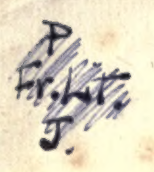




JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1819.



203118
18. 5. 26

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

MONSEIGNEUR LE GARDE DES SCEAUX, Président.

Assistans..

- M. DACIER, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. le Baron SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GOSSELLIN, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CUVIER, conseiller d'état, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, et membre de l'académie française.

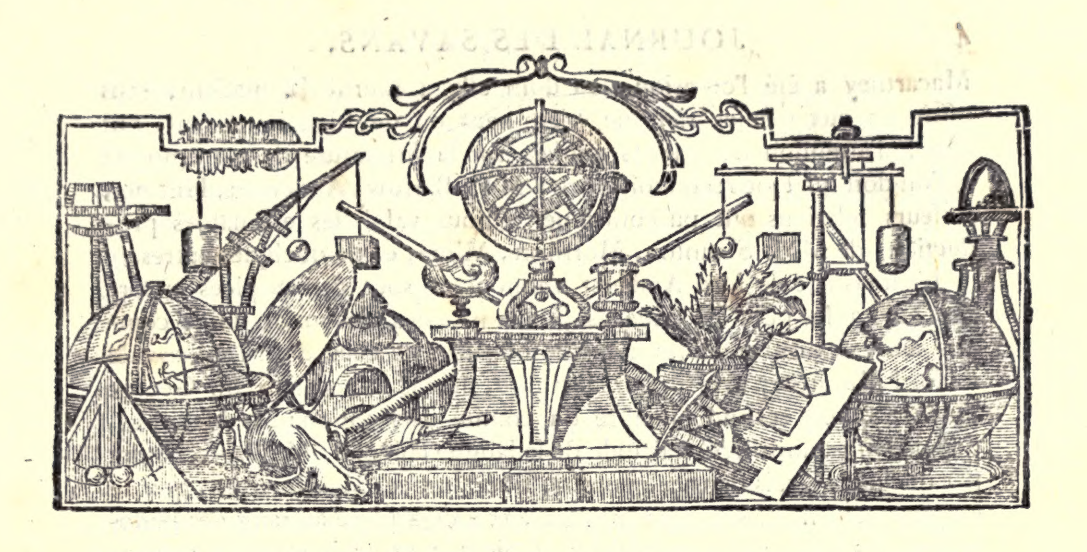
Auteurs...

- M. DAUNOU, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
- M. TESSIER, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
- M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, et membre de celle des inscriptions et belles-lettres.
- M. BIOT, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
- M. VANDERBOURG, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAYNOUARD, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie française, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CHÉZY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. V. COUSIN, maître de conférences à l'École normale.
- M. LETRONNE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. DULONG, professeur de physique et de chimie à l'École royale d'Alfort.
- M. ABEL-RÉMUSAT, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.

AS
161
J7
1819

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1819.

JOURNAL OF THE PROCEEDINGS OF THE LATE EMBASSY TO CHINA, containing a correct narrative of the public transactions of the embassy, of the voyage to and from China, and of the journey from the mouth of the Pei-ho to the return to Canton, &c.; by Henry Ellis. London, 1817, *in-4.°* de 526 pages, avec trois cartes et huit planches.

La tentative que le gouvernement britannique fit, il y a vingt-cinq ans, pour ouvrir des négociations avec la cour de Peking, a eu des résultats plus heureux pour les lettres que pour la politique et le commerce. Il est douteux qu'elle ait amélioré en rien le sort des Anglais qui trafiquent à Canton : mais les ouvrages dont l'ambassade de lord

Macartney a été l'occasion, ou dont elle a fourni la matière, sans offrir en eux-mêmes rien de bien neuf ou de bien important, ont appelé l'attention des savans anglais sur la littérature de cet empire; et l'on doit quelque reconnoissance à MM. Barrow, Anderson, Hüttner, si leurs relations ont pu contribuer à nous valoir les estimables productions de MM. Staunton, Morrison, Milne, et de quelques autres.

L'ambassade de lord Amherst s'annonçoit sous des auspices encore plus favorables pour les sciences. Sur la liste des personnes qui la composoient, se trouvoient les noms de plusieurs de ceux dont l'ambassade de lord Macartney avoit, pour ainsi dire, décidé la vocation. Sir George Staunton étoit second membre du comité de légation: M. Manning, depuis long-temps livré à l'étude de la langue chinoise; M. Davis, connu par quelques essais dans ce genre de littérature; et M. Morrison, que le commencement de ses importans travaux a déjà placé au rang des philologues les plus recommandables, étoient tous trois attachés comme interprètes à l'ambassade. D'un autre côté, la présence d'un médecin versé dans les sciences naturelles, et particulièrement dans la botanique, de M. Clarke Abel, sembloit assurer à cette expédition un avantage qui avoit manqué à toutes les précédentes, sans exception: tout portoit à croire qu'une occasion si rare alloit être complètement mise à profit. Des hommes déjà si éclairés ne pouvoient manquer d'apprendre beaucoup en traversant la Chine, pour peu qu'on leur en laissât le temps et les moyens. Non-seulement le succès des négociations, mais une abondante moisson d'observations dans tous les genres, devoient être les fruits d'une réunion si précieuse de lumières et de talens divers. En examinant les quatre ouvrages qui ont déjà paru sur les opérations de l'ambassade, nous aurons à faire ressortir les causes qui l'ont fait échouer dans son objet politique, et ont, par une suite nécessaire, considérablement restreint les avantages que les amis des sciences s'en étoient promis. En réunissant dans un premier article tout ce qui a trait à l'objet politique de cette expédition, et en réservant pour un second article les détails géographiques ou scientifiques qui sont épars dans les quatre relations, notre intention est d'abréger notre analyse, et d'éviter les répétitions où nous entraîneroit l'examen séparé d'ouvrages qui ont pour objet l'histoire d'un même événement.

C'est dans le journal de M. Ellis, troisième membre du comité de légation, qu'on trouve un plus grand nombre de documens sur le but que s'étoient proposé le gouvernement anglais et la compagnie des Indes orientales, en envoyant, en 1816, une nouvelle ambassade à Peking. C'est dans cette relation qu'il faut chercher le récit authentique,

ou du moins officiel, des opérations diplomatiques, et des débats qui survinrent, presque à chaque pas de cette délicate et pénible négociation. Depuis plusieurs années, la factorerie anglaise de Canton étoit en butte à ces persécutions sourdes, à ces tracasseries de détail, inévitables dans une ville où le gouvernement croit faire grâce aux Européens en leur permettant d'y séjourner, et où ils sont tout-à-la-fois repoussés par les préjugés, et appelés par les vœux des habitans, chez lesquels l'amour du gain l'emporte à peine sur la haine et le mépris pour tout ce qui est étranger. Perpétuellement obligés d'acheter des mandarins un appui précaire, n'obtenant d'eux qu'une protection passagère, ne jouissant d'aucun privilége qui ne puisse être révoqué à chaque mutation, les commerçans anglais, dominateurs dans le reste de l'Asie, sont ici soumis à une gêne et contraints à des ménagemens auxquels ils ont peine à s'accoutumer. Plus d'une fois des rixes ont été la suite des tentatives faites par des capitaines ou d'autres officiers, pour appliquer en Chine les procédés qui leur réussissent avec les peuples de l'Hindoustan. Dans ces occasions, les Anglais ont ordinairement un avantage momentané; mais la force d'inertie employée par le gouvernement chinois et le besoin de commercer les ramènent bientôt à des moyens plus doux. Il n'est pas aussi facile qu'on pourroit le croire de faire la loi à une nation comme les Chinois. L'emploi de la force pourroit avoir de graves conséquences; et il faut bien que cela soit, puisqu'on ne l'a pas encore tenté.

Le desir de faire cesser cet état de choses, et d'obtenir pour le commerce une liberté suffisante et des conditions stables, a été le motif de la nouvelle ambassade, comme de presque toutes les autres négociations précédemment entreprises par les Européens. Cette mesure fut jugée nécessaire par la cour des directeurs, et le prince régent fut supplié de choisir une personne d'un rang élevé pour la mettre à exécution. Le choix du gouvernement tomba sur lord Amherst; et, pour concilier l'éclat qu'on vouloit donner à l'ambassade avec les intérêts de la compagnie en faveur de laquelle elle étoit entreprise, on résolut d'adjoindre à l'ambassadeur, M. Elphinstone, chef de la factorerie de Canton, ou sir George Staunton, deux personnes accoutumées depuis long-temps à traiter avec les Chinois: ce fut pareillement à Canton qu'on se réserva de prendre les interprètes et les autres agens dont les connoissances locales devoient être de la plus grande utilité dans les affaires qu'on se proposoit de traiter.

L'ambassadeur s'embarqua, le 8 février 1816, sur le vaisseau *l'Alceste*, capitaine sir Murray Maxwell; deux autres vaisseaux, *la Lyre*, sous le commandement du capitaine Hall, et *le Général Hewitt*, furent chargés

des présens et du gros bagage. L'expédition toucha au Brésil, au cap de Bonne-Espérance, à Java, et, le 10 juillet, elle arriva aux îles Lemma, près de Macao, où la joignirent celles des personnes établies à Canton qui devoient en faire partie. On annonça officiellement au vice-roi de Canton l'arrivée de l'ambassade, et son départ pour la mer Jaune : on reçut l'édit de l'empereur qui marquoit sa satisfaction de la venue des ambassadeurs, et contenoit ses ordres pour la réception qu'on devoit leur faire. Les vaisseaux levèrent l'ancre le 13, et parvinrent à la fin du mois à l'embouchure du Pe-ho, dans le golfe du Pe-tchi-li. Deux mandarins nommés *Tchang* et *Yn*, designés pour accompagner l'ambassade, arrivèrent immédiatement après. Les Anglais débarquèrent le 9 août; ils se rendirent à *Thian-tsin*, où ils furent reçus par un grand, nommé *Sou-ling-ye*. Les conférences commencèrent en cet endroit, et continuèrent à mesure qu'on avança dans la province de Pe-tchi-li, et après l'arrivée des Anglais dans la ville de Thoung-tcheou, où de nouveaux officiers de l'empereur vinrent trouver les ambassadeurs; ce fut de cette ville que lord Amherst fut conduit à Peking, puis à la maison de plaisance de l'empereur, nommée *Youan-ming-youan*, où devoit avoir lieu l'audience solennelle.

J'ai tracé rapidement cet itinéraire, pour ne pas interrompre, dans la suite de cet article, ce que j'aurai à dire des opérations de l'ambassade. Un très-petit nombre d'observations faites dans une marche assez rapide pourront trouver place ailleurs : ici, je crois devoir profiter de l'occasion qui se présente, pour faire ressortir, dans le récit de ces négociations, les traits qui caractérisent la nation chinoise, et qui sont propres à donner une idée de son esprit. Je ne m'interdirai même pas un petit nombre de remarques additionnelles, si elles peuvent concourir au même but et ne pas être inutiles un jour à des agens diplomatiques, dans leurs rapports avec un peuple sur lequel on a déjà tant écrit, et qui est encore si mal connu.

Les dispositions de l'ambassade nouvelle étoient si bien prises, qu'elles eussent infailliblement procuré au commerce anglais les avantages qu'on desiroit, si la cour chinoise avoit été d'humeur à négocier avec un ambassadeur; mais c'est de quoi ne pouvoient se flatter des personnes versées dans l'histoire de cette nation, ou au fait des prejugés qui la dirigent dans ses relations avec les peuples étrangers. C'est une erreur dans laquelle on est déjà tombé plusieurs fois, et qui pourroit bien se renouveler encore, que de regarder une ambassade à Peking comme un moyen pour obtenir quelque chose du gouvernement chinois, conclure un traité de commerce, ou discuter avec lui une affaire quelconque; les habitudes constantes et les lois mêmes de l'empire s'y

opposent également. Un ambassadeur qui vient à la cour, n'y est considéré que comme un envoyé chargé d'offrir au *fils du ciel* les respects de son maître, et de lui présenter un tribut. Le temps de son séjour, le nombre d'audiences qu'il peut obtenir, les officiers auxquels il doit s'adresser, tout est déterminé par des réglemens qu'il ne sauroit éluder; il ne peut dépasser la limite qui lui est assignée, ni parler d'affaires à l'empereur ou à ses ministres. Tel est l'usage antique auquel les Chinois demeurent inviolablement attachés. Les ambassadeurs qui ont espéré qu'on y dérogeroit en leur faveur, connoissoient bien mal l'esprit de la nation chinoise, son asservissement aux anciennes coutumes, et sur-tout son orgueil intéressé au maintien de tout ce qui semble attester la suprématie qu'elle affecte à l'égard de toutes les autres nations.

Les collègues de lord Amherst étoient trop instruits pour ignorer ces prétentions chinoises; ils entrèrent en Chine, partagés entre le desir d'en éluder l'effet, et la crainte de faire échouer la mission importante qui leur étoit confiée. Soutenir l'honneur national, sans trop heurter les préjugés du peuple avec lequel on a à traiter, est, en pareil cas, un devoir aussi délicat qu'indispensable: il falloit sur-tout, dans cette circonstance, ne pas exposer l'ambassade à se voir fermer les portes de la Chine. L'envoyé d'une autre puissance européenne disoit, dans une circonstance analogue: *Avec un peu de diplomatie, nous ferons ce que nous voudrons de ces Chinois* (1). Si les négociateurs anglais partageoient d'abord cette idée, ils durent la perdre à la suite des nombreuses conférences qu'ils eurent avec les mandarins de Canton et de Peking, et que M. Ellis rapporte avec les plus grands détails.

Le premier et le plus important sujet de discussion fut cette cérémonie qu'on nomme *kheou-theou*, et qui consiste à s'agenouiller trois fois, et à frapper la terre du front trois fois à chaque agenouillement. On salue de cette manière non-seulement l'empereur lui-même, mais son trône, la tablette qui le représente, les présens qu'il envoie, et même les mets qu'il fait quelquefois, par une grâce spéciale, prendre sur sa table et porter aux ambassadeurs. Les Européens ont toujours répugné beaucoup à cette cérémonie, qu'ils sont disposés à trouver avilissante. Il n'est pas sûr pourtant que les Chinois y voient un acte de soumission: c'est seulement, dans leur idée, une salutation qu'il est ridicule de refuser à l'empereur, quand on est venu de si loin pour avoir l'honneur de lui rendre hommage. C'est d'ailleurs un usage si ancien, si généralement

(1) Die Russische Gesandschaft nach China im Jahr 1805. *1817, p. 21.*

observé, non-seulement par les sujets immédiats de l'empereur, mais par tous les envoyés, et même par les princes étrangers, quand ils viennent à la cour, que les Chinois ne sont pas moins surpris de la répugnance qu'on témoigne à s'acquitter de ce devoir, que nous ne le serions, en Europe, de voir un ambassadeur qui refuseroit, dans une audience solennelle, de se conformer aux règles les plus indispensables de la bienséance.

Parmi les personnes qui composoient l'ambassade, M. Ellis pensoit qu'il étoit peu convenable de sacrifier les importans objets de la négociation au desir prétendu de maintenir sa dignité dans un pareil point d'étiquette, sur-tout si l'on considéroit qu'une vaine dispute de cérémonial pouvoit empêcher l'ambassade d'être admise, comme cela étoit arrivé au comte Golowkin. Sir George Staunton, au contraire, et les autres personnes attachées à la compagnie des Indes, et dont l'opinion devoit nécessairement avoir le plus grand poids, regardoient la condescendance sur ce point essentiel, comme un acte de foiblesse qui pouvoit avoir les plus fâcheuses conséquences pour les intérêts du commerce anglais à Canton. Le parti de la résistance fut donc jugé le meilleur; et, en conséquence, on disputa avec les commissaires envoyés au-devant de l'ambassade, à son débarquement sur le Pe-ho, avec ceux de Thian-tsin, avec les officiers députés à Thoung-tcheou pour s'entendre avec les ambassadeurs. On disputa tant qu'on crut pouvoir obtenir quelque relâchement dans la sévérité des usages chinois: on offrit ensuite différens moyens de conciliation. Lord Amherst craignoit surtout que, s'il se décidoit à faire la cérémonie, les Chinois n'en conclussent que le roi d'Angleterre se reconnoissoit vassal de l'empereur. Pour éviter cet inconvénient, il demanda qu'un grand d'un rang égal au sien fît les neuf battemens de tête devant le portrait du prince régent, ou bien que l'empereur déclarât par un édit solennel que tout ambassadeur chinois qui viendroit en Angleterre, feroit la cérémonie devant S. M. B. Ces deux propositions furent repoussées avec la même force, quoiqu'assurément la dernière ne tirât pas à conséquence pour les Chinois. A travers les réponses des mandarins, que M. Ellis rapporte d'une manière un peu obscure, on démêle sans peine le véritable motif du refus des officiers chinois. « De même qu'il n'y a qu'un soleil, s'écria l'un » d'entre eux avec force, il n'y a aussi qu'un seul Ta-hoang-ti [empereur » suprême]; il est le souverain universel, et tous lui doivent hommage. » Quelques autres dirent que le roi d'Angleterre, s'il étoit en personne à la place de son ambassadeur, devroit pratiquer la cérémonie; d'autres, surpris d'une résistance si extraordinaire aux ordres de leur maître et

aux lois du royaume céleste, firent entendre aux envoyés que le roi d'Angleterre lui-même pourroit se trouver mal de cette affaire.

Une troisième proposition de lord Amherst sembla d'abord propre à terminer ces difficultés; il offrit de mettre trois fois un genou en terre devant l'empereur, et de s'incliner neuf fois, de manière à satisfaire en apparence à la rigueur de l'usage, sans néanmoins compromettre la dignité de son souverain, et sans renoncer à l'honorable dispense accordée par *Khian-loung* aux ambassadeurs anglais dans la personne de lord Macartney. Ce dernier fait, avancé avec confiance par les négociateurs anglais, devint un nouveau sujet de dispute. Les mandarins nièrent avec force qu'on eût accordé au lord une exemption si contraire aux lois de l'empire; ils citèrent les gazettes officielles et les édits qui exprimoient précisément le contraire, et appelèrent en témoignage sir George Staunton lui-même, qui avoit assisté à l'audience de lord Macartney: mais sir George, craignant les effets d'une réponse catégorique, s'excusa sur sa grande jeunesse au moment de cette réception. Enfin l'empereur lui-même fit sortir un édit dans lequel il déclaroit se souvenir très-exactement d'avoir vu de ses propres yeux lord Macartney pratiquer le *kheou-theou* devant son père. Après une telle déclaration, la vérité du fait devenoit la considération la moins importante; car comment supposer que l'empereur pût recourir au mensonge, ou comment oser lui dire qu'il se trompoit!

L'examen de cette question n'est pas sans quelque importance, à cause des inductions qu'en pourroient tirer les nations européennes dans leurs rapports ultérieurs avec la cour de Peking. Toutes les personnes qui composoient l'ambassade de 1793, affirment que lord Macartney a été dispensé des cérémonies du *kheou-theou ;* et il est certain qu'en toute autre matière cette simple assertion, de la part de personnes si respectables et si dignes de foi, ne devroit pas permettre le plus léger doute. Je n'opposerai à ce témoignage unanime, ni les insinuations d'Anderson, répétées et malignement interprétées tout récemment par un pamphlétaire anglais (1), ni même le témoignage peu désintéressé des mandarins chinois. Toutefois celui de l'empereur me paroît mériter quelque considération : d'ailleurs, l'interprète russe Vladykin, qui étoit

(1) *Delicate Inquiry into the Embassies to China, and a legitimate conclusion from the premises.* On peut juger de la virulence de ce pamphlet par l'épigraphe injurieuse que l'auteur anonyme a adoptée :

Improbus extremos currit mercator ad Indos,
Pauperiem fugiens, multùm vapulandus in aula
Tartarea.

à Peking au moment de la réception du lord Macartney, d'autres personnes encore qui ont pu avoir de ce fait une connoissance toute particulière, s'accordent à rapporter des circonstances bien contraires au récit des Anglais. Le comte Golowkin, ambassadeur de Russie, ayant voulu se prévaloir de l'exemption accordée au lord Macartney, on lui assura très-positivement que cette exemption n'avoit jamais eu lieu. Enfin, indépendamment de tous ces témoignages, on auroit peine à concevoir le motif qui eût fait enfreindre ainsi, sans nécessité, le plus sacré des rites de la cour. L'histoire chinoise ne contribue pas peu à faire douter de cette possibilité.

Vers l'an 713, des ambassadeurs du khalife Walid vinrent offrir un tribut à l'empereur *Hiouan tsoung*. Ils demandèrent à être dispensés du prosternement dans l'audience qu'ils devoient obtenir. Ils furent de suite mis en jugement devant un tribunal; et la sentence du président déclara qu'ils étoient dignes de mort, pour avoir commis contre les usages une faute irrémissible: néanmoins *Hiouan-tsoung* voulut bien leur faire grâce (1). Il vint ensuite de nouveaux ambassadeurs, qui représentèrent que, dans leur pays, on ne se prosternoit que devant Dieu, et jamais devant les rois. On leur fit une sévère réprimande, et *ils se prosternèrent.* En 798, le khalife Haroun envoya trois ambassadeurs, *Han-thsa*, *Ou-ki*, et *Cha-pe;* ils firent tous trois la cérémonie, et le premier ministre les combla de largesses. Il faut remarquer qu'à cette époque les Chinois connoissoient fort bien l'immense puissance des Arabes, qu'ils avoient des démêlés avec eux dans le Tibet et dans le Mawarennahar, et que l'empereur Taï-tsoung avoit même à son service un corps auxiliaire d'Arabes qui l'aidèrent à reprendre ses deux capitales sur les rebelles.

Ce que les Anglais avoient particulièrement à cœur, c'étoit de bien persuader aux Chinois que la puissance britannique ne pouvoit être mise sur le même pied que les états tributaires voisins de la Chine, ni ses envoyés, assimilés à ceux de Siam ou du Japon. Le point important étoit, en un mot, de traiter d'égal à égal; mais c'est à quoi je doute qu'on parvienne jamais (les choses restant dans l'état où elles sont) avec une cour aussi orgueilleuse que mal informée de la situation de l'Europe, et dont l'ignorance est d'autant plus tenace qu'elle est en grande partie volontaire. Quand l'ambassadeur de Russie fit, en 1805, des difficultés pour se soumettre à la cérémonie, les Chinois lui objectèrent que le roi de *Haï-nan* l'avoit bien faite; et ce prétendu roi étoit

(1) *Ye kian pou paï. Yeou sse tsiang he tchi. Tchoung chou ling tchang choue 'weï tchu. Sou-mou i pou kho tchi iu tsouï. Hiouan-tsoung che tchi.* Thang chou, l. CCXXI, section dernière, p. 13.

un petit chef d'une peuplade sauvage, qui défendoit son indépendance dans une très-petite portion de l'île d'Haï-nan, au milieu des bois et des montagnes. Il eût pu être utile aux ambassadeurs de savoir précisément comment on parle, non pas des *Houng mao* [têtes rouges] ou *Ing-ki-li* [English] (car les Chinois n'ont pas une idée assez nette de leur puissance pour faire une grande attention à ce qui les concerne), mais des Russes, ces formidables voisins dont les frontières touchent aux leurs l'espace de soixante-dix degrés en longitude, et que les Chinois ont tant de moyens de bien connoître et tant d'intérêt à ménager. « Le » tribut des Russes, dit le *Taï-thsing-i-thoung-tchi*, vient de *Kia-khe-tou* » [Kiakhta] : on passe le long du pays des Kalkas, on entre par la gorge » de *Tchang-kia* pour arriver à Peking (1). » Veut-on voir comment ils présentent dans leur histoire ces fameuses négociations dont on a tant parlé en Europe, et qui ont servi à fixer les limites des deux empires : « La vingt-quatrième année khang-hi, on donna ordre au » général *Sa-pou-sou* et aux autres commandans du fleuve du Dragon » noir [le fleuve Amour] de rassembler des troupes et d'assiéger Yaksa : » la soumission se fit attendre plusieurs jours. La vingt-cinquième année, » le *Tchha-han khan* de ce royaume ou roi blanc [l'empereur de Russie] » envoya des ambassadeurs pour *demander pardon de sa faute [sie tsouï]*. » Ces envoyés représentèrent que les habitans des frontières de leur » *royaume inférieur [Hia-koue]* étoient des hommes querelleurs et mutins, » mais qu'à l'avenir on les contiendroit sévèrement. Ils supplièrent (2) » l'empereur de vouloir bien faire lever le siége de *Ya-khe-sa*, et demandèrent » en outre qu'on déterminât les frontières. *Un décret le permit* » *[chao-iu-tchi]*. » Il n'y a, comme on voit, rien de surprenant dans ces paroles de *Khang-hi*, rapportées par M. Morrison (3) : *Depuis quarante-neuf ans que je suis sur le trône, j'ai écrasé les rebelles, conquis l'île de Formose, et soumis les Russes, [Kiang O-lo-sse]*. Il y a dans l'hospitalité même que les Chinois se piquent d'exercer envers les étrangers, quelque chose qui ne peut qu'humilier ceux-ci, en satisfaisant leur propre vanité. La loi a réglé ce qu'on doit donner à un ambassadeur russe par jour : un mouton, une tasse de vin, une boîte de thé d'un *kin* ou d'une livre, une cruche de lait, parce que les Russes ont coutume d'en prendre avec le thé; deux onces de beurre, deux poissons, une livre de choux salés, quatre onces de *misoun* ou

(1) *Taï thsing i thoung tchi*, l. CCCLV, p. 25-26.
(2) L'expression chinoise est *khi*, littéralement *mendier*.
(3) View of China, *p. 7*.

soya (1), quatre onces de vinaigre, une once de sel, et deux soucoupes d'huile à brûler pour les lampes de nuit. On donne les mêmes vivres à sa suite, mais par une grâce spéciale de l'empereur; on sert tous les neuf jours, à l'ambassadeur seul, un dîner de quatre services à la chinoise, et dix tasses de thé préparé à la manière des Mandchous (2). N'oublions pas que ces sortes de grâces, les présens qu'on fait aux ambassadeurs, ceux qu'on attend des princes qui les envoient, les démarches qu'ils doivent faire, les moindres circonstances de leur réception, ont des noms particuliers en chinois; que ces noms marquent toujours le rapport du sujet à son maître, du vassal à son souverain, et qu'il faudroit refaire la langue, si l'on vouloit prévenir ces équivoques diplomatiques dont les conséquences tacites sont recherchées par les uns avec plus de soin que les autres n'en mettent à les éviter.

L'ambassade anglaise y eût renoncé sans doute; elle paroissoit même disposée à céder sur le point essentiel du *kheou-theou*; et cette condescendance, quoique tardive, eût peut-être influé favorablement sur sa réception, sans un malentendu qui rompit sans retour les négociations. Lord Amherst étoit à peine arrivé à la maison de plaisance de l'empereur, près de Peking, quand un ordre lui fut apporté pour qu'il eût à se rendre sur-le-champ devant l'empereur, avec son fils et les commissaires de la légation. Surpris de cette précipitation, encore indécis sur le parti qu'il avoit à prendre, l'ambassadeur allégua la fatigue d'un voyage de nuit, et le défaut de temps pour se préparer à l'audience qu'on lui accordoit. Cette excuse fut mal rendue à l'empereur, ou mal reçue de ce prince, que la longue dispute au sujet du cérémonial avoit indisposé contre les Anglais. Ceux-ci furent de suite ramenés au village de *Haï-tian*, et, deux heures après, on vint leur annoncer que l'empereur, irrité des refus de l'ambassadeur, avoit donné des ordres pour le faire partir sans aucun délai. Ces ordres étoient si positifs, qu'aucune considération ne put être alléguée pour en éluder l'exécution immédiate. A quatre heures, lord Amherst monta dans sa chaise, et il ne fut plus question de négociations ni d'ambassade : on ne songea plus, de part et d'autre, qu'à abréger un voyage également pénible pour les Anglais et pour les mandarins qui furent chargés de les reconduire à Canton.

---

(1) En chinois *thsing-tsiang;* c'est une sorte d'assaisonnement fait avec de la farine du *dolichos soya*, salée et fermentée.

(2) *Taï thsing Hoeï tian*, l. LI.

Quelques lignes extraites d'un édit de l'empereur, adressé au vice-roi de Canton, le 6 septembre 1816, feront connoître, mieux que tout ce que nous pourrions dire, l'impression que les Chinois prirent, et que, sans doute, ils conserveront, de la conduite des Anglais dans cette circonstance : « Les ambassadeurs anglais, dit Kia-khing, à leur » arrivée à Thian-tsin, n'ont pas observé les lois de la politesse : à » Thoung-tcheou, à quatre lieues de Peking, ils témoignèrent qu'ils » étoient prêts à se prosterner et à s'agenouiller conformément aux » règles de la bienséance de ce pays. — Comme nous étions sur le » point de nous rendre à la salle pour y recevoir l'ambassade, le » premier et le second ambassadeurs, sous prétexte d'une indisposition, » refusèrent de paroître. En conséquence, nous rendîmes un décret » pour les faire retourner sans délai; mais nous avons réfléchi que, si » l'ambassadeur étoit blâmable pour n'avoir pas observé les lois de la » politesse, c'étoit une chose peu convenable et contraire à la » maxime qui ordonne de montrer de la bonté à nos inférieurs, que » de témoigner du mépris à un souverain qui, d'une distance immense » et à travers plusieurs mers, avoit envoyé nous offrir un tribut. En » conséquence, parmi les présens dudit roi, nous avons choisi quelques » bagatelles des plus insignifiantes, quatre cartes, deux portraits » (celui du roi et de la reine d'Angleterre) et quatre-vingt-quinze gra- » vures, et, pour lui faire plaisir, nous les avons acceptées : en retour, » nous avons fait présent audit roi d'un sceptre en pierre de *iu*, d'un » collier d'agate, de deux paires de grandes bourses et de quatre » paires de petites. Nous avons ordonné aux ambassadeurs de » recevoir ces présens et de s'en retourner dans leur pays. De cette » manière nous avons mis à exécution la maxime de Confucius, » *donnez beaucoup, recevez peu.* »

Dans une autre déclaration, l'empereur s'exprime avec moins de modération. « Le royaume du milieu, dit-il, a la suprématie dans l'univers » entier. Comment endurer une conduite injurieuse, une arrogance » pareille à celle de ces ambassadeurs ! J'ai laissé tomber l'ordre de les » chasser et de les renvoyer dans leur pays, sans punir le crime » énorme qu'ils ont commis. » Cette dernière phrase rappelle la clémence de Hiouan-tsoung, pardonnant aux ambassadeurs du khalife; elle fait voir que les Chinois n'ont pas changé de maxime, et qu'ils ont toujours la même manière de voir à l'égard des étrangers.

L'indulgence de l'empereur ne s'étendit pas aux mandarins qui avoient été chargés de recevoir les ambassadeurs, et de les disposer aux démarches qu'on attendoit d'eux, en les instruisant des usages du

royaume du milieu. *Sou-ling-ye,* qui avoit amené l'ambassade à Peking, fut destitué de sa charge de président du tribunal des ouvrages publics, de l'emploi de général d'armée, et de la décoration de la plume de paon : les juges l'avoient condamné à être destitué entièrement et réduit au cinquième rang dans la hiérarchie des mandarins; l'empereur, par une faveur spéciale, le mit au troisième, lui laissa la surintendance des thés et autres provisions, et des jardins de Youan-ming, avec la promesse, s'il se conduit bien, de le rétablir dans huit ans : mais il faut observer qu'il étoit âgé de soixante-dix. *Ho-chi-taï,* par l'entremise duquel l'excuse de lord Amherst fut portée à l'empereur, perdit la casaque jaune et les émolumens attachés au titre de koung, et ne conserva ce titre même que par un effet de la bonté de Kia-khing. *Mou-ki-tang-ye,* l'un des mandarins venus à Thoung-tcheou, fut, à raison de son âge et de l'incapacité dont il avoit fait preuve, complètement destitué; et *Kouang-hoï*, le premier des trois commissaires chinois chargés d'accompagner l'ambassade, fut réduit à la charge de secrétaire du huitième rang, pour l'exercer dans le pays des Mandchous. Cette sévérité de l'empereur envers tous les officiers chinois qui prirent part aux affaires des ambassadeurs, n'est pas de nature à aplanir, en faveur de ceux qui pourroient suivre leurs traces, les difficultés qui se multiplient dans le cours de négociations déjà si épineuses et si fatigantes pour une personne accoutumée aux procédés réguliers de la diplomatie européenne.

Les Anglais, partis de Peking à la fin d'août, furent reconduits, au travers des provinces de Chan-toung, de Kiang-sou, de 'An-hoeï, de Kiang-si et de Kouang-toung, jusqu'à Canton, où ils arrivèrent le 1er janvier 1817. J'abrége, par la raison que j'ai déjà dite, le récit de leur voyage; mais il est à propos de remarquer que, loin qu'ils eussent à se plaindre des mandarins, comme le pouvoit faire craindre l'indignation de l'empereur, les ordres furent donnés par-tout pour qu'ils fussent traités avec des égards et une politesse auxquels ils ne devoient guère s'attendre après ce qui s'étoit passé. A Canton, ils trouvèrent que le vice-roi avoit reçu un décret qui lui enjoignoit de donner un repas à l'ambassadeur et de le congédier promptement en lui faisant une réprimande sur la conduite qu'il avoit tenue, et à laquelle seule, dans cette pièce, on attribuoit le mauvais succès de l'ambassade. L'entrevue prescrite eut lieu; mais, comme on peut croire, elle fut assez froide. Le repas ne consista qu'en une collation de fruits, et, malgré la contrainte que s'imposoit le vice-roi, il n'étoit pas difficile de démêler les sentimens que lui inspiroit une conduite

dans laquelle il ne voyoit que l'insoutenable arrogance de quelques barbares envers le plus grand souverain de l'univers (1). Ce sont les propres expressions de M. Ellis.

On ne me blâmera pas, j'espère, d'avoir consacré quelques pages à l'analyse d'un ouvrage qui en contient plus de cinq cents, et qui roule presque en entier sur les opérations de l'ambassade, par rapport à son objet politique. Le but évidemment utile qu'on a eu en publiant ce compte rendu, méritoit, je crois, qu'on en fît connoître la substance. Ainsi qu'on peut le croire, un volume qui est rempli de discussions sur le point d'honneur et l'étiquette, et où l'on ne touche qu'en passant à des objets d'un interêt général, n'offre pas une lecture fort agréable. Le style de l'auteur se sent parfois de l'embarras des situations qu'il avoit à peindre : peut-être M. Ellis eût-il été plus clair, s'il l'eût voulu. On dit qu'un diplomate exercé, partant pour une ambassade en Chine, s'étoit muni de l'ouvrage intitulé *l'Ambassadeur,* où il comptoit trouver d'excellentes règles de conduite. A l'avenir, on pourra, en pareil cas, consulter avec plus de fruit un livre où l'on trouve l'exposé de ce qu'on doit faire et de ce qu'il faut éviter pour réussir à la cour de Peking.

L'auteur a joint à son volume un appendice qui contient les pièces officielles publiées lors de la réception de l'ambassade et après son départ de Peking. On regrette de ne pas trouver dans le nombre la lettre de l'empereur au prince régent, laquelle fut remise à l'ambassadeur par le vice-roi de Canton. Elle étoit écrite en chinois, en mandchou et en latin, et conçue, à l'ordinaire, dans le style d'un ordre : mais, à cela près, elle étoit, suivant M. Ellis, beaucoup moins arrogante qu'on ne s'y étoit attendu, et n'offroit réellement rien de plus choquant que celle de Khian-loung en 1793. Si cela est, on ne voit pas pourquoi la traduction n'en a pas été rendue publique. Outre les pièces officielles, on a mis à la fin du volume un itinéraire de l'ambassade de l'embouchure du Pe-ho à Peking, et de Peking à Canton ; une carte de cette route, le portrait de lord Amherst, et quelques vues gravées et coloriées, suivant l'usage qui prévaut en Angleterre pour les relations de voyages et les autres ouvrages du même genre.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

(1) ... A conduct, which he must have considered the unwarrantable arrogance of Barbarians towards the greatest sovereign of the universe, *p. 412.*

*Correspondance inédite de l'abbé Ferdinand Galiani avec M.me d'Épinay, le baron d'Holbach, &c.; édition imprimée sur le manuscrit autographe de l'auteur, revue et accompagnée de notes par M. ***, membre de plusieurs académies; précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur par* Ginguené, *avec des notes par M.* Salfi, *et du dialogue de* Galiani *sur les femmes.* Paris, imprimerie de Belin, librairie de Treuttel et Würtz, 1818, 2 vol. *in-8.°*, civ, 348 et 519 pages.

Galiani est trop connu par ses Dialogues sur le commerce des blés, publiés à Paris en 1770, pour que sa correspondance n'excite pas la curiosité des hommes de lettres. Voltaire disoit de ces dialogues, que Platon et Molière sembloient s'être réunis pour les composer (1). Il étoit difficile, en effet, de répandre sur un tel sujet, sinon plus de lumière, au moins plus d'intérêt et de gaîté : aucun Italien n'avoit écrit en français avec tant de grâce; et c'est un phénomène qui ne s'est pas renouvelé. L'ouvrage n'a eu cependant encore qu'une seule édition en France : mais il a été réimprimé à Milan dans la collection des économistes italiens (2), où se trouvent aussi cinq livres sur la monnoie, composés en langue italienne par Galiani dès 1750, et un traité de la conservation des grains, qu'il a rédigé dans la même langue, mais dont le fond lui avoit été fourni par Intieri.

Un dialogue français de Galiani sur les femmes, déjà inséré dans certains recueils (3), vient d'être reproduit avec sa correspondance. Ceux qui ont parlé de cet opuscule, en ont loué l'originalité piquante ; mais, quelqu'ingénieux que puissent sembler les paradoxes qui le remplissent, nous ne croyons pas qu'une production si légère puisse rien ajouter à la réputation de l'auteur des Dialogues sur le commerce des blés. Galiani aura peut-être un second titre à l'estime des gens de lettres, lorsqu'on aura publié, ainsi qu'on nous le promet (4), son commentaire sur Horace, et son traité « des instincts ou des goûts habituels » de l'homme, ou principes du droit de la nature et des gens, tirés » des poésies d'Horace et précédés d'une vie de ce poète. » Quelques extraits du commentaire ont été imprimés à Naples en 1788, et même

(1) Lettre à Diderot, 1770. Voyez aussi l'article *Blé* du Dictionnaire philosophique. — (2) Tomes X et XIII. — (3) Tablettes d'un curieux, 1789, 2 vol. *in-12.* — Opuscules philosophiques et littéraires, 1796, *in-8.°*, &c. — (4) A la fin d'une notice sur sa vie, placée à la tête de ses lettres; édition de M. Dent*.

dès 1765, dans la Gazette littéraire, que rédigeoient alors l'abbé Arnaud et M. Suard; et l'on y a remarqué des conjectures qui sont au moins neuves et spirituelles (1). Galiani a composé ou esquissé plusieurs autres ouvrages, dont la plupart sont restés manuscrits, probablement même fort incomplets ou seulement projetés. Il en entretient quelquefois M.me d'Épinay; et ce sont à peu près là les articles les plus instructifs de cette correspondance, du moins après ceux qui concernent le commerce des blés, et qui développent ou éclaircissent certaines opinions énoncées dans les Dialogues.

Galiani a séjourné à Paris depuis 1759 jusqu'en 1769, et passé presque tout le reste de sa vie à Naples, où il mourut, à 59 ans, en 1787. Fort peu de temps après sa mort, sa vie fut écrite en italien par M. Diodati, et il en parut, dans le Journal de Paris (2), un extrait rédigé par Mercier de Saint-Léger. Une notice plus riche de faits et d'observations est due à M. Ginguené, et vient de passer, de la Biographie universelle, dans les préliminaires de l'édition originale de la correspondance de Galiani. Elle y est suivie de vingt-quatre notes composées par M. Salfi, Napolitain très-instruit, et puisées à-la-fois dans l'ouvrage de Diodati, dans les lettres de Grimm et de M.me d'Épinay, dans plusieurs recueils italiens et français, et dans les souvenirs du rédacteur. Ce nouveau travail, ajouté à celui de M. Ginguené et à la correspondance même de Galiani, achève de faire connoître si complètement la vie de ce dernier, qu'il ne reste à peu près rien d'important à recueillir dans le volume de Diodati, dont on nous annonce néanmoins une traduction française.

Possesseur des lettres autographes de Galiani, M. Ginguené avoit quelquefois songé à les mettre au jour; et, quoiqu'il hésitât à les en trouver dignes, il auroit probablement risqué cette publication, s'il eût assez vécu pour voir paroître les Mémoires de M.me d'Épinay. Le succès qu'ont obtenu deux éditions (3) des Mémoires de cette dame, a déterminé à publier les lettres de son correspondant napolitain; et l'on s'est même tellement hâté de les livrer au public, qu'une édition faite sur de simples copies très-fautives (4) a devancé d'environ quinze jours celle que nous annonçons ici, et qui, donnée d'après les originaux, est incontestablement plus correcte (5), en même temps qu'elle est enrichie de

---

(1) Voyez, sur la neuvième ode du premier livre et sur la vingt-septième du troisième, un extrait des explications de Galiani, pag. lvij et lviij des préliminaires de ses Lettres; édition de Treuttel et Würtz. — (2) 14 avril 1789.

(3) Il en a paru une troisième depuis la publication des lettres de Galiani.

(4) Paris, Dentu, 1818, 2 vol. *in-8.°*, xxj, 382 et 366 pages.

(5) *Voyez* Journal des Savans, septembre 1818, page. 569.

notes plus instructives et de meilleurs préliminaires. L'autre, il le faut avouer, contient quelques pièces accessoires que M. Ginguené n'avoit pas réunies à sa collection; savoir, un petit nombre de lettres de Galiani à Voltaire, à d'Alembert, à Thomas, à Raynal, à Marmontel, à M.me du Bocage. Nous ne prétendons point en conclure qu'il convienne d'acquérir à-la fois les deux éditions; car ce qu'il nous reste à dire du fond même de cette correspondance, motiveroit assez mal un semblable conseil.

Si l'on a rendu quelque service en la publiant, ce n'est point assurément à la mémoire de Galiani; car il s'y peint lui-même sous des couleurs fort peu honorables; égoïste à-la-fois par caractère et par système; qui, avec ses amis, avec ses proches, dans tous les détails de ses relations sociales, ne peut jamais envisager que son intérêt personnel le plus direct et le plus grossier; qui raconte gaîment la mort de son frère, et ne s'afflige que des embarras qu'elle lui cause; qui s'écrie, du fond de son ame : *peste soit du prochain! il n'y a pas de prochain*; qui *ne croit rien, de rien, en rien, sur rien*, n'a point d'opinions de peur d'avoir une conscience, et de tomber, non dans quelque erreur, ce n'est point là ce qui le touche, mais dans les liens de quelque règle ou de quelque habitude morale; qui se moque de sa propre doctrine économique et de ceux qui la trouvent *profonde*, tandis qu'*elle est creuse*, dit-il, et qu'*il n'y a rien dessous*; qui néanmoins s'irrite jusqu'à la fureur contre ceux qui la contredisent, les accable d'injures et de calomnies, les denonce comme des séditieux, et se plaint sérieusement qu'on ne les ait pas envoyés au For-l'Évêque ou à la Bastille; qui, portant lui-même au-delà de toute limite la licence des idées et quelquefois des expressions, recommande la plus dure intolérance; et, chargé à Naples de la censure des pièces de théâtre, commence par interdire la représentation du Tartuffe; qui se vante enfin de n'admettre d'autre politique que *le machiavelisme pur, sans mélange, cru, vert, dans toute sa force, dans toute son âpreté.*

Ces confidences scandaleuses sont entremêlées d'assez fastidieux détails d'affaires privées ou commissions particulières, dont il charge M.me d'Épinay et d'autres personnes. Les plus piquans de ces détails seroient ceux qui concernent le libraire Merlin, s'ils revenoient un peu moins souvent. Ce libraire ne payoit point, et, à ce qu'il semble, n'a jamais payé les cent louis qu'il avoit promis pour obtenir le droit de publier et de vendre les Dialogues sur les blés. La réclamation de Galiani étoit donc, au fond, parfaitement juste; mais on retrouve encore ici son caractère altier et despotique, en ce qu'au lieu de poursuites légales, ce sont des mesures arbitraires qu'il veut qu'on sollicite au-

près des ministres contre son débiteur. Ses lettres sont remplies de beaucoup d'autres plaintes, mais qui prouvent seulement combien il méritoit peu qu'on prît la peine de l'obliger. Jamais il n'est satisfait des services qu'on veut bien lui rendre; et il ne sait faire, au lieu de remercîmens, que des réprimandes amères et hautaines. Rien n'égale l'idée qu'il avoit conçue de son importance personnelle, du rang qu'il occupoit dans le monde et dans la république des lettres. On le placeroit trop au-dessous de celui qu'il mérite, si l'on n'avoit égard qu'à sa vanité puérile. Il s'installe, sans aucune façon, à côté de Montesquieu et de Voltaire, et parle avec dédain de plusieurs autres hommes célèbres dont il est probable que la réputation surpassera toujours de beaucoup la sienne.

Parmi les jugemens littéraires épars dans cette correspondance, il en est qui supposent à un assez haut degré le talent d'observer, et la connoissance de la théorie générale des beaux arts. Nous indiquerons particulièrement une suite de lettres écrites en 1773, et qui concernent plusieurs pièces de notre théâtre que représentoient alors à Naples des acteurs français. Galiani, en rendant compte et des impressions qu'il reçoit et de celles qu'éprouvent ses compatriotes moins cultivés que lui, jette des regards pénétrans sur les ouvrages mêmes et en apprécie avec finesse les beautés et les défauts. Ses critiques sont ordinairement assez justes, quand il n'est point égaré par les paradoxes qui lui tenoient lieu de morale. Si l'on faisoit l'analyse de ses réflexions sur Alzire, on verroit qu'elles se réduisent à trouver mauvais que tous les personnages de cette tragédie soient ou deviennent vertueux : les passions et les attentats qu'elles provoquent, ne suffisent point à Galiani; il n'est pleinement intéressé que par le spectacle des vices; et c'est alors qu'en effet il se montre un connoisseur très-éclairé.

Il avoit fait une étude spéciale de l'art dramatique ; car il en parle souvent, même en traitant d'autres sujets : par exemple, dans un morceau sur la curiosité, dont il admire lui-même la profondeur, et que nous citerons, d'après lui, comme l'un des plus remarquables que ces deux volumes puissent offrir. « La curiosité est une passion, ou, si vous voulez, une » sensation qui ne s'excite en nous que lorsque nous nous sentons dans » une parfaite sécurité : voilà l'origine de tous les spectacles. Com- » mencez par assurer des places aux spectateurs, ensuite exposez à leurs » yeux une grande catastrophe; tout le monde court et s'occupe. Cela » conduit à une autre idée vraie : c'est que mieux le spectateur est placé, » plus le risque qu'il voit est grand, plus il s'intéresse au spectacle; et » ceci est la clef de tout le secret de l'art tragique, comique, &c. Il

» faut présenter des gens dans la position la plus embarrassante à des » spectateurs qui jouissent d'une grande tranquillité. Il est si vrai qu'il » faut commencer par mettre bien à leur aise les spectateurs, *c'est* que, » s'il pleuvoit dans les loges, si le soleil donnoit sur l'amphithéâtre, le » spectacle seroit abandonné... Voilà pourquoi il faut, dans tout poème » dramatique, que la versification soit heureuse, le langage naturel, la » diction pure. Tout mauvais vers, obscur, entortillé, est un vent coulis » dans une loge. Il fait souffrir le spectateur, et alors le plaisir de la » curiosité cesse tout-à-fait... Ainsi la curiosité est une suite constante » de l'oisiveté, du repos, de la sûreté. Voilà pourquoi Paris est la » capitale de la curiosité; Lisbonne, Naples, Constantinople, en ont » moins ou presque point. Les animaux n'en ont pas même l'idée... Si » les bêtes donnent quelque signe qui nous paroît de la curiosité, c'est » l'épouvante qu'elles prennent, et rien autre chose. On peut épou- » vanter les bêtes, on ne sauroit les rendre curieuses. Si la curiosité est » impossible aux bêtes, l'homme curieux est donc plus homme qu'un » autre homme... Le peuple le plus curieux a donc plus d'hommes » qu'un autre peuple. »

Les lecteurs de cette correspondance y distingueront aussi des réflexions plus ou moins originales sur le fatalisme, sur les religions et l'incrédulité, sur l'ambition et l'ennui, sur les testamens, sur l'éducation, sur Cicéron, Louis XIV, et d'autres personnages célèbres. Presque par-tout les pensées de l'auteur tiennent à son caractère et à l'idée générale qu'il s'est formée de la condition humaine et de la vie sociale. C'est ainsi qu'il pense que l'éducation consiste *à élaguer et amputer les talens naturels*, pour donner place aux devoirs sociaux, qui, selon lui, se réduisent à deux points, *supporter l'injustice* et *souffrir l'ennui*. On prévoit assez qu'il doit trouver trop de morale dans les écrits de Cicéron, et trop peu de machiavélisme dans sa conduite politique. La question qu'on auroit sans cesse à débattre avec Galiani, si elle n'étoit depuis long-temps résolue, seroit de savoir s'il y a une morale.

Nous ne connoissons donc encore à Galiani qu'un seul titre littéraire; c'est d'avoir exposé mieux que personne les motifs qui peuvent conseiller, en certaines circonstances, de restreindre la liberté de l'exportation des blés; et, comme nous l'avons dit, les pages les plus utiles de sa correspondance sont celles où il revient sur cette matière. Quand il la traite dans ses lettres à MM. Suard et Morellet, et plus sérieusement dans un mémoire adressé à M. de Sartines, on voit qu'il a une parfaite connoissance des faits et des lois qui la concernent : il les rapproche avec une extrême dextérité pour en tirer les conséquences les plus favorables

à son opinion ; mais, avec Mme d'Épinay, il donne une plus libre carrière à ses idées, et laisse trop voir qu'elles reposent principalement sur une hypothèse dont il étoit fort engoué, et qu'il exprimoit en ces termes : *Tout le système actuel de tous les États du monde est fondé sur une ancienne violence qu'on a faite et soutenue contre les possesseurs des seuls vrais biens.*

Enfin, pour ne rien oublier de ce que ces deux volumes, en général si futiles, peuvent recéler de tant soit peu instructif, nous indiquerons encore la réponse aux questions proposées par M. de Sartines, sur les monts-de-piété. La première de ces demandes étoit de savoir quel est le bien, quel est le mal que causent ces établissemens, et lequel prédomine. Galiani ne veut répondre à cette question qu'après avoir traité toutes les autres ; et c'est à la suite d'un exposé fort précis d'un grand nombre de détails, qu'il termine ainsi son mémoire : « Il y a du bien et du mal, » comme dans toutes les choses humaines. Le calculer en général est » une entreprise au-dessus des forces de l'entendement humain, et il » n'y auroit qu'un économiste à tête échauffée qui s'aviseroit de donner » une décision sur cela. Le calculer au méridien de Paris, c'est possible ; » mais c'est toujours l'ouvrage de quelques mois, et l'affaire d'un vo- » lume *in-8.°*, imprimé chez un honnête imprimeur, s'il y en avoit. Je ne » refuserois pas de le composer, tant je brûle de plaire à l'illustre ma- » gistrat qui m'honore de sa correspondance, si j'en avois le temps. J'ai, » en attendant, l'orgueil de croire qu'il lui suffira que je dise mon avis, » et qu'un ou plusieurs monts-de-piété seroient, dans les circonstances » actuelles, fort utiles à Paris. »

Quoiqu'en général le ton de cette correspondance soit naturel, animé, facile ; quoiqu'on soit frappé quelquefois de la vivacité et même de la nouveauté des expressions, le style en est, à tous égards, extrêmement inférieur à celui des Dialogues sur le commerce des blés ; soit que ces dialogues aient été beaucoup plus retouchés par les amis de Galiani qu'il ne le fait entendre dans une lettre à Mme. d'Épinay ; soit que l'auteur ait perdu, en vivant à Naples, le rare talent d'écrire en français, qu'il avoit acquis à Paris.

Un avantage que pourroit avoir la publication de ces lettres, seroit d'avertir les hommes qui ont une réputation littéraire, de ne rien laisser dans les leurs qui puisse un jour la flétrir. Galiani toutefois prévoyoit qu'après sa mort on imprimeroit les siennes, et n'en avoit pas plus la volonté ou le pouvoir de s'y montrer homme de bien. A la vérité, il conçoit de vives alarmes lorsqu'il apprend qu'elles ont pu tomber sous les yeux de Garampi, nonce en Pologne, et se plaint amèrement des périls auxquels on l'expose, si, par ces communications imprudentes,

la cour de Rome vient à connoître toutes les libertés qu'il se donne. Mais, aux yeux de la postérité, il n'aspire qu'à passer pour un homme de beaucoup d'esprit; et le jugement qu'elle portera de ses mœurs et de son caractère, lui importe si peu, qu'en disant avec franchise tout ce que nous en pensons, nous n'avons fait qu'user du droit que nous laissoit son insouciance.

DAUNOU.

Histoire du passage des Alpes par Annibal, dans laquelle on détermine d'une manière précise la route de ce général, depuis Carthagène jusqu'au Tésin, d'après la narration de Polybe, comparée aux recherches faites sur les lieux; suivie d'un examen critique de l'opinion de Tite-Live et de celle de quelques auteurs modernes; par J. A. Deluc fils, *avec une carte.* Genève, chez Paschoud, *in-8.°* de 318 pages.

QUAND on fait attention à tous les obstacles qu'Annibal devoit rencontrer dans son expédition en Italie, on ne peut s'empêcher de la regarder comme une des entreprises les plus extraordinaires, les plus audacieuses, qu'un général ait jamais tentées. Le passage du Rhône et sur-tout celui des Alpes, les deux circonstances les plus mémorables de cette expédition, ont sur-tout excité l'attention des militaires et des érudits; elles ont été le sujet d'une multitude de dissertations: après beaucoup de discussions et de recherches, on n'est parvenu à s'accorder que sur un très-petit nombre de points; mais, relativement à la partie des Alpes qu'Annibal a dû traverser, les avis sont demeurés partagés jusqu'ici; chacun a cru avoir de bonnes raisons pour ne se pas rendre à l'opinion des autres.

La cause d'une telle disidence dans une question qui semble devoir être résolue à la simple inspection d'une carte, tient au peu d'accord qu'on a cru trouver entre le texte de Polybe et celui de Tite-Live, les deux seuls historiens auxquels nous devions des détails sur ce point curieux d'histoire; et, à vrai dire, la discussion de leurs textes présente de graves difficultés. Quelques critiques, pour simplifier la question, ont pris le parti de choisir l'un des deux témoignages en négligeant l'autre. Les uns ont préféré Polybe, comme plus véridique et mieux instruit des localités, puisqu'il avoit exprès passé les Alpes (1), pour

(1) Polyb. *III, 48, fin, ed. Schweigh.*

reconnoître la route d'Annibal : il en est d'autres, au contraire, qui ont mieux aimé suivre l'historien latin ; ils se sont fondés sur ce que les Alpes étoient mieux connues de son temps que du temps de Polybe ; ils ont prétendu que s'il s'est écarté du récit de ce dernier, c'est qu'il a eu de bonnes raisons pour le faire.

Ce choix plus ou moins arbitraire entre les deux autorités principales, et les difficultés que présentent d'ailleurs les textes de Polybe et de Tite-Live, même en les prenant isolément, ont donné naissance à deux opinions principales : ceux qui ont suivi exclusivement Tite-Live, ou qui ont cherché à concilier les deux historiens, font passer Annibal par le mont Genèvre ; ceux qui abandonnent tout-à-fait Tite-Live, placent plus au nord le lieu du passage.

La première opinion, mise en avant par Folard, est la plus généralement adoptée ; c'est en effet celle qui explique le plus de difficultés. Néanmoins les critiques qui l'adoptent ne sont pas d'accord sur la route qui a conduit Annibal des bords du Rhône au mont Genèvre. Parmi ceux qui font passer Annibal au nord de cette montagne, il en est qui conduisent ce capitaine jusqu'à l'entrée du Valais et lui font franchir le grand Saint-Bernard ; d'autres ont voulu prouver que le mont Cénis est le lieu du passage ; enfin le général écossais Melville, en 1773, crut avoir découvert que le passage s'étoit effectué par le petit Saint-Bernard : c'est cette dernière opinion que M. Deluc fils a embrassée, après avoir parcouru plusieurs points des Alpes, dans l'intention de s'éclairer à ce sujet.

Cette opinion est certainement fort plausible ; et M. Deluc fils a réuni avec habileté tous les argumens qui pouvoient servir à l'étayer : mais elle est bien loin de satisfaire à des conditions indispensables, dont il ne paroît pas avoir senti toute la nécessité. Le principal inconvénient qu'elle présente, c'est de mettre ceux qui l'adoptent dans l'obligation de rejeter entièrement le témoignage de Tite-Live. Par ce moyen, on se débarrasse d'une difficulté considérable, celle d'accorder ensemble les deux historiens ; on élude ainsi les objections les plus fortes, ce qui est plus facile que d'y répondre : mais une pareille méthode de procéder est arbitraire. Tite-Live, en historien qui vise à l'effet, mêle à son récit, il est vrai, une circonstance évidemment fabuleuse, l'emploi du feu et du vinaigre : toutefois il est douteux que cette fable soit de son invention, comme on s'est plu à le répéter ; c'est probablement une de ces traditions populaires qui durent leur origine à l'étonnement dont la marche merveilleuse d'Annibal avoit frappé tous les esprits : Polybe, en effet, reproche aux historiens d'Annibal, d'accueillir de ces traditions mensongères pour

rendre leur narration plus attachante et plus dramatique (1). Appien lui-même ne dédaigne pas de rapporter cette fable (2) : il n'est donc pas surprenant que Tite-Live l'ait insérée dans son histoire. Mais on n'est pas en droit d'en conclure que cet auteur a bouleversé à dessein la géographie des contrées traversées par Annibal : or on ne peut le soupçonner de l'avoir fait par ignorance, la Gaule étant trop bien connue des Romains dans le premier siècle avant notre ère. Son témoignage mérite donc évidemment beaucoup d'attention ; et c'est ne pas se conformer aux règles d'une saine critique, que de commencer par le mettre tout-à-fait de côté.

D'après ce premier exposé, il est clair que M. Deluc fils n'a pas pris la marche qui devoit le conduire à la vérité ; aussi n'a-t-il pu réussir à expliquer complètement Polybe lui-même, et cela par la raison que Polybe et Tite-Live sont nécessaires à l'explication l'un de l'autre. C'est ce que nous allons prouver en examinant l'opinion de M. Deluc fils, ou plutôt du général Melville. Nous verrons que, dans Tite-Live, il n'y a pas un seul mot à changer pour faire coïncider son texte avec celui de Polybe : nous entreprenons cette discussion, parce qu'il nous paroît que plusieurs passages des deux historiens ont été généralement mal compris.

M. Deluc donne d'abord quelques considérations sur les différens passages des Alpes; et il commence par faire une inadvertance assez singulière, qui influe sur tout le reste de sa dissertation. « Polybe, au » rapport de Strabon (c'est M. Deluc qui parle), disoit qu'il y avoit de » son temps quatre chemins pour passer en Italie : 1.° par la Ligurie, près » de la mer Tyrrhénienne, passant par Gènes, Savone, Monaco, Nice ; » 2.° par le pays des *Taurini*, passant par la vallée d'Exilles, le mont » Genèvre, Briançon ; 3.° par le pays des *Salassi* ou le val d'Aoste, » traversant le petit Saint-Bernard; 4.° par les Grisons *(p. 19).* » Il s'agit maintenant de savoir lequel de ces quatre chemins Annibal avoit choisi; or c'est ce que Polybe a le soin de nous apprendre, dans ce même texte que M. Deluc a cité, mais dont il a oublié de rapporter la circonstance la plus importante. Le voici traduit littéralement par M. Coray : « Polybe nomme quatre passages [des Alpes]; l'un, par la Ligurie, près » de la mer Tyrrhénienne ; un autre, *qui est celui par lequel Annibal passa,* » et qui traverse le pays des *Taurini* (εἶτα τὴν διὰ Ταυρίνων, ἣν Ἀννίβας » διῆλθεν) ; un troisième, qui passe par le pays des *Salassi ;* et un

(1) Polyb. *III, 47, §. 6.* — (2) Appian. *de Bello Annibal. §. 4, ed. Schweigh.*

» quatrième, par celui des *Rhæti* (1). » Ainsi Polybe, dans sa géographie, qui, selon toute apparence, n'est que le 34.e livre de son Histoire (2), dit formellement qu'Annibal a passé par le pays des *Taurini*, c'est-à-dire, par le mont Genèvre, comme M. Deluc le reconnoît. Concevroit-on maintenant que, dans le corps de l'histoire, il se fût contredit au point de conduire Annibal par le petit Saint-Bernard ! On ne dira point que les mots, *qui est celui par lequel Annibal passa*, sont une addition de Strabon. D'abord, ce seroit une supposition purement gratuite, attendu que, dans tout ce qui précède et ce qui suit, cet auteur ne fait que rapporter les opinions et les propres paroles de Polybe : ensuite on ne gagneroit rien par cette supposition ; car cette addition même auroit dû être prise dans Polybe, que Strabon suit sans restriction pour tout ce qui concerne les Alpes. D'ailleurs, cette circonstance est tout à-fait en harmonie avec ce que Polybe raconte plus bas ; savoir, que les *Taurini* furent les premiers peuples qu'Annibal rencontra à la descente des Alpes (3). Enfin, selon Tite-Live, l'historien Cincius Alimentus attestoit avoir entendu dire à Annibal lui-même qu'il avoit perdu trente-six mille hommes depuis le passage du Rhône jusqu'à son arrivée sur le territoire des *Taurini*, la première nation qu'on trouve en descendant dans l'Italie (4). Certes, si M. Deluc eût fait attention au passage de Polybe qu'il a cité sans avoir remarqué ce que ce passage offre de caractéristique et de décisif, il auroit, dès l'abord, abandonné l'opinion du général Melville, comme insoutenable en bonne critique; et il auroit été plus disposé à l'indulgence à l'égard de Tite-Live, qui, en conduisant Annibal par le mont Genèvre, est d'accord avec le témoignage si formel de Polybe.

Mais il faut suivre M. Deluc dans le développement de son opinion, et montrer que les deux historiens s'accordent sur tous les points principaux.

On ne conserve plus de doute depuis long-temps sur le lieu où Annibal a passé le Rhône : on convient que c'est un peu au-dessus de Roquemaure, à neuf ou dix mille toises au nord d'Avignon.

Après le passage du Rhône, « Annibal, dit Polybe, marcha *le long* » *de ce fleuve*, en s'éloignant de la mer; il s'avançoit à peu près vers » l'est (5), dans l'intérieur de l'Europe (6)..... Après une marche de

(1) Strab. *IV*, *p. 209*, *ed. Cas.* — *Trad. franç. t. II*, *p. 104.* — (2) Schweigh. *ad Polyb. lib. XXXIV*, *t. VIII*, *p. 105.* — (3) Polyb. *III*, *60*, *§. 8.* — (4) Tit. Liv. *XXI*, *38.* — (5) Il faut se souvenir ici que Polybe faisoit couler le Rhône du N. E. au S. O. Πρὸς τὰς χειμερινὰς δύσεις (*III*, *47*, *§. 2*). — (6) Polyb. *III*, *47*, *§. 1.*

» quatre jours consécutifs (1) depuis le lieu du passage, Annibal arriva » à ce qu'on appelle *l'Ile*, pays peuplé et fertile en blé : il doit son nom » [d'île] à ce que le Rhône, d'une part (τῇ μὲν γὰρ ὁ Ῥοδανός), *l'Isaras*, » de l'autre (τῇ δὲ ὁ ἸΣΆΡΑΣ), coulant le long de chacun de ses » côtés, lui donnent, par leur réunion, une forme [triangulaire], dont » le sommet est à leur confluent (2). Il a en effet de la ressemblance, par » sa forme et sa grandeur, avec le *Delta* d'Égypte, excepté que, dans ce » dernier, c'est la mer qui forme le côté compris entre les [deux] » branches [du Nil]; tandis que ce sont des montagnes très-difficiles » à traverser, et, pour ainsi dire, presque inaccessibles, qui déter» minent un des côtés de l'île. »

Voilà le premier texte de Polybe sur lequel on s'est partagé d'opinion : les uns ont prétendu que la rivière dont parle ici Polybe est la Saone, et que l'*île* est l'espace compris entre la Saone et le Rhône; des éditeurs, et Casaubon à leur tête, ont même eu la témérité de porter Ἄραρος et *Arar* dans les textes de Polybe et de Tite-Live; d'autres, tels que Folard, Cluverius, Mandajors, &c., y ont reconnu l'Isère. Cette opinion est de toute certitude. En effet, l'embouchure de cette rivière est à environ cinquante-six mille cinq cents toises de l'endroit où Annibal a passé le Rhône; cet intervalle a été parcouru en quatre jours consécutifs : c'est quatorze mille cent toises ou environ cinq lieues et demie par jour ; proportion moyenne qui convient parfaitement et à la promptitude avec laquelle Annibal vouloit s'éloigner des Romains, et en même temps à l'obligation où il étoit de traîner tous ses bagages. En outre, Polybe compte quatorze cents stades depuis le passage du Rhône jusqu'à la montée des Alpes (3) ; dans un autre endroit, il dit qu'Annibal a parcouru huit cents stades depuis l'*île* dont il s'agit et la montée des

---

(1) C'est là le sens des mots Ἀννίβας δὲ ποιησάμενος ἙΞΗ͂Σ ἐπὶ τέτταρας ἡμέρας τὴν πορείαν. Le mot ἑξῆς a été passé par les traducteurs : il importe cependant, parce qu'il montre avec quelle hâte Annibal vouloit s'éloigner des Romains.

(2) Cela est encore le sens exact que les interprètes n'ont pas saisi : ἈΠΟΚΟΡΥΦΟΥ͂ΣΙ (Ῥοδανός τε καὶ Ἰσάρας) αὐτῆς (νήσου) τὸ σχῆμα κατὰ τὴν πρὸς ἀλλήλους σύμπτωσιν. Polybe veut dire que le *delta* formé par les deux rivières a son sommet à leur confluent : ses paroles reviennent à ceci : αὐτῆς τοῦ σχήματος ΚΟΡΥΦῊΝ ἈΠΟΤΕΛΟΥ͂ΣΙ (ou ποιοῦσι) κατὰ τὴν π. ἀ. σ. comme il dit ailleurs *(II, 14, §. 5)*.

(3) Polyb. *III, 39, §. 10.* Ἀπὸ δὲ τῆς διαβάσεως τοῦ Ῥοδανοῦ πορευομένοις παρ' αὐτὸν τὸν ποταμὸν ὡς ἐπὶ τὰς πηγὰς, ἕως πρὸς τὴν ἀναβολὴν τῶν Ἄλπεων... χίλιοι τετρακόσιοι. On ne sauroit dire combien les mots ὡς ἐπὶ τὰς πηγάς ont trompé les critiques : ils n'ont pas vu que cela signifie simplement *en remontant le fleuve ;* πορευομένοις παρ' αὐτὸν τὸν ποταμὸν ὡς ἀπὸ θαλάσσης ἄνω.

Alpes (1) : c'est donc six cents stades depuis le passage jusqu'à la rivière, ou 75 milles romains, sur le pied de huit stades pour un mille : or, 75 milles romains font environ cinquante-sept mille toises; c'est, à très-peu près, la mesure de cinquante-six mille cinq cents toises que la carte donne entre l'embouchure de l'Isère et le lieu où Annibal a passé le Rhône (2).

Il est donc hors de doute, d'après ces rapprochemens que M. Deluc fait habilement ressortir, que l'Isère bornoit l'*île* dont parle Polybe. Nous ajouterons à cela que le nom n'en est pas à beaucoup près aussi altéré qu'on se l'imagine. Les variantes donnent τῇ δὲ ΣΚΏΡΑΣ, τῇ δὲ ΣΚΌΡΑΣ, et enfin, dans quatre manuscrits, τῇ δὲ ΣΚΆΡΑΣ : d'après ces différentes leçons, la phrase seroit incorrecte ; il manqueroit devant le nom de ce fleuve, l'article qui est devant ὁ Ῥοδανός. Aussi Holstenius a-t-il fait voir avec sagacité que ΣΚΆΡΑΣ ou CKÁPAC est tout simplement un mot mal lu ; c'est la même chose que Ὁ ἸCÁPAC (3) : et M. Schweighæuser, en recevant cette leçon dans le texte de son excellente édition, s'est montré, comme à son ordinaire, fidèle aux règles de la critique la plus rigoureuse.

Quant à ce que Polybe appelle *l'île,* habitée, dit-il, par les Allobroges, on ne peut trouver un canton qui ressemble mieux à la description de cet historien, que la presqu'île comprise entre l'Isère au sud et au sud-est, le Rhône à l'ouest et au nord : elle a en effet beaucoup de ressemblance avec un *delta,* dont le sommet, comme le dit Polybe, est au confluent du Rhône et de l'Isère; et le côté oriental est formé par la chaîne escarpée où sont placés le chemin des Échelles et la grande Chartreuse. Cette île est donc l'*insula Allobrogum.* Quoiqu'elle soit moins étendue que le *delta* d'Égypte, sa grandeur autorise cependant l'espèce de comparaison que Polybe en fait avec le *delta.*

Jusqu'ici Polybe n'offre aucune difficulté ; et Tite-Live est d'accord avec lui : *Postero die ,* dit ce dernier, *profectus* (al. *provectus*) *adversâ ripâ Rhodani , mediterranea Galliæ petit : non quia rectior ad Alpes via esset, sed quantùm à mari recessisset, minùs obvium fore Romanum cre-*

---

(1) Polyb. *III, 50, §. 1.* — (2) Id. *III, 39, §. 8.*

(2) L'auteur d'une dissertation insérée dans les *Annales des faits &c. militaires* (juillet 1818, p. 196), compte 32 lieues du passage du Rhône à l'Isère, et trouve en conséquence le chemin trop long pour quatre jours. J'ignore de quelle carte il s'est servi : celle de Cassini donne 56,500 toises au plus, ou 22 ½ lieues de 20 au degré.

(3) Il n'y a rien de si commun que le changement de O en C [Σ], et réciproquement: ainsi l'on trouve souvent dans les manuscrits ΣΥ pour ΟΥ.

dens ; cum quo, priusquam in Italiam ventum foret, non erat in animo manus conserere. Quartis castris ad insulam pervenit : ibi Isarar Rhodanusque amnes diversis ex Alpibus decurrentes, agri aliquantùm (al. *aliquantulùm*) *amplexi, confluunt in unum ; mediis campis insulæ nomen inditum* (1), &c. On retrouve ici tout Polybe. 1.° Annibal remonte le long du Rhône, *adversa ripâ ;* 2.° il arrive à l'île en quatre jours de marche, *quartis castris ;* 3.° cette île est formée par la réunion du Rhône avec une autre rivière dont le nom varie dans les manuscrits. On y lit *pervenit ibi Ara,* ou *ibique Arar,* ou *ibi Arar,* ou enfin *Bisarar :* de la comparaison de ces leçons avec la dernière, il sort évidemment *ibi Isarar* ou *Isara,* qui est la leçon véritable. La seule difficulté consiste dans les mots *agri aliquantùm* qui sembleroient indiquer un canton plus petit que l'île des Allobroges : cependant, à la rigueur, Tite-Live a fort bien pu désigner par cette expression vague un terrain de quinze lieues en tout sens.

Ainsi donc, jusqu'ici, les deux historiens s'accordent entre eux, ou plutôt Tite-Live ne fait que traduire et extraire Polybe.

C'est à partir de l'île des Allobroges que commencent les grandes difficultés de la question. On a vu qu'Annibal s'étoit hâté de s'avancer dans les terres pour éviter les Romains, dans la crainte de s'affoiblir s'il se laissoit atteindre, et s'il étoit forcé de livrer combat ou d'escarmoucher. « Aussi, dit Polybe, le consul Publius, étant arrivé au lieu du » passage trois jours après le départ des Carthaginois, fut frappé d'une » surprise extrême de ce qu'Annibal eût osé prendre cette route pour » passer en Italie (2).... Il se retira en toute hâte à ses vaisseaux...... » embarqua ses troupes et fit voile pour l'Italie, afin de gagner les enne- » mis de vîtesse.... et de se trouver avant eux au pied des Alpes (3). » Annibal, parvenu sur le bord de l'Isère, se trouvoit hors de crainte, parce que ses coureurs lui avoient appris l'embarquement des Romains. Il n'avoit plus aucun motif pour pénétrer dans l'intérieur des terres, et devoit

(1) Tit. Liv. *XXI, 31, in.* — (2) Au lieu de s'avancer directement au N. E. par Carpentras et Sisteron, comme Annibal n'eût pas manqué de le faire, s'il n'avoit pas voulu s'éloigner des Romains.

(3) Tite-Live traduit ici Polybe presque littéralement : *ad mare ad naves rediit* [αὖθις ἐπὶ τὰς ναῦς ἠπείγετο, Polyb.], *TUTIÙS faciliùsque descendenti ab Alpibus Annibali occursurus* [σπεύδων καταλαχῆσαι τοὺς ὑπεναντίους κ. τ. λ. Polyb.]. D'après ces mots de Polybe, il me paroît évident que Tite-Live avoit écrit *CITIÙS faciliùsque.... occursurus* au lieu de *tutiùs,* adverbe dont le sens n'est pas exprimé dans Polybe, tandis que l'idée de vîtesse et de promptitude s'y trouve marquée. Les mots *tutiùs* et *citiùs* peuvent d'autant mieux se confondre, que le *t* et le *c* sont faits de même dans le manuscrit, et que les copistes oublient ou ajoutent souvent un jambage.

commencer à remonter le cours des rivières qui descendoient des Alpes.

M. Deluc fils lui fait prendre une autre route. Selon lui, Annibal traverse l'Isère, remonte le Rhône jusqu'à Vienne, puis quitte ce fleuve, le rejoint à Saint-Genis, le suit jusqu'à Yenne, d'où il tourne au sud le long du lac du Bourget, pour rejoindre l'Isère à Montmeillan. Voilà certes un détour bien étrange : car pourquoi Annibal auroit-il fait un si long chemin, quand il pouvoit arriver à Montmeillan en suivant l'Isère ! Rien ne l'en empêchoit, puisque les Allobroges, loin de contrarier alors sa marche, lui fournirent des vivres, des munitions et des vêtemens.

M. Deluc, ayant conduit Annibal jusqu'à Montmeillan, n'a plus aucune peine à prouver qu'il a passé par le petit Saint-Bernard, puisqu'on ne sauroit prendre une autre route, à moins de traverser l'Isère. L'auteur trouve avec la même facilité les moyens d'appliquer à cette montagne les diverses circonstances mentionnées dans le texte de Polybe ; comme cet historien s'est attaché à décrire les opérations militaires, plutôt qu'à peindre les lieux, les différens traits qu'il a marqués, sont si vagues, qu'il n'y a pas un seul col des Alpes auquel ils ne puissent convenir : aussi les critiques, selon l'opinion qu'ils avoient embrassée, les ont-ils retrouvés au mont Genèvre, au mont Cenis, au petit et au grand Saint-Bernard. Il y a toutefois une coïncidence découverte par le général Melville, et que M. Deluc regarde comme décisive : ce général reconnoît dans le passage du Saint-Bernard un endroit appelé *la Roche blanche* ; or, Polybe dit qu'Annibal passa la nuit dans le voisinage d'un certain *leucopetron*, mot qui signifie *pierre blanche :* donc le lieu du passage d'Annibal *est déterminé de la manière la plus précise* [p. 152]. Assurément il n'existe pas de passage des Alpes où l'on ne trouvât quelque *roche blanche*, puisqu'il y a du gypse blanchâtre sur tous les cols de la chaîne. Mais d'ailleurs il est fâcheux pour cette découverte du général Melville, que, dans Polybe, le mot λευκόπετρον, qui revient plusieurs fois, soit pris comme le λεωπέτρα des autres auteurs (1) pour λεῖος λίθος, et ne signifie rien autre chose que *roche nue, escarpée ;* c'est ce qui est prouvé sur-tout par un passage du livre X (2).

Ce n'est pas par de telles raisons qu'on peut se flatter d'éclaircir définitivement un point d'histoire. Mais il y en a de positives auxquelles nous ne voyons pas comment l'auteur pourroit répondre. Sans parler du passage si formel que M. Deluc a négligé, nous demanderions

(1) Schweigh. *ad Polyb. X, 48, §. 5 ; adde* Diod. Sic. *III, 15, et ibi* Wessel.

(2) Polyb. *X, 30, §. 5 :* ἐκ τῆς ἀδύνατος ἡ δι' αὐτῶν λευκοπέτρων ἀναβολή, c'est-à-dire, διὰ τῶν κρημνῶν, mots qui se lisent plus haut.

comment Annibal, s'il a descendu le petit Saint-Bernard, a pu trouver les *Taurini* au pied des Alpes qu'il venoit de franchir (1), quand il est constant que ces peuples habitoient au sud de la *Doria Ripuaria;* en sorte qu'Annibal n'auroit dû rencontrer que les *Salassi.* En second lieu, Annibal, selon Polybe, Tite-Live et Appien (2), à la descente des Alpes, a pris la ville de Turin après un siége de trois jours. M. Deluc, qui conduit Annibal par le val d'Aoste, est obligé de lui faire traverser la *Doria Baltea*, pour aller au sud chercher Turin : mais comment croire qn'Annibal se seroit ainsi amusé à rebrousser chemin, pour consumer trois jours devant une ville qu'il n'avoit nul besoin de prendre, au lieu de se hâter d'arriver au Tésin, avant que les Romains vinssent lui en disputer le passage !

Voilà des difficultés véritables. Ces deux circonstances prouvent sans réplique que Polybe, dans le cours de son Histoire, comme dans le passage de sa géographie cité par Strabon, a fait prendre au général carthaginois le chemin du mont Genèvre. Mais il est nécessaire de reprendre la route de ce général à partir de l'Isère, que M. Deluc lui a fait traverser.

Ceci est un point très-important, d'où dépend l'intelligence de toute la marche d'Annibal. Si M. Deluc eût examiné avec l'attention convenable le texte de Polybe, il y auroit vu qu'Annibal n'a point passé l'Isère, et qu'il n'a point remonté le Rhône au-delà de l'embouchure de cette rivière. En effet, l'historien dit qu'Annibal arriva *à l'île*, πρὸς τὴν νῆσον, et non pas *qu'il y entra* : quelques lignes après, il dit encore πρὸς ἣν ἀφικόμενος, *étant arrivé à l'île*, et non pas ἐν ᾗ παραγινόμενος, *étant entré dans l'île.* Tite-Live dit de même, *ad insulam pervenit.* Ni l'un ni l'autre historien ne dit qu'Annibal entra dans l'île. Qu'en faut-il conclure ? Que le gros de l'armée carthaginoise demeura sur la rive gauche de l'Isère, et que le secours accordé par Annibal à l'un des deux frères, chefs des Allobroges, contre l'autre, consista dans un simple détachement : il n'en falloit pas davantage pour faire pencher la balance en faveur de celui qui avoit imploré l'assistance d'Annibal. Le gros de l'armée resta donc sur la rive gauche ; et, en effet, pourquoi Annibal se seroit-il donné l'embarras de faire passer encore une fois une rivière large et impétueuse à ses bagages, à sa cavalerie et à ses éléphans, qui lui avoient donné tant de peine lors du passage du Rhône ! Ce n'étoit pas la crainte des Romains ; car il n'ignoroit pas qu'ils avoient cessé de le poursuivre ; qu'ainsi il devenoit inutile de mettre une rivière entre eux et son armée.

(1) Polyb. *III, 60, §. 8.* — (2) Appian. *de Bell. Annibal. §. 5.*

«Annibal, dit Polybe, marcha pendant dix jours *le long du fleuve*, » l'espace de huit cents stades, et atteignit la montée des Alpes (1). » Les mots *le long du fleuve* ne s'accordent pas avec la route qu'a choisie M. Deluc; car, dans son idée, Annibal a quitté le Rhône à Vienne, et a traversé la plaine du Dauphiné, dans l'espace de quinze lieues; ce qui fait la moitié des huit cents stades : tandis que Polybe dit formellement qu'Annibal a suivi *le fleuve.* Ce qui a égaré M. Deluc, c'est qu'il a cru que παρὰ τὸν ποταμόν devoit s'entendre du Rhône, parce que, dans d'autres passages, on retrouve ces mots appliqués en effet à cette rivière. Mais, dans ces passages, les mots παρὰ τὸν ποταμόν suivent immédiatement le nom du Rhône, en sorte qu'il n'y a point de doute à cet égard; au lieu qu'ici le nom du fleuve qui précède immédiatement est celui d'*Isaras :* le nom du Rhône n'est point répété dans l'intervalle; il est donc naturel d'appliquer à l'Isère les mots παρὰ τὸν ποταμόν. C'est ainsi qu'un examen attentif du texte de Polybe concourt, avec l'ensemble de tous les genres de probabilités, pour établir qu'Annibal a suivi la rive gauche de l'Isère.

Nous allons voir que c'est le seul moyen d'expliquer le texte de Tite-Live, que M. Deluc a mis tout-à-fait de côté : on trouve dans ce texte quelques faits géographiques que Polybe a passés sous silence. A l'époque où Tite-Live a écrit, la géographie de la Gaule étoit bien connue; on avoit dressé des cartes où les distances et la disposition des lieux étoient marquées : ainsi il n'est pas probable que l'historien latin ait pu faire de si lourdes bévues qu'on le suppose, dans ce qu'il ajoute au récit de Polybe. Il dit : *Sedatis certaminibus Allobrogum, cùm jam Alpes peteret, non rectâ regione iter instituit, sed ad lævam in Tricastinos flexit ; inde per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in Tricorios : haud usquam impeditâ viâ, priusquam ad Druentiam flumen pervenit.* D'après ce texte, 1.° Annibal n'a pas pris le plus court pour gagner les Alpes; 2.° il s'est détourné à gauche [par rapport à l'historien] vers les Tricastins; 3.° il a côtoyé le pays des Vocontiens, traversé celui des Tricoriens, et est arrivé sur le bord de la Durance.

Maintenant, suivons le texte de Polybe, comme si nous n'avions pas celui de Tite-Live.

Annibal, arrivé sur le bord de l'Isère, marcha dix jours le long de

(1) Ἀννίβας δ' ἐν ἡμέραις δέκα πορευθεὶς ΠΑΡᾺ ΤῸΝ ΠΟΤΑΜῸΝ εἰς ὀκτακοσίους σταδίους, ἤρξατο τῆς πρὸς τὰς Ἄλπεις ἀναβολῆς. Polyb. *III, 50, §. 1.* Le général Frédéric-Guillaume, qui n'entend point παρὰ τὸν ποταμόν, veut lire παρὰ τοῦ ποταμοῦ, à partir du Rhône *(Hist. des campagnes d'Annibal, t. I, p. 58. Milan, 1812).* Si Polybe avoit voulu exprimer cette idée, il auroit dit ἀπὸ τῶν κατὰ τὸν ποταμὸν τόπων.

ce fleuve jusqu'à la montée des Alpes. Annibal étoit trop habile pour ne pas éviter, autant qu'il étoit possible, le passage des rivières. Parvenu au confluent de l'Isère avec le Drac (qui, dit-on, avoit alors lieu un peu au-dessus de Grenoble, près de Gière), la ligne directe, *iter rectâ regione*, eût été de traverser le Drac et de suivre le cours de la Romanche, ou bien de continuer à suivre l'Isère par la vallée de Graisivaudan, ce qui l'auroit conduit au petit Saint-Bernard, ou par l'Arc au mont Cénis. Mais, dit Tite-Live, il ne prit point la ligne directe, *non iter rectâ regione instituit;* il tourna sur la gauche [par rapport à l'historien] : ainsi il ne traversa ni l'Isère, ni le Drac, torrent extrêmement large et impétueux à son embouchure; il remonta ce torrent, que sa largeur dut lui faire prendre pour la même rivière que l'Isère. Il le suivit jusqu'au dixième jour, dans l'espace de huit cents stades, à compter du point où il avoit trouvé l'île des Allobroges : cette mesure équivaut à 100 milles romains, c'est-à-dire, à 76,000 toises environ ; prise le long de l'Isère et du Drac, elle porte à Saint-Bonnet, à l'entrée du département des Hautes-Alpes.

Jusque-là, dit Polybe, l'armée s'étoit trouvée en plaine : alors elle commença à gravir les Alpes. Pour entendre ceci, il faut se rappeler que Polybe (1), de même que Strabon (2), étendoit les Alpes jusqu'à Marseille, et donnoit ainsi ce nom à toute la contrée montagneuse qui, à partir de la chaîne principale, se prolonge dans les départemens de l'Isère, des Basses-Alpes et du Var: ainsi, dans leurs idées, les Alpes commençoient où finissoit la plaine. Or, à partir de Romans, la route se fait jusqu'à l'entrée du département des Hautes-Alpes, soit en plaine, soit dans des vallées peu profondes et toujours assez larges. A la hauteur de Corps, il entra dans la plaine ou vallée de Champs; arrivé vers Saint-Bonnet, il quitta la rive du Drac, et prit au sud-est la route par la montagne : là commence la montée des Alpes. Après avoir franchi la crête qui sépare le bassin du Drac de celui de la Durance, il atteignit cette rivière à peu de distance d'Embrun. Dans cette route, l'armée carthaginoise, le long du Drac, côtoya le territoire des Vocontiens, dont le Drac étoit la limite, et traversa le pays des Tricoriens, qui avoient pour capitale Gap. C'est précisement ce que dit Tite-Live : *Inde per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in Tricorios ; haud usquam impeditâ viâ, priusquam ad Druentiam flumen pervenit.* Les mots qui précèdent ce texte, présentent seuls deux difficultés contre lesquelles ont échoué tous les critiques, *non rectâ regione iter instituit, sed ad lævam in Tricastinos flexit.* La première consiste dans les mots *ad lævam*, puis-

(1) Polyb. *II, 14, §. 6.* — (2) Strab. *IV, p. 202.*

qu'il est clair qu'Annibal, en remontant le Drac, a pris à droite, et non pas à gauche. Cela est si évident, qu'au lieu de taxer Tite-Live d'ignorance ou d'absurdité, on auroit dû sentir que cet historien, en disant *flexit ad lævam*, parle relativement à sa position en Italie ; ce qui est assez ordinaire aux auteurs anciens. C'est ainsi que Quinte-Curce, décrivant la route d'Alexandre le long du Tigre avec une carte sous les yeux, place ce fleuve à gauche et les monts *Gordyiæi* à droite (1), quoique, relativement à Alexandre, ce fût tout le contraire. La seconde difficulté tient au mot *in Tricastinos ;* en effet, les Tricastins, dont le chef-lieu étoit à Saint-Paul-trois-Châteaux, ont été reculés fort loin au sud, et resserrés entre les *Segalauni*, au nord, et les *Vocontii*, à l'est et au nord-est. Nous observerons toutefois que la situation relative de ces peuples nous est donnée par des géographes de temps postérieurs ; et qu'au temps de Tite-Live, ou même de l'expédition d'Annibal, les *Tricastini* pouvoient s'être étendus davantage vers le nord et dominer les *Segalauni ;* en sorte que l'historien latin a fort bien pu prolonger leur territoire jusqu'à l'Isère. Il est d'ailleurs à remarquer que Tite-Live, dans une autre partie de son histoire, racontant l'expédition de Bellovèse en Italie, qu'il conduit, comme Annibal, par le mont Genèvre *(Taurino saltu)*, dit que ce chef gaulois traversa le pays des *Tricastini* (2) ; et comme Bellovèse partoit de la région moyenne de la France au-dessus de Lyon, il n'a pu passer le Rhône au-dessous de cette ville : ainsi Tite-Live lui fait suivre le même chemin qu'à Annibal, c'est-à-dire, le cours de l'Isère et du Drac. On reconnoît donc beaucoup de consistance dans les idées de cet historien, relativement à la position des *Tricastini ;* et l'on ne peut ainsi douter que leur territoire, au moins dans son opinion, ne s'étendît jusque sur les bords de ces deux rivières. Voilà, nous le pensons, l'explication naturelle de ce passage de Tite-Live, qui est la principale cause de la diversité des opinions sur la route d'Annibal.

En arrivant sur le bord de la Durance, Annibal fut obligé de passer cette rivière un peu au-dessus d'Embrun, parce que la route suit la rive gauche ; de la passer une seconde fois au-dessous de Briançon, et une troisième au-dessus. Polybe ne fait pas mention de ces circonstances, parce que la Durance, à cette hauteur, n'est qu'un torrent fort peu large sur lequel les ponts ne devoient point manquer ; c'est sans doute pour

(1) Quint. Curt. *IV, 10, §. 8.* Mais l'expression de Quinte-Curce a encore moins de netteté que celle de Tite-Live.

(2) Tit. Liv. *V, 34. Is* (Bellovesus), *quòd ea gens populis abundabat, Bituriges, Arvernos, Senones, Heduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos excivit, profectus* in Tricastinos venit. *Alpes inde oppositæ erant... ipsi* Taurino saltu *invias Alpes transcenderunt.*

la même raison qu'il n'a pas non plus parlé du passage des deux *Doria,* de l'autre côté des Alpes. Tite-Live, au contraire, dit qu'Annibal fut obligé de passer la Durance; mais il se livre en cet endroit à quelques exagérations, en faisant de la Durance une peinture qui ne convient qu'à ce qu'est cette rivière un peu au-dessus de Cavaillon.

A partir de Briançon, Annibal se trouva sur la montée du mont Genèvre; à la descente, il suivit la vallée d'Oulx, traversa plusieurs fois la Doria, au-dessous d'Exilles et de Suze, entra dans le territoire des *Taurini*, passa sur l'emplacement de Rivoli, et se trouva sous les murs de Turin. Les *Taurini* s'étant refusés à l'alliance qu'il sollicitoit, il enveloppa Turin, leur ville principale, et la prit après un siége de trois jours. Cet événement achève de prouver, comme il a déjà été dit, que le mont Genèvre fut le lieu du passage : Turin, placé au confluent de la Doria et du Pô, opposoit aux Carthaginois une barrière qu'il falloit renverser pour passer outre. La prise de cette ville étoit donc nécessaire : dans l'hypothèse de M. Deluc, elle est inexplicable.

Il reste une dernière considération à faire valoir, celle des mesures : elles coïncident parfaitement. Polybe dit que, depuis la montée des Alpes jusqu'à l'endroit où, après avoir franchi ces montagnes, on entre dans les plaines du Pô, on compte douze cents stades (1) qui valent 150 milles romains. Pour ceux qui descendent de la vallée de Suze, la plaine ne commence réellement qu'à Rivoli, dont la position est un peu au-dessus de la station appelée, dans l'Itinéraire, *Fines.* L'Itinéraire d'Antonin donne de *Fines* à *Vapincum* [Gap], par *Segusio* [Suze], *Brigantio* [Briançon], *Rame, Ebrodunum* [Embrun], *Caturigas* [Chorges], 133 milles romains; de là, jusqu'à Saint-Bonnet, à travers la montagne, la carte de Cassini donne 6 lieues ou 18 milles, lesquels, additionnés avec les 133 milles depuis *Fines,* font à très-peu près les 150 milles ou douze cents stades de Polybe.

L'ensemble du texte de Polybe prouve donc invinciblement, comme celui de Tite-Live, qu'Annibal a passé le mont Genèvre ; et l'évidence est complétée, quand on se rappelle que cet historien le dit formellement dans le fragment conservé par Strabon. Nul doute que M. Deluc fils, qui, dans l'ouvrage dont nous attaquons les résultats, a donné plus d'une preuve de sagacité, ne fût demeuré convaincu, comme nous, de cette vérité, s'il avoit essayé de concilier les deux historiens anciens, au lieu de se laisser séduire par la prétendue découverte du général Melville.

---

(1) Polyb. *III, 39, §. 10.* Λοιπαὶ δὲ αἱ τῶν Ἄλπεων ὑπερβολαὶ, περὶ διακοσίους καὶ χιλίους, ἃς ὑπερβάλλων ἔμελλεν ἥξειν εἰς τὰ περὶ τὸν Πάδον πεδία τῆς Ἰταλίας.

Nous pensons que M. Deluc doit cesser de regarder comme impossible la conciliation de Polybe avec Tite-Live.

Ce savant termine son ouvrage par un morceau intitulé : *De l'effet des torrens sur les rochers, suivi de quelques réflexions sur les passages étroits des rivières dans les chaînes des montagnes.* Son objet est d'établir que la forme et la largeur des vallées et des passages étroits ont été fort peu modifiées par l'action des eaux courantes ; qu'ainsi la disposition des montagnes et des vallées, le lit des torrens et des rivières, sont antérieurs à l'existence même des eaux courantes, et tiennent au dessein de la Providence, qui a voulu qu'il y eût sur la terre des rivières et des torrens.

Il a paru tout récemment une dissertation ayant pour titre : *Dissertation sur le passage des rivières et des montagnes, et particulièrement sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal, &c.;* par M. le comte de F. d'U., *in-8.°*

L'auteur attaque l'opinion de M. Deluc : il prend contre ce savant la défense de Tite-Live ; et afin de concilier l'historien latin avec Polybe, il s'efforce de prouver, d'après ces deux auteurs, qu'Annibal n'a point remonté le long du Rhône après le passage de ce fleuve. Il y a dans cette dissertation une idée toute nouvelle (1) ; mais elle est inadmissible.

On a vu que la difficulté du texte de Tite-Live consiste en ce que, selon cet historien, Annibal n'arriva chez les *Tricastini* qu'après avoir dépassé l'île des Allobroges, et que ce général tourna sur la gauche pour arriver chez les premiers.

Pour expliquer ce fait, l'auteur a imaginé que *l'île* des Allobroges devoit être nécessairement au sud de Saint-Paul-trois-Châteaux ; et il la reconnoît dans une petite *île* de deux lieues de large sur trois un quart de long, formée près d'Orange par la rivière d'Aigues ou Eygues, qui, à environ trois lieues de son embouchure dans le Rhône, se partage en deux bras, dont le principal se jette au-dessous d'Orange, et le plus foible, qui n'est qu'une rigole que les enfans franchissent d'un saut, se jette un peu au-dessus de Roquemaure, précisément vis-à-vis de l'endroit où Annibal a passé le Rhône.

Pour quiconque jettera les yeux sur la carte, cette opinion paroîtra des plus étranges, s'il se souvient, 1.° qu'Annibal a remonté le Rhône (*adversâ ripâ*) pendant quatre jours *consécutifs*, avant de rencontrer l'île des Allobroges ; 2.° que depuis le passage du Rhône jusqu'à cette île,

(1) Elle avoit été indiquée par l'auteur dans son ouvrage intitulé *Antiquités et Monumens du département de Vaucluse, &c.*, par M. de Fortia d'Urban ; Paris, 1808 ; et dans un article des Annales encyclopédiques, juillet 1818.

Polybe compte six cents stades, ou 75 milles romains, ou 25 lieues : tandis que, dans l'opinion de M. le C. de F. d'U., ce général se seroit trouvé n'avoir à faire qu'*une* lieue environ, *en remontant le Rhône,* pour rencontrer cette île. Ajouterons-nous combien il seroit singulier de voir les deux frères chefs des Allobroges, peuple dont le territoire étoit à vingt-cinq lieues de là, traverser avec leurs armées le pays des *Segalauni*, des *Tricastini*, des *Vocontii*, pour venir se disputer la couronne (ὑπὲρ τῆς βασιλείας στασιάζοντας) dans une petite île qui appartenoit aux *Cavares!*

Il y auroit bien d'autres argumens à faire ; mais c'en est assez pour montrer que cette opinion sur la position de l'île des Allobroges ne peut soutenir le plus léger examen. M. le C. de F. d'U. fait cette objection contre l'opinion incontestable qui place l'*île* des Allobroges entre le Rhône et l'Isère, que l'espace compris entre ces deux rivières n'est point une *île* dans l'acception rigoureuse du mot. Qui en doute ! Mais Polybe dit précisément que ce n'est point une *île ;* car il a le soin de prévenir qu'un des côtés est formé par une chaîne de montagnes. Ce n'est certes pas la première fois que le nom d'*île* est employé abusivement : si l'on vouloit en rapporter des exemples, on en auroit beaucoup à citer depuis *Péloponnèse* jusqu'à *Ile de France*, (ancien gouvernement). Quant au nom que la rivière porte dans Tite-Live, il choisit, entre toutes les variantes, celle qui donne *pervenit Bisarar*, sans songer que, comme le mot *ibi* est nécessaire dans la phrase, *Bisarar* n'est autre chose que *ibi Isarar*, deux mots réunis en un seul par un ignare copiste. Au reste, selon M. le comte de F. d'U., *Bisaras* est pour *Bicarus*, mot composé du latin *bis* et du celtique *car*, embouchure; étymologie sur le mérite de laquelle nous n'avons garde de prononcer.

Le même auteur oppose encore à l'opinion de ceux qui conduisent Annibal jusqu'à l'Isère, et à plus forte raison à ceux qui le conduisent au delà, le grand détour qu'ils font faire à Annibal. Cela est vrai : mais ce détour n'est-il pas prouvé par les textes de Polybe et de Tite-Live, qui nous disent qu'Annibal cherchoit à fuir les Romains, en sorte qu'il ne s'est rabattu sur la route des Alpes qu'après avoir appris le départ et l'embarquement de l'ennemi ! D'ailleurs, sans ce détour, comment retrouver les 600 stades ou 75 milles romains que Polybe compte entre le passage du Rhône et l'île des Allobroges ; puis les 800 stades entre cette île et la montée des Alpes ; enfin les 1200 stades pour le passage de ces montagnes jusqu'à l'entrée des plaines du Pô ! Au reste, toutes ces difficultés n'ont point embarrassé l'auteur de la dissertation ; car il n'a pas cru nécessaire de les résoudre.

LETRONNE.

A second Journey through Persia, Armenia and Asia minor, &c., between the years 1810 and 1816, with an account of the proceedings of the embassy of Sir Gore Ouseley; by James Morier, esq. — *Second Voyage à travers la Perse, l'Arménie et l'Asie mineure, fait entre les années 1810 et 1816, avec un récit des opérations de l'ambassade de Sir Gore Ouseley; par M.* Jacques Morier, *écuyer.* Londres, 1818, 435 pages *in-4.°*, avec cartes, planches et gravures en bois.

M. Jacques Morier avoit déjà publié, en 1812, la relation d'un voyage par lui fait en Perse dans les années 1809 et 1810 (1), avec le caractère de secretaire de légation, à la suite de sir Harford Jones, ambassadeur de S. M. le roi d'Angleterre à la cour de Téhéran. Cette mission avoit pour objet de détacher le roi de Perse, de son alliance avec le gouvernement français, et d'obtenir le renvoi de l'ambassade française. Sir Harford Jones obtint un succès complet, autant peut-être par la négligence du gouvernement français, qui sembloit ignorer par quels moyens on établit et on maintient son crédit auprès des princes de l'Asie, que par les largesses de la cour d'Angleterre, les talens du négociateur, et sa longue expérience des nations et des gouvernemens de l'Orient. La relation de M. Morier contenoit la marche de l'ambassade depuis le port de Bombay jusqu'à son débarquement à Bouschire ou Abou-Schehr, de là à Schiraz, puis à Ispahan, et de cette dernière ville à Téhéran, résidence du roi de Perse Fath-Ali-Schah; enfin, la route de M. Morier, en compagnie de l'ambassadeur de Perse Mirza Abou'lhasan, de Téhéran, par Kazvin, Sultanièh, Mianèh, Tauriz, Khoï, Bayazid, Arzroum, Kara-hissar, Niksar, Tocat, Amasia, Tosia, Boli et Ismid, à Constantinople. Aux détails relatifs à la marche de l'ambassade et à sa réception dans les principales villes où elle dut passer ou séjourner, aux observations variées sur les mœurs, la religion, l'agriculture et le gouvernement de la Perse, et sur l'état actuel de ce royaume, comparé avec ce qu'il étoit lorsqu'il fut visité et décrit par Chardin; enfin,

(1) A Journey through Persia, Armenia and Asia minor, to Constantinople, in the years 1808 and 1809; in which is included some account of the proceedings of His Majesty's mission under sir Harford Jones Bart. K. C. to the court of the king of Persia; by James Morier, esq., His Majesty's secretary of embassy to the court of Persia. London, 1812, *in-4.°*

à une esquisse de l'histoire de ce pays depuis la mort de Thamas Koulî-Khan jusqu'au règne de Fath-Ali-Schah, et du caractère de ce monarque, de ses enfans et de ses principaux ministres, se trouvoient jointes des descriptions curieuses de divers monumens anciens de la dynastie des Sassanides. Lorsque M. Morier rédigeoit son journal, il n'avoit point connoissance, à ce qu'il paroît, de ce qui avoit été écrit en France, à la fin du siècle dernier, sur divers monumens et sur les médailles de cette dynastie : mais, quand il publia sa relation, il compara le résultat de ses propres découvertes avec les opinions émises par l'auteur des Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, et il tira de cette comparaison la conclusion que, si parmi les nombreux monumens de la dynastie des Sassanides, les uns représentent, comme l'a pensé l'auteur de ces Mémoires, le triomphe d'Ardeschir, fils de Babec, sur Ardevan, le dernier monarque persan de la dynastie des Arsacides, il en est d'autres qui, incontestablement, sont relatifs aux victoires de Sapor, fils d'Ardeschir, sur les Romains, et à son triomphe sur l'empereur Valérien. Toutes les personnes qui prendront la peine de lire ce qu'a écrit là-dessus M. Morier, et de le comparer avec les monumens, partageront sans doute son opinion, et nous saisissons avec plaisir l'occasion de lui rendre cette justice. Nous devons ajouter que la découverte des ruines et des monumens de l'ancienne ville de Schapour, celle de quelques autres ruines observées sur la route d'Ispahan à Téhéran, et enfin la description des restes de la ville de Reï, assurent à la première relation de M. Morier un mérite incontestable.

Au surplus, cette première relation est appréciée depuis long-temps; et si nous en avons dit un mot ici, c'est sur-tout parce que, dans celle que nous annonçons, l'auteur, afin d'éviter toute répétition inutile, s'est contenté de renvoyer à sa précédente publication, toutes les fois que son second voyage et une nouvelle inspection des lieux qu'il avoit déjà visités et décrits, ne lui ont pas fourni, ou de nouvelles observations, ou une occasion de rectifier quelques-unes de ses précédentes descriptions.

Le second voyage de M. Morier n'est pas moins curieux que le premier; il nous paroît même offrir un plus grand intérêt, soit par le grand nombre des routes parcourues, soit par la variété des observations de l'auteur. Nous ne pouvons en donner qu'une esquisse bien imparfaite; mais elle suffira pour justifier le jugement que nous venons d'en porter.

M. Morier avoit accompagné, de Téhéran à Londres, Mirza Abou'lhasan, ambassadeur de Perse à la cour d'Angleterre. Cet envoyé avoit quitté Constantinople au commencement de septembre 1809, et s'étoit

embarqué sur un bâtiment anglais. Après un séjour de neuf mois dans la capitale de la Grande Bretagne, il se disposoit, au mois de juillet 1810, à retourner en Perse; et comme la cour d'Angleterre devoit envoyer une nouvelle ambassade au roi de Perse, il fut arrêté que les deux ambassadeurs se rendroient ensemble à leur destination. Sir Gore Ouseley, ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique, devoit être accompagné de son épouse et d'un enfant; parmi les personnes qui composoient l'ambassade, se trouvoient son frère, sir William Ouseley, déjà connu par plusieurs ouvrages relatifs à l'Orient, et particulièrement à l'histoire, aux antiquités et à la littérature du royaume de Perse, et M. Jacques Morier. Ce dernier avoit le titre de secrétaire d'ambassade: sir William Ouseley accompagnoit son frère en qualité de secrétaire particulier: la présence de M.me Ouseley entraînoit nécessairement celle de quelques femmes de service; ce qui offre une circonstance assez extraordinaire dans une mission de cette nature. L'ambassadeur persan avoit une suite de huit personnes en tout.

Embarqués le 18 juillet, les voyageurs arrivèrent en onze jours de traversée à Madère: l'ambassadeur persan ne voulut point y mettre pied à terre. Le 1.er août, le convoi leva l'ancre, on passa la ligne le 28, et le 11 septembre on prit terre à Rio Janeiro. Au grand étonnement de Mirza Abou'lhasan et de sa suite, les premiers Persans peut être qui eussent jamais vu l'Amérique, le nouveau monde ne leur parut pas différer essentiellement de l'ancien. Les deux ambassadeurs séjournèrent une quinzaine de jours dans la capitale du Brésil, et y reçurent un accueil distingué du prince régent. Le 26 septembre, ils se remirent en mer, et ce ne fut que le 21 décembre suivant, qu'ils jetèrent l'ancre à la pointe de Galles, dans l'île de Ceylan. Le 22, ils firent voile pour Cochin, où ils débarquèrent le 28. Dès le lendemain, ils remirent à la voile, et, le 11 janvier 1811, ils entrèrent dans le port de Bombay. Embarqués de nouveau le 30 janvier, ils jetèrent enfin l'ancre devant Bouschire le 1.er mars. L'ambassadeur persan débarqua le 3 mars, à l'heure jugée la plus heureuse par l'astrologue de la ville; l'ambassade anglaise n'effectua son débarquement que le 5. Toutefois le gouverneur de Bouschire n'attendit point le débarquement pour offrir son hommage à l'ambassadeur anglais; il se hâta de lui rendre visite à bord. Sir Gore Ouseley l'introduisit dans la chambre qu'occupoit l'ambassadrice, avec laquelle se trouvoient une jeune dame et deux femmes de chambre. Après un moment de surprise, il demanda tout bas à Mirza Abou'lhasan si c'étoient là toutes les femmes de son excellence.

L'ambassadeur anglais ne devoit point quitter Bouschire et se mettre

en route pour Schiraz, que le prince royal, gouverneur de la province de Fars, dont Schiraz est la capitale, ne lui eût envoyé un *mihmandar.* Cet officier, comme l'observe M. Morier, est d'une absolue nécessité dans un pays où il n'y a ni auberges, ni sûreté sur les routes pour les étrangers. Le mihmandar agit en même temps comme commissaire de son gouvernement, comme garde et comme guide des voyageurs. Non-seulement il répond des dangers auxquels pourroient se trouver exposés ceux dont la conduite lui est confiée, il doit aussi pourvoir à tous leurs besoins et à ceux de leur suite et des animaux employés à leur service; il impose sur tous les lieux qui se trouvent sur sa route, les fournitures de tout genre nécessaires à l'approvisionnement des hôtes du prince, et ces réquisitions sont d'ordinaire pour le mihmandar une source de gros bénéfices : aussi de semblables commissions sont-elles fort recherchées. En Perse, où l'étiquette est la partie la plus essentielle de la politique, le choix d'un mihmandar ne sauroit être regardé comme un objet de peu d'intérêt. L'importance du personnage auquel ces fonctions sont confiées, fait connoître de quel degré de considération jouit dans l'esprit du prince l'hôte qu'il va recevoir.

Le prince, gouverneur de Schiraz, avoit désigné pour faire les fonctions de mihmandar auprès de sir Gore Ouseley, son favori, Mohammed Zéki-Khan; mais, cet officier tardant à arriver, l'ambassadeur, auquel le séjour de Bouschire devenoit insupportable, se détermina à quitter son campement, situé auprès de cette ville, et à partir pour Schiraz le 27 mars, après avoir requis le gouverneur de Bouschire de l'accompagner. L'ambassade, qui marchoit à petites journées à cause de l'excessive chaleur, rencontra enfin le mihmandar à un lieu nommé *Barazdjoun.* Cet officier s'excusa du retard involontaire qu'il avoit apporté à se rendre auprès de l'ambassadeur, et prit la conduite de l'ambassade; le gouverneur de Bouschire prit en même temps congé de sir Gore Ouseley, et s'en retourna dans sa résidence.

L'ambassade atteignit Schiraz le 7 avril; elle ne quitta cette ville que le 10 juillet. Ce long séjour, quoique très-opposé au desir de l'ambassadeur, ne fut pas perdu pour les voyageurs. Diverses personnes de l'ambassade se partagèrent les contrées qui pouvoient offrir quelques objets de recherches aux amateurs de l'antiquité; et plusieurs excursions furent exécutées par l'ordre de l'ambassadeur. Son frère, sir W. Ouseley, alla à Fasa, l'ancienne Pasagardæ, et de là à Darabgherd. M. Robert Gordon, depuis ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique près la cour de Vienne, entreprit un voyage périlleux à Schouster, pour examiner les ruines de Suses. Le major Stone, officier d'artillerie, mort en Perse

à la fleur de l'âge, alla visiter les ruines de Schapour, et y fit quelques nouvelles découvertes; entre autres, une statue renversée, la seule connue jusqu'à ce jour en Perse, et que l'on peut voir dans le Voyage de M. Johnson. Pour M. Morier, il retourna à Persépolis, ses fonctions ne lui permettant pas de s'éloigner beaucoup de l'ambassadeur : il ne désespéroit pas de découvrir quelques restes d'antiquités encore inconnues, soit dans les ruines mêmes de ces anciens monumens, soit dans les lieux circonvoisins. Les recherches de M. Morier ne produisirent pas de grands résultats. Le plus important est la découverte de trois assez longues inscriptions en caractères sassanides, c'est-à-dire, pareils à ceux de Nakschi-Roustam, de Kirmanschah et des médailles des Sassanides. Ces inscriptions sont gravées sur le roc, à l'entrée d'une excavation artificielle, pratiquée dans la pente roide d'une montagne qui est située au nord-est entre Nakschi-Roustam et Persépolis. M. Morier n'a pu copier qu'une portion de l'une de ces trois inscriptions; il avoue lui-même que sa copie est très-imparfaite, et que l'éloignement et la hauteur du lieu où l'inscription se trouve gravée, ne lui permettoient pas d'en prendre une copie très-exacte. On ne sauroit donc se flatter de tirer aucun parti de ce fragment d'inscription; mais on peut espérer que la découverte de ce monument bien constatée engagera quelque autre voyageur à aller visiter de nouveau ces lieux, et à se pourvoir des échelles et autres instrumens nécessaires pour en prendre une copie plus complète et plus soignée. Quand on se rappelle qu'à Nakschi-Roustam chaque inscription est en trois langues, et que l'une de ces trois langues est la langue grecque, on se demande presque involontairement si la même chose n'auroit pas lieu ici.

M. Morier ne fait point connoître le résultat des excursions faites par les autres personnes de l'ambassade. Ceux qu'a pu obtenir sir William Ouseley, feront sans doute partie de la relation de son voyage, qui est attendue avec impatience.

Le 13 juin, l'ambassadrice mit au monde une fille. Cette circonstance fournit à M. Morier l'occasion de faire connoître les divers usages pratiqués chez les Persans à la naissance d'un enfant, et les préjugés qui rendirent très-difficile de trouver une nourrice pour la fille de M.me Ouseley.

Cependant un nouveau mihmandar avoit été nommé par le roi pour aller prendre l'ambassade à Schiraz et la conduire à Téhéran, et déjà il étoit arrivé à Schiraz. C'étoit Mirza-Zéki, personnage qui jouissoit d'une grande faveur auprès du roi, et qui exerçoit les fonctions de *mustofi* مستوفی ou secrétaire d'état. Sous la conduite de ce nouveau guide,

l'ambassade quitta Schiraz le 10 juillet; sa marche et ses divers campemens ou stations sont décrits avec soin par M. Morier.

Le 25 juillet, elle arriva à Ispahan. Je ne dirai rien ici de l'étiquette observée par les Persans, soit pour les visites réciproques de l'ambassadeur et des autorités locales, soit pour l'entrée solennelle de l'ambassade, les audiences de cérémonie, les festins et les fêtes données par les gouverneurs des villes principales. Ne voulant point interrompre le récit de la marche de l'ambassade, j'omets tous ces détails, sauf à y revenir par la suite, si l'espace me le permet; car je ne les regarde point comme dépourvus d'intérêt, attendu qu'ils sont propres à faire connoître l'état actuel de la civilisation en Perse.

L'état présent d'Ispahan, cette ancienne capitale de la monarchie des Séféwis, que nous nommons mal-à-propos Sofis, comparé avec la description que nous en a laissée Chardin, suffiroit seul pour donner une idée des révolutions politiques et des scènes de sang dont la Perse a été le théâtre depuis l'extinction de cette dynastie. Presque toutes les principales villes de la Perse ont offert à M. Morier un tableau à peu près semblable.

Le séjour de l'ambassade à Ispahan se prolongea jusqu'au 14 octobre. Elle avoit dû attendre, avant de se mettre en route pour Téhéran, l'époque à laquelle le roi quitte Sultaniéh, sa résidence d'été, pour rentrer dans la capitale. Le séjour d'Ispahan, ville dont le climat est regardé par les Persans comme le plus sain de tout le royaume, fut cependant très-fâcheux pour l'ambassade; presque toutes les personnes qui la composoient, Européens ou Indiens, furent attaquées, en août et en septembre, de fièvres, qui n'épargnèrent pas non plus les habitans. M. Morier assure que ces maladies, dues à l'inconstance de la température, sont généralement fréquentes à Ispahan, quoi qu'en disent les Persans, aux approches et au commencement de l'automne.

L'ambassade arriva le 27 octobre à Caschan, et y fit un séjour de quatre jours. De Caschan, elle vint à Coum, et arriva enfin à Téhéran, le 9 novembre, après seize mois de voyage.

Sans m'arrêter ici à rien de ce qui se passa pendant le séjour de l'ambassade à Téhéran, et durant le cours des négociations jusqu'à la signature du traité préliminaire, qui fut suivie de la remise des présens envoyés par S. M. Britannique au roi de Perse, je continuerai le récit des diverses marches faites, soit par sir Gore Ouseley, soit par M. Morier, dans différentes parties des états de Feth-Ali-Schah. C'est, je pense, la meilleure et la plus courte manière d'indiquer aux lecteurs les objets et les lieux sur lesquels la relation que j'analyse peut leur offrir

des notions utiles, relativement soit aux contrées, soit aux habitans.

On avoit jugé qu'il étoit d'une grande importance pour les intérêts politiques qui avoient donné lieu à l'envoi d'un ambassadeur à la cour de Perse, que ce ministre eût une entrevue personnelle avec le prince royal Abbas Mirza, gouverneur de Tauriz, dont toutes les vues ont pour objet l'introduction en Perse des connoissances scientifiques et pratiques, du système militaire et de la tactique des Européens. En conséquence, l'ambassadeur n'eut pas plutôt terminé les affaires qui avoient exigé sa présence dans la capitale du royaume, qu'il se remit en voyage vers la fin de mai 1812, et dirigea sa marche vers Tauriz. Il arriva le 1.er juin à Cazvin, d'où, continuant sa route, en passant par Abhar, Zengan et Mianèh, il arriva en quelques jours à Tauriz. Il y trouva un officier russe que lui envoyoit le général Rtischeff, commandant en chef des armées russes en Géorgie. Cet officier étoit porteur de lettres par lesquelles le général instruisoit sir Gore Ouseley du desir qu'avoit le gouvernement russe d'entrer en négociation avec la Perse, sous la médiation de la Grande Bretagne. Après qu'on eut demandé et obtenu les renseignemens nécessaires sur la nature des pouvoirs donnés au général Rtischeff, ce qui entraîna d'assez longs délais, il fut arrêté que le prince royal et le général russe auroient une entrevue sur la frontière des deux états. En conséquence, sir Gore Ouseley quitta Tauriz le 7 septembre pour aller rejoindre le prince royal, qui étoit campé à quelques lieues de la ville, et qui devoit se rendre à Ak-Tappèh pour y attendre le général Rtischeff. Le 17 du même mois, après dix jours de route dans une contrée jusqu'ici presque inconnue, l'ambassadeur arriva à Ak-Tappèh, où étoit campé le prince royal. Ak-Tappèh est situé à une distance à peu près égale de l'Araxe et de la mer Caspienne, sur les frontières de la province de Karadagh, au 39.e degré de latitude et 48.e degré 50′ de longitude du méridien de Greenwich. Le 22 du même mois, un général russe arriva au camp; il étoit chargé de concerter d'avance le cérémonial qui seroit observé dans l'entrevue du prince et du commandant en chef. Le commandant consentoit à traverser l'Araxe, et à faire encore un werst de l'autre côté du fleuve; mais le prince étoit décidé à ne pas faire un pas pour s'avancer plus loin que le lieu où il étoit campé, et disoit se conformer en cela aux ordres exprès qu'il avoit reçus du roi son père. Il eût été plus aisé de faire un traité de paix, que de régler l'étiquette de l'entrevue projetée: il fallut donc y renoncer, et il fut convenu que chacune des deux parties enverroit un plénipotentiaire à Aslandous, sur les bords de l'Araxe. Mirza Abou'lkasem, vizir du prince royal, fut nommé plénipotentiaire pour les Persans, et M. Morier fut envoyé au camp du général Rtischeff

pour conférer avec lui, et revenir à Aslandous avec le plénipotentiaire russe.

M. Morier partit donc le 4 octobre, et vint le 5 à Aslandous. Le même jour il traversa l'Araxe, et entra sur le territoire russe. Il se rendit auprès du général Rtischeff, passa deux jours auprès de lui, et revint accompagné du plénipotentiaire russe, le général Akwerdoff. Les Persans, qui avoient remporté peu de temps auparavant un léger avantage sur les Russes, étoient peu disposés à se relâcher de leurs prétentions : aussi l'entrevue des deux plénipotentiaires ne produisit-elle aucun résultat ; et ils se séparèrent, après s'être réciproquement dénoncé la reprise des hostilités au bout d'un certain nombre de jours. Le 11 octobre, M. Morier revint au camp du prince royal, et, trois jours après, sir Gore Ouseley leva le camp et reprit la route de Téhéran, tandis que le prince marchoit vers Maranlou, lieu situé à trois parasanges environ de l'Araxe, pour y recommencer ses opérations contre les Russes.

Le 19 octobre, l'ambassade campa près d'Ardebil; et le 20 novembre, elle arriva à Téhéran, après trente-neuf jours de marche depuis Ak-Tappèh. Avant d'être rentré dans cette capitale, l'ambassadeur avoit déjà reçu la nouvelle de la défaite totale des Persans par les Russes, défaite qui avoit eu lieu le 31 octobre près d'Aslandous.

Au printemps de l'année suivante 1813, les affaires entre la Russie et la Perse n'étant point encore arrangées, il parut nécessaire, pour faciliter les relations de l'ambassadeur avec la cour de Perse, que sir Gore Ouseley passât l'été à Hamadan, tandis que le roi seroit établi, suivant son usage, à Sultanièh. Des ordres furent donnés en conséquence au gouverneur de Hamadan, afin qu'il préparât des logemens convenables à l'ambassade. Un mihmandar fut nommé pour conduire l'ambassadeur, qui se mit en route le 26 mai, et arriva, après quatre ou cinq jours de marche, à sa destination. Entre autres choses remarquables que le voisinage de Hamadan offrit aux voyageurs, aucune n'est plus digne d'attention que des inscriptions en caractères cunéiformes, pareils à ceux des ruines de Persépolis ; ces inscriptions sont gravées sur le roc, dans une portion escarpée du mont Alvend. Il est fâcheux que M. Morier ne les ait point copiées : car il est certain qu'il y a plusieurs sortes d'écritures cunéiformes, très-différentes les unes des autres ; et il n'eût pas été sans quelque intérêt de savoir si ici, comme à Tchélhel-minar, on retrouve trois diverses sortes d'écriture cunéiforme, et si chaque inscription est triple. Je suis fort porté à le croire, M. Morier disant que ces inscriptions sont comprises dans deux tables ou tablettes, et que chaque table est divisée dans sa longueur en trois compartimens.

En exprimant ici le regret que notre voyageur n'ait pas copié ces inscriptions, je n'entends nullement lui en faire un reproche; je partage, au contraire, tout-à-fait son opinion sur l'injustice de ces reproches adressés trop souvent aux voyageurs, à ceux mêmes qui ont fait le plus pour la science de l'antiquité et pour le progrès des connoissances géographiques et ethnographiques, par des érudits qui ne sont jamais sortis de leur cabinet, et n'ont couru aucun danger ni enduré aucune privation pour étendre le domaine de l'érudition ou des sciences. Au reste, un semblable reproche seroit bien mal adressé à M. Morier, qui, dans ce voyage même, nous a fait connoître des restes précieux d'antiquités jusque-là ignorés, ou a donné des dessins plus exacts de plusieurs de ceux qui étoient déjà connus. Notre voyageur ne doute point que Hamadan ne soit l'ancienne Ecbatane. Aux raisons qu'il en donne on peut en ajouter une très-forte, c'est que le nom même de Hamadan, qui a pu être prononcé autrefois *Khmadan* ou *Ekhmadan*, ne diffère pas essentiellement de celui d'*Ecbatane*. « Nous y fûmes, dit notre voyageur, » accablés de médailles des Arsacides et des Sassanides, qui se trouvent » en grande quantité à Hamadan et dans un village qui n'en est distant » que de trois parasanges; nous y recueillîmes aussi beaucoup de cor- » nalines gravées. Une pierre cylindrique, couverte de figures et de » caractères persépolitains, nous tomba entre les mains, et l'on nous » apporta différentes médailles des Séleucides, dont aucune cependant » n'étoit remarquable, ni par sa rareté, ni par une belle conservation. » En un mot, nous trouvâmes que la ville de Hamadan présentoit à un » antiquaire plus d'objets de recherches qu'aucune autre des villes de » la Perse par nous visitées; et il est très-probable que les fouilles que » l'on y feroit, particulièrement dans l'emplacement regardé comme celui » de l'ancien palais des rois, meneroient à d'importantes découvertes. »

Le 16 juin, des nouvelles arrivées de Géorgie déterminèrent sir Gore Ouseley à se rendre sans délai auprès du roi, à Sultanièh. Là il fut résolu que, pour faciliter les communications avec les autorités russes de la Géorgie, communications que rendoient indispensables de nouvelles négociations ouvertes entre la Perse et la Russie sous la médiation des Anglais, l'ambassadeur se transporteroit à Tauriz, tandis que le roi, au lieu de passer l'été à Sultanièh, iroit avec toute son armée camper, pour le reste de la saison, à Ojan. On se mit donc en marche, et l'ambassade arriva le 9 juillet à Tauriz, et, le 23 du même mois, le roi établit son camp à Ojan, lieu situé aux deux tiers du chemin de Mianèh à Tauriz, et à trente milles environ au sud-est de cette dernière ville. En arrivant à Tauriz, les Anglais y trouvèrent le voyageur Brown,

qui de là se rendit à Ojan, et périt quelques jours après, victime de son imprudence, ayant été volé et massacré par des brigands. Bientôt il fut convenu que la Russie et la Perse enverroient des plénipotentiaires au lieu nommé Gulistan, dans la province de Karabagh. Le général en chef Rtischeff, gouverneur de la Géorgie, fut chargé des intérêts de la Russie ; ceux de la Perse furent confiés à Mirza Abou'lhasan-Khan (il avoit reçu du roi de Perse le titre de Khan), auparavant ambassadeur en Angleterre ; et les deux plénipotentiaires ne tardèrent pas à se rendre au lieu des conférences. On avoit cru que les négociations seroient de peu de durée ; mais, comme elles traînoient en longueur, l'ambassade anglaise quitta Tauriz le 20 octobre, pour revenir à Téhéran, par la route de Méragha. Elle atteignit Méragha en sept jours de marche, et le 23 novembre elle entra dans Téhéran : peu de temps après, le roi lui-même arriva dans la capitale, porteur des préliminaires de paix signés des plénipotentiaires. Un ambassadeur persan devoit être envoyé à Pétersbourg pour la conclusion d'un traité définitif; Mirza Abou'lhasan-Khan fut chargé de cette mission extraordinaire, et le roi témoigna le desir que, pour hâter et faciliter le succès des négociations, l'ambassadeur anglais retournât en Angleterre par la Russie. Sir Gore Ouseley acquiesça à cette proposition. Pour la facilité des transports et des fournitures, il fut arrêté que l'ambassadeur anglais partiroit le premier ; ce qui fut exécuté. Mirza Abou'lhasan-Khan le suivit deux mois après. M. Morier, qui devoit rester en Perse comme chargé d'affaires après le départ de l'ambassadeur, eut ordre de l'accompagner jusqu'aux frontières des deux empires. Le 18 mai 1814, les Anglais arrivèrent à Tauriz ; ils en repartirent le 26, se dirigèrent par Khoï, vers Abbas-abad, où ils traversèrent l'Araxe ; puis, passant par Nakhdjivan, Hok, Naraschin, Ardascht (lieu qui rapelle le nom d'Artaxata, et offre les ruines d'une grande ville), Erivan, Etchmiatzin et quelques autres lieux, ils atteignirent, le 18 juin 1814, la frontière russe, formée par une petite rivière, d'où ils continuèrent leur route jusqu'au lieu nommé Kara-Klissèh : ils y arrivèrent le 21 juin.

M. Morier en partit le 23 pour retourner en Perse ; il campa d'abord dans les pâturages d'Abéran, où il demeura près d'un mois, en attendant le retour de la suite de l'ambassade qui avoit accompagné sir Gore Ouseley jusqu'à Teflis. Le 21 juillet, après leur arrivée, il partit pour Tauriz. Cette fois il passa l'Araxe à Djerdjer, et se rendit à Tauriz, en suivant depuis ce fleuve une route différente de celle qu'il avoit déjà parcourue, et retourna de Tauriz à Téhéran. M. Morier avoit été joint en route par M. Ellis, qui étoit chargé par la cour de

Londres d'une mission particulière auprès du roi de Perse, et venoit de Constantinople. Bientôt après leur arrivée à Téhéran, MM. Ellis et Morier conclurent un traité définitif avec le gouvernement persan. Au mois de décembre suivant, M. Ellis partit pour l'Angleterre, accompagné de M. Wellock, alors secrétaire d'ambassade.

En 1815, des troubles survenus dans le Khorasan ayant déterminé le roi à passer l'été dans cette province, il fut arrêté que l'ambassade anglaise habiteroit pendant le même temps Damavend, place située entre Téhéran et le Khorasan. Elle quitta en conséquence la capitale le 18 juin, pour se rendre à sa nouvelle résidence. Le roi étant campé à Sawer, près d'Astérabad, invita la légation anglaise à se transporter à son camp. C'étoit une occasion favorable de voir une contrée peu connue des Européens. Parti en conséquence de Damavend le 22 juillet, M. Morier se rendit par Bagh-schah, Firouz-coh, Asséran, Foulad-mahalèh, Tcheschmèh-ali et Towèh, au camp royal, d'où il fit une excursion à Astérabad. De retour au camp, il en repartit le 29, prit une route différente de la première, passa par Damégan, Bakhschabad, le lieu nommé Touderwar, formé de trois villages réunis, puis vint rejoindre la première route à Towèh, et arriva à Damavend le 9 août. Le 17 septembre, M. Wellock, qui devoit remplacer M. Morier, arriva à Damavend : il n'y avoit que soixante jours qu'il avoit quitté l'Angleterre. L'ambassadeur se rendit de suite à Téhéran, pour y attendre le retour du roi. Peu de jours après son entrée dans la capitale, le roi donna une audience solennelle à l'ambassade, dans laquelle il reçut la ratification du traité, une lettre du prince régent, et les lettres de récréance de M. Morier.

Enfin, le 6 octobre, M. Morier quitta Téhéran ; il arriva le 26 à Tauriz, en repartit le premier novembre, passa l'Araxe à Djerdjer, arriva le 7 à Etchmiatzin, le 11 à Kars, le 14 à Arz-roum, et continua de là sa marche pour Constantinople, où il arriva le 17 décembre 1815, après avoir suivi la route déja décrite dans son premier Voyage.

Par l'esquisse rapide que je viens de tracer de la relation de M. Morier, on voit qu'elle renferme les résultats de cinq années de voyages et d'observations, et le fruit d'un grand nombre d'excursions faites en diverses contrées de la Perse. Cette relation étant rédigée toute entière sous la forme d'un journal, les observations qui appartiennent à un même objet, au lieu d'être réunies et groupées, s'il est permis de parler ainsi, sont dispersées, presque au hasard. Rassemblées sous un certain nombre de classes principales, elles acquerroient peut-être plus d'utilité et d'importance ; mais aussi elles auroient perdu ce caractère d'im-

partialité et d'originalité qu'elles doivent aux premières impressions qui les ont fait naître, et l'on pourroit craindre qu'elles n'eussent été altérées par des études de cabinet. Ce n'est point que l'auteur soit un homme sans érudition ; le contraire paroît à chaque instant : mais, en le lisant, on reste convaincu que sa mémoire lui a fourni, sur les lieux mêmes, les souvenirs de l'antiquité qu'il a comparés avec les objets dont la vue les lui rappeloit, et qu'aucun esprit de système n'a influé sur la manière dont il a envisagé les lieux, les hommes et les choses. Nous ferons connoître dans un second extrait quelques-unes des observations de différente nature que contient cette intéressante relation.

SILVESTRE DE SACY.

Jeanne d'Arc ou la France sauvée, poème en douze chants; par Pierre Duménil. Paris, chez Cordier, imprimeur-libraire, rue et maison des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 10; *in-8.°*, 1818.

Parmi les différens sujets d'épopée que peut offrir l'histoire moderne, celui de Jeanne d'Arc, délivrant la France du joug des étrangers, est sans contredit l'un des plus heureux. Le caractère et les exploits de l'héroïne suffiroient presque au merveilleux épique. Jeanne d'Arc, diversement maltraitée par les mauvais vers de Chapelain et par les bons vers de Voltaire, indignement outragée par Shakespeare, mérite de trouver des vengeurs parmi les poètes français.

M. Pierre Duménil, qui avoit précédemment publié un poème intitulé Oreste, dont il est fait mention dans le Rapport sur les prix décennaux, se présente aujourd'hui dans la carrière. Je ne crois point nécessaire de donner ici des renseignemens sur l'héroïne, ni sur l'époque de notre histoire où elle parut : j'entre tout de suite en matière.

C'est de tous les principaux événemens historiques arrivés depuis le départ de Jeanne d'Arc jusqu'au sacre du roi, que l'auteur a composé l'action de son poème. Dieu a désigné Jeanne d'Arc pour délivrer la France : un archange vient l'en avertir, la protége, la guide ; elle arrive auprès du roi, obtient des secours pour Orléans, conduit l'armée, arrive dans cette cité, et, après plusieurs combats, auxquels donnent lieu l'attaque et la défense des différens forts qui sont au pouvoir des Anglais, et dont l'auteur dit,

> Et la ville, par-tout de ses forts entourée,
> Dans une autre cité paroissoit resserrée,

l'héroïne obtient des avantages qui forcent l'ennemi à lever le siége: alors elle desire que le roi marche de suite vers Reims pour y être sacré; mais, d'après l'avis de son conseil, le roi exige qu'elle attaque des places qui restent aux Anglais. L'auteur décrit les siéges de Clerjeau, de Meun, de Beaugenci. L'ennemi, soutenu des secours du duc de Bourgogne, a rassemblé une armée dont l'héroïne et les Français triomphent à la journée de Patay. Alors le roi consent à partir pour Reims; mais on rencontre encore des obstacles. Auxerre refuse de recevoir le roi: Troyes est défendue par huit cents Anglais, commandés par Clifford, qui obtient une capitulation honorable; enfin le roi arrive aux portes de Reims. Les députés de cette ville accourent au devant de lui; il entre: la cérémonie du sacre a lieu; la guerrière se présente aux pieds du roi, lui promet la délivrance de la France entière, lui annonce les succès futurs des Français; puis tout-à-coup elle prophétise plus expressément:

> Rois, seigneurs, et toi, peuple, écoutez mes accens!
> Un esprit prophétique agite tous mes sens,
> Et des règnes futurs me révèle la gloire.

Alors elle prédit les événemens postérieurs qui ont été célèbres dans notre histoire, même ceux de la révolution et de la restauration.

Pour jeter dans cet ouvrage le merveilleux qu'exige le sujet, l'auteur a fait intervenir l'archange Éliel,

> . . . Que du Très-Haut l'auguste providence
> A choisi pour veiller sur le sort de la France.

Il a supposé qu'un ange, l'aimable Sélia, veilloit particulièrement sur Jeanne d'Arc; et qu'un autre ange s'intéressoit aux succès de l'Angleterre:

> Le bienfaisant Salem, protecteur immortel,
> Qu'au peuple d'Albion accorda l'Éternel.

Enfin Satan et les démons conspirent en agissant contre la France et contre l'héroïne; les anges et les démons combattent les uns contre les autres: il est peu d'actions soit générales, soit particulières, dans le poème, où les puissances de l'enfer ne cherchent à nuire aux Français et à l'héroïne qui les commande.

Celle-ci, dès le commencement du poème, a reçu mystérieusement une armure, un casque, et un bouclier sur lequel sont représentés les principaux exploits des héros de la France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à du Guesclin.

Tels sont les détails de l'action, et les principaux moyens employés par l'auteur.

On a pu s'apercevoir déjà que ce poème comprend trop d'événemens secondaires; les assauts, les escalades, les siéges, les combats, reviennent presque à chaque chant. Les poètes modernes doivent éviter avec soin les longs détails militaires, qui ont pour nous bien moins d'intérêt qu'ils n'en avoient pour les anciens, parce que, depuis le changement des armes, qui a tant influé sur le sort des combats, ce n'est plus de la force et de la bravoure individuelle de chaque combattant que peut dépendre la victoire. Je ne doute pas que l'auteur n'ait senti lui-même la monotonie des fréquentes descriptions, lorsqu'il a voulu parler historiquement de l'attaque de différens forts, et lorsque, après la délivrance d'Orléans, il a eu à décrire les siéges de Clerjeau, de Meun, de Beaugenci.

Les épisodes que l'auteur a placés dans son poème, tels que celui du jeune Guitry, qui, dans l'espoir de mériter la main de son amante, se hasarde imprudemment, et, dans une autre circonstance, répare son erreur, ne sont pas assez attachans; ils manquent de cette originalité qui fait le principal mérite de ces sortes de détails.

Quant à ce que j'aurois à dire sur le merveilleux employé par le poète, qu'on me permette de renvoyer au Jonrnal de mars 1818. J'ajouterai que l'auteur n'auroit pas dû peut-être faire tenir de longs discours à l'Éternel, et auroit dû marquer, dans le cours de son poème, d'une manière plus expresse, l'action toujours présente, toujours toute-puissante, de l'être des êtres. L'emploi des anges rivaux, c'est-à-dire, de l'ange qui protége la France et de celui qui protége l'Angleterre, ne produit aucun effet remarquable. Les démons agissent en faveur des Anglais contre les anges; mais cette lutte permet-elle quelque espérance, excite-t-elle quelque incertitude! Le lecteur ne sait-il pas que les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre celles du ciel! L'auteur l'a tellement senti, que, dans une occasion, il a été obligé de s'expliquer en ces termes:

Satan a dirigé contre l'héroïne une flèche qui l'atteint et lui fait une blessure;

Dieu, pourvu que Satan ne tranche pas ses jours,
Contre elle à ses fureurs permet un libre cours,
Afin que les Français, témoins de sa blessure,
Sachent qu'elle est, comme eux, d'une foible nature,
Et que l'appui divin qu'il lui daigne accorder,
Contre tant de périls a pu seul la garder.

D'ailleurs les anges et les démons paroissent, agissent trop souvent, et, j'ose le dire, sans nécessité.

Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit. (HOR. *Ars poet.*)

Le personnage de Jeanne d'Arc, tel que le présentent l'histoire et la tradition, est assez beau, assez mystérieux, assez merveilleux, pour rendre, l'intervention des anges moins nécessaire et moins fréquente dans un poème qui lui est consacré, que dans tout autre poème chrétien.

Les passages que j'ai cités auront donné une idée du style du poème; on y trouve des vers heureux et des passages bien écrits: mais le style manque, en général, de cette élégance et de cette noblesse qui sont si nécessaires à l'épopée, de ce talent poétique

Qui dit sans s'avilir les plus petites choses.

C'est dans l'épopée sur-tout que la beauté du style peut suppléer beaucoup d'autres beautés, tandis que d'autres beautés ne pourroient la suppléer.

On rencontre dans le poème de Jeanne d'Arc beaucoup trop de vers semblables à ceux-ci:

Deux fois mille guerriers commandés par Villars....
S'avance de Patay vers Sulli sur la Loire....
Inspecter tous les corps et passer la revue....
Les vivres stipulés par l'accord favorable....
Elle dit; les Francais s'arrêtent, tournent bride....
Vient établir sa cour au château de Septceaux....
Le temple vénérable ouvre ses trois portaux....
Et sur le maître-autel
Placer avec respect ce dépôt solennel.

Je citerai pour dernier exemple l'expression d'OINTE du seigneur que l'auteur a employée très-souvent pour désigner Jeanne d'Arc. On lit dans l'invocation:

Viens inspirer mes chants; viens m'aider en ce jour
De l'OINTE du Seigneur à célébrer l'ouvrage.

Parmi les différens traits de ce poème qui méritent d'être distingués, j'indiquerai, comme une invention heureuse, la délivrance que l'Éternel accorde des ames des Français qui, morts en défendant leur patrie et leur roi, subissoient encore les épreuves douloureuses du purgatoire. Cette fiction religieuse mérite des éloges; elle convient parfaitement à l'épopée moderne. Exécutée avec talent, elle présenteroit un genre de

beauté nouvelle. C'est encore une belle conception que l'inspiration prophétique qui saisit Jeanne d'Arc au moment où, la cérémonie du sacre étant terminée, elle voit sa propre mission entièrement accomplie. Cette manière de finir le poème, en rattachant à son action les événemens futurs qui intéressent la gloire de la France, est un heureux complément.

Mais il ne suffit pas d'avoir des conceptions intéressantes et poétiques; il faut les animer par l'élégance continue et la noblesse du style, par la vivacité et l'heureux choix de l'expression, par l'harmonie des vers.

Pour donner une idée favorable du talent de l'auteur, je rapporterai les passages suivans, qui décrivent la célébration de la messe à laquelle l'armée entière assiste au milieu de la campagne:

Le pontife, incliné sur les sacrés azymes,
Prononce lentement les mots mystérieux:
C'en est fait; l'homme-dieu descend du haut des cieux,
Et d'un pain qui n'est plus la vulgaire apparence
Dans un espace étroit renferme l'Être immense.
O prodige d'amour! à la voix d'un mortel
Le Verbe ainsi descend de son trône éternel.
Soudain devant son Dieu le prêtre s'humilie,
Et, tenant dans sa main la vénérable hostie,
Il la montre aux regards de tous les assistans;
Des trompettes alors les accens éclatans
Font retentir les airs de fanfares pieuses....
Les guerriers à genoux ont présenté leurs armes....
Le peuple contre terre au loin s'est prosterné;
De l'auguste Éliel le front tombe incliné,
Et ses anges tremblans à l'ombre de leurs ailes
Ont caché, comme lui, leurs faces immortelles.
Dieu lui-même, du haut du céleste séjour,
Attachant sur son fils ses regards pleins d'amour,
Reçoit avec plaisir le parfait sacrifice
Que ce fils bien-aimé présente à sa justice.

Je regrette de ne pouvoir transcrire ici la description du bouclier où sont gravés les exploits des héros français; les détails en sont souvent heureux.

Il paroît qu'en composant son poème, l'auteur a ignoré qu'il existe, sur le même sujet, une épopée en anglais, par Robert Southey: elle est en dix chants; elle a obtenu du succès, et a eu plusieurs éditions,

Le poète a consacré neuf chants à la délivrance d'Orléans, et un seul à décrire la bataille de Patay et le couronnement du roi. Je terminerai cet extrait en traduisant un passage remarquable de l'épopée anglaise ; c'est celui où Jeanne d'Arc prononce l'oraison funèbre des Français morts en combattant pour la délivrance d'Orléans.

« Gloire à ceux qui, en vengeant la cause de leur patrie, succombent » noblement dans un champ de bataille ! Il ne s'agit pas ici de pleurer » de braves guerriers, de dignes compagnons, ni de consoler, par des » paroles vaines ou déplacées que dicteroit la compassion ou la pitié, » ces nombreux amis qui les chérissoient. Réservons notre pitié pour » ceux qui succombent en combattant sous les bannières de l'oppression ; » ils en ont besoin. Puisse le dieu de paix et d'amour être miséricor- » dieux envers ces hommes sanguinaires qui sont venus pour désoler » la France, et qui vouloient nous forcer à ramper en esclaves devant » le marche-pied d'un tyran ! Qu'il leur accorde sa miséricorde, ainsi » qu'à leurs épouses et à leurs malheureux enfans orphelins qui, » privés des soins paternels, jettent en vain des cris en demandant du » pain. Guerriers infortunés, enrôlés par force, ou déterminés par le » besoin à faire ce trafic de leur sang ; plus infortunés encore, si c'est » leur seule volonté qui les a amenés ; car ils paroissent maintenant » devant le trône éternel, qui les juge comme meurtriers mercenaires. » Mais nos camarades combattoient pour la liberté ; ce n'est ni la violence » ni la séduction qui les ont appelés à cette guerre sainte ; leurs parens » les envoyoient en levant au ciel leurs yeux brillans de douces larmes ; » ils leur disoient de s'armer, et de sauver de l'épée des brigands leur » vieillesse respectable. Les épouses recevoient les derniers embrasse- » mens de leurs époux, et elles les prioient de penser, pendant la » bataille, qu'ils combattoient pour elles et pour leurs enfans : ainsi » leur valeur étoit excitée par les plus chers sentimens. Ils partirent, » ils combattirent, ils furent vainqueurs. Dans les siècles à venir, les » habitans d'Orléans ameneront en ce lieu consacré leurs jeunes enfans, » et leur raconteront les hauts faits de nos braves amis ; le saint exemple » leur enseignera à chérir la patrie ; et si l'oppression menaçoit encore de » répandre ses flots désolateurs, ils sauroient, comme ces braves, » s'opposer au torrent furieux. Français ! ne pleurons pas sur nos com- » pagnons ; ils ont combattu vaillamment pour la bonne cause ; et » l'Éternel, qui veut que la paix règne sur la terre, les récompense de » leur dévouement : nous survivons pour honorer leur mémoire, pour » venger leur mort sur les hordes étrangères, &c. &c. »

RAYNOUARD.

Observations sur la folie ou sur les dérangemens des fonctions morales et intellectuelles de l'homme; par M. G. Spurzheim, *M. D.;* avec deux planches. Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce; 1818, un vol. *in-8.°* de 340 pages.

Dans une introduction, M. Spurzheim se plaint de ce qu'on ne s'est pas assez occupé de l'examen des aliénations mentales, de ce que, dans les écoles publiques, on ne répand pas plus d'instruction sur un objet qui intéresse autant l'humanité, et de ce qu'on n'applique pas au traitement des aliénés les considérations générales que fournit la pathologie. Des faits pourroient répondre à ces plaintes, dictées sans doute par le desir d'être utile à une classe très-malheureuse; car jamais on ne se livra davantage à l'étude de ce genre de maladie. Il est certain qu'on enseigne aux élèves en médecine ce qu'on sait sur ses causes et sur la manière de la traiter; on ne néglige pas d'avoir égard à la constitution particulière des individus, à leur force, à leur foiblesse, à leur tempérament, &c. La nécessité de réunir les insensés dans des maisons disposées à cet effet, à cause des inconvéniens qu'il y auroit à les laisser au milieu de la société, ne permet, il est vrai, qu'à un petit nombre de médecins, de les bien observer et de leur donner des soins; mais il ne s'ensuit pas que les autres soient indifférens au sort de ces infortunés, et qu'ils ne puissent au besoin donner des conseils salutaires, tels que les circonstances l'exigent. Il existe en France plusieurs établissemens où l'art de guérir, de concert avec la philantropie, met en pratique les moyens hygiéniques et curatifs qui, jusqu'ici, sont jugés les plus favorables, avec le desir d'adopter des perfectionnemens, quand il s'en présentera de certains.

Plusieurs maladies semblent appartenir, d'une manière plus ou moins rapprochée, à la folie; telles sont, par exemple, l'épilepsie, les spasmes, la catalepsie, le vertige, la frénésie, &c. Si elles n'en ont pas tous les symptômes, elles en ont quelques-uns; ce qui a engagé M. Spurzheim à en parler avant de traiter de la folie.

Voici comment il définit cette dernière maladie: « Le dérangement » d'une sensation ou d'une opération intellectuelle dans un individu » qui n'est pas capable de distinguer cet état de maladie; ou l'aber- » ration d'un sentiment quelconque dans un individu, qui ne peut

» pas distinguer cette aberration, ou qui n'a pas l'influence de la » volonté sur les actions de ce sentiment; ou, en d'autres termes, » la folie est l'état d'un homme qui est incapable de distinguer les » dérangemens de ses opérations mentales ou qui agit irrésistible» ment. » Cette définition paroît longue, compliquée, et ne rend pas bien l'idée de la folie.

Les symptômes de la folie sont décrits par M. Spurzheim, d'après ses observations personnelles et celles de MM. Pinel, Haslam, Rush et quelques autres qu'il ne manque pas de citer. Ces symptômes sont nombreux; ils se modifient dans chaque individu et sont souvent complexes.

On a fait à l'égard de la folie ce qu'on a fait à l'égard d'autres maladies: on a établi des divisions, qui ne sont autre chose que des distinctions de symptômes. L'auteur les rapporte sans les admettre, voulant s'en tenir à celle qui, fondée sur les causes, doit être la base du traitement.

La folie est héréditaire, M. Spurzheim le croit; beaucoup de faits l'attestent: MM. Davisse, Haslam, Pinel, Esquirol, &c. sont de cet avis. Elle a lieu plutôt entre vingt et soixante ans qu'auparavant ou qu'après; l'auteur dit qu'elle affecte plus d'individus entre vingt et trente ans en France qu'en Angleterre: tout ce qui dérange, excite ou affoiblit l'organisation, sur-tout le système nerveux, peut l'occasionner. Elle a des accès et des rémissions: on voit des folies quotidiennes; on en voit de tierces, de quartes, de mensuelles, d'annuelles, et d'autres dont les accès ne reviennent qu'après plusieurs années avec des intermissions tantôt régulières, tantôt irrégulières. Suivant M. Spurzheim, la cause prochaine de la folie réside dans le cerveau. Quelques pages de son livre sont consacrées à réfuter des propositions de M. Foderé, auteur d'un Traité du délire, qui fait consister la folie dans l'aberration de la vitalité du sang, opinion difficile à comprendre, et, par conséquent, à adopter; il y auroit tout autant de raison de dire qu'elle consiste dans l'aberration de la vitalité de la lymphe ou du fluide nerveux.

On fait deux objections bien fortes contre le système de M. Spurzheim, qui lui est commun avec son ami M. Gall: ces anatomistes prétendent que les différentes parties du système nerveux et du cerveau sont indépendantes l'une de l'autre en structure et en fonctions, se communiquant toutefois entre elles; et que les manifestations de chaque faculté primitive de l'ame dépendent d'une partie cérébrale particulière: cela posé, la cause de la folie

est dans le cerveau, dont quelques fonctions se trouvent alors plus ou moins dérangées. On leur répond que, dans les dissections anatomiques d'un grand nombre de cerveaux d'aliénés morts, on ne découvre rien qui ne soit dans ceux des hommes enlevés par d'autres maladies que la folie; que de grandes portions du cerveau ont été détruites, sans que l'entendement en ait été altéré.

On a dit que MM. Gall et Spurzheim assuroient qu'on pouvoit, par la forme extérieure de la tête, annoncer qu'un homme étoit ou n'étoit pas prédisposé à la folie : M. Spurzheim dément l'assertion comme n'étant contenue dans aucun de leurs écrits, et contraire à leurs principes quant au cerveau; seulement ils croient pouvoir prédire qu'un crâne trop petit donne une grande disposition à l'idiotisme.

Au reste, dans l'écrit que nous faisons connoître, M. Spurzheim ne développe pas toute sa physiologie; il se borne à en appliquer quelques principes à l'explication d'un grand nombre de faits pathologiques, relatifs à la folie; il n'oublie pas de parler de l'idiotisme, soit accidentel, soit naturel, tel que le crétinisme, parce que ces états ont des rapports avec la folie.

Certains tempéramens, poursuit M. Spurzheim, sont plus susceptibles de la folie que les autres; le genre de vie, les occupations, y influent beaucoup. L'Angleterre, d'après l'auteur, en fournit des exemples: par-tout les femmes y sont plus sujettes que les hommes, étant exposées à plusieurs des causes qui la produisent.

L'espèce de suicide qui est l'effet d'une décision momentanée et d'affections violentes, est regardée par M. Spurzheim comme une maladie, comme une folie qu'il pense qu'on préviendroit peut-être avec plus d'attentions.

Le pronostic sur la folie dépend de la prédisposition du malade, de sa constitution, de l'âge, du sexe, de la nature et de la cause du mal, du temps qui s'est écoulé depuis qu'il a commencé, et des changemens organiques du cerveau, et, ajoute M. Spurzheim, des connoissances du médecin. Les personnes fortes et d'un âge moyen guérissent plus facilement que les autres; l'idiotisme est incurable, ainsi que la folie qui se complique avec l'épilepsie. On guérit un plus grand nombre de malades la première année de l'attaque que les suivantes. M. Spurzheim, d'après M. Esquirol, rapporte que, sur deux mille cinq cents personnes mises en traitement, douze cent trente-trois ont été guéries, dont environ la moitié la première année. Pour avoir des données très-

positives, il faut lire ce qu'a publié M. Pinel, et sur-tout un mémoire (1) qu'il a communiqué à l'académie des sciences.

Quoiqu'on ait depuis quelque temps pris plus d'intérêt au sort des aliénés, cependant il subsiste des établissemens où l'on se conduit à leur égard d'une manière qui révolte l'humanité. M. Spurzheim en a visité plusieurs, dont il donne des descriptions affligeantes. Pour rendre ces hommes moins malheureux et mettre à portée d'en guérir un plus grand nombre, il indique les conditions que doit avoir, suivant lui, une maison destinée à recevoir et à traiter des fous. Deux planches, accompagnées de l'explication, en donnent les plans: l'une est pour un hospice de fous en traitement, et l'autre pour les convalescens. Ces plans, réunissant une situation salubre, un vaste terrain, des distributions appropriées, des moyens de régler l'air, la lumière, la température, la propreté, l'occupation et la répression, peuvent être de quelque utilité.

L'ouvrage de M. Spurzheim est terminé par le traitement médical. M. Pinel dit que ce traitement est peu utile; assertion que blâme M. Spurzheim, prétendant qu'elle ne peut être excusée que parce que le traitement médical n'est pas encore connu, ou parce que la cause de la folie n'est pas regardée comme physique. Il voudroit qu'on réformât entièrement celui qu'on emploie, et qu'au lieu de faire la médecine routinière des symptômes, on établît une méthode fondée sur les causes qui donnent lieu aux aliénations. Mais on dira : Qui peut les bien connoître, distinguer les principales, quand il y en a de complexes, et saisir le moment où il convient de les attaquer! Il faudroit, pour ainsi dire, un médecin pour étudier chaque malade.

Quoi qu'il en soit, on peut tirer des avantages de ce que propose M. Spurzheim pour le traitement des différentes espèces de folies.

Il s'attache d'abord à l'idiotisme et à la démence curables; car il déclare qu'il y en a d'incurables : puis il passe à la véritable folie, qui affecte l'organisation cérébrale de plus d'une manière; il spécifie les cas où l'espoir de guérison ne sauroit être conçu, et ceux où elle doit être entreprise. Je ne crois pas devoir le suivre dans l'énumérati on des remèdes et dans leur application: il me suffira de dire que son livre peut concourir, ainsi que plusieurs autres, à l'avancement de l'art de guérir les aliénations mentales.

TESSIER.

---

(1) Traité medico-philosophique sur l'aliénation mentale.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des beaux-arts a élu M. Poyet pour successeur de feu M. Bonnard, dans la section d'architecture. — L'academie vient de perdre M. Gondouin, membre de la même section.

M. Mongez a communiqué à l'academie des inscriptions et belles-lettres un mémoire qui tend à montrer qu'il est au moins fort douteux que Virgile ait lu en présence d'Auguste et d'Octavie le sixième livre de l'Énéide. Aucun des nombreux historiens de cette époque ne parle de cette lecture. Il en est question pour la première fois dans une vie de Virgile, composée, au IVe siècle, par Tiberius Claudius *Donatus* (autre que le célèbre grammairien du même nom). Cette vie est un tissu de contes absurdes; celui-ci du moins n'y est donné que pour une tradition vague, *fertur.* Mais Servius, au Ve siècle, l'a répété comme un fait bien établi, *constat.* M. Mongez oppose au récit de ces deux auteurs un témoignage plus ancien, et, à tous égards, plus respectable, celui de Sénèque, qui, dans son Traité de la consolation, adressé à Marcia, dit qu'Octavie, tant qu'elle survécut à Marcellus, ne souffrit jamais qu'on prononçât devant elle le nom de ce prince, ne voulut ni regarder ses images, ni écouter les vers composés pour célébrer sa mémoire. *Nullam imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem..... Carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit.* Les résultats de ce mémoire doivent entrer dans les articles d'Octavie et de Marcellus qui feront partie de l'Iconographie romaine, commencée par M. Visconti, et que M. Mongez est chargé de continuer.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mélanges d'origines étymologiques et de questions grammaticales (origine de la particule *on*, des noms de la rue Aux Fers, de la rue du Fouarre &c., du nom espagnol et italien des cartes à jouer.... exposition d'un nouveau système de conjugaisons, &c.); par M. Eloi Johanneau. Paris, imprimerie de Porthman, librairies d'Alexandre Johanneau, de Bechet, de Pillet; et chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n.° 16, 1818, *in-8.°* 96 pag. Prix, 2 fr., et par la poste, 2 fr. 50 cent.

Odes d'Anacréon, traduites en vers, sur le texte de Brunck, par M. de Saint-Victor; 3.e édition revue et corrigée. Paris, imprimerie de P. Didot aîné, librairie de H. Nicolle, 1818, *in-8.°*, 13 feuilles et demie, et 4 estampes gravées par Girardet, d'après les dessins de MM. Girodet et Bouillon. 9 fr. — pap. vél. fig. avant la lettre, 60 fr.

L'Énéide de Virgile, traduite en prose par M. Mollevaut, membre de l'Institut, avec le texte latin en regard. Paris, imprimerie de d'Hautel, librairie d'Arthus Bertrand, 1818. 4 vol. *in-18.* 27 feuilles, et le buste de Virgile, d'après l'antique. 10 fr., et par la poste, 12 fr.

Éloge de la Clémence, ou *Épître* (en vers) *à Fénelon*, par P. Lami. Paris, imprimerie de Fain, 1819, *in-8.°*

Théâtre complet de Jean-Galbert de Campistron, suivi de ses opuscules, avec des remarques, par M. Le Pan; 3 vol. *in-8.°* et *in-12*, qui paroîtront le 15 janvier 1819, le 15 février et le 15 mars. Prix de souscription, 4 fr. chaque vol. *in-8.°*; 3 fr., *in-12*.

Théâtre de M. Jos. Chénier. Paris, Baudouin frères et Foulon, 1818, 3 vol. *in-8.°*; le 3.ᵉ est intitulé *Théâtre posthume*: en tout 83 feuilles un quart, et le portrait de l'auteur. Prix, 20 fr., et en pap. vél., 40 fr. (*voy.* Journal des Savans, novembre 1818, pag. 701).

Le Tour de faveur, comédie en un acte, en vers, représentée sur le théâtre Favart le 23 novembre, &c. Paris, imprimerie de Plassan, librairie de Ladvocat, 1818, *in-8.°* 13 feuilles.

Bélisaire, tragédie en cinq actes et en vers, par M. E. Jouy, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Pierre Didot aîné; chez Corréard, Eymery, Pillet, 1818; 8 feuilles: 3 fr. 50 cent.

Bélisaire, par Marmontel; traduit en latin par deux professeurs de l'Université, avec le texte français en regard. Paris, Delalain, 1818, *in-12*. 13 feuilles et demie.

Les cinquante séances du Hariri, ou les Aventures d'Élareth et d'Abouzéid de Seroudjé; par Abou-Mohammed Elcassem Elhariri (en arabe); publiées par M. Caussin de Perceval, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Éberhart; chez l'éditeur, au collége de France; chez Treuttel et Würtz, Debure frères, &c. 1818, *in-4.°*, 32 feuilles: 15 fr.

Voyage en Allemagne, dans le Tyrol et en Italie, pendant les années 1804, 1805 et 1806; traduit *et imité* de l'allemand de M.ᵐᵉ de Recke, par M.ᵐᵉ de Montolieu. Paris, imprimerie de d'Hautel, librairie d'Arthus Bertrand, 1818, 4 vol. *in-8.°*, 76 feuilles 1/8. 20 fr. (*voy.* Journal des Savans, février 1817, pag. 115-122, et juin 1818, pag. 369-371).

Voyage historique en Égypte, pendant les campagnes des généraux Bonaparte, Kleber et Menou, par Dominique di Pietro. Versailles, imprimerie de Jacob; Paris, chez l'Huillier, 1818, *in-8.°*, 21 feuilles et demie, et une carte d'Égypte.

Vie de Jeanne d'Arc, surnommée *la Pucelle d'Orléans*, par H. Le Maire. Paris, imprimerie de Belin, librairie de Le Prieur, 1818; *in-12*, 10 feuilles et 4 planches: 2 fr. (*voyez*, sur les Histoires de Jeanne d'Arc, par MM. Berryat-Saint-Prix et Le Brun des Charmettes, Journal des Savans, novembre 1817, pag. 687-694).

Examen critique de l'ouvrage posthume de M.ᵐᵉ de Stael, ayant pour titre, *Considérations sur les principaux événemens de la révolution française*; par M. J. Ch. Bailleul. Paris, imprimerie de Bailleul aîné, 1818, 5.ᵉ et 6.ᵉ cahiers, *in-8.°*, qui complètent l'ouvrage. Prix des six cahiers, 12 fr.

Précis d'une collection de médailles antiques, contenant la description de celles qui n'ont pas encore été publiées, ou qui sont peu connues; par L. Reynier (auteur des ouvrages intitulés, *de l'Égypte sous la domination des Romains; — de l'Économie publique et rurale des Celtes*). Genève et Paris, Paschoud, 1818; 148 pages et 3 planches lithographiées. Cette collection de médailles est à vendre à Lausane. En en publiant le catalogue, M. Reynier décrit celles qui n'étoient pas encore bien connues. Ce volume contient aussi, sur plusieurs médailles déjà décrites, des observations critiques dont le but est d'indiquer en peu de mots les motifs pour lesquels l'auteur « a préféré

» certaines opinions à d'autres, quelquefois plus généralement adoptées. »

Observations (de M. Germain Garnier) en réponse aux Considérations générales (de M. Letronne) *sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines* et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique. Paris, veuve Agasse, 1818, *in-4.°*, viij et 78 pages.

Mémoires sur des ouvrages de sculpture du Parthénon et de quelques autres édifices de l'Acropole à Athènes, et sur une épigramme grecque en l'honneur des Athéniens morts devant Potidée, par E. Q. Visconti. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de P. Dufart, quai Voltaire, n.° 19, 1818, *in-8.°*, viij et 153 pages; 3 fr. 75 cent., et par la poste, 4 fr. 25 cent. (Le gouvernement anglais, qui possède ces monumens, en fait exécuter des plâtres, destinés à enrichir les principaux musées de l'Europe, particulièrement ceux de Paris et de Saint-Pétersbourg.)

Observations sur divers objets d'utilité publique (principalement sur les canaux); par M. le baron Blein, maréchal-de-camp, ex-inspecteur général du génie. Paris, Lottin de Saint-Germain, 1818, *in-8.°*, 14 pag.

Histoire de l'astronomie du moyen âge; par M. Delambre, membre de l'Institut. Paris, M.me Courcier, 1818, *in-4.°*, 91 feuilles et 17 planches. L'auteur appelle moyen âge de l'astronomie un intervalle de cinq à huit cents ans écoulés depuis les premiers travaux des Arabes jusqu'à ceux de Copernic, premier fondateur de l'astronomie moderne. Les Arabes ont entièrement changé le calcul astronomique, par l'introduction des sinus, des sinus verses, des tangentes et des sécantes; Viète a complété leur système trigonométrique. Les Arabes ont perfectionné les mouvemens du soleil, qu'ils ont observés avec plus de soin et de meilleurs instrumens; ils se sont appliqués à mieux déterminer les temps de leurs observations; du reste, ils ont adopté toutes les théories des Grecs, sans le moindre changement. On en doit dire autant des Persans et des Tartares. Pendant 1800 ans on s'étoit borné à faire au catalogue d'étoiles d'Hipparque quelques corrections légères; Ulug-beig en donna un tout nouveau. Tous les astronomes de cette époque étoient astrologues autant qu'astronomes; ils appliquèrent leur trigonométrie à la division du ciel en douze maisons, et à toutes les opérations de l'astrologie. L'auteur a renfermé toutes leurs méthodes dans des formules plus générales et plus faciles. Ces doctrines mensongères et surannées ne peuvent plus intéresser que par ce qu'elles avoient de géométrique. Avant l'invention des horloges, la gnomonique étoit une partie intégrante de l'astronomie; les Arabes en firent une étude particulière, en conservant toutefois la théorie des Grecs. Cette théorie fut entièrement changée par les astronomes du XIV.e siècle; mais ces auteurs ne démontrent rien, et leurs pratiques sont souvent inintelligibles. Pour les éclaircir et les démontrer, M. Delambre a renfermé toute cette partie de la science en une soixantaine de formules qui contiennent tout ce qu'on trouve dans les livres de gnomonique, et des méthodes entièrement neuves. Le discours préliminaire présente le tableau des progrès de l'astronomie durant cet âge : on y trouve aussi des remarques nouvelles sur les Indiens et les Égyptiens, sur les zodiaques d'Esné et de Denderah, sur les levers et les couchers, et sur les moyens de vérifier, soit par les globes, soit par le calcul, tout ce qui reste de cette ancienne astronomie qui n'employoit ni le calcul ni aucun instrument. L'Histoire de l'astronomie moderne est sous presse; elle commence à Copernic.

Théorie du paysage, ou Considérations générales sur les beautés de la nature que l'art peut imiter, et sur les moyens qu'il doit employer pour réussir dans cette imitation ; par J. B. de Perthes. Paris, Le Normant, rue de Seine, n.° 8, et quai Conti, n.° 5, 1818, *in-8.°*, xvj et 306 pag. Prix 5 fr.

Choix de tableaux et statues des plus célèbres musées et cabinets étrangers, ou Recueil de gravures au trait, d'après les tableaux des grands maîtres de toutes les écoles, et les monumens de sculpture ancienne et moderne les plus remarquables, conservés dans les musées étrangers; avec des notices historiques et critiques, par une société d'artistes et d'amateurs; ouvrage classique, destiné à servir de suite aux Annales du musée de France, publiées par L. P. Landon; 12 volumes *in-8.°*, qui paroîtront en vingt-quatre livraisons, dont chacune comprendra 36 planches et environ 80 pages de texte. La première livraison sera publiée le 15 janvier 1819, et les autres suivront régulièrement de trois en trois mois. On souscrit, jusqu'au 1.er avril, chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à Londres, à raison de 9 fr. par livraison; 9 fr. 75 cent. par la poste.

Cours complet de physiologie, ouvrage posthume de J. C. M. G. de Grimaud, professeur de médecine à Montpellier. Paris, imprimerie de Patris, librairie de Méquignon-Marvis, 1818, 2 vol. *in-8.°*, 60 feuilles et demie.

Élémens de médecine pratique de Cullen, traduits de l'anglais par Bosquillon; nouvelle édition, revue par A. J. de Lens. Paris, imprimerie de Cellot, librairie de Méquignon-Marvis, 1818; 3 vol. *in-8.°*, 89 feuilles et demie: 18. fr.

Exposition de la doctrine médicale de P. J. Barthez, et Mémoires sur sa vie, par Jacques Lordat. Montpellier, imprimerie de J. Martel le jeune. Paris, chez Gabon, 1818, *in-8.°*, 30 feuilles et demie : 5 fr. 50 cent.

Essai sur l'hydrocéphalite ou *l'hydropisie aiguë des ventricules du cerveau;* par J. L. Brachet. Lyon, Boursy ; et Paris, Gabon, 1818, *in-8.°*, 12 feuilles et demie.

Codex medicamentarius, sive Pharmacopœa gallica, jussu Regis optimi et ex mandato summi rerum internarum regni administri, editus à facultate medica parisiensi. Parisiis, Hacquart, 1818, *in-4.°*, 406 pag.

Almanach des dames pour l'année 1819. Paris, imprimerie de M. Pierre Didot l'aîné, librairie de MM. Treuttel et Würtz; petit *in-16*, orné d'un frontispice et de 8 gravures exécutées par M. Bein, élève de M. Forsell. Le volume contient des pièces de vers de mesdames de Genlis et Dufresnoy, de MM. la Chabeaussière, Vigée, Mollevaut, Millevoye, &c.; des morceaux en prose, par mesdames de Staël, Krüdener, Simons-Candeille, &c. Le prix varie depuis 5 fr. jusqu'à 30 fr., selon la condition du papier et de la reliure.

La Boussole politique, administrative et littéraire : le premier cahier a paru le 15 décembre; 51 pages *in-8.°* Prix 75 cent. — pour un volume d'environ 500 pages, 6 fr.; pour 2 vol. 11 fr.; pour 4 vol. 20. fr. — On s'abonne au bureau de la Boussole, à Paris, place Dauphine, n.° 12.

ANGLETERRE.

Specimen large and small of the typography and paper of the new edition of

the Delphin and variorum classics, by A. J. Valpy; with a list of the present subscribers; also prospectus of the Stephens' Greek Thesaurus, the classical journal, &c., 1818, *in-8.º* Ce *Specimen*, tant en grand qu'en petit papier, consiste dans les 10 premiers vers des Géorgiques de Virgile, avec interprétation, variantes et notes. Le nombre des souscripteurs est déjà de plus de trois cents. (*Voy.* Journal des Savans, mai 1818, pag. 320.)

A bibliographical Account, &c.; Aperçu des principaux ouvrages concernant la topographie de l'Angleterre; par Will. Upcott. Londres, Taylor, 1818, 3 vol. grand *in-8.º*, avec fig. tirés à deux cent cinquante exemplaires seulement: 4 liv. st. 4 sh.

A pitturesque Tour of Italy; Voyage pittoresque en Italie, pour servir d'éclaircissemens aux relations de Misson, Addison, Eustace et Forsyth, d'après des dessins pris sur les lieux en 1816 et 1817, par James Hackevill. Londres, Murray, 1818, gr. *in-4.º*, fig. gravées par Cooke, Fye, Landseer, &c.: première et deuxième livraisons. Le prix de chaque livraison, composée de 6 planches et d'un texte explicatif, est de 12 sh. en petit pap.; de 18 sh. en gr. pap.; de 30 sh. en pap. des Indes.

Narrative of a journey in the interior of China, and of a voyage to and from that country, in the years 1816 and 1817, containing an account of the most interesting transactions of lord Amherst's embassy to the court of Pekin, and observations on the countries, &c.; by Clarke Abel, chief medical officer and naturalist of the embassy; illustrated by maps and other engravings. London, 1818, *in-8.º*, xvj, 420 pag. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Travels through the United States of America, in the years 1806 — 1811, and travels through various parts of Britain, Ireland and Canada; by J. Melish. Philadelphia and London, 1818, XXIII, 639 pag. fig.

Traduction anglaise des Considérations sur la révolution française, par M.me de Stael. Londres, Baldwin, 1818, 3 vol. *in-8.º;* 1 liv. sterl. 16 sh.

Fourteenth Anniversary of the british and foreign Bible-society. London, 1818, 4 pag. *in-f.º* (Discours prononcés, le 6 mai 1818, dans une assemblée des membres de la Société biblique.)

Novum Testamentum Domini nostri Jesu-Christi, ob frequentes omnium interpretationum hallucinationes, nunc demùm ex codice Alexandrino, adhibitis etiam compluribus mss. variantibusque lectionibus editis, summâ fide ac curâ latinè redditum...; interprete Leopoldo Sebastiani, Romano, sacrarum missionum in Persia quondam præfecto. Londini, 1818, *in-8.º*

Indian Church's History, or an account of the first planting of the Gospel in Syria, Mesopotamia and India, with an accurate relation of the first christian missions in China, &c.; by Thomas Yeates. London, 1818, *in-8.º*

ALLEMAGNE.

E. Fr. Car. Rosenmulleri Institutiones ad fundamenta linguæ arabicæ; accedunt sententiæ et narrationes arabicæ, unà cum glossario. Lipsiæ, 1818, gr. *in-8.º*

Essai sur la question, si Homère a connu l'usage de l'écriture, et si les deux

poëmes de l'Iliade et de l'Odyssée sont en entier de lui ; par C. F. Franceson (en français). Berlin, Nauk, 1818, *in-8.°*, 1 rxd.

Publii Syri mimi Sententiæ, similesque aliæ è poëtis antiquis selectæ. Lipsiæ, 1818, *in-8.° :* 6 francs.

Abraham, drame lyrique en 3 actes. Vienne, Wallishausser, 1818, *in-8.°* — *Mirza,* fille de Jephté, tragédie en 5 actes; par C. Kannegieser. Frenzlaw, Ragoczy, 1818, *in-8.°* — *Zoé,* tragédie en 5 actes; par Th. Hell, représentée sur les théâtres de Dresde et de Vienne. Leipsick, Hartknoch, 1818, *in-12.* — *La Poésie et la Prose,* comédie en un acte; par M. Floez. Munich, Lentner, 1818, *in-8.°* — *L'Horoscope*, drame romantique en 5 actes, imité de l'espagnol de Calderon; par C. A. Memminger. Sulzbach, Seidel, 1818, *in-8.°* = (en allemand).

Reise durch Italien &c. ; Voyages en Italie et en Sicile ; par A. G. Kephalides. Leipsick, Fleischer, 1818, 2 vol. gr. *in-8.°* avec 5 planches.

Journal von Brasilien, &c. ; Journal du Brésil, ou Notices et mélanges sur le Brésil, recueillis par M. G. C. d'Eschwege. Weimar, bureau d'industrie, 1818, gr. *in-8.°* 1.er cahier. — On annonce la publication prochaine d'un Voyage dans le Brésil en 1815, 16 et 17, par le prince Maximilien Wied-Neuwied, 4 vol. *in-4.°* avec cartes et figures, qui paroîtront à Francfort-sur-le-Mein, chez le libraire Broenner.

Gestaltung &c. ; Histoire et statistique de l'Europe depuis 1492 jusqu'au congrès de Vienne; par le prof. Hasse. Altenbourg, Brockhaus, 1818, *in-8.°* tome I.er, qui s'étend jusqu'à 1789, et qui est accompagné d'une carte. — On vient de publier une 3.e édition de l'Histoire des états de l'Europe et de leurs colonies, depuis la découverte des deux Indes jusqu'à nos jours, par M. L. Heeren. Gottingue, Roewer, 2 vol. gr. *in-8.°*

Der Deutschen Leben &c. ; Mémoires sur les mœurs, les usages, les sciences et les arts des Allemands durant le moyen âge ; par J. G. Busching. Breslau, Korn, 1818, *in-8.°* fig. tome I.er

Beitraege &c. ; Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du règne de Frédéric II ; par A. F. Busching, 2.e édit. Leipsick, Heinrichs, 1818, gr. *in-8.°*

Aus meinem Leben &c. ; Mémoires de ma vie, par M. de Goethe; 2.e édit., 3.e vol. Tubingue, Cotta, 1818, *in-8.°*

Uber die bey Rosette &c. ; Mémoire sur la triple inscription trouvée à Rosette, lu à l'académie royale de Munich; par M. Schlichtegroll. Munich, 1818, *in-4.°* fig.

Moral Philosophie &c. ; Système de philosophie morale ; par le prof. Eschenmayer. Tubingue, Cotta, 1818, gr. *in-8.°*

Essais philosophiques sur l'homme, ses principaux rapports et sa destinée, fondés sur l'expérience et la raison, suivis d'observations sur le beau; par Jacob L. H. Halle, 1818, *in-8.°* (en français).

DANEMARCK. *Eddæ Sæmundinæ,* sive antiquioris, Carmina mythico-historica, de Volsungis, Budlungis et Viflungis vel Giukundis, et rebus gestis Danorum, Suecorum, &c.; ex codice Bibl. regiæ Hauniensis, cum interpretatione latina, variis lectionibus, notis, glossario et indicibus. Hauniæ, Popp, 1818, 2 part. *in-4.°*

Gulathingenses Leges regis Magni, legum reformatoris, seu Jus commune norvegicum, islandicè, latinè et danicè. Hauniæ, Gyldendal, 1818, gr. *in-4.°* avec 4 planches.

CHINE. *Sin i-tchao-chou; le Nouveau Testament traduit en chinois.* La base de cette version est un *évangéliaire* qui paroît avoir été rédigé par un chinois converti à la foi catholique. M Hodgson, se trouvant à Canton en 1737 et 1738, en fit faire une copie qu'il donna à sir Hans Sloane, et qui a passé au muséum britannique (voy. *Ign. Kœgleri Notitiæ bibliorum, ed. altera*, p. 68). C'est par les soins de M. Morrison que cet évangéliaire a été complété et publié en huit volumes à la chinoise, sous deux formats qu'on peut comparer à notre *in-4.°* et à notre *in-12.* — On a suivi, pour cette impression, les procédés chinois qui ont semblé offrir plus d'économie et plus de facilité pour arriver à la correction.

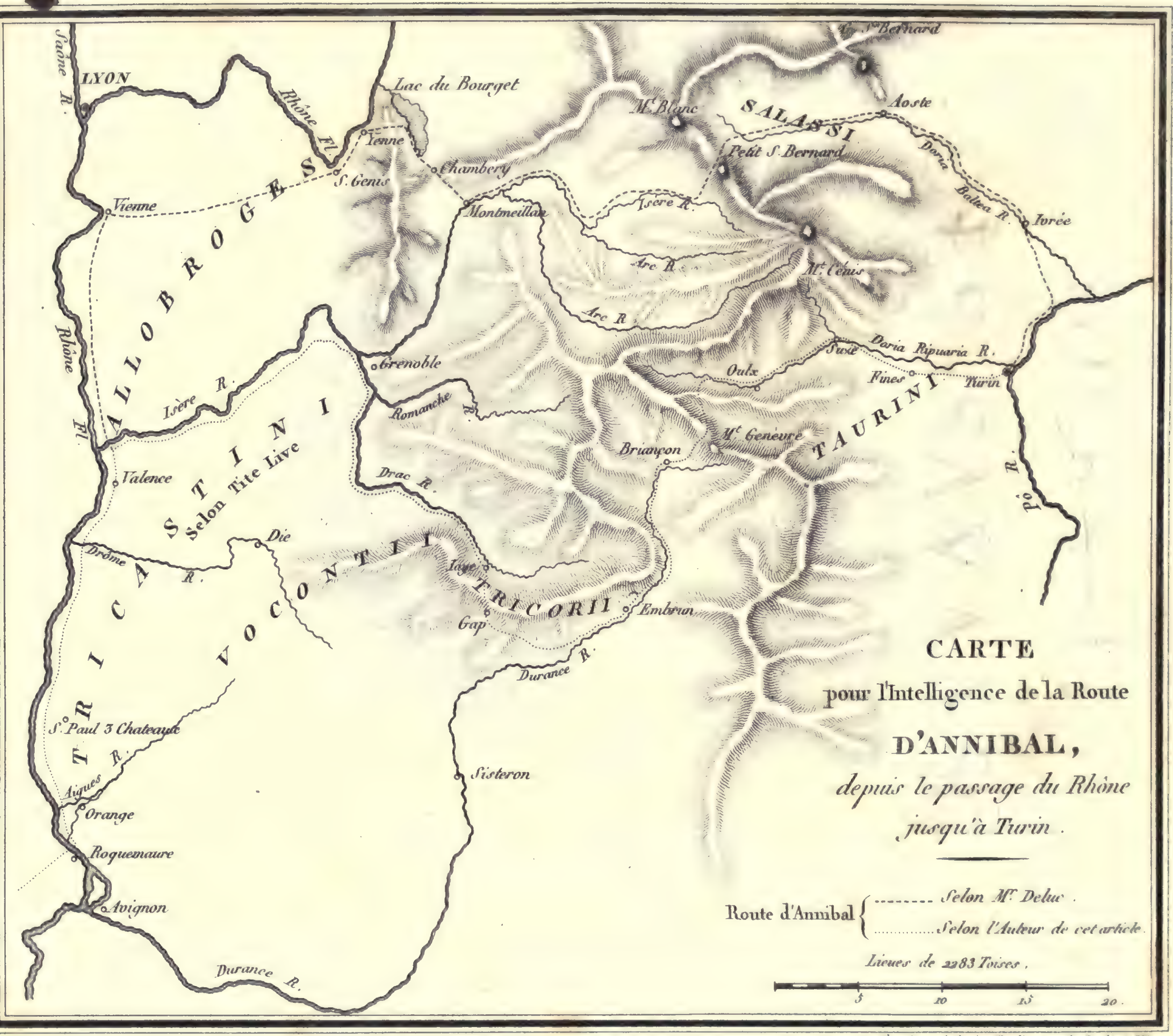
Chin chi chou i pen yan i tchhou; Traduction des Psaumes en chinois. Un petit volume à la chinoise de 177 pages, format *in-18*, imprimé comme le précédent, et pareillement dû au zèle de M. Morrison.

Yeou hio thsian kiaï wen tha; petit Catéchisme protestant pour les enfans, par demandes et par réponses. Un petit volume très-bien imprimé en caractères chinois, publié par un chrétien nommé *Po-'aï*, ou *le Charitable.* (C'est peut-être le surnom adopté par M. Morrison.)

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



Gravé par Ambroise Tardieu, rue du Jardinet No. 12

JOURNAL
DES SAVANS.

FÉVRIER 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1819.

Vues sur l'enseignement de la philosophie; avec cette épigraphe, *Rectè sapere.* Paris, 1818, *in-8.º*

Quoique ce petit ouvrage ne contienne que *des vues sur l'enseignement de la philosophie*, le succès mérité qu'il a obtenu, et les changemens graves qu'il propose dans l'état actuel de l'enseignement, nous ont engagés à l'examiner avec un soin particulier. Ce sont les résultats de cet examen que nous présentons ici avec la franchise et l'indépendance dont l'auteur use lui-même très-largement à l'égard de ses devanciers.

Nous commencerons par exposer la conclusion de tout l'ouvrage;

savoir, qu'on *ne sauroit mieux faire, dans l'état présent des choses, que de prendre pour base de l'enseignement philosophique, dans toutes les écoles de France, la doctrine de l'école écossaise, et principalement les écrits du D.r Reid* (pag. 41). Nous signalons cette conclusion, afin de frapper d'abord l'attention du lecteur, et de l'appeler sur la suite des raisonnemens que l'auteur a dû, ce semble, employer pour arriver à cette conséquence, qu'il faut provisoirement adopter dans toutes nos écoles une doctrine dont, il y a six ou sept ans, personne en France ne soupçonnoit l'existence, et qui, même aujourd'hui, n'est pas connue de plus de deux ou trois professeurs de la capitale.

Pour établir cette conséquence, qui pourra paroître étrange, il faudroit prouver d'abord que la théorie écossaise est supérieure aux théories actuellement enseignées en France: il faudroit prouver ensuite qu'elle l'emporte sur toutes les doctrines étrangères, contemporaines et antérieures, antiques et modernes; car, comme la langue anglaise n'est guère plus familière aux professeurs français que la langue allemande, et comme elle doit l'être beaucoup moins que les langues latine et grecque, il n'y a que la supériorité incontestable du mérite philosophique qui puisse déterminer en faveur de la doctrine de l'école d'Édimbourg. Enfin il faudroit développer cette doctrine et la bien mettre en lumière pour que chacun connoisse ce qu'on lui propose d'adopter.

Or la vérité nous force de déclarer que nous n'avons rien trouvé qui ressemblât à une discussion sérieuse dans la notice plus bibliographique que critique, où des arrêts aussi courts que sévères sacrifient tous les systèmes connus au système de Reid, proscrivent en quelques lignes la philosophie de Séguy et celle de Lyon comme trop scholastiques et trop peu substantielles; Locke et Condillac, comme superficiels et incomplets; et la philosophie allemande, comme inintelligible. Nous regrettons sur-tout que la philosophie écossaise y soit présentée avec si peu d'étendue, qu'il soit impossible de s'en former une idée nette, et de prononcer sur son mérite absolu et relatif. Ne pouvant donc contester ou admettre rationnellement une proposition avancée sans preuves, nous nous contenterons de la considérer dans son résultat pratique, et d'examiner les suites du conseil que l'auteur donne à l'autorité compétente, d'adopter provisoirement dans toutes les écoles françaises la philosophie écossaise comme philosophie officielle.

Nous le prions de vouloir bien faire attention que, s'il propose à l'autorité d'adopter le système de Reid, il lui reconnoît conséquemment le droit général d'adopter tel ou tel système; de sorte que, si l'autorité

préféroit un système contraire à celui de l'auteur, elle auroit également le droit de l'imposer à tous les professeurs et à l'auteur lui-même, en vertu de son conseil, en dépit de sa philosophie.

Il dit *(pag. 44)*, en proposant un abrégé de Reid pour base commune de l'enseignement philosophique en France : *Cet abrégé pourroit être fait par chaque professeur.* Ceci laissoit au moins unecertaine latitude et des licences d'abréviation qui n'étoient pas très-effrayantes; mais il ajoute *(pag. 46)*, *que, si l'on ne croyoit pas devoir laisser à chaque professeur le soin de rédiger ses leçons en prenant pour base la doctrine de Reid, on pourroit l'adopter provisoirement.* Sans entrer dans l'examen des ouvrages que l'auteur propose à l'autorité, il suffit de constater seulement qu'il lui reconnoît le droit d'imposer aux professeurs quelque chose de plus contraignant encore que l'abréviation d'un livre étranger. Ce n'est pas tout : non content d'introduire la philosophie écossaise dans tous les colléges royaux et communaux, c'est-à-dire, dans toutes les écoles où l'on enseigne un peu plus qu'à lire et à écrire, l'auteur, craignant sans doute que quelque intelligence n'échappe à sa philosophie, propose une mesure par laquelle désormais *on ne pût prendre aucune inscription aux écoles de droit et de médecine, ni être admis à l'école royale polytechnique et aux écoles spéciales, sans prouver qu'on a fait son cours de philosophie dans un collége royal.*

Or comme, selon la proposition précédente de l'auteur, on ne peut enseigner dans les colléges royaux que la philosophie de l'école d'Édimbourg, voilà bien, en dernière analyse, et par une suite de mesures étroitement liées, toute la jeunesse française devenue subitement écossaise à la voix de l'autorité. Mais comment l'auteur ne voit-il pas qu'un autre coup de la même baguette peut la rendre tout aussi subitement allemande ou américaine, latine ou grecque! Encore si l'autorité étoit inamovible, si elle étoit immortelle, on pourroit se résigner une fois pour toutes. Il y a dans l'esprit humain une certaine paresse qui s'arrange assez bien de la servitude, pourvu qu'elle soit uniforme et constante; mais, comme l'autorité peut changer tous les jours, lui accorder le droit de faire les doctrines des écoles, n'est-ce pas constituer les écoles en révolution permanente, et placer l'anarchie dans le pouvoir! Les conséquences d'un tel état de choses sont si déplorables, qu'il faut en détourner les yeux et prier l'auteur de vouloir bien sonder lui-même l'abîme où l'a conduit le goût mal entendu de l'uniformité dans les doctrines enseignées.

Effrayés de ces conséquences, effrayés sur-tout des alarmes d'un grand nombre de professeurs troublés dans la sécurité de leur avenir et

de leur enseignement, par la subite apparition d'un livre d'autant plus inquiétant, qu'il est fait avec plus de soin, et qu'il a reçu du public un accueil plus favorable, nous avons cherché quel peut être le premier principe d'une si déplorable théorie : nous avons cru le trouver dans cette proposition, jetée avec une apparente négligence dans les premières lignes de l'ouvrage que nous examinons : *Autre chose est la forme de l'enseignement philosophique, autre chose est sa matière. Peut-être,* dit l'auteur, *est-ce pour n'avoir pas d'abord suffisamment discuté ce dernier point, c'est-à-dire, la nature de la philosophie, sa définition, et les idées fondamentales qui la constituent, qu'on n'a pu encore s'accorder sur le reste.* Nous convenons qu'aussitôt qu'on est d'accord sur le premier point, sur la matière de la philosophie, *sur sa nature, sa division et les idées fondamentales qui la constituent*, ce qui est très-facile, comme chacun sait, et comme il paroît bien par l'histoire de la philosophie depuis Pythagore jusqu'à nos jours, tout est fini, tout est arrêté, c'est-à-dire qu'il ne reste plus qu'à commander d'un côté, et de l'autre à obéir. Tant qu'on voudra toucher à la matière même de la philosophie, comme parle l'auteur, on rencontrera par-tout des écueils inévitables. La meilleure mesure à prendre est peut-être de n'en prendre aucune : c'est là le secret de toutes l[illegible] difficultés de ce genre. Honorez les maîtres, respectez leur liberté en lui traçant certaines limites ; encouragez leurs efforts ; récompensez leur zèle, et il se formera de bons maîtres, des professeurs distingués. Mais, où ne sera pas la liberté, n'espérez pas faire germer le talent. Il n'y a que la médiocrité qui puisse venir et prospérer dans la servitude.

Il nous en a coûté, sans doute, pour nous exprimer ainsi sur un ouvrage où l'on ne peut d'ailleurs méconnoître un véritable mérite; mais le devoir le plus rigoureux, comme professeur et comme ami de la science, nous y forçoit. L'auteur connoît trop bien les sentimens d'estime que nous lui portons, pour se méprendre sur l'intention qui nous a dicté cet article. Nous devons être d'autant moins suspects à ses yeux, qu'ami déclaré de la philosophie écossaise, si nous combattons aujourd'hui l'idée de la transporter brusquement dans toutes les écoles françaises, il doit être évident que nous sacrifions notre opinion personnelle, et peut-être notre vœu le plus cher au respect de la liberté d'autrui. D'ailleurs, s'il faut que les doctrines nouvelles qui prétendent à la victoire, puissent se produire, il n'est pas bon qu'elles obtiennent si promptement les honneurs du triomphe; il faut qu'elles soient et long-temps et sévèrement contredites. Si ce sont des chimères, il est

juste qu'on les dissipe: si la vérité est pour elles, qu'elles ne redoutent pas le combat; il fera éclater leur force.

V. COUSIN.

A second Journey through Persia, Armenia and Asia minor, &c., between the years 1810 and 1816, with an account of the proceedings of the embassy of Sir Gore Ouseley; by James Morier, esq. — *Second Voyage à travers la Perse, l'Arménie et l'Asie mineure, fait entre les années 1810 et 1816, avec un récit des opérations de l'ambassade de Sir Gore Ouseley; par M.* Jacques Morier, *écuyer*. Londres, 1818, 430 pages *in-4.°*, avec cartes, planches et gravures.

SECOND EXTRAIT.

J'ai déjà insinué, dans le compte que j'ai rendu des excursions de M. Morier en diverses parties des états du roi de Perse, que l'un des caractères frappans des Persans, c'est un attachement minutieux aux plus petits détails de l'étiquette. Leur extrême susceptibilité à cet égard se montre particulièrement dans la cérémonie qu'ils appellent *istikbal*, استقبال, et qui consiste à sortir d'une ville pour aller au-devant du roi, d'un prince, d'un gouverneur, d'un ambassadeur, et à le ramener comme en triomphe dans le lieu où il vient faire sa résidence. Ce n'est point ici, comme on pourroit le croire, l'effet de la curiosité: c'est un devoir de politesse et d'hospitalité, auquel il n'est point permis de manquer. Suivant le rang de la personne que l'on doit recevoir, le gouverneur vient lui-même au-devant d'elle à une distance déterminée, ou bien il se contente de députer quelqu'un de ses officiers. La population toute entière d'une ville vient ainsi recevoir l'hôte qui l'honore de sa présence, et les flatteries les plus exagérées, en cette circonstance comme dans toutes les autres, accompagnent ces marques d'honneur. Sans ces ridicules complimens, prodigués sans utilité comme sans mesure, la cérémonie de l'*istikbal* présenteroit l'image agréable d'une ville entière se réjouissant d'introduire dans ses murs l'étranger de distinction que des intérêts politiques amènent dans une terre éloignée. Les Persans attachent une telle importance à cette réception solennelle, que Mirza Abou'lhasan, ambassadeur du roi de Perse, lors de son arrivée à Londres, ne pouvoit dissimuler sa surprise et son mécontentement de ne rien voir de semblable

pratiqué à son égard. En vain lui répétoit-on que ce n'étoit point l'usage en Angleterre, et qu'il ne devoit voir là aucune marque de mépris ou de négligence envers une personne de son rang: son déplaisir étoit tel, qu'il exigea constamment que les glaces de sa voiture demeurassent fermées. Il ne pouvoit concevoir, disoit-il, une telle entrée, qui lui paroissoit ressembler beaucoup plus à l'introduction d'une balle de marchandises, qu'à la réception de l'envoyé d'un souverain. C'est sur-tout lorsque le roi de Perse se rend à la capitale, que tous les rangs de la société sont mis en mouvement pour honorer son entrée. M. Morier décrit en détail une de ces cérémonies. Je ne remarquerai qu'une seule circonstance de l'*istikbal*, dont il est fait mention plusieurs fois dans le Voyage de M. Morier. Elle consiste à jeter des vases de verre, pleins de sucre, sous les pieds du cheval que monte la personne qui est l'objet de la fête. Aux yeux des Persans, fouler aux pieds le sucre est, dit notre voyageur, un symbole de prospérité. Je soupçonne que cet usage est très-moderne, et je ne me rappelle pas que les écrivains les plus célèbres de la Perse y fassent allusion. Lors de l'entrée du roi à Téhéran, décrite par M. Morier, on présenta plusieurs fois à ce prince des jattes remplies de sucre candi, dont il eut soin de faire offrir de gros morceaux aux personnes de l'ambassade.

C'est sur-tout à l'égard du monarque que s'exerce la flatterie des Persans. On peut dire que les courtisans sucent cette disposition vile avec le lait: M. Morier en cite un exemple remarquable. Mohamed Rakhim-khan, fils du vizir du prince royal gouverneur de la province de Fars, n'étoit, pour ainsi dire, qu'un enfant lorsqu'il fut introduit pour la première fois chez le roi; il parut si timide, qu'il osoit à peine avancer. Ce n'étoit toutefois qu'une timidité affectée; car, le roi lui ayant dit avec bonté de s'enhardir et d'approcher plus près de lui, il répondit en bégayant : « Je supplie Votre Majesté de ne pas m'ordonner d'approcher davantage. Je succombe, je brûle. » On peut deviner, d'après cela, quel fut l'étonnement de Mirza Abou'lhasan, lorsqu'admis dans le cabinet du roi d'Angleterre, il vit ce prince prendre lui-même de sa main la lettre du roi de Perse. Déjà il ne pouvoit comprendre qu'on n'eût pas exigé de lui qu'il ôtât ses souliers avant d'entrer chez le roi; mais, en revanche, il avoit éprouvé la plus sensible douleur de n'avoir été admis chez ce prince que plusieurs jours après son arrivée. Ce retard, qu'il prenoit pour une insulte, lui tiroit les larmes des yeux, et il ne doutoit point, disoit-il, que cela ne dût lui coûter la tête à son retour auprès de son maître.

Les Persans, au surplus, ne mettent pas à leurs excessives flatteries autant d'importance qu'on pourroit le croire; ils savent les apprécier à

leur juste valeur, et ne prétendent pas sans doute qu'on les prenne pour l'expression exacte de leurs sentimens. M. Morier se trouvoit présent lorsque le premier ministre donnoit les instructions à un envoyé chargé d'aller recevoir, à son arrivée, un officier russe. Ce que le ministre lui recommandoit sur-tout, c'étoit de ne point lui épargner la flatterie. Se retournant alors vers M. Morier, il lui dit: « Vous savez que c'est » une chose indispensable; *risch khindisch boukounim*, ريش خندش بكنيم, » c'est-à-dire, ajoute M. Morier, de rire à sa barbe, ou, en d'autres » termes, de lui donner une bourde. » Je crois pourtant que M. Morier a tort de rendre ainsi le mot ريش خندش qui est, il est vrai, composé des mots *risch*, ريش, *barbe*, et *khindisch*, خندش, *l'action de rire*, mais qui a dans l'usage la signification de *flatterie, adulation faite par des vues d'intérêt* (1).

Les Persans ne sont pas moins excessifs dans leur colère et les injures qu'ils prodiguent quand ils se croient offensés, que dans leurs flatteries et leurs insipides complimens. Le ketkhoda ou syndic d'un village refusoit de placer des gardes autour du camp de l'ambassade anglaise, malgré les instances réitérées du mihmandar, qui faisoit valoir les ordres du prince royal, gouverneur de l'Aderbidjan. Le ketkhoda se rejetoit sur la défense que lui en avoit faite le gouverneur de Koï, qui vouloit se venger de l'ambassadeur. « J'ai, disoit le mihmandar, le firman du » prince; si je le posois sur un roc, le roc en éprouveroit une telle » frayeur, qu'il se fonderoit en eau. Qui oseroit dire rien au contraire! » — Le gouverneur, répondoit l'autre, a donné des ordres contraires. » — Eh bien! reprit le mihmandar, le gouverneur a mangé de la m.... » *goh khord*, گوه خورد; » et à cela il ajouta tout ce que la colère peut suggérer à un Persan furieux, d'épithètes injurieuses pour le gouverneur et toute sa famille, son père, sa mère, sa femme, ses filles, &c. Quelques volées de coups de bâton distribuées au ketkhoda et à l'un des gens du gouverneur firent plus d'effet que toutes les remontrances, et tout rentra dans l'ordre.

J'ai cité à dessein ce passage, parce que Chardin nous apprend que le juge sur son tribunal, et les ministres du roi entre eux, se servent de l'injure grossière que l'on vient de lire: il a été mal-à-propos corrigé par son plus récent éditeur, qui a substitué au mot persan *goh*, گوه, que

(1) Les termes dont se sert M. Morier sont *to laugh at his beard, or, in other words, to humbug him.* Il paroît que le traducteur français du Voyage de M. Morier a pris le mot anglais *humbug* pour un mot persan; car il a rendu ainsi ce passage: « Vous savez qu'il est indispensable de se moquer de quel» qu'un à sa barbe, ou, en d'autres termes, de le *hambag.* »

Chardin a écrit *gau*, le mot arabe *gouth*, غوط (1). M. Morier remarque, comme Chardin, que cette expression est d'un usage très-ordinaire parmi les Persans, pour dire que quelqu'un commet une méprise, et elle a sans doute perdu par-là une partie de ce qu'elle a de choquant pour des étrangers. Je ne saurois adopter l'opinion de M. Morier, qui la rapproche de ces mots qu'on lit au chapitre XVIII du quatrième livre des Rois, et que Rabsacès adresse aux envoyés du roi Ézéchias, par lesquels il avoit été prié de leur parler en une langue qui ne fût point entendue du peuple qui couvroit les murailles de Jérusalem, assiégée par les Assyriens : *Numquid ad dominum tuum et ad te misit me dominus meus, ut loquerer sermones hos, et non potiùs ad viros qui sedent super murum, ut comedant stercora sua et bibant urinam suam vobiscum!* Il est évident qu'il s'agit ici des extrémités auxquelles pouvoient être réduits les habitans d'une ville assiégée.

Que les Persans, par une suite de leur vanité et de leur inclination au mensonge, exagèrent les avantages remportés par leurs troupes, comme M. Morier en a été témoin, je ne sais trop quelle nation, même en Europe, auroit le droit de s'en étonner; mais ce qui est singulier, c'est une sorte de bonhomie à en faire l'aveu. Un jour le grand vizir dictoit, en présence de sir Gore Ouseley, une lettre au gouverneur de Mazendéran, pour lui notifier un avantage remporté par les troupes persanes sur les Russes. Le secrétaire, s'adressant au ministre, lui demanda à quel nombre il falloit porter les ennemis qui avoient péri dans cette rencontre. Le vizir lui répondit avec le plus grand sang froid : « Mettez que le corps ennemi étoit fort de dix mille hommes, que deux » mille ont été tués, et que nous avons fait mille prisonniers. » Puis, se tournant vers l'ambassadeur, il lui dit : « Comme cette lettre doit » aller très-loin, nous augmentons les quantités en proportion. »

La manière dont on traite, à la cour de Perse, les affaires les plus sérieuses, fait un contraste vraiment singulier avec le degré d'importance que les Persans en place attachent aux détails de l'étiquette. On ne sait ce que c'est que de discuter en secret les conditions d'un traité ; les affaires les plus délicates sont en quelque sorte publiques, et l'on ne semble pas même se douter que le secret soit bon à quelque chose. En outre, la plus légère cause suffit pour interrompre une conférence qui a pour objet de grands intérêts. Pendant les négociations du traité entre la Perse et l'Angleterre, Fath-Ali-Schah avoit quitté

(1) Voyage du chev. Chardin, *éd. de Paris, 1811, tom. III, p. 412, et tom. VI, p. 92.*

Téhéran pour une partie de chasse, et avoit témoigné le desir de trouver à son retour le traité conclu. Les plénipotentiaires étoient assemblés, et l'on alloit signer et sceller le traité, lorsqu'un homme, ouvrant la porte de l'appartement, entre en criant « *mujdeh*, مژده (c'est à dire, bonne » nouvelle)! le roi est près de la ville, et sera rendu dans son palais » dans une heure. » L'amin-eddaula, ou second ministre, se lève aussitôt, et, s'adressant à Mirza Schéfi, premier ministre, il s'écrie tout hors de lui : « Le roi sera arrivé avant que nous nous soyons rendus au » palais; Mirza Schéfi, partons; pour l'amour de Dieu, point de délai. » A ces mots, l'ambassadeur anglais, reprenant ses papiers, dit aux plénipotentiaires persans qu'il n'entendoit point être joué de la sorte, et que, les choses se passant ainsi, il ne seroit plus question de traité. « Vous ne voudriez pas, sans doute, reprit le second ministre, que » nous payassions de notre vie en cette circonstance. — Il vous en arri» vera, lui répondit sir Ouseley, ce qu'il pourra; mais soyez assurés » que je ne souffrirai pas qu'on me manque à ce point. — Eh bien! dit » Mirza Schéfi avec beaucoup de sang froid, allez, Amin-eddaula; » moi, je vais signer le traité, et demain matin je mourrai. » L'amineddaula se hâta de remettre son cachet au grand vizir, et courut précipitamment au palais. C'est ainsi que le traité fut signé et scellé, le grand vizir faisant en cette occurrence les fonctions de son collègue. L'amin-eddaula, homme sans naissance et sans instruction, s'étoit élevé de la profession de marchand à la seconde place du royaume par son talent pour augmenter les revenus du monarque. Son ignorance d'ailleurs n'est pas sans danger pour lui; mais, quand elle l'expose à la colère du prince, il sait se la faire pardonner par de grands sacrifices d'argent, moyen très-puissant sur l'esprit du roi, comme le prouvent quelques anecdotes rapportées par M. Morier.

Les Persans ont les Turcs en aversion; et ce sentiment se manifeste dans la manière dont les envoyés du sultan sont traités à la cour de Perse. Tout ce que le mépris, le préjugé et la haine peuvent inspirer à une nation superstitieuse, dicte la conduite des Persans envers les Turcs: les Turcs aussi leur rendent la pareille. Yasin-Zadèh, ministre du grand seigneur, résidant à Téhéran, ne pouvoit se lasser de se répandre en plaintes et en doléances auprès des Anglais sur son éloignement de Constantinople et sa résidence en Perse, qui étoit pour lui un véritable bannissement. L'eau lui paroissoit mauvaise, le pain grossier, le climat désagréable; en un mot il soupiroit après son rappel, et le chagrin qu'il éprouvoit d'être éloigné de la capitale de l'empire turc, n'étoit égalé que par sa profonde ignorance des affaires et de la situation

de l'Europe. Un tartare ou courrier turc, que les Anglais rencontrèrent sur la route de Schiraz à Ispahan, interrogé comment il trouvoit les Persans, saisit le collet de son habit, et le secouant, il s'écria: « Que » Dieu les extermine! menteurs, voleurs, belîtres: j'ai perdu la tête de » ma pipe; ils m'ont volé mes pistolets. Dieu soit loué de ce que je » vous ai enfin rencontrés! » M. Morier observe, dans le signe d'indignation de ce Turc qui secoua son vêtement, un ancien usage des peuples de l'Asie, dont les Actes des apôtres nous offrent un exemple dans l'action de S. Paul qui, indigné de l'obstination des Juifs de Corinthe et de leurs blasphèmes, secoua ses habits et leur dit: « Que votre sang » retombe sur votre tête, j'en suis innocent; et je vais désormais vers » les Gentils *(Act. ch. 18, v. 6)*.

Parmi les supplices et les châtimens usités chez les Persans, la bastonnade est, comme l'on sait, l'un des plus ordinaires. Malheur à celui qui, pendant l'exécution, hasarde quelques excuses; il reçoit sur la bouche des coups d'un soulier dont les talons sont ferrés. Un des plus affreux supplices est celui qu'on exprime par les mots شقه كردن, *schékèh kerden [fendre]*, et qui consiste à séparer avec une épée le corps en deux dans sa longueur, en commençant entre les jambes et finissant au-dessus des épaules. Ce pourroit être le même supplice qui, en arabe, est nommé *tewsit*, توسيط, si cependant ce dernier ne consiste pas, comme je l'ai supposé ailleurs, à couper le corps en deux dans sa largeur. *(Chrestom. ar. tom. II, p. 269)*.

Une grande partie de la Perse est, comme l'on sait, habitée par des tribus nomades, connues sous le nom générique d'*Ilats*: M. Morier écrit *Eelaut*; M. Malcolm, *Eelliat*; et M. Macdonald Kinneir, *Illiat*. Dans les Mémoires d'Abdulkerim *[the Memoirs of Kojeh Abdulkurreem]* publiés par M. Gladwin, ce nom est écrit, en caractères persans, ايلات; c'est, à ce qu'il paroît, le pluriel du mot turc *il*, ايل, qui se prend communément dans le sens de *pays*, *contrée*. M. Kinneir trouve peu de différence entre ces tribus nomades de la Perse et les tribus indépendantes des Turcomans de l'Asie mineure (*Journey through Asia minor, Armenia, &c.*, p. 58). Entre ces tribus d'origine turque, M. Malcolm en distingue sept qui favorisèrent l'établissement de la dynastie des Séféwis, au commencement du X.e siècle de l'hégire, et reçurent en conséquence diverses marques de distinction, entre autres le droit de porter un bonnet rouge; ce qui leur fit donner le nom ou sobriquet de *Kizilbasch*, قزل باش. De ces sept tribus étoit celle des Kadjars, à laquelle appartient la famille qui occupe aujourd'hui le trône de Perse. Chaque tribu principale ou *il*, ايل, se divise, suivant M. Malcolm, en *Teerahs*, تيره (*the*

History of Persia, tom. I, p. 502, note), ou plutôt *Tirha*, تیرها. Les Ilats parlent la langue turque, et sont nommés, à cause de cela, *Turczeban*, ترك زبان (*Notice historique de la Perse, sur M. Rousseau*). Ces tribus paroissent avoir conservé l'aversion des Turcs pour les chrétiens. M. Morier s'étant approché d'un de leurs campemens, fut salué de l'injure ordinaire *kieupec oghlou*, كوپك اوغلو, *fils de chien*, par un enfant qui pouvoit à peine parler. C'est sans doute à la vie nomade de ces tribus, qui se retirent dans les montagnes ou descendent dans la plaine, suivant les changemens de la température, qu'est due la division généralement reçue dans toute la Perse, de *contrées chaudes* et *contrées froides*. Les premières sont appelées en persan *Ghermsir*, گرمسیر, *contrée chaude*, et en turc *Kischlak*, قشلاق, *résidence d'hiver ;* et les dernières sont nommées en persan *Serdsir*, سردسیر, *contrée froide*, et en turc *yeylak*, ییلاق, *résidence d'été*. M. Malcolm s'est étendu assez au long sur les coutumes particulières de ces tribus, que le traducteur français du premier Voyage de M. Morier a transformées en *Eleuthes*.

Il ne faut pas confondre avec les Ilats les Bakhtiaris, brave tribu de montagnards qui habitent les parties élevées du Louristan, mais qui se trouvent aussi dans les Kischlaks et les Yeylaks qui s'étendent depuis le Kirman jusqu'à Cazéroun, et depuis Kom jusqu'à Schouster. Ces Bakhtiaris, la terreur de leurs voisins, ont des coutumes qui semblent les distinguer des Persans ; et, suivant certaines traditions, ils tireroient leur origine de Roum, c'est-à-dire de la Turquie. Leur langage, qui abonde en mots de l'ancien persan et semble s'approcher du zend, est contraire à cette tradition. Ils font partie des tribus nommées *Lour-zéban*, لور زبان, parce qu'elles parlent la langue du Louristan (*Notice historique sur la Perse, par M. Rousseau*). Leur nom, dit M. Morier, a tant d'affinité avec celui de la Bactriane, que cette coïncidence rappelle la colonie grecque qu'Alexandre établit dans cette contrée, et qui, suivant de Guignes, a été entraînée de là vers l'occident par les Tartares. Déjà Fraser avoit dit, dans la Vie de Nadir-Schah, que les Bakhtiaris ou Bactriens prennent leur nom de Bakhtir ou Bactria, lieu d'où ils tirent leur origine (*the History of Nadir-Schah*, p. 157) ; mais cette étymologie est tout-à-fait inadmissible. Les Bakhtiaris prennent sans doute leur nom de leur auteur vrai ou prétendu, qui aura porté le nom de *Bakhtiar ;* ce nom, très-commun chez les Persans, signifie *aimé de la fortune, heureux, fortuné*. La soumission des Bakhtiaris à Nadir-Schah et leurs fréquentes révoltes occupent une place considérable dans l'histoire de ce conquérant. William Jones, traducteur de l'historien persan de Nadir, Méhédi Khan, a pris le nom de

Bakhtiari pour celui d'une contrée, et a observé, quoique d'une manière très incomplète, que le pays appelé *Bakhtiaris* ne devoit pas être confondu avec la Bactriane des anciens. Méhédi Khan appelle ce pays le *Kouhestan* ou pays de montagnes des *Bakhtiaris* كوهستان بختياری. Cette tribu forme deux grandes divisions nommées, l'une *Heft-leng*, l'autre *Tchéhar-leng*, c'est-à-dire, sept pieds et quatre pieds; ce qui tire son origine d'un fait que je supprime. Chacune de ces deux grandes divisions est subdivisée en différentes branches appelées *Tir*, تير.

Les Bakhtiaris habitent, dans le Louristan, des villages de vingt ou trente maisons, situés dans les recoins des montagnes dont l'accès est le plus difficile; quelques-uns vivent dans des souterrains. Ils se vantent d'exercer l'hospitalité envers les étrangers, comme les tribus errantes; mais, à en croire les Persans, ils n'admettent point dans leurs repaires un étranger, et ils ne se font aucun scrupule de détrousser les voyageurs. Leurs liaisons entre les membres d'une même tribu sont très-étroites: ils sont extrêmement attachés à leurs khans, et épousent leur cause avec chaleur; ce qui n'empêche pas qu'entre eux ils ne soient excessivement querelleurs, et qu'il n'y ait souvent dans leurs réunions du sang répandu. Leur soumission au roi de Perse est fort équivoque, et ce prince tient toujours quelques-unes de leurs familles comme des otages, dans des villages séparés, aux environs de Téhéran.

En passant au nord-est de la Perse, nous trouvons les Turcomans, autre nation nomade, dont les principales tribus, les *Yémouts* et les *Guklans*, formant une population de huit à dix mille familles, habitent la frontière du royaume, et ne sont soumis que de nom au roi de Perse. Un présent annuel de quelques chevaux est à peu près le seul tribut qu'ils lui payent, et la seule marque de leur dépendance. Ces tribus sont divisées en campemens nommés *obah*, qui se composent d'environ vingt ou trente tentes; au-delà de ce territoire occupé par ces deux tribus, est celle de Tékèh, qui entretient des hostilités continuelles avec les tribus alliées de Yémout et Guklan et avec la Perse. Plus loin et sur les bords du Djihoun, sont les tribus de Keik et Kardji. Chaque tribu a son Kischlak et son Yeylak rigoureusement déterminés. Elles sont indépendantes, et une famille ne reconnoît guère d'autre autorité que celle de son propre chef: cependant chaque campement ou *obah*, formé, comme on l'a dit, de vingt ou trente familles, se choisit un ancien nommé *Risch-séfid*, ريش سفيد, c'est-à-dire, barbe blanche. Sa surveillance ne dépasse point les bornes de son *obah*; mais, s'il s'agit des intérêts généraux de la tribu, comme de la paix et de la guerre, ou des expéditions nommées *tchappow*, les principaux Risch-séfids qui

sont connus sous le nom d'*On-baschi*, اون باشى, ou dixainiers, se réunissent pour délibérer, et tout le reste s'en tient à leurs décisions. Les *Risch-séfids* ne sont ni les plus riches ni les plus puissans d'un *obah:* on les choisit parmi ceux qui ont le plus d'expérience. Les Turcomans ont cependant une sorte de chef spirituel qui ne domine que par la force de la pauvreté et par une sorte de tolérance; il réside à Bokhara, et on lui donne le titre de Khalife. *Begdjan*, père du prince actuel de Bokhara, fondateur de cette puissance, ne dut son autorité qu'à sa réputation de sainteté; et en vivant d'aumônes ou du travail de ses mains, il parvint sans violence à exercer une autorité sans bornes. Son fils, qui tient aujourd'hui sa place, voulut d'abord substituer le rôle de roi à celui de saint; mais l'affoiblissement de son pouvoir le ramena bientôt à reprendre son premier personnage. Ses revenus consistent, dit-on, en un tribut payé par cinq cents familles juives qui résident à Bokhara.

Les Turcomans cultivent beaucoup de grains : quand le Khorasan éprouve une disette, ce sont eux qui suppléent au défaut de récolte dans cette province. Ils ont de grandes richesses en bestiaux; et les chevaux qu'ils élèvent sont très-estimés en Perse, particulièrement ceux de la tribu de Tékèh. Leurs forces consistent uniquement en cavalerie; et leurs tribus, réunies et guidées par un chef habile, pourroient renouveler les invasions des nations scythiques et conquérir la Perse. Ils sont persévérans, courageux, fidèles les uns aux autres, et capables de supporter toute sorte de privations, au-delà de tout ce que l'on peut imaginer.

Les lecteurs qui voudront connoître plus en détail la situation actuelle du royaume de Perse, devront sur-tout arrêter leur attention sur les descriptions des principales villes, telles que Schiraz, Ispahan, Caschan, Téhéran, Hamadan, Cazwin, Tauriz, Ardébil, Méragha, Damavend, Astérabad; ils remarqueront aussi ce qui concerne les principales manufactures d'Ispahan, de Caschan, de Hamadan, la description du lac de Méragha ou d'Urmia, et une multitude d'autres détails de tout genre que je ne puis même indiquer dans un extrait. Les recherches d'antiquités, quoique peu abondantes en résultats, ne sont pas cependant dépourvues d'intérêt; et les planches qui représentent les objets de ce genre, sont un des principaux ornemens de l'ouvrage.

Un des objets sur lesquels je m'arrêterois le plus volontiers si je ne craignois de donner trop d'étendue à cet article, ce seroit le récit des efforts aussi sages que persévérans, faits par le prince royal Abbas Mirza, pour introduire parmi les troupes persanes la discipline européenne, et pour procurer à sa patrie les avantages que les nations plus

civilisées doivent à la culture des sciences. Le préjugé lui opposoit, à chaque pas qu'il vouloit faire pour arriver à son but, des obstacles qu'on auroit pu regarder comme insurmontables; et cependant il a su en triompher, assez du moins pour que l'Européen transporté dans la province frontière qu'il gouverne, se croie parfois dans un camp russe. Ses manières polies et engageantes n'ont sans doute pas peu contribué à ses succès. Il n'est jamais plus flatté que quand il reçoit la visite de quelques Européens, et il puise avec soin, dans leur conversation, tout ce qui peut accroître ses connoissances, ou faciliter l'exécution de ses projets, qui, malgré les succès qu'il a déjà obtenus, ne sont, pour ainsi dire, qu'ébauchés. Ce qui est encore plus digne d'estime, c'est que ce prince fait tout ce qui est en lui pour introduire dans son gouvernement un mode d'administration fondé sur les règles de la justice, et cette partie de ses plans de réforme n'est pas celle à laquelle il trouve le moins de difficultés. Il est à craindre que, lorsque le trône sera vacant, les bonnes qualités du prince Abbas Mirza et ses efforts pour la civilisation de sa patrie, au lieu de lui frayer le chemin à la souveraineté, ne soient autant de motifs de l'en exclure.

Je n'ajouterai plus qu'un mot relatif à M. Henri Martyn, missionnaire anglais, auteur d'une traduction persane du Nouveau Testament, qui a été imprimée à Calcutta et à Pétersbourg, et dont il a été rendu compte dans ce journal. M. Morier nous apprend que M. Martyn, durant son séjour à Schiraz, après avoir eu de fréquentes disputes avec divers mollahs relativement à la religion, composa un petit traité pour répondre à leurs objections contre la religion chrétienne, et réfuter leurs argumens en faveur du mahométisme. Ce traité se répandit en diverses parties du royaume, et parvint jusqu'à la cour du roi. Un docteur qui résidoit à Hamadan et passoit pour le plus habile controversiste du royaume, fut chargé d'y répondre; ce qu'il fit après un délai de plus d'un an, mais avec si peu de succès, que les Persans eux-mêmes rougissoient de la futilité de ses argumens. On envoya d'abord cette réponse à l'ambassadeur anglais; puis on la retira, en annonçant qu'on en préparoit une autre. Cette autre réponse s'est fait attendre en vain. M. Morier, depuis son retour en Angleterre, a appris que le traité de M. Martyn avoit été envoyé à Bagdad pour être remis entre les mains d'un mollah très-célèbre, dans l'espoir qu'il seroit plus heureux dans sa réfutation que le docteur de Hamadan.

Je termine ici cet article, que j'aurois pu aisément faire beaucoup plus long, en annonçant qu'il vient de paroître chez Gide, libraire à Paris, une traduction française du second Voyage de M. Morier, en

2 volumes *in-8.* Un coup-d'œil jeté très rapidement sur cette traduction ne suffit pas sans doute pour en porter un jugement détaillé : je ne crains pas toutefois de dire qu'elle est remplie de contre-sens et faite avec une grande négligence ; j'ajoute que, privée des planches et des cartes de l'original, elle perd par-là beaucoup de son intérêt, et qu'il eût été à souhaiter que les mots persans, représentés avec grand soin dans le texte de M. Morier, n'eussent pas été trop souvent défigurés dans la traduction. En général, on ne réfléchit pas assez que, pour entreprendre de traduire des ouvrages de ce genre, il ne suffit pas d'entendre passablement la langue de l'original ; il faut encore connoître les pays et les choses qui sont le sujet de l'ouvrage.

SILVESTRE DE SACY.

AN INQUIRY into the symbolical language of ancient art and mythology, by R. P. Knight. London, printed by A. J. Valpy, 1818. — *Recherches sur le langage symbolique de l'art primitif et de la mythologie ancienne, par* R. P. Knight. Londres, imprimé chez A. J. Valpy, 1818.

UN avis de l'auteur, placé au-devant de ce livre, nous apprend qu'il est destiné à servir d'introduction au second volume des *Monumens choisis de la sculpture antique* que publie la société des *Dilettanti*. On peut donc considérer cette publication anticipée, comme inspirée par le desir de consulter l'opinion des savans sur des idées nouvelles, et non encore suffisamment arrêtées pour être admises dans cette magnifique collection. Ce motif, et l'intérêt qui s'attache si naturellement à toutes les productions de M. Knight, nous invitent à lui soumettre les observations que nous a suggérées la lecture de son ouvrage, avant même que le jugement d'aucun critique ait pu influer sur le nôtre, et avec tous les égards qui sont dus à la réputation de cet ingénieux antiquaire.

Le titre du livre fait assez pressentir l'importance et la difficulté des matières qui y sont traitées, pour que nous soyons dispensés d'insister sur cet article, qui seroit, dans tout autre cas, un préliminaire indispensable. Le grand nombre des figures symboliques qui sont représentées sur les monumens de l'antiquité, excite depuis long-temps la curiosité des modernes, qui ont cru, non sans quelque raison, y retrouver le système entier des idées religieuses des Grecs, et, par une déduction naturelle, remonter, à l'aide de ces connoissances, jusqu'au berceau

même des religions de l'ancien monde. Parmi ces monumens, il n'en est point qui offrent autant d'intérêt que les monnoies de ces peuples, puisque, frappées sous la direction de leurs magistrats et généralement aux époques les plus éclairées et les plus florissantes de leur histoire, empreintes de types évidemment relatifs à leurs institutions civiles ou religieuses, elles portent tous les caractères de l'authenticité la plus certaine et de l'antiquité la plus respectable. C'est donc à l'explication de ces monumens, la plupart de la conservation la plus parfaite, que s'est principalement attaché le savoir des antiquaires, de ceux du moins qui, dans une investigation aussi difficile, ont préféré les faits aux conjectures, et mis l'autorité au-dessus de l'imagination. C'est aussi ce qu'a voulu faire M. Knight; et, quel que soit le succès de ses idées, on ne peut qu'applaudir à ce choix, qui dénote un si excellent esprit de critique. Il faut convenir encore que personne plus que lui ne sembloit appelé à réussir dans une pareille entreprise. Orné de vastes connoissances archéologiques et possesseur d'un des plus beaux cabinets de l'Europe, il réunit à lui seul tous les moyens que d'autres antiquaires, moins heureux et moins habiles, n'ont pu employer qu'isolément. Malheureusement ce double avantage devient quelquefois inutile, lorsqu'on apporte à l'étude des monumens des idées conçues d'avance et des préventions toutes formées : car alors plus on est doué d'esprit et de sagacité, et plus on est sujet à s'égarer dans le riant domaine de l'imagination et à se livrer à l'attrait des conceptions originales.

L'opinion que M. Knight a développée dans son livre, est que tous les symboles disséminés sur les monnoies de cette foule de villes grecques se rapportent à leur ancien système religieux, système qu'il croit être le même que la *foi orphique*, c'est-à-dire, celle qui étoit enseignée dans les mystères. Il prétend que l'idée d'un pouvoir universel et suprême, agissant sur la matière privée d'intelligence et de mouvement, et lui imprimant par degrés toutes les formes qu'elle a revêtues aux yeux de l'homme, faisoit le fond de cette doctrine secrète et le principal sujet des monumens, qui en étoient ainsi une espèce de commentaire public. Il ajoute que les symboles accessoires qui paroissent sur ces monumens, n'étoient que les divers attributs de ce pouvoir suprême, présentés sous le voile de l'allégorie, ou, pour me servir des termes de l'auteur, que les images sensibles *des émanations de ce pouvoir.* Il montre enfin, par une comparaison des monumens et des idées religieuses des divers peuples de l'antiquité, Égyptiens, Persans, Indiens, ou même Celtes et Scandinaves, avec les types des monnoies et des mythes de la Grèce, l'étroite relation et l'origine commune qui existoient dans les

systèmes des uns et des autres. Ces vues sont certainement neuves à quelques égards, et souvent ingénieuses. Les développemens qu'elles ont suggérés à l'auteur, éclaircissent quelquefois très-heureusement des points obscurs de l'histoire héroïque; et le grand nombre de monumens qu'il y passe successivement en revue, donnent lieu à des rapprochemens très-piquans et fournissent des analogies très-frappantes. Mais, s'il m'est permis de le dire, un plus grand nombre encore de monumens répugnent à ce système d'allégories mystiques; et c'est ce que je tâcherai de prouver par l'examen des détails, après avoir développé quelques considérations générales.

Les dogmes dont les types des monnoies grecques étoient, suivant M. Knight, autant d'images symboliques, s'éloignoient des idées de la religion populaire, puisque c'étoient les dogmes mêmes qu'on enseignoit dans les mystères, et dont la révélation tardive formoit le dernier degré de l'initiation : or cette proposition fondamentale dans le système de M. Knight me paroît de tous points inadmissible. Est-il croyable, en effet, que des symboles aussi sacrés que ceux dont on faisoit usage dans la célébration des mystères, et dont l'intelligence n'étoit accordée qu'à un petit nombre d'adeptes longuement et religieusement éprouvés, aient été livrés à la curiosité publique sur des monnoies destinées à faciliter les opérations du commerce! Une application aussi profane des objets les plus respectés peut-elle se concilier avec l'opinion que nous ont laissée les anciens sur le profond secret qui enveloppoit cette partie du culte hellénique, sur les suites terribles qu'entraînoit la moindre indiscrétion commise par les initiés! Enfin est-il possible que cette foule de symboles, qui offroient, selon M. Knight, l'ensemble des idées théologiques développées dans les mystères, aient été, pendant tant de siècles, exposés aux regards de tant d'hommes intéressés à les connoître, principalement dans les temps voisins de la naissance du christianisme, et que néanmoins une ombre impénétrable ait continué de couvrir l'emploi mystérieux de ces signes devenus si communs, et d'une intelligence si facile aux yeux de M. Knight!

Dira-t-il, comme effectivement il s'attache à le montrer dans son livre, que les allusions mystiques qu'il découvre à chaque instant sur les médailles, sont conformes aux traditions poétiques concernant l'origine et les diverses attributions des dieux du paganisme! Mais cette opinion même est sujette à de nombreuses difficultés. Si le culte public des Grecs n'étoit que la foi des mystères *allégorisée*, d'où vient que ces mystères se seroient enveloppés de ténèbres si profondes et de formes si redoutables, tandis que, par une autre inconséquence, les signes sensibles

qui en contenoient toute la doctrine, auroient été abandonnés aux usages les plus vulgaires ! Comment, en second lieu, les écrivains de l'antiquité, même ceux qui étoient initiés, auroient-ils parlé de la théologie enseignée dans les mystères, comme essentiellement différente de celle qui faisoit la base des croyances populaires, si l'une et l'autre n'eussent été dans le fond qu'une seule et même religion, uniquement modifiée dans les signes extérieurs et sensibles, ainsi que le prétend M. Knight ? Il faut donc de deux choses l'une : ou que ce savant convienne que les symboles gravés sur les médailles ne sont point les signes allégoriques employés dans les mystères, et alors tout son système s'écroule; ou bien, s'il persiste à soutenir que ces symboles ont véritablement un sens mystique, il doit en chercher la preuve ailleurs que dans les traditions et les rites de la religion populaire, qui, je le répète, ne pouvoit avoir rien de commun avec les dogmes secrets des mystères.

Si les symboles employés sur les monnoies se rapportent à la doctrine religieuse, cet usage a dû commencer avec la naissance même des mystères, et les premiers monumens de l'art ont dû en offrir la première application : telle est aussi la pensée de M. Knight. Cependant, de son aveu même, il n'existe aucune trace de culte symbolique dans les ouvrages de l'art décrits par Homère, qui, à quelque époque qu'on place sa naissance, vécut certainement dans un siècle postérieur à celui où furent établis les mystères d'Éleusis et de Samothrace. Les signes empreints sur les plus anciennes monnoies, dont l'âge, quel qu'il soit, est également bien plus récent que celui d'Homère, ne dénotent, au jugement de tous les antiquaires, que les essais informes d'un art encore en enfance; et ce n'est que plus tard, dans les siècles qui précèdent et qui suivent immédiatement celui d'Alexandre, qu'on commence à y apercevoir cette variété de types, dont M. Knight essaie de rapporter quelques-uns aux anciennes idées théologiques enseignées dans les mystères : ce n'est donc qu'à l'aide de monumens très-modernes, qu'il établit ce système d'une antiquité qui va se perdre dans la nuit des âges; et j'avoue qu'une pareille méthode d'argumenter ne me paroît ni assez solide dans ses élémens, ni assez rigoureuse dans ses déductions.

Il y a plus : les traditions à l'aide desquelles M. Knight cherche à expliquer les monumens de l'art, et dont il appuie son système d'allégories mystiques, sont toutes également d'un âge trop récent pour mériter la confiance qu'il leur attribue. Il règne, en effet, dans l'ensemble de ces traditions concernant l'histoire et la mythologie des Grecs, une diversité d'esprit qui dénote celle de leur origine, une

différence de caractère qui manifeste celle des temps où elles furent mises en circulation. Les unes sont évidemment d'un siècle où les Grecs rapportoient tout à leur histoire héroïque; les autres, d'un temps où le même peuple, avide d'idées nouvelles, cherchoit exclusivement l'explication de ses anciens mythes dans des allégories métaphysiques. Mais ce dernier système, qui est certainement le plus moderne de tous, et dont la naissance touche au berceau de la philosophie platonicienne de l'école d'Alexandrie, est toutefois le seul dans lequel M. Knight puise les exemples, les autorités et les images dont il a besoin pour appuyer sa théorie. C'est toujours d'après les idées de quelques-uns de ces métaphysiciens modernes, qu'il interprète les anciennes images symboliques des Grecs; c'est dans les écrits d'un Sextus Empiricus, d'un Achille Tatius, d'un Phurnutus, d'un Clément d'Alexandrie, ou même de Plutarque, qui étoit imbu des opinions des nouveaux Platoniciens et qui avoit été élevé à leur école, que M. Knight va chercher des argumens favorables à son système : encore le traité de Plutarque dont M. Knight se sert le plus fréquemment pour autoriser ses rapprochemens mystiques entre la mythologie égyptienne et celle des Grecs, est-il celui qui a pour titre, *d'Isis et d'Osiris ;* et l'on sait que les plus habiles critiques ont depuis long-temps élevé des doutes sur l'authenticité de ce morceau. M. Knight cite toujours avec une égale confiance les *Hymnes orphiques ;* et toujours les *idées orphiques*, telles qu'il les puise à cette source, se trouvent conformes à ses propres idées. Il n'y a rien de surprenant à cela : mais ce qui me semble tout-à-fait inadmissible, c'est que les *idées* de l'antique Orphée se soient conservées pures de tout mélange étranger au système de ce poète, dans les compositions récentes auxquelles on a donné son nom; c'est que son texte, qui a été si souvent et si complètement rajeuni, n'ait perdu, à travers toutes ces transformations successives, et par suite des modifications sans doute aussi considérables qu'ont subies les opinions religieuses des Grecs, aucun des traits primitifs, aucune des conceptions originales qui caractérisoient l'esprit de cet ancien instituteur des mystères. Est-il croyable que les vers d'Orphée, personnage d'ailleurs si problématique et dont l'existence est entourée de tant de fables, aient été respectés par cette foule de rhapsodes qui se disputoient les ouvrages des anciens poètes, au point de n'offrir aucune interpolation, de n'être au moins défigurés par aucune expression moderne! Comment concilier une opinion si invraisemblable en elle-même avec le jugement si contraire que M. Knight porte des poésies d'Homère, auteur presque aussi ancien, et probablement aussi respectable aux yeux des Grecs, et dont à tout

moment le témoignage est rejeté par le même critique, comme suspect d'altération et chargé d'idées étrangères, dans les endroits où le texte de ce poète contrarie le système de M. Knight! Ce n'est pas que je prétende à mon tour que les vers d'Homère ne renferment aucune interpolation : bien au contraire, je pense qu'il doit s'y en trouver beaucoup; et les anciens scholiastes qui en ont indiqué un assez grand nombre, et les critiques modernes qui en ont découvert de nouvelles, sont sans doute encore bien loin d'avoir rétabli le texte d'Homère dans toute son intégrité primitive. Mais ce que je crois permis d'avouer, c'est qu'il ne suffit pas que des vers de ce poète offrent une assertion contraire aux suppositions de M. Knight, pour qu'on doive décider, comme il le fait, que ces vers sont nécessairement interpolés : ou, du moins, je pense que, pour autoriser une conséquence aussi rigoureuse, il faudroit donner des raisons; et le plus souvent M. Knight se dispense d'en alléguer aucune.

Indépendamment du peu d'autorité que me semblent offrir des témoignages si modernes pour interpréter des symboles qu'on suppose d'une si haute antiquité, je trouve encore que ces perpétuels rapprochemens entre l'ancien système théologique des Égyptiens et celui des Grecs sont, considérés en eux-mêmes, plus ingénieux que solides; je pense que le génie essentiellement divers de ces deux peuples s'oppose à l'idée seule d'un semblable parallèle. La hiérarchie des Égyptiens avoit circonscrit toutes leurs idées religieuses dans un cercle qu'il leur étoit impossible de franchir; et leurs prêtres, qui ne disposoient pas avec une autorité moins absolue des opinions morales de ce peuple que de ses intérêts politiques, avoient su imprimer en quelque sorte à toutes les parties de sa croyance le même caractère de fixité et d'immutabilité qu'aux monumens de son culte. Il n'en fut jamais de même dans la Grèce, où la licence des opinions religieuses fut portée au plus haut degré par le défaut absolu de cette hiérarchie si puissante et si respectée; où chaque ville, et, pour ainsi dire, chaque individu, pouvoit, au gré de ses affections particulières, et suivant une foule de circonstances locales et d'accidens imprévus, ajouter aux objets du culte public; où les noms et les attributs de chaque divinité changeoient souvent d'une bourgade à l'autre; où toutes les superstitions étoient tour-à-tour admises et repoussées de proche en proche, sans qu'il y eût jamais rien de fixe dans l'esprit de ce peuple, conduit par ses poètes bien plus que par ses prêtres, et plus esclave de son imagination que de sa croyance; sans qu'il y eût, dis-je, rien de fixe que sa haine pour toute espèce de joug et de domination. À la vérité, l'on doit présumer que les idées religieuses

enseignées dans les mystères n'étoient point sujettes à toutes ces modifications qu'éprouvoit à chaque instant et dans chaque lieu la religion populaire; mais, comme c'est uniquement dans les idées et les signes employés par celle-ci, que M. Knight a pu chercher les élémens d'un parallèle suivi avec les symboles de l'Égypte, il en résulte toujours l'impossibilité absolue, du moins à mes yeux, de ramener la théologie hellénique à un système uniforme, sur le modèle de celle des Égyptiens, quand nous trouvons, d'un côté, la licence la plus extrême, et de l'autre, la fixité la plus imperturbable dans les maximes et les opinions religieuses.

Enfin, et c'est la dernière considération qu'il me reste à exposer contre le système beaucoup trop exclusif de M. Knight : en interprétant tous les symboles qu'offrent les monnoies grecques par des allégories religieuses dont le sens restera toujours plus ou moins problématique, M. Knight se prive d'une source abondante d'explications tout-à-la-fois plus simples, moins arbitraires, et certainement plus plausibles ; ce sont celles qui se tirent de circonstances locales, ou d'événemens particuliers concernant les villes auxquelles ces monumens appartiennent. Les exemples en sont si nombreux et si familiers aux antiquaires, que je n'aurois ici que l'embarras du choix, si je ne devois, par égard même pour les vastes connoissances archéologiques de M. Knight, me borner aux faits les plus incontestables. Les types d'un grand nombre de villes ont constamment rapport aux productions particulières de son sol, comme l'*épi* des médailles de Métaponte, et le *silphium* de celles de Cyrène; ou bien, aux monumens singuliers qu'elles ont possédés, comme le *labyrinthe* et les *jardins d'Alcinoüs* sur les monnoies de Cnosse en Crète, et de l'île de Corcyre; ou bien encore, à des phénomènes de la nature qui se remarquoient dans leur voisinage, tels que le *nymphæum* représenté sur les médailles d'Apollonie d'Épire, et le *Méandre* figuré sur celles des Magnètes de l'Asie mineure; ou enfin, à des usages particuliers, comme le *bouclier* béotien et le *bouclier* macédonien, types invariables de toutes les monnoies de la Béotie et de la Macédoine. Dans une foule d'autres cas, le type des monnoies offre une allusion plus ou moins directe au nom même de la ville qui les fit frapper : ainsi la *tête du lion* sur les médailles de Léontium, le *coq* sur celles d'Himère, la *feuille d'ache* sur celles de Sélinonte, le dieu *Pan* sur celles de Panticapée, la *harpa* sur celles d'*Arpi*, en sont des preuves incontestables; et souvent même ces allusions consistent en des espèces de jeux de mots, comme le montre, entre autres exemples, une médaille de l'île de Gyaros, qui a pour type ce même instrument, la *harpa*, par allusion au mot γυαλός, qui signifie *creux*, et,

par extension, *courbé.* Il n'est point douteux que, dans tous ces cas, et dans un bien plus grand nombre d'autres semblables, les types des monnoies n'aient été pris de circonstances locales, et non point empruntés à des allégories religieuses. Et que seroit-ce si l'on vouloit récapituler les types qui ont évidemment rapport aux événemens et aux personnages mythologiques dont le souvenir intéressoit l'histoire et flattoit la vanité de chaque peuple, ou bien au culte particulier de chaque ville, ou bien encore aux monumens de l'art et aux objets d'industrie qui y jouissoient de quelque célébrité! C'est par de telles explications que l'on a rendu compte de la plus grande partie des symboles gravés sur les monnoies grecques; et, sans parler des autres motifs que j'ai précédemment développés, il me semble que ce système, si c'en est là un, présente infiniment plus de probabilité et mérite plus de confiance que les ingénieuses mais arbitraires suppositions de M. Knight, qui, d'ailleurs, n'expliquent qu'un nombre très-borné de monumens. C'est ce qui paroîtra plus évident encore par l'examen de quelques détails de sa théorie, que je réserve pour un second article.

RAOUL-ROCHETTE.

Discours sur la manière d'apprendre les langues vivantes, et particulièrement l'italienne et l'espagnole; suivi d'un Traité sur les difficultés de la lecture des poètes de ces deux nations; par A. Anaya. Londres, chez Boosey et fils, Broad-street, 1818, *in-12.*

Le titre de cet ouvrage indique deux parties distinctes: l'auteur annonce, 1.° une méthode générale d'enseignement des langues vivantes et l'application de cette méthode à la langue italienne et à la langue espagnole; 2.° un traité sur les difficultés qu'on rencontre dans la lecture des poètes italiens et des poètes espagnols.

La première partie de l'ouvrage ne m'a point paru répondre à l'annonce de l'auteur; elle ne contient que des principes généraux exposés dans la plupart des grammaires. M. Anaya s'occupe du soin de faciliter l'étude des deux langues; mais il ne s'élève point à des théories qui puissent être utiles à la grammaire générale et à l'enseignement des langues vivantes. Pour faire connoître la manière de l'auteur, je rapporterai ce qu'il dit au sujet des accens.

» On appelle accent *tonique* ou *prosodique* ce repos et cette élévation

» de la voix qui se font entendre sur une des syllabes dont le mot est » composé, qu'on nomme *syllabe longue*, parce qu'elle est égale, » quant à la quantité, c'est-à-dire, au temps qu'il faut employer pour » la prononcer, à deux syllabes brèves ou non accentuées.....

» L'accent change non-seulement la prononciation, mais encore la » signification du mot. Prenons, par exemple, le mot italien SEGUITÓ » et le mot espagnol PUBLICO.

» *Seguitó*, avec l'accent sur la dernière syllabe, signifie *il suivit.*

» *Seguíto*, avec l'accent sur la pénultième, est le participe *suivi.*

» *Séguito*, avec l'accent sur l'antépénultième, veut dire *la suite.*

» *Publicó* signifie *il publia.*

» *Publíco* signifie *je publie.*

» *Público*, substantif, veut dire *le public.* »

Ces observations donnent une heureuse idée de l'utilité de l'accent prosodique dans les langues qui peuvent l'employer avec une telle variété.

En parlant de *l'élocution*, M. Anaya est tombé dans une erreur grave; il a supposé que l'élocution est l'art de lire à haute voix de la prose ou des vers. Le mot *élocution* n'a point chez nous une telle signification; ce mot indique la partie de la rhétorique qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots, et il se prend communément pour la manière dont on s'exprime.

Je ne releverois pas cette erreur de M. Anaya, si son ouvrage n'étoit écrit en langue française.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Anaya mérite l'attention des philologues, et elle ne peut qu'être très-utile aux personnes qui étudient les poètes italiens et les poètes espagnols.

M. Anaya pense que les principales difficultés qu'on rencontre dans la lecture des poètes italiens, proviennent, 1.° de ce qu'il y a des mots, des locutions, des images dont l'usage est admis seulement dans les vers; 2.° des licences que les poètes prennent d'altérer les mots, soit en les alongeant, soit en les raccourcissant de quelque lettre ou de quelque syllabe, soit en substituant une lettre à une autre; 3.° des transpositions des mots, toutes les fois qu'ils ne sont pas arrangés suivant l'ordre dans lequel ils se présentent à notre esprit.

Il prétend que l'analogie qui existe entre la langue espagnole et la langue italienne, donne à la poésie des deux nations la plus grande ressemblance. Les Espagnols emploient les mêmes espèces de vers, ont la même prosodie, font le même usage des transpositions que les Italiens. C'est à la faveur de ces rapports que Garcilasso, Herrera et

autres ont imité Pétrarque avec tant de succès: mais M. Anaya convient que les poètes espagnols n'usent pas d'autant de licences que les poètes italiens; et d'ailleurs la poésie espagnole a des caractères particuliers, soit dans l'emploi des mètres qui composent LAS DECIMAS, LAS SEGUIDILLAS, LOS ROMANCES, soit dans l'emploi de la rime nommée assonante, rime qui consiste dans l'uniformité correspondante des deux dernières voyelles du mot, quoique les consonnes qui les séparent soient différentes: ainsi *remota* rime avec *forma* à cause de l'O et de l'A qui se trouvent dans les deux mots, et de même pour les autres voyelles.

Après ces observations, l'auteur traite en détail des difficultés qu'offre la poésie italienne; et, pour les expliquer, il réduit les licences de cette poésie à des principes généraux, et ensuite il en compose un tableau détaillé; enfin il termine cette partie de son travail par un recueil alphabétique de tous les mots italiens consacrés à la poésie qu'il assure ne pas se trouver dans les dictionnaires de la langue.

Je m'arrêterai un instant sur ces deux objets. *Licences des poètes italiens.* Je crois nécessaire de faire ici une remarque que l'auteur auroit peut-être dû ne pas omettre; c'est que la plupart des licences indiquées et classées dans son ouvrage n'ont été employées que par les plus anciens poètes, tels que Dante, Pétrarque, &c.; un poète moderne seroit blâmé, s'il osoit s'en servir.

Il y a, dit M. Anaya, des mots auxquels les poètes ont coutume d'ajouter quelque lettre ou quelque syllabe; ainsi Dante a employé TUE pour TU:

Tutti cantavan : Benedètta tue	Tous chantoient : Bénie toi
Nelle figlie d'Adamo.	Parmi les filles d'Adam.

Mais il auroit dû ajouter que ces licences sont employées par les poètes, seulement lorsqu'ils en ont besoin pour rimer. Les Italiens, et sur-tout Dante, avoient emprunté des troubadours ce moyen d'éluder la difficulté de la rime.

C'est aussi des troubadours qu'ils tenoient l'usage de changer, pour la rime seulement, les pronoms personnels *mi, ti, si,* en ME, TE, SE, les troubadours employant indifféremment, d'après les régles de leur langue, la voyelle I ou la voyelle E dans ces pronoms.

L'auteur cite aussi comme licences poétiques des inflexions, des variétés dans les verbes, qui, de la langue des troubadours, ont passé dans celle de Dante et de Pétrarque et de quelques auteurs contemporains, mais qui ont ensuite disparu de la poésie italienne. En voici quelques-unes :

Roman et ancien italien.	*Italien moderne.*	*Français.*
Avem,	Abbiamo,	Avons.
Avia,	Aveva,	Avoit.
Avria,	Avrebbe,	Auroit.
Avrian,	Avrebbero,	Auroient.
Em, } Sem, }	Siamo,	Sommes.
So,	Sono,	Sont.
Foro,	Furono,	Furent.
Seria,	Sarebbe,	Seroit.
Serian,	Sarebbero,	Seroient.
Fora,	Sarebbe,	Fût.
Foran,	Sarebbero,	Fussent.

Je me borne à ces exemples choisis dans les verbes auxiliaires ÊTRE et AVOIR. On se convaincra que cet ancien idiome italien appartient à la langue romane, en jetant les yeux sur les tables qui offrent les conjugaisons des verbes de cette langue dans la Grammaire que j'en ai publiée.

Le recueil des mots consacrés à la poésie italienne, et qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires, contient quatre à cinq cents mots dont plusieurs sont entièrement romans.

Roman et ancien italien.	*Italien moderne.*	*Français.*
Ancoi,	Oggi,	Aujourd'hui.
Cre,	Credo,	Je crois.
Don,	Donde,	D'où.
Esta,	Questa,	Celle-ci.
Fé,	Fece,	Il fit.
Laur,	Lauro, alloro,	Laurier.
Trei,	Tre,	Trois.
U,	Dove,	Où, &c. &c.

M. Anaya explique en détail les ellipses qu'emploient souvent la langue italienne et la langue espagnole; et il fait remarquer que l'une et l'autre omettent souvent l'article qui ordinairement précède le substantif, et que les pronoms personnels sont souvent sous-entendus devant les verbes.

Ces licences grammaticales sont l'effet des rapports intimes de ces langues avec la langue latine, dont elles sont dérivées, avec les modifications introduites par l'idiome roman. Les rapports immédiats de ce dernier idiome avec la langue latine, et plusieurs autres plus impor-

tans, ont été indiqués et démontrés dans ma Grammaire romane; je me borne à observer que l'une et l'autre forme a long-temps existé dans la langue française, parce qu'elle a eu la même origine que la langue italienne et la langue espagnole.

Dans la cinquième règle qu'il donne pour l'explication des ellipses, M. Anaya dit: « Un verbe, régi par deux ou plusieurs substantifs, » suppose l'ellipse de ce verbe devant le second et le troisième subs- » tantifs, s'il y en a plus de deux. Cette expression, *amore e la natura* » *m'inspira*, est abrégée de celle-ci, *amore M'INSPIRA e la natura* » *m'inspira.* »

Je ne crois pas que cet exemple soit heureusement choisi; on peut supposer l'ellipse d'un verbe qui a précédé, mais non l'ellipse d'un verbe qui suit. Pour expliquer cette licence grammaticale, on doit préférer l'opinion des grammairiens qui regardent les divers substantifs sujets d'un même verbe comme ne formant qu'un tout, qu'un objet en masse et commun qui permet de s'affranchir de la règle des pluriels. Cette forme est notamment dans toutes les langues dérivées de la langue latine, qui s'en servoit très-fréquemment.

M. Anaya regarde aussi comme elliptique l'emploi des infinitifs, quand ils tiennent la place d'un substantif, et il suppose que, dans l'italien *l'andare* et dans l'espagnol *el cantar*, les mots *atto di*, *acto de*, sont sous-entendus.

Cette assertion me paroît une erreur: les langues dérivées de la latine ont adopté et conservé l'usage d'employer substantivement les infinitifs; et ces infinitifs latins employés au présent ne permettent pas d'imaginer une ellipse qui auroit exigé un autre temps que le présent: comment M. Anaya trouveroit-il une ellipse à cette sentence, *SCIRE TUUM nihil est nisi te scire hoc sciat alter!*

L'ouvrage de M. Anaya présente souvent des idées justes et utiles; mais elles ne sont pas assez généralisées: le titre avoit promis une théorie grammaticale plus élevée, et fondée sur des principes communs à un plus grand nombre de langues. Je dois avouer toutefois que cet ouvrage, tel qu'il est, peut être d'un grand secours aux personnes qui ont déjà étudié la langue espagnole et la langue italienne, et sur-tout cette dernière.

RAYNOUARD.

Histoire des révolutions de Norwége, suivie du Tableau de l'état actuel de ce pays et de ses rapports avec la Suède; par J. P. G. Catteau-Calleville, *membre de l'académie de Stockholm, &c.* Paris, Pillet, 1818, 2 vol. *in-8.°*, vj, 375 et 416 pages, avec une carte.

Les destinées des Norwégiens se sont si souvent confondues avec celles des Suédois, et sur-tout des Danois, qu'il est difficile de les raconter separément. Snorro toutefois a composé, au XIII.e siècle, une chronique des rois de Norwége (1); au commencement du XVIII.e, un grand corps d'annales norwégiennes, jusqu'à l'année 1397, a été publié par Thermod Torfæus (2); d'autres écrivains ont traité le même sujet en langue danoise (3): mais nous n'avions, dans notre langue, aucune histoire particulière de ce peuple; et l'ouvrage français où on la pouvoit le mieux étudier, étoit encore l'Histoire du Danemarck de Mallet. Il y avoit donc lieu d'offrir aux lecteurs français un travail plus complet et plus spécial, où l'histoire norwégienne se présentât toute entière, et dégagée, autant que la nature des faits peut le permettre, des récits qui concernent les pays voisins; où fussent méthodiquement recueillis tous les résultats véritablement historiques fournis par les anciens monumens, par les relations originales et par les recherches des écrivains modernes. Personne en France n'étoit mieux préparé à cette entreprise que l'auteur du Tableau de la Suède, du Tableau de la mer Baltique, de l'Histoire de Christine et de quelques autres ouvrages qui tous annoncent une connoissance profonde des antiquités, des langues et de la littérature du Nord. M. Catteau-Calleville a visité les contrées dont il écrit l'histoire; il a examiné, comparé les mémoires originaux, les livres, les traditions populaires, les opinions des habitans les plus instruits. On a donc droit de s'attendre à ne trouver, dans les deux volumes qu'il vient de publier, que des détails puisés aux sources les plus pures ou les plus dignes de confiance.

Comme toutes les annales, celles de la Norwége commencent par des traditions fabuleuses, mais dont l'influence est historique, et qu'il est

(1) *Historia regum Norwegiæ conscripta à Snorrone, Sturlæ filio, islandicè, danicè et latinè.* Hauniæ, 1777, 2 vol. *in-fol.*

(2) *Thermodi Torfæi Historia rerum Norwegicarum (usque ad ann. 1397).* Hauniæ, 1717, 4 vol. *in-fol.* Le nom islandais de Th. Torfæus est Thermodur Torfason: on l'appelle aussi, dans le Nord, *Thormod Torvesen.*

(3) Histoire de Norwége, par Gerhard Schoening, &c.

indispensable de connoître, si l'on veut remonter aux origines des institutions et des mœurs nationales. Mallet et d'autres écrivains ont tracé des tableaux plus ou moins étendus de la mythologie scandinave : M. Catteau-Calleville en donne une idée sommaire et précise, en se bornant aux détails qui tiennent spécialement à l'histoire des Norwégiens. C'est d'après ce qu'il a vu et observé lui-même, qu'il décrit la contrée qu'ils habitent, partie la plus montagneuse de la presqu'île du Nord, et théâtre des phénomènes naturels les plus propres à modifier les habitudes et les affections des hommes. Les familles qui s'y trouvoient établies aux premiers siècles de l'ère vulgaire, étoient, dit l'auteur, affiliées aux peuples germaniques, et en particulier à ceux qui ont reçu la dénomination de gothiques. Leur caractère mâle, hardi, entreprenant, s'étoit renforcé sous un ciel rigoureux, au milieu des rochers, des neiges et des glaces éternelles, des avalanches, des torrens et des précipices. Leur langue, dialecte teutonique, avoit acquis plus d'énergie. Tout les disposoit à préférer la pêche et la chasse à l'agriculture : leur penchant le plus commun étoit d'affronter les dangers de la mer pour s'enrichir, ou pour se signaler par la force et le courage. A cette première époque, tous les Scandinaves vivoient, distribués en peuplades, sur les côtes ou dans les vallées, et gouvernés par des chefs, conformément aux lois ou aux résolutions émanées d'assemblées populaires. Leur histoire se compose de leurs entreprises contre des nations voisines, et des guerres qu'ils se faisoient entre eux quand ils n'alloient pas porter ailleurs l'épouvante. Ces luttes et ces révolutions n'ont laissé que des souvenirs incomplets et confus; mais à la fin elles amenèrent la distinction des trois états de Danemarck, de Suède et de Norwége.

Quoique cette distinction se soit établie dès le VIII.e siècle, le premier nom réellement historique, que nous présentent les fastes de la Norwége, est celui d'Harald I.er, dont le règne commença vers l'an 863. Ce prince confia le gouvernement des provinces ou cantons de son royaume à des lieutenans appelés *Iarls* (1) ou comtes, qui levoient des tributs, en retenoient une partie, obtenoient, comme fiefs, des domaines tombés par la guerre au pouvoir de la couronne, et s'engageoient à fournir des hommes armés : ils étoient assistés par les *Herses* ou barons, qui avoient des obligations et des prérogatives du même genre. Il y eut ainsi, en Norwége, comme ailleurs, des vassaux et des arrière-vassaux; et ce fut le premier germe du système féodal proprement dit, « qui devint, dit l'auteur, l'un des degrés de l'échelle que les institu-

(1) Earls.

» tions politiques avoient à parcourir en Europe, degré peut-être néces-
» saire à des monarchies naissantes qui se fortifioient par la guerre, et
» ne pouvoient avoir aucune idée des principes administratifs que fait
» connoître insensiblement le progrès de l'industrie et des lumières. » Du reste, on eut en Suède et en Norwége le bonheur d'éviter les principaux abus de ce système. Les fiefs n'y furent jamais considérés comme héréditaires, et la servitude de la glèbe ne s'y est point introduite; sans doute parce qu'il étoit difficile de soumettre à un régime humiliant et oppressif des hommes disséminés sur une vaste étendue de pays, et accoutumés à résister énergiquement aux rigueurs mêmes de la nature. « La liberté, continue l'auteur, est un ressort indispensable, lorsque le
» travail ne peut réussir que par des combinaisons variées; et la propriété
» devient précieuse en raison des obstacles qu'il faut surmonter pour
» l'acquérir. »

Le règne d'Harald est l'époque de plusieurs de ces expéditions mémorables qui donnent une place aux hommes du Nord dans les annales de la plupart des peuples européens. Fort souvent ces armées barbares, qui s'élançoient de la Scandinavie sur des contrées plus méridionales, se composoient à-la-fois de Danois, de Suédois et de Norwégiens. Néanmoins, c'étoient principalement des Danois qui envahissoient des parties de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne: les conquérans de la Russie partirent de la Suède; et la Norwége avoit vu naître ceux qui se jetèrent sur des provinces françaises. M. Catteau-Calleville rejette comme peu naturelles, c'est-à-dire, comme peu conciliables avec l'histoire positive, les conjectures, d'ailleurs ingénieuses, qui tendent à chercher l'origine et le nom des Russes dans une peuplade antique voisine du Palus-Mæotis: l'opinion qu'il préfère, et qui est, dit-il, celle de la plupart des savans du Nord, consiste à dire que les Warègues qui, sous la conduite de Rurick, entrèrent dans la Moscovie, venoient de la partie de la Suède où est le canton de Roslagen, qu'on les distinguoit des autres Suédois par le surnom de Russes, et que leur origine étoit purement scandinave. Mais les conquérans dont M. Catteau-Calleville va suivre de plus près tous les pas et observer les progrès, sont les Norwégiens, qui, peu après l'an 880, profitant de la foiblesse des successeurs de Charlemagne, parvinrent à s'établir dans l'une des plus belles régions de la France. Rolf, Raoul, ou Rollon, leur chef, n'étoit point Danois, comme l'ont cru plusieurs écrivains du moyen âge et des siècles modernes: les monumens historiques conservés en Norwége montrent qu'il étoit né dans l'un des cantons les plus septentrionaux de cette contrée. Après avoir établi ce point et retracé les exploits de Rollon,

l'auteur, pour achever le tableau des excursions méridionales entreprises par des Norwégiens, anticipe sur l'ordre des temps, et nous peint ces guerriers scandinaves, transportés successivement dans les deux Siciles, en Palestine, en Grèce, cueillant des lauriers dans la patrie des Miltiades et des Thémistocles, et récitant des hymnes scaldiques sur le tombeau de Tyrtée et de Pindare.

De là pourtant l'historien nous ramène aux climats hyperboréens et aux dernières années du IX.ᵉ siècle : il reprend l'histoire d'Harald. Mais bientôt des expéditions norwégiennes dans les îles Feroé et en Islande exigent des descriptions nouvelles, de nouveaux éclaircissemens sur la géographie, les mœurs, la religion et la littérature du Nord. On a quelquefois représenté la poésie scaldique comme une imitation de celle de minnesingers, des trouvères et des troubadours : M. Catteau-Calleville la croit née à une époque beaucoup plus ancienne, dès le temps où les Scandinaves commencèrent ces excursions belliqueuses qui les rendirent si formidables. Il s'est appliqué à nous les faire connoître, en saisissant, dans tout le cours de son ouvrage, les occasions de citer des chants guerriers ou funèbres. Les traductions en prose qu'il nous en donne, ne manquent assurément ni de précision ni d'élégance : mais, à notre avis, elles prouvent que, pour conserver de l'originalité, ces poésies ont besoin, comme bien d'autres, des couleurs propres à leur idiome naturel et du prestige de la versification. Une traduction non versifiée les réduit à des idées justes et nobles, mais devenues si communes dans toutes les littératures, qu'il ne nous est plus possible d'en être vivement frappés. En voici, au surplus, quelques exemples :

« Le vautour vole vers moi du fond des noires forêts ; l'aigle le suit : » cet avide vautour se nourrira de mon sang ; ce grand aigle aura mon » corps pour pâture. — Les arrêts du ciel s'accomplissent toujours ; le » soleil éclaire maintenant l'illustre monarque (1) : s'il meurt, il laissera un » fils qui vengera sa mort. — Le Scalde doit raconter avec vérité les » actions des grands princes. Pendant qu'un vent froid dominoit, le » puissant roi de Norwége, franchissant les ondes salées des mers de » l'Orient, est arrivé dans les ports asiatiques ; il a jeté l'ancre, et ses » guerriers ont été reçus avec une grande alégresse. — Je dirai que le » roi (2) partit pour Jérusalem, bravant les tempêtes. Connoissez-vous » un prince plus illustre sur la vaste étendue de la terre ! Il est parvenu » à son but, sa volonté a été accomplie : il s'est baigné dans les eaux

(1) Harald III, roi de Norwége, au XI.ᵉ siècle.

(2) Sigurd, qui partit de Norwége pour la croisade en 1107.

» pures du Jourdain. J'ai appris que le roi de Norwége s'est emparé » vaillamment de la ville de Sidon ; le souvenir en est récent. Des coups » terribles ont été portés dans le combat ; la forteresse s'est écroulée » sous son bras redoutable ; les soldats ont été couverts de sang ; les » épées en ont été teintes, et la victoire est restée à l'intrépide héros. »

Malgré son zèle à recueillir tout ce qui peut caractériser honorablement les Norwégiens et en général les peuples du Nord, M. Catteau-Calleville ne prend jamais le ton de l'enthousiasme, et s'abstient de toute apparence d'exagération ; il a même négligé de rappeler le magnifique hommage rendu à la Scandinavie par l'auteur de l'Esprit des lois (1). Du reste, Montesquieu ne parle que des plus anciennes incursions des Scandinaves, de celles qui ont précédé le VII.e siècle de l'ère vulgaire. Il n'est pas certain qu'au moyen âge ils aient contribué aux progrès de la liberté dans les pays qu'ils continuoient d'envahir. Nous croyons du moins qu'il y auroit lieu d'examiner plus rigoureusement et plus en détail quelle a été, depuis le milieu du IX.e siècle, l'influence de ces invasions sur les institutions politiques des divers états de l'Europe. Quoique M. Catteau-Calleville ne pose pas même cette question, son ouvrage présente ou indique un grand nombre des faits et des rapprochemens qui serviroient à la résoudre.

Jusqu'ici nous n'avons guère parlé que du premier livre de cette histoire : c'est le plus riche en descriptions et en observations générales. Les suivans ont un autre genre d'intérêt, celui qui résulte du nombre et de l'éclat des événemens, de la liaison et de la rapidité des récits. L'auteur est parvenu à resserrer en moins de 330 pages le tableau des révolutions du royaume de Norwége, depuis la mort d'Harald I.er en 933 jusqu'à la réunion des trois royaumes par le traité de Calmar en 1397 ; et néanmoins aucun point de ce tableau ne reste obscur ni décoloré : au contraire, des remarques critiques, des observations judicieuses, éclairent la narration, et, loin de l'interrompre, l'animent et la

---

(1) « Je ne sais si le fameux Rudbeck, qui, dans son Atlantique, a tant loué » la Scandinavie, a parlé de cette grande prérogative qui doit mettre les nations » qui l'habitent, au-dessus de tous les peuples du monde ; c'est qu'elles ont été » la source de la liberté de l'Europe. . . . Le Goth Jornandès a appelé le nord » de l'Europe *la fabrique du genre humain :* je l'appellerai plutôt la fabrique des » instrumens qui brisent les fers forgés au midi. C'est là que se forment ces » nations vaillantes qui sortent de leurs pays pour détruire les tyrans et les » esclaves, et apprendre aux hommes que la nature les ayant faits égaux, la » raison n'a pu les rendre dépendans que pour leur bonheur. » (*Esprit des lois*, liv. XVII, c. 5.)

complètent. Nous n'entreprenons pas de suivre le fil d'un si grand nombre de faits : il nous suffira d'appeler sur quelques articles l'attention des lecteurs.

On assure que, sous le règne d'Olaüs I.er, deux Norwégiens, Gun-Biorn, et Éric, dit *le Roux*, pénétrèrent dans le Groenland et descendirent jusqu'au cap Farewell. On ajoute qu'en l'année 1000, ou 1001, ce même Biorn, ou un autre Biorn, atteignit une terre qui fut appelée *Windland*, parce qu'un Allemand, qui étoit du voyage, y trouva un fruit semblable au raisin. On place le pays dont il s'agit au 55.e degré de latitude boréale, ou même au 49.e, de telle sorte qu'il correspondroit à une partie du Labrador, ou à l'île de Terre-Neuve. On en conclut qu'avant le XII.e siècle des Européens visitèrent l'Amérique septentrionale, et l'on raconte qu'Éric, évêque du Groenland, se rendit en 1121 au Windland pour y porter la foi chrétienne. Nous aurions desiré connoître d'une manière précise l'opinion de M. Catteau-Calleville sur des faits d'une si haute importance : il en parle si sommairement, que nous ignorons si la découverte du Windland lui paroît aussi avérée qu'elle l'a semblé à plusieurs savans du Nord (1). D'une part, il dit, dans sa préface, que, *dès le XI.e siècle, les Norwégiens poussèrent leur navigation jusqu'aux plages du nouveau monde :* de l'autre, quand il arrive à cette époque, il s'exprime avec beaucoup plus de réserve, et même avec quelque ambiguité. « L'opinion générale, dit-il, *a été* que le Windland étoit situé dans le nord de l'Amérique, et que les Norwégiens connurent le nouveau monde dès le XI.e siècle. Quelques savans ont soutenu que la même côte avoit été fréquentée auparavant par les Irlandais. Quoi qu'il en soit de *cette* découverte, sur laquelle, d'un côté, le goût du merveilleux, de l'autre, des *conjectures peu satisfaisantes* ont répandu de l'obscurité, le Windland fut, quelque temps après, perdu de vue, &c. » S'agit-il de la découverte attribuée aux Norwégiens, ou seulement de celle dont on fait honneur aux Irlandais ! Est-ce pour soutenir ou pour nier la réalité de ces voyages, qu'on a proposé des conjectures peu satisfaisantes ! Ceux qui révoquent en doute ces diverses expéditions, disent qu'il n'en subsiste en Amérique aucune tradition, aucun vestige ; qu'on n'y a pas retrouvé la moindre trace des effets qu'avoit dû produire la mission de 1121. Toutefois M. Barton (2)

---

(1) Torfæus, Suhm, P. H. Eggers, &c.

(2) Dans un volume *in-8.°*, publié en 1788 sous ce titre : *Observations on some parts of natural history, to which is prefixed an account of several remarkable vestiges of an ancient age..... in North-America.*

a cru voir, sur les rives de l'Ohio, des restes de fortifications, qui sont, selon lui, des monumens d'une ancienne invasion des Scandinaves; et ceux qui sont, comme lui, persuadés de la vérité de cette descente au Windland, se fondent sur les anciens textes islandais qui la racontent (1), et particulièrement sur l'autorité du chroniqueur Snorro. Peut-être cette question n'a-t-elle pas encore été éclaircie autant qu'elle mériteroit de l'être.

Nous devons avouer que les développemens d'une discussion critique seroient déplacés dans une histoire proprement dite, telle que celle que M. Catteau-Calleville vient de publier; mais nous voyons du moins que, sur d'autres matières, il prend soin d'indiquer les recherches qu'il a faites, et d'en exposer les résultats positifs. Il saisit les occasions de rectifier les récits de ses prédécesseurs. C'est ainsi, par exemple, qu'il venge la mémoire de Sverrer, prince trop défavorablement jugé par Guillaume de Neubridge, d'après les rapports de l'archevêque de Drontheim. Sverrer, qui mourut roi de Norwége en 1202, avoit résisté aux entreprises du clergé : les écrivains ecclésiastiques l'ont représenté sous les couleurs les plus odieuses ; mais il a obtenu dans son pays une réputation honorable, que M. Catteau-Calleville croit plus méritée. Plusieurs de ses successeurs ont pris dans leurs actes publics le titre de *descendant du grand Sverrer.* On lui attribue un ouvrage en langue scandinave, intitulé *le Miroir des rois :* il est plus probable que ce livre a été composé par un Islandais; peut-être Sverrer en avoit-il suggéré l'idée. C'est un recueil de maximes et de conseils à l'usage des hommes d'état, des ecclésiastiques et des laboureurs. Sous le règne du même prince, Théodrik, moine norwégien, rédigea en latin une histoire des premiers rois de Norwége, extraite de chroniques islandaises. On conserve une monnaie qui porte l'effigie de Sverrer, et qui passe pour la plus ancienne que l'on connoisse d'un roi de Norwége.

Notre historien distingue aussi, parmi les princes qui ont gouverné ce pays, Haquin IV, qui, à cause de son règne de plus de quarante ans, a été surnommé le vieux, quoiqu'il ne fût pas encore sexagénaire, lorsqu'il mourut en 1263. L'auteur regrette de voir disparoître trop tôt « un prince occupé du bonheur et de la gloire de son pays. La Norwége » parvint, pendant le règne de Haquin, au plus haut degré de considé-» ration et de grandeur: la marine étoit dans le meilleur état, les places » fortes pouvoient braver les attaques de l'ennemi. Encouragés par les

(1) Ils ont été rassemblés par Jonas Arngrim dans son *Specimen historiæ islandicæ*, Amst. 1643, 2 vol. *in-4.°*, &c.

» communications qu'établissoient les Allemands, d'un côté, et les An-
» glais, de l'autre, les habitans commençoient à sentir l'importance de
» l'industrie. Le goût du roi pour les arts qui augmentent les jouissances
» de la vie, attiroit dans les villes un grand nombre d'ouvriers étrangers.
» Les Norwégiens, qui n'avoient long-temps parcouru le monde que
» pour guerroyer, entreprirent des voyages pour s'instruire. Ainsi que
» les Danois et les Suédois, ils se rendirent aux universités de Cologne,
» de Paris, et rapportèrent dans leur pays des connoissances utiles. »

Les relations que Haquin IV entretenoit en divers pays, introduisirent dans le sien les productions littéraires du midi et de l'occident de l'Europe, mais sur-tout les romans de chevalerie. Le *Niebelungen* des Allemands fut rapporté par un prêtre de Drontheim, que le roi avoit employé dans plusieurs négociations. Ce roman intéressa vivement les Scandinaves : ils le traduisirent ; et les Islandais, qui avoient toujours montré du goût pour les fictions merveilleuses, cultivèrent ardemment ce nouveau genre, dont peut-être quelques-uns de leurs anciens livres portoient déjà plus ou moins le caractère. Telle fut, depuis le XIII.e siècle, l'origine d'une multitude de productions islandaises, qui portent, comme les livres historiques des époques antérieures, le nom de *Saga*, mais qui en diffèrent à tel point, qu'on ne sauroit, dit M. Catteau-Calleville, les prendre pour guides en histoire, sinon en ce qui concerne les mœurs, les usages, et un petit nombre de faits attestés ou indiqués par d'autres monumens. A partir du milieu du XIV.e siècle, ce ne sont plus que des contes fastidieux, aussi dénués d'intérêt que de vérité. Il y auroit plus à recueillir dans certaines chroniques ou généalogies rédigées par des Islandais des mêmes siècles, quoiqu'elles soient d'une extrême aridité.

Le titre de révolutions n'est que trop applicable à l'histoire de la Norwége durant le moyen âge, puisqu'on y voit ce pays tantôt gouverné par ses propres princes, tantôt partagé entre des comtes norwégiens et les rois de Danemarck et de Suède, tantôt réuni à l'un ou à l'autre de ces deux royaumes, souvent en guerre avec ses voisins, plus souvent déchiré par des troubles intérieurs, ravagé par la grande peste de 1348, et, à travers tant de calamités, s'éclairant néanmoins et se civilisant par degrés ; contractant des habitudes plus douces, sans presque rien perdre de l'énergie de ses vertus antiques. La cinquième partie de l'ouvrage de M. Catteau-Calleville se termine en 1397, époque de la réunion trop mal garantie des trois royaumes ; et la sixième, en 1523, quand la Suède recouvre son indépendance. L'intérêt de ces deux livres tient sur-tout à trois personnages fameux, Marguerite,

Christiern II et Gustave Wasa. L'auteur n'a rien négligé de ce qui peut les faire apprécier avec justesse : le tableau qu'il a tracé de la tyrannie de Christiern, est d'autant plus instructif, qu'il en a écarté les détails exagérés ou controuvés qu'y ajoutent Messenius, et, d'après lui, Puffendorf et Vertot. L'union de Calmar avoit duré au-delà d'un siècle, non sans de fréquentes interruptions. Après Marguerite, pas un seul monarque n'avoit su concentrer tant d'intérêts. Les fautes de Christiern et les talens de Gustave mirent fin à ce pacte politique, qui avoit amené des troubles, provoqué des guerres, retardé le progrès de la prospérité commune, mais aussi favorisé des entreprises, multiplié les communications, et donné, en Europe, aux peuples du Nord une plus grande importance politique.

La Suède fut donc en 1523 détachée pour toujours du Danemarck, auquel la Norwége resta unie jusqu'en 1814. Par l'effet de cette union, l'histoire particulière de la Norwége se réduit, pendant ces trois derniers siècles, à un si petit nombre de faits, que M. Catteau-Calleville les a tous compris dans le septième livre de son histoire ; encore y a-t-il fait entrer le récit des dernières campagnes et de la mort du roi de Suède Charles XII, en rectifiant quelques erreurs échappées aux historiens de ce prince (1). En général, les Norwégiens ont été moins agités durant cette dernière période, et ils ont profité de ce repos pour agrandir leur industrie et cultiver les sciences et les arts. Ils ont perfectionné l'exploitation des mines et des bois, étendu leur commerce, fort augmenté le nombre de leurs navires marchands : leur agriculture même auroit fait d'assez grands progrès, si le Danemarck n'avoit long-temps exercé le monopole des grains. Plusieurs d'entre eux se sont distingués dans la carrière des lettres, par exemple, Holberg parmi les poëtes, Gunnerus parmi les naturalistes. Une société des sciences s'établit à Drontheim ; une autre société et de grandes écoles furent fondées à Christiania. La Norwége, à la fin du XVIII.e siècle, payoit des contributions équivalentes à cinq ou six millions de francs, et fournissoit environ trente mille soldats. Elle comptoit 750,000 habitans en 1769, plus de 900,000 en 1801, et l'on a lieu de présumer qu'elle en a plus d'un million aujourd'hui ; car les recensemens restent toujours au-dessous

(1) Plusieurs détails de l'histoire de Charles XII ne sont devenus publics que depuis quarante ans. M. Catteau-Calleville ajoute que les mémoires particuliers qu'il a eu occasion de consulter en Suède, en disent encore davantage. Si Voltaire avoit pu connoître ces détails, il auroit rendu « plus complète et » plus exacte son histoire, d'ailleurs si intéressante, du héros suédois. »

du vrai, et les états de population insérés dans quelques relations récentes, particulièrement dans le Voyage de M. de Buch (1), ne sont pas complets. Ce qui mérite le plus d'être ici observé, c'est l'excédant considérable des naissances sur les décès. En 1799, le nombre des naissances a été de 28,540, et celui des morts seulement de 18,354, entre lesquels on remarquoit 208 personnes âgées de plus de 90 ans (2).

Le huitième livre de l'ouvrage de M. Catteau-Calleville est un exposé de ce qui s'est passé en Norwége depuis le commencement de l'année 1814 jusqu'au mois de mai 1818. Cette dernière partie contient principalement les conventions, traités, constitutions et autres actes publics qui ont réuni la Norwége à la Suède, et réglé, dans l'un et l'autre état, l'exercice du pouvoir. L'auteur, qui, dans tout le cours des sept livres précédens, a donné une attention particulière aux institutions politiques, est persuadé que les Norwégiens sont arrivés aujourd'hui au terme où tendoient les efforts et les progrès de leurs ancêtres. Il voit dans leurs lois actuelles, et dans leur union avec les Suédois, des garanties de la tranquillité des deux peuples et des gages de leurs progrès futurs. « Les monts scandinaves s'abaissent, dit-il en finissant, la main » fraternelle passe d'un royaume à l'autre, et les mânes de Harald et de » Gustave Wasa se rencontrent pour applaudir au bonheur et à la » gloire de la Scandinavie. »

DAUNOU.

Codex medicamentarius, sive Pharmacopœa gallica, jussu Regis optimi et ex mandato summi rerum internarum regni administri, editus à Facultate medica Parisiensi, anno 1818. Parisiis, apud Hacquart, typographum curiæ legatorum, viâ Gît-le-Cœur, n.° 8; *in-4.°* de 405 pages.

La faculté de médecine de Paris publie, sous le titre de *Codex medicamentarius*, un nouveau formulaire de médicamens. L'ancien, dont la dernière édition est de 1758, se trouvoit épuisé: la chimie

---

(1) *Voyez* le compte qui a été rendu de ce Voyage dans le Journal des Savans, novembre 1816, pag. 131-148.

(2) Christian-Jacques Drakemberg, né en Norwége en 1624, y mourut en 1770, âgé de 146 ans. Il s'étoit marié à 113 ans, et conserva toutes ses forces jusqu'aux derniers momens de sa vie.

avoit perfectionné ses analyses, étendu ses découvertes et changé sa nomenclature; la médecine avoit acquis plusieurs remèdes inconnus à nos prédécesseurs : il falloit donc refaire un livre qui est tout-à-la-fois destiné aux pharmaciens pour régler la composition des remèdes, aux médecins pour déterminer leurs prescriptions, et aux malades pour les mettre à l'abri de l'erreur et de l'incertitude. Le Gouvernement a demandé cet ouvrage à la faculté, qui en a chargé une commission, composée de sept de ses membres, savoir, MM. Leroux, Deyeux, Vauquelin, Richard, de Jussieu, Percy et Hallé, auxquels ont été réunis MM. Henry, Bouillon-Lagrange et Vallée, et à la mort de ce dernier, M. Cheradam, tous hommes instruits et capables de bien coopérer à un travail aussi intéressant. MM. Bourdet, Guilbert, Duchatel et Baruel, y ont aussi concouru. M. Hallé, si connu par ses lumières, par son jugement sain et par sa précision, a été le rédacteur général.

Lorsque le nouveau *Codex* fut terminé, Sa Majesté en ordonna l'impression, en spécifiant le titre qu'il devoit porter (1).

L'intention des auteurs a été de décrire les préparations pharmaceutiques avec une telle exactitude, qu'on pût être assuré qu'étant exécutées selon la méthode prescrite, il en résulteroit des médicamens par-tout, autant qu'il est possible, parfaitement semblables.

Voici l'ordre établi dans l'ouvrage, ainsi qu'il est exposé dans la préface et développé dans un tableau méthodique, mis à la suite de cette préface sous le titre, *Ordo totius operis.*

Les auteurs commencent par une matière médicale, qui est une liste très-nombreuse de médicamens, tels que la nature nous les offre, ou qu'on les trouve dans le commerce; médicamens tirés des minéraux, des végétaux et des animaux. Plusieurs articles de cette liste, sur-tout parmi les substances fournies par le commerce, sont accompagnés d'une explication des signes propres à en faire apprécier les qualités, et à les faire distinguer des substances ou semblables à quelques égards, ou altérées ou falsifiées, avec lesquelles il est possible de les confondre.

Après cette matière médicale vient un chapitre (c'est le IV.[e]) qui traite des poids et mesures et de tout ce qui peut servir à établir dans les formules du *Codex* les proportions justes, objet très-essentiel et bien placé entre l'exposé des substances naturelles et les préparations pharmaceutiques. Les mesures adoptées sont exprimées en nombres proportionnels, qui indiquent d'une manière générale les rapports des médicamens entre eux et avec la composition entière dont ils font partie,

---

(1) Ordonnance du Roi du 8 août 1816.

rapports constans, sous quelque dénomination qu'on exprime les poids absolus de chacun, soit parmi nous, soit dans les pays étrangers. Pour en spécifier l'usage, on a ajouté des tables qui rapportent les poids anciennement usités et les poids nouveaux à ces nombres proportionnels. Dans un deuxième article, il s'agit des densités et des degrés correspondans de l'aréomètre vulgaire, tant pour les liquides plus pesans, que pour ceux qui sont moins pesans que l'eau. Ces rapports entre les densités et les degrés de l'aréomètre sont exposés dans des tables, où sont sur-tout rappelées les évaluations les plus importantes dans la pratique. Dans le cours du formulaire, on voit que nulle part on n'a négligé le degré auquel on prend ou l'alcool, ou les acides, ou les dissolutions salines les plus importantes et les plus usitées. Un troisième article traite des degrés de chaleur et du thermomètre : on y indique les températures sous lesquelles se passent les principaux phénomènes pharmaceutiques et chimiques et doivent être faites les principales opérations de pharmacie. Enfin un quatrième et dernier article contient l'évaluation expérimentale, en poids, des différentes manières de doses, par gouttes, cuillerées, verrées, poignées, pincées ou en nombre. Chacune de ces mesures est appliquée aux différentes sortes de médicamens, dont les proportions réelles varient le plus sous les dénominations communes. Ainsi les auteurs, autant qu'il a été en eux, ont présenté tous les élémens d'une précision rigoureuse, pour les prescriptions, même journalières, que les médecins peuvent faire selon les différentes occasions qui les exigent dans la pratique.

Enfin le formulaire, qui fait la partie essentielle de l'ouvrage, est divisé en dix sections, ordonnées selon la nature des préparations pharmaceutiques et des opérations qu'elles exigent; les auteurs commencent par les opérations préparatoires, faisant succéder celles qui résultent de procédés, d'analyses ou de combinaisons de plus en plus compliquées, traitant ensuite celles qui ne paroissent consister que dans de simples mélanges, et terminant par les médicamens destinés spécialement à un usage externe et à des traitemens chirurgicaux.

Ces dix sections, indiquées par des titres généraux, contiennent des subdivisions dans lesquelles se rangent tous les genres de préparations que les pharmaciens doivent exécuter.

Parmi ces préparations, il en est dont le résultat est un médicament *simple*, et d'autres où plusieurs substances réunies forment un médicament *composé*: parmi ceux-ci, il en est qui ne sont présentés que comme des exemples propres à indiquer la manière d'exécuter les préparations des médecines, en choisissant parmi les plus usitées celles qui exigent

des précautions particulières; c'est à ces sortes de médicamens qu'on a donné le nom de *magistraux*. On a nommé *officinaux* les médicamens composés qui doivent être tout prêts dans les pharmacies, dont la formule est fixée par le dispensaire, et qui doivent être toujours préparés conformément à cette formule. Les anciens formulaires en contiennent beaucoup qui étoient formés par la réunion d'un grand nombre de substances : dans ce nombre, le nouveau dispensaire n'a conservé que ceux que l'on demande journellement, et dont il seroit dangereux de n'avoir pas fixé invariablement la préparation. Les exemples s'en trouvent spécialement parmi les *alcoolats*, les teintures, les sirops, les electuaires, les bols, &c. : mais par-tout on a eu soin d'indiquer les substances essentiellement actives, et de les énoncer dans le titre de la formule avant le nom qu'elles portent vulgairement; d'en déterminer les rapports de quantité avec les autres médicamens et avec la masse totale, et souvent de déterminer la dose à laquelle on administre le plus communément ces remèdes; quelle est la quantité absolue de substance efficace contenue dans cette dose, en sorte que le médecin soit toujours sûr de la quantité de matière qu'il fait prendre, dans quelque proportion qu'il prescrive un médicament efficace. De cette manière encore on peut réduire à une plus grande simplicité et à leurs élémens essentiels les médicamens les plus composés : on a même poussé la recherche jusqu'à faire, outre cela, une analyse chimique du plus composé des électuaires, de la *thériaque*, en la traitant comme on feroit une substance simple fournie par la nature, et dont on voudroit connoître les élémens.

Mais le soin le plus scrupuleux a par-tout été apporté dans la composition des médicamens chimiques, pour en déterminer la véritable nature d'après les connoissances modernes; et l'on a joint même à leurs noms chimiques les plus généralement adoptés, les dernières dénominations qui leur ont été données, quand elles ne sont plus susceptibles d'aucun doute et d'aucune incertitude. On remarque le soin qu'on a apporté à cette recherche, à l'article de *l'acétate d'ammoniaque* et de *l'esprit Menderer*, dont l'analyse rigoureuse a été présentée pour fixer la valeur précise d'un médicament important, et dont la préparation étoit sujette à beaucoup d'inégalités et d'inexactitudes. Les compositions chimiques sont terminées par des exemples d'eaux minérales artificielles, propres à remplacer les eaux naturelles les plus employées parmi nous, dont l'analyse est la mieux connue et la plus facile à imiter.

Ces substances, ou les préparations introduites de nos jours parmi les médicamens utiles, même postérieurement à la confection du *Codex*, ont été, ou inscrites à leur rang, dans les sections où elles doivent être com-

prises, ou placées dans un appendice qui forme un supplément destiné à faire connoître celles que l'époque de leur découverte n'a pas permis d'insérer dans le corps de l'ouvrage.

Enfin on a constamment inscrit à la suite des préparations qui donnent des médicamens dont l'abus seroit dangereux, la recommandation de ne les livrer en aucune proportion sans une ordonnance signée d'un médecin connu, et convenablement détaillée.

Les auteurs ont porté la délicatesse et le scrupule jusqu'à insérer à la suite de l'*errata* une note dans laquelle ils n'hésitent pas à avouer les imperfections qu'ils ont remarquées dans leur travail, et à inviter les hommes instruits et expérimentés à communiquer leurs observations, pour les aider à le perfectionner dans une autre édition.

Je pense qu'un ouvrage fait avec tant de soin, tant de méthode et tant de précision, sur un objet de la plus grande utilité, ne peut que faire infiniment d'honneur au rédacteur et à ses coopérateurs.

Il se prépare une traduction française de cet ouvrage.

TESSIER.

Journey through Asia minor, Armenia and Koordistan, in the years 1813 and 1814, with remarks on the marches of Alexander and retreat of the ten thousand, &c.; c'est-à-dire, *Voyage dans l'Asie mineure, l'Arménie et le Kourdistan, fait dans les années 1813 et 1814, avec des remarques sur les marches d'Alexandre et sur la retraite des Dix-mille; par* John Macdonald Kinneir, *capitaine au service de la compagnie des Indes, major de place du fort Saint-George, &c.* Londres, 1818, *in-8.°* de 616 pages, avec une carte.

Dans un numéro de ce journal, à l'occasion d'un itinéraire dans l'Asie mineure, nous avons fait sentir de quelle utilité seroient pour les progrès de la géographie, quelques itinéraires exacts des principales routes de cette contrée si intéressante, rédigés par des voyageurs amis de la vérité, plus occupés d'ajouter réellement à nos connoissances que de faire des phrases inutiles sur des lieux que leurs prédécesseurs ont suffisamment décrits. *(Journal d'avril 1817, p. 239.)*

C'est ce genre d'utilité que présente l'ouvrage que nous annonçons.

L'auteur, placé dans une circonstance particulière, a pu traverser l'Asie mineure en plusieurs sens et recueillir une multitude de faits nouveaux; il nous présente ses voyages sous la forme d'un simple itinéraire qui, dans un volume peu considérable, rassemble plus de données géographiques nouvelles que n'en renferment une bonne partie des voyages en Asie mineure publiés jusqu'ici : travail d'autant plus précieux, que, d'après les dangers qu'a rencontrés l'auteur et les fatigues qu'il a essuyées, il est vraisemblable que de long-temps on ne verra point de voyageurs assez hardis pour marcher sur ses traces.

Daus une courte introduction, M. Macdonald Kinneir expose l'occasion et le but de son voyage. Parti de Harwich au commencement de 1813, il étoit arrivé à Gothembourg, en Suède, pour se rendre à Constantinople par la Russie. Ce n'étoit pas la route la plus courte, mais c'étoit alors la plus sûre, ou plutôt c'étoit la seule route de terre qu'on pût prendre. A cette époque, on parloit beaucoup en Angleterre de certaine expédition dans l'Inde, projetée par le chef du gouvernement français. M. Macdonald Kinneir quitta l'Angleterre dans l'unique intention de visiter tous les pays à travers lesquels une armée européenne devoit passer pour se rendre aux Indes ; en conséquence de ce plan, il se proposoit, après avoir visité l'Asie mineure et la Perse, de parcourir les pays au nord-est de cette contrée, et les vastes plaines qui s'étendent au nord de l'Oxus jusqu'aux limites de l'empire Russe.

Cependant l'armée française, victime de l'imprévoyance et de l'entêtement de son chef, avoit péri en grande partie dans les déserts de la Russie : aussi M. Macdonald Kinneir put-il se rendre directement à Dresde ; et bien qu'il dût penser dès-lors que cet événement désastreux ajournoit indéfiniment l'expédition aux Indes, il n'en poursuivit pas moins l'exécution de son projet, et continua sa route pour Constantinople, où il arriva vers la fin de juin 1813.

Après un séjour de plusieurs mois, M. Macdonald Kinneir partit de Constantinople pour commencer ses excursions dans l'Asie mineure, accompagné d'un Tartare, et muni d'un firman qui lui donnoit le droit d'avoir huit chevaux à chaque poste. « Les postes, dans l'empire ot-» toman, dit notre voyageur, sont entretenues par le gouvernement; » c'est-à-dire qu'une certaine portion de terrain, ou, en beaucoup » d'endroits, une somme d'argent est accordée pour cet objet dans le » printemps de chaque année. Les postes de différentes villes situées sur » les grandes routes sont louées à celui qui en offre le meilleur prix, » lequel se règle d'après le nombre des chevaux : sur une route très-» fréquentée, il y a des maîtres de poste qui entretiennent jusqu'à

» cent chevaux ; ces chevaux sont en général petits et fatigués, les » postes étant fort longues et les chemins mauvais, sans compter que » les Tartares ne ménagent pas leur monture. Ces Tartares sont » les messagers publics ; on les appelle ainsi, parce que c'étoit ori- » ginairement des Tartares qui suivoient cette profession : mainte- » nant tout le monde indistinctement peut l'embrasser ; et le meilleur » Tartare de l'ambassade anglaise est un renégat suédois qui sait mal » le turc. Ces hommes ont le droit d'exiger *gratis* des maîtres de » poste des chevaux et des vivres, excepté quand ils voyagent pour » leur compte et transportent des marchandises d'un lieu à un autre. » Quand il arrive que les chevaux ne peuvent plus les porter, ils leur » coupent la queue, quelquefois les oreilles, et les abandonnent » dans les bois : ils prennent ensuite d'autorité les chevaux du pre- » mier voyageur qu'ils rencontrent. Les Tartares font à cheval des » courses d'une longueur étonnante : il en est qui vont de Constan- » tinople à Bagdad en neuf ou dix jours ; on raconte même qu'un » Tartare ayant fait cette route en sept jours, eut la tête tranchée en » arrivant à Constantinople, parce que, disoit-on, il n'avoit pu aller si » vîte sans tuer beaucoup de chevaux. C'est à force de liqueur et d'o- » pium qu'ils se rendent insensibles à la fatigue : on les rencontre » fréquemment courant au grand galop les yeux fermés. Tous les » pachas en entretiennent un certain nombre : quelques-uns en ont » jusqu'à cent. »

De Constantinople, M. Macdonald Kinneir se rendit à Angora, en passant par *Gebsa*, l'ancienne *Lybissa*, qui renfermoit jadis les cendres d'Annibal ; par Nicomédie et Nicée, dont notre voyageur donne la description ; Eski-Sher, l'ancienne *Dorylæum*, célèbre par ses bains chauds ; Syed-Guz, l'ancienne *Prymnesia*, selon l'auteur, ce qui est fort douteux : c'est non loin de là que devoient être situées les villes célèbres de Pessinunte et de *Gordium*. M. Macdonald Kinneir fit quelques enquêtes auprès des habitans pour savoir s'il n'existeroit pas des ruines dans les environs : on lui répondit que, comme toute la surface du pays est couverte de vestiges de villes détruites, il étoit impossible de distinguer les ruines qui appartenoient à telle ou telle ville. Ceci montre qu'un Européen qui auroit la facilité de séjourner quelque temps dans ce pays, ne pourroit manquer d'y faire des découvertes très-intéressantes. Toute cette contrée est fertile ; mais la culture y est peu perfectionnée, et notre voyageur fait à ce sujet les réflexions suivantes qui s'appliquent à toute l'Asie mineure. « On ne prend nul soin pour amé- » liorer les terres ; ce qui n'est point étonnant, quand on songe que le

» fermier est exposé à se voir chassé au premier moment, ou pillé et » arbitrairement surtaxé en raison de l'augmentation du produit de ses » terres. Il n'est pas rare que le pacha, à la vue d'une belle et riche » récolte, fasse saisir le grain encore sur pied, l'achète à bas prix et » le revende au plus offrant. Ce système, si destructif de l'industrie, » tient à la politique inconsidérée de la Porte, qui change continuelle- » ment les gouverneurs des provinces, de peur qu'un long séjour dans » le même pays ne leur fournisse les moyens de s'y rendre indépendans: » aussi le pacha, obligé de satisfaire l'avarice des ministres du sultan, » et cherchant d'ailleurs à se créer une existence indépendante pour le » temps où il aura cessé d'être gouverneur, s'inquiète fort peu des in- » térêts du fermier, et ne s'occupe qu'à amasser de l'argent. Nous avons » observé que les cantons soumis à des packas indépendans sont cons- » tamment les plus riches, les mieux peuplés, et, à tous égards, les » plus florissans : la raison en est simple; ces chefs trouvent leur intérêt » à encourager les cultivateurs, parce qu'ils voient continuellement la » population de leurs états s'augmenter d'une multitude d'émigrans qui » abandonnent les pays soumis immédiatement aux officiers de la Porte. » La prospérité des provinces de l'Asie mineure est de cette manière » toujours flottante, selon les actions et les dispositions de leurs chefs; » tantôt elles sont bien peuplées et bien cultivées, tantôt abandonnées » et incultes. Des villages entiers émigrent d'un district à l'autre sans » beaucoup d'embarras ou de dépenses, parce que leurs maisons sont » d'une construction simple et facile; leur ameublement est d'ailleurs » si peu de chose, qu'ils le transportent facilement sur le dos de leurs » bœufs, qui leur fournissent du lait pendant la route, et trouvent par- » tout une abondante pâture. »

Avant d'arriver à Angora, M. Kinneir rencontra un khan de Turcomans qui lui firent subir quelques avanies, malgré son firman. Angora [ancienne Ancyre] renferme encore quelques restes d'antiquités. Notre voyageur fut obligé de se passer de la permission du pacha pour les visiter. Ce gouverneur lui avoit refusé cette permission, par la raison, disoit-il, *qu'un Anglais ne pouvoit avoir d'autre objet, en visitant Angora, que de rassembler les informations nécessaires aux infidèles pour faire la conquête du pays.*

Au reste, le voyageur anglais semble avoir voulu justifier les craintes exagérées de ce pacha, par la nature de quelques-unes de ses observations; et entre autres, par celle-ci : « La conquête de cette partie de » l'Asie mineure (la partie méridionale) pourroit être effectuée avec une » poignée d'hommes, et être conservée très-facilement, malgré tous les

» efforts de la Porte. Les différens pachas demeurent à de grandes » distances les uns des autres; mais, quand même ils viendroient à se » réunir, ils seroient incapables de tenir tête à une *armée régulière*, parce » que le pays est appauvri et dépeuplé, que leur artillerie ne vaut rien, » et qu'à vrai dire, ils n'ont aucun moyen pour équiper une armée. Le » climat est doux et passe pour sain : le sol produit en abondance du » blé; *le pays est découvert et très-bien disposé pour des mouvemens de* » *cavalerie, &c.* » (p. 222, 223.)

Les ruines d'Ancyre sont encore assez considérables; une des portes de la ville moderne et ses murailles sont bâties avec des débris antiques. On voit les restes d'un temple situé sur une éminence et d'un amphithéâtre fort dégradé : un monument mieux conservé est le temple d'Auguste, où se trouve la fameuse inscription dite d'Ancyre, que M. Kinneir employa plus de sept jours à copier, ignorant qu'elle fût déjà publiée. Il cite comme un reste d'antiquité remarquable, une colonne de marbre de cinquante pieds de haut, cannelée *horizontalement* [fluted horizontally], couronnée d'un chapiteau corinthien, et élevée sur un piédestal de dix pieds.

La chèvre d'Angora ne se trouve point par-tout dans ce pachalik : elle n'habite qu'à l'ouest de l'Halys; si on la transporte au-delà de ce fleuve, son poil perd promptement sa finesse. Le territoire au sud-est d'Angora, presque jusqu'à *Iconium*, est parcouru par des hordes de Turcomans qui ne paient aucun tribut à la Porte, mais sont soumis, dit-on, à un chef nommé *Mahomet Beg*, qui réside dans un village entre Ouscat et Angora. Ils habitent sous des tentes ou plutôt des huttes, ayant la forme d'une cloche, de dix pieds de diamètre, et facilement transportables : leurs richesses consistent dans leurs chevaux, leurs bœufs, leurs moutons, &c. On dit qu'ils peuvent mettre trente mille hommes en campagne. Il seroit bien difficile de les soumettre, parce qu'ils sont excellens cavaliers, et changent de demeure avec une célérité extraordinaire : d'ailleurs, adonnés à la vie nomade, ils ne voudroient jamais s'astreindre à demeurer dans des habitations permanentes.

A quelque distance d'Angora, M. Macdonald Kinneir traversa le fleuve Halys, à présent *Kizil-Ermak* : le pays n'est habité que par des tribus errantes, qui fabriquent des étoffes de laine et des tapis.

Ouscat, où notre voyageur arriva, étoit alors la résidence de Chapwan-Oglou, le chef le plus puissant de l'Asie mineure, et, sous tous les rapports, indépendant de la Porte ottomane, qui, jalouse de son autorité, s'étoit en vain efforcée de s'en défaire. Doué de grands talens et d'un esprit éclairé, il réussit à tout ce qu'il entreprit, et parvint en peu

d'années à se rendre indépendant et à accroître ses ressources, en encourageant l'agriculture et en évitant avec soin ces mesures oppressives qui ont porté la désolation dans les provinces asiatiques de la Turquie. Il fut respecté de ses ennemis, adoré de ses sujets : ceux-ci, qui comparoient le bonheur et la sécurité dont ils jouissoient avec la condition de leurs voisins, étoient toujours préparés à le soutenir jusqu'à la dernière extrémité ; aussi sa domination s'étoit agrandie de jour en jour, et s'étendoit en 1814, à l'ouest, jusqu'à l'Halys et même au-delà ; au nord-ouest, elle embrassoit les districts de Tosia, Zeli, et la grande et riche ville de Tocat : à l'est, elle étoit bornée par les pachaliks de Malatia, de Césarée ; au sud, par la Méditerranée. Les revenus de Chapwan-Oglou, qui consistoient presque uniquement dans une taxe sur les grains, montoient, année commune, à 90,000 bourses (45,000,000 piastres), dont 20,000 (10,000,000 piastres), disoit-on, étoient employées à corrompre les ministres du grand seigneur. On dit qu'il pouvoit, dans un mois ou six semaines, mettre sur pied une armée de 40,000 hommes. Chapwan-Oglou reçut le voyageur anglais avec politesse et dignité ; lui fit beaucoup de questions sur les affaires d'Europe : il demanda à voir un portrait de l'empereur Alexandre qu'on lui avoit dit être en possession de ce voyageur ; et, ce qui prouve l'excessive vanité et l'ignorance des Turcs, c'est qu'il prétendit que *l'empereur étoit fils d'un pacha turc fait prisonnier dans les guerres de Russie, et dont l'impératrice étoit devenue amoureuse.*

La route d'Ouscat à Kaisarieh ne présenta rien de remarquable : cette dernière ville est située dans un vallon, entre deux collines détachées du mont Argish [*Argæus mons*], à peu de distance de l'ancienne *Cæsarea* ou *Mazaca*, capitale de la Cappadoce, où l'on trouve encore quelques ruines grecques et romaines. La plaine est arrosée par le Kara-sou [*Rivière noire*], l'ancien *Melas* : elle est dominée par le mont Argish, qui s'élève comme un pic à une très-grande hauteur : les gens du pays convinrent que, malgré une foule de tentatives, personne n'avoit jamais pu en atteindre le sommet. M. Macdonald Kinneir, en octobre, vit la moitié de son sommet couvert de neiges, et les gens du pays lui dirent que ces neiges sont perpétuelles ; ce que Strabon rapporte également du mont *Argæus* (1) ; et, comme la limite des neiges perpétuelles à 42° de latitude est de 1650 toises (2), on peut admettre qu'à 38°, latitude du mont Argish, cette limite n'est pas au dessous de 1700 toises [3300 mètres] : ainsi le

(1) Strab. *XII, p. 538.*
(2) Humboldt, *de geograph. distribut. plantarum, p. 120.*

sommet de cette montagne est nécessairement plus élevé encore. Strabon nous dit que, du haut de l'*Argæus*, on voyoit, dans un temps clair, le Pont-Euxin et la Méditerranée : or, l'arc de la plus petite distance est de 66' de grand cercle entre l'*Argæus* et la Méditerranée ; de 160' entre l'*Argæus* et le Pont-Euxin.

Pour un point élevé de 1800 toises, l'horizon s'étend à 1° 49' 15", en comptant 0,08 pour le coëfficient de la réfraction : ainsi, du haut de l'*Argæus*, en lui supposant cette élévation, on pourroit certainement voir jusqu'à 15 lieues dans la Méditerranée, si les regards n'étoient point arrêtés par la chaîne du *Taurus* qui borne au nord la Cilicie. Mais, pour qu'on aperçût la mer Noire, il faudroit que la montagne eût environ 3000 toises [5850 mètres], c'est-à-dire qu'elle fût de 600 toises plus élevée que le Mont-Blanc. Au reste le capitaine Beaufort a signalé sur plusieurs points de la côte de Caramanie, des montagnes, dans l'intérieur du pays, couvertes de neige, au mois d'août, jusqu'au tiers de leur hauteur (1); ce qui suppose une élévation de 2400, 2500 toises, et plus encore. Tous ces faits attestent que la chaîne du Taurus est en général plus haute qu'on ne l'imaginoit, qu'elle surpasse souvent les Pyrénées, et qu'en certains points elle n'est pas de beaucoup inférieure à la chaîne des Alpes.

A partir de Kaisarieh, la route, se dirigeant d'abord à l'ouest, ensuite au sud, conduisit M. Macdonald Kinneir à Enja-sou, ville qui paroît être l'ancienne *Castabala*; puis à Kara-Hissar, probablement la *Cybistra* de Strabon; à Nour, l'ancienne Nora, où Eumènes soutint un siége contre Antigone (2); à Nidgeh, l'ancienne *Cadyna*, résidence d'un pacha; enfin à Ketch-Hissar, que M. Macdonald Kinneir croit être sur l'emplacement de Tyane, appelée *Dana* par Xénophon. Cette opinion est fondée sur la grande quantité de ruines grecques et romaines qu'on trouve en cet endroit, et sa situation entre Kaisarieh et les portes de Cilicie rend cette opinion certaine. Après avoir franchi les portes de Cilicie, M. Macdonald Kinneir arrive à Tarsous, l'ancienne Tarse, située sur le *Cydnus*, dans la plaine de Cilicie. Xénophon compte 25 parasanges de Tyane ou *Dana* jusqu'à Tarse; ce qui concorde très-bien avec les 75 milles que l'Itinéraire de Jérusalem donne entre ces deux points. M. Kinneir, qui croit que cette distance est prise à partir des montagnes, la trouve beaucoup trop longue, et ne sait comment expliquer cette difficulté; mais elle tient uniquement à ce qu'il n'a pas saisi la pensée de l'auteur

(1) Beaufort's *Karamania*, *p. 54*.
(2) Plutarch. *in Eumen. §. 6.*

grec, que le major Rennell a très-bien expliquée dans son *Système géographique d'Hérodote* et dans ses *Éclaircissemens sur la route des Dix-mille.*

M. Kinneir, pendant son séjour à Tarse, auroit bien voulu visiter les ruines de Soles, d'*Anchiale* et de Séleucie; mais le mutselim qui commandoit pour Chapwan-Oglou, lui représenta cette excursion comme dangereuse, à cause des bandits qui infestoient la côte, et ne voulut point lui permettre de tenter l'aventure, parce qu'il craignoit d'être obligé de répondre des accidens à Chapwan-Oglou. Le voyageur fut donc forcé de continuer sa route pour Adana, la ville la plus considérable de la Cilicie après Tarse. A Messis [*Mopsuestia*], ville habitée par des Turcomans qui paient tribut aux pachas d'Adana et font le métier de brigands, il auroit été immanquablement pillé, si l'aga n'avoit pas été responsable au pacha de tous les accidens qui pouvoient leur arriver. Un peu plus loin, est la ville de Pias, que M. Kinneir croit être l'ancienne *Issus.* Nous ne suivrons pas le voyageur dans la description qu'il fait d'Antioche, de Suédia [Séleucie] et de Latakieh [Laodicée], parce que les détails en sont généralement connus.

Après un séjour de trois semaines à Latakieh, où il avoit été retenu par une indisposition, M. Kinneir s'embarqua pour Famagouste dans l'île de Chypre; de Famagouste, il se rendit à Larnaca, et traversa l'île entre Larnaca et Cerina, où il prit un bateau qui le conduisit de nouveau sur la côte de Cilicie à Anamour [*Anemurium*]. Arrivé à Kelendri [*Celenderis*], il vouloit se rendre à Selefkeh pour voir les ruines de Séleucie; mais il ne trouva personne qui voulût l'y accompagner, à cause des brigands : il se disposa donc à traverser une seconde fois l'Asie mineure par la route d'*Iconium* et d'Ofium-Kara-Hissar. Le seul lieu remarquable qu'on rencontre avant d'arriver à *Iconium*, est Caraman, ville autrefois résidence d'une branche des Seldjoucides qui, sous le titre de begs ou sultans de Caramanie, régnèrent pendant plus d'un siècle sur la plus grande partie de la Cilicie et de la Cappadoce : elle paroît avoir été bâtie avec les ruines de *Laranda.*

La ville moderne de Konieh doit un aspect imposant au grand nombre de ses mosquées et d'autres bâtimens publics; mais l'intérieur est fort loin d'y répondre : ces édifices tombent en ruine, et les maisons consistent en un mélange de petites huttes bâties en briques séchées au soleil, et de misérables chaumières couvertes de roseaux. Une des portes de la ville est ornée d'un magnifique bas-relief d'environ neuf pieds de long, et contenant dix figures, dont le style et l'exécution surpassent, dit M. Kinneir, tout ce que j'ai vu dans mes voyages. D'après ce qu'il en dit, on

voit que c'est un ouvrage du temps des Romains : il en est de même d'une statue colossale d'Hercule.

A Iconium, M. Kinneir se retrouva encore une fois sur la route des Dix-mille : il y traversa Ladik, ancienne *Laodicea combusta*, qui conserve très-peu de restes d'antiquités ; Eilgoun, qui correspond assez bien au *Tyriæum* de Xénophon ; Ak-sher, qui pourroit être le *Thymbrium* du même auteur. Depuis *Antiochia ad Pisidiam*, le reste de la route jusqu'à Constantinople par Ak-Hissar et Kutaiah est assez connu par d'autres voyageurs pour que nous ne nous y arrêtions pas. M. Kinneir traversa le défilé du mont Olympe le 4 mars ; ce passage étoit fort difficile, à cause de la grande quantité de neige qui couvroit la route. Cinq villages situés sur ce défilé, des deux côtés de la montée, sont exempts de toute espèce de tribut ; mais les habitans sont tenus de servir de guides aux voyageurs, et responsables des accidens qui peuvent leur arriver. Une circonstance digne de remarque, c'est que, comme les moines du grand Saint-Bernard, ils ont une espèce de chiens de chasse qui découvrent à la piste les voyageurs égarés dans les neiges.

Le 29 avril 1814, M. M. Kinneir repartit de Constantinople pour traverser l'Asie mineure une troisième fois, dans une nouvelle direction.

Nicomédie, la première ville remarquable qu'il rencontra après Gebsa, dont il a déjà été question, ne conserve aucun reste de l'amphithéâtre, de l'aqueduc et du temple qui y existoient au temps de Pline. De là, jusqu'à Costamboul, Castamouni dans la Paphlagonie, la route n'offre rien de fort remarquable, à en juger du moins par la relation de M. M. Kinneir. A peu de distance à l'est de Costamboul, on trouve le bourg de *Tasch-Koprou*, que le voyageur anglais soupçonne être l'ancienne *Pompeïopolis ;* c'est ce qui a été mis hors de doute, il y a déjà quelques années, par un consul français, feu M. Fourcade, qui découvrit même une inscription (1) contenant un décret du sénat et du peuple de *Pom-*

---

(1) Outre cette inscription, M. Fourcade dit en avoir vu deux autres, qu'il n'a point copiées, dans l'une desquelles *Pompeïopolis* n'est point nommée, mais désignée seulement sous le titre de *métropole de la Paphlagonie*. Je ne doute point d'après cela que ce ne soit cette dernière que M. M. Kinneir a trouvée dans le cimetière de Tasch-Koprou, et qu'il a copiée et horriblement défigurée : je la transcris ici, avec les corrections nécessaires, comme un échantillon de la manière dont notre voyageur estropie les inscriptions.

ΚΑΙΟΝ ΚΛΑΥΔΙΟΝ	Lisez :	ΓΑΙΟΝ ΚΛΑΥΔΙΟΝ
ΓΑΛΑΤΤΤΙΑΝΟΝΥΙ		ΓΑΛΛΙΤΙΑΝΟΝ ΥΙ
ΟΝΓΑΛΛΙΚΟΥΑΓΟΡΑ		ΟΝ ΓΑΛΛΙΚΟΥ ΑΓΟΡΑ
ΝΟΜΕΑΝΤΑΦΙΛΟΤΕΙ		ΝΟΜΕΑΝΤΑ ΦΙΛΟΤΕΙ

peïopolis : il a développé sa découverte dans un mémoire particulier (1) ; et les détails curieux que renferme ce mémoire, auquel nous renvoyons, nous dispensent de nous étendre davantage à ce sujet : nous nous contenterons d'observer que la carte n'est point ici d'accord avec le texte ; car elle place *Pompeïopolis* à Vizir-Koprou. Au reste, ce n'est pas le seul point où la carte et le texte diffèrent : les contradictions sont nombreuses et souvent choquantes ; cela tient sans doute à la grande précipitation avec laquelle M. Arrowsmith l'a fait dessiner et graver. C'est du moins ainsi qu'on peut expliquer l'énorme quantité de fautes d'orthographe qui la défigurent, sur-tout dans les noms anciens.

Au-delà de Tasch-Koprou, on traverse l'Halys, ou Kizil-Ermak, qui sépare la Paphlagonie du Pont ; ensuite on arrive à Samsoun, l'ancienne *Amisus*, ville habitée exclusivement par des Turcs, au nombre de deux mille environ. Sur le bord de la mer, M. Kinneir a vu des ruines de très-anciennes constructions ; c'est ainsi qu'il les qualifie : nous ne doutons point que ce ne soient les ruines en constructions pélasgiques ou cyclopéennes que M. Fourcade y a vues, selon une note manuscrite remise à M. Petit-Radel. La route d'Amisus à Trébisonde suit le rivage de la mer : on trouve d'abord sur la rive droite du Jekil Ermak (ancien *Iris*) la petite ville de Charshumba, qui représente probablement la ville de *Magnopolis*, selon M. Kinneir. Mais cette opinion ne sauroit être admise : *Eupatoria*, fondée par Mithridate-Eupator, rétablie par Pompée, et nommée en conséquence *Magnopolis* (2), étoit située, dit Strabon, au confluent de l'*Iris* et du *Lycus* (3), conséquem-

---

ΙΩΕΗΒΟΥΛΗΚΛΟΙ	ΜΩΣ Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ
ω ΔΗΜΟΣΤΗΜΕΜΓΙ	Ο ΔΗΜΟΣ ΤΗΣ ΜΗ
ΤΡΟΠΟΑΕΗΟΑΙFΩΕ	ΤΡΟΠΟΛ ΠΑΦΛΑΓΩΝ
ΑΝΕΕΗΟΑΝ	ΑΝΕΘΗΚΑΝ
ΑΙΛΩΗΙΙΥΧΗΙ.	ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ.

C'est-à-dire, Γαΐον Κλαύδιον Γαλλιπανὸν υἱὸν Γαλλικου ἀγορανομέαντα
φιλοτίμως ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος τῆς μητροπόλε(ως)
Παφλαγων(ίας) ἀνέθηκαν, ἀγαθῇ τύχῃ.

Le mot ἀγορα ομέαντα pour ἀγορανομήσαντα se trouve également dans l'inscription de M. Fourcade : ainsi ce n'est point une faute de M. M. Kinneir. Il en est de même de l'ω devant δῆμος. Les inscriptions grecques de l'intérieur de l'Asie mineure sont remplies de fautes grossières, qui prouvent que la langue s'y étoit de bonne heure fort corrompue.

(1) Inséré dans les *Annales des voyages*, t. XIV, p. 30 et suiv.

(2) Du surnom de *Magnus*.

(3) Strab. *XII, p. 556*.

ment beaucoup plus au sud, d'après la carte même de M. Kinneir. Une circonstance qui marque assez bien les mœurs du pays et la tyrannie sous laquelle il gémit, est rapportée par l'auteur, et nous croyons devoir la reproduire. « Le hakim, ou gouverneur de ce canton, appelé *Janikli*, nous » donna un billet de logement pour une maison grecque de la ville, dont » le maître étoit absent; il envoya un de ses gens avec nous pour prendre » possession : mais nous frappâmes à la porte pendant plus d'une heure, » avant qu'on vînt nous ouvrir; enfin parut une vieille femme qui » fut si épouvantée à notre vue, qu'elle ne put dire un mot : elle nous » crut une troupe de Turcs qui venoient piller la maison de son maître. » Elle avoit donné l'alarme, et en peu de temps le voisinage fut sens » dessus dessous; on ne put les apaiser que quand mon domestique » leur eut dit, dans leur langue, que nous étions des Anglais qui deman- » dions à passer une seule nuit, et qui paierions double pour tout ce » qu'on voudroit nous donner. L'orage cessa tout-à-coup; nous fûmes » accueillis avec empressement, installés dans la meilleure chambre de » la maison : l'on vint nous offrir en abondance des fleurs, des fruits, » des poissons, et nous fûmes l'objet de beaucoup d'attentions et de » politesses. »

Après Charshumba, on rencontre un village appelé *Terme*, situé sur une rivière de même nom, qui pourroit bien être le *Thermodon;* ce village ne doit pas être en conséquence fort éloigné de Thémiscyre. Unieh, qui semble être l'*Œnoe* de Ptolémée, est un petit port assez florissant, dans une situation charmante : *Ordu* est un petit village de pêcheurs, non loin de l'ancienne *Cotyora*, où les Dix-mille s'embarquèrent pour Sinope; un peu au-delà, sont les ruines de la ville de *Polemonium*. Enfin on arrive à Keresoun, *Cerasus*, ville située sur un roc élevé; on y voit encore des restes des murailles anciennes : elle consiste en sept cents maisons ruinées, dont cinq cents habitées par les Turcs, cent cinquante par des Grecs, et cinquante par des Arméniens. Ces derniers sont la seule partie industrieuse de la population, mais en même temps si honteusement opprimée par les Turcs, qu'ils sont obligés de cacher leurs richesses sous l'apparence d'un extérieur misérable. A Keresoun, les voyageurs s'embarquèrent sur une felouque de six rameurs, qui les conduisirent à Trébisonde, où ils quittèrent la route pour se rendre à Erzeroum, et de là à Mosul, puis enfin à Bassora. Nous réserverons pour un second article le reste du voyage et les réflexions de M. Kinneir sur la retraite des Dix-mille.

LETRONNE.

ERN. FRID. CAR. ROSENMULLER, theol. doct et ll. orr. in Acad. Lips. prof. ord., Institutiones ad fundamenta linguæ arabicæ; accedunt sententiæ et narrationes arabicæ unà cum glossario arabico-latino. Lipsiæ, 1818; viij et 446 pages gr. *in-8.°*

M. ROSENMULLER avoit publié à Leipsick, en 1799, en allemand, sous le titre de *Arabisches Elementar und Lese-Buch*, des Élémens de grammaire arabe, avec un choix de textes en prose et en vers, et un vocabulaire. Sollicité par le libraire éditeur de ce livre d'en donner une nouvelle édition, il a pensé qu'il se rendroit plus utile à la jeunesse qui veut étudier la langue arabe, en en composant une nouvelle grammaire, écrite en latin, dans laquelle, tout en profitant de celle que l'auteur de cet article a publiée à Paris en 1810, il prendroit cependant pour base celle d'Erpenius, et s'efforceroit de tenir un juste milieu entre l'excessive briéveté de cette dernière et la longueur de celle de Paris. M. Rosenmuller a cru aussi devoir joindre à ces Élémens une chrestomathie et un vocabulaire; mais, au lieu que, dans sa précédente publication, il avoit inséré beaucoup de morceaux de poésie, parce que ce n'est, disoit-il, que par la poésie d'une nation qu'on peut se faire une juste idée de son génie particulier, de sa manière de penser et de ses mœurs, il a préféré cette fois de courtes sentences et quelques anecdotes écrites d'un style simple et facile à entendre. Il a emprunté ces textes de la Collection des sentences d'Ali, fils d'Abou-Taleb, publiée à Oxford en 1806 avec la traduction latine de Corn. Van Waenen, et d'un recueil de prose et de vers, imprimé à Calcutta en 1811, sous le titre de نفحة اليمن فيما يزول بذكره الشجن, et dont l'auteur est un Arabe très-instruit, nomme Scheïkh Ahmed ben Mohammed Scharwani, et attaché au célèbre collége des langues orientales du fort William. Enfin M. Rosenmuller a joint à ces textes une traduction latine et un glossaire.

On ne peut qu'approuver le parti qu'a pris M. Rosenmuller en cette occasion. Ses premiers Élémens, écrits en allemand, étoient et trop courts et sur-tout trop inexacts. Les textes qui les accompagnoient, péchoient très fréquemment contre les règles de la grammaire, et supposoient peu de connoissance du vrai système grammatical de la langue arabe. Dans sa nouvelle Grammaire, toute la partie de la syntaxe, ainsi que le chapitre X, intitulé *Canones de litterarum* اوى *natura et permutatione*, ou, pour mieux dire, les trois quarts au moins de l'ouvrage, ne sont guère qu'une traduction abrégée de la Grammaire de Paris 1810. Si l'on en excepte la terminologie grammaticale et les paradigmes

(communs d'ailleurs à tous les livres élémentaires), on ne sait trop en quoi la Grammaire d'Erpenius a servi de base à celle-ci. Quelques observations de très-peu d'importance ont été empruntées de la Grammaire de M. Aryda, publiée à Vienne en 1813 (*Institutiones grammaticæ arabicæ, auctore Antonio Aryda*). La Grammaire de Paris est encore loin d'être parfaite : depuis sa publication, l'auteur a recueilli un grand nombre d'observations propres à l'améliorer, particulièrement en ce qui concerne le système des temps et l'usage de certaines prépositions; et, comme il les communique journellement dans ses cours à ses auditeurs, on pourroit imaginer que M. Rosenmuller en auroit profité. Loin de là, il a copié jusqu'à quelques erreurs typographiques dans le tableau qui représente l'alphabet arabe, où les valeurs numériques des lettres ص *sád*, ع *ain* et ف *fa* ont été confondues, et où, au lieu des nombres 70, 80 et 90, il faut rétablir les nombres 90, 70 et 80. Dans quelques circonstances, il a ou trop généralisé ce qui n'est qu'une exception, ou mal compris certaines règles. Ainsi il suppose que le mot إِسْم perd toujours son *élif*, quand il est précédé de la particule préfixe بِ, quoique l'auteur qu'il suivoit eût remarqué que cette suppression n'a lieu que dans la seule formule بسم الله الرحمن الرحيم. La traduction des exemples n'est pas toujours exempte de fautes. Ainsi cet exemple (*p. 219*) مررت بجاريتى الملك dans lequel je rétablis la construction analogique, intervertie, je ne sais pourquoi, par M. Rosenmüller, est traduit ainsi, *incessi cum duabus puellis regis*, tandis qu'il falloit traduire, *transivi prope duas puellas*, ou plutôt *ancillulas regis*. Une faute encore plus grave, c'est que, dans la chrestomathie (*p. 386*), la particule de restriction انّما, qui signifie *tantummodo*, est rendue plusieurs fois de suite par *profectò*, contre l'observation faite par l'auteur lui-même (*p. 256*). Dans le glossaire, cette même particule est rendue seulement par *utique, quod, equidem* : son sens le plus ordinaire est donc omis. Ailleurs, يُسارُ بهم (*p. 380*) est rendu par *quibuscum iter conficitur*, tandis que le sens est *feruntur*, faute d'avoir fait attention au sens de la particule بِ avec les verbes de mouvement. Quelques exemples sont faux, comme حياة الدنيا (*p. 267*), où il faut dire, الحياة الدنيا, le mot دنيا étant un adjectif en concordance avec le substantif حياة, et non pas un nom régi par un autre nom, et le sens littéral étant *vita præsens*, et non pas *vita mundi*.

Malgré ces légères taches et quelques autres du même genre, mais en petit nombre, la nouvelle Grammaire de M. Rosenmuller remplacera, avec beaucoup d'avantages, toutes les grammaires arabes écrites en latin ou en allemand, dont on se servoit jusqu'ici dans les universités

d'Allemagne; et la langue dans laquelle celle-ci est écrite, la rendra encore d'une utilité plus générale.

Parmi les morceaux dont se compose la chrestomathie, il en est un dont M. Rosenmuller a très-peu saisi le sens. Ce morceau est tiré du نثر الدر. Au lieu de relever ici les fautes du traducteur, je traduirai moi-même cette anecdote en français; ce qui diminuera la sécheresse de cet article.

« Le khalife Abd-almélic, fils de Merwan, prêchant un jour dans la » mosquée de Coufa, un homme de la famille de Samaân se leva, et, » lui adressant la parole, lui dit: Prince des croyans, arrêtez; rendez » d'abord justice à cet homme qui est avec moi; après cela vous prê- » cherez. De quoi s'agit-il? lui demanda le khalife. Le musulman reprit: » On a dit à cet homme: Il n'y a qu'un tel qui puisse vous faire resti- » tuer, par Abd-almélic, ce qui vous a été enlevé injustement. (Il est » donc venu me trouver, et) je vous l'ai amené, afin de voir les effets de » cette justice que vous nous promettiez, avant que vous vous fussiez » abandonné à ces injustes exactions. Après beaucoup de paroles qui » eurent lieu entre ce musulman et le khalife, l'homme qui étoit venu » pour réclamer, dit au prince: Prince des croyans, vous autres vous nous » donnez des préceptes, et vous ne les mettez point en pratique; vous » nous défendez certaines choses, et vous ne vous en abstenez point; » vous nous donnez de bons avis, et vous n'y conformez point votre » conduite. Devons-nous prendre pour exemple la manière dont vous- » même vous agissez, ou obéir aux préceptes que vos bouches nous » donnent? Peut-être direz-vous: Obéissez à nos ordres, et recevez » docilement nos conseils. Mais celui-là peut-il donner de sincères » conseils à autrui, qui se trompe lui-même? Si vous nous dites, Prenez » la sagesse par-tout où vous la trouvez, et recevez les avis de quelque » part qu'ils vous viennent; nous vous demanderons dans quelle vue » nous vous avons confié les rênes de notre gouvernement et nous » vous avons permis d'exercer une autorité souveraine sur notre vie et » nos possessions. Ne savez-vous pas qu'il y a parmi nous des hommes » qui possèdent mieux que vous les divers dialectes (que nous parlons), » et qui sont capables d'exprimer leurs avis avec plus d'éloquence? Si » vous ne vous sentez pas capable d'exercer, avec la justice convenable, » la dignité d'imam, laissez-la, ne la retenez pas (à la lettre, *laissez-la* » *aller, et déliez les courroies qui la tiennent*, allusion à un animal de service » qu'on attache pour qu'il ne quitte pas le lieu où on l'a mis à paître), » et alors ceux à qui l'imamat appartient, que vous avez poursuivis les » armes à la main dans nos provinces, et dont vous avez renversé la

» fortune dans toutes les vallées qu'ils habitoient, se hâteront de s'en » ressaisir (il s'agit ici des descendans d'Ali, légitimes héritiers du » pontificat) : car, par dieu, s'il reste entre vos mains jusqu'à la fin du » temps et l'expiration du terme des choses, les droits de Dieu et ceux » de ses serviteurs (c'est-à-dire des hommes) s'évanouiront et seront » réduits à rien. Comment cela ! lui demanda le khalife. Parce que, » reprit cet homme, quand quelqu'un vous adresse la parole pour » réclamer son droit, il n'éprouve que des rebuts ; et s'il se tait, il est » victime de l'injustice. On n'écoute point celui qui se plaint, on ne » réforme point la violence qu'il éprouve, et celui qui l'a vexé injus- » tement n'est point réprimé. Mais un lieu t'attend, prince, toi et tes » sujets ; un lieu où les montagnes se fondront, où l'on ne tiendra » plus aucun compte de ta royauté, où toute ta grandeur disparoîtra, » où ceux sur l'assistance desquels tu comptes frustreront ton attente, » et où celui qui te jugera exercera une justice impartiale. A ces mots, » Abd-almélic tomba sur le visage, fondant en larmes ; puis il dit à cet » homme : Que demandes-tu ! Ton intendant à Samawa, lui répondit-il, » m'a fait tort : pour lui, la nuit s'écoule dans les jeux, et le jour dans » les frivolités ; son regard n'est que fierté. Le khalife écrivit à l'in- » tendant, pour lui ordonner de restituer à cet homme ce dont il l'avoit » injustement dépouillé ; puis ensuite il lui ôta son emploi. »

Je transcrirai encore une autre anecdote, pour avoir l'occasion de rétablir le texte que M. Rosenmuller a altéré en voulant sans doute le corriger.

« Un avare fut surpris par un homme qui lui demanda l'hospitalité. » L'avare, qui avoit devant lui du pain et du miel, se hâta d'enlever le » pain. Il vouloit aussi ôter le miel ; mais il s'imagina que son hôte ne » mangeroit pas du miel sans pain. Il lui dit donc : Seriez-vous homme » à manger du miel sans pain ! Oui-dà, répondit l'étranger, qui se mit » à manger du miel, cuillerée à cuillerée. Mon hôte, lui dit l'avare, » cela brûle le cœur. Il est vrai, dit l'autre, mais c'est votre cœur. »

M. Rosenmuller a traduit : *Placeat tibi mel sine pane comedere!* Le mot ترى ne signifie pas *placeat tibi*, mais bien, *videtur-ne tibi.* Ensuite au lieu de يحرق, *urit,* que porte le texte imprimé à Calcutta, il a mis يحزق, ce qu'il traduit ainsi, *comprimit ;* et dans son glossaire il a mis le verbe حزق, *constrinxit, pressit, compressit.* Cette correction n'est pas seulement inutile, elle est une interpolation.

En finissant, je remarquerai que les caractères arabes de cette grammaire sont les mêmes que M. Bernstein de Berlin a employés dans l'édition du poème de Safy-eddin, dont j'ai rendu compte dans ce

journal *(cahier de juin 1817, p. 356-361)*. Je répète ici que la forme du ص *sad* y est tellement altérée, que, dans certains mots, il faut deviner ce qu'on doit lire. Qu'on cherche dans le dictionnaire صاحب — ناصر — نصر, on croira voir طحب — ناص — نص. Ce défaut est si choquant, qu'il faut absolument le réformer, si l'on ne veut pas décréditer ce caractère, d'ailleurs assez bien gravé. Un autre défaut, mais qui tient sans doute ou à la fonte, ou au tirage, ou à la matière employée, c'est qu'une multitude de lettres ne résistent pas à l'effort de la presse, et perdent leur partie inférieure ; ce qui défigure totalement l'impression : ce défaut se fait sur-tout remarquer dans le plus gros des deux corps d'arabe de Berlin.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

LE 31 décembre 1818, ont eu lieu les funérailles de M. Jacques Gondoin, membre de l'académie royale des beaux-arts. M. Quatremère de Quincy a prononcé un discours, dont nous transcrirons ici quelques lignes. « Depuis long-» temps M. Gondoin avoit lu son nom inscrit sur la liste des plus célèbres archi-» tectes. Déjà la postérité étoit arrivée pour lui; déjà le bel édifice de l'École de » médecine l'avoit placé, non-seulement à la tête des architectes de son siècle, » mais parmi les maîtres classiques des siècles passés. L'École de médecine, qui » auroit suffi à la gloire de M. Gondoin, sera encore, n'en doutons point, une » matière inépuisable pour son éloge. Au mérite qu'il eut de faire revivre dans » ce beau monument et le goût de l'antiquité, et la pureté des ordonnances, et » la noblesse des plans, et l'entente judicieuse de toutes les convenances, le » temps a déjà ajouté l'avantage des divers parallèles qui seuls peuvent fixer » les rangs entre les artistes, et proclamer les véritables supériorités. Que n'au-» rions-nous donc pas à vous dire, Messieurs, s'il nous étoit donné ici de vous » occuper des talens de M. Gondoin, des intérêts de l'art, et de ceux de sa » gloire! Mais ce peu de paroles que nous devons à la douleur de sa perte, ne » nous permet que des regrets sur tout ce que nous perdons de qualités morales, » de vertus et de bons exemples, en perdant ce vénérable doyen de notre » académie, dont nous aimions tant à écouter les avis, à contempler les traits, » et auquel nous nous plaisions à présager la plus longue existence. »

M. Morellet, membre de l'académie française, est décédé le 12 janvier 1819; il étoit âgé de 92 ans. MM. Campenon et Laya, ont prononcé, à ses funérailles, des discours dont on va lire des extraits.

M. Campenon. « Quelque préparés que nous fussions, par l'ordre naturel des » choses humaines, à la perte que nous venons de faire, elle n'en est pas moins » un des coups les plus sensibles qui pussent frapper l'académie. En entrant

» dans cette compagnie, les plus anciens d'entre nous y trouvèrent M. l'abbé » Morellet entouré des égards d'une génération qui est déjà presque entièrement disparue; les plus jeunes le considéroient avec une sorte de respect, » comme ces monumens d'un autre âge que leur solidité, leur durée même, » semblent devoir défendre contre la destruction; et c'est autour de sa tombe » que les uns et les autres se trouvent aujourd'hui réunis par le sentiment d'une » commune douleur. Dans une des plus longues carrières qu'il soit donné à » l'homme de parcourir, M. Morellet s'est constamment fait remarquer par un » caractère de franchise et de probité qui nous permet de le citer en exemple » aux écrivains de toutes les époques et de tous les pays.... Il appliquoit cette » même probité aux lettres. C'est le même sentiment qui le portoit à défendre » les droits de la raison ou les principes du goût, toutes les fois qu'il les croyoit » attaqués, quel que fût le succès du livre ou le talent de l'écrivain qu'il se » proposoit de réfuter. Cette intention est manifeste dans quelques-unes de ses » productions littéraires. On la retrouve aussi dans plusieurs écrits qu'il com» posa sur des matières d'administration, de commerce et d'économie poli» tique; travaux longs et pénibles, mais d'autant plus estimables, que l'écrivain » n'y est guère soutenu que par l'espoir d'être utile, que le succès en est tou» jours sans éclat, et que le lecteur le mieux disposé n'y trouve communément » à louer que le courage qui les entreprend et la patience qui les achève. Presque » tous les écrits de M. Morellet prouvent que le bien public fut la passion de » sa vie; et s'il y néglige souvent, et comme à dessein, les artifices du langage et » les ressources de son imagination, c'est qu'il sentoit que sa force la plus sûre » étoit dans une raison puissante; c'est qu'il n'éprouvoit, c'est qu'il ne vouloit » exercer aucune séduction. Persuader étoit son unique but, et souvent aussi » ce fut là son bonheur et son triomphe... Il y a quatre ans que sa vie fut » menacée par un accident très-grave, qui finit par le condamner à une sorte » d'immobilité incurable. Ce malheur n'altéra point sa sérénité habituelle; ses » travaux mêmes n'en furent point interrompus. Mais quand la vieillesse, qui » jusque-là sembloit l'avoir oublié, l'eut enfin frappé de ses plus désolans » fléaux, quand sa vue presque éteinte lui eut interdit tout usage de ses livres » chéris, quand la voix du sang et de l'amitié cessa de se faire entendre à son » oreille devenue insensible, alors une amère tristesse s'empara de son ame. » Pour lui c'étoit là mourir; car sa résignation fut complète dès qu'il n'eut plus » à perdre que la vie. »

M. Laya. « Nous perdons, en la personne de notre vénérable doyen, l'un » de nos amis les plus dévoués, l'un de nos guides les plus éclairés et les plus » sûrs. En lui s'étoit retirée toute l'expérience de ce XVIII.e siècle, qui, comme » tout ce qui jette un grand éclat, a ses admirateurs et ses détracteurs. M. Mo» rellet en étoit, au milieu de nous, la vivante image : il avoit vécu avec toutes » les grandes renommées de ce siècle, s'étoit nourri de leur esprit qu'il rappeloit » dans ses entretiens comme dans ses ouvrages, s'étoit rempli de leurs principes » qu'il professa avec la retenue d'un sage qui s'arrête où l'abus commence, et ne » se permet d'excès que dans les sentimens généreux. Les seules fautes qu'on » ait quelquefois à reprendre dans ces mouvemens exaltés, sont celles qui sont » commises dans un entraînement trop rapide vers un but d'utilité et de » grandeur : on s'est mépris au choix des moyens, sans s'être trompé dans la fin » que l'on poursuivoit. Les esprits les plus chagrins et les plus sévères n'auroient

» à remarquer, dans toute la vie de M. Morellet, que quelques-unes peut-être » de ces respectables erreurs. . . . Ses jours ont été nombreux; c'est dire que ses » travaux sont innombrables, nul n'ayant connu mieux que lui l'emploi du » temps, nul n'ayant plus que lui senti le besoin, l'irrésistible besoin de » l'étude. »

La classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'académie de Turin décernera, dans sa séance publique du mois de juin 1819, une médaille d'or de 30 sequins au meilleur mémoire (en langue italienne) sur le mérite tragique d'Alfieri: le concours n'est ouvert que jusqu'au 3 mars.

La société des sciences de Harlem a décerné à M. Ritter, de Mayence, médecin du duc de Nassau, le prix dont le sujet avoit été proposé en ces termes: *Quelles sont les causes des maladies contagieuses qui règnent le plus souvent dans les villes assiégées!*

La société des sciences de Varsovie décernera une médaille d'or de la valeur de 100 ducats au meilleur éloge historique du général Kosciusko. Les mémoires, écrits en polonais, latin, italien, français, anglais ou allemand, seront adressés à M. Édouard de Czarneki, secrétaire de la société: ils seront reçus jusqu'au 20 avril 1820.

L'académie de Pétersbourg adjugera, en 1820, un prix de 100 ducats au meilleur mémoire *sur la composition et le mélange des alcalis et des terres dont l'analyse n'a pas encore été faite d'une manière satisfaisante.* Les mémoires, écrits en langue russe, française, latine ou allemande, doivent être adressés, avant le 1.er janvier 1820, au secrétaire perpétuel de l'académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Cours pratique d'instruction élémentaire, applicable à toute méthode d'enseignement individuel ou collectif, et spécialement à la méthode d'enseignement mutuel, à l'usage de l'école polymathique, de toutes les écoles primaires de France, et sur-tout des étrangers qui desirent apprendre méthodiquement la prononciation et l'orthographe de la langue française; par P. R. F. Butet de la Sarthe. Paris, imprimerie de Éverart; chez Al. Eymery, 1819, *in-8.°* de 22 feuill.

Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies; manuel de grammaire, d'orthographe et de néologie; extrait comparatif, concordance et supplément de tous les dictionnaires; par P. C. N. Boiste, ancien avocat: cinquième édition, corrigée et augmentée de 560 pages. Paris, impr. de Fain, chez Verdière, 1819, *in-8.°* oblong de 110 feuilles; 18 fr.

Nouveaux Synonymes français à l'usage des jeunes demoiselles; par M.lle Faure, directrice d'une école d'enseignement mutuel. Paris, imprim. de M.me Huzard, chez Eymery et L. Colas, 1819, *in-12,* xij et 347 pages. Prix, 3 fr.; et franc de port, 3 fr. 75 cent. L'auteur a profité des travaux de Roubaud, de Beauzée, de d'Alembert et sur-tout de Girard. Cependant ce volume ne consiste point en simples extraits des livres déjà publiés sur cette matière importante. M.lle Faure y a joint des observations qui lui sont propres, et un assez grand nombre de traits d'histoire, de citations et de réflexions morales, qui doivent graver dans les esprits l'explication des mots. Son travail étant particulièrement destiné aux personnes de son sexe, elle s'est arrêtée de préférence aux mots qui expriment

les idées et les sentimens qui ont le plus d'influence sur leur conduite, et par conséquent sur leur bonheur.

Abrégé du Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne de M. de la Harpe; par un ancien membre de la congrégation de l'Oratoire. Avignon, imprimerie et librairie de F. Seguin aîné, 1819, 2 vol. *in-12,* ensemble de 27 feuilles.

Leçons françaises de littérature et de morale, ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue dans la littérature des deux derniers siècles; ouvrage classique à l'usage de tous les établissemens d'instruction publics et particuliers de l'un et de l'autre sexe; par MM. Noël et de la Place; huitième édition, 1819. Paris, imprimerie et librairie de le Normant, 2 vol. *in-8.°,* ensemble de 80 feuilles. Prix, 12 fr.

Botanicon libros quatuor è carmine gallico viri clarissimi R. R. Castel in latinos versus transtulit Lud. Rohard, rhetoricæ professor in schola regia militari Flexiensi. Andegavi, Mame; Parisiis, Andin, 1819, *in-12* de 4 feuilles.

Le Bellezze della poesia italiana, tratte dai più celebri poeti italiani, accompagnate d'un trattato della poesia italiana, da Vergani: nuova edizione, con molte aggiunte e correzioni di P. Piranesi. Paris, imprimerie de Rougeron, chez Th. Barrois fils, 1819, *in-12* de 14 feuilles. Prix, 3 fr.

Tesoro del Parnaso español, ô Poesias selectas desde el tiempo de Juan de Mena hasta el fin de siglo XVIII; recogidas y ordinadas por D. Manuel Josef Quintana. Perpignan, imprimerie et librairie d'Alzine, 4 vol. *in-18* de 46 feuilles.

Le Géant Adamastor, traduction du Camoëns, par J. E. Boucharlat, *in-18* d'un 8.ᵉ de feuille (pour être joint à *la Mort d'Abel*, par le même auteur). Paris, impr. de P. Didot aîné.

Obras completas de Filinto Elysio, tomo VI y tomo VII (poésies diverses en langue portugaise). Paris, impr. de Bobée, 1819, 2 vol. *in-8.°,* ensemble 61 feuilles.

Œuvres de Molière, avec un commentaire, un discours préliminaire et une vie de Molière par M. Auger, de l'académie française, tom. I et II. Paris, impr. de F. Didot; chez Desoër, 1819, 2 vol. *in-8.°,* 53 feuilles.

Œuvres de Ducis. Paris, impr. de P. Didot aîné; chez Nepveu, 1819, 6 vol. *in-18,* 48 feuilles, figures de Girodet et Desenne. Prix, 16 fr.

Astyanax, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Richerolles d'Avalon, représentée au théâtre français le 20 mars 1789; *in-8.°* de 5 feuilles; impr. de Lecoq, à Auxerre. — *Ajax furieux,* tragédie en 3 actes et en vers, du même auteur. Auxerre, impr. de Lecoq, *in-8.°* de 4 feuilles 1/4.

Annales dramatiques, ou Dictionnaire général des théâtres, par une société de gens de lettres, seconde édit., tome I (A—Aut.). Paris, impr. de Brasseur aîné; chez Babault, auteur et propriétaire, rue des Barres-Saint-Paul, n.° 9, 1819, *in-8.°*

Les trois romans dont les titres suivent, traduits de l'anglais par M.ᵐᵉ de Montolieu, paroîtront incessamment chez Arthus Bertrand : *Amabel,* ou Mémoires d'une jeune femme de qualité, par M.ᵐᵉ Elisa Hervey née Belfort, 4 vol. *in-12* fig. — *L'Abbaye de Northanger,* suivi de Persuasion et Regrets, par Miss Jeane Austen, 4 vol. *in-12.* — *La petite Aveugle,* ou la Famille Windham, *in-12.*

Florence Macarthy, histoire irlandaise, par lady Morgan; traduite de l'anglais et précédée d'une notice historique sur lady Morgan par le traducteur; ornée du portrait de l'auteur. 4 vol. *in-12,* ensemble de 37 feuilles. Paris, chez Nicolle. Prix, 10 fr. 50 cent.

Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau; nouvelle, édition, augmentée de pieces échappées aux premiers éditeurs et d'un discours préliminaire par M. Pardessus: tomes I et II, 2 vol. *in-8.º,* ensemble de 76 feuilles. Versailles, impr. de Jacob; Paris, chez Fantin et Nicolle. Prix, 12 fr. pour les souscripteurs; 14 fr. pour les non-souscripteurs.

Œuvres complètes de Ch. Rollin; nouvelle édition, II.e livraison; Histoire ancienne, tomes I et II. Paris, P. Didot aîné, chez Corez, 2 vol. *in-12,* ensemble de 48 feuilles. Prix 6 fr. 50 cent.

Voyage à Tripoli, ou Relation d'un séjour de dix années en Afrique; traduit de l'anglais sur la seconde édition, par J. Mac-Carthy, 2 vol. *in-8.º,* 50 feuilles. Paris, imprimerie de Fain, chez Mongie aîné. Prix, 15 fr.

Histoire des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Constantin; par Crevier, tome I. Paris, imprimerie de Didot jeune, chez Ledoux et Tenré, *in-8.º* de 48 feuilles. Prix, 6 fr. pour les souscripteurs; 7 fr. 50 cent. pour les non-souscripteurs. Cette édition fait suite à celle des Œuvres de Rollin en 18 vol. *in-8.º,* publiée par les mêmes libraires.

Le libraire Desray va publier incessamment une nouvelle édition, format *in-8.º,* de l'*Histoire de France par Vély, Villaret et Garnier.* Déjà un grand nombre des portraits qui doivent l'orner sont achevés, et M. le professeur Dufau, chargé de la continuation, vient de terminer le règne de Charles IX. Le prix du volume broché sera de 6 fr.

Coup-d'œil sur l'unité d'origine des trois branches Mérovingienne, Carlienne et Capétienne (par le chev. Alex. Drules de Champagnolles). Vire, chez Adam, *in-8.º,* 4 feuilles et demie.

Histoire de Charlemagne, roi de France et empereur d'occident au renouvellement de l'Empire, précédée d'un précis historique sur les Gaules; par M. P. Granié. Paris, imprimerie d'Égron; chez Gide, *in-8.º* de 30 feuilles. Prix, 7 fr.

Histoire de l'insurrection des esclaves dans le nord de Saint-Domingue; par Ant. Métras. Paris, imprimerie de Rougeron, librairies de Scherff, Rey et Gravier, et Delaunay; et à Genève, chez Manget et Cherbuliez, 1818, *in-8.º,* viij et 100 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. C'est le 1.er livre d'un ouvrage qui doit en contenir sept. L'auteur a puisé les matériaux de cette histoire dans des pièces authentiques, dans des rapports officiels, dans un grand nombre d'écrits divers, et dans les témoignages particuliers les plus dignes de confiance. « J'ai mis, » dit-il, principalement mon attention à suivre la vérité à travers les haines, » les vengeances, les factions diverses et les intérêts opposés. »

Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal pendant les annnées 1807 à 1813; plus la campagne de 1814 dans le midi de la France; par M. Alph. de Beauchamp; ornée de la carte du théâtre de la guerre d'Espagne et de Portugal. Paris, imprimerie de Chanson; chez G. Mathiot, 1819, 2 vol. *in-8.º,* 50 feuilles un quart. Prix, 12 fr.

Histoire de la guerre soutenue par les Français en Allemagne, en 1813, avec un atlas militaire, par le général Guil. de Vaudoncourt. Paris, imprimerie de

Clô; chez Barrois l'aîné, 1819, un vol. *in-4.°* de 38 feuilles, avec un atlas petit *in-fol.* contenant 12 cartes. Prix, 25 fr.

Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale, depuis 1789 jusqu'à ce jour; recueillis dans un ordre chronologique et historique: tome III, années 1790 et 1791. Paris, imprimerie de Cosson; chez Eymery, 1819, *in-8.°* de 28 feuilles et demie.

L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle, faisant suite au Congrès de Vienne, par M. de Pradt. Paris, chez Bechet aîné, *in-8.°*, 1819. Prix, 6 fr.

Vie de Jacques II, roi d'Angleterre, d'après les mémoires écrits de sa propre main, à laquelle on a joint les conseils du roi à son fils, &c. Paris, impr. de Cellot; chez Arthus Bertrand, 1819, 4 vol. *in-8.°* 102 feuilles: 24 fr.

Monumens anciens et modernes de l'Indoustan, en 150 planches, d'après Daniell, &c., précédés d'un discours sur la religion, la législation et les mœurs des Indous; par M. Langlès, membre de l'Institut; la gravure dirigée par M. Boudeville : XIV.e livraison. Paris, impr. de P. Didot, 1819, petit *in-fol.* de 6 feuilles et 6 planches. Prix, 15 fr.

Les Monumens de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts; par le comte Alex. de Laborde, membre de l'Institut: VIII.e livraison. Paris, impr. de P. Didot; chez Joubert, 1819, *in-fol.*, une feuille de texte et 6 planches. Prix, 18 fr., en papier vélin, 30 fr.; fig. avant la lettre, 50 fr.

Histoire de l'Art par les monumens, depuis sa décadence, au IX.e siècle, jusqu'à son renouvellement au XVI.e, pour servir de suite à l'Histoire de l'art chez les anciens; par M. Seroux d'Agincourt; XX.e livrais. Paris, impr. de P. Didot; chez Treuttel et Würtz, 1819, *in-fol.* 28 feuilles: 30 fr.

Histoire des Dieux, Demi-dieux et des Héros adorés dans Rome et dans la Grèce; par J. Fr. Lepitre; nouvelle édition. Besançon, impr. de Cabuchet; à Paris, chez Nicolle, 1819, *in-12* de 8 feuilles.

Histoire littéraire de l'Italie, par P. J. Ginguené, tomes VII, VIII et IX, 105 feuilles. Paris, imprim. de Boucher, de le Normant et de Dentu, chez J. G. Michaud, 1819; 3 vol. *in-8.°* Prix, 18 fr. Le tome IX et dernier de cet ouvrage est terminé par une table alphabétique.

Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine, et sur les causes qui ont favorisé l'accroissement successif du nombre des livres; par Louis-Charles-François Petit-Radel, membre de l'Institut, &c. Paris, impr. de Chanson; chez Rey et Gravier, 1819, *in-8.°*, 29 feuilles, 3 planches. Prix, 8 fr. Nous rendrons compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Catalogue de la bibliothèque d'un amateur (M. Ant. Aug. Renouard), avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires. Paris, impr. de Crapelet; chez Ant. Aug. Renouard, 1819, 4 vol. *in-8.°*, 94 feuilles, papier superfin satiné. Prix, 33 fr.

Conjectures sur les livres qui passeront à la postérité, par Ant. Métral. Paris, impr. de M.me Hérissant le Doux; chez Corréard, 1819, *in-8.°*, 32 pages; extraites des Annales encyclopédiques. Prix 1 fr. L'auteur se propose de publier un ouvrage où il développera les idées présentées dans cette introduction. Il distingue quatre espèces de livres : ceux qui périssent dans le siècle même où ils sont nés ; ceux qui ne survivent point à la nation qui les a produits; ceux qui

se répandent chez les nations étrangères, et ceux qui doivent passer à la postérité, et subir encore le choix des différens âges de l'avenir. M. Métral établi vingt-trois règles générales *pour apprécier les rapports d'un livre avec la postérité.* Il paroît croire que la destinée des livres dépend uniquement de leur mérite, et ne tenir aucun compte des circonstances ou causes étrangères qui en ont fait vivre quelques-uns et mourir plusieurs : *Habent sua fata libelli.* D'ailleurs, cet essai se lit avec intérêt et contient des observations judicieuses.

Élémens de philosophie, par F. J. H. Genty, professeur de mathématiques et de philosophie, livre I.er, Logique. Paris, impr. d'Égron, chez Labitte, 1819, *in-8.°* de 8 feuilles. Prix, 3 fr.

De l'équilibre du pouvoir en Europe ; traduit de l'anglais de M. Gould Francis Seckie, par W. Paris, impr. de Fain, chez Maradan, 1819, *in-8.°* de 23 feuilles trois quarts. Prix, 6 fr.

Des pouvoirs et des obligations des jurys, par sir Richard Phillips; traduit de l'anglais par M. Comte. Paris, imprimerie de Fain, au Bureau du Censeur européen et chez Brissot-Thivars, 1819, *in-8.°*, cxxxvj et 334 pages. Prix, 6 fr. Le discours préliminaire du traducteur offre une suite d'observations sur l'administration de la justice et sur l'institution du jury. L'ouvrage est divisé en neuf chapitres, qui expliquent plusieurs détails des procédures criminelles qui se pratiquent en Angleterre; particulièrement la formation, la convocation et les fonctions tant du jury d'accusation que du jury de jugement. Le volume est terminé par quatre appendices: 1.° règles pour les jurés; 2.° des libelles et de la loi sur les libelles; 3.° affaire de W. Peen et de W. Meaden en 1670; 4.° affaire du doyen de Saint-Asaph en 1773.

La Charte, la Liste civile et les Majorats, par M. le comte Lanjuinais, pair de France. Paris, impr. et librairie de Baudouin; 1.re et 2.e éditions, 1819, *in-8.°*

Éloge de sir Samuel Romilly, prononcé à l'Athénée royal de Paris, le 26 décembre 1818, par M. Benjamin Constant. Paris, imprimerie de Chanson; chez Bechet, *in-8.°*, 78 pag. Prix, 2 fr.

Dictionnaire universel portatif du Commerce, par M. Léopold. Paris, imprim. et librairie de Pillet aîné, *in-8.°* de 53 feuilles. Prix pour les souscripteurs, 10 fr.; pour les non-souscripteurs, 12 fr.

Dictionnaire des sciences naturelles, par plusieurs professeurs du Jardin du Roi, tome XI (Cos-Cris), tome XII (Crit-Daz). Paris, imprimerie et librairie de le Normant, 1819, 2 vol. *in-8.°*, 74 feuilles, plus les VIII.e et IX.e cahiers de planches. Prix de chaque vol., 8 fr.; de chaque cahier de planches, 5 fr.

Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, II.e année, IV.e cahier. Paris, imprimerie de Belin, *in-4.°*, 30 feuilles, outre les planches. Prix, 15 fr.

Œuvres complètes de Buffon, mises en ordre par M. le comte de Lacépède, tome XII et dernier, *in-8.°*, 38 feuilles, plus un cahier de planches, Paris, impr. de Doublet; chez Rapet et compagnie. Prix, pour les non-souscripteurs, 15 fr.

Histoire naturelle des mammifères, avec des figures originales, enluminées, dessinées d'après nature sur des individus vivans; par MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier; publiée par M. de Lasteyrie. Cet ouvrage paroîtra chaque mois par livraison de 6 planches accompagnées de textes. Prix de chaque livraison en noir, 6 fr.; coloriée, 12 fr.

Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge,

par Ch. Dupin, élève de Monge et membre de l'Institut. Paris, impr. de Fain, chez Bachelier, 1819, *in-8.°*, 20 feuilles. Prix, 4 fr. 50 cent.

Cours d'agriculture pratique, par une société de savans, et rédigé par M. Rougier de la Bergerie; tome I.er, n.° 1 (janvier 1819). Paris, impr. d'Egron; chez Audot, *in-8.°* de 6 feuilles et demie. Prix de la souscription annuelle (12 cahiers), 20 fr.

Élémens de l'art vétérinaire ; traité de la conformation extérieure du cheval, de sa beauté et de ses défauts ; par Bourgelat, 7.e édition. Paris, impr. et libr. de M.me Huzard, 1819, *in-8.°*, 36 feuilles; 6 fr.

Élémens de pathologie générale et de physiologie pathologique ; par L. Cailliot. Paris, impr. de Crapelet, chez Caille et Ravier, 2 vol. *in-8.°*, 62 feuilles. Prix, 12 fr.

Traité des grandes opérations militaires, par le général Jomini; nouvelle édition qui paroîtra chez Magimel, par livraison de 3 vol. *in-8.°* L'ouvrage aura dix-neuf volumes; les six derniers contiendront l'histoire critique et militaire des guerres de l'empire français de 1801 à 1815. Il y aura de plus un atlas de 25 cartes. Prix de chaque livraison, 40 fr.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17 ; à Strasbourg, rue des Serruriers ; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

La planche ci-jointe appartient au cahier de janvier : elle doit être placée en regard de la page 22.

JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, *FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1819.

THE HISTORY OF BRITISH INDIA, *by* James Mill, *esq.*, in three volumes. — *L'Histoire des Indes anglaises, par* J. Mill, *écuyer;* en trois volumes. Londres, 1817, 3 vol. *in-4.°*

L'AUTEUR de cet ouvrage, dans le cours des lectures et des recherches auxquelles il se livroit pour acquérir une connoissance solide et approfondie de l'histoire d'Angleterre, des habitans, des intérêts, du gouvernement, des lois et de la politique de sa patrie, s'est vu arrêté par une multitude de difficultés, lorsqu'il a été amené, par la suite de ses études, à ce qui concerne les établissemens anglais dans l'Inde. Ce n'est assurément point le défaut de matériaux qui l'a arrêté ; c'est beaucoup plutôt la masse énorme de documens de tout genre qu'il falloit consulter et

apprécier, pour en tirer des résultats positifs et dignes de confiance. Ce qu'il regrettoit, c'étoit que personne n'eût entrepris, pour cette partie de l'histoire de la Grande-Bretagne, ce qui a été plus ou moins heureusement exécuté pour les autres, et qu'il n'existât point une histoire critique de la compagnie des Indes orientales, depuis son origine jusqu'à l'époque la plus récente du vaste empire dont elle a jeté les fondemens dans cette partie de l'Asie. Faute d'un tel guide, M. Mill devoit ou renoncer à acquérir une connoissance précise de cette partie de l'histoire d'Angleterre, ou l'étudier lui-même immédiatement dans ses sources, sans se laisser rebuter ni par le grand nombre des matériaux, ni par le travail long et pénible auquel il étoit indispensable de se livrer pour les comparer, déterminer le degré de confiance dû à chacun d'eux, en un mot pour découvrir la vérité au milieu d'une multitude de rapports différens et souvent contradictoires, presque toujours écrits sous l'influence de quelques intérêts particuliers ou de l'esprit de parti. Mais, en se soumettant à un travail de ce genre, il étoit naturel que M. Mill conçût le projet d'épargner aux autres la peine qu'il prenoit lui-même, et de remédier au défaut qu'il sentoit si vivement, en procurant à sa patrie et à l'Europe une histoire complète des établissemens anglais dans l'Inde. C'est ce qui a donné lieu à la composition et à la publication de l'ouvrage que nous annonçons.

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'analyser une partie de la préface de l'auteur. Nous devons ajouter que M. Mill répond ensuite aux reproches qu'on pourroit lui faire d'avoir osé entreprendre un ouvrage de ce genre, sans avoir acquis aucune connoissance personnelle de l'Inde par des voyages dans ce pays, et sans une étude préliminaire des langues qui y sont en usage. Il prouve très-bien que ces deux conditions ne sont point nécessaires pour écrire une histoire des établissemens anglais dans cette contrée, et que l'on ne sauroit même raisonnablement se flatter d'obtenir un semblable ouvrage d'aucun des Européens que le service de la compagnie ou des intérêts mercantiles obligent à passer une partie plus ou moins longue de leur vie dans l'Inde.

Sans contester ce que dit M. Mill des motifs qui l'ont engagé à entreprendre l'histoire des Indes anglaises, et du défaut absolu d'un ouvrage dans lequel, avant celui qu'il publie, on pût puiser une connoissance exacte et approfondie de cet important objet, nous croyons pouvoir observer qu'il existoit du moins une bonne esquisse d'un semblable travail dans l'écrit de M. Robert Grant, publié à Londres en 1813, sous le titre de, *A sketch of the history of the East-India Company, from its first formation, to the passing of the regulating act of 1773; with a*

summary view of the changes which have taken place, since that period, in the internal administration of British India. Le mérite particulier de cet ouvrage est d'avoir réuni dans un volume de peu d'étendue l'histoire de près de deux siècles d'entreprises hardies, de lutte contre une multitude d'obstacles de tout genre, de succès et de revers; d'avoir soumis à un examen franc et loyal les opinions si divergentes auxquelles les intérêts de la compagnie ont donné lieu à presque toutes les époques de son existence; d'avoir discuté et apprécié, sinon avec une entière impartialité, du moins avec une entière bonne foi, les reproches et les imputations graves dont l'administration de cette même compagnie ou la conduite de ses agens ont été l'objet; enfin d'avoir mis le lecteur à portée de former lui-même son jugement sur toutes les importantes questions de théorie commerciale, de politique et d'administration, auxquelles donne lieu l'histoire de cette compagnie. Il faut avouer toutefois que les événemens n'y sont qu'esquissés, et que, pour en acquérir une connoissance plus détaillée, il faut recourir aux ouvrages que M. Grant a pris pour guides, et qu'il ne manque jamais d'indiquer.

M. Mill, en donnant à son ouvrage une étendue dix fois plus grande, a eu un but tout différent. Il a voulu que ses lecteurs fussent dispensés de recourir à aucun des livres et des documens imprimés ou manuscrits dont il s'est lui-même servi. Nous allons faire connoître les divisions de son travail, et le contenu de chacune d'elles.

L'ouvrage de M. Mill est divisé en six livres: les trois premiers livres occupent le premier volume; le second volume comprend les quatrième et cinquième livres, et le sixième forme à lui seul le troisième volume.

Le premier livre a pour objet le commencement des communications de la Grande-Bretagne avec l'Inde, et les diverses circonstances qui ont accompagné ou occasionné les progrès de ces rapports commerciaux, jusqu'à l'époque où la compagnie des Indes reçut une existence solide et établie sur des bases durables, par l'acte de la sixième année de la reine Anne.

Ce n'est, à proprement parler, que de l'année 1708 que le privilége de la compagnie des Indes peut être considéré comme définitivement et solidement établi, par la réunion des deux compagnies rivales; l'ancienne, connue sous le nom de *Compagnie de Londres*, et la nouvelle, désignée sous celui de *Compagnie anglaise*, et dont l'origine remontoit à l'année 1682. Cette réunion, réciproquement consentie par un compromis fait entre la reine et les deux compagnies, le 22 juillet 1702, fut régularisée par un acte du parlement, en date de l'année 1708. Toutes les contestations qui pouvoient encore subsister entre les deux

associations, désormais fondues en une seule sous le nom de *The united Company of merchants of England, trading to the East-Indies,* furent soumises à l'arbitrage du lord trésorier Godolphin, qui les décida, par une sentence arbitrale, le 29 septembre 1708.

Le projet de se rendre indépendante, dans l'Inde, des princes naturels du pays, et d'y acquérir des domaines et une souveraineté, paroît avoir été conçu dès l'année 1689 par l'ancienne compagnie. Ce projet lui fut inspiré par sir Josiah Child, grand admirateur des principes adoptés par les Hollandais dans l'administration de leur commerce étranger, et elle ne tarda pas à en commencer l'exécution, en acquérant du rajah de Gingi, sur la côte de Coromandel, le local d'un nouvel établissement, celui de Tegnapatam. Ce rajah, assiégé dans sa capitale par les armées du Mogol, céda cette place en toute propriété aux Anglais: après la défaite totale du rajah, cette cession fut confirmée par le général d'Aurengzeb. Les Anglais s'empressèrent de fortifier cet établissement, auquel ils donnèrent le nom de *Fort Saint-David.*

Le livre second est consacré en entier aux Hindous, et l'auteur y traite successivement de leur chronologie, de leur histoire, de leur distribution en diverses castes, de la forme de leur gouvernement, de leurs lois, de leurs contributions ou taxes publiques, de leur religion, de leurs coutumes, de leurs arts, et de leur littérature.

Les Mahométans, dominateurs d'une grande partie de l'Inde, sont le sujet du troisième chapitre. M. Mill donne l'histoire de leurs premières conquêtes dans l'Inde, et des diverses dynasties musulmanes qui y ont dominé jusqu'à la fin de la famille des Grands-Mogols descendans de Tamerlan. Dans le dernier chapitre du second livre, M. Mill offre des réflexions générales sur l'origine et les diverses époques de la civilisation chez les Hindous. Il termine aussi le troisième livre par un parallèle de l'état de la civilisation chez les Mahométans, conquérans de l'Inde, et chez les naturels du pays. Je m'arrête un moment sur ce dernier objet.

Pour se rendre un compte plus juste du degré où étoit parvenue en général la civilisation respective chez les Hindous et les Mahométans, au moment où ces derniers soumirent l'Inde à leur domination, notre auteur compare les deux nations sous huit points de vue particuliers: 1.° la classification ou distribution en diverses classes ou castes; 2.° la forme du gouvernement; 3.° la législation; 4.° les taxes publiques ou contributions; 5.° la religion; 6.° les coutumes; 7.° les arts; 8.° la littérature. Il n'est aucun de ces points de vue, sans en excepter même le dernier, sous lequel M. Mill ne donne l'avantage aux Mahométans.

Pour prouver leur supériorité en ce qui concerne la forme du gouvernement, il cite un grand nombre de fragmens des Instituts politiques et militaires de Tamerlan, ouvrage dont l'authenticité n'est pas rigoureusement démontrée. Les prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun, écrivain contemporain de Tamerlan, si M. Mill avoit pu en faire usage, lui auroient fourni une autorité incontestable et bien autrement puissante en faveur de son opinion. En ce qui concerne la littérature, M. Mill ne voit guère que les mathématiques et la poésie dans lesquelles on puisse raisonnablement essayer de faire pencher la balance en faveur des Hindous. Quant aux mathématiques toutefois, il n'accorde aux Hindous que l'antériorité sur les Mahométans; pour la poésie, il s'exprime ainsi: « Il » me suffit de dire ici que les personnes mêmes qui, comme William » Jones, réclament de nous le plus haut degré d'admiration pour la poésie » des Hindous, conviennent cependant que celle des Persans lui est » supérieure. Comparez le plus grand poème épique des Hindous, le » Mahabharata, avec le plus grand poème épique des Persans, le Schah-» namèh: les écarts de la nature et de la vraisemblance vous paroîtront, » dans le Schah-namèh, moins sauvages et moins extravagans; les inci-» dens moins déraisonnables, les fictions plus ingénieuses; enfin tout » vous offrira un plus haut degré de mérite chez le poète persan que » chez l'auteur indien. » Une circonstance qui ajoute à la justesse de ce rapprochement, observe M. Mill, c'est que le Schah-namèh fut écrit précisément au sein des Mahométans, conquérans d'une portion considérable de l'Inde.

Nous sommes assez portés à partager les opinions de M. Mill établies dans ce chapitre, qui est un des plus intéressans de l'ouvrage; nous n'osons pas cependant porter un jugement sur le dernier article de ce parallèle. Peut-être à cet égard la question est-elle trop complexe et exigeroit-elle des distinctions.

Quoique les deux livres dont nous venons de donner une idée, ne puissent être considérés tout-à-fait comme un hors-d'œuvre dans un ouvrage où des nations européennes, et sur-tout les Anglais, sont sans cesse en rapport avec les naturels de l'Inde et leurs conquérans musulmans, et où l'on rencontre à chaque pas des faits qui ne peuvent être justement appréciés par quiconque ne connoît pas à fond les habitans de ces contrées, leur manière de vivre, leurs opinions et leurs préjugés, cependant il semble que M. Mill auroit pu supposer que ses lecteurs puiseroient ces connoissances dans quelqu'un des nombreux ouvrages desquels il les a lui-même empruntées. Nous ne serions pas surpris que, parmi ceux qui liront l'Histoire des Indes anglaises, il s'en trouvât beau-

coup qui crussent devoir passer ces deux livres, qui occupent ensemble environ 550 pages.

Au quatrième livre, l'auteur reprend l'histoire des Indes anglaises au point où il l'avoit laissée à la fin du premier livre, c'est-à-dire, à l'année 1708, et il la conduit jusqu'aux changemens opérés dans la constitution de la compagnie, par l'acte de la treizième année du roi George III, ou de 1773.

La période de temps contenue dans ce quatrième livre peut, je crois, être considérée comme la plus importante dans l'histoire de la compagnie des Indes. La guerre entre les Français et les Anglais, dans laquelle les premiers s'emparèrent de Madras, et qui fut terminée, en 1749, par le traité d'Aix-la-Chapelle; celle qui eut pour objet la succession à la nababie du Carnate, dans laquelle les Français et les Anglais intervinrent comme auxiliaires des compétiteurs rivaux, et dont l'issue fut la prise de Pondichéry et l'entière expulsion des Français de la principauté de Carnate; l'attaque et la prise de Calcutta par Suradj-eddaula, soubahdar du Bengale; la victoire décisive remportée sur lui par les Anglais, qui le détrônèrent et mirent à sa place Mir Jaffier; la déposition de ce nabab par les intrigues des Anglais qui l'avoient placé sur le trône, et la nomination de Mir Casim, qui éprouva peu après le même sort, se vengea par les plus atroces barbaries, et fut remplacé par le nabab précédemment détrôné, Mir Jaffier; les opérations militaires et les conquêtes de lord Clive; sa seconde administration, dont l'effet fut d'assurer à la compagnie la diwanie, c'est-à-dire, à peu de chose près, la souveraineté effective des trois provinces de Bengale, Behar et Orissa; les guerres et les négociations entre la compagnie, l'héritier du trône des Mogols, les nababs d'Oude et d'Allahabad; l'acquisition des Circars du Nord dans le Décan; la guerre entre les Anglais et Haïder-Ali; enfin les difficultés intérieures qui mirent la division entre les agens supérieurs de la compagnie, les abus de pouvoir et le monopole exercés par les employés, et les plaintes multipliées qui provoquèrent l'attention du parlement et amenèrent l'acte de 1773: tout cela réuni présente un tableau du plus grand intérêt, trop souvent, il est vrai, affligeant pour l'humanité, mais relevé aussi par des actes de courage et d'un noble dévouement, et par de grands caractères qui se signalent dans la carrière de la politique ou dans celle de l'administration.

Ce qui donne à cette partie de l'histoire un nouvel intérêt pour les lecteurs, c'est qu'ils sont en quelque sorte appelés à juger eux-mêmes entre les divers partis entre lesquels se divisent les principaux adminis-

trateurs de la compagnie, entre cette même compagnie et ses détracteurs, enfin entre la nation anglaise et cette association de marchands, devenue souveraine d'un vaste empire et humiliée dans la métropole en proportion de l'orgueil et de la fierté avec laquelle elle commandoit aux nababs, aux rajahs et aux successeurs d'Acbar et d'Aurengzeb, réduits désormais à une ombre de pouvoir.

Je ne saurois m'empêcher de remarquer que, sous l'année 1770, M. Mill dit à peine un mot de cette affreuse famine qui moissonna plus d'un tiers des habitans du Bengale, et qui a été l'occasion de graves inculpations contre les administrateurs de cette province et les agens de la compagnie. Ce n'est pas que je pense que l'histoire impartiale puisse adopter les couleurs exagérées que l'intérêt particulier et l'esprit de parti ont données aux effets de ce terrible fléau, en s'en emparant comme d'une arme puissante pour rendre odieuse à l'humanité l'administration de la compagnie. Toutefois il me semble que M. Mill auroit dû suivre l'exemple de M. Robert Grant, et mettre ses lecteurs à portée de prononcer sur ces imputations. Sa réticence à cet égard pourroit leur donner une force qu'elles perdent quand on les examine de près.

Le cinquième livre contient les événemens des onze années qui se sont écoulées entre l'acte de la treizième année de George III, qui avoit apporté de grands changemens dans la constitution de la compagnie et ses rapports avec le gouvernement, et celui de l'année 1784, appelé communément *l'acte de M. Pitt.* Toute cette période de temps est remplie par l'administration de M. Hastings.

Les formes nouvelles admises dans l'administration de la compagnie, par suite du bill présenté par M. Pitt, et adopté le 13 août 1784, ont été le sujet de vives contestations. La principale innovation introduite par cet acte fut l'établissement d'un conseil de commissaires pour les affaires de l'Inde, connu sous le nom de *Board of controul,* et dont les fonctions sont de surveiller et de contrôler la conduite de la compagnie dans l'exercice de ses droits et de son administration politique. La législature déclara expressément, par cet acte, son intention de régler les affaires de la compagnie des Indes orientales et des possessions anglaises dans l'Inde. Un des articles de ce même acte recommande à la compagnie de rechercher la vérité des plaintes de tyrannie et d'oppression portées contre son administration par divers rajahs ou tenanciers de l'Inde; de réformer les abus qui y avoient donné lieu, au cas qu'ils existassent effectivement; enfin d'établir, pour la perception des revenus fonciers, à l'avenir, des règles fixes, fondées sur les principes de la

modération et de la justice, et conformes aux lois et à la constitution de l'Inde.

On ne peut se dissimuler que l'acte de 1784 supposoit assez évidemment la vérité d'une partie des plaintes élevées de toutes parts contre l'administration de la compagnie, son ambition et son esprit de conquête, enfin la tyrannie et la rapacité de ses agens. Il n'est pas moins impossible de disconvenir que jamais l'esprit de conquête et d'agrandissement n'a été plus actif, et n'a plus dirigé toutes les opérations de la compagnie, que depuis l'acte de 1784; et que cette augmentation d'influence politique, de pouvoir et de domaines, a obtenu l'expresse sanction de la législature et du conseil des contrôleurs. On peut voir au surplus, dans l'ouvrage de M. Mill, qui paroît être moins favorable que M. Robert Grant à l'acte de 1784, les objections dont ses dispositions sont susceptibles. L'expérience d'ailleurs doit avoir aujourd'hui fixé sur ces mesures l'opinion des hommes d'état impartiaux.

Enfin le sixième livre, qui, comme nous l'avons déjà dit, forme à lui seul le troisième volume et occupe plus de 700 pages, conduit l'histoire des établissemens anglais dans l'Inde jusqu'à l'année 1805 inclusivement. Les deux premiers chapitres de ce livre, presque uniquement consacrés au procès du gouverneur général Hastings, remplissent seuls 170 pages. Les chapitres III, IV, V et VI contiennent le récit de tout ce qui appartient à la première administration de lord Cornwallis, successeur de M. Hastings. Dans le chapitre VII, on trouve d'abord le détail des débats qui eurent lieu dans le parlement, lors du renouvellement des priviléges de la compagnie, en 1793. Le reste de ce chapitre contient l'histoire de l'administration de sir John Shore, depuis lord Teignmouth. A la retraite de lord Teignmouth en 1797, lord Cornwallis avoit été nommé une seconde fois gouverneur général; mais il refusa cette mission, et on lui donna pour successeur le comte de Mornington, marquis de Wellesley. Ce gouverneur général, dont l'administration remplit presque tout le reste de ce volume et dura jusqu'en 1805, fut remplacé par le lord marquis Cornwallis, nommé pour la troisième fois à cette importante dignité. Le nouveau gouverneur général, pour réparer le mauvais état des finances de la compagnie, épuisée par des guerres sans cesse renaissantes, ne s'occupa que des moyens de faire la paix avec les princes de l'Inde les plus puissans, et de réduire ainsi les armemens et les dépenses. Son projet donna lieu à quelques remontrances de la part du général en chef; mais il ne put en avoir connoissance. Au surplus, sa mort, arrivée en octobre de la même année 1805, ne changea rien pour le moment au plan qu'il

avoit conçu, et qui fut suivi par sir Barlow, lequel prit par *interim* les fonctions de gouverneur général.

Je n'entreprendrai point de donner une analyse des événemens racontés dans les deux derniers livres de cette histoire, et qui se sont passés pendant les vingt-six dernières années du XVIII.e siècle et les cinq premières du XIX.e Quand je me bornerois à traduire les titres des chapitres, je serois encore plus long que ne le comporte l'étendue d'un article de journal. Je crois avoir donné une idée suffisante de l'ouvrage de M. Mill, et je pense qu'en général il remplit parfaitement le but que l'auteur s'est proposé.

A la tête du premier volume est une carte de la partie orientale du royaume de Perse, de l'Afghanistan et du pays nommé autrefois *Bactriana;* une carte de l'Inde se trouve au commencement du second volume. L'ouvrage est terminé par une bonne table des matières.

SILVESTRE DE SACY.

Observations sur la Phrénologie, ou la connoissance de l'homme moral et intellectuel, fondée sur les fonctions du système nerveux; par G. Spurzheim, *M. D.*, avec frontispice et six planches; *in-8.°* de 372 pages. A Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17, à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce: 1818.

Nous avons fait connoître, il y a peu de temps, un ouvrage de M. Spurzheim sur *la folie,* qu'il considéroit sous les rapports pathologiques; aujourd'hui nous en présentons un, purement physiologique, du même auteur. Il a espéré, sans doute, en l'entreprenant, qu'il éclairciroit mieux qu'on n'a fait jusqu'ici l'influence du système nerveux sur les fonctions dépendantes du cerveau; tâche d'autant plus difficile, qu'il s'agit d'un organe qui, par sa contexture et la disposition de ses parties, ne laisse pas pénétrer le secret de sa formation.

M. Spurzheim attribue le peu de progrès qu'on a faits dans la connoissance du système nerveux à plusieurs causes, dont les principales sont le respect pour les anciennes opinions, l'aversion pour les idées nouvelles, la tendance à convertir en système des aperçus isolés, la répugnance qu'on a eue et qu'on a encore dans quelques pays à permettre l'ouverture des cadavres, le mauvais procédé qu'il croit qu'on a employé

jusqu'ici dans la dissection du cerveau. Il s'en prend aussi aux métaphysiciens, qui dictèrent des lois aux anatomistes et aux physiologistes, au lieu de leur demander des preuves positives pour appuyer leurs assertions.

Il donne l'historique des travaux que M. Gall et lui ont faits sur l'anatomie et la physiologie du cerveau, et sur l'art de connoître, par des signes extérieurs, l'homme moral et intellectuel. M. Gall a commencé à observer dès le temps où il étoit au collége. Il remarquoit que ceux de ses camarades qui avoient le plus de mémoire avoient les yeux saillans; il imagina qu'il pourroit de la même manière reconnoître les autres facultés intellectuelles. Ce fut là l'origine de son système : il ne se borna pas à des moyens physiognomoniques; il voulut y joindre des dissections anatomiques. M. Spurzheim, après avoir suivi les cours de M. Gall, se réunit à lui pour l'aider dans ses recherches, à l'époque où celui-ci étoit occupé de l'exercice de la médecine; en sorte que le système connu sous le nom de M. Gall paroîtroit appartenir à l'un et à l'autre.

Jusqu'ici nous avons rendu quelques-unes des idées que l'auteur a consignées dans son introduction. Passons au corps de l'ouvrage. Il est divisé en huit sections : dans la première, il est question de la sensibilité, premier phénomène du système nerveux ; la seconde traite des relations que les facultés appelées par l'auteur *affectives* et intellectuelles peuvent avoir avec les tempéramens, avec les viscères ou avec le cerveau en général; la troisième, de la nécessité de diviser les facultés et les organes respectifs; la quatrième, des procédés de physiologie pour déterminer les fonctions des parties cérébrales; la cinquième, de la crânologie ou connoissance du crâne; la sixième, des facultés primitives de l'ame et de leurs organes; la septième, des modes d'action des facultés; et la huitième, des combinaisons et de l'influence mutuelle des facultés.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans les détails des matières traitées sous tous ces différens titres, parce que ce sont des dissertations relatives aux diverses opinions des physiologistes et même de plusieurs métaphysiciens. Nous dirons seulement quelque chose de ce que contiennent les quatrième, cinquième et sixième sections, les plus importantes de toutes. Dans la quatrième, l'auteur prétend qu'on s'est trompé lorsqu'on a cru pouvoir déterminer les fonctions du cerveau par l'inspection anatomique et en coupant l'une après l'autre les parties de cet organe. Il est vrai que rarement la structure indique une fonction, quoique l'une puisse être en rapport avec l'autre : il cite à cette occasion M. Cuvier, qui dit expressément (1) que l'instinct n'a aucune marque visible dans la confor-

(1) Le Règne animal, distribué d'après son organisation. Paris, 1817, t. I, p. 54.

nation de l'animal, et il conclut que l'anatomie comparée n'a nullement avancé la physiologie du cerveau. D'ailleurs des expériences sur des animaux vivans ne donneroient aucun renseignement certain, parce qu'on les mettroit, par les blessures, hors d'état de manifester les facultés des organes. M. Gall, qui d'abord a cru, comme il est dit plus haut, trouver un signe extérieur pour la mémoire, a suivi pendant quelque temps la route ordinaire des physiognomonistes, et l'a abandonnée, parce que le succès ne couronnoit pas ses tentatives, pour adopter le simple empirisme. Après avoir étudié les différens caractères et goûts naturels des hommes, il a comparé leurs actions avec leur organisation cérébrale: d'après cela il a admis un organe de musique, un autre des arts mécaniques, de la poésie, de la ruse, de l'orgueil, du courage, de la religion, &c. La répétition des faits et l'analogie trouvée sur un grand nombre d'individus l'a autorisé à penser que telle fonction dépendoit probablement de telle partie du cerveau. Il ne s'en est pas tenu là : il a rassemblé en collection un grand nombre de bustes et de têtes de personnes remarquables par des qualités connues ; il les a examinées, comparées, réunies : il a fait également des recherches physiologiques et anatomiques sur les animaux ; enfin il est allé jusqu'à tirer parti de la *mimique* ou langage naturel, persuadé que chaque sentiment intérieur se manifeste extérieurement par des signes qui lui sont propres.

M. Spurzheim considère, dans la cinquième section, ce qu'il faut connoître du crâne pour étudier la physiologie du cerveau. Il n'y a pas de doute que, jusqu'à la naissance, celui-ci n'ait imprimé sa forme au crâne : mais, depuis la naissance jusqu'à l'âge mûr, la tête s'agrandit, le cerveau se développe, le front s'élargit. Le contraire a lieu dans la vieillesse, dont la forme du crâne est toujours une suite de celle du cerveau ; il a reconnu à sa surface des protubérances distinctes de celles qui servent d'attache aux muscles. L'auteur croit qu'on peut juger du développement du cerveau par la forme et le volume de la tête, chose quelquefois difficile et d'autres fois impossible. Il indique des circonstances par lesquelles il prouve ces assertions.

M. Spurzheim, dans la sixième section, établit une division nouvelle des facultés de l'ame ; il en admet de deux ordres, les unes *affectives* et les autres intellectuelles, qu'il subdivise en plusieurs genres, les genres en espèces, et les espèces en modifications, comme font les botanistes et autres classificateurs. Dans le premier genre du premier ordre, il place les *penchans*, dont les espèces sont l'attachement, l'amour de l'habitation, le courage, l'envie de détruire, &c. On ne voit pas pourquoi, au lieu de s'en tenir aux expressions reçues, il a voulu faire une nomenclature qui

paroît extraordinaire et nullement convenable: par exemple, il appelle l'amour de l'habitation *habitativité;* l'envie de détruire, *destructivité &c.* Dans le deuxième genre du même ordre sont les *sentimens:* savoir, l'amour-propre, l'amour de l'approbation, la circonspection, la bienveillance, la vénération, la persévérance, &c. Il donne à chacun de ces penchans et sentimens un organe dans le cerveau, lequel organe répond à une partie qu'il désigne à l'extérieur du crâne, non pas qu'il croie qu'on doive porter principalement son attention sur les protubérances isolées de la tête, mais comme indices du plus ou moins de développement des parties cérébrales.

Pour donner une idée de la différence des têtes, l'auteur a placé à la fin de son livre six planches, dont la première représente des crânes d'un Caraïbe, d'un habitant de la Nouvelle-Zélande, d'un montagnard écossais, et d'un Chinois, c'est-à-dire, d'hommes de nations très-différentes, comme on en voit au cabinet d'histoire naturelle de Paris : les cinq autres offrent les linéamens, en forme de bustes, d'hommes célèbres pour la plupart, et ayant des têtes dont l'expression paroissoit analogue à leurs caractères ou à leurs genres d'occupations. Je citerai particulièrement celles de Bacon, de Duguesclin, de Thémistocle, du chancelier de l'Hôpital, du Tasse, de Van-Dyck, de Rubens, Van-Swieten, &c. Au frontispice sont tracées les circonscriptions et chiffres indiquant sur trois têtes des places qui correspondent à des parties du cerveau.

L'ouvrage de M. Spurzheim contient des faits et des observations en assez grand nombre pour que lui et M. Gall se crussent autorisés à établir un système de physiologie partielle : mais ce système, comme beaucoup d'autres, est susceptible d'être attaqué par de fortes objections. Pour qu'il en fût à l'abri, il faudroit que l'accord prétendu entre les parties du cerveau, certaines protubérances du crâne, et les affections et actions qui sont supposées en dériver, fût démontré jusqu'à l'évidence. Qui a vu une fois développer un cerveau, est convaincu qu'on ne peut tirer que des conjectures sur la part qu'il a aux fonctions nerveuses. Cependant le travail des auteurs n'est pas sans mérite pour l'avancement de l'anatomie du cerveau : on leur a l'obligation de connoître mieux qu'auparavant les détails de cet organe.

TESSIER.

JOURNEY THROUGH ASIA MINOR, ARMENIA AND KOORDISTAN, &c.; c'est-à-dire, *Voyage dans l'Asie mineure, l'Arménie, le Kourdistan, exécuté pendant les années*

1813 et 1814, &c.; par John Macdonald Kinneir, *&c.* Londres, 1818.

SECOND ARTICLE.

Nous avons laissé M. Macdonald Kinneir et son compagnon de voyage, M. Chavasse, à Trébisonde; ils en partirent le 5 juin 1814. Leur route jusqu'à Erzeroum ne présente que des détails géographiques peu susceptibles d'analyse.

Erzeroum, capitale d'un des plus grands et des plus importans pachaliks de l'empire turc, est située dans une belle plaine, à peu de distance, au sud, de l'Élijak, une des branches de l'Euphrate. M. Macdonald Kinneir fait ici les réflexions suivantes : « Dans le cas où quelque » puissance européenne entreprendroit une invasion en Perse ou dans » l'Inde, il n'y auroit aucun point, à l'est de Constantinople, plus favo- » rable qu'Erzeroum à servir de lieu de rassemblement pour de grandes » forces. Les chevaux et les bestiaux y sont en abondance et à bon » compte; le fourrage se trouve par-tout au printemps et en été; et il » est facile de rassembler des provinces voisines une quantité considé- » rable de blé. Les routes sont excellentes en ces deux saisons, et très- » propres au transport de l'artillerie, dans les parties basses de la contrée, » où l'on fait grand usage de charrettes. » Ce passage, rapproché de celui que nous avons déjà cité (1), montre que le voyageur anglais ne néglige point, dans ses observations, la partie qui causoit tant d'inquiétude au pacha d'Angora.

Au reste, le but principal de ce voyage à travers l'Arménie étoit, selon M. Kinneir, de retrouver la route qu'avoient parcourue les Dix-mille; et comme il n'y a guère que deux chemins à prendre pour traverser le Kourdistan, l'un par Paulo et Diarbekir, l'autre par Betlis et Sert, il choisit le dernier comme celui que les Grecs avoient le plus probablement suivi.

A peu de distance d'Erzeroum, les voyageurs traversèrent l'Araxe près de sa source, dans une contrée fort montagneuse, où le froid étoit assez intense, quoiqu'on fût au milieu de juin : il geloit fort toutes les nuits, et, après le lever du soleil, le thermomètre de Farenheit marquoit encore 36° ($1° \frac{7}{9}$ de Réaumur). Ce fait rappelle que, selon Plutarque, lors de l'expédition de Lucullus en Arménie (2), vers l'équinoxe d'automne, le pays étoit déjà couvert de neige, et les rivières gelées.

(1) Journal de février, *p. 106.*

(2) Plutarch. *in Lucullo, §. 32.*

Après avoir franchi le Tegdag, on arrive à Khinis ou *Ginnis*, que M. d'Anville a pris avec beaucoup de raison pour le *Gymnias* de Xénophon (1) : la position que lui donne M. Macdonald Kinneir, concorde très-bien avec cette circonstance; savoir, que les Grecs, à partir de *Gymnias*, atteignirent en cinq jours la montagne de *Theches*, d'où ils aperçurent la mer pour la première fois. L'opinion de d'Anville est à cet égard bien préférable à celle du major Rennell, qui place *Gymnias* trop au nord à Comasou (2). Au-delà, s'élève la montagne dite *Sepoan Tag*, une des plus élevées de l'Arménie; sa forme conique donne lieu de penser que c'est un pic volcanique : d'ailleurs on trouve épars dans le pays beaucoup de minéraux qui, dit-on, ont été rejetés par cette montagne. Elle sépare le lac de Van du petit lac de Narzouk, que M. Kinneir croit être l'*Arethusa* des anciens; ce qui est peu probable, attendu que ce lac donne issue à une petite rivière qui va se jeter dans le Morad, bras oriental de l'Euphrate, ou plutôt le véritable Euphrate, selon les Arméniens (3); tandis que l'*Arethusa* étoit traversée par le Tigre. Au reste, la géographie ancienne de ces lacs est fort incertaine (4).

Nos voyageurs côtoyèrent la rive occidentale du lac de Van, l'*Arsissa palus* des anciens; ils recueillirent sur les lieux quelques renseignemens qui modifient beaucoup le gisement, la forme et la grandeur que nos cartes donnent à ce lac.

Ce fut un peu avant le lac de Narzouk que nos voyageurs trouvèrent, pour la première fois, un khan de Kourdes errans, où ils furent reçus avec cordialité. Le chef demanda au Tartare ce que c'étoit que cette Angleterre où on lui avoit dit qu'il se faisoit de beau drap et d'excellens pistolets : l'autre répondit gravement et sans hésiter que c'étoit un lieu qui avoit plus de deux cents heures de tour, entièrement rempli d'émeraudes, de rubis, de toute sorte de marchandises précieuses. Ce récit excita la surprise et l'admiration du chef kourde, mais il ne douta pas un moment de la véracité du Tartare.

Tout le pays, hérissé de montagnes escarpées, et dégarni de bois, a un aspect désolé et sauvage, à l'exception de quelques parties peu étendues, assez bien boisées. Il est possédé par plusieurs chefs kourdes qui résident dans des châteaux forts, comme les seigneurs du temps de la féodalité.

Avant d'arriver à Betlis, les voyageurs manquèrent d'être pillés par

(1) Xenoph. *Anab. IV, c. 7.* Le mot *Tegdag* ou mont de Teg rappelle le *Theches* des Grecs.

(2) Rennell's *Illustrations of Hist. of the exped. of Cyrus, p. 236.*

(3) Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie, t. I, p. 46, 50.*

(4) Traduction française de Strabon, *t. IV, 1.re part. p. 327, n. 1.*

un parti de *Lesghi*: le chef kourde résidant à Betlis, qui avoit fait la guerre en Égypte et en Syrie, lors de l'expédition française, accueillit fort bien les voyageurs. « Les Kourdes, dit M. Kinneir, aiment les » armes plus qu'aucun peuple que j'aie jamais rencontré; ils tiennent » beaucoup à la beauté de leurs chevaux. Lorsqu'un chef kourde entre » en campagne, son équipement diffère peu de celui des chevaliers au » moyen âge: sa poitrine est défendue par un corselet d'acier damasquiné » d'or et d'argent; un petit bouclier de bois, garni de clous de cuivre » très-rapprochés, est suspendu à son épaule gauche, lorsqu'il n'a pas » besoin de s'en servir; sa lance est portée par son page ou écuyer à » cheval; sa carabine est en bandoulière; à sa ceinture sont des pistolets » et un poignard: un léger cimeterre pend à son côté: à droite de la » selle est attaché un étui contenant trois dards, chacun de deux pieds » et demi de long; et à gauche, une masse, la plus terrible de ses armes. » Les Kourdes sont sans foi, et ont si peu de respect pour la vérité, » qu'ils mentent sans nulle nécessité et sur les choses les plus indiffé» rentes: ils sont jaloux des étrangers, pleins de patriotisme, et singu» lièrement attachés à leur pays. Ils ne sont pas aussi rigoureux que les » Turcs sur l'article des femmes: elles peuvent aller par-tout à visage » découvert et approcher des hommes. »

Betlis, la capitale du Kourdistan, est située au milieu des montagnes de Hatterash, sur les bords de deux petites rivières, affluens du Tigre. Elle est fort ancienne, et les Kourdes assurent qu'elle fut fondée, peu d'années après le déluge, par un des fils de Noé. Les maisons, très-bien bâties en pierres de taille, ressemblent toutes à de petites forteresses: les fenêtres ont le plus souvent la forme ogive, comme dans l'architecture gothique. Cette ville est soumise, pour la forme, au bey qu'envoie le pacha de Mousch; mais, dans la réalité, elle ne dépend que du khan des Kourdes, descendant et représentant d'une longue suite de seigneurs féodaux. Il paroît, depuis quelques années, être devenu sujet de la Porte, à laquelle il paie un tribut.

« Depuis le lac de Nazouk, dit M. Kinneir (qui ne perd jamais de » vue la possibilité d'une invasion étrangère), les routes sont bonnes » pour le passage des canons, des fourgons, et en général pour tout » équipage; mais seulement en été et en automne: car, pendant l'hiver, » tout le pays est enseveli sous la neige, dont la fonte, au printemps, » produit un si grand nombre de torrens, que les communications sont » interrompues ou extrêmement difficiles. Je regarde comme une chose » impraticable de faire la guerre en quelque partie que ce soit de » l'Arménie occidentale pendant quatre ou peut-être cinq mois de

» l'année : aussi je n'ai jamais pu songer à la retraite des Dix-mille à » travers les montagnes escarpées du Kourdistan, sans éprouver un » sentiment de surprise et d'admiration. La marche d'une armée dans » un tel pays, au cœur de l'hiver, presque sans vivres, avec un ennemi » derrière soi et sur les devants, est hors de parallèle avec toute autre » expédition que ce puisse être. »

Sert, dit M. Kinneir, est l'ancienne *Tigranocerta :* c'est une opinion assez générale, mais qui n'en est pas mieux fondée (1). Les voyageurs, sur l'avis de l'aga, furent obligés de changer de chemin : ils auroient voulu continuer de marcher au sud, et de suivre, autant que possible, la route des Dix-mille; mais, comme le pays étoit infesté de brigands, ils durent tourner à l'ouest, vers Diarbekir ou Merdin.

A quatre milles de Sert, coule le Kabour, fleuve qui ne peut être que le *Centrites* de Xénophon, ainsi que d'Anville l'avoit soupçonné : le cours en est fort différent de celui qu'a tracé le major Rennell. Après avoir passé le Tigre, guéable en cet endroit, les voyageurs côtoyèrent le mont *Masius*, dont les flancs sont couverts de vignobles, et arrivèrent à Merdin : là cessèrent les craintes et les inquiétudes auxquelles ils avoient été continuellement en proie en traversant le pays des Kourdes, et presque depuis Erzeroum, toujours sur le point d'être volés ou assassinés par les brigands, et même par les gardes qu'on leur donnoit pour escorte.

La ville de Merdin, située au sommet d'un roc élevé, domine sur une vaste plaine de la Mésopotamie, jadis couverte de villes et d'habitations, maintenant déserte et abandonnée aux Arabes errans, qui plantent leurs camps au milieu des ruines des cités. Les habitans de cette ville sont un mélange de Turcs, d'Arabes, de Chaldéens, de Nestoriens, de Catholiques, d'Arméniens, de Juifs et de Jacobites : il y a aussi environ cent familles de Guèbres ou adorateurs du feu, qui tiennent leurs mystères fort secrets, et exposent leurs morts sur le sommet d'une tour pour être dévorés par les vautours, comme à Bombay, Yezd, &c.

De Merdin, les voyageurs prirent la route de Mosul : à peu de distance, on trouve, sur le flanc du *Masius*, une multitude de catacombes creusées dans le roc. *Dara*, ancienne forteresse, bâtie par Anastase, conserve encore des vestiges de ses murailles, de ses tours et d'autres édifices. Au-delà, est située Nisibin, l'ancienne *Nisibis* ou Antioche de Mygdonie, dont les ruines sont peu remarquables. De cette ville, les voyageurs

(1) M. de Saint-Martin, *Recherches sur l'Arménie, t. I, p. 167 et suiv.;* et M. de Sacy, *dans le cahier d'août du Journ. des Savans, p. 491.*

comptoient se rendre directement à Mosul; mais la crainte d'être pillés par les Jézidis de Sinjar leur fit faire un détour.

« Les Jézidis sont une secte particulière également ennemie des » Mahométans et des Turcs. Ceux de Sinjar forment une société ou état » qui monte à deux millions d'ames, et qui avoit, à cette époque, soumis » toute la contrée adjacente. Ils habitent dans des villages, ou plutôt » dans des cavernes souterraines, creusées sur les flancs de la montagne » de Sinjar, qui coupe la Mésopotamie au sud-est de Merdin. C'est là » qu'ils furent obligés de se réfugier jadis pour fuir les persécutions des » Mahométans. Leur territoire est assez fertile pour qu'ils puissent se » passer des denrées du dehors. »

Afin d'éviter ces redoutables sectaires, la petite caravane dont nos voyageurs faisoient partie, se dirigea sur *Djezirah Ul Omar*, ville située dans une île du Tigre, et qu'on croit être la *Bezabde* des anciens. Mais ce long détour ne leur réussit guère; car à peine furent-ils entrés dans cette ville, qu'on les mit en prison, par l'ordre du bey, dans une petite chambre de huit pieds carrés et sans fenêtres. Le soir, le bey leur fit dire qu'ils eussent à donner deux mille piastres, sans quoi ils seroient mis tous à mort: les deux Anglais en payèrent à eux seuls la moitié: la liberté leur fut rendue; et ils purent continuer leur route sur la rive gauche du Tigre, bordée d'une chaîne de montagnes appelée *Juda dag* par les Turcs. Les habitans prétendent qu'au sommet d'un pic très-élevé, on voit les restes de l'arche de Noé. A partir de Mosul, les voyageurs descendirent le Tigre jusqu'à Bassora; mais, en route, M. Chavasse, le compagnon de voyage de M. Kinneir, succomba sous les atteintes d'une maladie grave que les fatigues et la grande chaleur avoient empirée.

A Bassora se termine l'itinéraire de M. Macdonald Kinneir; il s'y embarqua pour Bombay. Pendant son séjour dans cette ville, il recueillit de la bouche de M. Colquhoun, qui avoit fait une longue résidence à Bassora, quelques renseignemens curieux sur le cheval arabe, et sur le dattier, « dont il y a, dit-il, quarante-quatre espèces (1) différentes, distinguées chacune en arabe par un nom particulier... Le dattier » est sujet à être attaqué d'un ver appelé *ledna*, qui détruit l'arbre en » pénétrant dans les branches et en détruisant la moelle: on y remédie » en versant dans le trou creusé par le ver une dissolution de sel marin. » A Bassora, cet insecte attaque l'arbre même; mais dans l'Yémen, et » particulièrement dans les environs de la Mecque et de Médine, il » détruit une grande quantité de fruits, et est extirpé par un singulier

(1) L'expression *espèces* ne doit se prendre sans doute que dans le sens de *variétés*.

» moyen : on se procure un nid de grandes fourmis noires, qui ne » manquent jamais de dévorer le ver; et ceux qui n'ont point sur leur » terrain, de ces fourmis, peuvent en acheter de gens qui les conservent » à ce dessein.... Cet arbre admirable n'est pas utile seulement par le » fruit excellent qu'on en tire : des spathes on distille une eau très-odori- » férante, reconnue pour cordiale par les Arabes; on mange la fleur du » mâle, crue ou cuite. Le chou du palmier femelle est fort estimé : celui » du mâle se mange également, mais il est quelquefois amer. Les » branches servent d'éventail; le bois sert à la bâtisse et est excellent » pour le chauffage; enfin les noyaux eux-mêmes, tenus dans l'eau pen- » dant quatre ou cinq jours, forment une nourriture très-succulente pour » les bestiaux, &c. » J'observe qu'on tire le même parti des noyaux de dattes sur la côte d'Afrique, selon M. Desfontaines (1). Strabon, parlant du palmier de la Babylonie, dit également : « Macérés dans l'eau, » ces noyaux servent à nourrir les bœufs et les moutons qu'on veut en- » graisser (2); on prétend même qu'il existe une chanson persane, dans » laquelle les propriétés utiles du palmier sont portées au nombre de » 360; » circonstance qu'on retrouve également dans Plutarque (3).

Nous n'avons pu extraire de cet itinéraire que la partie narrative, dont nous avons fait ressortir les résultats principaux. Les détails géographiques étoient peu susceptibles d'analyse, et nous avons dû n'en choisir qu'un petit nombre, bien que ce soit, sans contredit, la partie la plus intéressante et la plus utile de l'ouvrage : il est rédigé sous forme de journal, ce qui en rend la lecture fort sèche; mais on en est dédommagé par l'importance des renseignemens qu'il fournit. Sous le rapport de la géographie, il offre de grands secours pour dresser, de l'Asie mineure, une carte infiniment plus exacte et plus complète que ce qu'on possédoit jusqu'ici, parce que l'auteur indique avec un soin extrême tous les rumbs de la route dans ses différens détours, et en même temps donne la longueur en milles de chacun de ces détours. Il y a des parties de route, dans l'intérieur de l'Asie mineure, entièrement neuves; toutes sont modifiées et considérablement améliorées. L'itinéraire de Trébisonde à Erzeroum, et sur-tout celui d'Erzeroum à Mosul par Merdin, sont d'un très-grand intérêt. En outre, M. Kinneir a déterminé, par des observations méridiennes, la latitude de plusieurs lieux importans, tels que Unieh et Tereboli, sur la côte de la mer Noire, Erzeroum, Betlis,

---

(1) Desfontaines, *Flora Atlantica, t. II, p. 444.*
(2) Strabo, *XVI, p. 742 sub fin.*
(3) Plutarch, *Sympos. VIII, 4, t. VIII, p. 890, ed. Reisk.*

Merdin, Costamboul, Angora, *Iconium*, Césarée, Ouscat dont la latitude n'étoit point connue, *Adana*, Ofium Kara-Hissar.

Un travail également intéressant est une description très-détaillée du cours du Tigre depuis Mosul jusqu'à Bagdad, dans laquelle sont indiqués les détours du fleuve avec leur orientement et leur longueur estimée par le temps employé à les parcourir, et le gisement de toutes les ruines qui existent sur les deux rives du fleuve.

À la fin de l'itinéraire, se trouvent deux morceaux : l'un, sur la possibilité d'une invasion dans l'Inde par terre, composé avant la chute de Napoléon Buonaparte, et dont nous aurions peu de chose à dire ; l'autre, sur la retraite des Dix-mille depuis *Cunaxa*. Il paroît que M. Kinneir, avant de publier son ouvrage, n'a point eu connoissance de celui du major Rennell ; du moins il ne le cite nulle part. Il pense que les Grecs, à partir de *Cunaxa*, ne se dirigèrent point au midi : c'est aussi l'opinion que nous avons émise (1), d'après plusieurs critiques, en combattant à cet égard celle du major Rennell, qui met *Sitace* beaucoup trop au sud. Notre voyageur pense que la *Larissa* de Xénophon est la même que Ninive, vis-à-vis de Mosul ; mais, pour faire concorder les distances, M. Kinneir est obligé de supposer que les Grecs ont marché beaucoup trop loin du Tigre, et ont passé le *Zabatus* à dix ou douze lieues de son embouchure. En plaçant *Larissa* aussi haut, il reporte *Mespyla* au nord de Mosul ; tandis que jusqu'à présent ce lieu avoit été placé au sud. Le major Rennell le confond avec Mosul ; mais nous avons montré que cette opinion est difficile à soutenir (2).

M. Kinneir retrouve, comme le major Rennell (3), dans le *Zaku Dag*, la chaîne de montagnes qui arrêta les Dix-mille et les força d'abandonner le cours du Tigre. Le fleuve *Centrites*, qu'ils passèrent dans les montagnes des Carduques, lui semble être le Kabour, au-dessus de Sert ; ce que d'Anville avoit déjà deviné. Le reste de la route des Dix-mille, à travers l'Arménie, et du Pont jusqu'à Trébisonde, est tracé avec beaucoup de vraisemblance. Cette route diffère en plusieurs points de celle qu'a indiquée le major Rennell ; et souvent le voyageur a rencontré plus juste que le géographe : du moins paroît-il plus près de la vérité.

L'ouvrage est terminé par un *appendix* contenant, 1.° vingt-six inscriptions recueillies en différens lieux. Il est impossible d'imaginer jusqu'à quel point elles sont estropiées. Celle que j'ai donnée dans le

---

(1) Cahier de janvier 1818, p. 13. — (2) *Ibid.* p. 14.
(3) Rennell's *Illustrat. &c. p. 152 suiv.*

premier article, est la plus intelligible de toutes; dans les autres, on parvient à saisir une ligne ou deux, et le reste échappe, tant les fautes sont grossières et nombreuses. Trois ou quatre inscriptions latines ne sont pas plus claires que les autres; elles offrent pêle-mêle des caractères latins et grecs: c'est un grimoire indéchiffrable : on regrette d'autant plus que M. Kinneir ait été à cet égard aussi peu exercé, qu'à en juger par quelques mots de ces inscriptions, il en est d'intéressantes; telle doit être l'inscription n.° 20. 2.° Les calculs astronomiques sur lesquels sont établies les latitudes des villes dont on a donné ci-dessus les noms. 3.° L'indication détaillée du cours du Tigre, de Mosul à Bagdad. 4.° La position en longitude et en latitude de huit îles sur la côte méridionale du golfe persique, vues du vaisseau *le Favori,* le 13 et le 14 juillet 1816; morceau curieux et important.

Outre les trois routes dont nous avons présenté l'analyse, l'*appendix* contient deux itinéraires à travers l'Asie mineure. L'un, dressé par M. Bruce, donne la route entre Alep et Césarée ou Mazaca par la Commagène et la Cataonie; et de Césarée à Angora, par la Morimène, au sud d'Ouscat; route peu fréquentée et très-mal connue. Cet itinéraire, où toutes les distances sont marquées en heures de route, contient plusieurs faits géographiques intéressans: dans un endroit, M. Bruce dit qu'Ul Bostan est sur le Kizil Ermak ou *Halys.* Si le fait est vrai (et pourquoi ne le seroit-il pas?), toutes les cartes de l'Asie mineure, et notamment celle du major Rennell, seroient soumises à de grands changemens dans cette partie; il faudroit prolonger jusque-là le bras méridional de l'*Halys*, vers l'orient; et encore ici d'Anville se trouveroit plus près de la vérité que ceux qui sont venus après lui. En outre, l'opinion générale parmi les géographes sur l'identité d'Ul Bostan avec *Comana* de Cappadoce, ne pourroit plus subsister; car *Comana,* au témoignage de Strabon (1) et de Pline (2), étoit sur le *Sarus,* fleuve qui va se jeter dans la Méditerranée, après avoir traversé la Cilicie.

L'autre itinéraire contient la route parcourue par M. Kinneir lui-même dans l'hiver de 1810, entre Merdin et Constantinople, par Sivas et Tocat. Quoique moins détaillé que ceux que l'auteur a décrits dans le corps de son livre, cet itinéraire est extrêmement précieux, parce que toutes les distances y sont marquées avec le plus grand soin en heures de marche comme dans le précédent. Cette route traverse d'abord la Sophène, ensuite l'Euphrate à Malatia, qui est l'ancienne Melitènè, située sur le *Melas,* un peu au-dessus de l'endroit où il se jette dans l'Euphrate: ce

---

(1) Strab. *XII, p. 536, A.* — (2) Plin. *VI, 3, p. 302, 10.*

Melas est le Kara-soua qui coule dans la plaine de Césarée, comme le dit positivement M. Kinneir; ce qui n'empêche pas que la carte n'exprime tout le contraire, le *Melas* s'y trouvant un affluent de l'*Halys;* c'est un des plus frappans exemples de la négligence avec laquelle cette carte a été dressée, comme nous l'avons déjà dit. Sivas, l'ancienne Sébaste, est arrosée par le bras septentrional du Kizil Ermak, ou *Halys*, selon M. Kinneir; fait sur lequel, encore une fois, la carte n'est point d'accord avec le texte. D'Anville, dans sa carte de l'Asie mineure, avoit deviné juste, selon son usage; il place également Sébaste sur un bras de l'*Halys*, auquel il donne à très-peu près la direction qu'il doit avoir d'après M. Kinneir. Tocat, l'ancienne *Berissa*, la ville la plus commerçante de l'intérieur de l'Asie mineure, renferme soixante mille ames: à dix-huit heures plus loin, on trouve *Amasia*, ou Amasée, patrie de Strabon. « Cette ville, dit M. Kinneir, est située sur les deux rives de l'*Iris* ou » Iekil Ermak, dans une vallée étroite, entre des montagnes élevées » et escarpées, sur une desquelles on a construit un château-fort. Ce » rocher est fameux par quelques sculptures (1) extraordinaires, qu'on » suppose être des restes des tombeaux de deux rois de Pont. On » dit que la population de cette ville monte à trente-cinq mille ames. » Le pays produit une grande quantité d'excellente soie. » Le reste de l'itinéraire n'offre rien de remarquable.

Ces deux derniers itinéraires, joints aux trois autres, composent un total de cinq routes différentes à travers l'Asie mineure; le tout ensemble contient une masse considérable de renseignemens précieux, qui répandent un jour nouveau sur la géographie de l'Asie mineure : aussi est-il juste de convenir que, parmi tous les ouvrages qui ont paru jusqu'ici sur cette contrée, on ne sauroit en trouver un qu'on puisse comparer à celui de M. Macdonald Kinneir sous le rapport de l'utilité scientifique.

LETRONNE.

Fundgruben des Orients, bearbeitet durch eine Gesellschaft von Liebhabern. — Mines de l'Orient, exploitées par une société d'amateurs, sous les auspices de M. le comte Wenceslas

---

(1) Cahier de février, *p. 115.*

Rzewusky; tome VI, 1.er cahier. Vienne, 1818, *in-fol.* contenant : *Mysterium Baphometi revelatum* (1), *&c.* Dissertation de M. Hammer.

Depuis la proscription des chevaliers du Temple et l'abolition de l'ordre, il s'étoit écoulé cinq cents ans, lorsque les accusations, les témoignages, les jugemens, ont été soumis à la révision de l'histoire. La publication des procédures, leur discussion, le rapprochement des diverses circonstances qui précédèrent ou préparèrent cette grande et célèbre injustice, ont suffi. La renommée de l'ordre et la mémoire des chevaliers ont été réhabilitées dans l'opinion des personnes impartiales.

Aujourd'hui un nouvel accusateur se présente, et, laissant à l'écart les imputations que les persécuteurs contemporains avoient imaginées, il dénonce d'autres crimes : malgré l'intervalle de cinq siècles, il se vante d'offrir des preuves matérielles. « Il n'est pas besoin de paroles, » dit M. Hammer, quand les pierres déposent ; les monumens tiennent » lieu de témoins. »

Quels sont donc ces monumens ignorés ou négligés par les premiers accusateurs de l'ordre du Temple ! Comment avoient-ils échappé aux perquisitions de la haine et de l'envie, à la sagacité des inquisiteurs ! Pourquoi les divers apostats, qui, par ambition ou par crainte, déposèrent contre l'ordre, n'indiquèrent-ils pas les monumens qui alors devoient être et plus frappans et plus nombreux, et dont l'existence auroit justifié leur honteuse désertion ! Et, quand les églises et les maisons des Templiers furent occupées par des successeurs qui avoient tant d'intérêt à faire pardonner la sévérité de la spoliation, comment aucun de ces successeurs ne s'aperçut-il de ces monumens, qui, selon M. Hammer, proclament encore aujourd'hui l'apostasie des Templiers !

Le titre de sa dissertation, qui occupe entièrement le premier cahier du tome VI des Mines de l'Orient, peut être considéré comme un précis de l'acte d'accusation, qui est ensuite développé en cent vingt pages *in-folio*, auxquelles sont jointes cinq planches gravées, représentant les monumens que la dissertation indique. Ce titre est : « Le » Mystère du Baphomet révélé, ou les Frères de la milice du » Temple convaincus, par leurs propres monumens, de partager l'apostasie, l'idolâtrie, l'impureté des Gnostiques et même des Ophianites.

---

(1) *Seu Fratres militiæ Templi, quâ Gnostici, et quidem Ophiniani, apostasiæ, idoloduliæ et impuritatis convicti per ipsa eorum monumenta.*

Voici l'exposition, l'analyse et le résumé du système de M. Hammer

« On trouve, dans la procédure prise contre l'ordre du Temple, que » les chevaliers adoroient une idole en forme de BAFOMET, *in figuram* » *BAPHOMETI*. En décomposant ce mot, on a BAFO et METI. Βαφὴ, en » grec, signifie *teinture*, et par extension *baptême; μήτιος* signifie *de* » *l'esprit:* le BAFOMET des Templiers étoit donc le baptême de l'esprit, » le baptême gnostique, qui ne se faisoit point par l'eau de la rédemp- » tion, mais qui étoit une lustration spirituelle par le feu: BAFOMET » signifie donc l'illumination de l'esprit.

» Comme les Gnostiques avoient fourni aux Templiers les idées et » les images bafométiques, le nom de METE, METIS, a dû être vénéré » chez les Templiers : aussi, dit M. Hammer, je fournirai des preuves » de cette circonstance décisive.

» Les Gnostiques étoient accusés de vices infames : le METIS étoit » représenté sous des formes symboliques, principalement sous celle » des serpens, et d'une croix tronquée en forme de TAU, T (1). »

M. Hammer entre, sur ces symboles, dans des détails que la langue française n'a pas le privilége de pouvoir reproduire comme d'autres langues :

Le latin dans ses mots brave l'honnêteté.

« Les Gnostiques, ajoute-t-il, n'employoient pas toujours le mot » METE dans leurs monumens; ils se servoient aussi du mot GNOSIS, » qui est synonyme, et on le retrouve chez les Templiers. »

Développant ces diverses accusations, M. Hammer soutient qu'il est prouvé par la procédure, que les Templiers adoroient des figures bafométiques, et il produit des médailles qui offrent ces figures prétendues, et sur-tout quelques médailles où l'on trouve le METE avec la croix tronquée, et d'autres qui représentent un temple avec la légende SANCTISSIMA QUINOSIS, c'est-à-dire, GNOSIS. Il indique aussi des vases gnostiques, des calices; et, en les attribuant aux Templiers, il avance que le roman du SAINT GRAAL, ou sainte Coupe, est un roman symbolique qui cache et prouve à-la-fois l'apostasie, la doctrine gnostique des Templiers. Enfin il croit reconnoître dans les églises qui ont jadis appartenu ou qu'il prétend avoir appartenu aux Templiers, des figures bafométiques, des symboles gnostiques et ophitiques.

A ces points principaux il ajoute quelques circonstances parti-

---

(1) M. Hammer dit, page 65 : *Crux cum manu benedicente sic figurata, ut manus superiorem partem crucis contegat, ac ita solummodo* T *(lignum vitæ et scientiæ, id est, phallus et clavis gnoseos) appareat.*

culières qu'il rattache à son système, et dont j'aurai occasion de parler.

Dès son entrée en matière, M. Hammer rassemble des inscriptions grecques, arabes et latines, par lesquelles il croit prouver qu'une secte dans l'Orient employoit le mot de METE dans le sens d'*esprit;* il fait à ce sujet une grande dépense d'érudition : mais, comme rien ne désigne de près ni de loin les Templiers, et qu'au contraire on ne peut pas trouver un rapport quelconque dans le nombre SEPT, qu'on lit sur quelques inscriptions relatives à cette secte, avec celui des premiers fondateurs de l'ordre du Temple, qui étoient NEUF, je ne m'arrêterai pas sur ce point. Les vingt-quatre inscriptions qu'il rapproche ont été publiées en différens temps, en différens lieux et par divers savans, et aucun d'eux n'a jamais pensé qu'elles eussent quelque rapport direct ni indirect aux Templiers.

J'abandonne donc ces préliminaires, et je m'attache d'abord au mot de BAFOMET.

Il est vrai que, dans la procédure prise contre l'ordre du Temple, les chevaliers étoient accusés d'adorer une idole *in figuram BAFOMETI :* cette accusation vague et ridicule parut si absurde, que les inquisiteurs n'exigèrent point à cet égard les aveux des chevaliers qu'ils faisoient torturer. C'est cependant ce mot de *BAPHOMETI* qui donne lieu au système d'accusation produit à présent par M. Hammer.

Dans l'appendice joint à mon ouvrage intitulé, *Monumens historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple et à l'abolition de leur ordre,* j'avois parlé des figures bafométiques (1), et dit, au sujet de ce mot *BAFOMETI,* qu'il falloit l'entendre de *MAHOMETI;* que l'un des témoins qui en parle prétendoit qu'on avoit exigé de lui qu'il prononçât *Y ALLA,* mot des Sarrasins, disoit-il, qui signifie Dieu. J'avois ajouté que l'un des témoins entendus à Florence avoit avancé qu'en lui montrant l'idole, on lui avoit dit : *Ecce* Deus *vester et vester MAHUMET.*

Je n'avois pas cru nécessaire de prouver cette identité de noms par les autorités des écrivains de l'époque; mais l'assertion de M. Hammer m'en fait à présent une obligation. Voici quelques-unes des nombreuses preuves que je pourrois accumuler.

Raimundus de Agiles (2), parlant des Mahométans, dit : *In ecclesiis autem magnis BAFUMARIAS faciebant* (3); .... *habebant et monticulum...*

(1) M. Nicolaï avoit précédemment expliqué le mot de BAFOMET à peu près dans le même sens que le fait aujourd'hui M. Hammer.

(2) Dans la collection de Bongars, intitulée *Gesta Dei per Francos.*

(3) Pag. 171.

ubi duæ erant *BAFUMARIÆ*. On voit que *BAFUMARIA* signifie *église du culte de Mahomet, mosquée;* aussi Du Cange, au mot *Bafumaria*, s'explique ainsi : *Templum Mahumeto dicatum.*

Dans une pièce d'un Templier troubadour, on lit le mot de *BAFOMARIA* dans le même sens :

Enans fara BAFOMARIA	Auparavant fera temple à Mahomet
Del mostier de sancta Maria.	Du monastère de sainte Marie.

LE CHEVALIER DU TEMPLE : *Ira e dolor.*

Mahomet est, dans la même pièce, appelé BAFOMET.

E *BAFOMET obra de son poder.*	Et Mahomet opère de son pouvoir.

(Id. ibid.)

Et dans Raimundus de Agiles il est nommé BAHUMET... *qui est de genere BAHUMET* (1).... *anathematizantes BAHUMET* (2). Au reste rien de plus ordinaire que le changement de l'M en B, et de l'H en F (3).

Cette explication incontestable du mot de BAFOMET détruit la base du système de M. Hammer: cependant il ne sera pas inutile de démontrer qu'il n'a pas été plus heureux dans le choix de ses preuves que dans la combinaison de son système.

J'examinerai d'abord les monumens où se trouvent les mots METE, GNOSIS. On lit ces mots, dit M. Hammer, sur des médailles qui servoient aux Templiers : il en a fait graver cent. Qui ne croiroit rencontrer dans le nombre quelques indices en faveur de son système ! Bien loin de là, M. Hammer est forcé d'avouer qu'il n'a pas une entière confiance dans ces sortes de témoignages.

Je m'attache aux principales médailles ; car je ne puis me résoudre à réfuter sérieusement M. Hammer, lorsque les formes des dents de certaines clefs qui sont figurées sur des monnoies, lui paroissent indiquer l'M ou l'E de METE ou d'autres lettres qu'il emploie à soutenir ses conjectures. J'attaque d'abord son explication de la médaille 89.e, dans laquelle il prétend avoir la preuve de sa double assertion, c'est-à-dire, le mot METE et la croix tronquée.

On lit autour de cette médaille ou monnoie ME TE ES IS. M. Hammer n'explique pas ce METEESIS ; mais il prétend que ce mot n'a pas besoin d'explication : il ne dit rien du revers, où l'on voit une tête qui porte une couronne et un reste de légende IES.

(1) Pag. 164. — (2) Pag. 165.

(3) M. le baron Silvestre de Sacy avoit réfuté l'explication du BAFOMET donnée par M. Hammer ; il avoit prouvé que ce mot n'étoit que le nom de de MAHOMET. *Voy.* le Magasin encyclopédique, 1810, *t. VI, p. 159.*

Cette monnoie a été publiée par Seeländer (1), qui n'y a rien vu de mystique, de symbolique. Et comment, dans des médailles où l'on voit une croix tronquée ou du moins paroissant telle, à cause de la superposition de la main qui couvre le haut de la croix, M. Hammer a-t-il pu reconnoître un emblème gnostique, le prétendu TAU mystique, un signe impudique des Ophianites! M. Hammer n'ignore pas que, dans la collection de Seeländer, cette médaille se trouve auprès de celles ci: 1.° médaille avec la même croix tronquée, à l'autre côté de laquelle on lit: EGELBERTUS ARCHIEPS; 2.° une où on lit LIVNIBURHC, et du côté qui offre la croix tronquée, BERNHARDUS; 3.° une qui, d'un côté, a cette même croix, et, de l'autre, un simple N; 4.° enfin trois anciens sceaux qui présentent la même croix paroissant tronquée par la superposition de la main, avec des légendes qui indiquent les églises, les couvens, les princes auxquels ces sceaux appartenoient.

Est-ce en détachant ainsi un monument des autres qui l'expliquent, qu'on doit le produire comme la preuve d'une accusation aussi grave!

Je dois parler ici de deux monumens qui, selon M. Hammer, présentoient dans les églises des Templiers le TAU mystique.

Dans l'église de Petesdorf, qu'il prétend avoir appartenu aux Templiers, et qui n'a aucune sculpture, on voit dans le chœur deux grandes pierres placées en forme de T, celle du dessous perpendiculaire, et celle du dessus couchée transversalement. M. Hammer ne dit pas si ces deux pierres sont saillantes: il est très-vraisemblable qu'elles le sont, et que, la pierre transversale portant quelque buste, celle du dessous n'avoit été placée perpendiculairement que pour la soutenir et la renforcer, à cause du poids.

L'église de Wultendorf, que M. Hammer conjecture aussi avoir appartenu aux Templiers, offre, dit-il, sur un mur extérieur, la figure d'un Templier qui, d'une main, tient ou un rameau ou une épée flamboyante, et de l'autre le TAU, T; c'est-à-dire, un bâton en forme de BAFOMET.

Cette figure est gravée planche III, n.° 15: rien n'indique que ce soit un Templier, ni l'habit, ni la croix; c'est un homme qui tient dans une main un petit arbre ou un rameau, et qui appuie l'autre sur un bâton, dont le haut est en forme du haut d'une béquille.

Que M. Hammer renonce donc à voir, sur des médailles et sur des monumens qu'il attribue aux Templiers, le METE ni le TAU des Gnostiques. Les médailles et les monumens qu'il cite ne prouvent rien à cet

---

(1) Nicolai Seeländers 10 Schriften von Deutschen wümzen mittlerer zeiten &c. Hannover, 1743, *in-4.°*

égard; et, quand même il s'y trouveroit quelque indice gnostique, pourquoi les imputer aux Templiers, auxquels ces médailles et ces monumens sont entièrement étrangers!

J'en viens aux monnoies que M. Hammer prétend porter ce mot de *quinosis* ou *gnosis*.

Dans la monnoie 80.ᵉ, selon M. Hammer, se trouve le temple de Jérusalem avec quatre tours; et l'inscription offre ✠ S. S. SIMOONIUGA; mais, en lisant à rebours, et en commençant, non par l'A final, mais par le D couché, que M. Hammer n'a pas hésité à prendre pour un Q, tandis que les savans qui ont cité ces sortes de médailles y ont vu un D, il lit, SSTA QUINOOMIS, quoiqu'il n'y ait aucun T dans l'inscription; et, en considérant l'M comme un *sigma* renversé, on a QUINOOSIS, et changeant QUI en G et ne faisant qu'un O des deux, on a *gnosis;* ce qui signifie et révèle le secret des Templiers gnostiques.

Qu'on ne m'accuse point de ne pas bien énoncer l'explication de M. Hammer; car je lui fais grâce d'autres changemens.

Qu'est-ce que cette monnoie! Pour la lire à rebours, M. Hammer commence à la pénultième lettre, et il laisse l'A, après lequel est une ✠ qui sépare le commencement de l'inscription de sa fin; il ajoute un T, et suppose une lettre grecque mêlée dans l'inscription latine, ce qu'il est permis de croire sans exemple, puisque M. Hammer n'en rapporte pas, lui qui ne manque pas d'appeler les exemples de très-loin, toutes les fois que la matière le permet; et enfin, après ces changemens, il n'a pas son mot de GNOSIS, il faut encore en faire d'autres.

Et pourquoi a-t-il vu dans cette inscription ce qui n'y est pas, et n'a-t-il pas voulu voir ce qui y est! On lit SS. SIMON JUDA; dans la médaille 99.ᵉ, on lit de même S. SIMO VEL JUDA; dans la 93.ᵉ, S. SIMON JUDA, &c. &c.

Rien de plus commun, dans le moyen âge, que les monnoies qui portent d'un côté les noms de saints. Nous avons en France S. MARTINUS, sur les monnoies de Tours; S. MAIOLUS, sur les monnoies de Souvigni, &c.; tandis que, de l'autre côté, on lit le nom de la ville ou du prince, &c. &c. Deux des monnoies où, au lieu des noms de S. SIMON et de S. JUDE, M. Hammer veut lire SAINTE GNOSTIQUE, offrent aussi le nom d'OTTO, d'OTTO MARCHIO. Cette circonstance auroit embarrassé toute autre personne que M. Hammer; mais il décide que cet Otton, ce marquis Otton, étoit un Gnostique protecteur des Templiers, initié à leur doctrine secrète.

Seeländer n'a vu, dans toutes ces monnoies, que S. SIMON et S. JUDE; il a cru que cet Otton pouvoit être Otton II, marquis de Brandebourg,

qui a vécu vers l'an 1200; et si l'opinion de Seelander ne suffisoit pas à M. Hammer pour adopter cette explication simple, naturelle, évidente, il auroit trouvé dans Otto Sperlingius (1) l'indication d'une pareille monnoie avec l'inscription de S. SIMON ET S. JUDAS. Les têtes des deux saints sont rapprochées sous une même couronne. A. Mellen jugeoit que cette monnoie avoit été frappée à Goslar, et Sperlingius adoptoit cette opinion.

Je passe aux coupes mystiques, &c.: j'ai démontré qu'il n'est pas raisonnable de présenter les précédens monumens comme des preuves de la doctrine gnostique des Templiers; il ne me sera pas difficile de faire rejeter les preuves que M. Hammer prétend tirer des coupes qu'il suppose avoir servi aux mystères gnostiques.

D'abord il recherche dans la plus haute antiquité l'existence de ces coupes mystiques. Si des sectes païennes ou même chrétiennes se sont livrées à des orgies religieuses, si des coupes ont servi à ces orgies, que peut-on en conclure contre les Templiers! Ces coupes ne les concernent pas plus que le METE, le GNOSIS, le TAU.

Après des recherches sur les coupes des anciens, M. Hammer en vient plus directement aux Templiers; il prétend que, dans l'église des Templiers à Schoengrabern, six coupes, rapprochées les unes des autres, paroissent indiquer six communautés de Templiers. Comme ces coupes n'ont pas été gravées, il n'est pas possible de former un jugement, d'autant que M. Hammer n'énonce pas qu'elles présentent des emblèmes gnostiques ou prétendus tels.

Passant des coupes mystiques et gnostiques aux calices du culte chrétien, M. Hammer a fait graver six calices que, dans l'île de Malte, on a trouvés sculptés sur des tombeaux; mais ces calices n'ont aucun rapport direct ni indirect avec les Templiers, ni avec aucune secte anti-religieuse.

Quand même des calices auroient été sculptés sur les tombeaux des Templiers prêtres, quand l'identité seroit attestée et bien reconnue, faudroit-il en conclure, comme le fait M. Hammer, que ces calices, signes, emblèmes chrétiens, désignoient les coupes mystiques, bachiques, gnostiques des païens ou des sectaires! Non sans doute: M. Hammer avoit besoin de détourner l'attention par un grand appareil d'érudition

---

(1) *Nummum cum inscriptione* S. Simon et S. Judas, *ita ut hæ duæ facies sub una corona duos istos sanctos referant; atque existimat Goslariensis officinæ hos nummos esse, quod etiam mihi placet.* (Ottonis Sperlingii.... *De nummorum Bracteatorum et Cavorum, &c.* Lubecæ, 1700, *in-4.°*, pag. 75.)

sur les coupes et les calices, pour en venir au SAINT GRAAL, et pouvoir dire que les romans qui en parlent sont l'histoire emblématique, le symbole de l'ordre du Temple.

Plusieurs romans de chevalerie parlent du S. Graal, ou de la sainte Coupe qui avoit servi à Jésus-Christ lors de la cérémonie de la cène avec ses disciples.

Le principal est intitulé : « L'HISTOIRE DU SAINT GREAAL, qui est » le premier livre de la Table ronde, lequel traicte de plusieurs matières » récréatives ; ensemble la queste dudict sainct greaal faicte par Lancelot, » Galaad, Boors et Perceval, qui est le dernier livre de la Table ronde. » Ce roman a été imprimé en 1516 (1).

Dans les romans de LANCELOT DU LAC (2) et de PERCEVAL LE GALLOIS (3), il est des aventures où figure le S. Graal. Il en est aussi parlé dans des romans écrits en vieux allemand que M. Hammer ne cite pas, et notamment dans le roman de TITUREL, où se trouve, selon M. Hammer, et d'après les corrections ou changemens qu'il propose, le mot METTE. Le S. Graal est désigné par le mot VESSEL dans le roman de la MORT D'ARTHUR &c. &c.

Il seroit bien extraordinaire que des romans entrepris par différens auteurs et en divers temps, et faisant partie ou suite d'autres romans, eussent été conçus et exécutés dans un esprit allégorique pour désigner une doctrine secrète et irréligieuse, qu'il n'est pas permis de soupçonner d'après l'ensemble de la composition, et moins encore d'après les détails particuliers.

Les chevaliers promettoient fidélité à Dieu et aux belles ; ils s'armoient, combattoient pour la religion et pour les dames. S'étonnera-t-on que l'on ait regardé la recherche du S. Graal ou de la sainte Coupe comme un exploit digne de la chevalerie !

Les règles de la critique exigeoient que M. Hammer indiquât quand et par qui ont été composés les romans qui parlent du S. Graal. En connoissant l'époque et les auteurs, il eût été plus aisé d'établir une opinion sur la doctrine secrète, sur les allégories dont parle M. Hammer.

Les passages qu'il rapporte sont bien loin de prouver un système

---

(1) On lit *(fol. lxxxiij)* : « Comme sire Robert de Berron qui ceste histoire » translata de latin en francois ; » *(fol. cxj)* : « Le compte ici ne devise mie où » ils le porterent, ne messire Robert de Bosron n'en fait mie ici mention ; » *(fol. cxv)* : « Messire Pierre de Bosron a translaté ceste hystoire du latin en » prose françoise. »

(2) Édition de 1533, *fol.* tom. II et III.

(3) Édition de 1530, *fol.*

contraire aux dogmes des chrétiens, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les rapproche de l'ensemble de chaque roman. Comment M. Hammer a-t-il pu taxer d'impiété, d'irréligion, l'esprit dans lequel ont été composés des ouvrages où l'on trouve par-tout des détails tels que ceux-ci!

Dans le roman du SAINCT GREAAL, Notre Seigneur visite Joseph d'Arimathie, emprisonné pour l'avoir descendu de la croix, et lui donne le Hanap *(fol. v)*; lui ordonne de se faire baptiser et de prêcher la loi de Dieu *(fol. viij)*. Le baptême, la messe, la communion, les prières pour les morts, le signe de la croix, les cérémonies du culte chrétien, les miracles, l'intervention des anges, ne laissent aucun doute sur l'esprit qui a présidé à cet ouvrage. On voit que, pour approcher du S. Graal, c'est-à-dire, pour participer à l'eucharistie, il faut en être digne. Un personnage ayant voulu voir de près le S. Graal, en devient aveugle *(fol. xxxv)*, mais est ensuite guéri miraculeusement. Joseph d'Arimathie ayant établi la table du S. Graal, une place restoit vide et représentoit celle où s'étoit assis Jésus-Christ. Un jour un personnage desira s'y asseoir; on lui dit qu'il devoit être très-pur. « Ne te siez mye ici, si tu » n'es tel que tu dois estre; car tu t'en repentiras, et saiches que ce lieu » n'est mye pour les pescheurs, ains est la signifiance du lieu où Jhesu-» crist se assist le jour de la Cène. » Il insista; mais à peine assis, il fut attaqué par des mains enflammées qui l'emportèrent *(fol. ciij)*.

Galaad, Perceval et Boors et dix autres chevaliers arrivent au château de Corbenic.... « Ung escler qui se bouta parmy le palays en telle sorte » que les gens de seans cuiderent estre bruslés et ars. . . . Puis soubdai-» nement vint une voix qui leur dist: ceulx qui ne sont dignes d'estre » assys à la table de Jhesucrist, se s'en voysent, car tantost seront repeuz » les vrays chevaliers de viande celestielle. . . . Celluy qui n'a esté » compaignon de la queste du sainct Greaal s'en voyse d'ici. »

Après arrive le S. Graal; l'évêque Joseph dit la messe, montre l'hostie en laquelle les assistans croient voir que le pain avoit pris forme d'homme. . . Ensuite le Sauveur lui-même donne la communion à Galaad et à ses compagnons.

Dans les romans de LANCELOT DU LAC et de PERCEVAL LE GALLOIS, c'est toujours avec vénération que les auteurs et les personnages parlent du S. Graal. Lancelot, arrivé à Corbenic, attaqué de folie, recouvre sa raison par la vertu du S. Graal. « Et devant le sainct vaisseau » seoit d'ung vieil homme revestu comme prestre, et sembloit qu'il » fust au sacrement de l'autel, et quant il deust monstrer CORPUS » DOMINI, &c. (Lancelot, *tom. III, fol. cxij.*)

» Lors commença ses prieres, et dist: Or voy je bien les grans merveilles du sainct Graal; si te prie, mon Dieu, que je trespasse de ce siècle » et que mon ame voise en paradis.... Le preudhomme qui estoit revestu » en semblance d'évesque, print le CORPUS DOMINI et le bailla à Galaad, » et il le receut en moult grant devotion *(ibid. tom. III, fol. cxv).* »

On me pardonnera ces citations; elles étoient nécessaires pour détruire de fond en comble le système de M. Hammer. Que les divers chevaliers qui cherchoient le S. Graal fussent des Templiers ou des guerriers, qu'importe ? Si c'étoient des Templiers, ces romans déposeroient en faveur de leur doctrine religieuse.

M. Hammer a cru tirer un grand parti du passage suivant: « Comme » le S. Graal vint à Tramelot le jour de la Pentecôte. » Il fait remarquer que la fête du S. Graal n'étoit pas célébrée au jour de la Fête-Dieu, mais à celui de la Pentecôte. Si par cette coupe, dit-il, on avoit dû entendre, ainsi que quelques-uns l'ont supposé, le calice du Seigneur, la fête eût été célébrée, ou au jour de la Fête-Dieu, ou au Jeudi-Saint, et non au jour de la Pentecôte, que les Gnostiques regardoient comme très-saint, comme le jour du Saint-Esprit, lequel étoit pour les Gnostiques SOPHIA, et pour les Templiers METE.

Je répondrai à M. Hammer, 1.° que le roi Artus tenoit sa cour plénière aux grandes fêtes de l'année, et qu'ainsi il n'est pas surprenant que le S. Graal soit arrivé à la Pentecôte; 2.° que l'auteur du roman ne pouvoit choisir le jour de la fête de Dieu, qui n'étoit pas instituée du temps du roi Artus; 3.° que, n'ayant été instituée qu'en 1264 par Urbain IV, l'auteur, qui a très-vraisemblablement écrit avant cette époque, n'a pas pu en parler.

M. Hammer corrige, dans le roman de TITUREL, le mot KEFFE TAVELN que porte l'imprimé, en METTE TAVELN.

Je ne vois pas ce que son système gagneroit à cette correction : il ne pourroit plus être question ici du METE, METIS grec; mais il s'agiroit sans doute du METE anglo-saxon, qui signifie CIBUS, ESCA. La traduction anglo-saxonne du Nouveau Testament rend CIBUS par METE. On y lit : Min klœrc ys METE.

Mea caro est cibus.

Il me reste à discuter l'article de l'accusation de M. Hammer relatif aux sculptures trouvées dans les églises des Templiers ou qu'il dit avoir appartenu aux Templiers, et à examiner quelques points particuliers; ce que je ferai dans un prochain numéro.

RAYNOUARD.

Recherches sur les Bibliothèques anciennes et modernes, jusqu'à la fondation de la Bibliothèque Mazarine, et sur les causes qui ont favorisé l'accroissement successif du nombre des livres; par M. Louis Ch. Fr. Petit-Radel, *membre de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres), administrateur perpétuel de la Bibliothèque Mazarine.* Paris, imprimerie de Chanson, librairie de Rey et Gravier, quai des Augustins, n.° 55, 1819, *in-8.°*, 448 pages, avec les portraits de Mazarin, Colbert, Naudé, Hooke, et deux plans des galeries de la Bibliothèquea Mzarine. Prix 8 fr.

M. Petit-Radel n'avoit d'abord entrepris qu'une notice historique sur l'établissement confié à ses soins : mais ses regards se sont bientôt portés sur tous les dépôts du même genre, tant anciens que modernes; et, ce qui n'arrive pas toujours, en agrandissant son travail, il l'a rendu beaucoup plus utile. On ne manquoit pas d'ouvrages plus ou moins instructifs sur la fondation, la durée, la destruction des bibliothèques de tous les pays et de tous les âges. Le P. Jacob, le Gallois, Lomeier sur-tout (1), et les historiens particuliers de certains établissemens, ont traité et presque épuisé cette matière : mais, en général, ils ont trop peu recherché en quoi consistoient la richesse réelle et l'utilité immédiate de ces dépôts; à quel point ils étoient accessibles, quels livres ils contenoient, quels secours ils offroient au développement des talens, au progrès des connoissances. L'attention de M. Petit-Radel s'est principalement dirigée sur ces points importans; et c'est ce qui distinguera son ouvrage de tous ceux qui portent à peu près le même titre.

Dans une première section, il jette un coup-d'œil rapide sur les plus anciennes bibliothèques ou archives, depuis celle des Hébreux et des Grecs jusqu'à celles qui existoient en France à la fin du VIII.e siècle de l'ère vulgaire. Le plan de l'auteur et le but qu'il se propose ne lui permettent pas de s'arrêter long-temps aux plus antiques : à proprement parler, il ne fait que de simples mentions de celles d'Athènes

(1) Traité des plus belles bibliothèques; par le P. Jacob, carme. Paris, 1644, *in-8.°*; — par le Gallois. Paris, 1660, *in-12.* — *J. Lomeieri de Bibliothecis liber*, 1669, *in-12*; 1680, *in-8.°*; et dans le tome III du recueil intitulé, *De Bibliothecis et Archivis.* Helmstadt, 1705; *in-4.°* Les deux premiers volumes de ce recueil renferment des dissertations sur les bibliothèques, par Mich. Neander, Fulvio Orsini, Juste-Lipse, Jac. Phil. Thomasius, &c.

et de Rome, de celle même d'Alexandrie, sur laquelle J. Fréd. Gronovius, Kuster et Bonamy ont publié des dissertations savantes (1). Ce que M. Petit-Radel s'attache à montrer, c'est qu'Aristote, Caton, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Pline, Plutarque, ont eu besoin d'un très-grand nombre de livres pour composer les leurs : il trouve même, dans les épithètes historiques et géographiques employées par Virgile et par Silius Italicus, la preuve d'une érudition puisée aux sources les plus reculées. Un fait encore plus certain, c'est que les premiers écrivains ecclésiastiques, Justin, Théophile d'Antioche, Tatien, Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe, avoient à leur disposition toutes les productions littéraires des âges précédens, celles qui nous sont restées et plusieurs de celles dont nous regrettons la perte. S. Augustin en cite aussi un grand nombre dans sa *Cité de Dieu*, et il nous apprend ailleurs qu'il existoit une bibliothèque à Hippone. Le pape Hilaire en fonda une à Saint-Jean de Latran : celle qu'Isidore de Péluse entretenoit dans son monastère, étoit riche en auteurs profanes, si nous en jugeons par les citations dont il a rempli ses propres épîtres. Il seroit difficile de remonter à l'origine des collections du même genre formées dans les Gaules : mais Sidoine Apollinaire, qui, lui-même, avoit sans doute rassemblé beaucoup de livres classiques, puisqu'il en fait un fréquent usage, parle avec éloge des bibliothèques particulières de quelques-uns de ses contemporains, tels que Loup, professeur à Périgueux; Rurice, évêque de Limoges; Philagre, qui enseignoit les belles-lettres; et sur-tout le préfet Tonance Ferréol. La bibliothèque de ce préfet, poétiquement comparée par Sidoine à celle d'Alexandrie, étoit divisée en trois parties; l'une pour les femmes, l'autre pour les savans, et la troisième pour le commun des lecteurs. M. Petit-Radel extrait des ouvrages de Cassiodore et d'Isidore de Séville les noms des auteurs grecs et latins connus, au VIe et au VIIe siècles, chez les Goths et chez les Espagnols. Mais déjà quelques anciens auteurs commencent à disparoître : Strabon, par exemple, cité par Cassiodore, ne l'est plus par Isidore, qui nomme Ptolémée et copie Solin. Plusieurs autres lumières antiques s'éteignent ou s'éclipsent au VIIIe siècle, où pourtant M. Petit-Radel retrouve encore, au sein de la barbarie, des vestiges d'instruction et des restes de collections littéraires.

La seconde section est intitulée : *Aperçu des anciennes bibliothèques de France, entre le IXe et le XIIIe siècles*, c'est-à-dire, entre les années

---

(1) *Antiq. Græcar.* tom. VIII. — Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. X.

800 et 1201. En 814, la bibliothèque de Pontivi ne contenoit que deux cents volumes; et cependant l'auteur l'indique comme la plus considérable *qui puisse être citée au moyen âge.* Ce qui est incontestable, c'est que les livres et les études s'étoient réfugiés dans les monastères : là, des collections, d'abord bien modiques, mais conservées avec un soin religieux, se sont successivement enrichies de nouvelles copies des anciens ouvrages, d'essais divers de traductions, et de productions nouvelles, soit en langue latine, soit en langues vulgaires. Pour nous donner une idée de la composition des bibliothèques de cet âge, M. Petit-Radel continue de recueillir des renseignemens de tout genre, témoignages des historiens contemporains, catalogues complets ou partiels, citations répandues dans les écrits de Loup, abbé de Ferrières; de Raban-Maur, abbé de Fulde; de Fréculphe, évêque de Lisieux; de Gerbert ou Silvestre II, de Jean de Salisbury, de Pierre le Chantre et de Pierre de Blois. Photius seul nous a laissé des extraits de plus de deux cents auteurs; mais M. Petit-Radel ne s'occupe particulièrement que des livres alors connus dans la Gaule : ce sont ceux-là qu'il nomme ou qu'il désigne. Il fait remarquer, par exemple, que Quintilien étoit lu en France au IX.e siècle, et que Martianus Capella a commencé de s'y introduire au X.e; il croit aussi qu'on y possédoit, non-seulement l'Histoire des Goths par Jornandès, mais ce qu'avoient écrit sur ce même peuple Dion Cassius et Ablavius. Parmi les faits de cette nature qui sont ici rassemblés, les uns sont immédiatement donnés par les monumens; il a fallu une grande sagacité pour apercevoir et rapprocher les autres. On regrettera peut-être que l'auteur ait joint quelquefois aux résultats de ses propres recherches certains détails inexacts, empruntés de recueils qui méritoient peu sa confiance. Il dit, par exemple, que Jean de Salisbury étoit frère utérin du pape Adrien IV, et, sans transcrire aucun texte, il renvoie, comme on l'avoit fait avant lui, au chapitre 42 du livre III du Métalogue. Or, dans ce chapitre, Jean de Salisbury, parlant en effet d'Adrien IV, s'exprime en ces termes : *Cùm enim matrem haberet, et fratrem uterinum me quàm illos arctiori diligebat affectu;* c'est-à-dire : Quoiqu'il eût une mère et un frère utérin, il avoit pour moi une amitié plus intime que pour eux-mêmes. Ces paroles, loin d'attester que Jean fût le frère d'Adrien, disent précisément tout le contraire. Mais on a détaché de ce texte les mots *cùm haberet* (Adrianus) *fratrem uterinum me*, et rapporté fort mal à propos le dernier aux deux précédens. Nous avons déjà relevé ailleurs (1) cette méprise,

(1) Hist. littér. de la France, *tom. XIII, pag. 289.*

née, comme tant d'autres, d'une citation incomplète. Du reste, ce détail ne tient aucunement au fond du sujet que traite M. Petit-Radel; et c'est pour cela qu'il a négligé de le vérifier.

L'histoire des bibliothèques de France est continuée, dans la troisième section, depuis le commencement du XIII.ᵉ siècle jusqu'au milieu du XV.ᵉ S. Louis en établit une à la Sainte-Chapelle, et la rendit accessible aux savans, aux professeurs, aux étudians même : elle le fut sur-tout à Vincent de Beauvais; et l'on auroit lieu de croire qu'elle étoit extrêmement riche, si l'on pouvoit supposer qu'elle contînt tous les livres cités, extraits, copiés par cet auteur dans les quatre parties de sa compilation encyclopédique. Mais Vincent avoit visité plusieurs autres dépôts de manuscrits, particulièrement celui de Saint-Martin de Tournay. Quoi qu'il en soit, la bibliothèque de S. Louis est en France, peut-être même en Europe, le premier exemple d'une bibliothèque publique : mais ce n'est pourtant pas le germe de la Bibliothèque royale; car S. Louis, par son testament, décomposa cette collection modique, en la distribuant entre les Franciscains, l'abbaye de Royaumont et les Jacobins tant de Paris que de Compiègne. On ne découvre aucun dépôt semblable sous Philippe III, et il n'est pas certain que celui qu'avoit commencé Philippe IV se soit conservé après sa mort. Du reste, les autres princes chrétiens n'en possédoient encore aucun dont l'histoire fasse mention. C'étoit toujours dans les monastères que s'entretenoient et s'enrichissoient des bibliothèques proprement dites. M. Petit-Radel, si le plan de son ouvrage avoit admis des détails sur ces établissemens, auroit pu distinguer ceux que formèrent les Dominicains et les Franciscains qui venoient d'être institués. Ils étoient, de tous les religieux de cette époque, ceux qui sentoient le mieux le prix des richesses littéraires et qui les recueilloient avec le plus d'ardeur. Les Dominicains de Toulouse se construisirent une librairie qu'ils ouvroient aux autres ecclésiastiques de cette ville, tant réguliers que séculiers. Les soins à prendre pour l'entretien et l'augmentation de ces dépôts sont prescrits dans les actes des chapitres que les religieux de cet ordre tinrent à Paris en 1239, à Toulouse en 1258. Toutefois les monastères plus anciens possédoient aussi beaucoup de livres, soit acquis de leurs propres fonds, soit transcrits par les religieux, soit enfin légués par des prélats ou d'autres personnes. Ces legs, dont le XIII.ᵉ siècle offre un grand nombre d'exemples, prouvent que beaucoup d'hommes lettrés avoient des bibliothèques particulières. Le Nécrologe de Sainte-Geneviève indique en détail les bibles, les psautiers, les ouvrages théologiques, les traités de médecine, et spécialement ceux d'Avicenne, donnés à cette abbaye, dans le cours de ce siècle, par l'abbé Odon, par des

chanoines réguliers et par d'autres bienfaiteurs. On aperçoit dès ces mêmes temps l'origine de la bibliothèque de la Sorbonne : le P. Échard a publié une notice des legs qui, avant 1301, avoient successivement contribué à la former. Le catalogue des mille volumes qui la composoient, fut rédigé en 1292. On a conservé celui que, trois ou quatre ans auparavant, les religieux du Val des écoliers avoient fait de leurs propres livres, dont le nombre étoit de trois cents.

Au XIV.ᵉ siècle, Charles V plaça dans une tour du Louvre une bibliothèque dont le catalogue, rédigé en 1373 par Gilles Mallet, présente neuf cents articles. La plupart des faits relatifs à cet établissement sont exposés dans une dissertation de Boivin (1), dans les histoires de la ville de Paris, dans un Essai historique sur la Bibliothèque du Roi, publié en 1782 (2). M. Petit-Radel fait observer qu'à l'exception d'un Tite-Live, d'un Valère-Maxime, d'un Lucain, d'un Boèce, des versions latines d'Euclide et de l'Almageste de Ptolémée, tous les articles du catalogue de 1373 sont des ouvrages composés ou traduits en langue vulgaire. Cette remarque a pour but de montrer à-la-fois les progrès de cette langue, et le soin qu'on prenoit d'offrir des moyens directs d'instruction aux personnes qui ne savoient pas les langues anciennes. Mais les hommes véritablement instruits continuoient d'attacher un grand prix aux livres classiques, grecs et latins. Pétrarque les faisoit rechercher en France, en Angleterre, en Italie, en Grèce : ses écrits prouvent qu'il en avoit lu un grand nombre ; et parmi les auteurs qu'il cite, on rencontre Censorin, qui, depuis Cassiodore, n'avoit reparu nulle part.

Dans le cours du XV.ᵉ siècle, Ambroise le Camaldule, Nicoli, Aurispa et le Pogge, ont découvert des manuscrits précieux, et remis en lumière quelques-uns des trésors de l'antiquité. Toutefois M. Petit-Radel pense qu'on a exagéré les services rendus par le Pogge. Il est vrai que ce littérateur a retrouvé Asconius Pedianus, Silius Italicus, Valerius Flaccus, Ammien-Marcellin, les trois grammairiens Caper, Eutychius et Probus ; mais si l'on veut ajouter à cette liste les noms de Lucrèce, de Manilius, de Frontin, de Nonnius Marcellus et de Quintilien, il convient d'observer en même temps que le premier de ces auteurs avoit été cité par Raban-Maur au IX.ᵉ siècle, le second par Gerbert au X.ᵉ, le troisième et le quatrième par Jean de Salisbury et Pierre de Blois. A l'égard de Quintilien, M. Petit-Radel, après avoir rappelé que ce rhéteur étoit connu de Loup de Ferrières vers l'an 850, dit qu'il se retrouvoit quatre cents ans

(1) Académie des inscriptions et belles-lettres, *tom. I.*
(2) Par M. le Prince. *À Paris, petit* in-12.

plus tard entre les mains de Vincent de Beauvais. Il pouvoit ajouter avec Bayle (1), que, plus tard encore, Pétrarque avoit eu sous les yeux une copie des Institutions oratoires, mais informe et incomplète. Tels étoient, à ce qu'il semble, tous les manuscrits de Quintilien dont on se servoit en Italie. Le seul mérite du Pogge fut d'en découvrir un meilleur, enseveli dans l'abbaye de Saint-Gal, sous la poussière, au fond d'une sorte de cachot où l'on n'eût pas même voulu jeter des condamnés à mort (2). Du reste, il existoit plusieurs autres bons manuscrits de Quintilien qui se retrouvent aujourd'hui dans les bibliothèques d'Oxford, de Cologne, de Berne et de Paris.

Entre les découvertes du même genre dont parle ici M. Petit-Radel, nous ne nous arrêterons plus qu'à celle de l'ouvrage de Strabon. « Il » n'avoit jamais été question, dit-il, en France ni en Italie, de cet auteur; » car toute la géographie du moyen âge étoit uniquement fondée sur » celle de Ptolémée. Strabon demeuroit inconnu depuis Jornandès, qui » le citoit au VI.e siècle chez les Goths, et qui se l'étoit facilement procuré, » à raison de la proximité des rapports de ce peuple avec la Grèce, où » cet auteur n'avoit plus été cité depuis Suidas *au VI.e siècle encore*, si ce » n'est par Eustathe de Thessalonique au XII.e » L'époque de Suidas n'est pas très-facile à déterminer; mais on a coutume de le placer au X.e ou même au XII.e siècle, et M. Petit-Radel n'indique pas les motifs qui le déterminent à le croire beaucoup plus ancien. Au surplus, ceci ne touche point à la question qu'il examine, savoir par qui Strabon a été retrouvé ou apporté en Italie. Il prouve qu'il conviendroit d'attribuer cette découverte à Cyriaque d'Ancône bien plutôt qu'à Aurispa : mais il a reconnu depuis la publication de son livre, que c'étoit François Philelphe qui rendit aux études géographiques cet éminent service (3).

La troisième section de son ouvrage se termine par quelques détails sur la bibliothèque du Vatican, et par un tableau chronologique des incendies qui ont consumé vingt-cinq bibliothèques précieuses, depuis celle d'Alexandrie jusqu'à celle de Saint-Germain-des-Prés.

Voici le titre de la quatrième section : *Aperçu de l'accroissement des livres aux XV.e et XVI.e siècles, depuis la découverte de l'imprimerie; son*

---

(1) *Dictionn.* art. *Quintilien.* n. *G.*

(2) Lettre du Pogge, publiée par Muratori, *Script. Ital. t. XX, p. 160;* — par Mabillon, *Mus. Ital. t. I, p. 211.*

(3) Dans une lettre écrite en 1428 ou 1429, Fr. Philelphe s'exprime en ces termes: *Alios* (libros) *nonnullos per primas ex Byzantio Venetorum naves opperior. Hi autem sunt Plotinus, Ælianus, ...* Strabo *geographus, &c.* lib. XXII, epist. 32, ed. Laur. Mehus. (Note communiquée par M. Petit-Radel.)

application en France à l'instruction la plus générale ; effets qu'elle produisit dans les prix comparés des livres manuscrits et imprimés. L'auteur avoue que Pie II, dont le pontificat coïncide avec les premiers essais de l'imprimerie, ne favorisa point du tout le progrès de ce nouvel art, et ne prit d'ailleurs aucun soin de la bibliothèque du Vatican, ne sachant trop, disoit-il, si les collections de livres sont plus utiles que nuisibles aux affaires humaines (1) : opinion qui peut sembler étrange dans l'un des esprits les plus cultivés du XVe siècle, mais qui depuis s'est quelquefois reproduite, quoique, en général, elle ait été de plus en plus abandonnée ou désavouée par les souverains et par les hommes d'état, à mesure que les lumières publiques se sont propagées et agrandies. Mais cette quatrième section est sur-tout remplie de tableaux fort méthodiques et fort instructifs, qui font connoître les villes de l'Europe où l'art typographique s'est introduit avant 1474 ; les villes de France où il a été pratiqué de 1470 à 1500 ; le nombre des éditions et même des exemplaires qu'il a pu répandre, soit dans les cinquante dernières années du XV.e siècle, soit dans les trente-six premières du XVI.e ; quelques-uns des ouvrages dont il a multiplié les copies ; enfin, d'une part, les différens prix que les manuscrits coûtoient, depuis le règne de S. Louis jusqu'à celui de Louis XI ; de l'autre, les prix des livres imprimés durant le premier siècle de l'ère typographique. Ici, comme on voit, les détails se pressent, et nous ne pourrons nous arrêter qu'au très-petit nombre de ceux sur lesquels il nous est resté des doutes.

M. Petit-Radel ne s'étant occupé que des éditions de livres classiques, on ne rencontre ici dans la liste des villes où l'imprimerie s'est établie avant 1474, ni Bamberg, dont on a des éditions datées de 1461 et 1462 (2) ; ni Cologne, qui en fournit aussi de très-anciennes, une entre autres datée de 1466 et décrite dans le Catalogue du lord Spencer (3) ; ni Bâle et Nuremberg, où l'on imprimoit en 1470 et peut-être auparavant (4).

« Paris commence, dit M. Petit-Radel, entre 1470 et 1472, par la publication de l'historien Florus. » Florus est en effet l'un des premiers auteurs classiques imprimés dans la maison de la Sorbonne ; mais on a lieu

---

(1) *Æn. Silvii Cosmographia*, c. 72.

(2) Notice d'un livre imprimé à Bamberg, par Camus, 1799, *in-4.°* ; et tome II des Mémoires de la classe de littérature et beaux-arts de l'Institut.

(3) Chrysost. super Ps. 50. *Coloniæ, Ulric Zell, 1466, in-4.°* Voy. p. 190 du tom. I de la *Bibli. Spenceriana, or a descript. catalogue &c. London, 1814, in-8.°*

(4) Bible imprimée à Bâle (1460 à 1465), *voy.* Braun, *Notitia de libris &c. Fascic. 1, pag. 53 et 54.* — Fr. de Retza, *Comestorium vitiorum. Norimbergæ, 1470, in-fol.*

de considérer comme la première de toutes les éditions faites en ce lieu, celle des épîtres de Gasparin Barzizi, qui est terminée par ces vers adressés à la ville de Paris:

. . . . Primos ecce libros *quos hæc industria finxit*
Francorum in terris, ædibus atque tuis.
Michaël, Udalricus Martinusque magistri
Hos impresserunt ac facient alios.

Nous écartons plusieurs observations du même genre, pour en soumettre une plus importante à l'examen de M. Petit-Radel (1). Elle a pour objet le calcul des éditions et des exemplaires sortis des presses du XV.ᵉ siècle.

A la tête du cinquième tome des Gloses de Nicolas de Lyra sur la Bible, imprimé à Rome en 1472, on lit une épître dédicatoire à Sixte IV, dans laquelle Jean d'André, évêque d'Aleria, rend compte, au nom des imprimeurs Sweynheym et Pannartz, de tous leurs travaux précédens, en indiquant le nombre d'exemplaires qu'ils ont publiés de *chaque ouvrage.* Ce nombre est ordinairement de deux cent soixante-quinze; quatre fois il s'élève à trois cents, six fois à cinq cent cinquante, deux fois à huit cent vingt-cinq, et deux fois à onze cents. M. Petit-Radel en déduit un terme moyen qu'il fixe à quatre cent trente-cinq; et, multipliant par ce nombre celui des éditions antérieures à 1501, lequel est de quatorze mille sept cent cinquante dans le catalogue de Panzer, il conclut qu'on avoit imprimé avant la fin du XV.ᵉ siècle cinq millions cent cinquante-trois mille volumes ou exemplaires.

Le tableau qui sert de base à ce calcul, a été, si nous ne nous trompons nous-mêmes, fort mal compris par les bibliographes qui l'ont cité. Avant 1472, Sweynheym et Pannartz avoient déjà imprimé deux fois Virgile : le tableau ne distingue pas ces deux éditions; il les réunit en un seul article, et compte en somme cinq cent cinquante exemplaires, c'est-à-dire, deux fois deux cent soixante-quinze : *P. Virgilii operum omnium volumina quingenta quinquaginta.* Il cumule pareillement les trois éditions de Lactance données en 1465, 1468 et 1470, pour en former le total huit cent vingt-cinq, dont deux cent soixante-quinze est le tiers : *Lactantii Firmiani Institutionum* &c. *volumina octingenta viginti quinque.* Il n'y a non plus, pour les œuvres de S. Jérôme, qu'une seule ligne conçue en ces termes : *D. Hieronymi epistolarum et libellorum volumina mille et centum.* Or ces œuvres, publiées deux fois par ces mêmes imprimeurs, étoient, dans chacune des deux éditions, divisées en deux volumes que les sous-

(1) Il a bien voulu adopter cette observation, dans les additions qu'il a jointes à son ouvrage.

criptions distinguoient expressément: *Explicit primum volumen, Explicit secundum volumen.* Voilà comment le total des volumes de S. Jérôme s'élève à onze cent ou quatre fois deux cent soixante-quinze. A l'exception de quatre articles, dont le premier est le *Donatus pro puerulis*, et qui ont été tirés à trois cents, le nombre deux cent soixante-quinze se retrouve par-tout, si l'on divise, comme nous croyons qu'il convient de le faire, chaque total exprimé dans ce tableau sommaire, par le nombre des éditions, ou par celui des volumes, ou à-la fois, quand il y a lieu, par l'un et par l'autre de ces nombres. Loin donc qu'il y ait lieu de prendre ici pour terme moyen quatre cent trente-cinq, le nombre trois cents n'est lui-même qu'un *maximum* assez rare, et deux cent soixante-quinze est le taux ordinaire.

On sent que cette réduction, appliquée aux quatorze mille sept cent cinquante éditions du XV.[e] siècle, diminueroit de plus d'un tiers le total de cinq millions cent cinquante-trois mille exemplaires auquel M. Petit-Radel arrive : mais il nous paroît fort probable qu'après 1472 les tirages se seront souvent élevés au-delà de deux cent soixante-quinze ou même de trois cents. D'un autre côté, il s'en faut que le nombre de quatorze mille sept cent cinquante éditions soit d'une exactitude rigoureuse. Les bibliographes continueront long-temps de trouver des additions et des retranchemens à faire au catalogue de Panzer, quoiqu'il soit le fruit des soins les plus laborieux et d'une patience extrême. Si l'on vouloit s'en tenir à un *minimum* incontestable, on pourroit dire que l'imprimerie, avant 1501, avoit exécuté plus de treize mille éditions, et répandu en Europe plus de quatre millions de volumes. De ces treize mille éditions, il en est environ huit mille dont la Bibliothèque du Roi possède des exemplaires, et ce sont en général les plus importantes. Quoiqu'en un degré fort inférieur, les bibliothèques de Sainte-Geneviève et de Mazarin peuvent passer pour riches en anciennes et rares productions de l'art typographique.

Après l'an 1500, les tirages sont devenus plus considérables; on lit même, dans une lettre d'Érasme (1), que l'édition de ses Colloques, donnée par Simon de Colines en 1526, avoit été portée à vingt-quatre mille exemplaires. En rappelant un fait si extraordinaire, et qu'Érasme ne rapporte que sur la foi d'autrui, *ut aiunt*, M. Petit-Radel ne prend néanmoins pour terme moyen que le nombre mille; ce qui donne, durant les trente-six premières années du XVI.[e] siècle, dix-sept millions sept cent soixante-dix-neuf mille exemplaires, le nombre des éditions

(1) *Epist. 1031 Erasmi Op. ed. 1703, t. III, col. 1168.*

étant ou paroissant être de dix-sept mille sept cent soixante-dix-neuf.

Pour montrer comment, au XVe siècle, l'art typographique contribuoit à l'instruction générale, l'auteur indique, parmi les livres qui s'imprimoient alors, ceux qui étoient composés ou traduits en langue vulgaire. Il n'entreprend pas l'énumération des anciens auteurs grecs et latins, dont les textes furent publiés dans les mêmes temps; cette énumération auroit compris presque tous les classiques latins : mais l'imprimerie, avant 1500, n'avoit pas, à beaucoup près, avancé au même point la publication de la littérature grecque. Il n'avoit été imprimé ni texte ni version d'Anacréon, d'Eschyle, de Sophocle, d'Athénée, d'Archimède et de plusieurs autres; la presse n'avoit répandu que des traductions de Platon, d'Euclide, de Démosthène, non plus que des historiens et des géographes de la même langue. Le texte de quatre tragédies d'Euripide avoit été publié; d'autres écrivains grecs, Homère, Hésiode, Ésope, Isocrate, Aristophane, Théocrite, Lucien, avoient paru en grec et en latin : mais les éditions de leurs textes étoient bien moins nombreuses que celles des versions.

Le prix des livres, dernier objet des recherches de M. Petit-Radel, présente d'assez grandes difficultés; d'abord parce que les faits qui doivent servir de base aux calculs sont d'autant moins nombreux, qu'il s'agit d'époques plus reculées ; ensuite parce qu'à toute époque il y a eu de très-sensibles inégalités entre les matières, les formes, et par conséquent entre les valeurs des livres. En 1251, l'église de Ratisbonne racheta les cinq cents volumes de sa bibliothèque au prix de soixante-sept marcs d'or; ce qui établit le prix moyen de chaque volume à cent soixante-seize francs, valeur d'alors, représentant cinq cent quatre-vingt-trois francs de notre numéraire actuel. En recueillant les prix marqués en 1292 à la suite de chaque article du catalogue de la bibliothèque de la Sorbonne, le terme moyen ne peut s'évaluer qu'à cent quarante-huit francs d'aujourd'hui. M. Petit-Radel, en exposant ces deux faits, remarque, sur le second, « que cette bibliothèque (de la Sorbonne) devoit » être composée, en grande partie, de livres de théologie et de droit, » et que les maisons d'études jouissoient du privilége de la taxe que » l'Université fixoit pour modérer le prix de chaque ouvrage en faveur » des étudians. » Nous croyons qu'en recherchant, dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle, d'autres données du même genre, on en pourroit conclure que le prix moyen d'un livre proprement dit, tenant le milieu entre les simples opuscules ou manuels et les volumes surchargés de peinture et d'ornemens, pouvoit équivaloir au prix des choses qui coûteroient aujourd'hui quatre à cinq cents francs. Ce résultat, qui

ne s'éloigneroit pas beaucoup de celui que M. Petit-Radel paroît adopter, rendroit sensible le bienfait de l'art typographique, qui a presque réduit ce prix au centième, tout au moins au cinquantième.

Les quatre sections dont nous venons de rendre compte, ne remplissent qu'un peu plus de la moitié du volume que publie M. Petit-Radel; le surplus consiste en une notice historique sur la bibliothèque Mazarine; notice divisée en elle-même en deux sections: l'une intitulée, *Établissement en France des bibliothèques publiques; discussion sur la fondation de la première; récit des vicissitudes qu'elle éprouva dès son origine;* et l'autre, *État de la bibliothèque Mazarine depuis sa translation jusqu'à nos jours.*

Naudé, en 1644, ne comptoit en Europe que trois bibliothèques réellement publiques: la Bodléienne à Oxford, l'Angélique à Rome, et l'Ambrosienne à Milan; les autres, ajoute-t-il, « n'estant si communes, » ouvertes à chacun et de facile accès comme les trois précédentes. » La bibliothèque de Saint-Victor ne s'ouvrit au public qu'en 1652, et celle du Roi beaucoup plus tard; c'est du moins ce que M. Petit-Radel croit suffisamment attesté par les almanachs royaux; celui de 1737 est le premier qui annonce que les livres imprimés seront mis à la disposition des lecteurs à des jours fixes et à des heures marquées; celui de 1736 dit que les travaux préparatoires ne permettent pas encore d'y recevoir le public. Quelle a donc été en France la première bibliothèque ouverte à tous les lecteurs? Celle de Mazarin, répond M. Petit-Radel; car elle avoit commencé de l'être en 1648, ou même dès 1645. L'intérêt que l'auteur prend à rendre ce résultat sensible, se communique au tableau des faits qui tendent à le justifier. Toutes les pièces qu'il cite sont curieuses: la plus digne d'attention est un excellent écrit de Naudé, intitulé : *Advis à nosseigneurs du parlement sur la vente de la bibliothèque de M. le cardinal Mazarin.* Le parlement, en effet, après avoir, en 1649, laissé cette bibliothèque sous la garde de Naudé, en ordonna la vente en 1651, ajoutant « que sur la bibliothèque et les meubles du cardinal » qui seront vendus, il seroit, par préférence, pris la somme de cent » cinquante mille francs, laquelle seroit donnée à celui ou ceux qui » présenteroient ledit cardinal à justice, mort ou vif. » L'honorable réclamation de Naudé, traduite autrefois et imprimée en Allemagne, est ici transcrite sur une copie faite dans le temps même. On commença toutefois la vente de cette collection, dès-lors riche de quarante mille volumes. M. Petit-Radel ne néglige aucune des indications qui peuvent porter à croire que les articles réellement vendus, au nombre de seize mille seulement, furent en partie acquis par Naudé, par d'autres amis

du cardinal, et durent se retrouver parmi les trente-sept mille huit cent quatre-vingts volumes qui composoient la bibliothèque Mazarine en 1688, époque de sa translation dans son local actuel. Elle avoit jusqu'alors occupé une portion de celui que remplit aujourd'hui la Bibliothèque du Roi.

Conformément au testament du cardinal, en date du 6 mars 1661, sa bibliothèque fut consacrée *à la commodité et à la satisfaction des gens de lettres;* et, en vertu d'un contrat passé, le 14 avril 1688, entre les exécuteurs testamentaires et la Sorbonne, elle demeura sous la direction de cette maison. Elle étoit en conséquence administrée, en 1791, par le docteur Luce-Joseph Hooke, connu par un ouvrage latin de théologie polémique, et par l'approbation qu'il avoit donnée auparavant à la fameuse thèse de l'abbé de Prades.

L'histoire de cet établissement est complétée par de très-intéressans détails sur le globe terrestre de Louis XVI qui s'y trouve déposé, et par une description du local qui, selon l'auteur, est devenu trop resserré, depuis que l'Institut a été installé dans le même palais. Les dernières pages de cette notice semblent toucher à des détails d'administration publique qu'il ne nous appartient pas d'examiner. Ce qui est à notre connoissance, c'est que, durant les dernières années du XVIII.e siècle, le zèle et les lumières de feu M. Le Blond ont considérablement accru et presque doublé les richesses de la bibliothèque Mazarine, alors confiée à ses soins. Un autre bonheur pour elle est d'être aujourd'hui administrée par un savant et laborieux académicien qui, dans l'ouvrage dont nous achevons l'analyse, vient d'ajouter de nouvelles preuves à toutes celles qu'il avoit déjà données de son amour ardent pour les lettres, de sa judicieuse sagacité, et de ses vastes connoissances.

Parmi les utiles appendices qui terminent ce volume, nous n'indiquerons qu'un tableau des bibliothèques publiques ou accessibles qui sont aujourd'hui établies, au nombre de près de trois cents, tant à Paris que dans les départemens, et qui contiennent, si les renseignemens communiqués à M. Petit-Radel sont bien exacts, trois millions trois cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-sept volumes. Lorsqu'on songe, non-seulement au nombre et à la richesse de ces établissemens, mais au bon ordre qui y règne, au zèle éclairé de ceux qui les administrent, à l'ardente et studieuse activité de ceux qui les fréquentent, on a peine à mesurer l'étendue des progrès auxquels la véritable et saine instruction est appelée dans toutes les parties du royaume.

DAUNOU.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. Paris, Leclerc, 1818, tomes I et II.

Le titre de l'ouvrage que nous annonçons rappelle une collection chère à tous les amis des lettres, et que, depuis long-temps, on regrettoit de voir interrompue. Ce recueil, dont la rédaction est due aux soins successifs des PP. Verjus, Patouillet et Duhalde, a été plusieurs fois réimprimé sous différentes formes et avec quelques additions, notamment dans l'édition qui en a été faite à Toulouse en 1810. Mais, depuis l'époque de la suppression des Jésuites, on a cessé d'imprimer périodiquement les lettres venues des missions; et les personnes qui prenoient intérêt au progrès de ces utiles entreprises, n'ont pu en être informées que par des relations isolées qui ont été publiées à de longs intervalles et se sont succédé sans régularité. Il a paru des volumes séparés de ces relations, désignés comme pouvant servir de suite aux Lettres édifiantes, à Paris, en 1785, 1787 et 1789; à Liége, en 1794; à Londres, en 1797 et 1800; à Rome, en 1806; à Lyon, en 1808. La difficulté de les réunir fera sans doute accueillir avec plaisir une collection où l'on se propose de les rassembler toutes, et de disposer par ordre chronologique les pièces relatives aux missions étrangères, depuis 1767 jusqu'à présent.

L'ancien recueil portoit le titre de *Lettres édifiantes et curieuses*: le nouveau est seulement intitulé *Lettres édifiantes;* et cette différence, qui s'observe dans les deux frontispices, est justifiée par le contenu des deux ouvrages. Je ne place point ici cette remarque par un vain esprit de critique, ni pour en faire la matière d'un reproche aux personnes respectables auxquelles on en doit la publication; mais peut-être, avant de finir cet article, aurai-je occasion de répéter cette observation, et d'y joindre quelques réflexions que je ne crois pas sans importance.

La préface qu'on a mise à la tête du premier volume, offre un exposé rapide de la fondation, des progrès, de la décadence, de l'état actuel ainsi que des besoins de cinq missions de la Chine, du Tonkin occidental, de la Cochinchine, de Siam, et des *Malabares.* L'introduction qui vient après, donne, avec plus de détails, l'histoire particulière des missions de la Chine, d'où sont venues les lettres et les relations qui forment les deux premiers volumes, ainsi que celles qui doivent remplir encore quelques-uns des volumes suivans. Nous ne

citerons, dans les faits qui y sont rappelés, que ceux qui ont rapport à ces derniers temps, et dont on n'a pas encore eu connoissance par les relations imprimées. La mission du *Sse-tchhouan* comprend, outre la province de ce nom, les deux provinces voisines, le Yun-nan et le Koueï-tcheou. La première des trois renfermoit, dit-on, en 1770, dix à douze mille chrétiens; en 1792, on en comptoit vingt-cinq mille; en 1801, plus de quarante mille; et en 1809, cinquante-deux mille. Leur nombre s'étoit encore accru jusqu'à la fin de 1814, où commença la persécution qui coûta la vie à M. Duffresse, évêque de Tabraca et vicaire apostolique. Dans le Yun-nan, on ne portoit le nombre des chrétiens, en 1809, qu'à deux mille cinq cents, et dans le Koueï-tcheou, à quinze cent soixante-dix-huit. Tout le reste de la Chine est partagé en trois évêchés titulaires, Peking, Macao et Nanking. Il y a dans le premier environ quarante mille chrétiens; on en compte trente-trois mille dans celui de Nanking; quant à l'évêché de Macao, dont dépendent les deux provinces de Kouang-si et de Kouang-toung, il ne s'y trouve qu'environ sept mille Chinois convertis à la foi catholique. Le Fou-kian, le Chen-si, le Kan-sou et le Chan-si réunis en contiennent, dit-on, soixante mille. On voit, par ce calcul, qu'il y auroit, suivant les missionnaires, près de deux cent mille chrétiens à la Chine. Ou nous nous trompons fort, ou ce résultat est assez éloigné des idées qu'on se fait d'ordinaire de l'état de décadence et de la ruine presque totale du christianisme dans cet empire.

Un autre fait non moins contraire à cette opinion, que nous croyons assez généralement répandue, est ce qu'on observe dans un tableau des catéchumènes formés annuellement, et des adultes et enfans baptisés dans les seules provinces du Sse-tchhouan, du Yun-nan et du Koueï-tcheou, depuis 1767 jusqu'en 1813. Le nombre des uns et des autres va généralement croissant jusqu'en 1809, et décroît à peine dans les quatre années suivantes, au point que les catéchumènes formés en 1767, au nombre de quarante-deux, se trouvent, dans cette année 1809, portés à trois mille cent quatre-vingt-cinq. Les enfans des infidèles baptisés en 1771, n'étoient qu'au nombre de soixante-dix-sept; en 1813, ils se sont élevés à trente-six mille quatre cent soixante-dix. Et comme la période de temps qu'embrasse ce tableau, n'est pas celle où l'on peut naturellement supposer un accroissement proportionné dans le nombre des missionnaires, dans les secours qui leur ont été accordés, et dans les facilités qu'ils ont obtenues pour la prédication, on a peine à imaginer comment les succès ont pu augmenter en raison inverse des ressources, et comment il s'est formé tant de nouveaux chrétiens dans

des circonstances qui auroient pu faire craindre l'entière destruction des anciennes chrétientés.

Il est naturel de chercher l'explication de cette incohérence apparente, dans la nature et l'espèce des conversions; mais peut-être doit-on avouer que cette explication n'est pas entièrement satisfaisante. A mesure que, par l'effet de diverses circonstances, le nombre des missionnaires venus d'Europe a diminué, on a tâché de les remplacer par des prêtres chinois, dont on a toujours considéré la formation comme un des plus sûrs moyens de favoriser les progrès du christianisme. Celles des fonctions des missionnaires qui n'exigent pas absolument le concours de personnes revêtues du sacerdoce, sont remplies avec zèle par les catéchumènes les plus instruits; et les femmes mêmes sont utilement employées, parce qu'elles peuvent plus facilement pénétrer dans les maisons des infidèles et y conférer, à la dérobée, le baptême aux enfans malades, en feignant de leur administrer des remèdes. On ne peut dissimuler que ce ne soit sur le nombre des chrétiens de cette espèce que porte en particulier l'augmentation dont nous avons parlé, et qui, sous ce rapport, n'est pas très-difficile à concevoir.

Cette nécessité où se trouvent les missionnaires de faire participer les naturels du pays à la propagation du christianisme, n'est pas une des parties de leur conduite qui contribuent le moins à indisposer contre eux le gouvernement chinois et ses agens. C'est une chose dont les lettrés sont bien informés, que les *Bonzes d'Occident,* comme ils appellent les missionnaires, n'ont d'autre objet, en venant à la Chine, que d'y prêcher leur religion; et, quoique les lois de l'état et les édits des empereurs le leur défendent sévèrement, on n'est point surpris de les trouver souvent en faute. Mais on ne sauroit souffrir, disent les magistrats dans leurs déclarations, de voir ces hommes venus d'Europe mettre en usage toute sorte de moyens pour séduire les esprits peu éclairés, les détourner de la bonne voie, leur faire embrasser une loi étrangère, et les obliger à renoncer aux usages et aux cérémonies qui sont comme la base du bon ordre et le fondement de l'empire. Ce qui, peut-être, excite encore à un plus haut degré l'indignation et la défiance des Chinois, c'est la pension de quatre cent cinquante-cinq livres que la Propagande envoie aux missionnaires, tant européens que chinois. Ces derniers leur paroissent, au moyen de cette pension, de véritables espions, ou des agens d'une puissance étrangère, dont ils redoutent l'influence, faute d'être en état d'en apprécier les vues.

On ne sauroit donc être surpris de ce que les magistrats chinois, ne pouvant concevoir les véritables motifs qui font agir les chrétiens, et leur prêtant les intentions les plus coupables, les traitent, quand ils les

surprennent en flagrant délit, comme des criminels d'état, convaincus non-seulement d'une désobéissance formelle aux décrets des empereurs, aux lois de l'empire, aux préceptes des saints de l'antiquité et aux leçons des philosophes, mais fortement soupçonnés de machinations et de manœuvres contre la sûreté de l'État. C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les persécutions auxquelles ils sont perpétuellement exposés, et qui se renouvellent, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, et quelquefois dans tout l'empire. Cette manière de voir n'excuse pas, mais elle explique les rigueurs et les cruautés exercées contre les missionnaires, dont plusieurs ont été tout récemment victimes de leur zèle. Les circonstances de leur arrestation, l'instruction de leur procès, les emprisonnemens et les châtimens corporels auxquels ils sont ordinairement condamnés, étant les effets d'une loi constante, offrent peu de variété. Les deux volumes que nous avons sous les yeux ne sont remplis que du récit de ces souffrances, qu'un lecteur qui prend intérêt à leurs peines se lasse plutôt de lire, que ces hommes courageux ne se lassent de les endurer.

Effectivement, en parcourant les relations écrites par M. Gleyo, par M. Pottier, évêque d'Agathopolis, par M. de Saint-Martin, on ne trouve, aux noms près, qu'une répétition d'aventures presque semblables; les mêmes fatigues sont toujours soutenues avec le même courage; les missionnaires dénoncés aux magistrats sont souvent réduits à se cacher dans les maisons des chrétiens, ou même à errer dans les lieux les moins habités. Quand on les arrête, on les conduit devant le tribunal du mandarin, ou, comme ils ont coutume de s'exprimer, devant le *prétoire;* on leur ordonne de renoncer à leur religion, et leur refus est toujours puni des mêmes peines qui consistent, pour les magiciens, chefs de secte et prédicateurs de fausses doctrines, dans une bastonnade qui se donne avec de longs morceaux de bambou de deux pouces de diamètre, fendus dans leur longueur; en soufflets appliqués sur les joues avec un instrument composé de deux semelles de cuir de bœuf cousues à une extrémité, et détachées dans le reste de leur étendue; et dans une sorte de question qu'on donne en serrant les chevilles des pieds dans une machine faite de trois planches d'un bois dur qu'on nomme *kia-kouen.* Le choix de ces différens supplices est à peu près subordonné au caprice des mandarins, qui n'en usent pas tous avec la même rigueur; mais, depuis long-temps, il ne s'est guère passé d'année où les missionnaires n'aient été exposés à des tourmens de ce genre : aussi n'ont-ils guère eu le temps de faire des observations scientifiques ou des recherches littéraires; et il y auroit de la cruauté à leur en faire un reproche : on

peut dire même que, quoique les morceaux qui composent le nouveau recueil soient, pour la plupart, d'un intérêt moins général que ceux qui font partie des anciennes lettres édifiantes, il y a lieu d'être étonné de ce qu'il s'y trouve encore tant de particularités curieuses et d'observations bien faites, qui annoncent ce que les mêmes hommes auroient pu faire s'ils avoient été placés dans d'autres circonstances.

Il y a, par exemple, plusieurs remarques utiles sur les mœurs dans la lettre d'un ancien missionnaire qui, après avoir passé les plus belles années de sa vie dans la province du Fou-kian, est revenu consacrer une vieillesse vénérable à l'administration de ces mêmes missions, qu'il avoit servies par son zèle et édifiées par ses exemples. Dans la contrée qu'habitoit M. de Chaumont, les Chinois n'élèvent ordinairement qu'une ou deux filles; ils noient les autres, au moment même de leur naissance, dans un seau d'eau qui est placé à dessein près du lit de la mère. C'est un motif de pitié assez singulier qui les y engage, afin qu'elles n'aient pas le temps de sentir les misères de la vie, et aussi par la crainte qu'ils ont eux-mêmes de s'attacher trop tendrement à ces filles; car, une fois qu'ils ont commencé à en élever une, ils sont on ne peut plus sensibles au moindre mal qui lui arrive. Une jeune femme, qui étoit nourrice des enfans d'une famille chrétienne, montroit d'heureuses dispositions pour le christianisme, et néanmoins elle n'osoit se résoudre à recevoir le baptême: elle dissimula long-temps le motif qui l'en détournoit; mais enfin elle avoua au missionnaire qu'elle étoit retenue par la crainte qu'elle avoit, qu'étant devenue chrétienne, elle ne pût plus faire mourir les filles qu'elle mettroit au monde.

On croit assez communément que le célibat est regardé, à la Chine, comme un déshonneur; qu'un célibataire y est sans considération, et qu'une fille qui ne se marie pas est un pesant fardeau pour une famille. M. de Chaumont réfute cette opinion par des exemples : il a vu une fille païenne qui, par attachement pour ses parens, avoit renoncé au mariage, et qui jouissoit néanmoins de l'affection de sa famille. Les Bonzes gardent le célibat, et, comme le remarque très-bien M. de Chaumont, ce n'est pas pour cette raison qu'ils sont méprisés. Beaucoup de filles chrétiennes gardent la virginité par motif de religion; les païens du voisinage le savent et les respectent. Ils savent aussi que les missionnaires catholiques font profession de chasteté, et ils ne les en estiment que plus. Les jeunes veuves, soit chrétiennes, soit païennes, qui refusent de passer à de secondes noces, sont généralement respectées. J'ajouterai à ces observations qu'il est tellement faux qu'on ait peu d'estime pour les personnes qui s'abstiennent du mariage, qu'au contraire

la loi détermine les honneurs à rendre aux filles et aux veuves qui passent leur vie dans le célibat. On leur accorde des titres posthumes; on élève pour elles de ces arcs de triomphe en bois qui servent à prolonger pendant quelques années le souvenir des belles actions et l'autorité des bons exemples. Il y a toujours dans les biographies chinoises, lesquelles, comme on sait, sont classées méthodiquement, un chapitre pour les *thoung-niu* ou vierges célèbres, et un autre pour les *tching-lieï* ou veuves fidèles; ces chapitres sont quelquefois assez considérables: mais cependant il faut avouer qu'en général il y a trop d'avantages pour les Chinois à laisser une posterité, que leurs préjugés sur les honneurs qu'ils peuvent attendre de leurs enfans après leur mort sont trop puissans, pour que le célibat soit jamais chez eux l'état d'un grand nombre de personnes.

Un autre morceau qui rompt un peu l'uniformité du récit des missionnaires, est la traduction d'un écrit chinois affiché à Macao le 15 mai 1785, et contenant les arrêts rendus par le tribunal des causes criminelles de Péking contre les missionnaires et les chrétiens, et approuvés par l'empereur. Dans une pièce de ce genre, on voit à découvert les opinions des Chinois et les préjugés qui les animent contre les chrétiens. « Ceux qui suivent la religion du Seigneur du ciel, y est-il dit, reconnoissent un souverain pontife qui est chargé du gouvernement de toute la religion; au-dessous de lui sont des archevêques, et après ceux-ci des évêques, et, en dernier lieu, les *pères spirituels.* Tous ceux qui professent cette religion, ont pour règle de faire abstinence une fois tous les sept jours; ils honorent et révèrent la croix et les médailles; ils exhortent les hommes à la vertu; ils récitent les prières en langue européenne; on donne à tous ceux qui observent cette religion, des rosaires, des images, des calendriers, &c. S'il s'en trouve parmi eux qui gardent le célibat dès l'enfance, et qui sachent la langue et les lettres européennes, ils peuvent être admis à aider les prédicateurs de la religion. On leur envoie alors une permission du souverain pontife, pour être faits prêtres; ensuite on leur envoie tous les ans 85 piastres.... Tous ceux qui se trouvent dans les provinces, et qu'on appelle *chin-fou* [pères spirituels], et qui sont honorés par les chrétiens, comme s'ils étoient des officiers ou magistrats, doivent être punis grièvement et d'une manière proportionnée à leurs crimes. Quant aux gens ignorans qui se sont laissé séduire par l'appât des richesses, de l'argent ou des secours qu'ils espéroient recevoir des prédicateurs, nous jugeons qu'ils doivent être condamnés à l'exil dans le pays de Ili, où ils seront donnés pour esclaves aux mandarins qui y résident; et si quelques-uns de ces

malfaiteurs ont reçu de l'argent des prédicateurs, leurs maisons et leurs biens doivent leur être ôtés et confisqués. » Après avoir rapporté quelques dispositions relatives au châtiment de ceux qui ont amené ou introduit en Chine les prédicateurs de la religion, et de ceux qui ont reçu cette même religion de leurs parens et ancêtres, on ajoute : *Toutes ces choses sont déterminées conformément aux lois ; on doit les respecter et les mettre en pratique* (1).

Si l'on fait réflexion à l'état où se trouve un missionnaire que son zèle conduit à la Chine, qui se trouve transporté loin de sa patrie, de sa famille, de ses amis, dans un empire où tout est nouveau pour lui, les personnes et les choses, les lois et les usages, la langue et les mœurs, au milieu d'hommes qui lui sont étrangers, qui méconnoissent ses intentions, qui interprètent mal ses actions, qui nourrissent contre lui une injuste défiance ; on concevra que, dans cet état d'isolement, il ne peut guère chercher d'appui que dans le sentiment qui le lui a fait embrasser volontairement et avec connoissance de cause ; qu'il est bien excusable, s'il est quelquefois tenté de s'exagérer à lui-même la seule idée qui puisse le soutenir dans ses souffrances. On ne doit donc pas être surpris de voir aux missionnaires un certain tour d'esprit qui se faisoit déjà remarquer dans l'ancienne collection de leurs lettres, mais qui ne peut manquer de frapper encore davantage dans la nouvelle. On se rendra compte, sans avoir recours à d'odieuses suppositions, de cette propension qu'ils laissent voir à expliquer par des moyens surnaturels les événemens qui arrivent, soit à eux, soit à leurs néophytes, de ces conversions inespérées dont leurs récits sont remplis, de ces guérisons miraculeuses, de ces changemens soudains et inexplicables dans la conduite de leurs persécuteurs. On leur pardonnera de croire souvent que la providence, dont le secours leur est si nécessaire, agit en Chine par d'autres voies que celles que nous observons en Europe. L'idée que nous nous formons du caractère des hommes qui se consacrent à la prédication de l'évangile, permet sans doute de ne pas leur accorder à tous des lumières également étendues ; mais elle s'oppose à ce qu'on puisse, en aucun cas, suspecter leur candeur et leur droiture, qualités

(1) Sir George Staunton, auquel on est redevable de la publication de l'ouvrage le plus propre peut-être à faire juger l'administration des Mandchous (je veux parler du code pénal de ces peuples), a inséré, dans l'appendice de cet estimable ouvrage, deux édits impériaux concernant la propagation du christianisme en Chine, donnés en 1805. Ces deux pièces, qui sont fort curieuses, seront sans doute réimprimées dans la suite de la collection des *Lettres édifiantes*, quand on sera parvenu à l'époque à laquelle elles se rapportent.

sans lesquelles il est impossible de concevoir leur courage et leur persévérance dans une carrière où la malignité la plus ingénieuse ne sauroit imaginer qu'ils soient guidés par le plus petit intérêt humain.

On ne peut douter que la suite de cette collection, qui comprendra les lettres venues du Tonking, de la Cochinchine et de Siam, ne doive contenir des morceaux très-importans sur ces pays, que l'on connoît encore si peu, et sur lesquels l'ancienne collection ne renferme que des fragmens de peu d'étendue, et, s'il faut le dire, d'une valeur médiocre. La mission du Tonking, par exemple, a joui pendant quelque temps d'une tranquillité dont les effets ne se feront pas seulement sentir par les progrès du christianisme. Un missionnaire qui habite actuellement à Paris, a acquis une connoissance assez approfondie du tonkinois, pour que les travaux dont on lui sera redevable puissent offrir le plus haut degré d'intérêt. On a, en général, des idées assez fausses sur cet idiome, ainsi que sur ceux des nations voisines; on les regarde comme des dialectes du chinois, et l'on pense que les caractères de ces derniers, lus par tous les peuples du midi de la Chine, ainsi que par ceux du Japon, conformément à la prononciation de chacun d'eux, sont cependant interprétés par-tout de la même manière; de sorte, dit-on, que les Chinois, les Tonkinois, les Cochinchinois, les Japonais, s'entendent par écrit, sans pouvoir converser entre eux. Cette assertion, ainsi présentée d'une manière absolue, est très-inexacte. La connoissance des caractères chinois est assez généralement répandue, pour que certains livres, ceux de Confucius, par exemple, soient entendus des lettrés de ces différens pays: mais cela n'empêche pas que les livres ordinaires n'offrent de grandes différences, soit par rapport à la construction et à la phraséologie, soit pour les caractères, dont on altère fréquemment le sens en prenant pour particules certains signes qui ont une signification propre en chinois, ou en faisant le changement inverse. Il y a aussi, dans chaque contrée, des caractères particuliers qu'on entremêle au discours, et qui, dans le Tonking, par exemple, sont ordinairement formés de deux parties, l'une qui indique le sens, l'autre qui marque le son que le caractère doit avoir en tonkinois. La grammaire de ce dernier idiome semble offrir aussi des particularités curieuses, sur lesquelles on peut espérer des éclaircissemens dans les prochains volumes des Lettres édifiantes. La chronologie annamitique est encore fort peu connue; et l'on doit souhaiter qu'elle soit éclaircie d'après les livres du pays, et non, comme a vainement tenté de le faire le P. Gaubil, d'après les ouvrages chinois, qui sont à cet égard très-insuffisans. Le traité des sectes religieuses chez les Tonkinois, par le P. Adrien de Sainte-Thècle, ouvrage

très-important qui est resté en manuscrit, mériteroit certainement de trouver une place dans les Lettres édifiantes, puisqu'il est également intéressant pour la religion et pour l'histoire philosophique des peuples asiatiques. Enfin les royaumes de l'Inde ultérieure, moins fréquemment visités, moins bien décrits que la Chine, et dont nous avons moins de livres, doivent devenir le sujet de recherches historiques de toute espèce, que peut-être on ne peut plus attendre des missionnaires de la Chine en aussi grand nombre qu'autrefois, parce qu'eux-mêmes nous ont fourni les moyens de pousser plus loin celles qu'ils avoient entreprises.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que savoir gré aux éditeurs d'avoir pris le parti de rendre publiques les relations qu'ils possèdent, et souhaiter que la collection commencée continue, et devienne chaque jour plus intéressante : c'est ce qui ne sauroit manquer d'arriver, si les missionnaires qui sont dès à présent partis pour la Chine, et ceux qui doivent les suivre, marchent sur les traces de leurs prédécesseurs. On ne peut se dissimuler que, dans cet empire, un des moyens les plus efficaces pour la propagation du christianisme ne soit d'entourer les missionnaires de cette espèce de considération que peuvent seules leur mériter, auprès des lettrés, une connoissance approfondie de la langue, des caractères, ainsi que des doctrines qui sont enseignées dans les livres classiques, et des faits de l'histoire chinoise, ou bien encore ces notions d'astronomie et de mathématiques à l'aide desquelles ils obtinrent une si haute faveur au temps de Khang-hi. Ce n'est que de cette manière qu'un certain nombre d'entre eux peuvent être admis à la cour, et acquérir, avec des charges honorables, les moyens d'être utiles à leurs frères des provinces et de protéger les chrétiens. L'étude de la langue de Confucius, et par conséquent celle des sciences chinoises, n'est plus heureusement hérissée des mêmes difficultés qu'autrefois, et l'on ne sauroit trop recommander aux jeunes ecclésiastiques qui se destineront à cette mission jadis si florissante, de se livrer à cette étude avant leur départ d'Europe. D'un autre ctôé, les savans ne peuvent que desirer ardemment d'avoir, comme autrefois, à la Chine, dans la personne des missionnaires, des correspondans aussi éclairés que bien placés pour recueillir toute sorte de renseignemens utiles et authentiques. C'est donc faire à-la-fois des vœux pour les progrès de la religion et pour ceux des sciences et des lettres, que de souhaiter de voir la mission de la Chine produire encore des Gaubil, des Prémare et des Parennin.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

PHILOSOPHIE ANATOMIQUE. Des organes respiratoires sous le rapport de la détermination et de l'identité de leurs pièces osseuses, avec figures de cent seize nouvelles préparations d'anatomie; par M. le chevalier Geoffroy de Saint-Hilaire, *membre de l'académie royale des sciences, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle au Jardin du Roi, professeur de zoologie et de physiologie à l'École normale; de l'Institut d'Égypte, des académies de Madrid, de Munich, de Gœttingue, de Moscou, de Harlem, de Wéteravie à Hanau, de Mayence, de Marseille, de Bordeaux, de Boulogne, &c., et maire de Chailly près Coulommiers.*

Cujusvis hominis est erraré. (CIC. 5 *Verr.*)

Un vol. *in-8.°* de près de 600 pages, lequel se trouve à Paris, chez Méquignon-Marvis, rue de l'École de Médecine, n.° 3; Fr. Plée, place du Panthéon, n.° 4, et le suisse du Jardin du Roi, rue de Seine; à Strasbourg, dans la librairie de Levraut; et à Londres, dans celle de Treuttel et Würtz. Prix de l'*in-8.°* et de l'atlas, 10 fr., et de l'*in-4.°* 18 francs.

L'OUVRAGE que nous nous proposons de faire connoître, est la réunion de plusieurs mémoires que M. Geoffroy de Saint-Hilaire a lus à l'académie des sciences.

Dans un discours préliminaire, il expose les principes qui ont éclairé sa marche et servi de base à sa théorie. Nous entrerons dans quelques détails relativement à ces principes : c'est le moyen d'indiquer le champ que l'auteur a parcouru, et celui qu'il se dispose à parcourir.

Jusqu'à nos jours, la zoologie, branche importante des sciences naturelles, n'avoit admis qu'un petit nombre de lois générales, d'après des faits dont l'analogie ne laissoit rien ou laissoit peu de chose au doute et à l'incertitude: elle ne s'arrêtoit pas là; mais, poursuivant ses recherches, elle en attendoit de nouvelles observations, dont elle espéroit profiter, conduite sage dans une science favorable aux hypothèses et dont les erreurs étoient aussi séduisantes que faciles. M. Geoffroy, livré à l'enseignement de la zoologie, ne devoit pas se borner à l'étude simple des vérités connues ; ce qui auroit pu lui suffire pour l'instruction de ses élèves : mais il se trouvoit entraîné par goût, par

zèle, et par les circonstances, à des travaux anatomiques qui lui promettoient la possibilité d'accroître le domaine qu'il cultivoit. Sa place de professeur au Muséum d'histoire naturelle lui offroit des facilités dont il sentoit bien qu'il tireroit parti. Il voulut dépasser le point où l'on étoit parvenu.

Déjà, à l'aide des inductions, on avoit été conduit à réunir tous les animaux pourvus d'une charpente osseuse, c'est-à-dire, d'un squelette, sous le nom de *vertébrés*, et, en conséquence de leurs différentes organisations, à établir la subordination de leurs caractères et à les classer les uns à l'égard des autres d'une manière méthodique. On avoit vu une entière analogie entre la main de l'homme, le pied du cheval, l'aile de l'oiseau, la nageoire pectorale du poisson, &c. De ces faits et de plusieurs autres, on avoit conjecturé que, dans la création de tous les vertébrés, la nature avoit suivi un plan général, dont elle n'avoit fait que modifier quelques points pour différencier les espèces, et même qu'elle ne passoit d'une forme à une autre dans le même organe que par des gradations insensibles. Cette conjecture ouvroit à l'esprit une carrière étendue.

L'auteur est parti de ce point pour suivre des recherches ostéologiques. La simple comparaison des os, dans la vue de déterminer leurs ressemblances de formes ou de rapports entre eux, ne suffisoit pas seule pour le conduire où il desiroit arriver. Avec elle, il n'auroit pu avancer que quelques pas de plus. Cette simple comparaison ne pouvoit lui faire découvrir une ressemblance entière entre la plus grande partie des pièces qui composent le squelette des poissons, par exemple, et celles dont est composé le squelette des mammifères : ces pièces mêmes n'avoient pas eu de nom ; en sorte que ces animaux vertébrés, que, d'un côté, l'on supposoit être sur le même plan, d'un autre côté étoient formés de parties essentiellement différentes, contradiction que M. Geoffroy attribue à l'influence de l'anatomie humaine sur l'anatomie comparée.

Précédemment toutes les recherches anatomiques se rattachoient à celle du corps de l'homme, devenu le vrai type auquel l'organisation de tous les animaux fut comparée pour en caractériser et nommer les différentes parties; mais on n'en eut plus besoin dans la suite, quand les détails furent classés avec méthode, chaque organisation pouvant être envisagée d'une manière absolue.

Ces idées portèrent M. Geoffroy à ne plus chercher seulement la ressemblance dans l'identité des formes et des rapports des os entre eux, mais encore et sur-tout dans l'identité de leurs rapports avec les autres

systèmes d'organes. Ainsi, considérant l'ostéologie sous ce point de vue, il établit que, toutes les fois que *deux organes sont dans la même position, dans les mêmes relations et dans les mêmes dépendances*, ils sont semblables. C'est son principe, qu'il appelle de *connexions*, et qui sert de base à *sa théorie des analogues*. Adoptant cette manière de raisonner, il vit les parties variables des animaux qu'il nomme *abdominales*, transportées à l'extrémité antérieure de la colonne vertébrale chez les poissons, à l'extrémité opposée, chez les oiseaux, dans une situation intermédiaire chez les mammifères, tandis que, chez les reptiles, elles participent à l'un et à l'autre système d'organisation. Il put alors, en quelque sorte, expliquer toutes les anomalies que ces quatre groupes d'animaux présentent, quand on les compare l'un à l'autre, et il posséda le moyen de résoudre le problème qu'il s'étoit proposé, de *ramener l'organisation des animaux vertébrés à un type uniforme*.

Après ces considérations, puisées dans le discours préliminaire et dans l'introduction, considérations propres à fixer l'attention des zoologistes, nous allons rendre compte des cinq mémoires qui ont pour objet les os de la poitrine.

Le premier traite du couvercle des branchies dans les poissons, employé jusqu'ici sous les noms d'*opercule*, d'*interopercule*, de *pré-opercule* et de *subopercule*, et des quatre os correspondans du conduit auditif dans les animaux à respiration aérienne, nommés *étrier, enclume, lenticulaire* et *marteau*.

Suivant lui, la couverture des branchies est analogue à la chaîne des os appelés *osselets de l'oreille*, et les ouvertures des branchies répondent au *méat auditif*. Les entrées diffèrent en grandeur; mais, pour être très-larges dans les poissons et fort étroites dans les autres animaux vertébrés, on n'en sauroit conclure, dit l'auteur, qu'une simple variation du plus au moins. Cette différence paroît plus imposante que réelle, puisqu'on arrive au même point en pénétrant jusqu'au fond de la chambre auditive, et qu'on voit cette chambre se terminer là où, au moyen de quelques pièces osseuses, elle fait partie de la boîte cérébrale. Dans l'homme et dans les animaux qui ont le même mode de respiration, les quatre osselets de l'oreille n'avoient été connus et appréciés que dans le *minimum* de développement de ces parties; chez les poissons, au contraire, ils sont portés au plus haut degré de développement. Dans tous les vertébrés, ces osselets ont une fonction qui ne varie jamais; c'est de s'élever ou de s'abaisser au-devant de l'arrière-cellule qui contient le nerf auditif, c'est-à-dire, d'y favoriser ou d'empêcher la perception du son. Dans les poissons, outre cette simple

fonction qu'ils exercent comme les autres vertébrés, quand, écartant leur tubérosité articulaire et terminale, ils découvrent le fond du conduit auditif, ils acquièrent, à raison du volume considérable où ils parviennent, de nouvelles fonctions relatives à la respiration, comme de servir de bouclier aux branchies, d'opérer, par des mouvemens alternatifs d'élévation et d'abaissement, l'expiration et l'inspiration, en quoi consiste la respiration.

Il s'agit, dans le second mémoire, des os extérieurs, de l'appareil respiratoire ou des os du sternum. Y a-t-il dans les poissons un coffre thorachique qu'on puisse ramener à celui des animaux qui ont de véritables poumons! et ces poissons ont-ils une charpente osseuse, identique, qui fasse partie de la poitrine et qui en gouverne également le mécanisme! M. Geoffroy se fait ces questions, et il pense que, pour y répondre, il falloit principalement qu'il s'attachât aux considérations du milieu dans lequel les poissons étoient appelés à vivre, et de la structure de ces animaux.

« L'air, dit-il, retenu entre les molécules de l'eau, étoit sans ressort » pour aller gonfler les poumons d'animaux immergés dans le bassin » des mers ; c'est alors que le poumon, qui, échappé de la cavité où, » dans les autres vertébrés, il est profondément renfermé, va se placer » au sein de cet élément, dans la nécessité où il est de se les appro- » prier (les molécules d'air) et de les disputer à l'eau.

» Mais toutefois cette influence du milieu où vivent les poissons, » le déplacement de leur organe respiratoire, et cette altération des » formes qu'on a jugée assez grande pour avoir substitué le nom de » branchies à celui de poumons, que porte ailleurs le même organe, » ne sont pas des faits qui passent la mesure, ni des transformations » dont il devient impossible de suivre la trace. »

De cette explication l'auteur passe à la définition du sternum, à sa structure, à l'énumération de ses parties complètes et incomplètes, à leurs fonctions simples ou complexes, communes ou particulières, respectives ou isolées; il distingue le sternum dans l'homme, dans les mammifères, dans les oiseaux, dans les reptiles, dans les poissons osseux, et il termine ce mémoire par le corollaire suivant : « Quels que » soient ces sternum et quelque surprenantes qu'en paroissent les mé- » tamorphoses, il n'est pas difficile d'en démêler les diversités, d'aper- » cevoir qu'elles se convertissent les unes dans les autres, d'en embrasser » tous les points communs, et de les ramener à une seule mesure, à » des fonctions identiques, et enfin à un seul et même type. »

Les os antérieurs de la poitrine sont examinés dans le troisième

mémoire, et considérés dans les mammifères, dans les oiseaux, dans les poissons, dans l'homme : sous quelques formes qu'ils se présentent, ces os ne sont autre chose que l'os hyoïde, ses annexes et dépendances, qu'une fine anatomie découvre. M. Geoffroy détermine les fonctions de chacune de ces parties, comme il a fait à l'égard des os du sternum.

Le quatrième mémoire est le plus étendu ; il a seul deux cents pages. Pour continuer l'espèce d'assimilation entre les organes qui doivent servir de soutenement à la poitrine des poissons, et ces mêmes parties dans les autres animaux vertébrés, il éprouvoit de grandes difficultés qui devoient l'embarrasser; car il n'y a ni larynx, ni trachée-artère, ni bronches, dans l'organe respiratoire des poissons. Ce mémoire est rempli d'observations. L'auteur tire de tout l'ensemble plusieurs conséquences, et particulièrement celles-ci, 1.° que d'un noyau commun il sort à-la-fois deux systèmes d'organes respiratoires, applicables aux deux modes de respiration dans l'air et dans l'eau; 2.° que ces deux systèmes ne peuvent coexister qu'autant que l'un prédomine sur l'autre, et que, par suite de cette prédominance, les germes de l'un se développent aux dépens de ceux de l'autre, quelquefois jusqu'à faire rétrograder une organisation déjà produite et à la réduire à zéro d'existence, &c. &c.

Enfin, dans le cinquième mémoire se complètent les recherches sur les parties osseuses de l'organe respiratoire. M. Geoffroy termine son ouvrage par l'exposé et les rapprochemens des os de l'épaule dans les différens vertébrés, et l'usage de la clavicule, dont il détermine la principale fonction.

L'auteur a voulu accompagner son livre d'une collection de dix planches qui en facilitent l'intelligence. Il avoit senti que, sans cela, à moins d'être un véritable anatomiste, on auroit eu de la peine à saisir plusieurs descriptions d'os et d'autres explications.

Le travail de M. Geoffroy nous a paru digne d'occuper une place distinguée parmi ceux des naturalistes, et sur-tout des zoologistes. Il lui a fallu faire beaucoup de recherches anatomiques pour parvenir aux résultats qu'il a obtenus.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a élu M. Lémontey, en remplacement de feu M. Morellet.

L'académie des inscriptions et belles-lettres a élu, pour l'un de ses huit associés

étrangers, M. Aug. Fréd. Wolff, membre de l'académie de Berlin; et pour correspondans, MM. Cousinery, Pouqueville, et Mai de Milan.

L'académie des beaux-arts a élu M. Heurtaut pour remplacer feu M. Gondouin, dans la section d'architecture.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Annales des faits et des sciences militaires, faisant suite aux Victoires et Conquêtes des Français, de 1792 à 1815; par MM. Barbié du Bocage, Bardin, &c., XII.ᵉ cahier (décembre 1818). Paris, impr. et librairie de Panckoucke, *in-8.°*, 6 feuilles. Le prix de l'abonnement annuel est de 30 fr.

Essai historique sur la lithographie; par Peignot. Dijon, impr. de Fantin, *in-8.°*, 4 feuilles, plus une planche. Prix, 1 fr. 50 cent.

Société d'émulation de Cambrai: séance publique du 17 août 1818, sous la présidence de M. le comte de la Tour-Saint-Igest. Cambrai, impr. de Harez, 1818, *in-8.°*, 13 feuilles 3 quarts.

Journal des voyages, découvertes et navigations modernes, ou Archives géographiques du XIX.ᵉ siècle; rédigé par une société de géographes français: II.ᵉ cahier, impr. de Ballard, *in-8.°*, de 7 feuilles.

Almanach des muses (1819). Paris, impr. de P. Didot, chez Lefuel, *in-12*, 13 feuilles. Prix, 2 fr. 50 cent.

Almanach de l'imprimerie et de la librairie pour 1819, impr. de Baudouin; chez Eymery, *in-12*, 7 feuilles et demie.

Almanach du commerce de Paris, des départemens, &c., par J. Delatynna; continué et mis dans un meillenr ordre par J. Bottin; XXII.ᵉ année. Paris, impr. de Smith, 1819, *in-8.°* Prix, 12 fr.

Annuaire de la Société philantropique pour 1819. Paris, chez M.ᵐᵉ Huzard, et chez M. Baron, commissaire de la société, rue des Petits-Augustins, n.° 20, *in-8.°*, 180 pages. Prix (au profit des pauvres) 2 fr. 50 cent. et avec 5 figures lithographiées, 4 fr. Ce volume contient des notices sur la société philantropique, sur les hôpitaux, hospices, secours à domicile, écoles de charité, associations de bienfaisance, caisses d'épargnes, sociétés de prévoyance et de secours mutuels, &c.

Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies; manuel de grammaire, d'orthographe et de néologie, &c.; par Boiste. Paris, 1819, impr. de Fain, chez Verdière, 2 vol. *in-8.°* obl. formant 1730 pages. Cette cinquième édition d'un dictionnaire que l'académie française a placé au nombre des ouvrages qu'elle consulte pour la rédaction du sien, est augmentée de 560 pages, et contient, comme les précédentes, outre le vocabulaire français, un dictionnaire des synonymes et des difficultés de la langue française, des rimes, des homonymes, des paronymes, un traité des tropes, de la ponctuation, de la versification française, un essai sur l'usage des lettres capitales, une table des conjugaisons des verbes, des observations sur la prononciation, un vocabulaire de mythologie, des personnes remarquables, de géographie, enfin un tableau de la grammaire française. Toutes les parties de cet utile manuel sont rédigées avec une extrême précision.

Éloge de Rollin; par M. Grignon Guinebaud. Orléans, *in-8.°*, 2 feuilles et demie. — *Discours sur la vie et les ouvrages de Rollin;* par Aug. de Rivarol.

Paris, imprimerie et librairie d'Égron, *in-8.°* de 5 feuilles. Prix. 1 fr. 50 cent.

Art poétique d'Horace, traduit (en vers français) par Henri Terrasson, avec le texte et des remarques. Paris, Durey, *in-18* de 72 pag. Pr. 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 cent. L'auteur, déjà connu par des imitations d'Eschyle en vers français et par une traduction, aussi en vers, de l'Enfer du Dante, annonce, par souscription, une traduction, avec le texte en regard, de la Jérusalem délivrée du Tasse. Cet ouvrage formera deux volumes *in-8.°* Le prix sera de 12 fr. pour les souscripteurs, de 15 pour les autres personnes. On souscrit à Marseille, chez Camoin frères; et à Paris, chez Pillet aîné et chez Durey.

Os Lusiadas, poema epico de Luis de Camoens; nova ediçaô correcta e dada a luz conforme a de 1817, *in-4.°*, por dom Jose Maria de Souza Botelho. Paris, impr. de Firm. Didot, *in-8.°* de 34 feuilles avec portrait. Prix, 10 fr.

Fénelon, ou les Vertus chrétiennes, poème en trois chants, précédé d'une notice sur Fénelon, &c., *in-8.°* de 5 feuilles trois quarts. Paris, impr. de Patris, chez l'auteur, M. Paccard, rue neuve du Luxembourg.

Fables nouvelles; par M. Verdié. Bordeaux, Cavazza, *in-8.°* de 8 feuilles et demie.

La Fille d'honneur, comédie en 5 actes et en vers; par M. Alex. Duval, membre de l'Institut. Paris, impr. de Firm. Didot, chez Barba, *in-8.°* de 8 feuilles: 3 fr.

Essais de Montaigne, précédés de l'Éloge de Montaigne par M. Jay. Paris, impr. de Fain, 9 vol. *in-18* de 82 feuilles un quart. Prix, 11 fr. 25 cent.

Œuvres de Blaise Pascal, nouvelle édition. Paris, impr. de Crapelet; chez Lefebvre, 5 vol. *in-8.°* de 162 feuilles trois quarts. Prix, 32 fr.

Œuvres complètes de Marmontel en 18 vol. *in-12.* Cette nouvelle édition paroîtra, chez Amable Costes, par livraisons de 2 vol. (la première est dejà en vente). Le prix de l'ouvrage, pour les souscripteurs, sera de 54 fr.

Voyages de F. Le Vaillant dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, &c. Paris, impr. de Didot jeune, chez Desray, 5 vol. *in-8.°*, avec des planches. Prix, 45 fr.

Pensées de Platon sur la religion, la morale et la politique, recueillies et traduites par M. Jos. Vict. Le Clerc, professeur de rhétorique au collége royal de Charlemagne. Paris, 1819, *in-8.°*

Essai sur l'organisation du jury de jugement et sur l'instruction criminelle; par M. Oudart. Paris, impr. de Patris, chez Delaunay, *in-8.°* de 15 feuilles.

De la théorie de l'Univers: lettres y relatives, publiées par J. A. F. Allix. Paris, impr. de Gueffier, chez Plancher, *in-8.°* de 4 feuilles. Prix, 1 fr. 50 cent.

Élémens de géometrie à l'usage de l'école centrale des quatre nations; par S. F. Lacroix, onzième édition. Paris, impr. de M.me Courcier, *in-8.°* de 16 feuilles et demie. Prix, 4 fr.

Traité de géodésie, par L. Puissant, deuxième édition, impr. de M.me Courcier, 2 vol. *in-4.°* ensemble de 102 feuilles.

De l'Industrie française, par M. Chaptal, membre de l'Institut. Paris, impr. de Crapelet, chez A. Renouard, 2 vol. *in-8.°*, 50 feuilles. Prix, 12 fr.

Choix de tableaux et statues des plus célèbres musées et cabinets étrangers. Recueil de gravures au trait, d'après les tableaux des grands maîtres de toutes les écoles, et les monumens de sculpture ancienne et moderne les plus remarquables sous le rapport de l'art, conservés dans les divers musées étrangers et les plus célèbres collections particulières, avec des notices historiques et cri-

tiques; par une société d'artistes et d'amateurs : ouvrage classique, destiné à servir de suite et de complément aux Annales du musée de France, par C. P. Landon. = Cet ouvrage, pour lequel on souscrit chez Treuttel et Würtz, formera douze vol. *in-8.°*, ou 24 livraisons de 36 planches chacune. La première vient de paroître, et se fait remarquer par la beauté des gravures. Le prix en est de 9 fr.

On souscrit, chez M. César Gardeton, rue Montorgueil, n.° 96, et chez M. Valade, imprimeur, rue Coquillière, n.° 27, pour un ouvrage intitulé: *Annales de la musique, ou Almanach musical pour l'an 1819, à l'usage des amateurs.* — Contenant les répertoires de la musique française et étrangère, publiés en 1817 et 1818; — les journaux de musique, français et étrangers; — une liste générale, renfermant le nom et la demeure des marchands de musique, musiciens et compositeurs de Paris, avec le titre de leurs ouvrages rangés chronologiquement; — la nécrologie des musiciens de tous les pays, avec le titre de leurs ouvrages rangés aussi chronologiquement; — une bibliographie de la musique; — des éphémérides musicales; — une liste des inventions relatives à la musique, — l'école royale de musique et de déclamation; — les écoles et classes particulières; — les théâtres lyriques, avec le prix des places aux bureaux et celui de location; — les soirées et matinées musicales; — les gravures qui ont rapport à la musique et aux artistes, &c. &c. — dédié à M.me veuve Nicolo. — Première année, 1 vol. *in-12*. Prix de la souscription, 4 fr.

Traité élémentaire de matière médicale, par Barbier; tome I.er Paris, impr. de Cellot, librairie de Méquignon-Marvis, 1819, *in-8.°*, 40 feuilles: 15 fr.

Notice historique et bibliographique des journaux et ouvrages périodiques publiés (en France) en 1818. Paris, impr. de Patris, librairie de Brissot-Thivars, 1819, *in-8.°*, 54 pages. Cette notice fait connoître les journaux politiques et littéraires qui paroissent en France, et particulièrement à Paris; les auteurs qui les ont rédigés ou qui les rédigent encore; l'objet et le but de chacune de ces collections; l'époque où elle a commencé, &c.

ITALIE.

L'abbé Luigi de Angelis, bibliothécaire à Sienne, va publier trois volumes *in-8.°* d'additions et observations faites en divers temps sur les marges des différentes éditions du *Vocabolario della Crusca*, par plusieurs hommes de lettres. Le prix sera de 15 cent. par feuille.

I quatro libri delle Elegie &c.; les Élégies de Properce traduites en vers italiens et accompagnées de variantes et de notes; par M. Vismara : tome I. Milan, chez Ferrario, 1818, *in-8.°*

Opere scelte &c.; Œuvres choisies de V. Alfieri; tomes I et II. Milan, Fusi, 1818, 2 vol. *in-8.°* — *Vita di Vittorio Alfieri &c.; Vie de V. Alfieri d'Asti,* écrite par lui-même, &c. Milan, 1818, *in-8.°*

Poesie e Prose; Poésies et Œuvres en prose de D. J. Martinoni de Como, avec une notice sur sa vie et ses écrits par le professeur Luigi Catenazzi. Como, Ostinelli, 1818, *in-8.°*

Raccolta de' viaggi &c.; Recueil des voyages les plus intéressans, entrepris dans les différentes parties du monde, par terre et par mer, après ceux de Cooke, en 48 vol. *in-8.°* avec cartes. Les trois premiers volumes de cette collection viennent de paroître à Milan chez le libraire Sonzogno. Le prix de chaque volume est de 3 fr.

Viaggio in Egitto &c.; Voyage de Nic. Frescobaldi en Égypte et en Terre-sainte. Rome, de Romanis, 1818, *in-8.°* Prix 4 paoli.

Nuovi frammenti dei fasti consolari capitolini. Le premier volume de cet ouvrage, publié par M. B. Borghesi, a paru chez Maspero, à Milan, *in-4.°*

Les *Considérations de M.me de Stael sur les principaux événemens de la révolution française*, traduites en italien, paroîtront incessamment chez le libraire Glauco Masi, à Livourne, et formeront 4 vol. *in-8.°*, qui se vendront 24 paoli.

Le libraire Molini, de Florence, annonce une nouvelle édition du *Museo Pio-Clementino d'Ennio Quirino Visconti*, laquelle sera dirigée par l'abbé G. B. Zenoni.

Vita del cav. Giambattista Bodoni; suivi d'un catalogue chronologique de toutes les éditions publiées par lui. Parme, 2 vol. petit *in-4.°* — *Manuale &c.; Manuel typographique*, par le même. Parme, 1818, 2 vol. petit *in-fol.*

Storia della filosofia &c.; Histoire de la philosophie grecque, par Sacchi; tome I. Pavie, Capelli, 1818, *in-12.* Prix, 2 fr.

Origine &c.; sur l'Origine des chiffres romains; par de Mattheis. Rome, Bourlié, 1818, *in-4.°*

Memorie &c.: Mémoires de la société des sciences de Modène; tome XVIII, partie mathématique. Modène, 1818, *in-4.°*

Nuovi Commentari &c.; Nouveaux Mémoires de médecine et de chirurgie, publiés par V. J. Brera, C. Ruggeri et F. Caldani; premier semestre de l'an 1818. Padoue, *in-8.°*

Saggio del istituto &c.; Mémoires de l'institut clinique romain de médecine externe pour les années 1816 et 1817; par le D.r Giuseppe Sisco. Rome, de Romanis, 1818, *in-4.°* Prix, 5 fr.

Giornale arcadico di scienze, lettere ed arti. Journal entrepris à Rome chez le libraire de Romanis. Il en paroîtra chaque mois un cahier d'environ dix feuilles, de huit au moins, *in-8.°* Le prix de l'abonnement annuel est de cinq écus romains, et de six hors de Rome. On peut souscrire, à Paris, chez MM. Rey et Gravier.

ANGLETERRE.

Christabelle, &c.; Christabelle, ou *la Demoiselle de Rouen*, roman fondé sur des faits; par M.me Hanway. Londres, Longman, 1818, 4 vol. *in-12:* 1 liv. 4 sh.

A Journey &c.; Voyage sur les côtes du comté de Kent. Londres, Baldwin, 1818, *in-8.°*, avec une carte: 9 sh.

A geographical description &c.; Description géographique et statistique de l'Écosse; par J. Playfair. Édimbourg, 1818, 2 vol. gr. *in-8.°*

An Autumn &c.; Un Automne sur le Rhin, ou Essai sur la société, les scènes pittoresques &c. de quelques-uns des états de l'Allemagne situés sur les bords du Rhin. Londres, 1818, *in-8.°*, avec une carte.

An Account &c.; Relation historique des découvertes et voyages faits en Asie; par Hugh Murray. Cet ouvrage, qui formera trois volumes *in-8.°*, avec cartes et planches, paroîtra incessamment à Édimbourg.

Journal of travels &c.; Journal de voyages faits dans les États-Unis, &c. pendant l'année 1817; par John Palmer. Londres, Sherwood, 1818, gr. *in-8.°*

On the nature &c.; Observations sur la nature et le traitement du Tétanos et de l'Hydrophobie, suivies de quelques remarques sur la classification naturelle des maladies en général; par R. Reid. Londres, Longman, 1818, *in-8.°* Pr. 7 sh. 6 d.

Antar, a Bedoueen romance; translated from the arabic, by Terrick Hamilton. London, 1819, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Woerterbuch &c.; Dictionnaire grec et allemand; par C. F. Rass. Gœttingue, Van den Hoeck, 1818, 2 vol. gr. *in-8.° :* 3 rxd.

Versuch einer lehre &c.; Essai d'une théorie de la langue latine. Munich, Fleischmann, 3 fl. 30 kr.

Woerterbuch &c.; Dictionnaire étymologique de la langue française; par J. B. Machet. Vienne, Wallishauser, 1818, 1 vol. gr. *in-8.°*

Sammlung &c.; Recueil de passages d'auteurs français du XII.ᵉ siècle, avec un vocabulaire des anciens mots qui manquent dans les dictionnaires français; par S. Schmidt. Berlin, Nicolai, 1818, *in-8.°* : 16 gr.

AMÉRIQUE. Une lettre de M. W. Donnison, insérée dans les journaux américains, donne la description d'un fort en pierre, qui se trouve au confluent des deux bras méridionaux de la Duck dans le Tennessée. Il couvre une surface de 32 acres. Ses murs très-épais, hauts d'environ dix pieds, soutenoient jadis une lourde charpente dont on voit encore quelques débris. Des anciens ouvrages militaires qu'on remarque dans cette partie de l'Amérique, c'est le seul qui ne soit pas de terre, et dont la construction semble avoir exigé l'usage du marteau et autres outils en fer.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1819.

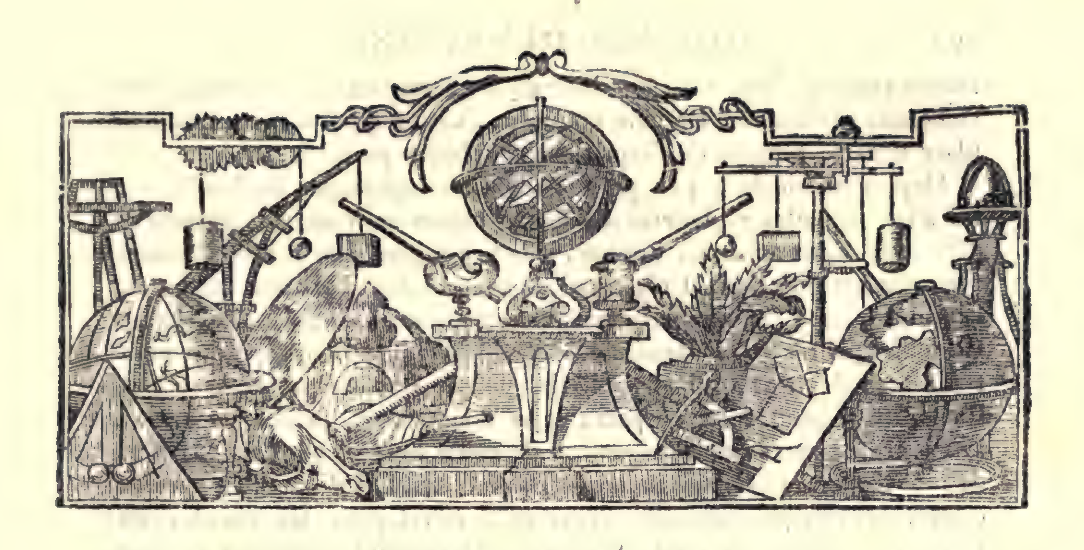


A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1819.

LEÇONS DE PHILOSOPHIE, ou Essai sur les facultés de l'ame, par M. Laromiguière, *professeur de philosophie à la faculté des lettres de l'Académie de Paris.* Paris, chez Brunot-Labbe: tome I.er, 1815; tome II, 1818; *in-8.º*

PREMIER EXTRAIT.

Il y a deux manières de considérer un ouvrage philosophique: soit en lui-même et par son seul rapport avec la vérité, qui ne change point; soit relativement et par son rapport avec les ouvrages qui l'ont précédé, et l'influence probable qu'il doit exercer sur les ouvrages qui le suivront. C'est sous ce dernier point de vue que les Leçons de M. Laromiguière nous ont particulièrement frappés, et que nous nous proposons d'en

rendre compte. Sans nous interdire de les juger en elles-mêmes, nous tâcherons sur-tout de les faire connoître, c'est-à-dire, de montrer leur place dans le progrès de l'esprit philosophique parmi nous.

Depuis un siècle à peu près, que la métaphysique de Locke, sur les ailes brillantes et légères de l'imagination de Voltaire, traversa le détroit et s'introduisit en France, elle y a régné sans contradiction et avec une autorité dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire entière de la philosophie. C'est un fait merveilleux, mais incontestable, que, depuis Condillac, il n'a paru parmi nous aucun ouvrage philosophique contraire à sa doctrine, qui ait produit quelque impression sur le public. Condillac régnoit donc en paix; et sa domination, prolongée jusqu'à nos jours à travers des changemens de toute espèce, paroissoit à l'abri de tout danger et poursuivoit son paisible cours. Les discussions avoient cessé : les disciples n'avoient plus qu'à développer les paroles du maître; la philosophie sembloit achevée. Cependant les choses en sont venues insensiblement à ce point, qu'il paroît tout-à-coup un ouvrage où l'auteur abandonne et combat même le système établi, sans choquer le public. Que dis-je! le public, jusqu'alors si prévenu en faveur de Condillac, accueille son adversaire, et ne paroît pas même éloigné d'embrasser la nouvelle direction. Ceci prouveroit deux choses : 1.° qu'une révolution philosophique se fait sourdement dans quelques esprits; 2.° que cette révolution est déjà préparée dans l'opinion publique : or nous ne craignons pas d'avancer qu'une telle révolution, si elle n'est point une chimère, est un des faits les plus importans de l'époque actuelle.

Mais le fait est-il bien réel! L'esprit humain a-t-il ressaisi parmi nous le droit d'examen! et M. Laromiguière, jadis si zélé, si scrupuleux disciple de Condillac, a-t-il vraiment abandonné sa doctrine! C'est ce qu'il s'agit de constater par une analyse exacte et approfondie des Leçons de philosophie.

Il y a deux hommes dans M. Laromiguière, l'ancien et le nouveau, le disciple et l'adversaire de Condillac. L'adversaire se montre souvent, et c'est là le phénomène que nous nous proposons de signaler: le disciple reparoît plus souvent encore, et c'est ce qui prouve précisément, selon nous, la réalité de la révolution que nous annonçons; car, si l'ouvrage de M. Laromiguière n'étoit qu'un nouveau système, sans rapport avec ceux qui l'ont précédé et avec celui de Condillac, qui est leur type commun, faute de s'appuyer sur le passé, il n'exerceroit aucune influence sur l'avenir, et ne seroit pour nous qu'un système de plus dans la multitude des systèmes, un ouvrage plus ou moins ingénieux, mais stérile, parce

que cela seul est fécond qui est animé de l'esprit du siècle, qui se lie à ses besoins, à ses vœux, à sa tendance. S'il n'y avoit aucun rapport entre Condillac et M. Laromiguière, quand même M. Laromiguière auroit pour lui la raison, il n'auroit pas pour lui le public, qui veut bien marcher, mais non pas courir; qui veut bien permettre qu'on améliore ses idées, mais non pas qu'on les détruise brusquement: jamais le même individu n'a complétement changé. La société ne change complétement que par les changemens partiels et progressifs des diverses générations. Si la rupture de M. Laromiguière avec Condillac eût été violente, on pourroit accuser la passion ou le caprice, et ne voir là qu'un phénomène superficiel et passager; mais les changemens insensibles préparent les révolutions durables. Enfin, si l'auteur n'avoit pas été un disciple de Condillac et ne s'en montroit pas toujours le plus ardent admirateur, il eût manqué à Condillac d'être abandonné et attaqué par un des siens: or, être attaqué n'est qu'un accident ordinaire, même à un système vainqueur; trouver des résistances est un accident inévitable pour un système nouveau qui se développe et qui marche à la victoire; gagner peu de terrain est l'effet de toute résistance opiniâtre, et n'est encore qu'un phénomène peu inquiétant: mais en perdre, reculer quand on a été si loin; tomber, ne fût-ce que d'une ligne, quand on est parvenu au faîte, ce sont là des présages tout autrement sinistres: en fait de système aussi, une chute est une ruine; reculer, c'est être vaincu; perdre, c'est déjà périr.

Ce qui caractérise l'ouvrage de M. Laromiguière, comme ce qui en fait l'importance, est donc précisément ce mélange, ou, pour ainsi dire, cette lutte de deux esprits opposés, de deux systèmes contraires; lutte d'autant plus intéressante que l'auteur n'en a pas le secret, d'autant plus grave qu'elle est plus naïve. C'est le spectacle de cette lutte que nous voulons donner au public; elle est par-tout dans le livre de M. Laromiguière; elle est dans chaque grande division, dans chaque chapitre, dans chaque alinéa, dans chaque phrase: tant une situation est profonde lorsqu'elle est vraie!.

L'ouvrage de M. Laromiguière est la collection des leçons qu'il donna à la faculté des lettres de l'académie de Paris, pendant les années 1811, 1812 et 1813. Les succès du professeur furent étonnans, ceux de l'écrivain y répondront; tel est l'effet d'un enseignement et d'un style qui conduisent toujours le lecteur ou l'auditeur de ce qu'il sait mieux à ce qu'il sait moins ou à ce qu'il ignore tout-à-fait.

Ces leçons se présentent sous le titre d'*Essai sur les facultés de l'ame*. Au fond, cet essai comprend toute la métaphysique; car l'auteur, considérant les facultés et dans leur nature et dans leurs produits, c'est-à-dire,

en elles-mêmes et dans les diverses idées dont leur développement progressif enrichit l'intelligence, embrasse tout ce que l'on peut dire de l'homme intellectuel; car, où s'arrête la portée de nos facultés, là seulement finit l'homme intellectuel. Mais jusqu'où ne vont pas les facultés de l'homme! Et quelles questions peuvent échapper à la simplicité infinie du plan de M. Laromiguière! L'analyse des facultés, considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports les unes avec les autres, est l'objet du premier volume; le second traite de leurs produits, ou des idées. Nous nous proposons de consacrer à l'examen de ces deux volumes deux articles parallèles, montrant toujours en quoi l'auteur suit Condillac et en quoi il s'en écarte, dans le vaste champ qu'il parcourt après lui; mais comme, en général, dans la philosophie, l'idée de la méthode plane sur toutes les autres idées et, comme Condillac et M. Laromiguière répètent souvent, ce que nous admettons volontiers, que la philosophie n'est qu'une méthode, nous insisterons d'abord sur la nature et le caractère précis de la méthode suivie par Condillac et M. Laromiguière.

Nous commencerons par écarter la méthode d'enseignement, que Condillac et M. Laromiguière ont trop souvent confondue avec la méthode de découverte, pour nous occuper uniquement de celle-ci. Or, quant à la méthode de découverte, nos deux philosophes se ressemblent tellement, que l'on peut prendre à volonté l'un pour l'autre, et qu'en examinant la méthode de M. Laromiguière, on examine aussi celle de Condillac. « L'idée de la méthode, dit M. Laromiguière, quoique assez » facile à saisir, n'est pourtant pas une idée simple; quand nous saurons » ce que c'est qu'un principe et ce que c'est qu'un système, nous serons » bien près de savoir ce que c'est que la méthode. »

Maintenant, qu'est-ce qu'un *principe* et un *système!* Laissons parler M. Laromiguière : « Personne, dit il, n'ignore la manière dont se fait le » pain. On a du grain qu'on broie sous la meule; le grain ainsi broyé est » imbibé d'eau; il prend ensuite de la consistance sous la main qui le » pétrit; et bientôt l'action du feu le convertit en pain.

» Voilà quatre faits qui tiennent les uns aux autres, mais de telle » manière que le quatrième est une modification du troisième, comme » le troisième est une modification du second, et comme le second est » une modification du premier. Or, toutes les fois qu'une même substance prend ainsi plusieurs formes l'une après l'autre, on donne à la » première le nom de principe, » et, ajoutons, pour compléter la pensée de l'auteur, à l'ensemble de ces formes qui s'engendrent l'une l'autre, on donne le nom de système.

Or, « la méthode qui systématise tous les élémens d'une science en

» les ramenant à un principe commun à leur origine, cette méthode » s'appelle d'un seul mot *analyse.* C'est l'analyse, dit M. Laromiguière, » qui, ramenant à l'unité les idées les plus diverses qu'elle même nous a » données, fait produire à la foiblesse les effets de la force; c'est l'analyse » qui, sans cesse, ajoute à l'intelligence, ou plutôt l'intelligence est son » ouvrage, et la méthode est trouvée. »

La méthode est trouvée! C'est ce qu'il s'agit d'examiner mûrement, en cherchant à se défendre de l'enthousiasme qui peut bien saisir le poète en présence d'une grande image, d'une inspiration sublime, et même le métaphysicien le plus méthodique, à l'instant où il croit apercevoir une idée féconde; mais qu'il ne faut pas commencer par partager, lorsqu'on veut savoir s'il est bien ou mal fondé, si réellement la méthode est trouvée. Or, elle ne l'est pas; ou, si elle se trouve dans la description qu'en vient de donner M. Laromiguière, elle s'y trouve si bien enveloppée sous des élémens étrangers, qu'on a peine à l'y reconnoître. En effet, pour systématiser une science, c'est-à-dire, pour ramener une suite de phénomènes à leur principe, à un phénomène élémentaire qui engendre successivement tous les autres, il faut saisir leurs rapports, le rapport de génération qui les lie; et pour cela, il est clair qu'il faut commencer par examiner ces différens phénomènes séparément. Cette opération, c'est l'observation. Or l'observation peut bien conduire à l'unité, mais quelquefois aussi elle n'y conduit pas; elle y conduit, si elle la trouve; elle la trouve, si l'unité existe: si l'unité n'existe pas, l'observation aura beau la chercher, elle ne la trouvera pas; elle n'y conduit donc pas nécessairement: observer est donc une chose, unir et systématiser en est une autre; ces deux opérations ne se rencontrent donc que fortuitement, extérieurement, pour ainsi dire, par l'effet de l'identité qui peut se rencontrer dans les choses observables. Alors nous ne ramenons pas les phénomènes à l'unité; mais nous voyons l'unité dans les phénomènes, parce que les phénomènes sont identiques. Si l'unité est une création de l'esprit, c'est une chimère; si c'est une réalité, c'est un fait, un fait d'observation, comme tout autre fait, comme la diversité ou la ressemblance. L'observation, si elle est exacte, le trouve même sans le chercher; de telle sorte qu'il n'y auroit pas même dans la méthode deux opérations, l'opération qui observe et celle qui unit et systématise, mais une seule opération, savoir, l'observation, laquelle trouve ou ne trouve pas l'unité. Dans ce cas, la méthode consisteroit uniquement dans l'observation; et dans ce cas encore, si l'on veut donner un nom grec à l'observation, à la méthode, qui n'est pas plus grecque que française et qui appartient à la raison universelle, on peut lui donner le

nom d'*analyse*, cette expression marquant l'opération de l'esprit qui divise, qui décompose, c'est-à-dire, qui tend à l'observation ; car on n'observe, on n'observe bien qu'en décomposant : la langue grecque oppose l'*analyse* à la *synthèse*, comme la langue française oppose la *décomposition* à la *composition*. Toutefois, les définitions de mots étant libres, sauf l'inconvénient de confondre les idées par la confusion du langage convenu, on peut, si l'on veut, appeler *analyse* la réunion de l'opération intellectuelle qui décompose et de celle qui compose, de l'analyse et de la synthèse, comme les Grecs l'entendoient, et comme jusqu'ici l'entendoit tout le monde : on peut encore, si on le veut, appeler *méthode* en général ces deux opérations, qui, au fond, constituent deux méthodes, et qui jusqu'ici passoient pour deux méthodes. Les faits sont tout, les mots ne sont rien : qu'on fasse des mots ce qu'on voudra ; mais que les faits restent intacts, ainsi que leurs caractères. Quelque dénomination que l'on emploie, toujours est-il, 1.° qu'unir et systématiser n'est pas décomposer et observer ; que ces deux faits, sans s'exclure, ne se suivent pas nécessairement dans l'esprit ; 2.° que, pour atteindre à la vérité, l'observation est incomparablement plus utile que la recherche de l'unité ; et que, par conséquent, dans l'idée générale de méthode, la décomposition, en fait et en droit, précède la composition. Or Condillac et M. Laromiguière font tout le contraire. Sans proscrire l'observation, ils insistent plutôt sur la composition, sur l'unité nécessaire à tout système. Pour ne point parler de Condillac, les passages de M. Laromiguière que nous avons cités plus haut, sont décisifs. La tendance à l'unité est telle dans les Leçons de philosophie, qu'indépendamment de tous les passages où le professeur la recommande, et où il la suit explicitement, il reste encore je ne sais quel esprit général qui y aspire sans cesse, qui se produit dans les mots comme les idées, remplit et anime le livre tout entier. Or, qui ne voit que cette tendance à l'unité, cette supériorité accordée à l'esprit de système sur l'esprit d'observation, doit être funeste et mortelle à la vraie science, qui doit reposer sur les faits ! Que diroit-on d'un chimiste qui, dans des leçons sur la méthode, la réduiroit quasi à la recherche de l'unité, à la recherche d'un élément unique, simple, indécomposable, dont tous les autres ne fussent que des formes, dont la chimie entière ne fût que le développement progressif ! Un tel chimiste ne rappelleroit-il pas le temps de Paracelse, plutôt que le temps de Lavoisier ! Celui-là, à coup sûr, ne trouveroit pas la classification des corps simples ; car où il y a unité, il n'y a pas lieu à classification : il ne trouveroit pas un élément nouveau ; car deux élémens simples, et tout élément est simple ou supposé tel, deux

élémens engendreroient, selon lui, deux sciences tout-à-fait opposées. Que diroit-on du physiologiste qui recommanderoit de chercher avant tout la fonction organique élémentaire, qui voudroit voir, à tout prix, toutes les forces dans une seule! Que diroit-on du médecin dont la méthode médicale consisteroit à réduire toutes les maladies à une seule, la goutte à la fièvre ou la fièvre à la goutte! Que diroit-on du physicien qui, au lieu d'ajouter la géométrie à l'expérience, prétendroit, *à priori*, construire la nature avec un *x* ou un *y!* N'est-il pas visible qu'aussitôt que l'esprit humain s'écarte de l'expérience, il s'écarte de la ligne droite de la science!

Ne seroit-on donc pas fondé à dire à Condillac et à son école : 1.° Sans prétendre que vous rejetez l'expérience, certainement vous insistez plus sur l'unité et l'esprit de système; dès-là votre méthode, sans être absolument vicieuse et exclusive, contient déjà un germe funeste que l'application développera nécessairement.

2.° Quand même il seroit vrai que, dans l'application, vous n'eussiez pas failli, le mérite en seroit à vous, non pas à votre méthode; et notre remarque subsisteroit toujours.

3.° Quoi qu'il en soit de notre remarque, si elle péche, assurément ce n'est pas par une excessive témérité, et ce n'est pas à vous d'accuser vos adversaires d'être des esprits ambitieux et chimériques. En effet, quelle ambition que celle de voir tout en un, et même de ne vouloir rien voir autrement! car non-seulement l'unité est pour vous un résultat, mais c'est une loi, c'est un précepte, une méthode. Quand donc vous rencontrez sous votre plume les noms de philosophes étrangers ou de philosophes anciens, les noms de Platon ou de Pythagore, des Alexandrins ou de certains scholastiques, de Leibnitz ou de Spinosa, et d'autres modernes plus récens dont la gloire est l'orgueil de grandes nations contemporaines, de grâce, moquez-vous moins de leurs prétentions, car les vôtres ne sont pas petites. Ces *faux sages*, ces *illuminés*, comme vous les appelez, on ne sait pourquoi, peuvent-ils avoir été plus loin que vous? car, encore une fois, qu'y a-t-il au-dessus et au-delà de l'unité!

4.° De plus, cette unité que vous cherchez, nous la souhaitons aussi; sans doute l'homme ne peut se reposer que dans l'unité : l'unité est la fin dernière de la science; mais nous croyons que l'observation en est la condition, et, tout en cherchant la fin de la science, nous nous pénétrons sur-tout du besoin d'accomplir ses conditions. Voyez donc qui, de vous ou de nous, se conforment le mieux à l'esprit des temps modernes, lequel n'est autre chose que la crainte de l'hypothèse, et la prédominance, quelquefois même excessive, de l'observation sur la spéculation.

Sans appliquer à M. Laromiguière ces paroles pacifiques que nous n'adressons ici qu'au chef lui-même, à Condillac, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que M. Laromiguière, qui, sur d'autres points, abandonne Condillac, l'ait, sur celui-là, si scrupuleusement suivi. Sa méthode est celle de Condillac; elle en a tous les inconvéniens; elle en a aussi tous les avantages, parmi lesquels il faut mettre au premier rang le talent de l'exposition et du style. Si toutes les idées sont réductibles à l'unité, si l'unité est la loi de la pensée humaine, l'analogie est la loi du langage; aussi l'analogie est-elle le caractère éminent du style de Condillac et de M. Laromiguière. De là ce style heureux dont le secret consiste à aller sans cesse du connu à l'inconnu, et à répandre ainsi sur toutes les matières la lumière et l'agrément : de là cette élégance continue dont Condillac a transmis, avec sa méthode générale, l'habitude systématique à son heureux imitateur, qui, par un travail plus profond encore, une étude plus assidue, semble y avoir ajouté plus de force et plus de charme. Comme le système de M. Laromiguière n'est qu'une génération progressive d'idées, sa langue n'est qu'une traduction harmonieuse. L'habile écrivain vous conduit, vous promène, pour ainsi dire, d'une forme à l'autre, d'une expression à une expression, avec un art aussi profond et aussi subtil que l'habile dialecticien vous fait passer d'un principe plus ou moins prouvé, mais enfin établi et convenu, à une conséquence immédiate qui elle-même engendre une conséquence nouvelle, d'où sort une suite de nouvelles conséquences toutes liées intimement l'une à l'autre, préparées et ménagées par des harmonies et des gradations qui, en se développant successivement sous vos yeux, vous charment sans trop vous surprendre, et vous éclairent sans vous éblouir. Malheureusement le talent d'exposition, qui se prête aussi bien à l'erreur qu'à la vérité, ne prouve rien pour ou contre un système.

Mais comment, dira-t-on, se fait-il que M. Laromiguière diffère, autant que nous l'avons annoncé, de Condillac, si leur méthode est la même! c'est qu'ils l'appliquent diversement. Tous deux cherchent l'unité; mais Condillac la trouve dans une chose, M. Laromiguière dans une autre, et ces deux choses sont essentiellement opposées : de là, malgré l'identité de la méthode, la diversité des directions, qu'un reste d'habitude et des artifices de langage peuvent bien encore rapprocher sur certains points, mais sans pouvoir réellement les confondre; de là les différences et les ressemblances que nous avons annoncées, et que nous développerons dans de prochains articles.

V. COUSIN.

Descrizione degli Stateri antichi, illustrati con le medaglie, per Domenico Sestini, &c. &c. &c. Firenze, MDCCCXVII. — *Description des Statères antiques, expliqués au moyen des médailles, par* Dominique Sestini, &c. &c. &c. Florence, 1817.

L'AUTEUR de cet ouvrage, M. Sestini, est l'un des hommes qui, dans les derniers temps, ont fait faire le plus de progrès à la science numismatique. Ses nombreux voyages l'ont mis à portée de vérifier, sur les lieux mêmes, l'origine d'une foule de monumens qu'on avoit jusqu'à lui ou relégués dans la classe des monnoies incertaines, ou affectés de fausses attributions. Les divers cabinets d'Europe qu'il a publiés, ont enrichi d'un plus grand nombre encore de découvertes précieuses la géographie et l'histoire numismatiques. Mais parmi ces travaux si utiles à la science, l'un des premiers rangs sans doute est dû à l'ouvrage que nous annonçons, et dont l'objet est de faire connoître une classe entière de monumens que le plus judicieux critique du dernier siècle, le docte Eckhel, traitoit encore d'imaginaires (1).

Plusieurs auteurs anciens avoient cependant fait mention d'une monnoie d'or et d'une monnoie d'argent appelées l'une et l'autre *statères*. Je vais réunir ici, le plus brièvement qu'il me sera possible, les divers textes qui ont rapport à cette monnoie, tant à cause de l'importance qu'ils ont dans la question traitée par M. Sestini, que parce que ce savant me paroît avoir négligé le secours qu'il pouvoit tirer de quelques-uns de ces témoignages; et j'ose croire que la discussion à laquelle ils pourront donner lieu, ne sera point sans intérêt pour nos lecteurs.

Julius Pollux, dans un chapitre de son *Onomasticon*, où il passe en revue les diverses espèces de monnoies qui avoient cours principalement chez les Grecs (2), parle d'abord du statère considéré comme *poids*, et, en second lieu, du statère *monnoie;* les expressions dont il se sert, et les vers d'Aristophane et d'Eupolis, qu'il cite à l'appui de cette distinction, ne permettent point de douter que le statère ne fût effectivement une monnoie réelle, et d'un usage commun: Ἔστι δὲ καὶ νόμισμα Στατήρ· ὡς ὅταν εἴποι Ἀριστοφάνης....

Suidas, dans deux articles qui se suivent immédiatement, interprète

(1) Eckhel, *Doctrin. num. tom. I, Prolegom.*

(2) *Onomastic. lib. IX, segm. 58 et sqq.*

le mot Στατὴρ par ceux-ci, τὸ ἐκ χρυσοῦ νόμισμα, et τετράγωνον νόμισμα, qui, outre l'existence du statère monnoie, constatent de plus l'usage qui s'en faisoit dans les deux métaux. En effet, le second des passages que je viens de citer, renferme une faute évidente, τετράγωνον, *carré*, au lieu de τετράχμον, ou τετράδραχμον, monnoie *tétradrachme*, suivant l'observation qui en a été faite par M. Letronne (1). L'auteur d'un Mémoire *sur la valeur des monnoies de compte* a préféré toutefois la première leçon de Suidas, qu'il interprète en latin par *Solidus* (2); mais on me permettra d'observer ici que la correction de M. Letronne, plus conforme à la paléographie que celle qu'avoient proposée Hostus (3), Saumaise, Scaliger et les commentateurs d'Hésychius (4), est encore justifiée par les lexiques de Photius et de Cyrille, qui portent textuellement, le premier, les paroles que voici, Στατὴρ· βάρβαρον οἴονταί τινες τὸ ὄνομα· τὸ δὲ τέτραχμον καὶ τετράδραχμον, Ἀττικοί : et le second, celles-ci, Στατὴρ, τετράδραχμον. Une faute à peu près semblable à celle qu'offroit le texte de Suidas, a de même été corrigée dans celui d'Hésychius; on y lisoit, Στατὴρ, τετραγράμμος, que Saumaise et d'autres commentateurs ont remplacée par τετράδραχμον. J'ajoute qu'indépendamment de ces diverses autorités, la valeur assignée par les anciens au statère d'argent confirme la correction faite au texte de Suidas; et c'est ce qu'il ne me sera pas difficile de montrer.

Les témoignages que j'ai cités, en interprétant le mot *statère* par celui de *tétradrachme*, prouvent indubitablement que la pièce désignée par le premier de ces noms équivaloit à quatre drachmes d'argent : c'est aussi ce qui résulte des textes combinés d'Hésychius, de Suidas, de Pollux, de S. Épiphane, de Jule-Africain (5). Eckhel avoit précédemment établi le même fait : *Argenteus stater idem cum tetradrachmo habitus, drachmarum scilicet quatuor;* et il s'étoit servi, pour le prouver, du témoignage formel de Héron d'Alexandrie : Ὁ δὲ στατὴρ δραχμὰς δ′ ἔχει (6). Des passages d'écrivains juifs, de Josèphe en particulier, qui assimile le *sicle* des Hébreux, de la valeur de quatre drachmes, au statère d'argent, achèvent de démontrer la certitude de cette opinion. Une évaluation contraire, ou du moins bien différente, de cette monnoie, nous a cependant été donnée par des scholiastes d'Homère (7) qui

---

(1) Considérations sur les monnoies grecques et romaines, *p. 90, note 2.*

(2) *Postscriptum*, p. 91. — (3) Host. *de Re nummar. III, 7* — (4) Ad Hesych. *voc.* Στατὴρ τετράγραμμος. — (5) Ouvrage cité plus haut, *p. 90.* — (6) Eckhel, *Doctrin. num. Prolegomen. cap. IX, p. xl.* — (7) Pseudo-Didym. *ad Iliad. Homer. lib. I, v. 122, et scholiast.* Villoison, *ibidem.*

confondent le statère avec la six-millième partie du talent attique, c'est-à-dire, avec la drachme : mais je doute que ce témoignage unique puisse être mis sur la même ligne et inspirer la même confiance que ceux des différens auteurs que j'ai cités, et qui semblent avoir exprimé l'opinion unanime de l'antiquité; c'est un point sur lequel j'ose appeler l'attention de M. Letronne, qui a rapporté ces deux évaluations différentes sans se prononcer entre elles. Mais un autre point sur lequel je me trouve parfaitement d'accord avec lui, c'est qu'on ne rencontre, dans toute l'antiquité, aucune trace de l'existence d'un statère d'argent de la valeur de deux drachmes et quatre oboles, que l'auteur du Mémoire *sur la valeur des monnoies de compte* assure *avoir été fabriquées en une grande abondance* (1). Bien loin de là, les témoignages de l'antiquité déposent contre l'existence d'une pareille pièce, et contre l'usage qu'en fait l'auteur de ce mémoire, lorsqu'il dit que *soixante-quinze de ces statères formoient un compte de deux mines.* Je me contenterai d'opposer à cette assertion celle de Héron d'Alexandrie, qui déclare qu'*une mine se composoit de vingt-cinq statères*, ἡ δὲ μνᾶ στατῆρας εἴκοσι καὶ πέντε ἔχει : ce qui revient toujours à la valeur de quatre drachmes pour chaque statère d'argent.

Mais le *statère* dont les anciens ont fait le plus souvent mention, est le *statère* d'or, τὸ ἐκ χρυσοῦ νόμισμα de Suidas, lequel, suivant Pollux (2), avoit le poids de deux drachmes attiques : ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ δύο εἶχε δραχμὰς ἀττικάς. C'est encore un point sur lequel les auteurs sont unanimement d'accord. Sa valeur, celle au moins du statère attique, ne paroît pas moins solidement déterminée. Harpocration, qui, comme Pollux, l'assimile, sous ce rapport, au darique d'or, ajoute (3) que le darique valoit vingt drachmes attiques d'argent, de sorte que cinq dariques, et par conséquent cinq statères, équivaloient à une mine d'argent; voici ce passage entier : Εἰσὶ μὲν χρυσοῖ στατῆρες οἱ Δαρεικοί· ἠδύνατο δὲ ὁ εἷς ταὐτὸ ὅπερ καὶ ὁ χρυσοῦς παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ὀνομαζόμενος..... Λέγουσι δέ τινες δύνασθαι τὸν Δαρεικὸν ἀργυρᾶς δραχμὰς εἴκοσι, ὡς τοὺς πέντε Δαρεικοὺς δύνασθαι μνᾶν ἀργυρίου. Hésychius, au mot χρυσοῦς, confirme ce résultat, qui n'offre ni difficulté ni incertitude. Cependant Pollux, dans un autre endroit que celui que j'ai précédemment cité, dit que *le statère d'or équivaloit à la mine*, ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ μνᾶν ἠδύνατο (4) : assertion qui, interprétée soit de la valeur, soit du poids du statère, paroît également fautive, et qu'il vaut mieux abandonner tout-à-fait, que d'y chercher, comme les divers commentateurs de Pollux, des explications qui ne sauroient se concilier

(1) Mémoire cité, *p. 75.* — (2) Pollux, *Onomastic. lib. IV, §. 75.*
(3) Harpocration, *voce* Δαρεικοί. — (4) Pollux, *Onomast. lib. IX, §. 57.*

ni avec les textes des anciens, ni avec leurs propres monumens.

Le statère d'or, du poids de deux drachmes d'argent, représentoit donc la valeur de vingt de ces pièces, ou de deux drachmes d'or; double assertion qui me paroît également indubitable, et d'où résulte l'identité de poids de la drachme d'or et de la drachme d'argent, lorsque le rapport de ces métaux étoit de dix à un, comme l'a très-bien vu M. Letronne (1). Mais un point que ce savant n'a point examiné, et dont je dois parler, parce qu'il touche directement la question que je traite en ce moment, c'est la valeur du statère d'or, telle qu'elle a été déterminée par l'auteur du Mémoire *sur la valeur des monnoies de compte.* Je trouve dans ce mémoire que *le chrysos, qui étoit la plus petite espèce en or* (2), *valoit deux drachmes d'or,* et, quelques lignes plus bas, que *le statère d'or valoit deux chrysos, ou quatre drachmes d'or,* ou quarante drachmes d'argent (3). Il résulteroit de ces deux assertions si positives, deux choses: l'une, que le chrysos étoit la moitié du statère; la seconde, que le statère d'or avoit une valeur double de celle que lui attribuent les auteurs grecs. Or, c'est ce qui ne me paroît nullement prouvé dans le mémoire même où ces opinions sont consignées.

Quant à ce qui regarde la première, l'identité du chrysos et du statère, dont l'auteur du mémoire fait deux pièces différentes, et doubles l'une de l'autre; cette identité, dis-je, est clairement énoncée par Pollux: Εἰ μὲν χρυσοῦς εἴποις, προσυπακούεται ὁ στατήρ· εἰ δὲ στατῆρ εἴποις, οὐ πάντως ὁ χρυσοῦς (4), c'est-à-dire, *si vous dites chrysos, ou d'or, on sous-entend statère; mais si vous dites statère, on n'entend pas toujours celui d'or, ou le chrysos.* Ce passage n'a certainement pas besoin de commentaire; et ceux d'Harpocration et d'Hésychius, le dernier desquels est cité par l'auteur du Mémoire à l'appui de son opinion, n'offrent pas plus de *difficultés* relativement à la valeur du chrysos, ou statère d'or, que celui-ci de Pollux, relativement à l'emploi de cette dénomination. Or, qu'il y ait eu une autre pièce d'or, appelée *chrysos,* qui fût la moitié du statère, c'est ce dont il existe assez de preuves, mais ce qui ne fait rien au système de l'auteur, puisque ce *chrysos* n'étoit autre chose que la drachme

---

(1) Considérations générales sur l'évaluation des monnoies grecques et romaines, *p. 64, not. 4, et p. 100, not. 3.*

(2) Outre le chrysos de deux drachmes d'or, ou statère, il y avoit aussi le chrysos simple, équivalent à une drachme d'or. C'est ce que l'auteur du mémoire paroît avoir méconnu, puisqu'il prétend que la plus petite espèce en or étoit le chrysos de deux drachmes: or, c'est en raisonnant d'après ses propres données que je dois montrer ici le vice de son système.

(3) Mémoire cité, *p. 75.* — (4) Pollux, *Onomasticon, lib. IX, §. 59.*

d'or elle-même. Quant à ce qu'assure encore l'auteur du Mémoire (1), qu'il y eut *un ancien statère, égal au talent d'or asiatique, et de la valeur de trente drachmes d'argent*, et (2) que *ce nom de talent d'or ne s'applique qu'à l'ancien chrysos de trois drachmes d'or*, ce sont de nouvelles propositions aussi contraires aux documens historiques, qu'elles sont contradictoires avec celles qui ont été précédemment avancées : car il résulte précisément des deux dernières l'identité du statère d'or et du chrysos, dont l'auteur a fait d'abord deux monnoies différentes dans le rapport d'un à deux.

Je supprime quelques autres observations qui s'écarteroient de l'objet principal de cet article ; mais j'ajouterai, pour compléter et confirmer tout-à-la-fois ce que j'ai dit précédemment du poids et de la valeur des statères d'or, que les monnoies d'or de Philippe, d'Alexandre et des rois de Perse, ces dernières appelées du nom général de *dariques*, et toutes ensemble comprises sous la dénomination commune de *statères d'or*, ainsi que le déclare positivement Pollux, *καὶ οἱ μὲν Δαρεικοὶ ἐκαλοῦντο στατῆρες, οἱ δὲ Φιλίππειοι, οἱ δὲ Ἀλεξάνδρειοι, χρυσοῖ πάντες ὄντες* (3) ; que toutes ces pièces, dis-je, pèsent deux drachmes attiques d'argent, et en valoient par conséquent vingt ; résultat attesté par Eckhel (4), confirmé par notre propre expérience, et qui montre encore une fois le parfait accord des témoignages et des monumens de l'antiquité.

Il y avoit plusieurs espèces de statères, ou plutôt on appliquoit, suivant les temps et les localités, différentes dénominations à la même monnoie. Ainsi, outre les statères que je viens de nommer, les auteurs parlent de statères *crœséens*, *phocaïtes*, *corinthiens*, *cyzicéniens*, c'est-à-dire, frappés par Crœsus, ou à *Phocée*, à *Corinthe*, à *Cyzique*. Sans doute aussi le poids et la valeur de ces pièces éprouvoient, sous ces diverses dénominations, quelques variations, selon les différens systèmes monétaires suivis dans tous ces états. Les seules divisions du statère qui nous soient connues d'une manière authentique, sont les *demi-chrysos*, ou *demi-statères*, mentionnés dans Pollux (5), et le *tétrastatère*, monnoie d'or, la plus forte sans doute qui ait eu cours dans l'antiquité, et dont la fabrication paroît avoir été propre à la république de Cyrène, d'après le témoignage d'Aristote (6). Il faut y ajouter encore des pièces en assez grand nombre que nous possédons actuellement, et qui paroissent avoir été des *quarts* de statère, quoique, d'après les variations de

---

(1) Mémoire précédemment cité, *p. 76*. — (2) Là même, *p. 77*. — (3) Pollux, *Onomastic. lib. IX*, *§. 59*. — (4) Eckhel, *Doctrin. num. Prolegom. cap. IX*, *p. xlj*. — (5) Pollux, *loco suprà laudato*. — (6) *Idem*, *ibidem*.

poids qu'on y reconnoît, il soit difficile d'assigner avec précision le rapport exact de ces pièces avec le statère dont elles sont une division. Il existe aussi, dans les cabinets, des monnoies d'or d'Alexandre le Grand, et en assez grand nombre, qui pèsent quatre drachmes, et qui équivaudroient ainsi à un double statère. C'est aussi une pièce de la même valeur que M. Sestini croit reconnoître dans les monnoies de grand module qu'il attribue à Phocée, à Cyzique, à Lampsaque, et à plusieurs autres villes de l'Asie mineure. Mais, indépendamment du silence que les auteurs gardent sur ce point, il me semble que cette opinion est sujette à d'autres difficultés; et voici sur quoi je me fonde.

Les dariques et les statères attiques étoient généralement d'un métal très-pur : c'est un fait attesté, et que confirment les monumens de cette nature que le temps a laissé parvenir jusqu'à nous. Au contraire, les statères frappés dans les divers états de l'Asie mineure, paroissent avoir été fabriqués de cet or connu des Romains sous le nom d'*electrum*, et presque blanc, à cause de la quantité d'argent dont il est naturellement allié; je dis naturellement, parce que les différences de titre que la balance hydrostatique fait découvrir dans diverses pièces d'un poids et d'une valeur identiques, prouvent que les Grecs ignoroient la quantité de cet alliage, et par conséquent qu'il n'étoit point artificiel : c'est un point que M. Letronne se propose de développer. C'est de ce métal que sont faites la plupart des monnoies à présent assez communes dans les cabinets, qui, de quelque incertitude que soit encore couverte l'origine de chacune d'elles, appartiennent certainement en totalité à l'Asie mineure. C'est à ce métal qu'a rapport l'expression de κάκιστον χρυσίον dont se sert Hésychius, en parlant des statères phocaïtes (1); et les monnoies que M. Sestini restitue à *Cyzique* avec infiniment de vraisemblance, comme je le dirai tout-à-l'heure, sont fabriquées du même métal. Cela posé, le témoignage de Démosthène, dont on essaieroit vainement d'éluder le sens précis et d'infirmer l'autorité, nous apprend que le cyzicène valoit dans les parages de la mer Noire, où il étoit fréquemment appliqué aux transactions du commerce, valoit, dis-je, vingt-huit drachmes attiques (2), c'est-à-dire, huit drachmes de plus que le statère attique et le darique, qui avoient le même poids et la même valeur : or, si la pièce que M. Sestini prend pour un double statère, et qui pèse environ douze grains de moins que le double darique (3), est vérita-

(1) Hesych. *v.* Φωκαΐς. — (2) Demosth. *contr. Phorm. p. 918, ed. Reisk.*

(3) Il résulte en effet des pesées faites par M. Letronne au cabinet des médailles, et qu'il a bien voulu me communiquer, que le darique pèse 157 3/4 de nos grains, et le cyzicène environ 303.

blement le distatère asiatique, il en faut, de toute nécessité, conclure que le simple statère, quoiqu'inférieur en poids au darique, valoit néanmoins huit drachmes de plus : conséquence qui me paroît d'autant plus inadmissible, que l'alliage considérable dont ces monnoies sont affectées, s'opposoit encore à ce qu'elles eussent dans le commerce une valeur proportionnelle avec leur poids (1). Il faut donc, ce me semble, reconnoître, au contraire, que la monnoie cyzicénienne appelée *statère* par les anciens, et la seule de ce nom dont ils aient parlé, étoit un simple statère, d'un poids supérieur au darique, et d'une valeur également plus forte de huit drachmes, laquelle compensoit par la quantité du métal celle de l'alliage qui entroit dans sa fabrication, du moins dans l'opinion des Grecs, qui, ne pouvant, d'après l'imperfection de leurs procédés métallurgiques, faire le départ des deux métaux, ne pouvoient pas davantage fixer cette compensation avec exactitude.

Ainsi se détruit l'opinion de M. Sestini, opinion que, du reste, il n'a cherché à étayer d'aucune autorité, suivant laquelle la plus forte monnoie d'or que nous possédions de Cyzique et d'autres villes grecques de l'Asie, est un double statère ; ainsi se trouve encore, à ce qu'il me semble, réfutée à-la-fois par les témoignages et par les monumens la double supposition que fait l'auteur du mémoire *sur les monnoies de compte* précédemment cité, de l'existence de deux différens statères cyzicènes, savoir, le cyzicène simple, du même poids que le darique et le chrysos, et un autre cyzicène, du poids de soixante-trois grains, et de la valeur de trente drachmes ; deux suppositions qui, dépourvues également d'autorités, du moins à ma connoissance, sont encore contredites l'une et l'autre par la seule pièce existante de nos jours, à laquelle puisse s'appliquer la qualification de statère cyzicène.

Tels sont les principaux points que j'ai cru devoir éclaircir, avant de m'occuper de la classification des statères que propose M. Sestini, d'autant plus que ces notions, assez importantes en elles-mêmes, et qui sembloient être un préliminaire indispensable de son ouvrage, n'y occupent cependant aucune place. Il est vrai que ce savant numismatiste n'a point considéré les monumens qu'il publie, sous le point de vue monétaire, mais uniquement sous le rapport de la science qu'il cultive avec tant de succès. Toutefois j'ose croire que ces deux manières d'envisager les médailles sont plus intimement liées et plus nécessaires à l'intelligence l'une de l'autre qu'on ne le pense communément ; et

(1) Le poids du métal employé dans les cyzicènes, comparé à celui de l'eau distillée, flotte entre 13,087, et 11,576 ; celui des dariques est de 18,50.

d'ailleurs, il y a dans l'ouvrage de M. Sestini telle assertion qui, relative au premier de ces rapports, prouve qu'il s'en est assez occupé pour qu'il semble nécessaire de le contredire toutes les fois que son opinion ne paroît pas suffisamment autorisée. C'est ainsi qu'en commençant la description des statères d'or de Cyzique par celle des statères d'argent de la même ville, il dit (1) qu'il falloit *sept* de ces pièces pour faire la valeur de la première, ou *six* seulement, si ces statères d'argent équivaloient à plus de quatre drachmes et demie attiques: *sette dei quali* (tetradrammi) *facevano lo statere d'oro di Cizico, oppure sei, se questi si trovavano equivalenti à più di quattro dramme e mezzo attiche.* Or, de ces deux suppositions, la première est la seule qui soit admissible; car elle s'accorde avec la proportion de 7,58 à 1, qui dut exister entre l'argent et l'or de Cyzique, d'après le poids de la drachme attique et la valeur du statère cyzicène : quant à la seconde, elle est tout-à-fait contredite par les monumens. Les cinq statères d'argent que possède le cabinet du Roi, sont inférieurs en poids aux tétradrachmes attiques de la seconde époque (2), et bien plus à ceux de la première. Ils ne sont pas davantage en rapport de poids avec les statères d'or de la même ville ; d'où il résulte encore cette conséquence, que n'a point non plus soupçonnée ou du moins indiquée M. Sestini, c'est que les statères de Cyzique, et probablement d'autres villes de l'Asie mineure dont il nous reste des monumens, appartenoient à un système monétaire différent de celui de l'Attique.

Ce qui complique encore, indépendamment de toutes les causes que j'ai précédemment exposées, la question de la vraie évaluation de ces monnoies, c'est la difficulté d'assigner le pays auquel appartient chacune d'elles. Tel étoit bien, il est vrai, l'objet du livre de M. Sestini, et je dois convenir que cet objet a été souvent rempli: mais je dois dire également que plusieurs de ses attributions me paroissent encore incertaines; et c'est moins sans doute la faute de M. Sestini, dont les connoissances numismatiques sont si étendues, que celle des monumens, qui ne portent pas en eux-mêmes des signes assez frappans de leur origine. En effet, à l'exception d'un très-petit nombre qui, par le caractère de leur fabrique, annoncent une époque assez reculée de l'art, et qui semblent avoir été frappés à l'imitation des dariques, tous les autres, et particulièrement les médailles de petit module, indiquent, par l'élégance du style et la

(1) *Degli stateri antichi*, p. 46.

(2) Le poids moyen du cyzicène d'argent est d'environ 286 grains; celui du tétradrachme attique, d'environ 330.

beauté du travail, l'époque où les arts florissoient avec le plus d'éclat dans la Grèce et dans ses colonies asiatiques. Ce caractère leur est commun à toutes, au point que, malgré les divers symboles qui les distinguent, on seroit tenté de les regarder comme la production d'un même artiste et comme sorties du même coin. La diversité de ces symboles ne seroit pas d'ailleurs une preuve invincible que les monnoies qui nous les représentent, appartiennent à différentes villes : ne sait-on pas quelle prodigieuse variété de types se remarque souvent sur les médailles d'une même ville ! Le carré creux, qui se voit presque toujours au revers de ces médailles, soit profondément imprimé, soit légèrement tracé par quatre lignes qui se coupent à angles droits, n'est pas toujours non plus un signe indubitable d'antiquité. Ce caractère a pu être conservé dans des temps assez modernes, pour ne rien ôter au crédit dont jouissoient ces monnoies parmi les différens peuples qui les employoient aux opérations du change et du commerce : c'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple bien familier aux antiquaires, que le style des monnoies d'Athènes conservoit encore, après le siècle de Périclès, quelque chose de la sécheresse et de la roideur qui caractérisoit l'ancien style de ces monnoies primitives. Le seul point qui me semble mis hors de doute dans la classification des statères d'or, c'est que tous ces monumens appartiennent à l'Asie mineure. La difficulté commence, quand on veut leur appliquer une attribution plus particulière, parce que cette attribution ne peut avoir quelque certitude que lorsque les descriptions des anciens concourent avec la figure des monumens pour désigner une ville plutôt qu'une autre, ou lorsque le nom d'un peuple atteste les monnoies qui lui sont propres, ou enfin lorsqu'un symbole tout-à-fait local et particulier remplace cette dernière sorte de désignation ; trois caractères qui se trouvent rarement réunis sur les médailles dont l'origine est le plus indubitable, et qui ne se montrent pas toujours, même isolément, sur celles dont nous parlons ici.

Nous appliquerons, dans un second article, ces idées générales à l'ouvrage de M. Sestini, ou plutôt nous proposerons, avec tous les égards dus à la réputation de cet habile antiquaire, et avec la défiance que nous devons avoir nous-mêmes de nos propres lumières, des doutes qui puissent conduire à de nouveaux éclaircissemens sur cette partie si neuve et si intéressante de la science numismatique.

RAOUL-ROCHETTE.

NOVUM TESTAMENTUM D. N. JESU CHRISTI, ob frequentes omnium interpretum hallucinationes, nunc demum ex codice Alexandrino, adhibitis etiam compluribus manuscriptis, variantibusque lectionibus editis, summâ fide ac curâ latinè redditum: omnibus sacris auctoribus græcis, sacris criticis, glossariis, et instructioribus per totam Græciam ecclesiasticis viris, diligentissimè consultis; interprete Leopoldo Sebastiani Romano, *sacrarum missionum in Persia quondam præfecto.* Londini, 1817; xviij et 341 pag. *in-8.º*

CE n'est point sans dessein que nous avons transcrit en entier le long titre de cette nouvelle version latine du Nouveau Testament. Il indique les droits que l'auteur croit avoir acquis à la confiance des lecteurs, en proportion des travaux et des soins auxquels il s'est soumis pour ne rien négliger de ce qui pouvoit le conduire à l'intelligence plus parfaite des livres saints qu'il vouloit traduire. Sa préface même ne nous apprend rien de plus à cet égard; il nous avertit seulement que si, non content des secours que lui offroient les manuscrits du texte, les éditions critiques, les ouvrages des saints pères, les commentateurs et les glossaires, il a encore consulté les hommes les plus instruits qu'il a rencontrés dans toute la Grèce, c'a été non pour apprendre d'eux quelque chose, mais pour connoître l'ancienne tradition conservée parmi eux sur certains passages. Il se félicite en conséquence de n'avoir rien omis de ce qui pouvoit contribuer à la perfection de son travail : *Igitur,* dit-il, *quicquid humanis viribus effici poterat, non omisi; sed verò omne studium, omnem operam ad hanc susceptam duram provinciam omnibus numeris absolvendam contuli; et editionem meis sumptibus suscepi.* On connoîtra encore mieux le jugement que le P. Sebastiani porte de sa propre traduction et des versions précédentes, par ces autres expressions qu'on ne taxera pas assurément d'une excessive modestie : *Opus igitur præclarum, sanctum, laudandum peregi: novum scilicet D. N. J. Christi Testamentum, maculosis hactenus omnium interpretationum vestibus indutum, candido nitidoque pallio amicui, id est, planè novâ interpretatione, maximâ diligentiâ ac perspicuitate, in latinum sermonem transtuli.* Le jugement qu'il porte de la Vulgate latine, qu'il n'hésite point cependant à préférer à toutes les autres versions, prouve combien tous les autres interprètes lui paroissent s'être mal acquittés de leur tâche. Apres avoir détaillé les causes qui rendent très-difficile la traduction du Nouveau

Testament, il ajoute : *Quæ quidem omnia in causa fuerunt cur decepti interpretes à sacrorum scriptorum mente aberrarint ; inprimis parum emunctæ naris interpres Vulgatæ, qui et vitioso subinde codice, et modicâ ipse circumspectione usus, sed verborum tenacissimus nimisque religiosus, non parvam, præsertim in Epistolis S. Pauli, obscuritatem effecit, et aliter atque Apostolus sæpe dicit: nihilominus Vulgata præ cæteris interpretationibus laudanda. Laudanda! jam audio dici: Quî! Tam vitiosa, tot erroribus scatens, tot barbarismis ac solœcismis referta, et tamen laudanda! Utique, per Deum immortalem, laudanda, propter maximam fidelitatem suam. Nonne laudabilior est inscitia fidelis, quàm scientia fraudulenta!*

Avant d'examiner jusqu'à quel point la nouvelle traduction du P. Sebastiani répond à l'opinion que lui-même en a conçue, je dois faire connoître le principal objet de sa préface, c'est-à-dire, le P. Sebastiani lui-même et ses aventures. Je n'irai point chercher dans quelques voyages modernes ou dans des mémoires inédits, des anecdotes qu'il pourroit désavouer; je me bornerai à abréger son propre récit.

L'auteur, pensant qu'on pourroit se demander pourquoi sa traduction étoit imprimée à Londres, et par quelles circonstances lui-même, prêtre catholique et missionnaire du saint siége, se trouvoit dans cette capitale de l'Angleterre, n'a pas cru pouvoir se dispenser de satisfaire la curiosité des lecteurs par un récit des événemens dont l'enchaînement l'a conduit dans ce pays étranger.

Le P. Sebastiani étoit à Rome, où il venoit de donner une édition de Lycophron, lorsqu'il fut nommé, en 1803, préfet des missions en Perse. Il partit peu après pour Constantinople, où il étoit déja allé quatre fois, et se rendit par l'Asie mineure à Bagdad, après avoir visité Palmyre et Baalbec; de là il fit route pour Ispahan, où il devoit résider. Arrivé à Ispahan, son premier soin fut d'apprendre la langue persane.

Comme les Persans aiment à disputer sur toute sorte de sciences, et particulièrement sur les matières théologiques, notre missionnaire se trouva bientôt engagé dans de nombreuses discussions, tant de vive voix que par écrit, non sans que sa vie fût exposée à de grands dangers. Le fruit qu'il en recueillit fut que sa réputation se répandit en peu de temps par toute la Perse, que le roi conçut pour lui une estime toute particulière, et accorda, à sa considération, plusieurs rescrits en faveur des chrétiens et de leurs églises.

Sur ces entrefaites, les projets ambitieux de Buonaparte lui firent concevoir le desir d'envoyer un ambassadeur en Perse, et M. J. R. ***, consul de France à Bagdad, fut chargé de disposer la cour de Téhéran en faveur de ce projet. Le résident anglais à Bagdad, Harford Jones,

ayant eu vent de cette négociation, écrivit au P. Sebastiani, en le conjurant de ne rien négliger pour découvrir ce qui se passoit. Le missionnaire y réussit aisément ; et on le croira sans peine, si l'on se rappelle que le secret des négociations diplomatiques est une chose tout-à-fait inconnue à la cour de Perse. Cependant, l'agent français envoyé à Téhéran étant venu à mourir peu de temps après son arrivée en cette ville, le roi de Perse demanda au missionnaire et des renseignemens sur *ce Buonaparte;* et son avis sur l'alliance proposée. On devine bien que le P. Sebastiani, qui d'ailleurs professoit beaucoup d'inclination pour les Anglais, dissuada le roi, autant qu'il put, d'une semblable alliance.

Toutefois le chef du gouvernement français ne se rebuta point : M. J. *** fut envoyé en Perse; il gagna l'esprit du roi par de magnifiques promesses, et un traité fut conclu à Sultanièh. Le missionnaire parvint à s'en procurer une copie; et, après le départ de l'agent français, il remontra si vivement, dit-il, au roi et à ses ministres la fausseté des promesses de Buonaparte, et des espérances dont il avoit flatté le roi de Perse, que ce prince écrivit en France pour se dégager, par des prétextes controuvés, des engagemens qu'il avoit si légèrement contractés.

Le consul français de Bagdad fut instruit des menées du missionnaire : des lettres de lui furent interceptées par la perfidie d'un Arménien appelé Zadour, le même sans doute que nous avons vu à Paris en 1816; un nommé Antoine Conti fut chargé de les apporter à Paris, et le résultat de tout cela fut que l'ambassadeur Gardanne, lors de sa mission en Perse, fut chargé de demander l'expulsion du P. Sebastiani. Fath-Ali-Schah ne s'y prêta qu'avec peine : cependant l'ambassadeur obtint de Mirza Schéfi, premier ministre, un ordre dont notre missionnaire donne la traduction, et par lequel il étoit enjoint aux gouverneurs des provinces, non-seulement de le faire sortir du royaume, mais de se saisir de ses papiers et de les remettre à M. Gardanne.

Le P. Sebastiani, qui avoit des intelligences à Téhéran, fut instruit à temps de l'ordre donné contre lui. Il avoit reçu cet avis deux jours avant l'arrivée du porteur de l'ordre : celui-ci, rendu à Ispahan, lui notifia l'ordre du roi, et ne lui donna que trois jours pour y satisfaire. Une perquisition rigoureuse fut faite dans sa demeure; mais on doit croire, quoiqu'il n'en dise rien, qu'elle étoit trop tardive pour avoir aucun résultat. Le missionnaire se détermina à se rendre à Bagdad au mois de novembre 1808. De là il passa par mer à Calcutta, où il arriva le 22 avril 1810. Si l'on en croit le P. Sebastiani, le messager du roi

de Perse, qui étoit chargé de le conduire hors du royaume, lui affirma sur l'Alcoran qu'il avoit ordre de le tuer ; et s'il lui sauva la vie, ce ne fut que par un sentiment de reconnoissance pour quelque service que le missionnaire lui avoit précédemment rendu, et en se faisant bien payer ce ménagement.

Jusqu'ici l'on a peu vu le missionnaire évangélique dans la conduite du P. Sebastiani. Arrivé à Calcutta, il se livra à des occupations plus analogues à son ministère. A la demande de M. David Brown, chef du collége du fort William, il consentit à livrer à l'impression la traduction persane qu'il avoit faite du Nouveau Testament : l'édition en étoit déjà aux Actes des apôtres, quand un incendie consuma le manuscrit et toute la typographie. Obligé de traduire de nouveau la partie qui avoit été ainsi détruite, notre missionnaire, peu content de son premier travail, eut le courage de faire une nouvelle traduction de tout le Nouveau Testament, plus élégamment écrite que la première : *Quam (novam interpretationem)*, dit-il, *eo labore ac studio perfeci, ut ipsorum Persarum judicio non dubitem asserere, tersiori stylo persicè conscribi non posse, prævià dissertatione de christianæ religionis veritate, deque sacrarum litterarum sinceritate, quas Mohammedani à judæis et christianis vitiatas credunt.*

Le gouverneur général de l'Inde, lord Minto, sur le point de quitter cet important gouvernement, signifia au P. Sebastiani que le moment étoit venu de sortir de ce pays et de retourner en Perse pour y reprendre l'exercice de ses fonctions de missionnaire, et qu'un bâtiment étoit prêt pour l'y reconduire. Le P. Sebastiani n'a pas jugé à propos de dire quel étoit le motif de lord Minto pour en agir ainsi envers lui : il se contente d'exposer ceux qu'il avoit de ne pas déférer à cette invitation. *Ego*, dit-il, *qui tanta ejus cura quò tenderet, cognovi, rescripsi*, &c. On est tenté de penser qu'il ne se seroit pas attiré cet ordre, s'il se fût borné aux fonctions de missionnaire. Quoi qu'il en soit, il s'embarqua, et, après avoir parcouru tout l'océan indien, il regagna le golfe Persique, et, remontant le Tigre, se rendit de nouveau à Bagdad.

Là il éprouva de nouvelles tracasseries de la part de M. R***d, agent français, qu'il ne ménage point, et il reçut des lettres du préfet de la Propagande, son Ém. le cardinal Litta, qui lui signifioit sa destitution. Les motifs étoient, dit-il, qu'il avoit abandonné le gouvernement de l'église et des chrétiens confiés à ses soins, et que, de son propre mouvement, il avoit parcouru les royaumes de l'Inde, et étoit entré sans mission dans la vigne d'autrui. A cette occasion, ajoute-t-il, je me

rappelle ce que me dit un jour, dans les déserts de l'Arabie, le prince des Wahhabites, en présence de plusieurs de ses gens : « Médecin » dépourvu de sens, la liberté n'est qu'un vain mot en ce monde : » les noms de justice et d'équité ne sont que des moyens de tromper » les hommes. De même que, parmi les animaux sans raison, le plus » fort dévore le plus foible ; de même aussi, parmi les humains, le » grand opprime le petit, toutes les fois que l'occasion s'en présente ; » et rien n'est à meilleur marché sur la terre que la chair humaine. » Il est assez extraordinaire de voir un missionnaire appliquer cette terrible apostrophe à la conduite de ses supérieurs ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, le P. Sebastiani se rendit de suite, sous la conduite d'un Tartare, à Constantinople : de là il adressa à la congrégation de la Propagande sa justification. Par une lettre du 10 juin 1815, le même cardinal Litta lui ordonna de se transporter à Rome, où l'on étoit disposé à l'entendre avec bonté et à lui rendre justice. Il ne perdit point de temps pour se rendre à Gênes, et de là à Rome. Après un séjour de cinq mois dans cette capitale, sans avoir obtenu, dit-il, qu'on s'occupât de son affaire, il se détermina à passer en Angleterre. Il alla d'abord à Malte et de là à Londres, où il obtint, à ce qu'il paroît, à la recommandation du comité des directeurs de la compagnie des Indes, quelques secours du gouvernement.

Ici se termine le récit contenu dans la préface, qui est datée des ides de juin 1817. Nous ajouterons qu'en 1818 le P. Sebastiani a quitté l'Angleterre, pour retourner à Rome.

Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur ce récit ; mais il est dans la préface une sorte d'épisode, relativement aux sociétés bibliques, que nous ne pouvons passer totalement sous silence. Le P. Sebastiani avoue que, pendant son séjour à Calcutta, il avoit conçu une opinion très-avantageuse de ces sociétés et de leurs efforts pour la propagation des saintes Écritures ; qu'il conservoit encore la même opinion à Constantinople en 1815 ; mais que son séjour à Londres l'a désabusé : *Sed hîc, Londini, ubi est præcipua hujus societatis sedes ac regimen, hîc, inquam, ejus animum perspectum et cognitum experimento habui ; qui, candidè fateor atque etiam profiteor, non est rectus omnino. Hæc enim societas Londinensis interpretationem à catholico homine bonâ fide confectam, etiam perfectissimam, nullo modo prorsus admittit.* Lorsqu'on se rappelle que, plus haut, notre missionnaire, parlant de sa traduction, avoit dit, *editionem meis sumptibus suscepi,* on est bien tenté de soupçonner que la Société biblique, qui d'ailleurs a fait imprimer beaucoup de traductions faites par des catholiques, s'est refusée à faire les

frais de l'édition du Nouveau Testament du P. Sebastiani, et que *inde iræ.* Toutefois, si notre missionnaire se bornoit à témoigner la crainte que les éditions publiées par la Société ne fussent altérées aux dépens de la foi catholique, et qu'il dît, *Timeo Danaos et dona ferentes,* quelqu'injuste que fût son soupçon, on pourroit le lui pardonner. Mais quand il accuse la Société d'avoir pour but de propager, non la lumière, mais les ténèbres, et de n'être propre qu'à multiplier de plus en plus les hérésies et à corrompre les mœurs, il est indubitablement emporté par cette passion qui aveugle les plus clairvoyans. Quand il cite, comme des exemples du danger qu'il y a à mettre entre les mains du commun des hommes, le récit des crimes des filles de Loth, de l'adultère de Bethsabée, du libertinage de Judas, on pourroit se contenter de le renvoyer au chapitre IX du IV.ᵉ livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et lui demander s'il faut aussi ôter aux chrétiens le Nouveau Testament, parce qu'on y lit que Jésus-Christ ne voulut point contribuer à la condamnation d'une femme adultère, et accueillit avec charité les publicains et les femmes de mauvaise vie ; ou parce qu'il présenta comme un modèle de prudence l'économe infidèle : on pourroit encore lui demander pourquoi lui-même il a eu la témérité de publier une nouvelle version du Nouveau Testament sans notes ni commentaires; enfin on auroit le droit de le renvoyer à ces paroles de l'auteur de l'Imitation, qui disoit : *Curiositas nostra sæpe nos impedit in lectione Scripturarum, cùm volumus intelligere et discutere, ubi simpliciter esset transeundum* (livre I, chapitre VI). Au reste, si nous nous permettons ces réflexions, c'est uniquement parce que les expressions du P. Sebastiani sont tout-à-fait hors de mesure, et propres à donner aux communions dissidentes une idée fausse des règles que suit en cette matière l'église catholique.

Mais il est temps de passer à l'examen de la traduction du P. Sebastiani. Nous l'envisagerons sous le rapport de la fidélité, et ensuite sous celui du style.

On a vu que le P. Sebastiani, dans le titre même de son ouvrage, annonce avoir suivi de préférence, dans sa traduction, quoique non exclusivement, le texte du manuscrit alexandrin, *ex codice alexandrino, adhibitis etiam compluribus manuscriptis, variantibusque lectionibus editis, summâ fide ac curâ latinè redditum.* Je ne m'arrêterai point ici à faire connoître le manuscrit alexandrin, ni à discuter aucune des questions relatives à l'âge, à l'origine, aux caractères distinctifs et au mérite de ce célèbre manuscrit. On possède aujourd'hui une magnifique édition du Nouveau Testament d'après ce manuscrit; et comme cette édition

est en quelque sorte un *fac simile* de l'original, chacun peut se former, en connoissance de cause, une opinion sur les principales questions auxquelles il donne lieu : on peut aussi consulter, entre un grand nombre de critiques, la préface mise par Ch. G. Woide à la tête de cette édition, et que M. Gottlieb Leberecht Spohn a fait réimprimer avec des observations très-judicieuses et la collection des variantes du même manuscrit, à Leipsick, en 1788, sous ce titre : *Car. Gothofr. Woidii Notitia codicis alexandrini, cum variis ejus lectionibus omnibus.* Je n'examinerai donc point si les leçons du manuscrit alexandrin méritent la préférence sur celles du texte communément reçu ou des autres manuscrits, mais je rechercherai s'il est vrai que le P. Sebastiani les ait suivies ; et pour cela je m'attacherai, non aux passages où le manuscrit alexandrin offre des leçons suspectes d'erreur, mais à ceux où les leçons qu'il fournit ne présentent ni difficulté, ni motif de soupçon.

Ainsi je ne ferai point remarquer que notre traducteur a tout-à-fait abandonné ce manuscrit au v. 25 du ch. IV des Actes des Apôtres, où on lit, ὁ τοῦ πατρὸς ἡμῶν διὰ πνεύματος ἁγίου στόματος Δαυὶδ παιδός σου εἰπών, parce que ce texte, quoique facile à corriger, offre des traces d'interpolation ; et dans cet autre passage *(I Cor. ch. XV, v. 51)*, οἱ πάντες μὲν κοιμηθησόμεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγησόμεθα, parce que la leçon primitive du manuscrit est incertaine : mais je demanderai pourquoi, dans les passages suivans, le P. Sebastiani s'éloigne constamment du manuscrit qu'il dit avoir pris pour guide. Afin d'être plus court, je me contenterai de mettre en regard le texte du manuscrit alexandrin, et la version du missionnaire.

Ἐν ἡμέρᾳ ὀργῆς καὶ ἀνταποδόσεως δικαιοκρισίας τοῦ Θεοῦ. *(Rom. II, 5.)*	*Pro die iræ et* patefactionis [ἀποκαλύψεως] *justi-judicii Dei.*
Οὔτε γὰρ ἐὰν μὴ φάγωμεν, περισσεύομεν, οὔτε ἐὰν φάγωμεν, ὑστερούμεθα. *(I Cor. VIII, 8.)*	*Nam neque* si edimus, *excellimus ;* *neque* si non edimus, *inferiores evadimus.*
Ὑμεῖς δέ ἐστε σῶμα Χριστοῦ, καὶ μέλη ἐκ μέλους. *(I Cor. XII, 27.)*	*Vos igitur estis corpus Christi, ejusque membra* singulatim [ἐκ μέρους].
Ζηλοῦτε δὲ τὰ χαρίσματα τὰ μείζονα. *(Ibid. 31.)*	*Ambite igitur utiliora* [κρείττονα] *dona.*
Καὶ ἐὰν παραδῶ τὸ σῶμά μου, ἵνα καυχήσωμαι, ἀγάπην δὲ μὴ ἔχω, οὐδὲν ὠφελοῦμαι. *(Ibid. XIII, 3.)*	*Et si traderem corpus meum ut cremarer* [ἵνα καυθήσωμαι], *careo autem caritate, nihil mihi prodest.*
Εἴτε γνώσεις καταργηθήσονται. *(Ibid. 8.)*	*Sive cognitio rerum destruetur* [γνῶσις καταργηθήσεται].
Πρὸς τὴν οἰκοδομὴν τῆς ἐκκλησίας ζητεῖτε ἵνα προφητεύητε. *(Ibid. XIV, 12.)*	*Ad ecclesiæ utilitatem studete* excellere [ἵνα περισσεύητε].

Ἀποκάλυψιν ἔχει, γλῶσσαν ἔχει. (I Cor. XIV, 26.)	*Habet peregrinam linguam! habet revelationem!*
Αἱ γυναῖκες ὑμῶν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις σιγάτωσαν· οὐ γὰρ ἐπιτρέπεται αὐταῖς λαλεῖν, ἀλλ' ὑποτασσέσθωσαν τοῖς ἀνδράσιν. (*Ibid.* 34.)	*Mulieres vestræ sileant in ecclesiis: non enim permissum est eis loqui in illis; sed subjectæ esse debent, sicut et lex dicit.*
Ἄλλη δὲ σὰρξ κτηνῶν, ἄλλη δὲ πτηνῶν, ἄλλη δὲ ἰχθύων. (I Cor. XV, 39.)	*Alia est caro pecorum, alia piscium, et alia avium.*
Καὶ καθὼς ἐφορέσαμεν τὴν εἰκόνα τοῦ χοϊκοῦ, φορέσωμεν καὶ τὴν εἰκόνα τοῦ ἐπουρανίου. (*Ibid.* 49.)	*Et sicut gestavimus imaginem terrestris, gestabimus* [φορέσωμεν] *quoque imaginem cælestis.*
Δεῖ γὰρ τὸ θνητὸν τοῦτο ἐνδύσηται τὴν ἀθανασίαν, καὶ τὸ φθαρτὸν τοῦτο ἐνδύσηται τὴν ἀφθαρσίαν. (*Ibid.* 53.)	*Oportet enim hoc corpus corruptioni-obnoxium indui incorruptibilitate; hoc est, istud mortale corpus indui immortalitate.*
Εἴτε δὲ θλιβόμεθα, ὑπὲρ τῆς ὑμῶν παρακλήσεως καὶ σωτηρίας· εἴτε παρακαλούμεθα ὑ[πὲρ τῆς] ὑμῶν παρακλήσεως τῆ[ς ἐνερ]γουμένης ἐν ὑπομονῇ [τῶν] αὐτῶν παθημάτων ὧν [καὶ ἡ]μεῖς πάσχομεν. (II Cor. I, 6.)	*Igitur, sive affligimur, est pro vestra consolatione et salute, quæ efficitur per tolerantiam eorumdem cruciatuum quos et nos patimur: sive consolatione-erigimur, est pro vestra consolatione et salute.*
Συνυπουργούντων καὶ ἡμῶν ὑπὲρ ὑμῶν τῇ δεήσει. (*Ibid.* 11.)	*Unà-adjuvantibus et vobis oratione pro nobis.*
Καὶ γὰρ ὃ καιχάρισμαι [κεχάρισμαι], εἴτι κεχάρισμαι, δι' ὑμᾶς, ἐν προσώπῳ Χριστοῦ. (*Ibid.* II, 10.)	*Etenim ego si quid condonavi, cui condonavi, propter vos condonavi gerens personam Christi.*
Πρὸς τὸ μὴ ἀτενίσαι τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ εἰς τὸ πρόσωπον τοῦ καταργουμένου. (*Ibid.* III, 13.)	*Ne filii Israël oculos-defigerent in splendorem* [εἰς τὸ τέλος] *quod erat-abolendum.*

D'après ces exemples, auxquels il m'eût été facile d'en ajouter beaucoup d'autres, on voit que le P. Sebastiani a, généralement parlant, abandonné le manuscrit alexandrin, lors même qu'il sembloit mériter la préférence, et qu'il avoit en sa faveur l'autorité de la Vulgate. S'il dit, pour s'excuser, que ce texte grec lui a paru, comme à quelques critiques, interpolé d'après la version italique, ce que je suis loin d'admettre, on aura droit de lui demander pourquoi donc il a annoncé qu'il avoit pris pour principal guide un texte altéré.

Si le P. Sebastiani a si peu conformé sa version au texte du manuscrit alexandrin, qu'il sembloit devoir suivre de préférence, on sera moins étonné qu'il n'ait pas fait usage des observations critiques des commen-

tateurs, lors même qu'elles paroissent le mieux fondées en raison. Pour en donner un seul exemple, nous ferons observer que, dans l'Évangile de S. Jean *(chap. XIV, v. 2)*, il traduit affirmativement, *In ædibus patris mei multæ mansiones sunt; alioquin dixissem vobis: Eo paratum vobis locum;* tandis que l'on obtient un sens bien plus satisfaisant, et qui présente une suite d'idées bien mieux liées, en traduisant interrogativement: *Alioquin, num dixissem vobis: Vado paratum vobis locum!* ce qui n'exige qu'un changement dans la ponctuation. Quelques commentateurs adoptent aussi un pareil changement dans la seconde épître aux Corinthiens *(chap. XI, v. 4)*, et entendent comme une interrogation ce passage: Εἰ μὲν γὰρ ὁ ἐρχόμενος ἄλλον Ἰησοῦν κηρύσσει ὃν οὐκ ἐκηρύξαμεν, ἢ πνεῦμα ἕτερον λαμβάνετε ὃ οὐκ ἐλάβετε, ἢ εὐαγγέλιον ἕτερον ὃ οὐκ ἐδέξασθε, καλῶς ἠνείχεσθε; ce qui n'est pas sans vraisemblance: toutefois nous ne faisons pas un reproche au P. Sebastiani de n'avoir pas adopté ici leur conjecture.

Le P. Sebastiani s'est fait une règle de réunir par un trait d'union plusieurs mots latins quand ils correspondent à un seul mot grec, comme on a pu l'observer dans quelques-uns des exemples que j'ai cités: il a aussi fait imprimer en caractères italiques les mots qu'il a ajoutés pour mieux déterminer le sens des endroits obscurs. Il a évité dans sa traduction les mots usités dans la Vulgate et dans la liturgie, qui ne sont pas d'une latinité pure: par-là son style a quelquefois une sorte d'affectation. Ainsi, par exemple, se refusant à employer le mot *glorificare* pour δοξάζειν, il y a substitué par-tout l'expression composée *gloriâ afficere*, qui n'est guère plus latine; et je doute qu'un Latin eût bien compris ces mots *(Ev. Joan. XVII, 10)*, *Sed omnia mea tua sunt, et tua mea, atque in eis gloriâ affectus sum;* et ceux-ci, *Ego te gloriâ affeci super terram.* Pour rendre plus littéralement les mots grecs ἐν ὁμοιώματι εἰκόνος φθαρτοῦ ἀνθρώπου, καὶ πετεινῶν &c., il a dit: *Gloriam Dei immortalis mutaverunt in imagines sustinentes hominem corruptibilem, et volucres &c.* (Rom. I, 23). Dans le même chapitre, il rend ce passage, Δικαιοσύνη γὰρ Θεοῦ ἐν αὐτῷ ἀποκαλύπτεται ἐκ πίστεως εἰς πίστιν, par ces mots: *Nam per ipsum justitia Dei retegitur progressu et incremento fidei.* Il est fort douteux que ce soit là le sens de ἐκ πίστεως εἰς πίστιν: du moins falloit-il rendre ἐν αὐτῷ par *in ipso.* Je pense aussi que l'on eût pu choisir un mot plus convenable que *retegitur.* Très-souvent la version du P. Sebastiani, au moyen de l'addition de quelques mots, présente clairement une idée un peu obscure dans le texte: tel est ce passage *(Rom. XV, 16): Propter gratiam quæ mihi à Deô data est, ut sim minister Jesu-Christi inter ethnicos, obiens-sacrum-munus evangelii Dei, ut oblatio, quam ei facio, ethnicorum accepta sit ei, per spiritum sanctum sanctificata.* Le texte porte: Διὰ τὴν χάριν τὴν δοθεῖσάν

μοι ὑπὸ τοῦ Θεοῦ, εἰς τὸ εἶναί με λειτουργὸν Ἰησοῦ Χριστοῦ εἰς τὰ ἔθνη, ἱερουργοῦντα τὸ εὐαγγέλιον τοῦ Θεοῦ, ἵνα γένηται ἡ προσφορὰ τῶν ἐθνῶν εὐπρόσδεκτος, ἡγιασμένη ἐν πνεύματι ἁγίῳ. En ajoutant *quam ei facio*, le traducteur développe la figure employée dans l'original, que, sans cela, on saisiroit difficilement; sur-tout lorsque le mot si expressif ἱερουργοῦντα est rendu d'une manière bien foible par *obiens-sacrum-munus*. N'auroit-il pas mieux valu dire *sacerdotium evangelii exercens!* Ailleurs, en se tenant trop près du texte, le traducteur est resté plus obscur que l'original. Comprend-on bien ce que veut dire ceci : *Scientes igitur timorem Domini, persuademus hominibus, Deo autem jam manifesti sumus; et spero etiam in conscientiis vestris manifestos nos esse* (II Cor. V, 11)! et n'est-ce pas une sorte de contre-sens de rendre ἀνθρώπους πείθομεν par *persuademus hominibus*, quand il est certain, par la comparaison de divers passages, que πείθω signifie souvent *gratiam alicujus sibi conciliare!* Le P. Sebastiani lui-même l'a entendu ainsi dans ce passage : ἄρτι γὰρ ἀνθρώπους πείθω, ἢ τὸν Θεόν; *modò enim gratiam hominum concilio, an Dei!* (Galat. I, 10.)

Je ne pousserai pas plus loin ces observations; elles ont pour but, non de nuire au succès de l'ouvrage du P. Sebastiani, mais de lui assigner la place à laquelle il me paroît avoir droit parmi les traductions du Nouveau Testament. On doit savoir gré à ce missionnaire du travail qu'il a entrepris et terminé au milieu d'une vie extrêmement agitée; mais, en le consultant souvent avec fruit, on se réservera le droit de n'être pas toujours de son opinion, et d'exercer envers lui, comme envers les autres critiques anciens et modernes, ce précepte de la sagesse même : Πάντα δοκιμάζετε· τὸ καλὸν κατέχετε· ἀπὸ παντὸς εἴδους πονηροῦ ἀπέχεσθε. (I Thessal. V, 20.)

SILVESTRE DE SACY.

FUNDGRUBEN DES ORIENTS, bearbeitet durch eine Gesellschaft von Liebhabern. — *Mines de l'Orient, exploitées par une société d'amateurs, sous les auspices de M. le comte Wenceslas Rzewusky;* tome VI, 1.er cahier. Vienne, 1818, *in-fol.* contenant : *Mysterium Baphometi revelatum, seu Fratres militiæ Templi, quâ Gnostici et quidem Ophiniani apostasiæ, idolodulia et impuritatis convicti per ipsa eorum monumenta:* Dissertation de M. Hammer.

SECOND EXTRAIT.

J'EXAMINE à présent et je discute les preuves que fournissent, selon M. Hammer, les sculptures, les monumens qu'on voit encore

aujourd'hui dans des églises qui ont appartenu à l'ordre du Temple. On me permettra quelques réflexions préliminaires.

Dans les églises du moyen âge, on trouve des sculptures, des monumens qu'il nous est difficile d'expliquer, soit à cause des idées morales ou religieuses que les artistes de l'époque exprimoient sous des formes peu convenables, soit à cause des allégories pieuses dont la tradition n'est pas venue jusqu'à nous. Les reliefs des chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés ont embarrassé les antiquaires; et si M. Hammer les avoit trouvés dans les églises des Templiers, il n'auroit pas manqué de les citer à l'appui de son système. Je crois devoir rapporter les expressions d'un écrivain qui a eu à parler des reliefs de ces chapiteaux:

« D'après le sentiment de dom Ruinart, il paroît certain que les reliefs » de ces chapiteaux, sur lesquels on remarque beaucoup de figures » monstrueuses, représentent la vie de S. Remi, qui a converti les » Français et les a tirés de la puissance du démon; aussi voit-on souvent » répété sur ces monumens l'évêque Remi aux prises avec les monstres » qu'il combat: c'est le démon qu'on a peint sous la figure de ces » animaux extraordinaires; c'est l'Arimane des Perses, le Typhon des » Égyptiens, le grand dragon céleste qui se déploie à la saison des » pommes; enfin c'est le Satan des chrétiens (1). »

Les Templiers possédoient dans les diverses parties de la chrétienté plusieurs mille églises, et c'est seulement dans les sculptures de sept églises que se trouve consigné leur système irréligieux!

D'ailleurs, pour expliquer un système mystique, pour prononcer qu'il s'agit d'allégories coupables, de symboles irréligieux, suffit-il qu'on nous présente quelques figures détachées! C'est l'ensemble du tableau qui peut révéler le sens caché.

Et quand même on mettroit cet ensemble sous nos yeux, il ne suffiroit pas d'y faire remarquer des figures, des détails dont on peut donner des explications désavantageuses; il faudroit comparer ces figures avec celles qui sont en si grand nombre dans les églises du moyen âge, pour juger exactement en quoi elles se rapprochent ou elles s'éloignent des formes et du goût de l'époque.

M. Hammer cite sept églises où se trouvent des monumens gnostiques, ophitiques.

1.° *SCHOENGRABERN.* Il avance que les Templiers ont possédé jadis cette église, et il y trouve plusieurs symboles gnostiques, &c.

---

(1) Musée des monumens français, *tom. II, Introd. p. 15.*

J'avois préparé des explications qui sans doute n'auroient pas été rejetées par les personnes impartiales; et je fondois mes raisonnemens sur l'analogie de ces monumens trouvés dans cette prétendue église des Templiers, avec les monumens qu'on voit encore dans les autres églises du moyen âge: mais je me suis aperçu que M. Hammer n'a fourni aucune preuve du fait que l'église de Schoengrabern ait appartenu aux Templiers.

L'église de Schoengrabern, dit-il, est sur la route qui conduit de Vienne dans la Moravie occidentale, non loin de Dietrichsdorf et de Litzendorf, où l'histoire atteste qu'étoient les principales habitations des Templiers.

Voilà donc le raisonnement de M. Hammer! Schoengrabern n'est pas loin de deux principales habitations des Templiers; donc l'église de Schoengrabern appartenoit aux Templiers.

Pour fonder cette conjecture, il a suffi à M. Hammer de trouver dans l'ouvrage de M. Munter, relatif aux statuts des Templiers, qu'ils avoient une maison à Dietrichsdorf et une à Litzendorf. M. Munter n'en a pas tiré la conséquence que l'église de Schoengrabern leur appartenoit; mais M. Hammer a cru pouvoir prendre sur lui de l'assurer.

Cependant il étoit facile de faire à ce sujet les vérifications convenables. M. Munter cite l'auteur de l'Histoire apologétique des Templiers; et celui-ci, l'ouvrage intitulé *AUSTRIA EX ARCHIVIS MELLICENSIBUS ILLUSTRATA*. M. Hammer, en ouvrant cette collection, publiée par Philibert Hueber, *Lipsiæ*, 1722, fol., auroit trouvé que cet auteur, qui indique Dietrichsdorf et Litzendorf comme *SEDES TEMPLARIORUM* (1), parle ensuite de Schoengrabern (2) sans l'indiquer comme *SEDES TEMPLARIORUM*; et il est à remarquer que, la seconde fois qu'il parle d'une maison des Templiers, il dit: *Hîc QUOQUE sedem Templariorum* &c.

Ce n'est donc que sur une simple conjecture, et sur une conjecture évidemment fausse, que M. Hammer avance que l'église de Schoengrabern a appartenu aux Templiers, tandis qu'elle ne leur a jamais appartenu.

Cette église a offert à M. Hammer le plus grand nombre des monumens gnostiques, ophitiques, &c. S'il fournit lui-même la preuve

---

(1) *DIETRICHESDORFF.... modò Dieterstorff trans montem Meinardi. Hîc loci olim villa stetit et* sedes Templariorum, *p. 241*.

LIZENDORFF oppidum cum castro pervetusto in montem Meinardi..... Hîc quoque sedem Templariorum *fuisse tradunt*, p. 277.

(2) *SCHOENGRABERN oppidum trans montem Meinardi....*, p. 274.

que ces sortes de monumens existent dans des églises autres que celles des Templiers, n'est-il pas évident, par cette seule circonstance, que ce ne sont pas des figures gnostiques ni ophitiques, ou que M. Hammer doit imputer au culte du moyen âge les crimes d'irréligion dont il accuse les Templiers !

Et, pour ne parler que des figures du n.° 1 (planche III), qui représentent la chute du premier homme, et qu'on trouve, avec la différence seule des accessoires, dans un très-grand nombre d'églises, M. Hammer rapporte lui-même la preuve qu'elles existent à Milan dans un sarcophage du IV.ᵉ siècle qui est dans la cathédrale de Milan, laquelle assurément n'a pas appartenu aux Templiers. M. Hammer a eu soin de faire graver ces figures sous le n.° 4 de la même planche, et cependant il les appelle gnostiques, quoique placées dans l'église cathédrale de Milan (1).

2.° *Église de* WULTENDORF. M. Hammer prétend encore que cette église appartenoit jadis aux Templiers. Quelles sont ses preuves ! Quel historien, quelle chronique l'assure ! M. Hammer n'en cite point; mais il soutient que l'église a appartenu à l'Ordre, parce que, d'une part, on y trouve des figures gnostiques, et que, d'autre part, en 1792, on y déterra, dans un souterrain ignoré, des idoles qui avoient double tête. Les ouvriers crurent que ces idoles étoient des ouvrages de l'enfer; par la description de ces idoles, ajoute M. Hammer, il est évident qu'elles n'étoient autre chose que le BAFOMET. Quant aux figures qu'on voit dans l'église, il en cite trois. J'en ai déjà expliqué une (2), n.° 15 (planche III). Le n.° 16 offre un homme assis sur la peau d'un lion immolé et tirant sa queue renversée. Le 14.ᵉ représente un chien. Je ne m'arrête que sur un seul point de l'explication de M. Hammer : le chien lui paroît un symbole ophitique ; mais comme, dans la dénonciation portée contre les Templiers, on les avoit accusés d'avoir adoré un chat, et non d'avoir adoré un chien, M. Hammer n'hésite pas à avancer que, dans l'endroit de la procédure où il est question d'un CHAT, il faut l'entendre d'un CHIEN (3).

(1) *Lapsus protoplastarum nostrorum repræsentatio gnostica in sarcophago antiquissimo sæculi quarti in cathedrali Mediolanensi videnda est, ubi serpens &c.* Dissert. de M. Hammer, notes, p. 94.

(2) Le jeune homme tenant de la main droite un petit arbre ou un rameau que M. Hammer prend pour une épée flamboyante, et appuyant la gauche sur un bâton terminé en forme de béquille, que M. Hammer appelle le *Tau* mystique. *Voy.* Journal des Savans, mars 1819, p. 156.

(3) *Requiritur sigillatim per intervalla si* catus *[canis] ibi adorabatur :* note 45 de M. Hammer, p. 97.

Voici les propres paroles de M. Hammer :

« Oui, dit-il, par ce *chat* dont il est fait mention dans le procès » des Templiers, je pense qu'il faut entendre un *chien*, attendu que, » dans les figures que je cite, on ne voit nulle part un *chat*, mais » par-tout un *chien*. » *Sub CATO de quo in Templariorum processu mentio fit, CANEM ideo intelligendum esse credimus, quia nullibi catus sed ubique canis conspicitur.*

Cependant il propose un moyen pour concilier les différentes opinions: « Si quelqu'un pense que cet animal, que nos monumens présentent par- » tout comme un chien, est cependant un chat, je ne m'oppose point » à cette idée (1). »

Telles sont les formes de raisonnement de M. Hammer : « Une » église offre de prétendues figures gnostiques, bafométiques, ophi- » tiques : donc elle a appartenu aux Templiers. » Ou bien : « Une église » a appartenu aux Templiers : donc ces figures sont des symboles bafo- » métiques, gnostiques, &c. »

3.° Je ne parlerai pas de *l'église de BERCHTOLSDORF* ou *PETESDORF;* rien ne prouve qu'elle ait appartenu aux Templiers : M. Hammer la leur attribue, à cause de deux pierres placées en forme de *Tau*, dont j'ai parlé dans le premier extrait, mars, page 156.

4.° *Église d'ALTEMBURG.* Sur la porte de cette église on voit un vieillard portant barbe et couvert d'un manteau; il impose les mains sur un enfant : l'ange est de l'autre côté, tenant un voile suspendu. M. Hammer trouve dans ces figures un symbole gnostique, et ce symbole lui permet d'assurer que l'église a appartenu aux Templiers.

5.° *Église de SAINT-MARTIN*, dans le district de Murau. M. Hammer déclare qu'il n'a pu faire graver les figures.

6.° *Église de PRAGUE.* Selon M. Hammer, les historiens attestent que le roi Venceslas I.er fit bâtir cette église avec un monastère dans le milieu du XIII.e siècle, sous l'invocation de S. Venceslas. En 1311, après l'abolition de l'ordre des Templiers, dit-il, le roi Jean donna l'église et le monastère aux hospitaliers; ensuite elle fut achetée par les Dominicains, et vendue en 1782, après la suppression des moines (2).

Si c'est le roi Venceslas qui a fait construire la maison de Prague,

---

(1) *Si quis hoc animal, quod ubique canis esse videtur, catum potiùs esse perhibeat, non pugnabimus*, p. 72.

(2) *Ædes Pragensis (cum cœnobio) ad nomen sancti Venceslai, à rege primo hujus nominis circa annum 1249 ædificari incepta, et circa annum 1253 absoluta fuit.*

comment s'y trouveroit-il des symboles irréligieux! Qui auroit donné l'ordre de les y placer!

M. Hammer a fait graver des figures qui étoient peintes sur des vitraux. Ces figures offrent des ressemblances avec quelques-unes des nombreuses médailles ou monnoies qu'il attribue aux Templiers. On voit une croix tronquée par la superposition de la main : j'ai précédemment réfuté M. Hammer sur ce point, qu'il croyait très-important ; il est plusieurs figures qui d'une main tiennent une épée et de l'autre une croix. On en trouve de pareilles sur les monnaies publiées, soit par Seeländer, soit dans les recueils qui contiennent les médailles du moyen âge (1). Toutes ces diverses peintures sont loin de présenter des formes particulières, et encore moins des emblèmes irréligieux, des symboles gnostiques : aussi je m'abstiens d'entrer à cet égard dans aucun détail.

Enfin, depuis que le dernier propriétaire a fait l'acquisition du monastère, on y a trouvé, dit M. Hammer, vingt-quatre symboles de franc-maçonnerie : ces symboles, peints sur le mur, étoient cachés par un enduit de chaux qui aujourd'hui est tombé, ou a été râclé, de sorte qu'ils sont entièrement visibles. Qui avoit fait placer ces symboles! Est-ce le roi Venceslas ou les Templiers, si jamais ils ont possédé ce couvent, ou les Hospitaliers, qui, en 1311, en ont été possesseurs, ou les Dominicains, ou enfin le dernier acquéreur!

M. Hammer, qui, dans le cours de son ouvrage, a souvent attaqué les francs-maçons, saisit cette occasion de les comparer aux Templiers. Il nous apprend que, sans être initié dans les mystères maçonniques, il en est très-instruit : dans le temps de l'expédition d'Égypte, il logea dans une maison que des Français avoient habitée; il y trouva des papiers qui lui révélèrent le secret : mais il pense que les francs-maçons et leur doctrine ont précédé les Templiers. Je me borne sur ce point à indiquer l'opinion de M. Hammer.

7.° *Église d'*ÉGRA. M. Hammer affirme que l'église d'Égra appartenoit jadis aux Templiers, qu'ensuite elle a servi à l'exercice simultané du culte catholique et du culte protestant. Il prétend que les ornemens de quelques chapiteaux des colonnes qui se trouvent dans une église souterraine, présentent des symboles gnostiques, ophitiques : mais ces symboles sont aussi insignifians que tous ceux dont j'ai eu à parler, puisqu'on en trouve de pareils dans d'autres églises de l'époque. Quoi! parce qu'un chapiteau offrira des figures bizarres, les corps d'un homme

(1) Notamment dans le Recueil des médailles de Danemarck. Copenhague, 1791, *fol.* I.re partie.

et d'une femme en état de nudité, ce sera là un symbole gnostique! Parce qu'on y voit deux têtes rapprochées, ce sera un symbole BAFOMÉTIQUE! &c. &c.

Telles sont les preuves que M. Hammer a rassemblées dans sept églises, pour fonder un système d'accusation contre les Templiers; et cependant il ne prouve pas qu'ils les aient possédées, et sur-tout que ce soient eux qui les aient fait construire.

M. Hammer cite ensuite les églises d'Erfurt: il avoue que celle des Templiers n'offre aucun monument; mais il prétend que plusieurs églises de cette ville offrent des monumens de franc-maçonnerie; et quoique, dit-il, ces monumens ne puissent servir de témoignage contre les Templiers, ils doivent servir comme monumens maçonniques qui concordent avec des figures de l'église de Schoengrabern.

Je crois avoir prouvé que l'église de cette ville n'a point appartenu aux Templiers; mais, si elle leur avoit appartenu, la circonstance que les mêmes figures se trouvent dans les églises d'Erfurt qui ne leur ont pas appartenu, ne démontreroit-elle pas que ces figures n'avoient rien de contraire à la religion, puisqu'on les retrouve dans les églises de l'époque! Comment le desir de faire des rapprochemens a-t-il pu égarer M. Hammer au point de fournir lui-même de pareils argumens contre son système!

C'est ainsi que, sans avoir vu l'octogone de Montmorillon, sans avoir vérifié si l'église où ce monument se trouve, a été bâtie par les Templiers, il n'hésite pas à déclarer gnostiques, ophitiques, deux des figures qui ornent ce monument. De toutes les personnes qui l'ont vu, ou qui ont voulu l'expliquer, il n'en est aucune qui n'ait déclaré que ces figures sont d'une époque très-antérieure à l'existence de l'ordre du Temple, et il n'en est aucune qui ait dit qu'elle avoit été possédée par les Templiers.

Sans parler de Dom Martin et de Montfaucon, qui ont jugé que ces figures étoient des monumens des Druides, c'est-à-dire, d'une époque très-reculée, M. Millin a dit : « L'octogone de Montmorillon..... » a tous les caractères des anciennes églises du XIe siècle : je crois que » c'est vers ce temps qu'il a été bâti (1). »

L'abbé Lebeuf, en parlant de ces figures, s'exprime en ces termes : « En les examinant avec attention, on n'a pas de peine de s'apercevoir » qu'elles sont beaucoup plus anciennes que l'église, qui est de la » fin du XIe siècle, ou du commencement du XIIe (2) »

(1) Voyage dans les départemens du midi de la France, *t. IV, p. 737.*
(2) Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, *t. XXV, p. 129.*

Un auteur qui a consacré une dissertation (1) à l'explication de ce monument, déclare que la sculpture ne paroissoit pas très-ancienne, et qu'on ne pouvoit la faire remonter au-delà du IXe ou Xe siècle.

Enfin, un écrivain qui a parlé de cet octogone, après le précédent, a encore assuré que « les figures de Montmorillon sont encore beau-» coup plus anciennes que l'église où on les voit maintenant (2). »

Voilà donc les Templiers justifiés, quand même ils auroient possédé l'église de Montmorillon; mais l'ont-ils possédée! M. l'abbé Lebeuf dit expressément que « il n'a pas eu de peine à reconnoître dans ce pré-» tendu temple un ancien hôpital destiné pour les pélerins qui alloient » dans la Palestine, ou qui en revenoient (3). Cet hôpital fut donné » dans la suite aux Augustins réformés. »

Pour faire juger de l'extrême facilité avec laquelle M. Hammer adopte toutes les conjectures qui peuvent flatter son système, je rapporterai un passage de l'épilogue de sa dissertation.

En 1792, dit-il, on avoit déterré à Wultendorf des idoles à double tête, &c., on les brisa; deux figures en bois, que les ouvriers prirent pour des figures de saints, ne furent pas détruites : je les ai vues; elles sont très-grossières : l'une représente un chevalier armé, couvert d'un manteau; l'autre représente une femme : le chevalier est un Templier, la femme est le METE; et il ne donne pas cette assertion pour une simple conjecture, mais il assure qu'il en a la certitude : *NON DUBITO.*

Je me borne à ces observations; elles font suffisamment connoître l'ouvrage de M. Hammer, qui sentira peut-être qu'il n'auroit pas dû céder aussi facilement au desir d'étaler un nouveau système de dénonciation contre l'ordre et les chevaliers du Temple. Leur terrible et célèbre catastrophe impose l'obligation d'être très-circonspect et très-sévère dans le choix des moyens qu'on se permet pour leur enlever la juste pitié que la postérité n'a pas refusée à leur sort.

M. Hammer a senti qu'il étoit étrange de former, après cinq siècles, contre les Templiers, une accusation toute différente de celle qui servit de prétexte aux poursuites des oppresseurs contemporains : aussi a-t-il avancé que le pape, par le genre de sentence qui fut prononcée contre les Templiers, avoit voulu dérober la connoissance de leurs véritables crimes, mais que quand les archives de Rome paroîtront, comme tout

(1) Précis d'un mémoire sur l'octogone de Montmorillon, par E. M. Siauve. Utrecht, 1805.

(2) Mémoires de l'académie celtique, *tom. III, p. 23.*

(3) Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, *loc. cit.*

paroît un jour, on y trouvera les preuves de ces crimes qu'il dénonce aujourd'hui; et cela, pour M. Hammer, ce n'est pas conjecture, mais certitude; il dit encore : *NON DUBITO.*

Eh bien! les archives de Rome ont paru; c'est sur les pièces qu'elles ont fournies que j'ai composé mes *Monumens historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple.* J'ai donné, à la fin de cet ouvrage, l'indication et la notice des pièces inédites qui y sont citées. Parmi ces pièces, il y en a vingt-neuf qui sont dans les archives du Vatican, et dont j'ai pris moi-même copie. Les unes sont tirées des ARCHIVES SECRÈTES; ce sont les lettres consignées dans des *registres*, ou des pièces réunies dans le dépôt appelé *Instrumenta miscellanea;* et les autres sont des pièces détachées qui portent leurs numéros : je déclare donc à M. Hammer qu'il n'a rien à espérer des archives du Vatican.

M. Hammer a commencé sa dissertation par ces mots : « Je ne » me dissimule pas quelle haine, quels périls le titre de mon accusation » doit attirer sur moi, sur-tout dans ces temps où des hommes très- » savans et très-éloquens ont pris la défense de l'ordre; mais ces consi- » dérations ne m'empêcheront pas de révéler le mystère du BAFOMET. »

J'ose croire que M. Hammer n'a d'autre péril à redouter que le malheur d'avoir compromis gratuitement sa réputation littéraire, en dénonçant, sur de simples et de vaines conjectures, un ordre respectable et malheureux. Quant à la haine qu'il redoute de la part des hommes savans et éloquens, je suis loin de me ranger parmi eux; mais, en mon particulier, je remercie sincèrement M. Hammer de ce qu'il m'a fourni une nouvelle occasion de venger la mémoire des chevaliers du Temple.

RAYNOUARD.

HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE ANCIENNE, par M. Delambre, *chevalier de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences pour les mathématiques, &c.* Trois volumes *in-4.°*, avec figures. A Paris, chez M.me veuve Courcier, imprimeur-libraire pour les sciences; 1817.

SECOND EXTRAIT.

DANS le premier article que nous avons déjà donné sur cet important

ouvrage, nous avons suivi l'auteur à travers les premiers âges de l'astronomie, que l'on pourroit appeler les temps héroïques de cette science, parce que les faits qui s'y rapportent ne se trouvent pas encore rassemblés et fixés dans des ouvrages écrits, mais sont seulement attestés et transmis par des traditions, comme les exploits des premiers héros de l'antiquité. Or, si, pour de simples événemens, tels que ceux qui peuvent composer la vie d'un homme, les traditions seules donnent presque toujours lieu à de grandes incertitudes, combien n'en doivent-elles pas produire davantage, lorsqu'elles portent sur des détails abstraits, dont l'exactitude, et une exactitude numérique, est le caractère essentiel, le seul même qui puisse leur donner quelque prix! Aussi, en discutant tout ce que les traditions ont accordé de connoissances astronomiques aux anciens peuples de l'Égypte et de la Chaldée, M. Delambre n'y a rien trouvé d'assez précis pour pouvoir être, je ne dis pas employé au perfectionnement de nos tables actuelles, mais seulement comparé à leurs indications; et, voyant ce défaut absolu d'exactitude se reproduire toujours, non-seulement dans les résultats transmis, mais encore dans le mode même suivant lequel on prétend qu'ils ont été déterminés et énoncés par leurs auteurs, il est arrivé à en faire l'application aux observations mêmes: il en a conclu qu'à ces époques reculées, il n'y avoit ni instrumens ni méthodes de calcul précises; qu'ainsi l'astronomie n'existoit point comme science, et qu'elle se réduisoit aux seuls résultats que pouvoit faire reconnoître l'inspection du ciel, aidée du temps, et suivie dans le dessein de découvrir les périodes de retour des mêmes phénomènes. M. Delambre trouve une confirmation frappante de cette opinion dans le peu de connoissances astronomiques que renferment les premiers ouvrages des Grecs; et le vague ou l'inexactitude des résultats de ce genre, connus, à cette époque, même à un Aristarque et à un Euclide, lui semble donner une mesure décisive de l'état de l'astronomie au temps de ces grands hommes et dans les siècles qui les avoient précédés.

Mais enfin il arrive à Hipparque: ici il voit naître l'astronomie rigoureuse. Je dis qu'il la voit naître; car non-seulement elle lui semble commencer avec Hipparque, mais il en observe le développement progressif dans la série même des travaux de cet habile astronome. Un de ses premiers ouvrages, au moins de ceux dont la connoissance nous est parvenue, est un commentaire sur le poëme d'Aratus. Aratus avoit mis en vers une description du ciel dont les élémens étoient tirés de deux ouvrages d'Eudoxe, ami de Platon, lesquels sont aujourd'hui perdus. Hipparque examine les détails de cette description, en discute l'exactitude, en indique les erreurs, et, ce qui est plus important pour nous,

les rectifie d'après ses propres observations. Cet examen a donc premièrement l'avantage de montrer avec une nouvelle évidence quel étoit jusqu'alors l'état imparfait des connoissances astronomiques, puisque des erreurs aussi palpables que celles du poème d'Aratus étoient généralement adoptées; il montre ensuite que les méthodes d'observation rigoureuses étoient encore inconnues, puisque les marins et les astronomes n'avoient ni aperçu ni rectifié ces erreurs; enfin il prouve qu'Hipparque possédoit déjà ces méthodes, et par conséquent les avoit créées, puisqu'il corrige les indications d'Aratus toutes les fois qu'elles sont inexactes, et qu'il le fait en y substituant des résultats précis qui n'ont pu s'obtenir que par des mesures rigoureuses, ou par des déductions trigonométriques. M. Delambre s'est attaché avec un soin extrême, on pourroit dire avec une prédilection particulière, à ressaisir ces premiers vestiges du génie d'Hipparque. Il recherche dans la nature des résultats qu'il donne, et dans les termes mêmes par lesquels il les exprime, tous les indices qui peuvent faire juger l'état de ses connoissances et les méthodes qu'il employoit. Ainsi, d'après une correction qu'Hipparque introduit dans la position de l'étoile du Dragon, M. Delambre fait remarquer qu'il devoit dès-lors observer des déclinaisons et des distances polaires; ce qu'au reste Timocharis, astronome d'Alexandrie, avoit fait environ cent cinquante ans auparavant, quoique d'une manière probablement plus imparfaite. Les indications d'Hipparque vont déjà, pour les distances polaires, jusqu'aux cinquièmes parties de degrés, c'est-à-dire, à 12'. Ses ascensions droites ne présentent plus que des incertitudes de $1^\circ \frac{1}{3}$ à $1^\circ \frac{1}{2}$; c'est environ cinq mille fois plus que n'en admettent nos observations modernes: mais c'étoit déjà un grand perfectionnement, comparativement à ce qui avoit précédé. Des expressions employées dans un autre passage, M. Delambre fait habilement ressortir la preuve qu'à l'époque où il composa ce commentaire, Hipparque n'avoit pas encore fait la découverte du mouvement de précession: car tous ses calculs sont faits dans l'hypothèse de l'immobilité des étoiles par rapport à l'équateur et à l'écliptique, tandis que, depuis Eudoxe, c'est-à-dire pendant environ deux siècles, les déclinaisons et les ascensions droites devoient être devenues fort différentes. Un autre passage, qui renferme des indications très-précises des deux points de l'écliptique qui passent au méridien et à l'horizon en même temps que la tête de la grande Ourse, sous la latitude de 37°, est signalé par M. Delambre comme fournissant une très-forte probabilité, qu'à cette époque Hipparque possédoit la trigonométrie sphérique, quoiqu'à la rigueur il eût pu prendre ces réductions sur un globe

céleste. Mais ce qui semble décider la question, comme M. Delambre le remarque encore, c'est qu'en revenant sur des résultats du même genre, dans le second livre de son commentaire, Hipparque dit, en termes formels, *qu'il a démontré géométriquement ces méthodes dans son traité des levers et des couchers* des astres; et il ajoute *qu'il y a démontré la solution des triangles sphériques qui servent à trouver le point orient de l'écliptique* pour chaque instant. Ce traité est malheureusement perdu; mais l'assertion reste, et, jointe aux autres applications de même espèce que nous avons déjà rapportées, elle suffit, à ce que nous croyons, pour autoriser la conclusion tirée par M. Delambre, que la découverte de la trigonométrie sphérique est due à Hipparque, au moins chez les Grecs.

M. Delambre continue d'analyser ainsi tout le reste du commentaire, cherchant toujours à discerner les traces des connoissances précises, des méthodes et des instrumens. Nous ne le suivrons pas dans les détails de cette discussion, qui exige une connoissance du ciel parfaite et constamment présente; nous insisterons seulement sur deux résultats généraux qui se déduisent de son travail.

Le premier est la comparaison du ciel décrit par Hipparque, avec l'aspect qu'il nous présente aujourd'hui. Aucune constellation n'a changé de forme, aucune étoile assez brillante pour avoir été alors remarquée n'est détruite, et toutes celles qui sont aujourd'hui visibles existoient alors. Les apparitions et les disparitions de quelques-uns de ces astres, observées depuis par les astronomes, sont donc des phénomènes individuels, et qui n'intéressent point la stabilité générale du système céleste. Il est malheureux que les anciens n'aient pas pu, avec la vue simple, constater aussi l'état des nébuleuses que nous apercevons aujourd'hui dans le ciel avec nos lunettes. Quelles données positives auroit fournies ce genre d'observations, pour décider la réalité de ces variations rapides qu'un illustre astronome y a récemment supposées !

L'autre résultat sur lequel nous insisterons, est la valeur moyenne de la précession que M. Delambre a tirée de toutes les positions indiquées par Hipparque : les suppositions les plus vraisemblables lui donnent pour cette valeur environ 50″ par année, ce qui s'accorde avec les résultats tirés de nos observations actuelles. Cependant, à la rigueur, le mouvement de précession n'est pas uniforme, et ses variations, quoique fort petites, sont de nature à devenir sensibles sur un si grand intervalle de temps ; mais l'incertitude des observations d'Hipparque, et celle même de l'époque précise à laquelle elles ont été faites, absorbent les effets délicats de ces variations, qu'il eût été si curieux de pouvoir ainsi constater. On

suppose communément qu'Hipparque observoit vers 128 ans avant l'ère chrétienne; cela fait jusqu'à nous 1947 années. Mais à quelle année précisément se rapportent les positions qu'il a indiquées dans son commentaire! On l'ignore : comme il est un de ses premiers ouvrages, on peut le supposer écrit vers l'an 148 ; M. Delambre adopte 138 comme une moyenne arithmétique; mais Halley et Fréret rapportent ce travail d'Hipparque à l'année 162 : la différence est de quatorze ans, ce qui fait 700″ sur la précession, à raison de 50″ par année; et ces 700″, divisées par 1947 ans, donnent pour cette seule cause une incertitude de $\frac{36}{100}$ de seconde sur la précession annuelle. Ajoutons-y maintenant l'effet des erreurs possibles que comportent les positions mêmes, effet qui ne peut guère être moins considérable; il en résultera, dans la valeur de la précession annuelle, une incertitude totale au moins de $\frac{8}{10}$ de seconde, en admettant, comme nous l'avons fait, toutes les suppositions les plus favorables. Or, une seule observation de Bradley, faite il y a soixante-dix ans, et comparée à une de nos observations actuelles, donnera certainement une incertitude vingt fois moindre : on peut concevoir, d'après cet exemple, pourquoi les astronomes actuels établissent presque toujours leurs tables uniquement sur des observations modernes; c'est qu'ils y trouvent à-la-fois une grande exactitude, des dates précises et des limites d'erreur qui peuvent toujours être aperçues par la discussion des méthodes et des instrumens.

Les recherches les plus importantes d'Hipparque et ses plus mémorables découvertes nous ont été transmises par Ptolémée, qui les a consignées dans son Almageste, en les confirmant par ses observations propres, ou, comme beaucoup de personnes le supposent, en feignant le plus souvent de les confirmer. Il semble donc que ce seroit ici le lieu de parler de cet immense ouvrage, de ce système fameux qui a exercé sur les siècles suivans une influence si forte et si prolongée. Mais, comme M. Delambre a réuni à l'extrait de l'Almageste un grand nombre de recherches curieuses et savantes qui forment un traité complet de l'astronomie des Grecs, auquel il a consacré un volume, nous donnerons à cette partie de son ouvrage un intérêt proportionné à son importance; et, conformément à la marche qu'il a tracée lui-même, nous continuerons à le suivre dans l'examen d'autres ouvrages d'une moins longue haleine, où il recherche avec un soin égal tout ce qui peut intéresser l'astronomie.

C'est ainsi qu'il analyse l'*Introduction aux phénomènes célestes*, composée par Geminus, que l'on suppose avoir vécu du temps de Cicéron, environ soixante-dix ans avant l'ère chrétienne. M. Delambre y fait

remarquer des notions justes sur les longues nuits des contrées boréales; notions que Pythéas est dit avoir rapportées de ses voyages. Il fait remarquer encore comment, selon Geminus, les Grecs ont successivement perfectionné par des observations les périodes à l'aide desquelles ils s'efforcèrent d'accorder les mouvemens du soleil avec ceux de la lune; de sorte que, suivant cette assertion, en elle-même fort vraisemblable, ils n'auroient, non plus que les Égyptiens, rien dû ni même eu besoin de rien devoir aux anciennes et obscures traditions de la Chaldée. M. Delambre reconnoît, dans l'ouvrage de Geminus, des idées justes sur les éclipses de soleil et de lune; ce qui, au reste, ne doit point surprendre, puisqu'Hipparque avoit déjà donné la théorie mathématique de ces phénomènes, comme on le voit dans l'Almageste de Ptolémée : il y trouve aussi la première mention de l'instrument employé aujourd'hui sous le nom d'*équatorial*, pour suivre les astres dans leur mouvement diurne sur leur parallèle; Geminus le propose, sous le nom de *dioptre*, comme un moyen de vérifier la circularité de ce mouvement et ses diverses propriétés géométriques. Un des chapitres de l'ouvrage de Geminus est devenu célèbre parmi les savans et les astronomes; c'est celui dans lequel il rapporte les tentatives faites *par les anciens mathématiciens*, ce sont ses termes, pour trouver une période de temps qui accordât les mouvemens de la lune et du soleil, c'est-à-dire, après laquelle la lune revînt à une même position à l'égard de ses nœuds, de son périgée et du soleil, ce qui ramène aussi les mêmes éclipses. Cette période, composée de 19756 jours, est ce que Geminus appelle l'*exeligme*, ou période dégagée de fractions, parce qu'en effet on l'obtient en triplant la période de 6585^j, 32, ou de 223 mois lunaires, après laquelle l'accord dont il s'agit a lieu. M. Laplace et d'autres savans ont regardé cette dénomination d'*anciens mathématiciens* comme désignant les astronomes chaldéens, qui, selon eux, auroient connu la période de 6585 jours, ou 18 années de $365^j \frac{1}{4}$ et 11 jours, à laquelle ils auroient donné le nom de *saros*. M. Delambre n'admet pas cette conclusion comme démontrée. S'en tenant à la lettre du texte de Geminus, il croît qu'il faut entendre par *anciens mathématiciens* les premiers astronomes grecs qui s'occupèrent à rechercher de pareilles périodes; par exemple, Euctemon et Philippe, qui trouvèrent celle de 19 ans, ou Calippe, qui trouva celle de 76. Quelque opinion qu'on adopte dans cette question, il paroît du moins bien évident, par les expressions de Geminus même, que ces longues périodes se cherchoient et s'obtenoient en multipliant les périodes plus courtes par des facteurs tels, que les fractions qui les accompagnoient disparussent; ce qui montre à-la-fois comment elles ont pu être inexactes

dans leur valeur absolue, et comment elles ont pu être déduites de séries d'observations beaucoup moins prolongées que ne le supposeroit leur énoncé numérique.

Après Geminus, M. Delambre analyse de même les écrits de tous les autres auteurs grecs et latins dont les ouvrages ont le rapport, même le plus indirect, ou le plus accidentel, à l'astronomie. S'il n'y trouve plus de ces données précises, de ces résultats numériques qui constituent l'essence même et le résultat définitif de la science, il y cherche du moins, et il y trouve toujours, des indications qui en fixent l'histoire, ou qui en éclaircissent le langage.

De là il passe à un examen d'une importance bien plus grande; c'est celui de l'astronomie des Chinois. Réunis en corps de nation depuis une époque qui se perd dans la nuit des siècles; soumis depuis lors à des lois fixes, à des institutions immuables, et à des institutions et des lois qui prescrivoient l'étude ou plutôt le culte de l'astronomie, comme une partie des cérémonies religieuses; formant un peuple laborieux, industrieux, et dont le nombre, quoiqu'au-dessous de ce qu'on l'avoit d'abord pu croire, comprend encore le quart au moins de toute la race humaine, les Chinois semblent devoir nous offrir un trésor d'astronomie inestimable, dont les richesses, accumulées avec les âges, fixeront du moins, à la faveur de leur antiquité, tous les élémens astronomiques sur lesquels il peut nous rester encore quelque incertitude, et nous fourniront la confirmation la plus certaine, comme la plus évidente, de tout ce que la théorie moderne nous indique sur l'effet séculaire de toutes les perturbations. C'est avec ces espérances que M. Delambre entre dans l'examen de leurs travaux.

Toutes les méthodes et les principaux résultats de l'astronomie chinoise nous ont été transmis avec autant de soin que de détails dans des ouvrages composés, à la Chine même, par de savans missionnaires, auxquels un long séjour dans ce pays, l'habitude de la langue et des usages, la nature même de leurs fonctions dans le tribunal des mathématiques, et avec tout cela des connoissances très-étendues en astronomie, ont pu donner la facilité de connoître et de recueillir tout ce qui pouvoit avoir de l'intérêt. M. Delambre suit, à l'égard de leurs écrits, la marche qu'il a déjà appliquée à ceux des astronomes grecs; il les analyse successivement, cherchant à en tirer des méthodes ou des résultats précis: mais cet examen est loin de le conduire à l'opinion favorable que d'autres savans ont conçue de l'astronomie chinoise. Nous trouvons d'abord, dit M. Delambre, une suite d'éclipses de soleil observées presque sans interruption pendant 3858 années, et consignées dans les annales de la

nation: toutes, si nous en croyons les auteurs chinois, ont dû être calculées et figurées d'avance; l'observation de leurs phases a dû être faite avec le plus grand soin. Cependant ces mêmes annales, qui en ont conservé les dates, gardent le silence le plus absolu sur toutes les autres particularités qui les ont accompagnées. Les Chaldéens au moins indiquoient la grandeur de l'éclipse, la partie du disque où elle avoit lieu, et ils marquoient les époques du commencement et de la fin. Ici, dans les éclipses anciennes, on ne trouve aucun détail de ce genre. Ce seroient pourtant ces détails qui pourroient donner les preuves certaines de l'existence d'une science astronomique: car, pour prédire les éclipses de soleil d'une manière sûre, pour les calculer et les figurer d'avance, il faut connoître non-seulement les mouvemens moyens du soleil et de la lune, ce qui peut assez aisément s'obtenir par quelques comparaisons d'éclipses et de solstices observés à des époques éloignées; mais, ce qui est une chose beaucoup plus délicate, il faut connoître les inégalités de ces mouvemens qui en modifient la régularité primitive, et les parallaxes qui changent l'aspect sous lequel ils se présentent à nous. Or, comment accorderoit-on ces connoissances aux Chinois des temps antiques, si elles ont manqué à ceux des époques bien plus modernes, comme M. Delambre en découvre une multitude d'indications! L'incendie général des livres qui eut lieu deux cent vingt-un ans avant l'ère chrétienne, par ordre de l'empereur Tsin-chi-hoang, suffit-il pour expliquer cette ignorance des temps postérieurs, quand on sait que les ouvrages les plus importans ont été retrouvés, ou ont pu être rétablis par la tradition orale, et, sur-tout, si l'on fait attention que des méthodes scientifiques, depuis long-temps répandues et appliquées, ne peuvent pas se perdre absolument avec les livres qui les contiennent, puisque l'idée seule des phénomènes et de leurs lois générales, demeurée dans la mémoire de quelques astronomes, auroit suffi pour retrouver toutes les méthodes et reconstruire toutes les tables en peu d'années! Mais, en refusant aux anciens Chinois des méthodes et des théories, M. Delambre leur accorde ce qu'il a également reconnu chez les Chaldéens et les Égyptiens, et ce qui lui paroît avoir caractérisé par-tout la première enfance de la science; je veux dire des notions astronomiques telles que les peut donner l'aspect du ciel observé pendant de longues suites d'années. Ainsi il paroîtra non douteux que, plus de deux mille ans avant notre ère, l'observation des phénomènes célestes constituoit à la Chine une partie importante des cérémonies religieuses: dès-lors, comme l'a judicieusement remarqué un savant célèbre, on observoit les ombres méridiennes du gnomon aux solstices, et le passage des astres au méridien; on mesuroit le temps par des

clepsydres, et l'on déterminoit la position de la lune par rapport aux étoiles dans les éclipses, ce qui donnoit les positions sidérales du soleil et des solstices. Par la réunion de ces moyens, on avoit reconnu que la durée de l'année astronomique ou solaire étoit d'environ $365^{j}\frac{1}{4}$; elle commençoit au solstice d'hiver: l'année civile étoit lunaire; et pour la ramener à l'année astronomique, on faisoit usage de la période de dix-neuf années solaires, correspondantes à deux cent trente-cinq lunaisons, période que Méton, plus de seize siècles après, introduisit dans le calendrier des Grecs. Les anciens Chinois avoient, au lieu du siècle, un cycle de soixante ans, et, au lieu de la semaine, un cycle de sept jours; mais ce petit cycle de sept jours, en usage dans tout l'Orient, leur étoit inconnu dans les temps les plus reculés. Ceci nous paroît indiquer, avec beaucoup de vraisemblance, que les résultats auxquels les Chinois étoient alors parvenus, leur étoient propres; car, s'ils les eussent reçus d'ailleurs, comme quelques savans l'ont supposé, et comme M. Delambre même paroît quelquefois porté à le croire, ils auroient sans doute reçu et adopté également cette petite période de sept jours, d'un usage si commode et si universellement répandu. Ce caractère d'individualité se montre encore dans plusieurs autres usages qu'on ne trouve point ailleurs: par exemple, dans l'emploi de l'arithmétique binaire, et dans cette division singulière de la circonférence, qui fut toujours, à la Chine, subordonnée à la longueur de l'année, de manière que le soleil décrivît exactement un degré par jour, ce qui introduisoit dans les résultats une complication et une incertitude inutiles; tandis que, par une autre particularité non moins remarquable, mais toute contraire, les divisions des degrés, des jours, des poids, et de toutes les mesures linéaires, étoient décimales, ce qui offre le caractère de la plus parfaite simplicité.

C'est vers le commencement de l'ère chrétienne que l'on voit paroître, chez les Chinois, des traces de théories véritables: toutefois, comme le fait remarquer M. Delambre, ils semblent n'avoir connu le mouvement de précession que quatre cents ans après cette époque, environ cinq cent cinquante ans après Hipparque; circonstance qui annonce incontestablement une astronomie peu avancée. En 173, on trouve des ombres de gnomon observées avec soin à Loyang, avant et après le solstice, à des époques à peu près équidistantes; ce qui permettoit de fixer l'instant du solstice, par interpolation, avec beaucoup plus d'exactitude que n'en auroit pu donner l'observation immédiate de l'ombre solsticiale. Mais c'est seulement en 461 que l'on voit cette méthode d'interpolation décidément employée par un habile astronome nommé *Tsou-tchong*, qui, en l'appli-

quant aux observations de 173, et à des observations nouvelles qu'il avoit faites lui-même à Nanking, en déduisit une durée de l'année tropique égale à 365^{j}, 24282, valeur plus exacte que celles des Grecs, des Arabes même, et à peu près identique avec celle de Copernic.

Après Tsou-tchong, l'astronomie des Chinois fait des progrès peu remarquables jusque vers le milieu du XIIIe siècle, que parut Cocheou-king, le plus habile de leurs observateurs. Cocheou-king introduisit dans les instrumens et dans les méthodes une exactitude ignorée avant lui. Il se servit encore d'un gnomon: mais, au lieu de lui donner huit pieds de hauteur, comme on l'avoit pratiqué jusqu'alors, il lui en donna quarante; en outre, au lieu d'observer l'ombre du sommet du style, ce qui, outre la nécessité de tenir compte du diamètre du soleil, est une méthode très-incertaine, à cause de la pénombre qui rend l'image de la pointe très-vague, il imagina de terminer son gnomon par une plaque opaque, et d'observer l'image circulaire du soleil, transmise à travers un très-petit trou d'aiguille, percé dans cette plaque. En ajoutant à ce perfectionnement remarquable toutes les autres précautions qui pouvoient rendre les déterminations plus précises, et ayant soin de les faire correspondre les unes aux autres de part et d'autre du solstice, suivant la méthode de Tsou-tchong, Cocheou-king parvint à des résultats plus exacts que ne l'avoient été ceux de tous ses prédécesseurs, et que ne le furent depuis ceux de Tycho même. Il obtint une nouvelle valeur de l'année, exactement égale à notre année grégorienne: il fixa, à quelques minutes près, la position du solstice d'hiver par rapport aux étoiles, en 1280; ce qui est une détermination d'une précision surprenante, et qui suppose des moyens très-perfectionnés de mesurer le temps. Aussi, par une destinée commune à tout ce qui approche de la perfection dans les sciences comme dans les lettres, les observations de Cocheou-king n'ont fait qu'acquérir plus de prix en vieillissant. Quelques-unes d'entre elles, les seules qui fussent connues alors en Europe, ont été avantageusement employées par Lacaille, pour établir les élémens de ses tables solaires. Un grand nombre d'autres, transmises par le P. Gaubil, savant missionnaire, et calculées récemment par M. Laplace, ont servi à confirmer, à mesurer même avec une précision incontestable, la diminution de l'écliptique et celle de l'excentricité de l'orbe terrestre, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. Deux autres observations, malheureusement moins précises, mais beaucoup plus anciennes, faites onze cents ans avant l'ère chrétienne par Tchou-koung, frère de l'empereur Youvang, étant comparées aussi aux tables modernes par M. Laplace, se sont accordées avec leurs indications d'une manière remarquable, eu

égard aux erreurs que comportent sans doute ces observations, et à la distance de deux mille neuf cents ans qui les sépare de nous. C'est ainsi que l'érudition peut donner à l'astronomie des secours de la plus haute importance, en ramenant pour elle, du fond des siècles, les phénomènes passés, et les lui présentant comme une épreuve décisive pour les applications futures de ces théories. Sans doute, et le témoignage des missionnaires en fait foi, les antiquités chinoises renferment encore bien des richesses. Toutes les observations de Cocheou-king seul ne sont pas épuisées : combien ne seroit-il pas précieux d'en obtenir une communication complète, et combien ne doit-on pas regretter que cette communication, proposée par le P. Gaubil aux savans d'Europe pendant son long séjour à la Chine, n'ait pas été accueillie alors avec tout l'intérêt et toute la reconnoissance qu'elle méritoit ! Nous osons dire qu'elle le seroit autrement aujourd'hui, où l'astronomie perfectionnée sent qu'elle ne peut plus attendre de vérification que du développement antérieur des phénomènes expliqués par ses théories. Quelque opinion que l'on puisse s'être formée sur le mérite absolu des observations anciennes, et sur la marche plus ou moins tortueuse que l'esprit d'invention a suivie chez les différens peuples, tout le monde s'empressera d'accueillir et d'employer ce qu'une critique éclairée pourra retrouver d'assez précis pour pouvoir être assujetti à des calculs numériques ; et ce ne seroit pas avoir saisi le véritable esprit des discussions élevées par M. Delambre, ni rendre justice à ses rares lumières, que de lui supposer d'autres sentimens.

Nous ne pouvons terminer ce résumé de l'astronomie chinoise sans réfléchir sur la singulière destinée d'un peuple qui, jouissant, depuis une immense suite de siècles, des avantages de l'état social et d'un gouvernement fixe, n'a cependant pu faire que des progrès excessivement lents et bornés dans toutes les branches des connoissances humaines. Ne seroit-ce pas là l'effet d'une immutabilité prématurée dans les institutions et les mœurs, qui auroit fixé trop tôt et trop fortement des qualités dont le germe pouvoit se développer encore, tandis qu'ailleurs, et près de nous, une immutabilité d'institutions, devenue presque aussi grande, mais par le seul sentiment de la conservation et de l'utilité publique, se trouve coexister avec une industrie et une activité qui n'est surpassée par aucune nation du monde !

BIOT.

De l'Industrie française, par M. le Comte Chaptal, *ancien Ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale des sciences de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, &c. &c. &c.* 2 vol. *in-8.°* A Paris, chez Antoine-Augustin Renouard, rue Saint-André-des-Arts, n.° 55, année 1819.

PREMIER VOLUME.

Un ouvrage qui traite de l'industrie d'un peuple, de sa prospérité, de ses ressources, et qui tend à donner au génie actif des hommes qui le composent une direction conforme aux circonstances où ils se trouvent, ne sauroit manquer d'être accueilli par les nationaux et par les étrangers. Tel est celui que nous nous proposons de faire connoître.

Quoiqu'on ait long-temps appliqué le mot *industrie* spécialement aux travaux des arts, M. Chaptal a cru devoir lui donner plus d'extension, et comprendre sous la même dénomination le commerce et l'agriculture, parce que, s'il faut de l'intelligence pour produire, il en faut aussi pour placer les productions.

Son plan est simple et facile à saisir: il consiste, en traitant chacune de ces trois branches, à dire ce que nous étions et ce que nous sommes, à calculer nos pertes en commerce et à apprécier nos progrès en agriculture et en fabrications; à comparer ce que nous obtenons de nos cultures et de nos manufactures avec ce que les étrangers tirent des leurs; à connoître enfin le goût et les besoins de tous les pays pour y adapter nos produits.

Dans un discours préliminaire, l'auteur trace les progrès de l'industrie française seulement depuis le règne de Charlemagne, les temps antérieurs nous étant moins connus. « L'histoire, dit-il, avide de nous » transmettre les noms des premiers dévastateurs de l'espèce humaine, » reste muette sur la plupart des premiers bienfaiteurs. » Suivant ensuite rapidement la marche des événemens, il arrive au moment actuel, où il semble que les nations veulent se replier, se concentrer, s'isoler, de manière que l'industrie, si cet état se maintenoit, seroit réduite aux seuls besoins de la consommation locale, d'où résulteroit l'anéantissement du commerce, et par conséquent la dissolution des liens qui doivent unir entre eux les peuples civilisés. Aux sages réflexions qui précèdent, il ajoute celles-ci: « Dans cette position extraordinaire où se placent les nations » de l'Europe, celle-là est encore heureuse qui habite une terre fertile

» sous une température très-variée, et dont la population est à-la-fois
» nombreuse, active, courageuse, éclairée. Son existence est assurée par
» l'étonnante variété des productions du sol; l'industrie nécessaire à ses
» besoins trouve dans son sein tout ce qui peut alimenter ses travaux;
» une population de trente millions d'individus suffit à une très-grande
» consommation de produits agricoles et industriels; l'échange des
» denrées du midi contre celles du nord établit une circulation avan-
» tageuse; et, de toutes les nations, c'est encore celle qui, réduite à ses
» propres ressources, éprouveroit le moins de privations. »

Pour faire un ouvrage du genre de celui de M. Chaptal, il a fallu réunir divers matériaux, les choisir et savoir les mettre en œuvre. Il a puisé en partie, dans les notes de la balance du commerce tenues au ministère de l'intérieur, ce qui concernoit nos relations avec les nations étrangères. Pour apprécier le produit de nos récoltes, il a consulté, et il le dit, celles des statistiques faites, et, à défaut des autres, les autorités locales, les sociétés d'agriculture et les particuliers instruits; l'administration des contributions indirectes lui a communiqué les résultats de ses opérations relatives à la quantité de vin, de cidre, de bierre fabriqués en France; par la direction générale des forêts, il a pu être informé des bois qui existent; à l'aide des mercuriales des principaux marchés, il est parvenu à avoir, par approximation, le tableau des récoltes et le prix moyen de chaque denrée; se confiant enfin aux travaux du cadastre, exécuté sur plusieurs points, il a cru pouvoir s'en servir pour estimer le capital de l'agriculture et apprécier la richesse territoriale.

Quant à celle qui est le produit des manufactures, M. Chaptal avoit également des ressources pour s'en assurer. Par les tableaux des douanes, il a connu nos importations et exportations; par des hommes qui ne pouvoient l'ignorer, les prix de fabrication; par l'administration des mines, ce qu'on obtient de celles qui sont exploitées. Il a eu à sa disposition les mémoires présentés au Gouvernement par les chambres de commerce et de manufactures. Par-dessus tout cela, il a puisé les meilleurs et les plus grands renseignemens dans ses propres lumières, ayant vécu pendant quarante ans dans les ateliers et au milieu des artistes, ayant créé des établissemens importans; ayant eu, lorsqu'il étoit ministre de l'intérieur, dans ses attributions, l'administration générale du commerce, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

D'après cet exposé, l'ouvrage de M. Chaptal paroîtroit naturellement devoir être divisé en trois parties; cependant il l'est en quatre, parce que, voulant faire connoître des principes propres à diriger le Gouvernement

dans l'administration de l'industrie, il avoit assez de quoi en former une quatrième. Chacune de ces parties est divisée par chapitres.

Dans la première, il traite du commerce de la France avec toutes les nations de l'Europe, les échelles du Levant et de Barbarie, l'Amérique septentrionale, les Indes orientales. Pour bien juger ce qu'étoit le commerce de la France, M. Chaptal a senti qu'il ne devoit choisir ni les temps désastreux où la guerre ferme la plupart des débouchés à la consommation, ni ceux de crises politiques, qui établissent la défiance, menacent les propriétés et paralysent l'industrie. Il s'est uniquement attaché aux années 1787, 1788, 1789, pendant lesquelles la France a pu développer tous ses moyens et établir des relations commerciales avec tous les peuples. On éprouve de vrais regrets en voyant la différence qui marque ces deux époques : heureusement notre industrie agricole et manufacturière s'est accrue, l'aisance de nos campagnes a augmenté la consommation, le commerce intérieur a gagné. En passant en revue les nations avec lesquelles nous étions en rapport, M. Chaptal désigne les objets que nous tirions de chez elles et ceux que nous leur donnions, par quantités et qualités. Il a dressé des tableaux des diverses exportations et importations, et parsemé les résultats des calculs de réflexions et d'observations judicieuses. Nous nous bornerons à en citer deux exemples.

1.° A l'occasion d'une grande différence, à notre désavantage, du commerce que faisoit la France avec les deux Siciles, M. Chaptal observe que nous ne puisions dans les greniers de la Sicile que dans les temps où le besoin le commandoit; que les soies et les laines que ces pays nous fournissoient, alimentoient nos fabriques, où elles acquéroient une valeur triple, et que leurs huiles étoient utiles à nos savonneries: il s'ensuit qu'on ne doit pas calculer numériquement nos importations et exportations, et que, suivant M. Chaptal, l'avantage reste à la nation qui échange ses produits fabriqués contre les matières premières de son industrie.

2.° Lorsqu'il s'agit des causes de la prospérité du commerce anglais, l'auteur rappelle que son gouvernement ne s'occupoit que des moyens de l'accroître, qu'il prodiguoit les encouragemens pour ouvrir des débouchés, pour étouffer dans son berceau l'industrie naissante des autres nations, pour faire protéger les personnes et les propriétés partout où pénétroit son pavillon, pour obtenir des faveurs ou des priviléges dans tous les pays de consommation. Ce gouvernement, identifié et presque incorporé avec le commerce, le suivoit et le protégeoit sur tous les points de la terre; il envoyoit, à grands frais, des ambassades pour

porter des présens aux souverains, faire goûter ses productions et établir des relations; en un mot, il ne pensoit, il n'agissoit que pour son commerce et son industrie. La France ne pouvoit aspirer à cette suprématie; mais, dit M. Chaptal, « à côté de cette puissance colossale, » on peut trouver encore une place honorable, et la France y a des droits » incontestables; l'étendue de son territoire, la variété de ses productions » et l'amélioration de son industrie, lui font même un devoir d'y » prétendre. »

Un tableau général de notre commerce termine la première partie; il comprend les boissons et comestibles, les matières premières des fabriques, les bêtes de somme, les métaux en nature, les produits fabriqués ou manufacturés, les drogues médicinales et celles employées aux fabriques, et les matières d'or et d'argent. La somme des importations excède de beaucoup celle des exportations, en sorte que les résultats paroissent défavorables à la balance du commerce: cette différence cesse, ou plutôt la balance est en faveur de notre nation, si l'on considère, 1.° que, dans le calcul des importations, les productions de nos colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, y entrent pour deux cent quarante millions, tandis que les exportations pour ces colonies ne s'élevoient qu'à quatre-vingt-dix millions; 2.° que, parmi les objets importés, on a fait figurer les monnoies étrangères et les lingots d'or et d'argent pour plus de soixante millions.

La seconde partie est consacrée à l'exposé des progrès de l'agriculture depuis 1789 : il faut convenir qu'avant cette époque elle en avoit déjà fait de grands, dus particulièrement aux écrits et sur-tout aux expériences de Duhamel, de Malesherbes et de plusieurs autres propriétaires cultivateurs. La marche de l'amélioration est devenue plus rapide, lorsque l'agriculture a été délivrée d'une partie de ses entraves, lorsque les terres ont pu être divisées. Cet état de choses a inspiré le desir et a donné la facilité de tirer du sol le plus de productions possible; les petites cultures se sont multipliées : on sait de combien elles diffèrent des grandes, non moins nécessaires cependant dans un état qui n'est pas seulement agricole; car les petits cultivateurs consomment presque tout ce qu'ils récoltent; ce n'est que dans les grandes qu'on a des excédans, qui servent à alimenter les ouvriers fabricans, les armées, et les habitans des villes. La doctrine des assolemens n'a pas peu contribué à perfectionner notre agriculture; cette doctrine, née dans la Flandre française et dans la Belgique, accréditée ensuite en Angleterre, ne s'est propagée dans l'intérieur du royaume que depuis quelque temps. Pour avoir des rotations plus variées, moins rapprochées, on a combiné et alterné,

avec les céréales, diverses plantes à fourrages et à racines, ayant égard au climat et à la nature du terrain. Que ceux qui ont connu, il y a vingt-cinq ou trente ans, les plaines de la Beauce, de la Brie, de la Picardie, &c., les parcourent dans la saison des récoltes ; ils verront les étonnans changemens qu'y a opérés une culture mieux entendue et plus productive.

On a tant éprouvé de bien de la pomme de terre, qu'elle s'est répandue dans toutes les parties de la France. On doit à cette précieuse plante la diminution des mauvais effets de la disette de 1817. Il y a long-temps que les habitans de l'est et du nord s'en nourrissoient plusieurs mois de l'année. De bons esprits l'ont importée dans l'ouest et le sud ; de proche en proche elle a fini par gagner les contrées les plus reculées du royaume. L'examen plus attentif qu'on a fait de nos jours de sa végétation et de ses parties constituantes, a mis en état d'indiquer les divers usages auxquels elle pouvoit servir. C'est un vrai don du ciel, qui sera désormais parmi nous un préservatif contre la famine.

Si la pomme de terre a accru nos moyens de subsistance, l'introduction des mérinos, qui ne date que de trente ans, a enrichi nos manufactures d'une production plus importante que la soie. Sans les fautes commises, fautes que M. Chaptal ne déguise pas, notre agriculture fourniroit assez de laines fines pour les besoins de nos fabriques.

Il nous reste encore beaucoup à faire, dit avec raison M. Chaptal: généraliser les bonnes méthodes, conquérir de nouveaux genres de prospérité, élever plus de bestiaux, former plus de prairies, mieux assoler les terres; voilà des principes qui ne sont pas assez répandus et dont il faut poursuivre l'adoption.

Deux sortes de plantes paroissent à M. Chaptal mériter une attention particulière; savoir, la betterave et le pastel; la première pouvant être cultivée dans le nord, et l'autre dans le midi. Par l'une, nous serons en état de ne point souffrir d'un blocus de nos ports, qui nous interdiroit la jouissance de cette matière sucrée que fournissent les colonies d'Amérique: si nous parvenions à retirer de l'autre, en suffisante quantité, cette fécule bleue qui colore si agréablement nos étoffes, nous épargnerions une mise dehors quelquefois très-considérable. Qui, mieux que M. Chaptal, pouvoit conseiller la multiplication de ces deux végétaux, lui qui a si bien su soumettre la betterave à tous les essais capables de faire connoître les substances qu'elle recèle dans son sein, et tous les avantages qu'on peut en retirer!

Dans une suite de tableaux sont consignés les produits annuels de tout genre, article par article. Rien nest omis; jusqu'à la quantité de

volailles de toute espèce, et à celle de leurs œufs, tout est calculé.

Un des chapitres qui présentent le plus d'intérêt, est le troisième de la deuxième partie. M. Chaptal y donne l'aperçu de la richesse territoriale de la France, dont la population est de vingt-neuf millions trois cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-huit individus, d'après les derniers recensemens. La superficie, non compris la Corse, est de cinquante-deux millions d'hectares : quarante-cinq millions quatre cent quarante-cinq mille produisent plus ou moins ; six millions cinq cent cinquante-cinq mille ne produisent rien ou très-peu. De l'état détaillé que M. Chaptal donne, il résulte que la moitié du sol productif est en terres labourables, un huitième en bois, un quinzième en pâtures, un quinzième en prés, un vingt-deuxième en vignes, un treizième en terres vagues, landes et bruyères, qui, pour l'accroissement de la population, fournissent un moyen de colonisation intérieure, suivant nous, préférable à celles qu'on pourroit tenter dans les pays lointains. Quel est le produit moyen des terres ! quel est le capital de l'agriculture ! quelle est l'évaluation du produit brut ! quelle est celle du produit net ! C'est par la solution de ces questions que M. Chaptal pouvoit parvenir à établir la véritable richesse de notre sol. Suivant lui, en France le revenu moyen d'un hectare est d'environ vingt-huit francs, et le produit général, d'après cette base, seroit d'un milliard quatre cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-quatre mille six cent cinquante-trois francs. Le capital de l'agriculture monte à trente-sept milliards cinq cent vingt-deux millions soixante-deux mille quatre cent soixante-seize francs ; l'évaluation du produit brut, à quatre milliards six cent soixante-dix-huit millions sept cent huit mille huit cent quatre-vingt-cinq francs ; et celle du produit net, défalcation des frais de tout genre, à un milliard trois cent quarante-quatre millions sept cent trois mille trois cent soixante-dix francs, qu'il regarde comme imposables. D'après ces résultats, il conclut « que, si l'impôt territorial étoit convenablement réparti, il ne formeroit » pas le cinquième du revenu de la France ; tandis que, dans l'état » actuel, il en absorbe le tiers dans quelques départemens, et à peine » le huitième dans d'autres. »

Si les données d'après lesquelles M. le comte Chaptal a établi ses calculs, sont certaines, comme il y a lieu de le croire, ses résultats ne sauroient être contestés : or il s'est appuyé sur des opérations du cadastre, sur plusieurs statistiques de départemens, sur des autorités administratives et locales, sur des recherches faites par ordre du ministre des finances, quant aux ventes des biens ruraux : en réunissant les sommes totales fournies par chacune de ces quatre manières d'estimer, il n'a

dû compter et en effet il n'a compté que sur le terme moyen. Nous ne doutons pas qu'il ne se soit assuré auparavant si les opérations du cadastre étoient exactes, si les statistiques étoient bien faites, s'il n'y a pas eu d'exagération dans les rapports des autorités, si enfin le travail demandé par le ministre des finances avoit été confié à des commissaires attentifs.

Nous n'attendrons pas l'extrait du deuxième volume pour dire qu'il y a peu d'ouvrages qui présentent plus d'intérêt que celui de M. Chaptal, à cause de l'importance des objets qu'il traite, de la manière dont ils sont traités, et des réflexions profondes qu'on y trouve répandues au milieu de beaucoup de faits.

TESSIER.

Sur les Aérolithes de la Chine.

Les Chinois ont observé de tout temps ce phénomène extraordinaire, qui n'a commencé que depuis peu d'années à fixer, d'une manière régulière, l'attention des Européens, et qui, dans un court espace de temps, a déjà tant exercé le scepticisme des savans, et a fait éclore un si grand nombre d'hypothèses. La chute des pierres météoriques ne pouvoit manquer d'étonner des hommes ignorans et superstitieux, accoutumés à chercher dans le ciel les causes et les types des événemens du monde sublunaire, et à considérer les phases des corps célestes, les comètes, les nuages mêmes, comme des présages de la paix ou de la guerre, de la vie ou de la mort des souverains, de la félicité des peuples, ou des calamités qui les accablent. Mais, quelque puéril que soit le motif qui a guidé les observateurs, leurs observations n'en sont pas moins bonnes à examiner; et les circonstances avec lesquelles ils décrivent la chute des aérolithes, m'ont semblé mériter d'être rapprochées de celles qui ont précédé, accompagné ou suivi le même phénomène dans nos climats. Je placerai ici un résumé de ce que les livres des Chinois et des Japonais m'ont présenté de plus intéressant sur cette matière.

Le nom le plus ordinaire par lequel on désigne les pierres atmosphériques, est celui de *sing yun tchhing chi*, étoiles tombantes et changées en pierres. On les classe, parmi les météores, avec les *souï sing*, c'est-à-dire, avec les étoiles tombantes et les globes de feu : il faut remarquer que le mot de *sing* est plus générique que celui d'*étoile*, et qu'il désigne aussi les planètes et les comètes ; de sorte qu'on seroit tenté de croire que la plus récente des hypothèses par lesquelles on a essayé d'expliquer

la chute des aérolithes, auroit été la première idée qui se seroit présentée aux astronomes chinois. Au reste, il y a un auteur qui a rejeté cette opinion comme une erreur grossière. « Depuis l'antiquité jusqu'à nos » jours, dit-il, on ne sauroit compter le nombre de ces étoiles qui sont » tombées sur la terre; et cependant on ne s'aperçoit pas que le nombre » des corps lumineux qui sont suspendus dans le ciel, ait diminué le » moins du monde. Dira-t-on qu'à mesure qu'il en tombe, il s'en » reproduit de nouveaux, et que la génération des étoiles est comme » celle des hommes ! » Un autre auteur remarque que le nom d'*étoiles tombantes changées en pierre* vient uniquement de ce que ces corps paroissent aux yeux comme des étoiles; mais croire que des pierres sont des étoiles est, suivant lui, une grande erreur.

Suivant le premier des deux écrivains que je viens de citer, les *étoiles tombantes* ont rarement plus d'un *tchhi* et un *thsun* [0^{m},419 environ] de long. Mais il est fait mention, dans l'histoire, d'aérolithes beaucoup plus considérables. Le rocher qui est à la source du fleuve Jaune, sur la rive septentrionale de l'Altan, et que les Mongols nomment *khadasou-tsilao* [rocher du pôle], passe dans la tradition pour avoir été une étoile tombée. Il a plus de quatre *tchang* [environ 15 mètres] de haut; il est absolument isolé et debout au milieu d'une plaine. C'est sans doute une masse de fer natif à ajouter à celles de Krasnoyar, d'Otumpa, du Mexique, &c.

Quelquefois les *étoiles tombantes* n'ont été annoncées par aucun signe particulier. Le ciel étant serein, sans nuages, soit de jour, soit de nuit, on est surpris tout-à-coup par un bruit semblable à celui du tonnerre, et qui se fait entendre à plusieurs centaines de *li* [ou dixaines de lieues], et qui accompagne la chute d'un nombre de pierres plus ou moins considérable. Le plus souvent pourtant on a observé des globes de feu qui parcouroient le ciel dans différentes directions, et avec un mouvement plus ou moins rapide. Si le phénomène a lieu pendant la nuit, on observe que la lumière qui en part éclaire le ciel et la terre, et produit une clarté égale à celle du jour. Au moment où le globe éclate, on entend un fracas pareil à celui d'une maison qui s'écroule, ou au mugissement d'un bœuf. Le bruit que font les pierres en tombant, est comparé au bruissement des ailes des oies sauvages. Il tombe une seule pierre, ou deux, ou un plus grand nombre : quelquefois elles tombent comme une pluie; elles sont brûlantes au moment de leur chute, et de couleur noirâtre; mais quelquefois elles sont assez légères. A l'endroit où étoit d'abord le globe, on aperçoit une lueur d'une certaine étendue, qu'on a coutume de comparer à un serpent, et qui subsiste plus ou moins

long-temps; le ciel est plus pâle en cet endroit, ou d'autres fois il est de couleur rouge tirant sur le jaune, ou verdâtre, comme des touffes de bambou. Il est tombé des aérolithes au milieu des champs, dans les camps, dans les villes, dans la capitale; on a remarqué que les animaux en étoient effrayés. Une pierre, ou, pour parler comme les Chinois, une étoile étant tombée dans le camp de Kao-tsou (en 546), tous les ânes qui y étoient se mirent à braire. Sous Chi-tsoung des *Tcheou* postérieurs, une pierre tomba avec un grand bruit près de la capitale; les chevaux et les bœufs s'enfuirent sans qu'on pût les retenir : on crut dans la ville que c'étoit un bruit de tambours, et les tambours du palais y répondirent. Au reste, quoique les aérolithes soient fréquemment tombées au milieu des lieux habités, on ne cite, non plus qu'en Europe, aucun exemple d'hommes qui en aient été atteints.

J'ai formé, d'après *Ma-touan-lin*, un catalogue des pierres tombées en Chine, en conservant avec soin les particularités qu'on a observées au moment de leur chute. M. Deguignes fils, dans une espèce de table chronologique, que vraisemblablement il n'a pas rédigée lui-même, mais qu'il a insérée dans le premier volume de son Voyage à Peking, a fait mention de neuf phénomènes de cette espèce, tous observés avant l'époque de l'ère chrétienne. On a regretté que ce travail n'ait pas été poussé plus loin, et que les auteurs chinois ne soient pas entrés dans de plus grands détails sur les chutes d'aérolithes dont ils font mention (1) : les Chinois nous offrent cependant des récits assez circonstanciés; mais l'extrait qu'on en avoit fait étoit trop incomplet et trop sommaire. Le catalogue de *Ma-touan-lin* ajoute une soixantaine de faits semblables à ceux dont nous avions connoissance, et il s'arrête à l'année 1004 : j'ai cherché ailleurs de quoi suppléer à la suite de cette série chronologique. Je ne citerai en ce moment que quelques exemples pris parmi ceux qui sont les plus récens, ou qui offrent les circonstances les plus remarquables. On jugera par ces échantillons, si la totalité du catalogue pourroit mériter d'être publiée.

La sixième année *youan-ho* [811] à la troisième lune, le jour *wou-siu*, entre trois heures et cinq heures après midi, le ciel étant couvert et le temps froid, il y eut un globe de feu, de la grosseur d'un *hou* (sorte de mesure qui vaut dix boisseaux), qui tomba entre *Yan* et *Yun*. Un bruit semblable à celui du tonnerre se fit entendre à plusieurs dixaines de lieues : les faisans s'envolèrent en poussant de grands cris. Au-dessus du lieu où le globe tomba, il resta une vapeur rougeâtre,

---

(1) *Voy.* le Mémoire sur les chutes des pierres, par M. Bigot de Morogues, *p.* 40.

redressée comme un serpent, et de la longueur d'un tchang [environ 3m, 8]; elle dura jusqu'au soir, et s'éteignit alors. — La douzième année (en 817), à la neuvième lune, le jour *ki-haï*, sur les trois heures ou quatre heures après minuit, il parut une *étoile coulante* vers le milieu du ciel; sa tête étoit comme un seau, et sa queue comme une barque de deux cents *hou* de port; elle avoit plus de dix *tchang* [38 mètres] de longueur, et faisoit du bruit comme une troupe d'oies qui s'envolent; elle produisoit une lumière semblable à celle des torches qui servent dans les illuminations. Elle passa au-dessous de la lune, en s'avançant toujours vers l'occident: tout d'un coup on entendit un grand bruit, et, au moment le globe tomba à terre, un fracas trois fois plus fort que celui d'une maison qui s'écroule. Quoiqu'il ne soit pas toujours fait mention d'aérolithes, à la suite des explosions des bolides; il est assez vraisemblable que les uns et les autres doivent être rapportés à la même cause: les Chinois ont donc été fondés à ranger ces phénomènes dans une même classe.

La deuxième année *thian-yeou* [905], à la troisième lune, au jour *i-tcheou*, vers minuit, il parut une grande étoile dans le milieu du firmament; elle étoit de la grosseur de cinq boisseaux; elle *coula* du côté du nord-ouest, l'espace d'environ dix *tchang;* puis elle s'arrêta. Il y avoit au-dessus une multitude de petites étoiles qui formoient comme une flamme de couleur rouge ou orangée, de la longueur de cinq *tchang* au moins, et prolongée comme un serpent. Toutes ces petites étoiles se mouvoient vers le sud-est; elles tombèrent ensuite sous la forme d'une pluie, et peu après le globe s'éteignit. Il resta ensuite une vapeur d'un bleu blanchâtre tirant sur le vert, qui occupoit le milieu du ciel: cette couleur alla en s'obscurcissant, et disparut.

Dans les années Wan-li de la dynastie des Ming (en 1516), à la douzième lune, le vingt-cinquième jour, à Chun-khing-fou, de la province du Sse-tchhouan, il n'y avoit ni vent ni nuages; le tonnerre gronda subitement, et il tomba six pierres globuleuses, dont l'une pesoit huit livres, une autre quinze livres, une troisième dix-sept livres: les plus petites ne pesoient qu'une livre; et la plus petite de toutes, dix onces seulement.

Sous le règne de Wen-tsoung, roi de Corée, qui répond à la deuxième année thian-yeou [905], il tomba à *Hoang-lie* (en Corée) des pierres qui imitèrent le bruit du tonnerre. Les officiers du lieu ayant envoyé ces pierres à la cour, le président des rites dit, dans une supplique adressée au roi, que, du temps des *Thesin* (il auroit pu dire, dès le temps des *Tcheou*), il étoit tombé des étoiles; et que, sous les dynasties

des *Tsin* et des *Thang*, et dans les temps postérieurs, le même événement avoit eu lieu de temps à autre, de sorte que c'étoit une chose ordinaire, et non pas un prodige qui annonçât, ni des malheurs, ni des événemens heureux; de sorte qu'on avoit tort de s'en étonner. Tous les auteurs qui ont parlé de ce phénomène, ne s'expriment pas d'une manière aussi raisonnable, et nous allons voir quelques-unes des fables auxquelles la chute des pierres atmosphériques a donné lieu.

On appelle *haches de foudre*, *lissoirs*, *marteaux*, *coins*, *vrilles*, *anneaux*, *perles de foudre*, ou, pour mieux dire, du dieu du tonnerre, certaines pierres de couleur noirâtre ou violette, qui, à ce qu'on prétend, tombent avec le tonnerre, et dont la forme approche un peu de celle des objets dont on leur donne le nom. Les *marteaux* pèsent quelquefois plusieurs livres. Il y a des *coins* de la longueur d'un *tchhi*, ou d'un pied *chinois*. Tous ces objets ressemblent à de l'acier ou à du fer. On raconte à ce sujet des histoires merveilleuses, que l'auteur même dont je les extrais, traite de contes ridicules. Il en donne ensuite une explication qui ne l'est guère moins; car elle est fondée sur les principes fantastiques de la physique chinoise. Ce qu'il dit de plus judicieux, est que ces prétendus outils du dieu du tonnerre sont de la même nature que les *étoiles tombantes*; mais il va trop loin quand il avance que les uns et les autres doivent être considérés comme les traces de phénomènes analogues aux pluies de pierres, d'or, de millet et de riz, de poil, de sang, &c., dont il est question dans les chroniques. On lit dans l'histoire du Japon, que la sixième année siowa, du règne de Nin-Mio Ten-O [839], le vingt-neuvième jour de la huitième lune, il y eut dans un lieu à l'occident de la ville de Thian-tchhouan, où il n'existoit aucun fragment de pierre, du tonnerre et de la pluie pendant dix jours. Le temps étant redevenu serein, on vit à terre des pierres semblables à des pointes de flèche et à des hachettes, les unes blanches, les autres rouges. — On trouve un autre exemple d'observations semblables, faites dans deux autres villes du Japon, mais que l'on eut occasion de renouveler pendant trois années consécutives, sous le règne de Kouoko-Ten-O, dans les années *nenwa*, c'est-à-dire, en 885, 886 et 887.

L'auteur japonais qui me fournit ces détails, prétend que la chute des pierres de foudre est beaucoup plus commune dans les pays du nord, qu'elle est au contraire assez rare au Japon; et il cite, en preuve de ce qu'il avance, un orage des plus terribles, qui eut lieu au-dessus de la capitale, le vingtième jour de la sixième lune, en 1710. Le tonnerre tomba dans un grand nombre d'endroits, et détruisit plusieurs centaines de maisons; et cependant on ne trouva pas une seule de ces prétendues

haches, ni de ces coins du dieu de la foudre. Sa preuve, comme on voit, n'en est pas une; et il n'en reste pas moins très-vraisemblable que les fragmens de substances minérales auxquels l'ignorance a donné ces noms ridicules, sont, d'après le récit des auteurs les mieux instruits, des pierres atmosphériques de la même nature que les *étoiles tombantes :* cela étant, le tonnerre, auquel on en attribue la formation, sera ce même bruit qui accompagne presque toujours l'explosion des bolides et la chute des aérolithes. Une autre conclusion plus remarquable à tirer du récit des écrivains chinois et japonais, c'est que, dans le plus grand nombre des cas, le *lieou-sing,* ou le globe igné, qui produit les pierres tombantes, a été observé avant la chute, et semble en avoir été la cause immédiate. Cette observation est d'accord avec l'opinion qu'en ont à présent les hommes les plus instruits; mais, comme elle a été révoquée en doute, le témoignage des Chinois qui la fortifie, peut n'être pas entièrement superflu.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

LE lundi 22 mars, l'académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle; M. *Vauquelin* y a rempli les fonctions de président. M. *Delambre,* l'un des secrétaires perpétuels, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Périer; M. *Fourier,* un mémoire sur les théories physiques et mathématiques de la chaleur; M. *Biot,* un exposé des travaux continués pour déterminer la figure de la terre, et des résultats des observations du pendule, faites l'année dernière aux îles Shetland; M. *Latreille,* un mémoire concernant les insectes peints ou sculptés sur les monumens d'Égypte.

L'académie avoit proposé, dans la séance publique du 17 mars 1817, pour sujet d'un prix de physique, 1.° *De déterminer, par des expériences précises, tous les effets de la diffraction des rayons lumineux directs et réfléchis, lorsqu'ils passent séparément ou simultanément près des extrémités d'un ou de plusieurs corps d'une étendue soit limitée soit indéfinie, en ayant égard aux intervalles de ces corps, ainsi qu'à la distance du foyer lumineux d'où les rayons émanent ;* 2.° *de conclure de ces expériences, par des inductions mathématiques, les mouvemens des rayons dans leur passage près des corps.* Elle a décerné le prix au mémoire enregistré sous le n.° 2, ayant pour épigraphe: *Natura simplex et fœcunda.* L'auteur est M. FRESNEL.

Feu M. ALHUMBERT ayant légué une rente annuelle de *trois cents francs* pour être employée aux progrès des sciences et des arts, le Roi a autorisé les académies des sciences et des beaux-arts à distribuer alternativement chaque année un prix de cette valeur. L'académie des sciences a arrêté qu'elle consacreroit ce prix à des travaux particuliers propres à remplir des lacunes dans

l'ensemble de nos connoissances : elle a en conséquence annoncé, l'année dernière, qu'elle décerneroit une médaille d'or de la valeur de trois cents francs à l'auteur de la meilleure description anatomique des vers intestinaux, connus sous les noms d'*Ascaris lumbricalis* et d'*Echinorhynchus gigas*. Le prix a été décerné au mémoire enregistré sous le n.° 1, et qui a pour épigraphe ce vers d'Andrieux : *Si je n'y puis atteindre, heureux d'en approcher.* L'auteur est M. Jules CLOQUET.

Un anonyme ayant légué une somme de *sept mille francs* pour être placée en rente sur l'État au profit de l'académie des sciences, le Roi a autorisé l'académie, par une ordonnance en date du 22 octobre 1817, à distribuer annuellement un prix de cinq cent trente francs, valeur de cette rente, à l'ouvrage publié chaque année, qui, à son jugement, contiendroit les recherches les plus utiles à la statistique de la France. Parmi les cinq ouvrages que l'académie a distingués, elle a décerné le prix à celui qui est intitulé, *Statistique des colonies françaises occidentales, appliquée à leur économie politique*, dont l'auteur est M. MOREAU DE JONNÈS, l'un de ses correspondans. L'académie a vivement regretté de n'avoir pas à sa disposition une seconde médaille, pour la décerner à la statistique du département de l'Aude, dont l'auteur est M. TROUVÉ. L'académie a jugé dignes d'une mention honorable la statistique du département de la Charente, par M. QUENOT ; la description du département de la Vendée, par M. CAVOLEAU ; et la description du département du Tarn, par M. MASSOL : ouvrages qui doivent trouver place dans la collection des mémoires statistiques, dont la réunion formera un jour la description complète de la France.

La médaille fondée par M. LALANDE, *pour l'observation la plus intéressante ou le mémoire le plus utile à l'astronomie, qui aura paru dans l'année*, a été décernée à M. PONS, directeur-adjoint de l'observatoire de Marseille, pour les trois comètes qu'il a découvertes en 1818. Ces comètes étoient très-petites et sans apparence de queue ; en sorte que, sans la vigilance extrême de M. Pons, et sans son habileté, secondée par le plus beau ciel, il est probable que deux de ces comètes auroient échappé aux recherches des astronomes de tous les pays. Ce n'est pas même sans quelque peine qu'on a pu les voir à Paris. Malgré ces difficultés, et d'après le peu d'observations qu'on a pu rassembler, M. NICOLLET a déjà calculé les orbites paraboliques qui ont offert quelques particularités remarquables. La première comète a passé au périhélie le 26 février 1818. Son inclinaison diffère peu de 90° : c'est la plus grande qu'on ait encore observée. La seconde n'est arrivée au périhélie que le 24 janvier 1819. Elle avoit d'abord offert beaucoup de ressemblance avec la comète de 1805. Il en seroit résulté une révolution de treize ans et une ellipse fort peu alongée, qui ne se seroit nullement accordée avec les observations. La troisième a été au périhélie le 5 décembre 1818 ; et, le 13 du même mois, sa distance à la terre n'étoit que de seize centièmes de la distance du soleil. Cette dernière comète est rétrograde ; les deux autres sont directes.

L'académie avoit, pour la seconde fois, proposé la *maturation des fruits* pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger dans sa séance publique de cette année. Les mémoires envoyés au concours n'ayant pas rempli les conditions du programme, et l'académie jugeant ce sujet assez intéressant pour appeler l'attention des physiciens sur un phénomène qui peut jeter un grand jour sur la théorie des

combinaisons végétales, et dont le développement promet des résultats utiles à la société, a pensé qu'en publiant un programme plus détaillé, elle fixeroit mieux l'attention des concurrens, en les guidant dans une route plus sûre que celle qu'ils ont suivie jusqu'ici. En conséquence, elle remet au concours la question suivante: *Déterminer les changemens chimiques qui s'opèrent dans les fruits pendant leur maturation et au-delà de ce terme.* On devra, pour la solution de cette question, 1.° *Faire l'analyse des fruits aux principales époques de leur accroissement et de leur maturation, et même à l'époque de leur blessissement et de leur pourriture;* 2.° *Comparer entre elles la nature et la quantité des substances que les fruits contiendront à ces diverses époques;* 3.° *Examiner avec soin l'influence des agens extérieurs, sur-tout celle de l'air qui environne les fruits et l'altération qu'il éprouve. On pourra borner ses observations à quelques fruits d'espèces différentes, pourvu qu'il soit possible d'en tirer des conséquences assez générales.*

L'académie propose pour sujet d'un autre prix, qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de mars 1821, la question suivante: *Donner une description comparative du cerveau dans les quatre classes d'animaux vertébrés, et particulièrement dans les reptiles et les poissons, en cherchant à reconnoître l'analogie des diverses parties de cet organe, en marquant avec soin les changemens de forme et de proportion qu'elles éprouvent, et en suivant, le plus profondément qu'il sera possible, les racines des nerfs cérébraux. Il suffira de faire les observations sur un certain nombre de genres choisis dans les principales familles naturelles de chaque classe; mais il sera nécessaire que les principales préparations soient représentées par des dessins suffisamment détaillés, pour que l'on puisse les reproduire et en constater l'exactitude.* Ce prix et le précédent consisteront chacun en une médaille d'or de la valeur de trois mille francs. Ils seront adjugés dans la séance publique du mois de mars 1821. Le terme de rigueur pour l'envoi des mémoires est le 1.er janvier 1821.

L'académie a publié, en décembre 1818, le programme suivant: Un anonyme ayant offert une somme avec l'intention que le revenu en fût affecté à un prix de physiologie expérimentale à décerner chaque année, et le Roi ayant autorisé cette fondation par une ordonnance en date du 22 juillet 1818, l'académie décernera une médaille d'or de la valeur de *quatre cent quarante francs*, à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui lui paroîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Elle fera connoître son jugement dans sa séance publique du mois de mars 1820. Les auteurs qui croiroient pouvoir prétendre au prix, sont invités à adresser leurs ouvrages, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er décembre 1819, terme de rigueur. Les concurrens sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

Prix de Statistique. Afin que les recherches puissent s'étendre à un plus grand nombre d'objets, il a paru d'abord préférable de ne point indiquer une question spéciale, en laissant aux auteurs mêmes le choix du sujet, pourvu que ce sujet appartienne à la statistique proprement dite, c'est-à-dire qu'il contribue à faire connoître exactement le territoire ou la population ou les richesses agricoles et industrielles du royaume ou des colonies. Parmi les ouvrages regardés à juste titre comme les plus utiles, on pourroit désigner ceux qui auroient pour objet la description d'une des principales branches de l'industrie française, et

l'estimation détaillée de ses produits; la description des cours d'eaux, et de leur usage dans une portion notable du territoire de la France; le tableau de l'industrie de la capitale, recherche importante qui se compose d'une multitude d'élémens divers très-difficiles à rassembler; le plan topographique d'une grande ville joint à des mémoires assez étendus sur la population, le commerce, la navigation et les établissemens maritimes; les descriptions statistiques des départemens ou des annuaires rédigés d'après les instructions générales qui ont été publiées en France, et que le ministre de l'intérieur a renouvelées; l'indication des substances qui forment la nourriture des habitans des campagnes dans plusieurs départemens, et le tableau des proportions selon lesquelles ces mêmes substances sont employées comme alimens; une suite d'observations sur les transports effectués par terre, qui serve à comparer l'importance respective des communications; l'état des richesses minéralogiques de la France, celui de la navigation intérieure; enfin divers mémoires de ce genre ayant un objet spécial exactement défini et relatif à l'économie publique. On regarderoit comme préférables ceux de ces mémoires qui, à conditions égales, s'appliqueroient à une grande partie du territoire ou à des branches importantes de l'agriculture ou du commerce, ceux qui donneroient la connoissance complète d'un objet déterminé, et contiendroient sur-tout la plus grande quantité possible de résultats numériques et positifs. Les mémoires manuscrits, destinés au concours, doivent être adressés au secrétariat de l'Institut, *francs de port*, et remis avant le 1.er janvier 1820. Ils peuvent porter le nom de l'auteur, ou ce nom peut être écrit dans un billet cacheté joint au mémoire. Quant aux ouvrages imprimés, il suffit qu'ils aient été publiés dans le courant de l'année 1819, et qu'ils soient parvenus à l'académie avant l'expiration du délai indiqué. Le prix consiste en une médaille d'or équivalente à la somme de *cinq cent trente francs.* — Il sera décerné dans la séance publique du mois de mars 1820.

On a distribué deux cahiers *in-4.°*, l'un de 70 pages, l'autre de 50, contenant l'analyse des travaux de l'académie pendant l'année 1818. Cette analyse est rédigée par M. Delambre, pour la partie mathématique; par M. Cuvier, pour la partie physique.

La partie mathématique fait connoître les Mémoires de M. *Laplace* sur la rotation de la terre; sur l'influence de la grande inégalité de Jupiter et de Saturne dans le mouvement des corps du système solaire; sur la loi de la pesanteur, en supposant le sphéroïde terrestre homogène et de même densité que la mer; — de M. *Poisson* sur la précession des équinoxes; sur la libration de la lune; — de M. *Poinsot* sur l'application de l'algèbre à la théorie des nombres; — de M. *Cauchy* sur l'intégration d'une classe particulière d'équations différentielles; sur l'intégration des équations aux différences partielles du premier ordre à un nombre quelconque de variables; — de M. *Fourier* sur les vibrations des surfaces élastiques. = Ouvrages imprimés : Exercices de calcul intégral, construction des Tables elliptiques, par M. *Legendre.* — Histoire de l'astronomie du moyen âge, par M. *Delambre* (*voy.* Journ. des Savans, janv. 1819, pag. 60). — Notice sur les opérations entreprises pour déterminer la figure de la terre, par M. *Biot.* — Mémoire sur les inondations souterraines auxquelles sont exposés plusieurs quartiers de Paris, par M. *Girard.* — Mémoire du même sur la topographie et le relief du sol de Paris. — Mémoires sur la marine et les

ponts et chaussées, par M. *Dupin.* — Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gasp. Monge, par M. *Dupin.* — Des marais Pontins, par M. *de Prony.* = Rapports sur les ouvrages, les essais, les machines, &c. qui ont été soumis à l'examen de l'académie.

PARTIE PHYSIQUE. 1.° Chimie. Deux nouvelles substances, l'une métallique et alcaline, l'autre métallique et acidifiable, ont été découvertes : la première, par M. *Arfvedson*, qui l'a nommée LITHION; l'autre, par M. *Berzelius*, qui lui a donné le nom de SELENIUM. — Mémoires de M. *Vauquelin* sur le cyanogène et l'hydrocyanique; — de M. *Thenard* sur plusieurs acides qui peuvent admettre des proportions d'oxigène bien supérieures à celles que l'on regardoit jusqu'à présent comme constituant leur état le plus oxigéné; — de MM. *Chevillot* et *Édouard* sur les caméléons minéraux; — de M. *Laugier* sur le cobalt et le nickel; — de M. *Houtou-la-Billardière*, sur un acide nouveau auquel il donne le nom de PYRO-MUCIQUE; — de M. *Chevreul* sur les corps gras; — de MM. *Pelletier* et *Caventou* sur la cochenille. = 2.° Météorologie. Mémoires de M. *de Humboldt* sur les phénomènes atmosphériques de la Zone torride; — de M. *Moreau de Jonnès*, sur le coup de vent qui a causé tant de dégâts aux Antilles, le 21 septembre dernier. = 3.° Minéralogie et Géologie. Recherches de M. *Beudant* sur les cristaux. — Analyse d'une pierre qui abonde dans un ravin du Mont-d'Or en Auvergne, par M. *Cordier.* — Mémoire de M. *Palissot de Beauvois* sur un phénomène géologique observé dans le comté de Rowan, province de la Caroline du Nord : au milieu d'une colline d'un sable très-fin, entremêlé de petites pierres de quartz et de nombreuses parcelles de mica argenté, se trouve une veine de pierres disposées si régulièrement, que les habitans lui donnent le nom de mur naturel, et que les naturalistes ont prétendu que c'étoit un véritable mur, construit, à une époque reculée, par quelque peuple aujourd'hui inconnu. — Mémoire de M. *Moreau de Jonnès* sur l'un des monts de la Martinique; et description géologique de la Guadeloupe, par le même. = 4.° Botanique. Description du Dattier et du Perséa d'Égypte, par M. *Delile;* — du Palmier de Nipa, qui croît spontanément dans l'Archipel des Indes, par M. *Houtou de la Billardière;* — de l'Arbre de la vache, par M. *de Humboldt*, qui continue de publier avec M. Bonpland l'ouvrage intitulé : *Nova genera plantarum æquinoctialium.* = 5.° Zoologie. Description de nouvelles espèces de cétacées, par M. *de Lacépède*, d'après des peintures rapportées du Japon par feu M. Titsing. — Considérations sur l'Orang-Outan et sur le Tapir de Sumatra, par M. *Cuvier;* sur le Gecko des Antilles, par M. *Moreau de Jonnès.* — 6.° Anatomie et Physiologie. Philosophie anatomique, par M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* (*voyez* Journal des Savans, mars 1819, pag. 183-187). — Recherches sur la respiration des grenouilles, par M. *Edwards.* = 7.° Médecine et Chirurgie. Mémoires de M. *Portal* sur la membrane pupillaire et sur l'anévrisme; — de M. *Percy* sur le méricisme, indisposition qui consiste à faire revenir à la bouche les alimens à demi digérés; — de M. *Laennec* sur l'art d'explorer les maladies du thorax au moyen de l'auscultation; — de M. *Chrétien*, médecin de Montpellier, sur l'emploi de l'or en médecine; — de M. *Gondret* sur les ventouses; — de M. *Richerand* sur une opération exécutée par lui, en enlevant une partie des côtes et de la plèvre; — de M. *Roux* sur la cataracte guérie soit par l'extraction du cristallin, soit par le déplacement ou abaissement de cette lentille. = 8.° Économie rurale.

Observations de M. *Yvart* sur l'état de l'agriculture dans les environs du Mont-d'Or et du Puy-de-Dôme.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Tableau bibliographique des ouvrages en tout genre qui ont paru en France pendant l'année 1818, contenant, 1.° une table alphabétique des ouvrages; 2.° une table alphabétique des auteurs; 3.° une table systématique, par M. Beuchot, *in-8.°* de 180 pages, à joindre au Journal de l'imprimerie et de la librairie, rédigé par M. Beuchot et imprimé chez M. Pillet aîné.

Commentaire sur l'esprit des lois de Montesquieu; édition conforme à celle qui a été publiée à Liége en 1817. Paris, impr. de Fain, chez Delaunay, *in-8.°* — M. Destutt-Tracy, pair de France et membre de l'Institut, est l'auteur de ce commentaire, et se propose d'en publier bientôt lui-même une édition plus correcte.

MM. Treuttel et Würtz viennent de mettre en vente le onzième volume des *Archives des découvertes* et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, pendant l'année 1818, avec l'indication succincte des principaux produits de l'industrie française, des notices sur les prix proposés ou décernés par différentes sociétés littéraires pour l'encouragement des sciences et des arts; et la liste des brevets d'invention, &c.; un fort volume *in-8.°* Prix, 7 fr., et 8 fr. 50 cent. franc de port. Ce nouveau volume offre près de 400 articles relatifs à tous genres de sciences, de beaux-arts et d'arts industriels. L'ouvrage paroît régulièrement au commencement de chaque année, depuis 1808, et forme un répertoire indispensable à tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connoissances utiles à la société.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et à *Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1819.

KARAMANIA, or a brief Description of the south Asia minor, &c.; c'est-à-dire, *Caramanie, ou courte Description de la côte méridionale de l'Asie mineure et des restes d'antiquités qui s'y trouvent, avec des plans, des vues et une carte, recueillis durant le relevé de cette côte exécuté conformément aux ordres des commissaires de l'amirauté, dans les années 1811 et 1812, par* Francis Beaufort, *membre de la société royale, capitaine du vaisseau le Frederiksteen.* Londres, 1817, *in-8.°* de 300 pages.

LE nom de Caramanie est ordinairement appliqué par les Européens à ce pays montagneux qui forme la côte méridionale de l'Asie mineure; mais cette dénomination est inconnue aux habitans. Un royaume de ce

nom a existé jadis, comprenant les anciennes provinces de la Lycie, de la Pamphylie et les deux Cilicies, avec des portions de la Carie et de la Phrygie : mais, après avoir lutté pendant deux siècles contre la puissance des Turcs, il fut enfin renversé par Bajazet II; et la ville intérieure de Caraman (1) est le seul vestige subsistant du nom de ce grand état.

Ce pays, maintenant désolé par tous les fléaux qui résultent du despotisme et de l'anarchie, mais jadis florissant, et peuplé de villes et de colonies célèbres, appeloit depuis long-temps les recherches des Européens: la grandeur des souvenirs qu'il rappelle, la certitude de découvrir une multitude de ruines et de monumens antiques, étoient un attrait puissant qui les auroit amenés plutôt sur cette côte, si les difficultés et les périls d'un pareil voyage n'étoient pas de nature à effrayer les plus intrépides; aussi étoit-elle demeurée presque inconnue, à l'exception de quelques points à l'ouest et de la partie orientale, placée sur la route de Constantinople à Alep. Le conseil de l'amirauté anglaise, voulant remplir cette lacune géographique, chargea le capitaine Beaufort de lever cette côte, et de déterminer avec soin tout ce qui pouvoit intéresser la navigation : les résultats en ont été consignés dans une suite de cartes maintenant publiées, dont celle qui accompagne l'ouvrage que nous annonçons est une réduction fidèle.

Quoique principalement ou plutôt uniquement occupé de son travail topographique et hydrographique, le capitaine Beaufort ne pouvoit manquer de recueillir sur les lieux un grand nombre d'observations curieuses et neuves, de dessiner quelques monumens inconnus, de copier des inscriptions : l'ouvrage dont nous allons rendre compte contient les principaux résultats des observations de cet habile officier; et comme cet ouvrage est réellement le premier qui offre à l'Europe savante des notions positives sur la côte de l'Asie mineure entre Rhodes et Issus, il importe d'en présenter au lecteur une analyse raisonnée qui fasse ressortir tous les faits curieux et nouveaux qu'il ajoute à la science. C'est le but que nous allons tâcher d'atteindre.

L'auteur commence, sans préambule, par la description du *Yedy Boroun*, en grec *hepta cavi* ou les sept caps, masse de montagnes fort élevées; c'est l'ancien *Cragus* de Lycie, cette montagne *à huit sommets*, comme l'appelle Strabon (2). Un peu au nord, s'élève une autre montagne escarpée (l'*Anti-Cragus*), dont la hauteur est de 6000 pieds anglais

(1) *Voyez* le Journal de Février 1819, p. 113.
(2) Strabon, *XIV, p. 665, D.*

(= 1828 mètres), c'est-à-dire, presque égale à celle du Cantal. Le cap avancé, formé par le *Cragus*, séparoit la Lycie de la Carie; et c'est ce cap que, selon nous, désigne Denys le Periégète, en deux endroits, par le nom de Παταρηὶς ἄκρα, *cap Pataréen* (1). Il avoit pris son nom de *Patara*, ville située de l'autre côté du *Xanthus*, au pied de cette montagne où l'on en voit encore les ruines dans un lieu inhabité. Cette ville, que son temple d'Apollon rendoit autrefois célèbre, fut réparée par Ptolémée Philadelphe, qui lui donna le nom d'*Arsinoë de Lycie* (2). Ses ruines consistent en un théâtre dont le diamètre extérieur est de 200 pieds anglais [60 mètres 9] : il a trente-quatre rangs de siéges en marbre, dont un petit nombre seulement a été endommagé : la conservation parfaite du *proscenium* distingue ce monument de tous ceux du même genre. Une longue inscription placée à l'entrée orientale annonce qu'il a été bâti par Q. Velius Titianus, sous le quatrième consulat d'Antonin Pie. On voit encore à *Patara* une multitude de tombeaux, de temples, d'autels, de fragmens de sculpture, mutilés et bouleversés; d'inscriptions grecques et latines : le capitaine Beaufort dit qu'il en a copié un très-grand nombre. La seule qu'il ait consignée dans son ouvrage donne envie de connoître les autres: c'est l'épitaphe, en quatre jolis vers élégiaques, d'un certain Dionysius, architecte (3). Les murs de la ville embrassent un grand espace de terrain : une des portes subsiste encore en assez bon état; elle paroît de construction romaine, et on lit sur la frise, ΠΑΡΑΡΕΩΝ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΤΟΥ ΛΥΚΙΩΝ ΕΘΝΟΥΣ Ο ΔΗΜΟΣ, ce qui nous apprend que Patara étoit la métropole de la nation des Lyciens. D'après Strabon et Tite-Live, *Patara*

(1) Dionys. Perieg. *v. 127, 505.* — (2) Strab. *XV, p. 666, A.*

(3) Voici comme la donne le capitaine Beaufort:

ΙΔΡΙΝΑΘΗΝΑΙΗC
ΠΑΝΤΩΝΔΙΟΝΥCΙΟΝ
ΕΡΓΩΝ
ΗΞΕΙΝΗΠΑΤΑΡΩΝΓΗΜΕ
ΛΑΒΟΥCΑΚΡΑΤΕΙ
ΤΜΩΛΟΥΑΠΑΜΠΕΛΟΕΝΤΟC
ΕΧΩΔΕΚΛΕΟCΚΑΙΕΝ
Α..ΤΟΙC
ΩΔΕΙΩΜΕΓΑΛΗΝ
ΑΜΦΙΒΑΛΩΝΟΡΟΦΗΝ.

Il faut la lire de cette manière:

Ἴδριν Ἀθηναίης πάντων Διονύσιον ἔργων,
Ἡ ξείνη Παπάρων γῆ με λαβοῦσα κρατεῖ,
Τμώλου ἄπ' ἀμπελόεντος· ἔχω δὲ κλέος καὶ ἐν ἀστοῖς
Ὠδείῳ μεγάλην ἀμφιβαλὼν ὀροφήν.

C'est-à-dire : « La terre étrangère de Patara » me possède, moi Dionysius, habile dans » tous les arts de Minerve, natif de Tmolus » aux beaux vignobles. Le vaste toit dont » j'ai recouvert l'*Odeum* des Pataréens, m'as- » sure dans leur mémoire un glorieux sou- » venir. »

avoit jadis un port; mais il est maintenant tout-à-fait comblé par les sables.

A l'est de *Patara*, s'ouvre une baie profonde qui correspond assez exactement au port *Phœnicus* de Tite-Live: on l'appelle maintenant la baie de *Callamaki*. Un peu à l'est, on voit une petite île absolument stérile, appelée *Castellorizo*, nom corrompu de *Castel-Rosso;* elle renferme une ville et un port de même nom, défendus par deux châteaux armés de petits canons en si mauvais état, qu'ils ne peuvent guère être redoutables que pour ceux qui les tirent. Cette île est sans doute la *Mégiste* des anciens, appelée aussi *Cisthène* (1).

Castellorizo forme le côté occidental d'un golfe qui renferme deux ports d'une assez grande étendue, *Sérédo* et *Vathy*, dont le premier est excellent; on y trouve des tombeaux, des catacombes creusées dans le roc: au port Vathy, des ruines assez considérables, telles que celles d'un théâtre à trente-six rangs de siéges, mais d'une moins belle construction que celui de *Patara*, annoncent l'existence d'une ville antique; on y voit en outre des tombeaux composés de deux chambres l'une sur l'autre. Comme les gens du pays donnent le nom d'*Antiphilo* à la partie du port contiguë à ces ruines, il n'est pas douteux que ce ne soit l'*Antiphellus* de Ptolémée et de Strabon: ce dernier paroît avoir eu tort de le placer dans l'intérieur des terres (2). Toute cette côte, depuis *Patara*, est bordée de montagnes à pic qui empêchent les courans d'eau de se former: aussi les torrens cessent avec les pluies; et, entre avril et novembre, les habitans n'ont d'autre ressource que leurs citernes.

Après avoir rangé la côte aride et dangereuse au devant de laquelle est située l'île de Kakava, qui paroît être la *Dolichiste* de Ptolémée, on trouve l'embouchure de l'*Andraki*, courant saumâtre qui baigne des ruines assez remarquables: on distingue sur le rivage celles d'un grenier romain; la façade en est parfaitement conservée; elle a 200 pieds anglais [60 mètres 96] de long et 20 pieds [6 mètres 96] de haut, avec un fronton à chaque extrémité. Une inscription en lettres de huit pouces s'étend sur toute la longueur; elle porte: HORREA. IMP. CÆSARIS. DIVI TRAJANI. PARTHICI. F. DIVI NERVÆ. NEPOTIS. TRAJANI. ADRIANI. AUGUSTI. COS. III. Ce grenier avoit donc été construit sous le troisième consulat d'Adrien; ce qui en place l'érection

(1) M. Beaufort s'étonne que Strabon ne fasse pas mention de *Mégiste:* il n'avoit point connoissance des observations de Mannert sur le passage de cet auteur, et sur-tout de celles de M. Coray, qui concilient les difficultés. *(Trad. franç. tom. IV, 2.e partie, p. 359.)*

(2) Strab. *XIV, p. 666.*

entre les années 119 et 138 (1). Il est divisé en sept compartimens, dont chacun a une porte sur la façade. On remarque avec surprise, en plusieurs endroits, des fragmens de sculptures antiques encastrés dans la maçonnerie, et provenant d'édifices plus anciens, dont les Romains se sont servis comme de matériaux.

Le nom d'*Andraki*, que porte ce torrent, provient sans doute d'*Andriace*, lieu mentionné par Ptolémée (2), et qui, selon Appien (3), étoit le port de *Myra*. Les ruines de cette ville célèbre sont un peu dans l'intérieur des terres, au pied d'une montagne haute de 4000 pieds [1218 mètres 7] ou de 100 mètres de plus que le Vésuve. Le temps ne permit pas au capitaine Beaufort de les visiter; mais il nous apprend que M. Cockrell, savant architecte anglais, qui les a vues et dessinées l'année d'ensuite, y a trouvé un théâtre presque intact, et un grand nombre de morceaux de sculpture et d'architecture d'un style excellent. Les habitans sont des Turcs jaloux et plus grossiers qu'à l'ordinaire. Tandis qu'il examinoit des statues, M. Cockrell entendit un homme du peuple s'écrier : « Puisque les infidèles sont attirés ici par ces figures » impies, cela ne durera pas long-temps; quand ce chien sera parti, » je les détruirai. » Tout près de *Myra*, sont d'autres ruines, qui doivent être celles de *Limyra*. Les habitans dirent au capitaine Beaufort qu'à quatre heures de là, dans l'intérieur des terres, il y avoit des ruines considérables, des colonnes, des sculptures, des inscriptions.

C'est très-près à l'est que s'avance dans la mer le cap *Khelidonia* [*Sacrum Promontorium*], en avant duquel sont situées les îles *Chelidoniæ*, point célèbre dans la géographie ancienne. Ces îles sont au nombre de cinq, dont deux s'élèvent de 4 ou 500 pieds au-dessus de la mer; les trois autres sont petites et escarpées : Scylax n'en mentionne que deux (4); Strabon, de même que Denys le Périégète (5), n'en compte que trois à-peu-près de même grandeur. Comme le capitaine Beaufort a remarqué dans ces îles une sorte de caractère volcanique, il ne seroit pas impossible qu'un tremblement de terre, depuis les temps anciens, eût formé cinq îles des trois qui existoient alors.

Un phénomène très-remarquable observé sur cette côte par le capitaine Beaufort, c'est celui d'un courant constant de l'est à l'ouest, dont il parle en ces termes : « Ce courant est très-sensible près du rivage, où » sa vîtesse est quelquefois de trois milles à l'heure, entre le cap Adrat-

---

(1) Eckhel, *Doctr. nummor. VI*, *p. 479 sq.* — (2) Ptolem. *Geograph. V*, *31*, *p. 121.* — (3) *Bell. civ. IV*, *§. 82*, *Schweigh.* — (4) Scylac. *Peripl. p. 94.* — (5) Dionys. Perieg. *v. 505.*

» chan et l'île opposée. La configuration de la côte peut sans doute en » rendre compte : car on conçoit que la masse considérable d'eau » interceptée dans le golfe d'Adalia, se précipite avec violence vers » l'ouest, le long du cap Khélidonia. La cause, les progrès et le terme » d'un tel courant, sont un sujet intéressant de recherches futures : pour » tracer la liaison de ce phénomène avec le volume d'eau qui entre par » le détroit de Gibraltar, avec celui qui arrive par le détroit des Darda- » nelles, et les effets du Nil et de toutes les autres rivières du fond de la » Méditerranée, il faudra une longue suite d'observations correspon- » dantes sur les deux côtes de cette mer. Les contre-courans, ou ceux » qui retournent à l'est sous la surface de la mer, sont également fort » remarquables : en quelques parties de l'Archipel, il y en a de si forts, » qu'ils empêchent de gouverner le bâtiment; et, par exemple, en » lâchant la sonde, lorsque la mer étoit calme et transparente, et en » attachant au cordeau, de trois pieds en trois pieds, des lanières de drap » de diverses couleurs, nous les voyions quelquefois se diriger vers » presque tous les points du compas. » Cette observation sur les doubles courans nous paroît digne de beaucoup d'attention.

Au-delà du cap Khélidonia est la petite île stérile de Grambousa, la *Crambusa* de Strabon : on y trouve un petit courant d'excellente eau qui jaillit d'une source assez abondante. Cette île, observe M. Beaufort, est si peu étendue et si escarpée, qu'il ne peut s'y recueillir nulle part une quantité d'eau assez considérable pour former ce courant ; et il conjecture avec vraisemblance que la source en est sur quelque montagne de la côte, d'où l'eau est amenée par un conduit naturel qui passe sous le détroit, dont la profondeur est d'environ 170 pieds [57 mètres 8]. Ce seroit un phénomène tout-à-fait analogue à celui des sources d'eau douce qu'on voit bouillonner à la surface de la mer : telles sont, la source qui jaillit dans le port de Syracuse, vis-à-vis de la fontaine Aréthuse, si l'on en croit Fazelli (1) ; celle du détroit d'*Aradus*, d'où les habitans tiroient de l'eau douce en temps de paix par un procédé ingénieux que décrit Strabon (2) ; enfin celle du port de Battaléno, à deux ou trois lieues des côtes sud de Cuba et que M. de Humboldt a décrite le premier (3). Dans toutes, l'eau cède, comme dans l'île de *Crambusa*, à une pression hydrostatique.

La montagne Adratchan, probablement le *Phœnicus* de Strabon, abrite

---

(1) Fazelli, *de Rebus siculis, I, 4, c. 1, p. 99, E.* — (2) Strab. *XVI, p. 750, D.* J'ai expliqué ce procédé dans la traduction des deux derniers livres de Strabon, laquelle va paroître. — (3) Humboldt, *Tabl. de la nature, t. I, p. 331.*

le petit port inhabité appelé *Génovèse*, puis un village nommé *Deliktash*, dont le nom signifie *rocher percé :* on y trouve des ruines considérables, et, entre autres, celles d'un temple dont la porte a 15 pieds [4 mètres 5] de haut, d'un théâtre, et un nombre prodigieux de tombeaux et d'inscriptions. Parmi ces inscriptions, il en est où se lit le nom d'*Olympus ;* elles attestent suffisamment que ces ruines appartiennent à *Olympus* de Lycie. Cette ville, prise (1) et presque détruite (2) par Servilius Isauricus, déchut considérablement, et n'existoit plus comme ville au temps de Pline (3). Une inscription trouvée par le capitaine Beaufort, porte : *A l'empereur Marc Aurèle Antonin, Auguste, Arméniaque, Parthique, Germanique, le sénat et le peuple d'Olympus.* Elle prouve qu'Olympus avoit été rétablie entre les règnes de Titus et d'Antonin, ce qui explique pourquoi Ptolémée la compte comme ville dans sa Géographie, rédigée vers l'an 150. L'inscription est curieuse encore sous un autre rapport : l'existence d'*Olympus* vers 140 à 150 étant prouvée, il devient bien difficile d'expliquer comment cette ville n'est point comprise, dans le Synecdême d'Hiéroclès, parmi les villes de Lycie, à côté de *Phasélis,* dont elle n'étoit qu'à trois lieues. On est conduit de cette manière à rétablir avec certitude le nom d'*Olympus,* caché sous un nom corrompu par les copistes de cet ouvrage : on y lit, à l'article de la province de Lycie (4), ΦΑΣΥΔΗΣ, ΟΛΥΑΠΟΣ (ms. Bandur.) : le premier nom est ΦΑΣΗΛΙΣ, comme l'a vu Wesseling (5) ; le second, dont cet habile critique ne dit rien, est évidemment ΟΛΥΝΠΟΣ (6). Il étoit d'autant plus singulier de ne point retrouver la ville d'Olympus dans un monument rédigé entre les années 410 et 450 (7), que les notices ecclésiastiques font de cette ville le siége d'un évêché, sous l'empereur Léon, en 457 (8) : l'inscription explique et concilie tout. Tout près de là, sur la côte, on voit une flamme volcanique, ou pyrée, sortir de terre, dans l'angle intérieur d'une muraille qui paroît avoir formé une enceinte quadrangulaire, renfermant sans doute un *hiéron* ou lieu sacré. Cette flamme ne produit pas une chaleur très-intense : les plantes et le gazon

(1) Cic. *Verrin, I, §. 21 ;* Eutrop. *VI, 3.* — (2) Florus, *III, 6.*

(3) Plin. *V, 27, p. 273, 3.* — (4) *Synecd.* Hierocl. *inter Itiner. veter. p. 684.*

(5) ΦΑΣΥΔΗΣ, par l'iotacisme, et par la ressemblance du Δ et du Λ, équivaut à ΦΑΣΗΛΙΣ.

(6) Remarquez que, dans toutes les inscriptions d'*Olympus,* selon l'observation précise du capitaine Beaufort, le nom est écrit ΟΛΥΝΠΟΣ ΟΛΥΝΠΗΝΩΝ : or, entre ΟΛΥΑΠΟΣ et ΟΛΥΝΠΟΣ, il n'y a que la différence provenant de la confusion commune de Α pour Λ et de Λ pour Ν (*cf.* Boisson. *in Inscr. Actiac. post L. Holst. epist. p. 447.* — (7) Wesseling. *Præfat. ad Hierocl. p. 622.*

(8) Le Quien, *Oriens christian. I, p. 977.*

ne paroissent pas souffrir beaucoup; car on n'en découvre aucun effet à quelques pieds de l'ouverture. Il nous semble que cette description convient parfaitement à ce que Sénèque rapporte du canton *Hephæstion* en Lycie, lequel ne peut être que celui où le phénomène existe encore. *In Lycia regio notissima est, Hephæstion incolæ vocant, perforatum pluribus locis solum, quod sine ullo nascentium damno ignis innoxius circuit: læta itaque regio est, et herbida nil flammis adurentibus &c.* (1). Ces feux sont à environ trois lieues au sud de l'ancienne *Phasélis.* On ne peut donc douter que ce ne soient les mêmes que Ctésias place près de *Phasélis,* dans la montagne (2). Toute cette contrée a été travaillée par les volcans.

A cinq milles au nord d'*Olympus,* il y a quelques îles inhabitées, appelées par les Grecs et les Turcs *les trois îles,* peut-être les *Cypriæ* de Pline (3). Vis-à-vis s'élève la grande montagne de Taktala, haute de 7800 pieds anglais [2346 mètres], au pied de laquelle sont les ruines de *Phasélis,* dont le capitaine Beaufort donne un joli plan : cette ville occupe une presqu'île, jointe au continent par un isthme assez bas, dont une partie est occupée par un marais qui étoit autrefois un lac, dont parle Strabon. On distingue encore très-bien l'emplacement de ses trois ports. Les ruines sont considérables : elles consistent en un aqueduc de construction romaine; en un théâtre d'une époque plus ancienne, dont le diamètre est de 150 pieds anglais [45 mètres 9]; en une avenue de 400 pieds anglais [121 mètres 87] de long sur 30 [9 mètres 1] de large, garnie de siéges en marbre des deux côtés, et qui sembleroit avoir été un stade; mais la mesure de 121m 8 est trop courte. On trouve en outre beaucoup de sarcophages tous ouverts, à l'exception d'un seul, que le capitaine Beaufort fit ouvrir, mais où il ne trouva qu'un squelette. Il copia un grand nombre d'inscriptions grecques dont il ne rapporte que deux, gravées chacune sur un piédestal : l'une exprime les motifs qui ont fait élever une statue à un magistrat (dont le nom manque) par le peuple des Phasélites : elle est extrêmement fruste dans la partie supérieure : l'autre est une dédicace *à l'empereur César Trajan, Auguste, père de la patrie, sauveur du monde.* « Avant » notre départ, dit le capitaine Beaufort, nous replaçâmes les inscriptions » toutes dans la même situation où nous les avions trouvées ; nous » prîmes tous les soins nécessaires pour en assurer la conservation,

(1) Senec. *Epistol. 79, p. 315, Amstel. 1672.*
(2) Ctésias *ap. Phot. Cod. LXII, p. 68.* Ὅτι πῦρ ἐστιν ἐγγὺς Φασηλίδος ἐν τῷ ὄρει.
(3) Plin. *V, 31, p. 285, 5. In Lycio autem mari..... Cypriæ tres insulæ.*

» afin qu'on pût après nous les retrouver intactes. » Il seroit à desirer que tous les voyageurs eussent imité ce procédé.

Après avoir fait une observation astronomique dans une petite île, au pied du mont *Climax*, le capitaine Beaufort quitta la station pour examiner quelques points de la côte de Carie, dont son ouvrage contient une carte, embrassant aussi la pointe est de l'île de *Cos*, avec des plans des villes de *Cos*, d'Halicarnasse et de Cnide. Le plan de cette dernière est assez détaillé. Peu de villes offrent des vestiges plus imposans d'une antique magnificence; mais le capitaine Beaufort ne put les examiner en détail. Au reste, le plan s'accorde fort bien avec le texte de Strabon. On retrouve les deux ports dont parle cet auteur: l'île, en face, jointe au continent, a environ 4500 pieds anglais de tour; selon Strabon, elle avoit sept stades [1276 mètres], qui font 4200 pieds anglais. Halicarnasse, à présent Bodroun, conserve des vestiges d'un théâtre, et beaucoup de débris d'antiquités; mais il est impossible d'apercevoir la moindre trace du fameux mausolée. M. Beaufort soupçonne qu'il étoit placé sur la hauteur qu'occupe le château de Bodroun; il se fonde sur ce que les murailles de ce château contiennent de nombreux fragmens de sculptures antiques, parmi lesquels on distingue des processions funèbres qui ont pu faire partie de la décoration du monument. Cette opinion est contraire au texte de Vitruve, qui place le mausolée au bas de la citadelle, et non loin du port (1).

Au printemps de 1812, le capitaine Beaufort reprit le cours de ses opérations sur la côte de Caramanie, à partir du point où il les avoit laissées, c'est-à-dire, du mont *Climax*. Cette montagne est séparée de la mer, comme le disent les anciens, par une berge étroite, que les flots recouvrent lorsque les vents du nord soufflent avec violence. On sait qu'Alexandre, qui s'étoit engagé dans ce passage, eut peine à s'en tirer: son armée eut de l'eau jusqu'à la ceinture (2). C'est un peu plus loin, dans le fond du golfe, qu'est située la ville d'Adalia, ou Satalieh, qui s'élève en amphithéâtre: la population n'excède pas huit mille ames, dont les deux tiers Mahométans; le reste est Grec. « Ces » Grecs, dit le capitaine Beaufort, ne parlent d'autre langue que le » turc, et même leurs prières sont traduites dans cette langue: toutefois » les papas récitent en grec la partie principale de la liturgie; mais le » plus grand nombre n'y comprend rien. A Philadelphie, Chandler a » observé un fait analogue (3). On en trouve d'autres exemples dans

(1) Vitruv. *Archit. II, 8, §. 11, ed. Schneid.* — (2) Strab. *XIV, p. 666. De* Plutarch. *in Alexandr. §. 17.* — (3) Chandler, *Voyage dans l'Asie mineure, &c. tom. II, p. 160.*

» quelques parties de l'intérieur, où la population grecque est très-foible, » par rapport à celle des Turcs. Un fait contraire et plus singulier encore » existe à Scala-Nova, port de mer considérable près d'Éphèse; peu de » Turcs y parlent leur langue couramment; même les aghas et les » janissaires s'expriment et conversent en grec, et se font très-mal » entendre à nos interprètes turcs. » Adalia contient quelques restes d'antiquités, et, entre autres, quatre colonnes d'ordre corinthien, enclavées dans les murs de la ville. Sur la frise se lit une inscription très-fruste qui fixe la date du monument au règne d'Adrien. L'opinion de d'Anville, qui met *Adalia* sur l'emplacement d'*Olbia*, est partagée par le capitaine Beaufort, bien que la ressemblance des noms ait conduit plusieurs géographes à y voir l'ancienne *Attalea*. La seule difficulté consiste à retrouver le fleuve *Catarrhactes*, qui, selon Strabon, se précipitoit avec fracas dans la mer, du haut d'une roche; car, auprès d'Adalia, on ne trouve que plusieurs petites rivières qui vont se rendre sans bruit à la mer : mais peut-être que ces rivières étoient, jadis, réunies en un seul courant, dont l'embouchure a été changée. « L'eau de ces courans, dit à cette occasion le » capitaine Beaufort, est si fortement imprégnée de particules calcaires, » qu'elle ne peut servir de boisson aux hommes ni aux animaux. Près de » quelques moulins, nous observâmes de gros morceaux de stalactites et » des pétrifications. Maintenant la large et haute plaine qui s'étend à » l'est de la ville se termine en falaises escarpées le long de la côte : ces » falaises ont 100 pieds de haut, et surplombent sur la mer, comme si » l'eau des courans avoit continuellement coulé par dessus, et déposé » sans cesse de nouveaux sédimens. Il n'est donc pas impossible que » cette accumulation graduelle ait arrêté le cours du Catarrhactes, qui » formoit jadis une belle cascade, et l'ait forcé de se diviser en plusieurs » canaux. »

Les ruines d'*Attalea* sont à cinq milles à l'est, dans l'endroit appelé *Laara*, avec un port qui répond fort bien au site de la ville antique. Il reste encore à Laara des vestiges des deux jetées du port (dont une même est en assez bon état), d'un large quai, et des débris de colonnes et de sculptures qui appartiennent à une haute antiquité. C'est tout près d'*Attalea* que Ptolémée place *Magydus*, avant le *Cestrus*; mais il ne paroît pas que le capitaine Beaufort ait découvert des ruines dans cet intervalle. En avançant un peu à l'est, on trouve successivement deux rivières considérables : l'une est le *Cestreus*, l'autre l'*Eurymédon* : la première a 300 pieds [91 mètres 4] de large; l'autre 400 pieds [121 mètres 9]. A leur embouchure s'est formée une barre où la mer brise avec violence. « L'état de ces rivières, dit le voyageur, a prodi-

» gieusement changé depuis les temps anciens. Pomponius Méla et » Strabon nous représentent le *Cestreus* et l'*Eurymédon* comme navigables: » quant à l'*Eurymédon*, on sait que Cimon remporta une victoire navale » dans cette rivière. » Que ces deux rivières aient été jadis navigables jusqu'à la distance de 60 stades [3 lieues], comme le dit Strabon, cela n'a rien d'étonnant, ce nous semble, d'après le volume d'eau et la largeur que le capitaine Beaufort leur a trouvés; d'ailleurs, il les a remontés lui-même; et, quant à la bataille de l'Eurymédon, il n'est pas dit qu'elle se soit donnée dans l'Eurymédon même : Thucydide se sert des expressions, ἐπ' Εὐρυμέδοντι ναυμαχία καὶ πεζομαχία (1), ce qui doit s'entendre du voisinage de l'Eurymédon; dans Plutarque, il y a παρὰ τὸν Εὐρυμέδοντα (2), ce qui seroit encore plus positif; les mots ἐς Εὐρυμέδοντα ὁρμίζειν de Xénophon (3) et de Diodore de Sicile (4), et ceux de *ad Eurymedontem fluvium appulsâ classe* de Tite-Live (5), ou bien *apud Eurymeduntem* de Pomponius Méla (6), n'ont sans doute pas d'autre sens. Ainsi, il n'est point nécessaire de supposer tant de changemens sur cette côte depuis les temps anciens.

A partir du mont *Climax*, la côte cesse d'être escarpée; elle forme une plage en quelques endroits marécageux. Au-delà de l'Eurymédon, se trouve un amas considérable de ruines appelées *Esky Adalia*, ou la vieille *Attalea:* depuis long-temps d'Anville avoit deviné qu'en cet endroit devoit avoir été située la célèbre ville de Sidé, opinion généralement adoptée (7), confirmée par un voyageur moderne (8), et mise hors de doute par le capitaine Beaufort, qui y a trouvé une foule d'inscriptions portant le nom de ΣΙΔΗ et ΣΙΔΗΤΑΙ. Elle occupe une péninsule basse. La ville proprement dite, sans les faubourgs, avoit 1300 yards [1188 mètres] de long : elle étoit entourée de murs; ceux du côté de la mer ont été bâtis peu solidement; mais, du côté de terre, ils étoient extrêmement forts : leur hauteur est de 38 pieds [11 mètres 5]; ils avoient deux galeries intérieures, et étoient pourvus de meurtrières, et flanqués de tours de 200 pieds en 200 pieds [60 mètres 9 en 60 mètres 9]. On retrouve les restes des principales portes, de l'*Agora* ou place publique, d'un temple, d'un portique, d'un aqueduc; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le théâtre, le plus grand, le mieux conservé qui existe dans toute l'Asie mineure : le capitaine Beaufort en

---

(1) Thucyd. *I, §. 00 :* de même dans Pausanias, *X, c. 15.*
(2) Plutarch. *in Cimon. §. 12.* — (3) Xenoph. *Hellen. IV, 8, §. 30.*
(4) Diod. Sic. *XIV, §. 99.* — (5) Tit. Liv. *XXXVII, §. 23.* — (6) Pomp. Mela, *I, 14, 2.* — (7) Gossellin *sur Strabon, t. IV, 2.e part. p. 363.* — (8) Journal des Savans, avril 1817, p. 248.

a donné un plan détaillé. Ce théâtre a la forme d'un fer à cheval, étant un segment de cercle de deux cent vingt degrés : son diamètre extérieur a 409 pieds anglais [124 mètres 6]; celui de l'*area*, 125 pieds [38 mètres]; la hauteur perpendiculaire, depuis la surface de l'*area* jusqu'au dernier rang de siéges, est de 79 pieds [24 mètres]; il contient quarante-neuf rangs de siéges, vingt-six en bas, et vingt-trois au-dessus du *diazoma* ou large plate-forme, avec une galerie de communication qui règne tout autour. Les siéges sont de marbre blanc et admirablement travaillés; ils ont 16 pouces ½ de profondeur et 32 ½ de large : on trouve qu'il devoit contenir 13,370 personnes assises à l'aise, et 15,240 un peu pressées. Ce théâtre est dans un état parfait de conservation : peu de siéges ont été dérangés ; les escaliers même sont en bon état. Il doit son intégrité à ce qu'il n'y a point de villes dans les environs.

Un peu au-delà de *Sidé*, on rencontre l'embouchure d'une rivière appelée *Manaygat*, qui est le *Mélas* de Strabon ; puis le cap Kara-bournou, où sont des restes de murailles ; puis un autre cap, où l'on trouve beaucoup de ruines d'édifices antiques, et quelques restes de la construction dite *cyclopéenne* : cet emplacement pourroit répondre au lieu nommé par Strabon *Ptolemaïs*, le seul qu'il place entre le fleuve et les limites de la Cilicie.

Ces limites étoient marquées par le rocher et le fort de *Coracesium*, maintenant Alaya, séparés du continent par un isthme sablonneux : c'est un lieu fort misérable, mais dans une position très-pittoresque. Une excursion autour de la montagne de *Coracesium* fit découvrir des vestiges d'antiquités, et, entre autres, des restes de constructions cyclopéennes. A deux milles au nord-ouest, sont les ruines d'une ancienne ville entourée de murs dont la plupart sont cyclopéens ; on y trouve aussi beaucoup d'inscriptions grecques. Le capitaine Beaufort croit que c'est *Laertes*, dont la position, selon Ptolémée, correspondoit assez bien à celle du lieu : Strabon place *Laertes* beaucoup plus à l'est. Il est bon d'observer ici que notre voyageur est le premier qui ait découvert des constructions cyclopéennes sur la côte méridionale de l'Asie mineure ; fait d'autant plus digne d'attention, que les trois seuls points où il en a trouvé, sont renfermés dans un espace d'une lieue ou une lieue et demie de rayon, et semblent en conséquence avoir appartenu à la même colonie pélasgique.

Le premier point digne d'attention qu'on trouve après *Coracesium*, est *Selinty*, cap escarpé et fort pittoresque, au pied duquel sont étendues des ruines considérables qui appartiennent sans nul doute à l'ancienne Sélinonte, où mourut Trajan, et qui de là reçut le nom de *Trajanopolis* ;

mais le premier nom ne tarda pas à reparoître, puisque Ptolémée (1), Basile de Séleucie (2), Hieroclès (3), le *Chronicon Paschale* (4), les Chroniques ecclésiastiques, se taisent sur le nom de *Trajanopolis*, et n'appellent cette ville que *Sélinonte*, capitale du canton *Sélentis*, nom conservé presque sans altération dans *Sélinty*. Il y existe beaucoup d'inscriptions, tant latines que grecques; une, entre autres, sur laquelie se lit le mot ΣΕΛΙΝΟΥΝ (pour Σελινουντίων). Notre voyageur pense qu'un des édifices dont on voit les ruines à Sélinty, pourroit bien avoir été le tombeau de Trajan. Les autres antiquités consistent dans un théâtre, des bains, un long aqueduc soutenu sur des arcades.

Dans un second article, nous acheverons l'analyse de ce Voyage, si intéressant sous le double rapport de la géographie et de l'histoire.

LETRONNE.

De l'Industrie française, par M. le Comte Chaptal, *ancien Ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale des sciences de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, &c. &c. &c.* 2 vol. *in-8.°* A Paris, chez Antoine-Augustin Renouard, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 55; année 1819.

SECOND VOLUME.

On a pu voir, dans notre précédent extrait, à quel point l'agriculture française avoit fait des progrès; ceux de l'industrie manufacturière ont aussi été considérables. M. Chaptal croit cependant que l'avantage reste à la première, et il en donne des raisons qui paroissent très-plausibles. Il y a lieu de croire qu'elle ne s'arrêtera pas où elle est parvenue, et que, continuant sa marche rapide, elle atteindra le but qu'elle doit avoir en vue, celui d'accroître nos productions territoriales autant qu'il sera possible.

On n'obtient presque rien dans les arts sans des moyens mécaniques ou chimiques; de là, leur division en deux classes, adoptée par M. Chaptal, qui en fait l'objet de la troisième partie de son ouvrage.

Il y a trente ans, la filature du coton par mécanique n'étoit pas pratiquée

---

(1) Ptolem. *Geogr. v. 8, p. 129.* — (2) Basil. Seleuc. *in Vita S. Thecl. p. 291, 292*, cité par Wesseling, *ad Hierocl. p. 709.* — (3) *Synecdem. p. 709.* — (4) *Chronicon paschale, p. 253, C.* Le texte est corrompu : Ἐν Σελινοῦντι τῇ πόλει τῆς Σελευκίας, lisez Κιλικίας.

en France, encore moins celle du chanvre et du lin. Les cotons qu'on employoit dans nos fabriques étoient filés au rouet ou à la main dans les campagnes, et sur-tout dans les pays de montagnes, où les ouvriers coûtent peu : une grande partie des fils étoit importée de Suisse, d'Angleterre et des échelles du Levant. Depuis cette époque, il s'est formé beaucoup d'établissemens où les mécaniques les plus parfaites, dites *mull-jennys* et *continues*, ont été introduites; ils fournissent à tous nos besoins, si l'on en excepte une petite quantité de fil très-fin, qui vient en fraude et qui alimente nos belles fabriques de Tarare et de Saint-Quentin.

Cette multiplication des machines pour filer le coton et en fabriquer des tissus en Europe, a fait changer de nature le commerce de l'Inde, d'où l'on importoit toutes ces toiles. Pour occuper les bras qui y étoient employés, le gouvernement anglais les a appliqués à la culture de la canne à sucre et à d'autres objets que fournissoient les îles d'Amérique. La suppression de la traite des noirs, qu'à la vérité l'humanité commandoit et auroit tôt ou tard obtenue, et qui a été pressée par la politique profonde et prévoyante d'une nation puissante, facilitera beaucoup le moyen de propager cette industrie dans l'Inde.

On éprouva en France beaucoup de contrariétés, qui auroient dû anéantir les efforts qu'on faisoit pour introduire parmi nous ces filatures; et « l'on ne peut, dit M. Chaptal, qu'être frappé d'étonnement lors- » qu'au milieu de tous ces obstacles multipliés, on a vu cette industrie » s'établir, s'étendre et se perfectionner. Il faut convenir que ce n'est pas » là un des moindres prodiges ; il honore autant le caractère français » que les victoires qui ont illustré nos armées ; il le venge de cette » réputation de légèreté dont on a essayé de le noircir à diverses » époques. Il seroit difficile de trouver une nation qui, dans des circons- » tances aussi pénibles, ait montré plus de constance et plus de zèle » pour l'intérêt public. »

M. Chaptal cite les fabricans et les artistes qui ont importé, perfectionné ou construit les machines propres à la filature du coton ; il indique les diverses étoffes que nous étions parvenus à fabriquer avec cette matière, et présente un tableau de ce que nous aurions pu fournir en 1812 ; le total est de treize millions quatre cent soixante-quatorze mille six cent cinquante kilogrammes.

En prenant l'un après l'autre chacun des autres arts, il fait connoître l'état où ils étoient, et celui où ils sont parvenus, depuis qu'on leur a appliqué les machines. Elles ont opéré une grande révolution dans les manufactures, qui autrefois calculoient leurs produits par les bras

employés ; aujourd'hui que le travail est décuplé par les machines, l'étendue de l'industrie d'un pays est en raison de leur nombre, et non de la population.

On a craint et l'on craint encore, dans quelques pays, que l'emploi des machines n'enlève le travail à une grande partie des ouvriers de fabrique. « La même chose est arrivée, dit M. Chaptal, lorsqu'on a découvert la » chimie et l'imprimerie. » Il pense, et les gens qui réfléchissent pensent comme lui, « que les machines, en diminuant le prix de la main- » d'œuvre, font baisser celui du produit, et que la consommation aug- » mente par le bas prix dans une progression plus forte que celle de la » diminution des bras : d'ailleurs, en augmentant les produits, on donne » lieu à un plus grand nombre de travaux de détail, qui exigent de la » main-d'œuvre et emploient plus de bras qu'on ne pourroit le faire par » une fabrication sans mécaniques, qui seroit forcément moins étendue. » = Il n'est pas au pouvoir d'une nation qui veut avoir une industrie » manufacturière, de ne pas adopter les machines dont on se sert ailleurs : » elle ne pourroit ni faire aussi bien, ni vendre au même prix, et, dès- » lors, elle perdroit sa fabrication ; c'est donc aujourd'hui un devoir de » les employer, et l'avantage reste à celui qui a les meilleures. » Nous sommes loin d'en avoir cette profusion qu'on en voit en Angleterre ; mais nous en avons moins besoin, parce que la main de l'ouvrier chez nous est moins chère, et parce que les Anglais, ayant du charbon de terre en abondance et à bon marché, peuvent employer plus de pompes à feu.

La chimie, plus tardivement appliquée aux arts que la mécanique, a singulièrement amélioré notre industrie. M. Chaptal étoit bien celui qui pouvoit le mieux faire connoître quelle influence elle a eue sur la prospérité de nos fabriques, s'étant livré à cette science dans l'intention de la servir. Après avoir rendu une sorte d'hommage à l'école polytechnique, cette belle institution créée au milieu des tourmentes de la révolution, elle qui a fourni et qui fournit tous les jours des hommes supérieurs pour tous les services publics, elle que les étrangers, économes de louanges envers nous, ont admirée et que plusieurs copient ; après avoir aussi fait un éloge mérité de la société d'encouragement, organisée pendant son ministère, et dans laquelle se trouvent réunis des hommes instruits et des artistes habiles, qui examinent les inventions nouvelles, donnent de bons conseils et accordent des encouragemens, à l'aide des fonds qu'ils puisent dans leur propre bienfaisance ; il passe en revue les différens arts avec assez de rapidité pour ne pas fatiguer le lecteur, et cependant d'une manière assez étendue pour leur conserver tout leur

intérêt; il fait sentir ce que les arts ont gagné par elle, et il prouve que les sciences, loin d'être dédaignées dans un État, ne sauroient y être trop accueillies, quand elles sont dirigées vers l'utilité commune. L'auteur partage ce qu'il doit dire de l'influence des arts chimiques, en trois classes, d'après les trois règnes de la nature qui ont fourni les matières premières. Nous ne le suivrons pas dans l'exposé qu'il fait de l'état actuel de notre industrie manufacturière; il traite chaque objet dans un article séparé, comme il a fait précédemment à l'égard du commerce et de l'agriculture, et il tire les conséquences que voici:

« Les produits de l'industrie manufacturière représentent une valeur » commerciale de 1,820,102,409 fr.

» Cette valeur se compose, 1.° d'environ 416 millions en matières » premières indigènes;

» 2.° De 186 millions en matières premières exotiques;

» 3.° De 844 millions de main-d'œuvre;

» 4.° De 192 millions de dépenses générales, telles qu'usé d'outils, » réparation, chauffage, éclairage; intérêt de la première mise de fonds » pour constructions, achats de métiers, &c.

» 5.° De 182,005,221 fr. pour bénéfices du fabricant.

» En retranchant du produit total 416 millions que l'industrie manu- » facturière emprunte à l'agriculture en matières premières, il restera » 1,404,102,409 francs, qui représentent les frais de fabrication de » tout genre, la main-d'œuvre, la valeur des matières importées et » les bénéfices du manufacturier. »

Il s'agit, dans la quatrième et dernière partie, de l'influence du gouvernement sur l'industrie : on n'a pas de peine à croire qu'il en a beaucoup; mais en quoi elle consiste, c'est ce que M. Chaptal développe. Tous les gouvernemens sont maintenant persuadés que l'agriculture, le commerce et les arts, sont la force et la richesse d'une nation : mais cela ne suffit pas; il faut qu'ils soient convaincus que la moindre erreur commise, en fait d'industrie, peut faire un mal qui s'étend au loin. Le manufacturier calcule sur la législation du moment où il fait son entreprise; l'impôt le plus léger, un foible droit sur la matière première, privent le fabricant d'une partie de ses capitaux, et peuvent faire augmenter le prix des produits, ce qui retombe toujours sur le consommateur, qu'il nous semble qu'on ne doit jamais perdre de vue. Nous pensons qu'il en seroit de même de l'agriculture, si quelque taxe ou mesure inconsidérée lui enlevoit les fonds qu'elle destine à des améliorations, et sur-tout dans les momens où elle en a le plus besoin. L'action du gouvernement sur l'industrie doit être constamment dirigée par les seuls principes de l'intérêt général, et se

borner à faciliter les approvisionnemens, à garantir la propriété, à ouvrir des débouchés et à laisser la plus grande liberté. Presque tous les chapitres de l'ouvrage de M. Chaptal servent de développement à ces principes généraux.

Inutilement le gouvernement protégeroit les fabriques par des lois de surveillance plutôt que par des lois de contrainte, si ceux qui en sont propriétaires ne se conduisoient pas de manière à pouvoir réussir. La première chose, celle qui est la plus importante, et sur laquelle M. Chaptal insiste, est la bonne foi. On a toujours dit qu'elle étoit l'ame du commerce; elle doit se trouver encore plus parmi les manufacturiers: s'ils trompoient les étrangers, ils ne nuiroient pas seulement à eux-mêmes, mais feroient tort à toute leur nation. On en a eu plusieurs exemples dans nos relations avec les Américains et les Levantins. Autrefois le Gâtinois vendoit à l'Allemagne beaucoup de safran; mais l'exportation a diminué, parce que, dans les envois, on a mêlé des étamines aux pistils, pour augmenter le poids. La confiance une fois perdue revient difficilement.

Le fabricant, s'il veut avoir des succès, doit se conformer au goût et aux besoins de tous les peuples et aux prix comparés des objets de consommation, maintenir sa fabrication au niveau des connoissances acquises, diriger tous ses efforts vers les moyens d'améliorer et de perfectionner ses produits, apporter de l'économie dans ses travaux, simplifier ses procédés, choisir les emplacemens convenables et les pays où se rencontrent le bas prix de la main-d'œuvre, la facilité d'avoir des combustibles, de faire des approvisionnemens et de débiter ses marchandises; il faut sur-tout, et M. Chaptal a bien raison de le recommander, qu'il n'ait pas la manie des constructions, capable d'enlever des capitaux et de ruiner des établissemens, souvent à peine formés, quelquefois même avant qu'ils aient donné des produits. Un genre de luxe seul est permis, c'est celui des améliorations; ajoutez à cela la bonne administration et la police des ateliers.

En lisant le chapitre sur les traités du commerce, on voit qu'ils ne sont nécessaires que quand deux nations ont besoin de se lier pour des échanges de denrées que l'une d'elles ne pourroit se procurer autrement. Le plus ordinairement ces traités ont montré de grands inconvéniens : d'abord ils provoquent des représailles de la part des autres nations qui ne participent pas aux mêmes avantages. Si l'on stipule la concurrence dans sa consommation entre les produits de son industrie et ceux d'une autre industrie plus parfaite, on appelle la défaveur sur les siens, on décourage l'entrepreneur, on sacrifie la richesse de la main-d'œuvre, et l'on

se constitue tributaire de sa rivale. Les changemens qui arrivent dans l'industrie, font naître de nouveaux intérêts, qui souvent ne peuvent s'allier avec les conditions du traité; souvent l'une des parties, s'apercevant qu'elle est lésée, cherche à éluder l'exécution; de là, des querelles, une rupture, la guerre. Un traité entre deux puissances inégales est un asservissement pour la plus foible. Lorsqu'un traité repose sur le commerce des produits de l'industrie d'un pays contre les productions territoriales d'un autre, dès-lors il y a lésion pour ce dernier, parce que le premier s'est déjà approprié une main-d'œuvre qui quadruple la valeur des objets donnés par lui; il a donc déjà enrichi sa population : il en résulte que les traités ont toujours été favorables aux nations manufacturières, &c.

Dans un chapitre, M. Chaptal fait des observations également judicieuses sur les réglemens de fabrication, dont il fait connoître les grands inconvéniens: dans un autre, il rapporte sur le même sujet les opinions des manufacturiers; la partie éclairée d'entre eux n'en voudroit pas: d'autres chapitres sont consacrés à ce qui concerne l'apprentissage, le compagnonage, les maîtrises, les corporations; par-tout il proscrit les gênes, il se montre ennemi de ce qui peut étouffer et arrêter le calcul, l'émulation et le perfectionnement. Quant à la police des ateliers et à la législation de l'industrie, il n'y trouve rien à changer; elles ont été établies depuis peu et avec sagesse. Il y a sans doute des cas où le gouvernement doit donner au consommateur des garanties pour quelques produits d'industrie; M. Chaptal spécifie ces cas: par exemple, lorsqu'il s'agit du titre de l'or et de l'argent, de la solidité d'une teinture &c., parce qu'on pourroit impunément et facilement tromper le consommateur, qui ne peut s'y connoître.

L'ouvrage enfin est terminé par des articles très-importans, que la longueur donnée à cet extrait ne nous permet pas de développer, savoir, ceux des franchises, du transit, des douanes et des prohibitions, dans lesquels règne le même esprit que dans les précédens.

Nous devons dire à la louange de l'auteur, qu'il a fait un livre très-remarquable, d'un intérêt majeur, et qu'on peut regarder comme un ouvrage national.

TESSIER.

Histoire littéraire d'Italie, par P. L. Ginguené, *de l'Institut royal de France.* Paris, chez Michaud, 1819, tomes VII, VIII et IX, 3 vol. *in-8.°*, viij, 620, 526 et 500 pag. Prix, 21 fr.

Un cours de littérature italienne, commencé à l'Athénée de Paris, en 1802, a donné naissance à cet ouvrage, dont les six premiers volumes ont paru en 1811, 1812 et 1813. L'Histoire littéraire, depuis l'époque où Bacon en marquoit la place encore vide dans le tableau les connoissances humaines, a été le sujet d'un grand nombre de livres qui diffèrent entre eux par la distribution et le choix des matières, autant que par les formes du style. Quelquefois, après des considérations générales sur l'état et le progrès des lettres en chaque siècle, on s'est astreint, pour les détails, pour les notices particulières, à l'ordre purement chronologique : tous les écrivains qu'on avoit à faire connoître ont été réunis, quel que fût leur genre, dans une seule et même série, selon les dates connues ou présumées de leurs travaux. Souvent, au contraire, ceux d'un même siècle ou d'une même période ont été immédiatement divisés en plusieurs classes, sous les titres de théologie, jurisprudence, médecine, sciences et belles-lettres : c'est la méthode qu'à l'exemple de Tiraboschi, a suivie M. Ginguené. Mais Tiraboschi, malgré l'étendue de son histoire, n'y fait entrer ordinairement aucune analyse, aucun examen des productions dont il indique les auteurs. S'il transcrit les jugemens qu'on en a portés, s'il y joint même le sien propre, il laisse le soin d'en chercher les motifs dans la lecture des ouvrages, et ne commence point à les lire avec nous. Cette tâche est celle que M. Ginguené s'est principalement imposée : en resserrant les détails biographiques qui occupent tant d'espace dans les volumes de Tiraboschi, il a fait sur-tout l'histoire des productions littéraires, le tableau des essais, des écarts, des chefs-d'œuvre de tous les talens; il a suivi ou recherché les traces des lumières qu'ils ont répandues, des erreurs qu'ils ont propagées, de l'influence qu'ils ont eue sur les habitudes sociales. Il falloit, pour recueillir de telles observations, et pour les rendre sensibles, un écrivain exercé par de longues études, dont l'esprit fût étendu, le goût pur, le style élégant, flexible et précis. Car il ne s'agissoit plus d'un simple rapprochement de faits, de relations et de témoignages, d'un travail enfin que la science ou la patience est toujours sûre de finir, quand elle y procède avec méthode : il falloit penser, sentir, quelquefois peindre, toujours exprimer, pénétrer dans

la substance même d'une riche littérature, et donner à ses annales l'empreinte de son génie.

M. Ginguené, dans ses trois premiers volumes, avoit conduit l'Histoire littéraire de l'Italie jusqu'à la fin du XV.e siècle. En commençant le tome IV, il avoit divisé en trois parties le tableau du siècle de Léon X : 1.° poésie, 2.° étude des sciences et des langues anciennes, 3.° prose italienne, philosophie, histoire, nouvelles, &c. Deux seuls genres de poésie, l'épopée et les poèmes dramatiques, ont suffi pour remplir et le tome IV et les deux suivans. On s'attendroit à trouver dans le VII.e l'histoire des autres genres poétiques; mais l'auteur annonce, dès les premières pages de ce volume, qu'il a modifié son plan et jugé à propos de placer plusieurs articles de la seconde partie et de la troisième avant ceux de la première, qui lui restoient à traiter. Nous oserions ne point partager son avis sur ce point; cette transposition ne nous semble offrir aucun avantage, et nous croyons qu'en général il y a peu de profit à intervertir l'ordre naturel des parties d'un grand ouvrage. « En m'occupant » plus long-temps de fictions, dit M. Ginguené, de jeux de l'imagina- » tion, et des purs amusemens de l'esprit, j'autoriserois à croire que, » dans ce grand *cinque cento* l'Italie n'eût que des poètes; et quand je » voudrois enfin reporter l'attention sur des objets plus sérieux, je la » trouverois prévenue et distraite. L'esprit du lecteur auroit peine à » revenir de ce rêve trop prolongé à des réalités moins brillantes. » Un inconvénient peut-être plus réel que celui dont l'auteur s'est alarmé, est de terminer une si mémorable histoire par un long chapitre sur des sonnets depuis long-temps oubliés. Quoi qu'il en soit, on a dû, en publiant ces trois volumes, se conformer à la dernière disposition que M. Ginguené avoit donnée aux chapitres qui la composent : mais nous nous permettrons de suivre, dans le compte que nous en devons rendre, l'ordre que nous aurions préféré, et nous commencerons par le tome IX, qui traite du poème didactique, de la satire, et de la poésie lyrique, dans laquelle les sonnets sont compris.

Ce volume, si l'on en détache la table générale de tout l'ouvrage par laquelle il est terminé, ne contient que 430 pages, dont les 264 premières seulement sont de M. Ginguené (1). Le poème des Abeilles par Ruccelai, et celui d'Alamanni sur l'agriculture, sont les deux pre-

(1) Il s'est glissé une inexactitude dans la note qui se lit au bas de la page 1 du tome IX, et qui est conçue en ces termes : « Tout ce chapitre (XXXV) et le » suivant, et le commencement du XXXVII.e, sont de M. Ginguené. » Il faut lire : *Tout le chapitre XXXV, le XXXVI.e, le XXXVII.e et le commencement du XXXVIII.e sont de M. Ginguené.*

miers qu'il fait connoître. Le second peut nous intéresser d'autant plus, qu'il a été composé en France, où l'auteur vivoit exilé, et qu'il contient deux cents beaux vers sur François I.er et sur son royaume. Cependant on seroit tenté de croire que ce poème est peu connu en France, lorsqu'on voit Saint-Lambert, Rosset et Delille, en des discours préliminaires sur la poésie géorgique, parler d'Hésiode, de Virgile, de Rapin, de Vanière, même de l'Aminte et du Pastor fido, qui tiennent fort peu à ce genre, et ne faire aucune mention de la *Coltivazione* de l'Alamanni. « Cela est surprenant, dit M. Ginguené ; disons même que, » lorsqu'il s'agit d'un des meilleurs ouvrages de la poésie moderne, écrit » dans une langue dont personne ne conteste la beauté, que tout le » monde regarde comme facile, que bien des gens se dispensent d'ap- » prendre parce qu'ils prétendent la savoir, cela est un peu honteux. » Ce qui caractérise ce poème d'Alamanni, et ceux de Bernardino Baldi sur la navigation, de Muzio sur l'art des vers, du Scandianese et d'Erasmo da Valvasona sur la chasse, de Paolo del Rosso sur la physique, &c., c'est qu'ils sont réellement didactiques, qu'ils offrent des tissus de préceptes et de notions précises ; que les épisodes n'y éclipsent pas le sujet, et que les auteurs ne se bornent point à intituler du nom d'un art ou d'une science un amas incohérent de descriptions et de récits disparates. M. Ginguené s'est presque abstenu de toute application critique de cette observation : mais on voit bien qu'il sentoit qu'admettre un prétendu genre descriptif, c'est dénaturer ou éteindre le genre didactique proprement dit.

Parmi les satires italiennes du genre sérieux, M. Ginguené distingue celles de l'Arioste, de l'Alamanni et d'Ercole Bentivoglio. Il ne néglige rien de ce qui en peut faire sentir l'originalité ; mais il nous semble qu'à l'exception de quelques morceaux de l'Arioste, on ne sauroit retrouver dans aucune de ces satires, ni l'énergie de Juvénal, ni l'ingénieuse malice d'Horace, ni l'heureux mélange de ces deux caractères, tel qu'on l'aperçoit dans Boileau et dans quelques satiriques français plus modernes. La prééminence que les Italiens auroient ici à revendiquer n'est pas fort glorieuse ; ils ont inventé la satire burlesque, et y ont conservé une supériorité qu'on ne doit ni leur contester ni leur envier. Ceux qui les ont voulu imiter en ce genre, l'ont à jamais déshonoré parmi nous, en ajoutant à la trivialité des idées la grossièreté des expressions, tandis qu'en Italie, ainsi que M. Ginguené n'a point manqué de l'observer, la bouffonnerie des pensées se concilie avec l'harmonie du rhythme, la pureté du langage et les grâces du style. Ce genre, créé au XV.e siècle par le Burchiello, fut cultivé au XVI.e par le Berni, Giovanni Mauro, Giovanni della Casa, Varchi, Firenzuola,

Grazzini dit le Lasca, l'Arétin, Simeoni et Caporali. En France, dit M. Ginguené, une des meilleures sauve-gardes pour la décence est de l'avoir rendue de bon goût. Nous croyons, en effet, qu'un des signes du progrès que la civilisation a fait parmi nous, c'est que ces poésies, dont la licence sembloit si piquante aux Italiens du XVI.ᵉ siècle, ne nous paroissent plus que fastidieuses. S'il y avoit une exception à faire, ce seroit en faveur de Caporali, qui s'est efforcé d'appliquer à des sujets moins ignobles les formes de la poésie burlesque. Il a fallu à M. Ginguené beaucoup d'art et de soin pour ne rien extraire de toutes ces satires qui fût indigne de la gravité d'une histoire littéraire, et pour donner cependant une idée juste et complète d'un genre si capricieux, en caractériser les différentes espèces, en indiquer les écarts, en montrer l'influence. On trouve ici, comme dans les autres chapitres, d'excellentes notices biographiques; car l'auteur ne néglige pas cette partie de son travail, quoiqu'il choisisse les détails, et n'admette que ceux qui intéressent parce qu'ils instruisent.

Le texte de M. Ginguené finit avec le premier article du chapitre suivant: cet article concerne le cardinal Bembo, considéré comme poète lyrique et chef de l'école des pétrarquistes. Tout le reste du volume appartient à M. Salfi, littérateur italien, déjà connu par d'autres essais dans notre langue. On est sûr de retrouver dans cette continuation autant de faits, autant de recherches que dans l'ouvrage même. Mais la manière d'observer, de sentir et de juger, ne se transmet point; elle est propre à chacun, à moins qu'elle ne le soit à personne; et en disant que M. Salfi n'emprunte pas celle de M. Ginguené, c'est un éloge, et non une critique, que nous croyons faire de l'un et de l'autre. S'il étoit vrai que M. Salfi eût attaché à certaines productions de la littérature de son pays, plus d'importance qu'elles n'en auroient eu aux yeux de l'auteur qu'il continue, cette erreur seroit encore honorable, et pourroit d'ailleurs contribuer quelquefois à multiplier les détails curieux et instructifs. Quoi qu'il en soit, le titre de poésie lyrique s'étend, chez les Italiens, à plusieurs pièces fugitives que nous n'avons pas coutume d'y comprendre: peu s'en faut que nous ne le réservions à l'ode exclusivement; ils l'appliquent non-seulement aux *canzoni*, mais aux sonnets et à diverses pièces que nous appellerions érotiques ou élégiaques. Ce genre amène donc ici un très-grand nombre d'auteurs, une multitude de productions et sur-tout de sonnets; en un mot, toutes les poésies qui ne sont pas comprises sous les titres d'épopée, drame, genre didactique et satire. On sent qu'il faut que nous renoncions à parcourir tant de détails: nos lecteurs attendent plutôt des citations qui les puissent mettre en état d'apprécier

eux-mêmes le travail, les idées et le style de M. Salfi. Voici ce qu'il dit des sonnets de Guidiccioni.

« Guidiccioni, malgré sa vénération pour Pétrarque, n'emprunte pas » toujours de lui les sujets de ses poésies, et donne, autant qu'il peut, à » son style, une couleur qui lui est propre. Les pétrarquistes de son » temps regardoient comme indispensable de chanter l'objet, soit réel, » soit imaginaire, de leurs amours platoniques. Guidiccioni paya ce tribut » aux lois de son école, et sa muse chanta ses malheurs personnels. Mais, » encore plus touché de la triste position de l'Italie pillée et déchirée par » l'étranger, il obtint de sa muse des larmes plus honorables sur les » calamités de sa patrie. Tantôt il fait invoquer, par le Tibre désolé, » François-Marie de la Rovère, pour qu'il vienne délivrer Rome, cette » nourrice des héros, du vil joug de ses assassins, qui n'épargnent ni les » trésors des temples ni le sang plus sacré des innocens. Tantôt il entend » les accens plaintifs de cette reine des nations; et, pleurant avec elle sa » gloire et son empire depuis long-temps déchus, il admire encore, dans » son esclavage, les restes de sa majesté. Il voudroit aussi réveiller l'Italie » du pesant et long sommeil qui la rend plus stupide qu'esclave; il » l'exhorte à contempler ses blessures, à regretter la liberté dont on l'a » dépouillée; et, lui rappelant la condition de ses oppresseurs, qui jadis » ornoient ses triomphes, il finit par lui dire que l'unique et véritable » cause de leur puissance et de sa misère n'est que sa propre volonté. » L'importance du sujet oblige le poète à donner à son style un ton de » gravité et de force qui en devient le caractère dominant, et qu'on » retrouve jusque dans ses poésies érotiques, alors même qu'il trace » des images délicates ou légères.... Ses tours et ses expressions conser- » vent ordinairement de la noblesse; quelquefois on y voudroit moins » d'efforts et plus de clarté. »

En distinguant les différentes sectes de poètes lyriques et les caractères de leur poésie, M. Salfi n'a point négligé les formes particulières de leur versification. Il raconte, par exemple, comment Brocardo et Tolomei, renouvelant un projet conçu par Léon Alberti au XVe siècle, essayèrent de soumettre la poésie italienne aux lois de la versification latine. Brocardo publia des règles et des exemples de cette espèce de vers, promettant de les appuyer sur des principes de philosophie et de musique. Cependant, on eut beau composer des vers italiens hexamètres, pentamètres et d'autres mesures pareilles, cette théorie n'a jamais pu s'accréditer, et M. Salfi est persuadé qu'il n'en faut concevoir aucun regret. Il félicite la poésie italienne d'avoir conservé l'harmonie qui lui est propre, celle que le génie même de la langue avoit révélée

au Dante et à Pétrarque. Selon lui, c'étoit égarer les talens des poètes modernes, que de les entraîner dans des routes antiques qui n'étoient point tracées pour eux. On a fait, en France, des tentatives semblables qui n'ont pas mieux réussi. En Italie, d'autres versificateurs essayèrent certaines formes rhythmiques plus analogues au caractère de leur langue; ils firent des vers de treize, quatorze, seize, dix-huit syllabes, de plus longs encore; mais ce n'étoit jamais que la réunion de deux vers ordinaires. Celui de dix-huit syllabes, qui a été employé par Baldi, en comprend un de sept et un de onze. Ainsi tout ce procédé n'aboutissoit qu'à écrire sur une même ligne deux vers très-distincts et séparés par un repos: invention ridicule, dit M. Salfi, puisque c'est à l'oreille, et non pas aux yeux, qu'il appartient de juger de la mesure des vers.

La liste, un peu longue, de ces poètes lyriques se termine au moins par un nom célèbre: le Tasse, s'il n'avoit un titre à une gloire immortelle, pourroit mériter par ses *canzoni*, et même par ses sonnets, une réputation brillante. Ses poésies lyriques conservent, dans les extraits et les traductions qu'en donne M. Salfi, un très-haut degré d'intérêt, et une supériorité décidée sur toutes celles de ses contemporains. La distance du génie au talent est ici fort sensible. Le Tasse avoit hérité de son père Bernardo l'harmonie du vers et la noblesse du style; il y ajouta, dit notre auteur, la vivacité des images et la chaleur des sentimens. Bernardo, dans des poésies plus pastorales que lyriques, n'étoit guère qu'un pétrarquiste un peu moins servile que bien d'autres: Torquato n'est d'aucune école, pas même peut-être, quoi qu'en dise M. Salfi, de celle de Pindare. Mais il est vrai qu'au lieu de ce maintien si posé que Pétrarque conserve toujours, lors même que le sentiment l'anime et l'embrase, le Tasse, libre dans sa marche, hardi dans sa course, s'élève par élans, et parcourt, sinon sans péril, du moins sans frayeur, tout le champ que lui ouvre sa vaste imagination. C'est véritablement une ode que le discours qu'il fait adresser par le Temps aux beautés fières de leur jeunesse. A la vérité, il n'y a point de régularité dans les strophes, dans le nombre des vers, dans la disposition des rimes: on doit avouer aussi, avec M. Salfi, que la pièce pourroit être un peu plus courte, « que le Temps y est bien causeur, et qu'il auroit pu, quoique vieux, » discourir un peu moins longuement »: mais les idées et les expressions sont toujours celles d'un grand poète.

M. Salfi a rassemblé, dans une section particulière, les notices relatives aux Italiennes du XVI.ᵉ siècle qui se sont distinguées dans la carrière poétique; telles que Vittoria Colonna, Veronica Gambara, Tullia d'Aragona, Laura Terracina, Ersilia Cortese, &c. Ici, les essais sont

nombreux, les succès sont fort rares. Quoique les sujets de ces poésies soient très-divers, puisqu'il y en a de religieux et d'érotiques, un obscur et froid mysticisme règne presque également par-tout; et l'art se montre trop à découvert, pour laisser apercevoir aucune trace d'une véritable et profonde sensibilité. Au surplus, on réduiroit à d'assez minces recueils toutes ces productions lyriques des poètes italiens de l'un et de l'autre sexe, si l'on en retranchoit les formules devenues triviales, comme les cheveux d'or, les cous d'albâtre, les yeux étincelans, les cœurs enflammés, et les astres et l'Aurore, et Zéphyre, tous les lieux communs enfin de la mythologie érotique. Les vrais poètes sont ceux qui savent substituer ou mêler au moins à ce verbiage l'expression vive de quelque sentiment ou de quelque pensée originale; et c'est un mérite qu'on ne peut guère attribuer, parmi les lyriques italiens, qu'à Pétrarque, à Guidiccioni, quelquefois à Costanzo, et presque toujours au Tasse.

L'extrême utilité du volume dont nous venons de rendre compte, est d'indiquer les poèmes qui ont conservé un grand intérêt, et d'offrir une analyse instructive de ceux dont la lecture ne seroit plus d'aucun profit. Dans un second extrait, nous ferons connoître les tomes VII et VIII, qui traitent de la prose italienne du XVI.[e] siècle.

DAUNOU.

مقامات الحريري. *Les cinquante séances du Hariri, en arabe, ou les Aventures d'Elhareth et d'Abouzeïd de Seroudje, par* Abou Mohammed Elcassem Elhariri de Basra; *publiées par M.* Caussin de Perceval, *chevalier de la Légion d'honneur, &c.* Paris, 1818, 253 pages *in-8.°* (1).

En rendant compte, en 1811, dans le Magasin encyclopédique, des deux premiers cahiers du tome I des Mines de l'Orient *(Mag. encycl. ann. 1811, tom. I, p. 212)*, nous annonçâmes que nous nous proposions de donner une édition complète du texte des *Mékamat*, ou

(1) Ce volume se vend chez l'éditeur, au Collége royal de France, place Cambrai, et chez M. Eberhart, imprimeur-libraire, rue du Foin-Saint Jacques, n.° 12; MM. Debure frères, libraires du Roi, rue Serpente, n.° 7; MM. Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17, et aussi à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, 30 Soho-square; M. Voland le jeune, libraire, quai des Augustins, n.° 17 *bis*.

Séances de Hariri, avec des gloses arabes, et que nous ne tarderions pas à nous en occuper; et M. Schnurrer ne manqua pas de faire mention de cette annonce à la fin de sa *Bibliotheca arabica,* qui parut la même année. En effet, nous mîmes la main à l'œuvre dès l'année 1813; et l'imprimerie royale, autorisée par le Gouvernement à se charger de l'exécution de cette édition, se mit en devoir de disposer une fonte des trois divers corps de caractères arabes des Médicis, que nous desirions employer à cet ouvrage, et qui sont ceux dont on a fait usage dans les éditions des Quatre Évangiles, Rome, 1591; des Œuvres médicales d'Avicenne, Rome, 1593, et des Élémens d'Euclide, Rome, 1594. Par suite des événemens politiques de 1814 et 1815, et d'une multitude de circonstances imprévues, la fonte des caractères, souvent interrompue, n'est point encore entièrement terminée. Pendant ces délais, en grande partie involontaires de notre part, une édition du texte de Hariri, qui avoit été commencée à Calcutta dès 1809, et dont nous n'avions aucune connoissance, fut terminée en trois volumes *in-4.°* Le premier porte la date de 1809; le second, celle de 1812; le troisième, qui contient un dictionnaire arabe-persan, destiné à l'intelligence des Mékamat, est daté de 1814. Lorsque nous eûmes connoissance de cette édition, nous pensâmes que l'intention de l'éditeur étoit d'y joindre un commentaire, et nous n'avons été détrompés que lorsque nous eûmes réussi avec beaucoup de peine à nous procurer ce troisième volume. Nous reprîmes alors le projet que nous avions presque abandonné, et nous nous disposions à en presser l'exécution, lorsque nous apprîmes qu'une seconde édition du texte venoit d'être faite à Paris. C'est cette édition que nous annonçons aujourd'hui.

Pour peu qu'on ait quelque connoissance de la littérature arabe, on sait ce que c'est que les *Mékamat* ou Séances de Hariri, en quoi consiste le mérite de cet ouvrage, combien est grande la réputation dont il jouit dans tout l'Orient; et l'on peut même juger, du moins jusqu'à un certain point, sans savoir l'arabe, des droits de l'auteur à sa grande renommée, par les traductions d'un quart environ de ces Séances, qui ont été publiées en latin, en français, &c. On peut aussi connoître l'auteur et les principales circonstances de sa vie, en consultant notre Chrestomathie arabe, tome II, p. 182 et suiv., et la Biographie universelle. Enfin ces mêmes livres, auxquels il faut joindre la *Bibliotheca arabica* de M. Schnurrer, et les comptes rendus des divers volumes des Mines de l'Orient, soit dans le Magasin encyclopédique, soit dans le Journal des Savans, donneront une connoissance exacte de toutes les parties des Mékamat qui ont été publiées séparément, en original ou

dans des traductions. Il seroit donc superflu d'entrer ici dans aucun détail par rapport à tout cela ; nous dirons seulement que M. Caussin promet une traduction française de tout l'ouvrage.

Maintenant, la seule tâche que nous aurions à remplir, ce seroit d'examiner l'édition que nous annonçons, sous le point de vue de la critique du texte, et de la correction de l'impression. Nous ne pourrions entrer dans quelque détail sur ces deux objets, sans multiplier les citations et rebuter la plupart des lecteurs. Nous nous contenterons donc de dire que, quoique l'éditeur, en ne mettant que rarement les voyelles, ait évité une des plus abondantes sources de fautes typographiques, son édition cependant n'est pas exempte de ce genre de fautes ; on y remarque aussi en quelques endroits des erreurs de syntaxe, dont plusieurs, au surplus, doivent peut-être être mises sur le compte de l'imprimeur : on les eût évitées en se conformant à l'édition de Calcutta. En suivant cette même édition, on auroit aussi échappé à un autre genre d'erreurs, je veux parler de celles qui concernent la prosodie et la séparation des vers en hémistiches. Ce point est le seul auquel nous nous attacherons, parce que cet objet a été trop négligé par nos meilleurs orientalistes, et que nous n'y avons pas donné nous-mêmes précédemment assez d'attention. Il suffit cependant, pour en apprécier l'importance, de faire réflexion que c'est un des plus sûrs et des plus féconds moyens de critique auxquels un éditeur puisse avoir recours. On nous permettra de justifier notre critique par quelques exemples.

Séance VI, p. 25. Il y a ici une ode de quatorze vers, de la mesure nommée الكامل ; l'éditeur a mal divisé les deux hémistiches des vers 3, 5, 11 et 13.

Ibid. p. 26. Une pièce de cinq vers seulement présente plusieurs fautes graves : ces vers sont de la mesure nommée المتقارب. Le premier hémistiche du premier vers se termine par le mot المترَبة, qui devoit être écrit ainsi, et non pas المتربه, puisqu'il faut qu'il rime avec المرتبه, dernier mot du second hémistiche. Dans le troisième vers, فيهم doit être prononcé فِيهِمُ, sous peine de ne pouvoir trouver la mesure, et il étoit du devoir de l'éditeur de l'indiquer. Le quatrième vers est écrit ainsi :

فلا يخدَعنّك لموعُ السرا   بِ ولا تاتِ امرًا اذا ما اشتبه

Mais pourquoi l'éditeur a-t-il fait une césure au milieu du mot السراب, césure qui détruit entièrement la mesure du vers ! Il falloit, pour qu'on pût le scander, écrire :

فلا يخدَعَنْكَ لموعُ السرابْ   ولا تاتِ امرًا اذا ما اشتبهْ

Séance VII, p. 27. Il y a ici une pièce de 13 vers qu'il falloit ou ne point séparer en deux hémistiches, ou séparer régulièrement. Cette pièce est de la mesure appelée الهزج, et chaque vers se compose de quatre *iambospondées [ămāvērūnt].* Les vers 3, 4, 7 et 8 sont mal divisés: dans ces quatre vers, la derniere syllabe des mots اشبالِ ـ حارَ ـ العمّالِ ـ الاخوانِ appartient au second hémistiche; il falloit donc indiquer la division de ces mots, comme on a indiqué au douzième vers celle du mot تخفيق.

La *Séance VIII* offre encore des exemples frappans du même défaut, *p. 31 et 32.* Voici trois vers dont les hémistiches sont ainsi divisés par l'éditeur :

اعارني ابرةً لارفُوَ اطمارًا　　　عفاها البلَى وسوّدها
واعتاق ميلي رهنًا لديه　　　وناهيك بها سُبّةً تزوّدها
قد عدل الدهرُ بيننا　　　فانا نظيره في الشقا وهو انا

Il falloit, pour qu'on pût scander ces vers, qui sont de la mesure nommée المنسرح, les diviser tout autrement, et fixer la prononciation de plusieurs mots en cette manière.

اعارني ابرة لارفُوَ اطـــــمارا عفاها البلَى وسوّدَها
وآعتاق ميلي رَهْنًا لديه ونا　　　هيك بها سُبّةً تزوّدها
قد عدّل الدهرُ بيننا فأنا　　　نظيره في الشقآء وهو انا

Dans les deux petites pièces d'où ces vers sont tirés, il y a encore bien des choses à corriger, si l'on veut les scander.

On sent qu'il nous seroit facile de multiplier les exemples de pareilles inexactitudes, qui doivent se reproduire par-tout dans ce volume, comme dans presque tout ce qu'on a publié jusqu'ici. Comme notre intention est bien moins de relever une négligence trop ordinaire, et que nous avons nous-mêmes à nous reprocher, que de prémunir les futurs éditeurs de poésies arabes contre ce défaut, nous nous garderons bien d'alonger inutilement cet article par de nouvelles citations. Nous devons faire observer qu'il eût été facile à l'éditeur d'échapper au danger de se méprendre, en ne faisant de séparations, à l'exemple de Schultens, qu'aux endroits indiqués par la rime. Il a pu d'ailleurs être égaré par les manuscrits, où de semblables méprises ne sont point rares.

Les Séances de Hariri, publiées par M. Caussin, sont une des premières productions d'une typographie arabe qu'il travaille à établir avec des caractères gravés par un artiste français, M. Molé. Déjà M. Caussin a fait imprimer avec ces mêmes caractères, et de format *in-4.°*, le texte

des Fables de Lokman, et les trois premiers chapitres de l'Alcoran. Nous ignorons pourquoi aucun de ces trois ouvrages n'a de frontispice. Cela nous a engagés à indiquer en note les divers libraires chez lesquels on peut se procurer cette édition de Hariri. Nous ne pouvons pas dire que les caractères arabes qui y ont servi soient beaux et dignes de rivaliser avec ceux de Savary ou des Médicis; mais cela n'empêche pas que nous ne soyons convaincus que M. Caussin a rendu un grand service à la littérature orientale, en mettant à la portée de tout le monde un nouveau moyen de publier des textes arabes. On doit aussi lui savoir gré d'avoir offert aux étudians la facilité de s'exercer sur un auteur qu'on pouvoit regarder comme inédit, attendu le haut prix de l'édition de Calcutta, et l'extrême difficulté qu'on éprouve à se procurer en Europe les livres imprimés dans l'Inde.

L'édition des Séances de Hariri, donnée par M. Caussin, nous avoit d'abord paru un motif suffisant pour renoncer tout-à-fait au projet d'en donner une nouvelle; mais des réflexions faites avec plus de sang froid, et les desirs de divers amateurs de la littérature arabe, nous ont fait changer d'avis. Notre édition, qui sera accompagnée d'un choix de scholies arabes, et où le texte sera imprimé en entier avec les voyelles, offrira aux étudians plusieurs objets d'utilité réunis. Nous espérons en commencer l'impression dans quatre mois.

SILVESTRE DE SACY.

Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François, roi dauphin, adressées au connétable Anne de Montmorency.... ; ou Correspondance secrète de la cour sous Henri II, avec estampe et fac simile *de l'écriture des principaux personnages; d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque du Roi; par M.* J. B. Gail, *chevalier &c., lecteur et professeur royal de l'académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des manuscrits grecs et latins de la Bibliothèque du Roi, &c. &c.* Paris, chez Ch. Gail neveu, au Collége royal; Treuttel et Würtz, 1818, *in-8.°*

Parmi les documens recherchés et consultés par les personnes qui font une étude particulière de l'histoire moderne, il en est peu d'aussi intéressans que les lettres particulières des personnages qui ont figuré sur

la scène politique. Dans quelques lignes tracées avec l'abandon du sentiment, et avec la confiance de l'intimité, un prince, un grand homme d'état, un guerrier fameux, se montrent parfois à la postérité sous le vrai point de vue qui permet de les juger impartialement.

On doit donc encourager la publication des correspondances inédites dont les détails peuvent ou éclaircir les événemens historiques, ou révéler les motifs politiques, ou même seulement donner une idée juste du caractère des personnages célèbres.

Le recueil que publie M. Gail est de ce genre. Il contient trente-six lettres originales.

Le connétable de Montmorenci avoit été fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557; il n'obtint sa liberté qu'en 1559. C'est pendant qu'il étoit prisonnier, que lui furent adressées trente-cinq de ces lettres; la trente-sixième est de lui.

Plusieurs des lettres adressées au connétable (1) sont de Henri II: on y trouve avec plaisir l'expression d'un attachement sincère; et M. Gail a eu raison d'opposer au jugement sévère d'un de nos historiens, les témoignages de sensibilité qu'on remarque dans cette correspondance.

Le connétable ayant obtenu sur sa parole la permission de se rendre auprès du Roi qui étoit au camp d'Arras, ce prince l'accueillit avec bonté et distinction; il daigna partager avec cet illustre sujet et sa chambre et son lit. On n'est pas surpris de cette marque de bienveillance familière, en lisant les lettres de Henri II au connétable.

Celui-ci fut délivré, lorsqu'on traitoit la paix de Cateau-Cambresis, en 1559, moyennant deux cent mille écus. M. Gail trouve la somme exorbitante; mais il est permis de croire que le prix de la rançon fut réduit de moitié, puisqu'il devoit l'être ainsi, dans le cas où la paix seroit conclue.

Je regrette que l'éditeur n'ait pas eu l'idée de classer les lettres de manière à faire distinguer celles qui furent écrites avant que le connétable vînt au camp d'Arras, et celles qui furent écrites après qu'il fut retourné dans sa prison: cet éclaircissement auroit facilité l'explication de quelques détails.

Les renseignemens historiques que donne l'éditeur, toutes les fois qu'il les juge nécessaires ou utiles, sont en général très-exacts; mais il me semble que, dans une circonstance, il a accordé trop de confiance

---

(1) Il y en a, entre autres, trois de Diane de Poitiers, deux de Catherine de Médicis, une de Marie Stuart, une de Marguerite de France, quatre du cardinal de Châtillon.

au manuscrit qu'il publie. Une note de ce manuscrit attribue à Marguerite de Valois, fille de Henri II, et depuis épouse de Henri IV, la lettre n.° 26, signée MARGUERITE DE FRANCE. M. Gail n'auroit sans doute pas eu égard à cette indication, s'il avoit comparé la date de la naissance de Marguerite de Valois, née le 14 mai 1552, avec l'époque de la prison du connétable en 1557 et 1558 : il n'est guère probable que cette lettre ait été adressée au connétable prisonnier par une princesse âgée seulement de cinq à six ans.

Ce qui ajoute à l'intérêt qu'offre la publication de ce recueil, c'est que l'éditeur a eu soin d'y joindre des *fac-simile* de chaque écriture : il a donné d'abord le texte tel que l'offre le manuscrit, qui n'a ni points, ni virgules, ni accens, et où souvent les lettres et les mots sont tantôt confondus, tantôt séparés mal à propos ; ensuite il a présenté le texte en ordre et tel qu'il doit être lu. Si, en quelques endroits, M. Gail a inséré des notes et des explications grammaticales, on sent bien qu'il n'a point prétendu ajouter à nos connoissances philologiques, mais qu'il a voulu se rendre utile à cette nombreuse classe de lecteurs qui, n'étant aucunement familiarisés avec les expressions anciennes et inusitées, ont besoin qu'on leur donne l'explication des moindres difficultés.

Parmi les remarques grammaticales que M. Gail a eu soin de placer à la suite de quelques lettres, il a observé que déjà les règles relatives aux participes du passif étoient suivies. On lit en effet dans le manuscrit, *lettres que vous m'avez escriptES*. Il n'est pas étonnant qu'alors les personnes de la cour connussent et suivissent cette règle de notre grammaire qui fait accorder le participe du passif, joint à l'auxiliaire *avoir*, avec le régime direct qui précède ; Marot l'avoit proclamée en vers qui méritent qu'on les répète ; il dit à ses disciples :

Enfans, oyez une leçon.
Nostre langue a ceste façon ;
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit : *m'amour vous ai DONNÉE.*
Il faut dire en termes parfaits :
Dieu en ce monde nous a FAITS.
Faut dire en paroles parfaites :
Dieu en ce monde les a FAITES.
Et ne faut point dire en effet :
Dieu en ce monde les a FAIT,
Ne *nous a FAIT* pareillement,
Mais *nous a FAITS* tout rondement. (MAROT, *épig. LXXIX.*)

Ce que j'ai dit de ce recueil en donnera sans doute une idée assez

avantageuse pour le faire rechercher, soit comme contenant quelques monumens qui appartiennent à notre histoire, soit comme offrant à la curiosité des lecteurs des circonstances remarquables et des détails intéressans qui concernent des personnages distingués de l'époque.

RAYNOUARD.

Descrizione degli Stateri antichi, illustrati con le medaglie, per Domenico Sestini, &c. &c. &c. Firenze, MDCCCXVII. — *Description des Statères antiques, expliqués au moyen des médailles, par* Dominique Sestini, &c. &c. &c. Florence, 1817.

SECOND ET DERNIER ARTICLE.

Les statères que M. Sestini attribue à la seule ville de *Phocée*, sont au nombre de *cinquante-six*, de divers modules, depuis le double statère, dont l'existence ne me paroît pas suffisamment prouvée, comme je l'ai montré dans l'article précédent, jusqu'au quart de statère, dont le poids est à-peu-près de 48 grains, ainsi que dans ceux de *Cyzique*, de *Samos*, de *Chios*. Un nombre si considérable de monnoies d'or pour un seul peuple, et pour un peuple encore dont on ne connoît pas jusqu'à ce jour de monnoies d'argent bien certaines (1), est de nature à exciter quelque défiance. L'incertitude augmente, quand on remarque que, dans cette variété de types qui ont pu convenir à des villes différentes, tels que la tête du *griffon*, symbole assez ordinaire sur les médailles de *Smyrne*, et encore plus commun sur celles de *Téos;* la tête de *lion*, symbole le plus accoutumé des médailles de *Cyzique;* la tête de *belier*, que l'auteur lui-même prétend avoir vue sur celles de *Lébédos*, le *phoque* est le caractère unique auquel il reconnoît tous ces statères comme appartenant à la seule ville de *Phocée*. Cependant, ce caractère unique n'est pas lui-même tellement particulier à *Phocée*, qu'il doive désigner toujours cette ville exclusivement à toute autre; et, d'ailleurs, il n'est pas non plus tellement reconnoissable dans des monnoies d'une très-petite dimension et d'un

---

(1) Eckhel *(Doctrin. num. tom. II, p. 535)* n'en connoissoit aucune. Il y en a une au cabinet du Roi, qu'on attribue à Phocée, mais sans certitude. Quelques autres sont citées de même, mais avec tout aussi peu d'authenticité. Celles que M. Sestini rapporte lui-même *(pag. 26, 27)*, auront-elles un sort plus heureux! J'en doute encore.

travail souvent altéré par le temps, qu'on ne puisse quelquefois y voir un poisson d'un autre genre, et, par conséquent, un motif d'attribution différente. Les seuls statères *phocaïtes* qui me paroissent offrir tous les signes de la certitude, sont ceux où le phoque, bien dessiné, est accompagné de la lettre initiale Φ; comme dans la médaille du numéro 1, où la forme antique de cette lettre ressemble à celle qu'on voit sur les médailles de la Phocide, métropole de Phocée: mais j'avoue que, dans le plus grand nombre des monnoies qui suivent, je ne trouve guère que sujets de doute et d'incertitude, malgré les rapprochemens ingénieux et les analogies très-souvent heureuses que l'auteur a produits à l'appui de ses conjectures.

Il règne moins d'incertitude dans les attributions des statères de *Cyzique*, que M. Sestini a recueillis au nombre de *quarante cinq*, et qui se reconnoissent à des signes tout-à-la-fois plus frappans et plus nombreux. D'abord, ainsi que le remarque M. Sestini, Suidas nous en a donné la description (1) : j'observerai toutefois que la description de Suidas, *une tête de femme*, d'un côté, et, de l'autre, *une tête de lion*, ne convient qu'aux statères d'argent, sur lesquels se retrouve effectivement ce double type, tandis qu'il ne paroît sur aucun des statères d'or de la même ville qui sont parvenus jusqu'à nous. C'étoit même là la raison pour laquelle le docte Eckhel nioit l'existence des statères d'or de *Cyzique* (2). Mais ce motif étoit insuffisant, comme l'a très-bien prouvé M. Sestini par un assez grand nombre de monumens irrécusables. J'ajoute encore, relativement à ces statères d'argent, que M. Sestini a publiés au nombre de *dix*, et tirés de différens cabinets, que la collection du Roi en possède *trois* nouveaux avec des symboles inédits, dont je joins ici en note la description, ainsi que celle d'un statère d'or de la même collection, qui a échappé à l'attention ou à la mémoire de M. Sestini (3).

(1) Suidas, *voce* Κυζικηνοὶ Στατῆρες.

(2) Eckhel, *Doctrin. num. prolegom. tom. I, p. 42, et tom. II, p. 451.*

(3) Le premier de ces statères est décrit dans le catalogue de M. Mionnet, sous le n.° 85, tom. II, p. 528; c'est le plus ancien de tous ceux de même module que possède la collection du Roi. — Le second offre, d'un côté, la tête coiffée et couronnée d'épis, avec la légende ΣΩΤΕΙΡΑ; au revers, la tête du lion, au-dessous de laquelle est le thon, et, derrière, un caducée; légende : ΚΥΖΙ.

Le cabinet du Roi a récemment acquis un statère d'électrum, dont le type, entièrement inédit, peut se rapporter, comme les précédens, à Cyzique, à cause du thon, symbole accoutumé de cette ville; en voici la description : Enfant assis, le corps vu de face, la tête de profil; il est appuyé de la main gauche par terre, et, de la droite, il tient un thon suspendu par la queue; au revers, aire carrée en creux, divisée en quatre parties informes.

La tête du *lion* et le *thon,* poisson de mer, forment un double caractère auquel il est presque impossible de ne point reconnoître les statères *cyzicènes*, sur-tout lorsqu'ils sont réunis, comme dans le plus grand nombre des monnoies publiées par M. Sestini : mais, lorsque le *thon* s'y trouve seul, en symbole accessoire, je ne sais si, comme le pense cet auteur, on doit nécessairement les attribuer à *Cyzique.* D'autres villes, et particulièrement *Lampsaque,* qui étoit voisine de celle-là, offrent le même symbole; et ce qui augmente encore la difficulté de distinguer les monnoies de ces deux villes, c'est que, sur celles de *Lampsaque,* ce symbole accompagne quelquefois une tête de Neptune, tandis que la tête du même dieu, sans ce symbole, paroît sur des médailles attribuées à *Cyzique:* or, l'auteur ne nous indique aucune raison de ces diverses attributions, qui peuvent sembler au moins arbitraires. Dans d'autres cas, comme lorsqu'il rapporte à *Cyzique* une médaille ayant pour type *une vache qui allaite un veau,* sans aucun des symboles accessoires qui caractérisent *Cyzique,* il me paroît qu'il ne prouve point assez pourquoi ce type, particulier aux colonies de *Corcyre,* et à *Caryste d'Eubée,* a pu être aussi affecté à une ville de la *Propontide.* Parmi les statères attribués à *Cyzique,* le plus remarquable sans doute est celui qui offre, à côté d'une tête de lion, des caractères que M. Sestini nomme antiques, et qui ne sont peut-être que barbares, dont il compose le mot ΚΙΖΥΚΕ, pour ΚΥΖΙΚΗ. Cette légende, dont je ne prétends pas ici contester la certitude, puisqu'elle a toujours été lue ainsi par d'habiles numismatistes, et notamment par M. Cousinéry, étoit du moins assez extraordinaire pour que l'auteur s'attachât ici à la confirmer par un plus grand nombre d'exemples, et sur-tout à justifier la terminaison ΚΥΖΙΚΗ, au lieu de ΚΥΖΙΚΟΣ, qui est la leçon invariable de tous les textes de l'antiquité. Du reste, j'avoue que je n'oserois pas employer cette médaille comme monument paléographique, et il me paroîtroit plus probable de l'attribuer, soit aux Perses, qui dominèrent dans ces parages, et sous l'empire desquels, notamment en Cilicie et en Pamphylie, il fut frappé des monnoies, avec des types grecs et des légendes barbares; soit aux Thraces et autres peuples barbares du voisignage, qui altéroient, en les imitant, les monnoies des peuples grecs (1). Mais le plus souvent les attributions proposées par M. Sestini concilient d'une manière fort heureuse les types des monumens avec les traditions historiques; et l'on me permettra d'en citer ici un seul exemple, qui confirme

(1) Les exemples de cette sorte d'imitation grossière et maladroite sont si connus des antiquaires, que je crois superflu d'en alléguer ici aucun.

tout-à-la fois et une conjecture de ce savant antiquaire, et un fait que j'avois moi-même établi. Sur une médaille du cabinet de M. Allier (1), et trouvée apparemment sur le sol de *Cyzique*, M. Sestini voit, au revers d'un carré creux, *un centaure, les genoux ployés, agitant une branche, ou un tronc d'arbre déraciné.* Ce type, thessalien d'origine, est rapporté à *Cyzique,* à cause du *thon,* symbole accoutumé de cette ville, qui se remarque au-dessous du centaure; et, malgré ce caractère, M. Sestini hésite encore à reconnoître ici une monnoie de *Cyzique, à moins,* ajoute-t-il, *que de supposer l'établissement en ce pays d'une colonie de Thessaliens Pélasges* (2). Cette supposition doit se changer en certitude, d'après tous les témoignages que j'ai rassemblés ailleurs, pour prouver que la première fondation de *Cyzique* fut l'ouvrage d'une colonie de Pélasges nommés *Dolions,* et partis de la *Thessalie,* vers l'époque et par suite de l'aggrandissement des princes Hellènes dans cette dernière contrée (3).

Les statères de *Lampsaque,* dont M. Sestini donne ensuite la description, ne sont nominativement cités par aucun écrivain de l'antiquité. Mais aux motifs de probabilité tirés de l'opulence et du commerce de cette ville, colonie de *Phocée,* l'auteur ajoute une raison décisive; c'est que le *cheval marin ailé,* type ordinaire des monnoies connues de Lampsaque, se trouve sur la plupart de ces monnoies d'or. Je n'hésite donc pas à reconnoître, comme il le fait lui-même, que ces médailles appartiennent à Lampsaque, et il ne sauroit rester d'incertitude qu'à l'égard de celles qui n'offrent pas ce caractère distinctif. Mais me sera-t-il permis de relever quelques inexactitudes dans la description de quelques-unes de ces monnoies? L'auteur voit un *bouclier* au revers d'une médaille d'or qui présente, sur la face, *Hercule à genoux étouffant les deux serpens.* Cette médaille, qui est dans le cabinet du Roi, n'offre réellement qu'un *trou,* à la place du prétendu bouclier, et M. Sestini n'a pu se méprendre de cette sorte, que parce qu'il a accordé plus de confiance à une empreinte qu'à la description de Pellerin (4). Ce même type d'Hercule reparoît encore sur une autre médaille attribuée ici à Lampsaque, quoiqu'elle n'offre pas le symbole accoutumé du *cheval ailé.* Mais ce n'est pas cette difficulté qui m'arrête. Le type, d'une rare élégance, représente à côté d'Hercule étouffant les deux serpens, un autre enfant, d'un âge en apparence plus tendre, appuyé d'une main sur la terre, et de l'autre

(1) *Voy.* Mionnet, *Description &c. tom. II, p. 527, n.° 74, et planches, tab. XLIII, fig. 9.* — (2) Sestini, *degli Stateri antichi, p. 58.* — (3) Histoire critique de l'établiss. des colon. grecq. *tom. I, p. 326-329.* — (4) Pellerin, *Recueil II, tab. XLIX, fig. 22.*

faisant un geste qui semble indiquer la frayeur. M. Sestini prétend reconnoître dans ce second enfant, *Bacchus*, compagnon d'Hercule; et il ne peut guère avoir d'autre motif pour cette opinion assez bizarre, que le desir de trouver un type neuf en numismatique. Mais n'est-il pas plus naturel et plus vraisemblable de voir ici, comme dans le récit d'Apollodore (1) et de Théocrite (2), les deux fils d'Alcmène, dont le plus jeune, Iphiclus, témoigne par sa frayeur qu'il est le fils d'un mortel !

Les statères que, dans une seconde division de son livre, M. Sestini passe successivement en revue, sont attribués par cet habile antiquaire à *Parium*, à *Pergame*, à *Abydos*, à *Alexandria Troas*, à *Mitylène*, à *Clazomènes*, à *Colophon*, à *Erythres*, à *Lébédos*, à *Smyrne*, à *Téos*, à *Chios*, enfin à *Samos*. Si toutes ces attributions étoient également certaines, la géographie numismatique seroit enrichie par-là d'un grand nombre de découvertes précieuses; mais, en accordant même qu'il y ait encore de l'incertitude à l'égard de quelques-unes, il en reste toujours assez pour faire infiniment d'honneur à la sagacité de M. Sestini, et de profit à la science. Je prendrai la liberté d'exposer mes doutes relativement à quelques-unes de ces médailles. Les statères attribués à Pergame me semblent donner lieu à des difficultés que n'a pas suffisamment résolues M. Sestini. Ce savant voit au revers une tête barbue et couverte du *pileus*, dans laquelle il reconnoît celle du héros Pergame; et il cite à l'appui une médaille du cabinet de Pellerin, où la même tête lui paroît être celle d'Hercule, couverte de la dépouille du lion, ou plutôt celle de Thésée fondateur de Smyrne. Toutes ces suppositions sont passablement arbitraires, et la peau de lion ou de taureau qu'aperçoit ici M. Sestini, ne me paroît que la chevelure du personnage, ainsi que j'ai pu m'en convaincre à l'inspection d'une autre médaille semblable et mieux conservée (3). Il y a beaucoup moins d'incertitude relativement à d'autres médailles, sur lesquelles M. Sestini reconnoît avec raison la tête d'Esculape, et au revers un serpent dressé, ou un buste de la Victoire. Le premier de ces symboles caractérise évidemment le culte d'Esculape, qui fut si florissant à Pergame; et, quant au second, que M. Sestini cherche à expliquer au moyen d'une victoire navale des Pergaméniens, ou par une allusion à la victoire de Minerve, déité révérée par ce peuple, il me semble qu'il suffisoit d'observer que la Victoire est un type assez

(1) Apollodor. *Bibliothec. lib. II, c. IV, §. 8.*
(2) Theocrit. *Idyll. XXIV, v. 26-27.*
(3) Dans le cabinet de M. Rollin, à Paris.

fréquent sur les revers des médailles autonomes de Pergame décrites dans l'ouvrage d'Eckhel (1).

Je n'oserois pas assurer que les statères attribués à *Abydos* par M. Sestini, appartiennent véritablement à cette ville. Le *masque*, qu'il décrit ainsi, *Persona modesto ore* (2), offre un caractère tout différent de celui qu'offrent unanimement les autres monnoies de la même ville, *Persona exsertâ linguâ et serpentibus horrens.* D'ailleurs, ce dernier type ne caractérise point tellement *Abydos*, qu'on ne le retrouve absolument semblable sur les médailles de *Néapolis* en Macédoine, et sur-tout de *Parium*, cité voisine d'*Abydos :* enfin, M. Sestini lui-même attribue (3) à *Clazomènes* une médaille offrant le même type, au revers d'un *sanglier ailé*, symbole connu et indubitable des Clazoméniens. Quel est donc le signe particulier auquel l'auteur distingue des monnoies qu'on seroit si tenté de confondre d'après l'identité des types et la similitude du travail !

Les statères de *Mitylène*, au nombre de *douze*, me paroissent encore sujets à plus d'incertitude. Le principal motif de cette attribution est l'*analogie des types* (4); mais ces types n'offrent, sur les premières monnoies, qu'une tête de femme ou de Muse; au revers, une lyre; et sur les autres, Apollon, Bacchus et Diane : en quoi donc, oserai-je le demander à l'auteur, ces types, communs à tant de villes grecques de la même contrée, peuvent-ils caractériser spécialement celle de *Mitylène!* A la vérité M. Sestini fait de cette tête de Muse, une tête de *Sappho ;* et, quoique cette opinion ne repose elle-même sur aucun fondement solide, il seroit peut-être insuffisant, pour la réfuter, de remarquer que la tête de Sappho, que M. Visconti a admise dans son *Iconographie grecque* (5), d'après des monumens bien autrement authentiques, présente un caractère très-différent de celui que l'on attribue ici à cette femme célèbre. Mais une considération qui semblera peut-être d'un plus grand poids, c'est que les portraits des personnages illustres n'ont commencé à être admis sur la monnoie des villes grecques, qu'à une époque assez récente, en comparaison de l'antiquité à laquelle appartiennent généralement les monnoies d'or décrites par M. Sestini, et en particulier celles dont je parle ici, et qui ont toutes, au revers, la trace du carré creux assez profondément imprimé.

Cette considération s'applique avec plus de force encore à une médaille

---

(1) Eckel, *Doctrin. num. tom. II, p. 463.* — (2) *Stateri antichi*, p. 71. — (3) *Ibidem*, p. 81. — (4) *Ibidem*, p. 75 et sqq. — (5) Iconograph. grecq. tom. I, p. 69-73.

d'or, que M. Sestini attribue (1) à la ville de *Smyrne*, et sur laquelle il prétend reconnoître les traits d'Homère dans une tête barbue et diadémée. Cette conjecture me paroît très-hasardée, et voici quelles sont mes raisons. D'abord, l'auteur voit une tête d'Esculape dans une autre tête absolument semblable, autant que nous pouvons en juger d'après la description et le dessin de ces deux médailles : or, par quel motif M. Sestini reconnoît-il Homère là où il voit aussi Esculape ! En second lieu, Strabon, qui parle d'une monnoie frappée par les Smyrnéens en l'honneur et avec le portrait d'Homère, et nommée en conséquence *monnoie homérique*, assure qu'elle étoit de bronze (2) ; et, effectivement, il existe en ce métal des médailles avec un portrait que les plus doctes antiquaires, Eckhel (3) et M. Visconti (4), ont, sans hésiter, attribué à Homère : Strabon auroit-il donc négligé d'en indiquer d'or, s'il y en eût eu de frappées dans ce métal ! Enfin, quoique M. Sestini nous assure que ces monnoies d'or prouvent que les Smyrnéens avoient, dès les plus anciens temps, rendu cet honneur au prince des poètes, il est infiniment plus probable qu'ils ne le firent pas, d'après l'usage universel de l'antiquité, qui ne permettoit point de représenter sur les monnoies des personnages humains, usage attesté par tous les monumens, et auquel je ne crois pas que les médailles puissent fournir une seule exception; car les fondateurs de colonies, déifiés par la reconnoissance de ces villes, n'étoient plus considérés comme mortels. D'autres témoignages historiques viennent à l'appui de cette opinion. Les honneurs rendus à Homère par les villes qui se glorifioient d'avoir été son berceau, sont tous d'une date beaucoup plus récente que l'âge présumé de ces médailles; car le temple dont parlent Strabon (5) et Cicéron (6), fut fondé par Ptolémée Philopator, au témoignage d'Élien (7).

J'aurois bien d'autres observations à faire sur l'ouvrage de M. Sestini; mais après les détails dans lesquels je viens d'entrer, j'ose croire que l'opinion de nos lecteurs peut être à présent éclairée sur l'importance et le mérite de cet ouvrage. Je n'ai donc plus qu'à résumer ici le jugement que j'ai cru devoir en porter. Il est maintenant hors de doute que les statères d'or, dont Eckhel, à la fin du siècle dernier, révoquoit en doute l'existence, étoient une monnoie réelle; et c'est encore là un point sur lequel, comme sur tant d'autres de la même nature, les monumens sont venus donner la plus haute confirmation aux témoignages des anciens,

---

(1) *Stat. antic.* p. 86. — (2) Strab. *Geograph. XIV*. — (3) Eckhel, *Doctrin. num. II, 541*. — (4) Visconti, *Iconogr. grecq. I, 56 et suiv.* — (5) Strabon, *loc. laud.* — (6) Cicer. *in Arch. §. 7*. — (7) *Histor. var. lib. XIII, c. 22*.

qu'on accuse si légèrement de précipitation et d'erreur. Ce progrès de la science numismatique, dû en partie aux nombreuses découvertes de M. Cousinéry, vient d'être achevé par la publication du travail de M. Sestini, qui, par des rapprochemens presque toujours ingénieux, lors même qu'ils ne sont pas exacts, par des conjectures nées de l'habitude de voir et de comparer les monumens, a déterminé les lieux où furent frappés beaucoup de ces monumens, qu'on avoit jusqu'ici relégués à l'écart parmi les monnoies incertaines des cabinets. Que s'il en reste encore sur l'origine desquels on doive conserver des doutes, de nouvelles découvertes, des recherches plus approfondies, feront sans doute cesser bientôt ces incertitudes, et rempliront cette lacune de la géographie numismatique. M. Sestini est certainement plus capable que personne de perfectionner ainsi lui-même son premier travail; mais il est à souhaiter que, dans cette carrière nouvelle ouverte au zèle des antiquaires, il trouve de nombreux concurrens. Enfin, quand bien même, par l'effet de ces travaux dirigés tous vers un même but, les premières recherches se trouveroient insuffisantes sur quelques points, il y aura toujours eu du mouvement dans la science; et ici, comme en beaucoup d'autres choses, le mouvement est préférable à l'inaction.

RAOUL-ROCHETTE.

STORIA DELLA SCULTURA dal suo risorgimento in Italia sino al secolo XIX, per servire di continuazione alle opere di Winckelmann e di d'Agincourt; volume terzo. In Venezia, nella tipografia Picotti, 1818. — ou *Histoire de la Sculpture depuis sa renaissance en Italie jusqu'au XIX.ᵉ siècle, pour servir de continuation aux ouvrages de Winckelmann et de d'Agincourt; par M.* Cicognara.

SECOND EXTRAIT.

CHAQUE chapitre de l'ouvrage dont nous continuons ici de rendre compte, est, comme on l'a déjà dit, et comme il faut le redire, un ouvrage qui pourroit, sans cesser d'être en accord avec celui qui le précède et celui qui le suit, faire un volume à part; e nous croyons que si cette histoire trouvoit un traducteur en français, la meilleure manière de la reproduire, seroit de l'imprimer en autant de tomes que l'ouvrage

contient de chapitres. Cette division par tomes seroit favorable à sa lecture; car, aujourd'hui, qui est-ce qui lit en *in-folio !*

Nous aurions de beaucoup excédé les bornes de l'espace qui nous est accordé dans ce journal, si nous avions voulu donner à l'extrait de chaque chapitre de l'Histoire de la sculpture, l'étendue que chacun eût exigée, pour être apprécié dans son ensemble et dans ses détails. Nous allons tâcher de faire connoître sommairement le sujet et la matière du chapitre IV, dans le tome III et dernier de l'ouvrage.

Le chapitre III a conduit l'Histoire de la sculpture jusqu'à l'époque où Bernin, resté sans rival, peupla l'Italie de ses ouvrages et l'Europe de ses élèves, qui répandirent par-tout le goût de leur maître. Le chapitre IV contient d'abord l'historique de cette école à Rome, où l'on vit briller avec quelque éclat Ercole Ferrata, élève en partie d'Algardi, en partie de Bernini. Notre auteur fait observer ici que la sculpture de bâtiment, où cet artiste acquit de la réputation, porte assez naturellement à une exécution prompte, hardie et ennemie du précieux qu'exige la vérité imitative. L'observation a quelque justesse; mais il est juste d'observer aussi que la sculpture d'ornement et de bâtiment est toujours subordonnée au style et au genre d'exécution de l'architecture; que les monumens d'un goût sage et sévère ont toujours été ornés de sculptures finies et d'une exécution précieuse; et que ce fut au style déjà corrompu de l'architecture dans le XVIIe siècle, que la sculpture dut en grande partie, par le besoin de s'y coordonner, les abus de cette manière, qui, des ouvrages de bâtiment, s'introduisit alors dans tous les ouvrages du ciseau.

Telle fut celle de *Melchior Caffa*, de *Joseph Mazzuoli*, auquel Bernin, sur le déclin de sa vie, confia l'exécution de la statue de la Charité, dans son tombeau du pape Alexandre VI, à Saint-Pierre. Ce Mazzuola enchérit encore sur la manière désordonnée de draper de son maître. Sa statue de S. Philippe, à Saint-Jean de Latran, offre des draperies dont les plis semblent des éclats de rocher. Florence, Rome et Malte ne comptent que trop de ses ouvrages.

Quelques autres élèves de Bernin firent preuve d'un goût moins déréglé dans quelques entreprises assez importantes. Un des plus connus fut Antoine Raggi (nommé *le Lombard*), qui sculpta une des quatre figures colossales de la célèbre fontaine de *Piazza Navona*. Le genre de décoration peu sévère que ce siècle appliqua à la composition des fontaines, et qui peut-être y convient jusqu'à un certain point, contribue sans doute à faire juger avec moins de rigueur la manière d'Antoine Raggi, qui, du reste, fit voir, dans les parties nues de cet ouvrage,

un style large et un dessin grandiose. Rome possède beaucoup d'ouvrages de ce sculpteur, entre autres un des anges formant la décoration du pont Saint-Ange.

Les écrivains de la vie de Bernin n'admettent de sculpteurs distingués dans ce siècle que ceux qui furent ses élèves. Ils comptent, comme sortis de son école, Giuliano Finelli, qui aida son maître dans l'exécution de son groupe d'Apollon et Daphné, et de sa S.te Bibiana; — Andrea Bolgi, auteur d'une des quatre statues colossales placées dans les grandes niches des piliers de la coupole de Saint-Pierre; — *Francesco Baratta*, qui sculpta la figure du Nil à la fontaine de *Piazza Navona*; — Jacobo Fancelli, collaborateur de son maître dans le même monument; — Lazzaro Morelli, qui, bien qu'il ait été élève de *François Flammand*, fut employé par Bernin dans l'exécution du mausolée d'Alexandre VII; — Mattia de Rossi, qui accompagna son maître dans son voyage en France, et dont le morceau le plus connu est le tombeau du pape Clément X dans Saint-Pierre, quoique les principales figures soient de diverses mains.

Il faut toutefois faire honneur à cette époque de quelques sculpteurs étrangers à l'école de Bernin. A leur tête se distingue *Francesco Mochi*, auteur de la S.te Véronique, dont l'attitude et les draperies volantes donnèrent lieu à la plaisanterie célèbre dirigée alors contre Bernin, qui venoit de terminer et d'orner les niches et les tribunes des quatre piliers de la coupole de Saint-Pierre; car à cette époque venoit aussi de se manifester une lésarde dans la construction de cette coupole; et comme Bernin critiquoit le mouvement de ces draperies volantes dans un local clos, on lui répondit que le vent qui agitoit ces plis venoit de la fente de la coupole, dont on attribuoit la cause à l'affoiblissement causé dans les piliers par les vides qu'on supposoit et qu'on suppose encore avoir été produits par Bernin. Rien toutefois de moins motivé que la critique de Bernin, et de plus injuste que la riposte. Dans un lieu fermé, il est toujours libre à l'artiste de faire voler des draperies, lorsque le sujet de la figure se rapporte à un lieu autre que celui de la statue. Quant au reproche fait à Bernin, il n'a nul fondement, puisque ces vides de niches et de tribunes tiennent à la construction primitive, et que le travail nouveau eut pour principal objet de renforcer, par des revêtissemens de marbre, la construction des niches, et de diminuer la profondeur des tribunes.

Le défaut de critique historique, dans cette partie de l'art du XVII.e siècle, a fait prendre pour des élèves de Bernin tous ceux dont le goût eut du rapport avec le sien : ainsi l'on est porté à attribuer à son école

toutes les statues du pont Saint-Ange. Deux de ces ouvrages, faits par Paolo Naldini, élève de deux peintres, André Sachi et Carlo Maratta, sont effectivement dans le goût *berninesque ;* c'est que ce goût repose principalement sur l'abus de transporter dans la sculpture les effets, les légèretés et même les caprices des peintres d'alors, et rien ne devoit plus ressembler à la sculpture de Bernin, que la manière et le style de Carle Maratte, appliqués à des statues.

En passant sous silence un assez grand nombre de noms plus ou moins obscurs, nous arrivons, avec notre auteur, à Camillo Rusconi, Milanais de nation, et qui étudia à Rome sous Ercole Ferrata. Rusconi fut le grand homme de son époque, qui étoit le commencement du XVIII.[e] siècle. C'est une chose remarquable que cet engouement de chaque génération pour les talens de son temps, et cette vanité qui fait croire qu'en venant les uns après les autres, les hommes vont de mieux en mieux, et de plus fort en plus fort. Alors on se croyoit arrivé à toute la perfection de l'art. Rusconi (disoit-on) *réunit la correction et la majesté des anciens à l'expression et au charme des modernes.* Combien ce jugement ne paroît-il pas ridicule aujourd'hui, et que dira-t-on dans un siècle de beaucoup de jugemens de notre temps !

Pour être juste, et en séparant, comme cela se doit souvent, le talent qui appartient à l'artiste, du goût qu'il reçoit de l'opinion régnante, il faut avouer qu'avec de meilleurs principes, Rusconi se seroit élevé à un très-haut degré, ce que prouvent deux anges par lui sculptés au-dessus d'une porte latérale de la chapelle de S. Ignace au Jésus, et qui sont sa plus belle production. On le trouve inférieur à lui-même dans son mausolée du pape Grégoire XIII, à Saint-Pierre, malgré la préférence assez injuste qu'il obtint sur les modèles de Prosper Bresciano, comme en font foi les dessins qu'en a conservés Bonanni. Rusconi, ou du moins son goût, triomphe dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Ce fut une belle entreprise pour la sculpture, que celle de ces douze statues colossales en marbre des apôtres, dont Clément XI orna la nef de cette grande basilique, et ce fut un beau sujet de concours et d'émulation entre les hommes d'alors. Les artistes qui y eurent part furent *Étienne Monot,* qui fit S. Pierre et S. Paul ; *le Gros,* qui sculpta S. Thomas et S. Barthelemi ; *Joseph Mazzuoli,* auteur du S. Philippe ; *François Moratti,* qui sculpta S. Simon ; *Laurent Ottoni,* à qui fut confiée la figure de S. Thadée ; *Angelo Rossi*, auquel on donne assez volontiers le prix dans la figure de S. Jacques le Mineur, et *Rusconi,* qui eut dans son lot l'exécution de S. Jacques le Majeur, de S. André, de S. Jean et de S. Mathieu.

Ce fut dans ces figures que Rusconi développa avec le plus de har-

dresse ce style de draperies larges, qui n'appartiennent ni par le costume, ni par le genre d'étoffes, à aucune mode, à aucun caractère d'habillement, style plus que grandiose, et bon pour des décorations peintes et à voir de loin. De cette époque date, et dans le fait, et dans la manière de s'exprimer, l'habitude non plus d'habiller, mais de draper les statues. Les personnages ainsi ajustés ne pourroient quelquefois point faire un pas, sans que leur ajustement les abandonnât.

Telle est, à peu de chose près, la manière des draperies de toutes les figures de Saint-Jean de Latran, et de celle d'Angelo Rossi, qui obtint alors une grande réputation. Il est certain que la composition de son S. Jacques le Mineur est une des meilleures qu'il y ait dans cette collection. Il possédoit une grande habileté de ciseau, ce dont témoigne, dans la tête de son apôtre, la manière hardie dont sont touchés la barbe et les cheveux. Cette dextérité d'instrument brille encore au plus haut point dans le bas-relief de son tombeau d'Alexandre VII à Saint-Pierre, dont le genre, soit de sujets, soit d'ajustement et de costume, le plus ingrat qu'on puisse imaginer, le plus opposé qu'il y ait aux moyens naturels de la sculpture, est toutefois relevé par une assez grande vérité de portrait dans les têtes, et par une finesse d'outil, qui en a fait long-temps un prodige et un modèle classique. Car des moules de ce bas-relief en ont répandu par-tout des copies qui, jusqu'à la moitié du dernier siècle, étoient proposés à l'imitation des élèves.

C'est toujours par la perfection mécanique que finissent les arts d'imitation, lorsque le sentiment original du vrai et du beau s'est épuisé; et c'est ainsi que l'on vit en quelque sorte finir la sculpture à Rome dans la première moitié du XVIII.e siècle. Angelo Rossi et tous les sculpteurs de Saint-Jean de Latran fermèrent, si l'on peut dire, la carrière de l'invention, en portant l'exécution mécanique au plus haut point d'habileté.

C'est là que s'arrête aussi notre historien, qui, pour faire marcher de front les autres parties de son histoire dans les diverses contrées de l'Italie, va nous faire voyager à Naples, où il remarque qu'un grand nombre de monumens n'étalèrent que le vain luxe de la matière et d'une exécution sans goût: aussi ces monumens n'ont pu faire vivre les noms de Cosimo Fansaga, auteur des obélisques consacrés à S. Dominique et à S. Janvier; d'Andrea Falcone, de Lorenzo Vaccaro, de Matteo Bottiglieri, tous élèves à la seconde génération de Bernin, et qui n'eurent que le ridicule de ses défauts sans en avoir l'esprit.

La Toscane se reposoit depuis long-temps, dit notre auteur, sous les lauriers dont les grands artistes du XVI.e siècle l'avoient ombragée; le

style bizarre qui dominoit alors par-tout, trouvoit à Florence trop de préservatifs dans les grands ouvrages dont cette ville est remplie, et surtout dans les modèles de ce goût sévère et grandiose qui fut le caractère de l'école florentine. Jean Caccini, Antonio Novelli, Raphael Curradi, ornèrent le palais Pitti et les jardins de Boboli d'ouvrages sans doute inférieurs à ceux du siècle précédent, mais dans lesquels toutefois on retrouve leur tradition. Ceux qui alors portèrent le plus l'empreinte caractéristique du siècle, appartiennent à l'école de Jean-Baptiste, de Vincent et de Jules Foggini. Le premier eut une belle occasion de montrer son talent dans la magnifique chapelle de Corsini al Carmine, où il représenta en bas-relief l'enlèvement de S. André par les anges. Ce n'est plus la finesse et la naïveté du Ghiberti, le beau style de Lucca della Robbia; mais il y a dans tous les bas-reliefs de cette chapelle une grande habileté de travail du marbre et un goût fort moelleux dans la manière de traiter la chair. On peut se former l'idée du talent des autres Foggini, surnommés *Jules* et *Vincent*, en voyant le mausolée de Galilée dans l'église de Sainte-Croix, monument bien propre à faire apprécier l'état de médiocrité de l'école dont on parle, puisque les principaux sculpteurs d'alors y travaillèrent. Le nombre des artistes qui marquèrent à cette époque, fut considérable; mais ils ont tous passé sans gloire, et leurs noms ne se retrouvent que dans les archives oubliées de ce temps, d'où M. Cicognara a fait sortir ceux de Fortini, de Ticciati, de Piamontini, de Philippo Valle, d'Andreozzi, de Soldani, qui pourtant se fit honneur dans l'art des médailles et de l'orfévrerie.

Il faut dire à-peu-près la même chose des sculpteurs qui, dans ce siècle, travaillèrent à Bologne, en Lombardie, et dans le Piémont. Une foule de noms remplit les pages de notre historien; mais ces noms ne se rattachent à aucun ouvrage dont la postérité ait gardé la mémoire.

M. Cicognara s'étend avec un peu plus de complaisance sur les sculpteurs vénitiens qui occupèrent la période qu'il parcourt; mais il ne les juge pas avec moins de sévérité, et, d'après lui, on peut observer qu'à Venise, comme dans les autres parties de l'Italie, le XVIIe siècle, pour les arts du dessin, fut ce qu'on a vu être en France, quant à la littérature, le XVIIIe siècle à l'égard du XVIIe Il y eut beaucoup plus de vanité que de véritable orgueil : la recherche de la nouveauté nuisit à celle du vrai; quelques hommes de talent, plus que de génie; la hardiesse de la main, substituée à celle de la pensée; de la perfection dans toutes les opérations mécaniques de l'art, une présomption désordonnée, le mépris de ce qui étoit ancien, enfin l'épuisement de ce principe vital des arts comme de la société, et dont l'effet ou le symptôme

est de subordonner le sentiment au raisonnement, et le règne des idées morales à celui des sensations matérielles.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

Peintures antiques de Vases grecs, de la collection de sir John Coghill Bart, publiées par James Millingen, *de la société des antiquaires de Londres, et de l'académie archæologique de Rome* (1).

Cette collection précieuse avoit été formée par M. de Lalò, trésorier particulier de la feue reine de Naples; elle fut achetée à sa mort par M. le chevalier de Rossi, et elle appartient aujourd'hui à M. le chevalier Coghill. L'éditeur, M. Millingen, savant antiquaire de Londres, a déjà publié, en 1813, un semblable *Recueil de peintures de vases grecs*, précédé d'une introduction remplie de recherches et d'observations curieuses. Il avoit préludé à ce grand travail, en 1812, par un *Recueil* précieux *de médailles grecques inédites*.

L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, renferme, dans l'*introduction*, des notions positives sur la fabrication des vases grecs de terre cuite : elles sont en grande partie renfermées dans trois lettres de M. de Rossi, celui qui a cédé sa collection à M. Coghill.

On cherche encore l'emplacement qu'occupoient de très-grandes villes anciennes; et deux ou trois mille vases de terre cuite, fabriqués, pour le plus grand nombre, quatre et cinq siècles avant l'ère vulgaire, font l'ornement de nos cabinets. Leur matière sèche et argileuse, les excavations dans lesquelles ils étoient renfermés, leur ont assuré une durée pour ainsi dire éternelle; tandis que, si l'on excepte *Herculanum* et *Pompeii*, l'oxidation causée par l'humidité de la terre a détruit partout presque tous les vases de bronze.

Depuis un siècle et demi, on a formé des collections de vases grecs peints; on a cherché à deviner les procédés employés par les potiers; mais le temps seul nous les a révélés. Il falloit en posséder un très-

---

(1) Grand *in-folio*, avec 52 planches, sur papier vélin. Rome, 1818; chez MM. Debure, libraires, rue Serpente. Prix, 120 fr. — On trouve chez les mêmes libraires, et du même auteur, les *Peintures antiques et inédites de vases grecs*, grand *in folio*, avec 63 planches, papier vélin. Rome, 1813. Prix, 136 fr. — Et *Recueil de quelques médailles grecques inédites*. Rome, 1812, *in-4.°*

grand nombre, en trouver dans ce nombre qui présentassent des vestiges des premiers travaux; avoir des yeux assez exercés pour les reconnoître et pour les décrire : c'est ce que l'on n'a pu faire que depuis quelques années.

On choisissoit d'abord une argile dans laquelle la cuisson devoit développer la couleur desirée, rouge, noire ou jaune. A défaut de cette argile, on introduisoit, dans celle qu'on étoit forcé d'employer, des ocres [oxides de fer] qui devoient produire cette couleur. Le vase formé ainsi étoit placé dans le four, où une première cuisson lui donnoit assez de dureté pour que les couleurs fluides ne pussent pas s'y imbiber. Des mains du potier, ces vases passoient dans celles du peintre, comme on le pratique pour les porcelaines. Le peintre traçoit sur ces vases, avec des lignes ponctuées, l'ovale de la tête, les traits du nu que devoient couvrir les vêtemens, et cela avec une pointe de métal; quelquefois même la ligne d'ébauche étoit de couleur, mais d'une couleur différente de celle du fond : ensuite il dessinoit autour de cet ovale et des autres lignes ponctuées, avec le pinceau, une large ligne noire qui exprimoit les traits arrêtés. Cette ébauche et ce premier travail se voient encore sur deux vases de cette collection; mais les couleurs les cachent pour l'ordinaire. Celles-ci étoient couchées à plat, sans dégradation. On regarde comme les plus anciens les vases d'une seule couleur, de celle de l'argile dont ils étoient faits. Bientôt on les peignit en noir; d'où vint le nom Λίϐυες, que donne Hésychius aux vases placés dans les tombeaux, et les pauvres en conservèrent l'usage, tandis que les riches employoient ceux qui étoient ornés de figures. Les vases les plus communs sont encore recherchés, à cause de la beauté de leur galbe et de la grâce de l'ove qui en forme la panse.

Les vases ornés de figures peintes sont ceux auxquels on attache le plus grand prix. Quoique l'on sache que, dans l'antiquité, on aimoit à imiter les formes et le style du dessin des vases, des meubles des premiers temps, on s'accorde cependant à regarder comme les plus anciens ceux dont le fond est jaune, couleur de buis, et les animaux qui y sont peints, plus souvent que des personnages, d'un rouge de brique. M. Dodwell en a trouvé plusieurs dans des tombeaux auprès de Corinthe; les inscriptions peintes sur quelques-uns annoncent la plus haute antiquité.

Les vases du second âge (s'il est permis de s'exprimer ainsi) ont le fond jaune ou blanc, et les figures noires; leurs inscriptions pour la plupart ne peuvent se lire; le dessin est incorrect; les figures manquent de mouvement et d'expression; les sujets représentés sont souvent inexplicables, parce que ces vases sont antérieurs au quatrième siècle,

époque à laquelle Zeuxis créa et fit adopter généralement des modes constans pour peindre les dieux et les héros. On croit que la seconde sorte de vases est celle que l'on a le plus imitée dans les siècles suivans, par amour pour l'archaïsme.

Le fond des vases de la troisième sorte est noir; les figures sont jaunes ou rouges : ce sont les plus communs.

On trouve quelquefois, sur les vases grecs, du bleu, du vert, du rouge de carmin, et même de la dorure. La couleur blanche étoit ajoutée sur la peinture dans les accessoires, ainsi que les inscriptions; de là vient qu'elles ont été souvent enlevées en partie par les frottemens. Un oxide de plomb, la céruse, formoit en partie la couleur blanche.

Une seconde cuisson fixoit les couleurs sur les vases, et leur donnoit ce vernis luisant qui distingue les plus précieux. Quant aux vases communs, on donnoit le vernis à tout le fond, avant la cuisson, qui alors n'étoit pas suivie d'une seconde.

Les ornemens seuls paroissent avoir été faits avec des poncils, ou avec des cartons découpés. Quant aux figures, c'étoient ordinairement des copies, et non des originaux de l'invention du peintre des vases. M. de Rossi croit pouvoir le conclure de ce que l'on ne trouve point de peinture dans laquelle il se soit repris, c'est-à-dire, où il se soit éloigné des lignes ponctuées, ou même où il ait changé quelque attitude.

Tels sont les détails mécaniques de la fabrication et de la peinture : c'étoit l'objet le moins connu.

On a porté des jugemens très-différens sur les peintres des vases grecs de terre cuite, ou plutôt sur les dessinateurs; car on doit réserver le nom de peintres à ceux qui créent leurs sujets, qui ne font pas des copies. Si l'on examine la variété, l'élégance des draperies, la beauté des figures, la justesse des proportions, on conviendra que ces dessinateurs avoient quelque mérite, sur-tout si l'on considère que les figures tracées sur la convexité des vases et dans la concavité des patères (soucoupes) ont cette dégradation qu'exige la perspective, pour qu'elles ne paroissent pas difformes : cela est si vrai, que, si l'on calque une de ces figures, et qu'on déploie le calque sur un plan uni, elle aura l'air de pencher en arrière, de tomber; c'est la science du peintre de plafonds. D'un autre côté, les extrémités de ces belles figures (les mains et les pieds) sont dessinées avec autant de négligence que l'on en trouve dans les peintures des peuples sauvages. Les dessinateurs des vases n'étoient donc pas des peintres proprement dits : c'étoient des copistes médiocres; et les peintures des vases grecs ne sont pas des originaux; ce sont des copies de tableaux, de bas-reliefs, ou de statues qui avoient acquis de la célébrité.

Comment ces dessinateurs pouvoient-ils faire un recueil d'études de ces beaux ouvrages ! Quelles substances employoient-ils pour tenir lieu de nos diverses espèces de crayons, de nos papiers de chiffons, de nos papiers transparens ! Il est probable aussi que notre manière de calquer leur étoit inconnue ; manière avec laquelle les plus foibles artistes tracent des copies fidèles : par quel procédé la remplaçoient ils ! Ils faisoient vraisemblablement des croquis, des tableaux qu'ils vouloient imiter, ou des *souvenirs* rapides de ceux qu'ils avoient vus dans leurs voyages pittoresques. De là vient que, dans les peintures des vases, les parties principales sont bien exécutées, et que les extrémités sont fort incorrectes. Ayant seulement confié celles-ci à leur mémoire, ils se trouvoient incapables de les rendre avec fidélité. M. de Rossi, dont je reproduis ici la pensée, la fortifie par un exemple frappant. Les potiers d'Urbino, patrie de Raphaël, ornoient leurs faïences de sujets dessinés par ce grand maître et par ses élèves : on les reconnoît à la noblesse, à l'esprit de l'invention ; mais que l'exécution est loin d'y répondre ! Au reste, il n'étoit pas nécessaire que les dessinateurs se rendissent sur les lieux où se trouvoient les monumens des arts qu'ils vouloient copier ; ils pouvoient les faire modeler en argile, et faire transporter ces copies dans leurs ateliers.

Malgré les imperfections que présentent les peintures des vases grecs, leur étude doit être fort avantageuse à nos artistes : ils trouveront à former leur goût dans la noblesse, la simplicité des compositions ; dans la grâce, la force et la justesse d'expression des attitudes. C'est-là que l'on trouve les véritables modèles des plis des draperies, non-seulement dans les figures en repos, tels que les présentent les statues, mais encore dans les figures qui sont en mouvement, objet difficile à fixer sous les yeux.

On appelle improprement *vases siciliens*, ceux où les figures se détachent du fond par une couleur noire ou obscure (tandis que, dans les autres, les figures jaunâtres se détachent en clair sur un fond obscur), et que l'on déterre ailleurs qu'en Sicile. Cette manière de peindre rappelle l'invention de la peinture, l'imitation de l'ombre sur un mur ; le style du dessin est d'ailleurs barbare et très-incorrect : d'après cela, plusieurs antiquaires leur ont assigné la plus haute antiquité. Ils auroient eu raison s'ils eussent dit que ce style, paroissant être consacré aux mascarades, aux caricatures, a dû être imité dans tous les temps pour les sujets de cette sorte. Ce qui le prouve évidemment, c'est que la fabrication de ces vases, l'élégance de leurs formes, sont les mêmes que celles des vases du plus beau style, des vases de Nola. Il faut en dire autant

des ornemens qui accompagnent les figures, méandres, fleurs, festons &c., qui sont les mêmes, et tout aussi élégans. Au reste, on voit le plus souvent sur les vases appelés *siciliens*, des bacchanales, c'est-à-dire, des mascarades, des orgies, des caricatures, auxquelles convenoit parfaitement ce genre de peinture, que l'on affecta probablement de conserver pour cet objet par esprit de religion. Les monnoies d'Athènes présentent un semblable exemple d'affectation d'archaïsme.

Puisque j'ai parlé des fêtes de Bacchus, on attend que je parle aussi de ses mystères et des initiations; parce qu'il s'est établi, depuis Passeri et Montfaucon, une opinion qui attribue tous les vases peints aux initiés, qu'ils accompagnoient dans les tombeaux. M. Millingen l'a combattue victorieusement. D'abord elle n'est fondée sur l'autorité d'aucun auteur ancien. Lorsqu'on découvre une suite de tombeaux, tous contiennent des vases plus ou moins précieux; assurera-t-on que tous les morts dont les restes reposent dans ces tombeaux, ont été initiés aux mystères de Bacchus! Que dire de ceux des enfans, qui ne pouvoient avoir été admis aux initiations, et qui renferment aussi des vases!

Pour quelle raison plaçoit-on des vases dans les tombeaux, ou auprès des tombeaux! Les Grecs brûloient ou enterroient les morts indifféremment; ce qui est prouvé par les vases renfermant des ossemens et des cendres, placés dans quelques tombeaux, qui sont entourés d'autres tombeaux dans lesquels les morts sont étendus sur des feuilles. Les premiers tombeaux présentent des fragmens de vases, qui ont été brisés lorsqu'on les a jetés sur le bûcher; fragmens recueillis avec les cendres, et sur lesquels on reconnoit les traces du feu. Les vases improprement appelés *lacrymatoires*, qui se trouvent dans les tombeaux, et les urnes des Romains, ont la même origine. On enterroit les armes avec les guerriers, les instrumens de toilette avec les femmes; avec les uns et les autres, les vases qui avoient été de prix; qui avoient contenu le vin, l'huile, le lait, les parfums répandus sur les corps, l'eau lustrale qui servoit aux purifications, la portion des repas funèbres consacrée aux morts &c. Quelques-uns plaçoient avec soin ces vases dans les tombeaux; d'autres les brisoient en les y jetant: de là viennent tant de débris de vases que les restaurateurs rassemblent avec art, en remplissant les vuides avec d'autres tessons qu'ils peignent adroitement. (Des acides étendus sur ces *repeints*, décèlent la fraude.)

Mon dessein n'est point de retracer l'histoire de la découverte des vases grecs peints, soit à Corinthe, du temps de Jules-César, soit dans l'Étrurie et la Campanie, à la renaissance des lettres, parce que ces détails sont consignés dans un grand nombre d'ouvrages; ni de rapporter les

explications des peintures, des inscriptions, que Lanzi a judicieusement restituées pour la plupart aux fables grecques : je me borne aux détails mécaniques. Cependant je ne puis passer sous silence l'explication qu'a donnée M. Akerblad de l'inscription souvent répétée HOΠΑΥΣ ΚΑΛΟΣ, dans laquelle Mazzochi, Millin, &c., ont cru lire, *le bel Hopaüs.* Ce savant lit tout simplement, HO ΠΑΙΣ ΚΑΛΟΣ [ὁ παῖς καλός], *le bel enfant.*

Après avoir donné de justes éloges aux deux *Recueils de vases grecs peints* de M. Millingen, qui a puisé les premières notions de la science de l'antiquité à Paris, dans le Cabinet des antiques du Roi et dans celui de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et qui a fait imprimer ses ouvrages à Rome, je dois parler de ceux qui ont été publiés en France par M. Dubois de Maisonneuve. Le premier a paru en deux volumes, grand *in-folio*, avec les explications de feu Millin, sous le titre de *Peintures de vases.* Le public a reçu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt. Il en accordera sans doute aussi au nouveau recueil que publie le même éditeur, sous ce titre : *Introduction à l'étude des vases antiques d'argile peints, &c.* Les trois livraisons qui ont paru, seront suivies de cinq autres, dont la dernière ne contiendra que le texte raisonné de l'introduction, avec quelques planches de formes de vases et de tombeaux. La souscription est ouverte chez l'auteur, cloître Saint-Benoît, n.° 16 ; et chez Treuttel, libraire, rue de Bourbon, n.° 17.

MONGEZ.

Proposta di alcune correzioni ed aggiunte al Vocabulario della Crusca. Milano, dall' imp. regia stamperia, 1817 et 1818, 2 tom. — *Proposition de quelques corrections et additions au Vocabulaire de la Crusca, &c.*

PREMIER EXTRAIT.

Un décret, rendu en 1814, chargea l'académie de la Crusca de préparer une nouvelle édition de son célèbre Dictionnaire. L'Institut royal de Milan proposa à l'académie de Florence de concourir à cet utile travail. Il paroît que l'offre ne fut pas acceptée, et que l'académie de la Crusca desira corriger seule un ouvrage auquel son nom est glorieusement attaché depuis deux siècles. M. Monti, que ses grandes connoissances et ses talens distingués ont appelé à siéger et dans

l'académie de la Crusca, et dans l'Institut royal de Milan, adresse publiquement à ses confrères de Florence les observations qu'il leur eût sans doute confiées en particulier, si l'offre de l'Institut n'avoit pas été rejetée. Cette circonstance aura été utile aux lettres, puisqu'elle est la cause ou l'occasion de l'écrit dont j'ai à rendre compte.

Cet ouvrage, dont il paroît deux parties, est d'un intérêt plus grand que le titre ne semble l'annoncer. On auroit pu croire que l'auteur n'avoit d'autre but que de proposer quelques corrections et quelques additions au Vocabulaire de la Crusca; mais il s'élève avec succès aux hautes théories de la science, de même qu'il descend heureusement jusqu'aux moindres détails d'exécution.

Ces deux parties, publiées en 1817 et en 1818, renferment entre autres, 1.° un discours de M. Monti sur les imperfections du Vocabulaire de l'académie de la Crusca; 2.° un examen de plusieurs mots de ce Vocabulaire, depuis la lettre A jusqu'à la lettre F exclusivement; 3.° une dissertation sur les écrivains du TRECENTO (1), par M. le comte Jules Perticari, gendre de M. Monti, et qui, par l'érudition, l'esprit et le goût qu'il a développés dans cet ouvrage, s'est montré digne d'appartenir à la famille de l'illustre poète italien.

Je commence par l'analyse et l'examen de la dissertation de M. le comte Perticari, parce qu'elle est une introduction au travail de M. Monti.

Déplorant les vices qui se sont introduits dans la langue italienne, M. le comte Perticari applaudit au projet des littérateurs qui cherchent à la rétablir dans sa pureté primitive, en accordant aux auteurs du TRECENTO toute l'autorité qu'ils méritent; toutefois il craint qu'une admiration et une imitation serviles ne produisent que l'appauvrissement de la langue; il se porte donc médiateur entre la licence des novateurs, qui l'altèrent par leurs prétendues créations, et la superstition des puristes, qui ne veulent accepter pour règles que les exemples de ces anciens. Il examine quels ouvrages on doit considérer comme modèles: il demande s'il faut imiter toujours et par-tout les auteurs du TRECENTO; s'ils ont droit de faire autorité, même dans les parties qu'ils n'ont ni traitées, ni pu traiter; il recherche quels défauts peuvent être mêlés à leurs bonnes qualités, et en quel nombre; enfin, s'il y a lieu de déférer aveuglément à l'opinion de ceux qui prétendent qu'on doit écrire seulement dans la langue du TRECENTO, user seulement des mots qu'elle a employés, et même que, pour parler des choses nouvellement trouvées,

(1) J'avertis que, par cette expression, les littérateurs italiens entendent le siècle qui a commencé en 1301, et qui a fini en 1400.

il est indispensable de recourir aux mots de l'époque où elles n'étoient pas connues; et il se propose de fixer les limites convenables qui doivent circonscrire l'imitation des auteurs du TRECENTO.

Dans la question relative à cette imitation des anciens auteurs italiens, personne n'avait encore recherché avec un soin particulier quelle avoit été l'opinion des trois grands maîtres, Dante, Bocace et Pétrarque: ce préalable étoit pourtant nécessaire; et si ces pères du langage ont eux-mêmes reconnu l'imperfection du style de leur temps, doit-on aujourd'hui le croire parfait! M. le comte Perticari prouve que, d'après Dante, on n'auroit pas dû accepter comme autorité littéraire, les exemples tirés du *Trésor* de Brunetto, du *Pataffio* du même auteur, des vers et des lettres de Guittone d'Arezzo, et encore moins les exemples puisés dans les traités, les vies, les légendes, les contes, les nouvelles, les receuils de miracles &c. &c. de l'époque; et, entrant dans des détails pour justifier l'opinion de Dante, il examine en critique les ouvrages de Guittone d'Arezzo, de Brunetto, de Jacopone de Todi, et il s'appuie à ce sujet du témoignage de François Sachetti. Ce qu'il dit de la langue populaire, sur laquelle Dante a beaucoup écrit, le conduit à rechercher l'origine de la langue vulgaire italienne.

Il n'a pas le dessein de renouveler la dispute touchant l'origine de la langue italienne, qu'Alciat, Philelphe, Pogge, Ménage, Cittadini, Maffei et autres savans, ont cru avoir existé en grande partie parmi le bas peuple de Rome, dès l'époque où l'on y a parlé le latin. La langue des habitans de la campagne différoit de celle des habitans de la ville, et M. le comte Perticari rapelle plusieurs des exemples que ces auteurs avoient cités pour appuyer leurs opinions; M. Ciampi les avoit rassemblés dans une dissertation dont j'ai rendu compte dans ce journal (juin 1818, p. 323), et j'y renvoie les personnes qui desireroient connoître en détail les autorités, les raisonnemens et les réfutations.

Mais il est un point de la dissertation de M. le comte Perticari, sur lequel il est indispensable de s'arrêter. Pour prouver l'existence et l'usage de la langue italienne au IX.ᵉ siècle, M. le comte Perticari se fonde sur un passage de Pierre Damiani. Cet auteur, dit-il, rapporte qu'un Français, qui se trouvoit à Rome dans le IX.ᵉ siècle, y parloit la langue vulgaire d'une manière qui n'offensoit point l'urbanité romaine. Ce passage important, et qui a paru décisif à Muratori et à M. le comte Perticari, mérite d'être examiné avec attention, soit quant à l'époque où il a été écrit, soit quant au sens que Pierre Damiani y a attaché.

Pierre Damiani naquit à Ravenne en 1006, et il mourut en 1072; c'est dans la seconde moitié du XI.ᵉ siècle, et non dans le IX.ᵉ, qu'il a

écrit ce passage, que je rapporte plus au long que ne l'ont fait Muratori et M. le comte Perticari :

Hodièque certè in Romana urbe frater advivit, ortus de summis proceribus Galliarum, cujus nomen taceo . . . . Quodam modo sicut Tullius loquitur, ut Virgilius poetatur, tuba vehemens in ecclesia . . . . SCOLASTICÈ disputans, *quasi descripta libri verba percurrit;* VULGARITER loquens; *romanæ urbanitatis regulam non offendit* (1).

Il me semble qu'il n'y a pas deux manières d'expliquer ce passage; il paroît ne désigner que la langue latine. *SCOLASTICÈ disputans*, c'est-à-dire, « faisant un discours d'apparat, il parloit avec une telle » facilité, avec une telle élégance, qu'il sembloit lire un livre. » *VULGARITER loquens*, c'est-à-dire, « faisant la conversation, tenant des discours » familiers, il ne blessoit point l'urbanité, la politesse romaine. » Ce caractère d'urbanité, de politesse, peut convenir parfaitement à la langue latine qu'on parloit à la cour papale dans le XI.ᵉ siècle; mais il ne pourroit jamais être appliqué à la langue italienne vulgaire, dont aucun monument n'atteste l'usage à cette époque; et s'il est un pays de l'Italie où la langue vulgaire se soit vraisemblablement établie plus tard qu'ailleurs, c'est sans doute à Rome, parce que la cour a dû conserver plus longtemps l'usage de parler latin.

Si pourtant on persiste à appliquer ce VULGARITER à la langue vulgaire italienne, il faut du moins reconnoître qu'il ne concerne que la fin du XI.ᵉ siècle. J'ai déjà eu occasion de dire, et je répète avec plaisir, que je ne serois nullement surpris que l'on trouvât quelques monumens de la langue vulgaire italienne d'une époque beaucoup plus ancienne que celle des monumens connus jusqu'à présent. Je le desire vivement, et moi-même je n'ai épargné ni recherches ni soins pour en découvrir; mais tous les raisonnemens, toutes les inductions qu'on rassemble, ne sauroient fournir des conjectures satisfaisantes, et encore moins suppléer aux preuves matérielles que devroient fournir les monumens.

L'idée de l'existence et de l'usage de la langue italienne dans le IX.ᵉ siècle a séduit M. le comte Perticari, au point qu'il a avancé que les Italiens ont fourni aux troubadours les mots qui se trouvent à-la-fois dans leurs poésies et dans le langage populaire des Italiens. Il se propose, dit-il, d'éclaircir cette question neuve et délicate, en comparant les chroniques inédites italiennes et les dialectes actuels des peuples méridionaux de l'Italie, avec les ouvrages des troubadours. Je desire vivement

(1) *Petri Damiani Opuscula*, XLV, cap. VII.

qu'un littérateur tel que M. le comte Perticari, traite cette question, ayant moi-même fait à ce sujet des recherches qui paroîtront dans la collection que je publie sous le titre de *Choix des poésies originales des Troubadours.*

Une assertion que je trouve dans la dissertation de M. le comte Perticari, et que j'adopte sans restriction, en me servant de ses expressions mêmes, c'est que la langue latine fut l'aïeule, et la langue romane la mère de tous les idiomes de l'Europe latine.

Cette digression sur la langue italienne le ramène à Dante, et, d'après le témoignage de Villani, il prétend que le grand poète rejeta tous les dialectes de l'Italie, sans excepter le dialecte florentin, pour former une langue choisie dans tous ces dialectes : on ne doit donc pas affecter l'imitation des ouvrages composés entièrement dans l'idiome florentin, siennois ou pisan, lorsque ce dialecte s'écarte du langage général déjà reconnu comme règle par les auteurs qui, dans toute l'étendue de l'Italie, ont écrit sur les lettres, les arts et les sciences, et qu'honorent du titre de classiques et les Italiens et les nations étrangères. Il reproche à B. Davanzati d'avoir ignoré ces opinions de Dante, et d'avoir, quand il a traduit Tacite en vulgaire florentin, travesti par des formes populaires la plus noble des histoires. Il n'admet pas comme modèles les divers ouvrages qui appartienneut à ce dialecte florentin, et où sont consignés ses idiotismes. A ce sujet, il entre dans un long détail des mots barbares du TRECENTO, déjà condamnés par Dante : leur rapprochement semble ajouter encore à leur barbarie, et présente une langue à part. Passant aux détails relatifs aux conjugaisons adoptées par divers auteurs du TRECENTO, et sans vouloir renouveler les attaques des Muzi et des Trissin, il affirme et croit prouver que l'on trouve, dans les dialectes de la Toscane, des formes qui sont étrangères à la grammaire italienne (1).

Continuant l'examen critique de la langue du TRECENTO, M. le comte Perticari dénonce comme une grande imperfection la multitude de ses mots *équivoques*, c'est-à-dire, qui ont une double acception : ainsi VISO (2) signifioit à-la-fois *visage* et *avis*, &c. &c. Cette décision

---

(1) Il est assez remarquable que, parmi ces formes que M. le comte Perticari reproche aux anciens auteurs toscans, il s'en trouve qui sont évidemment empruntées de la langue des troubadours, telles que

amono, TOSCAN; d'*amon*, ROMAN; *ils aiment*, FRANÇAIS.
fazze, *fazza*, *je fasse*,

J'aurai un jour occasion d'entrer à cet égard dans de grands détails.

(2) Dans la langue des troubadours, le mot *vis* a la même double acception.

de l'auteur me paroît trop sévère : toutes les langues ont plus ou moins d'homonymes, et, lorsqu'un mot a acquis l'autorité convenable pour servir à un double emploi, sans doute un écrivain qui veut écrire avec élégance évite de s'en servir avec la double acception dans la même phrase ou dans des phrases trop rapprochées, mais il n'appartient pas aux philologues de condamner une acception plutôt que l'autre : cette doctrine littéraire, appliquée aux diverses langues, leur ôteroit des ressources et des richesses, sans ajouter à leur perfection.

Il passe ensuite aux causes qui, dans le TRECENTO, causèrent la corruption des mots, et il en trouve quatre : 1.° défigurer les mots étrangers qu'on transportoit dans la langue ; 2.° raccourcir les mots pour la seule commodité ; 3.° y ajouter inutilement des lettres selon les dialectes ; 4.° ne pas bien distinguer les terminaisons.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que Dante jugeoit la langue de son temps encore très-imparfaite : M. le comte Perticari rassemble beaucoup de passages de l'illustre poète, qui ne permettent pas de douter de cette opinion.

Buommattei a prétendu qu'il étoit difficile, qu'il étoit même impossible de soumettre à des règles la langue générale en Italie, tandis qu'il étoit aisé de perfectionner une langue particulière, c'est-à-dire, la langue toscane, pour en faire la langue générale. M. le comte Perticari s'attache à combattre cette assertion; et il cite les exemples de la langue grecque et de la langue latine, qui furent soumises aux mêmes règles et dans les différens pays et dans les différens temps; il indique de même plusieurs de nos langues modernes.

Il me semble que les exemples invoqués ne réfutent pas victorieusement l'opinion de Buommattei, puisque, dans la Grèce et dans l'empire romain, la langue a été générale, universelle, non par le résultat d'un travail, d'un perfectionnement qui, des dialectes de plusieurs pays, a formé cette langue générale ; mais parce que la langue d'Athènes et celle de Rome ont été adoptées dans les différens lieux et dans les différens temps par les divers peuples qui les ont parlées ; et Buommattei, se prévalant de ce que l'idiome toscan est reconnu pour le plus parfait des idiomes italiens, pense qu'il est plus facile de le perfectionner, afin que tous les peuples de l'Italie l'adoptent, que de former un idiome commun, général, en puisant dans chacun des idiomes ce qu'il offriroit de plus parfait.

M. Perticari rapporte ensuite les opinions de Bocace et de Pétrarque à l'égard des écrivains du TRECENTO, dans lesquels ils ont reconnu

de grandes imperfections ; il y joint l'opinion de Bembo, qui a reproduit la leur; et, de toutes ces autorités, se déduit la juste conséquence qu'il ne suffit pas qu'un auteur soit de cette époque pour qu'il ait droit d'être rangé parmi les classiques.

Alors M. le comte Perticari examine comment il faut étudier et imiter la langue des auteurs du TRECENTO ; car, de ses observations et de ses opinions précédentes, il est loin de conclure que cette étude et cette imitation ne soient très-convenables : il les recommande comme utiles, nécessaires et même indispensables ; mais il veut, il exige du discernement ; car la langue change sans cesse, les mots se détournent de leur signification primitive. Dante lui-même assuroit que si l'on examinait les révolutions survenues depuis cinquante ans dans la langue, on se convaincroit que divers mots avoient péri, que d'autres s'étoient introduits et que plusieurs avoient subi des changemens : il a été facile à M. le comte Perticari de justifier par des exemples nombreux cette assertion de Dante.

Il observe judicieusement que souvent les livres imprimés d'après les anciens manuscrits contiennent des erreurs commises par les copistes, et il prouve que les écrits des auteurs du TRECENTO offrent beaucoup de fautes de cette nature : il seroit donc dangereux de prendre ces mots altérés pour des règles de style. Les développemens que M. le comte Perticari donne à cette partie de son travail sont très-convaincans.

Si d'abord il a indiqué dans plusieurs auteurs du TRECENTO les mots qui devoient être rejetés de la langue générale, commune, il indique ensuite les mots qui doivent l'enrichir, en les recherchant dans ces mêmes auteurs, à l'aide d'une critique sage et d'un gout exercé. Il examine sous ce rapport Guittone d'Arezzo, Villani le vieux, Cavalcanti, les vies des Pères, l'ancienne traduction des décades de Tite-Live, dans laquelle, observe-t-il, on doit faire attention que l'auteur, qui ignoroit le latin, a travaillé, non sur l'original, mais sur une traduction provençale ; et il cite de même plusieurs autres auteurs de l'époque.

Après avoir ainsi fait connoître ce qu'on peut recueillir d'utile dans des ouvrages qui ne sont pas dignes d'une grande estime, il pense qu'on doit se garder avec soin d'imiter les défauts des ouvrages qui ont le plus mérité et obtenu l'estime générale; et, à ce sujet, il discute divers passages de Dante, de Pétrarque et d'autres écrivains justement renommés.

Il avertit ensuite du danger de tomber dans le style bas en cherchant

le style naturel, d'être sec en voulant être simple, de devenir affecté en visant à être gracieux.

Mais il regarde comme une erreur très-dangereuse l'opinion qu'on ne doit écrire que dans la langue du TRECENTO : il ne lui est pas difficile de prouver que ce seroit nuire aux plus heureux développemens et de l'esprit et du langage, et que, si le progrès des lumières exige la création ou l'emploi de nouvelles expressions, elles deviennent non-seulement utiles, mais absolument nécessaires. Il fait observer que les académiciens de la Crusca ont reconnu la sagesse de cette maxime, lorsqu'ils ont emprunté des exemples aux auteurs qui n'appartenoient pas au TRECENTO. En effet, il ne s'agit pas du dictionnaire d'une langue morte, mais de celui d'une langue vivante, dont il faut suivre les mouvemens, les variations et les progrès. N'adopter que les termes d'une époque déterminée, ce seroit renouveler les sectes des sophistes; et rien ne peut dispenser les académiciens de la Crusca d'enrichir leur vocabulaire des termes des sciences et des arts, dont les auteurs du TRECENTO n'ont pu parler. Ainsi, en étudiant principalement la langue dans les trois classiques de ce siècle, il ne faut pas négliger les classiques dont les ouvrages ont postérieurement illustré la littérature italienne: M. le comte Perticari en nomme plusieurs, tels que l'Arioste, Davila, le Tasse, Caro, Machiavel, Politien, Sannazar, &c. &c. Et préféreroit-on à de tels écrivains, quelques auteurs obscurs et ignorés, qui n'ont d'autre mérite que d'avoir écrit dans cette époque! Qu'on cherche dans les ouvrages du TRECENTO la naïveté, le naturel, la simplicité; et dans ceux des temps postérieurs, l'éclat, l'abondance, l'élévation, et la gravité des philosophes et des grands littérateurs. C'est ainsi que l'étude des uns et des autres peut conduire à la perfection de l'art d'écrire.

M. le comte Perticari termine son ouvrage en disant que, placé entre deux factions littéraires, il pense que, si Dante a dit de la langue italienne qu'elle se montre dans chaque cité de l'Italie et ne s'arrête dans aucune, on peut dire, en appliquant cette observation aux diverses époques, qu'elle se montre dans tous les temps, depuis le TRECENTO jusqu'au temps présent, et qu'elle ne s'arrête dans aucun; mais qu'ainsi qu'à l'égard des lieux, elle se trouve dans la Toscane plus particulièrement que dans les autres pays de l'Italie, de même, à l'égard des siècles, elle se trouve dans le TRECENTO plus particulièrement que dans les autres siècles.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

LES quatre académies qui composent l'Institut, ont tenu leur séance publique annuelle le samedi 24 avril 1819, jour anniversaire de la rentrée du Roi dans son royaume. Après le discours d'ouverture, prononcé par M. BERVIC, président, M. QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire perpétuel de l'académie royale des beaux-arts, a lu une dissertation *sur l'objet principal des beaux-arts et le véritable but de l'imitation*, morceau extrait d'une théorie générale de l'imitation; M. LACRETELLE le jeune, de l'académie française, un morceau intitulé *Tableau de la Grèce au temps d'Alexandre* (extrait d'un ouvrage qui a pour titre, *Études historiques et philosophiques*); M. WALCKENAER, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, l'extrait d'un mémoire *sur les itinéraires de Tripoli à Tombouctou;* M. DUPIN, de l'académie des sciences, une dissertation ayant pour titre, *de l'Influence des sciences sur l'humanité des peuples de l'Europe;* et M. RAYNOUARD, secrétaire perpétuel de l'académie française, une ode intitulée *Camoëns.*

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Trésor des origines et *Dictionnaire grammatical raisonné de la langue française*, par Charles Pougens, de l'Institut de France, *specimen.* Paris, imprimerie royale; chez Treuttel et Würtz, *in-4.°;* pages, I-XIX, préface et additions; —1-280, Trésor des origines de la langue française; —281-334, Abrégé du trésor des origines de la langue française; —335-444, Dictionnaire grammatical de la langue française et table alphabétique. Nous rendrons compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Petit Dictionnaire de la langue française, suivant l'orthographe de l'académie &c., par Hocquart. Paris, imprimerie de Boucher, chez Saintin, *in-32* de 7 feuilles onze seizièmes. Prix, 4 fr.

Dictionnaire français de la langue oratoire et poétique, suivi d'un vocabulaire de tous les mots qui appartiennent au langage vulgaire, par J. Planche. Paris, chez Gide, *in-8.°*, 57 feuilles; tome I.er (A-E): 11 fr. 40 cent. L'ouvrage doit avoir 3 volumes.

Œuvres de Molière, avec des réflexions sur chacune de ses pièces; précédées d'un discours sur les mœurs du XVII.e siècle, et de la vie de Molière, par M. Petitot. Cette édition, stéréotypée d'après le procédé d'Herhan et ornée de 30 estampes, formera six volumes *in-8.°*, qui paroîtront incessamment chez Gide fils. Le prix de la souscription est de 36 francs.

Deux pièces inédites de J. B. P. de Molière (la Jalousie du Barbouillé et le Médecin volant). Paris, impr. de Fain, chez Desoër, *in-8.°*, de 4 feuilles trois quarts. Prix, 1 fr. 50 cent.

La Panhypocrisiade, ou le Spectacle infernal du XVI.e siècle, comédie épique,

par Népomucène L. Lemercier, membre de l'Institut. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.°* de 416 pages.

Carte générale et élémentaire de l'Allemagne, conformément à l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815; comprenant en entier l'empire d'Autriche, la Confédération germanique, le royaume de Prusse, le royaume des Pays-Bas, et le royaume de Pologne; par Brion de la Tour. Cette carte, gravée par MM. Perrier et B. Tardieu, se recommande non-seulement par son exactitude et sa netteté, mais encore par de petites notes indiquant la population des villes et les objets d'histoire naturelle et d'industrie propres à chaque province. A Paris, chez Treuttel et Würtz.

Voyage dans l'Asie mineure, l'Arménie et le Kourdistan, dans les années 1813 et 1814, suivi de remarques sur les marches d'Alexandre et la retraite des Dix-mille, par Macdonald Kinneir; traduit de l'anglais, par Perrin, avec une grande carte. Paris, imprimerie de Smith, chez Gide fils, 2 vol. *in-8.°* Prix, 14 francs. (*Voyez* Journal des Savans, février et mars 1819, pag. 106 et 142).

Voyage de l'Inde en Angleterre par la Perse, la Géorgie, la Russie, la Pologne, et la Prusse, fait en 1817 par le lieutenant-colonel Johnson; traduit de l'anglais. Paris, chez Gide, 2 vol. *in-8.°*, plus 20 planches. Prix, 24 fr.

Tableau historique de la France, ou Histoire de la géographie, des productions naturelles, des traditions orales, des traditions écrites de la France; par G. Graulhié. Ces tableaux, imprimés *in-8.°*, chez Plassan, sur papier fin collé, formeront huit livraisons qui se succéderont très-rapidement. Le prix de chaque livraison est de 6 fr. On souscrit, à Paris, chez l'éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 14, chez Arthus Bertrand et chez Foulon.

Œuvres posthumes de Rulhière, de l'académie française. Paris, imprimerie de Cellot, chez Ménard et Desenne, 4 vol. *in-8.°*, contenant l'Histoire de l'anarchie de Pologne, conformément à la première édition donnée en 1807. On a placé, parmi les préliminaires de celle-ci, la discussion qui a eu lieu sur cette histoire, au sein de l'une des classes de l'Institut, en 1810; savoir, l'extrait d'un rapport fait par M. Daunou sur le concours au prix d'histoire; les discours de MM. Dupont de Nemours, Lévesque, Delisle de Sales, de Rayneval, contre l'ouvrage de Rulhière, et une réponse à ces discours par M. Daunou.

Histoire de Cromwell, d'après les mémoires du temps et les recueils parlementaires, par M. Villemain. Paris, Maradan, 2 vol. *in-8.°* de 54 feuilles. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Des quatre concordats de M. Pradt, ou Observations sur un passage de cet ouvrage, par Michel Berr. Paris, chez Plancher, *in-8.°* de deux feuilles et demie.

Description des médailles antiques, grecques et romaines, avec le degré de leur rareté et leur estimation; par T. E. Mionnet, premier employé au cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi. Supplément, tome I.er Paris, imprimerie de Testu, chez Debure frères et chez l'auteur, 1819, *in-8.°* xvj et 471 pages, avec onze planches. Dans l'un de nos prochains cahiers, il sera rendu compte de cet ouvrage et des deux suivans.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote, et sur les commentaires grecs ou arabes employés par les docteurs scholastiques; ouvrage de feu M. Jourdain, couronné par l'académie des inscriptions et

belles-lettres. Paris, impr. de Rougeron, chez Fantin, *in-8.°* de 33 feuilles. Prix, 6 francs.

Deux Lettres à mylord comte d'Aberdeen sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont; par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut. Paris, Debure, *in-4.°* de 18 feuilles et 4 planches.

Vues sur l'enseignement de la philosophie, par G. G. Mauger; seconde édition, revue et augmentée. Paris, imprimerie de Crapelet, chez Déterville, *in-8.°* de 52 pages. (Voyez notre cahier de février dernier, pages 67-71.) La proposition de l'auteur, relativement à la philosophie de Reid, est conçue en ces termes: « *En attendant* que la méditation des écrits de ce grand homme (Descartes), » de ceux de Pascal, de l'illustre évêque de Meaux et de quelques autres phi- » losophes, *ait fait éclore en France* de bons élémens de philosophie, je pense » qu'on ne sauroit mieux faire que de prendre pour base la doctrine de l'école » écossaise, et principalement les écrits du docteur *Reid,* où une méthode exacte » et circonspecte est réunie à la clarté. »

Discours sur cette question : Qu'est-ce que la philosophie ! prononcé le 5 octobre 1818 pour l'ouverture du cours de philosophie de la faculté des lettres de l'académie de Paris, par F. Thurot. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.°* de 48 pages.

Les Femmes, leur condition et leur influence dans l'ordre social chez les différens peuples anciens et modernes, par le vicomte de Ségur. Paris, impr. de Rougeron; 3 vol. *in-12,* ensemble de 35 feuilles : 9 fr.

Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel des sociétés, par M. Daunou, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Plassan, librairie de Foulon, 1819, *in-8.°* Prix, 4 fr.

Constitutions de la nation française, avec un essai de traité historique et politique sur la charte, et un recueil de pièces corrélatives; par M. Lanjuinais. Paris, impr. et librairie de Baudouin, *in-8.°* de 32 feuilles et demie. Prix, 7 fr. Le faux titre de ce volume porte: *Constitutions de tous les peuples.* — Royaume de France: tome I.er

Observations sur l'ordonnance royale du 24 mars 1819, relative à l'organisation nouvelle donnée à l'école de droit de Paris, et à l'établissement des chaires de droit de la nature et des gens, de droit public, d'économie politique et d'histoire philosophique, du droit romain et du droit français; par G. B. Battur. Paris, chez Foulon, *in-8.°* de 60 pages.

Exposé sommaire des expériences faites dans les séances d'optique données par M. Bourgeois, en août, septembre et octobre 1818. Paris, chez Testu, *in-8.°* de 52 pages.

De la graisse des vins, des phénomènes de cette maladie, de ses causes, des moyens d'y remédier et de ceux de la prévenir; mémoire couronné par la société d'agriculture du département de la Marne; par J. Ch. Herpin; seconde édition revue par l'auteur. Châlons-sur-Marne, chez Boniez-Lambert, et à Metz, chez l'auteur; *in-8.°* de 40 pages.

Excursion agronomique en Auvergne, principalement aux environs du Mont-d'Or et du Puy-de-Dôme, suivie de recherches sur l'état et l'importance des irrigations en France; par Victor Yvart, membre de l'Institut. Paris, imprimerie royale, chez l'auteur, rue des filles Saint-Thomas, n.° 21, *in-8.°* de 218 pages.

— Rapport fait par le même auteur à la société royale et centrale d'agriculture, sur les expériences relatives à la charrue de M. Guillaume. Paris, impr. de M.me Huzard, *in-8.°* d'une feuille. — Rapport du même à la société royale et centrale d'agriculture, sur l'établissement rural de M. Dewal de Baronville, et sur les résultats avantageux obtenus par son nouveau mode d'assolement. Paris, impr. de M.me Huzard, *in-8.°* d'une feuille.

Mémoire sur les moyens d'encourager les découvertes utiles, par J. J. C. Farcot; ouvrage posthume publié par le fils de l'auteur. Paris, imprimerie de Doublet, *in-4.°* de trois feuilles. Prix, 1 fr.

Almanach royal pour l'an 1819, présenté à Sa Majesté par Testu. Paris, Testu, *in-8.°*, 59 feuilles.

PAYS-BAS.

Commentaire sur la loi relative à la publication, aux effets et à l'application des lois en général, et sur la loi relative à la jouissance et à la privation des droits civils, &c.; par P. A. Quinet, jurisconsulte. Bruxelles, chez de Mat, imprimeur-libraire, et à Paris, chez Treuttel et Würtz, *in-8.°* de près de 600 pages. Prix, 7 fr. 50 cent.

Principes élémentaires de chimie philosophique, avec des applications générales de la doctrine des proportions déterminées; par J. B. Van Mons. Bruxelles, chez de Mat, imprimeur-libraire, *in-12* de 390 pages. Prix, 4 fr. 50 cent.

M. de Pommereul vient de publier, à la Haye, le premier volume de sa traduction de l'Essai sur l'histoire de l'agriculture, par Milizia.

ALLEMAGNE.

Animadversiones philologicæ in Sophoclem; auct. H. Hupfeld. Marbourg, Krieger, 1818, *in-8.°*; 6 gr.

Observationum criticarum et grammaticarum in Quinti Smyrnæi Post-Homerica, particula prima; auctore Fr. Spizner. Wittemberg, Rabner, *in-8.°*, 1818.

Observationum in Propertii carmina specimen; auctore C. F. A. Nobbe. Leipsick, Weigel, 1818, un vol. gr. *in-8.°*: 6 gr.

Ariost, &c.; *le Roland Furieux d'Arioste*, traduit en allemand par Ch. Strekfuss; tome I.er, Halle, Hemmerde, 1818, *in-8.°*: 1 rxd.

Dichtungen &c.; *Fictions mythologiques et chants des Scandinaves*; traduits de l'islandais, et accompagnés de notes, par F. Maier. Leipsick, Cnobolch, 1818, *in-8.°*: 1 rxd. 12 gr.

Uber Ausmessung &c.; *Mémoire sur la mesure du Pont-Euxin, du Bosphore, &c.*; par Fr. Kruse. Breslau, 1818, 16 pages *in-8.°*

Handbuch &c.; *Manuel complet de la géographie actuelle de l'empire d'Autriche*; par M. de Liechtenstein. Vienne, Bauer, 1818, 3 vol. gr. *in-8.°*: 15 fl. 30 kr.

Handbuch &c.; *Manuel géographique et statistique de la Silésie et du comté de Glatz*; par Fischer; tome I. Breslau, Hobenfer, 1818, *in-8.°*: 1 rxd. 12 gr.

Nanderungen &c.; *mes Excursions dans une partie septentrionale de l'Allemagne*; par P. Scheitlin. Giesen, Müller, 1818, 2 vol. *in-8.°* Prix, 3 fl.

Bemerkungen &c.; *Observations faites pendant un voyage par la Thuringe*, *la*

Franconie, la Suisse, l'Italie, le Tyrol et la Bavière; par F. Meyer; tome I.er Berlin, Nicolai, 1818, *in-8.º:* 2 rxd. 4 gr.

Darstellungen, &c.; Tableau, des pays prussiens sur le Rhin et la Moselle; par Ad. Starck. Duisbourg, Baedker, 1818, 2 vol. gr. *in-8.º* Prix, 2 fl. 45 kr.

Darstellungen &c.: Tableau historique et topographique de l'Helvétie, sous la domination des Romains; par Haller, 2.e édit. Berne, 1818, 2 vol. *in-8.º:* 3 rxd.

Reise durch England, &c.; Voyage en Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse, fait en 1816 par Spiker; tome I.er Leipsick, Goeschen, 1818: 1 rxd. 16 gr.

Moritz von Kotzebue's, reise nach Persien, mit der russich kaiserlichen gesandsschafft im Jahre 1817. *Voyage en Perse,* en compagnie de l'ambassade russe, fait en l'année 1817, par Moritz de Kotzebue. Weimar, 1819, *in-8.º*

Versuch &c.; Essai sur les inscriptions cunéiformes de Persépolis, par le D.r Fr. Münter. Copenhague, Bonnier, 1818, gr. *in-8.º* Prix, 1 rxd.

ANGLETERRE. *Kalila and Dimna, or the Fables of Bidpai,* translated from the Arabic; by the rev. Wyndam Knatchbull, A. M. Oxford, 1819, *in-8.º*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1819.

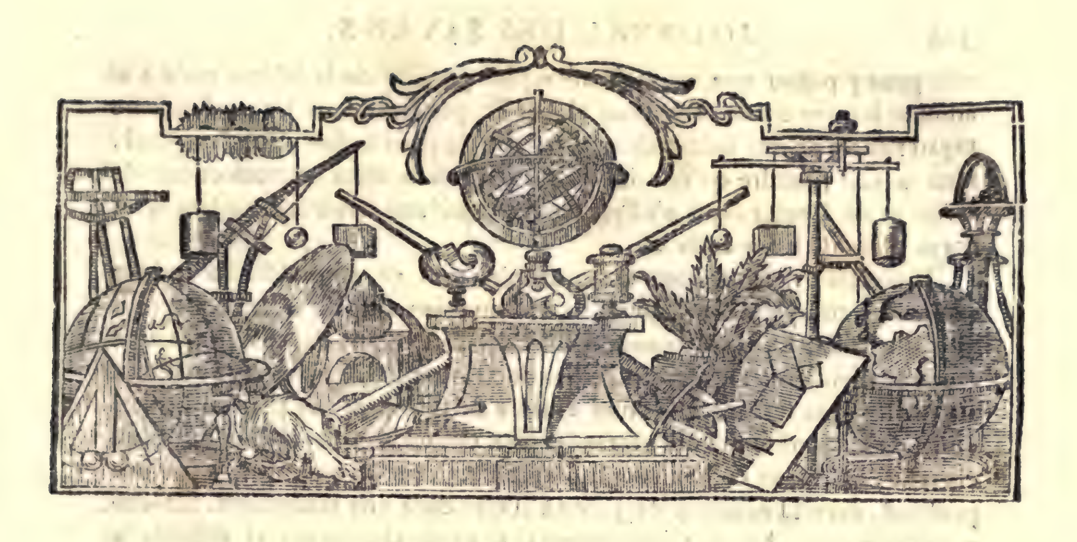


A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1819.

Pensées de Platon sur la religion, la morale, la politique, recueillies et traduites par M. Joseph-Victor Leclerc, *professeur de rhétorique au collége royal de Charlemagne;* avec cette épigraphe : *Audiamus Platonem, quasi quemdam deum philosophorum* (Cicer. *Nat. Deor. II, 12*). Paris, chez Delalain, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 5, 1819, 1 vol. *in-8.°* de 458 pages. Prix, 6 fr. 50 cent. avec le texte grec; sans le texte, 4 fr.

Tout le monde parle de Platon, mais peu de gens le connoissent; on l'admire généralement sur parole, à l'exception d'un petit nombre d'élus qui, familiarisés avec son idiome, ont étudié quelques-uns de ses écrits,

soit pour y puiser une connoissance plus parfaite de la langue qu'il a si admirablement écrite, soit pour tâcher de pénétrer dans les profondeurs mystérieuses de ses méditations. Or, qui ne peut le lire dans l'original, n'en sauroit prendre qu'une idée bien imparfaite dans les traductions de Grou et de Dacier, qui n'offrent qu'un squelette desséché, au lieu d'un corps plein de force et de vie.

Toutefois, il faut bien en convenir, rien de plus difficile qu'une traduction complète des Œuvres de Platon; rien de plus difficile sur-tout que d'en faire une qui trouve des lecteurs. A moins de se livrer à une étude particulière et approfondie des doctrines philosophiques, comment supporter sans fatigue la lecture entière de plusieurs des plus importans écrits de Platon! Celui qui, étranger aux discussions psychologiques, ne cherche, en lisant ce philosophe, que l'écrivain éloquent, le moraliste profond, auroit beaucoup de peine à suivre dans une traduction, fût-elle excellente, ces longs raisonnemens dont la chaîne est si difficile à saisir, et qui, dans l'original même, ne sont, pour beaucoup de gens, que des extravagances revêtues d'un style admirable. Mais, dans tous ces ouvrages, il y a des tirades magnifiques et du plus haut intérêt, des morceaux d'une éloquence ravissante, où l'ame et le génie de Platon sont empreints tout entiers; et il n'est personne, même parmi les initiés aux mystères de sa philosophie, qui ne soit charmé de pouvoir les retrouver sans peine, détachés du cadre qui les entoure.

C'est donc une idée fort heureuse que celle d'extraire de tous les écrits de Platon ces pages que S. Justin croyoit inspirées. Déjà l'on possédoit plusieurs *chrestomathies de Platon* (1), mais elles offrent moins des morceaux entiers que des pensées détachées: c'est le contraire dans le recueil que nous annonçons; ce qui le distingue des ouvrages du même genre. D'ailleurs il présente un autre genre de mérite, celui d'une traduction fort remarquable, ainsi que nos lecteurs pourront en juger bientôt eux mêmes par quelques citations.

L'auteur est M. Victor Leclerc, jeune professeur aussi habile que zélé et laborieux, déjà connu par quelques écrits (2) comme excellent littérateur, latiniste très-habile, et helléniste distingué. Ce dernier ouvrage ne peut qu'ajouter encore à la considération dont il jouit.

---

(1) Entre autres, *Chrestomathia Platoniana, græcè et latinè.* Turic. 1756 (auctore F. Christ. Muller).

(2) Une *Chrestomathie* grecque; — un Éloge de Montaigne; — un petit poème grec, intitulé *Lysis*; — une édition du *Pervigilium Veneris*; — un fort bon discours latin, &c.

Son recueil se compose de vingt-sept morceaux, qu'il a eu le bon esprit de ne point présenter sans ordre, comme l'abbé d'Olivet l'avoit fait pour les Pensées de Cicéron; il les a rangés dans trois divisions: *Religion, Morale, Politique.* La première contient, *la Formation du monde* (Timée); *les deux Mondes* ou *les Idées* (Républ. VII); *les Dieux* (Lois, X); *Her l'Arménien*, ou *l'autre Vie* (Républ. X); *la Vertu, le Crime, l'Avenir* (Gorgias); *le Génie de Socrate* (Théagès); *le Poète* (Ion). Dans la seconde, on trouve, *les Devoirs de l'homme* (Lois, IV, V); *la Piété filiale* (Lois, XI); *l'Ame et les Passions* (Républ. IX); *la Sagesse, la Volupté* (Philèbe); *l'Anneau de Gygès* (Républ. II); *Alcibiade, Socrate* (Républ. VI); *le Serment* (Lois, XII); *le Philosophe* (Théétète). Enfin la troisième renferme, *le Règne des Génies* (Lois, IV); *les Hommes de Prométhée* (Protagoras); *Athènes au siècle de Platon* (Lettre VII); *la Démocratie et le Despotisme* (Républ. VIII); *Portrait du tyran* (Républ. IX); *Platon aux Syracusains* (Lettre VIII); *le Chef de l'éducation* (Lois, VI, VII); *Homère* (Républ. III); *de la Censure dramatique* (Lois, VII); *Punition des sacriléges, des traîtres, des parricides* (Lois, IX); *Cause mystérieuse de la décadence des états* (Républ. VIII); *l'Atlantide* (Timée).

D'après cette indication, les personnes qui connoissent un peu le philosophe grec, voient déjà qu'elles trouveront dans ce recueil les morceaux qui les ont le plus frappées en le lisant; elles voient également qu'il a eu le soin de ne les choisir que parmi les écrits dont l'authenticité est généralement reconnue: il faut peut-être excepter le *Théagès*, que des critiques fort judicieux ne croient pas de Platon; encore personne n'en est-il bien sûr. Ce n'est pas que M. Leclerc ne puisse éprouver sous ce rapport quelques chicanes de la part de certains critiques d'outre Rhin, tels que le savant mais un peu tranchant M. Ast, qui conteste l'authenticité de l'Apologie, du Criton, de l'Eutyphron, des deux Alcibiade, de l'Ion, des deux Hippias, du Ménéxène, du traité des Lois, &c. Toutefois, avant d'adopter des décisions si hardies et si sévères, il est peut-être bon d'attendre qu'il nous arrive d'Athènes quelques mémoires du temps.

L'édition du texte nous a paru correcte et faite avec beaucoup de soin; en la comparant avec quelques-unes des dernières éditions faites en Allemagne, nous avons cru voir que M. Leclerc donne en général la préférence aux éditions anciennes, mais, en même temps, que cette préférence ne lui a pas fait conserver des leçons dont il résulte un sens évidemment mauvais. Nous aurions bien, à ce sujet, quelques observations à lui faire; mais, comme elles ne portent que sur des vétilles grammaticales, nous les passerons sous silence.

Les notes dont il a accompagné sa traduction, ne sont point philologiques; elles portent en général sur des points d'histoire ou de philosophie, et contiennent principalement des rapprochemens de quelques-unes des pensées morales ou philosophiques de Platon avec celles d'autres écrivains, et entre autres de nos classiques; elles sont rédigées avec beaucoup de précision et de netteté. L'auteur y déploie une érudition variée, un goût très-sûr, une littérature étendue; et l'on voit bien, à la peine qu'il a prise de consulter les principaux platoniciens, Proclus, Iamblique, Porphyre, &c., qu'il n'auroit tenu qu'à lui de les faire plus amples et plus profondes. Son ouvrage est précédé de la Vie de Platon, traduite de Diogène de Laërte; traduction fort bien faite, d'une allure très-libre, et cependant fidèle. Les vers répandus avec profusion dans cette vie, selon l'usage de Diogène de Laërte, y sont traduits en vers élégans et faciles, qui prouvent que M. Leclerc manie très-bien la langue poétique. Il n'a pas cru devoir donner cette Vie toute entière; il en a retranché quelques détails peu intéressans, et l'exposé incomplet de la philosophie platonicienne qui la termine : je ne pense pas que personne s'en plaigne et lui en fasse un reproche.

Venons maintenant à la traduction, partie principale de son travail. Avant de dire notre avis à cet égard, qu'il nous soit permis de rapporter le commencement du premier morceau, dont le sujet est la création de l'univers ; ce morceau admirable est extrait du Timée, un des écrits de Platon les plus difficiles à entendre, et qui n'a pas été traduit en français, depuis 1581. « L'Éternel créa le monde; et, quand cette image » des êtres intelligibles eut commencé à vivre et à se mouvoir, Dieu, » content de son ouvrage, voulut le rendre plus semblable encore au » modèle, et lui donner quelque chose de cette nature impérissable. » Mais, comme la création ne pouvoit ressembler en tout à l'idée éter- » nelle, il fit une image mobile de l'éternité; et, gardant pour lui la » durée indivisible, il nous en donna l'emblème divisible que nous appe- » lons *le temps*, le temps, créé avec le ciel, dont la naissance fit tout- » à-coup sortir du néant les jours, les nuits, les mois et les années, ces » parties fugitives de la vie mortelle. Nous avons tort de dire, en parlant » de l'éternelle essence, ELLE fut, ELLE sera; ces formes du temps ne » conviennent pas à l'éternité: elle est, voilà son attribut. Notre passé » et notre avenir sont deux mouvemens: or l'immuable ne peut être de » la veille ni du lendemain; on ne peut dire qu'il fut, ni qu'il sera; les » accidens des créatures sensibles ne sont pas faits pour lui, et des ins- » tans qui se calculent ne sont qu'un vain simulacre de ce qui est tou- » jours.... Le temps naquit avec le ciel pour finir avec lui, s'ils doivent

» finir : il n'est donc qu'une ressemblance imparfaite de la durée ; car » celle-ci est l'éternité même ; et l'éternité, qui n'a point commencé, » ne finira jamais. » Il n'est aucun de nos lecteurs qui ne sente tout ce que cette traduction offre à-la-fois d'élégance et de majesté ; et s'ils la comparent avec le texte, ils verront qu'elle en reproduit non-seulement les pensées, mais encore le caractère.

Un mérite égal brille dans la traduction de cet autre passage, extrait du morceau sur la piété filiale, où se montre toute entière l'ame noble, religieuse et sensible de Platon.... « Un père, une mère, un aïeul, dont » le fils nourrit la vieillesse auprès de son foyer, seront pour lui un » plus riche trésor que les images mêmes des dieux, pourvu qu'il ap- » précie le bien dont il est dépositaire. Que doit-il faire pour en être » digne ! Rappelez-vous de terribles exemples. Œdipe, outragé par ses » fils, invoque sur eux la colère céleste ; les dieux l'entendent et » l'exaucent.... Phœnix est maudit par Amyntor, Hippolyte par Thésée : » leur histoire et tant d'autres vous apprennent que le ciel écoute les » imprécations des pères contre leurs enfans ; car la justice a voulu qu'ils » n'eussent pas de plus redoutable ennemi qu'un père irrité. Mais qu'on » ne s'imagine pas que la divinité, toujours attentive, ne serve un père » et une mère que dans leur courroux. Lorsqu'un fils les honore et les » remplit de joie ; lorsque, dans l'impatience de leurs vœux, ils ne cessent » d'exiger du ciel son bonheur, ne croirons-nous pas aussi qu'ils sont » alors écoutés et bientôt satisfaits ! Les dieux ne seroient-ils plus les » seuls dispensateurs des biens ! Connoissons-nous si mal la Providence ! » Non, il n'est point de monument sacré qu'elle regarde avec plus de » complaisance parmi nous, qu'un vieux père, un aïeul vénérable, une » mère courbée par les ans : elle accueille comme des offrandes les » respects dont un fils les environne ; elle le prouve en exauçant leurs » vœux. Quel avantage, en effet, ces trésors de la famille n'ont-ils pas » sur les statues des immortels ! En vain vous chargez de guirlandes un » marbre inanimé ; il n'a pas de voix, comme un père et une mère, » pour implorer les dieux. Ah ! profitez de cette richesse, protectrice plus » sûre que toutes leurs images *(pag. 135, 136)*. »

Ces deux citations sont prises au hasard : le reste de la traduction offre le même degré de mérite. Ce que les connoisseurs y distingueront sur-tout, c'est la rare intelligence avec laquelle l'auteur saisit l'enchaînement des idées et le reproduit en français ; ce qui suppose une connoissance très-grande de la langue grecque, jointe à un rare talent d'écrire. L'auteur s'attache plus à saisir la pensée de Platon dans son ensemble, qu'à la rendre dans tous ses détails ; et il est à remarquer que souvent

il reproduit cette pensée avec une fidélité qu'on ne soupçonneroit pas d'abord, et qu'on n'aperçoit qu'en creusant beaucoup le sens de l'original. L'exemple de M. Leclerc prouve que cette méthode, applicable principalement à des écrivains tels que les orateurs et les philosophes, peut, dans des mains habiles, être compatible avec une assez grande fidélité; cependant je dois avouer qu'elle entraîne des inconvéniens, toutes les fois qu'il se présente, dans l'original, une notion positive, exprimée avec netteté, précision, et avec un choix de termes en quelque sorte techniques, dont il importe de saisir et de rendre le sens exact, sous peine de manquer celui de la pensée elle-même. Dans ces cas, il arrive ordinairement qu'une certaine recherche de l'élégance et de l'harmonie force M. Leclerc à négliger des nuances importantes, dont l'expression embarrasseroit ou alongeroit sa phrase ; alors sa traduction devient souvent vague, et manque de clarté ou même d'exactitude. Ainsi, par exemple, dans le magnifique discours de l'Éternel aux dieux, ouvrages de sa volonté, on lit: *Vous paroissez nés pour mourir* (p. 12), au lieu de *et parce que vous êtes nés, vous n'êtes point immortels* (1); ce qui est bien plus fort et plus caractéristique. Dans le morceau sur l'Atlantide (p. 319), au lieu de, *En Égypte, dans la province de Delta, où le Nil se divise à son embouchure, vous trouvez le nome saïtique;* il faut traduire : *En Égypte, dans le Delta formé par le Nil, qui, se séparant au sommet [du triangle], l'enveloppe de ses bras, vous trouvez &c.* (2). Enfin, disent les prêtres de Saïs, *nous ne craignons pas que les pluies inondent l'Égypte, où l'eau ne vient que du Nil, et ne descend jamais du ciel dans nos plaines* (p. 323). Cette traduction efface une idée importante; le sens est : *Nous ne craignons pas que les pluies inondent l'Égypte, où l'eau ne descend jamais du ciel, mais s'élève du sein de la terre pour arroser nos plaines* (3). Il est évident qu'ici les prêtres de Saïs reproduisent cette opinion ancienne chez les Égyptiens, que les crues du Nil provenoient de sources souterraines (4). Cette même opinion se retrouve dans le conte absurde que l'archiviste de Saïs fit à Hérodote sur les deux

---

(1) Ἐπείπερ γεγένησθε, ἀθάνατοι μὲν οὐκ ἐστέ.

(2) C'est un passage connu par plus d'une discussion. Hennicke *(Geogr. Herod. p. 64)* et M. Larcher *(Trad. d'Hérod. t. VIII, p. 246)* l'ont fort mal entendu, et en ont conclu identité entre *la Saïs* de Platon et *l'Heliopolis* des autres auteurs ; mais on ne voit rien de cela dans le texte : il n'est pas susceptible d'un autre sens que celui que je lui donne ici : Ἔστι τις κατ' Αἴγυπτον, ἦ δ' ὅς, ἐν τῷ Δέλτα, περὶ ὃ κατὰ κορυφὴν σχίζεται τὸ τοῦ Νείλου ῥεῦμα, Σαϊτικὸς ἐπικαλούμενος νομός. — (3) Οὔτε ἄλλοθε ἄνωθεν ἐπὶ τὰς ἀρούρας ὕδωρ ἐπιρρεῖ, τὸ δ' ἐναντίον, κάτωθεν ἐπανιέναι. — (4) Proclus *in Tim. p. 37, l. 7.*

montagnes d'où sortoit le Nil entre Syène et Éléphantine (1), et dont cet historien a bien su se moquer, quoi qu'en aient dit Aristide (2) et Strabon (3). On voit par-là que les prêtres de Saïs ne manquoient pas de s'amuser aux dépens des étrangers, en leur répétant les mêmes contes, pour se dispenser sans doute de leur révéler des choses plus importantes.

Au reste, les fautes de ce genre, que M. Leclerc auroit facilement évitées en se tenant en général un peu plus près du texte, sont fort légères et très-rares : il suffit de lui en indiquer l'existence et la nature; on peut être certain qu'il saura bien les voir et les faire disparoître pour une seconde édition.

Nous bornerons en conséquence nos remarques à trois phrases du Timée, que Marsile Ficin a rendues d'une manière fort obscure, et dont M. Leclerc nous semble avoir manqué le sens; elles sont néanmoins fort importantes pour la connoissance des idées de Platon sur le système du monde, et c'est ce qui nous force à nous y arrêter. L'une de ces phrases est d'autant plus remarquable, qu'elle n'a été comprise ni par Aristote, ni par Diogène de Laërte.

En parlant de la formation de l'univers, Platon dit, dans la traduction de M. Leclerc *(p. 11)* : « Dieu donna aux dieux des étoiles un corps » de feu pour les rendre plus éclatans et plus beaux; la forme circu» laire, pour qu'ils fussent semblables à l'univers même; le sentiment de » l'ordre et du bien, pour que ce peuple de génies, dont la lumière cou» ronne le monde, entretînt l'harmonie dans les cieux. Il leur assigna aussi » deux mouvemens: *l'un qui les fait tourner sur eux-mêmes, dans une infa» tigable persévérance; l'autre qui les attire par l'impulsion irrésistible de » la cause première* (4). » D'après cette traduction, il sembleroit que Platon non-seulement a connu la rotation des planètes, mais même a eu l'idée de l'*attraction universelle;* et ici M. Leclerc, entraîné peut-être par le desir bien légitime de trouver dans son auteur favori des notions exactes sur l'arrangement du monde, me semble avoir dénaturé pensée exprimée par ce philosophe dans des termes assez obscurs, il est vrai, mais dont le sens toutefois n'est point douteux. Bien qu'à la la rigueur on ne puisse nier absolument, parce qu'il n'y a de preuves ni pour ni contre, que ceux des anciens, tels que Nicétas (ou Hicétas), Ecphante et Héraclide, qui se sont élevés jusqu'à l'idée de la rotation

(1) Herodot. *II, §. 28.* — (2) *Cf.* Larcher *sur Hérodot. t. II, p. 213.* — (3) Strab. *XVII, p. 818, 819.* — (4) Κινήσεις δὲ δύο προσῆψεν ἑκάστῳ· τὴν μὲν, ἐν ταὐτῷ, κατὰ ταὐτὰ περὶ τῶν αὐτῶν ἀεὶ τὰ αὐτὰ ἑαυτῷ διανοουμένῳ· τὴν δ' εἰς τὸ πρόσθεν, ὑπὸ τῆς ταὐτοῦ καὶ ὁμοίου περιφορᾶς κρατουμένῳ.

de la terre, ont pu supposer aussi par analogie la rotation des planètes, il n'en est pas moins certain qu'en cet endroit Platon a parlé de toute autre chose. Il dit plus haut, et il répète à plusieurs reprises, que ces deux mouvemens des planètes, *dont l'un est oblique*, s'exécutent simultanément dans un sens *contraire* l'un à l'autre, et sont tous deux de *translation* (διὰ τὸ ΔΙΧΗ͂ κατὰ τὰ ἘΝΑΝΤΊΑ ἅμα ΠΡΟΪΈΝΑΙ). Il s'agit donc ici du *double* mouvement planétaire, dans le système des apparences; et l'on voit, comme l'a très-bien prouvé Proclus (1), que Platon a voulu désigner, 1.° le *mouvement diurne* qui entraîne tout l'univers dans une direction constante de l'orient à l'occident; 2.° le *mouvement propre*, contraire au premier, inverse par rapport à l'ordre des signes, et qui fait rétrograder les planètes chaque jour dans le zodiaque. Ce sont les deux mouvemens de l'*homogène* et de l'*hétérogène* dont parle Timée de Locres (2), qui ont fourni à Platon tout ce passage; on ne sauroit donc lui donner un autre sens que celui-ci : « Dieu assigna deux mouvemens » aux planètes : l'un *[propre]* les entraîne invariablement dans la même » route, autour du même centre; l'autre *[diurne]* les porte en avant, » dominés par l'impulsion toujours constante et uniforme qui fait tourner » l'univers. »

La phrase qui suit est également remarquable : Platon y expose les mouvemens des fixes et des planètes. « Ainsi parurent ces dieux (traduction de M. Leclerc), fidèles à la loi qui les rend presque stationnaires, tandis que les génies des planètes, nés avant eux, se promènent dans l'immensité (3). »

Cette traduction est vague et inexacte. Je traduis littéralement : « Dans le même motif furent créées les étoiles fixes, êtres animés » et divins; comme tels, ils se meuvent sans cesse dans une direction » constante et uniforme, tandis que les autres [les planètes] rétrogradent » en suivant la route errante qui vient d'être décrite. » Ainsi Platon oppose clairement le mouvement *simple* des fixes au mouvement *double* des planètes, toujours dans le système des apparences, c'est-à-dire, de l'*immobilité absolue de la terre.*

Or ces deux phrases suffisent pour fixer invariablement le sens de cette troisième, qui vient immédiatement après; et c'est la plus diffi-

(1) Proclus *in Timeum, p. 221* : Τῇ ἀπλανεῖ τοῖς ἑαυτῶν κύκλοις ἀντιφερόμενοι, κατὰ τὴν αὐτῶν (lis. αὐτῶν) κίνησιν. — (2) Tim. Locr. *de anima, II, §. 1.* — (3) Ἐξ ἧς δὲ τῆς αἰτίας γέγονεν ὅσα ἀπλανῆ τῶν ἄστρων ζῶα, θεῖα ὄντα, καὶ διὰ ταῦτα ἐν ταὐτῷ στρεφόμενα, ἀεὶ μένει· τὰ δὲ τρεπόμενα (c'est-à-dire, τροπὰς ἔχοντα) καὶ πλάνην τοιαύτην ἴσχοντα, καθάπερ ἐν τοῖς πρόσθεν ἐρρήθη, κατ' ἐκεῖνα γέγονε.

cile (1). « La terre seule (traduction de M. Leclerc), notre mère commune, qui, par son *mouvement de rotation autour de l'axe du monde,* » produit incessamment les jours et les nuits, naquit la première des » créatures célestes (2). » Les anciens citent ce passage de deux manières; les uns lisent *ἰλλομένην*, les autres *εἰλουμένην*. M. Leclerc a adopté la dernière leçon, qui est celle des manuscrits, appuyée par Aristote et Diogène de Laërte; l'interprétation qu'il lui donne semble d'autant moins contestable, qu'il a pour lui de bien graves autorités. Aristote l'a entendue de même, car il donne au mot *εἰλουμένη* le sens de *κινουμένη* (3); Diogène de Laërte est du même avis (4); enfin Cicéron, qui a traduit le passage dans le sens de l'immobilité du globe, atteste ailleurs que d'autres y voient, *mais obscurément,* l'hypothèse de Nicétas sur la rotation de la terre : *Atque hoc etiam Platonem in Timæo dicere quidam arbitrantur, sed paulò obscuriùs* (5).

A toutes ces autorités, il y en a une plus forte à opposer; c'est celle de Platon lui-même. Quand on rapproche les trois passages qui nous occupent, et d'autres encore épars dans le Timée, on acquiert la conviction qu'Aristote et Diogène de Laërte ont donné un faux sens au mot *εἰλουμένη*, qui prête ici à l'équivoque, pouvant être pris indifféremment au moyen et au passif. Ils ont adopté le sens du moyen, parce qu'ils ne se sont pas attachés à suivre la chaîne des idées cosmologiques consignées dans ce dialogue; autrement, ils auroient vu qu'il est impossible d'admettre ici la rotation de la terre, sans être forcé de convenir en même temps que tout ce que dit à ce sujet Platon dans le Timée, n'est qu'un tissu d'absurdités palpables : car ce philosophe, comme on vient de le voir, reconnoît le *double mouvement* [diurne et propre] du soleil et des planètes, et la *révolution diurne* de la sphère étoilée. Or ces deux notions sont évidemment incompatibles avec l'idée de la rotation de la terre. Il est donc incontestable que, dans cet endroit du Timée, comme dans tous ses autres écrits (6), Platon a cru la terre

---

(1) Corsini *in Plutarch. plac. philos. p. XXIV.* — (2) Γῆν δὲ, τροφὸν μὲν ἡμετέραν, ΕἸΛΟΥΜΈΝΗΝ ΠΕΡῚ ΤῸΝ ΔΙᾺ ΠΑΝΤῸΣ ΠΌΛΟΝ ΤΕΤΑΜΈΝΟΝ, φύλακα καὶ δημιουργὸν νυκτός τε καὶ ἡμέρας, ἐμηχανήσατο πρώτην καὶ πρεσβυτάτην σωμάτων, ὅσα ἐντὸς οὐρανοῦ γέγονε : passage que Cicéron a traduit ainsi : *Jam verò terram, altricem nostram, quæ trajecto axe sustinetur, diei noctisque effectricem, eamdemque custodem, antiquissimam corporum voluit esse eorum quæ intra cælum gignerentur.* Le mot *sustinetur* montre que Cicéron a lu ἰλλομένην et non εἰλουμένην. — (3) Aristot. *de Cœlo, II, 13, p. 659, B. — II, 14, p. 663, E.* — (4) Diog. Laërt. *III, §. 85.* — (5) Cicer. *Quæstion. academ. II, §. 39.* — (6) Platon. *Phædon. p. 108, D: ibi Wyttenb. p. 296. — De Legibus, VII, p. 893, D; 899, D, ed. Francf. &c.*

immobile au centre du monde : c'est ainsi que Proclus a entendu le passage (1), et il connoissoit bien toute la doctrine de Platon; aussi reprend-il Aristote de l'avoir entendu d'une autre manière, et l'on ne sauroit être trop surpris en effet qu'un homme tel qu'Aristote ait fait une méprise si forte, et pourtant si évidente. Le mot εἱλλομένην (περὶ) a donc un sens passif; au lieu de signifier *la terre se roulant*, c'est-à-dire, *tournant sur son axe*, il signifie *étant enroulée*, c'est-à-dire, *agglomérée* (2) *circulairement autour de son axe :* c'est une métaphore prise de la laine ou du lin *enroulé* autour du fuseau de la quenouille; littéralement, *circumvoluta*, c'est-à-dire, *circumglobata trajecto per universum axe :* car l'axe du monde (ὁ πόλος διὰ παντὸς τεταμένος) est l'axe de la terre prolongé des deux côtés. Ainsi Platon parle de la *forme ronde* de la terre, et non de son *mouvement en rond*, comme l'a cru Aristote; c'est l'idée exprimée en d'autres termes dans le Phédon : Ἔστιν ἐν μέσῳ οὐρανῷ περιφερὴς οὖσα (3). Le passage de Platon, ce que n'ont point remarqué les anciens, est visiblement copié de Timée de Locres, qui dit : « La terre, placée au » centre du monde, foyer des dieux, est la limite de la nuit et du jour; » *elle produit les levers et les couchers par la séparation des horizons* . . . . » Elle est le plus ancien des corps que renferme l'univers (4). » Ce passage sert de commentaire à celui de Platon que nous traduirons ainsi, malgré Aristote et Diogène de Laërte : « La terre, notre mère com- » mune, enroulée autour de l'axe du monde, productrice et conser- » vatrice de la nuit et du jour, fut créée la première entre tous les corps » que renferme l'univers. »

Bailly dit quelque part : « Il seroit bien intéressant de savoir ce qu'un » homme de génie, comme Platon, pensoit sur une aussi grande » question que le mouvement de la terre (5). » Il nous semble qu'on ne doit point conserver de doute à ce sujet. Il est certain que, dans tous les écrits qui nous restent de lui, Platon admet l'immobilité absolue de la terre, et Proclus le reconnoît formellement (6). Théophraste, cité par Plutarque, dit que, *sur la fin de ses jours*, Platon se repentit d'avoir, dans

(1) Proclus *in Timæum, p. 281, l. 25 et lin. antepen.* Οὕτω μὲν ἐξηγησόμεθα τὸν πόλον καὶ τὸν ἄξονα, καὶ τὴν περὶ τοῦτο (lis. τοῦτον) συνεχομένην γῆν. Proclus a lu ἰλλομένην.

(2) Ce qui seroit, à proprement parler, le sens de la leçon ἰλλομένη, c'est-à-dire, συγκεκλεισμένη, περιειλημμένη : mais, comme l'a remarqué Hemsterhuis *(ad Timæi Lexicon, p. 69 sq.)*, les deux mots εἱλεῖσθαι et ἴλλεσθαι se rapprochent au fond l'un de l'autre par leur signification; en effet, les deux idées d'*agglomération* et d'*enroulement autour d'un centre* ne sont séparées que par une nuance qui, dans la seconde, indique la forme avec plus de précision. — (3) *Phædon, l. l.* — (4) Tim. Locr. *III, §. 1.* — (5) Bailly, *Astron. anc. éclairc. VIII, §. 1.* — (6) Proclus, *in Tim. l. l.*

ses écrits, placé la terre au centre du monde, et qu'il adopta l'hypothèse du mouvement de translation (1). Ce fait me paroît d'autant plus remarquable, que je le trouve en harmonie avec un autre raconté par des historiens que cite Diogène de Laërte. Ils rapportent que Platon écrivit en Sicile à Dion de lui acheter de Philolaüs trois livres pythagoriques pour cent mines (2); et il est vraisemblable que ce fut la lecture de ces livres qui le fit changer de sentiment; ce philosophe, ajoutent les mêmes historiens, pouvoit faire cette dépense, ayant reçu quatre-vingts talens de Denys. Il n'est pas question de savoir si Platon avoit réellement reçu cette somme; il suffit d'être sûr que, dans l'opinion de ces historiens, l'achat des livres de Philolaüs est postérieur au troisième voyage de Platon en Sicile, le seul qui ait pu prêter quelque aliment à la calomnie, et faire naître le soupçon qu'il avoit accepté les présens au moyen desquels Denys essayoit d'écarter ses sollicitations actives pour le retour de Dion (3) : et, comme Dion, expulsé de Sicile, pendant le séjour de Platon à Syracuse, lors du second voyage, n'y rentra qu'en 357 pour délivrer sa patrie, on voit que Platon n'a pu écrire en Sicile à Dion qu'après cette époque; conséquemment, que l'envoi des livres de Philolaüs n'a donc pu être effectué qu'entre les années 357 et 354 avant notre ère (4). Platon étoit né en 429; il s'ensuit qu'il avoit alors de soixante-douze à soixante-quinze ans; et l'on peut croire qu'à cet âge avancé il avoit composé à-peu-près tous les ouvrages qui nous restent de lui : ce qui confirme le témoignage de Théophraste, et explique en même temps pourquoi les écrits de Platon ne contiennent aucune trace de l'hypothèse philolaïque.

Peut-être les lecteurs me sauront-ils gré de terminer cet article par une dernière citation extraite du morceau très-remarquable *sur la démocratie et le despotisme;* ils y trouveront les résultats d'une expérience consommée que Platon avoit puisée dans l'étude approfondie des gouvernemens de la Grèce.

« C'est presque toujours du gouvernement populaire que se forme le » despotisme. . . . La démocratie, trop jalouse de ce qu'elle nomme son » bien suprême, en devient la victime; elle succombe sous la liberté . . .; » l'amour de l'indépendance, indifférent pour tout ce qui ne flatte pas » son délire, bouleverse la nation, et la jette dans les bras d'un tyran: » voyons comment le tyran s'élève.

» Dès qu'une fois un état devenu démocratique, brûlant de cette soif

(1) Theophr. *apud Plutarch. Quæstion. Platon. t. X, p. 183.* — (2) Diogen. Laërt. *III, §. 75; VIII, §. 84.* — (3) Platon. *Epistol. VII, p. 1283, A. ed. Francf.* — (4) Barthélemy, *Voyage du jeune Anach., notes du chap. XV.*

» de liberté, a trouvé dans ses magistrats des échansons imprudens qui » lui ont versé toute pure la liqueur fatale dont il s'est enivré ; alors, s'ils » ne sont pas toujours foibles, s'ils n'offrent pas au peuple la liberté à » pleine coupe, le peuple les accuse et les châtie comme des traîtres qui » aspirent à le gouverner.... Est-il possible qu'une telle république » ne se précipite pas dans toutes les folies de l'indépendance ! Je vois » déjà l'intérieur des familles en proie à cette insolente égalité.... Déjà » le père s'accoutume à regarder son fils comme son égal ; le fils, à ne » plus l'honorer, ni le craindre, pour dire, Je suis libre.... Voilà le » précepteur qui flatte son disciple ; le disciple qui méprise son gou- » verneur et son maître.... Eh ! bien, de ce gouvernement si beau, si » fier, naîtra le tyran. Les fléaux qui ont renversé la constitution oligar- » chique, multipliés et accrus par la licence de l'état populaire, lui » préparent l'esclavage ; car tout excès amène volontiers l'excès con- » traire.... Il est donc naturel qu'après la démocratie, vienne le » despotisme ; après l'abus de l'indépendance, l'excès de la servitude... » Les premiers jours, le tyran accueille d'un sourire et d'un air gracieux » les moindres citoyens, leur promet à chacun et à tous le plus bel » avenir, distribue les terres à ses favoris et au peuple, et prend le » masque d'un père affectueux. Mais, à peine quitte des guerres exté- » rieures, soit par des traités, soit par des victoires, effrayé du repos qui » le menace, il fait germer des guerres nouvelles, pour qu'on ait besoin » de lui ; c'est encore un prétexte d'augmenter les impôts, afin que la » nation, appauvrie, occupée chaque matin des moyens de vivre le » jour, n'entreprenne rien contre son maître... La guerre est donc » toujours nécessaire au tyran, et la haine inséparable de son nom. »

M. Victor Leclerc ne craint pas d'avouer qu'il a consacré huit années à son ouvrage : cette sage lenteur, fort peu de mode aujourd'hui, est la marque d'un esprit éclairé, qui se défie d'autant plus de lui-même qu'il connoît et apprécie mieux les difficultés ; il en sera récompensé, je le pense, par le succès de sa traduction : je ne balance pas à croire que l'estime publique ne tardera pas à la placer à côté de celle des *Extraits de Pline*, qui jouit parmi nous d'une réputation bien méritée. Si la tâche que s'est imposée M. Leclerc n'est pas tout-à-fait aussi longue, il est juste de convenir qu'elle étoit beaucoup plus difficile ; d'ailleurs il ne tient qu'à lui de donner plus d'extension à son travail : son recueil, tel qu'il est, fournit aux jeunes rhétoriciens une série d'excellentes versions, où les leçons d'une morale sublime sont parées des charmes d'un style ravissant ; il suffit même déjà, pour donner une haute idée de Platon aux personnes qui ne connoissent point encore le disciple de Socrate,

parce qu'on y trouve les plus beaux morceaux de ses œuvres. Mais ce recueil est loin de contenir tout ce que Platon offre de beau. Dans le cadre des trois divisions que M. Leclerc a si judicieusement établies, il peut facilement intercaler un égal nombre de fragmens très-intéressans qui serviroient à lier les autres entre eux, et à former un corps moins incomplet et mieux ordonné; on pourroit ainsi posséder l'ensemble des idées principales qu'un des plus beaux génies de l'antiquité s'étoit faites sur ces grands et inépuisables objets des méditations de tous les hommes pensans, *la religion*, *la morale* et *la politique*.

LETRONNE.

Histoire littéraire d'Italie, *par* M. Ginguené, tomes VII, VIII, IX et dernier. Paris, chez Michaud, 1819, *in-8.°*

SECOND EXTRAIT.

Nous avons rendu compte de celui de ces trois volumes qui achève l'histoire des poëtes italiens du XVI.e siècle; les deux autres, savoir le VII.e et le VIII.e, sont consacrés à la prose: mais ce n'est pas seulement à la prose italienne; M. Ginguené et son estimable continuateur n'ont pu se dispenser de faire connoître plusieurs ouvrages composés en latin, et même quelques auteurs qui n'ont écrit qu'en cette ancienne langue. En effet, l'histoire littéraire d'Italie ne se réduit pas à l'histoire de la littérature italienne; elle doit embrasser tous les travaux qui ont exercé l'esprit humain dans cette contrée, tracer le tableau des progrès qu'y ont faits tous les genres d'études, théologie, jurisprudence, grammaire et rhétorique, sciences mathématiques et physiques, sciences morales et politiques, y compris sur-tout l'histoire. Telle est la distribution des matières dans ces deux volumes. M. Ginguené n'a compris dans le plan de cet ouvrage ni les arts du dessin, ni la musique, à laquelle il a consacré d'autres travaux. C'est en fort peu de lignes, et seulement par occasion, qu'il parle de la musique dans le sixième volume; de la peinture, de la sculpture et de l'architecture dans le quatrième.

Avant de retracer l'histoire particulière des études théologiques, M. Ginguené jette un coup-d'œil sur l'état général de toutes les études: mais ce qu'il a dit, dans ses trois premiers volumes, des écoles et des universités italiennes jusqu'à l'an 1500, ne lui laisse guère ici à observer qu'un seul fait bien important; c'est l'établissement de la société des

Jésuites; principale cause, selon lui, d'une révolution dans l'enseignement public, qui, jusqu'alors, confié en très-grande partie à des professeurs séculiers, fut depuis envahi de plus en plus par des congrégations ecclésiastiques. Une discussion historique des progrès et des effets de cette révolution auroit été fort longue, et, à notre avis, d'autant plus déplacée en cet endroit, qu'ils ne se sont développés, soit en Italie, soit ailleurs, qu'après la fin du XVI.ᵉ siècle. Les travaux théologiques dont M. Ginguené nous présente le tableau, pourroient se diviser en quatre classes : ceux dont le concile de Trente fut le principal foyer; ceux qui, hors de l'enceinte et de l'influence de cette assemblée, avant même sa convocation, eurent le même but que les siens, savoir, l'extirpation des hérésies nouvelles; ceux qui, au contraire, tendoient à les propager; ceux enfin qui se dégageoient plus ou moins de ces controverses, en se dirigeant d'une manière spéciale ou vers la critique sacrée, ou vers l'histoire de l'église, ou vers la jurisprudence canonique. Ces détails sont si nombreux, si compliqués, et d'ailleurs si délicats, qu'il a fallu beaucoup d'art pour les resserrer en un court espace, et en donner toutefois des notions claires et suffisantes à la plupart des lecteurs. L'article du droit civil pourra sembler beaucoup plus incomplet; car il ne contient guère qu'une seule notice intéressante et instructive : c'est celle qui concerne Alciat, dont les études se sont étendues, comme on sait, au-delà de la jurisprudence. Tiraboschi, dans le chapitre qu'il a consacré à l'histoire de cette même science durant le XVI.ᵉ siècle, s'étoit aussi borné à rassembler des détails biographiques qui ne jettent à peu près aucune lumière sur l'état des écoles, ni du barreau, ni de la législation, sur le contact ou le mélange du droit canon et du droit civil, en un mot sur ce que les annales de la jurisprudence peuvent avoir de réel et de distinct de la vie des jurisconsultes.

M. Ginguené suit de meilleurs guides quand il parcourt l'histoire des sciences physiques et mathématiques : il profite de tous les ouvrages qui ont eu pour objet spécial d'exposer avec précision les progrès et les écarts de chacun de ces genres d'études; il extrait de tous ces récits ce qui appartient à l'époque et au pays dont il s'occupe; il y joint quelquefois les détails littéraires que ses propres connoissances lui fournissent, et toujours les grâces de son style élégant, simple et clair : ainsi, quand il nous parle de Matthiole, de Prosper Alpin, de Césalpin, d'Aldrovande, ou de Fallope, d'Eustache, de Fabrizio d'Acquapendente, ou bien de Tartaglia, de Maurolico, &c., il raconte moins leurs aventures que leurs études, leurs tentatives, ou leurs découvertes; il fait connoître l'objet, la direction et les résultats de leurs travaux. Ce chapitre est terminé par

des notices relatives à l'architecture civile et militaire. Ceci semble contredire ce que nous avons dit de l'omission des arts du dessin : mais ce n'est pas comme artistes que M. Ginguené considère ici Serlio, Barozzi da Vignola et Palladio, c'est seulement comme auteurs; et de tous leurs édifices, leurs livres sont les seuls sur lesquels il jette quelques regards.

Dans le chapitre suivant, il rassemble sous le titre d'études littéraires celles qui ont pour objets la grammaire, les langues anciennes et les antiquités. Parmi les philologues dont il retrace et caractérise les travaux, nous ne citerons que Béroalde le jeune, Romolo Amaseo, Vettori, Calepin, Marc Musurus, Sante-Pagnini, Angelo Canini, Onofrio Panvini, Erizzo, Enea Vico, Fulvio Orsini, Alessandro d'Alessandri, et Sigonio. Ces noms rappellent assez de traductions, de commentaires, de lexiques et de recherches savantes, pour qu'on puisse juger de l'étendue et de la richesse de la matière que traite ici M. Ginguené. De peur d'en affoiblir l'intérêt, il se garde bien de l'exagérer : il n'omet rien pourtant de ce qui peut en faire sentir tout le prix et en montrer l'importance. « Un siècle, dit-il, dont la richesse littéraire se borneroit à ce » genre de travaux, seroit fort pauvre; pour un siècle où surabondent » les trésors de l'imagination et du génie, c'est une richesse de plus. »

Des considérations sur le progrès et l'influence de l'art typographique amènent une histoire abrégée de la famille des Aldes; c'est un sujet qui a été traité plus au long par M. Renouard, mais qui s'agrandit, encore plus qu'il ne se limite, quand il prend place dans l'histoire générale d'une littérature. De l'imprimerie des Aldes, M. Ginguené passe à quelques autres établissemens du même genre, de là aux bibliothèques particulières et publiques; puis à ces sociétés littéraires qui s'élevoient de toutes parts dans les villes d'Italie, et dont on prendroit une idée trop peu favorable, si l'on n'en jugeoit que par leur multitude, ou par la bizarrerie de leurs noms et de quelques-uns de leurs usages. On voit que M. Ginguené s'arrête avec complaisance à l'histoire de ces académies, persuadé qu'elles ont eu une grande part aux progrès de la grammaire italienne et à ceux de l'art d'écrire. Il n'a pu manquer de distinguer par des hommages particuliers l'académie *della Crusca*, à laquelle il étoit lui-même associé, mais qui, avant l'an 1600, n'avoit encore ni publié ni peut-être commencé le dictionnaire qui a tant honoré son nom : « Code d'une autorité irréfragable, dit M. Ginguené, » barrière forte et solide contre laquelle se sont heureusement brisés » tous les efforts du néologisme; modèle enfin si parfait de ce que doit » être un ouvrage de cette nature, qu'il a fallu que toutes les nations » lettrées qui ont voulu avoir des dictionnaires de leur propre langue,

» se réglassent sur celui de la Crusca, ou se condamnassent elles-mêmes » à une évidente et peu honorable infériorité. »

Les progrès de la langue italienne excitèrent, en Italie même, une jalousie qui sembleroit fort étrange, s'il n'en existoit d'autres exemples. Romolo Amaseo prononça devant Charles-Quint et Clément VII des harangues où il soutint que la langue latine devoit régner seule et reléguer l'italienne dans les boutiques, les marchés et les villages. Celio Calcagnini demandoit que l'idiome italien fût banni du monde entier; et c'étoit à peu près le vœu de Pietro Angelio da Barga, de Bartolommeo Ricci, de Sigonius et de plusieurs autres : comme si les langues anciennes avoient à perdre quelque partie de leur gloire en servant à perfectionner celles dont elles sont à-la-fois les sources les plus pures et les modèles nécessaires ! comme si c'étoit périr que de revivre, et comme s'il y avoit quelque moyen de mieux recommander l'étude de la littérature antique, que d'y puiser les élémens, le goût, les formes des littératures modernes! Quoi qu'il en soit, la langue italienne devint l'objet particulier de divers ouvrages de Niccolo Liburnio, du Bembo, du Varchi, d'un grand nombre de grammairiens et de littérateurs. M. Ginguené avoit un sentiment trop vif du caractère et des beautés de cette langue pour ne pas donner aux traités et aux dissertations qui la concernent toute l'attention qu'ils peuvent mériter. Mais il est obligé d'avouer que l'art de l'éloquence étoit moins avancé que la science du langage; et il n'a pas de grands éloges à donner ni à la Rhétorique de Cavalcanti ni aux compositions oratoires du même temps.

Nous oserons ajouter que la carrière philosophique n'est pas non plus celle où les Italiens du XVI.e siècle ont le plus brillé : assurément il y a fort loin de Mazzoni, de Telesio, de Cardan et de Giordano Bruno, à Bacon, à Descartes, à Locke et à Malebranche. Du reste, la philosophie italienne est ici divisée en deux espèces : la scholastique, qui se partage elle-même en deux sectes, la platonicienne et l'aristotélicienne; et l'indépendante, qui se compose à l'aventure d'opinions plus bizarres qu'originales. On distinguoit parmi les péripatéticiens, Achillini, Pomponace et Cremonini; parmi les disciples de Platon, Maio Nizzoli, Jean-François Pic de la Mirandole et Francesco Patrizzi. L'article de Mazzoni, qui ouvre la liste des syncrétistes ou indépendans, est rédigé par M. Salfi, et suivi d'une digression de M. Ginguené sur Raimond Lulle, que cette classe de philosophes auroit pu reconnoître pour chef, s'il n'eût été de sa nature même de n'en point avoir. L'ouvrage se continue par une notice de M. Salfi sur Telesio, notice dont M. Ginguené s'étoit contenté d'indiquer la place : mais tout le reste du tome VII est de M. Ginguené

lui-même, et contient le tableau de la vie et de la philosophie de Cardan et de Giordano Bruno; l'analyse de ce qu'ont écrit sur divers points de morale Alexandre Piccolomini et Francesco son frère, du livre de Castiglione ayant pour titre *le Courtisan*, enfin des dialogues moraux du Speroni et du Tasse : ces derniers articles rendent à l'ouvrage tout l'intérêt qu'il s'exposoit à perdre en reproduisant des rêveries métaphysiques, dont l'obscurité demeure impénétrable quand on veut en parler succinctement, et dont l'insignifiance devient accablante lorsqu'on entreprend de les expliquer.

Le tome VIII commence par un chapitre sur la politique, divisé en trois sections: la première est une notice sur la vie de Machiavel; la seconde, un examen de ses ouvrages; et la troisième, un exposé des travaux du même genre entrepris par d'autres écrivains. La vie de Machiavel est le véritable commentaire de ses livres; et jusqu'ici ce commentaire étoit resté fort incomplet. On se bornoit à dire que la république de Florence, dont il étoit le secrétaire, l'avoit chargé de diverses missions politiques à la cour de France, à la cour de Rome, auprès du duc de Valentinois, auprès de l'empereur, au camp de Pise. M. Ginguené le suit d'année en année dans toutes ces légations : cette vie devient ainsi une partie essentielle de l'histoire de Florence, et tient même à celle des états qui avoient alors des relations avec cette république. Presque tous les détails en sont extraits des correspondances politiques de Machiavel, qui jettent d'ailleurs un grand jour sur son caractère et sur ses intentions : malheureusement ce jour lui est peu favorable, et ne nous éclaire que trop sur le véritable sens dans lequel doit être pris son Traité du prince, si diversement jugé. L'une des pièces les plus décisives, aux yeux de M. Ginguené, est une lettre de Machiavel qui étoit restée inconnue en Italie jusqu'en 1810, et qui est ici publiée pour la première fois en France. On y voit que, pour sortir d'une position voisine de la misère, et pour rentrer en grâce avec les Médicis, Machiavel prend la résolution de dédier à l'un d'eux ce fameux Traité, persuadé qu'il ne peut manquer d'être agréable et utile à un prince, et sur-tout à un nouveau prince. Dans la seconde section, M. Ginguené analyse ce même Traité, le compare tant aux Discours de l'auteur sur Tite Live qu'aux livres de Platon, d'Aristote et de Cicéron sur la république et sur les lois : si ces parallèles ne tournent point à l'avantage des qualités morales de Machiavel, ils peuvent au moins inspirer une haute idée de sa sagacité, de ses lumières et de l'étude qu'il avoit faite des institutions antiques et modernes. Ses autres ouvrages, et sur-tout son Histoire de Florence, méritent des éloges qu'on n'est pas

aussi obligé de restreindre. La troisième section est de M. Salfi : ce sont les écrits de Giannotti, de Contarini, de Foglietta, de Paruta, d'Ammirato, de Botero, qui en fournissent la matière. Le continuateur étant forcé de convenir que la réputation de ces écrivains politiques, trop inférieurs à Machiavel, a succombé et presque disparu aux regards de la postérité, nous nous dispenserons de rien extraire des extraits qu'on donne ici de leurs œuvres.

Paul Jove et Guichardin sont les deux seuls historiens sur lesquels M. Ginguené ait laissé des notices historiques et des observations critiques. M. Salfi, après y avoir joint un article sur Adriani, nous rend compte des histoires particulières de Florence par Nardi, Segni, Varchi, Bruto, Ammirato; de Venise, par Bembo et Paruta; de Gênes, par Bonfadio et Foglietta. Ne pouvant suivre M. Salfi dans ces détails, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter le résumé qu'il en offre lui-même, et par lequel nos lecteurs pourront juger du caractère de ses idées et de son style. « Tous ces historiens ont plus ou moins le droit de figurer dans » le tableau de la littérature italienne du XVI.e siècle; leurs ouvrages » sont les monumens des progrès que le genre historique avoit faits en » Italie, quand il commençoit à peine à renaître dans les autres contrées » du monde littéraire. Mais, lorsqu'en rendant cette justice à tous les » écrivains italiens qui, dans le cours du XVI.e siècle, ont consacré leurs » veilles et leurs talens à l'histoire, on veut reconnoître les caractères » particuliers qui peuvent distinguer les Florentins des Vénitiens, les » uns et les autres de tous leurs voisins, il est difficile de ne pas décerner » la palme aux historiens de Florence, si l'on considère à-la-fois leur » nombre, l'élégance et la pureté de leur style, leur sagacité quand ils » recherchent les faits, leur impartialité quand ils en exposent les causes, » les circonstances et les résultats. . . . Les historiens de Venise se » montrent plus dévoués à leur république ; ils écrivent pour la défendre » et pour en relever la gloire : mais, patriciens et gouvernans, pour la » plupart, ils ont peut-être une connoissance plus profonde des affaires » publiques, et l'on s'aperçoit en les lisant qu'ils ont recueilli de plus » près les leçons de l'expérience. Entraînés d'ailleurs par leur position » géographique à des relations plus habituelles, à des communications » plus fréquentes avec les puissances limitrophes, les Vénitiens ont » moins manqué d'occasions d'acquérir la science des négociations; leur » politique extérieure a plus de profondeur et d'étendue. Dans les autres » annales italiennes, il faut bien que le talent historique s'affoiblisse à » mesure que les regards et les études des écrivains se resserrent dans le » cercle étroit d'une province, d'une ville, d'une famille, d'un per-

» sonnage ; à mesure aussi qu'un despotisme plus concentré pèse
» plus immédiatement sur les pensées et sur l'art d'écrire. Toutefois le
» goût des études et des compositions historiques s'étoit propagé dans
» l'Italie entière ; et soit qu'on examine les traités publiés en cette
» contrée sur la manière de lire et d'écrire l'histoire, soit que l'on
» considère combien d'Italiens, tels qu'Emili, Vergilio, Maffei, ont été
» appelés à rédiger des annales étrangères, on conviendra que, dans le
» genre qui vient de nous occuper, l'Italie avoit, au XVI.e siècle, une
» prééminence qu'elle croit avoir conservée dans les siècles suivans et que
» plusieurs étrangers impartiaux ou bienveillans ont continué de lui
» attribuer. »

Une note, à l'appui de ces dernières lignes, cite les noms de Bodin, de Montaigne, de Bolyngbroke et de Blair. Les témoignages de Montaigne et de Bodin, qui vivoient au XVI.e siècle, ne sauroient servir à prouver que, dans les siècles suivans, les historiens italiens aient continué d'être préférés à ceux des autres pays. L'Italie sans doute a produit encore, après 1600, des historiens recommandables, tels que Davila, Bentivoglio, Giannone ; mais qu'ils n'aient eu de rivaux ni en France ni surtout en Angleterre, c'est ce qui ne nous paroît pas aussi convenu que M. Salfi le suppose.

Il remarque avec raison que les Italiens ont essayé les premiers de tracer quelques esquisses d'histoire littéraire. Cependant Bacon, à la fin du XVI.e siècle, disoit que ce genre n'existoit point encore ; et il nous seroit difficile en effet d'en apercevoir même le germe dans la plupart des catalogues et autres compilations bibliographiques ou critiques que M. Salfi s'efforce de tirer de l'oubli. Nous avons peine à croire, quoi qu'en ait dit M. Denina, que Montesquieu ait eu la moindre connoissance d'un bien déplorable opuscule d'Ortenzio Landi, intitulé *Sferza de' letterati* (1), et qu'il y ait puisé l'idée de quelques-unes de ses lettres persanes (2), savoir, de celles qui contiennent la description critique d'une bibliothèque. L'esprit de rivalité nationale peut seul porter à faire de si étranges rapprochemens. Entre tous les auteurs italiens de prétendues histoires littéraires, dont M. Salfi nous entretient ici, nous ne distinguerions guère que Doni et Possevin comme dignes de quelque souvenir. Encore les recueils du premier sont-ils devenus à-peu-près inutiles ; et l'on a extrait aussi de la Bibliothèque choisie de Possevin et de son Apparat sacré presque tout ce qu'ils renfermoient d'indications exactes et de détails instructifs.

---

(1) *Antichi e moderni*, Venezia, 1550, *in-8.°* — (2) CXXXIII-CXXXVI.

Les nouvelles, ou contes en prose, ayant souvent un fonds historique, M. Salfi a cru pouvoir placer ces fictions à la suite des livres d'histoire. Quoi qu'il en soit de cette disposition, ce genre de littérature, introduit en Italie par Bocace au XIVe siècle, continué au XVe par Sermini, Sabadino, Masuccio, n'a pu être négligé à l'époque où tous les autres ont été le plus cultivés; mais il n'est pas celui qui a fait alors le plus de progrès ou jeté le plus d'éclat. Machiavel l'a plus enrichi par son unique nouvelle de Belphégor, que Morlini, Mariconda, &c., par de longues séries de contes. Les essais de Firenzuola et d'Alamanni en ce même genre n'ont pas été non plus très-heureux. L'invention quelquefois et presque toujours la décence manquent à tel point dans les nouvelles de Grazzini dit *le Lasca*, que nous n'oserions dire, avec M. Salfi, que *la pureté et l'élégance du style y dédommagent du reste*. Straparole n'a fait que traduire, paraphraser, reproduire les contes de ses predécesseurs; mais sa compilation a eu un succès que n'ont point obtenu les productions plus originales de la plupart des conteurs de son temps. Une nouvelle de Parabosco paroît à M. Salfi avoir des rapports avec le Tartuffe de Molière : à notre avis, cette observation ne deviendroit plausible qu'en l'appliquant seulement à la 3.e scène de l'acte III de ce chef-d'œuvre; et encore ce seroit bien plutôt à Bocace (1) que Molière en auroit emprunté quelques traits. Des notices qui composent ce dernier chapitre de M. Salfi, la plus étendue et la plus instructive est celle qui concerne Bandello, de qui l'on a deux cent quatorze nouvelles, dont chacune est précédée d'une dédicace. C'est un recueil de matériaux où l'on a beaucoup puisé, et dont le prix consiste principalement dans l'usage qu'on en a fait et qu'on peut en faire encore.

Ajouter au moins un volume à l'Histoire littéraire d'Italie de M. Ginguené pouvoit sembler une entreprise hasardeuse, également difficile à un Français et à un Italien : nous avons à féliciter M. Salfi de la manière dont il l'a exécutée. Il a bien mérité et de sa patrie, et des lettres, et de l'auteur dont il a continué l'ouvrage. Cette histoire est aujourd'hui complète jusqu'à l'an 1600; et M. Ginguené n'osoit plus se promettre de la conduire plus loin, depuis qu'il avoit mesuré l'étendue des recherches et des soins que lui prescrivoient sa critique exigeante et son goût sévère. C'est une tâche toujours laborieuse que celle qui peut dégénérer à chaque instant en une compilation facile. On feroit une histoire des lettres en Italie durant le XVIIe siècle, en traduisant ou en abrégeant les deux derniers volumes de Tiraboschi; mais il est probable

(1) *Decamer. giorn. III, nov. VIII.*

que cette traduction ne réussiroit pas plus en France que n'a réussi celle de l'ouvrage d'Andrès, dont le seul tome I.er a paru en 1805. L'ouvrage de M. Ginguené a obtenu au contraire un très-grand succès: il est probable qu'on ne tardera point à en entreprendre une seconde édition.

DAUNOU.

Codex Nasaræus, Liber Adami appellatus, syriacè transcriptus, loco vocalium, ubi vicem litterarum gutturalium præstiterint, his substitutis, latinèque redditus, à Matth. Norberg, *SS. Theol. doct. ling. orient. et græcæ ling. professore, &c.* Londini Gothorum; tom. I, 1815, 330 pag. *in-4.°*; tom. II, 1816, 320 pag.; tom. III, 1816, 320 pag.

Lexidion Codicis Nasaræi, cui Liber Adami nomen, edidit Matth. Norberg, *&c.* Lond. Goth., 1816, 274 pag. *in-4.°*

Onomasticon Codicis Nasaræi, cui Liber Adami nomen, edidit Matth. Norberg, *&c.* Lond. Goth., 1817, 164 pag. *in-4.°*

Il y a maintenant plus de quarante ans que M. Norberg, Suédois, étant venu à Paris, copia, à la Bibliothèque du Roi, le manuscrit sabéen dont nous annonçons aujourd'hui l'édition. Il écrivoit de Milan, le 1.er mars 1779, à M. Gjörwell, bibliothécaire du roi de Suède à Stockholm, que c'étoit sur l'indication de M. de Villoison qu'il avoit découvert à Paris, dans la Bibliothèque du Roi, les manuscrits sabéens, qui étoient totalement inconnus au garde de la bibliothèque. Dès le 5 août 1778, il avoit annoncé de Paris, au même M. Gjörwell, cette découverte. Nous croyons qu'il n'avoit pas fallu beaucoup de peine pour découvrir, parmi les manuscrits du Roi, les livres sabéens, remarquables la plupart par leur format et par leur reliure en toile grise, et dont M. Fourmont l'aîné avoit parlé dans un mémoire lu en 1736 à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Ce qui étoit plus difficile, c'étoit de lire ces livres écrits dans un caractère dont Melchisedech Thévenot, Kæmpfer, Hyde et Niebuhr avoient, il est vrai, publié des *specimen*, mais insuffisans pour déchiffrer couramment une écriture dans laquelle plusieurs lettres diffèrent peu les unes des autres. M. Norberg, dans la lettre du 1.er mars 1779, annonçoit qu'il lui en avoit beaucoup coûté pour vaincre cette difficulté, et qu'il avoit d'abord désespéré d'y réussir.

S'il falloit en croire un prêtre chaldéen, nommé *Behnam,* mort il y a quelques années, et auquel M. Norberg a dû divers renseignemens sur les mœurs et les usages de l'Orient, ce même prêtre chaldéen lui auroit été fort utile pour vaincre les difficultés que lui présentoit la lecture des livres sabéens : mais nous sommes portés à croire que M. Norberg n'a connu le prêtre Behnam que lors du second voyage qu'il fit à Paris en 1781, après son retour du Levant; car il en parle pour la première fois dans une lettre du 22 décembre de cette année. Or, dès l'année 1780, M. Norberg avoit lu, à la société royale de Gottingue, un mémoire intitulé *de Religione et Lingua Sabæorum,* qui fut imprimé dans le troisième volume des Mémoires de cette société, et dont il fut tiré aussi des exemplaires à part.

Long-temps avant M. Norberg, les livres des Sabéens avoient attiré l'attention de plusieurs missionnaires ou voyageurs européens, tels que le P. Ange de Saint-Joseph et MM. Huntington et Otter; et, par leurs soins, la bibliothèque de Colbert, celle du Roi, la bibliothèque Bodleyenne à Oxford, avoient été enrichies de quelques manuscrits appartenant à cette secte. Mais personne, parmi les savans, ne s'étoit occupé plus sérieusement de ces livres que le célèbre docteur de Sorbonne, Louis Picques. Ce savant, qui a laissé au public si peu de fruits de ses études orientales, avoit copié ou fait copier, pour son usage, tous les livres sabéens, et avoit essayé en plusieurs endroits une traduction interlinéaire. Ces manuscrits, qui faisoient partie du legs fait par le docteur Picques à la maison des Dominicains de la rue Saint-Honoré, et qui sont aujourd'hui déposés à la Bibliothèque du Roi, n'ont pas été connus de M. Norberg.

Avant de parler du travail de ce savant, il convient de faire connoître le peuple auquel appartiennent les livres dont il s'agit ici. Beaucoup de voyageurs qui, avant M. Norberg, avoient parlé de ce peuple, ou, si l'on veut, de cette secte, connue sous les noms de *Sabéens, Chrétiens de Saint-Jean* ou *Mendaïtes,* avoient placé tous ses établissemens aux environs du Schat-elarab, c'est-à-dire, du fleuve formé de la réunion du Tigre et de l'Euphrate, et principalement à *Bassora, Howeïza, Korna, Schouster, &c.* Melchisedech Thévenot a donné, dans sa Collection de voyages, une carte de ces contrées, intitulée, *Vera Delineatio civitatis Bassoræ; necnon fluviorum, insularum, oppidorum, pagorum et terrarum in quibus passim habitant familiæ Sabæorum sive Mendaiorum, qui vulgò vocantur Christiani Sancti Joannis.* Les noms des lieux ne sont gravés sur la carte qu'en arabe; mais au bas de la carte, non pas toutefois sur tous les exemplaires, se trouve la nomenclature des lieux en latin, avec l'indication

du nombre des familles de cette secte que renferme chacun de ces lieux. Elle est intitulée : *Nomina locorum arabica, latinis characteribus expressa, et numerus familiarum Christianorum Sancti Johannis.* Cette carte, suivant le témoignage du P. Ange de Saint-Joseph, dans son *Gazophylacium linguæ persicæ*, au mot *Sabaiti*, avoit été publiée à Rome antérieurement à Thévenot, par les soins des missionnaires carmes. Le même missionnaire désigne aussi *Howeïza*, هويزه, *Bassora*, بصره, et *Schouster*, شستر, pour leurs principaux établissemens; et avant lui le P. Ignace de Jésus avoit donné l'énumération des principaux lieux du pachalik de Bassora et de celui de Bagdad, où cette nation, dont il portoit la population à vingt ou vingt-cinq mille familles, avoit ses établissemens (*Narratio originis rituum et errorum Christianorum Sancti Joannis. Romæ, 1652*). M. Norberg au contraire a fait connoître une peuplade qui, d'après son récit, appartiendroit à la même secte, et auroit ses établissemens dans la Syrie. Les détails qu'il donne sur cette peuplade, lui ont été fournis par un ecclésiastique maronite d'Alep, nommé *Germano Conti*, qu'il trouva à Constantinople. Ce Maronite, qui avoit beaucoup voyagé en Italie et en France, résidoit alors dans la capitale de l'empire ottoman, comme chargé des affaires du patriarche d'Antioche. Suivant ce récit, dans le territoire de Latakièh ou Laodicée, en un lieu ou aux environs d'un lieu nommé *Elmerkab* (c'est le *Markab* d'Abou'lfeda, et le *Margath* des historiens occidentaux des croisades), à une journée de marche environ à l'est du mont Liban, on trouve une nation qui se donne à elle-même le nom de *Galiléens.* Leur population totale est d'environ treize à quatorze mille personnes; ils sont dispersés dans divers villages, et paient à la Porte un tribut, dont une moitié est perçue par le pacha d'Alep, et l'autre moitié par celui de Tripoli de Syrie. Il y a à peu près cent cinquante ans, disoit Germano Conti, qu'ils ont quitté la Galilée pour venir s'établir dans ce pays, et on les nomme *Galiléens*, de la contrée qu'ils habitoient précédemment : on les appelle aussi *Nazaréens.* Aucun nom ne leur convient moins que celui de Chrétiens. Ils assurent que la religion qu'ils professent est la même que professoit S. Jean-Baptiste. Aux jours de leurs fêtes, qui sont les mêmes que celles des Chrétiens, ils s'habillent de peaux de chameau, couchent sur des peaux de chameau, et mangent de la chair de chameau, du miel et des sauterelles. Je me contente de ces traits principaux, parce que je ne puis ici m'étendre davantage; mais je ne saurois m'empêcher de faire observer que ces mêmes traits sont tout-à-fait différens de ce que les voyageurs précédens nous avoient raconté des Chrétiens de Saint-Jean. M. Norberg, et avec lui le célèbre Michaëlis, et le savant M. Walch,

dont je parlerai plus bas, ont cru écarter suffisamment cette difficulté, en supposant que les Chrétiens de Saint-Jean pouvoient être partagés en plusieurs sectes, et que ceux qui avoient habité long-temps la Galilée, et étoient venus, il y a deux siècles, s'établir dans les environs de Latakièh, avoient mieux conservé la doctrine et les pratiques primitives de leur religion. Plusieurs savans ont pensé que les prétendus Nazaréens de Germano Conti n'étoient que des Nosaïriens ou Nosaïris, secte impie née dans le mahométisme, et qui a conservé la doctrine des Karmates : et cette opinion a été défendue avec beaucoup d'érudition par M. Paulus, dans le recueil intitulé *Memorabilien*, tom. III, p. 91 et suiv. Alors il n'y auroit de vrai, dans tout le récit de Germano Conti, que le nom de Nazaréens, et ce nom même ne seroit qu'une altération de celui de Nosaïris. Et il faut avouer qu'on est bien tenté de mettre tout le récit de Germano Conti au nombre des fables dont les Orientaux sont si prodigues quand ils trouvent créance auprès des Européens, et de s'en tenir aux relations de Kæmpfer, Ignace de Jésus, Philippe de la Sainte-Trinité, Ange de Saint-Joseph, Thévenot, &c. On pourroit fortifier cette opinion de diverses raisons assez puissantes. On pourroit, par exemple, demander si, il y a deux siècles, le nom de Galilée étoit vulgairement en usage dans la Syrie, en sorte que cette peuplade eût pu prendre de là celui de Galiléens. Germano Conti assure que les livres des Galiléens ou Nazaréens avoient tous péri pendant la guerre qu'ils eurent à soutenir dans la Galilée, et qui se termina par l'émigration de toute la nation et son établissement dans les environs de Latakièh ; mais que quelques-uns d'entre eux qui les savoient par cœur, les rétablirent de mémoire. Ce fait bien extraordinaire pourroit fournir une nouvelle raison de douter. On en trouveroit une autre non moins forte dans les causes auxquelles le Maronite attribue la guerre qui occasionna cette émigration, et dont il seroit bien étonnant qu'aucun missionnaire, aucun consul, aucun voyageur, n'eût fait mention dans le temps, puisqu'elle auroit dû avoir lieu entre le commencement et le milieu du XVII.ᵉ siècle, époque à laquelle les relations du Levant sont en grand nombre. Mais, sans m'arrêter plus long-temps sur l'examen de cette question, je dois convenir qu'elle n'est presque d'aucune importance quand il s'agit des livres sabéens que nous possédons, puisqu'ils viennent tous des contrées situées aux environs du golfe Persique, et appartiennent, par une conséquence nécessaire, aux Sabéens ou Chrétiens de Saint-Jean de ces mêmes contrées. M. Tychsen de Gottingue a publié, dans les *Beytræge zur Philosophie und Geschichte der Religion und Sittenlehre* de M. Stæudlin (tom. II ; Lubeck, 1797), un extrait de la notice que

j'avois faite, pour la Bibliothèque du Roi, des manuscrits sabéens qu'elle possède. Cette notice prouve ce que je viens d'avancer. Il en est de même des manuscrits de ce genre que possède la bibliothèque Bodleyenne, qui paroissent avoir été achetés à Bassora, et de ceux qui se trouvoient parmi les livres du cardinal Borgia. J'ai reçu moi-même de Bassora, il y a quelques années, des alphabets sabéens, quelques listes de mots écrits en caractères sabéens avec la prononciation en caractères persans, et une très-longue bande de papier, servant d'amulette, écrite en langue et en caractères des Sabéens.

Le nom même des Sabéens doit aussi nous arrêter un instant. Il est fréquemment fait mention des Sabéens, صابية, dans les écrivains arabes; mais ce nom paroît avoir chez eux une signification très-étendue. Il semble même, par le traité de Schahristani, intitulé كتاب الملل والنحل, qu'ils comprennent sous cette dénomination toutes les religions autres que le judaïsme, le christianisme et le magisme, et qu'ils divisent les Sabéens en deux classes principales : la première contient les sectes qui révèrent les génies qui président aux astres et aux mouvemens de l'univers; la seconde, celles qui adorent des images et des êtres sensibles. Il est fait mention des Sabéens en trois endroits de l'Alcoran : dans les deux premiers, il est dit que tous ceux qui auront cru en Dieu et à la résurrection auront part à la vie future, soit qu'ils aient été Musulmans, Juifs, Chrétiens ou *Sabéens* (sur. 2, v. 62, et sur. 5, v. 78, édit. de Marracci); dans le troisième (sur. 22, v. 17), on lit qu'au jour de la résurrection Dieu établira une distinction (ou *jugera*, car le mot يفصل est susceptible de l'un et de l'autre sens) entre les Musulmans, les Juifs, les Sabéens, les Chrétiens, les Mages et les Polythéistes. Se fondant sur les deux premiers passages, les seuls auxquels il ait fait attention, M. Walch, dans une dissertation dont je parlerai tout-à-l'heure, a cru pouvoir en conclure que par *Sabéens* il falloit nécessairement entendre des adorateurs d'un seul Dieu : *Quæ si vera sunt*, dit-il, *Sabæorum nomen gentes superstitiosas significare non potest; sed de iis capi oportet qui, perinde ac Judæi et Christiani, Deum unum verumque colunt, et judicium futurum expectant, morumque honestatem sectantur.* Ce raisonnement acquiert une nouvelle force par le troisième passage, où les Sabéens ainsi que les Mages sont textuellement distingués des Polythéistes. Toutefois on ne sauroit, ce me semble, affirmer que Mahomet a voulu parler des Chrétiens de Saint-Jean, et qu'il n'a pas eu plutôt en vue les sectateurs de cette sorte de religion naturelle, assez analogue au magisme, qui offre ses hommages et adresse ses prières aux génies qui président aux corps célestes et à l'ordre de l'univers. Je crois qu'Abraham Echellensis est tombé dans une erreur

assez grave en confondant ces Sabéens, qui tirent leur nom, dit-il, de *Sabi, fils d'Edris,* صابي بن ادريس (1), et qui, suivant Beïdhawi, tiennent le milieu entre les Chrétiens et les Mages, avec les Chrétiens de Saint-Jean (*Eutych. vindicat.* p. 327 et suiv.), et en appliquant à ces derniers tout ce que divers auteurs arabes disent des premiers. Michaëlis, au contraire, me paroît avoir distingué avec beaucoup de raison ces deux acceptions du mot *sabéen* صابي, et non pas, comme il écrit, صبي (*Orient. und exeget. Biblioth. part. XV, n.° 245, p. 131*).

Mais il me semble qu'on a supposé ce qu'il falloit examiner avant tout, je veux dire, que les Chrétiens de Saint-Jean portent effectivement le nom de *Sabéens*. Je sais qu'Abraham Echellensis, qui paroît en avoir connu quelques-uns à Rome (*Paulus, Memorabil. t. III, p. 53*), assure qu'ils se donnent à eux-mêmes quatre noms, savoir صابيين *Sabéens*, كلدانيين *Chaldeéns*, مندايى *Mandaïtes* et نصارة يحيى (lis. نصارى) *Chrétiens de Saint-Jean* (*Eutych. vindic.* p. 328). Je sais aussi que le P. Ange de Saint-Joseph, dans son *Gazophyl. ling. pers.*, les nomme صابيون; mais il a soin d'observer que ce nom étoit donné autrefois par les Arabes à tous les gentils, et qu'ils se nomment *Mandaïtes*: puis il ajoute qu'ils ont pris aussi le nom de *Chrétiens*, pour avoir droit à la tolérance que l'Alcoran accorde aux Chrétiens, et cela du temps du khalife Mamoun. Si l'on fait attention que ce nom de *Sabéens* ne se trouve jamais écrit qu'en lettres arabes, et que jamais il ne leur est donné dans leurs propres livres, on sera, je crois, enclin à penser qu'il leur a été donné par les Musulmans, parce que, n'étant ni Chrétiens, ni Juifs, ni adorateurs du feu, ni idolâtres, c'étoit le seul des noms employés dans l'Alcoran (sur. 22) sous lequel on pouvoit les comprendre, et qu'ils ont dû se conformer eux-mêmes à un usage qui leur assuroit la liberté de vivre et d'exercer les pratiques de leur religion sous l'empire des Musulmans. Le P. Philippe de la Sainte-Trinité dit positivement: *In Arabia Felici eique adjacente Perside, sunt quidam populi qui se invicem vulgò vocant* Mendaï, *ab Arabibus vocantur* Sobbi (Itinerar. orient. lib. VI, c. 7, p. 272). Le missionnaire Ignace de Jésus dit: *Modò verò, à diversis nationibus, diversis vocantur nominibus. Arabes et Persæ vocant ipsos* Sabbi. *Ipsi inter se, et etiam in suis libris, vocantur* Mendaï, *necnon aliquando* Mendaï Iaia, *i. e. discipulus seu sectator Joannis Baptistæ. Nos verò ipsos vocamus vulgò* Christianos Sancti-Joannis (Notitia &c. p. 12). Il avoit dit plus haut que quelques

---

(1) Schahristani tire leur nom de صبوة, nom d'action du verbe صبا qui veut dire *se détourner,* et il dit qu'ils ont été nommés ainsi parce qu'ils se sont écartés de la vraie connoissance de Dieu et de la voie des prophètes.

Européens les appeloient *Chaldéens* et *Syriens*. Kæmpfer, qui a proposé diverses conjectures sur l'origine de ce nom, dit que les Arabes ont coutume d'appeler صابيون tous ceux qui ne professent pas leur religion, et que sans doute c'est Mahomet qui le premier a donné aux Chrétiens de Saint-Jean le nom de *Sabéens*. Il ajoute: *Ipsis Sabiis domesticum, quo se appellant, nomen est MENDAÏ IJAHI, i. e., discipuli Joannis, putà Baptistæ. . . . adeòque se non modò MENDAÏ IJAHI, i. e. scholares Joannis, sed et* بنده حى *BENDEH HAÏ, i. e. creaturas Viventis, scilicet Dei, esse glorientur* (*Amæn. Exot.* fascic. II, p. 437 et 438). On a cru que Kæmpfer avoit confondu *Yahya* ܝܗܝܐ, *Jean*, avec *hayê* ܚܝܐ *vie;* mais cela est faux, puisque les PP. Ignace de Jésus et Ange de Saint-Joseph disent la même chose, et qu'elle est confirmée par de nouveaux renseignemens dont je parlerai plus loin. Je n'ignore pas que M. Norberg, suivant que nous l'apprenons de Michaëlis (*Orient. und exeg. Bibl.*, part. XVII, n.° 261, p. 43), a conjecturé que le nom de *Sabéens*, صابيون, appliqué aux Chrétiens de Saint-Jean, venoit, par une corruption très-commune à cette nation, qui permute ou supprime les lettres gutturales, de la racine ܨܒܥ, qui veut dire *baptiser;* mais, à l'appui d'une semblable conjecture, il auroit fallu prouver que les Chrétiens de Saint-Jean se donnent eux-mêmes ce nom dans leurs livres. Jusqu'à ce qu'on ait fait cette preuve, je me crois autorisé à soutenir que ce n'est qu'abusivement que les Chrétiens de Saint-Jean sont désignés par les Arabes, les Persans et les Européens, sous le nom de *Sabéens*.

M. Norberg ayant lu à la société royale de Gottingue, en 1780, le mémoire dont j'ai parlé au commencement de cet article, et ce mémoire ayant été publié avec les extraits des livres sabéens qui l'accompagnoient, l'attention de divers savans se dirigea vers cette branche de la littérature orientale. En l'année 1781, un membre de cette même société, M. Chr. J. Franç. Walch, y lut un mémoire intitulé *Observationes de Sabæis,* dont le but est d'établir l'identité de cette secte avec celle de certains disciples de S. Jean, dont il est question dans le Nouveau Testament et dans quelques écrivains ecclésiastiques, et qui sont nommés *Baptistes* ou *Hémérobaptistes*. En 1792 parurent, dans le troisième volume des *Memorabilien* de M. Paulus, un extrait de ce qu'Abraham Echellensis avoit dit des Sabéens dans son *Eutychius vindicatus,* avec quelques réflexions critiques par M. P. J. Bruns, et un mémoire de M. Paulus lui-même sur les *Nosiris* ou *Nosaïris* de Syrie, mémoire dans lequel il recherche les rapports, vrais ou supposés, qui peuvent exister entre ces sectaires et les Chrétiens de Saint-Jean. A ce

mémoire sont joints quelques passages extraits d'un livre de cette dernière secte. Cinq ans après, en 1797, M. Th. Chr. Tychsen, de Gottingue, fit imprimer, dans les tomes II et III des *Beytræge zur Philos. und Gesch. der Relig. und Sittenlehre* de M. Stæudlin, un mémoire sur les livres des Chrétiens de Saint-Jean. Il joignit à ce morceau divers fragmens que je lui avois envoyés, tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et la copie de ceux qu'avoient fait graver Hyde et Thévenot, avec des essais de traduction. En 1799, M. Lorsbach publia, dans le cinquième et dernier volume du même recueil, quelques nouveaux fragmens des livres sabéens, tirés des manuscrits de Huntington, avec une traduction et des notes; et, dans ce même volume, M. Tychsen fit imprimer diverses additions et corrections à son précédent mémoire : c'étoit en partie le fruit de notre correspondance sur cet objet; il fit connoître, à cette occasion, les manuscrits sabéens du cardinal Borgia, dont je lui avois donné de courtes indications. Enfin M. Lorsbach, dans le premier numéro d'un recueil qui n'a point eu de suite, et qui étoit intitulé *Museum für biblische und orientalische Litteratur*, donna en 1807 un morceau intitulé *Neue Beytræge zur Kenntniss und Erlæuterung der heiligen Bücher der Zabier oder S.t Johannis jünger.* C'est un choix de sentences morales extraites d'un manuscrit de Huntington; elles sont accompagnées d'une traduction et de notes. Le même savant s'occupoit à préparer pour l'impression quelques autres fragmens de ces mêmes livres, il y a quelques années, lorsque la mort l'enleva. Par sa profonde connoissance de la langue syriaque, sa patience dans les recherches et sa saine critique, il étoit plus propre que personne à faire faire quelques pas à cette branche de la littérature orientale.

Telle est, je crois, la revue exacte de ce qui a été publié en ce genre, depuis le premier mémoire de M. Norberg jusqu'à l'année 1816, où a paru le premier volume de l'ouvrage que nous nous proposons de faire connoître. Nous devons ajouter qu'en 1808 M. Rousseau, qui étoit sur le point de quitter Bagdad pour aller remplir les fonctions de consul général de France à Alep, et auquel nous avions précédemment recommandé de recueillir quelques nouveaux renseignemens sur les Chrétiens de Saint-Jean, nous écrivoit ce qui suit: « J'ai entamé depuis quelque » temps une correspondance amicale avec un certain scheïkh *Behram*, » ministre du culte et sacrificateur des Sabis ou Sabéens. Ce scheïkh, » qui est un homme fort instruit, réside à Korna, sur le confluent du » Tigre et de l'Euphrate; il m'a déjà envoyé divers échantillons de l'écri» ture sabéenne, et m'a promis de me procurer incessamment le livre » qui renferme les préceptes religieux et civils de sa secte. J'ajouterai

» ici, Monsieur, que ce même scheikh paroît desirer de passer en » France pour y acquérir de nouvelles connoissances..... On pourroit tirer, à Paris, d'un tel personnage, de grandes lumières sur l'origine, les différentes révolutions et l'état actuel de la nation des » Sabéens, si curieuse, et si peu connue en Europe. »

Nous adressâmes, au mois de juillet 1811, de nouvelles demandes sur le même objet à M. Raymond, nommé vice-consul à Bassora. La réponse qu'il nous envoya, sous la date du 19 décembre 1812, mérite d'être connue, parce qu'elle jette du jour sur plusieurs particularités intéressantes.

« Monsieur, le desir de me procurer les renseignemens que vous » m'avez demandés sur les Sabéens par votre lettre du 11 juillet 1811, » m'a fait rejeter jusqu'à ce jour la communication des recherches que » mon silence vous porte peut-être à croire que j'ai négligées; mais le » scheikh et les mollahs les mieux instruits de cette secte sont à Korna. » On me fait espérer que sous peu, maintenant que la saison des fièvres » est passée, ils doivent retourner à la ville. J'aurai alors le plaisir de » vous faire part des renseignemens que j'aurai obtenus. En attendant, » je me fais un devoir de vous transmettre ceux que j'ai déjà recueillis » sur ces misérables Chrétiens de Saint-Jean.....

» Réduits au nombre de quatre à cinq mille, les Sabéens sont opprimés » par les Turcs et les Persans, et vivent dans la misère et l'abaissement. » Ils ont plusieurs scheikhs, qu'ils appellent aussi *mollahs*. Il y en a un » pour marier les filles vierges, un pour celles qui ne le sont pas (le » premier ne voulant pas se charger de cette cérémonie, y attachant une » espèce de déshonneur), et un autre pour remarier les veuves » (le P. Ignace de Jésus avoit déjà fait connoître cet usage singulier); « mais depuis quelque temps ce dernier est mort; et personne n'ayant » été nommé à sa place, il arrive par fois que, fatiguées de leur viduité, » quelques-unes de ces femmes se font Musulmanes, afin de se pro- » curer un mari.

» Les Sabéens ne parlent ni n'entendent le syriaque, quoiqu'il y ait » dans leur dialecte plusieurs mots de cet idiome. La langue qu'ils » parlent est la langue écrite, celle de leurs livres. Ce sont leurs mol- » lahs qui apprennent à lire aux enfans. Ils n'ont aucune traduction de » leur *Sidra Adam* en arabe, ni en turc, ni en persan. Ils n'ont pas » non plus de vocabulaire, excepté l'alphabet, qui se trouve placé au » commencement du livre précité. J'ai montré de leur écriture à un » Syrien, il n'a pu la lire; et je leur ai présenté un livre en syriaque, » ils n'y ont rien compris.

» Les Sabéens se marient entre eux, et ne souffrent pas que leurs » filles choisissent des maris hors de leur secte. Ils soutiennent qu'ils sont » les véritables Syriens, qu'ils s'appellent *Mendaï, Mendaï iaïa*, et non » *Mendali* ou Galiléens (1). On peut assister à leurs baptêmes et à leurs » sacrifices, moyennant quelque paiement fait à leur scheikh. Ils ne font » plus de pélerinage au Jourdain. Les Turcs traitent de *gaour* et *dinsiz*, » دينسز, tous ceux qui ne sont pas de leur religion; ils (les Sabéens) » ne sont pas mieux traités. Au contraire, tant les Turcs que les Persans » leur font essuyer toute sorte de mauvais traitemens, afin d'en avoir » quelque argent, ou de les forcer à embrasser la foi de Mahomet.

» J'ai l'honneur de vous adresser une feuille remplie de mots sabéens, » traduits en persan et en arabe. Vous y trouverez l'alphabet, une » série de nombres, et la formule que vous m'avez transmise. » (C'étoit celle-ci, qu'on trouve d'ordinaire au commencement de leurs livres : ܒܫܘܡܝܗܘܢ ܕܗ ܗܝܝܐ ܪܒܐ ܩܕܡܝܐ ܢܘܟܪܝܐ ܡܢ ܥܠܡܐ ܕܗ ܢܗܘܪܐ ܝܬܝܪܐ ܕܗ ܥܠܘܝ ܟܠܗܘܢ ܥܒܕܝܐ). « Quoiqu'elle soit écrite en » sabéen et en arabe, je m'empresse de vous l'écrire de la manière qu'il » m'a semblé qu'on la prononçoit. Dans le dessein de vous en donner » une idée plus exacte, je prends la liberté de me servir des signes qui » marquent les longues et les brèves, de préférence aux accens, qui ne » me paroissent pas être si propres à cet usage. *Bēchĕmāĭōn ĕd hāĭ rābbī* » *kādmāĭ nŏcrāĭ mēn ālĕmī ĕd ĕnoūrā ÿătīrī ĕd ĕlāvĭ cōlhōn ĭvāhdĭ, &c.* » Dans *bēchĕmāĭōn*, l'*ĕ* est tout-à-fait muet; c'est comme si l'on écrivoit *bēch* » *māĭōn.* J'aurois joint ici le sens de cette formule; mais, la traduction que » vous en donnez différant un peu de celle que le Sabéen que j'ai con- » sulté en donne en turc ou en arabe, j'attendrai l'arrivée de quelque » scheikh, de crainte de me tromper. » (Le P. Ignace de Jésus, qui a donné la prononciation de cette même formule, qui est, dit-il, celle du baptême, la traduit ainsi : *In nomine ipsius Domini, primi, novissimi, ex mundo paradisi, altioris omni altitudine, omnium creatoris.* (Notit. p. 26.)

« Voilà, Monsieur, les renseignemens que j'ai recueillis sur les Sabéens : » au retour de quelque mollah plus capable de me donner tous les dé- » tails que vous pouvez souhaiter sur cette secte, je tâcherai de les ob-

---

(1) J'avois dit dans ma lettre : « Il faut observer qu'ils se nomment *Mendaï* et *Galiléens.* » Le premier mot aura été mal transcrit par la personne qui a mis au net ma lettre, dont j'ai gardé la minute. C'étoit sur l'autorité de Germano Conti que j'avois supposé qu'ils se nommoient *Galiléens.*

» tenir et de me mettre à même de répondre avec précision aux diverses » questions que vous vous proposez de me faire. »

Je dois observer que le Sabéen qui a copié en caractères sabéens la formule que j'avois écrite en caractères arabes, y a ajouté plusieurs mots, et que ce qu'il a écrit est précisément la formule par laquelle commence le fragment que Hyde a fait graver, et celui de Melchisédech Thévenot. Les mots qu'il a ajoutés, sont ceux-ci : ܐܣܘܬܐ ܘܙܟܘܬܐ ܫܡܝܐ ܘܡܙܘܢ ܘܐܪܥܐ ܘܡܫܡܫܢܐ ܫܪܝܐ ܠܗܘܢ ܒܫܡܫܐ

Il est vraisemblable qu'il entendoit bien peu ce qu'il écrivoit : car il a mal divisé les mots, et il a traduit ainsi le tout en arabe ; بسم الله هو الرحمن رب قديم القيوم حيّ لا يموت حاكم على سبع سموات قديمي انه عليه كلهم الملائكة سبحانك بعزّتك انت تعطى الحيل والقوّة تعلم بالسرّ الخفي تعطى المدد وتعطى النفس تهدى القلوب. Je ne traduis point ce texte arabe, qui ne présente aucune difficulté, mais qui a bien peu de rapport avec le texte sabéen. Il suffit de dire que celui qui a écrit cela, a séparé le premier mot ܒܫܘܡܗܝܘܢ en trois, ܒܫ - ܘܡܗܝ - ܗܘܢ, et qu'il a traduit la première partie par بسم, *in nomine*, la seconde par الله, *Dei*, et la troisième par هو, *ipse;* puis, qu'il a rendu les mots ܕܗܝ ܚܝܐ *ritæ* par الرحمن, *misericors.*

La prononciation indiquée par M. Raymond confirme et étend ce qu'on savoit à cet égard : elle prouve que la particule qui remplace le génitif doit être prononcée *di* ou *ed*, et non pas *vi*.

Je ne sais si l'on me pardonnera de m'être en apparence si fort écarté de l'ouvrage dont j'ai à rendre compte. Je dis en apparence ; car, sans cet exposé, on n'auroit pas entendu ce que j'aurai à dire par la suite. D'ailleurs j'ai cru essentiel de faire connoître le fruit de quelques recherches qui étoient demeurées depuis sept ans dans mon porte-feuille, et qui pourroient être perdues si je n'avois profité de cette occasion pour les publier. Dans un second et peut-être dans un troisième article, je tâcherai de donner une analyse des quatre volumes de M. Norberg.

SILVESTRE DE SACY.

L'ALFABET EUROPÉEN appliqué aux langues asiatiques, ouvrage élémentaire utile à tout voyageur en Asie; par C. F. Volney. Paris, Firmin Didot, 1819; un vol. *in-8.º* de

xviij-224 pages, avec sept tableaux ou feuilletons lithographiés ou imprimés à l'imprimerie royale.

La transcription des noms propres et des mots orientaux dans nos caractères, est un moyen indispensable au maître comme à l'étudiant, au grammairien, au philologue, à l'historien ; mais, si cette transcription n'est pas assujettie à des règles constantes, il en résulte beaucoup d'embarras, de difficultés et de confusion. Par son irrégularité, elle peut arrêter les progrès des commençans; par la forme bizarre qu'elle fait prendre aux mots des langues de l'Asie, elle a peut-être contribué quelquefois à éloigner les esprits superficiels de l'étude des langues orientales.

L'essai d'un système de transcription que M. de Volney publia, il y a quelques années, sous le titre de *Simplification des Langues orientales*, méritoit donc, sous plus d'un rapport, l'attention des gens de lettres. C'est ce même système que l'auteur reproduit dans l'ouvrage que nous annonçons, en y ajoutant de nouveaux développemens, et en s'efforçant de répondre aux objections qu'il a prévues.

Pour appliquer l'alphabet européen aux langues de l'Asie, il faudroit deux choses : l'une, que les signes dont il se compose eussent une valeur invariable dans toutes les langues de l'Europe ; l'autre, qu'il renfermât les équivalens de tous les sons qui existent dans les idiomes orientaux. Mais, ces deux conditions étant également impossibles à remplir, dans l'état actuel de notre alphabet, M. de Volney a pensé qu'il devoit s'occuper successivement des obstacles qui résultent de cette double impossibilité. De là la division naturelle de son travail en deux parties, dont l'une offre l'examen des *lettres* ou des signes écrits destinés à représenter les sons élémentaires de nos langues d'Europe, et dont l'autre contient l'exposé des moyens imaginés par l'auteur pour suppléer à ce qui nous manque, et rendre avec des signes pris parmi nos lettres les sons particuliers à l'arabe ; car c'est à cette langue que M. de Volney s'est attaché dans cet ouvrage, parce qu'ayant eu dans le pays l'occasion d'en saisir les articulations par lui-même, il s'est cru plus en état de les exprimer exactement. Au reste, il eût pu tout aussi bien appliquer ses principes au turc, à l'arménien, à l'éthiopien, au grec, au persan, et aux autres langues qu'*il a*, dit-il, *entendu parler à Alep* : mais il a pensé que l'intelligence d'un idiome étoit indispensable pour une opération aussi délicate ; et il avertit qu'en disant qu'il a *entendu* ces divers idiomes, il n'a pas eu l'idée d'insinuer qu'il les comprenoit. « Je sais, dit M. de Volney, qu'avec quelque adresse en ce genre, et

» sachant seulement écrire des alphabets et lire des mots, on peut » agrandir sa taille naturelle ; mais, en toute chose, je préfère de posséder » moins, pour cultiver et défendre mieux. »

La première des deux parties dont son ouvrage est composé, ou l'examen critique de l'alphabet européen, n'a pas, comme la seconde partie, un intérêt spécial et nécessairement concentré dans un petit nombre de lecteurs. Elle offre, au contraire, la discussion d'un grand nombre de questions délicates, relatives à notre orthographe et à notre prononciation. Dans la nécessité d'abréger cette analyse, je m'attacherai donc de préférence à cette première partie ; et je citerai quelques-unes des observations fines et judicieuses par lesquelles l'auteur a su rajeunir un des sujets les plus souvent traités qui soient dans le domaine des belles-lettres.

Il seroit assez singulier qu'on dût placer au nombre de ces observations neuves, comme l'auteur est disposé à le croire, les définitions qu'il propose pour les voyelles et pour les consonnes. Celles dont on se contente dans les grammaires ordinaires, ne sont guère propres, en effet, à satisfaire les personnes qui font attention à la valeur des termes. « Ici, dit M. de Volney, se présente un cas singulier, et qui cependant » est commun à d'autres branches de nos connoissances. Dès le bas âge, » on nous a inculqué l'usage mécanique des mots *voyelle* et *consonne.* » Maintenant, si nous voulons nous rendre un compte clair du sens de » ces mots et de l'objet qu'ils représentent, nous sommes étonnés d'y » trouver de la difficulté. Par un autre cas bizarre, il arrive que nos maîtres » ne sont guère plus habiles : car, en remontant jusqu'aux Latins, je » n'ai pas trouvé de grammairien qui ait donné de définition claire et » complète de la voyelle et de la consonne, &c. » L'auteur ajoute qu'il a parcouru les auteurs compilés par Putschius, feuilleté les grammairiens français depuis Jacques Dubois, les anglais depuis J. Wallis, et les plus connus chez les Allemands, les Italiens, les Espagnols ; et avant de donner lui-même ses définitions, il critique celles des autres auteurs, et conclut en disant que chez eux rien n'est défini, et qu'ils ne se sont pas compris eux-mêmes. Peut-être trouvera-t-on cette décision un peu sévère, si l'on se rappelle seulement les notions données par Court de Gebelin (1), Harris (2) et M. de Tracy, lesquelles reposent au fond sur les mêmes idées que les définitions de M. de Volney. Mais l'ingénieux auteur n'a sans doute pas eu intention de comprendre

(1) Hist. nat. de la parole, édit. de M. le comte Lanjuinais, p. 83 et suiv.
(2) Hermès, *liv. III, c. 2, trad. de M. Thurot, p. 314.*

dans le même jugement les définitions de M. de Sacy, lesquelles ont, à ce qu'il nous paroît, beaucoup d'analogie avec les siennes propres. Elles se trouvent dans la Grammaire arabe (1), ouvrage que M. de Volney cite souvent, qu'il contredit quelquefois, mais dont il parle toujours avec l'estime que cette excellente production doit inspirer à tous les savans.

Après s'être occupé des voyelles et des consonnes en général, l'auteur explique en particulier le mécanisme qui produit les différens sons, tant vocaux qu'articulés. Ce ne seroit peut-être pas une tâche indigne d'un physiologiste, que de faire usage des ressources d'une anatomie délicate pour rendre un compte exact et détaillé du jeu des muscles et de la situation des parties de l'organe vocal nécessaires à la formation de chacun des élémens du langage : ce seroit là véritablement l'histoire naturelle de la parole. On doit savoir gré à M. de Volney de ne pas s'être laissé décourager, comme l'auteur d'un élégant traité de physiologie, par la crainte de fournir une nouvelle scène au *Bourgeois gentilhomme :* les détails dans lesquels il est entré à cet égard ne prouvent pas seulement un rare talent d'observation, appliqué à des phénomènes très-subtils ; ils sont propres à mettre sur la voie pour expliquer matériellement et par des moyens purement mécaniques les altérations du langage. La connaissance exacte de ces altérations forme la base la plus solide de la science étymologique. Les philologues qui se sont tant servis et qui ont quelquefois tant abusé de ce moyen d'explication, se bornent ordinairement à dire que telle lettre se prend pour telle autre, parce qu'elle appartient au même organe : mais M. de Volney ne s'arrête pas à ce vague énoncé ; il observe l'analogie qui existe entre les mouvemens des organes propres à produire certaines consonnes, et il en tire des règles de permutation, aussi claires qu'incontestables. Pour en citer un exemple, la consonne simple *k* et la consonne composée *teh* ne sembleroient pas devoir se transformer l'une dans l'autre : la première

(1) Les sons consistent en une simple émission de l'air, modifiée diversement..... sans aucun jeu des organes. Les sons peuvent avoir une durée plus ou moins prolongée. Les articulations sont formées par la disposition et le mouvement subit et instantané des différentes parties mobiles de l'organe de la parole.... Ces parties.... opposent un obstacle à la sortie de l'air; et, lorsque l'air vient à vaincre cet obstacle, il donne lieu à une explosion plus ou moins forte, et diversement modifiée, suivant le genre de résistance que les parties mobiles opposoient, par leur disposition, à sa sortie. La conséquence de ceci est qu'une articulation n'a par elle-même aucune durée, et ne peut être entendue que conjointement avec un son *(Gramm. ar. p. 1-2)*.

est comprise dans l'ancienne dénomination de gutturale, la seconde est une espèce de sifflante précédée d'une dentale ; l'analogie n'est pas frappante, et pourtant rien n'est plus commun que la substitution de l'une de ces consonnes à l'autre. M. de Volney explique cette substitution en faisant remarquer que leur différence ne provient que d'un peu plus ou un peu moins d'aplatissement de la langue et de serrement des dents; ce qu'il est, au reste, plus aisé de sentir soi-même, que d'exprimer par écrit. Dès-lors on voit comment le latin *canis*, ou le picard *kien*, ont produit le français *chien ;* on conçoit comment le nom de Daces ou *Dakioi* a pu, comme le croit l'auteur, former le nom de *Deutsch ;* on ne doute plus que le latin *quatuor* ne vienne du samskrit *tchatour*, &c. ; et si l'on ajoute à cette analyse, que le degré de dilatation du tube vocal nécessaire pour chaque voyelle dispose plus facilement à de certains mouvemens et rend plus facile l'articulation de telle consonne que celle de telle autre consonne, on s'expliquera cette irrégularité qui frappe dans le syllabaire de toutes les nations de l'Europe, et qui fait qu'on dit en français *ga*, *je*, *ji*, *go*, *gu*, &c. On reconnoîtra que les changemens attribués à l'euphonie sont moins souvent encore des sacrifices à la délicatesse de l'oreille, que des effets de l'imperfection de l'organe de la parole ; on aura la clef des anomalies de certains verbes latins; et, en s'apercevant que ces apparentes irrégularités sont, le plus souvent, des applications exactes des règles auxquelles elles semblent faire exception, on les rapprochera plus sûrement de leur type oriental. On sent le parti que l'auteur lui-même eût pu tirer de ces observations, s'il ne se fût pas presque par-tout borné à de simples indications, dont il laisse à d'autres le soin de développer les conséquences.

Je ne voudrois pas assurer qu'une autre observation de l'auteur, quoique non moins subtile, fût aussi bien fondée ; et je ne sais d'ailleurs si elle n'a pas déjà été proposée par d'autres. Il y a une différence notable dans la manière dont certains peuples prononcent toutes les voyelles : chez les Italiens, par exemple, elles ont un son plus clair, parce que la bouche, plus ouverte, laisse passer plus librement le son qui, de la gorge, vient frapper l'oreille avec éclat; tandis que, chez les Anglais, les lèvres, moins écartées, retiennent une partie du son entre la langue et l'arrière-bouche, où il devient plus sourd et plus obtus. « La cause de cette différence nationale ne seroit-elle pas, dit » M. de Volney, que l'habitant de l'Italie, vivant sous un ciel tem- » péré, même chaud, a pris l'habitude de respirer largement un air » frais et pur, tandis que la race anglo-saxonne, ayant toujours vécu » sous un ciel humide et froid, a dû craindre de humer un air désa-

» gréable, nuisible sur-tout aux dents, et prendre, par conséquent, » l'habitude de prononcer du fond de la bouche en serrant les dents! » Je ne prétends pas révoquer en doute la solidité de cette théorie ; un effet physique s'explique naturellement par une cause physique : mais, pour la rendre incontestable, il faudroit montrer la même différence entre deux dialectes d'une même langue, et non pas entre deux idiomes radicalement différens. Il faudroit de plus qu'on ne trouvât pas, dans le Nord, de langue où les voyelles fussent prononcées d'une manière ouverte, comme en italien; ou, dans les contrées méridionales, d'idiome où elles fussent étouffées et muettes, comme en anglais. Or cette preuve négative seroit peut-être difficile à administrer.

C'est en parcourant avec ce rare talent d'analyse les divers idiomes de l'Europe, que l'auteur parvient à réunir tous les sons simples qui y sont employés; c'est cette réunion qu'il nomme *l'Alfabet européen*, formé de dix-neuf voyelles et de trente-deux consonnes. Ce n'est encore qu'un alphabet spécial, et dans lequel on trouveroit beaucoup de lacunes, si l'on vouloit s'en servir pour exprimer les mots des langues des autres parties du monde. M. de Volney, qui a démontré l'imperfection de l'alphabet russe, si peu judicieusement choisi par Pallas pour un vocabulaire universel (1), tâche de s'avancer par degrés, et de procéder du connu à l'inconnu. Hüttner avoit entrepris autrefois de rédiger un alphabet général, qui contînt les sons usités dans toutes les langues du monde : mais ce plan étoit trop vaste ; et Hüttner commençoit ainsi par où, tout au plus, il seroit possible de finir. Domergue, d'un autre côté, avoit dressé un tableau de tous les sons de la langue française, en écartant les différences d'orthographe, dont il ne faut ici tenir aucun compte. Mais la bizarrerie des signes qu'il avoit inventés pour représenter ces sons, a pu faire tort à ses observations, qui ne manquoient parfois ni de justesse, ni de solidité. M. de Volney ne s'occupe pas encore des signes ; il veut seulement que, muni de la connoissance de toutes les voyelles et consonnes de l'Europe, on s'en fasse un instrument sûr et commode pour apprécier et classer les prononciations de l'Asie. Telle est la conclusion de sa première partie, ou de son troisième chapitre ; et voilà comment il arrive à la seconde, dont l'analyse sera nécessairement plus courte, par la raison même qu'il y auroit trop à dire, si l'on vouloit tout faire connoître et tout discuter.

(1) Dans un *Rapport fait à l'académie celtique* sur les *Vocabulaires comparés des langues de toute la terre;* rapport qui contient beaucoup de notions intéressantes, et qui suppose plus de lumières que la compilation très-imparfaite qui en est l'objet.

M. de Volney commence par exprimer le regret que les révolutions politiques qui ont tourmenté l'Asie, ne lui aient pas procuré, comme à l'Europe, le bienfait d'un alphabet *unique*, ou du moins semblable en ses *figures* et en sa construction. Il déplore *cette diversité persistante d'alphabets chinois, mantchou, japonais, malais*, &c. Il l'attribue à ces trop vastes déserts, à ces trop fortes chaînes de montagnes qui séparent les peuples de l'Asie. En admettant ce fait comme l'expose l'auteur, en ne tirant aucune objection de l'alphabet grec, ni du russe, ni de l'irlandais (qui, à la vérité, se perd de jour en jour, et finira bientôt par s'effacer), on pourroit encore demander si l'emploi divers que les nations européennes font du même alphabet, n'est pas un plus grand obstacle à la communication des esprits que la multiplicité des alphabets, et s'il n'est pas au moins aussi facile de se graver dans la mémoire plusieurs signes pour un seul son, que de retenir les sons variables que chaque peuple attribue à un même signe. Mais n'attache-t-on pas ici, comme cela arrive trop souvent, même aux écrivains philosophes, une trop grande importance à ce qui nous appartient, uniquement parce que cela nous appartient ! L'alphabet arabe, usité depuis Maroc jusqu'à Java, et de Kasan jusqu'aux rives du Niger; l'écriture (et non l'alphabet) des Chinois, servant à un tiers de la race humaine ; les alphabets indiens, qui, dans leurs nombreuses variétés, ne diffèrent guère plus les uns des autres que le gothique du romain, et l'italique des lettres capitales ; tous ces systèmes d'écriture si répandus ont pu rapprocher les peuples de l'Asie: ils les ont effectivement rapprochés les uns des autres; et l'on peut distinguer dans cette vaste partie du monde plusieurs groupes de nations, plusieurs corporations de peuples, si j'ose ainsi parler, aussi bien liés par les habitudes et religieuses et littéraires, que le sont entre eux les états chrétiens de l'Europe.

L'auteur ne dissimule pas le desir que cet alphabet, digne sans doute d'appartenir au monde entier, puisque les Européens en font usage, devienne un jour universel : il n'est pas éloigné d'en concevoir l'espérance. « Quel immense avantage pour l'espèce humaine, si, de peuple » à peuple, tous les individus pouvoient se communiquer par un même » langage ! Or le premier pas vers ce but élevé est un seul et même » alphabet. La myope ignorance peut traiter de chimère cette haute » perspective; mais l'expérience du passé démontre qu'un mouvement » puissant y pousse graduellement l'espèce humaine. » Il y a peut-être de la hardiesse, après une telle déclaration, à ne pas partager l'opinion de l'auteur : mais il nous permettra sans doute d'observer que l'expérience du passé ne favorise pas autant son espoir qu'il semble le supposer.

Suivant lui, il n'y a pas deux mille ans que les historiens et les géographes comptoient dans l'Ibérie, l'Italie et les Gaules, plus de huit cents peuples parlant des idiomes divers : aujourd'hui, trois langues seulement, et trois langues très-analogues entre elles, divisent les habitans de ces pays. Mais les historiens dont parle M. de Volney, outre qu'ils ne disent pas précisément ce qu'il leur fait dire, auroient pu facilement être dupes des apparences. On sait que les anciens manquoient des moyens que nous avons pour la comparaison des langues, et qu'ils étoient sujets à s'en laisser imposer par des différences extérieures. Tout porte à croire qu'il y a deux mille ans un nombre de langues à-peu-près égal à ce que nous voyons aujourd'hui partageoit l'Europe occidentale, et il n'y auroit peut-être pas besoin de très-savantes discussions pour le prouver. Il n'est pas non plus nécessaire d'avoir la vue très-longue pour reconnoître que, les peuples orientaux tiennent comme nous à leurs habitudes, et que pour les amener tous à en changer et à se faire aux nôtres, il faudroit plus de siècles d'efforts dirigés vers le même but que l'expérience du passé ne permet d'en supposer.

Mais, en proposant ces doutes à l'auteur, nous n'en partageons pas moins avec lui l'opinion que les études orientales gagneroient beaucoup à la facilité et à la régularité des transcriptions : nous croyons seulement qu'il s'exagère un peu les difficultés que les caractères orientaux offrent aux commençans. Du reste, ce seroit un grand avantage que de pouvoir, dans l'usage habituel, substituer à ces caractères, qui manquent dans presque toutes les imprimeries, et qui sont inconnus à la plupart des lecteurs, ceux de l'Alphabet européen, qui n'exigeroient pas d'étude préparatoire; de telle sorte qu'on pût toujours récrire correctement les noms propres et les mots orientaux avec les lettres originales, et les prononcer à la satisfaction des naturels. Il faudroit encore que les différentes nations de l'Europe convinssent d'une règle uniforme et constante, et enfin, si cela étoit possible, qu'on pût éviter ces combinaisons insolites qui rebutent les personnes étrangères à ces études; car il n'est pas très-nécessaire de rappeler aux lecteurs, par la peine qu'ils ont à prononcer les mots des langues orientales, celle qu'on a eue soi-même à les apprendre. Les vrais savans consentiroient sans doute à sacrifier ces singularités orthographiques que d'autres semblent rechercher, sûrs de n'en être que plus facilement et plus généralement lus.

Mais la difficulté repose toujours dans ces sons que les Orientaux ont de plus que les Européens, et qu'on ne sait comment exprimer avec nos lettres. En France, deux méthodes sont principalement usitées : l'une, qui s'est formée peu à peu par l'usage, est celle que, suivant l'auteur,

M. de Sacy a modestement adoptée. « L'autre est, d'après ses expres-
» sions, que nous transcrivons fidèlement, une méthode que M. Langlès
» a publiée comme *chose nouvelle, inventée par lui*, selon les expressions
» de sa *note* qui sert de préambule au tome V des Notices des manuscrits
» orientaux. »

M. de Volney s'arrête peu à discuter le mérite de la première méthode, qu'il qualifie de routine. Le vice capital qu'elle offre à ses yeux, c'est que plusieurs lettres européennes y sont combinées pour exprimer les sons nouveaux. Il adopte dans toute sa rigueur le principe de M. Jones : « Il est de vérité algébrique, dit-il, qu'un son étranger à une
» langue ne peut y être figuré que par un signe nouveau et conven-
» tionnel. » Si l'on admet cette assertion, il faudra bien convenir que la méthode suivie par la plupart des auteurs est fautive : mais il y auroit bien quelques légers doutes à élever sur cette condition qui semble indispensable à l'auteur; et ces doutes se fortifieroient peut-être en examinant ce qu'il a lui-même imaginé pour y satisfaire.

Quant à l'autre méthode, quoique M. de Volney en revendique les bases et même l'idée première, il en critique avec force tous les procédés. Il regrette qu'on ait déparé *le magnifique ouvrage de la* Description de l'Égypte *par une orthographe sans règle et sans goût*, et dont, selon lui, *tous les amis des arts ont droit d'être choqués.* D'ailleurs il se plaint qu'on ait passé sous silence son travail, et que, trois ou quatre ans après, pendant son séjour aux États-Unis, on ait affirmé que *personne n'avoit encore cherché à établir un système de correspondance entre les mots arabes et les nôtres.* Sans entrer dans ce démêlé, il est difficile de ne pas partager l'opinion de l'auteur sur le doublement des lettres européennes, et en particulier des *h*, qui reparoît presque à chaque syllabe. Un auteur, du petit nombre de ceux qui ont adopté cette méthode, prétend qu'on peut voir *sans frémir le mot* mossahhhhihh (1) : on cite encore les mots *sahhhhahhahou* et *mosahhhhahhaton*, que l'inventeur de la méthode ne voudroit sans doute pas écrire lui-même de cette manière. D'autres groupemens de lettres qui ne sont pas plus heureux, empêcheront probablement ce système orthographique d'être jamais d'un usage général.

Mais celui que propose M. de Volney obtiendra-t-il plus de faveur! D'après le principe auquel il demeure attaché, il ne lui reste qu'à représenter les sons nouveaux avec de nouvelles lettres. Il les choisit, il est vrai, parmi celles qui sont déjà familières à certaines nations de l'Europe;

(1) Voyage de l'Inde à Chyras, traduit de l'anglais de Scott-Waring, par M. M. — Préface du traducteur, p. xvj.

et par la précaution qu'il a prise de dresser l'alphabet européen, il a moins d'additions à faire, moins de signes nouveaux à introduire : mais pourtant, dans les vingt-neuf lettres de son alphabet arabe-européen, il y en a une dixaine qui ont des signes nouveaux; ce sont des lettres romaines, qu'il distingue par des différences de convention, des *t* avec cédille, des *g* barrés, des *h* avec des traits diacritiques: et, s'il nous est permis de dire franchement notre pensée, ces additions nous semblent faire précisément le même effet que les lettres groupées de la méthode vulgaire; ce sont aussi des signes groupés, à la vérité, les uns au-dessous des autres, et non les uns à côté des autres. Dans le fond, *sch*, pour quelqu'un qui s'y est habitué, ne sont pas trois lettres, mais une lettre triple, signe d'un son unique. L'auteur s'est encore vu contraint d'admettre dans l'alphabet romain des lettres italiques, le ω et le χ des Grecs. Il résulte de tous ces mélanges un effet qui semble au premier coup-d'œil aussi étrange que le doublement des *h*. Néanmoins, et ceci n'est pas un médiocre avantage, comme on a choisi pour ces lettres nouvelles leurs analogues dans nos alphabets, on peut encore, en négligeant les signes diacritiques, articuler les mots arabes presque aussi facilement que si l'on n'avoit employé que les caractères vulgaires. Qu'on en juge par les deux premières lignes de l'Oraison dominicale :

a*bω-na* *èllaẓi fi el samaω*at
ïatqaddas esm-ak; tâtî malkωt-ak, &c.

La différence qu'on peut observer dans la manière de représenter les voyelles, tantôt par des italiques et tantôt par des lettres romaines, tient à une théorie que l'auteur expose dans une cinquantaine de pages, et dont nous n'essaierons pas même de donner le sommaire. La matière dont il s'agit, fût-elle moins étrangère à nos études, demanderoit, pour être éclaircie, des développemens qui excéderoient les bornes que nous devons mettre à cette analyse. Qu'il nous suffise de dire que M. de Volney reprend, et discute d'une manière approfondie, cette question : si les voyelles ont été écrites dans l'alphabet arabe et dans ses analogues, indépendamment des points, et si les lettres *aleph*, *hé*, *iod*, *waw* et *aïn* sont, à proprement parler, des voyelles ou des consonnes; question abstruse, où M. de Volney s'aide des documens fournis par M. de Sacy, et dans laquelle, tout en admettant une opinion contraire en quelques points à celle de l'auteur de la Grammaire arabe, il montre pour son docte adversaire une estime si profonde et une déférence si bien sentie, que, loin de s'en plaindre, on a presque sujet de se louer d'être combattu de cette manière.

L'extrait que nous venons de donner d'un *in-octavo* peu épais, dépasse sans doute les limites que nous aurions voulu nous imposer; mais il est des ouvrages dont on ne doit pas juger par le volume, et des écrivains qui ont l'art de laisser à réfléchir à leurs lecteurs, en accumulant beaucoup d'idées neuves en un petit espace. Quant au jugement à porter d'un procédé si peu conforme à nos habitudes, nous craignons qu'il ne soit renfermé dans ce passage de l'auteur, que nous citerons pour donner une idée de sa manière, et qui est d'autant plus remarquable que l'ouvrage est dédié à la société asiatique de Calcutta : « — Les inno- » vations ne sont jamais le fruit des lumières ou de la sagesse des cor- » porations, mais, au contraire, celui de la hardiesse des individus, qui, » libres dans leur marche, donnent l'essor à leur imagination, et vont » à la découverte en tirailleurs. Leurs rapports au corps de l'armée » donnent matière à délibération. Elle seroit prompte dans le militaire, » elle est plus longue chez les gens de robe: toute innovation court » risque d'y causer un schisme, d'y être une hérésie; et ce n'est qu'avec le » temps, qu'entraînée par une minorité croissante, l'inerte majorité, » moins par conviction que par imitation, entre et défile dans le sentier » de la vérité. »

Nous dirions, si nous ne craignions qu'un pareil jugement ne fût déplacé dans notre bouche, que tout ce qu'on peut dire de cette phrase s'appliqueroit assez bien au style de l'auteur dans cet ouvrage. Un goût sévère n'en sera pas toujours entièrement satisfait; mais il n'en est pas moins, presque par-tout, élégant et clair, plein d'énergie et de vivacité.

On trouve à la fin du volume un tableau lithographié représentant l'alphabet arabe avec les équivalens selon le système de l'auteur, et deux pièces qui y ont rapport: l'une est le procès-verbal d'une commission qui fut réunie au Dépôt général de la guerre, en 1802, pour examiner le procédé à suivre dans la transcription des noms arabes de la grande carte d'Égypte. C'est pour cette entreprise que M. de Volney auroit souhaité voir employer la méthode régulière dont il étoit inventeur; et les discussions qui eurent lieu à ce sujet ne peuvent que paroître intéressantes, quand on sait que cette commission, présidée par M. de Sacy, ayant pour secrétaire M. Lacroix, comptoit parmi ses membres des hommes tels que MM. Monge et Bertholet. L'autre pièce, qui est moins considérable, est un extrait du rapport de Chénier sur l'opuscule intitulé *Simplification des langues orientales.*

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

PROPOSTA di alcune correzioni ed aggiunte al Vocabolario della Crusca. Milano, dall' imp. regia stamperia, 1817 et 1818, 2 tom. — *Proposition de quelques corrections et additions au Vocabulaire de la Crusca, &c.*

SECOND EXTRAIT.

DANS un discours préliminaire, adressé en forme de lettre au marquis Jean-Jacques Trivulce, M. Monti indique et développe les défauts et les erreurs qu'il a cru remarquer dans le Dictionnaire de la Crusca; il propose ensuite les moyens qu'il juge convenables, afin de le corriger utilement et de lui assurer l'autorité nécessaire pour être le régulateur de la langue commune de l'Italie: je ferai l'analyse de cette partie importante du travail de M. Monti.

Dans le tome suivant, il examine en détail plusieurs articles du Dictionnaire, et il présente plus souvent des corrections que des additions. Je me bornerai à citer quelques passages qui, sans doute, donneront une idée suffisante des autres.

Voici les principaux reproches que M. Monti fait au Vocabulaire de la Crusca.

La plupart des mots de sciences et d'arts y manquent, et le petit nombre de ceux qui y sont est mal expliqué.

On y rencontre beaucoup de mots parasites, hors d'usage, indécens, &c.

Il y a des erreurs considérables dans les définitions.

Le sens propre et le sens figuré sont souvent confondus.

On y voit des mots que les académiciens ont avoué n'avoir pas bien compris; il y en a d'autres qui ont été défigurés par les auteurs &c., plusieurs dont on n'a pas donné la juste valeur, et enfin quelques-uns qui ont reçu une interprétation contraire au véritable sens. Il s'en trouve même auxquels on a attribué deux sens absolument différens, quoique les citations indiquent les mêmes passages. Dans le choix des exemples, une grande quantité ont été mal à propos allégués, parce qu'ils ont été mal compris.

Ces motifs nombreux, dit M. Monti, font demander à grands cris, dans toute l'Italie, la réforme du Vocabulaire de la Crusca.

M. Monti craint que l'académie ne pense à remplir les lacunes de son Dictionnaire, en prenant des exemples dans les vieux auteurs, en adoptant ces mots rouillés que les précédens académiciens avoient eu la sagesse de rejeter du trésor vivant de la langue; il fait sentir que cette

préférence pour les anciens nuiroit au perfectionnement du Dictionnaire, puisqu'ils n'ont pu parler des sciences et des arts qu'on ne connoissoit pas de leur temps : d'ailleurs, chaque jour de nouvelles métaphores sont créées, le sens figuré s'étend davantage, et de nouvelles idées ont besoin de mots qui les expriment spécialement; on ne peut donc pas imposer des limites à une langue, et encore moins la réduire aux mots des temps passés. Ici se présente la question relative aux auteurs qu'on doit regarder comme classiques : M. Monti expose les mêmes opinions que j'ai précédemment rapportées en rendant compte de la dissertation de M. le comte Perticari, et il ajoute que, pour être véritablement classiques, les auteurs doivent avoir écrit, non dans la langue d'un seul pays, mais dans la langue qui est commune à toute l'Italie, c'est-à-dire, celle des livres, celle des écoles, celle de la conversation des personnes instruites. Le droit de prononcer exclusivement sur ce point important seroit, selon M. Monti, dangereusement confié à l'académie de la Crusca; il cite beaucoup de livres qu'elle avoit admis comme classiques et qui ne lui paroissent pas mériter ce titre.

Quant aux écrivains qui ne sont pas réputés classiques, M. Monti pense que l'on peut du moins emprunter d'eux les expressions élémentaires, les termes propres des sciences et des arts, et compléter ainsi le vocabulaire, qui doit être la table représentative de tout le savoir d'une nation.

M. Monti se plaint de ce que les académiciens de la Crusca ont inséré ou conservé des mots qui blessent la pudeur; et il le dit dans les mêmes termes dont s'étoit servi Boileau contre Regnier, et qu'il corrigea ensuite par cette heureuse périphrase :

> Heureux si ses écrits, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentoient des lieux que fréquentoit l'auteur!

Il reproche vivement aux auteurs du Dictionnaire d'y avoir admis les expressions du jargon burlesque, les mots d'argot, la langue de convention des voleurs et des sbires; d'avoir recueilli ainsi des termes qui n'ont jamais appartenu ni dû appartenir à la langue. Si quelqu'un objecte à M. Monti que le Pataffio fait partie de l'ancienne langue italienne, il repond vivement et trop énergiquement peut-être : *Mentirà per la gola; chè, la buona mercè de Dio, questo diabolico favellare no fu mai ITALIANO, e se si vuole FIORENTINO, lo sia.*

La langue d'une nation, dit M. Monti, c'est la totalité des mots dont elle se sert pour exprimer ses idées. La valeur attachée à ces mots doit être la même pour toute cette nation. La langue ne sera pas commune, si elle n'obtient l'assentiment général; elle ne sera qu'un idiome parti-

culier, un langage municipal. Les idiotismes, les manières de parler qui ne sont pas propres à la nation entière, ne doivent guère trouver place dans un dictionnaire, et n'y être admis qu'avec choix : mais les académiciens de la Crusca les ont recherchés avec un tel empressement, que beaucoup de mots qu'ils donnent comme appartenant à la langue générale italienne, ne sont entendus que dans la Toscane ; et c'est peu que d'avoir adopté les idiotismes de la langue toscane, ils ont adopté quelquefois ceux des autres pays.

M. Monti ajoute que le Dictionnaire est plein de proverbes qui n'ont cours qu'à Florence ou dans la Toscane, et qui sont d'une obscurité impénétrable pour le reste de l'Italie.

La principale cause de l'imperfection de ce Dictionnaire, c'est que les premiers académiciens qui y travaillèrent, ne voulurent le composer qu'avec les exemples tirés des ouvrages des trois fameux classiques, et qu'au défaut de ces exemples, on s'obstina à n'en chercher que dans les écrits du TRECENTO imprimés ou manuscrits ; chroniques, légendes, lettres, rituels, romans, formules de recettes, inventaires de sacristies, &c. &c., tout parut bon, moyennant la date du TRECENTO. Quand les anciens manquoient, on avoit recours aux modernes ; et, parmi les écrivains étrangers à la Toscane, Bembo et l'Arioste eurent seuls l'honneur d'être considérés comme classiques ; le premier, parce qu'il avoit pris la défense de l'idiome florentin, et le second, parce que les académiciens lui avoient accordé la préférence sur le Tasse : mais cette faveur fut restreinte, et l'on ne choisit des exemples que dans l'Orlando et dans les satires de l'Arioste ; ses comédies et ses autres poésies furent exclues. Le Tasse fut admis plus tard comme classique, et quand il l'étoit depuis long-temps pour toute l'Italie : mais on continua de rejeter des expressions nécessaires qui étoient employées et adoptées par les auteurs italiens, sous prétexte que ces auteurs n'étoient pas Toscans ; on repoussa des synonymes qui, tirés du grec ou du latin, eussent rendu la langue plus élégante ; on exclut des mots par cela seul que les Florentins ne pouvoient pas s'en arroger la propriété.

ATMOSFERA n'entra point dans le Dictionnaire, qui avoit ARIA.
On avoit BIBLIOTECARIO, et l'on n'adopta point BIBLIOTECA ;
APOGEO, PERIGEO ;
SESSAGONO, SETTAGONO, OTTAGONO, &c.

Il manque les expressions de FILOLOGIA, GEOLOGIA, IDRAULICA, DINAMICA, BOTANICA, &c. &c. Et pourquoi ? Parce qu'on ne les rencontre pas dans les écrivains toscans d'une certaine époque.

On refusa de choisir des exemples dans des auteurs tels qu'Annibal

Caro, Trissino, Castelvetro, Tassoni, et autres aussi distingués; on rejeta même les Œuvres morales du Tasse.

Aussi, dès la première édition, on dit que le Vocabulaire de la Crusca n'étoit point un dictionnaire italien, mais un dictionnaire florentin.

M. Monti conclut ainsi : « Il faut que le dictionnaire de la langue, » qui doit être un lien pour toutes les nations qui composent l'Italie, » soit celui de la langue commune; de manière qu'un seul peuple n'ait » pas le droit d'y introduire exclusivement ses propres expressions. »

Et il établit diverses maximes comme principes de la matière; en voici les principales : « Une nation qui a différens gouvernemens et » différens dialectes, a besoin d'un langage commun, qui ne peut être » qu'un langage écrit, soumis aux lois d'une grammaire commune. Le » vocabulaire, dépositaire de la langue grammaticale, ne peut ni ne » doit faire grâce aux caprices des dialectes particuliers, ni admettre des » expressions, des façons de parler qui, non comprises ou non admises » par la majorité de la nation, appartiennent seulement à une province. » Un vocabulaire national est un recueil de tous les mots dont une » nation se sert régulièrement et que tous entendent de la même manière. » Ce n'est pas un vocabulaire parfait, que celui qui rejette un grand » nombre de mots auxquels la nation entière, d'après l'autorité de graves » écrivains, et d'après l'usage et la raison, a donné son plein assentiment, ou qui, au lieu de mots adoptés par tous, recueille une infinité » d'expressions et de locutions populaires uniquement propres à un seul » district, lesquelles n'ont ni cours ni valeur dans le reste de la nation. » Afin qu'un dictionnaire soit national, afin qu'il approche de la perfection autant que cela est possible, il faut que d'habiles gens de » lettres, pris dans tout le corps de la nation, concourent à la rédaction. » Le dialecte toscan participe plus abondamment que tout autre, de » cette langue commune et illustre qui, comme esprit universel, pénètre » et anime tous les dialectes particuliers de l'Italie; mais *participer* n'est » pas *constituer*, ni *participer abondamment* n'est pas *avoir tout*. Que les » Toscans soient la tête, et les autres les bras; mais que l'esprit général » qui dirigera ce travail soit un, celui de la nation et non celui d'une » partie de la nation. Il est beau sans doute de pouvoir dire, JE SUIS » TOSCAN; mais il est plus beau, et beaucoup plus beau de pouvoir » dire, JE SUIS ITALIEN. »

M. Monti expose ensuite quelques idées pour la rédaction de ce Vocabulaire général.

« La raison parle au propre, la passion parle au figuré. La définition » ne doit donc s'attacher qu'au sens propre : le figuré doit y être joint

» comme dépendance du premier ; mais il faut le bien expliquer, parce » que le mot, passant d'un sens à l'autre, n'est plus le même. Le mot » acquiert une valeur nouvelle, il exige donc une nouvelle explication; » et il ne suffit pas de marquer en tête des exemples que c'est une » métaphore, il faut indiquer quelle est cette métaphore. Ce principe » incontestable révèle et condamne un des défauts principaux et conti- » nuels du Vocabulaire de la Crusca. Un défaut plus grand et non moins » ordinaire, c'est de définir le mot moins d'après sa valeur générale que » d'après la valeur accidentelle que lui donne l'exemple rapporté; on » explique bien moins le mot qu'on n'explique l'exemple. Un lexico- » graphe ne devroit jamais, dans les définitions, employer ni créer des » expressions nouvelles; il est l'historien et non le réformateur de la » langue. Les académiciens de la Crusca ont cependant employé pour » les définitions, et même avec succès, des mots nouveaux, qu'ils n'ont » pas insérés à leur rang dans le Dictionnaire. »

M. Monti traite ensuite de l'orthographe, et il pense que l'on ne doit pas donner aujourd'hui l'orthographe du TRECENTO, mais celle que l'usage a consacrée.

L'étymologie est un point encore plus important, et M. Monti le traite avec détail et succès : l'académie de la Crusca rapporte seulement le mot italien avec le mot latin ou grec; M. Monti pense que du moins il eût fallu suivre la même méthode pour les mots allemands et espagnols, et sur-tout pour les expressions provençales, mais en rejetant du Dictionnaire celles qui, s'étant introduites dans la langue italienne, ne méritent plus d'en faire partie. Quant aux étymologies, il pense qu'un dictionnaire exact doit contenir le petit nombre de celles qui sont claires et sûres; il faut donc bien connoître le mot primitif pour bien apprécier la valeur de tous ceux qui en composent la famille.

M. Monti a trouvé que parfois les citations des exemples ne sont pas faites avec exactitude; ce qui a induit l'académie, ou à expliquer des mots qui ne sont pas dans la langue, ou à leur donner un sens tout contraire au sens véritable : il se plaint aussi du choix même des exemples ; il desireroit que l'on ne donnât pas la préférence aux plus anciens, mais aux plus clairs, aux meilleurs. Quant aux vieux mots, il pense qu'au lieu de les reproduire avec affectation dans le Dictionnaire, il faudroit en composer un glossaire séparé avec une courte explication, sans citations, et diviser ainsi la langue italienne en langue morte et en langue vivante.

Il termine ce discours préliminaire par l'assurance de son estime, de sa vénération pour le Vocabulaire de la Crusca : s'il en a relevé les

défauts, il en apprécie les avantages, et il ne fait qu'indiquer les moyens de le perfectionner; il veut sur-tout guérir les personnes qui, par superstition littéraire, n'osent se servir d'un mot qui n'est pas dans ce Vocabulaire, ou n'osent l'employer dans une acception qui n'y est point indiquée; il veut, non renverser, mais affermir ce Vocabulaire.

L'analyse que j'ai présentée du discours préliminaire aura fait sentir l'utilité, l'importance et le talent que réunit le travail de M. Monti; je ne crois pas qu'il ait beaucoup de confiance dans son projet de convocation d'un synode grammatical pour composer le Dictionnaire universel italien. Il seroit bien difficile de s'accorder sur la nomination des membres de ce congrès littéraire; mais il seroit bien plus difficile encore qu'ils s'accordassent entre eux : aussi M. Monti n'a pas attendu les séances de ce tribunal pour proposer des corrections et des additions au Vocabulaire de la Crusca. Il me reste à donner une idée de cette partie de son ouvrage

M. Monti, ayant à présenter une suite de questions et de discussions grammaticales, emploie beaucoup d'art et beaucoup d'esprit à varier les formes sous lesquelles il expose ses critiques philologiques : tantôt il a recours à des dialogues, tantôt il intercale des lettres, et par ce moyen il jette une sorte d'agrément sur un sujet qui n'en paroissoit guère susceptible. Quand il examine divers mots du Dictionnaire, il a occasion d'appliquer spécialement les observations générales qu'il a faites, les maximes qu'il a établies précédemment.

Au mot ABBACARE il dit avec raison : « C'est une faute grave que de » faire des définitions avec des expressions figurées au lieu d'expressions » propres; définissant avec des expressions figurées, il faudroit donner » une autre explication de ces expressions, et ainsi successivement, » jusqu'à ce que l'on arrivât aux expressions propres. »

Le mot ACCORARE fournit à M. Monti le sujet d'autres observations : il prétend que l'académie donne à ce mot un sens contraire à celui que présente le passage de Dante qui est cité en exemple. L'académie explique ACCORARE par *encourager*, tandis qu'elle auroit dû l'expliquer par *décourager*, *ôter le cœur.*

Se mala signoria
Che sempre ACCUORA i popoli suggetti. (DANTE, *Parad. c. VIII.*)

M. Monti cite des passages de Dante où il se sert d'INCUORARE pour *encourager.*

J'ajouterai aux raisons données par M. Monti que, dans l'ancienne

langue française, le mot ACORER signifie *arracher, ôter le cœur* (1), *ôter la vie.*

Au mot BARATTERIA, l'académie dit, *arte del barattiere;* et au mot BARATTIERE, elle dit *che fa l'arte della baratteria :* M. Monti condamne avec raison cette manière d'expliquer un mot par l'autre, sans en définir aucun ; il prétend que c'est envoyer d'Hérode à Pilate.

Aux mots A FILO et BASTERNA, M. Monti reproche au Vocabulaire des erreurs encore moins excusables.

A FILO, selon l'académie, signifie *en droiture*, et cette définition a été faite à cause de l'expression de ces vers de l'Arioste :

> E quindi A FILO alla dritta riviera
> Cacciano il legno, e fan parer che voli. (ORLANDO, *c. 43.*)

Selon M. Monti, FILO est un village situé aux confins du Ferrarois, et, en lisant les vers de l'Arioste qui précèdent et qui suivent ceux qui viennent d'être cités, on voit évidemment qu'il s'agit de ce village.

Et BASTERNA, que l'académie définit, *espèce de char ou de litière,* pour expliquer l'exemple suivant :

> Una schiatta BASTERNA allor discese,
> E passàr sopra il ghiaccio la Danoja
> Per guastare e disfare il mio paese. (DITTAMONDO, *c. 1, st. 27.*)

n'est, d'après l'opinion de M. Monti, qu'un adjectif; il s'agit d'une nation nommée les BASTERNES.

Quoique M. Monti ait précédemment donné l'assurance de son estime, de sa vénération pour le Vocabulaire de la Crusca, il saisit avec empressement de telles occasions de s'égayer aux dépens de l'académie, et on peut dire que *castigat ridendo.*

Je pourrois rapporter plusieurs autres passages de la critique de M. Monti : tantôt il accuse l'académie de n'avoir pas donné l'indication détaillée des verbes défectifs ; tantôt d'avoir donné des définitions imparfaites, d'avoir défini, ou plutôt expliqué les uns par les autres, des mots qui ne sont pas synonymes ; ici, de n'avoir présenté que l'exemple, sans y joindre aucune définition ; là, d'avoir expliqué des proverbes, sans mettre aucune différence dans les expressions avec celles de l'exemple ; d'avoir employé souvent des expressions vagues, *sorte de, manière de ;* d'avoir reproduit, dans la dernière édition, les fautes relevées

---

(1) Maint povre ont mort et ACORÉ. (*Fabl. et Contes anciens*, t. I, p. 283.)
Et jurt qu'il ne peut demorer
S'il la devoit vive ACORER. (*Roman de la Rose*, v. 14026.)

dans l'*errata* de la précédente; d'avoir altéré les exemples en les rapportant. Tous les détails que j'aurois pu rassembler à ce sujet auroient prouvé les connoissances, la sagacité et sur-tout la courageuse patience que M. Monti a mises dans son travail; et combien ce travail peut devenir utile, si l'académie de la Crusca accorde à M. Monti le prix le plus honorable auquel il puisse aspirer, celui de profiter des observations qu'il a faites dans l'intérêt de la gloire littéraire de l'Italie, dont l'académie de la Crusca a droit de revendiquer une si belle part.

Et qu'on ne s'imagine pas que, d'après ces nombreuses et presque toujours utiles critiques de M. Monti, on ne doive conserver pour le Dictionnaire de la Crusca toute l'estime qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour. Si quelque chose prouve combien il l'avoit acquise justement, c'est qu'un écrivain aussi exercé, aussi ardent, aussi infatigable, que M. Monti, en appliquant ses critiques générales à chaque mot du Dictionnaire, n'ait trouvé à blâmer qu'environ deux cents mots, ou acceptions de mots, de la lettre A jusqu'à F exclusivement. On pense bien que les articles qui n'ont pas été attaqués sont regardés comme bons par l'illustre et savant critique.

RAYNOUARD.

Discours sur cette question : Qu'est-ce que la Philosophie? *prononcé, le 5 décembre 1818, pour l'ouverture du Cours de philosophie de la Faculté des lettres de l'Académie de Paris; par* F. Thurot, *professeur au Collége royal de France et à la Faculté des lettres.* Paris, de l'imprimerie de Firmin Didot, 1819.

Attentifs à rechercher par-tout et à signaler dans ce journal tout ce qui décèle d'une manière ou d'une autre le progrès caché, mais réel, de l'esprit philosophique parmi nous, nous croirions manquer à cette tâche, si nous passions sous silence l'excellent discours par lequel M. Thurot a ouvert, cette année, son cours public de philosophie, et qu'il vient de publier tout récemment. Ce discours ne contient, il est vrai, que des réflexions et des divisions très-générales; mais l'esprit qui y règne nous a paru le recommander singulièrement à l'attention et à l'estime des amis de la philosophie.

S'il est vrai que l'enseignement en général, et sur-tout l'enseignement normal, doit être l'enseignement de la méthode, et si le premier devoir

de la méthode est de reconnoître et de déterminer la nature du sujet sur lequel elle s'exerce, la première leçon d'un professeur aussi habile que M. Thurot devoit avoir pour objet spécial cette question première : Qu'est-ce que la philosophie !

« La philosophie, se répond à lui-même M. Thurot, est l'étude de » la nature humaine : or cette étude repose sur des faits ; comme l'étude » de toutes les autres parties de la nature ne consiste qu'en des séries » plus ou moins étendues de faits soigneusement observés, et dont » l'ordre et la succession ont été constatés par des expériences nom- » breuses et diverses, qui nous mettent à même de prévoir, dans bien » des cas, avec certitude, ce qui doit suivre de telles ou telles circons- » tances données ou connues, circonstances qui ne sont elles-mêmes » que des faits de la réalité desquels nous sommes assurés, soit immé- » diatement, soit d'une manière indirecte. »

Pour justifier ces définitions ou ces propositions contre les objections ordinaires tirées de la géométrie et de la haute métaphysique, le judicieux professeur remarque que les définitions mathématiques sont elles-mêmes fondées sur des faits ou de notre sensibilité ou de notre constitution intellectuelle ; et que, si les propositions métaphysiques ne sont point également ou des faits intellectuels ou des déductions de faits, ce ne sont que des combinaisons chimériques ; et il conclut de tous les développemens dans lesquels il entre à cet égard, « que la » science de l'entendement n'est et ne peut être qu'une science de faits ; » et que ces faits ne sont et ne peuvent être autre chose que ceux qu'on » a désignés anciennement chez les Grecs, et qu'on désigne encore » aujourd'hui chez nous, le plus communément, par le nom d'*idées*. »

« Voici donc, dit M. Thurot, un point important que l'on peut » regarder comme incontestablement établi : la science dont nous allons » nous occuper n'est pas autre chose qu'une science de faits, comme les » autres sciences naturelles dont elle fait partie, ou, si l'on veut, aux- » quelles elle sert, pour ainsi dire, de fondement et de base. Ces faits » sont ceux dont nous avons incessamment la conscience. »

La philosophie ainsi réduite à l'examen des faits de conscience, il ne s'agit plus que d'établir ses divisions principales, c'est-à-dire, les différens ordres de faits intellectuels. Ces ordres, ces classes, sont nos facultés ; car autant il y a de classes de faits, autant il y a nécessairement de causes qui les produisent, c'est-à-dire, de facultés diverses ; et, à ce sujet, le professeur se livre à des développemens si sages et si lumineux, qu'il nous est impossible de ne pas regretter que, même dans les limites nécessairement étroites d'un discours d'ouverture, il n'ait pas décrit ou même

simplement énoncé quelles sont les diverses facultés ou les faits principaux dont se compose, selon lui, l'intelligence de l'homme. Nous le regrettons d'autant plus, que, tout en passant sous silence les autres facultés humaines, M. Thurot ne peut s'empêcher de s'arrêter sur une faculté, spéciale selon lui, à laquelle il paroît attacher une importance, sinon exclusive, du moins très-considérable. Cette faculté, c'est la parole. Sans doute le traducteur de l'Hermès, l'habile helléniste, ne pouvoit se dispenser d'accorder une place importante à la grammaire dans ses leçons de philosophie; mais nous craignons, il faut l'avouer, que les habitudes de son esprit ne l'aient poussé trop loin lorsqu'il dit que c'est à la parole que nous devons tout ce qu'on appelle abstractions, conceptions, notions (Discours, page 22). La théorie de M. Thurot rappelle celle d'un écrivain célèbre qui a prétendu que l'homme ne pense que parce qu'il parle; théorie que toute la profondeur et la force d'esprit de son auteur n'ont pu couvrir encore, à nos yeux, d'aucune apparence de solidité. Nous sommes forcés de l'avouer, cette théorie ne nous paroît reposer que sur l'ignorance complète du fait même qui constitue l'humanité, savoir, la volonté libre. Le respect que nous portons à MM. de Bonald et Thurot, ne nous permet pas d'exposer ici trop légèrement notre opinion.

L'homme est essentiellement une force libre : là est le titre de sa dignité, l'origine ou du moins la condition de toutes ses connoissances. Il y a de l'action dans toute connoissance, et toute action est essentiellement libre ; le reste n'est point de l'action, mais du mouvement : notre vraie puissance est notre volonté. Si l'homme ne vouloit pas, il ne pourroit rien, il ne pourroit que ce que peut l'animal, c'est-à-dire que la force universelle de la nature, à l'aide de circonstances extérieures et de ressorts internes, détermineroit en lui des impressions et des mouvemens purement organiques. Parmi ces mouvemens, il faut compter le langage primitif, tout signe involontaire et irréfléchi. Quand ces signes irréfléchis et involontaires seroient aussi riches qu'ils le sont peu ; quand l'imagination systématique leur prêteroit le caractère dont ils sont absolument dépourvus, si parfaits qu'on les suppose; considérés isolément et en eux-mêmes, ils ne pourroient jamais servir de moyen de rappel ou de communication à la pensée; ils ne seroient même jamais des signes; ils seroient exactement comme s'ils n'étoient pas, si, comme on le dit ordinairement avec assez de justesse, l'homme n'avoit quelque pensée à leur donner à signifier, ou plutôt, ce qui est tout autrement décisif, s'il n'avoit le pouvoir de se les approprier et de les apercevoir : car tout ce qui est inaperçu est insignifiant et nul. Or, la condition essentielle de toute aperception est l'action intérieure, cette

action personnelle et fondamentale que les scholastiques appeloient la forme substantielle de l'existence. Ce n'est pas l'aperception qui nous constitue; c'est bien plutôt nous qui constituons l'aperception. Où manqueroit l'action intérieure, défailleroit l'aperception, et il n'y auroit rien pour nous. En vain l'animal en nous pousseroit des cris, exécuteroit mille mouvemens: ne sachant rien, parce qu'il ne se sauroit pas; ne se sachant pas, parce qu'il n'auroit jamais agi ni voulu, il ne sauroit jamais ni que lui, ni, à plus forte raison, qu'un autre que lui, eût exécuté un mouvement extérieur, encore moins qu'il eût voulu l'exécuter, et que ce mouvement réfléchit un sentiment, une idée. Ce n'est donc pas la puissance de la parole et du signe, considérés en eux-mêmes, qui produit les miracles qui nous accablent aujourd'hui, et dans l'éclat desquels le signe et la parole cachent leur origine. Car, ôtez l'activité humaine, et cette puissance mystérieuse se réduit à rien. Laissez l'activité, au contraire; laissez-lui apercevoir ces cris, ces gestes, qui, tant qu'ils lui sont étrangers, sont insignifians en eux-mêmes. Elle les aperçoit; bientôt elle va les répéter librement, et par là se les approprier, les rendre significatifs pour elle, qui les comprend parce qu'elle les produit, qui les produit parce qu'elle les répète librement; car toute répétition volontaire est une véritable production. Voilà les signes inventés; l'activité n'a plus qu'à les perfectionner, à les modifier, à les varier, à les unir, à en faire à la longue, pour la pensée, ces moyens de rappel, de communication, ou même de production ultérieure, si actifs et si puissans, puisqu'ils sont dépositaires de toute l'activité et de toute la puissance de l'intelligence volontaire et libre, dont ils sont à-la-fois les effets et les instrumens. Les signes, la parole, ne sont donc rien en eux-mêmes; ils ne sont que ce que la volonté les fait être; et, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, il est dur d'entendre par-tout célébrer les effets, quand la cause est ou négligée, ou méconnue, ou repoussée. Que l'on y songe; la théorie que nous combattons ne va pas à moins qu'à faire produire l'homme par la parole; mais l'homme de cette théorie n'est qu'une machine dont se sert plus ou moins heureusement le langage, qui vient alors on ne sait d'où: n'est-ce pas là un véritable suicide! Mais ceci tient à des erreurs d'un autre genre, que ne partage point M. Thurot: seulement je prends la liberté de recommander les réflexions précédentes à toute son attention. Là aussi il s'agit de faits, et d'un fait grave, que l'observation peut d'autant moins négliger, que, sans lui, il n'y auroit pas d'observation possible, puisqu'il n'y auroit pas d'observateur.

Dans la seconde partie du cours, le professeur traite de ce qu'on

appelle la logique ; elle n'est point, aux yeux de M. Thurot, un recueil de règles stériles, artificielles. La logique est encore pour lui une science d'observation. L'homme a des convictions, des certitudes ; ces convictions, ces certitudes, reposent sur des fondemens naturels, sur l'autorité de certaines facultés que l'homme possède, ou de certaines lois qu'il reconnoît. Déterminer quelles sont ces facultés et quelles sont ces lois, c'est rechercher les fondemens essentiels de la certitude et de la croyance : voilà la logique, ou du moins une de ses parties. Mais l'homme n'a pas toujours des certitudes : il n'a souvent que des probabilités. Mesurer ces probabilités, assigner leur portée et leur base, voilà encore une fonction de la logique : il n'y a rien là d'artificiel et d'arbitraire ; tout est fourni par la constitution même de l'homme. On voit par-là quel esprit domine dans l'écrit dont nous rendons compte, et dans l'ensemble des leçons que M. Thurot donne depuis plusieurs années à la faculté des lettres de l'académie de Paris : c'est l'esprit expérimental, esprit énergique et fécond, qui a imprimé en si peu de temps un mouvement si vaste à tant de sciences jusque-là si peu avancées, et qui communiqueroit à la métaphysique elle-même l'élan des sciences naturelles, si les métaphysiciens, essayant enfin de la circonspection et de la sagesse, veulent bien reconnoître décidément que le sujet dont ils s'occupent ne peut être connu, comme tous les objets de la nature, que par une observation constante et habilement dirigée. L'ouvrage de M. Thurot est par-tout empreint de cette sage tendance scientifique; et les ingénieux développemens, les sentimens élevés et les vues morales que l'auteur mêle sans affectation à l'exposition de ses principes métaphysiques, sont une preuve de plus que la nature humaine, en restant dans ses vraies limites, contient assez de richesses réelles pour n'avoir pas besoin d'en emprunter à des théories ambitieuses et vaines.

V. COUSIN.

VOYAGE fait en 1813 et 1814 dans les pays entre Meuse et Rhin, suivi de notes ; avec une carte géographique.

Meminisse juvabit.

A Paris, chez Alexis, rue Mazarine, n.° 30, et à Aix-la-Chapelle, chez Laruelle fils, libraire, 1818 : un volume *in-8.°* de 378 pages.

UN voyage dans l'Asie ou l'Afrique offriroit de l'intérêt, sans doute,

et exciteroit la curiosité, parce qu'on espéreroit y apprendre des choses inconnues. L'homme a un si grand desir de savoir, qu'il est en quelque sorte à l'affût de tout ce qui paroît de nouvelles publications en ce genre. L'auteur qui nous présente des détails sur un pays voisin du nôtre, ne doit pas s'attendre à un semblable accueil : cependant son ouvrage peut n'être pas sans mérite, s'il décrit des contrées remarquables par leurs productions et par l'industrie de ses habitans. Tel est celui dont nous allons rendre compte, qui traite du pays situé entre Rhin et Meuse. Ce pays comprend un espace assez étendu, borné au sud par Liége et Bonn, et au nord, par Wesel et Nimègue; les deux fleuves allant dans cette direction jusqu'à une grande distance, pour se jeter ensuite sur la gauche, c'est-à-dire vers l'ouest, avant de se réunir. Cet espace formoit précédemment le département de la Roer, qui, par un singulier rapprochement, avoit une population de sept cent mille ames, et sept cent mille hectares de terre.

L'auteur n'a point établi de division pour son livre; mais il a choisi la manière de raconter par lettres, voulant conduire son lecteur successivement dans chacun des principaux lieux qu'il visite. Nous ne sommes point dans l'intention de le suivre pas à pas; seulement nous dirons quelque chose des principaux objets sur lesquels il a le plus insisté.

« Le climat, dit l'auteur, est tempéré, mais humide; les trois quarts » de la contrée sont en plaines; la partie montueuse descend des coteaux » appelés *Fanges* (ou *Effanges*), jusqu'à Aix-la-Capelle; les Fanges, » que Jules-César appeloit *Paludes* (en effet, ils sont mouillés et maré- » cageux, quoiqu'élevés), sont une continuation des Ardennes, et n'ont » que 350 toises [700 mètres ou environ] au-dessus du niveau de la » mer.

» La Roer, à laquelle les suintemens des Fanges donnent naissance, » se jette, après un cours de trente lieues, dans la Meuse à Ruremonde. » Cette petite rivière agite le jeu d'une foule d'usines, et l'on attribue le » dégraissement des laines et la bonté des teintures à des qualités parti- » culières de ses eaux. »

L'auteur décrit avec détail Aix-la-Chapelle, ville capitale de tout ce pays, intéressante par sa situation actuelle et par les souvenirs de son importance dans les temps reculés. Il ne néglige rien de ce qui peut retracer le séjour de Charlemagne; il rappelle les principaux événemens qui ont eu lieu depuis sa mort; il parle des environs de cette ville, de ses eaux minérales, de ses nombreux établissemens, de son industrie : il cite la bergerie espagnole que le gouvernement français y avoit établie, ainsi qu'une école de bergers au château de Paland, près Weisweiler, à peu

de distance d'Eschweiler, sans parler du motif, que sans doute il ne connoissoit pas ; c'étoit afin d'accoutumer les fabriques du pays à se servir des laines de nos mérinos français, plutôt que de n'employer que des laines saxonnes. Cet établissement, auquel j'ai eu quelque part, a été, comme beaucoup d'autres, détruit par les troupes étrangères. Les propriétaires de la contrée y ont gagné du goût pour ce genre d'amélioration.

Les Fanges, dont il vient d'être question, sont la partie la plus mauvaise du département : le sol n'est qu'une lande marécageuse, qui repose sur un fond argileux; il procure aux habitans, pour leur chauffage, une tourbe qui ne leur coûte rien. Les manufactures elles-mêmes tirent un grand parti de ce combustible; mais ils le payent bien cher, puisque c'est aux dépens de la salubrité du pays. Toute l'année, il y règne des brouillards au lever et au coucher du soleil; en hiver, les neiges s'y entassent. Les chemins y sont difficiles, à cause des marécages et des trous qu'y font les fouilles de tourbe; nombre d'infortunés y ont péri. Conçoit-on que là il se soit formé une ville (Montjoie) de trois mille cinq cents ames, et qu'on y compte cinquante-neuf manufactures de drap et de casimir, dont les produits, confondus quelquefois avec ceux des verreries, vont en France, en Italie, en Espagne, en Pologne, en Turquie, en Russie, en Afrique et dans le nouveau Monde! C'est vraisemblablement à cause de la qualité de l'eau de la Roer. Des avis ont été ouverts pour dessécher ce triste pays, qui peut avoir dix lieues de longueur sur deux de largeur; mais les habitans auroient eu de la peine à y consentir, par cela seul qu'ils trouvent leur chauffage et quelques malheureux pâtis pour les bestiaux.

De Montjoie, l'auteur s'est porté à Duren, jolie ville de trois mille ames sur la Roer, à quatre lieues de Juliers, à sept de Cologne et à huit d'Aix-la-Chapelle; elle est environnée de fabriques et d'usines. Depuis sa réunion à la France, ses manufactures de drap avoient augmenté du double, et, malgré l'introduction des mécaniques, seize mille ouvriers y étoient employés. L'auteur remarque que les désastres causés par les guerres dans ce pays, n'y ont pas laissé plus de traces qu'un violent orage.

Deux lettres sont consacrées à la ville de Cologne, remarquable par son ancienneté, ses monumens et sa position. Elle est placée sur la rive gauche et au bord du Rhin, à six lieues au dessous de Bonn. L'auteur en donne une notice historique que, sans doute, il a puisée dans ses archives, ou dans quelque écrit. Composée de huit mille maisons et ayant trois milles de circuit, elle ne compte que quarante-cinq mille habitans ; dans son enceinte il y a des jardins, des vergers, et des vignes même, qui ne

laissent pas que de donner beaucoup de vin. C'est le dernier endroit où, en allant au nord, on en récolte ; mais ce vin n'a pas à beaucoup près la qualité de celui de la rive droite de ce fleuve, du côté de Mayence. La cathédrale est un beau morceau d'architecture, qui seroit une merveille, si les travaux et perfectionnemens projetés eussent été achevés. Les vitraux de cette église sont peints avec une grande pureté de dessin et de coloris : c'est une des choses qui nous ont le plus frappés dans un des voyages que nous avons faits à Cologne.

L'auteur, de cette dernière ville, conduit son lecteur à celle de Brühl, bien bâtie, ayant une population de quatre mille ames ; on y vient de Cologne en parties de plaisir ; le canton y produit du vin médiocre, mais beaucoup de grains ; de là aux champs et aux environs de Tolbiac, si célèbre dans l'histoire de France depuis la bataille que gagna Clovis ; au canton de Juliers, qui est de la plus grande fertilité, et à Crevelt, ville remplie de manufactures intéressantes, et où il y a une activité industrieuse. Parvenu à Neuss, il s'attache à faire connoître les travaux faits, sous les Français, pour joindre le Rhin à la Meuse. Ce canal, d'une belle conception, a 53,128 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur totale, ayant 2 mètres 60 centimètres de profondeur d'eau.

Lorsqu'il s'agit de la ville de Clèves, avant de parler de son histoire, de son château, de son parc, de ses promenades, l'auteur rappelle un triste événement, dont les effets nous sont d'autant plus connus, que nous avons été chargés de les constater ; c'est un débordement du Rhin qui, au milieu de l'hiver, étant surchargé de glaces, rompit quelques-unes de ses digues. Des villages entiers furent emportés ; beaucoup d'habitans et de bestiaux y périrent. Les hommes, montés sur des arbres, fatigués par un vent impétueux et ne pouvant plus se retenir aux branches, parce que leurs mains se geloient, tomboient dans l'eau et disparoissoient. Au milieu de ces malheurs, une fille de dix-sept ans, forte et courageuse (Jeanne Sebus), après avoir sauvé sa mère infirme, ne put résister aux cris d'une mère et de ses enfans, qui demandoient le même secours. Malgré le danger presque certain auquel elle alloit s'exposer, malgré les efforts qu'on fit pour l'en détourner, elle se précipita de nouveau dans les flots, et disparut au grand regret de ceux qui admiroient sa généreuse action. Un monument lui a été élevé auprès du lieu où elle a perdu la vie.

Le Voyage dont nous venons de donner une foible esquisse, est terminé par une récapitulation du produit de l'agriculture et de l'industrie des pays qui en sont l'objet ; voici comment l'auteur s'exprime dans une récapitulation de l'industrie du pays : « Combien d'ouvriers

» travaillent dans les vingt-sept exploitations de houille sèche et bitu» mineuse, dans celles de la terre d'ombre et dans toutes les tourbières! » Ici l'on tire annuellement cent quatre-vingt mille quintaux métriques » d'excellent fer, et on l'exploite dans vingt établissemens; là on extrait, » on bocarde, on fond le plomb du Bleyberg, dont le gisement est un » des plus riches de l'Europe; ailleurs huit mille individus arrachent la » calamine à la terre, ou s'en servent dans les fabriques de laiton de » Stolberg. Figurez-vous tous ceux qu'occupent les pierres de taille, les » pavés, les chaux, les ardoises, la faïence, les poteries, les briques et » les tuiles. Si je parlois de la richesse minérale relative, ou de celle des » produits qui, pour devenir marchandises, exigent le concours des » mines et des usines, combien d'établissemens faudroit-il passer en » revue! Le pays entre Rhin et Meuse a dix mille ouvriers dans trois » cent trente-quatre fabriques qui emploient des matières du règne » minéral. Au premier rang il faut placer les aiguilles d'Aix-la-Chapelle » et de Borcette, qui rivalisent avec celles d'Angleterre; les épingles à » tête coulée, le sel ammoniac, le bleu de Prusse, la céruse, la coupe» rose, et tant d'autres qu'il seroit trop long d'énumérer.

» Le règne végétal fournit la matière première à treize cent quatre» vingt-quatre manufactures où sont dix-sept mille ouvriers. On doit » distinguer dans cette classe les beaux tissus, toiles de lin et nappages » damassés, les tissus de coton variés dans leurs couleurs et adaptés au » goût des consommateurs, les papeteries, les dentelles, les essais » d'indigo indigène, les fabriques de sucre de betterave, celles où les » plantes oléagineuses donnent l'huile pour les besoins des manufactures » et de l'économie journalière, de nombreuses savonneries, une grande » quantité de distilleries de grains et de pommes de terre, les brasseries » multipliées qui suppléent au manque de vignobles.

» Aix-la-Chapelle, Borcette, Montjoie, Roetgen, Ingenbroich, Stol» berg, Cornely-Munster, Duren, Heinsberg, Crevelt, Orsoy, Lobbe» rich, Cologne, Clèves, &c., façonnent des draps et des casimirs d'une » finesse extrême, qui s'écoulent dans les deux mondes, et qui occupent » quarante mille ouvriers; il en est beaucoup dans les chapelleries.

» Il règne une grande activité dans les ateliers du dépôt de mendicité » et des maisons de charité publique.

» Depuis cinq ans, trois cents fabricans de la rive droite du Rhin sont » venus s'établir dans la Roer; leur industrie se porte particulièrement » sur les toiles peintes, les lacets et rubans de fil, la taillanderie et » quincaillerie, et les filatures de laine et coton dont le nombre s'est » accru rapidement. »

Non content d'avoir traité des points historiques dans le cours des lettres, l'auteur en traite encore et plus au long dans des notes, qu'il a rejetées à la fin du volume et qu'on lit avec plaisir.

Ce Voyage doit présenter de l'intérêt à ceux qui font cas des arts et des pays où ils sont en pleine activité. S'il se mêle quelques regrets à la perte d'une contrée devenue aussi florissante, on a au moins la consolation d'avoir contribué à sa prospérité : une nation civilisée et généreuse ne peut avoir une autre pensée.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

LA société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, établie à Aix, département des Bouches-du-Rhône, a publié le programme suivant :

« I. PRIX DE PHYSIQUE. La société, desirant favoriser les fabriques de soude et d'acide sulfurique, et concourir à remplir les vues bienfaisantes du Gouvernement, en cherchant à concilier avec ces deux branches de l'industrie française l'intérêt de l'agriculture et la salubrité de l'air, propose un prix de la valeur de trois cents francs, qui sera décerné, dans sa séance publique du mois de mai 1820, à l'auteur du meilleur mémoire destiné à résoudre la question suivante :

» Peut-on remédier aux inconvéniens résultant des vapeurs ou gaz corrosifs et délétères qui s'exhalent de ces fabriques, dans l'acte de la décomposition du soufre et du muriate (hydro-chlorate) de soude ou sel marin, par les agens dont on se sert ? Le peut-on, soit en opérant dans des vaisseaux clos, soit autrement, de manière que ces émanations soient parfaitement coërcées ou neutralisées, et ne puissent, en aucun temps, ni incommoder les propriétaires et habitans voisins de ces fabriques, ni leur causer aucun dommage ? Les personnes qui voudront répondre à cette question, seront tenues de détailler les expériences sur lesquelles sera fondée leur réponse, et de décrire exactement les appareils et les matériaux qu'elles auront employés dans leurs recherches.

» II. PRIX DE LITTÉRATURE. La société propose l'éloge de Vauvenargues, célèbre moraliste provençal du siècle dernier, pour sujet d'un prix de trois cents francs, ou d'une médaille d'or de la même valeur, au choix de l'auteur qui l'aura remporté. Ce prix sera décerné dans la séance publique de la société, en mai 1820. Les mémoires pour les deux concours ci-dessus seront reçus jusqu'au 31 mars 1820 inclusivement, terme de rigueur.

» III. PRIX D'AGRICULTURE. La somme de trois cents francs, ou une médaille d'or de la même valeur, sera décernée à l'agriculteur qui, dans un mémoire écrit en français, rendra un compte exact et authentique des circonstances et du succès des épreuves qu'il aura faites du plâtre [sulfate de chaux],

comme engrais. La contenance des terres qui y seront soumises, doit être au moins de vingt-cinq ares (environ une carterée, ancienne mesure d'Aix), tant en prairies qu'en terres labourables. Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 mars 1820 inclusivement, terme de rigueur. — Un prix de la même valeur sera décerné, à la même époque, ou plus tard, si les circonstances l'exigent, à l'agriculteur qui aura planté ou greffé avec succès le plus grand nombre d'amandiers, des espèces ou variétés connues pour être les moins sensibles aux gelées du printemps, qui, presque chaque année, détruisent ou diminuent nos récoltes d'amandes.

» Le nombre des plants d'amandier des espèces ou variétés privilégiées, pour être admis au concours, ne doit pas être au-dessous de deux mille; et le prix ne sera délivré qu'après qu'il aura été vérifié par des commissaires de la société, que ces nouveaux plants, ayant fleuri beaucoup plus tard que la généralité de ceux de l'espèce commune existant dans le voisinage et à la même exposition, ont été mis par-là hors de l'atteinte des frimas du printemps. La société différera d'un ou deux ans de décerner le prix, si les arbres d'une pépinière faite pour participer au concours ne se trouvoient pas encore en âge de fleurir à l'époque fixée ci-dessus. — La somme de deux cents francs, ou une médaille d'or de la même valeur, sera décernée au propriétaire agriculteur qui, à l'époque du 31 mars 1821, aura cultivé avec le plus d'étendue et de succès la garance *[Rubia tinctorum]*, dans le territoire d'Aix, où cette plante si importante pour la teinture n'est pas, à beaucoup près, aussi propagée qu'elle mérite de l'être. Les concurrens auront soin de justifier légalement de l'exacte vérité des détails du compte qu'ils rendront de leurs opérations et des succès qu'ils auront obtenus. Leurs mémoires et certificats seront reçus jusqu'au 31 mars 1821, terme de rigueur.

» Pour être admis aux concours, les divers mémoires et certificats doivent être adressés, francs de port, au secrétaire perpétuel de la société académique, à Aix, département des Bouches-du-Rhône, à qui ils devront être parvenus à l'époque fixe du 31 mars de chaque année désignée pour terme des concours. Les membres résidans de la société sont seuls exclus des concours. Les concurrens sont invités à joindre à leurs mémoires une épigraphe ou devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté, renfermant leurs noms et leurs adresses, lisiblement écrits. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire auquel il se trouvera attaché aura remporté le prix ou un accessit. *Gibelin*, D. M., secrétaire perpétuel. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Épigrammes de M. Val. Martial; traduction nouvelle et complète, par feu E. T. Simon, ancien bibliothécaire du Tribunat, &c., avec le texte latin, des notes et les meilleures imitations en vers français, depuis Cl. Marot jusqu'à nos jours; publiées par le général Simon, fils de l'auteur, et par M. Auguis. Paris, chez Guitel: tome I.er, *in-8.°* Prix, 7 fr. 50 cent. L'ouvrage aura 3 vol.

Les Animaux parlans; poème épique, en 25 chants, de J. B. Casti; traduit librement de l'italien en vers français, par L. Mareschal. Paris, Brissot-Thivars, imprimerie de Didot jeune; 2 vol. *in-8.°* Prix, 14 fr. — Il existoit déjà une tra-

duction de ce poème italien en prose française, par M. Paganel, imprimée à Liége, en 1818, en 3 vol. *in-12*.

Camoens, ode par M. Raynouard, avec la traduction de M. Francisco Manoel (dit *Filinto Elysio*). Paris, imprimerie de Bobée, *in-8.°* d'une feuille un quart.

Choix des poésies originales des troubadours, par M. Raynouard, membre de l'Institut, &c.; tomes II et III. (Le tome I.er, publié en 1816, contient les preuves historiques de l'ancienneté de la langue romane, les élémens de grammaire romane, &c.) Paris, impr. et libr. de Firmin Didot; trois forts volumes *in-8.°* — On a rendu compte du premier volume de ce recueil dans les cahiers du Journal des Savans de novembre 1816 et juillet 1817. Nous nous proposons de faire connoître les deux derniers dans l'un de nos prochains cahiers. M. Raynouard a placé, à la tête du tome II, une dissertation sur les Cours d'amour.

Fables, par M. le baron de Stassart, &c.; troisième édition; imprimerie de Firmin Didot, chez Mongie, *in-12* de 246 pages, avec une gravure.

Sélim, tragédie en cinq actes, par M. Fleury Flouch; représentée pour la première fois sur le grand théâtre de Bordeaux, le 3 décembre 1818. Bordeaux, imprimerie de Brossier, *in-8.°* de 4 feuilles.

Jeanne d'Arc, tragédie, par M. d'Avrigny. Paris, *in-8.°*, 3 fr. Ce poème, représenté avec succès au théâtre français, sera l'objet d'un article dans l'un de nos prochains cahiers.

Des *Proverbes dramatiques*, par M. Gosse, auteur de la comédie du Médisant, paroîtront, au commencement de juin, chez Ladvocat; ils formeront 2 vol. *in-8.°*, dont le prix sera de 10 fr. pour les souscripteurs, et de 12 fr. pour les non-souscripteurs.

Discours d'ouverture du cours d'histoire et de morale au Collége royal de France, prononcé, le mardi 13 avril 1819, par M. Daunou, &c. Paris, imprimerie de Plassan, chez Foulon, *in-8.°*

M. Bobée, imprimeur-libraire, rue de la Tabletterie, n.° 9, qui a acquis les ouvrages publiés et inédits de M. Clavier, vient de publier le *prospectus* du troisième volume du *Pausanias*, actuellement sous presse. Le prix de ce vol. sera de 10 fr. en papier ordinaire, et de 20 fr. en papier vélin, pour les souscripteurs.

Le même libraire va publier incessamment une nouvelle édition de l'*Histoire des temps primitifs de la Grèce*, pour laquelle on souscrit également chez lui. Le prix des 2 vol. *in-8.°* sera de 13 fr. pour les souscripteurs.

Histoire de la république de Venise, par P. Daru, de l'académie française. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot; 7 vol. *in-8.°*, ensemble de 287 feuilles, plus 8 planches, Prix, 60 fr.

Vie de Poggio Bracciolini, secrétaire des papes Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII, Martin V, Eugène IV, Nicolas V, prieur des arts et chancelier de la république de Florence, par W. Shepherd; traduite de l'anglais, avec des notes du traducteur. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Verdière, *in-8.°* de 436 pages. Prix, 6 fr. Cette traduction est de M. de l'A. à qui l'on doit celle des Antiquités romaines de M. Adam, dont nous avons rendu compte, Journal des Savans, mai 1818, pag. 283 et suiv.

Œuvres complètes de Sénèque le philosophe; traduction de Lagrange: nouvelle édition avec le texte en regard et la vie de Sénèque par Diderot. Cette édition, qui aura 13 vol. *in-12*, paroîtra chez Aug. Delalain. Le prix de la souscription est de 42 fr.

Influence des sciences sur l'humanité des peuples; discours prononcé dans la séance publique des quatre académies, le 24 avril 1819, par Ch. Dupin, membre de l'Institut. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.º* de 32 pages.

Ensayo de una memoria sobre un nuevo metodo de medir las montanas por medio del termometro y el agua hirciendo: seguida de un apendice, &c.; por D. Fr. Jose Caldas. Bordeaux, Lawalle jeune, *in-4.º* de 5 feuilles et demie.

Cours de phytologie ou de botanique générale; par Aubert du Petit-Thouars, première partie. Paris, Gueffier, *in-8.º* d'une feuille et demie, plus un tableau.

Essai philosophique sur les phénomènes de la vie, par sir Charles Morgan, membre de la société royale des médecins de Londres; traduit de l'anglais sous les yeux de l'auteur, avec des corrections et des additions; un vol. *in-8.º* Prix, 7 fr., et, franc de port, 8 fr. 50 cent. A Paris, chez Pierre Dufart, libraire, quai Voltaire, n.º 19. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Des maladies de la vessie et du conduit urinaire chez les personnes avancées en âge; par le docteur Nauche; seconde édition. Paris, impr. de Lottin, chez Colas et Gabon, *in-12* de 12 feuilles.

Complément de la théorie des équations du premier degré, contenant de nouvelles formules pour résoudre ces équations, et une discussion générale, et aussi nouvelle, et tous les cas singuliers qu'elles peuvent présenter; suivi d'un traité des différences et de l'interpolation des séries, formant un supplément aux premiers élémens d'algèbre; par P. Desnanot, censeur au collége royal de Nancy: un vol. *in-8.º* Prix, 4 fr. 50 cent., et 5 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Volland le jeune, libraire, quai des Augustins, n.º 17.

Le Christianisme de Montaigne, ou Pensées de ce grand homme sur la religion, par M. L.*** Paris, impr. et libr. de Demonville, *in-8.º* de 600 pages. Prix, 7 fr., et 9 fr. franc de port.

ITALIE.

Vita di Giacomo Sannazaro, &c.; Vie de J. Sannazar, poëte napolitain. Naples, 1818, *in-8.º*

Viaggio &c.; Voyage à Surinam, dans l'intérieur de la Guiane; traduit de l'allemand de Stedman. Milan, impr. et librairie de Stella, 4 vol. *in-8.º*, avec planches.

Trattato &c.; Traité de la liberté politique, par Battista Guarini. Venise, imprimerie d'Andreola; *in-8.º* de 120 pages.

Collezione &c.; Œuvres complètes d'Alex. Volta. Florence, chez Piatti, trois tomes en 5 vol. *in-8.º*, avec planches.

Osservationi &c.; Observations météorologiques et nosologiques, faites dans la ville de Modène depuis 1787 jusqu'à 1814, publiées par Ant. Fontini. Modène, 1818, *in-8.º*

Lettere familiari &c.; Lettres familières astronomiques du comte Giacomo Filiasi. Venise, Alvisopoli, *in-8.º*, avec des planches.

ANGLETERRE.

On the origin &c.; De l'origine et des vicissitudes de la littérature, des sciences et des arts, et leur influence sur l'état actuel de la société; par W. Roscoe. Liverpool, 1818, brochure *in-8.º*

Essay &c.; Essai sur différens objets qui ont rapport au goût; par G. Stewart Mackensie. Londres, Longman, *in-8.º*

The Ministrel &c.; le Barde de Glen, et autres poèmes; par Henri Stebbing. Londres, Longman; 1818, *in-8.º*

The Dream of youth; le Songe de la jeunesse, poème. Londres, Cadell, *in-8.º*

The Night, &c.; la Nuit, poème descriptif. Londres, 1818, *in-8.º*

Elements of medical logick, &c.; Élémens de logique médicale, fondés sur l'expérience; par le D. Gilbert Blane. Londres, Sherwood, *in-8.º*

POLOGNE. *Feriæ Varsavienses*, seu Vindiciæ literariæ et alia quæ vacans ab academicis prælectionibus scribebat, mense augusto anni 1818, Sebastianus Ciampius. Varsaviæ, typis scholarum piarum, 1818, *in-4.º* de 72 pages. A la suite d'une dédicace, adressée à M. Stanislas Potocki, et de douze notes relatives à cette dédicace, on trouve, 1.º des observations critiques sur les fragmens de Denys d'Halicarnasse, publiés par M. Mai, et sur le compte que feu M. Visconti a rendu de cette publication dans le Journal des Savans, juin 1817; — 2.º une dissertation critique sur l'Itinéraire d'Alexandre le Grand, publié par le même M. Mai (voyez Journal des Savans, juillet 1818, article de M. Letronne); — 3.º une réponse aux observations de M. Raynouard, insérées dans le Journal des Savans, juin 1818, et relatives à la dissertation de M. Ciampi sur l'usage de la langue italienne depuis le V.ᵉ siècle; — 4.º une explication d'un passage de Pline l'ancien sur l'art de fondre le bronze au temps de Néron; ce quatrième article est en italien, et tout ce qui précède, en latin.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

MONSEIGNEUR LE GARDE DES SCEAUX, Président.

Assistans..

- M. DACIER, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. le Baron SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GOSSELLIN, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CUVIER, conseiller d'état, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, et membre de l'académie française.

Auteurs..

- M. DAUNOU, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
- M. TESSIER, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
- M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, et membre de celle des inscriptions et belles-lettres.
- M. BIOT, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
- M. VANDERBOURG, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAYNOUARD, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie française, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CHÉZY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. V. COUSIN, maître de conférences à l'École normale.
- M. LETRONNE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. DULONG, professeur de physique et de chimie à l'École royale d'Alfort.
- M. ABEL-RÉMUSAT, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1819.

KARAMANIA, or a brief Description of the south Coast of Asia minor, &c.; c'est-à-dire, *Caramanie, ou courte Description de la côte méridionale de l'Asie mineure, &c. avec des plans, des vues, une carte, &c.; par* Francis Beaufort. Londres, 1817, *in-8.°* de 300 pages.

SECOND ARTICLE.

NOUS avons laissé le capitaine Beaufort à l'ancienne *Trajanopolis* ou Sélinonte. En continuant de s'avancer de l'ouest à l'est, on rencontre d'abord des ruines, placées au pied d'une montagne fort escarpée qui doit être le *Cragus* de Cilicie; ces ruines appartiennent probablement à

Antiochia ad Cragum. Tout près, sont deux petites îles que, d'après leur position, je soupçonne être les *Aconnesiæ insulæ,* situées, selon les actes de S. Barnabas, un peu en avant d'*Anemurium* (1). On arrive ensuite à une petite rivière nommée *Charadran,* c'est le *Charadras* de Strabon; enfin au cap Anamour [*Anemurium promontorium*], le plus méridional de l'Asie mineure: il est formé par une branche avancée du *Taurus;* on y voit des ruines d'un aqueduc, de murailles, de réservoirs, de deux théâtres, dont l'un, assez bien conservé, paroît avoir été recouvert d'un toit. Une quantité considérable de tombeaux forment une espèce de *Necropolis.* Ces tombeaux sont d'une construction uniforme, et ne diffèrent que par les ornemens et la grandeur: ce sont de petits édifices détachés les uns des autres, et divisés chacun en deux chambres, dont l'une, à l'intérieur, est subdivisée en cellules pour les corps; l'autre étoit sans doute destinée, soit à contenir les offrandes, soit à servir pour des cérémonies funèbres : aucun ne porte d'inscription. Ces ruines attestent l'existence d'une ville considérable, qui ne peut être que *Anemurium,* dont parlent Scylax et Pline; Strabon n'en fait pas mention. C'est ainsi qu'il passe sous silence la ville de Sélinonte, bâtie sur les bords du fleuve de même nom : ces omissions et d'autres encore me font présumer que ce géographe n'avoit point visité la côte méridionale de la Cilicie.

Le château moderne d'Anamour est situé tout près d'une rivière rapide, de 150 pieds de large, qui pourroit être l'*Arymagdus* de Ptolémée. A deux milles de là, sur le sommet d'une colline, on voit les restes d'une ville antique qui doit être la *Magidos* de Strabon. Une haute péninsule, couverte de ruines, peut répondre à l'*Arsinoe* du même auteur. Enfin, avant d'arriver à Kelindreh, on voit une troisième ville, probablement l'ancienne *Melania* (2).

Kelindreh, autrefois *Celinderis,* possède un port assez petit, mais bien fermé, d'où les couriers turcs s'embarquent pour Chypre: il s'y trouve des ruines en petit nombre. En avant du cap Cavaliere, un des plus proéminens de la côte, sont des ruines antiques qui paroissent correspondre à la situation d'*Holmi.* Ce cap, formé d'une sorte de marbre blanc, s'élève à la hauteur de 6 ou 700 pieds : ses couches, partout horizontales, y sont infléchies et brisées de la manière la plus

(1) Ἤλθομεν ἐν τῷ Κορασίῳ (lis. Κορακησίῳ) . . . . . ἐκεῖθεν δὲ παρεπλεύσαμεν τὰς Ἀκοννησίας, καὶ ἤλθομεν ἐν πόλει Ἀνεμουρίῳ. *Apud Bolland. Jun. t. II, p. 432,* cité par Wesseling *ad Itinerar. p. 708.*

(2) Εἶτα τόπος Μελανία (Strab. *XIV, p. 670*), lis. Μελάνια, comme au livre XVI, p. 760.

extraordinaire; elles attestent qu'il s'est opéré sur ce point un affaissement considérable : c'est le *Sarpedon promontorium*, célèbre, selon Strabon, par un temple et un oracle de *Diane Sarpédonienne* (1).

Selefkeh, l'ancienne Séleucie, est située à quelque distance de la mer, sur les bords du fleuve *Calycadnus*, à présent Ghiak-soai, qui a environ 180 pieds de largeur: on y trouve un pont antique de six arches assez bien conservé, un théâtre, des portiques, un temple converti en église chrétienne, et plusieurs grandes colonnes corinthiennes de 4 pieds de diamètre. Près d'une carrière de marbre, qui paroît avoir fourni tous les matériaux des édifices de la ville, on voit un cimetière très-étendu, contenant plusieurs sarcophages et des catacombes, avec une multitude d'inscriptions, dont le capitaine Beaufort n'a rapporté qu'une seule fort insignifiante. A peu de distance, il y a un réservoir de 150 pieds anglais [45 mètres 7] de long, sur 75 [22 mètres 85] de large, et 35 [10 mètres 66] de profondeur. Telles sont les ruines de l'antique Séleucie, capitale de l'Isaurie. La ville moderne n'est qu'un assemblage de huttes en bois et en terre; et la maison de l'aga ne vaut par beaucoup mieux. Sur une montagne à l'ouest de la ville, s'élève une ancienne citadelle de forme ovale, entourée d'un double fossé, et d'un mur bien bâti, flanqué de tours : sur la porte on lit une inscription arménienne, rapportée par le capitaine Beaufort, mais si inexactement copiée, que les personnes versées dans l'arménien auxquelles je l'ai communiquée, n'ont pu la lire. Il est à desirer que les voyageurs puissent à l'avenir faire quelques recherches le long du rivage; ils y trouveroient sans doute les ruines du fameux temple d'Apollon Sarpédonien, qui, selon Basile de Séleucie, occupoit une jetée ou une langue étroite sur le bord de la mer (2).

Au-delà de l'embouchure du *Calycadnus*, le rivage n'offre aucune proéminence, et il est impossible de savoir ce que Strabon a prétendu désigner par son second cap *Anemurium*.

Un lieu appelé dans le pays *Pershendep* contient des ruines fort étendues d'une ville antique détruite, des temples, des portiques, des aqueducs, des tombeaux; et cependant on chercheroit vainement dans les anciens géographes une ville qui puisse correspondre à celle-ci. Comment un lieu qui paroît avoir été si considérable, a-t-il pu leur échapper! C'est ce qu'on ne peut expliquer que dans le cas où la

(1) *Cf.* Raoul-Rochette, *Hist. des Colon. grecq. II*, *p. 142.*

(2) Ἐπιτειχίζει δὲ ἑαυτὴν τῷ δαίμονι, τῷ Σαρπηδόνι, τῷ καταλαβόντι μὲν τὴν ἐπὶ τῆς θαλάττης χηλήν. Basil. Seleuc. *in Vita S. Theclæ, p. 275, D.*

fondation de cette ville seroit d'une date plus récente. Or, on lit sur la porte orientale une inscription des plus curieuses, qui explique la difficulté. La voici telle qu'elle a été copiée par le capitaine Beaufort :

1. ΕΠΙΤΗCΒΑCΙΛΙΑCΤΩΝΔΕCΠΟΤ*ΝΗΜΩΝ
2. ΟΥΑΛΕΝΤΙΝΙΑΝΟ*ΚΑΙΟΥΑΛΕΝΤΟCΚΑΙΓΡΑΤΙΑΝΟΥ
3. ΤΩΝΑΤΩΝΙΩΝΑΥΤΟΥCΤΩΝ
4. ΦΛΟΥΡΑΝΤΟCΟΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟCΑΡΧΩΝ
5. ΤΗCΙCΑΥΡΙΩΝΕΠΑΡΧΙΑCΤΟΝΤΟΠΟΝ
6. ΚΑΙΕΡΗΜΟΝΟΝΤΑΕ*ΟΙΚΙΩΝΕΠΙΝΟΙΩΝ
7. ΕΙCΤΟΥΤΟΤΟCΧΗΜΗΙΓΑΓΕΝΙΚΘΗΙΔΙΩΝ
8. ΑΠΑΝΤΟΕΡΓΟΝΚΑΤΑCΚΕΥΑCΑ

Cette copie est tellement inexacte, qu'on ne sauroit tirer aucun sens. Il faut la lire ainsi :

1. Ἐπὶ τῆς βασιλείας τῶν Δεσποτῶν ἡμῶν,
2. Οὐαλεντινιανοῦ καὶ Οὐάλεντος καὶ Γρατιανοῦ,
3. τῶν αἰωνίων Αὐγούστων (1),
4. Φλουρέντιος, ὁ λαμπρότατος ἄρχων
5. τῆς Ἰσαυρείων (2) ἐπαρχίας, τὸν τόπον
6. πανέρημον (3) ὄντα, ἐξ οἰκείων ἐπινοιῶν (4)
7. εἰς τοῦτο τὸ σχῆμα ἤγαγεν, ἐκ τῶν ἰδίων (5)
8. ἅπαν τὸ ἔργον κατασκευάσας.

---

(1) Est le *semper Augusti* des inscriptions latines de Valentinien, Valens et Gratien. *(Murator. CDLXV, 1).* Quant aux titres de *αἰώνιοι*, ou *ἀεὶ βασιλεῖς*, ou *Αὔγουστοι*, donnés à ces princes, voyez Villoison, Lettre sur l'inscription de Rosette *(Magas. encyclop. IX.ᵉ ann. t. II, p. 185).*

(2) Ἰσαυρείων ne peut avoir pour nominatif que Ἰσαύρειοι : les deux seuls ethniques connus sont Ἴσαυροι et Ἰσαυρεῖς. Mais comme, à la ligne pénultième, le capitaine Beaufort a pris E pour I (IK pour EK), il seroit possible qu'il y eût sur le marbre Ἰσαυρέων : ainsi Diodore de Sicile, τὴν Ἰσαυρέων πόλιν (Diod. Sic. *XVIII, 22).*

(3) La ligne précédente est finie; ainsi καὶ ἔρημον ne se conçoit pas : j'ai dû lire πανέρημον.

(4) Ἐπινοίαι s'entend de *la conception*, du *plan*, de *la disposition* de la ville. L'alliance de cette idée avec celle de la dépense, exprimée par ἐκ τῶν ἰδίων, se retrouve en d'autres termes dans cette phrase parallèle de Diodore de Sicile : Κατεσκεύασεν ἔργα τε μεγάλα καὶ θαυμαστὰ ταῖς ἘΠΙΝΟΙΑΙΣ καὶ ταῖς ΧΟΡΗΓΙΑΙΣ *(I, 56).*

(5) C'est la formule ordinaire. Sur le marbre, le τ de τῶν aura été probablement oublié par le graveur et reporté dans l'interligne au-dessus de ΩΝ : le capitaine Beaufort ne l'aura point aperçu, et de ΩΝ il aura fait ΘΗ. On confond souvent Ω avec Θ : les inscriptions copiées par M. Macdonald Kinneir offrent des exemples de cette confusion.

Ce qui veut dire : « Sous le règne de nos maîtres, Valentinien, Valens » et Gratien, éternellement Augustes, Floranius, l'illustre gouverneur » de la province d'Isaurie, a mis dans l'état où vous le voyez, et d'après » ses propres idées, un lieu jusqu'alors entièrement désert, ayant fait » exécuter tous les travaux à ses frais. »

On voit par cette inscription que la ville, dont le nom manque, a dû être bâtie pendant le règne simultané de Valentinien, de Valens et de Gratien; ce qui en fixe la date entre les années 367 et 375 de J. C. Cette circonstance explique le silence des auteurs (1). Je conjecture que cette ville est la *Neapolis* d'Isaurie, dont le nom se montre, pour la première fois, dans le Synecdème d'Hiéroclès (rédigé sous Théodose II), où elle est donnée comme faisant partie de la province d'Isaurie (2); et pour la seconde fois, sous le règne de Léon I, successeur de Théodose II, dans un passage où Suidas rapporte qu'un fameux coureur, nommé *Indacus,* qui vivoit sous ce prince, faisoit plus de chemin à pied en un jour que d'autres avec des chevaux de relais : il alloit, dit-il, de *Cheris* à *Antioche* (probablement *ad Cragum*) en un jour; revenoit le lendemain à *Cheris,* et le surlendemain se rendoit à Antioche : d'où il résulte qu'il faisoit en deux jours le chemin d'Antioche à Isaurie (3), située à l'extrémité occidentale de l'Isaurie, jusqu'à *Neapolis,* qui, d'après cela, doit avoir été située à l'extrémité orientale de la même province ; or, telle est en effet la position de Pershendy. Ainsi ce fameux coureur traversoit l'Isaurie en deux jours. La route d'Antioche à Isaurie à Pershendy, en comptant $\frac{1}{8}$ pour les détours, est de 34 lieues environ, ce qui fait 17 à 18 lieues par jour; c'est le chemin que ce fameux marcheur faisoit pendant trois jours de suite, et cette proportion n'est ni trop forte ni trop foible. En combinant donc avec l'inscription ces quatre circonstances, 1.° la distance de *Neapolis* à Antioche, 2.° la position de *Neapolis* à l'extrémité orientale de l'Isaurie, ce qui est celle de Pershendy, 3.° le nom de *Neapolis,* qui indique une fondation récente, 4.° la mention si tardive de cette *Neapolis,* on ne sauroit douter que la ville nouvelle, fondée par Floranius, sous Valentinien, Valens et Gratien, ne soit *Neapolis d'Isaurie.*

Tout près de cette ville antique, il y a deux châteaux en ruine et inhabités, nommés *Korghos kalaler:* l'un sur la terre ferme, près des ruines d'une ville antique; l'autre situé dans une petite île tout près du rivage: il s'y trouve quelques antiquités. Le premier a été indubitablement un lieu très-fort, entouré de doubles murailles, dont chacune

(1) Il est bon de remarquer que toutes les inscriptions trouvées en ce lieu sont du Bas-Empire. — (2) *Hierocl. Synecdem. p. 710.* — (3) Suidas, *voce* Ἴνδακος.

est flanquée de tours, et de plus environnée d'un fossé qui communique avec la mer par le moyen d'une excavation de 30 pieds de profondeur, taillée dans le roc : une jetée, qui se prolonge dans la mer, est terminée par un bâtiment antique ruiné, qui peut avoir été un fanal. Les murailles de l'ancienne ville sont encore assez bien conservées pour qu'on en puisse tracer l'enceinte : des bains, des tombeaux nombreux, tout invite les voyageurs à visiter de nouveau ce lieu, que le capitaine Beaufort n'a pu voir en détail. Il y a fait néanmoins une observation que nous devons mentionner ici à cause de son importance : « Nous avons, dit-il, copié » un grand nombre d'inscriptions en cet endroit ; mais elles sont toutes » sépulcrales, excepté une seule qui fait mention des bains de Dionysius » Christianus. Une de ces inscriptions, précédée de *la croix grecque*, a été » trouvée sur un mausolée construit en pierres irrégulières, dans le » style cyclopéen ; circonstance qui, peut-être, montreroit que ce mode » de bâtir n'est point une preuve de très-grande antiquité, à moins que » l'imitation de l'antique n'ait été d'usage en ce temps, comme il l'est » de nos jours. »

On doit regretter que le capitaine Beaufort ne nous ait pas transmis le dessin du mausolée ; car, si la construction est bien réellement *cyclopéenne*, son observation est des plus curieuses : mais nous présumons que ce qu'il a pris pour la construction cyclopéenne, n'est autre chose que l'*incertum* de Vitruve, tel qu'on le voit dans beaucoup de monumens romains ; on peut citer, entre autres, deux tombeaux qui se trouvent à la droite du chemin qui conduit d'Alexandria-Troas aux sources thermales, à peu de distance des ruines de l'aqueduc d'Hérodes Atticus : ils ont été vus et dessinés par M. Dubois en janvier 1815. Cet *incertum* ressemble, pour l'arrangement des pierres, à la construction *pélasgique* ou *cyclopéenne ;* mais il en diffère essentiellement par la petitesse des pierres et par l'emploi du ciment.

Ce lieu répond, selon toute apparence, à *Corycus,* dont le nom corrompu se retrouve encore distinctement dans *Korghous.* C'étoit la patrie d'Oppien (1) ; cette ville fut jadis célèbre par l'antre Corycien, où

(1) Il est singulier que tous les biographes, et jusqu'au dernier traducteur d'Oppien, persistent à dire que ce poète étoit natif d'Anazarbe, sur la foi d'un grammairien inconnu, quand le poète lui-même dit formellement que *Corycus,* la ville de Mercure, étoit sa patrie (Oppian. *Cyneg. III, 8, 6*). Ailleurs il s'exprime ainsi, dans ce passage également formel : « Écoutez d'abord avec quelle » adresse la pêche des anthias est faite par ceux qui habitent mon heureuse » patrie, au-delà du cap Sarpedon, soit la ville de Mercure, Corycée, célèbre » par ses vaisseaux, soit l'île d'Éleussa *(p. 205-209).* » Corycie et l'île d'Éleussa

croissoit le meilleur safran (1). Au reste, le voyageur anglais, qui n'a pu s'arrêter en cet endroit, n'a obtenu aucun renseignement sur cet antre. Une découverte plus précieuse et qui reste à faire, seroit celle de la fontaine de *Nus*, dont les eaux, selon Varron, jouissoient de la singulière et heureuse propriété de donner à ceux qui en buvoient un esprit plus fin et plus subtil (2).

Tout le rivage n'offre qu'une suite continuelle de ruines, depuis Korghous. Les habitans donnent le nom d'*Ayas* à un assemblage de misérables huttes, entourées des ruines d'une ville qui a occupé une étendue considérable. Les plus remarquables sont celles d'un théâtre, et d'un temple situé sur le penchant d'une colline ; les colonnes sont d'ordre composite, cannelées, et d'environ 4 pieds de diamètre : près du port, il y a un petit mausolée carré, surmonté d'un toit pyramidal à douze faces, avec une inscription que personne n'a pu lire. On admire sur-tout les travaux entrepris pour la conduite et la conservation des eaux. Outre beaucoup de réservoirs très-vastes, il y a trois aqueducs, dont deux traversent un vallon, soutenus sur deux rangs d'arcades, et le troisième a plus de six milles de long. Le capitaine Beaufort pense que c'est la ville de *Sebaste* (3), d'abord appelée *Eleussa*, et que les anciens, tels que Strabon et Étienne de Byzance, nous représentent comme très-voisine de *Corycus*. *Eleussa* étoit encore une île au temps d'Oppien ; mais déjà elle étoit devenue une presqu'île lorsqu'Étienne de Byzance écrivoit (4) : maintenant elle forme de même une péninsule, réunie au continent par un isthme fort bas.

A sept milles au-delà, on trouve une petite rivière, nommée par les Turcs *Lamas* ; ce nom rappelle très-bien celui de *Lamus*, rivière qui séparoit, selon Strabon, les deux Cilicies : là, en effet, la côte cesse d'être escarpée, parce que les montagnes, s'éloignant du rivage, laissent une plaine plus ou moins large entre elles et la mer. Sur les bords de cette rivière sont quelques villages, dont les habitans offrirent à l'équipage anglais un spectacle nouveau ; car nulle autre part il n'avoit vu, dans l'empire ottoman, les femmes sans voile pêle-mêle avec les hommes.

étoient à demi-lieue l'une de l'autre, et appartenoient au même territoire. Les mots ὑπὲρ Σαρπηδόνος ἄκραν, s'entendent de ce que ces lieux étoient au-delà, c'est-à-dire, à l'est du cap Sarpédon, par rapport à Oppien, qui écrivoit à Rome. Il n'est pas douteux qu'Oppien ne sût mieux que personne où il étoit né.

(1) Strab. *XIV, p. 670, D;* Pomp. Mel. *I, 13, 15.* — (2) Varro *ap. Plin. XXXI, 2, p. 548, 26.* — (3) Wessel. *ad Hierocl. p. 704.* — (4) Steph. Byz. *voce* Σεβαστή.

Des colonnes élevées et nombreuses, un théâtre placé à mi-côte, font apercevoir de bien loin l'emplacement de l'ancienne *Soli* ou *Pompeiopolis.* Le premier objet qui se présente en abordant au rivage, est un très-beau port artificiel ou bassin elliptique, entouré d'un quai continu, et terminé par deux môles ou jetées courbes de 50 pieds d'épaisseur; elles achèvent de lui donner la forme d'un hippodrome dont le grand axe a 515 yards [470 mètres], et le petit 220 [201 mètres]. Ce quai est construit en gros blocs de pierre coquillière jaune, liée avec du ciment et des tenons en fer : une portion des deux jetées est maintenant fort endommagée, et la partie intérieure du port est encombrée de sable et de décombres. A l'extrémité intérieure du port, commence un long portique aligné avec ce port, bordé d'un double rang de deux cents colonnes, et qui, traversant toute la ville dans une longueur de 490 yards [448 mètres], va aboutir à la porte du côté de terre : de cette porte, une route pavée se prolonge dans une direction semblable, jusqu'à un pont sur une petite rivière. Cette colonnade étoit sans doute une avenue couverte, dont l'aspect devoit être imposant et majestueux. Les colonnes ne sont pas symétriques : les unes sont d'ordre corinthien, d'autres d'ordre composite, inégales dans leurs dimensions; toutes d'un travail peu soigné, et annonçant la décadence de l'art. Le théâtre est presque détruit; il n'en reste que les fondations des murailles. La grande quantité de tombeaux, de ruines de toute espèce, éparses dans les environs, tout annonce que le pays étoit habité par une population nombreuse et active. A six heures au nord de *Soli*, il y a des sources curieuses de bitume; probablement les mêmes que celles dont Pline (1) et Vitruve (2) ont fait mention.

Des ruines à l'est de *Soli* paroissent appartenir à l'ancienne *Anchiale ;* elles sont si voisines de la mer, que, selon toute apparence, les eaux ont empiété, depuis les temps anciens, sur ce terrain d'alluvion. Un peu plus loin est le village de Kazala, qui sert de port à la ville de Tarse : il n'offre rien de remarquable, si ce n'est que les maisons ou plutôt les huttes y sont élevées sur des pilotis; ce qui montre que la plaine est sujette à être inondée. Le capitaine Beaufort ne put lui-même visiter Tarse : ce furent quelques officiers de son équipage qui s'y rendirent. Leur description, en général, s'accorde avec celle qu'en a donnée M. Macdonald Kinneir; ils y trouvèrent, comme lui, des restes d'une ancienne porte qui est encore presque entière. M. Kinneir, qui y a séjourné une semaine, a vu en outre les restes d'un édifice spacieux,

(1) Plin. *XXXI, c. 2, p. 549, 3.* — (2) Vitruv. *VIII, c. 3.*

dont la destination est inconnue; et d'un autre très-remarquable, de forme oblongue, ayant 70 pieds de haut, 15 d'épaisseur, 20 de long et 10 de large, construit en petites pierres rondes et liées avec du mortier et aussi dures qu'un roc : il n'a ni portes ni fenêtres, mais seulement une ouverture à chaque extrémité (1); il est possible que ce soit le mausolée de quelque grand personnage. Du reste, ces voyageurs n'ont pu découvrir, dans cette ville, ni inscriptions, ni monumens d'art. Cette ville domine sur une riche et fertile plaine, arrosée par le *Cydnus*, maintenant rivière de Tarsous, qui coule à très-peu de distance; c'est une rivière d'environ 40 à 50 yards [36 à 45 mètres] de large: ses eaux sont froides sans doute, comme le disent les anciens, mais pas plus que celles des autres rivières du pays formées par des torrens qui proviennent de neiges fondues; et le voyageur Kinneir (2), de même que les officiers du capitaine Beaufort, s'y baignèrent sans en éprouver aucun pernicieux effet. Le *Cydnus* ne pourroit plus recevoir maintenant des galères, comme au temps de Cléopatre (3), attendu la barre qui obstrue son embouchure. Le capitaine Beaufort n'a pu découvrir aucun vestige du lac ou étang *Rhegma*, qui formoit jadis le port de Tarse.

L'embouchure du Syhoun, ancien *Sarus*, n'est éloignée de celle du Cydnus que de 270 pieds [82 mètres]; elle est également embarrassée par un banc de sable. Il semble, au premier abord, peu probable que deux grandes rivières coulent si près l'une de l'autre : aussi le capitaine Beaufort crut que la seconde n'étoit qu'une branche du *Cydnus;* mais il se convainquit que ce sont bien réellement deux rivières séparées. Entre leurs embouchures s'avance un cap sablonneux, qui est certainement l'*Ammodes* que Pomponius Mela place entre le *Cydnus* et le *Pyramus* (4).

La côte, dans l'espace de neuf lieues, est basse et sablonneuse; elle termine une plaine déserte, entremêlée de dunes de sable et de lacs marécageux; l'un d'eux communique à la mer par un canal de trois quarts de mille de long sur 200 pieds de large. Il est assez vraisemblable que cette plaine est l'*Aleïus campus* de Strabon. Elle est terminée par un cap nommé à présent cap *Karadash*, rocher escarpé de 130 pieds [39 mètres 6], qui forme le golfe d'Iskenderoun [Alexandrette] avec le cap Hinzyr en Syrie, l'ancien *Rhossicus scopulus*, dominé par le mont *Pierius*, dont

---

(1) Macdon. Kinneir's *Journey, pag. 128.* — (2) Idem, *ibid. pag. 121.* — (3) Plutarch. *in Antonio, §. 27.* — (4) Pomp. Mela, *1, 13, §. 6.* Il est à remarquer que Strabon oublie de même de faire mention de l'embouchure du *Sarus*, entre le *Cydnus* et le *Pyramus*.

la hauteur perpendiculaire est de plus de 5400 pieds anglais [1646^{m}]. Sur le revers du cap Karadash, on trouve quelques ruines antiques qui ne peuvent, selon nous, appartenir qu'à la ville de *Magarsa* ou *Magarsum*, dont le nom désignoit également un cap très-élevé, au témoignage d'Etienne de Byzance. C'est aussi ce que reconnoît le capitaine Beaufort; mais il veut en même temps que l'embouchure du *Pyramus* et la ville de *Mallos* aient été jadis à l'ouest de ce cap, et c'est ce dont nous ne saurions demeurer d'accord, puisqu'il résulte d'un passage formel d'Arrien que *Megarsum* étoit sur la route de Tarse à *Mallos* (1) : ainsi *Mallos* étoit à l'est et non pas à l'ouest de *Megarsum* et du cap Karadash. D'une autre part, de l'endroit où le capitaine Beaufort place l'embouchure du *Pyramus* jusqu'à *Soli* ou *Pompeiopolis*, il n'y a que 400 stades olympiques, et Strabon en compte 500 (2). Il est donc certain que l'embouchure du *Pyramus* doit être cherchée plus loin : mais comme, d'après les textes anciens, *Megarsum* ou Karadash étoit fort près à-la-fois de *Mallos* (3) et du *Pyramus* (4), et d'ailleurs, comme l'oracle, qui avoit prédit que les attérissemens du *Pyramus* s'étendroient un jour jusqu'à l'île de Chypre (5), montre que l'embouchure du fleuve étoit tournée vers le midi, on peut croire que ce fleuve se rendoit anciennement à la mer, à l'endroit où se voient encore des lagunes, un peu au-delà du cap Karadash; et ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que de là à *Soli* on comptejus te 500 stades olympiques, distance qui séparoit, selon Strabon, *Soli* de l'embouchure du *Pyramus*. Il n'en résulte pas moins que cette embouchure a changé depuis les temps anciens; elle est maintenant à 12 milles plus loin, précisément en face d'Ayas. Le changement du cours de ce fleuve s'explique par la grande quantité de sable et de terre qu'il charrie, et dont se forme, à son embouchure, un terrain d'alluvion qui s'agrandit de jour en jour, en allongeant la baie d'Ayas. Cette baie prend son nom du bourg qui a succédé à la ville d'*Ægæ*; on y trouve quelques vestiges d'antiquité et des inscriptions (6).

Le capitaine Beaufort se proposoit de continuer ses opérations sur

---

(1) Arrian. *Alex. Exped. II, §. 5.* — (2) Strab. *XIV, p. 675.* — (3) Steph. Byz. *voce* Μέγαρσος. — (4) Strab. *XIV, p. 676.* — (5) *Apud* Strab. *I, p. 53, et XII, p. 536.*

(6) Le capitaine Beaufort en a rapporté une; elle est ainsi conçue :

ΘΕΩΣΕΒΑΣΤΩΚΑΙΣΑΡΙΚΑΙ
ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΑΣΦΑΛΕΙΩΚΑΙ
ΑΦΡΟΔΕΙΤΗΕΥΠΛΟΙΑ.

C'est-à-dire, Θεῷ Σεβαστῷ Καίσαρι καὶ Ποσειδῶνι ἀσφαλείῳ καὶ Ἀφροδίτῃ εὐπλοίᾳ

Sur Vénus *Euplœa*, favorable à la navigation, *voyez* Larcher, *Mém. sur Vénus, p. 114;* et Mitscherlich *ad Horat. od. I, 3, I.*

toute la côte, jusqu'à Alexandrette; mais un accident tragique le força d'abandonner la station et de se borner à la position d'Ayas. Nous en rapporterons le récit comme un exemple des dangers imprévus qui attendent le voyageur dans cette terre inhospitalière.

« Le 20 juin, nous étions occupés à embarquer dans le bateau nos » instrumens déposés sur le bord d'une petite anse à l'ouest d'Ayas, et » nous nous disposions à retourner à bord, lorsque nous aperçûmes » une troupe de Turcs armés qui s'avançoient vers nous. Comme les » Turcs portent toujours des armes, nous crûmes qu'ils s'approchoient » par curiosité. Lorsqu'ils furent plus près, nous vîmes un vieux derviche » qui les haranguoit: ses gestes d'énergumène, le mot *infidèle*, et d'autres » qualifications injurieuses que nous entendions, ne nous permirent pas » de douter long-temps de leurs intentions hostiles. Notre interprète » étoit absent; et ma petite provision d'expressions amicales fut bientôt » épuisée sans aucun fruit. Abandonner sur-le-champ la place, étoit le » parti le plus sûr; et comme le bateau se trouvoit prêt, nous nous » retirâmes en bon ordre. Les Turcs se précipitèrent sur nos pas, excités » par le vieux fanatique; ils commencèrent à nous coucher en joue » avec leurs mousquets. Le bateau n'étoit pas encore sorti de l'anse; et » s'ils avoient réussi à en atteindre le point extrême, notre retraite auroit » été coupée: il étoit temps d'arrêter leur marche. La vue inattendue de » mon fusil de chasse produisit d'abord cet effet; mais comme ils conti- » nuoient de s'avancer, je lâchai le coup: aussitôt ils firent halte; la » plupart d'entre eux se jetèrent à terre; le vieux derviche s'enfuit à » toutes jambes. Leur frayeur nous avoit donné le temps de doubler la » pointe, et déjà nous avions débarrassé le bateau du milieu des roches, » lorsqu'un de ces bandits, plus résolu que les autres, s'avança sur un » rocher du rivage, et m'ajusta. La balle m'entra dans l'aîne, et, prenant » une route oblique, elle brisa le grand trochanter. Si le reste avoit suivi » cet exemple, c'en étoit fait de nous; mais heureusement ils avoient été » si effrayés de mon coup de fusil, que nous fûmes hors de portée avant » qu'ils se fussent relevés de terre. La pinasse étoit assez près de nous » pour voir nos signaux; nous la hélâmes: elle s'approcha du rivage, » montée de quatre-vingt-dix hommes, et elle put recueillir nos officiers » dispersés sur la côte, dont un seul périt malheureusement. Une cor- » respondance s'entama sur cette affaire avec l'agha d'Iskenderoun: » il dépêcha immédiatement un courrier au pacha d'Adana, dont dépend » le district d'Ayas, et m'assura en son nom que les coupables seroient » punis. »

Le capitaine Beaufort, blessé dangereusement, abandonna la station:

ainsi il ne put lever le golfe d'Alexandrette; ce qui est d'autant plus à regretter, que les circonstances ont également empêché le capitaine Gautier d'en joindre la reconnoissance à son beau travail sur les points les plus importans de la Méditerranée. Le capitaine Beaufort partit pour Malte, où des soins réitérés le mirent hors de péril; mais, peu capable de continuer des opérations commencées avec tant de zèle et si malheureusement interrompues au moment où elles alloient être terminées, il reçut l'ordre d'accompagner un convoi en Angleterre, où il arriva avant la fin de l'année.

LETRONNE.

Anciennes Poésies françaises, tirées du manuscrit 2253 de la Bibliothèque Harleyenne au Musée britannique. London, from the Shakspeare press, 1818, *in-4.°*

Lorsque Guillaume le Conquérant eut subjugué l'Angleterre, sa politique habile employa divers moyens pour assurer la domination française. L'un des plus remarquables, ce fut d'imposer aux vaincus l'obligation de se servir de l'idiome des vainqueurs. Il publia en cet idiome les lois d'après lesquelles les magistrats prononçoient sur la vie, la liberté et la fortune de ses sujets, et quelquefois il punit les grands qui, par dédain ou par négligence, n'étudioient pas la langue française, devenue la langue de la cour, du gouvernement et des tribunaux.

Ce fut seulement Édouard III qui en abolit l'usage au barreau et dans les actes publics.

Il avoit été composé plusieurs ouvrages de littérature, dont quelques-uns ont été conservés. M. l'abbé de la Rue a fait connoître divers poètes anglo-normands dont les poésies françaises subsistent encore en manuscrit au Musée britannique.

L'un des manuscrits de cette fameuse bibliothèque, n.° 2253, contient un grand nombre de pièces écrites en français: les unes, en prose, sont presque toutes des traductions de la Bible; les autres, en vers, offrent une grande variété de sujets.

Parmi les ouvrages en vers, M. Francis Cohen, qui s'occupe avec beaucoup de succès de l'étude des antiquités et des idiomes du moyen âge, a choisi et fait imprimer, à trente exemplaires seulement, quatre pièces, dont deux me paroissent mériter qu'on les fasse connoître particulièrement, parce qu'elles ont rapport à des faits historiques, et que

les auteurs qui ont écrit l'histoire d'Angleterre les ont ignorées ou négligées.

Ces quatre pièces sont, 1.° une complainte touchant les oppressions que commettoient les tribunaux appelés *justices de TRAYLL-BASTON*; 2.° un fabliau intitulé, LE JONGLEUR DE ELY ET LE ROI D'ANGLETERRE; 3.° *le Dit de LA GAGEURE*; 4.° LE CHANT SUR LA MORT DE SYMON DE MONTFORT, comte de Leycester.

Je ne parlerai pas du Dit de LA GAGEURE; cette pièce n'offre d'autre intérêt que celui qu'on trouve à étudier les mœurs et les compositions très-libres d'une époque où les auteurs ne connoissoient pas ou croyoient inutile d'employer l'art de voiler agréablement les images et les expressions licencieuses.

Le fabliau DU JONGLEUR ET DU ROI contient près de quatre cents vers, et il donne une idée assez juste de la sorte d'esprit qu'on employoit alors dans les cours pour briller par la gaîté et par la plaisanterie.

Le menestrel arrive devant le roi, qui lui fait sans cesse des questions, sur lesquelles ce menestrel s'explique de manière qu'il élude sans cesse de donner une réponse précise, et oblige ainsi le roi à lui adresser des questions nouvelles.

Le Roi. — Vendra tu ton roncyn a moy!
Le Jongleur. — Sire, plus volonters que ne le dorroy (1).
Le Roi. — Pur combien le vendras tu!
Le Jongleur. — Pur taunt com il serra vendu.
Le Roi. — E pur combien le vendras!
Le Jongleur. — Pur taunt come tu me dorras (2).
Le Roi. — E pur combien le averoy (3)!
Le Jongleur. — Pur taunt come je receveroy.

(1) donnerois.
(2) donneras.
(3) l'aurois-je!

Ce genre d'esprit paroîtra aujourd'hui très-peu digne d'entrer dans la conversation d'un prince.

Plus loin le menestrel se plaint de ce que l'on est toujours critiqué, de quelque manière qu'on soit ou qu'on agisse.

Si j'ay longe nees (1) asque croku (2)
Tost dirront: Cest un bestu.
Si j'ai cort nees tot en desus,
Um dirrat (3): C'est un camus.
Si j'ai barbe long pendaunt:
Est cesti chevre ou pelrinaunt!
Et si je n'ai barbe: Par seint Michel,
Cesti n'est mie madle, mes femmel.

(1) nez (2) crochu.
(3) on dira.

Le roi demande comment il pourra lui-même échapper au blâme; le jongleur répond :

Ne devez trop encrueler (1)
Ne trop estre simple vers tā gent,
Mes vus porter meenement (2) :
Car vosmeysmes savez bien
Qe nule trop valt rien :
Qy par mesure tote ryen fra (3),
Ja prudhomme ne ly blamera,
Par mesure meenement
Come est escrit apertment
E le latyn est ensi :
Medium tenuere beati.

(1) être sévère.
(2) modérément.
(3) fera.

A l'égard des deux pièces historiques, je suivrai l'ordre des temps.

Le chant sur la mort de Simon de Montfort, comte de Leycester, fut composé après la bataille d'Evesham, donnée le 4 août 1265, sous le règne de Henri III. Le comte de Leycester étoit fils du fameux comte de Montfort dont le nom rappelle l'une des malheureuses époques de l'histoire de France. Le comte de Leycester, établi en Angleterre, avoit épousé la sœur de Henri III. En 1258, les barons mécontens se liguèrent pour obtenir la réforme du gouvernement. Le comte de Leycester étoit à la tête du parti qui força le roi à souscrire le traité appelé *Statuts et Expédients d'Oxfort* (1). Le roi ayant ensuite refusé de l'exécuter, les barons firent la guerre; il perdit la bataille de Lewes; et il tomba, ainsi que son frère Richard et son fils Édouard, au pouvoir des barons, qui établirent un nouveau système de gouvernement, et le firent approuver par le roi, par son fils et par le parlement en 1264. Le comte de Leycester étoit toujours le chef du parti des barons : mais, la division s'étant mise dans ce parti, le prince Édouard s'échappa; il rassembla une armée; il gagna, le 4 août 1265, la bataille d'Evesham, où périrent le comte de Leycester et son fils Henri.

A l'occasion de la mort du comte de Leycester, fut composé le chant dont le refrain est :

Ore est ocys
La flur de pris
Qui tant savoit de guerre,
Ly cuens Mountfort;

Maintenant est tué celui qui étoit le premier en mérite, le comte de Montfort, qui étoit si habile dans l'art des combats. La terre pleu-

(1) Ce traité fut aussi appelé la MISE d'Oxfort. Dans l'ancien français, MISE signifioit *arbitrage, convention.*

Sa dure mort
Molt en plora la terre.

rera long-temps son trépas cruel.

L'auteur s'attendrit sur l'infortune des barons qui ont péri en voulant sauver l'Angleterre; il compare le comte de Montfort à l'archevêque de Cantorbery, Thomas Becquet :

Mes, par sa mort,
Le cuens Mountfort
Conquist la victorie,
Come ly martyr
De Caunterbyr
Finist sa vie.
Ne voleist pas
Li bon Thomas
Que perist seinte eglise;
Ly cuens auxi
Se combati
E morust sauntz feyntise.
Ore est ocys &c.

Mais le comte de Montfort, par sa mort, a conquis la victoire; il a fini sa vie comme le martyr de Cantorbéry. Le pieux Thomas ne vouloit pas que la sainte église périt; et le comte aussi se dévoua et mourut pour la foi. Maintenant est tué &c.

Ces vers feront juger et de l'esprit dans lequel ce chant fut composé, et du mérite du style, qui est remarquable, soit à raison du temps, soit à raison du lieu.

La complainte contre les cruautés des tribunaux du TRAYLL-BASTON fut composée sous le règne d'Édouard, fils et successeur d'Henri III.

Édouard, ayant prétendu que la justice se rendoit avec trop de lenteur, de négligence et de partialité, établit, de son autorité privée, des juges extraordinaires qui expédioient très-rapidement les affaires criminelles : ces juges parcoururent les provinces. On n'a pas réussi encore à expliquer d'une manière satisfaisante l'expression de TRAYLL-BASTON, qui servit à désigner leur tribunal. Les travaux de ces commissions donnèrent souvent lieu à des plaintes plus ou moins fondées.

La pièce qui dénonce les injustices de ces juges, est de trente-trois stances; toutes sont de quatre vers, hors une qui en a six; les vers de chaque stance sont sur les mêmes rimes. L'auteur se plaint de l'établissement de cette commission :

Ce sunt les articles de Traylle-bastoun.
Salve le roy meismes, de Dieu eit (1) malesoun (2),
Qe a de primes (3) graunta (4) tiel commissioun;
Qar en ascuns (5) des pointz n'est mie resoun.

(1) ait. (2) malédiction.
(3) le premier. (4) autorisa.
(5) aucun.

Il a fui dans les forêts pour échapper aux poursuites de la commission; et cependant, dit-il,

J'ay servi my sire le roy en pees (1) et en guerre, (1) paix.
En Flandres, en Escoce, en Gascoyne sa terre;
Mes ore ne me sai point chevisaunce (2) fere; (2) ressource.
Tot mon temps ai mis en veyn (3) pur teil home plere. (3) vain.

Il désigne Martin et Knoville comme juges équitables, et Spigurnel et Belflour comme juges cruels.

S'il tenoit ceux-ci en son pouvoir, ajoute-t-il,

Je leur aprendroy le giu (1) de TRAYLL-BASTOUN, (1) jeu.
E leur bruseroy (2) l'eschine e le cropoun (3), (2) briserois. (3) croupion.
Les bras et les jambes, ce serrei (4) resoun. (4) seroit.

Il dit que cette commission sera cause que les fugitifs deviendront voleurs; il invite à venir le trouver.

Al vert bois de Bel-regard, la n'y a nul ploy.

Celui me pust salver que est le filz Marie;
Car je ne sus coupable, en dite (1) su par envie; (1) cité en jugement.
Qy en cesti lu me mist, Dieu lur maldie (2)! (2) maudisse.
Le siecle est si variant, fous est qe s'affye (3). (3) s'y confie.

Voici la dernière stance :

Cest rym (1) fust fet al bois desouz un lorer, (1) chant.
La chaunte merle, russinole, e eyre (2) l'esperver; (2) plane dans l'air.
Escrit estoit en parchemin pur mont remenbrer,
E gitte en haut chemyn qe um le dust trover.

Je crois devoir avertir de quelques circonstances: le volume qui contient ces quatre pièces n'a aucun titre, aucun frontispice; le nom de l'éditeur ne s'y trouve pas; et les indications en notes qu'on lit ne sont pas dans le manuscrit; c'est l'éditeur qui les a insérées, en tâchant d'imiter le langage du temps.

On doit savoir gré à M. Francis Cohen d'avoir fait connoître ces anciens monumens de notre langue. En attendant que j'aie l'occasion de comparer et de juger le style, je prends la liberté d'inviter le savant éditeur à faire quelquefois de semblables présens à notre littérature.

RAYNOUARD.

Storia della Scultura dal suo risorgimento in Italia sino al secolo XIX, *per servire di continuazione alle opere di Winckelmann e di d'Agincourt;* volume terzo, in Venezia, nella tipografia Picotti, 1818. — ou *Histoire de la Sculpture depuis sa renaissance en Italie jusqu'au* XIX.*e* *siècle, pour servir de continuation aux ouvrages de Winckelmann et de d'Agincourt; par M.* Cicognara : tome troisième, *in-fol.*

TROISIÈME ET DERNIER EXTRAIT.

Ce qui nous reste à parcourir de cette volumineuse histoire, exigeroit sans doute un espace bien plus étendu que celui dans lequel nous sommes contraints de nous resserrer. A mesure, en effet, que l'histoire de la sculpture moderne s'approche de nous et de notre temps, l'intérêt qu'elle inspire à la critique, et celui que le lecteur y apporte, semblent devoir s'accroître. Toutefois, entre les sujets que traite l'historien dans cette dernière partie de son ouvrage, il en est qui sont si connus des Français, que leur curiosité n'y trouvera guère d'autre plaisir que celui de comparer les jugemens d'un étranger avec les nôtres. Il en est d'autres sur lesquels malheureusement la critique de l'art n'a pu s'exercer que d'après des souvenirs ou des dessins toujours peu satisfaisans, des monumens que la révolution française a détruits; je parle des statues équestres en bronze que l'espace d'un siècle avoit vues se multiplier par toute la France, et qu'un instant a fait disparoître. Il y a enfin une troisième classe d'objets dont notre auteur n'a abordé la critique qu'avec beaucoup de réserve, et sur lesquels nous garderons encore plus de circonspection; car, en arrivant jusqu'au XIX.e siècle, il a dû parler des ouvrages ou d'artistes récens, ou d'artistes vivans, sur lesquels la postérité, seul tribunal compétent, n'a pas pu encore prononcer son jugement.

Cette triple considération, que le lecteur saura bien apprécier, nous permettra de restreindre l'extrait qui nous reste à faire dans des termes assez étroits, sans manquer cependant à la fidélité de l'analyse.

Le chapitre V du VI.e livre, où s'est arrêté notre précédent extrait, est consacré à l'histoire de la sculpture française sous le siècle de Louis XIV. Avant cette époque, l'Italie avoit été, si l'on peut dire, en communauté avec la France, dans tous les travaux d'art qui illustrèrent les règnes de nos Rois, depuis François I.er A Fontainebleau, au Louvre, dans les tombeaux de Saint-Denis, dans les statues équestres de Henri IV et

de Louis XIII, des artistes italiens non-seulement partagèrent la gloire de ces ouvrages, mais semblèrent se l'être appropriée. L'impulsion que Louis le Grand donna à son siècle rendit enfin inutiles les ressources de l'étranger. Tous les gens d'art virent naître des talens, auxquels peut-être il ne manqua que l'influence d'un goût plus pur; car si l'Italie n'envoyoit plus d'artistes en France, le style des écoles de Bernin, de Cortone et de Boromini, n'avoit pu manquer de s'y répandre. Toujours une nation dominante dicte son goût à ses voisins; et dans l'empire des arts, comme dans celui des opinions et des usages, on reçoit sans le savoir l'impulsion d'autrui, tant les hommes ont de peine à marcher seuls, tant ils ont besoin d'être dirigés et gouvernés.

Cette vérité, dont notre auteur a multiplié les preuves dans tout le cours de son histoire, cette considération qui nous explique pourquoi il y a si peu de talens originaux, auroient dû émousser les traits de sa censure contre Lebrun et contre ce qu'il appelle la tyrannie de ce peintre célèbre. Cette prétendue tyrannie, dont on a fait trop de bruit, ne fut autre chose que ce pouvoir moral qu'exerce un homme supérieur sur tout ce qui lui est inférieur. Il est à remarquer qu'on n'a connu aucune époque, que l'on ne connoît aucun genre, depuis les plus importans jusqu'aux plus légers, où le commun des hommes ne subisse le joug d'une semblable influence. Sans doute il eût été à desirer que le Poussin ou le Sueur, contemporains de Lebrun, se fussent trouvés dans la position de ce dernier; mais l'un mourut jeune, et l'autre, retiré en Italie, sembla, lorsqu'il fut appelé en France, y être un étranger. Lebrun, avec un génie fécond et toutes les qualités qui donnent du succès dans le monde, obtint la faveur du Roi et celle de la cour; tout contribua à lui donner la suprématie.

Faut-il donc s'étonner que les sculpteurs se soient conformés aussi alors au goût du peintre dominateur! et notre historien ne nous a-t-il pas prouvé précédemment que le même abus de pouvoir fut exercé en Italie par la peinture sur la sculpture, et que cet abus date peut-être de la renaissance des arts !

Notre historien, en reconnoissant que le siècle de Louis XIV offre une des principales époques dans l'histoire de l'esprit humain, par l'extraordinaire réunion de grands hommes qui rendront ce règne à jamais célèbre, penche à croire que le génie littéraire alors l'emporta sur celui des arts. On lui fera volontiers cette concession; mais, au lieu d'expliquer cette différence par des causes d'un ordre subalterne, il me semble qu'il vaut mieux l'attribuer à l'étonnante supériorité où s'étoient élevés les arts en Italie pendant le siècle précédent, à l'influence toujours active

de ce pays sur le reste de l'Europe, au déclin déjà fort sensible de ces arts, et à la révolution du goût qui s'y étoit opérée. Lorsque l'école française s'éleva et prit son rang sous Louis XIV, il ne lui avoit pas été donné de trouver dans ses antécédens un caractère original et qui appartînt en propre à la nation : elle dut prendre ses modèles en Italie, et les hommes alors en vogue étoient Pierre de Cortone et Bernini, et alors, plus que jamais, les peintres, en ce pays, donnoient leur style et dictoient aux sculpteurs leur goût de dessin et de composition.

Pareille chose arriva en France, où toutefois on doit dire que le goût et le style de Lebrun produisirent des effets moins déréglés sur les sculpteurs; car il y a encore loin du style des Girardon, des Lepautre, des Coysevox et autres contemporains, à celui des sculpteurs italiens dont nous avons précédemment fait connoître les travers et l'extravagance.

Ici l'auteur se livre à une discussion assez importante sur l'effet, les avantages et les inconvéniens des académies fondées par les gouvernemens, et qui, sous le point de vue d'établissemens publics, doivent en quelque sorte leur naissance à Louis XIV ; car c'est à l'instar de la France qu'il s'en est formé depuis dans la plupart des États de l'Europe. Nous accorderons volontiers que ces établissemens sont, comme tous les corps, beaucoup plus propres à conserver qu'à créer, que dès-lors ils conviennent mieux à la culture de ces connoissances qui veulent des dépôts où chacun apporte son tribut, et veulent encore qu'une marche régulière et des principes certains règlent l'observation et la critique. Nous avouerons qu'en général l'exercice des beaux-arts veut plus d'indépendance, que l'originalité court risque d'être arrêtée et le génie comprimé par la présence trop immédiate des leçons, des exemples, des influences d'un grand corps. Toutes ces choses ont été répétées cent fois, et toujours on y a répondu que si, dans l'état actuel des peuples modernes, on ne pouvoit espérer de voir les arts prendre cet essor indépendant qui fut peut-être autrefois une des causes de leur prospérité, les gouvernemens, qui ne sauroient reproduire ces causes créatrices, ne doivent pas pour cela s'abstenir des soins qui toujours dépendent d'eux, et qui consistent à conserver et entretenir un feu que la négligence laisseroit bientôt éteindre.

Notre auteur, frappé aussi de la nécessité de donner aux arts, dans l'état de choses actuel, des encouragemens que les gouvernemens sont seuls en état de fournir, et supputant les sommes que chaque pays dépense en fondations d'académies, paiemens d'écoles, salaires de professeurs, pensions, &c., se demande s'il ne vaudroit pas mieux, en se

contentant d'offrir aux élèves les premiers moyens d'instruction, employer ces sommes en travaux, de manière à produire des ouvrages au profit des artistes, au lieu de produire des artistes au détriment des ouvrages. C'est à peu près à ce résumé que nous réduisons la proposition, dont l'auteur lui-même a senti le danger; car il ne tarde pas à craindre que si à ces fondations permanentes, et qui font toujours un bien personnel, on substituoit de ces secours éventuels qui dépendroient des dispositions variables des hommes et des temps, l'on ne perdît tout d'un côté sans rien gagner de l'autre, comme on a vu cet effet être la suite de plus d'une sorte d'innovation.

Au reste, l'auteur s'est peut-être trop hâté de voir dans les fondations d'académies d'art sous Louis XIV, les inconvéniens qui sont attachés à ces établissemens; car ils n'avoient pas eu le temps de produire parmi les premiers maîtres qui les composèrent, cette sorte d'uniformité de manière et de style que l'on découvre dans leurs ouvrages, et que d'autres causes d'un ordre plus élevé peuvent expliquer.

Nous ne saurions souscrire non plus à cette critique des costumes et des ajustemens du siècle de Louis XIV, à laquelle l'auteur a consacré quelques pages de son ouvrage. En aucun temps moderne, l'empire de la mode ou des habillemens d'usage n'eut moins d'action sur le génie des artistes, sur les entreprises de l'art, et sur le goût du public. L'amour du grand, qui caractérisa le siècle de Louis XIV, permit à tous les arts ce genre de transposition poétique qui, en idéalisant les sujets et les personnages, autorise l'artiste à les revêtir des formes, des apparences et des costumes, soit de la fable, soit de l'allégorie, soit des peuples antiques. La peinture usa pleinement de ces priviléges; et si la sculpture crut, dans les représentations allégoriques du grand Roi, accéder à quelques transactions, en réunissant le genre que comporte le portrait avec celui que réclame l'idéal, on ne sauroit trop l'en blâmer. Il reste encore assez de ces exemples, malgré les destructions révolutionnaires, pour montrer qu'il y a plus de goût et de raison dans ces associations de style, lorsqu'il s'agit de l'image d'un personnage connu de tout le monde, sous certains accessoires devenus inséparables de sa ressemblance, qu'il n'y en auroit peut-être à le rendre tout-à-fait étranger à son pays par une copie trop rigoureuse du costume grec ou romain. Il a manqué à notre historien de voir les statues de bronze de la place Vendôme, de l'Hôtel-de-ville et celle de la place des Victoires, pour saisir cette nuance de goût qui lui auroit épargné des jugemens trop tranchans. Les costumes de ce siècle furent, sans comparaison, à la coiffure près, plus favorables à l'imitation, que ceux du siècle suivant et du nôtre. Et,

quant à la coiffure du temps, dont l'ampleur a pu, dans le langage de la plaisanterie des générations suivantes, fournir à la censure du goût de Louis XIV pour la pompe et la magnificence un emblème satirique, nous croyons que l'historien a pris cette plaisanterie beaucoup plus au sérieux que la chose en elle-même et son sujet ne le comportoient.

Nous ne dissimulerons pas qu'il règne dans les ouvrages du siècle de Louis XIV une sorte de grandeur de parade, quelque chose qui sent l'enflure du théâtre, et qu'il se peut que, tout cela se trouvant en harmonie avec les costumes et les manières du temps, on ne puisse imaginer une connexion en ce genre entre les mœurs et les arts. Mais notre historien est obligé lui-même d'avouer qu'un pareil goût régnoit alors en Italie; et comme il accuse la France d'avoir influé alors par ses modes sur les mœurs des Italiens, nous sommes fort portés à croire qu'une cause plus générale produisit cet effet sur les deux nations, et cette cause, entre plusieurs autres, tient à la mobilité de goût des arts modernes, qui ne surent trouver dans des institutions politiques ou religieuses assez puissantes ce principe de fixité qui perpétue d'âge en âge des types et des formes consacrées.

S'il falloit encore indiquer une cause plus sensible et plus positive de ce goût pour l'ampleur en sculpture, pour le large et le théâtral, et ce que l'Italien a appelé le *grandiose*, j'irois la chercher dans la vaste et prodigieuse entreprise de la basilique de Saint-Pierre, qui reçut alors son achèvement; dans ce temple, qui, sortant des limites connues de tous les édifices antiques et modernes, sembla forcer tous les arts d'exagérer leurs moyens, d'enfler, si l'on peut dire, leur voix, et dont les proportions démesurées inspirèrent à tous les artistes une ambition aussi sans mesure, persuadèrent qu'un style sage et pur y seroit devenu maigre et froid, et fit traiter tous les ouvrages employés à l'embellissement de ce colosse d'architecture, dans le goût de ceux qui, destinés à la décoration et au théâtre, ne doivent jamais être vus que de loin.

Qui ne voit, en effet, le contre-coup de cet exemple dans presque tout ce qu'enfanta le règne de Louis XIV en fait d'arts du dessin !

M. Cicognara distingue avec raison parmi les sculpteurs de cette époque, comme fidèles encore au goût de l'ancienne école d'Italie, Simon Guillain et Jacques Sarrasin. Le premier fut auteur de ce monument situé jadis au bout du Pont-au-Change, et dans lequel, au-dessous des statues en bronze de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV encore enfant, existoit un bas-relief orné de trophées et de figures captives dont la composition et l'exécution sont du plus beau style et du plus grand caractère de dessin. Jacques Sarrasin, celui qui sculpta les

caryatides du pavillon de la cour du Louvre, a montré aussi, par son mausolée d'Henri de Bourbon, prince de Condé, placé autrefois dans l'église des grands Jésuites, et sur-tout par de charmans bas-reliefs en bronze qui faisoient partie de cette composition, que son goût s'étoit formé sur celui du XVIe siècle.

L'auteur cite encore comme appartenant moins à ce goût d'école qu'on attribue peut-être, avec un peu trop de prévention, à Lebrun, les frères Anguier, qui travaillèrent aux sculptures de la porte Saint-Denis, sous la direction de François Blondel; Pierre Legros et Jacques Théodon, dont les principaux ouvrages (déjà cités) sont à Rome. Le premier y passa sa vie presque toute entière; et le grand nombre de morceaux dont il a rempli l'Italie, où il occupa le premier rang, prouve qu'à cette époque la France ne fit que suivre l'impulsion générale, donnée précédemment par les maîtres italiens eux-mêmes.

En replaçant dans l'ordre chronologique, que l'auteur a négligé de suivre, les plus célèbres sculpteurs du siècle de Louis XIV, nous aurions dû citer, avant Legros, Pierre Puget, élève de lui-même en sculpture (car on ne cite aucun sculpteur connu qui lui ait donné des leçons), mais qui, attiré de bonne heure en Italie, reçut celles de Cortone en peinture et s'en appropria la manière. Puget fut à-la-fois peintre, sculpteur et architecte; mais M. Cicognara remarque avec raison que le peintre domine dans toutes ses compositions. Ses deux groupes les plus célèbres paroissent avoir été exécutés d'après une esquisse en dessin. Leurs compositions n'ont qu'un aspect heureux, et l'on diroit que l'artiste auroit voulu que le spectateur ne les regardât que d'un seul côté, comme on est forcé de le faire en peinture. Les jugemens que notre critique porte des ouvrages du Puget, sont, sous un rapport, très-fondés en raison, et personne ne justifiera l'excessive hardiesse et l'incorrection qui en déparent le dessin et l'exécution. Mais s'en tenir à cette critique, c'est faire comme le Puget faisoit lui-même, c'est n'apercevoir son sujet que d'un côté. Les défauts prodigieux de cet artiste auroient, il y a long-temps, décrédité les ouvrages de tout sculpteur qui n'auroit pas su les racheter par des beautés supérieures : la réputation du Puget n'en a pourtant pas souffert, et elle s'est soutenue, malgré tous les changemens de goût qui ont eu lieu, et l'on vient encore de rendre un nouvel hommage à son talent, en transférant à Paris sa statue de Milon pour la soustraire aux injures du temps. Il n'est pas étonnant qu'un œil habitué à la perfection des beaux et éternels modèles de l'art se trouve violemment blessé du manque de noblesse, de la fausseté de composition et des écarts de dessin qui sont non-seulement

les défauts accidentels des ouvrages du Puget, mais qui font l'essence même de sa manière; car cet artiste semble avoir affecté de se régler, en sculpture, moins encore sur le style de Cortone, que sur celui de Rubens, dont on sait qu'aucun peintre n'a jamais pu même imiter les défauts, parce qu'ils tiennent à un sentiment original et indépendant de toute règle. Toutefois il faut dire que le Puget, doué du même sentiment en sculpture que Rubens en peinture, a porté dans ses ouvrages l'imitation de la souplesse des chairs, des accidens de la peau, des détails minutieux d'un vrai individuel, à un tel degré, que ses marbres doivent se compter dans le petit nombre de ceux qui semblent cesser d'être de la matière inanimée, et qui ont reçu le privilége de la vie et du mouvement. Or, ce mérite, la critique doit le reconnoître; et ce qu'on doit en dire, c'est qu'il faut admirer le Puget, en même temps qu'il faut défendre de l'imiter.

Girardon, son contemporain, ne sauroit être accusé de ce genre de mérite, et M. Cicognara nous paroît avoir assez bien jugé le talent de ce célèbre statuaire. Noble, mais froid, subordonné au goût alors dominant, mais toutefois plus sage que celui qui régnoit en Italie, dessinateur correct, mais d'un style lourd et sans caractère, cet artiste fut chargé des plus grandes et des plus belles entreprises de son siècle. Ses bains d'Apollon à Versailles, son mausolée du cardinal de Richelieu et la statue équestre en bronze de Louis XIV à la place Vendôme, sont les monumens sur lesquels se fonde sur-tout sa réputation; et c'est aussi d'après ces monumens qu'on peut lui refuser ce mérite de l'originalité qui ajoute tant de prix aux ouvrages et leur fait pardonner tant de défauts. Le morceau où Girardon, selon M. Cicognara, a peut-être mis, pour l'œil de l'artiste, le plus de savoir et de talent, est son groupe de l'enlèvement de Proserpine à Versailles, quoiqu'il ait pu être inspiré dans cette heureuse composition par l'enlèvement de la Sabine, morceau célèbre à Florence de Jean de Boulogne.

En considérant les travaux de sculpture qui, vers la fin du XVII.ᵉ siècle, et encore au commencement du XVIII.ᵉ, occupèrent le ciseau des sculpteurs français, et quelle que soit la valeur relative de ces ouvrages jugés en parallèle avec ceux des âges précédens en Italie, il n'en faut pas moins reconnoître que l'école française s'empara alors du sceptre de l'art, et que, soit pour le nombre, soit pour l'importance des morceaux, soit pour l'habileté, l'Italie n'eut plus rien à opposer à la France. Peut-être notre historien passe-t-il trop légèrement sur les ouvrages de plusieurs sculpteurs, dont le style fut sans doute un peu affecté du goût que la peinture avoit fait passer dans la sculpture, mais qui méritoient une mention plus détaillée.

De ce nombre est Coysevox, chef d'école, auteur de très-grands et estimables ouvrages, tels que la statue du Faune ou du Flûteur sur la terrasse des Tuileries, morceau d'un caractère de dessin ferme et vrai, d'une expression heureuse, et d'une belle exécution; tels que les deux groupes de chevaux ailés avec Mercure et la Renommée, qui terminent d'une manière si heureuse les deux terrasses du même jardin, et dont la composition, ainsi que l'exécution, annoncent une rare habileté; auteur encore de la statue équestre en bronze de Louis XIV dans la ville de Reims; et pourtant notre historien lui accorde à peine trois lignes de mention dans son ouvrage.

Nous citerons encore comme digne d'un peu plus d'attention, le célèbre Lepautre : le jardin des Tuileries possède deux groupes de ce sculpteur; celui d'Énée et d'Anchise, dont le style (on en conviendra) n'arrive pas à la hauteur que comportoit le sujet, mais dans lequel l'artiste a fait preuve de beaucoup de savoir, d'étude et de vérité imitative. Le groupe qui fait pendant à celui d'Énée, passe également pour être en entier l'ouvrage de Lepautre, quoiqu'il soit reconnu qu'il fut commencé par Théodon à Rome : toutefois Lepautre se l'est approprié par le grand talent d'exécution qu'il y a développé; et certes on peut affirmer que ce groupe, un des plus beaux de la sculpture moderne, et qui contraste par la beauté de son style et de son caractère avec le goût régnant alors en Italie, méritoit de trouver dans l'histoire de la sculpture française une place remarquable; et nous voyons avec étonnement que M. Cicognara a omis d'en parler.

Il auroit, ce me semble, également convenu, en décrivant, d'après de mauvaises gravures, le monument détruit de Louis XIV à la place des Victoires, ouvrage de Desjardins, de consacrer plus d'une ligne à la mention des quatre statues en bronze de douze pieds de proportion qui en ornoient le piédestal, et qui sont placées depuis long-temps en avant de la façade des Invalides. Ces beaux bronzes, que M. Cicognara auroit pu voir, lui auroient encore prouvé, par la grandeur de leur style et de leur caractère assez heureusement imité de l'antique, que le goût des belles formes n'étoit pas perdu en France, et que plus d'un statuaire avoit su se préserver de la contagion répandue par l'école de Bernin.

Nous conviendrons, avec l'auteur de cette histoire, qu'il lui eût été difficile d'entreprendre la nomenclature de tous les artistes de ce temps, et de tous les ouvrages que les grandes entreprises de Louis XIV multiplièrent tant à Versailles que dans toutes les maisons royales. Nous conviendrons encore que le plus grand nombre de ces travaux, ordonnés par le luxe de la décoration, ne pouvoit point perpétuer le nom de

leurs auteurs. Il y a des temps de disette où les moindres talens se font aisément distinguer; il en est d'autres où la trop grande abondance étouffe les réputations. Telle fut l'époque dont il s'agit; et nous avouerons que l'embarras, pour un historien sur-tout étranger à la France, doit être de recueillir, dans cette foule d'ouvrages, ceux dont le choix est destiné à former la collection classique d'un pays.

Van-Clève, par exemple, par son groupe de fleuves aux Tuileries, méritoit d'être tiré de cette foule. Les frères Nicolas et Guillaume Coustou, dont l'aîné fut élève de Coysevox, marquèrent la fin du XVII.ᵉ siècle par des ouvrages qui, loin de dégénérer, soutinrent avec éclat l'honneur du ciseau français. Guillaume Coustou, élève de son frère et le dernier de ce siècle, en ferma glorieusement l'école par des travaux qui, sous le rapport de l'habileté et de la hardiesse, sont fort loin d'avoir été surpassés et même égalés depuis. M. Cicognara, parlant des deux groupes appelés *les chevaux de Marly*, aujourd'hui placés à l'entrée des Champs-Élysées à Paris, avoue qu'à cette époque il ne fut rien fait qu'on puisse mettre au-dessus de ces ouvrages, et il convient encore que ces chevaux sont de beaucoup préférables à ceux que le Bernin avoit exécutés tant à Rome qu'à Paris. Nous pensons aussi, comme lui, que quelques admirateurs ont outré la louange, en disant : *Qu'est-ce, en comparaison, que les chevaux si vantés de Monte Cavallo!* Ce n'est pas la première fois qu'on a fait de ces parallèles, sans s'inquiéter s'il pouvoit y avoir lieu à rapprochement entre les deux points de la comparaison. Les chevaux de Monte Cavallo n'ayant peut-être jamais été destinés, dans l'origine, à former un groupe, il est certain que l'avantage, sous le rapport du *groupe*, est à ceux de Coustou. Le reste du parallèle tient à des élémens qu'on étoit alors fort loin de connoître.

L'histoire de la sculpture française, au XVIII.ᵉ siècle, offre l'image de ces fleuves qui diminuent à mesure que se tarissent les sources qui venoient grossir leur cours. Remarquons aussi que, pendant les trois quarts de ce siècle, l'Italie n'a pas un seul nom, pas un seul ouvrage à citer en sculpture; et notre historien nous paroît avoir omis d'indiquer d'une manière assez précise les causes de cette étonnante stérilité. La France toutefois, dans cette période, dut peut-être à ses institutions académiques d'avoir conservé la culture et l'amour d'un art qui, plus que tout autre, demande des faveurs particulières, lorsque les causes naturelles et générales cessent de l'alimenter. Dès que les gouvernemens forment à leurs frais des élèves, ils leur doivent ensuite d'employer leurs talens; et ces ressources ne manquèrent point en France dans le cours du XVIII.ᵉ siècle.

Il y a des temps où il se fait des artistes, parce qu'il y a des ouvrages; en d'autres temps, on commande des ouvrages, parce qu'on a des artistes. C'est ainsi qu'on vit l'Hôtel-de-ville de Paris, instruit du talent de Bouchardon, entreprendre exprès la fontaine de Grenelle pour avoir un ouvrage de ce statuaire, qui soutint, dans le siècle de Louis XV, l'honneur de la France en sculpture. Ainsi, lorsque le manque d'occasions de faire des statues en marbre parut devoir porter un notable préjudice à cet art, Louis XVI, à son avénement au trône, mit au nombre des encouragemens dont il sentit la nécessité, ces commandes de statues des grands hommes de la France; idée qui honora son règne, et fut un utile aliment pour l'art de sculpter.

Il est certain que la sculpture en marbre ne jeta plus qu'une foible lueur sous le règne de Louis XV; mais c'est dans les grandes entreprises de fonte que l'on pourroit trouver de quoi remplir l'espèce de lacune qui s'offre ici à l'historien. La seule collection des statues de nos Rois, tant équestres que pédestres, en bronze, en y ajoutant celles que nos artistes ont été appelés à fondre dans divers royaumes de l'Europe, feroit un des plus intéressans chapitres de l'histoire de la sculpture française, sur-tout au XVIII.e siècle.

Nous avouerons que M. Cicognara n'a point tout-à-fait négligé cet important article. Malheureusement il n'a plus trouvé en France ces nombreux et grands ouvrages dont s'enorgueillissoient les villes de Bordeaux, de Lyon, de Rennes, de Reims, de Besançon, et sur-tout la capitale, qui possédoit les plus riches productions de ce genre. Ce n'est que sur de foibles renseignemens et d'après d'insignifiantes gravures, qu'il a pu parler, soit de la plupart de ces morceaux qui existoient en France, soit de ceux qui existent dans d'autres pays.

C'est sans doute à ce manque de notions positives qu'il faut attribuer le parti qu'a pris l'auteur de mêler et de confondre cette partie de l'histoire de l'art en France au XVIII.e siècle, dans un chapitre particulier, avec une sorte d'histoire générale de tous les monumens équestres tant de l'antiquité que des temps modernes. Il nous seroit fort difficile de rendre compte de ce travail, résultat d'une multitude de parallèles qui exigeroient la vue même des originaux, et à l'appui desquels notre historien n'a pu produire que des traits fort légers, pris la plupart d'après des gravures peu propres elles-mêmes à donner une juste idée des ouvrages. Je regarde donc ce chapitre du sixième livre comme l'esquisse d'un travail que l'auteur lui-même pourroit un jour compléter, en l'accompagnant de gravures plus fidèles.

Nous touchons au dernier livre de cette histoire. L'auteur a divisé ce

livre en quatre chapitres assez courts, et sur lesquels nous ne nous appesantirons pas.

Le premier traite de l'état de l'Italie vers cette dernière époque, et il contient les développemens d'un certain nombre de causes communes à toute l'Europe, et qui expliquent l'état de langueur des arts du dessin dans les trois quarts du XVIII.e siècle. Le même chapitre indique par quel nouveau concours de causes, d'efforts et de circonstances, tout se réunit en Italie pour ramener les esprits à l'étude de l'antiquité, et opérer la révolution entiere du goût qui n'attendoit qu'un grand exemple pour s'étendre à la sculpture.

Le second chapitre présente l'état de cet art à Rome avant l'époque où parut le premier ouvrage de Canova, et il résulte de ce tableau que Rome n'avoit alors d'autres sculpteurs que des marbriers ou des restaurateurs d'antiques.

Le troisième chapitre est entièrement destiné à l'énumération et à la description des ouvrages de Canova; et ce que ce chapitre a de particulier, c'est qu'en le lisant, c'est-à-dire, en parcourant pendant un espace de trente ans la série des travaux d'un seul homme, on croit avoir passé en revue le cours d'un siècle et les ouvrages de plusieurs générations d'artistes. L'antiquité a souvent réuni sur un seul les travaux de plusieurs; il est probable qu'un sort contraire est réservé à Canova, et que la postérité divisera entre plusieurs les innombrables productions de cet artiste, qui n'a toutefois ni famille, ni école, ni élèves, et dont personne ne pourra se vanter d'avoir partagé les travaux et les succès.

Le quatrième et dernier chapitre a pour objet de présenter une courte récapitulation de toute cette histoire. Rien n'est sans doute plus agréable que de trouver, après une aussi longue lecture, comme lorsqu'on a terminé un grand voyage, une sorte de mémorial qui retrace en abrégé les sujets qu'on a parcourus. Mais l'extrait que nous ferions de ce chapitre, qui n'est lui-même qu'un extrait de l'ouvrage, finiroit par n'avoir aucun intérêt, et, au lieu d'être un point de repos, seroit peut-être, pour nos lecteurs, une continuation de fatigue.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

The Indo-Chinese Gleaner, containing extracts of the occasional correspondence of those missionaries in the East, who labour under the direction of the missionary Society; together

with miscellaneous notices relative to the philosophy, mythology, literature and history of the Indo-Chinese nations; drawn chiefly from the native languages. Published quarterly, Malacca; n.os 1, 2, 3 et 4, May and August 1817, February and May 1818, *in-8.o*

QUOIQUE ce ne soit pas en général l'usage de rendre compte dans ce journal des recueils et des autres publications qui, par leur apparition périodique, se recommandent suffisamment d'eux-mêmes à l'attention des lecteurs, celui que nous annonçons, première production sortie d'une imprimerie qu'on vient d'établir à Malaca, et destinée à servir de moyen de communication aux missionnaires protestans qui sont répandus dans les contrées environnantes, nous a paru mériter une exception. Nous avons pensé qu'on verroit avec quelque intérêt la substance de ce qu'on lit de plus curieux dans les deux premières années d'une collection qui sera vraisemblablement toujours très-rare en Europe, puisqu'elle prend naissance dans la partie la plus reculée des Indes, dans des contrées qui sont, pour ainsi dire, par rapport au siége des établissemens britanniques dans l'Hindoustan, ce que ceux-ci sont à la mère-patrie.

Le réverend M. Milne, de la société des missionnaires de Londres, déjà connu par la traduction d'un ouvrage chinois qui a été annoncée dans le *Journal des Savans* d'octobre 1818, paroît avoir été conduit de Canton, où il habitoit précédemment, à Malaca, où il réside à présent, par une suite des tracasseries que les officiers chinois ont fait éprouver aux Anglais depuis l'ambassade de lord Amherst. Muni d'une imprimerie qui possède une fonte de caractères chinois et une autre de types arabes, il a eu la pensée de faire servir les uns et les autres à la publication d'un recueil, qui doit contenir, 1.° des nouvelles des missions, consistant en lettres des missionnaires ses confrères, rapportées en entier ou par extrait; 2.° des mélanges sur la littérature, la philosophie et l'histoire des différentes nations au milieu desquelles travaillent les missionnaires; 3.° des traductions d'ouvrages écrits dans les langues de ces nations. La première partie est nécessairement celle à laquelle on a consacrée le plus d'étendue; mais on nous pardonnera d'en user autrement dans notre extrait et d'insister davantage sur ce qui doit être d'un intérêt plus général en Europe. Toutefois, il y a dans les nouvelles mêmes qui sont relatives aux progrès des missions, des faits que nous ne pouvons passer entièrement sous silence.

Le révérend M. Crook, prêt à partir avec sa famille du port Sydney

pour Otahiti, écrivoit à M. Morrison, en 1816, que ses confrères déjà établis dans les îles de la Société attendoient son arrivée avec impatience (1). Plusieurs centaines d'Otahitiens s'étoient convertis, et avoient jeté leurs idoles; les magiciens renonçoient à leur art et brûloient leurs instrumens de sorcellerie. Les chefs détruisoient leurs moraïs [cimetières] et leurs autels. Beaucoup d'entre eux adoptoient l'usage du bois pour faire cuire leurs alimens; ce qu'on peut regarder comme un perfectionnement dans l'économie domestique des insulaires. La mission venoit de faire une perte cruelle dans la personne de M. Scott, qui savoit à fond la langue du pays et étoit en état de prêcher en otahitien. Suivant des nouvelles plus récentes, la mission d'Eimeo n'étoit pas dans un état moins prospère. Trois cent soixante-deux personnes s'étoient fait inscrire pour le baptême, et six cent soixante étudians fréquentoient les écoles. Quelques chefs idolâtres avoient formé le projet d'exterminer tous ceux qui avoient renoncé au paganisme, dans un massacre général qui devoit avoir lieu la nuit du 7 juillet 1817; mais leur plan avoit heureusement été déjoué. Les directeurs de la Société des missionnaires s'occupoient d'introduire dans ces îles la canne à sucre, le coton et le chanvre, dans la vue de favoriser les progrès de la civilisation et le développement de l'esprit commercial chez les natifs.

On trouve dans le *Glaneur* plusieurs articles datés de Canton, et signés *Amicus;* ces articles doivent très-vraisemblablement être attribués à M. Morrison. Les plus curieux sont des extraits de la gazette de Peking, dont il seroit peut-être à desirer qu'on pût recevoir en Europe un exemplaire, ne fût-ce que pour être informé à temps des événemens qui ont lieu dans les provinces de l'empire chinois, et qui semblent y faire présager une révolution prochaine. La situation de M. Morrison ne paroît pas avoir été améliorée par le voyage de l'ambassade anglaise. L'esprit persécuteur du gouvernement chinois n'a pas cessé de contrarier ses efforts, et de s'opposer de plus en plus à ce que ce missionnaire puisse rien faire de public et d'avoué pour la cause de l'évangile. Il a néanmoins continué sa traduction de l'Ancien Testament, et publié divers autres ouvrages dont on a rendu compte dans ce journal (2); mais un

(1) On trouve des détails curieux sur la mission des îles de la Société, dans un opuscule qui a pour titre: *Narrative of the mission at Otaheite, &c. undertaken by the missionary Society of London, in the year 1796.* C'est un petit volume *in-12*, qui a paru à Londres en 1818.

(2) *Voyez* les cahiers de juin et août 1817, février et novembre 1818.

édit très-sévère du gouverneur a forcé plusieurs des naturels qu'il employoit à se tenir cachés. On sait que la loi défend aux Chinois d'enseigner leur langue aux étrangers, et d'exercer, sans une autorisation expresse, les fonctions de maître de langue, d'interprète ou de traducteur.

Les progrès du christianisme ne paroissent pas être considérables en Chine. Quelques habitans de Canton ou de Macao, la plupart employés dans la factorerie anglaise, semblent avoir seuls profité des instructions des missionnaires. En général, le plus grand obstacle qui s'oppose à la conversion des Chinois, c'est leur indifférence pour tout ce qui a rapport à la religion. Ils se feroient volontiers chrétiens sous la condition de rester Bouddhistes ou adorateurs des esprits. Le Christ n'est pour la plupart d'entre eux qu'un esprit de plus à honorer; leurs mythologues ont adopté, en les défigurant, les traditions qui leur viennent des missionnaires catholiques, et M. Morrison rapporte ainsi une notice sur Ye-sou [Jésus] tirée d'un ouvrage mythologique chinois, et dans laquelle sa naissance miraculeuse, ses voyages dans le pays appelé Iu-te-ya [Judæa] à 97000 li [9700 lieues] de la Chine, la trahison de Iu-ta-sse [Judas], et les autres circonstances de la vie de Jésus-Christ sont présentées avec des couleurs si étranges, qu'elles semblent appartenir à une divinité d'origine asiatique. L'auteur anglais lui-même a peine à les reconnoître, et examine si ce récit a pu venir aux Chinois des Jésuites ou des Nestoriens. En se décidant avec raison pour les premiers, il nous paroît très-mal fondé à révoquer en doute l'entrée des derniers à la Chine, il y a plus de dix siècles. Le monument de Si-an-fou, dont l'autorité est incontestable, suffit pour rendre toute discussion superflue à cet égard.

L'ouvrage mythologique dont M. Morrison a tiré ce morceau singulier, a été composé par un médecin, et publié sous le règne de Khang-hi, avec la sanction du patriarche de la secte des Tao-sse. Il est en vingt-deux volumes, et a pour titre *Chin sian thoung kian* [Histoire des Dieux et des Immortels]. On y voit beaucoup de planches, dans l'une desquelles Jésus est représenté encore enfant avec un habillement et un chapeau chinois, et Dieu le père sous la forme d'un veillard ridé et accablé de vieillesse, qui appuie sa main sur la tête du Sauveur. Voilà les notions que les Chinois auront le plus avidement saisies et qu'ils auront le plus facilement retenues dans les écrits de nos missionnaires. Elles font voir quelles précautions on doit prendre avec des hommes si disposés à se former des idées fausses, quand on a si peu de moyens pour les en préserver.

On a dit que les exécutions étoient rares à la Chine, eu égard à la

population du pays. A propos d'une lettre écrite de Canton, dans laquelle il est parlé de quarante-deux personnes décapitées dans cette ville dans l'espace de quatre jours, l'éditeur remarque que le nombre des criminels mis à mort dans la seule province de Canton s'élève par an à un millier, et que même, selon le calcul d'un Chinois instruit, il n'y en a pas moins de cent par mois. On a négligé de nous apprendre si cette effrayante multiplication de la peine capitale ne devoit pas être en partie attribuée aux troubles qui agitent l'empire, et aux moyens de rigueur que le gouvernement s'est cru forcé d'employer pour les réprimer.

L'une des causes de ces troubles est la formation des sociétés secrètes, dont le nombre augmente chaque jour à la Chine, malgré tout ce qu'on fait pour les détruire. Un des parens de l'empereur s'y est trouvé compromis en 1817, et a été puni par la dégradation de son rang. Les noms de quelques-unes de ces sociétés sont insignifians ou dérisoires, comme les *jaquettes blanches*, les *barbes rouges*, les *épées courtes, &c.*: d'autres sont emblématiques et annoncent les vues des membres de l'association; telles sont la société de *la grande ascension*, celle de *la gloire*, celle de *l'union des trois principes*, c'est-à dire, du ciel, de la terre et de l'homme. A l'époque où écrivoit le correspondant de M. Milne, cette dernière étoit encore fort répandue à Canton, et le nouveau vice-roi avoit sévi contre les sociétaires, qui venoient d'être arrêtés au nombre de deux à trois mille. La cérémonie de l'initiation à cette secte a lieu la nuit. On découpe avec du papier la figure de l'empereur régnant, et l'on exige du récipiendaire qu'il mette cette image en pièces. C'est là une des pratiques qui ont le plus contribué à exciter l'animadversion et la sévérité du gouvernement. On ne redoute pas moins la secte du Nénufar blanc, association déjà ancienne, sur laquelle on trouve des détails dans l'ouvrage du P. le Gobien (1). Il y en a une nouvelle qu'on nomme *Thsing-tchha men-kïao*, ou la secte du Thé, parce que ceux qui la suivent font à leurs divinités des libations de thé. Un décret de l'empereur a ordonné de rechercher les partisans de cette dernière; et l'examen de leur doctrine, qui a été fait en conséquence de ce décret, prouve que c'est une altération de celle des Bouddhistes. Ils honorent les cieux, la terre, le soleil, la lune, le feu, l'eau, leurs ancêtres, et les trois *Bouddha*, c'est-à-dire, *Amita*, dont le règne est passé, *Chakia*, qui a créé le monde actuel, et *Mi-le*, dont le règne est encore à venir. Le premier et le 15 de chaque mois, ils brûlent de l'encens en l'honneur des

(1) Hist. de l'Édit de l'empereur de la Chine.

dieux, et de Wang, leur fondateur, qu'ils supposent admis au nombre des immortels. Leurs pratiques ont été jugées coupables : Wang-young-taï, leur chef actuel, a été condamné à être mis en pièces; ses parens ont été ou bannis, ou réduits en esclavage; leurs biens ont été confisqués, &c. Le correspondant de Canton dit aussi quelques mots sur les *Thiao-kin* [arracheurs de tendons], c'est-à-dire, sur les familles juives de Khaï-foung; mais cette notice très-courte et très-insuffisante n'ajoute rien aux documens fournis par le P. Gozani, et qui ont été mis en œuvre et commentés par le P. Brotier, de Murr et M. de Sacy.

Les autres nouvelles venues de la Chine concourent à nous montrer l'état actuel de ce pays sous un point de vue peu favorable. Parmi les fauteurs de la conspiration de 1813, il s'est trouvé deux parens de l'empereur, qui ont été condamnés à mort en 1817; leurs femmes, leurs enfans et leurs petits-enfans ont été privés de la ceinture jaune, marque distinctive des personnes de la famille impériale. Soung-ta-jin, grand de première classe et premier ministre, connu en Europe par ses liaisons avec lord Macartney, a été, sur de vains prétextes, depouillé de ses dignités et envoyé en Tartarie avec un grade inférieur. Une révolte s'est manifestée dans le Yun-nan : le nouveau gouverneur de Canton a reçu ordre de marcher contre les rebelles, qu'on nomme *li feï* [singes révoltés]. Il y a eu aussi des troubles dans la partie méridionale du Fou-kian, et le trésorier de cette province, craignant d'être soumis à un procès criminel, s'est pendu lui-même Rien n'est plus commun que les suicides en pareil cas, et beaucoup d'officiers d'un rang supérieur ont pris dans ces derniers temps ce parti désespéré. On a éprouvé une disette rigoureuse dans le Chan-toung et le Pe-tchi-li, et une inondation dans le voisinage de Canton. Dans la partie occidentale du Sse-tchhouan, sur les frontières du Tibet, un tremblement de terre a renversé plus de sept cents maisons, et fait périr sous les ruines plus de trois mille personnes de tout âge et des deux sexes avec beaucoup de lamas. Enfin il semble que les événemens de l'ordre naturel, que les Chinois regardent comme les types des événemens de l'ordre politique, et qui, par cette raison même, exercent quelquefois une si grande influence sur ces derniers, se pressent et s'accumulent comme au temps de la décadence de la dynastie des Mongols, et fassent présager une semblable terminaison; ce qui seroit sans doute un des événemens les plus importans dont les contrées orientales de l'Asie puissent désormais être le théâtre.

La Corée et le Japon, deux pays avec lesquels les Européens ont si peu de communications directes, sont compris dans le nombre de ceux

sur lesquels les éditeurs du Glaneur promettent et donnent effectivement des renseignemens. L'article relatif à la Corée est court et de peu d'importance. Les vues du capitaine Gordon sur la possibilité d'ouvrir des relations avec les Japonais méritent plus d'attention. Il résulteroit des informations recueillies par cet officier, que l'entrée du Japon ne seroit pas aussi sévèrement interdite aux étrangers qu'on a coutume de le croire. Une personne qui avoit fait deux voyages de Batavia à Nangasaki, en 1813 et 1814, sur le vaisseau anglais *la Charlotte,* portant pavillon hollandais, raconta au capitaine Gordon que les interprètes de Nangasaki, lesquels parloient anglais très-couramment, servoient volontiers d'intermédiaires au commerce des étrangers avec les habitans, et s'employoient sans difficulté pour procurer aux uns des livres anglais, aux autres des livres japonais, et en général toute sorte de marchandises. Sans les cérémonies excessives et les dépenses très-considérables qu'entraînoient les visites, les Européens auroient pu acheter eux-mêmes des Japonais tout ce qui leur eût convenu. En quittant Nangasaki, le vaisseau toucha par hasard à plusieurs villages de la côte, où les Anglais reçurent un bon accueil des habitans, qui étoient en grand nombre, très-pauvres, et accompagnés de beaucoup d'enfans. Les hommes donnoient aux Anglais le nom d'*Américains;* ce qui sembleroit indiquer des rapports quelconques entretenus avec ces derniers. Feu le D.r Ainslie visita le Japon sur le vaisseau *la Charlotte,* et c'est d'après ses papiers que le gouverneur Raffles a dressé un court mémoire, présenté à la société littéraire de Batavia, dans les Mémoires de laquelle il doit occuper une place. Le résultat que le capitaine Gordon croit pouvoir tirer des différens renseignemens qu'il s'est procurés, est qu'on devroit essayer, à défaut de missionnaires, de déposer sur quelques points des côtes du Japon, au moyen des nombreuses tribus de pêcheurs qui les fréquentent, des exemplaires des livres de la Bible ou d'autres ouvrages pieux, et qu'on pourroit tenter aussi de s'approcher des frontières de cet empire, non par la Corée, dont l'accès est aussi exactement fermé que celui du Japon même, mais par les îles Lieou-Khieou, Yeso, la presqu'île Sakhaliyan et les îles Kouriles, en y formant des établissemens de missionnaires, pour s'approcher successivement des provinces centrales de l'empire.

Je terminerai cet extrait en disant quelques mots de l'établissement de Malaca, qui forme comme une succursale de celui de Macao, et où se préparent ceux des travaux des missionnaires qui ne peuvent, à cause de la soupçonneuse intolérance du gouvernement chinois, recevoir leur exécution dans le voisinage des frontières. M. Milne, à qui l'on en doit la formation, y a, comme je l'ai déjà dit, fondé une imprimerie anglaise,

munie de types arabes et chinois, et qui a déjà produit, outre le recueil même que nous analysons, une réimpression du Nouveau Testament de M. Morrison, une édition de l'Essai de Bogue, et quelques autres ouvrages. On construit actuellement à Malaca un bâtiment pour les écoles, l'imprimerie, la bibliothèque, et la demeure des personnes attachées à l'établissement. Le nombre de celles-ci, indépendamment des ouvriers, charpentiers et couvreurs, est déjà de plus de vingt, tant imprimeurs, que maîtres d'école, traducteurs. On avoit déjà vu arriver et l'on attendoit encore de nouveaux missionnaires qui viennent soulager M. Milne d'une partie des soins dont il a été d'abord seul chargé. Il y avoit soixante-dix étudians aux écoles chinoises, et les ordres sévères donnés par le gouvernement de Canton avoient engagé plusieurs Chinois à se retirer à Malaca. On a, dès les premiers temps, songé à procurer aux traducteurs l'indispensable secours d'une bibliothèque, dans laquelle ont d'abord été réunis quelques manuscrits en malais, en siamois et dans d'autres idiomes orientaux. Le zèle des amis de la société a enrichi cette bibliothèque naissante d'un certain nombre d'ouvrages dont on donne la liste. On y remarque plus de trois cents volumes chinois, le Nouveau Testament en cingalois, plusieurs ouvrages rares sur la langue Tagala, imprimés aux Philippines, et divers autres livres de littérature et de religion. On voit qu'il ne restera bientôt rien à desirer pour que la mission de Malaca mérite d'être comptée au nombre de ces établissemens qui se multiplient chaque jour dans l'Asie, et qui ne peuvent manquer d'amener à la longue des changemens notables dans les mœurs, les opinions et la civilisation de cette partie du monde.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

I. *PRÉCIS D'UNE COLLECTION DE MÉDAILLES ANTIQUES, avec planches; par* L. Reynier. Genève, sans date (1818).

II. *Descriptions de médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation, &c. &c.; par* T. C. Mionnet, &c.: tome I.er du supplément. Paris, 1819.

Je réunis ici, dans un même article et sous un titre commun, deux ouvrages de numismatique, de différentes mains, mais qui ont à peu près la même forme et traitent presque des mêmes objets. L'auteur du premier, M. L. Reynier, s'est borné à une description des médailles les plus rares qui se trouvent dans la collection dont il est propriétaire, et particulièrement des médailles des villes d'Italie. Le second de ces

ouvrages, qui est également consacré, en grande partie du moins, aux monumens de cette contrée, offre un catalogue bien plus ample, et n'est pourtant qu'un *supplément* à la *Description* générale des médailles du cabinet du Roi, publiée par l'auteur, M. Mionnet. Le seul rapprochement de ces deux écrits suffit donc déjà pour constater un fait intéressant, c'est le progrès rapide de la science numismatique, qu'un très-petit nombre d'années a suffi pour enrichir de tant de monumens nouveaux et propres par conséquent à jeter un nouvel éclat sur cette branche importante de l'archéologie.

Quelques-unes des médailles dont M. Reynier donne ici la description, étoient déjà connues par le Catalogue de M. Avellino : mais un plus grand nombre, et c'est de celles-là seulement que je parlerai, étoit encore inédit; et cette publication a d'autant plus de prix à mes yeux, que l'utile ouvrage que je citois tout-à-l'heure, de M. Avellino, s'est vu interrompu après quelques livraisons. Toutefois les descriptions de M. Reynier semblent peu propres, par leur extrême brièveté, à satisfaire entièrement la curiosité d'un antiquaire, que l'absence du monument original rend avide des moindres détails. Peut-être est-il permis de reprocher à l'auteur d'avoir trop exclusivement recherché le mérite d'une concision rigoureuse; et peut-être aussi l'opinion même que nous avons de ses connoissances, en adoucissant ce reproche, rend-elle nos regrets plus vifs encore et plus légitimes. Quelquefois cependant M. Reynier ajoute à la description de ses médailles, des éclaircissemens curieux et des considérations nouvelles. Il propose des attributions différentes, il relève des interprétations erronées; et, en m'attachant à cette partie de son livre, la seule qui soit susceptible de critique, je crois trouver moi-même matière à quelques observations utiles.

M. Reynier propose une attribution nouvelle pour les médailles de *Phistulis*, sur l'origine desquelles les avis ont été jusqu'à ce jour si partagés parmi les antiquaires. M. Sestini, dont l'opinion est d'un si grand poids dans ces matières, pense que ces médailles appartiennent à une ville de la Campanie, nommée *Phistuvia* ou *Phistevia*, quoique la géographie ancienne ne nous fasse connoître aucune ville de ce nom dans cette contrée; et si cette objection ne paroît pas suffisante pour détruire la conjecture de M. Sestini, il faut convenir aussi que cette conjecture, destituée de preuves, n'en doit pas sembler plus solide. Aussi M. Reynier, d'après le principe assez généralement admis, que *la patrie d'une médaille* (1)

(1) Je me sers ici de l'expression même qu'emploient M. Reynier et la plupart des antiquaires, et j'avoue que toute autre expression rendroit difficilement la même idée.

doit être cherchée dans les lieux où on la trouve le plus communément, croit-il devoir attribuer celles-ci à une ville de l'ancien *Samnium*, ville également ignorée, ou du moins omise par tous les géographes, mais en faveur de laquelle il allègue avec plus de vraisemblance les monumens mêmes de ce pays et une certaine ressemblance de fabrique. Toutefois ces deux argumens ne sauroient, à mon avis, décider seuls une question aussi embarrassée. Le lieu où l'on trouve une médaille, ne peut rien conclure en faveur de sa véritable patrie, qu'à défaut de toute autre indication; car il est évident que les opérations du commerce, ou mille autres accidens, ont pu transporter cette monnoie du lieu où elle a été frappée, dans un lieu fort éloigné de celui-là. Les analogies de fabrique, sur lesquelles les yeux les plus exercés se trompent si souvent, et quelquefois aussi s'abusent si volontairement, n'offrent pas un moyen plus sûr de fixer la vraie origine des monumens; et l'analogie de nom entre *Phistulis* et *Pæstum*, qui avoit décidé Mazzocchi et beaucoup d'autres antiquaires à attribuer les médailles qui portent la première de ces dénominations à la même ville qui plus tard a porté la seconde, étoit un argument tout ausi probable que les deux autres ensemble. Mais cet argument même a acquis pour nous une force nouvelle, à l'inspection d'une médaille publiée par M. Micali (1), décrite dans le Supplément de M. Mionnet (2), et qui existe dans la collection de M. Gossellin, laquelle offre, au revers des lettres ΠΟΣΕΙ, initiales indubitables de *Posidonia*, des caractères grecs fort anciens, qui équivalent à ceux-ci, ΦΙΙΣ, initiales du nom de *Phistulis*. Or il me semble prouvé, autant du moins que cela peut l'être, que cette ancienne légende grecque ΦΙΙΣ, employée, au lieu de la légende ordinaire en caractères osques, au revers d'une médaille certaine de *Posidonia*, atteste, par la réunion des deux dénominations ancienne et nouvelle, l'identité des deux villes (3). M. Reynier me fournit lui-même un argument nouveau à l'appui de cette attribution : il décrit (4) une médaille, jusqu'à présent inédite, qui offre le commencement du mot *Phistulis*, savoir, ΦΙΣΤ en caractères grecs parfaitement conservés. Or, l'emploi de ces caractères étrangers sur une médaille qui, de l'aveu de l'auteur, auroit appartenu aux Samnites, n'est une difficulté grave que dans l'hypothèse qu'il adopte : aussi a-t-il cherché à la résoudre par des considérations dont il semble

---

(1) Micali, *l'Italia avanti il dominio dei Romani, &c., planches, tab. 58, n. 3.* — (2) Mionnet, *Supplément, p. 306.* — (3) C'est un fait que j'ai déjà indiqué dans mes *Lettres à mylord Aberdeen, p. 58, not. 1.* — (4) Catalogue, p. 8, et planche 1, fig. 20.

lui-même reconnoître l'insuffisance. Mais, dans l'hypothèse, déjà rendue si vraisemblable, que *Phistulis*, *Posidonia* et *Pæstum*, sont les noms d'une même ville successivement habitée par les Osques, les Grecs et les Latins, les caractères grecs de la médaille de M. Gossellin et de celle de M. Reynier, qui appartiennent au second âge, ou plutôt à la seconde population de cette ville, s'expliquent si naturellement, qu'il me semble au moins inutile de recourir à une autre interprétation. C'est donc un point qui me paroît démontré contre l'avis de M. Reynier, mais en partie par ses propres monumens, que les médailles de *Phistulis* doivent être restituées à *Posidonia* ou *Pæstum*.

M. Reynier a fait graver (1) une médaille de *Luceria*, qui offre un type neuf et remarquable : c'est, d'un côté, une *tête de femme*, dont il est difficile d'assigner le vrai caractère, d'après l'imperfection de la gravure qui la représente ; de l'autre, un *croissant*, surmonté des lettres LOVCERI. Ce type, dont le sens n'a encore été soupçonné par personne, peut être, à ce qu'il me semble, facilement expliqué par le rapprochement d'une autre médaille de la même ville que j'ai publiée (2), et qui offre, au revers d'une tête de Minerve casquée, une espèce de *roue à huit rayons*, entre chacun desquels sont disposées les sept lettres du nom de LOVCERI. J'ai dit une *espèce de roue*, pour me conformer à l'opinion d'Eckhel (3) et de tous les antiquaires. Mais il me paroît maintenant évident que ce qu'ils désignent ainsi est un *astre*, et que, tantôt par ce symbole de la lumière, tantôt par celui du croissant, qui a la même signification, la ville de *Luceria* faisoit allusion à son propre nom, et au mot latin de *lux*, *lucis*, qui en formoit la racine. Ces sortes d'allusions ou de jeux de mots sont très-fréquens sur la monnoie des peuples grecs, et j'en ai moi-même, dans un des précédens cahiers de ce journal, rapporté des exemples incontestables (4). S'il en falloit une preuve nouvelle, j'en trouverois une tout-à-fait analogue au cas dont il s'agit ici. Quelques médailles de la famille *Lucretia* offrent, d'un côté, la *tête radiée du soleil*, de l'autre, un *croissant*, deux types presque absolument semblables à ceux des monnoies de *Luceria*, et qui présentent pareillement une allusion au même mot de *lux*, racine de *LUCretia* aussi bien que de *LUCeria*. Telle étoit du moins l'opinion du docte et judicieux Eckhel, que je crois à présent confirmée par ma propre observation : *Addo fuisse prœterea signatum solem et lunam, quòd hæc*

---

(1) Planche II, n. 28. — (2) Lettres à mylord Aberdeen sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont, *1 vol.* in-4.°, *chez Debure.* — (3) Eckhel, *Doctrin. num. tom. I, p. 142.* — (4) Voy. le cahier de février, p. 87.

sidera uberiorem præ aliis lucem *diffundunt, quo adludi puto ad nomen Lucretii* (1). Au reste, l'usage de ces symboles, dans les temps auxquels appartiennent les monumens que j'ai cités, me paroît avoir été détourné de sa destination primitive. Il faut sans doute en chercher le véritable sens dans l'Orient, source de tout langage symbolique. Un grand nombre de pierres gravées persanes offrent, à côté du sphinx ou du lion ailé, les mêmes signes, l'astre et le croissant, figurés comme sur les monnoies grecques et romaines dont j'ai parlé : or un pareil accord entre des monumens si dissemblables du reste ne peut certainement être l'ouvrage du hasard. Mais ce rapprochement, fécond en graves conséquences, exigeroit trop d'espace pour être développé, et je dois me contenter de l'avoir indiqué ici (2).

M. Reynier a décrit plusieurs médailles samnites, appartenant au temps de la guerre sociale, et qui confirment ou détruisent sur quelques points l'opinion qu'avoient conçue de ces monumens les plus doctes antiquaires. L'une de ces médailles, unique jusqu'à ce jour, offre, d'un côté, en caractères latins, le mot *ITALIA*, signe de l'alliance des peuples italiens conjurés contre Rome, et, de l'autre, en caractères *osques*, les initiales connues C. PAAPI du nom du général qui commandoit cette ligue. L'emploi simultané sur un même monument, des caractères des deux nations rivales, est au moins très-remarquable, et prouve de plus qu'Eckhel a eu tort de regarder comme étrangères à la ligue samnite les médailles offrant le mot *ITALIA*, sur le seul motif que ce mot appartenoit à la langue des Romains (3). Ajoutons ici une autre observation qui lui a échappé sur l'emploi du double A dans le nom PAAPI, pour représenter l'A long du mot PAPIVS, emploi qui, avec les autres exemples du même genre que fournissent les langues étrusque, latine, et les autres dialectes de l'ancien idiome grec, concourt à prouver une vérité que je crois avoir établie ailleurs (4). M. Reynier décrit encore une médaille samnite, également unique par le métal, qui est le

---

(1) Eckhel, *Oper. laud. tom. V, p. 239.*

(2) Les originaux de ces pierres sont pour la plupart entre les mains de M. Lajard, de Marseille, lequel, avec beaucoup de soins et de dépenses, en a déjà formé une collection, la plus riche et la plus nombreuse en ce genre qui existe dans toute l'Europe. Je ne crois pas trahir la confiance de ce jeune savant, et encore moins les espérances qu'on doit former sur son zèle, en annonçant ici les travaux auxquels il se livre pour l'explication de ces monumens, jusqu'à ce jour presque inconnus des antiquaires, et qui doivent former une branche nouvelle de l'archéologie.

(3) Eckhel, *Doctrin. num. tom. I, p. 104.* — (4) Lettres à M. Aberdeen, *p. 58-59.*

bronze : toutes les autres connues jusqu'à ce jour sont d'argent. Il conjecture de là que cette médaille avoit été destinée à former le noyau d'une médaille fourrée. Mais, outre que le volume de cette monnoie s'oppose, de l'aveu même de l'auteur, à l'idée qu'elle ait pu servir à cette espèce de fraude, l'absence de la légende au revers contrarie fortement cette supposition, et il est plus naturel d'admettre l'existence d'une monnoie de bronze parmi les peuples de la guerre sociale, opinion que d'autres monumens des mêmes peuples rendent d'ailleurs très-probable. Avant de quitter cette région, j'ajouterai que deux médailles de M. Reynier confirment une conjecture d'Eckhel et détruisent une attribution du savant P. Lanzi. Celui-ci avoit cru pouvoir donner à un peuple samnite, nommé *Pentri* dans Tite-Live, une monnoie de bronze dont la légende osque, ENTPEI, sembloit offrir quelque altération (1); et Eckhel, tout en admettant cette supposition, avoit exprimé l'idée qu'un monument mieux conservé pourroit un jour conduire à une attribution plus sûre : *numus aliquando magis integer docebit* (2). Ce doute du judicieux antiquaire est changé en certitude par la légende des deux médailles de M. Reynier, qui offrent, en caractères osques rétrogrades, le mot FRENTREI, nom samnite du peuple connu des Romains sous celui de FRENTANI (3).

M. Reynier est sorti une seule fois des bornes de l'extrême concision à laquelle il s'est assujetti; et cela, pour déterminer d'une manière au moins nouvelle la patrie des monnoies avec l'inscription ΥΡΙΝΕ, en anciens caractères grecs rétrogrades. Les antiquaires, en les attribuant à une ville de l'Apulie, nommée *Hyria*, n'ont pu ni dissimuler ni résoudre les graves difficultés qui s'élevoient contre cette opinion; et le docte Eckhel ne la rapporte lui-même qu'à défaut d'une meilleure attribution (4). Depuis, M. Avellino en a proposé une fort ingénieuse (5); il pense que ces médailles appartiennent à la ville de *Surrentum*, que les Grecs nommoient ΣΥΡΑΙΟΝ et ΣΥΡΙΟΝ. Mais, outre qu'il faudroit admettre que les Grecs d'Italie représentoient quelquefois le Σ par une aspiration, ce qui ne seroit pas absolument invraisemblable, il resteroit encore à prouver qu'un trait tiré au-dessus de l'*Y* de quelques médailles d'*Yrina*, et qui manque sur un plus grand nombre, est le signe de cette aspiration. Une autre objection que propose M. Reynier, c'est que *Surrentum* ne paroît pas avoir joui de

(1) *Saggio di lingua etrusca, &c.*, tom. II, p. 602. — (2) Eckhel, *Oper. laud. tom. I, p. 119.* — (3) M. Mionnet en fait aussi l'observation, p. 225 de son *Supplément.* — (4) Eckhel, *Oper. laud. t. I, p. 142.* — (5) *Ital. Num.* t. I, p. 103.

l'*autonomie*, et, par conséquent, du droit de battre monnoie; et il ajoute à cette observation, que les *Picentini*, dans le territoire desquels elle étoit située, frappèrent probablement leurs monnoies en leur nom collectif. Il appuie cette conjecture sur une médaille unique du cabinet de Milan. Mais, tout en approuvant cet argument, j'observerai à mon tour que la légende de cette médaille est défigurée dans la citation qu'en fait M. Reynier, et qu'elle doit être lue ainsi que l'a rapportée M. Mionnet (1). Quant à l'opinion propre de M. Reynier sur la véritable patrie des médailles attribuées à *Hyria*, il pense qu'elles appartiennent à *Nola*, et qu'elles sont antérieures à l'époque où cette ville fut ainsi nommée. Les raisonnemens qu'il fait à l'appui de cette attribution, décèlent sans doute un homme exercé par l'habitude de voir et de comparer les monumens : mais une grave difficulté contre cette opinion, et qu'il n'a pas même indiquée, c'est que les plus anciennes médailles de *Nola* paroissent d'une fabrique pour le moins aussi vieille que les plus anciennes d'*Yrina*. Nous croyons donc que le doute proposé par Eckhel, et dans lequel se retranche encore M. Mionnet (2), est le seul parti qu'il convienne de prendre, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de monumens permette de démêler la vraie légende du milieu de tant de leçons diverses ou contradictoires.

Les conjectures de M. Reynier sont quelquefois plus heureuses, et j'en citerai ici deux exemples qui me paroissent mériter d'être indiqués aux antiquaires. M. Sestini a publié, dans le tome III de ses *Nouvelles Lettres numismatiques* (3), une médaille avec la légende ΠΕΡΙΠΟΛΩΝ, qu'Eckhel avoit cru devoir laisser parmi les incertaines du cabinet de Vienne (4). Ce savant a de plus suppléé et corrigé le mot ..ΙΤΡΝΑΤΑΝ, écrit à la suite de la légende, et il lit ΠΙΘΝΑΤΑΝ, qu'il interprète par *Pitanates*, nom des habitans d'un dême de la Laconie, dont il suppose qu'une partie a pu émigrer et s'établir à *Peripoles*, ville du territoire des Locriens épizéphyriens (5). Mais M. Reynier possède une médaille qui contredit sur plusieurs points les ingénieuses suppositions de l'antiquaire italien. Outre que la tête représentée sur celle-ci n'est pas la même, l'absence de la légende ΠΕΡΙΠΟΛΑΙΩΝ est une autre différence encore plus essentielle, et enfin le mot ΠΙΤΑΝΑΘΑΝ y est écrit en entier d'une manière qui ne s'éloigne pas moins de la leçon adoptée par M. Sestini. L'opinion de M. Reynier est que cette monnoie, d'après la ressemblance de type

(1) Pag. 254 du *Supplément*. — (2) *Ibid.* pag. 265, 266. — (3) *Lettere e Dissertaz. numism.* t. III, p. 24. — (4) Eckhel, *Num. vet. p. 308, tab. XVI, fig. 8.* — (5) Thucydid. *lib. III, c. 99.*

et de fabrique avec celles de Tarente, appartient à cette dernière ville; et comme tout le monde sait que Tarente étoit une colonie lacédémonienne (1), il paroît, en effet, très-naturel et très-vraisemblable que les habitans de cette ville aient conservé sur leurs monumens le nom et le souvenir des *Pitanates* de la Laconie, qui les avoient sans doute accompagnés en Italie, et peut-être avoient formé à Tarente un quartier ou faubourg particulier désigné sur cette médaille par le nom de ΠΕΡΙΠΟΛΩΝ, a peu près comme le mot d'*Epipoles*, formé sur le même modèle, désignoit un quartier de la ville de Syracuses (2). La seconde restitution que propose M. Reynier, et celle-là est tout-à-fait certaine, a pour objet les médailles avec l'inscription AZETIN, ou AZETINΩN, que la plupart des antiquaires, et nommément Pellerin (3) et Eckhel (4), attribuoient à un dême de l'Attique. L'expérience qui fit reconnoître que toutes ces médailles venoient de l'Italie, avoit déjà rectifié l'opinion sur ce point et fait soupçonner qu'elles appartenoient à la Grande-Grèce (5). Ce soupçon a été entièrement confirmé par la découverte qu'a faite M. Reynier d'une de ces médailles, ayant pour type le *pétoncle*, type presque exclusivement réservé aux médailles de Tarente, et bien mieux encore par l'existence d'un peuple de l'ancienne Calabre, région où se trouvent la plupart de ces monumens, lequel peuple, nommé dans Pline (6) *Ægetini*, par une très-légère altération, est bien certainement celui auquel ces monnoies appartiennent. Voilà encore une preuve à ajouter à tant d'autres faits du même genre qui n'ont pu être contestés que par l'ignorance ou la mauvaise foi, du secours qu'offrent les monumens numismatiques pour épurer les sources de l'histoire et de la géographie anciennes (7).

---

(1) J'ai rassemblé tous les témoignages relatifs à cette célèbre émigration, dans mon *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques, tom. III, p. 235 et suiv.* — (2) Diodor. Sicul. *Biblioth. lib. XIV, §. 18.* — (3) Recueil I, p. 148. L'auteur avoit cependant reconnu l'erreur du P. Frœlich, qui le premier proposa cette attribution. — (4) Eckhel, *Doctrin. num. tom. II, p. 222.* — (5) Mionnet, *Explication des planches, tom. IX, p. 78.* — (6) Plin. *Hist. nat. lib. III, c. 11.*

(7) Un savant, que je ne nommerai pas, et à qui l'étude des antiquités égyptiennes a valu une réputation très-honorable, ne paroît pas espérer de grandes lumières de l'étude des antiquités grecques et romaines; et ce qu'il remarque en passant de l'état actuel de la numismatique, prouve que les meilleurs esprits ont peine à se défendre des préventions même les plus injustes, et qu'il faut être fort réservé à parler de ce qu'on ne s'est pas donné la peine d'étudier. Nous profiterons ici nous-mêmes de cette leçon qu'il nous donne, et nous avouerons que, si l'étude des médailles peut devenir féconde en découvertes historiques, on ne doit pas désespérer non plus d'entendre les hiéroglyphes de l'Égypte.

J'aurois encore à faire, sur le livre de M. Reynier, bien d'autres observations que je supprime, pour pouvoir dire quelques mots de celui de M. Mionnet, avant de terminer cet article. Le *Supplément*, dont M. Mionnet ne publie encore que le premier volume (1), comprend des médailles de l'Espagne, de la Gaule, de l'Italie et de la Sicile. Toutes ne sont pas inédites; et comment, en effet, dans le petit nombre d'années écoulées depuis la publication de sa *Description*, pourroit-on se flatter d'avoir acquis, sur cette portion de l'Europe, un si prodigieux amas de monumens entièrement nouveaux! M. Mionnet a complété le catalogue déjà si avancé des médailles grecques du cabinet du Roi, et, en y joignant les objets les plus remarquables et les plus authentiques des cabinets étrangers et même des collections particulières, il a produit la description la plus ample, la plus méthodique et la plus utile aux progrès si étendus de nos jours de la science numismatique. Il y a réduit à l'application le système de la doctrine d'Eckhel, immortel ouvrage dont tous les élémens se trouvent maintenant rassemblés dans le livre de M. Mionnet; et un grand nombre même de monumens qui avoient échappé à la connoissance d'Eckhel, ou que la science a recouvrés depuis sa mort, rangés selon son système, interprétés d'après ses principes, viennent ainsi à l'appui de cette doctrine, comme pour déposer en faveur de l'exactitude de sa méthode, et, en quelque sorte, rendre hommage à la merveilleuse sagacité de cet illustre antiquaire. Plus du tiers des médailles décrites dans le volume de M. Mionnet sont nouvelles; et il est rare que, pour les faire entrer dans le système d'Eckhel, l'auteur ait été obligé d'y rien déranger : presque toutes sont venues, comme d'elles-mêmes, prendre la place qui leur étoit marquée d'avance. Les descriptions de M. Mionnet, courtes, précises, exactes, suivies de l'indication des sources où il a puisé, suffisent pour mettre l'antiquaire déjà instruit sur la voie des monumens, et sont un excellent guide pour celui qui veut apprendre à les connoître. Ses notes, qui sont rares et succinctes, mais toujours bien placées et toujours instructives, renferment en peu de mots, sur la patrie des médailles controversées, tout ce qu'on peut attendre de la pratique la plus éclairée et de l'expérience numismatique la plus étendue; c'est, en un mot, le répertoire le plus complet de numismatique, et l'on ne sauroit trop le recommander à ceux qui se livrent à l'étude de cette science si intéressante et si utile.

RAOUL-ROCHETTE.

---

(1) Le second volume est actuellement sous presse.

C. M. Fræhnii, Rostochiensis, de Academiæ imperialis scientiarum Petropolitanæ Museo numario Muslemico, Prolusio prior, quâ, dum confiat accurata descriptio, ejus copia et præstantia obiter contuenda proponitur; particula prima: Academia edi jussit. Petropoli, typis Acad. imp. scient. 1818, 53 pag. *in-4.°*

Avant d'entreprendre la publication de la Description complète de la collection des médailles musulmanes que possède l'académie impériale des sciences de Pétersbourg, M. Fræhn, dont nous avons déjà fait connoître plusieurs travaux du même genre, s'étoit proposé de publier un Coup-d'œil de cette riche collection. Ce Coup-d'œil devoit être divisé en deux parties, et la première, *Prolusio prior,* subdivisée en trois portions. C'est la première de ces trois subdivisions, *particula prima*, qui a paru dans le cours de l'année 1818, et dont nous allons rendre un compte sommaire. Nous aurions attendu, pour faire connoître celle-ci aux lecteurs du Journal des Savans, la publication des deux autres subdivisions de cette première partie, si M. Fræhn n'eût annoncé lui-même, en terminant celle que nous avons sous les yeux, que ce travail préliminaire n'auroit point de suite. Le vrai motif qui le lui avoit fait entreprendre, étoit la crainte de ne pouvoir pas publier la Description complète, qui lui avoit déjà coûté beaucoup de temps et de travail. La nomination de M. Ouvaroff à la présidence de l'académie impériale des sciences de Pétersbourg ayant relevé ses espérances et ranimé son courage, il a pris de nouveau, sous les auspices de ce zélé promoteur des lettres, et particulièrement des lettres orientales, l'engagement de faire jouir le public, le plutôt possible, de ce grand travail, qui doit, sans aucun doute, laisser bien loin derrière lui tout ce qui jusqu'ici a été fait en ce genre. Nous avons cru, par ce motif, devoir rendre un compte succinct de ce petit volume.

M. Fræhn ne craint point d'assurer que le cabinet de l'académie impériale surpasse infiniment tous ceux que divers orientalistes ont fait connoître jusqu'à ce jour, soit par le nombre des médailles musulmanes qu'il renferme, soit par le prix, la rareté et les résultats chronologiques et historiques d'un grand nombre de ces médailles. Celles dont il a eu connoissance jusqu'au moment de cette publication, montent à 18,297, et il paroît que ce n'est pas encore la totalité de la collection. Dans cette immense collection, il y a, comme on le pense bien, beaucoup de doublets, et M. Fræhn en avoit déjà reconnu 14,574; ce qui n'empêche

point que, même après cette défalcation, l'assertion de M. Fræhn ne conserve toute son exactitude.

Notre auteur divise cette collection en quinze classes : il subdivise la première classe en deux parties; et de ces deux parties, la première se partage encore en deux branches. Nous transcrirons ici ce tableau.

Classis I. Numi Chalifarum, A) *Umajjadarum*, a) *Damascenorum*, b) *Hispanicorum :* B) *Abbasidarum. — Cl. II. Numi Emirorum Soffaridarum. — Cl. III. Numi Emirorum Samanidarum. — Cl. IV. Numi Sultanorum Sebekteginidarum. — Cl. V. Numi Chanorum Dschudschidarum seu Chanorum Ordeæ aureæ. — Cl. VI. Numi Giraï-chanorum seu Chanorum Krimeæ. — Cl. VII. Numi Chanorum Hulaguïdarum. — Cl. VIII. Numi Chanorum Dschelaïridarum seu Ilchanidarum. — Cl. IX. Numi Chanorum Dschaghataïdarum, Timurlengi et Timuridarum. — Cl. X. Numi Sultanorum Patanorum in Dehli. — Cl. XI. Numi Timuridarum in India. — Cl. XII. Numi Chanorum Usbekicorum Bochariæ. — Cl. XIII. Numi Sultanorum Osmanidarum. — Cl. XIV. Numi Schahorum Persiæ. — Cl. XV. Numi incerti.*

Il n'est question, dans le volume que nous annonçons, que des quatre premières classes.

Les monnoies des khalifes Ommiades, du cabinet dont il s'agit, ne sont qu'au nombre de huit : la plus ancienne est de l'an 95 de l'hégire; à cette époque, il y avoit déjà dix-neuf ans qu'Abdelmélic avoit introduit parmi les musulmans l'usage d'une monnoie particulière.

En traitant des monnoies des Abbasides, M. Fræhn examine quel peut être le sens de certains sigles ou lettres isolées qu'on observe sur plusieurs de ces médailles et sur beaucoup d'autres. Entre ces sigles, il en est deux d'un usage plus fréquent : c'est بخ ou بخ بخ, et مع ou مع مع. Je doute que M. Fræhn ait eu connoissance de deux passages du Kamous ou Dictionnaire arabe de Firouzabadi, assez importans dans cette question, parce qu'ils fixent la manière de lire ces sigles, dont le premier a été mal à propos lu يحيى *yahya.* Firouzabadi s'exprime ainsi sous la racine بخ : « On appelle *dirhem bakhi*, ou *bakkhi*, en redoublant la lettre » *kha*, les pièces d'argent sur lesquelles est écrit *bakh*, et l'on nomme » *maamaï* celles sur lesquelles on a écrit *maa.* » درهم بخّى وقد تشدّد الخاء كتب عليه بخ ومعمّى كتب عليه مع ; et, à la racine مع, il dit encore : « On » nomme *dirhem maamaï* les pièces d'argent sur lesquelles il a été écrit » *maa maa.* » درهم معمّى كتب عليه مع مع. Il est assez vraisemblable que, du temps de Firouzabadi, on ignoroit la valeur de ces sigles : autrement

il n'auroit pas manqué de les expliquer. Makrizi n'en dit rien non plus dans son Traité des monnoies musulmanes.

M. Fræhn propose diverses conjectures sur tous ces sigles en général. Il suppose, 1.° qu'ils peuvent désigner les noms des graveurs monétaires; 2.° que peut-être ils marquent le signe du zodiaque dans lequel se trouvoit le soleil lorsque le coin a été gravé; 3.° qu'ils sont destinés à indiquer le mois auquel la fabrication a eu lieu. M. Fræhn regrette de n'avoir pas eu sous les yeux, en traitant cette question, le petit ouvrage persan publié par Greaves, sous le titre de *Anonymus Persa, de siglis Arabum et Persarum astronomicis.* Ce qu'il y auroit vu, c'est que les sigles des planètes sont la dernière lettre de leur nom en arabe, par exemple, خ pour مريخ, *Mars;* ى pour مشترى, *Jupiter,* &c.; que les signes du zodiaque sont indiqués par une lettre dont la valeur numérique répond à l'ordre qu'ils occupent dans le zodiaque, en commençant par le *Taureau,* ا [1]; les *Gémeaux,* ب [2]...; le *Sagittaire,* ى [10]; les *Poissons,* يا [11]. Le *Belier* seul a pour sigle ح première lettre de son nom حمل. Des trois conjectures de M. Fræhn, la première nous paroît la plus vraisemblable, et les exemples de pareilles abréviations sont très-ordinaires. Toutefois nous doutons qu'elle doive s'appliquer à tous les sigles monétaires des musulmans, et sur-tout aux deux dont nous avons parlé, غ et مح. Si l'on avoit sous les yeux un tableau de tous les sigles monétaires observés jusqu'ici sur les monnoies musulmanes, on pourroit former des conjectures moins hasardées, et la description du cabinet de l'académie de Pétersbourg contribuera peut-être à jeter quelque jour sur cette matière.

Les médailles de la dynastie des Samanides sont en très-grand nombre dans la collection de cette académie, et en général dans les cabinets du nord de l'Europe. M. Fræhn, d'accord avec M. Adler, attribue l'abondance de ces médailles, tant de celles qu'on a découvertes que de celles qu'on découvre encore tous les jours sur les rivages de la Prusse, de la Poméranie, de la Suède, &c., à la route qu'avoit prise dans le dixième siècle le commerce de l'Inde. Le cabinet de l'académie de Pétersbourg offre une quantité considérable de monnoies d'argent des Samanides (une seule est d'or, il ne s'en trouve aucune de bronze); elles forment une suite non interrompue depuis l'an de l'hégire 281 [894 de J. C.] jusqu'à l'an 319. Beaucoup de ces médailles donnent lieu à de graves difficultés historiques et chronologiques, dont il convient de dire quelques mots.

Déjà, en rendant compte, il y a plusieurs années, dans le Magasin encyclopédique, d'une dissertation sur diverses monnoies arabes des

Samanides et des Bouïdes ou princes de la dynastie de Bouyah ou Bowaih, dissertation écrite en arabe par M. Fræhn, et par lui publiée à Casan, j'avois eu l'occasion de faire remarquer que la date de plusieurs de ces monnoies ne concordoit pas avec l'histoire, relativement au règne des khalifes dont le nom se trouvoit associé à ceux des princes qui avoient fait frapper ces monnoies. J'avois cru cependant pouvoir rendre raison de ces anomalies par les faits que me fournissoient les historiens : mais des anomalies du même genre se reproduisent ici si fréquemment, qu'il paroît indispensable de recourir à une solution plus générale. M. Fræhn conjecture que les monétaires des Samanides, soit par négligence, soit par économie, ont souvent employé, pour frapper les deux faces d'une monnoie, des types de deux époques différentes; d'où il est résulté que beaucoup de pièces portent le nom d'un khalife ou d'un émir dont la mort est antérieure de plusieurs années à la date de leur fabrication. Ainsi, pour en donner un exemple, une monnoie de l'année 303 offre au revers les noms du khalife Moctafi et du prince Samanide Ismaël, morts l'un et l'autre dès l'année 295. C'est ainsi que nous avons vu, au commencement du règne de Louis XVI, autoriser par lettres-patentes la fabrication de pièces d'argent de six sous à l'effigie de Louis XV, et au millésime de 1771 ou 1772. Les exemples produits par M. Fræhn donnent beaucoup de vraisemblance à cette conjecture. Cependant elle est encore insuffisante pour lever toutes les difficultés, parcequ'il s'offre par fois des discordances entre les divers caractères chronologiques exprimés sur une même face. Seroit-il impossible que l'on eût quelquefois fait usage d'un coin suranné, en en altérant seulement la date!

Ces anomalies diminuent assurément beaucoup le mérite de ces monumens numismatiques, qui sont d'ordinaire d'un si grand poids pour la chronologie : toutefois il est important de les signaler, de les mettre hors de doute, en en multipliant les exemples, et de trouver, s'il est possible, une solution qui embrasse toutes les difficultés individuelles ; car, s'il est indispensable d'entendre des témoins pour l'instruction d'un procès, il est pour le moins aussi nécessaire de signaler et de reconnoître les faux témoins qui égareroient la conscience des juges, en usurpant une confiance à laquelle ils n'ont aucun droit.

Il est cependant, parmi les monnoies des Samanides produites par M. Fræhn, quelques pièces d'une extrême rareté, ou plutôt inconnues jusqu'ici, et qui confirment certains faits consignés dans les historiens, avec le récit desquels elles concordent admirablement.

Telles sont des pièces d'argent frappées au nom de l'é m Ishak, fils

d'Ahmed, et au millésime de 301 : c'est précisément en cette année 301, selon le témoignage de Mirkhond, que l'émir Ishak, que son frère Ismaël avoit tiré de prison, après lui avoir pardonné une précédente révolte, profita de la mort du même Ismaël pour se rendre indépendant et disputer le trône à Nasr, son neveu. Sa révolte fut bientôt étouffée; il fut pris et renfermé pour le reste de ses jours.

Telle est encore une monnoie sur laquelle on lit le nom de *Laïla ben-Noman* ليلى بن نعمان, général d'un prince Alide du Tabaristan, nommé *Kasim*, successeur d'Atrousch ou Hasan, fils d'Ali. Ces princes Alides portoient le titre de *daï*, داعى, qui répond à peu près à celui de *missionnaire*, et leur histoire nous est encore peu connue. Cette pièce, frappée à Nischabour, en 309, est un monument authentique de leurs conquêtes, et elle donne même lieu de penser, comme l'observe fort bien M. Fræhn, que Laïla ben-Noman aspiroit à l'indépendance et avoit secoué le joug de son maître, puisque son nom se trouve seul sur cette monnoie, et qu'on n'y lit point celui de Kasim.

On lit sur cette même monnoie, dont les caractères sont coufiques, une légende circulaire que M. Fræhn a bien déchiffrée, à un seul mot près. *In transcribenda*, dit-il, *hac postrema epigraphe*, *licet characteribus cuficis arctissimè inhæserim*, *vereor tamen ut in capiendo ejus sensu omnibus satisfacturus sim. In Korano frustrà quæsivi hanc sententiam*, *nec ex eo petitam esse arbitror. Gaudebo si quis unde depromta sit edocuerit.* Je puis assurer que cette légende est empruntée de l'Alcoran; elle s'y trouve, surate 10, v. 35 de l'édition de Marracci, et 36 de celle de Hinckelmann. Je vais la transcrire : افمن يهدى الى الحق احق ان يتبع لا يهدى الا امن ان يهدى فما لكم كيف تحكمون. Marracci l'a rendue ainsi : *An ergo qui dirigit ad veritatem, justius est ut habeat sectatores; an qui non dirigit nisi dirigatur! Quid est ergo vobis quamobrem ita judicetis!* Ces paroles sont adressées aux polythéistes qui, au lieu de se soumettre à la parole de Dieu, écoutent de faux docteurs qui les trompent, et auxquels cependant ils accordent la préférence; elles convenoient donc parfaitement dans la bouche des Alides, qui regardoient tous les autres musulmans comme des déserteurs de la vraie religion et des schismatiques.

Une monnoie très-intéressante de Mahmoud Yemin-eddaulat, successeur de Sebectéghin, et auteur de la grande puissance de la dynastie des Gaznévides, termine cet ouvrage.

Outre les difficultés chronologiques dont j'ai parlé, les médailles dont M. Fræhn donne la notice, présentent encore divers problèmes à résoudre, sur lesquels je ne me suis point arrêté. Le plus difficile de tous est celui qu'offre une moitié de médaille d'argent qui paroît appartenir

au khalife Mamoun, mais dont la date a été enlevée, à deux lettres près qui paroissent faire partie du mot *quatre*, اربع, ou *quarante* اربعين. Cette médaille a dû porter le nom d'un successeur désigné au khalifat; et l'on voit que ce prince, dont le nom ne se trouve pas sur la moitié conservée, avoit pour père un personnage nommé *Ali*. Le nom de Mamoun lui-même ne se lit qu'en partie sur cette moitié de médaille; et cependant, si M. Fræhn l'a bien copiée, comme on ne sauroit guère en douter, il est à peu près impossible d'y substituer aucun autre nom. L'histoire toutefois ne nous indique aucun prince fils d'un personnage nommé *Ali*, qui ait pu être désigné par Mamoun pour son successeur. Il seroit presque téméraire de conjecturer, dans le silence des historiens, qu'après la mort d'*Ali Ridha*, cet Alide, que Mamoun avoit eu l'imprudence de désigner pour son successeur, ce qui pensa lui coûter le trône, ce même prince eût encore transféré les droits au khalifat à Mohammed, fils d'Ali Ridha. Et d'ailleurs sur la médaille, après بن على, on lit encore بن ا; ce qui ne peut se concilier avec la généalogie des imams, puisque Ali Ridha étoit fils de l'imam Mousa موسى. Il est fâcheux qu'une médaille aussi curieuse ne soit pas entière. Il seroit important toutefois que M. Fræhn fît graver ce fragment.

Terminons ici cette notice, en exprimant le vœu de voir bientôt se réaliser les promesses de M. Fræhn, promesses garanties non moins par son activité et par son goût pour les lettres orientales, que par l'intérêt que leur porte l'illustre président de l'académie impériale.

SILVESTRE DE SACY.

De Poëseos dramaticæ genere hispanico, præsertim de Petro Calderone de la Barca, principe dramaticorum, Dissertatio æsthetica, quam scripsit Johannes-Ludovicus Heiberg, *&c.* Hafniæ, 1817, *in-12.* — *Dissertation sur le genre de la poésie dramatique espagnole, et principalement sur Pierre Calderon de la Barca, prince des poètes dramatiques; par M.* Jean-Louis Heiberg, *&c.* Copenhague, 1817.

L'AUTEUR de cette dissertation a eu le dessein de démontrer qu'en général le théâtre espagnol appartient au genre romantique, et que spécialement Calderon de la Barca est le poète romantique par excellence.

Ce qui a causé, ce qui prolonge les disputes entre les partisans du genre romantique et ceux du genre classique, c'est que les premiers ne se sont pas encore accordés à rassembler, à réunir leurs opinions en corps de doctrine, en donnant une définition claire et précise du nouveau système, en indiquant les principes et les lois qui le gouvernent, ainsi que les limites qui doivent le circonscrire. Depuis MM. de Schlegel frères, qui les premiers, à ce qu'on croit communément, ont hasardé le mot ROMANTIQUE pour désigner ce genre particulier, jusqu'à M. Heiberg, qui a publié la dissertation dont j'ai à rendre compte, il n'a été présenté encore aucune théorie qui ait été adoptée par tous les partisans du genre; et l'ouvrage de M. Heiberg le prouve évidemment.

Il me semble qu'on n'a pas assez distingué, d'une part, les mœurs, les opinions, les sentimens qui constituent et caractérisent plus particulièrement la littérature romantique; et, d'autre part, les formes à la faveur desquelles on croit développer avec plus de succès le tableau de ces mœurs, la variété de ces opinions, l'expression de ces sentimens.

Quant au fond, on ne peut disconvenir que l'influence de la religion chrétienne et celle des mœurs et des préjugés chevaleresques n'aient apporté dans les littératures modernes diverses modifications essentielles, et qu'alors ces littératures n'aient reçu à plusieurs égards un caractère particulier inconnu dans la littérature classique, dont la mythologie riante et allégorique ne pouvoit s'adapter avec succès à l'expression des sentimens et des opinions qui furent le résultat d'une révolution religieuse et morale.

Que ce caractère particulier soit nommé *romantique*, ou qu'on lui donne toute autre dénomination, si le genre auquel il appartient plus spécialement diffère du genre classique en quelques points, du moins l'un n'exclut pas l'autre, et ils ne sont pas incompatibles.

Quant à la forme, les partisans du genre romantique ont prétendu qu'il ne devoit pas être astreint aux règles du genre classique, ni être soumis aux unités exigées par nos poétiques, aux convenances sévères qu'un goût long-temps exercé a établies parmi nous, et qui ne permettent pas de mêler le sérieux avec le bouffon, les personnages des rangs les plus élevés avec ceux des dernières classes de la société, &c.

Qu'il soit permis de le dire à quelques-uns des partisans du genre romantique, aux littérateurs qui le considèrent comme un genre à part, ce ne sont pas les formes qui constituent ou peuvent constituer ce genre, mais bien les mœurs, les opinions, les sentimens, en tant qu'on y trouve l'expression du nouvel état de la société. S'il suffisoit d'ignorer

ou de négliger les règles affectées au genre classique, les pièces des peuples qui ont le moins cultivé la littérature appartiendroient spécialement au genre romantique.

Il est hors de doute que de véritables beautés peuvent se trouver dans des pièces où ne sont pas observées les règles imposées parmi nous à l'art dramatique; il y en a des exemples, même dans les tragédies des classiques grecs : mais contestera-t-on que les drames où elles seront observées, pourront offrir des beautés égales aux beautés des pièces romantiques! La plupart de nos tragédies, dont les sujets sont religieux ou chevaleresques, telles que Polyeucte, Zaïre, &c., appartiennent par le fond au genre romantique, et par la forme au classique; tandis que divers ouvrages célèbres dans les littératures modernes appartiennent au genre classique par le fond et au romantique par la forme.

M. Heiberg, dans sa Dissertation sur Calderon de la Barca, ne donne, ainsi qu'on le verra par les divers détails que je citerai, aucune idée précise du genre romantique: mais, en examinant les productions de ce poète renommé, il y reconnoît éminemment ce genre, qu'il réduit enfin au symbolisme.

Après avoir dit que la romance, dont le goût étoit devenu général en Espagne, rendit la poésie des Espagnols romantique, indigène, populaire, nationale, M. Heiberg observe qu'ordinairement chaque drame de Calderon contient au moins une romance qui est au commencement du drame, après la protase, ou au milieu du drame. Il appelle cette romance INITIALE, et il pense que cette forme, qui décèle l'origine du drame espagnol, lie le drame à la romance, le constitue populaire. « On doit, dit-il ingénument, pardonner l'ennui que cause parfois cette romance à un lecteur qui n'est pas Espagnol. Si la romance initiale étoit placée avant la protase, elle offriroit une grande ressemblance avec les prologues de Plaute. Quant à la protase de Calderon, elle est souvent heureuse; elle annonce facilement le sujet, que la romance développe ensuite. La protase ou l'exposition dans Calderon est ordinairement en action, ou d'une manière qui fixe soudain l'attention du spectateur. »

On voit que dans l'existence de la ROMANCE, c'est-à-dire, du récit en forme de romance qu'offrent les expositions des drames de Calderon, M. Heiberg trouve la preuve que ces pièces sont ROMANTIQUES : mais ai-je besoin de démontrer que ce n'est là qu'un jeu de mots!

Il regarde comme avantageuse la division en trois journées, TRES JORNADAS. « Si, après s'être familiarisé, dit-il, avec les autres littératures dramatiques, soit des anciens, soit des modernes, on arrive à

» la littérature espagnole, on est surpris du phénomène, on croit entrer » dans un monde nouveau : quoique la division en *trois journées* ne soit » pas très-importante, il est vrai cependant qu'elle répond à la protase, » à l'épitase et à la catastrophe. » Il a senti que l'on pouvoit opposer que la coupe des pièces en cinq actes permet des développemens utiles, gradués, qu'exclut le resserrement en trois, et il a cru prévenir l'objection en rapportant l'opinion de L. Tieckius, qui a pensé que la coupe en trois actes est préférable, parce qu'elle contient la trinité cachée avec art (1). Après cette raison bizarre et inconvenante, il ajoute plus judicieusement que, les drames espagnols offrant beaucoup d'incidens, de vicissitudes, d'événemens, il importe de séparer, le moins fréquemment qu'il est possible, par les actes, le plaisir qu'excite la progression rapide et continue de l'intérêt.

Dans le chapitre III, M. Heiberg traite de la versification de Calderon : je ne m'arrêterai point sur ce qu'il dit à ce sujet, parce qu'il n'indique pas assez nettement ce que Calderon peut avoir inventé ou perfectionné; mais j'invite les personnes qui s'occupent spécialement de la littérature espagnole à lire ce chapitre avec attention : seulement je contesterai à l'auteur la conséquence qu'il tire des rapports des formes poétiques de plusieurs passages des pièces de Calderon avec les formes poétiques de la romance, pour en conclure que ces pièces sont romantiques ; c'est le même abus de mots que j'ai déjà eu occasion de faire remarquer.

J'aurois à faire de semblables observations sur le chapitre IV, qui traite de l'*essence lyrique du drame ;* et je passe à la manière dont M. Heiberg prétend justifier le style romantique de Calderon :

« Cette variété dans les formes de la poésie et de la versification » fournit au poète la facilité de prendre tous les tons; Calderon n'épargne ni l'or, ni l'argent, ni le soleil, ni la lune; le ciel même est » à sa disposition; la foudre, les nuages, l'aurore, les perles, les diamans, les fontaines, la rosée, les fleurs, les oiseaux, les étoiles, il » rassemble, il confond toute la nature : chez lui un jardin est une mer » de fleurs, et la mer un jardin d'écumes ; les fleurs deviennent les étoiles » de la terre, et les étoiles sont les fleurs du ciel. Sans doute, continue » M. Heiberg, il se trouvera des personnes qui condamneront tout ce » luxe poétique, et qui le relégueront parmi les *ampullas et sesquipedalia verba;* mais ce seroit injustement. La poésie a besoin d'un lan-

(1) *Potiùs præferenda est, quatenùs, ut verbis utar Ludovici Tieckii, trinitatem complectitur artificiosè occultam* (p. 14).

» gage poétique; plus elle touche à l'idéal, plus l'expression doit s'y
» élever.... L'ame, l'esprit du drame de Calderon sont si sublimes et
» si célestes, que, si les ornemens extérieurs offroient moins d'élévation,
» le poëme ne seroit plus en harmonie. »

En parlant de la marche des pièces de Calderon, M. Heiberg observe que le nœud est impliqué avec beaucoup d'art; ce qui a lieu de deux manières : 1.° par des moyens surnaturels, tels que l'intervention des personnages célestes, ou les ressources qu'offrent les exploits et les accidens de la chevalerie; 2.° par des moyens naturels, tels que l'intrigue des personnages, le cours et la nature des événemens; et il ajoute avec raison que les personnes qui ne connoissent pas ce genre de mérite de Calderon, ne peuvent se former aucune idée de l'art qui règne dans ses pièces.

Parmi les pièces de caractère, il cite particulièrement,

LA DEVOCION DE LA CRUZ, *la Dévotion de la croix*, drame RELIGIEUX;

LA VIDA ES SUEÑO, *la Vie est un songe*, drame MÉTAPHYSIQUE;

PARA VENCER A AMOR, QUERER VENCER LE, *Pour vaincre l'amour, il faut chercher à le vaincre*, drame PSYCOLOGIQUE;

AMOR, HONOR Y PODER, *Amour, Honneur et Pouvoir*, drame MORAL.

Je doute que ces classifications systématiques proposées par M. Heiberg soient approuvées par les littérateurs, et que, si elles l'étoient, il en résultât aucun avantage pour l'art dramatique. Je ferai juger de l'exaltation avec laquelle il juge son auteur, en traduisant ce passage :

« La pièce intitulée DEVOCION DE LA CRUZ est, sans aucun doute,
» de ce petit nombre des drames les plus parfaits qui aient jamais été
» écrits par un auteur. Ce drame est si élevé, si sublime, qu'il paroît
» ne pouvoir être surpassé par l'ouvrage d'aucun poète. Il est consacré
» à établir cette maxime catholique, qu'il ne peut se trouver un pécheur
» assez coupable qui, à la faveur d'une confession entière et d'un ré-
» pentir sincère, n'obtienne la miséricorde divine. »

La pièce se termine par ces mots : « Je pense de la divine clémence,
» que toutes les lumières qui brillent dans le ciel, tous les grains
» de sable qui sont répandus dans les mers, tous les atomes qu'agitent
» les vents, comptés ensemble, ne seroient qu'un nombre très-peu
» considérable en comparaison de la multitude de péchés que Dieu
» daigne pardonner. »

C'est principalement par les caractères que Calderon peut appartenir au genre romantique. Quoiqu'en général ils soient légèrement indi-

qués, ils ont toujours une grande force morale. « Il n'est sorte de » franchise, de loyauté, de pureté, que le poète ne leur prête libéra- » lement. L'amant de Calderon est toujours guidé par deux sentimens, » l'amour et l'honneur; et souvent il s'y joint celui de la foi chrétienne. » N'exécuter rien, ne former aucun projet qui puisse même le plus indi- » rectement nuire à l'honneur, à la réputation de sa maîtresse, est un » principe inviolable. L'amant est assez heureux, quand il se croit aimé. » La moindre jouissance est pour lui le bonheur; sa plus grande » volupté, c'est un entretien nocturne avec sa belle : rien de plus » innocent que ces colloques. L'imagination espagnole est si chaste, » que, bien que l'amant parle en style oriental des cheveux, des yeux, » de la bouche, des dents, des mains de sa belle, il ne dit jamais rien » des bras, des pieds, et, à plus forte raison, du cou ni du sein. »

M. Heiberg observe que cette chasteté de langage poétique, soit qu'elle ait été l'effet des mœurs des Goths, soit qu'elle provienne d'une autre cause, est l'un des caractères qui rapprochent les pièces de Calderon de la poésie populaire, puisque ce caractère se trouve dans les anciennes romances.

L'honneur est si pur chez le noble Castillan, que la moindre tache ne peut être assez tôt lavée par le sang. « Dans les anciennes » romances et dans les récits romanesques de la chevalerie, ce qui » constitue le chevalier parfait, c'est, 1.° l'entière persuasion de la » nature divine du Rédempteur et l'excellence de la religion chrétienne; » 2.° l'honneur sans tache; 3.° l'amour qui joint le respect à l'enthou- » siasme; 4.° la force pour soutenir ces sentimens : il est évident que » le héros de Calderon est celui de la chevalerie, celui de la poésie » nationale. »

De ces diverses observations et de quelques autres qui n'ajouteroient rien de plus à la conviction des lecteurs, M. Heiberg conclut que le drame de Calderon est le drame espagnol national; ce qui permettroit de le considérer comme romantique, parce que la romance constitue la poésie nationale espagnole : mais il ajoute que ce poète offre un caractère romantique plus spécial, en ce que ses drames sont SYMBOLIQUES. Il dit à ce sujet :

« Les Grecs ayant séparé le genre tragique et le genre comique, » l'un excluoit l'autre. Le genre romantique les admet ensemble, les » confond. D'abord on a donné le nom de TRAGI-COMÉDIE à un » amalgame qui par lui-même n'est pas un genre; le drame de » Calderon, quoique nommé COMÉDIE, est aussi peu comédie que » tragédie, et bien moins tragi-comédie. Ce poète a un but principal

» plus noble que celui d'exciter le rire, la terreur ou la pitié. Si l'art » romantique est d'autant plus parfait qu'il est plus symbolique, et » d'autant plus pur qu'il emprunte moins aux anciens, le drame de » Calderon est le romantique le plus parfait et le plus pur, parce qu'il » n'est ni tragique, ni comique, ni tragi comique, mais SYMBOLIQUE. »

M. Heiberg explique sa pensée entière dans ce passage, où il parle des sujets choisis par Calderon : « Ce poète en a inventé plusieurs ; il » a tiré les autres, soit de la mythologie, soit des fables du moyen âge, » soit des vies des Saints, ou de l'histoire ; mais la manière dont il » les traite les lui rend entièrement propres. Dans les pièces histo- » riques, il s'en faut de beaucoup qu'il conserve les caractères tels » qu'ils sont dans l'histoire ; il n'envisage ses sujets qu'à travers les » préjugés politiques ou religieux de sa nation, et il n'est vraiment » romantique que dans les pièces où, libre de toute entrave, s'aban- » donnant à son génie, il représente la nature symbolique, et traite » non l'histoire pure, mais l'idée humaine. »

Les autres pièces du théâtre espagnol, même celles de Lopez de Vega, n'offrent point à M. Heiberg de caractère romantique ni symbolique ; aucun poète des autres nations ne peut lui être comparé sous ce rapport. Je me borne à citer cet arrêt que M. Heiberg prononce contre les poètes allemands qui auroient la prétention d'être romantiques :

« En Allemagne, dit-il, le drame national a été créé par Hans » Sachs, et il a fini avec lui. Cet auteur écrivit beaucoup de pièces, dont » plusieurs sont véritablement romantiques, parce qu'elles sont sym- » boliques ; mais, n'ayant pas trouvé d'imitateurs, l'Allemagne n'a » point de poésie dramatique nationale ni romantique. »

Croyant rendre plus sensible ce qu'il dit du voile symbolique à travers lequel le poète doit montrer son sujet, l'auteur termine ainsi sa dissertation :

« L'antique poésie est comparable à un temple brillant qui, dominé » par un vaste dôme où est figuré le ciel, suppose la divinité présente ; » la poésie romantique ressemble au contraire à ces palais gothiques » dans lesquels la lumière, ne parvenant qu'au travers de vitraux colorés, » annonce quelque chose de mystérieux, de symbolique, et dont les » sommets en pointe, se dirigeant vers le ciel, indiquent, mais au loin, » quelque chose de divin. »

On trouve dans l'ouvrage de M. Heiberg deux parties distinctes : l'une positive, qui concerne l'analyse des pièces de Calderon, les formes variées de sa versification, l'art d'intriguer le drame &c. &c., en un mot les détails purement littéraires ; et cette partie offre des aperçus justes,

des traits ingénieux, des jugemens instructifs, dont on peut profiter, soit pour se faire une idée de la littérature dramatique espagnole en général, soit pour apprécier Calderon de la Barca en particulier. L'autre partie est systématique ; c'est celle où l'auteur croit prouver l'existence du symbolisme dans la littérature dramatique espagnole, et sur-tout dans les pièces de Calderon. Cette partie ne m'a paru qu'un écart d'imagination, et dans son principe, et même dans l'application de ce principe erroné aux ouvrages de Calderon.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a tenu, le 17 juin, une séance publique pour la réception de M. Lemontey. On y a entendu le discours du récipiendaire, la réponse de M. Campenon, qui présidoit cette assemblée, et des stances sur la vieillesse, composées par feu M. Morellet.

M. Mongez a lu, à l'académie des belles-lettres, des Mémoires sur les trois plus grands camées antiques qui soient connus : celui du Cabinet du Roi, appelé *Camée de la Sainte-Chapelle ;* celui du cabinet de Vienne, numéroté 1 dans le Recueil des pierres gravées de ce cabinet, par Eckhel ; celui que Cuper publia en 1683, sans indiquer la collection dont il faisoit partie. Ces trois camées seront gravés dans l'*Iconographie romaine.* La manière défectueuse dont ils ont été dessinés jusqu'à ce jour, a rendu impossibles les véritables explications. M. Mongez divise en trois scènes le camée de la Sainte-Chapelle : la scène supérieure est l'apothéose d'Auguste ; l'intermédiaire, le sacerdoce de ce prince déifié, exercé par sa famille ; l'inférieure présente des captifs orientaux et occidentaux. Jules-César, voilé comme Saturne, le père des dieux, est placé au sommet de l'Olympe ; Auguste, monté sur Pégase, que guide le génie de cet empereur, s'élève vers son père adoptif. Drusus l'ancien, fils adoptif d'Auguste, et mort avant lui, est placé dans le ciel et vient au-devant de son père ; enfin l'Univers personnifié, portant le costume oriental, présente à Auguste le globe, symbole du gouvernement. Tibère et sa mère Livie occupent le milieu de la seconde scène ; ils sont couronnés de laurier, comme prêtres d'Auguste. Devant eux Germanicus, embrassé par son épouse Agrippine, leur raconte comment il a apaisé la révolte des légions de Germanie ; auprès de lui est son fils Caligula, et plus loin Clio, muse de l'histoire. Derrière Tibère, est debout son fils, Drusus le jeune, dans l'attitude où il harangua les légions révoltées dans la Pannonie ; Polhymnie, muse de l'éloquence, que son geste fait reconnoître ; et l'Arménie vaincue, mais non captive. Presque tous ces personnages étoient prêtres d'Auguste. L'auteur a appuyé de preuves son opinion sur toutes les parties de l'explication.

Le second camée, volé chez des religieuses de Poissy pendant les guerres civiles du XVI.ᵉ siècle, est mieux dessiné que le premier; mais il a un tiers de moins de hauteur. Il ne présente que deux scènes, l'inférieure, composée aussi de captifs, et la supérieure. Dans celle-ci paroît Auguste déifié, portant le *lituus* et tenant le sceptre, comme Jupiter, dont l'aigle est à ses pieds. Le capricorne, placé au-dessus de sa tête, le fait reconnoître. Il est assis à côté de la déesse Rome. Derrière eux sont la Terre, qui, conjointement avec Neptune, couronne Auguste, et l'abondance accompagnée de deux enfans. Devant Auguste et Rome, Tibère descend d'un char de triomphe dont la Victoire conduit les chevaux : c'est ainsi qu'il en descendit pour se jeter aux genoux de son père, avant de monter au Capitole, lorsque, l'an 12, il triompha des Pannoniens; triomphe qui avoit été retardé de deux ans. A ses côtés marche Germanicus en costume militaire, parce qu'il venoit de recevoir les ornemens triomphaux; mais il n'est pas à cheval, parce que c'étoit la première fois qu'Auguste les lui accordoit.

La famille de Claude, c'est-à-dire, lui, Messaline, son épouse, Octavie et Britannicus leurs enfans, sont placés dans un char traîné par deux centaures. Ce troisième camée est plus large que les deux autres, mais il est moins haut, et il n'a qu'une scène. Il appartenoit, en 1808, à celui qui étoit à la tête du gouvernement de la Hollande. Le dessin en est médiocre : on croiroit que la composition auroit été tracée à Rome, et gravée dans la Grande-Bretagne, par l'ordre des prêtres desservant le temple de Claude, dont Tacite dit *[Ann. XIV, 31]*, *Delectique sacerdotes, specie religionis, omnes fortunas effundebant.* Quant aux centaures qui traînent le char, cette composition extraordinaire n'est pas insolite : on voit sur une médaille de grand bronze Domitien debout dans un char traîné par deux de ces monstres biformes *(Mus. Pis. pag. 20)*.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres complètes de M.ᵐᵉ la baronne de Staël, contenant un grand nombre de morceaux inédits et des additions importantes faites par l'auteur à quelques-uns des ouvrages qui ont paru de son vivant; édition publiée par les soins de M. le baron de Staël, son fils; précédée d'une notice sur les écrits et le caractère de M.ᵐᵉ de Staël, par M.ᵐᵉ Necker de Saussure, et ornée d'un beau portrait de M.ᵐᵉ de Staël, d'après Gérard. 18 volumes *in-8.°*, qui paroîtront par livraisons de deux, trois ou quatre volumes, suivant la division des matières, à trois mois d'intervalle. La première livraison sera publiée le 1.ᵉʳ septembre 1819, à Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17, et même maison de commerce, à Strasbourg, rue des Serruriers; à Londres, 30 Soho-Square. « En publiant l'ouvrage posthume de » M.ᵐᵉ de Staël sur les principaux événemens de la révolution française, M. de » Staël avoit pris l'engagement de donner au public une édition complète des » Œuvres de sa mère et de celles de M. Necker. Ces deux collections vont » s'imprimer avec tous les soins que mérite une semblable entreprise. On a cru » devoir commencer par les Œuvres de M.ᵐᵉ de Staël : celles de M. Necker » suivront de près et formeront le sujet d'un nouveau *prospectus*. Les ouvrages

» de Mme de Staël qui ont paru de son vivant, ainsi que son ouvrage posthume » sur la révolution française, sont assez connus de toute l'Europe pour qu'il » soit superflu d'en donner la liste et d'en retracer le mérite. Il suffira d'annoncer » que l'édition complète que l'on prépare renfermera un grand nombre de » morceaux inédits, et que des additions importantes faites par Mme de Staël » elle-même à quelques-uns de ses ouvrages déjà publiés leur donneront un » nouveau genre d'intérêt. Ainsi la réimpression de *Delphine* sera précédée de » réflexions sur le but moral de ce roman, et terminée par un nouveau dénoue- » ment qui étoit destiné à être substitué à celui que l'on connoît déjà. Des » écrits politiques inédits, ou publiés sans nom d'auteur, trouveront leur place » dans la collection. Enfin les derniers volumes se composeront de morceaux » entièrement nouveaux pour le public; entre autres, de divers essais drama- » tiques en prose et en vers, et de plusieurs fragmens d'un ouvrage intitulé *Dix* » *Années d'exil*, que Mme de Staël se proposoit de faire paroître à la suite de » ses *Considérations sur la révolution française*, et qui devoit former les mémoires » de l'auteur sur l'époque la plus importante de sa vie. On placera en tête de » la collection une notice sur les écrits et le caractère de Mme de Staël, par » Mme Necker de Saussure, sa plus proche parente et son amie la plus in- » time. » La collection des Œuvres de Mme la baronne de Staël formera 18 volumes *in-8.°*; elle sera imprimée avec soin sur beau papier, et distribuée par livraisons de deux, trois ou quatre volumes, suivant la division des matières, à trois mois d'intervalle de l'une à l'autre. La première livraison sera publiée le 1.er septembre 1819. Le prix de chaque volume est fixé à 6 fr. pour Paris, et à 7 fr. 50 cent., franc de port, pour les départemens. Il en sera tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin superfin, dont le prix sera double. Les personnes qui souscriront pour la totalité des Œuvres avant le 1.er septembre 1819, ne paieront les volumes qu'à raison de 5 fr. sur papier ordinaire, et de 10 fr. sur papier vélin superfin, pris à Paris, 1 fr. 25 cent. de plus, franc de port, pour les départemens. La seule condition attachée à la souscription est de payer d'avance les trois derniers volumes, et de retirer, en payant, les autres livraisons à mesure qu'elles paroîtront. La souscription sera irrévocablement fermée le 31 août 1819. On souscrit à Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; et même maison de commerce, à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, 30 Soho-Square. On peut aussi souscrire dans toutes les bonnes librairies de la France et de l'étranger.

Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française, pour la réception de M. Lemontey, le 17 juin 1819. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 28 pages *in-4.°*

Ludovico XVIII, optato Galliarum Regi, augusto litterarum patrono, perito veterum judici : latini scriptores classici. Douze pages *in-4.°* C'est un poëme latin de M. N. E. Le Maire, éditeur d'une collection nouvelle des auteurs classiques latins. Ces auteurs, conduits en France par Jules-César, l'un d'eux, qui jadis a conquis et décrit les Gaules, adressent au Roi des félicitations et des hommages. Voici quelques-uns des vers que M. Le Maire met dans la bouche d'Horace :

Tu solium nunquam solvendo fœdere legum
Constituis, civesque æquali jure beatos
Libertate jubes tecum communiter uti :

Tu paci musisque faves, tibi carmina curæ;
Dilectos tibi Virgilium Latiosque poëtas
Respicies oculis, Augustus ut alter, amicis :
Nam tibi fas etiam, nec eges interprete, nostris
Intellecturas advertere cantibus aures.
Alloquor Augustum; nec me tua fallit imago.

Ce poëme, de 181 vers, est suivi de vingt notes en prose latine.

Épître en vers à Rollin, ancien recteur de l'Université, sur les avantages de l'enseignement mutuel; sujet proposé par l'académie française; par A. d'Egvilly. Paris, imprimerie de Boucher, chez Perin; *in-8.°* d'une feuille. Prix, 50 cent.

Le Vampire, nouvelle traduite de l'anglais de lord Byron; par H. Faber. Paris, impr. de Dupont fils, chez Chaumerot jeune; *in-8.°* de 4 feuilles.

De la littérature du midi de l'Europe; par S. C. L. Simonde Sismondi: seconde édition, revue et corrigée. Paris, imprimerie de Crapelet; chez Treuttel et Würtz, 4 vol. *in-8.°* Prix, 24 fr.

Œuvres choisies de Saint-Réal (Conjuration de Venise, Conjuration des Gracques, Affaires de Marius et de Sylla, Épicharis, Navigation des Romains); précédées d'une notice sur l'auteur (par M. Ch. Malo), et suivies d'une table. Paris, imprimerie de P. Didot aîné, chez L. Janet, *in-8.°*, 30 feuilles et demie: 5 fr. 50 cent.

Mémoires historiques, politiques et littéraires, sur le royaume de Naples; par M. le comte Orloff, sénateur de l'empire de Russie : ouvrage orné de deux cartes géographiques, publié, avec des notes et additions, par M. Amaury Duval, membre de l'institut. Paris, imprimerie de Firmin Didot; chez Chasseriau et Hécart, au dépôt bibliographique, rue de Choiseul, n.° 3 : 2 forts vol. *in-8.°* Prix, 15 fr.

Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre; par M.[lle] Vauvilliers. Paris, imprim. de Richomme; chez S. Janet et F. Guitel : 3 vol. *in-8.°* de 87 feuilles, ornés d'un portrait de Jeanne d'Albret. — Nous rendrons compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion de Jules-César, jusqu'à la révolution de 1688, par David Hume, et depuis cette époque jusqu'à 1760, par Smollett; traduite de l'anglais; nouvelle édition, revue, corrigée et précédée d'un Essai sur la vie et les écrits de David Hume, par M. Campenon, de l'académie française; seize volumes *in-8.°*, imprimés par P. Didot l'aîné, et publiés par Janet et Cotelle. Première livraison, deux volumes *in-8.°* Cette première livraison, dont la publication a été retardée à cause de la notice sur David Hume, qui se trouve en tête de l'ouvrage, est actuellement en vente; la seconde, composée des tomes III et IV, paroîtra le 1.[er] juillet prochain, et les autres successivement de deux mois en deux mois, sans interruption. Le prix de chaque livraison, pour les souscripteurs, est de 11 fr. papier fin d'Auvergne, 12 fr. même papier satiné, et 22 fr. papier vélin satiné. La souscription restera ouverte jusqu'au 1.[er] août prochain. Après ce terme, le prix de la livraison sera, en papier fin, de 12 fr.; même papier satiné, 13 fr.; et en papier vélin, 24 fr.

Tableau de l'administration intérieure de la Grande-Bretagne, par M. le baron de Vinckle, et Exposé de son système de contributions, par M. Raumer;

traduit de l'allemand. Paris, impr. d'Égron, librairie de Gide; *in-8.°*, 17 feuilles et demie: 5 fr.

Trois Règnes de l'histoire d'Angleterre, précédés d'un Précis sur la monarchie depuis la conquête, et suivis d'un Tableau abrégé de la constitution et de l'administration anglaises; par Martial Sauquaire-Souligné. Paris, impr. de Fain, chez Brissot-Thivars; 2 vol. *in-8.°* Prix, 10 fr.

Explication de la date égyptienne d'une inscription grecque tracée sur le colosse de Memnon à Thèbes d'Égypte ; par M. Champollion-Figeac. Paris, imprimerie et librairie de Le Normant; *in-8.°* de 48 pages, plus une planche.

Constitutions de la nation française, avec un Essai de traité historique et politique sur la charte, et un recueil de pièces corrélatives; par M. le comte Lanjuinais, pair de France et membre de l'institut. Tome II (le I.er a été publié, il y a quelques mois). Paris, impr. et libr. de Baudouin, *in-8.°* de 36 feuilles : le prix des deux volumes est de 14 fr.

Science du publiciste, ou Traité des principes élémentaires du droit, considéré dans ses principales divisions : ouvrage à l'usage de tous les peuples et de tous les temps; par M. Alb. Fritot, avocat. Paris, impr. de Feugueray ; chez Arthus Bertrand, *in-8.°* de 116 pages (ce n'est que la préface de l'ouvrage, dont le premier volume paroîtra incessamment). Le prix de chaque volume sera de 5 fr. pour les souscripteurs, et de 6 fr. pour les non-souscripteurs.

De la Répartition de la Contribution foncière ; par M. Sabatier, ancien administrateur du département de la Seine. Paris, impr. de Gueffier, *in-4.°* de 9 feuilles. Prix, 3 fr.

Observations sur un moyen donné par la loi, de réduire les impositions ; par Armand Séguin, correspondant de l'académie royale des sciences. Paris, impr. de Gueffier, chez Delaunay, *in-8.°* de 36 pages.

Observations sur les comptes par exercice et sur les comptes de gestion ; par Armand Séguin. Paris, impr. de Gueffier, chez Delaunay, *in-8.°* de 12 pages.

Essais sur la théorie des atmosphères, &c. par feu le P. Lefranc, continués et publiés par M. l'abbé Lefranc, et précédés d'une notice sur le Père Lefranc; par un de ses élèves. Paris, impr. de Boucher: chez M.me Courcier, *in-8.°* de 304 pages. Prix, 4 fr. et 5 fr. par la poste.

Nouveau Système de minéralogie, par J. J. Berzelius, membre de l'académie des sciences de Stockholm; traduit du suédois sous les yeux de l'auteur. Paris, impr. de Cellot; chez Méquignon-Marvis, *in-8.°* de 20 feuilles. Prix, 4 fr.

Essai sur la théorie des proportions chimiques, et sur l'influence chimique de l'électricité, par J. J. Berzelius; traduit du suédois sous les yeux de l'auteur, et publié par lui-même. Paris, impr. de Cellot ; chez Méquignon-Marvis, *in-8.°* de 16 feuilles 5 sixièmes. Prix, 4 fr.

Catalogue des Bolides et des Aérolithes observés à la Chine et dans les pays voisins, tiré des ouvrages chinois; par M. Abel-Rémusat. Paris, veuve Courcier, 1819, *in-4.°* de 20 pages. Ce catalogue a été annoncé dans un article *sur les Aérolithes de la Chine*, inséré dans notre numéro d'avril dernier. Il contient cent vingt-sept observations d'aérolithes et de bolides détonans, faites depuis l'an 687 avant J. C. jusqu'à nos jours, en Chine, au Japon, en Corée et en Tartarie.

Traité de la coupe des bois, ou Art du trait du menuisier en bâtimens; ouvrage dans lequel on trouve les plus simples méthodes pour dessiner et tracer les arêtiers, les courbes plates et à double courbure. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, *in-4.°* de 18 feuilles, plus 36 planches.

Almanach du bon Jardinier; par Mordant Delaunay, &c. Paris, chez Audot, *in-12* de 1000 pages. Prix, 7 fr.

Traité de la Géométrie descriptive, par L. L. Vallée. Paris, impr. et libr. de M.me Courcier, *in-8.°* de 47 feuilles, avec un atlas de 60 planches. Prix, 20 fr.

Manuel du Trigonomètre, servant de guide aux jeunes ingénieurs; par A. Lefévre, ingénieur-vérificateur du cadastre. Paris, impr. et libr. de M.me Courcier, *in-8.°* de 18 feuilles, plus 2 planches.

Histoire de la navigation intérieure, et particulièrement de celle d'Angleterre, jusqu'en 1803; traduite de l'ouvrage anglais de Philipps, par M. J. Cordier, ingénieur en chef des ponts et chaussées: tome I.er Paris, imprimerie et libr. de Firmin Didot, *in-8.°* de 38 feuilles et demie.

Du degré de certitude de la médecine; par P. J. C. Cabanis, 3.e édition; précédée de l'éloge de M. Cabanis, par M. le chevalier Richerand. Paris, imprim. de Crapelet; chez Caille et Ravier, *in-8.°* de 11 feuilles. Prix, 3 fr.

Cours de médecine légale, théorique et pratique, suivi des lois d'exemption du service militaire pour cause d'infirmités, &c., par S. Belloc; troisième édition, revue et augmentée. Paris, impr. de Crapelet; chez Méquignon l'aîné, père, *in-8.°* de 26 feuilles.

Essai de pharmacologie considérée d'une manière générale dans ses rapports avec les sciences physico-chimiques; par C. P. Martin, pharmacien. Paris, impr. de Migneret; chez Crevot, *in-8.°* de 12 feuilles.

Élémens de thermométrie médicale, par M. Bressy, médecin. Paris, impr. de Migneret; chez Gabon, *in-4.°* de 4 feuilles. Prix 1 fr. 50 cent.

De librorum Paralipomenon auctoritate atque fide historica Disputatio Jo. Georg. Dahler, in semin. protest. Argentorat. theologiæ ac sacræ exegeseos professor. Argentorati, 1819, *in-8.°*

ITALIE.

Dissertazione dell' abbate M. A. Lanci, su i versi di Nembrotto e di Pluto nella divina commedia di Dante. Roma, 1819, *in-8.°*

Elementi di filosofia, &c.; Élémens de philosophie pour les écoles, par Melchior Gioja, &c. Milan, 2 vol. *in-8.°*

Osservazioni sul clima, &c.; Observations sur le climat, le territoire et les eaux de la Ligurie maritime. Gênes, 1812, 2 vol. *in-8.°*

Sulla improvista sboccatura, &c.; Mémoire sur l'éruption subite d'un jet considérable d'eau thermale, dans la petite colline aux bains d'Albano; par Salvator Mandruzzato. Trévise, 1818, *in-4.°*

ANGLETERRE.

Kalila and Dimna, &c.; Kalila et Dimna, ou les Fables de Bidpay, traduites de l'arabe par Wyndham Knatchbull. Londres, 1819, chez Longman, *in-8.°* Prix, 14 sh.

The complete Works &c.; Œuvres complètes de mistris Hannah More; nouvelle édition. Londres, Cadell, 1819, 18 vol. petit *in-8.°*, contenant des poésies diverses, des drames sacrés, des tragédies, des essais sur l'éducation actuelle des femmes; des contes, essais et réflexions sur les mœurs et la religion du grand monde; des essais pour former le caractère d'une jeune personne; Celebs, ou l'homme qui veut choisir une épouse; livres de piété et de morale chrétienne, caractère de S. Paul, &c.

Travels in various countries of the East, more particularly Persia; by sir William Ouseley, Knight, LL. D. &c. vol. I. London, 1819, *in-4.°*

Travels in various countries of Europa, Asia and Africa, by Edward Daniel Clarke, LL. D. Part the third; Scandinavia; section the first. London, 1819, *in-4.°*

Journal of a Route across India, through Egypt to England, in the latter end of the year 1817 and the beginning of 1818; by lieutenant-colonel Fitz-Clarence. London, 1819, *in-4.°*

A Sketch &c.; Tableau de l'histoire moderne, depuis la chute de l'empire d'Occident, en 476, jusqu'à la fin de 1818; traduit du français de A. Picquot. Londres, 1819, Whittaker, *in-12.*

The History of France, &c.; Histoire civile, militaire, ecclésiastique, littéraire et commerciale de la France; par Alex. Ranken, tomes I à IV. Londres, 1818, chez Cadell, *in-8.°*

Memorials &c.; Mémoires sur les événemens les plus importans qui ont eu lieu dans la Grande-Bretagne, depuis 1638 jusqu'en 1684; par Robert Law. Édimbourg, 1819, Constable, un vol. *in-4.°* Prix, 1 liv. st. 16 sh.

Facts and Observations &c.; Faits et Observations servant à former une nouvelle théorie de la terre; par W. Knight. Edimbourg, 1819, Constable, *in-8.°* Prix, 9 sh.

An Arrangement &c.; Classification des plantes britanniques, d'après les dernières rectifications du système de Linné, avec une introduction facile à l'étude de la botanique; par W. Withering. Londres, 1819, Rivington, 4 vol. gr. *in-8.°*, avec planches. Prix, 2 liv. st. 8 sh.

Observations &c.; Observations sur la jurisprudence pénale et sur la réformation des criminels; par W. Roscoe. Londres, 1819, Cadell, *in-8.°* Prix, 9 sh.

ALLEMAGNE.

Geschichte &c.; Histoire de la littérature nationale allemande; par L. Wachler, tome I.er Francfort, Hermann, *in-8.°* Prix, 2 fl.

Anfangsgründe der hebræischen sprache, zum Gebrauche bei Vorlesungen: von J. Melchior Hartmann; zweite auflage. Marbourg, 1819 *in-8.°*, seconde édition.

Dramatische Werke &c.; Œuvres dramatiques de M. L. de Rango, tome I.er Berlin, 1818, Dümmler, *in-8.°* Prix, 1 rxd. 4 gr.

Reise nach Persien, &c.; Voyage en Perse, fait avec l'ambassade russe en 1817; par M. de Kotzebue. Weimar, gr. *in-8.°*, avec 9 planches. Prix, 3 rxd. 12 gr.

Lehr buch der Physik, &c.; Élémens de Physique, par J. Neumann; tome I.er Vienne, Gerod, *in-8.°* de 560 pag. Prix, 5 fl. 30 kr.

Unterricht &c.; Traité de chimie et de physique technique, à l'usage de l'économie domestique, des fabriques et des manufactures. Prague, 1818, Wiedemann, 4 vol. *in-8.°*

De Philosophiæ novæ Platonicæ origine, auct. J. Fichte. Berlin, Maurer, gr. *in-8.°* Prix, 10 gr.

Die Welt &c.; le Monde considéré comme volonté et apparition, en 4 livres; par Schopenhauer. Leipsic, 1818, Brockhaus, gr. *in-8.°* Prix, 4 rxd.

Aphorismen &c.; Aphorismes sur la réunion des deux Églises évangéliques de l'Allemagne, par G. Bretschneider. Gotha, Perthes, gr. *in-8.°*: 1 rxd.

Synesius, &c.; Synésius, ou Essai historique et philosophique sur le catholicisme et le protestantisme, et sur leurs rapports avec le gouvernement; par C. Paalzow. Lemgo, Meyer, gr. *in-8.°*: 1 rxd. 8 gr.

Christenthum &c.; Considérations &c. sur le christianisme et les plus anciennes religions de l'Orient; par J. A. L. Richter. Leipsic, Voss, gr. *in-8.°*: 2 rxd. 8 gr.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL
DES SAVANS.

AOÛT 1819.

MISSION FROM CAPE-COAST-CASTLE TO ASHANTEES, with a statistical account of that kingdom, and geographical notices of other parts of the interior of Africa. — Mission envoyée, du fort de Cape-Coast, dans le pays des Ashantées; avec une description statistique de ce royaume, et des notions géographiques sur l'intérieur de l'Afrique; par T. Édouard Bowdich, *conducteur de la mission.* Un volume grand *in-4.º* de 512 pages, avec figures. Londres, 1819.

PREMIER EXTRAIT.

LA relation d'un nouveau voyage en Afrique, d'un voyage qui a réussi, et qui semble ouvrir une communication sûre et durable avec l'intérieur de ce vaste continent, jusqu'ici fermé aux Européens, ne peut man-

quer d'exciter une vive curiosité : mais un intérêt d'un autre ordre vient bientôt saisir la réflexion, quand, au lieu de ne voir, dans l'issue de cette entreprise, que le succès isolé d'un voyageur hasardeux, on considère les motifs politiques qui l'ont déterminée, et qu'on en découvre les rapports avec le système général de colonisation et de commerce suivi aujourd'hui avec tant d'ardeur par l'Angleterre, système que l'état actuel de la population rend presque également nécessaire à toute l'Europe, mais que, depuis long-temps, l'Angleterre seule a su embrasser avec persévérance, et qu'elle a pu étendre sans limites comme sans obstacle, à la faveur de la guerre maritime et pendant les orages du continent. Nous avons pensé que quelques considérations préliminaires sur ce sujet, en faisant mieux sentir le caractère marquant du voyage de M. Bowdich, pourroient ne pas paroître superflues par elles-mêmes, sur-tout dans notre pays, où le despotisme militaire, et le malheureux état d'isolement causé par la guerre, ont empêché pendant si long-temps la propagation d'un grand nombre d'idées et de vérités utiles, qui sont devenues générales et familières ailleurs.

La difficulté d'acquérir une existence suffisamment heureuse dans une société déjà complètement arrangée, et l'espérance souvent trompeuse, mais toujours séduisante, d'obtenir une meilleure place dans un monde nouveau, sont deux motifs qui, de tout temps, ont fait naître le desir de l'émigration et de la colonisation chez les nations déjà nombreuses : mais l'état du commerce, des lumières, et sur-tout du gouvernement de la mère-patrie, ont donné à ce penchant naturel des directions diverses et des résultats différens. Lorsque les portions émigrantes de la population se sont séparées librement pour aller porter l'agriculture et les arts utiles dans un sol fertile, mais auparavant inculte, et qu'un gouvernement doux, ou même une indépendance complète, les ont laissé jouir sans obstacle des avantages de cette nouvelle position, elles ont prospéré d'une manière incroyable, et ont donné naissance à de nombreuses, et, ce qui importe bien davantage, à d'heureuses générations. Telles furent autrefois les premières colonies grecques qui allèrent s'établir sur les côtes de l'Asie mineure ; telles ont été dans les temps modernes les premiers établissemens des Anglais sur le continent d'Amérique. Les colonies romaines, fondées sur d'autres principes, furent, pour l'aristocratie, un moyen d'étendre le pouvoir de la république, en même temps qu'un expédient pour éloigner une population devenue turbulente par la pauvreté dans laquelle elle étoit tombée. Elles formèrent donc des établissemens politiques et militaires toujours dépendans de la mère-patrie. Cette destination même les faisant placer

dans des pays déjà habités et cultivés, il y avoit, pour ceux qu'on y transportoit, peu d'occasions, comme peu de penchant, à développer l'esprit d'économie et d'entreprise qui caractérise une colonie indépendante. Sous ces divers rapports, elles paroissent avoir offert assez d'analogie avec les établissemens modernes des Européens dans l'Inde; de même que les colonies carthaginoises, déterminées, moins par l'excès de la population, que par le desir d'imposer des tributs et de s'approprier le commerce exclusif de certaines contrées, ne sont pas mal représentées par les premières expéditions européennes sur les côtes d'Afrique et dans le continent américain.

Ces dernières expéditions, entreprises d'abord avec tant d'audace et suivies depuis cinq siècles avec toute l'ardeur que la soif de l'or inspire, ont été loin de réaliser les rêves brillans qu'elles avoient fait naître. L'expérience a montré que les colonies qui fournissent l'or, l'argent et les pierres précieuses, ne sont pas, à beaucoup près, les plus avantageuses à la mère-patrie, dont elles ruinent l'agriculture en attirant ses capitaux et ses efforts vers le travail incertain des mines, en même temps qu'elles gênent son commerce, ou même le rendent nul, par les entraves que ce genre d'exploitation exige. Les colonies fondées sur la culture du sol par des esclaves donnent des profits moins dangereux et plus durables; car, l'esclave produisant toujours plus qu'il ne consomme, l'excédant devient le bénéfice assuré du maître. Mais, outre l'immoralité révoltante de fonder ainsi les jouissances habituelles d'une portion du genre humain sur la misère permanente d'une autre partie, ce système a encore contre lui le desir immodéré des richesses, et des richesses rapides, qu'il excite dans les ames des colons; car ce sentiment, les faisant toujours se regarder comme passagers sur un sol qu'ils n'aspirent qu'à quitter pour rapporter leur luxe en Europe, forme un obstacle insurmontable à ce que ce genre de colonie puisse atteindre l'état permanent d'aisance et de bonheur intérieur qui assureroit sa prospérité. L'exemple de l'Amérique anglaise a désormais prouvé d'une manière assez frappante que le meilleur système de colonisation est celui qui, offrant à la culture un sol fertile, inspire au colon le desir d'une aisance honorable, lui promet une heureuse indépendance au milieu des terres qu'il aura lui-même défrichées, l'habitue ainsi par plaisir, autant que par nécessité, à une vie simple, passée dans l'exercice de l'ordre, de l'économie, des jouissances domestiques, et l'attache à son nouveau séjour comme à une autre patrie: et, pour que rien ne manquât à cette grande leçon donnée par des événemens dont le souvenir est encore si proche, on a pu voir que de pareils établissemens tiennent, bien plus fortement qu'on ne seroit

porté à le croire, à leur patrie ancienne; qu'il faut toutes les inconséquences, toute la dureté du pouvoir arbitraire, pour les déterminer à s'en séparer; et qu'enfin, lorsqu'ils s'en séparent, l'accroissement rapide de richesses que l'indépendance leur procure, produit, dans l'augmentation des relations commerciales, un ample dédommagement à la métropole, vers laquelle leurs habitudes, et l'avantage plus grand pour eux dans la culture du sol que dans l'industrie manufacturière, les attirent encore long-temps. Avant la rupture de 1783, les colonies anglaises en Amérique tiroient d'Angleterre, dans les années les plus favorables, pour environ trois millions sterling d'objets manufacturés. Lorsqu'elles se séparèrent, on crut, en Angleterre même, que l'époque de ce florissant commerce étoit finie : néanmoins, trente ans après, vers 1813, l'exportation annuelle s'étoit accrue jusqu'à onze et douze millions, et l'on s'attendoit à la voir s'élever au moins jusqu'à quinze, c'est-à-dire, à devenir quintuple de ce qu'elle étoit avant l'époque de l'indépendance.

Ce système de colonisation, le seul conforme aux règles de la morale et de la justice, paraît être aussi celui qui convient le mieux aux besoins actuels des vieilles sociétés européennes. L'accroissement de la population, manifesté par la pauvreté, le malaise et l'agitation des peuples, semble demander qu'on leur ouvre de nouveaux moyens de se procurer les nécessités de la vie, et même, jusqu'à un certain point, les jouissances auxquelles ils se sont accoutumés. L'extension de l'industrie et du commerce intérieur ne peut fournir, pour de si grands besoins, que des ressources d'une instabilité dangereuse, ou même aujourd'hui tout-à-fait idéales, s'il est vrai, comme le pensent des négocians et des manufacturiers du premier ordre, que la production manufacturière de l'Europe soit en ce moment supérieure non-seulement à sa consommation propre, mais à celles de tous les marchés qui lui sont ouverts. On peut, il est vrai, trouver, pour presque tous les peuples, des secours moins périlleux, et plus efficaces, dans le perfectionnement de leur agriculture et le défrichement des portions encore incultes de leur territoire; mais ce sont-là, en quelque sorte, de dernières richesses qu'il faut également ménager, et qu'il faut se préparer à remplacer bien avant qu'elles ne s'épuisent. Ces vérités, dont la connoissance est si importante pour le repos des sociétés d'Europe, semblent spécialement diriger le système universel de communication, de colonisation, et même de conquête, que l'Angleterre poursuit avec tant d'ardeur et de persévérance dans toutes les parties du monde. La prudente Angleterre prévoit, disons mieux, elle ressent déjà les dangers auxquels peut l'exposer cette population que le développement immodéré des manufactures a fait

naître chez elle pendant la guerre, et qui, après avoir été alors alimentée par une excessive consommation du capital national, ne trouve plus aujourd'hui assez de travail dans les besoins bornés de l'état de paix. C'est pour cela, autant que pour satisfaire à son ambition, qu'elle se presse de s'établir sur les rochers de toutes les mers et sur les terres encore libres de tous les continens. Attentive à la nécessité qui s'avance, comme un pilote habile présage la tempête, elle multiplie toutes les ressources qui peuvent l'aider à la combattre; elle garde pour l'avenir les contrées qui peuvent encore servir à la culture; et quand, par la force de la nature ou des événemens, elle ne peut, ou n'ose pas, être agricole, elle est conquérante. C'est ainsi que nous la voyons en même temps pousser ses établissemens dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, dont le climat salubre et tempéré lui réserve des champs fertiles qu'elle ne veut pas cultiver encore (1), tandis que ses armées étendent dans l'Inde un empire dont les dépenses annuelles excèdent pour elle les revenus : c'est que, sans avoir les avantages moraux des colonies agricoles et fixées, sans avoir aussi l'attrait que de semblables colonies présentent comme nouvelle patrie, l'Inde est cependant encore un moyen puissant d'exportation et de travail pour une portion considérable de la population anglaise, qui trouve à s'y employer activement et utilement dans les armes, la marine, l'administration, le commerce; moyen d'autant meilleur qu'il s'étend à toutes les classes de la société, dont il ne dégrade point le caractère individuel, et que, sur un si grand nombre d'émigrans, il ne permet le retour dans la terre natale qu'à ceux dont la fortune est ordinairement le fruit de la bonne conduite et du talent. Il est vrai que ces avantages attachés à l'empire de l'Inde ne peuvent se conserver qu'à l'aide d'un système continuel d'envahissement et de conquête; qu'étant établis par domination sur une population immense, il faut sans cesse combattre aux frontières de l'empire pour maintenir la paix dans l'intérieur, de sorte que la politique et les armes y soient les deux seuls soutiens du pouvoir : mais ce sont là des inconvéniens inévitablement attachés à un système d'établissement purement commercial et militaire; et l'on est encore heureux de reconnoître que, malgré les dures conséquences qu'un

(1) Au moment où nous imprimons cet article, nous voyons, par les journaux, que le gouvernement anglais vient de se déterminer à user de cette ressource. Le parlement a accordé une somme destinée à donner aux classes pauvres, que le besoin pousse à l'émigration, de modiques secours pour favoriser leur transport dans l'Afrique australe, sans toutefois leur offrir des avantages suffisans pour leur inspirer trop d'intérêt à quitter la mère-patrie.

tel système entraîne nécessairement pour la population indigène, l'état de cette population, sous le gouvernement actuel de l'Inde, est moins malheureux qu'il n'étoit sous les despotes militaires, sans loi et sans civilisation, qui s'arrachoient continuellement ce beau pays avant que les Anglais s'en fussent emparés.

Les mêmes principes qui, aux yeux du gouvernement anglais, ont donné tant d'importance à des possessions si éloignées, ont dû naturellement tourner ses vues vers la possibilité d'établissemens qui seroient bien plus avantageux par leur proximité. Tels sont ceux que l'on peut former dans la partie australe de l'Afrique, sous le rapport de l'agriculture, et sur ses côtes occidentales, pour le commerce. Aussi que de tentatives diverses, que d'efforts réitérés les Anglais n'ont-ils pas faits pour lier des relations politiques et commerciales avec ce vaste continent! Tandis que leur gouvernement, mettant à profit l'abandon où la guerre avoit laissé les établissemens des autres puissances de l'Europe, s'efforçoit d'affermir et d'étendre les siens sur les côtes occidentales, une association de personnes riches et éclairées entreprit ce que l'on pouvoit appeler la découverte de l'intérieur de l'Afrique, en y faisant pénétrer, de divers côtés, des voyageurs instruits et hardis, chargés d'examiner la nature du pays, la situation et la force des peuples qui l'habitent, d'étudier leurs mœurs, leur industrie, leur commerce, et de recueillir toutes les notions qui pouvoient intéresser la géographie, l'histoire, ou servir de base aux spéculations commerciales. A cette époque (1788), la Cafrerie avoit déjà été visitée par Sparmann, Paterson, et sur-tout par Le Vaillant, qui en avoit décrit l'état politique, les mœurs, et qui, s'avançant avec autant de hardiesse que de bonheur dans ces contrées sauvages, y avoit découvert des peuples dont le nom même étoit, avant lui, inconnu aux Européens. L'Égypte, la Nubie, l'Abyssinie, depuis plus long-temps accessibles, avoient été amplement décrites par Norden, Bruce et Volney ; mais, de tout le reste de l'Afrique, on ne connoissoit guère avec certitude que les côtes et la petite étendue de territoire qui avoisinoit immédiatement chaque établissement militaire européen. Le premier voyageur envoyé par la société d'Afrique fut Ledyard, Américain d'un esprit entreprenant et d'un courage à toute épreuve. Il partit en 1788, et essaya de pénétrer par l'Égypte. Ayant pris à Alexandrie l'habillement et les manières des naturels du pays, il parcourut heureusement la Basse-Égypte, et recueillit, dans la conversation des marchands d'esclaves, des idées très-justes sur le commerce de l'intérieur, la nature du pays et la route des caravanes; mais il mourut en se rendant à Sennaar. En même temps que l'association africaine essayoit cette tentative, elle envoyoit d'un

autre côté Lucas, autre voyageur qui, ayant résidé long-temps à la cour de Maroc, connoissoit parfaitement les manières et le langage des Arabes. Lucas devoit aller de Tripoli au Fezzan par le désert et revenir par la Gambie ou la côte de Guinée; mais il ne put aller plus loin que de Tripoli à Mesurate. Deux ans après, en 1790, l'association envoya le major Houghton pour pénétrer par la rivière de Gambie et traverser le pays de l'est à l'ouest. Houghton remonta en effet cette rivière jusqu'à une grande distance de son embouchure; mais, après avoir essuyé mille traitemens barbares de la part de ces peuples sauvages, il mourut misérablement. Le sort qu'il avoit éprouvé, n'empêcha pas le célèbre Mungo-Park de tenter la même entreprise: ce qu'il éprouva de dangers, de malheurs et de misère, ne peut se concevoir que lorsqu'on a lu sa narration; mais, plus fortuné que son prédécesseur, il échappa, et rapporta ainsi en Europe les premières notions authentiques sur l'intérieur du continent africain. Mungo-Park s'étoit avancé jusqu'à près de quatre cents lieues de la côte; il avoit pénétré jusqu'au grand fleuve du Niger, dont il avoit trouvé le cours dirigé de l'ouest à l'est: il avoit découvert plusieurs des villes puissantes qui bordent les rives de cet autre Nil. La perfidie soupçonneuse des Maures ne lui permit pas de s'avancer jusqu'à Tombuctoo, de toutes ces villes la plus célèbre, et qu'il auroit tant souhaité d'atteindre. Contraint de revenir, il suivit à son retour le cours de ce Niger qu'il avoit le premier reconnu; il chercha à recueillir des renseignemens sur la position de sa source, de celle de la rivière du Sénégal, et revint enfin aux établissemens anglais lorsqu'on n'espéroit plus le revoir: mais, ce qui peut donner une idée de son incroyable courage, tant de souffrances l'avoient si peu abattu, qu'il résolut de tenter une seconde fois ce périlleux voyage; il partit, mais ne revint plus. M. Bowdich paroît avoir recueilli des renseignemens qui rendent sa mort trop certaine. Suivant ces rapports, Mungo-Park s'étoit avancé sur le Niger jusqu'à la séparation de ce fleuve en deux branches, dont l'une, coulant au nord-ouest, va passer près de Tombuctoo; il avoit même dépassé cet embranchement, et continué sa route en suivant toujours la branche principale, qui dès-lors se dirige vers le sud-est: mais, arrivé près de Boussa, le vaisseau qui le portoit s'avança vers des écueils cachés; en vain des naturels, qui avoient vendu précédemment des vivres au voyageur anglais, essayèrent de se précipiter après lui pour l'arrêter; le vaisseau toucha. L'infortuné Mungo-Park essaya de se sauver à la nage; mais le courant l'entraîna avec une force irrésistible, et il fut englouti dans les flots. Il est malheureusement bien difficile de douter de la réalité de ce désastre, raconté à M. Bowdich

par des Maures qui se donnoient pour en avoir été les témoins oculaires.

Tandis que Mungo-Park se dévouoit avec tant de courage pour reconnoître la partie occidentale de l'Afrique, un simple particulier, M. W. Browne, excité par la curiosité et par le goût des aventures, entreprenoit seul, avec ses propres ressources, de traverser ce continent de l'est à l'ouest. Parti d'Alexandrie le 24 février 1792, il pénétra jusqu'à Siwah, que l'on croit être l'ancienne Oasis d'Ammon, et y reconnut des ruines que l'on a supposées être celles du temple de Jupiter: mais les obstacles que lui opposoient par-tout les Arabes, et des maladies cruelles, causées par le climat et la fatigue, le forcèrent de revenir en Égypte sans avoir pu s'avancer plus loin de ce côté. L'année suivante, il entreprit sans succès d'aller par la Nubie en Abyssinie; mais, n'étant pas découragé par ces tentatives infructueuses, il essaya encore de pénétrer dans l'intérieur par la route du Darfour, en se joignant à la caravane du Soudan. Il alla en effet jusqu'au Darfour: mais il lui fut impossible de s'avancer davantage; et ce ne fut même que par une adresse pleine de présence d'esprit et de courage qu'il put persuader aux marchands de la caravane de le ramener en Égypte. A peine avoit-il quitté ces entreprises hasardeuses, qu'il eut pour successeur un jeune Allemand nommé *Horneman*, envoyé par la société africaine. Horneman, parti de Londres en 1797, se trouvoit à Alexandrie lors de la prise de cette ville par l'expédition française; le général en chef lui donna la liberté de continuer son voyage, et lui procura même tous les secours par lesquels il pouvoit en faciliter le succès. Horneman partit du Caire le 5 septembre 1799 avec la caravane du Fezzan; il traversa le désert de Libye, parvint à Siwah, déjà visitée par Browne, et, après soixante-quatorze jours d'une marche pénible, arriva jusqu'à Mourzouk, capitale du Fezzan. Il fit une courte excursion de Mourzouk à Tripoli, revint à Mourzouk, et, le 26 avril 1800, il écrivit à la société africaine qu'il alloit partir avec la grande caravane de Bournou. Depuis lors on n'a plus reçu de nouvelles de ce courageux voyageur, et il est devenu de jour en jour plus vraisemblable qu'il a péri comme ceux qui l'avoient précédé. L'association africaine, affligée, mais non découragée par tant de funestes tentatives, renonça à l'espoir de pénétrer en Afrique par le nord, et ramena ses vues sur les côtes occidentales. Le sort de Houghton et de Mungo-Park la détourna des expéditions par le Sénégal et par la Gambie. Une nouvelle route fut suggérée par le Calabar, sur la côte de Guinée; mais ce nouveau projet servit seulement à joindre un nom de plus, celui de Nichols, à ceux de tant d'infortunées victimes de leur zèle et de leur courage.

En général, si l'on considère les obstacles physiques qui s'opposent, en Afrique, aux progrès d'un voyageur européen, et les obstacles moraux bien plus grands encore que font naître, à chaque instant, sous ses pas, la barbarie des habitans, leur féroce avidité, leur jalousie envieuse et leur superstitieuse méfiance, on s'étonnera peu de voir qu'un si grand nombre de tentatives de ce genre aient eu constamment une issue malheureuse, et l'on sera peu porté à leur en espérer une autre à l'avenir; même la réunion de plusieurs hommes courageux ne suffit pas pour surmonter des dangers pareils. On ne peut malheureusement plus douter du sort funeste qu'ont eu le major Peddie, le capitaine Campbell et le médecin Cowdry, que le gouvernement anglais avoit envoyés dans l'intérieur de l'Afrique par le Sénégal; et l'expédition du capitaine Tuckey par l'embouchure du Congo, quoique entreprise sur un plan beaucoup plus vaste, et munie de ressources bien plus puissantes, n'a eu non plus pour résultat que la mort de ce capitaine, des officiers envoyés sous ses ordres et de tous les naturalistes volontaires engagés dans le voyage, sans aucune découverte nouvelle sur la géographie de l'intérieur, ou même sur les moyens d'y pénétrer.

En comparant ces résultats constamment funestes avec le succès complet que M. Bowdich vient d'obtenir dans la mission dont nous allons rendre compte, et qu'il a exécutée sans préparatifs, presque sans frais, seulement avec l'assistance de deux officiers anglais et de deux soldats pris parmi les naturels de Cape-Coast, à la solde de la compagnie anglaise, on pensera sans doute que le plan qu'il a suivi, doit avoir eu des avantages propres, et avoir été fondé sur d'autres principes que ceux des voyageurs qui l'ont précédé; c'est en effet ce que l'on reconnoîtra facilement par le récit abrégé des aventures mêmes de ce jeune et heureux voyageur.

Le voyage de M. Bowdich fut déterminé par une occasion politique. Le principal établissement des Anglais sur la côte d'Or, appelé *Cape-Coast-Castle*, avoit, sous sa protection, une nation voisine, habitante des rives de la mer, et appelée *les Fantées*: un roi puissant de l'intérieur, le roi des *Ashantées*, se trouvant offensé par cette nation, ou peut-être secrètement excité par quelque puissance européenne rivale de l'Angleterre sur ces côtes, déclara la guerre aux Fantées, envahit leur territoire, brûla leurs villages, massacra leur peuple et les réduisit aux dernières extrémités; l'établissement anglais lui-même fut bloqué et courut les plus grands risques: mais, le même pouvoir étranger, qui avoit probablement suscité l'orage, ayant été ouvertement sommé de le conjurer, le roi des Ashantées s'arrêta, cessa ses attaques et consentit à

entrer en liaison avec les Anglais. On saisit cette occasion de lui envoyer une ambassade solennelle, et l'on en confia la conduite à un membre du conseil de la compagnie, M. James, gouverneur d'Acra, que son âge mûr et une longue résidence en Afrique sembloient rendre également propre à cet emploi difficile. M. Bowdich, qu'un ardent desir de se distinguer avoit conduit en Afrique, fut attaché à l'expédition comme chargé des recherches scientifiques. On y joignit aussi deux autres jeunes gens, comme lui doués de résolution autant que de prudence : l'un, nommé M. *Tedlie*, étoit chirurgien ; l'autre, nommé M. *Hutchison*, devoit être établi comme résident, si l'on réussissoit à former une alliance. Une troupe de Fantées les accompagnoit, et devoit leur servir de guide jusqu'à Commassie, capitale des Ashantées. L'entreprise étoit aussi importante que périlleuse; car, jusqu'alors, la méfiance des naturels avoit été telle, que jamais un officier anglais n'avoit pu seulement s'avancer dans l'intérieur, hors de la vue du fort de Cape-Coast, sans courir le risque d'être massacré presque infailliblement.

L'expédition quitta Cape-Coast-Castle le 22 avril 1817, et suivit d'abord la côte jusqu'à Annabamoo, où les Anglais ont aussi un établissement militaire. Il faut lire dans la relation même de M. Bowdich, les étonnans détails qu'il donne sur la beauté du pays, ainsi que sur la force et la richesse de la végétation : un sol fertile, couvert d'ignames, d'ananas, d'aloès, nourrit des palmiers, des bananiers d'une proportion gigantesque, entremêlés d'arbres à coton de plus de cent quarante pieds de hauteur; mais, à côté de ces riches présens de la nature, et malgré sa prodigalité, ou plutôt à cause de cette prodigalité même, la pauvre race humaine n'offre aux regards que superstition, paresse et misère. Ce ne fut pas sans une profonde terreur que l'escorte de Fantées se résolut à entrer dans les forêts de l'intérieur, qu'ils essayèrent de se rendre moins redoutables en offrant un sacrifice aux esprits des bois. Leur répugnance étoit encore fortifiée par un motif d'une nature bien différente : habitant le long des côtes, ils avoient été jusqu'alors en possession de transmettre aux nations de l'intérieur, particulièrement aux Ashantées, les marchandises européennes. Ils concevoient fort bien qu'une communication immédiate entre les Anglais et les Ashantées détruiroit radicalement ce trafic si lucratif pour eux; et ils étoient déterminés à essayer de mettre à cette communication tous les obstacles possibles. Leur opposition, d'abord passive et bornée à une mauvaise volonté évidente, alla enfin jusqu'à une résistance ouverte. Malheureusement la foiblesse de caractère du commandant anglais, et le découragement qu'excitoient déjà en lui les difficultés inséparables d'un tel voyage, augmentoient encore

le danger de ces dispositions; mais la fermeté inébranlable de M. Bowdich et de ses jeunes compagnons en triomphèrent. Aux yeux de toute cette troupe de sauvages insubordonnés, ils osèrent arracher aux chefs des Fantées leurs baguettes d'or, marque distinctive de leur dignité, et les remirent dans des mains plus fidèles. Une punition sévère, mais non cruelle, exercée sur un des plus mutins, fit rentrer tout le reste dans le devoir, et la caravane continua sa route sans avoir désormais à vaincre d'autres obstacles que ceux que la nature physique présente dans ces contrées sans communication. Cette jalousie des naturels de la côte pour le trafic des marchandises d'Europe, est le premier danger que doivent rencontrer tous les voyageurs qui veulent pénétrer dans l'intérieur du pays, et il ne cesse même jamais pour eux; il les accompagne dans toute leur route: car des motifs de méfiance pareils existent entre les chefs despotiques des différentes peuplades; et sur-tout ils existent au plus haut degré chez les Maures, qui, répandus dans toutes les parties de l'Afrique, sont, de temps immémorial, en possession d'y transporter et d'y vendre tous les objets manufacturés qui se tirent d'Europe ou du nord de l'Afrique. En lisant les relations du petit nombre de voyageurs dont nous avons rapporté plus haut les tentatives, on s'aperçoit aisément que ce sentiment de jalousie et d'avarice commerciale a été la cause la plus puissante, comme la plus ordinaire, des difficultés qu'ils ont éprouvées; et ce résultat inévitable, qui s'est reproduit pour l'expédition de M. Bowdich à son entrée en Afrique, s'est encore fait sentir après son arrivée à Commassie même.

La caravane arriva à cette capitale des Ashantées après huit journées de marche excessivement pénibles. A son entrée, un flot de plus de cinq mille personnes, la plupart guerriers, l'accueillirent avec les démonstrations les plus tumultueuses et les plus bruyantes, mêlant à leurs cris sauvages les sons effrayans de leur musique militaire, et des décharges de mousqueterie, faites de si près, que la fumée enveloppoit les voyageurs; tout cela accompagné de gestes et de danses guerrières, dont le mouvement alloit jusqu'à la frénésie. Après avoir été retenus par cette multitude pendant une demi-heure, les voyageurs eurent enfin la liberté d'avancer, entourés par des guerriers dont le nombre, joint à la foule du peuple, rendoit leur marche aussi lente que si elle avoit eu lieu dans la rue la plus populeuse de la cité de Londres. Sur la route, un spectacle inhumain, contemplé par le peuple avec une attention stupide, arrêta forcément leurs regards pendant quelques instans: c'étoit un pauvre malheureux que l'on torturoit avant de le sacrifier. Il avoit les mains liées derrière le dos; un couteau étoit passé à

travers chacune de ses joues, auxquelles ses lèvres étoient attachées; une de ses oreilles, déjà coupée, étoit portée devant lui comme en triomphe; l'autre pendait de sa tête, encore attachée par un petit morceau de peau; il avoit plusieurs blessures dans le dos, et un couteau étoit enfoncé dans chacune de ses épaules; il étoit conduit par une corde passée à travers de ses narines, et que tenoient des bourreaux ayant la tête enveloppée par d'immenses bonnets noirs à longs poils. Les voyageurs, s'étant promptement arrachés à ce spectacle horrible, obtinrent enfin la liberté d'approcher du lieu où le roi étoit placé. Quoique ce qu'ils avoient déjà vu de population et d'armes eût fort élevé leur attente, ils n'étoient nullement préparés au spectacle qui se développa tout-à-coup à leurs regards. Une étendue de près d'un mille en circonférence étoit couverte d'une foule aussi richement que singulièrement parée. Le roi, ses tributaires, ses capitaines, paroissoient dans l'éloignement, avec une suite aussi nombreuse que variée, et séparée des Anglais par une masse serrée de guerriers, qui sembloient rendre leur approche impossible. Les rayons du soleil brilloient de toutes parts sur une telle multitude d'ornemens d'or, que la vivacité de leur réflexion devenoit presque aussi insupportable que l'étouffante chaleur de l'air. A l'arrivée des Anglais, plus de cent troupes de musiciens sonnèrent ensemble les fanfares de leurs chefs : les éclats bruyans d'un nombre infini de cors, de tambours et d'instrumens de métal, ne cessoient de se faire entendre par intervalles que pour laisser succéder à leurs mâles accens les sons plus doux de longues flûtes réellement harmonieuses; tandis qu'on voyoit de toutes parts s'agiter dans les airs une multitude de parasols de soie de toutes couleurs, assez larges pour couvrir chacun plus de trente personnes, et surmontés par des croissans, des pélicans, des éléphans, des armes et d'autres ornemens plaqués d'or. Sous ces abris étoient portés les palanquins des chefs, garnis de coussins moelleux, recouverts en taffetas écarlate, avec les plus riches draperies pendantes sur leurs bords. Les vêtemens des principaux chefs et ceux de leur suite étoient d'une magnificence excessive, et devoient être d'un prix exorbitant par la diversité infinie de soie étrangère qu'il avoit fallu défiler pour les tisser. Ils étoient excessivement lourds et rejetés sur l'épaule comme la toge romaine. Des amulettes moresques, chèrement achetés, richement encadrés en or, y étoient suspendus par des colliers d'or massif. Une infinité d'autres ornemens d'or étoient distribués sur toutes les parties de leur parure; leurs sandales étoient de peau blanche et délicatement travaillées; à leur poignet gauche pendoient des bracelets d'or, et des masses brutes d'or natif, si pesantes, qu'il falloit les soutenir en les faisant reposer sur

la tête de jeunes enfans. Des pipes d'or et d'argent brilloient de toutes parts. Des têtes de loup et de belier en or, de grandeur naturelle, étoient suspendues aux poignées d'or des épées que l'on portoit en grand nombre autour de chaque chef : les gaînes de ces épées étoient faites en peau de léopard ou avec une espèce de coquille à surface chagrinée ; les lames étoient plates, élargies à leurs extrémités en forme de raquettes, et rouillées de sang. La richesse et la diversité des instrumens militaires répondoient à cette magnificence. Au milieu de cette cour noire, les voyageurs furent tout-à-coup surpris de voir un certain nombre de Maures non moins remarquables par leur présence même que par leur habillement : ils étoient dix-sept chefs, vêtus de longs habits de satin blanc richement brodés, avec des pantalons et des chemises de soie, et de grands turbans de mousseline blanche, garnis de pierres précieuses ; leur suite portoit des turbans rouges et de longues chemises blanches ; ceux d'un rang inférieur avoient des turbans bleus. Ils levèrent lentement les yeux sur les Anglais, quand ceux-ci passèrent devant le front de leur troupe, et les suivirent d'un regard malveillant.

Enfin le redoublement des fanfares et le resserrement des lignes militaires annoncèrent aux voyageurs qu'ils approchoient du roi : déjà ils passoient entre les officiers de sa maison ; le chambellan, le grand cor de chasse d'or, le chef des messagers, celui des exécutions royales, le chef du marché public, le gouverneur des sépultures royales, le chef de la musique, étoient assis au milieu d'un cortége qui annonçoit leur dignité et l'importance de leurs charges. Derrière le maître d'hôtel (littéralement le cuisinier), on portoit un grand nombre de petites pièces de service de table, couvertes de peaux de léopard, et devant lui étoient étalées un grand nombre de pièces massives d'argenterie, des aiguières, des bowls à punch, des bouilloires, des cafetières, et un grand vase aussi d'argent, garni de poignées pesantes, qui paroissoit destiné à brûler des parfums ; le tout sembloit de fabrique portugaise. L'exécuteur de la haute justice, homme d'une immense stature (personnage essentiel dans toutes les fêtes et toutes les représentations royales), avoit sur la poitrine une petite hache d'or massif : devant lui on portoit le billot de mort, taché de grumeaux de sang, et en partie couvert d'une couche de graisse humaine. Les quatre interprètes du roi, aussi richement vêtus qu'aucun des autres chefs, se distinguoient par les verges d'or, signes de leur office, que l'on portoit de toutes parts en faisceaux autour d'eux. Le chef de la trésorerie ajoutoit à sa magnificence propre celle que lui donnoit la richesse de son maître. Les boîtes, les mesures et les poids étoient d'or massif. Le nombre total des guerriers

qui parurent dans cette cérémonie, étoit de plus de trente mille.

Cette description fait assez connoître de quel intérêt devoit être pour les Anglais une alliance avec le roi des Ashantées : mais la même politique étrangère qui avoit récemment armé ce roi contre eux, les attendoit à sa cour; et elle trouvoit un puissant appui dans la jalouse méfiance des Maures, qui, jusqu'alors, ayant joui d'une grande influence politique, religieuse et commerciale, sentoient bien que ces avantages leur seroient nécessairement enlevés par une alliance directe entre le roi et les Anglais. Aussi tous les moyens que la ruse la plus raffinée peut faire agir auprès d'un despote, tout ce que l'esprit de séduction et d'intrigue peut imaginer de souplesse, enfin tout cet art des cours que l'intérêt développe aussi bien parmi les féroces suivans d'un roi sauvage que parmi les courtisans polis des princes d'Europe, fut mis en usage pour rompre les desseins des envoyés anglais. On trouva le moyen de donner contre eux des soupçons au roi, de lui représenter quelques circonstances de la conduite du gouverneur de Cape-Coast comme injurieuses pour sa personne; enfin, de lui faire regarder l'envoi même des Anglais à sa cour comme un piége qui couvroit les plus perfides desseins. Lorsqu'on l'eut ainsi irrité au plus haut point contre eux, on les amena à son audience, pour s'entendre accabler des plus vifs reproches et des menaces les plus terribles. Le commandant d'Acra, chef de la mission, surpris et troublé au dernier point de cet accueil, ne sut que s'excuser sur l'innocence de ses intentions personnelles, sans nier rien de la conduite du gouverneur général, dont cependant il tenoit sa mission, et demanda la permission de s'en retourner à Cape-Coast avec son escorte pour éclaircir ces sujets de plainte. Cette foiblesse étant naturellement prise pour un aveu formel, le roi, enflammé de colère, le renvoya de sa présence. Tout étoit perdu pour les Anglais, et leur vie même étoit en grand péril, lorsque M. Bowdich et ses deux jeunes compagnons se décidèrent à prendre sur eux seuls la conduite et la responsabilité d'une affaire si désespérée : ayant prévenu de leur résolution M. James, jusqu'alors leur chef, ils demandèrent à parler encore une fois au roi; ce qui leur étant accordé, sans doute parce qu'on les croyoit perdus sans ressource, M. Bowdich prit la parole d'une manière solennelle, repoussa les soupçons élevés contre les desseins et la conduite du gouverneur général, et, pour preuve de la vérité de ses assertions, il annonça que son intention étoit de renvoyer M. James à Cape-Coast avec l'escorte de Fantées, et de rester seul, avec ses deux compagnons, entre les mains du roi à Commassie, jusqu'à ce que les différens qui s'étoient élevés fussent aplanis. Cette démarche franche et hardie releva tout-à-coup

le crédit des Anglais; leur offre fut acceptée, et ils s'empressèrent aussitôt de la mettre à exécution. En même temps, ils écrivirent au gouverneur général pour lui exposer le parti qu'ils s'étoient crus obligés de prendre, et, en se soumettant à sa justice, ils ajoutèrent ces nobles paroles: Toutefois, si, d'après votre réflexion et la connoissance plus approfondie que vous avez de l'état des choses, vous jugez que la demande du roi des Ashantées ne peut pas s'accorder avec votre bonne foi et votre honneur, l'histoire de notre pays a fortifié nos ames par l'illustre exemple de Vansittaart et de ses collègues, lorsque, se trouvant placés dans une position pareille à la nôtre, à une époque où le commerce anglais avec l'Inde étoit dans un état aussi précaire que l'est aujourd'hui celui d'Afrique, ils écrivirent au consul de la compagnie cette dernière demande, que nous répétons aujourd'hui pour nous-mêmes: « Ne mettez » pas nos vies en balance avec l'honneur et les intérêts de notre patrie. » Un cœur élevé doit avoir un vif plaisir à exprimer des sentimens si nobles; mais il faut une grande force d'ame, et une rare constance, pour les éprouver encore en présence d'une mort certaine, et qui doit être accompagnée de tous les tourmens que peut inventer la plus ingénieuse barbarie. Je n'ajouterai qu'un mot nécessaire pour faire complétement juger un tel caractère: c'est que celui qui écrivoit cette dépêche, et qui avoit eu l'audace de prendre un parti si hardi et si décisif, avoit vingt-trois ans, et se trouvoit employé pour la première fois.

Un si haut dévouement ne pouvoit être qu'approuvé; il le fut. Les torts apparens ou réels dont se plaignoit le roi des Ashantées, furent expliqués ou réparés, et M. Bowdich reçut du gouverneur général l'ordre de prendre le commandement de la mission qu'il avoit sauvée. Son courage, sa noble franchise, ses belles qualités, et jusqu'à sa jeunesse, lui concilièrent l'estime et l'amitié du roi, désarmèrent même la jalousie des Maures, et amenèrent enfin la conclusion d'un traité de commerce conçu dans les termes les plus avantageux pour les Anglais: on le trouve rapporté dans l'ouvrage. La négociation ne fut pas toutefois exempte de ces nuages qui, dans les cours d'Europe, s'indiquent par des réserves et des froideurs pleines de politesse, mais qui, chez un despote africain, s'expriment par des attaques publiques et par des tentatives d'assassinat; mais la longanimité indomptable du jeune négociateur, et les avantages mêmes qu'il sut prendre des obstacles injustes ou perfides qu'on lui suscitoit, finirent par dissiper tous les orages. Un commerce florissant, en pleine activité, et d'un avantage signalé pour sa patrie, est aujourd'hui le résultat de son dévouement et de ses efforts; mais le terme de sa mission politique n'est pas celui des services qu'il a

rendus aux sciences et aux lettres. Admis dans l'intimité d'un roi africain, dont la puissance est telle, qu'il peut lever une armée de deux cent mille hommes, considéré comme la seconde personne du royaume, aimé du chef le plus distingué des Maures, respecté de tous les autres, on conçoit qu'il a pu recueillir, sur l'intérieur de l'Afrique, des renseignemens qu'aucun voyageur isolé n'a eu autant d'occasions d'obtenir, et que Bruce même n'a pas pu se procurer à la cour d'Abyssinie, trop éloignée, par sa situation et ses relations habituelles, des lieux et des objets que la curiosité européenne a aujourd'hui le plus d'intérêt de connoître dans le continent africain. L'examen des résultats obtenus à cet égard par M. Bowdich fera la matière d'un second article, où, en parcourant les divisions de son ouvrage, nous tâcherons d'indiquer ce qu'il a rapporté de plus remarquable sur les mœurs des Ashantées, leur gouvernement, leur histoire, et la géographie intérieure de l'Afrique.

BIOT.

Histoire de la République de Venise, par P. Daru, de l'Académie française; 7 vol. *in-8.°* Paris, Firmin Didot, 1819.

En lisant cet ouvrage important, où l'auteur nous donne l'histoire complète d'une illustre république, depuis son origine jusqu'à la révolution qui, de nos jours, a renversé ses antiques institutions et son gouvernement, j'ai eu sans cesse présens à ma pensée les beaux vers de Sannazar :

Viderat Hadriacis.................
Si pelago Tybrim præfers, urbem aspice utramque;
Illam homines dices, hanc posuisse Deos.

Les Vénitiens, dit-on, appeloient leur ville *Opus Excelsi*, *l'Ouvrage du Très-Haut.*

La ville existe encore; mais ces institutions, ce gouvernement, ces droits politiques, qui faisoient des Vénitiens un peuple indépendant, dont l'origine étoit contemporaine de la plus ancienne monarchie de l'Europe, ont cessé peut-être pour toujours. Je me sers des expressions mêmes de l'historien de la république : « Elle a péri dans cette grande » révolution qui a renversé tant d'autres états. Un caprice de la fortune » a relevé les trônes abattus; Venise, presque seule, a disparu sans » retour : son peuple est effacé de la liste des nations. »

L'auteur s'est trouvé dans des circonstances où il lui étoit plus facile d'écrire avec une entière impartialité les annales de cette république, en dévoilant sans inconvénient, comme sans injustice, les ressorts d'un gouvernement mystérieux, qui a été tour-à-tour blâmé et admiré, mais qui, du moins, a existé long-temps avec gloire. M. le comte Daru, de qui l'on avoit à espérer, comme écrivain et comme homme d'état, une histoire où la sagesse, la sagacité et la profondeur des vues fussent unies au talent de composer et à l'art d'écrire, non-seulement a satisfait à ces diverses conditions, mérite qui auroit suffi pour assurer son succès, mais encore il a eu le moyen précieux de profiter des renseignemens que pouvoient fournir les archives de Venise, autrefois secrètes; il a mis une patience et un zèle infatigables à faire des recherches dans toutes les grandes bibliothèques, et son ouvrage présente des résultats, contient des révélations qui le distingueroient encore, sous ce rapport, de tous ceux qui ont été écrits en très-grand nombre, et par des Vénitiens, et par des auteurs étrangers à la république.

En rendant compte de son ouvrage, je me propose de m'attacher plus particulièrement à quelques points qui pourront sur-tout donner une idée de l'esprit public et des institutions des Vénitiens.

Les Venètes, peuple de l'ancienne Italie, issus, selon les uns, des Venettes de l'Armorique, et, selon les autres, des Hennètes de la Paphlagonie, habitoient les pays situés sur les bords de la mer Adriatique, entre les Alpes juliennes et le fleuve du Pô. Lors des irruptions des Barbares en Italie, et principalement à l'époque de l'arrivée d'Attila, l'an 452, les Venètes se réfugièrent en diverses petites îles, formées par l'embouchure de ce fleuve : ils choisirent d'abord un gouvernement populaire; chacune de ces îles nommoit annuellement un tribun chargé de l'administration et de la justice, et ces magistrats étoient comptables de leur gestion à l'assemblée générale. En 697, on crut nécessaire d'établir un magistrat suprême sous le nom de *Doge*. Bientôt les doges eurent l'ambition de transmettre leur place à leurs fils, à leurs parens; des factions s'élevèrent, des rivalités devinrent héréditaires. Pour assurer le dogat à leur famille, ordinairement les chefs de l'État s'associoient, de leur vivant, un fils, un frère, &c.

L'île de Rialte, entourée de plusieurs petites îles, étoit la plus considérable : le doge, Ange Participatio, les fit joindre les unes aux autres par des ponts, les environna d'une enceinte en 809, et ce fut alors que la ville prit le nom de VENISE.

Déjà cette république avoit eu à se défendre contre des attaques extérieures. Pepin et Charlemagne avoient dirigé leurs armes contre elle :

son commerce avoit prospéré; et, soit par ambition, soit par nécessité, elle avoit entrepris ou soutenu diverses guerres avec les peuples voisins. En accroissant sa puissance, Venise avoit accru les causes de dissensions civiles. Vers la fin du X.e siècle, le doge, Pierre Urseolo I.er, affligé de ces discordes, et entraîné par un sentiment pieux, s'échappa furtivement du palais et vint dans une abbaye près de Perpignan, dit l'auteur, où il finit ses jours sous l'habit monastique.

L'historien s'arrête là. Je crois qu'il ne sera pas inutile d'ajouter les détails suivans: ce fut dans l'abbaye de Saint-Michel de Cossan, ordre de Saint-Benoît, que se retira le doge de Venise. On trouve sa vie dans les *ACTA SS. ord. S. Benedicti, sec. V, p. 885*. Il eut à résister souvent aux tentations du malin esprit, qui l'excitoit à retourner dans sa patrie. Un jour il vint demander au supérieur le châtiment qu'il disoit avoir mérité en ne résistant pas assez vivement. Le biographe atteste qu'après sa mort, arrivée en 997, Pierre Urseolo fit des miracles.

Dominique Urseolo ayant formé une faction pour parvenir au dogat, parce qu'il s'y croyoit appelé comme parent des doges précédens, il fut rendu une loi fondamentale qui interdisoit toute désignation d'un successeur avant la mort du doge régnant. L'observation de cette loi a été l'une des principales causes de la stabilité du gouvernement de Venise.

M. le comte Daru a consacré un livre entier, le XXXIX.e, à le décrire; cette partie de son ouvrage offre un rare mérite par les rapprochemens heureux, par le démêlement des ressorts, par la démarcation des droits, par les vues profondes qu'on y remarque, et elle est d'ailleurs d'un grand intérêt à raison de divers détails publiés pour la première fois.

Ce gouvernement étoit composé principalement, 1.° du GRAND CONSEIL, devenu permanent; les membres transmettoient à leurs enfans le droit d'y siéger; le nom des familles qui avoient ce droit, étoit inscrit dans un registre appelé LE LIVRE D'OR; par l'effet de ce privilége, six cents à mille citoyens réunissoient les droits de la souveraineté: 2.° du conseil des DIX, qui veilloit, par tous les moyens qu'il jugeoit convenables, et sans aucune responsabilité, à la sûreté de l'État, et qui, en quelques circonstances, cassa les délibérations du grand conseil ou destitua le doge: 3.° et sur-tout des INQUISITEURS d'état, lesquels, tirés du conseil des DIX, exerçoient plus particulièrement ses fonctions. Il y avoit en outre des sénateurs, des ministres, des juges, des sages, des membres des tribunaux civils et criminels sous le titre de *quarantie*.

Les mesures du gouvernement étoient exécutées par la seigneurie, nom donné au conseil du doge.

Le grand conseil nommoit directement ou indirectement à ces places, à ces emplois.

A l'époque des croisades, les Vénitiens firent tourner au profit de leur commerce et de leur puissance, ces expéditions lointaines, qui ruinèrent les autres nations. Après la prise de Constantinople, ils reçurent leur part des dépouilles de l'empire d'Orient, et le doge ajouta à son titre celui de *SEIGNEUR du quart et demi DE L'EMPIRE ROMAIN.*

Venise exerça alors une grande influence politique; elle eut à soutenir de nombreuses et longues guerres contre les diverses puissances, soit voisines, soit éloignées; elle envoya des colonies, et surtout elle proclama son droit de navigation dans la mer Adriatique, et s'exposa ainsi à de constantes inimitiés, à des querelles sans cesse renaissantes. Les Vénitiens délibérèrent un instant s'il ne convenoit pas de transférer le gouvernement et la population toute entière à Constantinople; mais ce projet ne prévalut point.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails historiques qu'il a rapprochés avec art pour ne rien omettre des annales d'une république qui avoit, par ses possessions sur divers continens, par ses colonies, et par son immense commerce, des démêlés souvent dangereux.

Une des belles époques de l'histoire de Venise, c'est sans contredit celle de 1378 à 1381 : M. le comte Daru la nomme LA GUERRE DE CHIOZZA. Cette partie de son ouvrage remplit entièrement le X.ᵉ livre. La république, réduite aux dernières extrémités, lutta avec autant de succès que d'énergie contre des puissances et des nations jalouses, qu'une ligue avoit réunies contre elle. Les Génois étoient à la tête de cette ligue, et étoient animés des sentimens d'une rivalité implacable qui n'aspiroit à rien moins qu'à détruire Venise. L'auteur s'est élevé à la hauteur et à la noblesse du sujet. Ce fragment détaché de l'histoire générale seroit encore lu avec le plus vif intérêt, et suffiroit pour donner l'idée la plus avantageuse des talens de l'historien. Je regrette de ne pouvoir en citer quelques pages, qui permettroient aux lecteurs d'apprécier le mérite du style, l'art avec lequel l'auteur a usé des formes dramatiques, et la chaleur qu'il a mise à peindre les sentimens élevés, le dévouement généreux des Vénitiens durant les revers de leur patrie et en présence des périls imminens dont ils triomphèrent enfin.

Quelques traits feront juger de l'esprit qui animoit alors les Vénitiens.

Victor Pisani, après avoir rendu, comme général, les services les plus éclatans, fut puni du malheur d'avoir perdu une bataille donnée contre son avis; il fut jeté dans un cachot, et déclaré incapable d'exercer

aucune charge pendant cinq ans. L'ennemi menace Venise même. Dans le danger extrême, on songe à Pisani; le peuple demande sa liberté; un décret l'accorde. Introduit devant la seigneurie, il ne montre ni fierté ni ressentiment. « La république ni ses magistrats, dit-il, ne peuvent » avoir aucun tort envers moi; ce que vous avez ordonné étoit une » conséquence de vos sages maximes, un effet de votre juste douleur; » j'ai subi mon arrêt sans murmure : maintenant rendu à la liberté, je » dois toute mon existence à la patrie.... Quel plus beau dédommagement » pouvois-je attendre que l'honneur que me fait la république en me » confiant sa défense! Ma vie lui appartient. »

Dans le même temps les religieux valides prirent les armes; un marchand pelletier, Barthélemi Paruta, se charga de la paye de mille soldats ou matelots; l'apothicaire Marc Cicogna donna un navire; de simples artisans entretinrent cent, deux cents hommes; d'autres se réunissoient pour fournir un navire et la solde de la chiourme, &c. Aussi, quand la patrie eut été heureusement délivrée, trente chefs de famille, artisans, marchands, épiciers, pelletiers, &c., furent admis au grand conseil. Depuis que le grand conseil eut été déclaré permanent, et le droit d'y siéger héréditaire, il fut rendu une loi qui interdit le commerce aux nobles. Quand un négociant devenoit doge, il étoit obligé de liquider ses affaires de commerce dans l'année de l'élection.

La prise de Constantinople par Mahomet II, les diverses invasions des Français en Italie, la découverte du nouveau monde, le passage dans les Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, eurent sur la politique extérieure et sur le commerce des Vénitiens la plus grande influence. Obligée, selon les circonstances, de changer d'amis et d'ennemis pendant les expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I.er, Venise jouit enfin, de 1540 à 1570, d'une paix non interrompue; et il est à remarquer que cette paix avoit été conclue par l'autorité du conseil des dix, qui avoit donné des instructions et des pouvoirs plus amples que ceux du gouvernement même.

En 1618, le gouvernement de Venise donna à l'Europe le spectacle d'un grand châtiment, qui supposoit une grande conjuration. Le nouvel historien traite ce point d'histoire sous des rapports nouveaux, ainsi que je le ferai connoître.

Dans les XVII.e et XVIII.e siècles, les Vénitiens figurèrent d'une manière moins active dans les affaires de l'Europe. Ils voulurent rester neutres lors de la guerre de la succession d'Espagne; mais cette neutralité leur fut plus funeste qu'avantageuse. En 1719, la paix de Passarowitz sembla avoir fixé les destinées de Venise; car, depuis cette paix,

la république ne fit plus ni perte, ni acquisition, ni échange, et elle évita postérieurement de s'intéresser aux guerres qui eurent lieu pour la succession de Parme et de Toscane, et pour celle de l'empereur Charles VI.

Les Vénitiens, prenant ainsi moins de part aux affaires des autres puissances, s'occupèrent davantage de leur propre gouvernement. On vit alors une grande rivalité entre les divers pouvoirs, qui s'attaquèrent successivement. Les ministres étoient attaqués par le sénat; le sénat, par les quaranties; le conseil des dix et les inquisiteurs d'état, par le grand conseil. C'étoient là des symptômes qui annonçoient que la forme du gouvernement tendoit à s'altérer. En 1768, le sénat inquiéta le clergé, en lui reprochant sa tendance à accroître sans cesse ses richesses, dont le revenu annuel étoit presque égal à celui de l'État.

C'est en de telles circonstances que la révolution française surprit les Vénitiens, engourdis par une paix qui duroit depuis plus de soixante et dix ans.

M. le comte Daru fait connoître les divers et nombreux incidens qui précédèrent et amenèrent la catastrophe qui termina l'existence politique de Venise. Cette partie de son ouvrage est entièrement neuve; elle offre des détails très-curieux, des circonstances très-piquantes : mais je ne m'y arrête pas, parce que chacun en connoît les événemens principaux et leur résultat funeste.

Je pense que, pour mettre à portée d'apprécier le mérite de l'ouvrage, l'esprit dans lequel il a été composé, et les lumières qu'on peut en acquérir, il est plus convenable de présenter à part quelques masses historiques : ainsi je parlerai notamment des rapports du gouvernement vénitien avec la cour de Rome; je donnerai une idée exacte du code des inquisiteurs d'état, que M. Daru publie pour la première fois; j'examinerai le jugement qu'il porte de la conjuration de 1618, contradictoirement aux assertions de l'abbé de Saint-Réal, et je terminerai par mon opinion sur les principales parties de ce grand et intéressant ouvrage.

J'examine d'abord la manière remarquable dont le gouvernement de Venise se conduisit constamment, quand la cour de Rome recourut aux armes spirituelles dans des affaires qu'il jugeoit n'être que temporelles.

Lors de la quatrième croisade, Innocent III avoit expressément défendu aux croisés d'employer leurs armes contre les chrétiens; il eut la douleur de voir les Vénitiens et les barons français s'arrêter pour faire la conquête de Zara; le cardinal légat qui étoit alors à Venise, s'opposoit à cette expédition : le Vatican lança ses foudres; les Vénitiens les bravèrent. Les croisés français, qui avoient été unis aux Vénitiens, demandèrent humblement et obtinrent facilement leur pardon : il

n'en fut pas de même des Vénitiens; le fameux François Dandolo, vieillard nonagénaire, qu'ils avoient à leur tête, opposa toujours la plus ferme résistance aux prétentions de la cour de Rome, soutint qu'elle n'avoit pas dû s'immiscer dans les affaires de la république, et ne daigna pas même solliciter l'absolution des censures.

Le fils naturel du seigneur de Ferrare implora le secours des Vénitiens pour s'emparer de la principauté, à l'époque de la mort de son père Azon d'Est. Les Ferrarois se donnèrent au pape Clément V, qui avoit transporté à Avignon le siége pontifical. Les Vénitiens furent excommuniés, parce qu'ils s'opposoient à la domination du pape dans Ferrare; il défendit à toutes les nations d'entretenir aucun commerce avec eux; leurs sujets furent déliés du serment de fidélité; les Vénitiens, déclarés infames, incapables d'exercer, même chez eux, aucunes fonctions publiques, de tester, d'hériter. Leurs enfans, jusqu'à la quatrième génération, furent déclarés exclus de toutes dignités ecclésiastiques et séculières.

Les Vénitiens soutinrent la guerre contre le pape; un cardinal vint les combattre et gagna la bataille. Les rois, les princes étrangers, secondèrent les fureurs du pape; par-tout les Vénitiens furent poursuivis, et sur-tout dépouillés. Pierre Gradenigo étoit alors doge; il persista jusqu'à sa mort à braver les foudres de l'excommunication; il déjoua une conjuration; et après sa mort, le pape, qui avoit d'abord refusé de recevoir les ambassadeurs de Venise, se laissa toucher par une seconde ambassade.

Sous le pontificat de Pie II, la nomination à l'évêché de Padoue occasionna entre la république et le pape un long différent; l'évêché resta vacant pendant plusieurs années; il fallut que l'évêque nommé par le pape se désistât en faveur de celui que Venise avoit nommé.

Sixte IV, voulant amener les Vénitiens à prendre parti avec lui dans les querelles qui agitoient alors l'Italie, les menaça des censures ecclésiastiques: les Vénitiens tinrent ferme; et il fulmina, le 25 mai 1483, une bulle d'excommunication qui portoit, entre autres clauses, que tous les débiteurs des Vénitiens étoient libérés de leurs dettes, et soumis à l'excommunication, s'ils les acquittoient en tout ou en partie : il étoit permis de courir sus aux Vénitiens armés contre Ferrare; et quiconque en égorgeroit un, mériteroit, par cette action, l'absolution de tous ses péchés, &c. &c.

On prit à Venise des précautions qui empêchèrent l'introduction de la bulle; on interjeta appel au futur concile, et cet appel fut affiché aux portes mêmes des églises de Rome. Le succès des armes fut favorable aux Vénitiens; ils conclurent une paix avantageuse avec leurs ennemis. Le pape en mourut de douleur, et son successeur leva l'interdit.

Le même pape Innocent VIII ayant ordonné une levée de décimes sur le clergé vénitien, le gouvernement défendit à tous les ecclésiastiques de payer une imposition qui n'étoit pas perçue de l'autorité de la république. Le clergé vénitien encourut l'excommunication par la crainte qu'il eut d'offenser son gouvernement; alors le pape s'adressa à la seigneurie, qui permit la levée des décimes.

A l'occasion des croisades, les papes avoient défendu de porter des armes et des munitions de guerre aux infidèles; Clément V avoit étendu la prohibition à tous les objets de commerce quelconques, et défendu même, sous peine d'excommunication, d'avoir aucune relation avec les Mahométans. Aux censures spirituelles il ajouta une amende égale à la valeur des marchandises. Le gouvernement vénitien ne s'arrêta point à ces censures: mais, à l'article de la mort, les confesseurs refusoient l'absolution aux négocians qui avoient commercé avec les infidèles, et il falloit que les malades tinssent compte à la chambre apostolique, des amendes considérables qu'ils avoient encourues; ils signoient des testamens en faveur de l'église, au préjudice de leurs héritiers. Jean XXII envoya des nonces pour recueillir ces successions, avec ordre d'excommunier les héritiers naturels qui ne se dessaisiroient pas: le gouvernement enjoignit aux nonces de sortir de Venise. Quelques esprits, hardis pour le temps, soutinrent hautement que ce n'étoit pas un péché que de trafiquer avec les infidèles: le pape déclara hérétiques ceux qui professoient cette opinion; et il mourut sans avoir pu réussir à faire plier les Vénitiens, ni même à les amener à un accommodement.

Les démêlés de la république avec Paul V sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici avec de grands détails. Qu'il suffise de rappeler que ce pape, après avoir lancé les censures ecclésiastiques contre les Vénitiens, notamment parce qu'ils avoient défendu de bâtir de nouvelles églises et de nouveaux monastères, et qu'ils avoient prohibé toute nouvelle aliénation de biens en faveur des établissemens ecclésiastiques, fut, après un long temps et après avoir intéressé à sa querelle la plupart des cours de l'Europe, forcé de retirer ses censures. Le gouvernement de Venise, la population entière, montrèrent tant de fermeté dans cette affaire, que le pape, ne pouvant pas même parvenir à leur faire accepter une absolution, fut réduit à la petite satisfaction de se vanter de l'avoir donnée: mais il eut le chagrin d'être désavoué publiquement par la seigneurie.

Urbain VIII, piqué contre les Vénitiens, fit ôter de la salle du Vatican l'inscription qui rappeloit les services qu'ils avoient rendus à Alexandre III. La légation vénitienne quitta Rome, et les gouvernemens restèrent

brouillés pendant dix ans; enfin Innocent X fit rétablir l'inscription.

Une telle conduite annonce les principes arrêtés, invariables, dont ne se départ jamais un gouvernement qui respecte et ses devoirs et ses droits ; elle étonneroit davantage, si l'on ne connoissoit les ressorts du gouvernement de Venise, si l'on ne savoit que le moindre murmure, le moindre doute, touchant la manière dont il se conduisoit, soit à l'égard des citoyens, soit à l'égard des puissances étrangères, étoit puni arbitrairement et de la manière la plus sévère, ainsi qu'on en trouve la preuve irrécusable dans les statuts des inquisiteurs d'état.

(La suite dans un prochain cahier.)

RAYNOUARD.

CÉRÉMONIES USITÉES AU JAPON POUR LES MARIAGES ET LES FUNÉRAILLES, suivies de détails sur la poudre Dosia, *de la préface d'un livre de Confoutzée sur la piété filiale; le tout traduit du japonais par feu M.* Titsingh, *chef supérieur de la compagnie hollandaise à Nangasaki, et ambassadeur en Chine.* Deux volumes *in-8.°*, dont un renfermant 16 planches d'après des gravures et des dessins originaux japonais. A Paris, chez Nepveu, 1819.

Le titre que nous venons de transcrire, promet une lecture intéressante à ceux qui aiment à puiser dans des sources authentiques des notions exactes sur les mœurs et les institutions des peuples. Nous n'aurions donc pas manqué d'offrir à nos lecteurs l'analyse de cet ouvrage, quand bien même d'autres motifs ne nous auroient pas imposé le devoir de le faire connoître. C'est par ces deux volumes que commence la publication des manuscrits de feu M. Titsingh : on sait avec quel zèle cet ancien supérieur du commerce hollandais au Japon a profité de la position dans laquelle il s'est trouvé pendant plusieurs années, pour recueillir des documens sur tout ce qui mérite d'être observé dans cet empire; et l'attente qu'on a conçue de ses travaux est si grande, qu'on ne nous saura peut-être pas mauvais gré d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

M. Titsingh, pendant son séjour à Nangasaki et à Yedo, avoit rassemblé beaucoup de matériaux pour l'histoire naturelle, civile et politique du Japon. Lié d'amitié avec les principaux officiers du gouvernement, ayant à sa disposition toutes les ressources de la factorerie hol-

landaise, il s'étoit procuré des livres imprimés, des manuscrits, un grand nombre de dessins, de plans et de cartes. Il avoit lui-même appris autant de japonais qu'on en peut savoir sans connoître les caractères chinois; mais le secours des interprètes lui avoit particulièrement été utile. Ces interprètes, assez versés pour la plupart dans l'histoire de la Chine et du Japon, entendoient aussi fort bien le hollandais. Plusieurs personnes de Yedo, de Miyako et d'Osaka, avec lesquelles M. Titsingh entretenoit une correspondance régulière, possédoient aussi cette langue, et s'en servoient pour exprimer dans leurs lettres ce qu'ils vouloient soustraire à la connoissance de leurs compatriotes. Des médecins habiles, les princes de Tamba et de Satsouma, et diverses autres personnes distinguées par leurs connoissances et par leur rang, étoient du nombre des correspondans que M. Titsingh pouvoit consulter. Tels étoient les secours que ce zélé voyageur avoit à sa disposition; voilà par quels moyens il réussit à former une collection composée en partie de livres et de mémoires originaux, et en partie de traductions rédigées sous ses yeux par les interprètes japonais eux-mêmes, et qui, par conséquent, méritent une entière confiance.

Cette collection étoit déjà célèbre il y a vingt ans, puisque les Anglais de Calcutta en avoient, au rapport de Charpentier-Cossigny, offert au possesseur deux lacks de roupies, ou environ cinq cent mille francs. M. Titsingh n'avoit point accepté des offres si avantageuses, parce qu'il avoit dès-lors le projet d'employer ses matériaux pour rédiger un ouvrage qui devoit honorer sa patrie et servir les intérêts du commerce hollandais. Les événemens survenus depuis cette époque avoient modifié son plan et fait varier ses résolutions; et voilà pourquoi quelques-uns de ses manuscrits se sont trouvés, à sa mort, écrits en hollandais, d'autres en anglais, et plusieurs en français, langue que l'auteur semble avoir eu l'intention d'adopter définitivement, depuis qu'il avoit choisi Paris pour y publier le fruit de ses longs travaux.

La mort étant venue surprendre M. Titsingh au milieu des soins qu'il prenoit pour arranger ses manuscrits, les revoir et les mettre en état d'être livrés à l'impression, on avoit lieu de craindre que le fruit de tant de veilles ne fût perdu pour le public. Il arrive trop souvent que des collections précieuses et des ouvrages importans, laissés dans un état d'imperfection qui ne permet pas de les publier immédiatement, restent enfouis ou sont dispersés, faute de trouver un rédacteur ou un éditeur qui veuille ou qui puisse se substituer à l'auteur : il y avoit particulièrement lieu d'appréhender que ce ne fût là le sort des ouvrages de M. Titsingh. Non-seulement l'extrême incorrection de son style, pro-

venant de ce qu'il avoit écrit dans des langues qui lui étoient peu familières, rendoit sa traduction souvent barbare, et quelquefois inintelligible, et ne permettoit pas qu'on songeât à les publier sans un travail de rédaction préalable; mais l'usage de l'orthographe hollandaise appliquée à la transcription des mots japonais, les lacunes nombreuses laissées dans les textes, les erreurs palpables qui avoient échappé aux interprètes, pouvoient rendre une publication complète impossible, à moins que les traductions ne pussent être revues et comparées avec les originaux par une personne exercée à la lecture du chinois, et un peu familiarisée avec le japonais.

Heureusement ces manuscrits, qui étoient sur le point d'être dispersés et de passer à l'étranger, ont été acquis par un libraire français, connu par d'utiles publications. Son projet est de les faire imprimer successivement, avec les gravures nécessaires, et de donner ainsi, sur le Japon, une suite d'ouvrages qui satisferont la curiosité des Européens sur tous les points essentiels. Il est à desirer que M. Nepveu soit secondé dans cette entreprise, et qu'il y trouve les encouragemens et les dédommagemens nécessaires : car, si ce n'est pas une des spéculations les plus lucratives qu'on puisse faire, c'est du moins une des plus honorables dont notre librairie puisse s'occuper.

La géographie est une des sciences qui peuvent le plus gagner à la publication des manuscrits de M. Titsingh, ou des originaux qu'il a rapportés du Japon. La magnifique carte de cet empire, dont on a parlé dans ce journal (1), la description des pays voisins, c'est-à-dire, de la Corée, de Yeso, des îles Lieou-khieou, et des *îles inhabitées*, dont on y a donné un extrait (2); deux autres cartes de Yeso de dix-huit pouces sur quatorze, avec les noms traduits en hollandais; celle de l'île Desima; les plans détaillés de Yedo, de Miyako, d'Osaka et de Nangasaki; deux séries de vues prises le long de la route, entre la capitale et Nangasaki, sur deux rouleaux, l'un de vingt-neuf pieds, l'autre de quarante-six pieds de long; beaucoup d'autres matériaux du même genre sont d'autant plus dignes d'être mis en œuvre par les géographes européens, que rien jusqu'à présent n'en sauroit surpasser l'exactitude et l'authenticité.

Les sciences naturelles pourront aussi s'enrichir de quelques faits nouveaux. Je ne parlerai pas des détails relatifs aux procédés du moxa et de l'acupuncture, des livres originaux et des dessins qui les représentent, des instrumens qui y sont employés, et d'une sorte de manne-

(1) Juillet 1817, p. 388. — (2) *Ibid.* p. 389 et suivantes.

quin qui sert à en indiquer l'emploi. Ce que les Japonais peuvent nous apprendre sur ces matières, est plutôt un objet de curiosité que d'utilité, moins intéressant pour la médecine que pour la connoissance des mœurs et des opinions scientifiques des Orientaux. Je ne dirai rien non plus de plusieurs dessins où sont représentées les montagnes volcaniques en éruption, dont il seroit utile, pour la géographie physique, de posséder des descriptions exactes : mais je ne saurois passer entièrement sous silence les dessins et les mémoires relatifs à la pêche de cétacés dont plusieurs espèces ne sont peut-être pas suffisamment connues des naturalistes; deux recueils de peintures représentant des poissons, des crustacés et des mollusques, figurés avec la plus grande exactitude; divers traités de botanique avec des planches gravées en bois ou peintes avec beaucoup de soin, et dans lesquelles il seroit aisé à un botaniste habile de puiser les élémens d'une *Flore japonaise* plus complète et plus détaillée que celle de Thunberg; mais, par-dessus tout, un recueil *in-folio*, contenant soixante-dix-sept plantes si bien dessinées, et peintes avec une telle perfection, qu'aucun objet venu d'Asie ne peut, à notre avis, donner une idée aussi favorable de l'état des arts dans cette partie du monde (1).

C'est en livres historiques que la collection de M. Titsingh est plus riche et plus précieuse ; le plus considérable sans doute est l'histoire manuscrite du Japon, en quatre-vingts volumes, dont il a fait présent à la Bibliothèque du Roi : mais il possédoit encore des tables chronologiques et synoptiques de la succession des empereurs et des princes de la Chine et du Japon, tables beaucoup plus parfaites que celle qu'a donnée Deguignes ; l'almanach impérial et statistique de ce dernier pays, dans lequel sont indiqués les charges de l'état, la hiérarchie administrative, et les revenus des principales maisons, depuis les sommes les plus considérables, en descendant jusqu'à celle de dix mille kobangs ou cent vingt mille francs inclusivement; le *Nipon-o daï itsi ran,* ou les Annales des pontifes souverains nommés *Daïris,* et celles de tout l'empire par conséquent. M. Titsingh a traduit cet ouvrage en hollandais et en français : l'histoire du Japon n'est connue jusqu'à présent que par la petite chronique que Kæmpfe a donnée; ainsi celle-ci remplira une lacune importante dans ler annales des peuples de l'Asie. Enfin l'histoire de la dynastie régnantes

(1) Un Traité de botanique, en sept volumes, provenant de la même collection, et qui m'a été cédé depuis la mort de M. Titsingh, contient environ deux cents planches très-bien gravées en bois, d'après des dessins fort exacts. Cet ouvrage est, dans son genre, une sorte de chef-d'œuvre.

des Djogouns ou princes séculiers du Japon, tirée de mémoires inédits, continués jusqu'au temps où le voyageur hollandais séjournoit dans ce pays, est peut-être un ouvrage plus rare et plus piquant. On sait qu'au Japon, comme à la Chine, une loi fondamentale interdit aux historiens la publication des mémoires relatifs à une dynastie, tant que cette dynastie occupe le trône. Vraisemblablement donc ce recueil, rempli d'anecdotes et de traits caractéristiques, paroîtra en Europe avant d'être publié au Japon, et nous serons mieux informés que les Japonais eux-mêmes des événemens de leur histoire moderne.

Enfin les mœurs, les cérémonies et les costumes de ce peuple singulier, ont été pour M. Titsingh l'objet de beaucoup de remarques curieuses, et il a rassemblé sur ces matières plusieurs mémoires et un très-grand nombre de dessins. Un voyageur exact et attentif étoit là sur son terrain; et les renseignemens de ce genre ont d'autant plus de prix, qu'il n'est pas au pouvoir de l'érudition d'y suppléer entièrement. Je ne veux pas dire pourtant qu'il ne fût possible de tirer un tableau complet et même assez étendu des usages et des institutions des Japonais, de leurs arts mécaniques, de leur économie domestique et des procédés de leur agriculture, du grand ouvrage encyclopédique que M. Titsingh a légué à la Bibliothèque royale : mais on ne sauroit s'attendre à trouver dans un recueil de ce genre un grand nombre d'objets de détail pour lesquels il faut nécessairement recourir aux traités spéciaux, ou mieux encore aux observations des voyageurs, qui savent mieux que les naturels sur quoi peut porter principalement notre curiosité.

C'est précisément ce qui fait le mérite du volume qu'on vient de publier, et qui nous paroît avoir l'avantage d'être tout-à-la-fois un ouvrage original, éclairci et commenté par un observateur judicieux. En effet, dans la vue de s'instruire des cérémonies usitées au Japon dans les mariages, M. Titsingh ne s'est pas borné à recueillir les particularités dont il a pu avoir connoissance par lui-même; il s'est fait interpréter un livre japonais intitulé *Koure kesi foukouro*, ou *le Sac de pavots du mariage* : dans cet ouvrage sont soigneusement décrits les rites qui s'observent aux mariages des laboureurs, des artisans et des marchands. C'est à cette traduction que l'auteur a ajouté ses propres notes, qui contiennent d'utiles éclaircissemens. Les planches, qui ont été fidèlement calquées sur celles de l'ouvrage japonais, achèvent de mettre sous les yeux du lecteur, et font connoître mieux qu'une description, les meubles divers, les ornemens de toute espèce et les nombreux ustensiles qui sont d'usage dans ces cérémonies.

Les trois ordres de personnes pour qui a été fait cette espèce de

rituel, sont du nombre des moins considérées au Japon ; et, à juger, par les rites minutieux qui sont prescrits pour leurs mariages, de ceux qui doivent être observés quand il s'agit de personnes d'un rang distingué, les Japonais peuvent passer pour le peuple le plus cérémonieux du monde, et les Chinois, si renommés sous ce rapport, ne sauroient leur être comparés. Tout est prévu, réglé, décrit d'avance dans le cérémonial ; on dresse une liste exacte des présens que l'époux doit envoyer aux parens de la fiancée, et de ceux qui sont envoyés en échange à l'époux, à ses parens, et au *médiateur*, personnage nécessaire dans les mariages des Chinois et des Japonais. Le nombre et l'espèce de ces présens sont déterminés par l'usage; on les reçoit avec de grandes cérémonies, même chez les gens du peuple, et on en donne des quittances qui rappellent les objets dont ils se composent. Il est remarquable que, parmi ces objets qu'on envoie à la nouvelle mariée, se trouvent des livres de poésie et de morale, et le rituel même du mariage n'y est pas oublié. Les fiançailles et les noces se font le même jour, et sans le concours d'aucun prêtre ; ce qui mérite d'être noté dans un pays qui a été long-temps et qui est encore en partie soumis à un gouvernement théocratique. Le rit fondamental, dans cette occasion, consiste à faire boire aux deux époux plusieurs coupes de *zakki* ou de bière forte ; et les principaux rôles, dans cette cérémonie, sont remplis par deux jeunes filles qui font les fonctions de paranymphes, et qui se nomment, l'une, *papillon mâle*, et l'autre, *papillon femelle*, à cause des figures dont les vases qu'elles portent sont ornés. Les papillons, au Japon, sont les emblèmes de la fidélité conjugale, parce que ces insectes volent, dit-on, toujours deux à deux. Les règles minutieuses auxquelles sont assujetties les moindres actions des deux époux et de ceux qui assistent à la noce, avec la description des objets qui y servent, occupent une centaine de pages dans le volume que nous avons sous les yeux, et sont terminées par un vocabulaire des mots japonais qui s'y rencontrent et de ceux que l'étiquette veut qu'on emploie dans ces circonstances. Ce dernier secours est d'autant plus nécessaire, que, l'auteur ayant toujours conservé dans sa traduction les termes de l'original, elle est, en plusieurs endroits, obscure et presque inintelligible. S'il y a des mots consacrés par l'usage, il y en a d'autres qui sont proscrits, tels que ceux de *prendre congé*, *se séparer*, *changer*, *inconstant*, &c. Ces mots seroient regardés comme de fâcheux présages pour l'union qui se prépare, et l'on s'attache à les éviter dans tous les actes, dans les lettres et les formules qui s'emploient à l'occasion des noces.

Si les Japonais, pour tout ce qui a rapport aux mariages, même

entre les laboureurs, les artisans et les marchands, s'astreignent à des règles d'étiquette et à des pratiques aussi gênantes que celles qui sont détaillées dans la première partie de ce volume, on doit s'attendre à trouver ce qui est relatif aux funérailles assujetti chez eux à un cérémonial non moins rigoureux. Dans ce qui concerne les enterremens, ils prennent assez généralement les Chinois pour modèles, excepté à Nangasaki, où les usages nationaux paroissent avoir souffert du commerce que les habitans de cette ville maritime ont eu avec les étrangers. M. Titsingh, dans cette partie de son ouvrage, comme dans la première, a pris pour base un livre japonais dont il donne la traduction, mais en marquant, d'après ses propres observations, les dérogations qui se font parfois au cérémonial. Quand on connoît l'esprit mélancolique et le caractère sévère des Japonais, on peut croire que le deuil est rigoureusement observé chez eux : on le porte en blanc; et un usage, qui semble dicté par la nature, y joint l'abstinence de tous les alimens pris dans la classe des êtres vivans. En cela, comme dans presque tout le reste, les funérailles des Japonais et les hommages qu'on rend aux morts, *comme s'ils étoient encore vivans*, ont la plus grande analogie avec ce qui se pratique à la Chine. Comme les Chinois, les Japonais évitent, en parlant des morts, certaines expressions qui choqueroient la délicatesse des vivans, et ils poussent l'euphémisme à cet égard plus loin que les anciens Romains eux-mêmes. Ils nomment un tombeau *tsoutsi-koure*, monceau de terre; pour faire entendre qu'un homme est malade, ils disent qu'il est *yasoumi*, c'est-à dire, qu'il est retenu chez lui; et, en parlant des morts, ils les appellent *navarou* [*les déplacés*]. Le vocabulaire des funérailles n'est guère moins étendu que celui des mariages. M. Titsingh avoit sans doute intention de le donner; mais on ne trouve à la place, dans le volume nouvellement publié, qu'une table qu'on a mal-à-propos intitulée *Table des noms chinois suivant la prononciation mandarine*, et qui n'a rien de commun avec le chinois, ni avec la prononciation mandarinique. D'ailleurs, comme elle n'offre ni renvois ni explications, elle ne peut avoir aucune espèce d'utilité.

Après la description des funérailles, on a placé une notice sur la poudre Dosia, et sur Kobou-daïsi, célèbre pélerin Bouddhiste qui l'inventa dans le IX.ᵉ siècle de notre ère. Les Japonais attribuent à la poudre Dosia une propriété merveilleuse; ils prétendent qu'en en mettant une pincée dans les oreilles d'un mort, une autre pincée dans les narines, et une troisième dans la bouche, les bras et tous les membres recouvrent leur flexibilité. M. Titsingh, qui avoit déjà fait connoître

cette poudre par une lettre à M. Deguignes, qui a été insérée dans le *Journal des Savans* de décembre 1788, entre ici dans de nouveaux détails. Il cite une expérience dont il a été témoin, et dans laquelle le changement attribué à la poudre Dosia eut lieu en vingt minutes. M. Charpentier-Cossigny, dont M. Titsingh avoit également provoqué l'attention sur ce sujet, donne, dans son Voyage au Bengale, quelques détails sur la poudre Dosia, dont il devoit des échantillons au voyageur hollandais: il a fait, pour en constater la nature chimique, des expériences qui n'ont pas produit de grands résultats, et, pour vérifier sa propriété particulière sur les cadavres, des tentatives qui, comme il l'avoue assez naïvement, ne furent couronnées d'aucun succès. La nouvelle notice de M. Titsingh mériteroit peu de nous arrêter, si, outre la description de la poudre Dosia, elle ne contenoit des traditions très-curieuses sur les progrès du bouddhisme au Japon. Kobou-daïsi, qui y contribua puissamment, naquit, en 774, dans la province de Sanouki. Versé, dès ses plus jeunes ans, dans la connoissance des livres chinois et japonais, il se sentoit entraîné vers les doctrines de Chakia, et il saisit la première occasion de l'étudier à fond. Il embrassa l'état religieux à vingt ans, devint bientôt après grand-prêtre, et accompagna un ambassadeur japonais, qui vint en Chine, en 804. Ce fut alors qu'il se lia avec un savant religieux indien, nommé *Asari*, qui lui donna des instructions sur ce qu'il avoit si grand desir de connoître, et lui fit même présent des livres qu'il avoit recueillis dans ses voyages. Un autre religieux, du nord de l'Hindoustan, lui remit aussi un livre qu'il avoit traduit du samskrit, avec plusieurs manuscrits sur des sujets relatifs à la religion. Koubo-daïsi revint au Japon avec ces trésors en l'an 806, et se mit à prêcher sa doctrine, en s'appuyant de miracles qui convertirent jusqu'au Daïri lui-même. Le chef de la religion nationale du Japon embrassa la loi indienne, et se fit même baptiser selon le rit de Chakia. Kobou, animé par ce succès, publia divers ouvrages ascétiques, et, en poursuivant ses propres méditations, il arriva à ce résultat, que les quatre grands fléaux de l'humanité étoient *l'enfer*, *la femme*, *l'homme pervers*, et *la guerre*. Il composa aussi un livre où sont exposés les dix dogmes fondamentaux de la loi de Chakia. On ne peut compter le nombre des prodiges qu'il opéra, ni celui des temples et des monastères qu'il fit bâtir. Il mourut le vingt-unième jour du troisième mois de l'an 835, après avoir obtenu du Daïri la création de trois chaires pour l'explication des livres de théologie. Sa mémoire est encore à présent l'objet de la vénération des Japonais. Au mois de novembre 1785, on afficha sur le grand escalier du port de Nangasaki une ordonnance pour célébrer en son

honneur une grande fête dans tout l'empire. L'époque en étoit fixée au vingt-unième jour du troisième mois de l'année suivante, la neuf cent cinquantième depuis la mort de Kobou-daïri, en comptant à la manière des Japonais.

Le dernier morceau de ce volume est la préface du livre de l'obéissance filiale, d'après l'édition japonaise : voici le motif qui a décidé M. Titsingh à faire cette traduction. Le livre de l'obéissance filiale avoit été perdu, comme les autres ouvrages de Confucius, au temps de l'incendie général des livres. A l'époque de la restauration des lettres, on en trouva deux copies différentes : l'une, en dix-huit chapitres, fut publiée par les soins de Ho-kian-wang, et porte le nom de *Texte nouveau;* l'autre, qui a vingt-deux chapitres, fut retrouvée, selon la tradition japonaise, dans les ruines de la maison de Confucius, par Lou-koung-wang. On donna le nom d'*ancien Texte* à cette copie, qui étoit en *ko-teou*, c'est-à-dire, en caractères de la plus haute antiquité. Le nouveau texte fut adopté de préférence à la Chine, et fit oublier l'autre, qui ne s'y trouve plus de nos jours. Les Japonais, au contraire, ont conservé l'ancien texte, qu'ils croient bien préférable. Il y a entre les deux textes des différences qui portent sur la division des chapitres, sur la forme de plusieurs caractères, sur le sens de quelques passages : mais on ne doit pas s'exagérer l'importance de ces variantes, qui ne changent rien d'essentiel au livre de l'*obéissance filiale;* et l'on ne doit pas croire sur-tout qu'elles puissent fournir des armes aux détracteurs de l'antiquité chinoise, lesquels voudroient faire considérer l'incendie des livres comme un événement qui auroit entièrement détruit les anciens monumens littéraires, dont on n'auroit ensuite retrouvé que des copies informes et dépourvues d'authenticité. Nous avons fait avec soin la collation des deux textes du livre de l'obéissance filiale, et il nous paroît que l'accord qu'on y observe presque par-tout, et les légères différences qu'on y remarque, loin d'ébranler la confiance qu'on doit à la pureté des livres de Confucius, sont au contraire un exemple de l'attention extrême et des soins particuliers que les Chinois ont apportés dans tous les temps à conserver intacts les textes de leurs auteurs classiques; ce qui a permis de les rétablir après l'incendie, et ce qui doit mettre leur autorité à l'abri de toute discussion.

L'intelligence assez superficielle que M. Titsingh avoit du japonais, a dû lui laisser quelque embarras dans la traduction de cette préface, écrite en caractères chinois, et pleine de noms propres, qu'on ne peut reconnoître qu'en les lisant à la manière chinoise. Il paroît avoir été réduit, pour ces noms, à des secours étrangers; et les personnes qu'il

a consultées, probablement privées de notions exactes sur la littérature et même sur la langue chinoise, l'ont entraîné dans des erreurs très-graves, et lui ont fait altérer les noms les plus connus. Je ne citerai qu'un seul des contre-sens qui lui sont échappés. « Sous le règne de » l'empereur Zoo, dit-il, vécut un certain O-Joosi, lequel composa » une centaine de vers *à la louange des sabres* du Japon. » Il y a dans l'original : « Sous la dynastie des Soung, 'Eou-yang-sieou composa des » poésies, et cent volumes sur la littérature. » 'Eou-yang-sieou est un des auteurs chinois les plus célèbres du moyen âge : il a composé divers ouvrages très-estimés sur l'histoire et la littérature ; mais je ne sache pas qu'il ait jamais loué les sabres du Japon. Espérons que, dans les ouvrages plus importans qui restent à publier, M. Titsingh, non moins distingué par sa modestie que par son zèle, aura toujours exactement suivi les interprètes japonais qui l'avoient aidé dans ses travaux, et n'aura pas souvent accordé sa confiance à des critiques capables de lui laisser passer de semblables erreurs.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

TRAVELS IN VARIOUS COUNTRIES OF THE EAST, more particularly Persia; a work wherein the author has described, as far as his own observations extended, the state of those countries in 1810, 1811 and 1812, and has endeavoured to illustrate many subjects of antiquarian research, history, geography, philology and miscellaneous litterature, with extracts from rare and valuable oriental manuscripts; by sir William Ouseley, *knight, L. L. D. &c.* vol. I. — *Voyages en diverses contrées du Levant, et plus particulièrement de la Perse; ouvrage dans lequel l'auteur a décrit, autant que ses propres observations lui en ont fourni le moyen, l'état de ces contrées dans les années 1810, 1811 et 1812, et a tâché d'éclaircir divers objets de recherches archéologiques, d'histoire, de philosophie et de littérature mélangée, avec des extraits de plusieurs manuscrits orientaux rares et de grand prix; par sir* William Ouseley, *chevalier, &c.;* tome I. Londres, 1819, xvj et 455 pages *in-4.°*

NOUS avons dû copier ce titre en entier, malgré son extrême

longueur, l'auteur déclarant dans sa préface que son intention a été que cet aperçu détaillé de son ouvrage fît connoître d'avance aux lecteurs ce qu'ils y trouveroient et ce qu'ils ne devoient point y chercher. Le compte que nous allons rendre de ce premier volume, fera voir que M. Ouseley a effectivement tenu ce que promet le titre de ce Voyage.

Sir Gore Ouseley, frère de l'auteur, ayant été nommé par le roi d'Angleterre ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Perse, il étoit naturel que sir W. Ouseley, qui, depuis beaucoup d'années, avoit consacré ses études à la langue et à la littérature persane, profitât de cette occasion pour visiter les contrées dont l'histoire et les antiquités étoient l'objet habituel de ses méditations. Il fut en effet attaché à l'ambassade comme secrétaire particulier de sir Gore Ouseley. Les mêmes bâtimens qui devoient porter l'ambassade, devoient aussi reconduire l'ambassadeur persan Mirza Abou'lhasan, qui, après un séjour de dix mois environ à Londres, retournoit dans sa patrie. Ayant déjà fait connoître les principaux détails du voyage des deux ambassadeurs, en rendant compte, dans ce Journal, de la relation de M. Morier, nous passerons sous silence toute la partie descriptive du voyage maritime de M. Ouseley, et il nous suffira de dire que le premier volume que nous annonçons se termine à l'arrivée de l'ambassade à Schiraz. Au surplus, notre extrait de ce premier volume perdra peu à cette réticence, l'intérêt de la relation de M. Ouseley étant essentiellement différent de celui qui recommande le plus ordinairement ce genre d'ouvrages.

Ce volume est divisé en six chapitres, dont nous indiquerons sommairement le sujet. Chapitre I, route d'Angleterre à Madère, Rio Janeiro et Ceylan; II, Route de Ceylan à la côte de Malabar et à Bombay; III, Des Parsis ou Guèbres, adorateurs du feu; IV, Voyage de Bombay au golfe Persique et à Bouschire; V, Camp de l'ambassade près de Bouschire; VI, Route de Bouschire à Schiraz.

La nature des recherches d'antiquité et d'érudition auxquelles la relation du voyage de M. Ouseley sert de base, et qui, dans l'intention même de l'auteur, doivent en faire le principal mérite, se fait connoître, dès le premier chapitre, par les notes dont il est accompagné. L'ancien nom de la Taprobane, les autres noms anciens et modernes de l'île de Ceylan, les principales productions de cette île, les relations commerciales des anciens avec la Chine, les recherches relatives à la situation d'Ophir, une antique expédition d'un monarque persan contre les habitans de Ceylan, des aventures romanesques d'Alexandre, la visite de ce prince accompagné du philosophe Belinas au pic d'Adam, et beaucoup

d'autres objets accessoires, sont traités, soit dans le texte, soit dans les notes de ce premier chapitre. Ce que ces recherches offrent de plus curieux, ce sont des citations d'un grand nombre d'écrivains orientaux, toujours rapportées dans la langue originale, et traduites avec beaucoup d'exactitude. Nous avons cependant observé un passage où l'auteur nous paroît s'être trompé d'une manière assez étrange.

M. Ouseley, rapportant, à l'occasion de l'île de Sérendib ou Ceylan et de ses productions, un passage curieux du *Nozhat alkoloub,* ouvrage de Hamd-allah Kazwini, fréquemment cité sous le nom de Géographe persan, consacre une longue note à la substance minérale nommée en persan *sunbadèh* سنباده, mot dont les Arabes, suivant leur usage, ont fait *sunbadedj* ou *sunbadeg* سنبادج. Notre auteur, après avoir cité ce qu'on lit dans le *Farhang Djehanguiri* et dans le *Burhan kati* sur le *sunbadèh* ou émeri, ajoute : « Ces notions paroissent empruntées en partie de » Hamd-allah Kazwini, qui, dans la portion de son ouvrage relative à » la minéralogie, décrit le *sunbadedj* comme une pierre sablonneuse et » rude dont les lapidaires font usage pour forer les pierres dures, qui, » réduite en poudre et *employée à frotter les barbes usées par l'âge, sert à* » *les rétablir,* et qui enfin, quand on s'en sert comme d'un dentifrice, » nettoie les dents. » J'ai traduit littéralement les termes anglais qui expriment la seconde propriété : *when pulverized and rubbed on beards, that have decayed through age, it serves to restore them.* Le texte porte : سحق كرده بر ريشهاى كهن مالند صحّت دهد, c'est-à-dire : « on le réduit » en poudre, on l'applique sur les plaies invétérées, et il les guérit. » Cette propriété de la mine de fer connue sous le nom d'émeri est attestée par les médecins grecs, et tout le passage de Hamd-allah semble être emprunté de Dioscoride, dont le texte toutefois paroît avoir besoin de correction. *(Dioscor. de med. mat. lib. V, cap. 166.)* M. Ouseley a été trompé par l'équivoque du mot ريش, qui signifie également *plaie* et *barbe.*

Le second chapitre du Voyage de M. Ouseley contient la route de l'ambassade depuis Ceylan jusqu'à Bombay, son séjour dans cette dernière ville, et la visite faite par le voyageur aux anciens monumens de Kénéri dans l'île de Salsette, et au temple souterrain d'Éléphanta, ou de l'île nommée par les Indiens *Gharipouri:* le nom d'*Eléphanta* lui a été donné par les Européens, parce que, près de l'endroit où l'on débarque, est une énorme figure d'éléphant en pierre. Ce chapitre ne nous a paru offrir rien de nouveau, quant au texte de notre voyageur. Les notes renferment, comme dans le chapitre précédent et dans les suivans,

diverses recherches d'érudition; par exemple, sur les amours de Joseph et Zouleïkha, sujet qui a été traité par un grand nombre de poètes persans; sur l'arbre des Banians; sur l'opinion attribuée à divers peuples idolâtres, qui ne rendent aucun culte à une idole, tant qu'elle n'est pas entièrement achevée, et considèrent les yeux comme la partie la plus essentielle des figures dont ils font l'objet de leur vénération; sur l'usage de la couleur rouge appliquée d'une manière spéciale aux objets du culte, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, et chez des peuples très-divers; sur les rapports observés entre les divinités de l'Inde et celles des Égyptiens et des Grecs; l'époque à laquelle peuvent appartenir les monumens d'Eléphanta; le poème persan intitulé *Barzou-namèh*, &c. Quoique M. Ouseley, en général, présente plutôt les problèmes historiques ou philologiques qu'il ne les résout, nous avons pourtant remarqué quelques assertions, soit dans le texte de ce chapitre, soit dans les notes, que nous aurions peine à admettre. A l'occasion de certaines chansons indiennes, dans lesquelles, contre l'usage des autres nations, les déclarations d'amour les plus passionnées sont mises dans la bouche de jeunes filles et par elles adressées à leurs amans, M. Ouseley dit que, bien que les écrivains musulmans fassent de fréquentes allusions aux aventures de Joseph et de la femme de Putiphar, cependant les Persans, soit qu'ils écrivent en prose ou en vers, ne mettent jamais dans la bouche des femmes aucune déclaration d'amour. « Ma mémoire, » dit-il, ne me rappelle aucun exemple du contraire parmi des milliers » de sonnets persans que j'ai eu la patience de lire pendant tant » d'années. » Quoique je sois certainement beaucoup moins familiarisé avec les poètes persans que M. Ouseley, j'opposerai à la généralité de cette observation l'exemple de Tehminèh, fille du roi de Sémengan, qui va trouver durant la nuit Rostam, l'hôte de son père, et obtient de lui, en lui déclarant ouvertement sa passion, qu'il la demande en mariage à son père.

Je suis plus étonné encore que notre voyageur, à propos des amours de Joseph et de Zouleïkha, paroisse éloigné d'admettre dans les poésies de Hafiz le sens mystique que tous les Orientaux y reconnoissent. Que l'on trouve dans Hafiz et dans beaucoup d'autres poètes persans, des expressions qui semblent trahir un amour que la nature réprouve, c'est une chose qu'il est impossible de nier; mais, quoi qu'en ait pu dire le célèbre William Jones, je ne fais aucune difficulté d'assurer, avec les Persans, que les amours de Hafiz, quel qu'en soit l'objet, le libertinage, la passion pour le vin, l'irréligion dont il se vante, ne sont que des allégories et les emblèmes d'une doctrine mystique, et que c'est

avec toute sorte de raison qu'on l'a nommé لسان الغيب, *la langue du mystère.* Sans doute ce qu'il y a de plus choquant dans ces allégories, ne peut être toléré que dans des pays où la corruption des mœurs a ôté à ces images ce qu'elles auroient ailleurs de révoltant; mais il n'en faut rien conclure contre le sens mystique qui leur est attribué. D'ailleurs, il est bon d'observer que, dans d'autres pays musulmans, en Égypte, par exemple, les chansons érotiques, par une sorte de décence, bien extraordinaire sans doute, ne seroient pas tolérées en public, si l'on employoit, en s'adressant à l'objet de sa passion, des expressions du genre féminin; quoiqu'il y ait souvent une contradiction ridicule entre les pensées du poète et l'usage qu'il fait du genre masculin.

A la fin de ce second chapitre, M. Ouseley fait mention des Parsis ou adorateurs du feu, établis dans l'Inde, et particulièrement de ceux qui habitent Bombay. Il dit que d'autres voyageurs avoient déjà fait connoître tout ce que ses recherches personnelles lui ont procuré de renseignemens sur cette nation, et cependant il ne peut se dispenser de faire mention, dit-il, « du modeste et très-intelligent Firouz, principal destour ou » prêtre des Parsis, et communément désigné par le titre de *Moulla*, » quoique assez improprement, puisque cette dénomination arabe est » empruntée de ceux qui professent la religion la plus opposée à la » sienne et la plus ennemie de la doctrine et du culte des Parsis. »

Je transcrirai ici ce que M. Ouseley ajoute, tant sur Firouz que sur un autre Parsi, et su rles Parsis en général:

« Firouz a passé plusieurs années en Perse; il m'a assuré qu'il seroit » impossible de trouver dans cette contrée aucune personne capable de » déchiffrer les inscriptions persépolitaines. Je lui manifestai le desir de » voir le *Barzou-namèh*, dont M. Anquetil du Perron parle comme d'un » poème de plus de soixante mille distiques, ajoutant que l'exemplaire » imparfait de cet ouvrage, apporté par lui en France, étoit unique en » Europe. L'obligeant Parsi emprunta d'un ami un exemplaire du » *Barzou-namèh* pour me le communiquer, et satisfit ainsi ma curiosité. » Après en avoir lu diverses parties, j'ai reconnu que ce poème, malgré » la pureté du style, et l'intérêt des histoires qu'il renferme, n'est » cependant qu'une foible imitation du *Schah-namèh* de Firdausi, qu'il » n'égale que par sa longueur.

» J'ai été redevable à un autre Parsi nommé *Edelji*, homme de » beaucoup d'esprit, de quelques volumes zends et pehlvis, qui sont » autant de *specimen* des anciens dialectes de la Perse, qu'on entend » encore aujourd'hui. Firouz et Edelji étoient regardés comme les » hommes les plus instruits de tous ceux de leur nation qui sont établis

» à Bombay : eux seuls, disoit-on, étoient en état de lire et d'expliquer » ces manuscrits, l'antique langage de l'Iran étant presque totalement » oublié, et le persan moderne même étant tombé en désuétude parmi » les Parsis de Bombay. Cependant, quoique les Parsis aient emprunté » beaucoup de choses des nations dans les pays desquelles ils trouvent » une protection contre les persécutions des Mahométans, ils conservent » encore la religion des Perses leurs ancêtres. Je ne rechercherai point » ici s'ils la conservent dans toute sa pureté; je dirai seulement qu'ils » retiennent encore assez de son excellence, pour qu'elle ait un degré » remarquable d'influence sur leur conduite morale. Tout ce que nous » en avons ouï dire sur le lieu, confirme ce qui a été rapporté par divers » voyageurs, de l'active industrie, de l'hospitalité, de la philanthropie » et de la bienveillance générale des Parsis, et n'a pu qu'augmenter » l'idée favorable que je m'étois déjà formée de leur religion, comme » d'une doctrine qui non-seulement recommande, mais produit effec- » tivement des habitudes vertueuses, et qui rend honnêtes les hommes » et chastes les femmes qui en font profession. »

C'est aux Parsis, à leur religion et à leurs coutumes, qu'est consacré le troisième chapitre de M. Ouseley, chapitre qu'on peut considérer comme une sorte d'excursion ou de hors-d'œuvre.

M. Ouseley pense, comme le docteur Hyde, que les anciens Perses n'adoroient que le vrai Dieu: c'étoit en son honneur que les prêtres entretenoient le feu sur les autels. Aujourd'hui même, soit en Perse, soit dans l'Inde, les disciples de Zoroastre, en rendant au feu une sorte de culte, n'ont point réellement d'autre objet de leur adoration que Dieu seul. Il accorde que la pureté de ce culte a pu être altérée à différentes époques par des schismes, et souillée par des pratiques hérétiques; mais ces altérations, suivant lui, ont été de peu de durée, et n'ont été adoptées que dans quelques districts particuliers de ce vaste empire. Les témoignages des écrivains anciens ou modernes, dont on pourroit s'appuyer pour imputer aux disciples des Mages un culte idolâtre, ou une sorte de sabéisme, ne lui semblent pas capables de porter atteinte à l'orthodoxie générale du magisme persan. L'autorité des écrivains mahométans sur-tout paroît de peu de poids à notre voyageur : le mépris des Musulmans pour tout ce qui est étranger au mahométisme, les a en général retenus dans une profonde ignorance des doctrines et du culte des autres nations; et si, parmi eux, il en est qui paroissent avoir été plus libres de préjugés, et s'être livrés à quelques recherches pour mieux connoître la vérité, M. Ouseley, par cela même, se croit autorisé à douter de la sincérité de leur mahométisme.

Notre auteur explique ensuite les noms de *Behdin* بهدين, et *Mazdëïesnan* مزديسنان, que se donnent les disciples de Zoroastre : le premier signifie *partisan de la religion excellente ;* le second, *invocateur d'Ormuzd.* Une observation de M. Ouseley assez importante, si toutefois elle se trouve confirmée par une lecture attentive du *Schah-namèh* et autres ouvrages capables de faire autorité, c'est que, toutes les fois qu'il s'agit de personnages antérieurs à la réforme de la religion par Zoroastre, au lieu des épithètes *behdin* et *mazdëïesnan*, on se sert des mots *Pâkdin* پاك دين, homme d'une religion pure, *Khodapérest, Ized-pérest* ou *Yezdân-pérest* خدا پرست - ايزد پرست - يزدان پرست, adorateur de Dieu. Ces dénominations sont constamment employées comme l'opposé de *Bout-pérest* بت پرست, adorateur des images ou idoles ; ce qui démontre, suivant M. Ouseley, que le dogme de l'unité de Dieu fut de tout temps un point capital de la religion des Perses. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point cette question peut être décidée par l'autorité de Firdausi qu'invoque M. Ouseley après William Jones ; nous ne demanderons pas non plus si, dans cette question, il ne faudroit pas distinguer la doctrine et les pratiques du culte public, d'une doctrine plus spirituelle et plus relevée qui avoit pu être conservée et transmise pendant plusieurs siècles à des esprits supérieurs au vulgaire. Nous doutons qu'en examinant la chose avec impartialité, on ne trouvât pas un peu d'exagération dans l'idée favorable que le docteur Hyde, et, après lui, M. Ouseley, se sont faite de la religion des Parsis.

On sait que les adorateurs du feu sont appelés par les Persans *Guèbr* گبر, ou *Guevr*, گور, mot qui peut-être n'est qu'une corruption de l'arabe *Cafir* كافر, infidèle. M. Ouseley dit, à l'occasion de cette dénomination, qu'Origène, répondant à Celse qui avoit fait une allusion aux mystères de Mithra, emploie le mot *Cabires* comme synonyme de *Perses*, quand il dit : « Que Celse sache que nos prophètes n'ont emprunté » des Perses ou des Cabires rien de ce qu'ils disent. » *(Orig. contr. Cels. lib. VI.)* Je ne conçois pas sur quel fondement Thomas Hyde, que suit ici notre voyageur, a supposé que les *Cabires* sont synonymes des *Perses.* Pourquoi le nom des *Cabires* ne seroit-il pas pris ici dans sa signification accoutumée ? Je ne crois guère plus fondée la supposition de Hyde et d'Hadrien Reland, qui ont cru trouver quelque affinité entre le mot *Guebr* گبر et le mot hébreu חבר, qui signifie *docteur* ou *ministre de la religion*, et qui a passé dans la langue arabe. Hyde cite, il est vrai, des auteurs juifs qui paroissent avoir entendu sous ce nom les Perses ; mais il est bien difficile de supposer que, pour les Orientaux, il y ait quelque analogie entre חבר et گبر.

Dans ce même chapitre, M. Ouseley a rassemblé un grand nombre de témoignages pour prouver qu'à diverses époques de l'histoire, et particulièrement sous la dynastie des Sassanides, les temples du feu ou pyrées furent très-nombreux dans la Perse, et que, plus de trois siècles après la soumission de la Perse aux Mahométans, il y avoit dans la province de *Pars* peu de villages qui n'eussent leur pyrée.

En parlant des Parsis établis dans l'Inde, M. Ouseley rend toute justice aux travaux de M. Anquetil du Perron, et exprime un vif regret que William Jones ait méconnu les services rendus à la littérature par le savant français. A ce sujet, il témoigne le desir de savoir si M. Anquetil, qui avoit annoncé que son dessein étoit de former un dictionnaire de tous les mots des idiomes zend et pehlvi qui sont dans les livres anciens et modernes des Parsis, a exécuté ce projet, et s'il a dressé des grammaires de ces langues. Je saisis cette occasion d'instruire le public qu'il ne s'est trouvé ni grammaires ni dictionnaires de ces langues dans les papiers de M. Anquetil, et que je tiens de lui-même qu'il n'avoit point exécuté le travail qu'il avoit autrefois projeté relativement à ces deux anciens idiomes.

Après la longue excursion qui occupe le chapitre III en entier, l'auteur reprend, dans le chapitre IV, l'ordre des événemens, depuis l'embarquement de l'ambassade à Bombay, jusqu'à son débarquement à Bouschire. Ce que ce chapitre offre de plus intéressant, ce sont quelques détails historiques et géographiques sur l'île d'Hormuz et les autres îles du golfe Persique, ainsi que sur la ville maritime de Siraf, qui fut, sous le règne des Abbasides, le centre du commerce des Arabes avec l'Inde et la Chine. Les notes de ce chapitre contiennent, comme celles de tout l'ouvrage, un assez grand nombre de recherches, de citations, et d'observations philologiques intéressantes, sur-tout pour les personnes qui s'occupent de la littérature orientale; mais tout cela est peu susceptible d'extrait.

Le chapitre V est consacré aux observations faites par l'auteur pendant le séjour de l'ambassade dans son camp, près de Bouschire, c'est-à-dire, durant le mois de mars 1811.

Bouschire, ou plus exactement *Abouschehr,* a succédé depuis un siècle environ à Rizehr, ou, selon la dénomination vulgaire, *Rischehr,* ville ancienne, suivant les écrivains persans, et dont les ruines ont fourni des matériaux pour la construction de Bouschire. On a lieu de conjecturer cependant qu'au lieu où est située aujourd'hui Bouschire, il y a eu plus anciennement une ville considérable; car on y trouve des restes d'anciennes constructions enfouies aujourd'hui sous terre, ainsi

que des monnoies, des pierres gravées et des urnes sépulcrales.

Pendant le séjour de l'ambassade dans son camp, des nuées de sauterelles couvrirent à plusieurs reprises les environs de Bouschire. On en distingue de deux espèces, l'une qu'il est permis de manger, l'autre dont l'usage est regardé comme illicite. M. Ouseley croit que le dommage que ces sauterelles causèrent, fut compensé par l'abondante nourriture que leur chair fournit aux habitans. Notre voyageur assure en avoir mangé, apprêtées de diverses manières, et ne les avoir point trouvées désagréables au goût; leur saveur lui a paru approcher de celle du homard ou de la chevrette. On a souvent supposé que les ailes des sauterelles offroient certains mots écrits; suivant quelques auteurs musulmans, on y lit en arabe cette longue légende : « Nous sommes l'armée » de Dieu : nous avons chacune quatre-vingt-dix-neuf œufs; et si nous » en avions cent, nous détruirions le monde et tout ce qu'il contient. »

M. Ouseley, accompagné de quelques autres personnes de l'ambassade, alla visiter les ruines de Rischehr, ville qui paroît avoir été beaucoup plus considérable que ne l'est aujourd'hui Bouschire. Si l'on en croyoit une tradition locale, on ne pourroit pas douter que Rischehr n'ait été autrefois une ville très-importante; car on assure que plus de sept cents familles de ses habitans étoient occupées à tailler et à polir des cornalines et autres pierres dures, qu'on y apportoit de Camboye, ville de l'Inde. Il y a certainement quelque chose de vrai dans cette tradition, puisque les ruines de Rischehr, et la plaine où elle étoit située, sont semées d'une immense quantité de fragmens de ces pierres.

D'après le témoignage d'un écrivain persan, on a lieu de croire que l'insalubrité de l'air a beaucoup contribué à la dépopulation et à la ruine de cette ville. Les Portugais y ont eu un établissement, et on leur attribue la construction d'un fort dont il existe encore des ruines.

Le voisinage de Bouschire offre un assez grand nombre d'objets intéressans pour les amateurs de l'antiquité, telles que des voûtes souterraines, ou chambres sépulcrales, où l'on voit des inscriptions en caractères totalement inconnus, des ruines de canaux et d'aqueducs, des puits, des pierres gravées, des médailles, des fers de flèche, des cylindres, des amulettes, des briques avec ou sans inscription, pareilles à celles des ruines de Babylone; enfin des vases remplis de graines de mauve, et des urnes funéraires. Les premiers sont formés d'une argile mal cuite; les semences de mauve dont ils sont remplis, tombent en poussière dès qu'elles éprouvent le contact de l'air. On dit que les Guèbres ou adorateurs du feu gardoient religieusement ces semences sous leurs maisons, par une suite du respect qu'ils avoient pour cette plante, qui

est une de celles dont les feuilles et les fleurs suivent la marche du soleil et se tournent vers cet astre, et pour laquelle, dit-on, Pythagore avoit une singulière vénération. M. Ouseley suppose que cette pratique peut tenir à l'usage que les Parsis faisoient, à un certain jour de l'année, d'une racine ou substance végétale nommée *Behmen* ou *Bahman*, et qui étoit censée avoir quelque rapport avec l'ized Bahman : mais ce rapprochement n'est fondé que sur l'observation faite par un écrivain arabe, qui dit que la feuille de la plante nommée *Bahman* ressemble à celle de l'espèce de mauve ou *althæa* appelée par les Arabes *khobazi* خبازى ; et nous devons avouer qu'un pareil fondement est bien insuffisant. Au surplus, il nous semble que M. Ouseley est le premier qui a fait connoître la découverte de ces vases remplis de semences de mauve.

Quant aux urnes funéraires qui se trouvent dans le voisinage de Bouschire, MM. Malcolm et Morier les ont déjà fait connoître ; mais nous devons à M. Ouseley une description plus détaillée de ces urnes et de ce qu'elles renferment. Ce genre de découvertes excitoit particulièrement la curiosité de notre voyageur. Il en rend raison en ces termes : « Pendant plusieurs années consacrées à l'étude des antiquités orientales, j'ai donné une attention particulière à tout ce qui concerne les » usages des funérailles et les rites des sépultures. Je suis fort porté à » croire que, chez les Perses des âges anciens, beaucoup de corps » étoient confiés à la terre tout entiers et dans leur état naturel, que » quelquefois même on avoit recours aux embaumemens pour les pré- » server de la destruction et opposer un obstacle aux ravages du temps ; » quoiqu'il soit hors de doute que les modernes Guèbres ou Parsis, en » abandonnant aux oiseaux et aux bêtes les corps morts, pour qu'ils » les déchirent et en détruisent l'organisation, ne font qu'imiter les usages » de leurs ancêtres, qui, comme nous l'apprenons de divers écrivains » classiques, ne confioient les ossemens à la terre qu'après qu'ils avoient » été dépouillés de la chair par les animaux carnassiers. »

M. Ouseley n'eut pas de peine à se procurer trois de ces urnes, qui furent tirées de la terre pour satisfaire son desir. Toutes ces urnes se terminent en bas par une pointe : dans la partie supérieure, elles sont garnies d'une sorte de grande tasse ou bassin sans fond, qui n'est attaché au corps de l'urne par aucune substance glutineuse, mais y est seulement très-exactement adapté : elles sont couchées en terre horizontalement, et non parallèlement, sur une seule ligne, et dans la direction de l'est à l'ouest. La matière qu'elles contiennent forme une masse de terre noirâtre et qui a une apparence humide : mais, pour peu qu'on touche à cette masse, son adhérence cesse ; elle tombe en poussière, et

laisse voir un crâne et les autres parties osseuses d'un squelette. Ces urnes ne sont pas toutes exactement de la même dimension : dans l'une d'elles, on a trouvé les ossemens d'un enfant joints à ceux d'un adulte de petite taille. Les urnes paroissent avoir été enduites intérieurement d'une substance bitumineuse; elles ne portent extérieurement aucune inscription. M. Malcolm a entendu dire qu'on trouve de semblables urnes funéraires non-seulement aux environs de Bouschire, mais aussi dans d'autres contrées de la Perse : M. Ouseley, au contraire, affirme n'avoir jamais pu obtenir aucun renseignement sur une semblable découverte faite ailleurs que dans le voisinage de Bouschire. Nous croyons devoir copier ici, du moins en partie, ce que M. Ouseley dit au sujet de ces monumens funèbres.

Après avoir fait observer que ces urnes n'offrent, comme nous l'avons déjà dit, ni inscription, ni aucun autre signe qui puisse mettre sur la voie pour connoître l'époque à laquelle elles appartiennent, il ajoute : « En aucun temps les Mahométans n'ont été dans l'usage de » renfermer ainsi les restes des corps humains. Cette pratique n'est pas » moins inconnue aux adorateurs du feu, qui, soit en Perse, soit dans » l'Inde, se contentent de rassembler, après certaines périodes de » temps, les ossemens de leurs morts qui, jusque-là, étoient restés exposés, et de les jeter pêle-mêle dans une fosse. Au temps où écrivoit » Procope, vers le commencement du VI.e siècle, les Perses, à ce » qu'il paroît, s'abstenoient scrupuleusement d'enterrer les corps morts, » et les laissoient exposés aux chiens et aux oiseaux de proie. Agathias, » écrivain postérieur de peu à Procope, dit encore plus expressément » qu'ils ne se permettoient ni d'enterrer les morts, ni de les enfermer » dans une boîte ou un coffre quelconque. Toutefois l'auteur persan du » *Lubb altéwarikh*, ou *Moelle des annales*, dans un passage qui a été » connu de d'Herbelot, mais n'a été exactement traduit ni par lui, ni » par Gaulmin, à qui nous devons une traduction latine de cet abrégé » d'histoire et de chronologie, dit que les tombeaux ou sépultures des » rois de Perse, antérieurement à l'islamisme, étoient de trois sortes. » Les uns, ajoute-t-il, étoient inhumés dans des cavernes ou *dokhmèh* » pratiquées dans des montagnes; d'autres étoient déposés dans les » interstices des montagnes, et on les recouvroit de pierres, en sorte » que leurs sépultures formassent un tertre; d'autres enfin étoient placés » dans des cruches, et conservés dans la terre. » M. Ouseley convient que cet écrivain ne parle que des tombeaux des rois; mais il pense, et ce me semble avec raison, que le grand nombre d'urnes funéraires qu'on trouve dans la campagne de Bouschire, démontre évidemment

que cet usage n'étoit pas borné exclusivement aux corps des rois. La simplicité extrême de ces urnes est encore une forte raison de penser que ce genre de sépulture n'étoit pas un privilége réservé aux hommes constitués en dignité ou d'une naissance illustre. Enfin notre voyageur remarque qu'on a observé ce même genre de sépulture sur les rives escarpées du Tigre, près des ruines de l'ancienne Ctésiphon.

Dans le même chapitre, à l'occasion de la manière de vivre des habitans de Bouschire, que la mer fournit abondamment de poisson, M. Ouseley donne quelques détails sur les requins et les cétacés du golfe Persique, dont une espèce, connue sous le nom de *wal* وال, dénomination qui rappelle le *whale* des Anglais et le *wahl* des Allemands, semble avoir donné son nom à une île de ce golfe.

Quelques détails sur les bouffons ou *louti* des Persans, sur leurs lutteurs, sur leur musique et les instrumens en usage parmi eux, tels que le *kemantchèh* كمانچه, sorte de viole; la musette, *naï anbanèh* نای انبانه; le chalumeau, *naï* نای, ajoutent à l'intérêt de ce chapitre, qui se termine par une notice des domestiques qui sont attachés au service des voyageurs, et une description des ustensiles dont chaque voyageur doit être pourvu.

Nous réservons pour un second article l'extrait du chapitre VI, qui, avec l'*appendix*, occupe près de la moitié du volume. Cette dernière partie de l'ouvrage offrira encore plus d'intérêt que la première; car ce n'est, à proprement parler, qu'à partir du cinquième chapitre que commence le voyage en Perse de M. Ouseley.

SILVESTRE DE SACY.

TRÉSOR DES ORIGINES ET DICTIONNAIRE RAISONNÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Ch. Pougens, *de l'Institut de France : SPECIMEN.* Paris, Imprimerie royale, 1819, *in-4.°*, xx et 447 pages.

M. POUGENS se propose de publier un *Trésor des Origines de la Langue française*, en six volumes *in-folio*, un *Abrégé* de ce Trésor en trois volumes *in-4.°*, et un grand Dictionnaire grammatical de cette même langue : ces trois lexiques contiendront les résultats des recherches savantes qui l'occupent depuis plus de quarante années. Le *specimen*, qu'il met aujourd'hui sous les yeux du public, est divisé en trois parties, qui

correspondent à ces trois ouvrages, et dont chacune contient environ cinquante articles qui en sont extraits. Tous ces articles sont pris dans les premières parties de chaque dictionnaire; savoir, dans celles qui concernent les lettres A. B. C. Ce sont des exemples par lesquels le public peut juger de tout le travail qui lui est promis, en apprécier le fond et les formes, l'esprit, la méthode et le style: aucun *prospectus*, aucune dissertation préliminaire, n'en auroit pu donner une idée plus précise ni plus honorable. Aussi l'auteur a-t-il réduit à un très-petit nombre de pages l'avertissement, où il rend compte du plan qu'il a conçu et des règles qu'il s'est prescrites. Il en dit assez néanmoins pour laisser voir qu'il n'a été dirigé dans ses longues études que par un ardent amour de la vérité. Il avoue que l'examen approfondi des faits et des textes, des mots et des idées qu'ils expriment, ne l'a souvent conduit qu'à de simples conjectures; et l'unique droit qu'il réclame, après un si mûr et si laborieux examen, est celui *de ne rien assurer*.

Nous ne nous arrêterons point à la seconde partie de ce *specimen ;* elle n'occupe que cinquante-quatre pages, et n'est destinée qu'à reproduire sommairement les notions exposées dans la première. On y voit comment chaque article de l'*Abrégé du Trésor des Origines de la langue française* résumera l'article correspondant du *Trésor* même; comment les preuves développées et les textes cités dans le grand ouvrage seront seulement indiqués dans l'abrégé; comment néanmoins celui-ci doit en recueillir et enchaîner tous les résultats. Il est apparemment destiné aux lecteurs qui, contens de prendre une idée de toutes les opinions proposées par les étymologistes anciens et modernes, y compris l'auteur, ne voudront pas suivre le fil des recherches et des discussions; mais on conçoit qu'il pourra servir encore à rappeler en peu de mots, aux lecteurs plus instruits ou plus studieux, toutes les notions relatives à l'origine de chaque mot français, et qu'il posera du moins toutes les questions à résoudre pour les déterminer.

L'origine d'un mot est purement naturelle, quand il y a onomatopée, c'est-à-dire, reproduction de sons, ou bien encore quand ce mot semble une image immédiate des formes, des caractères, des propriétés de l'objet qu'il représente : mais presque tous les mots français sont empruntés d'idiomes plus anciens, du latin, du grec, du celtique, des langues ou septentrionales ou orientales; et l'esprit de système, en cette matière, consiste à faire dominer l'une de ces espèces d'origines sur toutes les autres, à la considérer comme la plus ordinaire et la seule générale. M. Pougens, persuadé qu'aux époques où les voyages, le commerce, les invasions, les transmigrations, les grandes crises de la

nature, ont confondu ou rapproché les peuples, les idiomes ont dû subir le même mélange, annonce qu'il ne sera *ni exclusivement orientaliste, ni partisan exclusif des origines septentrionales.* « Une métaphysique, dit-il, » dégagée des vaines hypothèses; une étude approfondie de l'histoire, » autant qu'il est permis à l'esprit humain d'en démêler les principaux » faits à travers la nuit des temps et des fables qui se pressent autour » du berceau des peuples, l'habitude de comparer plusieurs langues entre » elles; enfin l'analogie, mais en me défiant toutefois de ses dangereuses » déceptions: tels sont les moyens que j'ai cru devoir employer. »

Sur le mot ACHETER l'auteur commence par indiquer les diverses manières dont il a été jadis écrit: *asketer, acater, achater, achapter, achepter, achetter.* Les anciennes orthographes peuvent mettre sur la voie des étymologies; un autre soin, qui tend au même but, est de rapprocher du mot dont on s'occupe, ceux des autres langues qui lui ressemblent à-la-fois par leur composition syllabique et par leur signification; mais le mot français *acheter* ou *acater* ne se rapproche ainsi que du vieux mot italien *cattare* ou *accatare*, employé par Jean Villani dans le sens de *mendier*, ou *emprunter*, et du mot latin barbare *accaptare*, qui, selon Caseneuve, signifioit primitivement et proprement *se rendre vassal d'un seigneur.* On a cru démêler dans *acceptare* la racine *cap* ou *caput*, et l'on a dit que l'*acapt*, *acapit* ou *achapt*, ne désignoit d'abord que le droit seigneurial qui se payoit à chaque mutation de *cap* ou de tête, mais qu'ensuite il a exprimé, par extension, toute somme payée pour l'acquisition d'un objet quelconque.

M. Pougens s'arrête peu à l'opinion de Vossius et de Barbazan, qui font venir le verbe français *acheter* de l'ancien verbe latin *acceptare.* Il nous semble que cette origine pouvoit mériter plus d'attention. Nous trouvons dans Plaute, *acceptare argentum*, recevoir de l'argent; dans Silius Italicus, *acceptare jugum*, accepter un joug ou s'y soumettre; dans Tertullien, *acceptare votum*, agréer un vœu. *Acheter* n'est au fond qu'accepter en échange; et il y a peut-être ici assez de rapport entre les idées comme entre les syllabes, pour qu'il soit permis de soupçonner quelque affinité. Quoi qu'il en soit, la plupart des étymologistes n'envisagent que le mot latin du moyen âge, *accaptare*, et en cherchent l'origine, soit dans les langues orientales, soit dans celles du Nord. Un mot arabe qui se prononce *aschtarā* et qui signifie *acheter*, paroît à quelques-uns avoir fourni ce dernier mot à notre langue et introduit le mot *accaptare* dans la latinité barbare. Ménage en a fait la remarque; mais M. Pougens ne voit là qu'une rencontre fortuite, et n'entame, sur ce point, aucune discussion. Il trouve plus de vraisemblance dans l'hypo-

thèse qui donne à ce terme une origine septentrionale. En effet, l'ancien islandais, la langue finnoise, l'anglo-saxonne et les autres idiomes du Nord, offrent les mots *kaupa*, *caupaa*, *keptan*, *chauptun*, et qui tous veulent dire *acheter*, *échanger*, *négocier*, et qui ont laissé, avec des significations à peu près semblables, *kaufen* dans la langue allemande, *cheapen* dans l'anglaise, *kupiti* dans celle des Russes, &c. On a rapproché ces mots du grec κάπηλος, marchand, du latin *caupo*, *caupona*, *cauponari:* on a pensé qu'ils avoient pour racine commune, ou bien la syllabe *cap* signifiant *contenir*, ou bien la particule copulative *co* unie par contraction avec le substantif *ops*, biens ou richesse; et en recourant d'ailleurs au mot grec κοπὴ, *fracture*, *scission*, *partage*, au mot hébreu שכר [schikar], qui signifie également *couper* ou *vendre*, on s'est, à ce qu'il nous semble, de plus en plus éloigné du mot français *acheter*, dont il s'agissoit d'expliquer l'origine. Aussi M. Pougens se contente-t-il de recueillir ces observations accessoires: il s'en tient aux syllabes *kepta*, qui, plus ou moins modifiées, signifient *acheter* dans les anciens idiomes septentrionaux; et cette étymologie nous sembleroit en effet la plus probable, si l'on croyoit devoir écarter de cette question le mot latin *acceptare*. De cet article *acheter*, l'auteur nous renvoie à l'article *cheptel*, qui pourroit sans doute contribuer à éclaircir le premier, mais qui n'est point entré dans ce *specimen*. Le cheptel est un bail de bestiaux dont le profit doit se partager, par chefs ou têtes de bêtes, entre le bailleur et le preneur. Quelques auteurs, et particulièrement du Cange, font dériver ce mot de *chef* ou *caput;* mais d'autres le prennent pour une altération du mot celtique ou bas-breton *chatal*, *chaptail*, qui veut dire *troupeau*. L'exemple que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, est l'un des moins compliqués, et néanmoins il peut déjà montrer combien les problèmes dont M. Pougens s'est occupé étoient épineux en eux-mêmes; combien peut-être ils l'étoient devenus davantage encore par les rapprochemens qu'on avoit, de toutes parts, accumulés pour les résoudre; mais combien aussi l'auteur, par cela même qu'il n'a mis presque aucune limite à ses recherches, a senti la nécessité d'être extrêmement réservé dans ses conclusions.

Parmi les discusions étymologiques, il en est plusieurs qui entraînent l'examen de certains points d'histoire; c'est ce qu'on remarquera, dans ce *specimen*, aux articles *Amazones*, *Assassin*, *Bachelier*, *Barde*, *Bohême* ou *Bohémien*, *&c.:* l'auteur y expose avec une clarté parfaite les opinions des savans sur les faits que ces mots rappellent. L'étymologie du mot *boussole* pouvoit se séparer davantage de la question relative au lieu et à l'époque où cet instrument fut inventé. Les Toscans disent *bossola;* les Vénitiens,

bozzolo; les Espagnols, *bruxula;* les Anglais, *boxel.* Faut-il croire que c'est une altération de *boursole,* petite bourse, ou le diminutif de *bruxa* qui, en castillan, signifie *sorcière;* ou un dérivé, soit de l'italien *buso,* trou d'aiguille, soit du latin *buxus,* buis; ou enfin le diminutif de *buxis, pyxis,* boîte! Quelque choix qu'on fasse entre ces hypothèses, dont la dernière nous semble, comme à M. Pougens, de beaucoup la plus naturelle, elles sont toutes à peu près étrangères à l'histoire de la découverte de la boussole. Cependant, vu l'importance de cette invention, l'auteur a cru à propos de placer ici un exposé des principales opinions sur une question qui, dit-il, n'a pas encore été décidée d'une manière satisfaisante. Il donne en effet une analyse rapide et lumineuse de tout ce qui a été écrit sur ce sujet, depuis Polydore Virgile jusqu'à M. Deuber, qui l'a traité en 1818 dans une histoire allemande de la navigation (1). M. Pougens conclut que les Chinois et les Arabes n'ont connu la boussole qu'après le XIII.e siècle, et seulement par suite de leurs rapports avec les Européens; que les Italiens et les Français sont les seuls peuples de l'Europe qui puissent se disputer l'honneur de cette découverte, et que la balance semble pencher en faveur des Français. Nous nous abstenons d'élever aucun doute sur ces conclusions, de peur de nous éloigner des questions purement grammaticales qui ont été l'objet essentiel des travaux de M. Pougens.

Son Dictionnaire raisonné de la langue française nous paroît d'autant plus digne de l'attention des hommes de lettres, qu'il tend à remplir une lacune dans notre littérature. Il n'existe en effet aucun grand dictionnaire de notre langue qu'il nous soit permis de mettre en parallèle avec ceux dont s'honorent les Italiens, les Espagnols, les Anglais et les Allemands. L'inventaire d'une langue vivante n'est complet, n'est instructif, qu'autant qu'il fait connoître d'abord l'orthographe de chaque mot, sa prononciation, sa prosodie, son étymologie, ses relations avec les mots dont il dérive ou qui dérivent de lui, avec ceux qui le composent, ou dans la composition desquels il peut entrer; puis sa fonction dans le discours comme expression ou d'un sujet, ou d'un attribut, ou d'une action, ou d'un rapport entre les choses, ou d'une liaison entre les pensées; ensuite son sens propre ou immédiat, les sens figurés et les acceptions diverses dont il est susceptible; sa synonymie, c'est-à-dire, la comparaison de sa valeur avec celle de certains autres mots, ce qu'il a de commun avec eux, ce qui le distingue; de plus les modifications qu'il reçoit, les inflexions qu'il prend pour exprimer accidentellement les idées de genre, de nombre,

(1) Geschichte der Schiffahrt, &c. Bamberg, *in-8.°*

de temps, de personnes; enfin les règles de l'emploi qu'il convient d'en faire, s'il est suranné, s'il est nouveau, à quel style il appartient; comment il se construit avec les autres élémens du discours, et quel usage en ont fait les bons écrivains. Telle est, autant que nous en pouvons juger par quelques exemples, l'étendue du plan que s'est tracé M. Pougens. Il est vrai que les articles qu'il a choisis pour en composer ce *specimen*, lui ont fourni fort peu d'occasions, soit de comparer entre eux des mots vulgairement considérés comme synonymes, soit de résoudre des questions de syntaxe, soit d'appliquer des principes généraux de grammaire; mais nous croyons que les lecteurs éclairés et attentifs, qui confronteront son travail à ceux du même genre, donneront des éloges à la clarté de ses définitions, à la pureté de son style et à l'heureux choix qu'il a fait d'exemples classiques. Il commence chaque article par des notions étymologiques qu'il extrait de son *Trésor*, ou plutôt de l'*Abrégé* de ce Trésor: ces notions, après avoir ainsi subi deux analyses, semblent réduites à leurs plus simples termes, à leur plus étroit espace; nous ignorons pourtant si les mots latins, grecs, orientaux et septentrionaux, dont elles sont encore ici parsemées, n'auroient pas le double inconvénient d'accroître la dépense de l'impression de l'ouvrage, et d'effrayer, par l'aspect de tant de caractères étrangers, les lecteurs qui ne chercheroient que la connoissance immédiate des mots de leur propre langue.

On nous demandera sans doute un exemple d'après lequel on puisse porter un jugement sur nos propres observations : voici l'article *Choisir*; nous en retrancherons seulement la plupart des exemples : l'auteur en cite ordinairement deux ou trois, ou même quatre, à l'appui de chacune de ses définitions ou de ses réflexions; c'est un soin dont ses lecteurs lui sauront gré, et auquel nous ne pouvons qu'applaudir; mais nous devons éviter d'allonger notre extrait par un trop grand nombre de transcriptions.

« *Choisir*, v. a. [verbe actif]. On a écrit autrefois *coisir*; ancien pro-
» vençal, *causir*; languedocien, *causi*; italien, *ciausire*; anglais, *to*
» *chuse*, &c. . . . I. Selon Bourdelot, du mot *quæritare*, fréquentatif forgé
» du mot *quærere*. II. Selon Ménage, du latin *colligere*, étymologie dénuée
» de vraisemblance. III. Selon E. Skinner, Fr. Junius, Ihre, M. A. W. de
» Schlegel, &c., du mœsogothique *kiusan*, choisir, ... du suiogothique
» *kiosa*, ... mots qui se retrouvent dans le persan *guzyden*, ... et qui,
» selon Olaüs Rudbeck, *Atlant.*, appartiennent à la langue punique. »

(Nous avons supprimé les caractères septentrionaux et orientaux, et même aussi quelques autres mots pris de ces deux classes de langues.)

« 1.° Préférer, par un acte libre de sa volonté, et d'après un examen

» comparatif, une personne, une chose, un objet quelconque, une » jouissance, une opinion....

Mayenne a des vertus qu'on ne peut trop chérir;
Et je le *choisirois*, si je pouvois *choisir*. *(Henriade...)*

» 2.° *Il se dit* des personnes que l'on destine, que l'on nomme à une » fonction, à un emploi quelconque.

Le roi doit à son fils *choisir* un gouverneur. *(Corneille....)*

» 3.° *Choisir* signifie aussi chercher ou démêler dans la foule un in- » dividu, un objet *quelconque.*

Peut-on douter de la providence, et que le canon qui a *choisi* de loin M. de Turenne entre dix hommes qui étoient autour de lui, ne fût chargé de toute éternité ! *(Sévigné....)*

» *Choisir* s'emploie quelquefois absolument, sans régime :

Par fois c'est bien *choisir* de ne choisir pas. *(Montaigne....)*
Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses. *(Corneille....)*

» Le verbe *choisir* est ordinairement suivi des prépositions *entre*, » *parmi.*

Entre deux choses parfaitement égales, il y a à opter, mais il n'y a pas à *choisir.* *(Girard, Syn.)*

La députation que nous vîmes arriver étoit presque toute *choisie* parmi les plus anciennes familles de la république. *(Voy. d'Anach....)*

Le reste de l'article montre comment *choisir* se construit avec les prépositions *à* et *de*, avec un infinitif, &c.; et quels sens a le participe *choisi, &c.*

Lorsqu'on sait que M. Pougens est, depuis l'âge de vingt-trois ans, totalement privé de la vue, on admire encore plus l'étendue de son travail et l'activité de sa mémoire. On conçoit à peine comment il a pu rassembler et distribuer si heureusement tant de textes classiques dans son Dictionnaire grammatical; tant de faits, de témoignages, et de mots de toutes les langues, dans son Trésor des origines de la nôtre. Le nombre des écrivains et des ouvrages qu'il a consultés pour composer son *Trésor*, s'élève, dit-il, à plus de quatre mille deux cents, et il se propose d'en publier un catalogue raisonné qui servira de second volume à son *specimen.* Nous l'invitons sur-tout à terminer ses deux grands lexiques; et nous pensons que les extraits qu'il vient d'en publier lui attireront, à cet égard, beaucoup de sollicitations aussi pressantes et plus décisives que les nôtres.

DAUNOU.

Esprit, Origine et Progrès des Institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe; par J. D. Meyer : tome I.er, *in-8.o*, partie ancienne. La Haye, de l'imprimerie belgique, au Spui, n.o 72; 1818.

Par institutions judiciaires, l'auteur entend l'organisation de la justice prise dans toute son étendue, et considérée dans ses rapports avec le gouvernement; savoir, la forme des tribunaux, l'étendue de leur juridiction, leurs relations avec les autres autorités, &c.

« Pour connoître à fond l'organisation de la justice d'un pays, il » faut savoir quels sont les juges ou tribunaux institués par la loi, quelle » est leur compétence, quelle est la part que le peuple peut prendre » aux jugemens, jusqu'où va l'influence du souverain, soit comme législateur, soit comme chef suprême de l'administration; quelle étendue » de pouvoir est accordée à chaque juge pour faire exécuter ses arrêts : » il faut savoir le mode de nomination de ces juges, leur plus ou moins » de dépendance, leur autorité; enfin il faut embrasser tout ce qui est » nécessaire pour apprécier le génie qui a dicté les lois ou les usages » relatifs à la garantie des droits de chaque citoyen. »

C'est un sujet de controverse parmi les plus doctes légistes, que de savoir s'il est plus avantageux d'accepter un système de législation que de suivre seulement des usages. Les uns invoquent la raison théorique; les autres, la raison pratique ou l'expérience des siècles. M. Meyer voudroit qu'on tâchât de concilier les deux manières, et que le législateur conformât le système de son code aux usages reçus, aux opinions établies.

L'auteur observe que toutes les parties de la législation ne sont pas également intéressantes dans leurs résultats, et que les lois, auxquelles le citoyen est libre de se soumettre ou non, ont une influence bien moins marquée : telles sont, dit-il, les lois civiles et criminelles. Après les lois civiles, ce sont les lois pénales qui présentent le moins d'intérêt; elles ne concernent qu'un petit nombre d'individus qui, d'ailleurs, peuvent, par leur conduite, prévenir les cas où elles devroient leur être appliquées. De toutes les dispositions législatives, celles qui se rattachent le plus intimement à l'état de la société, ce sont les formes de la procédure soit civile, soit criminelle; elles ont des rapports si directs avec l'organisation du gouvernement, qu'on pourroit deviner à peu près la constitution d'un état d'après la connoissance de ses institutions judiciaires. Il n'est pas impossible sans doute de faire adopter par une nation des institutions étrangères; mais il faut user de

beaucoup de ménagement, et les accommoder par de sages modifications aux mœurs et aux institutions nationales. Il est également dangereux pour les peuples de pousser trop loin les réformes, comme de revenir à des institutions déjà abolies.

« S'il est en général, dit l'auteur, dangereux d'attaquer d'anciennes » institutions qui ont pris racine dans tous les cœurs, et se sont en » quelque manière identifiées avec un peuple, il peut ne pas être plus » sûr de vouloir reproduire ces anciennes institutions, une fois qu'elles » ont été supprimées, et que la nation a reconnu que, pour avoir existé » long-temps, elles n'en sont pas moins superflues ou nuisibles. »

Après ces considérations préliminaires, l'auteur présente le plan de son ouvrage : il se propose de faire connoître les institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe, à savoir, de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne ; il annonce qu'il remontera à la source de la plupart des institutions modernes, et que, suivant le chemin indiqué par Montesquieu, il cherchera dans la Germanie ce prototype commun sur lequel les divers peuples conquérans qui ont succédé à l'Empire romain, ont calqué leur législation. Le premier volume dont je rends compte est consacré à ces recherches pour lesquelles l'auteur profite des découvertes historiques faites depuis l'Esprit des lois, ainsi que des connoissances étymologiques que lui fournit l'idiome flamand. Dans ce premier volume, il s'agit de la partie ancienne. Le volume suivant offrira les institutions modernes des quatre nations déjà nommées.

Enfin la troisième et dernière partie renfermera l'application des résultats précédens, et formera un corps de doctrine des institutions les plus utiles.

L'auteur annonce qu'il n'entre pas dans son plan d'examiner les lois romaines qui n'ont été adoptées que pour le droit civil, ni les lois du droit canon, qui n'a eu qu'une influence secondaire sur la forme des institutions judiciaires. L'établissement du christianisme, la réformation, la découverte de l'Amérique, lui paroissent des circonstances étrangères à son plan, parce que, malgré les modifications qu'elles ont apportées aux mœurs européennes, leur influence sur l'administration de la justice a été très-indirecte et presque insensible.

Je ne suivrai point l'auteur dans les détails connus qu'il rassemble sur la constitution politique de l'ancienne Germanie, et qui sont l'objet du livre I.er : il explique beaucoup de mots ; et l'examen des étymologies ou des explications meneroit trop loin. J'avoue toutefois que j'ai lu cette partie de son ouvrage avec un vif intérêt ; je crois qu'elle est digne de fixer l'attention non-seulement des personnes qui étudient la matière

comme légistes, mais encore de celles qui ne l'examineroient que comme philologues; je pense pourtant que, pour le très-grand nombre des lecteurs, il doit être permis de faire usage du conseil que l'auteur lui-même donne en ces termes :

« Ceux des lecteurs qui ne s'appliquent pas *ex professo* à cette partie » abstraite du moyen âge, pourront se dispenser de les examiner atten- » tivement; une lecture superficielle suffit pour l'intelligence des cha- » pitres suivans. »

Le livre deuxième présente le tableau de l'ordre judiciaire chez les anciens Germains et chez leurs descendans, soit avant, soit après les conquêtes faites sur l'Empire romain.

Le chapitre II de ce livre contient les détails relatifs à la manière d'administrer la justice dans l'ancienne Germanie. Dans le chapitre III, l'auteur traite de la juridiction personnelle que les Germains conservèrent sous les Romains, c'est-à-dire, du privilége d'être jugés d'après leurs propres lois, et non d'après celles des lieux où ils se trouvoient. La juridiction volontaire et la juridiction contentieuse sont l'objet du chapitre IV. Le Ve explique le genre de preuves que fournissoit l'accusé pour se disculper, et sur-tout le secours des témoins à décharge. Une circonstance particulière aux institutions des anciens Germains, c'est le moyen qu'avoit l'accusé de se justifier en jurant lui-même, et en faisant appuyer son serment par les sermens d'un certain nombre d'hommes libres, qu'on appeloit *JURATORES, SACRAMENTALES, COLLAUDANTES, PURGATORES.* Un citoyen n'étoit admis à être CONJURATEUR qu'autant qu'il avoit les qualités nécessaires pour être juge. Dans le chapitre VI, l'auteur parle des JUGEMENS DE DIEU. C'est sans doute faire dater cette institution de bien loin, que d'en indiquer l'origine dans l'ancienne Germanie, et avant l'établissement du christianisme. M. Meyer trouve dans Tacite que les Germains étoient superstitieux, qu'ils croyoient à la divination; et il conclut de ces faits, qu'il est vraisemblable que ce caractère les a portés à recourir à la procédure des JUGEMENS DE DIEU. Il me semble que, dans un ouvrage où l'auteur se propose d'écrire l'histoire positive des institutions judiciaires, il n'auroit pas dû s'abandonner à de pareilles conjectures. Le combat judiciaire est l'objet du chapitre VII : l'origine en est incertaine; mais cette institution tient au même principe que celle des jugemens de Dieu. M. Meyer convient que l'une et l'autre sont l'effet d'un principe très-moral, de l'opinion que Dieu devoit favoriser la cause la plus juste ; mais il est permis de croire que, dans les pays du Nord, une telle opinion n'a pu devenir générale et populaire que

depuis l'établissement de la religion chrétienne et chez des peuples qui la professoient.

Après avoir ainsi recherché les circonstances particulières qui avoient exercé quelque influence sur les institutions judiciaires parmi les Germains, l'auteur examine ces institutions dans les divers pays, et leur assigne cinq époques.

La première est celle où les causes étoient portées dans l'assemblée générale, présidée par le roi ou le chef qui préparoit les travaux, dirigeoit les délibérations, et en protégeoit l'exécution. Quand l'étendue de l'État ne permit plus de porter toutes les causes aux comices de la nation, il fallut introduire les *PLACITA MINORA*, qui n'étoient autre chose que l'assemblée du comté, présidée par le comte ou grafion; il y eut même des *PLACITA* de canton: c'est la seconde époque assignée par l'auteur. La forme de ces plaids, la procédure qu'on y observoit, les jugemens qu'on y rendoit et la manière de les exécuter sont les sujets des chapitres X, XI, XII et XIII.

La troisième époque est celle des scabins, des juges; les chapitres XIV et XV traitent de la procédure qui avoit lieu devant leurs tribunaux, et des jugemens qui en émanoient. Le chapitre XVII est relatif à la juridiction sur les serfs et sur les vassaux.

La féodalité, les jugemens par pairs, sont la quatrième époque. Quand tous les hommes libres furent devenus vassaux, on ne vit plus de plaids réguliers, plus d'échevins: les comtes et les seigneurs se firent assister par leurs vassaux, alors assujettis au double service des plaids et de la guerre; *IN CURTE AUT IN CAMPO*. Le chapitre XIX traite des appels, et M. Meyer soutient, contre l'opinion de Montesquieu et celle de Robertson, que l'origine des appels ne remonte qu'au capitulaire de Cressy, en 856. Dès que l'autorité d'un tribunal ne fut plus que la dérivation d'un pouvoir subordonné lui-même à un pouvoir supérieur, on imagina la ressource d'appeler au suzerain de la décision du vassal. M. Meyer fait remarquer la différence entre l'appel, tel que les Romains l'avoient connu, et la plainte en déni de justice ou pour faux jugement: l'appel tendoit à la réparation d'un tort qu'un citoyen éprouvoit par la décision du tribunal, tandis que la plainte en déni de justice n'étoit relative qu'à la punition d'un magistrat qui avoit manqué à son devoir.

La cinquième époque concerne les tribunaux permanens; par l'établissement de tels tribunaux, le droit de juger passe d'une classe de citoyens à un certain nombre de personnes nommées par le souverain. M. Meyer recherche et déduit les résultats de ce grand changement. Les principaux furent l'admission du système de récusation, qui étoit inconnu

lors des assemblées générales; le secret de la procédure, qui, d'ailleurs, étant rédigée en latin, seroit restée, pour la plupart des parties, secrète par le fait, si elle ne l'avoit été de droit; et sur-tout ce fut alors que l'administration de la justice cessa d'être gratuite.

On jugera sans doute par cette simple analyse de l'ouvrage, qu'il offre, dans les circonstances actuelles, un très-grand intérêt. Je pourrois faire diverses observations; je me borne aux suivantes.

M. Meyer a cru devoir examiner l'état politique des Germains et des autres peuples du Nord, pour préparer l'examen de leurs institutions judiciaires: mais, au lieu de présenter parallèlement, du moins d'époque en époque, les recherches relatives aux deux objets, il en a fait deux parties absolument distinctes et séparées; de sorte qu'il n'a pu éviter des redites, et qu'il a été obligé de faire rétrograder le lecteur, quand il a eu à parler des institutions judiciaires. Mes regrets paroîtront d'autant plus fondés, que l'auteur convient que, chez les peuples d'origine germanique, la conduite de la guerre, l'administration de la justice et le gouvernement étoient confiés aux mêmes fonctionnaires.

Dans le très-grand nombre de faits que l'auteur cite ou explique, j'ai cru reconnoître quelques erreurs. J'en releverai une qui me paroît exiger une réfutation expresse et détaillée.

Dans le chapitre VIII, page 344, il a dit: « Il n'y avoit donc aucune » raison de soustraire à la connoissance de l'assemblée de la nation TOUS » LES PROCÈS CIVILS qui pouvoient naître entre ses membres. »

Et, à l'appui de cette assertion, il cite le passage d'Aimoin, livre IV, chapitre 29, portant que ce fut *IN PUBLICO FRANCORUM CONVENTU* que les fils du duc d'Aquitaine furent, l'an 654, déclarés indignes de la succession de leur père.

Ainsi, d'après M. Meyer, il faudroit regarder comme certain que, sous la première race de nos rois, il n'existoit pas de cour royale avec le privilége de juger les procès civils; cependant l'existence de ces cours, leur composition, leurs formes de procéder, sont assez connues pour que l'auteur eût pu se garantir du paradoxe qu'il a tenté d'établir.

On conçoit que, lorsqu'il s'agissoit de l'héritage du duc d'Aquitaine, l'assemblée entière de la nation étoit seule en droit de juger cette cause politique; mais comment admettre qu'il étoit de sa compétence de prononcer sur TOUS LES PROCÈS CIVILS!

Parmi le grand nombre d'autorités que je pourrois rapporter ici, je choisis celles que fournit un seul règne.

Clotaire III, siégeant ASSISTÉ DE RÉFÉRENDAIRES ET DU COMTE DU PALAIS *pour entendre les causes de tous, et les décider avec justice,*

écoute les parties, et prononce une sentence par laquelle il adjuge au monastère de Saint-Denis divers domaines qu'un évêque détenoit (1) (an 658).

Le même roi siégeant, ASSISTÉ DE COMTES, DE SÉNÉCHAUX ET DU COMTE DU PALAIS, adjugea au monastère de Saint-Denis et à l'église de Reims un autre domaine, possédé par le fils du maire du palais, Erchinould (2) (an 659).

Enfin un jugement rendu par le même roi, l'an 663, en faveur du monastère de Saint-Bénigne, porte qu'il a été rendu avec l'ASSISTANCE DES ÉVÊQUES, GRANDS ET AUTRES MINISTRES DU PALAIS, ET D'ANDOBEL OU ANDOBALD, COMTE DU PALAIS, lorsque ce roi siégeoit *AD UNIVERSORUM CAUSAS AUDIENDAS JUSTOQUE JUDICIO TERMINANDAS* (3).

Il s'en faut de beaucoup que la formule de Marculfe, liv. I, cap. 25, favorise l'opinion de M. Meyer, comme il le prétend : il suffit de comparer les expressions de cette formule avec les jugemens que je rapporte, pour se convaincre que ce n'étoit pas dans une assemblée nationale que le roi jugeoit ces procès entre particuliers. Enfin les notes que le savant Baluze, si versé dans nos antiquités, a faites sur cette formule, ne permettoient pas d'élever des doutes sur l'existence des cours royales à cette époque.

J'aurois pu présenter d'autres observations; je me borne à celles-ci : loin de diminuer mon estime pour cet ouvrage important, elles ont été dictées par le desir qu'il puisse recevoir toute la perfection dont le sujet est susceptible, et qu'il est permis d'espérer du zèle et des talens de l'auteur.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle, le vendredi 23 juillet : elle avoit proposé, pour sujet de prix, de *rechercher quelles étoient, dans les diverses villes de la Grèce, et particulièrement à Athènes, les différentes fêtes de Bacchus; de fixer le nombre de ces fêtes, et d'indiquer les lieux situés, soit dans la ville, soit hors de la ville, où elles étoient*

---

(1) *Diplomata, chartæ, &c. ad res francicas spectantia*, tom. I, p. 224.
(2) *Ibid.* pag. 227. — (3) *Ibid.* pag. 245.

célébrées, et les diverses époques de l'année auxquelles elles appartenoient; de *distinguer les rites particuliers à chacune de ces fêtes*, et de *déterminer spécialement ceux qui faisoient partie des cérémonies mystiques.* Le prix a été partagé entre le mémoire n.° 3, qui a pour épigraphe, *O utinam!*, et le mémoire n.° 2, portant pour épigraphe ces mots de M. Heyne, *De Baccho quanta fabularum est congeries! quanta varietas!* L'auteur du n.° 3 est M. Jean-François GAIL, ancien élève de l'école normale, docteur de la faculté des lettres de Paris, professeur d'histoire et de géographie à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr; et l'auteur du n.° 2 est M. ROLLE, bibliothécaire de la ville de Paris. Le mémoire enregistré sous le n.° 1, et qui a pour épigraphe ces paroles de Synesius, Ὁ γὰρ ἐν ἀγνοίᾳ σχάζεται, a été jugé digne d'une mention honorable.

L'académie renouvelle l'annonce qu'elle fit, l'année dernière, du sujet du prix qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1820. Elle avoit proposé la question suivante: *Examiner quel étoit, à l'époque de l'avénement de Saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France; et montrer quels étoient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince.*

Elle propose pour sujet d'un autre prix qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1821, *de comparer les monumens qui nous restent de l'ancien empire de Perse et de la Chaldée, soit édifices, bas-reliefs, statues, soit inscriptions, amulettes, monnaies, pierres gravées, cylindres, &c., avec les doctrines et les allégories religieuses contenues dans le Zend-Avesta et avec les renseignemens que nous ont conservés les écrivains hébreux, grecs, latins et orientaux sur les opinions et les usages des Perses et des Chaldéens; et les éclaircir, autant qu'il sera possible, les uns par les autres.*

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril de chaque année. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'académie, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté, joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur. Les concurrens sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

Après ces annonces, M. *Dacier*, secrétaire perpétuel, a lu des notices sur la vie et les ouvrages de MM. Clavier et Choiseul-Gouffier; M. *Mongez*, des observations sur la lecture du sixième livre de l'Énéide de Virgile, faite devant Auguste et Octavie (*voyez* Journal des Savans, janvier 1819, page 58); M. *Naudet*, un mémoire sur l'état des personnes en France sous la première race de nos rois; et M. *Jomard*, un parallèle entre les antiquités de l'Inde et celles de l'Egypte, fragment d'un Essai sur l'art en Égypte.

Il n'est pas resté assez de temps pour entendre deux autres morceaux intitulés, l'un, *Vues générales sur la poliorcétique des anciens* ou *l'attaque ou la défense des places avant l'invention de la poudre*, par M. *Dureau de Lamalle;* l'autre, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Mentelle*, par M. *Dacier.*

L'académie des beaux-arts a perdu l'un de ses membres, M. Duvivier, graveur, aux funérailles duquel M. Quatremère de Quincy a prononcé, le 12 juillet, le discours suivant: « Messieurs, en nous enlevant le respectable confrère » dont nous accompagnons ici les restes, la mort n'a fait, si l'on peut dire,

» qu'achever son ouvrage. Les effets naturels d'une grande longévité, la cécité » qui depuis long-temps avoit comme séquestré M. Duvivier du monde visible, » de longues infirmités, aggravées par un accident déplorable, tout nous avoit » préparés à cette dernière séparation. Et toutefois ce coup, depuis si long-temps » prévu, ne perd rien de ce qu'il a de douloureux pour nous. Le dernier instant » de l'homme est comme le dénouement d'une longue action; il semble offrir » une sorte de récapitulation de sa vie; il nous la concentre comme dans un seul » point, et, par le sentiment de la privation, nous fait mieux apprécier ce que » nous perdons. Vous éprouvez sans doute, Messieurs, ce sentiment pénible, » en vous rappelant tout ce qu'avoit d'estimable M. Duvivier, tout ce qu'une » longue connoissance des hommes, tout ce qu'un caractère heureux, un cœur » droit, une habitude de bienveillance générale, avoient mis d'agrément et » d'aménité dans son commerce. Ces qualités qui le distinguoient, lui firent des » amis de tous les académiciens, qui, à deux époques différentes, l'appelèrent au » milieu d'eux; car M. Duvivier fut deux fois élu membre de l'académie. Un » talent distingué dans la gravure en médailles lui avoit ouvert, il y a long-» temps, les portes de l'académie royale de peinture et de sculpture, à une époque » où les places dans ce corps célèbre n'étoient limitées que par le nombre de ceux » qui étoient en état de les occuper. Aucun artiste alors ne pouvoit disputer à » M. Duvivier la supériorité de talent en son genre. Nous avouerons que ce bel » art, dont on ne sauroit trop encourager les efforts, puisqu'il est peut-être le » plus propre à perpétuer les traits des hommes célèbres et le souvenir de leurs » exploits, avoit perdu un peu de l'éclat dont il avoit brillé dans les deux siècles » précédens. Cet état de tranquillité intérieure qui offre peu d'événemens, qui » ouvre peu de routes aux passions ambitieuses, et dont on ne sent le bonheur » que lorsqu'il est passé, fut assez l'état de la France sous le règne de Louis XV. » Ce siècle s'étoit déshabitué des monumens d'orgueil et de vanité : aussi la » gravure en médailles se ressentit de la modération du prince. Cet art eut peu » d'occupations, et M. Duvivier suffit pendant long-temps à l'exécution des » monumens métalliques que réclamèrent les besoins de l'État. Passionné pour » son art, M. Duvivier se livroit sans réserve aux études qui en associent les » productions à celles de la sculpture. S'il n'atteignit pas à ce savoir de dessin, » à cette beauté de style et de composition dont les anciens nous ont laissé de » si rares modèles, disons qu'il n'est guère donné aux hommes de remonter ce » courant d'habitudes et d'opinions qui forme le goût de chaque période, et » qui entraîne chaque génération dans une direction uniforme : mais disons aussi » que M. Duvivier sut se garantir de ce goût vicieux de composition qu'adop-» tèrent les graveurs de différentes écoles, et qui consiste à faire des types de » médailles, de petits tableaux en miniature. M. Duvivier resta fidèle aux » conventions de son art. Après qu'un goût plus correct se fut introduit dans » tous les ouvrages de l'art, après que des circonstances politiques d'un nouveau » genre eurent donné plus d'activité à la gravure en médailles, et que de » nombreux et jeunes concurrens purent disputer à M. Duvivier la primauté » qu'il avoit long-temps obtenue, l'académie des beaux-arts de l'Institut crut » remplir un acte de justice bien mérité, en rappelant dans son sein le graveur » octogénaire que de nombreux services recommandoient à la reconnoissance » publique. Vous savez, Messieurs, avec quel zèle et quelle assiduité M. Du-» vivier prit part à vos travaux, quelle attention il portoit dans vos discussions,

» en y mêlant de fréquentes et judicieuses réflexions. La privation de la vue » corporelle sembloit avoir donné chez lui plus d'activité à cette vue intellec- » tuelle, dont les jouissances intérieures charmèrent les ennuis de sa position et » adoucirent long-temps les infirmités de sa vieillesse. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Nouveaux Dialogues anglais et français, revus, corrigés et augmentés par Aug. Noël. Boulogne-sur-mer, impr. de Le Roi-Berger; et à Paris, chez le Tellier, 1819, *in-12*, 6 feuilles et demie.

The Misanthrope, a comedy, translated from Molière. Boulogne-sur-mer, impr. de Le Roi-Berger; et à Paris, chez le Tellier, 1819, *in-12*, 4 feuilles et demie.

L'Officier enlevé, ou l'Enlèvement singulier, comédie en un acte et en prose, mêlée de chants, par M. Alex. Duval, membre de l'Institut, musique de M. Catel, membre de l'Institut. Paris, impr. d'Éverat, chez Vente, 1819; *in-8.°*, 3 feuilles: 1 fr. 50 cent.

Épigrammes de M. Val. Martial; traduction nouvelle et complète (en prose), par feu E. T. Simon, ancien bibliothécaire du Tribunat, &c.; avec le texte latin en regard; des notes et les meilleures imitations en vers français, depuis Cl. Marot jusqu'à nos jours: recueil publié par le général Simon, fils du traducteur, et P. R. Auguis. Paris, impr. de Richomme, librairie de Guitel, 1819; tome second, *in-8.°*, 35 feuilles 3/4. Prix de chaque volume, 7 francs pour les non-souscripteurs.

Nicetæ Eugeniani Fabulam amatoriam et Constantini Manassis Fragmenta è codicibus græcè edidit, latinè vertit et notis illustravit Jo. Fr. Boissonade. Parisiis, typis Bobée, 1819, 2 vol. *in-12*, qui se trouvent chez MM. Treuttel et Würtz.

Le Curé de village, histoire véritable, écrite par Christian Simplicius, sacristain de l'église d'Isaourens, et publiée par Alph. Mahul. Paris, chez Colas, rue Dauphine, n.° 32, et chez Delaunay, 1819, *in-12*, vj et 187 pages. Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. par la poste.

Bibliotheca classica latina, sive Collectio auctorum classicorum latinorum. = Première livraison, 3 vol. *in-8.°* ensemble de 115 feuilles. C'est le commencement de la collection entreprise par M. N. E. Le Maire, annoncée dans le Journal des Savans, mai 1818, pag. 317. Ces trois volumes sont, le premier de *Jules-César*, qui en aura 4; le premier de *Tacite*, qui doit aussi en avoir 4; et le premier de *Virgile*, d'après l'édition de Heyne, 6 volumes. Le Tacite, est accompagné de notes posthumes d'Oberlin; le César, de notes diverses et de celles de MM. Le Maire et Achaintre, avec 2 cartes et deux planches. Le Virgile est imprimé chez M. P. Didot; le César, chez M. Firmin Didot; le Tacite, chez M. C. L. F. Panckoucke. = Les trois articles se trouvent chez MM. Didot, Renouard, Barrois, Panckoucke, Fournier, &c. Le prix de chaque volume est, pour les souscripteurs, de 10 fr., et de 20 en papier vélin satiné. Les cartes du César se paient à part 5 fr

Lettres inédites de Buffon, J. J. Rousseau, Voltaire, Piron, Lalande, Larcher et autres, adressées à l'académie de Dijon; avec des notes, des *fac simile*, &c.; publiées par C. X. Girault. Dijon, imprimerie de Carrion; et à Paris, chez Delaunay, 1819, *in-8.°*, 11 feuilles 1/4, outre les *fac simile*.

De la nécessité de fixer et d'adopter un corps de doctrine pour la géographie et la

statistique, avec un essai systématique sur cet objet, et des programmes pour des cours sur ces deux sciences, dans leur application à l'art de la guerre; par M. le baron de Férussac, chef de bataillon, &c. Paris, impr. de Demonville, chez Magimel et Arthus Bertrand, 1819, *in-8.°*, 40 pages; outre des tableaux synoptiques qui présentent les divisions et subdivisions de ces sciences.

Le monde Maritime, ou Tableau géographique et historique de l'archipel d'Orient, de la Polynésie et de l'Austrasie, contenant la description de toutes les îles du grand Océan et du continent de la Nouvelle-Hollande; l'histoire de tous les peuples qui les habitent, l'exposition de leurs croyances, de leurs gouvernemens, de leur agriculture, de leurs arts, de leur industrie, de leur commerce; la peinture de leurs caractères, de leurs usages, de leurs mœurs, de leurs costumes; avec des vocabulaires comparés de leurs différens dialectes; par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Nepveu, 1819, *in-8.°*, tom. I et II, 40 feuilles 1/8, outre deux cartes et 37 gravures: l'ouvrage aura 6 volumes. Le prix des deux premiers est de 16 francs, et de 24 francs avec figures coloriées. = Le même ouvrage s'imprime aussi *in-18*, et aura, dans ce format, 12 volumes, dont les quatre premiers ont déjà paru, et sont ensemble du même prix que les 2 premiers *in-8.°*

Voyage à Constantinople, fait à l'occasion de l'ambassade de M. le comte de Choiseul-Gouffier à la Porte ottomane, par un ancien aumônier de la marine royale. Paris, chez Franç. et Louis Janet, éditeurs, rue Saint-Jacques, n.° 59, 1819, *in-12*.

Voyage dans le pays d'Aschantie, ou Relation de l'ambassade envoyée dans ce royaume par les Anglais, avec des détails sur les mœurs, les lois et le gouvernement de ce pays, des notices géographiques sur d'autres contrées situées dans l'intérieur de l'Afrique, et la traduction d'un manuscrit arabe, où se trouve décrite la mort de Mungo-Park; par T. E. Bowdich; traduit de l'anglais par le traducteur du Voyage de Maxwell. Paris, imprimerie de Smith, librairie de Gide, 1819, *in-8.°*, 33 feuilles et une carte: 8 fr. (Voyez ci-dessus, p. 451-456, un premier article de M. Biot, sur le texte anglais de ce Voyage.)

Histoire du Bas-Empire, par Le Beau, continué par Ameilhon, terminée par un tableau des possessions de l'Empire ottoman, par M. Barbié du Bocage, membre de l'Institut; 29 vol. *in-12*, dont le prix sera de 78 fr.; mais qui sont offerts pour 60 fr. aux personnes qui souscriront, avant le 1.er octobre prochain, chez Caille et Ravier, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n.° 17. = L'Histoire du Bas-Empire est la matière des tomes XVII-XXV de l'Abrégé de l'Histoire universelle par M. de Ségur. Ces neuf tomes *in-18* viennent de paroître chez Eymery. Prix, 18 fr., et avec les figures coloriées, 23 fr.

Essai historique sur le règne de Charles II, par Jules Berthevin, pouvant faire suite à l'Histoire de Cromwell. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Maradan, 1819, *in-8.°*, 28 feuilles: 6 fr.

Histoire de l'empire de Russie, par M. Karamsin; traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret. Paris, Belin, 1819, *in-8.°*, tome I.er

Une Lettre sur l'éducation du Dauphin, attribuée à Louis XVI, est-elle authentique? et Observations sur les recueils de lettres publiées en 1803 et 1817 sous le nom de ce prince; par l'auteur des Mémoires historiques sur Louis XVII. Paris, imprimerie de Lefebvre, librairie de H. Nicolle, 1819, *in-8.°*, 56 pages; les cinq dernières contiennent une note de M. Beuchot.

Paris ancien, Paris moderne; religions, mœurs, caractères, usages de cette ville, anecdotes curieuses et faits intéressans; deuxième livraison : règne de Philippe-Auguste. Paris, imprimerie de Patris, 1819, *in-4.°*, 11 feuilles, outre les planches : 7 fr., et avec figures coloriées, 12 fr. Chez M. de Mauperché, rue de Perpignan, n.° 9.

Abrégé des Annales du commerce de mer d'Abbeville; par M. Traullé (correspondant de l'Institut). Abbeville, Boulanger-Vion, 1819, *in-4.°*, 39 pages.

Recherches historiques sur la ville de Saumur, ses monumens et ceux de son arrondissement, par J. F. Bodin, receveur particulier du même arrondissement. Saumur, Degouy, 2 vol. *in-8.°*, 445 et 513 pages, outre 11 planches gravées d'après les dessins de l'auteur. Il n'existoit encore aucune histoire particulière de Saumur. M. Bodin fait d'abord connoître les monumens celtiques et les antiquités romaines qui se trouvent autour de cette ville. Il recherche ensuite les traces de l'ancienne topographie de ce canton, et les époques de la construction des premières églises. Il retrace les origines des abbayes de Saint-Florent, de Fontevrauld, d'Asnières, de Saint-Maur-sur-Loire, &c.; après quoi il parcourt tout le fil des annales civiles de Saumur, depuis le moyen âge jusqu'à la guerre de la Vendée. L'auteur a puisé dans les mémoires manuscrits de M. Rangeard les détails que ne fournissoient pas les histoires d'Anjou imprimées. Le cinquante-deuxième et dernier chapitre est intitulé, *Biographie saumuroise.* C'est un dictionnaire des personnages illustres que cette ville a produits. Le chapitre XXX avoit été déjà consacré exclusivement à Mme Dacier : dans le cinquante-deuxième, M. Bodin se borne à une remarque sur l'année de la naissance de cette femme célèbre. On la dit née en 1651 ; mais un seul enfant de Tannegui Le Fèvre est inscrit, sous cette année, dans le registre des baptêmes, et c'est un fils nommé Jacques : le seul acte de naissance applicable à Mme Dacier seroit l'acte informe qui est conçu comme il suit (et avec les mêmes lacunes) :

Le dimanche 8.e jour de mars 1654, a été baptisé par M. de Beaujardin de Tannegui Le Fèvre, régent en l'académie et de Son parrain, M. Parrau, étudiant en théologie; sa marraine, Théard, femme de M. Moyse Amyrault, étudiant en théologie. *(Signatures &c.)* Marie Théard, Isaac Parrau, Beaujardin, pasteur.

M. Bodin s'est assuré que, dans le registre commencé en 1625 et fini en 1667, il n'y a pas d'autre acte de naissance pour Anne Le Fèbvre : quatre autres enfans de son père y sont indiqués, tous quatre du sexe masculin, Daniel en 1650, Jacques en 1651, Isaac en 1653, et Tannegui en 1658. Il n'y a peut-être rien à conclure de là, si non que les registres de baptême étaient tenus avec beaucoup de négligence, et que l'acte de naissance de Mme Dacier ne se retrouve pas.

Dictionnaire féodal, ou Recherches et Anecdotes sur les dîmes et les droits féodaux, les justices ecclésiastiques et seigneuriales, les fiefs et les bénéfices, les priviléges, les redevances et les hommages, &c.; par J. A. S. Collin de Plancy. Paris, impr. de Fain, chez Foulon; 1819, 2 vol. *in-8.°*, 44 feuilles.

Influence des sciences sur l'humanité des peuples, discours prononcé dans la séance publique des quatre académies de l'Institut, par M. Ch. Dupin. Paris, Firmin Didot, 1819, *in-8.°*, 29 pages.

Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu; par M. le comte Destutt-Tracy, pair de France, membre de l'Institut; suivi d'observations inédites de Condorcet sur le vingt-neuvième livre du même ouvrage, et d'un mémoire sur

cette question : *Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple?* Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Desoër, 1819, *in-8.°*, 31 feuilles: 6 fr. Une traduction anglaise de ce commentaire avoit été publiée à Philadelphie en 1811. Le texte français a été imprimé à Liége en 1817, et à Paris, il y a peu de mois. L'auteur s'est déterminé à en donner lui-même une édition plus exacte.

De la propriété, considérée dans ses rapports avec les droits politiques (par M. R.). Paris, impr. de Porthmann, 1819, *in-8.°*, 33 pages.

Compagnies d'assurances réciproques contre l'incendie, la grêle, l'épizootie, réunies sous la direction de M. le baron de Schroeder, quai Voltaire, n.° 1. Paris, impr. de Baudouin, 1819, *in-8.°*, 39 pages.

Plans raisonnés de toutes les espèces de jardins, par Gabriel Thouin, *in-folio.* Il y aura dix livraisons, dont chacune coûtera 7 fr. 50 cent., et 12 fr. 50 cent. avec figures coloriées. La première est accompagnée d'une notice détaillée sur tous les genres de jardins. Paris, chez l'auteur, rue du Jardin du Roi, n.° 8, chez Treuttel et Würtz, &c.

L'Indicateur musical, français et étranger. Cette feuille paroît depuis le mois de juin dernier, deux fois par semaine. Chaque numéro est de quatre pages *in-8.°* On y trouve l'indication de tous les morceaux et ouvrages de musique, les nouvelles observations relatives à cet art, des notices sur les compositeurs célèbres, &c. Prix, 6 fr. pour trois mois, en France; et 7 fr., chez l'étranger. On s'abonne chez M. Boscha père, rue Vivienne, n.° 19; et au magasin de musique de M. Pacini, boulevart des Italiens, n.° 11.

Le Nouveau Testament en langue turque. Paris, impr. royale, aux frais de la société biblique de Londres, 1819, *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1819.

MISSION FROM CAPE-COAST-CASTLE TO ASHANTEES, with a statistical account of that kingdom, and geographical notices of other parts of the interior of Africa. — Mission envoyée, du fort de Cape-Coast, dans le pays des Ashantées; avec une description statistique de ce royaume, et des notions géographiques sur l'intérieur de l'Afrique; par T. Édouard Bowdich, *conducteur de la mission.* Un volume grand *in-4.°* de 512 pages, avec figures. Londres, 1819.

SECOND EXTRAIT.

A LA fin du premier extrait que nous avons donné de cette intéressante relation, nous avons laissé l'auteur établi à la cour d'un roi puissant de

l'intérieur de l'Afrique, ayant conquis l'estime de ce prince par la noblesse de son caractère, et ayant su lui inspirer assez de confiance pour lui faire conclure un traité d'amitié et de commerce aussi honorable qu'avantageux pour les Anglais. Cet heureux résultat, et les négociations mêmes qui l'avoient amené, plaçoient M. Bowdich dans une position très-favorable pour acquérir sur les mœurs des Ashantées, sur la constitution de ce peuple, ses lois, son histoire, ses relations politiques ou commerciales, des notions sûres et propres à jeter une lumière toute nouvelle sur l'intérieur si peu connu de l'Afrique. Quoique les hommes qu'il avoit sous les yeux fussent, en beaucoup de points, des barbares, livrés aux superstitions les plus stupides comme les plus féroces, ils ne manquoient ni de sagacité, ni de connoissances positives sur tout ce qui tenoit à l'intérêt de leur fortune ou de leur pouvoir; et ils étoient en état de fournir sur ces objets d'aussi bons renseignemens qu'auroient pu le faire les Européens les plus civilisés. A la première audience que M. Bowdich obtint du roi, laquelle eut lieu, selon l'usage, en présence des grands de sa cour, ce prince lui demanda, ou plutôt lui fit demander par ses ministres, d'où il venoit et quel dessein l'avoit amené dans son royaume. M. Bowdich, comme un autre Colomb, se mit à décrire en termes magnifiques la puissance et la richesse de l'Angleterre, le nombre et la valeur de ses soldats, la perfection de ses arts, enfin la multitude de ses vaisseaux couvrant toutes les mers et allant porter les produits de son industrie dans toutes les parties du monde. Nous sommes, ajouta-t-il, venus de notre patrie pour vous faire part de tous ces bienfaits, pensant que les répandre chez tous les peuples est le plus noble hommage de reconnoissance que nous puissions offrir au Dieu à qui nous les devons. Ce motif, reprit le roi, ne sauroit être véritable. Je vois bien que vous êtes fort supérieurs aux Ashantées pour l'industrie et les arts; car, dans le fort de Cape-Coast même, qui n'est qu'un petit établissement, vous avez beaucoup de choses que nous ne savons pas fabriquer: mais il existe ici, dans l'intérieur, un peuple, celui de Kong, qui est aussi peu civilisé, comparativement à nous, que nous le sommes comparativement à vous-mêmes. Il ne sait ni fabriquer des ornemens d'or, ni bâtir des habitations commodes, ni tisser des vêtemens; cependant il n'est pas un seul de mes Ashantées, même des plus pauvres, qui voulût quitter sa maison pour l'unique but d'aller instruire le peuple de Kong: maintenant comment voulez-vous me faire croire que c'est seulement pour un motif aussi frivole que vous avez quitté cette Angleterre si belle et si heureuse, que vous avez traversé une grande étendue de mers, entrepris par terre un voyage pénible et dangereux, renoncé à

coucher dans un lit, à jouir de toutes les douceurs de la vie, et qu'enfin vous êtes venu vous mettre ici prisonnier dans mes mains, au hasard de vous faire couper la tête ! L'argument étoit, comme on voit, assez vif. Il fut réitéré le lendemain devant l'assemblée publique de tous les chefs militaires; et, avant que M. Bowdich pût y répondre, un des ministres maures se leva, s'approcha du roi, lui dit tout bas quelques paroles, après quoi ce prince ajouta: Et si tels sont aujourd'hui les desseins de votre nation, pourquoi donc en avez-vous agi si différemment dans l'Inde ! Le jeune négociateur, sans s'étonner, allégua une différence dans les vues actuelles du gouvernement, fit valoir la dissemblance des circonstances, la nécessité où l'on s'étoit trouvé de recourir à une défense légitime; enfin il finit par persuader. Mais cette anecdote qu'il nous a racontée, suffit, à ce qu'il nous semble, pour montrer que le roi des Ashantées n'étoit pas si mal informé de ce qui se passoit hors de son royaume, et qu'il devoit au moins être en état de donner de bons renseignemens sur ses plus proches voisins. M. Bowdich ne manqua pas de mettre à profit une si belle occasion; et, dans ses entretiens journaliers, tant avec ce prince qu'avec les chefs maures qui résident à sa cour, il eut toute la facilité de recueillir sur la géographie, la politique et les mœurs de l'intérieur de l'Afrique une multitude de notions aussi précieuses par la confiance qu'elles méritent qu'intéressantes par leur nouveauté.

D'après une tradition trop générale et trop récente pour pouvoir être révoquée en doute, il paroît que le royaume actuel des Ashantées fut fondé, vers le commencement du XVIII.[e] siècle, par un parti de guerriers venus de l'est. Le chef de ces guerriers, nommé *Saï Tootoo,* devint le roi du pays conquis, et ses premiers capitaines formèrent l'origine d'une aristocratie militaire, dont le principal privilége, d'un prix immense dans ces mœurs barbares, étoit d'être à l'abri de toute peine capitale. Mais un des successeurs de ce prince, nommé *Saï Cudjo,* redoutant la trop grande influence des familles de ces premiers fondateurs, enleva leur rang à la plupart d'entre elles, et le transporta à d'autres familles indigènes qui lui étoient dévouées, de sorte qu'il affermit ainsi son pouvoir, en conservant ce rouage essentiel du gouvernement. Ces familles sacrées, aujourd'hui au nombre de quatre, forment le second degré de l'autorité. Le troisième est l'assemblée des chefs militaires. Le reste de la population est soldat, ou esclave, ou vassal des grands, et se compose en très-grande partie du peuple primitivement subjugué : mais le gouvernement travaille sans cesse à effacer cette différence et à faire disparoître la trace de son origine étrangère; chose d'autant plus facile, que, l'écriture n'étant pas connue du peuple, et n'étant même pratiquée à la cour que par les conseillers

maures, il n'existe pas de monumens historiques écrits. D'après des évaluations qu'il croit très-modérées, M. Bowdich porte la force militaire des Ashantées à deux cent quatre mille hommes; ce qu'il considère comme indiquant une population totale d'environ un million d'individus. Cette estimation pourroit paroître trop foible au premier coup-d'œil: mais il faut remarquer que, dans un pays ainsi gouverné, la force militaire doit comprendre tous les individus mâles en état de porter les armes; et, en supposant que leur âge s'étende de dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq, on trouve en effet que leur nombre doit être d'environ deux cent mille sur une population totale d'un million: c'est à peu près la population de l'Écosse; mais M. Bowdich croit que les Ashantées sont répartis sur une étendue de territoire deux fois aussi grande.

Leur gouvernement, quoique despotique jusqu'à la barbarie dans les détails, présente, dans les grandes affaires, le balancement de plusieurs pouvoirs: le roi est le maître absolu de l'administration intérieure; les familles sacrées ne peuvent y influer que par leur crédit: mais elles participent de droit aux décisions qui intéressent la politique extérieure; elles peuvent même alors arrêter les volontés du roi par un *veto* formel. La guerre seule se décide par le concours de trois pouvoirs, qui sont le roi, les familles sacrées, et l'assemblée des chefs militaires.

En observant des formes aussi compliquées de gouvernement chez un peuple qui d'ailleurs diffère essentiellement de la race nègre par sa physionomie, autant que par ses mœurs et son intelligence; en trouvant chez ce peuple la connoissance très-perfectionnée de plusieurs arts, tels que le tissage, la broderie, la poterie, le travail des cuirs, celui des métaux, l'orfévrerie et l'architecture; en y reconnoissant la pratique de plusieurs superstitions singulières et d'usages bizarres, étrangers aux nègres, et même inconnus aux nations environnantes, M. Bowdich s'est trouvé naturellement porté à imaginer que les Ashantées provenoient originairement de quelque contrée de l'Afrique, plus civilisée que celles qu'ils habitent aujourd'hui. Un examen approfondi de cette idée l'a conduit à penser qu'ils descendent de ces anciens Éthiopiens qui, au rapport d'Hérodote, environ six cent trente ans avant cet historien, furent dépossédés de leur pays par une colonie égyptienne, et qui depuis, toujours pressés par le mouvement de la population de l'est à l'ouest de l'Afrique, se sont enfoncés de plus en plus dans l'intérieur, en laissant au sud les Éthiopiens sauvages dont parlent Diodore de Sicile et Hérodote, lesquels se trouvent encore aujourd'hui, avec les mêmes traits et le même caractère distinctif d'anthropophages, dans les contrées où ces historiens ont marqué leur séjour. Je rapporterai succinctement quelques-unes des analogies

les plus frappantes que M. Bowdich indique à l'appui de cette opinion, et elles seront d'autant moins déplacées, qu'elles auront en même temps l'avantage de faire connoître les traits les plus caractéristiques des mœurs et du gouvernement des Ashantées.

Déjà l'on a dû remarquer, dans ce qui précède, une similitude singulière entre le prénom de *Saï* ou *Zaï*, donné au roi des Ashantées, et celui de *Za* que prenoient les premiers rois de l'Abyssinie ; or, d'après les observations de M. Salt, il paroît que les Abyssins descendent aussi d'une nation d'Éthiopiens, auxquels se sont mêlées, dans la suite des temps, des colonies venues d'Égypte (1). Une autre coutume commune à ces deux peuples, c'est que le roi n'est jamais censé parler en public par lui-même, mais par des ministres ou interprètes qui répètent ses moindres observations. Chez les uns comme chez les autres, le roi ne mange jamais en public ; il vit retiré parmi ses esclaves et les officiers de sa maison, et c'est un crime capital de s'asseoir sur son siége, que l'on renverse dès qu'il se lève. En Abyssinie, tout défaut corporel exclut du trône. Chez les Ashantées, la coutume autorise tout ce qui peut contribuer à la beauté de la race régnante, jusque-là que les intrigues les plus multipliées sont permises aux femmes de la famille royale, même avec les hommes de la plus basse condition, pourvu qu'ils soient beaux et bien constitués. Une conséquence assez naturelle de cette coutume, c'est qu'ils attachent la légitimité à la seule descendance par les femmes ; ainsi au roi succèdent d'abord ses frères comme issus de la même mère, puis les enfans de ses sœurs. Une ressemblance plus marquée et plus singulière encore, c'est que le roi des Ashantées, comme celui de l'Abyssinie, entretient une troupe d'enfans de grandes familles, attachés à sa maison en qualité de pages, et qui sont élevés à voler avec adresse, comme les jeunes Spartiates. Les Ashantées, de même que les Abyssins, ne combattent jamais la nuit, ni même après le coucher du soleil, quelques avantages que les circonstances leur présentent : chez les deux peuples également, le mariage n'est qu'un marché, qui s'annulle en rendant les sommes reçues ; et la circoncision, quoique pratiquée quelquefois, n'y est point d'obligation. Ces analogies, et beaucoup d'autres que M. Bowdich a réunies dans un mémoire particulier qu'il a bien voulu nous communiquer, semblent trop caractéristiques pour être l'effet du hasard ; mais ce qui leur donne encore plus de poids, c'est que l'on trouve aussi chez les Ashantées plusieurs usages tout-à-fait pareils à ceux de

(1) L'existence des diverses coutumes attribuées ici aux Abyssins par M. Bowdich est constatée par les Voyages de Bruce et de M. Salt.

l'ancienne Égypte. Ainsi Hérodote raconte que les Égyptiens mangent dans les rues, mais que, pour les autres besoins de la nature, ils se retirent dans des parties secrètes de leurs maisons. Ces deux coutumes se retrouvent aussi chez les Ashantées ; et, ce qui est une particularité qui ne se rencontre chez aucune nation nègre, ils ont, aux divers étages de leurs maisons, des latrines entretenues avec une recherche de propreté surprenante. Comme les anciens Égyptiens, ils laissent croître leurs cheveux et leur barbe, pour témoigner leur douleur : ils n'embaument pas leurs morts, mais ils les enfument pour les conserver. Le blanc est chez eux la couleur sacrée, de même qu'il l'étoit en Égypte. Leurs prêtres sont vêtus de blanc, et se blanchissent aussi tout le corps avec de la chaux : on fait la même cérémonie aux accusés lorsqu'on les acquitte. Le roi et tous les grands portent des habits blancs, dans les jours de représentation. Chez les Ashantées, comme dans l'ancienne Égypte, on entretient des crocodiles sacrés, que les prêtres sont chargés de nourrir avec des poulets blancs. On y reconnoît aussi cette coutume, rapportée par Hérodote, que chaque famille s'abstient d'une espèce particulière de viande ; les unes, de mouton ; d'autres, de chèvre ; d'autres, de bœuf ; ce qui forme entre elles autant de castes tout-à-fait distinctes, et désignées par ces noms-là. Leur architecture légère ne ressemble pas sans doute à celle des monumens de Thèbes, et leurs palais de roseaux n'ont rien qui rappelle les pyramides ; mais ces grandes masses elles-mêmes ne nous représentent pas davantage les humbles habitations de l'ancien peuple égyptien. Toutefois les frêles demeures des Ashantées ne sont pas entièrement dépourvues de caractères historiques ; car, parmi les ornemens nombreux et recherchés qui les décorent, on retrouve fréquemment une figure assez distincte de l'ancien ibis. N'y a-t-il pas quelque chose de frappant dans ces anciens vestiges, tout effacés qu'ils sont en partie par la main du temps !

Après ce qui précède, un petit nombre de traits suffiront pour compléter le tableau de ce singulier peuple. J'ai dit que le gouvernement intérieur y est despotique ; il l'est en effet de la manière la plus absolue, et avec un raffinement de politique incroyable. Par exemple, le roi, pour s'assurer de la fidélité des chefs qu'il veut honorer de quelque emploi considérable, prend un de leurs enfans qu'il fait élever près de sa personne, et il leur envoie en échange à élever ses propres enfans ou ceux de ses frères. Est-on mécontent d'un chef qui régit une province éloignée, on dissimule long-temps, et, s'il le faut, durant des années entières : cependant on accumule les preuves qui s'élèvent contre lui, on attire dans la capitale les témoins qui peuvent l'accuser, on les cache et on les fait disparoître

pour lui donner plus de sécurité; enfin, lorsqu'on est parvenu à lui inspirer assez de confiance pour venir à la cour, on l'arrête, on lui présente ces témoins qu'il croyoit morts et qui semblent sortir du tombeau pour le confondre. Dans son trouble, il est bientôt convaincu et mis à mort, à moins qu'il ne rachète sa vie au prix de tous ses biens. En général, presque tous les crimes peuvent se racheter avec de l'or, et le roi hérite de l'or de tous ses sujets. L'État hérite aussi de tous les morceaux d'or qui tombent par terre dans le marché public; personne, pas même leur propriétaire, ne peut les ramasser, sous peine de la vie. Lorsqu'une forte pluie vient laver la place du marché, tout l'or qui se trouve rassemblé par les eaux, est religieusement recouvert de terre, et laissé là comme un dépôt sacré. La récolte de cet or, durant le règne du roi actuel, s'est faite deux fois, et chacune a donné environ soixante mille francs de notre monnoie. Ce produit, ainsi que l'or que l'on enterre avec les membres de la famille royale, est considéré comme sacré, et on ne peut l'employer que pour la défense de l'État, dans des circonstances extraordinaires. Par une singulière fiction, qui indique une délicatesse d'orgueil bien susceptible, le roi est censé ne pas payer les services des grands officiers de sa cour; il leur fait seulement délivrer la quantité d'or jugée nécessaire pour subvenir à l'entretien de sa maison : mais cet or est pesé en poids du roi, qui est d'un tiers plus fort que le poids ordinaire, de sorte que la différence fait le revenu de leur charge. Lorsque le roi veut élever un de ses capitaines, en récompense de ses services, il lui prête gratuitement, pour deux ou trois ans, une certaine quantité d'or, afin qu'il la fasse valoir à intérêt, et qu'il puisse ainsi se mettre en état de soutenir la nouvelle dignité qu'on lui destine. S'il ne réussit pas à s'enrichir avec ce secours, il est regardé comme un homme sans talent. En effet, la chose n'est pas difficile; car le taux de l'intérêt légal est de trente-trois un tiers pour cent par quarante jours, ou plus de cent pour cent pour quatre mois : c'est sans comparaison plus cher que n'étoit l'intérêt à Rome; car, lorsque Brutus prêtoit aux alliés de la république, il se contentoit de quarante-huit pour cent par an. Dans un cas comme dans l'autre, cette usure effroyable est la conséquence nécessaire du despotisme, qui concentre les capitaux dans les mains du plus fort, et ne permet de sécurité dans la propriété qu'à celui qui peut se défendre. De quelque nom qu'on les revête, les mêmes causes produisent éternellement les mêmes effets. Toutefois il existe chez les Ashantées des moyens de se soustraire à l'oppression quand elle devient intolérable. Si un homme jure par la tête du roi qu'un autre le tuera, cet autre est en effet obligé de le tuer, parce qu'un tel serment est censé invoquer la mort du roi s'il n'est pas rempli; mais alors la

famille du mort acquiert le droit de faire un procès au meurtrier, qui est obligé de payer un dédommagement considérable. Un esclave maltraité par son maître peut de même échapper à son pouvoir en se donnant à un autre maître qu'il oblige de le prendre, en invoquant sa mort s'il ne le fait point; et le premier propriétaire ne peut pas le réclamer après cette invocation. Le dernier des esclaves peut ainsi compromettre dangereusement le chef le plus puissant, et même les premiers personnages du royaume, en jurant que le roi tuera ce chef ou cette personne, et il en coûte ensuite à ceux-ci beaucoup d'or pour se soustraire à l'accomplissement d'un pareil vœu. Ce sont là des espèces de garanties terribles contre l'excès du pouvoir arbitraire: à la vérité, il en coûte souvent la vie pour y recourir; mais le Nègre, habitué dès l'enfance à voir la mort et la torture même avec une profonde indifférence, ne regarde pas à ce sacrifice, quand il a soif de se venger. Quelques-uns, pour échapper aux malheurs de l'oppression, vouent leur vie au roi, qui alors les nourrit et les protége. Ils vivent ainsi exempts de persécution et d'inquiétude; mais il faut qu'ils meurent avec le prince: on les immole tous sur son tombeau.

On conçoit assez que la religion d'un pareil peuple doit être superstitieuse et féroce; tels sont en effet ses caractères. Ils croient un dieu et une autre vie: mais, n'ayant point de dogmes positifs, ils accueillent et pratiquent à-la-fois toutes les superstitions des Nègres et des Maures; sur-tout ils paient au poids de l'or certains amulettes semblables à de petits grains de poterie diversement colorés, et auxquels ils supposent un pouvoir absolu sur leur destinée. Ils assurent qu'ils les trouvent enfouis dans la terre, et le prix qu'ils y attachent prouve qu'ils ne savent pas se les procurer en abondance. On pourroit donc croire, avec quelque probabilité, que ces objets, analogues aux petites figures que l'on trouve dans les catacombes égyptiennes, sont d'une fabrication très-ancienne, dont le secret est perdu aujourd'hui, de sorte que ceux que l'on se procure se trouvent dans d'anciennes sépultures où ils ont été autrefois enfouis. Malheureusement toutes leurs superstitions ne sont pas aussi innocentes. Le sang des victimes humaines se verse pour les moindres sujets, je dirai même pour la plus simple fantaisie, avec une facilité et une prodigalité telles, que la barbarie de ces exécutions n'excite plus aucun mouvement de pitié ni même de surprise. Il y a des sacrifices humains dans toutes les fêtes, dans toutes les cérémonies un peu remarquables. Le peuple même, qui, dans ce spectacle, pourroit souvent présager son sort, ne s'en émeut pas, ou, s'il s'en émeut, c'est pour s'en réjouir et insulter au misérable que l'on torture. Il est affreux de penser, mais

pourtant M. Bowdich l'a vu et l'assure, il est affreux, dis-je, de penser que l'abolition de la traite a augmenté sensiblement le nombre des victimes humaines ainsi sacrifiées; et, pour que rien ne manque aux maux qu'a déjà causés cet abominable commerce, ce nombre s'accroîtra probablement encore à mesure que l'abolition de la traite deviendra plus réelle et plus générale, parce qu'après s'être habitués à faire des esclaves pour nous les vendre, il faut qu'ils les tuent pour s'en débarrasser, aujourd'hui que nous n'en voulons plus.

C'est trop s'arrêter à décrire ces mœurs féroces; l'espace qui nous reste suffira à peine pour indiquer les résultats de tout genre que notre voyageur a recueillis. M. Bowdich a réuni dans son ouvrage le vocabulaire et les noms de nombre d'environ trente langages inconnus avant lui; il a de plus, avec un travail considérable, analysé particulièrement la philosophie et la construction de deux de ces idiomes, et il y a découvert des ressemblances très-curieuses entre leurs tours, leur syntaxe et celles de l'hébreu et du grec; il a noté plusieurs morceaux de la musique des Ashantées et des autres nations de l'intérieur, sans essayer d'en déguiser la simplicité par aucune altération. Il y fait remarquer que le mode mineur s'y rencontre plus fréquemment que le mode majeur, et qu'ils passent aisément de l'un à l'autre dans le même air. M. Bowdich signale avec soin toutes les coutumes qui peuvent être caractéristiques. Ainsi il remarque que les Ashantées ne pèsent que l'or; les autres choses se vendent à la mesure : par exemple, la poudre en gros par baril, en détail par charge d'arme; le tabac, par rouleaux ou par bouts; le fer, par barres; le plomb, par petits barreaux longs comme le doigt, &c. Leurs poids pour l'or sont les suivans :

8 tokoos font une ackie, environ une piastre ou cinq francs,
16 ackies, un newe niéen,
36 ——— un benda,
40 ——— un périguin.

Leur année commence le 1.er octobre; ils la partagent, par leurs cérémonies religieuses, en divisions de trois et de six semaines qui se succèdent alternativement. Ils connoissent et emploient la semaine de sept jours, comme tous les autres peuples; mais chaque famille place le commencement de cette période à un jour différent, où elle s'abstient de travail. M. Bowdich a recueilli beaucoup de détails intéressans sur leurs maladies, ainsi que sur les végétaux et les animaux les plus remarquables de ces contrées; mais nous ne pouvons qu'indiquer ici ces objets, afin de nous réserver quelque place pour des résultats d'un intérêt plus général encore.

L'étendue de territoire que les Ashantées occupent, les relations nombreuses que leur richesse et leur puissance leur donnent avec les nations qui les environnent, la résidence parmi eux d'un certain nombre de Maures exercés au maniement des affaires, et dont l'office même exige une certaine instruction, le concours continuel des marchands d'esclaves venant de l'intérieur, enfin une liaison familière et amicale avec tous les personnages influens du pays, et l'intelligence du langage, donnoient à M. Bowdich des facilités singulières pour prendre des renseignemens sur la géographie de cette partie de l'Afrique qui s'étend au sud du Niger, et relativement à laquelle on étoit resté jusqu'alors dans une ignorance absolue (1). Sans doute des indications ainsi déduites de relations orales ne doivent pas être comparées, pour la certitude, avec les données positives que pourroit fournir un voyageur instruit qui auroit été lui-même sur les lieux : mais, à défaut de ces dernières, le rassemblement des témoignages oraux peut être encore fort utile; car, s'ils sont en grand nombre, indépendans les uns des autres, et discutés avec intelligence, ils peuvent conduire à de très-fortes probabilités. Nous croyons que le lecteur attentif reconnoîtra ces caractères dans les informations recueillies par M. Bowdich, et dans le journal de son compagnon de voyage, M. Hutchinson, qu'il avoit laissé comme résident à Commassie, capitale des Ashantées ; nous allons rapporter succinctement les résultats qu'il a déduits de ces divers renseignemens.

La première et la plus importante concerne le cours du Niger. Tout le monde sait combien de conjectures ont été faites sur la direction de ce grand fleuve, dont les bords sont couverts de cités populeuses, et dont les eaux fécondantes semblent donner la vie à tout l'intérieur du continent africain. Les uns ont fait couler ce fleuve de l'est à l'ouest; d'autres, dans une direction contraire: on l'a fait tantôt se perdre dans une mer intérieure, tantôt se continuer jusqu'aux côtes orientales ou occidentales, et verser ses eaux dans l'Atlantique ou dans l'Océan indien. Enfin, lorsque Mungo-Park atteignit ce fleuve près de Sego, et se fut assuré par ses propres yeux qu'il couloit alors de l'ouest à l'est, on supposa, et ce fut aussi l'opinion de ce célèbre voyageur, on supposa, dis-je, que, dans la suite de son cours, il se replioit sur lui-même, et que, retournant vers les côtes occidentales, il formoit une des grandes rivières qui se déchargent dans l'Atlantique, telles que le Volta ou le Congo.

(1) Notre prochain cahier contiendra une carte de cette contrée, dressée par M. Bowdich lui-même.

Les renseignemens recueillis par M. Bowdich contredisent toutes ces conjectures. D'abord, conformément à ce qu'a vu Mungo-Park, ils représentent le Niger coulant de l'est au nord-ouest, depuis Sego jusqu'au lac Dibber; ensuite, à la sortie de ce lac, comme Mungo-Park l'a dit encore, mais seulement d'après des témoignages, il se divise en deux branches, dont l'une, suivant M. Bowdich, coulant au nord-ouest, va passer près de Tombuctoo, et l'autre, plus considérable, se dirigeant au sud-ouest, continue le véritable Niger, qui prend alors le nom de Quolla. Maintenant la première branche, après avoir remonté au nord-ouest, un peu au-delà de Tombuctoo, se divise encore : une partie, coulant droit au nord, est appelée par les Maures *Joliba*, c'est-à-dire, grande eau, et *Zak-mer* par les Nègres; l'autre partie, coulant à l'ouest, prend le nom de *Gambaroo*. Celle-ci, poursuivant toujours sa route dans cette direction, va enfin se perdre dans un lac intérieur, que les naturels décrivent comme volcanique, et qu'ils révèrent comme le réservoir des eaux du déluge. Quant à la grande branche appelée *Quolla*, qui coule d'abord au sud-ouest, celle-ci, infléchissant peu à peu sa route, se tourne vers l'ouest même, donnant naissance, sur sa rive droite, à un grand nombre de rivières qui coulent au sud-ouest jusqu'à la mer, et enfin, affoiblie et presque épuisée par ces versemens nombreux, elle va rejoindre le Nil au sud-ouest de Sennaar par une foible communication qui n'est navigable que dans la saison des pluies. Ce dernier fait étoit si remarquable et si peu attendu, que M. Bowdich a mis tout en usage pour en multiplier la probabilité. Il a non-seulement consulté de vive voix des Maures qui avoient fait plusieurs fois le voyage d'Égypte; il s'est procuré des cartes de route dessinées par eux; il a comparé et opposé les récits de tous ceux qui pouvoient lui fournir à cet égard quelques lumières : toutes les indications ont été unanimes. On peut avoir d'autant plus de confiance à son témoignage, que, dans d'autres cas, il ne dissimule point les contradictions qui se sont rencontrées entre ceux qu'il interrogeoit. C'est ainsi qu'il avoue n'avoir pas pu obtenir de renseignemens précis sur la source du Niger; et il ne paroît pas non plus séduit par le desir d'annoncer des résultats extraordinaires; car, au contraire, il rappelle avec empressement toutes les indications des écrivains antérieurs qui peuvent avoir vu ou soupçonné les mêmes faits. C'est ainsi qu'en exposant ce qu'il a appris sur l'existence et le cours du Gambaroo, il s'empresse de faire remarquer que cette branche du Niger avoit déjà été indiquée sous ce même nom par notre géographe Delille, dans la carte de l'Afrique qu'il avoit construite pour Louis XV. Seulement Delille s'étoit trompé en la supposant le prolongement unique du Niger, dont elle n'est qu'une

dérivation. C'est près des bords du Gambaroo qu'est située la cité populeuse de Houassa, centre de tout le commerce de l'intérieur de l'Afrique, et qui, en étendue, en pouvoir et en richesses, le cède seulement à Bournou. Houassa est aujourd'hui ce qu'étoit jadis Tombuctoo, maintenant sa tributaire. Cette dernière ville, dont la prospérité décroissoit déjà du temps de Léon l'Africain, qui représente les anciennes demeures de ses habitans comme changées en de pauvres cabanes, n'est plus, dit-on, aujourd'hui qu'un amas de chaumières nègres, où l'on reconnoît à peine quelques vestiges de son ancienne splendeur.

Outre ces renseignemens importans sur la distribution des eaux dans l'intérieur de l'Afrique, M. Bowdich a rassemblé une multitude de détails positifs sur les contrées moins distantes des côtes, et principalement sur celles qu'il a pu parcourir lui-même. Ces observations donnent beaucoup de notions nouvelles, et en rectifient également un grand nombre qui étoient fausses ou inexactes, parmi celles que l'on avoit précédemment admises : ainsi M. Bowdich a tracé pour la première fois le cours du grand fleuve du Volta, depuis son embouchure jusqu'aux montagnes de Kong, appelés *Monts de la Lune* par les géographes. Le Lagos, autre grande rivière que l'on représentoit jusqu'ici comme se dirigeant au nord-ouest, coule directement nord jusqu'à une distance inconnue. Les esclaves venant de l'intérieur déclarent qu'ils sont amenés pendant plus d'un mois le long de ses bords. On avoit considéré les Monts de la Lune comme une chaîne continue d'où l'on faisoit descendre plusieurs rivières, tant au sud qu'au nord: M. Bowdich a reconnu que ce sont des montagnes isolées, et séparées les unes des autres par des intervalles suffisans pour donner passage à de grandes rivières. Ainsi s'évanouit une des données sur lesquelles la géographie physique s'appuyoit avec le plus d'assurance pour déterminer théoriquement le cours de ces fleuves et du Niger même; ou plutôt, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, ce n'est pas le principe théorique qui étoit fautif, c'est l'application que l'on en faisoit. Non content de ces découvertes, M. Bowdich s'est transporté sur ces mêmes plages où avoit échoué l'expédition anglaise récemment envoyée à grands frais pour remonter la rivière du Congo, que l'on supposoit à tort être le véritable Niger. Il a voulu essayer sur cette côte ce que pouvoient les efforts bien dirigés d'un seul individu, et les résultats de cette excursion sont rapportés dans son ouvrage. Il y a trouvé encore de nouvelles confirmations des renseignemens qu'il avoit recueillis chez les Ashantées sur la non-réalité du système qui faisoit du Congo l'embouchure du Niger. Il a exploré le cours de la large mais courte rivière appelée *Gaboon*. Cette rivière se divise en deux branches,

à peu de distance de la côte; mais, en traversant une péninsule déserte que ces branches comprennent, on trouve dans l'intérieur, à trois journées de marche, une autre rivière considérable, appelée *Ogoowai*, qui, dit-on, est aussi une dérivation de la branche du Niger appelée *Quolla*, et qui, après une longue course, se divise elle-même en deux branches, dont une se réunit au Congo.

Outre ces résultats de géographie générale, on trouve dans l'ouvrage de M. Bowdich une foule de détails locaux du plus grand intérêt. Ainsi le royaume opulent de Dagwmba, dont la renommée est parvenue jusques aux côtes de la Méditerranée, se trouve être un des tributaires des Ashantées et le Delphes de l'Afrique. Là, d'après des témoignages unanimes, sont déposés un grand nombre de manuscrits que l'on peut maintenant espérer de posséder un jour en Europe. Plusieurs autres royaumes dont le nom et l'existence étoient précédemment tout-à-fait inconnus, ont été découverts par M. Bowdich, et leur position relative a été indiquée par ses recherches. En un mot, il a rempli de noms et d'intérêt ce grand espace vide qui existoit dans la géographie de l'Afrique depuis la côte de Guinée jusqu'au Niger, et dont on ignoroit même s'il étoit désert ou habité. Nous ne pouvons mieux faire sentir le prix de ces travaux qu'en rapportant ici l'éclatant suffrage dont les a honorés le patriarche de la géographie. « Le travail de M. Bowdich, dit » le major Rennell, contient beaucoup de renseignemens géographiques » importans et nouveaux sur la partie du globe jusqu'ici la moins connue; » il offre des résultats auxquels on ne pouvoit nullement s'attendre. » L'existence de la rivière du Gambaroo est une découverte nouvelle qui » mérite la plus grande attention. En général, les recherches rapportées » par ce jeune voyageur présentent dans leur ensemble des preuves de » véracité incontestables, et attestent dans leur auteur beaucoup de » jugement et d'habileté. »

Un des chapitres les plus intéressans et les plus utiles de l'ouvrage de M. Bowdich, c'est celui où il expose les moyens de lier des relations de commerce avec l'intérieur de l'Afrique par les établissemens de la côte de Guinée, et sur-tout par l'intermédiaire des Ashantées. Tenir envers ces peuples une conduite noble et juste, qui leur inspire du respect pour le caractère européen; répandre chez eux, par la seule voie de la persuasion et de l'exemple, les sentimens d'équité, d'humanité, les idées de travail, d'agriculture et de commerce qui conduisent à la civilisation; les détacher ainsi naturellement et sans violence de leurs superstitions cruelles, pour les amener à une religion qui prescrit et inspire toutes les vertus sociales; en faire ainsi des êtres bons, laborieux et heureux, telles sont les voies que

M. Bowdich propose; tels sont les résultats qu'il regarde comme possibles et même comme assurés en suivant ces indications. Puisse son plan être adopté par ses compatriotes et par les autres nations européennes qui ont des établissemens sur les côtes orientales de l'Afrique! Alors la civilisation et le bonheur pourront enfin paroître sur cette vaste partie du monde, si long-temps en proie aux superstitions, aux massacres, à l'esclavage, à la barbarie. L'Europe doit ce bienfait à l'Afrique, en réparation des maux que la traite a répandus depuis trois siècles sur cette terre infortunée.

Une des considérations sur lesquelles M. Bowdich insiste le plus, et avec raison, à ce qu'il me semble, c'est l'inutilité presque certaine de tenter désormais de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique par des entreprises isolées, qui, rencontrant à chaque pas des résistances, doivent presque inévitablement finir aussi malheureusement que celles qui ont été essayées déjà. Tous les intérêts, et tous les préjugés des naturels se réunissent contre ce genre de tentatives. Au lieu d'essayer encore cette voie hasardeuse, M. Bowdich propose de s'avancer graduellement dans l'intérieur par des liaisons politiques, de traiter progressivement avec les puissances maîtresses du pays, et d'établir chez elles des résidens accrédités, ayant de la probité, de l'honneur, du caractère et de l'instruction. Quels moyens en effet n'auront pas des hommes ainsi placés pour recueillir paisiblement, sans obstacle et sans inspirer aucune jalousie, tous les renseignemens utiles qui peuvent faire connoître ces contrées à l'Europe et amener un jour leur civilisation! Combien leur position ne sera-t-elle pas préférable à celle de voyageurs isolés, exposés à la malveillance, au soupçon, au pillage, et qui, s'ils échappent, comme Mungo-Park a eu une fois le bonheur de le faire, ne devront ce hasard qu'à l'indifférence qu'aura excitée pour eux la profonde misère dans laquelle ils seront tombés! Dans ses vues nobles et généreuses, M. Bowdich demande que les résidens près des peuples d'Afrique deviennent aussi les correspondans de l'Europe entière: il veut qu'ils soient chargés de recueillir les renseignemens de tout genre qui leur seront demandés par les savans de toutes les nations; et il espère, non sans vraisemblance, qu'à l'aide de ce plan nous aurions dans deux ou trois années des stations d'observateurs, placées aussi loin que Tombuctoo même.

Un semblable projet n'a besoin que d'être énoncé pour avoir l'approbation de tous les hommes éclairés de l'Europe. On peut aisément se figurer tout ce que les sciences naturelles et l'étude de l'antiquité devront y gagner de découvertes. La physique y pourra enfin obtenir aussi les observations qui lui manquent pour compléter les lois de la distribution du magnétisme terrestre, dont, pour tout l'intérieur de l'Afrique, on

n'a pas la moindre notion; elle y trouvera encore des données météorologiques d'un intérêt extrême dans les observations de ces ouragans subits dont M. Bowdich a été témoin, et qui changent instantanément la direction des courans sur les côtes en même temps qu'ils versent sur la terre un déluge d'eau. On pourroit aussi, dans les établissemens de la côte de Guinée, et à Cape-Coast même, mieux que par-tout ailleurs, répéter avec une grande utilité la détermination du pendule à secondes et la mesure d'un arc du méridien; car cette partie de l'Afrique est à-la-fois située presque sous l'équateur, et presque sur le prolongement du grand arc du méridien qui va des îles Pityuses aux îles Shetland, et sur lequel on a aussi mesuré la longueur du pendule à secondes et celle des degrés, dans un grand nombre de stations. Une opération correspondante faite en Afrique, eût-elle même une étendue beaucoup moindre, compléteroit admirablement les opérations européennes, et acheveroit de donner, avec la figure la plus exacte de la terre, la base la plus parfaite de mesures que les hommes puissent adopter. Déjà M. Bowdich a bien voulu prendre avec nous l'engagement de faire, à son prochain voyage, l'expérience du pendule, plus simple, plus courte et plus facile que la mesure des degrés. Peut-être un jour aura-t-il les moyens d'exécuter aussi cette dernière. Zèle, talent, courage, il a tout ce qu'il faut pour réussir. Puisse-t-il, dans le reste d'une longue carrière, surmonter toujours aussi heureusement que dans ce premier voyage, les dangers de toute espèce que son dévouement aux connoissances humaines lui fait affronter.

Perge. . . . si qua fata aspera vincas!

BIOT.

VIE DE POGGIO BRACCIOLINI, secrétaire des papes Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII, Martin IV, Eugène IV, Nicolas V; prieur des arts et chancelier de la république de Florence; par M. W. Shepherd: *traduite de l'anglais, avec des notes du traducteur* (*M.* de l'A..). Paris, imprimerie de Firmin Didot, chez Verdières libraire, 1819, *in-8.°*, xvj et 420 pages. Prix, 6 fr.

LA vie d'un écrivain qui a été secrétaire de huit papes et qui a exercé des fonctions publiques à Florence, appartient à l'histoire ecclé-

siastique et civile presque autant qu'à celle des lettres. Dans un siècle aussi plein de grands événemens et de vicissitudes politiques que l'a été le XV.[e], il est assez rare que les hommes distingués par la culture de leur esprit ou par l'étendue de leurs connoissances ne soient pas jetés, au moins durant quelques années, dans la carrière des affaires publiques, et que leur histoire se réduise au tableau de leurs mœurs privées et de leurs travaux solitaires. Plusieurs littérateurs, contemporains de Poggio, ont paru avec encore plus d'éclat que lui sur la scène politique : mais les emplois divers dont il a été chargé, l'ont souvent placé au milieu des troubles ; il a vu de fort près les dissensions que rappelle le nom de schisme d'Occident, les conciles de Constance, de Bâle et de Ferrare, la déposition de Jean XXIII, la fin tragique de Jean Huss et de Jérôme de Prague, les démêlés et les tentatives de réunion entre les églises grecque et romaine, les révolutions de Florence et la proscription de Cosme de Médicis. Ces événemens mémorables s'entremêlent nécessairement, dans l'histoire de la vie du Pogge, à ses querelles littéraires, à ses relations avec les savans grecs réfugiés en Italie, au récit de ses voyages et de ses découvertes, enfin au tableau de ses nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut distinguer celui qui est resté fameux sous le titre de *Facéties,* et les huit livres, beaucoup plus recommandables, qui contiennent les annales florentines depuis 1350 jusqu'en 1455. Quoique, sous ces différens rapports, la vie de Poggio pût offrir beaucoup d'intérêt, on n'a pourtant songé à l'écrire qu'au commencement du XVIII.[e] siècle. Le premier essai fut un opuscule latin composé par Thorschmid, et publié en 1713 à Wittemberg (1) : deux ans après, Recanati fit paroître à Venise un livre plus étendu sur le même sujet, et rédigé aussi en langue latine (2). Sallengre, en 1717, consacra au Pogge trois articles de ses Mémoires de littérature (3), en profitant du travail de Recanati et en y ajoutant des observations fort exactes. Le recueil intitulé *Poggiana* parut en 1720 (4) : un abrégé

(1) *Justi Chr. Thorschmidii Dissertatio de vita et meritis* Francisci *Poggii. Witembergæ, 1713, in-4.°* — On ne sait pas trop bien quel étoit le prénom de Poggio ; mais ce n'étoit pas *François.*

(2) *Vita Poggii, in-4.°* — Cette Vie du Pogge a été insérée dans le t. VIII des *Antiq. et Hist. Ital.,* et dans le tome XX de la collection de Muratori, *Script. rer. Ital.*

(3) Vie du Pogge. — Mémoires sur les ouvrages du Pogge — Fautes commises par divers auteurs sur le chapitre du Pogge. *Pages 1-57 de la 1.[re] partie du tom. II des Mém. de littérature.*

(4) Amsterdam, 2 vol. petit *in-8.°*

de la vie de Poggio y étoit suivi de quelques extraits de ses écrits. Cette compilation, dont l'auteur est Jacques Lenfant, de qui l'on a des histoires des conciles de Pise, de Constance et de Bâle, fut critiquée par Recanati (1) et par la Monnoie (2); Recanati y releva cent vingt-neuf méprises, dont quelques-unes étoient fort grossières : cependant elle a conservé long-temps des lecteurs, si bien que M. Shepherd n'avoit d'abord songé qu'à la traduire en anglais; mais il n'a point tardé à reconnoître combien elle est confuse, erronée, défectueuse, et il a travaillé sur un tout autre plan.

L'ouvrage de M. Shepherd, publié en Angletere en 1802, n'étoit guère connu en France que par le soin que M. Ginguené avoit pris de le citer plusieurs fois dans son Histoire littéraire de l'Italie. La traduction française que nous annonçons est due à l'homme de lettres qui, l'an dernier, a donné celle des Antiquités romaines de M. Alex. Adam (3), et elle n'est pas moins recommandable par une parfaite fidélité, par la correction et l'élégance du style. Le traducteur y a joint des notes qu'il a rejetées à la fin du volume, pour les distinguer de celles de l'auteur, qui sont plus nombreuses, et en général plus courtes. Ces notes du traducteur peuvent être considérées comme un très-utile supplément à l'ouvrage; elles contiennent des détails historiques et des observations littéraires qui avoient échappé à M. Shepherd; elles jettent plus de jour sur certaines circonstances de la vie du Pogge, sur quelques-uns des événemens dont il fut témoin, sur ses relations avec des littérateurs célèbres, tels que Leonardo Bruni d'Arezzo, Beccatelli, Filelfe et Laurent Valle. On y trouve aussi l'indication des contes dont Rabelais et la Fontaine ont puisé le fond dans le livre des Facéties.

Nous n'avons point sans doute à rendre compte de l'ouvrage de M. Shepherd; le texte en est publié depuis dix-sept ans; et l'on a d'ailleurs une sorte d'analyse de tout ce volume dans l'Abrégé de la vie de Poggio, qui occupe une vingtaine de pages du tome III de l'Histoire littéraire d'Italie de M. Ginguené. Nous devons seulement avertir que les particularités et les remarques ajoutées par M. Ginguené se retrouvent dans les notes du traducteur de M. Shepherd; en sorte que, de tout ce qu'on a écrit sur ce sujet, il ne reste rien d'important que ne reproduise le volume qui vient de paroître.

L'un des plus heureux essais littéraires de Poggio est une descrip-

(1) *Osservazioni critiche ed apologetiche sopra il libro del sign. Jac. Lenfant, intitolato* Poggiana. *Venez. Albrizzi, 1721*, in-8.°

(2) Remarques sur le Poggiana. Paris, 1722, *in-12*.

(3) *Voy.* Journal des Savans, mai 1818, pag. 382-388.

tion des bains de Bade, contenue dans une lettre qu'il écrivoit à Nicolo Nicoli en 1416. Lenfant n'en a donné qu'un extrait informe : on en trouve ici, pour la première fois, une version française, élégante et complète (1). Il faut en dire autant de l'épître encore plus remarquable où le Pogge raconte à Léonard Arétin le procès et le supplice de Jérôme de Prague (2). En voici quelques traits, par lesquels nos lecteurs jugeront de la diction du traducteur : . . . . « On peut considérer comme » une preuve de la prodigieuse mémoire de Jérôme, qu'après avoir » été renfermé pendant trois cent quarante jours dans un sombre » cachot, ... il ait pu citer tant d'écrivains pour sa justification, et » appuyer ses opinions par tant de passages des Pères de l'Église. Sa » voix étoit sonore, claire et douce ; son action parfaitement noble et » très-propre à exprimer l'indignation, ou à produire une compassion » qu'il ne réclamoit ni ne desiroit pourtant pas. . . . C'est un homme » digne de l'immortalité : je ne le loue pas d'avoir enseigné des opinions » contraires à la croyance de l'Église ; mais j'admire son érudition, ses » vastes connoissances, sa facile éloquence et son habileté dans la » réplique. Ensuite la terreur me saisit, quand je considère que la » nature l'a comblé de dons si rares, seulement pour sa perte. . . . » Arrivé au lieu de l'exécution, il se dépouilla lui-même de ses habits, » et s'agenouilla devant le poteau auquel il fut attaché avec une chaîne » et des cordes mouillées. Lorsqu'on eut mis le feu, il entonna, d'une » voix sonore, un hymne que la flamme et la fumée purent à peine » interrompre. . . . Ainsi a péri un homme digne d'admiration à tous » égards, si l'on excepte ses erreurs en matière de foi : j'ai assisté à son » supplice, et j'ai recueilli toutes les particularités de son procès. . . . » J'ai employé mes loisirs à vous raconter au long cette histoire, parce » qu'elle est d'un intérêt qui surpasse tous les traits héroïques qui nous » ont été transmis par les anciens ; car Mutius lui-même ne vit pas » brûler sa main avec plus de constance que celui-ci tout son corps, » et Socrate ne fut pas plus impassible en buvant la ciguë, que Jérôme » devant le bûcher. » Nous devons remarquer que Léonard Arétin fut effrayé du ton de cette épître de Poggio : « J'ai reçu votre lettre, lui ré- » pondit-il ; j'en admire l'éloquence : mais vous me semblez donner un » témoignage beaucoup plus favorable aux talens et au caractère de cet » hérétique que je ne l'aurois voulu. Vous prenez soin, il est vrai, d'y » joindre fréquemment des restrictions convenables ; mais enfin vous » montrez une trop grande affection pour sa cause, et je dois vous

(1) Pag. 58-68. — (2) Pag. 70-81.

» engager à vous exprimer à l'avenir avec plus de circonspection sur » de semblables matières. »

Leonardo d'Arezzo ne mit aucune réserve aux félicitations qu'il adressa, en 1419, à son ami Poggio, qui venoit de retrouver plusieurs livres classiques qui avoient depuis long-temps disparu, ou dont on ne possédoit que des exemplaires mutilés. Nous avons eu occasion d'indiquer ces découvertes, en parlant d'un ouvrage récent de M. Petit-Radel (1). Ce savant pense qu'on a un peu exagéré les services rendus, en ce genre, par le Pogge ; ni M. Shepherd, ni son traducteur, ne semblent partager cette opinion. Il est toutefois incontestable que les littérateurs du XV.e siècle possédoient au moins des copies défectueuses de Quintilien, et l'on en retrouve la preuve jusque dans la lettre où Léonard Arétin parle avec tant d'emphase de la nouvelle apparition de ce classique; car il y déclare qu'il a depuis long-temps lu et admiré la moitié des Institutions oratoires. Mais, sur ce point, presque tout a été dit, depuis long-temps, par Bayle et par Sallengre.

L'espoir de retrouver quelques autres restes de l'antique littérature entraîna Poggio en Angleterre : il y fut abreuvé de dégoûts et dévoré d'ennui. M. Shepherd ne dissimule pas que la Grande-Bretagne étoit couverte encore des plus épaisses ténèbres, quand l'Italie brilloit déjà de tant de lumières; et, s'efforçant d'assigner la cause d'une barbarie si persévérante, il croit la trouver dans le régime féodal, qui enchaînoit chaque habitant au lieu et au rang où il étoit né, et qui ne laissoit aux seigneurs, fiers des priviléges que leur assuroit leur naissance, aucun motif de cultiver leur esprit par l'étude.

Peu après son retour d'Angleterre, le Pogge composa un dialogue sur l'avarice, où des traits satiriques sont dirigés contre les moines, contre des prédicateurs ambulans, contre d'autres ecclésiastiques. La censure est plus amère encore dans un dialogue sur l'hypocrisie, qu'on a écarté de la collection de ses œuvres, mais qui a été inséré dans le recueil intitulé: *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum.* Poggio fut distrait de ces querelles par les périls que courut le pape Eugène IV, auquel il étoit attaché: il partit de Rome pour aller rejoindre ce pontife à Florence, tomba entre les mains d'une troupe soldée par le duc de Milan, fut retenu prisonnier, et n'obtint sa liberté qu'en payant une forte rançon. A Florence, il trouva les Médicis abattus; Cosme, le bienfaiteur de son enfance, venoit d'être banni de la république. C'est l'une des époques

(1) Recherches sur les bibliothèques... *Voy.* Journal des Savans, mars 1819, pag. 162-173.

les plus honorables de la vie de Poggio : il osa proclamer son attachement aux Médicis, et s'exposer aux injures de Filelfe, qui se déchaînoit avec fureur contre eux et leurs partisans. Du reste, dans cette guerre politique et littéraire qui s'engagea entre Filelfe et le Pogge, on doit avouer que le premier obtint l'avantage du talent, et que le second ne conserva pas long-temps celui de la modération. Le nom d'*invectives* ne convient que trop à cette partie des écrits du Pogge, comme à beaucoup d'autres productions du même temps : les exemples qu'en cite M. Shepherd, ceux qu'y ajoute son traducteur, sont d'une grossièreté à laquelle ne descend plus aujourd'hui la littérature polémique dans ses plus licencieux excès.

Des épîtres écrites avec franchise ; des éloges funèbres, tributs sincères de l'amitié ; des dialogues sur la noblesse, sur le malheur des princes, sur les vicissitudes de la fortune, continuent plus honorablement le recueil des écrits de Poggio. Il entra dans les vues de Nicolas V en traduisant en latin Diodore de Sicile et la Cyropédie de Xénophon. Mais on ignore les circonstances particulières qui ont pu le déterminer à composer, au sein de la cour de Rome, son livre des Facéties. Lorsqu'il dit dans la préface de ce recueil qu'il a voulu, en s'occupant d'un sujet frivole, s'exercer à écrire facilement en langue latine, on voit trop que ce n'est là qu'un vain prétexte ; il avoit plus de soixante ans, il ne faisoit plus d'apprentissage, tous ses écrits précédens étoient en latin. Quoi qu'il en soit, aucun obstacle n'arrêta la circulation ni des manuscrits, ni, depuis 1471, des nombreuses éditions d'un livre presque également rempli d'obscénités et de traits satiriques ou irréligieux. Quelques savans y recherchent des anecdotes relatives à des personnages célèbres du XIV.e et du XV.e siècle : d'autres, voulant remonter aux sources de ces contes, les confrontent aux anciens fabliaux ; Le Grand d'Aussi a commencé ce travail, continué ici par une notice fort instructive que M. Greswell a communiquée à M. Shepherd.

Un ouvrage plus sérieux, que Poggio a intitulé *Historia disceptativa convivialis*, consiste en trois conversations philosophiques ou littéraires, dont la dernière seule a quelque intérêt ; elle roule sur l'usage de la langue latine chez les Romains. C'est ensuite avec peine qu'on voit cet écrivain, plus que septuagénaire, engagé de nouveau dans une querelle littéraire, plus acharnée encore, et, s'il se peut, plus ignoble, que les précédentes. Son antagoniste étoit alors Laurent Valle, auquel, entre autres invectives, il reprochoit d'avoir été jadis, en punition d'un crime de faux, exposé sur la place publique de Pavie avec une mitre de papier sur la tête. L'expression de cette dernière idée, *absque ulla dispensatione*

episcopus factus es, a donné lieu à une étrange erreur de Lenfant, qui l'a commentée en ces termes : « On trouve ici une particularité assez curieuse » de la vie de Laurent Valle : c'est qu'ayant été ordonné évêque à Pavie, » avant l'âge et sans dispense, il quitta de lui-même la mitre. » Poggio dit que Valla, ayant reçu malgré lui cette dignité, s'empressa de déposer dès le jour même cette mitre blanche, monument de son ignominie. *Sed cùm tibi invito ea dignitas esset concessa . . . mitram albam eo quoacceperas die, ... deposuisti, quæ ad hoc usque tempus suspensa pendet ad . . . . . . detestandam sceleris nominisque tui sempiternam famam.*

Poggio mourut en 1459, à l'âge de 79 ans, encore occupé de son dernier et de son plus recommandable ouvrage, c'est-à-dire, de son Histoire de Florence, qui fut achevée et traduite en italien par son fils.

DAUNOU.

ESSAI PHILOSOPHIQUE SUR LES PHÉNOMÈNES DE LA VIE, par sir Th. Ch. Morgan, *membre de la Société royale des médecins de Londres; traduit de l'anglais, sous les yeux de l'auteur, avec des corrections et des additions.* Paris, P. Dufart, 1819, *in-8.°* de 476 pages.

QUOIQUE la première place, dans les travaux relatifs à la physiologie, soit due et accordée aux ouvrages qui contiennent les fruits de l'observation et les résultats d'expériences nouvelles, on ne lit pas sans plaisir les résumés et les traités généraux, dont les auteurs, sans prétendre à l'honneur d'agrandir le champ de la science, se contentent d'en mesurer l'étendue : ces sortes de revues, où les faits observés viennent se ranger sous une classification méthodique, ont l'avantage de rappeler ce qui a été fait et ce qui reste à faire; elles constatent l'existence des lacunes; et les hypothèses mêmes et les systèmes qui en sont comme inséparables, ont leur utilité : ils provoquent des travaux ultérieurs, impriment une direction nouvelle aux recherches, et finissent presque toujours par procurer l'acquisition de quelques vérités.

C'est un résumé de ce genre qu'on trouve dans le volume que sir Th. Morgan vient de faire traduire en français sous ses yeux, après l'avoir préalablement publié dans sa langue maternelle. C'est, dit-il lui-même, une simple esquisse de la science, où l'on veut seulement en faire connoître les traits essentiels. C'est la *philosophie de la physiologie*, et non la science physiologique, que l'auteur a essayé de présenter à ses

lecteurs. Le titre qu'il a choisi donne assez à connoître sous quel point de vue il a envisagé son sujet : Qu'est-ce que l'organisation ? En quoi consiste l'action vitale ! Comment peut-on la modifier ! Quelles sont les lois qui régissent les corps vivans ! Voilà les principales questions qu'il semble s'être proposées, et auxquelles il cherche des réponses dans l'étude qu'on a faite avant lui des phénomènes de la vie, considérés dans leur état habituel et dans leurs altérations, abandonnés à eux-mêmes, ou régulièrement assujettis à des perturbations méthodiques.

A la tête du volume sont placées des remarques préliminaires dont l'objet principal est de repousser ce préjugé si répandu et pourtant si injuste, qui consiste à ne voir dans la physiologie qu'un roman, un amas d'explications arbitraires et d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, un champ livré aux disputes des naturalistes. Ce préjugé est intimement lié à une autre erreur encore plus répandue parmi les personnes étrangères à l'art de guérir, lesquelles ne cessent de répéter que la médecine est une science entièrement conjecturale. Il est aisé de faire voir que cette assertion, trop générale en ce qui concerne la théorie, est presque entièrement fausse dans ce qui intéresse la pratique médicale. C'est en effet dire, en termes équivalens, que les lois de l'action vitale sont encore, après tant d'expériences et d'observations, et malgré les travaux de tant d'hommes supérieurs, absolument inaccessibles à nos recherches ; que la marche des phénomènes vitaux nous est entièrement inconnue, et que nous n'avons aucun moyen certain de l'entraver ou de la faciliter : c'est là ce qui est évidemment faux et même absurde. L'honneur de la médecine est ici, comme ailleurs, étroitement lié à celui de la physiologie ; et, loin de reprocher à sir Morgan d'avoir embrassé la cause de l'un et de l'autre avec trop de chaleur, on peut regretter qu'il ait négligé bien des argumens qu'il eût été de son sujet de recueillir et de faire valoir.

Le chapitre premier est indiqué comme devant traiter du caractère et des causes de la combinaison organique ; et la dernière partie de ce titre annonce l'examen de questions importantes et délicates, si même elle ne semble pas indiquer que l'auteur a pris d'avance parti sur la plus délicate et la plus importante de toutes. Sir Morgan rappelle les difficultés qu'on trouve dans certains cas à caractériser les êtres organiques, et, loin de les dissimuler, on peut dire qu'il les exagère. Le vieux axiome linnéen, *natura non agit per saltum*, que l'auteur reproduit sous d'autres termes, est une véritable et pure supposition, sur-tout si on l'applique à un prétendu passage des corps organisés aux substances inorganiques ; et cependant, au lieu de l'appuyer de faits nouveaux, comme cela sembleroit

indispensable dans cette circonstance, sir Morgan y joint un autre paradoxe qu'il est pareillement bien loin d'établir solidement. Suivant lui, la différence entre ces deux classes tient aux *formes* seulement : or, dans les dernières espèces d'êtres vivans, les formes sont si simples, qu'il est difficile de tirer la ligne de démarcation d'une manière bien exacte. Les matériaux élémentaires (c'est toujours sir Morgan qui parle) constituent indifféremment des combinaisons organiques et inorganiques. Enfin, quoique l'auteur avoue que la formation des premières est le résultat d'affinités *d'une nature plus relevée* que celles qui produisent les dernières, il lui paroît très-probable que la théorie qui donne aux mouvemens des corps organisés une cause différente des lois générales de la nature, et qui considère les phénomènes de la vie comme *d'un autre ordre* que ceux de l'existence inanimée, n'est réellement pas fondée.

Je n'entreprendrai pas, dans un extrait de la nature de celui-ci, la réfutation de ces énoncés, qui ne sont pas particuliers à l'auteur, et qui tiennent à des considérations très-graves; je ferai seulement observer que les affinités *d'une nature plus relevée*, que sir Morgan attribue aux corps organisés, sont une expression vide de sens, si les phénomènes de la vie ne sont pas *d'un autre ordre* que ceux des substances organiques; je remarquerai aussi que les faits d'après lesquels seulement il est permis de raisonner en pareille matière, sont presque tous en opposition avec sa théorie. L'homme vivant, dont la température naturelle ne s'élève pas dans un four chauffé; l'œuf fécondé qui résiste à la congélation, l'arbre qui fond la neige amoncelée autour de son tronc, le sang qui remonte dans les gros troncs veineux en surmontant son propre poids; l'action assimilatrice de l'estomac, qui arrête la fermentation putride des alimens corrompus, et en produit une autre d'un genre entièrement opposé: tous ces faits, que je me borne à indiquer, parce qu'ils sont familiers aux physiologistes, et des milliers d'autres qu'on pourroit citer, ne tiennent pas seulement à des différences de formes; ils sont inexplicables par les lois générales de la nature inorganique. Il paroît certain qu'aucun mouvement n'a lieu dans les corps vivans qui puisse exclusivement s'expliquer par les lois de l'attraction soit à distance, soit moléculaire; et l'on peut dire même que les phénomènes véritablement caractéristiques de la vitalité permettroient de considérer les corps organisés comme autant de centres d'exception, où les lois générales sont momentanément suspendues, ou du moins ne sont exécutées qu'avec des restrictions qui constituent la vie, et sans lesquelles elle ne peut exister.

Il m'a paru d'autant plus nécessaire de protester contre cette manière de soumettre de nouveau les fonctions vitales à des explications purement

physiques et chimiques, qu'elle se montre souvent dans l'ouvrage de M. Morgan, et que c'est là, si j'ose ainsi parler, la tendance de sa *philosophie physiologique.* Par exemple, il ne voit, dans l'action des absorbans du canal intestinal, que le jeu de tubes qui ont le pouvoir de corroder la substance alimentaire et de la rendre fluide. C'est pourtant là la moindre partie de la fonction à laquelle ils sont destinés; et la nutrition seroit facile à expliquer, si on pouvoit la réduire à n'être qu'une application de la capillarité: mais l'assimilation, qui en est le phénomène essentiel, se dérobe à ces explications mécaniques. Une solution de gélatine, qui n'a besoin d'être ni corrodée ni rendue fluide, y est soumise tout aussi bien qu'un faisceau de fibrine, ou une concrétion albumineuse. La force assimilatrice n'y est ni moins active ni moins indispensable pour que les molécules nutritives puissent être admises sans inconvénient dans l'économie de l'être vivant. C'est d'ailleurs une action bien merveilleuse, bien inexplicable, bien supérieure aux théories empruntées de la mécanique et de la chimie, que celle au moyen de laquelle les matériaux les plus hétérogènes, les sucs d'une chair savoureuse, l'huile essentielle des plantes épicées qui ont crû sous les tropiques, l'alcool d'un vin généreux, et tant d'autres ingrédiens divers, se trouvent en moins de deux heures transformés en un chyle laiteux, fade et presque inodore, toujours identique à lui-même, quelle que soit son origine, déjà vivant, c'est-à-dire, déjà soustrait aux affinités chimiques ordinaires, et formant une partie intrinsèque du corps organique qui se l'est approprié.

En arrivant, dans le second chapitre, à la définition de cette condition des corps qui les rend susceptibles de vitalité, sir Morgan établit un principe qui n'est, je crois, encore démenti par aucun fait; c'est que le concours d'un solide et d'un fluide semble par-tout nécessaire à la vie: mais il y a une conséquence de cette nécessité, qui, peut-être, n'est pas assez généralement reconnue dans nos écoles, et que l'auteur anglais a, suivant nous, grand tort de révoquer en doute. J. Hunter, dit-il, enseignoit que le sang étoit vivant. Et comment se refuser à le croire, en reconnoissant qu'il est nécessaire à la vie! Le sang, la lymphe, toutes les humeurs, à l'exception de celles qu'on nomme *excrémentitielles*, pourroient-elles concourir à la vie, si elles n'y participoient! Exerceroient-elles des actions organiques, si elles n'étoient elles-mêmes organisées! et seroient elles à l'abri des changemens chimiques que le jeu des affinités produit si facilement dans les liquides, si elles n'avoient, pour s'y soustraire, les mêmes forces qui en garantissent les solides! Cette idée, dont peut-être en général les physiologistes ne calculent pas assez les

conséquences, et qui tendroit à faire considérer les humeurs comme des courans de dissolutions aqueuses, inertes, dans une économie où rien ne sauroit l'être ou le devenir sans amener la désorganisation totale ou particulière; cette idée tient à un système de *solidisme* exagéré ou mal entendu : système physiologique contraire à l'expérience et à l'analogie, mais qui a acquis dans la médecine moderne une faveur exclusive, due en grande partie à l'abus que les *humoristes* ont long-temps fait du système opposé.

Une expérience, qui seroit très-contraire à ces idées, seroit celle de B. Harwood, que sir Morgan cite avec l'air d'y ajouter foi, et que non-seulement je prendrai la liberté de révoquer en doute, mais que je serois, je l'avoue, disposé à croire absolument fausse. Ce physiologiste anglais, suivant notre auteur, démontroit la transfusion du sang en vidant les veines d'un chien, et en les remplissant ensuite avec le sang d'un mouton. Le chien, qui est un animal carnivore, se portoit parfaitement bien, pendant que le sang d'un animal herbivore circuloit dans ses veines, et l'expérience ne lui faisoit souffrir aucune autre peine que la fatigue et la douleur de la piqûre. Voilà, j'ose le dire, un fait incroyable : quand il seroit possible de vider entièrement les veines d'un animal pour les remplir du sang veineux d'un autre animal, comment imaginer que ce sang étranger à la vie de l'individu pourroit, sans causer les plus grands dérangemens, parcourir une seule fois le cercle de la circulation, porter sur le cœur l'action stimulante convenable, et participer, dans les réseaux capillaires, au travail de la nutrition ! Les deux animaux soumis à une telle opération seroient de la même espèce, du même âge, placés dans des dispositions entièrement semblables, qu'un échange aussi brusque, une révolution aussi soudaine, entraîneroient inévitablement la mort de l'un et de l'autre. Ce n'est pas là un de ces essais qu'on a besoin de répéter pour les apprécier. On ne doit jamais disputer des faits, mais on peut les nier; et c'est le parti que la saine critique indiquoit à sir Morgan, par rapport à la prétendue expérience de son compatriote Harwood.

Dans la nécessité où nous sommes d'abréger notre extrait, nous passons sous silence tous les détails relatifs à l'analyse chimique des humeurs et à l'analyse mécanique des tissus : dans ces derniers, sir Morgan a eu le bon esprit de prendre pour guide notre illustre Bichat, le véritable fondateur de la physiologie philosophique, c'est-à-dire, anatomique, ou fondée sur l'inspection délicate des parties et l'examen attentif de leurs fonctions. Il seroit également difficile et superflu de suivre l'auteur dans l'exposition d'une doctrine qui lui est commune avec tous les physiologistes. Mais une idée qui n'est pas aussi généralement

admise, et qui, peut-être, n'est pas pour cela moins digne de l'être, est celle qui est relative aux matériaux primitifs dont sont composés les élémens organiques. Ces substances, que la chimie moderne considère comme simples, jusqu'à ce qu'elle en ait trouvé la composition; ces corps, auxquels on doit conserver le nom d'élémens, tant qu'ils se refuseront à l'analyse, l'azote, le phosphore, l'hydrogène et le soufre qui s'y trouve combiné; tous ces matériaux, qui sont le plus souvent introduits par la nutrition dans le corps de l'animal, ne seroient-ils pas aussi, dans certains cas, le produit de l'action vitale, qui auroit la propriété de les former de toutes pièces par une synthèse dont les procédés nous sont inconnus ? Tel de ces élémens se trouve accumulé dans l'économie de certains animaux en si grande quantité, que ni la nature des alimens dont il se nourrit, ni celle de l'air qu'il respire, ne peuvent suffire pour l'expliquer. M. Vauquelin a découvert dans les excrémens des oiseaux deux fois autant de phosphate de chaux qu'il en existe dans les graines qui font leur nourriture exclusive. Ce fait, qui peut s'expliquer de différentes manières, n'est pas le seul de ce genre qu'on pourroit citer. Le squelette seul des animaux herbivores offre, dans la quantité du sel calcaire qui le compose, un problème difficile à résoudre. Le quartz, qui cristallise dans l'intérieur de certaines plantes monocotylédones, peut avoir été tiré de la terre où elles croissent, par l'entremise de leurs racines: mais le dissolvant qui porteroit ainsi la silice dans les vaisseaux séveux, ne nous est pas connu; et il est tout aussi facile d'imaginer qu'elle y a été formée par un acte de l'organisation végétale. Il y a là une chimie délicate, à laquelle nous ne saurions atteindre dans l'état actuel de nos connoissances. Sir Morgan a remarqué quelques phénomènes de cette espèce; mais nous aurions souhaité qu'il eût soutenu ces remarques par quelques expériences comparatives que le sujet réclame, et que, depuis long-temps, nous aurions entreprises nous-mêmes, si nous n'avions été distraits par des occupations d'un autre genre.

Le chapitre III traite de la combinaison des organes et des fonctions de la vie organique, de la nutrition, de la circulation, de la respiration et de la sécrétion. L'étude des phénomènes qui accompagnent ces actions organiques, soit dans l'état sain, soit dans les diverses conditions pathologiques, entraîne l'examen d'un assez grand nombre de questions intéressantes. On remarque plus particulièrement les paragraphes où sir Morgan recherche si le foie est un organe exclusivement réservé à la sécrétion de la bile, ou si un viscère d'une dimension si considérable n'auroit pas, sur la circulation et sur la sanguifi-

cation, une influence qui rendroit mieux raison de l'importance qu'il paroît avoir dans l'économie; quel est l'usage de la rate; si l'oxidation du sang dans les poumons est l'unique source de la caloricité dans les animaux à sang chaud. Beaucoup de ces questions restent sans réponse; et quelquefois l'auteur, en rapportant celles qui ont été proposées, met à les exposer tant d'impartialité, qu'il ne tient pas à lui que son lecteur ne soit, après l'avoir lu, un peu plus indécis qu'auparavant. Je remarquerai, comme une singularité dans un essai *philosophique*, que les fonctions de la vie de rapport, dont la description termine ce troisième chapitre, occupent comparativement moins d'espace que les autres, et ont donné lieu à moins d'observations intéressantes. Il est vrai qu'un chapitre entier est consacré plus bas à ce que l'auteur appelle *les phénomènes intellectuels*, et qu'il se réserve d'y traiter en détail toutes ces questions difficiles, qui sont, pour ainsi dire, sur la limite ténébreuse qui sépare la physiologie et la métaphysique.

Dans le chapitre IV se trouvent rassemblés, sous le titre de *lois de l'action vitale*, un assez grand nombre d'objets divers, et des considérations qui s'appliquent, non plus aux fonctions particulières des organes, mais à l'ensemble de l'économie. L'auteur examine ce qu'on doit entendre en physiologie par sensation, et par ce phénomène de réaction qui en est la suite immédiate dans les corps vivans, et qu'on nomme *contraction*, à raison de la forme sous laquelle il se manifeste le plus ordinairement. L'appétit, l'instinct, l'habitude, l'association, la sympathie, la révulsion, sont autant de modifications dont l'acte sensitif peut être affecté ou compliqué. Sir Morgan en parcourt successivement les phases nombreuses; et, en traitant de la sympathie, il n'oublie pas celle qui peut exister entre des individus distincts, ou, comme il le dit, l'action de l'homme sur l'homme. A cette occasion, il se prononce avec chaleur contre le magnétisme animal, qu'il traite de *charlatanerie effrontée et abominable*. Des termes moins énergiques, et un jugement tout aussi sévère, mais plus approfondi, n'eussent peut-être pas été déplacés dans une matière dont le charlatanisme ne pouvoit manquer de s'emparer, mais qui n'en a pas moins exercé des hommes judicieux et supérieurs à tout soupçon de fraude et d'imposture. On peut regretter aussi que l'auteur n'ait pas, en sa qualité d'Anglais, cru devoir dire quelques mots du perkinisme et des autres phénomènes analogues qui rentroient si bien dans son sujet, et pouvoient donner lieu à des observations curieuses. La théorie du sommeil, des songes et de l'hibernation, termine ce chapitre, qu'on lira avec plaisir, à cause de la variété des matières qui y sont traitées ou indiquées.

Le chapitre V n'inspire pas un intérêt moindre : il roule sur *les phénomènes intellectuels*, sujet délicat, que, sous certains rapports, bien des personnes pourront desirer de ne voir traiter que par des physiologistes vraiment dignes du nom de philosophes. Beaucoup de passages épars dans l'ouvrage de sir Morgan préparent suffisamment à la doctrine qu'il expose dans ce chapitre. Son idée dominante est qu'il existe un lien qui rattache les règnes organique et inorganique; ce qui mène à supposer que ces deux classes de corps tirent leur origine de la même source. Le point d'union, dit-il, a jusqu'ici échappé à toutes les recherches; . . . mais toutes les espèces d'analogies sont en faveur de l'opinion, qu'une loi universelle régit la nature entière, loi sous la puissance de laquelle toutes choses subsistent dans une mutuelle dépendance. On entend aisément ce que l'auteur veut dire; et les conséquences qu'on peut tirer de ces principes, n'ont pas besoin d'être développées. La réduction de l'action intellectuelle à des lois semblables à celles qui gouvernent les autres phénomènes organiques, fournit, suivant sir Morgan, une base positive et raisonnable pour les recherches morales et métaphysiques. Il ajoute, à la vérité, à ces paroles un correctif, mais qui nous paroît aussi tardif qu'insuffisant : « L'admission de ce fait, dit-il, n'a aucune » sorte de rapport avec la doctrine de l'immortalité de l'ame, ou tout autre » dogme fondé sur la foi, et indépendant de la raison. » Nous félicitons de bonne foi l'auteur, s'il voit aussi clairement qu'il l'annonce l'indépendance de ces notions. Il est en cela plus heureux que la plupart des physiologistes qui ont voulu, comme lui, rapporter les effets les plus éloignés à une cause unique, et faire de la pensée une sorte de digestion de cerveau. Nous voudrions le féliciter de même sur les explications mécaniques qu'il propose des actes du jugement, de l'abstraction et des autres opérations actives de l'intelligence, qu'il qualifie de *réaction*; mais nous avons cherché vainement en quoi ses explications peuvent ajouter le moindre degré de clarté aux idées que l'esprit le moins exercé à la méditation se forme de lui-même, au simple énoncé des mots qu'on veut définir. « Quand une impression présente, dit sir » Morgan, excite une suite d'idées dans l'ordre où elles sont arrivées » originellement, ce procédé est attribué à la mémoire; quand l'ordre est » déterminé par l'intervention d'une seconde idée qui a plusieurs cir- » constances qui lui sont communes avec la première, d'après le prin- » cipe de comparaison, c'est ce qu'on appelle un acte de jugement; » quand la suite d'idées procède d'un principe d'exclusion, elle cons- » titue l'abstraction; et quand elle dérive d'un principe de combinaison, » on la considère comme invention ou génie. Ce qui détermine l'asso-

» ciation à prendre une de ces directions plutôt que l'autre, est la » nécessité où la machine se trouve de réagir congrûment sur les im- » pressions qu'elle reçoit. » Ce qui nous manque sur-tout pour apprécier ces définitions, c'est de pouvoir attacher un sens bien précis à ces mots essentiels, *principe de comparaison, d'exclusion, de combinaison.* Nous ne pouvons nous déshabituer de voir dans ces opérations une action libre et spontanée, qui est précisément ce que sir Morgan attaque avec plus d'ardeur. Il pense se tirer assez facilement des mouvemens instinctifs, qu'il met entièrement sur le compte des réactions organiques. Quant aux volontés déterminées par la raison, « leur nature plus compliquée, » dit il, ouvre un champ plus vaste à la dispute, et l'on a élevé sur » cette base l'édifice fantastique du libre arbitre, fortifié et retranché » de toutes les subtilités et les sophismes de la métaphysique polé- » mique. » L'auteur convient pourtant que, dans les volontés délibérées, suivies de la conscience d'une fin, le procédé est moins simple que dans les actions instinctives. L'action qui doit être produite, n'étant pas d'une importance aussi immédiate pour l'économie, peut être influencée par d'autres causes présentes dans l'esprit, ou, pour parler plus physiologiquement, par d'autres stimulans agissant sur le tissu cérébral. Leur valeur relative est appréciée, et l'hésitation est nécessaire pour cet objet. Enfin la réaction est déterminée par le motif qui, avec toutes ses associations, donne la plus forte impulsion au sensorium. L'exposé de cette théorie est couronné par une citation d'Helvétius, l'un des philosophes qui ont travaillé le plus activement à faire passer la métaphysique et la morale dans le domaine de la physiologie. Je ne m'arrêterai pas à combattre ces idées, qui ont déjà beaucoup perdu de leur attrait, et qui ne peuvent guère manquer d'en perdre de plus en plus par les progrès de la saine métaphysique ; mais je dois dire, et c'est plutôt un éloge qu'une critique que je crois adresser à sir Morgan, qu'elles sont peu dangereuses dans son livre, parce qu'il ne s'est pas occupé de les environner de ce prestige de style ni de les présenter avec cette apparente clarté qui seuls pourroient séduire des esprits superficiels.

Les passions, les talens, les travaux de l'esprit, ses perturbations, sujets éminemment dignes de l'attention du philosophe, et pareillement recommandés à celle du médecin, occupent long-temps l'auteur, et donnent lieu à beaucoup de remarques de détail, dans lesquelles nous regrettons de ne pouvoir le suivre : mais nous devons nous hâter d'arriver à son sixième et dernier chapitre, consacré à des considérations sur la maladie et sur la santé, à des principes d'hygiène et de diététique, à des observations sur l'atmosphère, les climats, et leur influence sur

les affections morbides. L'extrême brièveté de celles de ses remarques qui sont plus particulièrement relatives à la médecine proprement dite, nous autorise à les passer entièrement sous silence. Le trait le plus remarquable de sa philosophie médicale est son extrême répugnance à admettre ce qu'il appelle la prétendue *vis medicatrix*, et ce que, pour réduire la question à des termes plus précis, je voudrois nommer la tendance naturelle des fonctions au rétablissement de l'équilibre. Quoiqu'il soit possible d'abuser de cette idée, comme de toutes les vérités, et quoique la médecine expectante, poussée à l'excès, ait, dans certains cas, de graves inconvéniens, je suis disposé à prendre comme un éloge des médecins français ce que l'auteur semble dire dans une vue satirique, que *la* vis medicatrix *est le fond de la médecine pratique en France.* Il ajoute que cette force supposée n'est pas comptée pour beaucoup en Angleterre dans le traitement des maladies. Si cette manière de voir, qui n'est que l'assertion d'un particulier, étoit avouée par le corps des médecins du Nord, elle expliqueroit le reproche d'inaction qu'ils adressent quelquefois à l'école française moderne, à raison de son éloignement marqué pour la polypharmacie : mais, si les praticiens français demeurent parfois attachés au rôle d'observateurs, dans des occasions où les médecins étrangers épuisent les ressources de leurs riches pharmacopées, il est juste de dire que ce n'est pas toujours parce qu'ils comptent sur le concours de la nature, moins encore sur une force mystérieuse, dont ils savent très-bien apprécier la puissance. Il y a beaucoup de médicamens simples, et un plus grand nombre de composés, dont le mode d'action n'a pas été constaté par des expériences comparatives : il vaut souvent mieux s'en abstenir que de les accumuler à tout hasard. Ceux qui agissent autrement, peuvent avoir quelquefois lieu de s'applaudir de leur bonheur. Mais, dans la doctrine hippocratique, qui domine généralement dans les facultés de France, le rôle du médecin n'est pas, comme le dit sir Morgan, réduit à rien : même en mettant à l'écart les perturbations, qui sont si souvent indiquées, et qu'on ne néglige pas plus en France qu'ailleurs ; en laissant de côté ce jugement si délicat et si grave, qui fait véritablement la base de l'office du médecin, et d'après lequel il se décide, dans les cas extrêmes, à entraver ou à abandonner à elle-même la marche d'une maladie, prévoir ses crises, les faciliter, lever les obstacles, *ducendum quò natura vergit*, voilà le rôle du véritable disciple d'Hippocrate ; et si l'on peut faire une partie de tout cela sans pharmacie, il n'y a que les pharmaciens au monde qui aient droit de s'en plaindre.

Quoique l'ouvrage que nous venons d'analyser ait été traduit en français sous les yeux de l'auteur, on s'aperçoit trop souvent que la

personne qui l'a rédigé étoit étrangère à l'étude de la médecine. Il y est resté plusieurs expressions anglaises, et d'autres inusitées dans la langue médicale. On ne doit pas dire en français un *patient* pour un *malade; cervelle* ne s'emploie pas en anatomie pour *cerveau. Viscus* est un mot latin qu'il eût fallu traduire toujours par *viscère;* on dit *vésicule* et non *vessie du fiel, &c* Au reste, ces sortes de taches sont rares et en assez petit nombre. En général, la multitude d'objets qui sont traités ou indiqués dans ce volume, en rend la lecture intéressante et variée. Un assez grand nombre de citations puisées dans les philosophes et les poètes grecs, latins, français, anglais, montrent l'intention que l'auteur paroît avoir eue d'accommoder la sévérité de son sujet au goût des gens du monde, que, sans doute, il ne seroit pas fâché d'avoir pour lecteurs. Ce genre de succès n'est pas le plus difficile; mais aussi ce n'est pas le plus flatteur que puisse obtenir un physiologiste.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

EUSEBII PAMPHILI CHRONICORUM CANONUM LIBRI DUO. Opus ex Haicano codice à D. J. Zohrabo *diligenter expressum et castigatum*, Angelus Maïus *et* Johannes Zohrabus *nunc primùm, conjunctis curis latinitate donatum notisque illustratum, additis græcis reliquiis, ediderunt.* Mediolani, regiis typis, MDCCCXVIII, 1 vol. *in-4.°*

PREMIER EXTRAIT.

PEU d'ouvrages ont excité, avant de paroître, une attente aussi générale et un intérêt aussi vif que celui que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs. La découverte d'une version arménienne de la Chronique d'Eusèbe, faite à une époque où cette chronique existoit encore dans toute son intégrité, et d'après un original depuis si long-temps perdu pour nous, promettoit de remplir une des plus grandes lacunes de l'histoire ancienne. On s'attendoit à y trouver, non-seulement le système complet de la chronologie d'Eusèbe, mais encore, ce qui avoit bien plus d'importance et d'autorité, les témoignages originaux d'auteurs plus anciens, que ce docte et laborieux écrivain auroit conservés en entier, comme on en avoit déjà des exemples dans sa *Préparation évangélique*, ouvrage rempli de tant d'érudition ecclésiastique et profane. On espéroit enfin de voir sortir de la nuit des temps la longue succession de ces antiques monarques de l'Orient, que le même voile jaloux qui en

défendoit la vue à la curiosité de leurs sujets, semble avoir voulu dérober aussi à celle de nos recherches, ou du moins on se flattoit de connoître les opinions des anciens eux-mêmes au sujet de ces dynasties fameuses, sur lesquelles nous ne possédions guère que des témoignages isolés et des systèmes modernes.

Dès que cette importante découverte eut été annoncée, avec quelques détails propres à en confirmer la certitude, dans la préface du Traité de Philon, publié par M. Mai en 1816, nous nous empressâmes de communiquer cette nouvelle à nos lecteurs (1) en y joignant le vœu qu'une prompte publication de l'Eusèbe arménien fît jouir le monde savant de ce trésor si long-temps enfoui. Deux ans sont à peine écoulés depuis que nous exprimions ce vœu, et le voilà rempli; et il nous sera bien permis d'observer que cette curiosité si naturelle que nous témoignions alors, est citée par les éditeurs d'Eusèbe au nombre des motifs de l'empressement qu'ils ont mis à publier cet ouvrage (2). Si donc il résultoit de l'examen auquel nous allons nous livrer, que plusieurs fautes, produites par cet empressement même et inséparables d'un premier travail, se sont glissées dans celui-ci, il ne faudroit pas que cette conclusion fût prise dans toute sa rigueur accoutumée. Ici, plus que jamais sans doute, l'indulgence est permise et même commandée à l'égard de quelques inexactitudes, fruits de l'honorable impatience de communiquer plus promptement au public une grande et importante découverte; et tel est le prix que nous attachons nous-mêmes à ce sentiment, que, satisfaits de donner à nos lecteurs une idée nette et précise de la Chronique d'Eusèbe, nous nous serions abstenus de joindre à cette analyse des observations critiques, si, d'un autre côté, nous n'avions espéré de contribuer par ces remarques au perfectionnement d'un ouvrage qui doit fixer l'attention de tous les hommes éclairés de l'Europe.

Avant de parler de la découverte du manuscrit arménien qui vient de remplir cette lacune de nos connoissances historiques, il ne sera sans doute pas hors de propos de jeter un coup-d'œil sur la littérature même à laquelle nous devons cet avantage, et sur les autres services qu'on peut encore en attendre.

Quoique la renommée littéraire des Arméniens n'ait jamais été bien brillante, et qu'elle ne paroisse pas dater d'une époque fort ancienne, on peut assurer que ce peuple ne fut jamais non plus étranger à la culture des lettres. Le Syncelle comprend nominativement les Arméniens (3)

(1) *Voy.* Journal des Savans, avril 1817, pag. 230 et suiv. — (2) *Præfat. Editor.* pag. xiv, n. 2. — (3) Syncell. *Chronograph.* p. 50: εἰδότες γράμματα εἰσὶν ἔτι· Ἴβηρες, Λατῖνοι, οἱ καὶ Ῥωμαῖοι, Ἕλληνες, Μῆδοι, Ἀρμένιοι.

dans le petit nombre des nations anciennes qui se distinguèrent par cette étude. Elle y devint sur-tout florissante dans le cinquième siècle de notre ère (1), époque où Moïse de Chorène et son condisciple Élisée écrivirent l'histoire de leur pays avec un talent et un succès qui font encore aujourd'hui de leurs ouvrages les plus beaux titres de la littérature arménienne, et l'un des principaux objets de l'étude des Européens qui travaillent sur l'histoire de l'Orient. A l'époque dont j'ai parlé, les connoissances et les écrits des Grecs étoient en quelque sorte naturalisés dans l'Arménie par des traductions littérales, et néanmoins élégantes. La version grecque des Septante étoit transportée dans l'idiome de ce peuple avec une exactitude que nous pouvons maintenant mieux apprécier, depuis la belle édition qu'en a donnée, en 1805, le D. Zohrab, le même à qui nous devons la publication actuelle de la Chronique d'Eusèbe. Les Pères de l'église grecque étoient de même interprétés et étudiés en Arménie avec un soin et un respect religieux qui en ont conservé dans ce pays de nombreux fragmens, dont les originaux grecs sont depuis long-temps perdus. La philosophie profane trouva également chez les Arméniens de dignes interprètes; leurs suffrages ont placé au premier rang, dans cette étude importante, les travaux de David (2), qui à des écrits originaux joignit des traductions fidèles des philosophes grecs; et, à l'appui de ces témoignages nationaux, nous pouvons citer nous-mêmes l'exemplaire arménien des œuvres complètes de Philon, découvertes, il y a quelques années, chez les Arméniens de la Pologne, par le même docteur Zohrab, et qui sont restées inédites (3). L'imagination, qui brille généralement avec tant d'éclat dans les productions des peuples de l'Orient, ne paroît pas avoir non plus été refusée au génie des Arméniens; et, quoique le parfum de ces plantes exotiques perdît beaucoup sans doute à être transporté dans nos climats, il ne faudroit cependant pas dédaigner des acquisitions étrangères, qui pourroient rajeunir les formes un peu vieillies et varier les images un peu monotones de notre poésie. La rhétorique, qui n'est trop souvent que l'art d'apprendre à faire médiocrement ce que l'instinct du génie a fait produire de plus achevé parmi les hommes; la rhétorique, dont les règles serviles succèdent aux compositions originales, comme l'ombre suit le corps, a, par une exception assez rare, fleuri parmi les Arméniens

(1) *Vid.* Samuel Aniens. *ad calc. Euseb. ann. chr. 421.* — (2) Ces ouvrages ont été imprimés. *Voy.* la préface de M. Mai au devant du Traité de Philon, p. lxxiv. — (3) *Voy.* au même endroit la notice de ce précieux manuscrit de Philon, p. x-xv.

en même temps que le talent de leurs poètes, de leurs historiens et de leurs orateurs; et ce même Moïse de Chorène, qui éleva chez ses compatriotes le plus beau monument historique, leur a laissé un bel ouvrage didactique, où tous les principes du goût sont appuyés sur des exemples empruntés aux philosophes, aux poètes et aux historiens de la Grèce (1), exemples qui sont pour la plupart aussi précieux en eux-mêmes qu'ils sont nouveaux pour nous. Mais c'est sur-tout par ses historiens que la littérature arménienne se recommande à l'étude et à l'estime des savans de l'Europe. Indépendamment de ceux que j'ai cités, il en existe beaucoup d'autres, qui ont fleuri à presque toutes les époques, et dont les travaux serviroient à répandre une vive lumière sur ces nations anciennes et modernes de l'Orient, avec lesquelles l'Arménie a entretenu des rapports continuels de guerre et d'alliance, de religion, de commerce et de politique. Il n'est donc point douteux que l'étude de la littérature arménienne ne dût produire des fruits précieux, sur-tout si elle s'attachoit à recouvrer et à éclaircir des interprétations anciennes et fidèles d'ouvrages originaux, perdus ou mutilés, telles que celle de la Chronique d'Eusèbe; et il semble qu'à une époque où l'esprit d'investigation, de toutes parts excité par des découvertes utiles, se porte à rechercher tous les anciens monumens et à remuer toutes les vieilles ruines, on pourroit, avec non moins de raison et de succès, fouiller dans les dépôts de la littérature arménienne, et répandre de plus en plus l'intelligence d'une langue qui conserve peut-être seule aujourd'hui les plus précieux débris des connoissances historiques de l'antiquité.

Je ne m'arrêterai pas plus long-temps à des observations préliminaires, qui, souvent nécessaires pour appeler d'avance sur un ouvrage une attention proportionnée à son mérite, auroient ici le défaut d'être absolument inutiles. Dans un sujet si abondant et si rempli de faits neufs et curieux, on sent que toute réflexion qui n'y auroit pas un rapport immédiat et direct, ne serviroit qu'à alonger un examen qui par lui-même exige un espace assez étendu. Je me bornerai donc à une analyse sommaire et fidèle, dans toutes ses parties, de la traduction latine qui représente à nos yeux la version arménienne d'Eusèbe, en insistant particulièrement sur le premier livre, dont la traduction latine de S. Jérôme, si mutilée elle-même, ne nous avoit conservé qu'une foible

(1) Ce Traité de Moïse de Chorène a été publié pour la première fois à Venise, en 1796, par le D.r Zohrab : on y trouve beaucoup de fragmens d'auteurs grecs aujourd'hui perdus, et notamment une analyse de la tragédie des *Péliades* d'Euripide, dont il n'est resté que quelques vers. Une bonne traduction de cet ouvrage arménien seroit certainement un travail utile.

partie. A mesure que j'avancerai dans cette analyse, j'indiquerai soigneusement tous les faits nouveaux dont la version actuelle enrichit nos connoissances historiques; et, après avoir ainsi réuni sous les yeux de nos lecteurs les résultats positifs du travail d'Eusèbe, j'essaierai, par quelques observations, de leur faire connoître la nature et apprécier le mérite de celui de ses éditeurs, en accordant toutefois à leur traduction, ce qui est une supposition bien admissible sans doute, qu'elle reproduit exactement la version de l'auteur arménien, dont je n'entends point la langue et dont le texte est encore inédit (1).

La Chronique d'Eusèbe, qui forme, dans cette édition, un volume *in-4.°* de 396 pages, est précédée d'une préface des éditeurs, dans laquelle ils rendent compte eux-mêmes de la découverte et de l'état du manuscrit original, aussi-bien que de la nature du travail auquel ils se sont livrés de concert pour le publier. Quant au premier point, la découverte du manuscrit arménien faite à Constantinople, en 1792, par le docteur Zohrab, les détails relatifs à ce point d'histoire bibliographique ont été consignés, à peu près dans les mêmes termes, par M. Mai, dans la préface de son Traité inédit de Philon (2); et il est inutile d'y revenir, si ce n'est pour observer que le manuscrit d'après lequel ont été faites les deux copies qui existent maintenant, l'une à Venise, l'autre à Milan, ne se retrouve plus aujourd'hui à Constantinople, où il a été vu pour la première fois. Quant au second point, qui intéresse plus particulièrement les éditeurs, ce n'est qu'après avoir analysé leur travail dans toute son étendue, que je pourrai me permettre d'exprimer mon opinion à cet égard. Mais je ne dois pas non plus négliger de remarquer avant tout la difficulté d'un pareil travail entre deux personnes, dont l'une, tout-à-fait étrangère à l'intelligence de la langue arménienne, et l'autre, peu familiarisée, à ce qu'il paroît, avec l'idiome des Romains, ne pouvoient se communiquer leurs pensées qu'au moyen d'une double interprétation, et fixer que par des tâtonnemens lents et successifs le vrai sens d'un auteur dont chacun d'eux ne saisissoit, pour ainsi dire, que la moitié (3).

---

(1) Ce texte a paru depuis la rédaction de cet extrait, avec une nouvelle traduction latine; mais tout annonce que la supposition faite ici n'avoit rien de hasardé.

(2) *Dissert. præv.* part. II, pag. xxij - xxiij.

(3) Je citerai ici le passage de la préface des éditeurs dans lequel ils rendent compte eux-mêmes de la nature et de la difficulté de leur travail : *Et statim quidem in salebras difficultatum atque in multas molestias incurrimus. Primò enim textum armenium per tot sæcula manusque deductum mendis sæpè abundare cognovimus. Deinde, cùm alter interpretationem faceret, alter latinè scriberet, necnon cum græcis reliquiis et cum historiæ veritate conferret, suis quisque doctrinis*

Il est difficile d'assigner à MM. Zohrab et Mai la part qui leur revient séparément dans ce travail vaste et pénible; et peut-être ne seront-ils pas plus d'accord entre eux, sur ce point, que le public. Si pourtant il est permis de hasarder, d'après ce premier aperçu, une conjecture sur la nature de leurs obligations réciproques, il semble que la principale part dans la traduction d'Eusèbe est due à M. Zohrab, qui, d'ailleurs, revendique en entier les notes et observations répandues en assez grand nombre au bas des pages, et relatives à l'explication du texte arménien. D'une autre part, je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité, en attribuant à M. Mai tout le mérite de l'interprétation latine, la collection des fragmens grecs de l'ouvrage original d'Eusèbe, qui existent encore aujourd'hui, soit dans les écrits de Josèphe, du Syncelle, de S. Clément d'Alexandrie, soit dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe lui-même, soit dans les compilations faites autrefois par Scaliger, et dont la source étoit restée jusqu'à ce jour inconnue et l'autorité fort suspecte. Enfin il paroît qu'on doit encore attribuer presque exclusivement à M. Mai les notes et éclaircissemens historiques qui accompagnent cette traduction d'Eusèbe.

Le premier livre de la Chronique d'Eusèbe, dont il nous étoit impossible de connoître la forme dans la traduction de S. Jérôme, étoit divisé en chapitres et précédé d'une préface où Eusèbe rendoit compte du dessein, du plan et de la difficulté de son ouvrage. Cette préface, dont nous voyons aujourd'hui que quelques fragmens avoient été conservés par le Syncelle (1), étoit déjà publiée par M. Mai dans la dissertation placée au devant de son Traité de Philon (2), et la traduction qu'il en donne aujourd'hui diffère trop peu de la précédente pour mériter qu'on s'y arrête. Le nombre des chapitres contenus dans le premier livre d'Eusèbe est de *quarante-huit;* il étoit moindre de *dix* dans le compte sommaire qu'en avoit rendu M. Mai au même endroit. Cette différence, qu'il n'est sans doute pas inutile de relever ici, provient, non de ce qu'une première inspection, faite à la hâte, n'avoit laissé découvrir qu'une partie de l'ouvrage arménien, mais de ce que plusieurs chapitres consacrés à la chronologie d'un même peuple avoient été réunis en un seul et confondus sous un titre commun. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, que les chapitres XXVIII, XXIX et XXX de la présente

---

atque opinionibus distrahebatur. Itaque, dum alternis inter nos docemus, dum mutuas cogitationes impertimus, multùm sanè temporis operæque dilabitur. Præfat. *p. xiv-xv.*

(1) Syncell. *Chronogr. p. 6, 40.* — (2) Pag. xxvj-xxxj.

édition, qui traitent de la chronologie d'Athènes, correspondent au chapitre XXII de l'annonce préliminaire de M. Mai. L'ouvrage d'Eusèbe se divise en deux portions presque absolument égales, dont la première, qui s'arrête au XXIIIe chapitre exclusivement, renferme la chronologie des Chaldéens, des Assyriens, des Mèdes, des Lydiens, des Perses, des Hébreux et des Égyptiens, y compris les rois de la dynastie des Ptolémées. La seconde partie, qui comprend les vingt-six derniers chapitres, est toute consacrée à la chronologie des Grecs et des Romains, jusqu'au temps de Jules-César. Cette division d'Eusèbe me fournira celle que je suivrai moi-même dans l'examen de sa Chronique, et je réunirai dans ce premier article tout ce qui a rapport à la chronologie orientale.

Le premier chapitre, qui traite du premier royaume chaldéen, est évidemment défectueux dans le texte arménien, quoique les éditeurs n'y aient point remarqué de lacune. Il paroît avoir été tiré de Bérose, ou plutôt d'Alexandre Polyhistor, qui seul est cité, et dans le sommaire et dans le cours de ce chapitre, aussi-bien que dans les sections suivantes; ce qui atteste suffisamment qu'Eusèbe n'avoit point sous les yeux l'ouvrage original de Bérose. Quoi qu'il en soit, la matière de ce premier chapitre est en grande partie dans le Syncelle (1), sauf quelques variantes dans les noms des princes qui composent, au nombre de *dix*, la première dynastie babylonienne; et ces variantes proviennent sans doute uniquement de la différence des caractères employés par l'auteur arménien, pour rendre des noms dont la forme avoit déjà été altérée par les Grecs; d'où il suit encore qu'on doit peu se flatter de reconnoître la vraie leçon à travers toutes ces transformations successives. Ce chapitre est terminé par une judicieuse réflexion d'Eusèbe sur l'évidente exagération des calculs par lesquels les auteurs chaldéens cherchoient à reculer l'antiquité de leur nation. Cette réflexion a été omise par le Syncelle.

Le second chapitre, jusqu'au sixième paragraphe inclusivement, est dans le Syncelle (2); il contient un abrégé de la cosmogonie chaldéenne, d'après Bérose, ou plutôt, selon l'observation que j'ai faite plus haut, d'après Alexandre Polyhistor. La version arménienne offre cependant quelques variantes curieuses; elle donne *deux cent quinze myriades* [2,150,000] *d'années* d'antiquité aux traditions babyloniennes que Bérose assure avoir consultées, et le texte grec ne portoit que *quinze myriades :* ἀπὸ ἐτῶν πυ ὑπὲρ μυριάδων δεκαπέντε περιεχούσας χρόνον.

(1) Syncell. *Chronograph. p. 17, 18, 39.* — (2) Idem, *ibid. p. 28, 30, 40.*

Il faut donc évidemment lire, dans cet endroit du Syncelle : ἀπὸ ἐτῶν που ὑπὲρ μυριάδων ΔΙΑΚΟΣΙΩΝ ΚΑῚ κ. τ. λ. Les noms du Tigre et de l'Euphrate sont représentés, dans la version arménienne, par ceux de *Deglathius* et d'*Arazanes*, qui ne se trouvent jusqu'ici, suivant la remarque des éditeurs, que dans la Bible arménienne (1) : c'est aux savans dans cette langue à nous apprendre si ces noms ont une origine plus ancienne et plus respectable. Dans les trois derniers paragraphes de ce chapitre, lesquels sont nouveaux, Eusèbe insiste fortement sur l'invraisemblance du nombre prodigieux d'années que les auteurs chaldéens assignent à l'existence de cet empire; mais il s'attache sur-tout à faire remarquer l'accord, effectivement très-remarquable, entre les traditions chaldéennes et hébraïques, sur le nombre de *dix générations*, que les unes et les autres comptent depuis le premier homme jusqu'au Babylonien *Xisuthrus*, le Noé des Hébreux. A la vérité, le nombre des années écoulées dans chacun de ces intervalles égaux ne se rapporte pas, puisque les dix générations, évaluées à *deux mille ans* dans la Genèse, en comprennent plus de *quarante-trois myriades* dans les annales de la Chaldée; mais cette différence, qui ne provient sans doute que de la différence des temps appelés années par les deux peuples, est probablement plus apparente que réelle. Toutefois je dois observer que l'accord des *dix* générations ne se trouve que dans le système de Bérose; car, dans celui de l'historien Abydène, dont Eusèbe donne l'extrait quelques chapitres plus bas (2), l'intervalle entre *Anodaphus* (l'Amempsinus de Bérose) et *Xisuthrus*, que Bérose remplit par un seul règne, est occupé par le règne de plusieurs princes, qu'Abydène, ou plutôt Eusèbe qui l'extrait, se contente d'indiquer d'une manière vague et générale : μεθ' ὃν ἌΛΛΟΙ ΤΕ ἦρξαν ΚΑῚ Σίσουθρος. Il n'est donc pas bien sûr que la première dynastie babylonienne n'ait renfermé que dix générations, comme le prétend Eusèbe, d'après le témoignage du seul Bérose.

Le texte grec de ce chapitre renferme quelques fautes, qu'il semble que les éditeurs, éclairés par la version arménienne, auroient pu facilement corriger dans le Syncelle. Ainsi, dans cette phrase, Ὕστερον δὲ φανῆναι καὶ ἕτερα ζῶα ὅμοια τούτων, c'est évidemment τούτῳ qu'il faut lire; de même que ἀνακεῖσθαι, au lieu de ἀνάκειται, et αἷμα, au lieu de σῶμα, dans les deux paragraphes suivans. Cette dernière faute est d'autant

---

(1) Les éditeurs devoient peut-être observer que le premier de ces noms est celui-là même par lequel les livres des Hébreux désignent le Tigre.

(2) Chapitre VI, p. 22 de la présente édition.

plus singulière, que la version latine, faite d'après l'arménien, porte au même endroit, *SANGUINEMque manantem;* et ce que cette version et le bon sens autorisoient suffisamment, se trouve encore confirmé par l'excellent manuscrit du Syncelle de la Bibliothèque du Roi (1) : mais ce manuscrit et la version arménienne n'offrent aucun secours pour rectifier le sens d'un autre passage du Syncelle, que les éditeurs ont essayé de corriger, et qui correspond à un endroit à peu près inintelligible de la version arménienne, ou du moins de l'interprétation latine. Voici le texte de celle-ci : *Tempus aliquando fuit cùm universus orbis tenebris et aquis occupabatur : erantque ibi et aliæ belluæ, quarum quædam ex se ipsis ortæ erant, figuris tamen utebantur nascentium ex antè viventibus.* J'avoue que je ne saisis pas parfaitement le sens de ces dernières paroles, lequel me paroît pourtant assez clair dans le texte grec (2) : c'est un passage sur lequel je crois devoir appeler de nouveau l'attention des éditeurs.

Le chapitre III, consacré au récit du déluge universel arrivé sous Xisuthrus, est tout entier dans le Syncelle, et tiré originairement d'Alexandre Polyhistor (3). Il n'offre donc rien de nouveau, si ce n'est la leçon *Otiartes,* nom du neuvième roi babylonien, qu'il faut substituer à celle d'*Ardatès,* qui se trouve aujourd'hui dans le texte grec du Syncelle. Je remarque encore, au commencement de ce chapitre, une phrase de l'interprétation latine, qui n'offre pas un sens clair et raisonnable, tandis que le passage grec qui y correspond ne renferme qu'une faute légère et facile à corriger : *Mandavisse ut libros omnes, primos nimirum, medios et ultimos, terræ infossos, in Solis urbe Siparis poneret.* On ne comprend pas bien ce que veut dire ici l'interprète latin par ces livres *premiers, moyens* et *derniers,* tandis que le grec, et probablement

(1) L'exemplaire du Syncelle de la Bibliothèque du Roi, dont je me suis servi pour la collation de tous les passages cités par les éditeurs d'Eusèbe, est chargé de notes marginales de M. Parquois, lesquelles représentent les variantes des deux manuscrits du Syncelle que possède la même bibliothèque. Ces variantes renferment presque toujours les meilleures leçons, et servent à rectifier une foule de passages altérés ou mutilés dans l'édition de Goar : elles s'accordent fréquemment aussi avec le sens suivi dans la version arménienne d'Eusèbe; ce qui prouve à-la-fois et la fidélité de celle-ci, et l'exactitude de l'interprétation latine.

(2) Voici la phrase grecque, qui, à l'exception d'un seul mot, n'offre aucune difficulté : Γενέσθαι φησὶ χρόνον ἐν ᾧ τὸ πᾶν σκότος καὶ ὕδωρ εἶναι, καὶ ἐν τούτοις ζῶα τερατώδη καὶ εἰδιφυεῖς τὰς ἰδέας ἔχοντα ζωογονεῖσθαι. Au lieu de εἰδιφυεῖς, que les éditeurs proposent de changer en αὐτοφυεῖς, c'est peut-être εἰλιφυεῖς ou ἀλιφυεῖς qu'il faudroit lire. Ils ajoutent, *aliquid deesse græco textui.* Les manuscrits n'indiquent ici aucune lacune, et la phrase me paroît complète. — (3) Syncell. *Chronogr. p. 30 et sqq.*

l'arménien, disent tout naturellement : *Il ordonna de laisser par écrit le commencement, le milieu et la fin de toutes choses* (c'est-à-dire de la création), *et de déposer ces monumens écrits dans la ville du Soleil, Sipara.* Κελεῦσαι οὖν διὰ γραμμάτων πάντων ἀρχὰς καὶ μέσα καὶ τελετὰς [*leg.* τελευτὰς] ὀρέξαντα [*leg.* ὀρύξαντα] θεῖναι ἐν πόλει Ἡλίου Σιππάροις.

Le chapitre IV, toujours tiré d'Alexandre, se retrouve également dans le Syncelle (1), mais avec moins d'étendue, et, à ce qu'il paroît, d'exactitude qu'il n'en a ici. Il offre une énumération rapide des diverses dominations qui se sont succédé à Babylone, depuis le déluge jusqu'à Sennachérib, contemporain d'Ézéchias. Ce nombre des rois, dont chaque dynastie assyrienne, médique, arabe, étoit composée, et celui des années qu'embrasse chacune de ces dynasties, sont indiqués par Eusèbe avec des différences assez notables pour mériter que la critique s'occupe de concilier son texte avec celui du Syncelle. Le Ve chapitre est encore plus important, en ce qu'il est entièrement nouveau, et qu'il offre sur Sennachérib et sur la fondation de Tarse attribuée à ce prince, des détails jusqu'ici inconnus. Dans le deuxième paragraphe de ce chapitre, Eusèbe présente un rapprochement, non moins digne de fixer notre attention, entre les annales chaldéennes et les traditions hébraïques, qui mettent un intervalle de quatre-vingt-huit années depuis Sennachérib jusqu'à Nabuchodonosor, et depuis Ézéchias, contemporain du premier de ces rois, jusqu'à Joachim, contemporain du second. Cet accord des monumens suivis par Alexandre avec les témoignages de l'Écriture est certainement très-remarquable ; et la conséquence générale qu'on en peut tirer, c'est qu'il existoit dès cette époque, parmi les peuples de cette partie de l'Orient, des moyens de fixer les plus petits détails de la chronologie avec une grande certitude. Dans le troisième et dernier paragraphe de ce chapitre, qui comprend la suite des rois assyriens depuis Sennachérib jusqu'à Cyrus, Eusèbe fait remarquer encore d'autres traits d'analogie entre le récit des Chaldéens, tel que nous l'a conservé de même Alexandre, et celui des Hébreux, dont l'histoire fut fréquemment mêlée, dans le cours de cette période, avec celle des Assyriens. Ainsi, pour toute cette époque, les témoignages de l'histoire sacrée et de l'histoire profane se prêtent des lumières et une autorité mutuelles.

Dans les chapitres VI, VII, VIII, IX et X, Eusèbe revient sur ses pas, et offre, d'après l'historien Abydène, le récit de la première dynastie chaldéenne, celui du déluge, de la construction de Babylone, des règnes de Sennachérib et de Nabuchodonosor, qu'il avoit précédemment extraits

---

(1) Idem, *ibid. p. 44, 78, 92.*

d'Alexandre Polyhistor. La matière de ces cinq chapitres n'offre donc rien de neuf en soi-même; les témoignages de ces deux historiens, quoique puisés à des sources différentes, ne s'éloignent que dans des circonstances très-peu importantes, et ne renferment également que des variantes assez légères. De plus, les divers textes d'Abydène qui se trouvent ici dans la version arménienne, étoient déjà connus par des citations d'Eusèbe lui-même dans sa *Préparation évangélique*, et du Syncelle, qui en ont conservé l'original (1), à l'exception du premier paragraphe du chapitre IX, relatif à l'expédition de Sennachérib en Cilicie, qui renferme quelques notions nouvelles, et diffère, à certains égards, du récit d'Alexandre Polyhistor. Dans tous ces chapitres, Eusèbe, et par conséquent l'interprète arménien, n'ajoute rien de nouveau à ce que nous connoissions déjà, si ce n'est une réflexion sur le parfait accord du récit d'Abydène avec celui de l'Écriture, touchant les principaux événemens racontés dans la Genèse; et cet accord entre des témoignages dont la nature, l'âge, la langue, diffèrent si essentiellement, paroîtra sans doute aux yeux de nos lecteurs, comme à ceux d'Eusèbe, digne de la plus sérieuse attention. La traduction latine de ces chapitres suit assez fidèlement le texte grec qui l'accompagne, pour que cet accord forme aussi une présomption favorable à l'exactitude de l'interprète arménien; et c'est d'après cette présomption que je crois devoir relever ici en note (2) quelques inexactitudes qui me semblent appartenir aux éditeurs.

Le chapitre XI, consacré tout entier à Nabuchodonosor, est de même

---

(1) *Cf.* Syncell. *Chronograph. p. 38, 44, 210*; Euseb. *Præpar. evang. IX, 12, 14, 41.*

(2) Chapitre VII, p. 23, cette phrase de la version latine, *Tres deinde dies moratus, denuò easdem mittebat*, correspond à celle-ci du texte grec, Ὡς δὲ τῇσι τρίτῃσιν ἐτύχεν, qui offre un sens tout contraire, et qui signifie évidemment: *ubi tertias, id est, tertio loco missas, aves reduces vidit.* Ce contre-sens doit-il être imputé à l'interprète arménien? Chap. VIII, p. 24, les éditeurs donnent ἀείργειν: étoit-il besoin du secours des manuscrits et du texte arménien, pour voir qu'il falloit dire ἀείρειν? Chap. X, p. 27, il faut lire incontestablement dans le texte grec, μέχρι τῆς Μακεδόνων ἀρχῆς, au lieu de μέχει τὴν Μακεδονίων ἀρχῆς, et plus bas, au lieu de ὅτι ὡδη φθεγξάμενος δὲ εἶπεν, qui ne fait aucun sens, je propose, ὥστε ἤδη φθεγξάμενος τὰ δ' εἰπεῖν. Enfin, dans le même chapitre, p. 28, cette phrase de la version latine, *Nabonedochus, nullo jure fretus, ad regni sedem accedere jussus est,* ne répond pas à celle-ci du texte grec, Ναβαννίδοχον ἀποδεικνῦσι βασιλέα, προσήκοντα οἱ οὐδέν, et je ne puis me persuader que le traducteur arménien se soit trompé sur le sens si clair de ces derniers mots, qui signifient: *nullo affinitatis vinculo cum eo conjunctum.*

textuellement emprunté du premier livre de Josèphe contre Apion (1). Les observations auxquelles ce chapitre peut donner lieu, ne peuvent donc porter que sur quelques endroits de la traduction latine, où il me semble que les éditeurs ont suivi les mauvaises leçons du texte grec, plutôt que le texte arménien, que je dois supposer exact. Ainsi, dans cette phrase, où il est question de Nabupalassar, *quum ipse per se jam ad pœnas expetendas non valeret*, mots qui correspondent à ces paroles de Josèphe, οὐ δυνάμενος αὐτὸς ἔτι κακοπαθεῖν, l'éditeur observe en note que l'interprète arménien avoit lu sans doute κακοποιεῖν : mais, d'abord, κακοποιεῖν n'est point grec ; et, d'ailleurs, le sens de κακοπαθεῖν est si clair et si raisonnable, qu'il est au moins inutile d'en chercher ici un autre : il signifie que *Nabupalassar n'étoit plus alors d'âge à supporter les fatigues d'une expédition lointaine*, et tel étoit sans doute le sens de l'arménien. Plus bas, les éditeurs ont laissé subsister dans le texte de Josèphe des fautes grossières, que leur seule traduction latine enseigne à rectifier : Τήν τε ὑπαρχοῦσαν πόλιν ἐξ ἀρχῆς, καὶ ἑτέραν ἔξωθεν προσχαρισάμενος καὶ ἀναγκάσας. A la place de ces deux derniers mots, qui ne font aucun sens, les manuscrits du Syncelle (2), lequel a copié aussi ce passage de Josèphe, et la version arménienne fort bien entendue par les éditeurs, montrent qu'il faut lire, προσκαλλωπισάμενος καὶ ἀνακαινίσας. Quelques lignes au-dessous, les éditeurs ont encore copié le texte de Josèphe, sans s'apercevoir qu'il n'a aucun sens, et sans se rappeler qu'il est beaucoup plus correctement dans le Syncelle : Τρεῖς δὲ τῆς ἔξω. Τούτων δὲ τοὺς μὲν κ. τ. λ. (3), au lieu de Τρεῖς δὲ τῆς ἔξω τούτων, τοὺς μὲν κ. τ. λ. Je me borne à indiquer ces fautes, que les éditeurs s'empresseront sans doute de faire disparoître dans une prochaine publication de leur travail; et, pour ne pas interrompre l'analyse qui est ici le principal objet du mien, je rejetterai en note quelques autres observations du même genre, toutes relatives au même chapitre (4).

---

(1) Joseph. *contra Apion. lib. 1, p. 19-21.* — (2) Syncell. *Chronograph. p. 221, A.* Les éditeurs ont négligé de conférer ici le texte du Syncelle avec celui de Josèphe. — (3) Syncell. *loc. suprà laud.* — (4) Cette phrase de Josèphe, Ὑπεραίροντα ἀνάστημα καὶ τὴν πολλὴν πολυτέλειαν· μακρὰ δ' ἴσως ἔσται ἐάν τις ἐξηγῆται, κ. τ. λ., est altérée au point d'être inintelligible, et il y a lieu d'être surpris que la version arménienne, qui offre un sens clair et net, n'ait pas mis les éditeurs sur la voie. Il faut lire, Ὑπὲρ ὧν τὸ μὲν ἀνάστημα καὶ τὴν λοιπὴν πολυτέλειαν μακρὸν ἔσται ἐάν τις ἐξηγῆται, en se rapprochant des leçons fournies par le Syncelle et négligées par les éditeurs. Plus bas, p. 34, les éditeurs ont omis une ligne entière du texte grec dans cette phrase : Δευτέρῳ δὲ τῆς Δαρείου βασιλείας ἀπετελέσθη. Il faut lire : Δευτέρῳ δὲ τῆς [Κύρου βασιλείας ἔτει τῶν θεμελίων ὑποβληθέντων, δευτέρῳ πάλιν τῆς] Δαρείου κ. τ. λ. En général, le texte grec est très-fautif, et j'aurois pu multiplier les observations de

Les chapitres XII et XIII, tirés, l'un, d'Abydène, et l'autre, du *Canon* de Castor, traitent également de la chronologie des Assyriens, et se retrouvent aussi, du moins quant à la substance, dans le Syncelle. Quelques détails mythologiques sur la guerre des Titans sont à peu près la seule chose nouvelle que le fragment de Castor ajoute à nos connoissances, et je doute que l'histoire ait beaucoup à profiter de cette découverte. Mais le chapitre XIV, toujours relatif à la chronologie assyrienne, est tiré du second livre de Diodore de Sicile, et peut donner matière à beaucoup d'observations. On sait combien les opinions des anciens et les systèmes des modernes varient sur la durée de l'empire d'Assyrie, et ce n'est pas ici le lieu d'énumérer tant de sentimens contradictoires. Le texte grec de Diodore ne compte, dans l'état où il nous est parvenu, que *trente générations* de Ninus, fondateur de cet empire, jusqu'à Sardanapale: par un étrange contre-temps, ce nombre de générations est omis dans la version latine d'Eusèbe; dirai-je par la faute de l'interprète arménien, ou par celle des éditeurs actuels! Cependant Eusèbe accordoit certainement plus de trente générations à la durée totale de cet empire, puisque le Syncelle, qui en compte trente-six (1), s'autorise de ce passage même d'Eusèbe, et que, quelques lignes plus bas, Eusèbe lui-même, décrivant la chute de l'empire assyrien sous Sardanapale, le nomme le *trente-cinquième* de ces rois, à partir de Ninus. Eusèbe auroit-il donc prêté à Diodore une opinion qui n'étoit point la sienne, ou bien, ce qui me paroît infiniment plus probable, la leçon actuelle des manuscrits de Diodore s'éloigne-t-elle de la vraie leçon conservée dans celui dont Eusèbe a fait usage! Quoi qu'il en soit de cette question, qui mérite d'être approfondie, la version arménienne sert à prouver, à l'appui de notre seconde supposition, que le texte de Diodore a subi quelques interpolations modernes. Ainsi la durée de *treize cents ans*, que Ctésias, suivi en cela par le plus grand nombre des chronographes anciens (2), attribuoit à la durée de l'empire assyrien, est portée dans tous les exemplaires de Diodore, qui le cite en cet endroit, à *plus de treize cent soixante;* et cette addition, que Wesseling avoit regardée comme suspecte (3), est condamnée par la version arménienne.

Le chapitre XV offre encore l'extrait d'un système différent, celui de

---

cette nature, si je n'avois craint que mon article ne ressemblât à un *errata;* mais j'engage les éditeurs à soigner davantage cette partie importante de leur travail, dans une seconde publication, s'il y a lieu.

(1) Syncell. *Chronograph. p. 168, D;* vid. *annotat.* Goar. — (2) Diod. Sic. *lib. II, c. 21 et 28;* Justin. *lib. I, c. 2;* Syncell. *Chronogr. p. 359, C;* Agath. *p. 63, C.* — (3) Wesseling *ad Diodor. Sic. loc. laudat. tom. II, p. 422, ed. Bipont.*

Céphalion, concernant la même chronologie assyrienne : ce chapitre est tout entier dans le Syncelle (1), dont le texte, souvent obscur et altéré, pourra être rectifié par le sens que présente l'interprète arménien ; c'est ainsi que l'édition de Goar porte à tort, au commencement de la page 168, une lacune qui n'existe, ni dans le cours des idées, ni dans le texte de l'Eusèbe arménien. Le paragraphe 6 de ce chapitre contient une liste des *trente-six rois assyriens,* qui se sont succédé suivant le système de Céphalion, depuis Ninus jusqu'à Sardanapale (2). Ce tableau est infiniment curieux, quoique le nombre d'années et les noms des princes qui y sont portés diffèrent souvent du tableau qu'Eusèbe lui-même a consigné dans le second livre de sa *Chronique*, et de la liste que Moïse de Chorène a donnée des mêmes rois au livre I, chapitre XVIII, de son *Histoire.* Il y a là sans doute grande matière à des discussions chronologiques ; d'autant plus que le texte arménien paroît constamment de la plus scrupuleuse fidélité. Les éditeurs n'en ont pas toujours pensé ainsi ; notamment sur cette phrase, *Ab Ægea rege discessit Medea Colchis*, qui correspond si exactement à celle-ci du texte grec : Μήδεια Κολχὶς ἀνεχώρεισεν [*leg.* ἀνεχώρησεν] Αἰγέως. Les éditeurs, tout en convenant que le texte arménien porte bien évidemment *Ægea,* n'hésitent pas à dire qu'il faut lire *Aëta.* Mais il n'y a rien du tout à changer ici, et l'auteur arménien n'est nullement dans son tort. Le séjour de Médée auprès d'Égée, roi d'Athènes, est trop connu et trop attesté par tous les mythologues grecs (3), pour qu'il faille ici entendre autre chose que ce que cet auteur a dû et voulu dire. Je ne quitterai pas ce chapitre sans observer qu'il contient encore, §. 7, un catalogue des rois mèdes, au nombre de *huit,* toujours d'après Céphalion. Cependant Moïse de Chorène (4) et Diodore de Sicile (5), d'après Ctésias, comptent *neuf* de ces rois, dont les noms varient également chez ces trois auteurs. La somme même des années, 256, qui résulte du texte de notre *Chronique*, ne s'accorde pas avec le nombre 298, qu'elle assigne à la durée totale de cet empire. Quel parti prendre entre tant de contradictions, et de quel côté chercher la vérité, qui semble s'obscurcir davantage, à mesure que se multiplient les moyens de la découvrir !

Les chapitres XVI, XVII et XVIII, traitent exclusivement de la chronologie des Hébreux, et ne nous apprennent rien d'absolument neuf, soit

(1) *Apud* Syncell. *Chronogr. p. 167-168.* — (2) Pag. 44-46 de la présente édition. — (3) Apollodor. *Bibliothec. lib. I, c. IX, §. 28; III, c. XV, §. 6, 7.* Plutarch. *Vit. Thes. c. XII.* Schol. Lycophron. *ad Cassandr. v. 1443.* — (4) Mos. Choren. *Hist. lib. I, c. 21.* — (5) Diodor. Sic. *lib. II, c. 32, 34.*

dans l'ensemble, soit dans les détails. Le premier, reproduit presque tout entier par le Syncelle (1), ne se compose guère que des extraits de la version des *Septante*, comparée avec le texte hébreu de la *Genèse* et le manuscrit samaritain, et des livres saints, particulièrement de l'*Exode* et du *livre des Juges*. Le second, qui a pour objet de montrer la concordance des traditions phéniciennes avec les traditions hébraïques, touchant la fondation du temple, est textuellement emprunté de Josèphe (2). Le troisième est le plus curieux; il renferme un aperçu général de la chronologie des Hébreux avant et après la captivité de Babylone, telle que la concevoit Eusèbe, qui ne s'est pas toujours donné la peine de raisonner ainsi ses propres opinions et de lier ses connoissances à celles des autres. Quelques fragmens de ce chapitre se retrouvent cependant, soit dans les livres saints, soit dans S. Clément d'Alexandrie, dans le Syncelle et les *Extraits* de Scaliger. Mais on verra encore ici plusieurs observations neuves et importantes, notamment la distinction qu'établit Eusèbe entre les deux espaces de soixante-dix années marquées, dans deux systèmes différents, à la captivité de Babylone (3).

Les chapitres XIX, XX, XXI, XXII, roulent entièrement sur la chronologie égyptienne, et sont tirés de Diodore (4), de Manéthon (5), de Josèphe (6) et de Porphyre (7). Quoique le fond de ces chapitres ne soit pas tout-à-fait neuf, ils serviront néanmoins à rectifier plusieurs détails de cette chronologie si confuse, et dont je crains bien que l'ensemble ne soit voué à une éternelle incertitude. Le texte arménien borne à *seize mille* ans, au lieu de *dix-huit mille* que porte le texte grec, le cours entier de la domination des dieux et des héros : cette diminution, quoique forte, ne suffit pas cependant pour corriger l'invraisemblance de ce calcul. Un retranchement, bien plus considérable encore, d'une *myriade* d'années, est obtenu par une seule leçon, le nom du roi *Mœris* ou *Myris*, qui, écrit en grec Μυειάδος par l'ignorance d'un copiste, avoit si vainement tourmenté le docte Perizonius (8), et lui avoit fait introduire dans la chronologie égyptienne une période de *dix mille* ans, heureusement détruite aujourd'hui. Déjà Wesseling avoit observé que deux manuscrits de Diodore portoient Μοίειδος et Μύειδος, et, malgré cette leçon et l'absurdité du calcul, il n'avoit pas osé tenter la correction de ce passage (9); ses doutes seroient maintenant changés

(1) Syncell. *Chron. p. 89, 99 et alibi.* — (2) Joseph. *contr. Apion. lib. I, p. 17-18.* — (3) Pag. 85 et 86 de la présente édition. — (4) Diodor. Sic. *lib. I, c. 44.* — (5) Maneth. *apud* Syncell. *Chronogr. p. 19 et 51.* — (6) Joseph. *contr. Apion. lib. I, p. 14, 16.* — (7) *Apud* Syncell. *Chronograph.* — (8) Perizon. *Origin. Ægypt. c. 11.* — (9) Wesseling. *ad Diodor. Sic. lib. I, c. 44, tom. I, p. 380, ed. Bipont.*

en certitude. Le chapitre XX, rempli d'*extraits* de Manéthon, ne renferme pas des différences moins notables, pour les nombres d'années et de générations, avec le texte grec de ces mêmes *extraits*, tel qu'il est présenté par le Syncelle (1). L'auteur observe que les années employées dans ces calculs sont des années ou révolutions lunaires, c'est-à-dire des mois; et d'après ce principe, il propose une réduction probable de l'antiquité égyptienne, suivant laquelle elle ne se trouveroit plus que de *deux mille deux cent six années*, jusqu'au règne des rois mortels. Mais à combien de difficultés est encore sujette cette antiquité, même abaissée à ce point, et que nous devons peu compter, pour soulever le voile qui nous la cache, sur des témoignages si incertains, si contradictoires, si confus, y compris même ceux des hiéroglyphes !

Tel est l'aperçu fidèle et rapide des XXII premiers chapitres de cette *Chronique*, qui ajoutent assurément bien peu de chose à nos connoissances, en comparaison de ce qu'on croyoit pouvoir en attendre : heureusement, la seconde partie nous offrira quelques dédommagemens, et l'espoir du monde savant ne sera pas entièrement déçu. Je terminerai cet article par deux observations que plusieurs de nos lecteurs ont pu faire; c'est que la plupart des témoignages originaux recueillis dans la *Chronique* d'Eusèbe nous avoient été conservés par le Syncelle, comme il étoit assez naturel de le présumer, et qu'ainsi la question proposée il y a quelques années par l'académie des belles-lettres, de rechercher les sources où le Syncelle avoit puisé les élémens de sa *Chronographie*, se trouve maintenant résolue. Ma seconde observation est que les *Extraits grecs* publiés par Scaliger à la suite de son édition d'Eusèbe appartiennent bien réellement à la *Chronique* de cet ancien, puisqu'ils se trouvent exactement traduits par l'interprète arménien. Ainsi les doutes qui planoient encore, malgré le nom imposant de Scaliger, sur ces précieux débris de la chronologie ancienne, doivent être à présent dissipés; et ce résultat, le plus important peut-être de la publication actuelle de la *Chronique* d'Eusèbe, deviendra sur-tout sensible dans mon second article.

RAOUL-ROCHETTE.

---

(1) Syncell. *Chronograph. p. 55, 58.*

Histoire de la République de Venise, par P. Daru, de l'Académie française; 7 vol. *in-8.°* Paris, Firmin Didot, 1819.

SECOND ARTICLE.

Si l'on examine les institutions politiques de Venise et l'esprit du gouvernement, on admire avec effroi les moyens terribles qui ont servi à fonder et à maintenir cette antique aristocratie.

Il existoit à Venise un genre de noblesse particulier; cette ville n'ayant pas été conquise, nul droit ne pouvoit dériver de la force; n'ayant pas eu originairement de territoire, il n'avoit pu y être établi une féodalité: mais les richesses amassées par le commerce, la considération acquise dans l'exercice des grandes magistratures et dans les charges importantes, avoient créé une noblesse à part de celle du reste de l'Europe. J'ai eu occasion de dire que, à la fin du XIII.e siècle, le doge, Pierre Gradenigo, réussit à opérer une révolution qui concentroit et perpétuoit le pouvoir dans les principales familles, que le grand conseil fut déclaré permanent, et le droit d'y siéger héréditaire. Alors quelques-uns des autres nobles furent appelés à siéger dans le grand conseil, et on laissa à ceux qui n'y entrèrent point l'espérance d'y parvenir à leur tour. Marin Bocconio, ayant excité le peuple, tenta de renverser le nouvel ordre des choses. La conjuration fut découverte; Bocconio et ses adhérens furent arrêtés, interrogés, condamnés et exécutés dans l'intervalle de quelques heures. A l'occasion d'une autre conjuration dirigée par des nobles mécontens contre Gradenigo lui-même, le conseil des Dix fut établi avec un pouvoir illimité. Cette autorité extraordinaire devoit durer seulement deux mois; mais, de prorogation en prorogation, elle continua d'exister, et bientôt elle se mêla d'administrer et de gouverner.

A cette époque, pour ôter aux nobles le desir ou le prétexte de conspirer, on admit dans le grand conseil toutes les anciennes familles patriciennes qui n'avoient pas pris part à la conjuration.

L'une des institutions à laquelle Venise fut redevable de la tranquillité publique, qu'elle consolida sans cesse aux dépens de la sécurité personnelle, ce fut l'institution des inquisiteurs d'état. M. Daru en fixe l'époque à l'an 1454. Jusqu'à présent les historiens avoient ignoré les attributions, les moyens et les formes de ce tribunal redoutable, ou n'avoient osé les révéler. La partie de l'ouvrage de M. Daru qui en

traite est une véritable conquête historique ; il est donc convenable d'en parler avec quelque étendue.

Une délibération du grand conseil, prise le 16 juin 1454, autorise le conseil des Dix à choisir trois de ses membres pour exercer la surveillance et la justice répressive qui lui sont déléguées à lui-même. La juridiction de ces trois membres s'étendra sur tous les individus quelconques, nobles, ecclésiastiques ou sujets, sans en excepter les membres du conseil des Dix; ils pourront infliger la peine de mort, soit publique, soit secrète, pourvu que les voix des trois membres du tribunal soient unanimes. Le tribunal a le droit de disposer des fonds de la caisse du conseil des Dix, sans être tenu d'en rendre aucun compte; il correspondra avec tous les recteurs, gouverneurs, généraux de terre et de mer, et leur donnera des ordres. Il est autorisé à faire ses propres réglemens et à les modifier selon les circonstances. Ces réglemens furent écrits de la main de l'un des inquisiteurs; ils restèrent inconnus même à leurs secrétaires: il étoit défendu de les employer pour rédiger les ordres. Ce tribunal monstrueux avoit donc une forme légale; il étoit permanent; ses membres étoient temporaires, leur pouvoir absolu, leurs formes arbitraires, leurs exécutions secrètes : un citoyen disparoissoit; et si l'on pouvoit soupçonner que ce fût par l'ordre de l'inquisition, ses amis, ses parens, trembloient de s'en informer. Si les inquisiteurs eux-mêmes étoient affranchis de toute responsabilité, ils n'en étoient pas moins justiciables de leur propre tribunal. Quand deux inquisiteurs vouloient juger leur collègue, ils s'adjoignoient un supléant.

On voit par ses réglemens, publiés par M. le comte Daru, que ce tribunal avoit des espions soudoyés dans toutes les classes, pour surveiller constamment les magistrats, les citoyens, les ambassadeurs. Toutes les machinations, toutes les perfidies de l'inquisition civile sont à découvert dans ce code. Par exemple, lorsque, parmi les patriciens élus à des charges, quelqu'un n'a pas l'entière confiance des inquisiteurs, on doit l'entourer de séducteurs, qui lui feront des propositions mystérieuses contre le gouvernement; et si ce patricien ne vient pas sur-le-champ rendre compte de ces propositions, il sera inscrit sur le registre des suspects. Les ambassadeurs de Venise dans les cours étrangères avoient avec les inquisiteurs une correspondance dans laquelle ils faisoient part de certaines découvertes dont ils ne devoient pas parler dans leurs dépêches au sénat. L'article XVI porte : « Quand le tribunal aura jugé » nécessaire la mort de quelqu'un, l'exécution ne sera jamais publique : » le condamné sera noyé secrètement, la nuit, dans le canal Orfano. » L'art. XXII : « Tous les deux mois, le tribunal se fera apporter la boîte du

» courrier de Rome, et les lettres en seront ouvertes, pour prendre » connoissance des correspondances que les papalistes pourroient avoir » avec cette cour. » Art. XXV : « Le tribunal autorisera les généraux » commandans à Chypre ou en Candie, au cas qu'il y eût dans le pays » quelque patricien ou quelque autre personnage influent, dont la con» duite fît desirer qu'il ne restât pas en vie, à le faire périr secrète» ment, si, dans leur conscience, ils jugent cette mesure indispensable, » et sauf à en répondre devant Dieu. »

Cette manière de procéder, toute barbare qu'elle étoit, avoit du moins le prétexte de la sûreté publique, de l'intérêt de l'État. Mais que penser de l'article XXVI ! Il dit que si un ouvrier transporte en pays étranger un art au détriment de la république, on mettra d'abord ses parens en prison ; et s'il ne revient pas, on prendra des mesures pour le faire tuer où il se trouvera, et, après sa mort, ses parens seront mis en liberté.

L'article XXXV est relatif aux nobles qui expriment leur opinion dans le sénat : « S'il se met à discuter sur l'autorité du conseil des Dix et à lui » vouloir porter atteinte, on le laissera parler sans l'interrompre ; ensuite » il sera immédiatement arrêté ; on lui fera son procès pour le faire » juger conformément au délit ; et si l'on ne peut y parvenir par ce » moyen, on le fera mettre à mort secrètement.

L'art. XXXIX : « Le noble mécontent, qui parleroit mal du gouver» nement, sera appelé et averti deux fois d'être plus circonspect ; à la » troisième, on lui défendra de se montrer de deux ans dans les conseils » et dans les lieux publics : s'il n'obéit pas, s'il n'observe pas une retraite » rigoureuse, ou si, après ces deux ans, il commet de nouvelles indis» crétions, on le fera noyer comme incorrigible. »

Je terminerai ces citations par l'article XLVII : « Un banni pour crime » d'état, qui voudra obtenir sa grâce, ne pourra l'obtenir que du » tribunal et par des services rendus au tribunal, c'est-à-dire, par des » révélations sur des affaires d'état, ou par l'arrestation ou par la mort » d'un autre criminel d'état. Alors les inquisiteurs jugeront si le banni » arrêté ou tué étoit d'une importance supérieure à celle du banni qui » aura fait le meurtre ou l'arrestation. Si le mort étoit un personnage » plus important, on pourra prononcer la grâce de celui qui aura » apporté sa tête. »

Ces citations donneront une idée suffisante des autres nombreux articles rédigés d'après le même esprit, et qui sont les corollaires des principes établis par ce tribunal.

On peut juger du soin extrême avec lequel les Vénitiens gardoient

le secret des affaires d'état, par ce qui se passa au sujet de François Buffo, dit Carmagnole, général de la république. Depuis huit mois le sénat avoit décidé que ce chef de l'armée seroit mis en accusation. Une nuit entière avoit été consacrée à la délibération, quand il étoit lui-même à Venise ; trois cents sénateurs y avoient concouru, et cependant on lui conserva le commandement, on le combla d'honneurs, jusqu'à ce que, quelques mois après, rappelé à Venise, il y fut arrêté, jugé, condamné et exécuté sur la place Saint-Marc.

Quand on connoît l'organisation secrète du gouvernement de Venise, on n'est plus surpris du mystère dans lequel sont restées quelques-unes de ses opérations. C'est ce qui arriva sur-tout lors de la conjuration de 1618.

Elle est principalement connue par l'ouvrage de l'abbé de Saint-Réal, intitulé CONJURATION DE VENISE. Selon cet auteur, le marquis de Bedemar, ambassadeur d'Espagne à Venise plus entreprenant que le cabinet de Madrid, qui, depuis peu, avoit conclu la paix avec la république, osa, de concert avec le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, former une conjuration pour renverser le gouvernement de Venise, massacrer les nobles et s'emparer de la ville. La conjuration fut découverte ; des exécutions nombreuses, soit secrètes, soit publiques, annoncèrent la vengeance des Vénitiens : mais toutes ces punitions ne tombèrent que sur des étrangers, la plupart gens sans nom et sans aveu, parmi lesquels on ne nomme point d'Espagnols. Le marquis de Bedemar se retira, sans que le gouvernement de Venise fît éclater contre l'Espagne aucune plainte grave ; et jamais ce gouvernement ne daigna expliquer, ni à l'Europe ni à ses propres concitoyens, quelle avoit été la nature de cette conjuration, ni le genre du péril.

Les récits de l'abbé de Saint-Réal trouvèrent des contradicteurs ; son ouvrage fut traité de roman. En 1756, M. Grosley publia une dissertation dans laquelle il réussit assez à décréditer l'ouvrage de Saint-Réal ; mais il ne réussit pas de même à révéler quels avoient été le sujet, les moyens et le but de cette conspiration, et sur-tout à expliquer d'une manière satisfaisante la conduite mystérieuse du gouvernement de Venise, qui avoit semblé indifférent à l'opinion que pouvoient prendre de ce terrible événement et les cours étrangères et les Vénitiens eux-mêmes. On trouve dans l'exposé de M. Grosley les faits suivans.

Le capucin père Joseph, qui depuis fut admis dans l'intimité du cardinal de Richelieu, avoit eu l'ambition d'engager les puissances de l'Europe à former une croisade contre les Turcs ; en 1617, le père Joseph étoit venu à Rome, avoit été accueilli par Paul V, à qui il avoit

communiqué son projet. On devoit employer le capitaine Normand, Jacques Pierre, qui, sous le pavillon du vice-roi de Naples, avoit, pendant quelque temps, exercé la piraterie contre les Turcs, et qui avoit passé ensuite au service de la république. Il falloit cependant tout cacher aux Vénitiens à cause de leurs rapports d'amitié avec la cour ottomane; mais ils furent instruits. La révolte de quelques troupes étrangères qui étoient dans les états de la république et à sa solde, donna lieu à des exécutions dans lesquelles furent compris le capitaine Pierre et Château-Renault, agens du duc de Savoie, qui favorisoit les vues du père Joseph; et le gouvernement vénitien fit passer à Constantinople les papiers du capitaine Pierre, où se trouvoient le plan et le détail des mesures relatives à l'expédition contre l'empire ottoman.

M. Grosley fut réfuté dans le journal de Verdun, août 1756, pag. 117: cette réfutation est attribuée à M. Dreux du Radier, qui essaya de justifier les assertions de l'abbé de Saint-Réal. M. Grosley répliqua, et fit réimprimer sa dissertation avec son ouvrage intitulé *Observations sur l'Italie et sur les Italiens.*

M. le comte Daru, appliquant plus particulièrement à cette époque de l'histoire de Venise cet esprit d'investigation, cette justesse de critique, cette sévérité d'examen qui distinguent son ouvrage, a recherché et rapproché toutes les circonstances qui pouvoient jeter plus ou moins de jour sur ce fameux événement; et, d'après le résultat de ses recherches, il a pensé qu'il n'avoit pas existé de conspiration contre Venise, que le marquis de Bedemar n'avoit jamais formé ni favorisé de projet hostile contre la république, et que c'étoit le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, qui, dans le dessein de s'emparer du royaume de Naples, avec l'assentiment secret et les secours mystérieux de la république de Venise, avoit entretenu avec le gouvernement vénitien une intrigue cachée, de laquelle les acteurs subalternes avoient d'abord été les dupes et ensuite les victimes, quand, le projet du vice-roi n'ayant pu réussir, il avoit fallu traiter comme coupables d'une conspiration, des agens destinés à devenir les auxiliaires du duc d'Ossone.

Les détails dans lesquels le nouvel historien entre à ce sujet, présentent une suite, un enchaînement de faits lumineux, d'heureux aperçus, de raisonnemens bien déduits, qu'il faut lire en entier pour se convaincre que le nouveau système est celui qui doit être adopté; et si l'on peut regretter le charme romanesque de la fiction de l'abbé de Saint-Réal, on ne peut qu'applaudir à l'utile sévérité des recherches et des jugemens du nouvel historien, qui a renoncé aux agrémens dont il eût à son tour

embelli sa narration, s'il n'avoit respecté la maxime, *MAGIS AMICA VERITAS.*

L'histoire de la république de Venise est divisée en quarante livres : il en est plusieurs qui ont permis à l'auteur d'y développer un talent beaucoup plus remarquable, parce que le sujet permettoit ou plus de mouvement dans la disposition des faits, ou plus de formes dramatiques dans les récits, ou plus de profondeur, de sagacité, dans les réflexions, dans les aperçus, ou enfin plus de recherches, plus d'investigation, pour l'éclaircissement des points douteux. Ainsi l'on distinguera plus particulièrement les livres IV et V, où l'auteur raconte la prise de Constantinople par les Croisés, et les suites de ce grand événement; le livre VI, qui renferme un excellent morceau sur les gouvernemens d'Italie au XIVe siècle; le livre X, dont j'ai déjà eu occasion de louer la composition, intitulé GUERRE DE CHIOZZA; le livre XIX, relatif au commerce et à la marine des Vénitiens; le livre XXIX, sur les démêlés de la république avec Paul V; le livre XXXI, qui explique la conjuration de 1618; le livre XXXV, qui offre le tableau de la république à la fin du dernier siècle; les livres XXXVI, XXXVII et XXXVIII, qui comprennent l'époque fatale depuis le commencement de la révolution française jusqu'à la dissolution de la république vénitienne; le livre XXXIX, qui décrit spécialement son gouvernement; et enfin le livre XL, consacré au tableau des sciences, de la littérature et des arts chez les Vénitiens.

Par-tout on reconnoît avec satisfaction que l'auteur conserve, et dans ses réflexions, et dans son style, cette gravité, cette franchise que le sujet exige; qu'il parle d'après sa conscience et avec la plus entière bonne foi, et qu'il n'a rien négligé pour éclairer l'une et rassurer l'autre.

Cinq volumes renferment l'histoire proprement dite; et elle ne paroîtra point écrite longuement, si l'on se souvient que l'Histoire de la république par l'abbé Laugier est en douze volumes, sans notes, sans aucune indication de pièces justificatives, et qu'elle se termine en 1750, c'est-à-dire, avant les événemens qui offrent le plus d'intérêt et exigent le plus de développemens dans l'ouvrage de M. le comte Daru.

Deux volumes contiennent des pièces justificatives et l'indication des nombreux manuscrits que l'auteur a consultés. Les lecteurs qui n'ont pas l'habitude des recherches littéraires, se feront difficilement une idée de toutes celles qui ont été nécessaires pour la composition de ce vaste ouvrage, qui sera le seul où l'on puisse désormais étudier complètement l'histoire d'une république qui ne laisse plus que d'illustres et terribles souvenirs.

Enfin plusieurs cartes géographiques ou topographiques facilitent

l'intelligence des récits, et ajoutent un nouveau prix à ce grand et beau travail, qui, sous plusieurs rapports, mérite d'être placé dans le nombre des bonnes histoires dont peut s'honorer notre littérature.

RAYNOUARD.

MÉMOIRES HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES SUR LE ROYAUME DE NAPLES, composés et dédiés à l'empereur Alexandre par M. le comte Grégoire Orloff, *sénateur de l'empire de Russie; ouvrage orné de deux cartes géographiques, publié, avec des notes et additions, par* Amaury Duval, *membre de l'Institut.* Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1819, 2 vol. *in-8.°* br. xvj, 474 et 491 pages. Prix 15 fr.; chez Chasseriau et Hécart, libraires, au Dépôt bibliographique, rue de Choiseul, n.° 3.

LE titre de *Mémoires* n'annonce quelquefois que le tableau d'une seule époque, ou bien qu'un recueil de morceaux ou particularités historiques: c'est au contraire un ouvrage méthodique et complet sur le royaume de Naples que publie M. le comte Orloff. La première partie est un abrégé de l'histoire de ce pays, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La seconde a pour objet les lois et les formes de gouvernement sous les Romains, sous les Barbares, sous plusieurs dynasties successives, en un mot à toute époque, y compris les dix-sept premières années du XIXe siècle. Dans la troisième, l'auteur se propose de faire connoître l'état des lettres chez les Napolitains, dans les temps anciens, au moyen âge, et dans les siècles modernes. Les deux volumes qui viennent de paroître ne contiennent encore que la première de ces trois parties; mais le succès qu'elle obtient nous garantit la publication très-prochaine des deux autres. L'éditeur, M. Amaury Duval, a passé lui-même plusieurs années dans le royaume de Naples; il en a particulièrement étudié l'histoire, la littérature et les institutions politiques: ses propres observations, les notes et les renseignemens qu'il avoit recueillis, lui ont fourni la matière des additions qu'il a jointes à l'ouvrage de M. Orloff, et qui remplissent plus de deux cents pages dans ces deux premiers volumes. Elles y sont séparées du texte, n'en interrompent jamais la lecture, et présentent des détails que le plan de l'auteur n'admettoit ou n'embrassoit pas.

Ce n'est point toutefois un abrégé superficiel de l'histoire napolitaine qu'a rédigé M. Orloff: les faits y sont choisis avec discernement, enchaînés avec habileté; l'exposition en est toujours claire, intéressante et instructive. Dès le premier chapitre, où il s'agit de l'origine des peuples qui, avant la domination des Romains, ont habité le territoire aujourd'hui appelé *royaume de Naples*, on s'aperçoit que l'auteur sait puiser dans les sources de l'histoire, apprécier les traditions, et saisir de véritables résultats. Parvenu à l'époque où cette partie de l'Italie tomba sous le joug des Romains, il franchit plusieurs siècles et se transporte à celui où elle fut envahie par des Barbares. Cet intervalle en effet ne fourniroit point d'annales napolitaines proprement dites; on ne le rempliroit que par des extraits de l'histoire de Rome. Le seul point important seroit d'observer comment le pays de Naples étoit alors gouverné; mais nous avons déjà dit que l'auteur doit traiter ce sujet dans la seconde partie de son ouvrage. Peut-être n'y a-t-il pas un très-grand avantage à séparer ainsi du récit des faits le tableau de l'administration; car il semble que ces deux espèces de notions historiques doivent s'éclairer réciproquement, et qu'elles demeurent incomplètes l'une sans l'autre; on en pourra mieux juger quand on aura sous les yeux la suite des Mémoires de M. Orloff. Nous n'entreprenons pas de le suivre à travers les révolutions qui ont placé successivement sur le trône de Naples la dynastie des Normands, celles des Suabes, des Angevins, des Arragonais, des Autrichiens et des Bourbons: ses récits ne sont que rapides, notre analyse seroit aride et stérile. Donnons plutôt, par quelques citations, une idée du style de l'ouvrage.

« Si la valeur unie à la prudence et le caractère au génie ont droit » de commander aux hommes, Roger étoit encore plus digne du trône » par ses hautes vertus que par sa naissance. . . Jetant les yeux autour » de lui, il ne vit que des factions et des ambitieux, des lois injustes » et des victimes. Ses états étoient en proie au mal politique de son » siècle, à cette anarchie féodale qui les consumoit, les dévoroit comme » tous les autres états de l'Europe: les barons, tyrans subalternes » et implacables, exerçoient, du haut des tours de leurs châteaux, un » pouvoir presque sans bornes; mais, non contens d'opprimer leurs » vassaux, ils formoient souvent des ligues entre eux contre le chef » suprême de la nation. Cette forme de gouvernement, anciennement établie chez les peuples qui envahirent l'Italie, avoit favorisé » le système d'usurpation des Normands; elle fut une des causes » de leur puissance progressive. Mais Roger s'aperçut bientôt qu'au » titre de fondateur d'un royaume il devoit unir celui de législateur,

» s'il vouloit obtenir une gloire durable ; et il se mit dès-lors à travailler » sans relâche à un code de lois. . . Flétris par le souffle de la barbarie, » les belles-lettres et les arts sembloient ne plus exister : ils reparurent » sous un règne qui appeloit de toute part les lumières et préparoit la » prospérité publique. Les moines du Mont-Cassin, préférant alors à » toute autre ambition celle d'être utiles, se distinguèrent par leurs » travaux littéraires, se montrèrent jaloux de mériter l'estime de la nation » et l'affection du souverain. L'école de Salerne, déjà fondée à cette » époque, devint le dépôt des *connoissances* de l'antiquité *dans la science* » de l'hygiène, et s'acquit de plus en plus de la célébrité, en recueillant » les découvertes que les Arabes avoient faites en médecine, &c. »

On voit que M. Orloff est déjà entraîné à parler de législation et d'histoire littéraire, quoiqu'il ait réservé à ces deux objets la seconde et la troisième partie de ses Mémoires. Mais une remarque qui se présente plus immédiatement, c'est que rien dans sa diction ne laisse voir que notre langue n'est point la sienne ; on le prendrait presque toujours pour un écrivain français fort exercé : on ne reconnoît la plume d'un étranger que dans un très-petit nombre de lignes ; dans celles-ci, par exemple : « Le sang de Conradin accusa toujours ses bourreaux : Charles, *dont il* » étoit la plus précieuse *des victimes* qu'*il* immoloit à *son* pouvoir » naissant, ne balança point à *la* sacrifier. »

Les observations critiques que nous aurions à faire sur le fond de ces Mémoires, ne seroient pas non plus très-importantes ni très-nombreuses. Nous ignorons si, en parlant de Guillaume *le Mauvais* et de son fils Guillaume *le Bon*, qui lui succéda en 1166, M. Orloff n'a point accordé trop de confiance aux épithètes vulgaires attachées au nom de ces deux princes. Le premier sans doute a mérité de graves reproches ; mais il y auroit lieu d'examiner si les écrivains ecclésiastiques ne les ont pas exagérés. Guillaume, à qui le pape Adrien IV avoit suscité beaucoup d'ennemis au dedans et au dehors des deux Siciles, eut le malheur de perdre presque tous ses états, et le tort de les reconquérir. Il en fut quitte pour de longs embarras, pour un hommage au souverain pontife, et pour ce surnom de *Mauvais*, qui lui est resté dans l'histoire. Par antithèse, son successeur, qui construisit ou enrichit des églises, qui soutint les croisés contre Saladin, et le pape Alexandre III contre Frédéric Barberousse, fut appelé *Guillaume le Bon ;* et nous devons avouer qu'il avoit débuté par quelques actes de clémence qui pouvoient justifier ce titre. Mais, lorsque M. Orloff le représente comme un de ces excellens princes que la Providence a formés tout exprès pour réparer les crimes de leurs prédécesseurs, pour consoler les peuples et

les retirer de l'oppression et de la misère, nous ne retrouvons pas dans cette réflexion, ni dans les deux morceaux entre lesquels elle est placée, la critique ferme et judicieuse qui règne dans tous les autres.

Ceux qui concernent les deux reines Jeanne, Mazaniello, le duc de Guise, nous paroissent mériter des éloges. Plusieurs lecteurs trouveront un intérêt plus direct dans les derniers chapitres, qui comprennent les événemens arrivés à Naples pendant les trente dernières années qui viennent de s'écouler. La difficulté du sujet ajoute un nouveau prix à la sagesse et à la modération de l'auteur qui a osé le traiter. L'éditeur en prend occasion de faire sentir l'utilité des histoires écrites par des contemporains. A notre avis, la question n'est pas de savoir si elles sont utiles; nous les croyons nécessaires: sans elles, on manqueroit de relations originales; il n'en resteroit du moins que d'officielles, et la postérité ne retrouveroit pas les traces des impressions que les événemens ont produites sur les divers esprits. Ce qui importe, à l'égard des histoires contemporaines, c'est l'examen des devoirs à remplir par ceux qui se dévouent au péril de les écrire, et des règles à suivre par quiconque les veut lire avec discernement, les étudier avec fruit. Peu de mémoires avoient moins à craindre que ceux de M. Orloff l'application de ces règles sévères.

Les autres notes et additions de M. Amaury Duval font connoître les auteurs, soit napolitains, soit étrangers, qui ont composé des histoires de Naples; les mœurs anciennes et modernes de ce pays, et, comme nous l'avons dit, plusieurs particularités qui n'avoient pas trouvé place dans l'ouvrage. On y distinguera un exposé de l'établissement des Normands et du régime féodal dans l'Italie méridionale; d'intéressans détails sur la mort de Conradin et sur les Vêpres siciliennes. Quelquefois l'éditeur joint à ses propres réflexions celles de divers auteurs italiens et français; en général, il n'omet rien de ce qui peut servir de complément aux Mémoires de M. Orloff, et en faire un recueil aussi varié qu'instructif.

Les treize dernières additions de M. Amaury Duval sont relatives à ce qui s'est passé à Naples depuis 1788. C'est un recueil de faits importans ou curieux, dont la plupart ne sont pas généralement connus, et qui contribueront à jeter quelque jour sur l'histoire des calamités de notre âge. M. Duval avoue qu'il est à peu près impossible qu'il ne se soit pas glissé des erreurs, ou au moins des inexactitudes, dans ses récits et dans ceux de M. Orloff: il sait que, même en professant la plus exacte impartialité, on risque d'offenser les personnages encore vivans qui ont figuré en de si grandes catastrophes. A l'exemple de l'auteur dont il publioit les Mémoires, il s'est proposé d'être véridique sans

choquer aucun parti, sans blesser aucun intérêt et même aucune vanité. Nous desirons qu'ils aient atteint, l'un et l'autre, un but si honorable et si difficile.

Les deux cartes dont cet ouvrage est orné, représentent, l'une l'ancien état, l'autre l'état actuel du royaume de Naples. Les dessins en avoient été faits à Naples par M. Peregni : M. Barbié du Bocage en a corrigé les erreurs et surveillé la gravure. Ces cartes ne comprennent point la Sicile, de laquelle il n'est question dans l'ouvrage qu'aux époques où l'histoire de cette île se confond avec celle de Naples.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

« L'ACADÉMIE française avoit annoncé, l'année dernière, le sujet suivant du » prix d'éloquence à décerner dans la séance publique annuelle qu'elle tiendra » en août 1820 : *Déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales » propres à l'orateur de la tribune et à l'orateur du barreau.* — Elle remet au con» cours le sujet du prix de poésie à décerner dans la même séance : *L'Institution » du Jury en France.* — Les prix consisteront chacun en une médaille d'or de la » valeur de 1500 francs. — Un homme de lettres, qui n'a point voulu être nommé, » ayant remis à l'académie une médaille de la valeur de 1200 francs pour un prix » de poésie sur les *Avantages de l'enseignement mutuel,* et ce prix n'ayant pas été » remporté, l'académie remet ce sujet au concours, et elle décernera le prix à » la même séance. — Un anonyme ayant remis à l'académie une médaille d'or » de la valeur de 1500 francs pour un prix de poésie sur *le Dévouement de » Malesherbes*, ce prix sera décerné dans la même séance de 1820. — Les ou» vrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1820. Ce » terme est de rigueur. — Ils devront être adressés, francs de port, au secré» tariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe » ou devise qui sera répétée dans un billet joint à la pièce et contenant le nom » de l'auteur, qui ne doit pas se faire connoître. Les concurrens sont prévenus » que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au » concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, » s'ils en ont besoin. — Le programme publié l'année dernière annonça que » l'académie décerneroit une médaille d'or de la valeur de 400 francs à l'auteur » de l'ouvrage littéraire publié dans l'intervalle du 1.er janvier au 31 décembre » 1818, qui seroit jugé *le plus utile aux mœurs.* Le prix n'ayant pas été décerné, » l'académie déclare que, dans sa séance annuelle de 1820, elle accordera un » prix double, consistant en une médaille d'or de la valeur de 800 francs, à l'au» teur de l'ouvrage littéraire publié, en entier et pour la première fois, dans » l'intervalle du 1.er janvier au 31 décembre 1819, qui aura été jugé *le plus utile » aux mœurs.* — Dans la même séance, l'académie décernera le prix pour récom» penser un acte de vertu qui aura eu lieu pendant les trois années antérieures

» au 1.er juillet 1820, dans le département de la Seine. — On aura soin » d'adresser, avant le 15 juillet 1820, à M. le secrétaire perpétuel de l'aca- » démie, les preuves qui constateront l'acte de vertu. — Enfin l'académie » annonce que le sujet de prix de poésie qu'elle proposera l'an prochain pour » 1821, sera: *La Restauration des lettres et des arts sous François I.er* »

M. Raynouard, secrétaire perpétuel, a lu ce programme à la suite d'un rapport sur les concours. M. Daru, qui présidoit l'assemblée, a prononcé un discours sur le prix de vertu. M. Picard a lu, pour M. Michaud, un fragment de l'Histoire des croisades, intitulé *Captivité de S. Louis.* Des morceaux du poème de Moïse, par M. Le Mercier, ont terminé la séance.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Specimen des nouveaux caractères de la fonderie et de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, dédié à Jules Didot fils. Paris, chez P. Didot l'aîné et Jules Didot fils, 1819, grand *in-8.°* pap. vél.; quarante feuillets, imprimés seulement sur le *recto:* le premier contient le frontispice; le second, un avis; les trente-huit autres, des épreuves de différens caractères d'imprimerie, depuis celui que M. Didot nomme le *quatre et demi* (quatre sixièmes et demi de ligne) jusqu'au *vingt et un* (trois lignes trois sixièmes). Ce sont des pièces de vers, composées par M. P. Didot, qui remplissent ces trente-huit pages. *J'aurais bien pu,* dit-il au lecteur,

J'aurais bien pu, suivant l'usage,
Répétant le même passage,
Ou le tronquant à tout propos,
A l'aide de quinze ou vingt mots,
Composer une vaste page,
A tes yeux offrant par étage,
De mes caractères nouveaux,
Petits, moyens, plus ou moins gros,
Le simple et complet assemblage.

M. Didot a voulu que le *specimen* de ses caractères fût en même temps un recueil de quelques-unes de ses poésies: nous croyons que les lecteurs lui en sauront gré; c'est le premier tableau de ce genre qui méritera d'être lu et non pas seulement regardé. Il auroit assez fixé l'attention des amateurs de l'art typographique: il intéressera les littérateurs, et aura deux titres aux suffrages du public.

La Henriade, poème de Voltaire, édition dédiée à S. A. R. MONSIEUR. Paris, P. Didot aîné, *in-fol.* 79 feuilles pap. vél. 175 fr. — Tiré à 125 exemplaires, tous signés et numérotés.

Œuvres complètes d'André Chénier. Paris, Baudouin et Foulon, *in-8.°,* 26 feuilles 1/4: 6 fr.

La Jérusalem délivrée du Tasse, traduite en vers français par M. Baour Lormian. Paris, impr. de Didot jeune, librairie de Delaunay, 3 vol. *in-8.°,* 83 feuilles: 21 fr.; pap. vél., 42 fr.; gr. pap. vél. superfin, 100 fr.

Petite Revue de l'ouvrage de M. de la Malle, ayant pour titre, *Essai d'institutions oratoires;* dans laquelle on examine le jugement de l'auteur sur les discours judiciaires de l'avocat général Servan; par un bachelier ès lois en

vacance. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Barrois, Foulon, &c.; 1819, *in-8.°*, xv et 165 pages.

L'Éloge de la Folie, par D. Érasme; traduction nouvelle, précédée d'une notice sur sa vie. Paris, impr. d'Égron, chez Louis, *in-12* de 10 feuilles. Prix, 2 fr. 50 cent.

ΜΕΛΙΣΣΑ, Η ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΕΛΛΗΝΙΚΗ : *l'Abeille*, journal grec; publié par S. Kondos. Paris, impr. de Bobée, 1819, *in-8.°* Le premier cahier de ce recueil contient des articles sur les abeilles, sur l'agriculture, sur l'éducation, sur Thucydide... sur la littérature anglaise, &c.; vij et 112 pages. = On souscrit à Paris, chez l'éditeur, rue de Buffault, chez Baudouin frères, à raison de 3 fr. 50 cent. par cahier.

ΚΑΘΟΛΙΚΗ ΙΣΤΟΡΙΑ ΠΑΛΑΙΑ ΤΕ ΚΑΙ ΝΕΑ : *Histoire universelle ancienne et moderne*, publiée par S. Kondos. Paris, impr. de Bobée, 1819, *in-8.°*, iv et 152 pages. Ce premier volume, dédié à M. Capo d'Istria, renferme des prolégomènes, et un abrégé de l'histoire des Égyptiens. Prix de chaque cahier, 2 fr. 50 cent; et pour les non-souscripteurs, 3 fr. 50 cent.

Annales des Lagides, ou Chronologie des rois grecs d'Égypte successeurs d'Alexandre-le-Grand, ouvrage couronné par l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France au concours de l'année MDCCCXVIII, et accompagné de plusieurs tableaux chronologiques et de deux planches de médailles; par M. Champollion-Figeac. Paris, chez le Normant, Fantin et compagnie, H. Nicole, 1819; 2 vol. *in-8.°*, de 960 pages. Prix, 15 francs, et 18 francs, port payé, par la poste. = Il sera rendu compte, dans un prochain cahier, de cet ouvrage. L'auteur y a réuni beaucoup de notions importantes et neuves sur les calendriers de l'antiquité, sur les ères et les périodes civiles ou astronomiques, sur leur usage pour expliquer les dates des monumens. On y peut puiser d'utiles renseignemens sur toute la chronologie ancienne, depuis Alexandre jusqu'à Auguste; les faits relatifs à l'Égypte et aux Ptolémées se liant à presque tous les grands événemens qui se passoient alors en Europe et en Asie. Le suffrage de l'Institut recommande ce travail à tous ceux qui cultivent les sciences historiques.

Histoire de l'empire de Russie, par M. Karamsin; traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret, tomes I et II. Paris, impr. de A. Belin, chez Treuttel et Würtz, 1819, 2 vol *in-8.°*, xlviij, 418 et 427 pages, avec une carte géographique. Ces deux premiers volumes, dont nous rendrons compte dans l'un de nos prochains cahiers, conduisent l'histoire de la Russie jusqu'à l'an 1168. Prix, 12 fr.

Poliorcétique des anciens, ou de l'attaque et de la défense des places avant l'invention de la poudre, par M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut. Paris, impr. de Firmin Didot, 1819, *in-8.°*, 33 feuilles et demie, et un atlas *in-4.°* de 7 planches.

Manuel de la liberté de la presse, ou Analyse des discusions législatives sur les trois lois relatives à la presse et aux journaux et écrits périodiques; précédé d'un discours préliminaire, contenant un essai historique sur l'état de la presse en France avant les lois actuelles. Paris, impr. et librairie de Pillet. Prix, 3 fr.

Pend-Namèh, ou le livre des Conseils de Ferid-Eddin Attar, traduit du persan, et dédié à S. A. R. M.gr le Duc d'Angoulême; par M. le baron Silvestre de Sacy; avec des notes et le texte. Paris, imprimerie royale, 1819, *in-8.°*

Résultat d'un ouvrage intitulé, De la richesse territoriale du royaume de France,

par M. Lavoisier, suivis d'un Essai d'arithmétique politique sur les premiers besoins de l'intérieur de la France, par M. de la Grange, *in-8.°* Paris, 1819; chez M.me Huzard (née Vallat-la-Chapelle), rue de l'Éperon-Saint-André-des-Arts, n.° 7. Prix, 1 fr. 50 cent.; et, franc de port, 1 fr. 75 cent.

Extrait de l'Abrégé de médecine vétérinaire pratique publié en italien, en 1813, par J. B. Volpi; précédé du compte qui a été rendu de cet ouvrage à la Société royale et centrale d'agriculture, en novembre 1818, par Barthélemy. Paris, impr. et librairie de M.me Huzard, brochure *in-8.°* de 90 pages.

Traité de Pharmacie théorique et pratique, par J. J. Virey; nouvelle édition entièrement refondue. Paris, chez Rémont; 2 vol. *in-8.°* de 71 feuilles. Prix, 15 francs.

Relation des événemens qui ont eu lieu à la faculté de droit de Paris, les 29 juin, 1.er, 2 et 3 juillet, par la commission des élèves de l'école de droit. Paris, impr. de Baudouin, chez Plée, *in-8.°* de 51 pages.

Recherches sur les langues tartares, ou Mémoires sur différens points de la grammaire et de la littérature des Mandchous, des Mongols, des Ouigours et des Tibétains; par M. Abel-Rémusat. Paris, imprimerie royale; deux volumes *in-4.°* de 64 feuilles chaque. — Le premier volume de cet ouvrage est entièrement imprimé et va paroître incessamment: le second volume, qui contiendra les planches, sera mis sous presse immédiatement après, et paroîtra au commencement de 1820.

PAYS-BAS. *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*, par J. D. Meyer; tome second. La Haye, et à Paris, chez Foulon, 1819, *in-8.°* Voyez l'analyse du tome I.er dans notre cahier d'août 1819, pag. 501-506.

Annales des sciences physiques, par MM. Bory de Saint-Vincent, Drapiez et Van Mons. Bruxelles, impr. de Weissenbruch. Ce nouveau journal, annoncé par un *prospectus* de 44 pages *in-8.°*, paroîtra à la fin de chaque mois, à dater de juillet, par cahiers de 8 feuilles et 4 planches. Prix, 50 fr. pour les 12 cahiers de l'année, 27 fr. pour six mois, 14 pour un trimestre. On souscrit à Bruxelles chez Weissenbruch; à Amsterdam, chez Van-Clef; à Paris et à Londres, chez Masson, Bossange et compagnie.

ANGLETERRE.

Muntakhabat-i-hindi, or Solutions in Hindustani, with a verbal translation and grammatical analysis of some part, for the use of students of that language; by John Shakespear. Vol. I, 1817; vol. II, 1818, *in-8.°* Londres.

A Traveller's Tales &c.; Contes d'un voyageur du dernier siècle, par Miss Espence. Londres, Longman, 1819, 3 vol. *in-12.*

A Tour through Sicily, &c.; Voyage en Sicile, fait en 1818, par George Russel. Londres, Sherwood, 1819, *in-8.°*, avec cartes et planches. Prix, 1 livre st. 1 sh.

Journey from Moscou &c.; Voyage de Moscou à Constantinople, dans les années 1817 et 1818, par William Macmichael. Londres, Murray, 1819, *in-4.°*, avec planches.

Voyage of ship &c.; Voyage du vaisseau de S. M., Rosamond, *à New-Foundland, et à la côte méridionale de Labrador*, par le lieutenant Edward Chapple. Londres, 1819, *in-8.°*, avec planches.

Voyage of discovery, &c.; Voyage de découverte, fait par ordre de l'amirauté

dans les vaisseaux *Isabelle* et *Alexandre*, pour reconnoître la baie de Baffin, et s'assurer de la probabilité d'un passage au nord-ouest; par le capitaine John Ross. Londres, Murray, vol. gr. *in-4.º* Ce voyage, traduit en français, vient de paroître chez Gide fils, *in-8.º*, de 18 feuilles et demie, plus une carte et une planche. Prix, 7 fr.

Modern Voyage &c.; Voyage et Navigation modernes (premier cahier). Londres, 1819, *in-8.º* Prix, 4 fr. 50 cent.

Geoffroy's (Lislet) Memoir and Notice of a chart of Madagascar; Mémoire et notice d'une carte de Madagascar, par Geoffroy; gr. *in-4.º*, avec une carte. Londres, Longman. Prix, 26 fr.

History of Seyd Saïd, &c.; Histoire de Seyd Saïd, sultan de Mascat, suivie d'un aperçu sur les pays et les peuples des bords du golfe Persique, principalement les Wahabis; par le scheyk Mansur. Londres, Booth, gr. *in-8.º*, avec une carte. Prix, 15 sh.

Views of Greece; Vues de la Grèce; première livraison. Londres, 1819, gr. *in-fol.*, 5 tableaux coloriés et leur texte. Prix, 70 fr.

The provincial Antiquities &c.; Antiquités et Vues pittoresques des provinces de l'Écosse, avec des notes explicatives; par W. Scott. Londres, première livraison, *in-4.º* Prix, 22 fr.

Wentwort's (W. C.) Description of the colony &c.; Description de la colonie de la Nouvelle-Galles dans la terre du Diemen. Londres, Murray, *in-8.º* Prix, 12 sh.

Francis Hamilton's Account of the kingdom of Neapel. Edimburgh, *in-4.º*, avec 8 gravures.

An History of the origin &c.; Histoire de l'origine et des progrès de la musique théorique et pratique, par G. Jones. Londres, Longman, 1819, *in-4.º*, planches. Prix, 15 sh.

An Essay on bathing &c.; Essai sur les bains chauds, froids et à vapeur, suivi d'observations pratiques sur les bains de mer et sur différentes maladies. Londres, Souter, *in-12.*

Transactions of the literary Society of Bombay. Londres, 1818, *in-4.º*

The Kamoos, or the Ocean; an arabic dictionary, &c.; Le Kamous, ou l'Océan, dictionnaire arabe, par Medjd-eddin Mohammed, fils de Yakoub, natif de Firouzabad; publié par le scheïkh Ahmed, fils de Mohammed Ansari Yéméni Schirwani, attaché au collége du fort William, en deux volumes. Vol. I.er en deux parties. Calcutta, 1817, *in-4.º*

ALLEMAGNE.

Handbuch der syrischen Sprache &c.; Élémens de la grammaire des langues syriaque, chaldéenne et arabe; par le D. J. S. Vater. Leipsic, Vogel, *in-8.º*, seconde édition, augmentée d'après la Grammaire arabe de M. Silvestre de Sacy.

Nonni Panopolitani Dionysiacorum libri XLVIII; suis et aliorum conjecturis emendavit et illustravit D. Frider. Græfe, &c.; vol. I libros I-XXIV complectens. Lipsiæ, 1819, *in-8.º*

Die Nordischen Gaeste, &c.; les Hôtes du Nord, ou le 9 janvier de l'année 1819, poème en douze chants, par George de Gaal.

Die Heilige Lyra, &c; la Sainte Lyre, recueil de poésies sacrées, par J. P. Silbert. Vienne, Strauss, 1819, *in-8.°*

Anleitung &c; Traité de géographie mathématique, pour servir au dessin des cartes de terre et de marine, à la connoissance des planètes et du système du monde, &c.; par le col. Leuker. Vienne, Strauss, *in-8.°* de 556 pages.

Aardrykobeschryving &c.; Description de la terre, par Fabri, traduite de l'allemand en hollandais par Van der Pyl. Harlem, Bohn, 1819, *in-12.*

Geschichte &c.; Histoire philosophique des hommes et des nations, par M. Vierthaler. Vienne, Gerold, *in-8.°*

Staats Geschichte &c.; Histoire de l'empire d'Autriche, depuis la naissance de J. C. jusqu'à la chute de Napoléon; par J. Fr. Schneller (tome I.er). Graetz, *in-8.°*

Oesterreich &c.; Histoire de l'Autriche sous le règne de l'empereur Frédéric le Bel, par Fr. Kurtz. Lintz, Haslinger, *in-8.°*

Emerici Szatay Tractatus &c.; Traité des maladies de la peau, par Em. Szatay. Vienne, Gerold, *in-8.°*

Das alte und neue Morgenland &c.; l'Orient ancien et nouveau, ou Éclaircissemens de l'Écriture sainte, tirés de la constitution naturelle, des traditions, des mœurs et des usages de l'Orient; ouvrage dans lequel se trouve insérée une traduction des Usages orientaux de Samuel Burder, et de l'Écriture sainte éclaircie par les mœurs et les usages des Hindous, de William Ward; par M. E. Fr. Ch. Rosenmüller, D.r en théologie, et prof. des LL. OO. à Leipzic. Leipzic, 1819, 4 vol. *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

OCTOBRE 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1819.

TRAVELS IN VARIOUS COUNTRIES OF THE EAST, more particularly Persia; &c.; by sir William Ouseley, *knight, L. L. D. &c.* vol. I. — *Voyages en diverses contrées du Levant, et plus particulièrement de la Perse; ouvrage dans lequel l'auteur a décrit, autant que ses propres observations lui en ont fourni le moyen, l'état de ces contrées dans les années 1810, 1811 et 1812, et a tâché d'éclaircir divers objets de recherches archéologiques, d'histoire, de géographie, de philologie et de littérature mélangée, avec des extraits de plusieurs manuscrits orientaux rares et de grand prix; par sir* William Ouseley, *chevalier, &c.*; tome I. Londres, 1819, xvj et 455 pages *in-4.°*

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons laissé l'ambassade anglaise, dont M. Ouseley faisoit

partie, dans son camp près de Bouschire. Elle en partit pour se rendre à Schiraz, le 27 mars 1811. Au milieu d'une troupe nombreuse, où les costumes européens étoient confondus avec ceux de l'Inde, de l'Arabie et de la Perse, se trouvoient la femme et la fille de l'ambassadeur, sir Gore Ouseley. Elles voyageoient dans un palanquin que l'on s'étoit procuré à Bombay, d'où l'on avoit aussi amené douze robustes Indiens pour le porter; deux filles de service les suivoient dans un *cadjava*, espèce de bât formé de deux siéges petits et incommodes, suspendus des deux côtés d'un mulet, et que recouvrent des châssis de canevas, soutenus par de légers bâtis en bois. Le mot *cadjava* كجاوه est arabe. Chardin, en suivant la prononciation arabe, a écrit *cagiavat:* son dernier éditeur a eu tort de le corriger, et de substituer à *cagiavat* le mot *qachouat* قشوة, qui signifie une couffe ou petite corbeille de feuilles de palmier, dont les femmes se servent pour mettre des essences et du coton; ce qui n'a assurément aucun rapport avec une litière. (*Voyage du chev. Chardin, édition de 1811, tome II, p. 233.*) Thévenot écrit ce mot *caschava.* (*Voy. du Levant, tom. III, p. 321.*) M. Ouseley a donnéla figure du *cadjava* et celle d'une litière portée par deux mules, et nommée en persan *takht-révan* تخت روان, c'est-à-dire, trône ou siége ambulant, dont M.me Ouseley a fait usage dans la suite de son voyage.

On sait que les ambassadeurs étrangers sont considérés en Perse comme les hôtes du roi, et entretenus aux frais du gouvernement. Les villages qui se trouvent sur leur passage ou dans le voisinage de leur route, doivent fournir, sur un ordre du *mihmandar* chargé de la conduite des ambassadeurs, des rations de toute nature. Ces fournitures sont appelées, comme nous l'apprenons de M. Ouseley, *siourSât* سيورسات. Le syndic du village fait sur les habitans la répartition des fournitures demandées ; il tire ensuite du *mihmandar* un reçu de la somme à laquelle montent les fournitures, et dont il doit lui être tenu compte sur le montant des contributions du village. La pauvreté des paysans est telle, que souvent on n'obtient d'eux qu'à force de coups la portion pour laquelle ils doivent contribuer aux *siourSât;* on a vu, à l'approche d'un mihmandar, des villages entiers abandonnés des habitans, qui se retiroient plus loin avec leurs troupeaux. Souvent aussi le *mihmandar,* abusant de son droit, fait des demandes exorbitantes; puis il vend aux paysans une modération sur le montant de ses premières demandes, et trouve différens prétextes pour fournir l'ambassadeur avec une excessive parcimonie. D'après ces détails, on ne doit pas être surpris que les ambassadeurs envoyés par le roi de Perse aux souverains

de l'Europe s'attendent à être défrayés de tout par les cours auprès desquelles ils sont accrédités.

M. Ouseley, en décrivant les lieux par lesquels a passé l'ambassade, joint toujours à son récit, autant qu'il lui est possible, une courte notice sur leur situation, leur antiquité, et ce qu'ils peuvent offrir de remarquable. Il a soin aussi de donner les noms de lieux en caractères persans, ce dont les orientalistes doivent lui savoir beaucoup de gré; enfin il rapporte les textes de divers écrivains persans qui peuvent jeter du jour sur l'histoire et la topographie des villes ou bourgs de quelque importance. Ne pouvant le suivre dans ces détails, je ne m'arrêterai que sur un petit nombre de lieux.

Cazéroun, que l'ambassade atteignit le 2 avril 1811, a l'apparence d'une grande ville, mais renferme beaucoup de ruines dans son enceinte: sa population, réduite aujourd'hui à quatre ou cinq mille habitans, s'élevoit autrefois à cinquante ou soixante mille. Au reste, cette dépopulation, suite des révolutions et des guerres intestines, est commune à toutes les grandes villes de la Perse. D'après divers renseignemens pris sur les lieux, M. Ouseley croit qu'il existe, aux environs de Cazéroun, des restes d'un pyrée et d'autres anciens édifices. Cette ville a été construite, ou plutôt, selon notre voyageur, restaurée par Cobad, roi sassanide. Elle fut repeuplée, dit-on, aux dépens de la ville de Schapour, ville cependant beaucoup mieux située, et qui offroit en abondance toutes les commodités de la vie. Quelques écrivains attribuent sa restauration à Sapor, fils d'Ardeschir, et second roi de la dynastie des Sassanides.

L'ancienne Schapour, qui doit sa fondation et son nom, suivant toute apparence, au roi que nous venons de nommer, n'est éloignée de Cazéroun que de quatre parasanges: elle est quelquefois appelée *Beschapour* بشاپور, ou, par corruption, *Beschavour* بشاور, et l'auteur du *Nozhat alkoloub* dit que c'est une contraction de son nom primitif *Benaï Schapour*, c'est-à-dire, ville construite par Sapor. Je croirois plutôt que c'est une contraction de *Beït Schapour*, contraction qui a lieu dans les dénominations syriaques de plusieurs villes de la Mésopotamie et de la Chaldée, comme *Ba-Abe, Ba-Hale, Ba-Garma*, pour *Beth-Abe, Beth-Hale, Beth-Garma. (Voyez* Assemani, *Biblioth. Or. Clement. Vatic. tom. III.)* Les monumens de cette ville, dont Kæmpfer avoit annoncé l'existence, sont maintenant connus, du moins en partie, par les deux relations de M. Morier. M. Ouseley les a vus aussi: mais le temps lui a manqué pour les copier et pour les décrire; et ce qu'il en dit est plus propre à exciter la curiosité qu'à la satisfaire. Les fragmens de colonnes et de chapiteaux qu'il y a observés, lui ont paru être l'ou-

vrage d'artistes grecs ou romains. Des ruines à quelque distance de la ville, et qu'il ne put observer que de loin, excitèrent en lui un regret d'autant plus vif de n'avoir pu en prendre une connoissance plus exacte, qu'il conjectura que ce pouvoient être les ruines d'un pyrée. Cette conjecture est d'autant plus plausible, que notre voyageur apprit dans la suite qu'une autre ruine, dont il avoit pris à la hâte une esquisse grossière, étoit connue des habitans des environs sous le nom d'*âtesch ghédèh* آتش کده , temple du feu. On y voit une figure de pierre très-grossièrement sculptée, dans laquelle une personne de l'ambassade crut reconnoître une tête de taureau. Cette circonstance est remarquable, parce que, suivant une géographie persane, fréquemment citée par M. Ouseley, il y avoit dans ce même lieu, au X.[e] siècle, un pyrée nommé *Gaousar* گاوسر, c'est-à-dire, à tête de taureau.

Nous avons observé, en rendant compte du second Voyage de M. Morier, que, suivant ce voyageur, quelques-unes des sculptures de Schapour représentent le triomphe de Sapor sur l'empereur Valérien. M. Ouseley partage cette opinion, et il fait voir que la prise de Valérien et sa honteuse captivité n'ont point été ignorées des historiens orientaux. Les monumens sculptés de Schapour et de ses environs occupent de vastes emplacemens, et offrent une très-grande quantité de figures. Plusieurs de ces tableaux, si je puis me servir de cette expression, forment des parallélogrammes de quarante pieds de long sur vingt pieds de haut. Le nombre de ces monumens, leur grandeur, la multitude des figures, font tomber les crayons de la main du voyageur, qui peut à peine consacrer quelques heures à une inspection superficielle de tant de choses curieuses; et peut-être plus d'un Européen les visitera-t-il encore, comme M. Ouseley, avant qu'il s'en trouve un qui ait le courage ou le temps de faire pour ces antiquités ce que Corneille le Bruyn et Niebuhr ont fait pour celles de Tchéhil-minar.

Une statue colossale de Sapor fut cherchée en vain dans les environs par M. Ouseley, qui en connoissoit l'existence par la mention qu'en ont faite divers écrivains persans. Quelques semaines plus tard, elle fut découverte par une personne de l'ambassade, le major Stone, comme je l'ai dit en rendant compte du Voyage de M. Morier. M. Ouseley l'a fait graver.

Notre voyageur ne pense pas qu'aucun des monumens qui ornent les ruines de Schapour, remonte à une époque plus reculée que celle du prince sassanide dont cette ville porte le nom : toutefois, si l'on en croit les historiens orientaux, Schapour a pris la place d'une ville beaucoup

plus ancienne, nommée *Dindila* ou *Dindiladar*, et dont l'origine appartient au règne de Tahmouras, surnommé *Divbend* [vainqueur des *Dives* ou mauvais génies], c'est-à-dire, aux temps mythologiques de l'ancien empire des Perses. On attribue à Alexandre la destruction de *Dindiladar*.

A l'occasion d'un campement des *Iliât* ou tribus nomades, auprès duquel l'ambassade campa dans la plaine nommée *Descht-i Arjen* دشت ارژن, M. Ouseley entre dans quelques détails sur ces tribus. Il observe d'abord que ce nom, que l'on écrit et prononce quelquefois ایلات *ilât*, mais plus ordinairement ایلیات *iliât*, vient de ایل *il*, tribu. Il conjecture que ces races de nomades sont ce que, du temps d'Ebn-Haukal, au x.[e] siècle, on appeloit *dzem* ذم, ou plutôt, comme on lit dans l'édition de ce géographe, donnée par M. Ouseley lui-même, *zem* زم. Ebn-Haukal explique ce mot par l'arabe *kabilèh* قبيلة, tribu. C'est apparemment par inadvertance que notre voyageur rapproche le mot *zem* زم du mot arabe *zimmi*, ou plutôt *dzimmi* ذمّي, qui signifie un infidèle qui vit sous l'empire et la protection des Musulmans, moyennant qu'il paie une capitation. *Dzimmi* vient de ذمّة, *protection, patronage*, et n'a rien de commun avec le mot persan ou curde *zem*, que l'on écrit et prononce aussi, à ce que je crois, *djem* ou *jem* جم. Je transcrirai ici ce que M. Ouseley dit des *Iliât*.

« Parmi les tribus nommées *Iliât*, plusieurs sont très-considérables; » et depuis la destruction de Reï et la décadence d'Ispahan, de Schiraz » et de toutes les autres grandes cités de l'empire, elles forment la » principale source de la population et la meilleure pépinière de soldats. » Quelques-uns de leurs chefs sont si puissans, que le roi les attache » à sa cour par des emplois honorables et lucratifs, ou les retient auprès » de lui comme des otages qui lui répondent de la fidélité et de la bonne » conduite de leurs tribus respectives.

» Que ces peuples soient originairement Turcomans, Curdes ou » Arabes, leur histoire fourniroit toujours un sujet intéressant de » recherches : nous les trouvons aujourd'hui ce qu'ils étoient il y a huit » cents ans, séparés des Persans habitans des villes, et sans aucun » mélange avec eux; conservant leurs habitudes pastorales et nomades, » et usant entre eux d'un langage différent de celui de la contrée, que » toutefois la plupart d'entre eux entendent et parlent. Ils semblent être » une race d'hommes indépendans, braves et hospitaliers : du moins » m'ont-ils souvent rafraîchi avec un lait délicieux; ils paroissoient l'offrir » d'aussi bon cœur que j'avois de plaisir à l'accepter, durant l'excessive » chaleur des jours d'été. Souvent des groupes de deux ou trois familles

» qui, sur le bord du chemin, prenoient ou préparoient leur repas, ou » bien faisoient route, les femmes portant un enfant, tandis que deux » ou trois autres, entassés dans des paniers, étoient voiturés sur un âne » que le mari chassoit devant lui, m'ont rappelé nos bohémiens, sur- » tout quand les femmes, comme cela arrivoit quelquefois, montroient » à découvert leur visage basané avec une hardiesse qui sembloit tenir » de l'impudence. Malgré cela, il ne faut pas supposer que c'est des » *Iliât* de la Perse qu'a entendu parler un écrivain de ce pays, quand il » a accusé les maris de faire un trafic honteux de leurs femmes : une » telle imputation seroit sans fondement; aussi tomboit-elle sur une » race abjecte, toute différente, et qui existe encore aujourd'hui sous » diverses dénominations, comme au temps de l'écrivain dont je parle. » Cet écrivain se nommoit originairement *Vruck Bec;* mais, étant venu » en Europe, il y a plus de deux cents ans, avec un ambassadeur persan, » il renonça aux absurdités du mahométisme, embrassa en Espagne la » religion chrétienne, et reçut au baptême le nom et le titre de *Don* » *Juan de Persia.* D'après un petit vocabulaire que j'ai dressé, et que » je me propose de donner dans un autre chapitre de cet ouvrage, on » pourra se former une idée du dialecte usité chez une tribu du nord, » qui, sous divers points de vue relatifs au caractère ou aux formes » extérieures, a plus de rapports que les autres avec nos bohémiens. » Déjà d'autres voyageurs ont observé des traits de conformité entre cette » race et les tribus nomades de l'Asie. » M. Ouseley cite en note le passage auquel il fait allusion, et qui se trouve dans un ouvrage espagnol fort rare, imprimé à Valladolid en 1604, et intitulé *Relaciones de Don Juan de Persia.* L'auteur de la Bibliothèque des voyages paroît avoir cru que cet écrivain étoit espagnol.

M. Ouseley, ayant eu occasion, pendant son voyage de Bouschire à Schiraz, de s'entretenir avec un homme du pays sur les divers genres de divinations et de pratiques superstitieuses usitées en Perse, remarque que les Persans sont fort adonnés à une espèce de divination qui consiste à tirer des pronostics de l'inspection de l'os de l'épaule d'une brebis, à moitié brulé. Cet os est appelé *schanèh* شانه, et l'usage superstitieux auquel on l'emploie, est indiqué par divers écrivains orientaux et par plusieurs voyageurs européens. Cette pratique semble avoir été empruntée des Tartares ou des Mogols. Suivant un écrivain persan, cité par M. Ouseley, Genghiz-khan s'abstint long-temps de porter les armes dans l'Hindoustan, parce que les pronostics tirés de ce genre de divination n'étoient pas favorables.

Une autre superstition très-commune en Perse, c'est une sorte de culte

rendu à certains arbres qu'on appelle *dirakht-i fazel* درخت فاضل, c'est-à-dire, arbre excellent, et auxquels on suspend, à titre de vœu ou d'offrande, des lambeaux d'étoffe de toute espèce et de toute couleur. M. Ouseley s'est assuré que cette opinion de sainteté, cette sorte de consécration, ne tenoit nullement à l'espèce de ces arbres, à leur âge, à leur taille ou à leur beauté, mais n'est due fort souvent qu'à une circonstance purement accidentelle, ou même tout-à-fait triviale. Ce genre de superstition, dont on trouve des traces dans tous les pays, chez tous les peuples, et à toutes les époques de l'histoire, a été l'objet des recherches particulières de M. Ouseley. Pour ne pas interrompre sa narration, il a renvoyé le résultat de ces recherches à l'*appendix*, où il se trouve sous le n.° 9 : on le lira certainement avec beaucoup d'intérêt, quoique les faits recueillis par le savant voyageur n'aient pas tous un rapport bien direct avec les *arbres excellens* des Persans. Chardin a parlé, en plusieurs endroits de son Voyage, de cette superstition, et il a cru qu'elle avoit toujours pour objet des arbres remarquables par leur grosseur ou leur vieillesse : M. Ouseley prouve que ces deux conditions ne sont point nécessaires pour élever un arbre au rang de *dirakht-i fazel;* il pense que ce titre pourroit bien signifier *arbre du génie*, ou, *habité par un génie.* Il rapporte quelques anecdotes à ce sujet, et toute cette excursion peut être considérée comme une dissertation aussi instructive que curieuse.

L'ambassadeur anglais, avant d'entrer à Schiraz, reçut les visites et les complimens des personnages les plus distingués de la ville, qui étoient venus au-devant de lui pour se joindre à son cortége. A peu de distance des murs de Schiraz, l'ambassade passa sur un terrain uni, qui servoit encore, il n'y a pas très-long-temps, aux exercices du jeu nommé *tchougan* چوگان, ou paume à cheval. Ceci est l'objet d'une nouvelle excursion, que M. Ouseley a aussi réservée pour l'*appendix*, où il l'a placée sous le n.° 6. Ce jeu, dont plusieurs voyageurs ont donné la description, et auquel les écrivains et les poètes persans font sans cesse allusion, étoit autrefois l'amusement le plus ordinaire des princes et des grands. M. Ouseley, profitant des recherches de Du Cange, qui avoit remarqué le rapport frappant du mot français *chicane* [jeu de paume à cheval] avec le grec barbare τζυκανίζειν et τζυκανιστήριον, reconnoît l'origine, tant du mot français que des mots grecs, dans le persan *tchougan*, qui signifie proprement l'instrument ou bâton recourbé avec lequel on jette la balle. M. Ouseley a fait graver plusieurs de ces instrumens de diverses formes, tirés de peintures qui ornent d'anciens manuscrits : il a aussi fait graver, d'après un manuscrit des poésies de Hafiz, la représentation de deux cavaliers qui jouent au jeu de la paume

à cheval; enfin il a cité plusieurs écrivains persans qui comptent au nombre des talens de divers princes leur adresse à manier le *tchougan*. Je me suis arrêté un peu sur ce sujet, pour avoir occasion de dire que M. Étienne Quatremère, dans un mémoire lu à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, plus d'un an avant la publication du Voyage de M. Ouseley, avoit fait les mêmes rapprochemens et en avoit tiré les mêmes résultats. Il se propose de publier ce mémoire dans les Mines de l'Orient.

Outre les deux morceaux sur le culte rendu à certains arbres et le jeu de la paume à cheval, dont j'ai déjà parlé, l'*appendix* de ce premier volume contient encore douze articles, les uns très-courts, les autres plus ou moins longs, mais presque toujours intéressans, particulièrement pour les orientalistes. Je m'arrêterai seulement sur quelques-uns de ces articles, qui peuvent donner lieu à de légères observations critiques.

Sous le n.° 2, M. Ouseley donne une courte notice d'un ouvrage persan intitulé *Matlaa alsadeïn oumadjmaa albahreïn* مطلع السعدين ومجمع البحرين. M. Langlès a publié, dans le tome II de sa Collection portative de voyages, un fragment de cet ouvrage, sous le titre de *Voyage de la Perse dans l'Inde pendant les années 845, 846, 847 et 848 de l'hégire, par Abdou'lrizaq . . . . , extrait et traduit du Mathlaa Saadeïn ou Djemaa Bahhareïn.* Ceci a fait croire à M. Ouseley que le titre du manuscrit de la Bibliothèque du Roi *n.° 106, persan*, différoit un peu de celui que l'ouvrage porte dans le manuscrit qu'il possède : mais cette conjecture est sans fondement, et le manuscrit du Roi porte très-lisiblement, comme celui de M. Ouseley, *oumadjmaa* ومجمع, et non pas *oudjemaa*. D'Herbelot nomme l'auteur *Abdalrazzak*, et il n'est pas douteux que ce ne soit ainsi que ce nom doit être prononcé. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire attention que la seconde partie de ce nom composé doit nécessairement être un des noms de Dieu, puisque la première partie est le mot *abd*, qui veut dire *serviteur*. *Alrazzak*, ou, plus euphoniquement, *arrazzak* الرزّاق, signifie *celui qui accorde la subsistance*. C'est donc une faute d'écrire *Abd-arrizak* ou *Abdou'lrizaq*. M. Ouseley observe que, dans son manuscrit, l'auteur se nomme simplement *Abd-arrizak ben Ishak*, tandis que, suivant d'Herbelot et le manuscrit consulté par M. Langlès, il s'appeloit *ben Djélal-eddin Ishak*. Je puis assurer que dans le manuscrit il est nommé *Abd-arrazzak ben-Ishak*; mais Hadji Khalfa le nomme *Kémal-eddin Abd-arrazzak*, fils de *Djélal-eddin Ishak*. Ces sortes d'observations semblent être de peu d'importance, et cependant on ne sauroit trop les multiplier, parce que

les erreurs sur cette matière contribuent beaucoup à obscurcir l'histoire littéraire des Orientaux, déjà si embrouillée par la multitude des noms et des surnoms que porte chaque individu, et par le grand nombre des personnages à qui un même nom est commun. M. Ouseley observe enfin que l'on apprend de d'Herbelot que M. Galland avoit entrepris une traduction de cet ouvrage persan. M. Langlès avoit fait la même observation, en publiant, en 1818, un autre fragment de ce même livre historique, sous le titre de *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, &c., et d'un empereur de la Chine, traduites du persan &c.* Dans sa préface, il disoit, en parlant de cette même histoire : « Elle est » si estimée dans l'Orient, que M. Galland entreprit d'en donner une » traduction, qui est perdue. » Et après avoir rapporté dans une note les propres paroles de M. Galland, qui assuroit « que la traduction française » de cette histoire étoit en état de pouvoir être imprimée » *(Bons mots des Orientaux, pag. 208, édition d'Hollande)*, il ajoutoit : « D'après le » témoignage d'un savant tel que M. Galland, me blâmera-t-on de » regretter la perte de sa traduction ! J'ai été tenté d'en commencer une » autre ; . . . mais j'ai été retenu par l'espoir de voir paroître tôt ou tard » la version de M. Galland. » On peut assurer aujourd'hui que la traduction de M. Galland n'est point perdue : elle existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, sous le n.° 10528, et il y en a deux copies. Dans l'une des deux, cependant, le morceau publié par M. Langlès manque aujourd'hui, les cahiers où elle se trouvoit en ayant été détachés. Au reste, la traduction de M. Galland n'est pas exempte de contre-sens, et il seroit peu à souhaiter qu'on la publiât sans l'avoir revue et corrigée avec soin.

Puisque j'ai eu occasion de parler de l'intéressante relation d'Abd-arrazzak, et de la traduction ou plutôt de l'extrait que l'on nous en a donné en français, je corrigerai ici une méprise du traducteur, parce qu'elle pourroit induire en erreur les personnes qui ne seroient pas à même de consulter le texte. On sait que le souverain de Calécut, lorsque les Portugais abordèrent dans l'Inde, et long-temps encore après, étoit connu sous le titre de *Samorin :* ce n'est donc pas sans quelque étonnement qu'on lit dans la traduction du Voyage d'Abd-arrazzak, *p. xxxix :* « On le nomme (le roi de Kalikut) *ra-samory*, c'est-à-dire, *padichah* » [roi]. » Le traducteur observe dans une note que c'est de ce mot que nous avons fait *Samorin.* Le texte porte : وپادشاه انجا را سامری گویند, « on nomme le roi de ce lieu-là *Samori* ». Le monosyllabe *ra*, qui précède le mot *Samori*, n'est que la particule qui, en persan, où les noms n'ont

point de cas, remplace les cas obliques. Galland n'a pas fait cette faute dans sa traduction manuscrite.

Je ferai encore, relativement à cette relation, une observation importante pour la géographie. Abd-arrazzak, faisant l'énumération des pays qui commerçoient par mer avec Hormuz, dit, suivant la traduction, « qu'on » y vient du Bengale, de Ceylan, des villes de Zirbad, de Tanassery, » . . . de Sokothorah, de Chéhernou, des îles de Divèh, de différens » cantons de l'Abyssinie, du pays des Zinges [le Zanguebar], des ports » de Setchangor, de Kelber, de Gudjérah [le Guzarate], de Cambaïah, » et des rivages de l'Arabie jusqu'à Aden et Djiddah. » Le texte porte: ومردم دربار از حدود چین وبنگاله وسیلان وشهرهاء زیرباد تناصری وسقوطره وشهرنو وجزایر دیوه محل تا دیار ملیبار وحبشه وزنکبار وبندرهاء بیجانکر وکلبرکه وگجرات وکنبایت وسواحل برّعرب تا عدن وجدّة وینبوع نفایس وظرایف بآن بلد آرند. « Les habitans des contrées maritimes (je lis مردم دریابار) » apportent dans ce pays toute sorte de choses rares et précieuses, » des confins de la Chine, du Bengale, de Ceylan; des villes de Zirbad, Tenassery, Socotora, Schéhernov; des îles Maldives; ainsi que » des contrées du Malabar, de l'Abyssinie, du Zanguebar, des ports » de Bidjanagar [Bisnagor], Kalbergah, Guzérat, Camboïe; des côtes » de la péninsule des Arabes, jusqu'à Aden, Djidda et Yanboa. » Le traducteur a cru que *Divèh* indiquoit Diu, et il n'a tenu aucun compte des mots محل تا دیار ملیبار. Pour moi, je restitue ici, d'après le manuscrit, la mention des contrées du Malabar; je vois dans *Divèh-mahal*, les Maldives; je substitue, toujours sur l'autorité du texte, *Kalbergah*, ville dont l'auteur parle encore plus loin *(p. xlix et note 44 de la traduction)*, à *Kelber*, et *Bisnagor*, ville bien connue, à *Setchangor;* enfin je rétablis *Yanboa*, port célèbre, omis dans la traduction. Que *Divèh-mahal* veuille dire les Maldives, c'est ce qu'un jeune professeur de Iéna, M. Kosegarten, me semble avoir prouvé dans l'extrait des Voyages d'Ebn-Batouta, qu'il a publié, il y a peu, à Iéna, sous ce titre: *De Mohammede Ebn Batuta Arabe Tangitano, ejusque itineribus*. Dans Ebn-Batouta, au lieu de دیوه محل, on lit دیبه مهل; mais cette diversité d'orthographe est tout-à-fait indifférente. Je suis surpris que M. Ouseley, qui a cité, *page 60*, quelques mots de la description que fait Abd-arrazzak de la ville et de l'île d'Hormuz, n'ait pas corrigé ces erreurs.

Sous le n.° 4, M. Ouseley examine et explique en détail une carte du golfe Persique, carte tirée d'un manuscrit persan, et qu'il a fait graver dans l'atlas de son Voyage. Il promet, à cette occasion, comme

il l'avoit déjà fait en plusieurs endroits de son Voyage, un travail particulier sur cette mer, travail auquel il se propose de donner le titre de *Périple du golfe Persique.* Par ce motif, nous nous dispenserons de rien dire sur cette carte; nous observerons seulement qu'il s'y trouve un lieu dont M. Ouseley écrit le nom *Andan* عنذان, mais en hésitant, à cause de l'absence des points diacritiques. Nous ne craignons point d'affirmer qu'il faut lire *Aïdab* عيذاب, lieu bien connu dans la haute Égypte.

Le n.° 5 contient quelques recherches sur l'histoire du café et du tabac: je n'en parle ici que pour rappeler à M. Ouseley l'ouvrage d'Abd-alkader sur le café, dont j'ai donné un long fragment dans ma Chrestomathie arabe, et que notre voyageur semble n'avoir pas connu. M. Ouseley nous apprend que les Persans, grands amateurs du café et du tabac, disent en proverbe que « le café sans tabac est comme » un mets sans sel. » Bruce, dont la critique mérite peu de confiance, a prétendu que le café tiroit son nom d'une province de l'Abyssinie, appelée *Caffa*. Cette opinion est d'autant plus ridicule, que ce n'est ni la plante ni la baie qui porte ce nom, et que les Arabes l'ont donné à la boisson préparée avec cette féve, à cause qu'elle produit quelques-uns des effets attribués au vin, nommé aussi, en leur langue, *kahwèh* قهوة. Il est bien extraordinaire que le nouvel éditeur de Chardin ait dit *(tom. II, p. 280)* « que le mot *qawèh* ne paroît pas tirer son origine » de la langue arabe, puisqu'il n'appartient à aucune racine de cette » langue. » Le contraire est un fait certain. Une opinion bien étrange est celle d'un voyageur anglais qui a conjecturé que le café pourroit bien être la sauce noire des Lacédémoniens.

Sous le n.° 11, M. Ouseley traite des anciens alphabets, dont un recueil, attribué à Ebn-Wahschiyyèh, a été publié à Londres en 1800, sous le titre de *Hieroglyphic Characters explained,* avec une traduction de M. de Hammer, et d'après un manuscrit par lui rapporté d'Égypte. Je suis étonné que M. Ouseley attache quelque importance à cet ouvrage. Je crois avoir suffisamment démontré, en en rendant compte dans le Magasin encyclopédique, qu'il étoit mal-à-propos attribué à Ebn-Wahschiyyèh ; que des recueils du même genre sont très-communs dans le Levant, et qu'ils ne méritent pas la moindre confiance. Je n'ai pas connoissance qu'on ait répondu à mes observations, et, si j'ose m'exprimer ainsi, réhabilité dans l'opinion des savans le prétendu Ebn-Wahschiyyèh.

Il s'agit, dans le n.° 12, des Sabéens ou Chrétiens de S. Jean. La seule chose que je remarquerai, c'est que M. Ouseley cite à cette occasion les Mémoires, écrits en persan, d'un Mahométan nommé

Mohammed-Ali Hazin. Déjà, dans ses *Oriental Collections*, M. Ouseley avoit annoncé l'intention de publier ces mémoires avec une traduction : nous apprenons ici qu'il avoit renoncé à ce dessein, parce que le même projet avoit été formé par un homme instruit qui résidoit à Calcutta ; mais que, cette personne étant morte sans avoir exécuté ce travail, notre voyageur se propose de faire jouir un jour le public de sa traduction. Mohammed-Ali Hazin étoit né à Ispahan en 1691 ; il quitta la Perse pour se soustraire à la tyrannie de Nadir-schah, et se retira dans l'Inde ; il mourut à Bénarès, en 1779. Suivant cet écrivain musulman, les Sabéens croient que le Créateur a fait les sphères célestes et les astres, et leur a confié le gouvernement des affaires du monde. Ils honorent les astres ; ils ont assigné à chacun une certaine forme : en conséquence, ils en font des représentations auxquelles ils donnent les noms de telle ou telle étoile, et ils leur rendent des hommages. Toutefois leurs docteurs assurent qu'ils n'adorent ni les astres ni les figures sous lesquelles ils les représentent, mais que cela ne leur sert que comme de *kibla*, ou comme un objet visible vers lequel ils puissent tourner leurs yeux en priant, ainsi que les Musulmans tournent leur visage vers la Mecque. Beaucoup parmi eux croient néanmoins à l'influence des corps célestes, et de quelques figures peintes ou sculptées, ou de certaines images représentant les choses inférieures. Autrefois, ajoute le même auteur, il y a eu parmi les Sabéens des philosophes illustres, et des savans très-versés dans les sciences occultes.

Puisque j'ai occasion de faire mention d'un personnage du nom de *Mohammed-Ali*, je profiterai de cette circonstance pour corriger une erreur dans laquelle je suis tombé précédemment, au sujet du pacha actuel de l'Egypte, appelé aussi *Mohammed-Ali.* J'avois supposé (Journal des Savans, année 1817, cahier de décembre, p. 709), que le nom de ce pacha étoit *Mohammed fils d'Ali*, parce que la réunion de deux noms propres est une chose tout-à-fait insolite chez les Musulmans. J'ai appris par une lettre de M. Rich, résident anglais à Bagdad, que beaucoup de personnes, par un sentiment de dévotion, portent les noms réunis de Mahomet et d'Ali.

Dans le n.° 12 et dernier de l'*appendix*, M. Ouseley décrit quelques briques des ruines de Babylone, des pierres gravées, des cylindres persépolitains, ou, comme M. Ouseley paroît incliner à les nommer, babyloniens ; des cachets persans antiques, dont deux ont été trouvés dans la plaine de Marathon et ont été acquis à Marathon même par sir William Gell ; des médailles sassanides, &c. M. Ouseley mêle à ces descriptions beaucoup de remarques, de doutes et de conjectures, dignes de fixer

l'attention des antiquaires et des orientalistes. Il assure, d'après le second mémoire de M. J. Rich sur les ruines de Babylone, mémoire qui n'est pas encore parvenu à ma connoissance, que dans des fouilles faites, il n'y a pas long-temps, dans la plaine de Marathon, il a été trouvé un cylindre babylonien, qui est maintenant en la possession de M. Fauvel, à Athènes. Puisque ce genre de monumens fixe aujourd'hui l'attention de beaucoup d'antiquaires, on peut espérer que le sujet de prix proposé tout récemment par l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et qui a pour objet la comparaison des doctrines et des monumens de l'ancienne Perse, produira quelques ouvrages importans sur cette classe d'antiquités, et peut-être de nouvelles conquêtes pour la science archéologique. Le Voyage de M. Ouseley sera consulté avec fruit par tous ceux qui voudront traiter ce sujet.

Je dois, avant de finir, dire un mot de l'atlas joint à ce premier volume. Les planches qu'il contient, au nombre de vingt-trois, ne sont pas toutes d'un égal intérêt : aucune cependant n'est sans utilité; mais on voudroit qu'il y eût plus d'ensemble et d'uniformité dans ce recueil, et c'est peut être la première fois que des planches de toute dimension sont réunies, de la manière la plus bizarre, dans un atlas d'un très-grand format. Cette disposition n'est ni agréable aux yeux, ni commode pour le lecteur. La plupart de ces planches auroient été mieux placées dans le volume, à côté du texte; et un petit nombre seulement auroient dû être réunies sous forme d'atlas : encore eût-il été facile de les réduire toutes, à l'exception de la carte, au format *in-4.°*

L'extrait que nous avons donné du premier volume du Voyage de M. Ouseley, en fera sans doute desirer vivement la suite. Nous avons lieu de croire qu'elle ne se fera pas long-temps attendre.

SILVESTRE DE SACY.

Choix des Poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard, *membre de l'Institut.* Paris, Firmin Didot, 1816, 1817, 1818, 3 vol. *in-8.°* Tom. I, 31, 105 et 351 pag.; tom. II, clxiv et 319 pag., avec 4 planches; tom. III, 475 pag.

Nous avons déjà rendu compte (1) du tome I.er de cette importante

(1) Journal des Savans, novembre 1816, pag. 148-152; juillet 1817, pag. 400-405.

collection : il contient des preuves historiques de l'ancienneté de la langue romane, des recherches sur l'origine et la formation de cette langue; avec les élémens de sa grammaire avant l'an 1000; enfin une grammaire raisonnée de la langue des troubadours. Il réunit ainsi toutes les notions historiques et grammaticales qui doivent servir d'introduction à la lecture des poésies recueillies dans les volumes suivans. On ne pourroit desirer de plus qu'un dictionnaire des mots qui sont propres à la langue de ces anciens poètes, ou qu'il est difficile de reconnoître aujourd'hui dans la nôtre; et M. Raynouard se propose, en effet, de terminer sa collection par un glossaire particulièrement adapté aux poésies qu'elle renferme.

Le frontispice du tome II annonce qu'il contient des dissertations sur les troubadours et sur les cours d'amour, &c.; les monumens de la langue romane jusqu'à ces poètes, et des recherches sur les divers genres de leurs ouvrages. Ainsi le recueil choisi de leurs poésies ne commence réellement qu'avec le tome III; mais le second en présente déjà beaucoup d'extraits, classés par genres, et précédés tant de considérations générales sur leurs idées et sur leurs mœurs, que de monumens plus anciens de la langue dans laquelle ils ont écrit. Ce sont là de nouveaux préliminaires, mais où déjà un très-grand nombre de pièces en prose et surtout en vers sont placées sous les yeux des lecteurs, et entremêlées aux recherches et aux observations qui les éclaircissent.

La dissertation intitulée *Des Troubadours* détermine le caractère de leur littérature. Ce n'est point celle des Grecs et des Romains, quoiqu'ils paroissent en avoir connu quelques chefs-d'œuvre; c'est une littérature originale, qui « n'emprunte rien, dit M. Raynouard, aux leçons » et aux exemples des anciens, mais qui a ses moyens indépendans et » distincts, ses formes natives, ses couleurs étrangères et locales, son » esprit particulier. » L'auteur justifie ce résultat par des extraits destinés à donner une idée de la sensibilité, de l'énergie, du talent aimable et ingénieux, de l'esprit chevaleresque et poétique, qui, dit-il, caractérisent les divers ouvrages des troubadours. La plupart de leurs productions sont érotiques; quelques-unes pourtant célèbrent ou censurent des actions ou des personnages de leurs temps, peignent les mœurs des princes, du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, animent le zèle ou déplorent les malheurs des croisés. Les exemples de ces diverses poésies sont ici traduits en prose; et, bien que cette prose soit toujours précise, élégante, harmonieuse, elle fait subir aux productions des troubadours une épreuve plus ou moins redoutable à tous les vers; elle expose les pensées à un examen plus immédiat et plus sévère. Les pièces

érotiques sur-tout, quand elles sont dépouillées du prestige d'une versification quelconque, laissent trop aisément apercevoir ce qu'il y a de faux ou de trivial, de quintessencié ou d'insipide, dans les idées, et dans l'expression des sentimens. Nous n'examinerons point avec quel succès les poésies galantes des troubadours résistent à cette épreuve, ni de quel côté resteroit l'avantage, si on les comparoit aux productions antiques de la même classe. Nous citerons, dans un autre genre, une pièce de Garins le Brun, qui pourroit être intitulée : *Raison et Folie.*

« Raison me dit avec grâce et douceur que je mette de la sagesse » dans ma conduite: Folie s'y oppose, assurant que, si je me fie trop à » sa rivale, je n'obtiendrai jamais aucun avantage. Raison m'a donné des » leçons telles, qu'en les suivant, je puis me garder de dommage, » d'erreur, de la passion du jeu, et de beaucoup de soucis : Folie m'ôte » la réflexion, et me dit que, par trop de rudesse envers moi-même, je » ne dois pas captiver mes volontés; que, si je profite des occasions, » je ne suis pas coupable. . . Raison me dit : Ne sois point avare, ne te » tourmente point à amasser de grandes richesses; ne prodigue pas en » dons indiscrets celles que tu possèdes. En effet, si je donnois tout ce » qu'il me plairoit, à quoi me serviroient enfin mes largesses! Folie » vient à côté de moi, et me dit, en me tirant par le nez : Ami, peut-être » demain tu mourras; et quand tu seras étendu dans le tombeau, de » quoi te serviront tes richesses ! Raison me dit tout bas et avec douceur » que je jouisse lentement et modérément; et Folie me dit: A quoi » bon! Hâte-toi, jouis autant que tu le pourras; le terme fatal » approche. »

Le mouvement de cette pièce n'est pas sans effet ni sans grâce : peut-être y voudroit-on, comme dans toutes les autres, plus d'originalité dans les détails, plus de profondeur dans les sentimens: le fonds n'en est pas très-riche; mais elle peut donner une idée avantageuse de la naïveté douce et quelquefois piquante qui règne dans les poésies romanes.

La dissertation de M. Raynouard sur les cours d'amour tend à prouver qu'elles ont exercé une grande puissance d'opinion, au midi et au nord de la France, depuis le milieu du XII.e siècle jusqu'après le XIV.e Millot n'attachoit point à ces institutions une si haute importance; il n'avoit presque rien trouvé qui les concernât dans les extraits de Sainte-Palaye. Les recherches sur les cours d'amour, publiées en 1787 par le président Roland, n'aboutissent qu'à des résultats fort vagues. M. le baron d'Arétin en a cherché de plus précis dans un ouvrage de Maître André, chapelain de la cour de France vers 1170; et c'est principalement sur ce même ouvrage qu'est fondé le système de la dissertation de

M. Raynouard. Un fait indubitable, et dont les preuves subsistent dans le livre d'André le chapelain et dans plusieurs autres monumens, c'est qu'il étoit d'usage de traiter et de décider des questions d'amour dans les cercles ou assemblées de dames : c'étoit l'un des passe-temps qui occupoient l'oisiveté des châteaux ; on y écoutoit les *tensons* ou controverses des troubadours, et les dames prononçoient des décisions suprêmes, soit d'après les impressions qu'elles venoient de recevoir, soit conformément à des maximes générales consignées dans de prétendus codes amoureux. André, après avoir exposé l'origine romanesque de l'un de ces codes, transcrit les trente et un articles qui le composoient : c'est un mélange informe de règles proprement dites et de simples observations de faits, telles que (art. 15) *Omnis consuevit amans in coamantis aspectu pallescere ;* (art. 23) *Minùs dormit et edit quem amoris cogitatio vexat, &c.* Pour l'ordinaire, les dames ne décidoient que des questions abstraites ou de pure théorie : mais il y a des exemples de jugemens plus proprement dits, prononcés sur des faits déterminés et personnels ; on pouvoit même s'amuser à imiter, jusqu'à un certain point, les formes des tribunaux. La question la plus importante seroit de savoir quels étoient les effets de ces jugemens ; et c'est ce qui n'est guère éclairci par les textes historiques : apparemment les condamnés demeuroient exclus des sociétés que formoient leurs juges. Quant à l'influence morale de cette espèce d'institution, si tant est que ce nom d'institution soit ici applicable, il faudroit, pour l'apprécier, plus de faits et de témoignages qu'il n'a été possible d'en rassembler. Sous Charles VI, il a existé une *court amoureuse,* où l'on distinguoit, selon un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, des auditeurs, des maîtres des requêtes, des conseillers, des substituts du procureur général, &c. : mais aucune femme n'y siégeoit, et nous manquons encore des renseignemens qui nous seroient nécessaires pour nous former une idée précise de l'établissement singulier que ce manuscrit annonce.

En recueillant les monumens de la langue romane antérieurs aux troubadours, M. Raynouard se contente ici de transcrire les textes des sermens de 842, dont il a parlé dans son premier volume, et sur lesquels d'ailleurs M. de Mourcin a publié, en 1815, des notes grammaticales et critiques. Le poème sur Boèce est probablement du Xe siècle : l'abbé Lebeuf en avoit publié vingt-deux vers ; il en subsiste deux cent cinquante-sept dans le manuscrit unique et incomplet qui provient de l'abbaye de Fleury : M. Raynouard en donne deux copies, accompagnées d'une traduction, de notes et d'un *fac simile ;* il n'a négligé aucun soin pour mettre pleinement en lumière ce monument

de la littérature du moyen âge. Suivent des fragmens en langue romane, recueillis dans des titres et actes du X.e et du XI.e siècles, et dont quelques-uns avoient été imprimés parmi les Preuves de l'Histoire de Languedoc. Les Vaudois ont laissé des poésies religieuses où la langue romane présente quelques modifications légères : le principal de ces poèmes porte la date 1100 et le titre de *Nobla Leyczon.* Cette noble leçon est une sorte d'abrégé de l'ancien et du nouveau Testament, en quatre cent quatre-vingts vers. Il y règne une telle uniformité de style, qu'une citation fort courte suffira pour faire connoître l'état du langage, de la versification et de la poésie à cette époque :

En aquel temp fo Abram, baron placzent a Dio (1),
E engendre un patriarcha dont foron li Judio.
Nobla gent foron aquilh en la temor de Dio;
En Egyps habiteron entro autra mala gent;
Lay foron apermu e costreit per lonc temp,
E crideron al Segnor, e el lor trasmes Moysent,
E delivre son poble e destruis l'autra gent.
Per lo mar Ros passeron, com per bel eysuyt;
Ma li enemic de lor, lical li perseguian, hi periron tuit.

On voit que l'art se réduit ici à quelques rimes, le poème à la plus simple expression des résultats de l'Histoire sacrée; et après avoir lu plusieurs autres pièces du même ton et à peu près du même âge, on est mieux préparé à reconnoître les progrès que les troubadours ont fait faire à la poésie. Les recherches de M. Raynouard sur les principaux genres qu'ils ont cultivés, n'ont point encore pour objet le mécanisme de leur versification; il en renvoie les détails à un autre volume de ce recueil : il se borne en celui ci à distribuer par classes leurs productions diverses. La plupart sont empreintes d'un caractère lyrique, dont on ne peut pas s'étonner, lorsqu'on sait que ces poètes étoient en même temps musiciens. Leurs poésies lyriques s'annoncent par les titres de

(1) Voici la traduction littérale de M. Raynouard :
En ce temps fut Abraham, homme plaisant à Dieu,
Et engendra un patriarche, dont furent les Juifs.
Noble gent furent ceux-là en la crainte de Dieu;
En Égypte habitèrent entre autre méchante gent;
Là furent opprimés et contraints par long temps,
Et crièrent au Seigneur, et il leur transmit Moïse,
Et délivra son peuple et détruisit l'autre gent.
Par la mer Rouge passèrent, comme par belle issue;
Mais les ennemis d'eux, lesquels les poursuivoient, y périrent tous.

vers, chanson, chant, son, sonnet, couplet, planh ou *complainte.* Le mot générique de *vers* servoit à désigner un grand nombre de leurs compositions.

Un vers farai chantador *[Je ferai un vers chanteur].*
Joglar, vai *[Jongleur, va]* . . . .
E chanta 'l vers a mos amicx.

Toutefois le vers n'étoit pas toujours destiné à être chanté; au lieu qu'il n'y avoit point de *chant,* de *chanson* ni *demi-chanson,* de *couplet,* de *son* ni *sonnet* sans musique. Du reste, le sonnet dont nous parlons ici n'étoit astreint à aucune des lois rigoureuses qui ont été imposées depuis à des pièces de vers du même nom.

Parmi les poèmes qui n'appartenoient point au genre lyrique, on distingue sur-tout la tenson et le sirvente. La *tenson,* dont le nom dérive sans doute du mot *contendere,* étoit, dit M. Raynouard, « une pièce en » dialogue, dans laquelle ordinairement deux interlocuteurs défendoient » tour-à-tour, et par couplets de même mesure et en rimes semblables, » leur opinion contradictoire sur diverses questions d'amour, de cheva- » lerie, de morale, &c. » Ce partage entre des interlocuteurs a fait aussi donner à ces pièces le nom de *partimen, jocx partitz* ou jeu-parti, et, quand il y avoit plus de deux personnages, le nom de *torneyamen,* tournoiement ou tournoi. Les *sirventes* étoient des satires, quelquefois très-âcres et rarement ingénieuses. On connoît moins la *sixtine* et le *descort.* Six couplets, de six vers chacun, ces six vers terminés par des mots obligés, qui se reproduisent à chaque couplet dans un nouvel ordre, et, après les six couplets, un envoi de trois vers où sont répétés les six mots qui ont servi de bouts rimés, voilà la sixtine. Le *descort* est une pièce irrégulière, où les couplets sont *discordans.* On remarque aussi des églogues dialoguées, dites *pastorelles;* des pièces interrompues par des commentaires en prose; différentes pièces à refrain, telles que les aubades, les sérénades, la ballade, la *retroensa,* &c.; des épîtres ou érotiques ou morales; des *novelles* ou contes, et, sous ce même titre de *novelles,* des mélanges, plus ou moins grossiers, d'argumens, d'invectives et de menaces. Enfin les troubadours ont composé des romans en vers, qu'on pourroit envisager comme des essais d'épopée. On en a conservé deux, intitulés, l'un, *Gérard de Rossillon,* et l'autre, *Jaufre, fils de Jovon.* Le premier a subi quelques mutilations qui l'ont réduit à huit mille vers; le second en a dix mille, de huit syllabes et à rimes plates. *Philomena* est le titre d'un roman en prose qui a été déjà l'objet de quelques recherches savantes (1). Des témoignages cités par

(1) Hist. littér. de la Fr. *t. IV, p. 211, et t. VI, p. 13;* Acad. des Inscr. *t. XXI.*

M. Raynouard prouvent que les troubadours avoient versifié un bien plus grand nombre d'histoires fabuleuses. Nous devons faire observer que l'auteur n'attribue à ces poètes aucun essai de poésie dramatique. Nostradamus, Crescimbeni, et, d'après eux, Fontenelle, ont considéré comme une comédie l'*Heregia dels preyres* [l'Hérésie des prêtres], de Gaucelme ou Anselme Faidit, qui mourut en 1220 : mais Tiraboschi a montré qu'en Italie même, il n'avoit paru aucun drame avant l'an 1300; et chez nous, Beauchamps, Millot, La Vallière, ont pensé qu'il ne subsistoit aucun vestige de compositions réellement théâtrales, entreprises ou exécutées par les troubadours, avant l'année 1300. M. Raynouard semble être de la même opinion, puisqu'il s'est abstenu de faire entrer les drames dans la classification des principaux genres dans lesquels les troubadours se sont exercés. C'est confondre les notions que d'attribuer un caractère dramatique à de simples dialogues, ou à des mélanges de récits et de discours.

Le tome III du recueil qui nous occupe contient des pièces érotiques choisies dans les poésies de soixante troubadours (1), depuis l'an 1090 jusque vers l'an 1260. Il n'y a plus ici que des textes purs et simples, sans traduction et sans notes. Mais quelques-uns de ces morceaux, en général même les plus remarquables, sont traduits dans le tome II; et d'ailleurs M. Raynouard a dû croire ses lecteurs assez préparés à l'intelligence de ces textes par tout ce qui a précédé, c'est-à-dire, par une grammaire, par un grand nombre de versions littérales, par des dissertations sur l'histoire des troubadours, sur l'esprit et les divers genres de leur poésie. De plus, il se propose, comme nous l'avons dit, d'y joindre un dictionnaire de la langue de ces poètes. Quelques personnes peut-être desireroient en outre l'indication des manuscrits d'où chaque pièce de ce troisième tome est tirée, et de courtes notices historiques propres à faire connoître au moins les lieux et les temps où

(1) Le comte de Poitiers, Giraud le Roux, Rambaud d'Orange, la comtesse de Die, Pierre Rogiers, Azalais de Porcairague, Bernard de Ventadour, Geoffroi Rudel, Guillaume de Cabestaing, Alphonse II roi d'Aragon, P. Raimond de Toulouse, Guill. de Beziers, Bertrand de Born, Folques de Marseille, Gavaudan le vieux, Pons de Capdueil, Guill. Adémar, Arnauld de Mareuil, Bérenger de Palasol, Adenet, Rambeau de Vaqueiras, Peyrols, Gauselm Faidit, Guill. de Saint-Didier, Giraud de Borneil, Pierre Vidal, Claire d'Anduse, Perdigon, Élias de Barjols, Raimond de Miravals, la dame Casteloze, Marcabrus, Giraud de Calanson, Giraud de Salignac, Raimond Vidal, Deudes de Prades, Guill. Magret, Aimeri de Péguilain, Élias Cairels, Pierre Cardinal, Sordel, le Moine de Montaudon, Richard de Barbesieux, Giraud Riquier, &c.

chaque troubadour a vécu, autant qu'il est possible de vérifier ces circonstances. A la vérité, on peut recourir, pour les apprendre, à l'Histoire des troubadours par Millot, et à l'Histoire littéraire de la France; mais, outre qu'il s'est glissé des erreurs dans ces livres, il seroit commode de n'avoir à chercher que dans celui de M. Raynouard les renseignemens relatifs aux auteurs des poésies qu'il publie. Ces additions, s'il les croit utiles, entreront dans les volumes qu'il prépare : on peut assurer qu'il n'omettra rien de ce qui doit faire de son ouvrage un cours complet de littérature romane. Dès ce moment, son troisième tome a le double mérite de mettre au jour beaucoup de pièces inédites et d'en offrir une édition pure et correcte.

L'importance de ce travail ne sauroit être méconnue; tout ce qui tient à l'histoire de l'esprit humain est d'un grand intérêt: il sera d'ailleurs utile de rechercher dans le langage des troubadours les premiers linéamens du nôtre; dans leurs écrits, quelques vestiges des mœurs et des annales de leur temps; d'y recueillir aussi un petit nombre de traits originaux, et certaines fictions alors répandues en Europe, où peut-être elles avoient été, en partie, apportées de l'Orient. Ces avantages seroient encore incontestables, alors même qu'on ne prendroit pas une très-haute idée du génie des troubadours, et qu'on ne leur attribueroit point, ainsi que le fait M. Raynouard, « le talent et la gloire d'avoir » créé un genre indépendant, devenu, pour une partie de l'Europe, le » type caractéristique et fécond des beautés de sentiment, d'images et » d'expression, qu'on a cru pouvoir distinguer des beautés de la litté» rature classique proprement dite. »

Les littératures de divers pays ou de divers siècles doivent sans doute différer entre elles par les caractères particuliers des langues, des mœurs, des institutions : mais il nous semble que les progrès de l'art d'écrire dépendent par-tout de l'étendue et de la vérité des pensées, de l'élévation et de la vivacité des sentimens ; qu'il faut par-tout un fonds riche et pur, pour que les formes deviennent heureuses, pour que l'expression soit en effet élégante, ou pittoresque, ou énergique. Ces beautés naturelles, les seules véritables, caractérisent les littératures perfectionnées, toutes celles qui, soit anciennes, soit modernes, reçoivent ou méritent le nom de classiques, parce qu'elles sont des modèles. A notre avis, il n'existe, hors de ces productions classiques, que des essais plus ou moins informes: le talent et le génie, qui sont de tous les lieux et de tous les temps, peuvent bien jeter çà et là quelques grands traits dans des ébauches grossières; mais la composition et l'expression, l'ensemble et les détails, s'y ressentent toujours de la pénurie des idées,

de la foiblesse, ou, ce qui revient au même, de l'exagération des sentimens. L'art y demeure dans l'enfance, et, à défaut de saillies originales, n'évite l'insignifiance que par la bizarrerie. Jamais la littérature n'est plus avancée que la langue; tant que celle-ci n'est qu'un bégaiement puéril, l'autre n'est qu'un lent apprentissage. N'espérons donc pas que les troubadours puissent nous apprendre à penser, à sentir, ni par conséquent à exprimer; et ne cherchons nulle part des beautés qui soient *distinctes de celles de la littérature classique proprement dite.* Il n'y a pas deux théories de l'art d'écrire : cet art ne s'est rétabli chez les nations modernes que lorsqu'elles ont écarté les exemples et les traditions du moyen âge, pour l'étudier dans les anciens modèles, non parce que ces modèles étoient antiques, mais parce que leur beauté, leur système et leurs règles sont celles de la nature même. Il y a loin de la barbarie à la nature, et l'intervalle qui les sépare a pour mesure tous les progrès de la civilisation, tous les pas qu'un peuple a besoin de faire pour avoir de sages lois et une littérature classique.

DAUNOU.

Leçons de philosophie, ou Essai sur les facultés de l'ame; par M. Laromiguière, *professeur de philosophie à la faculté des lettres de l'Académie de Paris.* Paris, chez Brunot-Labbe : tome I.er, 1815; tome II, 1818; *in-8.°*

SECOND EXTRAIT.

Pour saisir nettement les différences qui existent déjà et les ressemblances qui se trouvent encore entre le système de M. Laromiguière et celui de Condillac, il faut bien concevoir ce dernier système, et surtout l'enchaînement du principe et des conséquences.

Le principe de Condillac est la sensibilité; il y voit l'intelligence toute entière. Toutes les facultés de l'homme ne lui paroissent que le développement varié d'une première sensation. *A la première odeur* (dit Condillac, Traité des Sensations, 1.re part. ch. 2), *la capacité de sentir est toute entière à l'impression qu'elle éprouve; voilà l'attention.*

L'attention que nous donnons à un objet n'est, de la part de l'ame, que la sensation que cet objet fait sur nous. (Logique, 1.re part. ch. 7.)

Une double attention s'appellera comparaison; *elle consiste dans deux sensations qu'on éprouve comme si on les éprouvoit seules, et qui excluent toutes les autres.* (Log. même chap.)

Un objet est ou absent ou présent : s'il est présent, l'attention est la

sensation qu'il fait actuellement sur nous ; s'il est absent, l'attention est le souvenir de la sensation qu'il a faite. Voilà la mémoire. (Log. même ch.)

Nous ne pouvons comparer deux objets, ni éprouver les deux sensations qu'ils font exclusivement sur nous, qu'aussitôt nous n'apercevions qu'ils se ressemblent ou qu'ils diffèrent : or apercevoir des ressemblances et des différences, c'est juger. Le jugement n'est donc encore que sensation. (Logique, même chap.)

La réflexion n'est qu'une suite de jugemens qui se font par une suite de comparaisons. (Log. même chap.)

*La réflexion, lorsqu'elle porte sur des images, prend le nom d'*imagination. (Log. même chap.)

Raisonner, c'est tirer un jugement d'un autre jugement qui le renfermoit; il n'y a donc dans le raisonnement que des jugemens, et par conséquent des sensations.

L'ensemble de toutes ces faculés se nomme entendement*; on ne sauroit s'en faire une idée plus exacte.* (Log. ch. 7.)

En considérant nos sensations comme représentatives, nous venons d'en voir sortir toutes les facultés de l'entendement : si nous les considérons comme agréables ou désagréables, nous en verrons sortir toutes les facultés qu'on rapporte à la volonté.

La souffrance qui résulte de la privation d'une chose dont la jouissance étoit une habitude, est le besoin.

Le besoin a divers degrés : plus foible, c'est le malaise; plus vif, il prend le nom d'inquiétude. L'inquiétude croissante devient un tourment.

Le besoin dirige toutes les facultés sur son objet : cette direction de toutes les forces de nos facultés sur un seul objet, est le desir.

Le desir, tourné en habitude, est la passion.

Le desir, rendu plus énergique et plus fixe par l'espérance, *le desir absolu* (Traité des Sensations, 1.re part. ch. 3), est la volonté. Telle est l'acception propre du mot *volonté ;* mais on lui donne souvent une signification plus étendue, et on la prend souvent pour la réunion de toutes les habitudes qui naissent des desirs et des passions.

En résumé, on appelle *entendement* la réunion de la sensation, de l'attention, de la comparaison, de la mémoire, du jugement, de la réflexion, de l'imagination et du raisonnement; on appelle *volonté* la réunion de la sensation agréable ou désagréable du besoin, du malaise, de l'inquiétude, du desir, de la passion, de l'espérance et du phénomène spécial que l'espérance, jointe à la passion, détermine. La pensée est la réunion de toutes les facultés qui se rapportent à l'entendement et de toutes celles qui se rapportent à la volonté.

Or, comme l'élément générateur de la volonté et de l'entendement est la sensation représentative ou affective, l'élément générateur de la pensée est, en dernière analyse, la sensation.

Tel est, selon Condillac, le système des facultés de l'ame, système qui devroit faire abandonner tous les autres, si la simplicité et la clarté étoient les seules ou même les plus importantes qualités que l'on exige d'un système philosophique. « Mais, observe très-bien M. Laromiguière, » si cette clarté étoit plus apparente que réelle, si cette simplicité laissoit » échapper ce qu'il importe le plus de retenir sous les yeux de l'esprit, » si elle étoit l'oubli de quelque condition nécessaire à la solution du » problème, si le principe d'où part Condillac ne contenoit pas tout ce » qu'il en déduit, et si le fil des déductions se trouvoit rompu plusieurs » fois, alors, entre un système simple, facile, ingénieux, mais manquant » d'exactitude, et un système plus approchant de la vérité, fût-il présenté » sous des formes moins heureuses, il n'y auroit pas à balancer: car la » simplicité est une chose relative à nous; au lieu que la vérité est une » chose absolue, indépendante de la faiblesse de notre esprit. » *(Tom. I.er, 3.e leçon.)*

Or, M. Laromiguière, après un long examen, prétend, et il établit, selon nous, très-solidement, qu'il n'est point vrai que la sensation soit l'unique élément de la pensée, de l'entendement et de la volonté. Il croit qu'entre nos facultés et la sensation il y a un véritable abîme.

En effet, pour ne parler d'abord que de l'entendement, les facultés qui s'y rapportent ne peuvent venir de la sensation qu'autant que l'attention elle-même en dériveroit. Or, dit M. Laromiguière, la sensation est passive, l'attention est active; l'attention ne vient donc pas de la sensation : le principe passif n'est pas la raison du principe actif; l'activité et la passivité sont deux faits que l'on ne peut confondre.

Si l'attention ne dérive pas de la sensation, si elle est son principe à elle-même, elle échappe à toute définition. En effet, la définition d'une idée n'est possible qu'autant qu'on a une idée antérieure, de laquelle dérive celle qu'on se propose de définir : d'où il suit que l'idée fondamentale d'une science ne peut jamais être définie; car l'idée fondamentale d'une science en est l'idée première, et par conséquent une idée qui n'en a pas d'antérieure. L'activité ne se définira donc pas : elle ne se démontrera pas non plus; car elle est un fait, et les faits n'empruntent pas leur évidence de celle du raisonnement; ils ont une évidence qui leur est propre. Seulement M. Laromiguière en appelle au témoignage des langues : « Par-tout, dit-il, on *voit* et l'on *regarde*; on *entend* et l'on *écoute*; » on *sent* et l'on *flaire*; on *goûte* et l'on *savoure*; on reçoit l'impression

» mécanique des corps, et on les remue. Tout le genre humain sait » donc, et ne peut pas ne pas savoir, qu'il y a une différence entre voir » et regarder, entre écouter et entendre : il sait, en d'autres termes, que » nous sommes tantôt passifs et tantôt actifs; que l'ame est tour-à-tour » passive et active. » *(Tom. I.er, 4.e leçon, p. 92.)*

Or, si cette distinction est fondée, et nous la croyons incontestable, il en résulte que le système entier de l'entendement repose, en dernière analyse, non sur la sensation, mais sur l'attention, sur l'activité de l'ame; tandis que la faculté de sentir, que M. Laromiguière propose d'appeler *capacité de sentir*, pour mieux marquer sa passivité, n'est que l'occasion de l'exercice de l'activité intellectuelle, lui fournit des matériaux, mais ne la constitue pas.

La même différence essentielle, établie entre la sensation et l'attention, relativement à l'intelligence, M. Laromiguière la retrouve entre le malaise et l'inquiétude, entre le besoin et le desir, relativement à la volonté. Le malaise est un sentiment ou une sensation passive : l'inquiétude est le passage du repos à l'action. « *Pour que l'inquiétude* fût » la même chose que le malaise, ou une transformation du malaise, » il faudroit que le repos pût se transformer en mouvement. » *(Tom. I.er, 5.e leçon, p. 138.)* L'inquiétude déterminée, portée sur un objet particulier, c'est le desir; le desir, et non pas le besoin, phénomène passif comme le malaise, est donc le véritable principe, le principe actif des facultés de la volonté: le malaise et le besoin sont bien l'occasion du desir, mais ils n'en sont pas la raison; car la raison d'un fait ne peut être trouvée que dans un fait similaire ou analogue, et le desir et le malaise sont entièrement dissemblables, selon M. Laromiguière.

Ainsi, pour la volonté comme pour l'entendement, l'activité est le vrai point de départ de toutes les facultés humaines, et la pensée, qui comprend l'entendement et la volonté, repose toute entière sur l'activité, c'est-à-dire, sur l'attention. L'attention est le principe de M. Laromiguière, comme la sensation est celui de Condillac. La différence qui les sépare est donc absolue, comme nous l'avions annoncé, puisque c'est celle de la passivité à l'activité.

Quant à la ressemblance qui rapproche encore des théories si essentiellement opposées l'une à l'autre dans leur fondement, elle est délicate, et plus difficile à exposer et à saisir. M. Laromiguière n'admet pas, comme Condillac, que l'attention vienne de la sensation : mais, aussitôt qu'il est arrivé à l'attention par d'autres chemins que Condillac, il rentre dans les voies de ce dernier, et, comme lui, il déduit de l'attention toutes les facultés de l'entendement, et du desir toutes celles de la volonté. Il y a bien

encore quelques légères différences dans l'arrangement et dans le langage, il n'y en a point dans l'analyse des faits et dans leur déduction. Or nous pensons que M. Laromiguière est plus heureux dans les différences que dans les ressemblances : d'accord avec lui sur les points qui lui appartiennent en propre, nous avouons franchement que nous nous en séparons entièrement pour la partie qui se rapproche davantage de Condillac. Une exposition fidèle et détaillée de cette partie de la doctrine contenue dans les Leçons de philosophie doit en précéder la critique : il faut montrer comment le savant professeur analyse les facultés de l'entendement et de la volonté, comment il les enchaîne entre elles, afin de prouver que son analyse n'est pas toujours exacte, et que la chaîne de ses déductions se rompt dans plusieurs endroits.

Le système des facultés de l'ame commence, selon M. Laromiguière, non pas à la sensation, mais à l'attention, la première de nos facultés actives. L'attention, dans son double développement, produit successivement toutes les facultés, et celles dont se compose l'entendement, et celles dont se compose la volonté. Les facultés de l'entendement sont diverses, mais on peut les réduire à trois: d'abord, l'attention, la faculté fondamentale; puis la comparaison, puis enfin le raisonnement. Dans ces trois facultés rentrent toutes les autres facultés intellectuelles. Le jugement est, ou la comparaison elle-même, ou un produit de la comparaison; la mémoire n'est encore qu'un produit de l'attention, ou ce qui reste d'une sensation qui nous a vivement affectés; la réflexion, se composant de raisonnemens, de comparaisons et d'actes d'attention, n'est pas une faculté distincte de ces facultés; l'imagination n'est que la réflexion lorsqu'elle combine des images; enfin l'entendement est la réunion des trois facultés élémentaires et des autres facultés composées qui leur servent de cortége: or la réunion de plusieurs facultés n'est pas une faculté réelle; ce n'est qu'une faculté nominale, un signe sans valeur propre et sans réalité. Il n'y a de réel que les trois facultés élémentaires : je dis élémentaires, parce que, dans leur développement, elles engendrent d'autres facultés; mais, dans le vrai, il n'y a de faculté élémentaire, selon M. Laromiguière, que l'attention. En effet, la comparaison n'est que l'attention, l'attention double, l'attention donnée à deux objets, de manière à discerner leurs rapports; sans attention, point de comparaison possible; et sans comparaison, point de raisonnement, car le raisonnement n'est qu'une double comparaison; il naît de la comparaison, comme la comparaison naît de l'attention: l'entendement est donc tout entier dans l'attention.

Quant à la volonté, son point de départ, ou sa faculté élémentaire,

est le desir, comme l'attention est le point de départ, la faculté élémentaire de l'entendement. Le desir engendre, comme l'attention, deux autres facultés, ni plus ni moins; savoir, la préférence et la liberté. La préférence est au desir ce que la comparaison est à l'attention; et la liberté est à la préférence ce que la raison est à la comparaison. Comme les facultés élémentaires de l'entendement élèvent successivement des facultés secondaires qui interviennent dans leur exercice, de même les trois facultés élémentaires de la volonté, savoir, le desir, la préférence et la liberté, se compliquent successivement de diverses facultés secondaires auxquelles elles donnent naissance; telles que le repentir et la délibération. Le repentir naît à la suite de la préférence: il n'entre pas dans les facultés intellectuelles de M. Laromiguière, quoiqu'il soit une faculté, selon Condillac. Mais, selon M. Laromiguière, le repentir appartient à la sensibilité; la délibération suit la préférence et précède la liberté : on peut d'abord préférer sans avoir délibéré; mais, si l'acte de préférence a été suivi de repentir, on ne préfère plus de nouveau sans délibérer; or la préférence après délibération, c'est la préférence libre, la liberté. Desir, préférence, liberté, voilà les trois facultés réelles; leur réunion est la volonté: mais, comme la réunion de plusieurs facultés n'est point une faculté réelle, la volonté n'est point une faculté propre, mais une faculté nominale, un signe, ainsi que l'entendement, et rien de plus.

En résumé, il y a donc six facultés réelles et deux facultés nominales; or ces deux facultés nominales, l'entendement et la volonté, se réunissent dans la pensée. La pensée, réunion de facultés, n'est pas une faculté, ce n'est pas même un signe représentatif de facultés; ce n'est qu'un signe représentatif de signes, puisque la volonté et l'entendement, dont la pensée est le signe, ne sont pas des facultés réelles, mais des signes ou appellations collectives de facultés. Par ces expressions, *entendement* et *volonté*, il ne faut donc entendre réellement autre chose que l'attention, la comparaison, le raisonnement, d'un côté, et, de l'autre, le desir, la préférence et la liberté; facultés réelles, qui se développent dans deux sphères différentes, mais dans le même rapport, et sans que l'un ou l'autre de ces deux ordres de facultés dépasse l'autre dans son développement ou reste en deçà. Le développement de l'attention se fait de trois façons différentes, qui se reproduisent fidèlement dans les développemens du desir. Le parallélisme est parfait; mais le comble de l'art étoit, non-seulement d'établir ces deux lignes parallèles, mais de les faire se toucher dans un point, et même de manière à établir entre elles mieux qu'un rapport de coïncidence, un rapport de génération: or n'est-ce pas établir un rapport de génération entre l'enten-

dement et la volonté, que de tirer toutes les facultés de la volonté, du desir, lequel, selon Condillac et M. Laromiguière, *est la direction de toutes les facultés de l'entendement vers un objet dont on a besoin!* (Tom. I.er, 4.e leçon, p. 104.) Tant que le besoin ne se mêle point à l'action de nos facultés, ces facultés, savoir, l'attention, la comparaison, le raisonnement, ne s'exercent pas moins: mais que le besoin intervienne, les trois facultés se réunissent dans une direction commune; voilà le desir. Or, comme, selon M. Laromiguière lui-même, le besoin n'est pas une faculté, mais un simple phénomène sensible, entièrement étranger à l'activité, il s'ensuit que l'activité, et les facultés qui en dérivent, restent ce qu'elles sont, quand même le besoin n'intervient pas dans leur exercice; de sorte qu'essentiellement le desir n'est qu'un mode de l'activité, l'activité concentrée sur un objet dont il se trouve que la sensibilité a besoin, circonstance tout à-fait accidentelle. Au fond, le desir est donc l'activité elle-même; seulement l'activité ne s'exerceroit pas comme elle le fait dans le desir, si le besoin n'intervenoit, non comme fondement et comme principe, mais comme une simple condition préalable. L'activité, c'est-à-dire l'attention, est le vrai principe du desir, puisqu'elle est le principe des facultés intellectuelles, dont le desir n'est que la concentration. L'attention est donc le principe unique, non-seulement de l'entendement, mais aussi de la volonté, et par conséquent de la pensée toute entière, c'est-à-dire, de l'homme. Ceci achève le système de M. Laromiguière : jusqu'ici ce système étoit double, maintenant il est vraiment un ; le parallélisme se résout dans l'unité absolue. Opposé d'ailleurs à Condillac, puisqu'il fonde toute sa doctrine sur l'attention, essentiellement distincte de la sensation, M. Laromiguière s'en rapproche cependant, en ce qu'il tend également à ramener toutes les facultés à l'unité. L'unité de nos deux auteurs ne se ressemble guère, mais enfin c'est toujours de l'unité. Voilà une ressemblance dans l'application, que nous avions signalée dans la méthode; et cette ressemblance est fondamentale. Seulement il faut reconnoître que l'unité de M. Laromiguière est plus savante que celle de son devancier, et ses combinaisons plus systématiques. Condillac, en tirant de la sensation, comme élément unique, toutes les facultés humaines, se contente de les séparer en deux classes, celles qui se rapportent à l'entendement et celles qui se rapportent à la volonté, et de marquer dans chacune de ces classes le mode successif de leur développement. Il les énumère toutes; mais ni dans chaque classe il ne détermine quelles sont les facultés principales, ni dans les deux classes il ne montre le rapport plus ou moins intime des facultés correspondantes. Mais M. Laromiguière, en partant de

l'attention comme élément unique, ne se contente pas d'engendrer successivement toutes nos facultés intellectuelles ou morales; il détermine avec précision le nombre exact et le mode de génération progressive des diverses facultés élémentaires de chaque classe. Il n'y a que trois facultés pour chacune d'elles. La volonté n'en contient pas plus que l'entendement, ni l'entendement que la volonté; le rapport de génération qui unit les facultés de la première série, unit également toutes celles de la seconde. Par-tout identité de nombre, par-tout identité de développement. La simplicité de Condillac disparoît devant celle-là; sa régularité est le chaos devant celle de M. Laromiguière. En effet, quoi de plus simple et de plus régulier qu'un tel système! Figurez-vous d'abord trois facultés, dont la seconde sort de la première, dont la troisième sort de la seconde, exactement de la même manière: voilà l'entendement. Figurez-vous ensuite trois nouvelles facultés parallèles, dont la première sort des trois réunies, comme la dernière de ces trois autres sortoit des deux précédentes; de telle sorte que cette première faculté, savoir, le desir, dans ses deux transformations progressives, produit la préférence, puis la liberté, comme on avoit vu sortir de l'attention la comparaison, puis le raisonnement: voilà la volonté. Volonté et entendement, voilà deux signes distincts à-la-fois et correspondans, qui résument leurs facultés respectives, et se résument elles-mêmes dans un signe plus général, la pensée. Ici les réalités et les signes, les idées individuelles et les idées abstraites, se prêtent un mutuel apppui, et présentent à l'œil charmé l'aspect et le jeu du plus heureux mécanisme. Je le demande, est-il un objet de la nature et de l'art qui se compose et se recompose, se démonte et se remonte avec plus de souplesse et de grâce, et dont on suive les mouvemens avec plus de facilité, que l'homme de M. Laromiguière! Est-il un édifice dont toutes les divisions, les compartimens et les dessins, soient plus également, plus symétriquement ordonnés; où les moindres détails soient arrêtés et finis avec une précision plus subtile, une élégance plus scrupuleuse!

Nous l'avouons, cet ordre si parfait et si achevé, s'il ne rappelle pas la grande manière des artistes de l'antiquité, semble reproduire encore moins les procédés de la nature, qui ne marche point avec tant de précaution et ne fait rien de si minutieusement compassé. *A priori*, dans les arrangemens métaphysiques de M. Laromiguière, il est bien difficile de ne pas redouter quelque chose d'artificiel. Quoi! la nature nous a donné trois facultés de l'entendement, et non pas deux, et non pas quatre! il s'est trouvé qu'elle a fait la même chose pour la volonté; et encore, que ces deux ordres de facultés se forment et se combinent avec

une aussi rigoureuse identité ! En vérité, la nature a traité l'homme bien favorablement pour la métaphysique. Il semble qu'elle l'ait fait ainsi tout exprès pour qu'on pût l'analyser et l'expliquer d'une manière si simple et si nette à l'attention la plus superficielle, qu'en dépit d'elle, elle ne pût pas ne pas le comprendre. Tant que la nature ne sera pas plus grande, la science humaine ne sera pas bien difficile. Malheureusement, ou heureusement pour nous, il n'en est point ainsi; et quand la simplicité du système de M. Laromiguière ne nous défendroit pas elle-même de ses propres séductions, un examen attentif et l'expérience nous démontreroient que le système du savant professeur est purement artificiel, qu'il ne répond point aux choses, qu'il réunit ce qu'il faudroit séparer, et que, sur plusieurs points importans, les faits dérangent sa belle harmonie, son élégante et facile structure.

Nous examinerons d'abord l'entendement et ses facultés, lesquelles, selon M. Laromiguière, sont au nombre de trois; savoir, l'attention, la comparaison, le raisonnement.

Plus nous y réfléchissons, moins il nous est facile de comprendre comment l'intelligence humaine se trouve renfermée toute entière dans ces trois facultés. Il ne nous paroît pas vrai de dire que l'entendement ne soit qu'un mot, un pur signe, et que la véritable réalité se trouve dans l'attention, la comparaison et le raisonnement. Être attentif, est sans doute une condition pour comprendre; il faut comparer pour pouvoir juger, et l'opération du raisonnement amène sous les yeux de l'esprit des vérités cachées sous d'autres vérités : mais ces nouvelles vérités, si c'est le raisonnement qui permet à l'esprit de les apercevoir, ce n'est pas le raisonnement qui les aperçoit; raisonner est une chose, saisir et comprendre les vérités de raisonnement est une autre chose. L'affirmation irrésistible, la compréhension vive et absolue que deux idées se conviennent, est une opération tout autre que celle du rapprochement de ces deux idées, que souvent on rapproche très-laborieusement, sans pouvoir en surprendre le rapport. L'attention la plus ferme, la plus soutenue, n'est pas non plus cette lumière qui nous révèle la vérité à la recherche de laquelle nous appliquons notre attention. Au fond, l'attention n'est qu'un acte de volonté; nul n'est attentif qui ne veut l'être : mais ne comprend pas qui veut comprendre; et l'attention ne contient pas plus l'intelligence, que la sensibilité elle-même ne contient l'attention. Ainsi, pour expliquer ma pensée par un exemple vulgaire, avoir les yeux ouverts devant un livre de mathématiques, percevoir l'impression des caractères, être affecté de toutes les sensations qui sortent de la présence de ce livre, est une condition, et même une

condition préliminaire indispensable pour que l'esprit puisse découvrir le sens intellectuel et mathématique qui y est contenu. De plus, il est nécessaire que l'activité volontaire, profondément distincte de la sensibilité, s'ajoute à elle, et se dirige sur les pages placées sous nos yeux; il faut que l'attention, vigilante et sévère, écarte les sensations diverses, les images, les idées, toutes les distractions qui peuvent s'interposer entre l'esprit et le livre: aussitôt que l'œil cesse de voir et que l'attention défaille, l'esprit s'arrête et cesse de comprendre. Sentir et vouloir sont donc nécessaires pour comprendre: mais, tout en reconnoissant la nécessité de la deuxième condition comme de la première, il ne faut pas croire que la volonté soit autre chose que la condition de l'intelligence, et qu'elle en soit le principe; ce seroit une confusion, trop ordinaire il est vrai, mais très-peu philosophique. Le fait de la perception de la vérité se cache sous les faits plus apparens de la sensation et de la volition, et se dérobe d'autant plus facilement à la conscience, qu'il lui est plus intime: mais ce fait n'est pas moins réel; il contient même la partie la plus élevée de la nature humaine. L'entendement est une faculté spéciale qui n'a son principe qu'en elle-même, tout comme la volonté et la sensibilité. Juger du vrai ou du faux, juger du bien ou du mal, sont des actes qui n'ont rien à démêler avec ceux du vouloir, bien qu'un être volontaire libre puisse seul les porter. Je veux ou je ne veux pas, je donne mon attention ou je ne la donne pas; ici, tout est en ma puissance, et rien n'arrive que ce qui me plaît: mais il n'en est pas ainsi du jugement. Sans doute je puis juger ou ne pas juger, en ce sens, que je puis satisfaire ou ne pas satisfaire à la condition fondamentale de tout jugement; savoir, l'attention. Mais, aussitôt que cette condition est accomplie, alors paroît un fait différent du premier, et dont les caractères sont tout-à-fait opposés: le premier est libre, le second ne l'est pas. Ce second fait, indécomposable et simple, est la perception de la vérité; perception irrésistible, à laquelle nul homme ne peut se soustraire, et dont la lumière le frappe et l'éclaire nécessairement, lorsque librement d'abord il s'est mis en état de l'apercevoir. Ainsi, pour rappeler l'exemple déjà employé, tout homme est libre d'étudier ou de ne pas étudier l'arithmétique, c'est-à-dire, de diriger ou de ne point diriger son attention sur cette matière; les uns le font, les autres ne le font pas, tous peuvent le faire: mais, aussitôt que l'on a dirigé son attention de ce côté, et qu'on a étudié suffisamment, alors il est certain que l'on aperçoit les divers rapports des nombres; on ne fait pas ces rapports, car alors ces rapports pourroient changer au gré de notre volonté qui les auroit faits; par conséquent, la volonté n'intervient point dans leur perception: on ne les fait pas, disons-nous; on ne les

constitue pas, on les aperçoit. Qui donc les aperçoit! Ce n'est aucune des facultés de l'entendement, selon M. Laromiguière : ce n'est pas le raisonnement, puisque ce n'est pas la comparaison; ce n'est pas la comparaison, puisque ce n'est pas l'attention; ce n'est pas l'attention, puisque ce n'est pas la volonté : encore une fois qu'est-ce donc! Quelque chose qui a échappé à l'analyse de M. Laromiguière et de bien d'autres métaphysiciens; quelque chose qui diffère autant de la volonté qu'elle même diffère de la sensibilité, qui tient intimement à la personnalité, mais qui s'en distingue; qui gouverne l'homme, et que l'homme ne gouverne pas; une faculté enfin à laquelle on peut donner tous les noms que l'on voudra, pourvu qu'on la conserve et qu'on la décrive fidèlement : l'intelligence, la raison, l'esprit, l'entendement.

Si l'attention ne suffit pas pour expliquer l'entendement, il est facile de montrer en peu de mots que le desir ne suffit pas davantage pour expliquer la volonté, et nous sommes forcés de reconnoître dans la seconde partie de la théorie des facultés de l'ame, d'aussi graves malentendus que dans la première. Les facultés de l'entendement, tel que le conçoit et le décrit M. Laromiguière, appartiennent plus à la volonté qu'à l'entendement, puisqu'elles reposent sur l'attention, laquelle est très-certainement une faculté volontaire. Or, chose extraordinaire, quand l'attention, c'est-à-dire, la volonté développée en comparaison et en raisonnement, se concentre sur un objet correspondant à nos besoins, M. Laromiguière prétend qu'elle devient le desir : la métamorphose est impossible; aucune transformation ne peut convertir l'attention en desir, à moins que cette attention ne soit celle de Condillac, c'est-à-dire, involontaire et passive. Dans ce cas, la transformation est très-facile; rien n'est plus aisé que de convertir le passif en passif: mais l'attention de M. Laromiguière est une faculté qui n'a rien de passif, une force dont nous disposons à notre gré, une puissance volontaire. Or comment convertir une force, une puissance, une faculté, la volonté enfin, dans le desir, phénomène purement passif! En présence de tel ou tel objet correspondant à mes besoins, il se produit en moi le phénomène du desir: ce n'est pas moi qui le produis; il se manifeste par des mouvemens souvent même physiques que la sensibilité, l'organisation et la fatalité déterminent. Il ne dépend pas de moi de desirer ou de ne pas desirer ce qui m'agrée ou me déplaît. Je puis bien prendre toutes les précautions nécessaires pour que le desir ne s'élève pas dans mon ame; je puis bien fuir toutes les occasions qui l'exciteroient: quand il est né, je puis bien le combattre; car ma volonté, qui est distincte du desir, peut lui résister: mais, quand le desir

naît, et même quand il meurt, je ne puis ni l'étouffer, ni le ranimer; il m'assaille ou il m'échappe malgré moi. Voilà pourquoi Condillac tire le desir du besoin. Sans doute il a tort de faire sortir nos facultés morales du desir : mais, cela posé, il a raison d'avoir tiré le desir du besoin, qui s'engendre facilement de la sensation, principe de tout son système. Mais comment M. Laromiguière, qui veut échapper à la sensation, qui, pour cela, retranche le besoin du nombre des facultés morales, y conserve-t-il le desir, qui se trouve là isolé et flottant entre des facultés morales qu'il n'engendre pas, et des facultés intellectuelles dont il ne dérive point, de sorte qu'il n'appartient ni aux unes ni aux autres, et que le système est frappé à-la-fois du double vice de faire sortir le desir de facultés intellectuelles volontaires qui lui sont entièrement étrangères, et de tirer du desir la préférence et la liberté, qui lui sont aussi opposées qu'au besoin! car le desir et le besoin sont frères; ils naissent tous deux de la sensation. Ici se fait sentir, plus explicitement que par-tout ailleurs, l'empire que Condillac retient encore sur son disciple. C'est en effet dans Condillac qu'il faut chercher le mode de déduction par lequel M. Laromiguière tire la liberté et la préférence, phénomènes éminemment actifs, du desir, phénomène passif.

Nous aurions encore quelques objections à présenter, sur lesquelles nous insisterons peu, parce qu'elles pourroient nous mener trop loin. Si la préférence est antérieure à la liberté, et par conséquent à la volonté, elle n'est donc pas volontaire et libre : qu'est-ce alors que la préférence de M. Laromiguière! Elle a bien l'air d'un desir exclusif, d'un besoin prédominant, c'est-à-dire, d'un simple mouvement organique. De plus, M. Laromiguière réunit sous la dénomination générale de volonté le desir, la préférence et la liberté, comme il avoit réuni sous la dénomination générale d'entendement les trois facultés d'attention, de comparaison et de raisonnement. Si M. Laromiguière n'attache pas plus de réalité à la volonté qu'à l'entendement, nous lui demanderons s'il est bien vrai qu'il n'y ait point dans l'ame humaine un fait spécial de la volition, distinct du desir, et même de la liberté, quoiqu'il dépende essentiellement de celui-ci; et si M. Laromiguière pense que la volonté est un fait, et non pas un mot, nous lui demanderons si ce fait contient la liberté, ou s'il ne seroit pas plus vrai de dire que la volonté relève de la liberté; en d'autres termes, si la liberté est volontaire, ou si la volonté est libre. Nous conclurons, en ramenant l'idée générale qui doit résulter de cet article, que la doctrine des Leçons de philosophie sur les facultés de l'ame appartient à-la-fois et à Condillac, dont elle reproduit plusieurs opinions, et à M. Laromiguière, qui, en plusieurs

endroits, s'est frayé des sentiers nouveaux. Ce caractère, que nous avions annoncé dans un premier article, que nous venons de signaler dans la théorie des facultés de l'ame, nous le retrouvons encore dans le système des idées, c'est-à-dire, dans les produits des facultés de l'ame, auxquels nous consacrerons un troisième et dernier article.

V. COUSIN.

Théorie du paysage, ou Considérations générales sur les beautés de la nature que l'art peut imiter, et sur les moyens qu'il doit employer pour réussir dans cette imitation, par J. B. Deperthes. A Paris, chez Le Normant, libraire, rue de Seine, n.° 8, 1818, *in-8.°* de 300 pages.

Le paysage, traité isolément comme un genre de peinture à part, ne paroît pas avoir occupé une place distincte dans l'exercice des arts chez les anciens, avant le règne d'Auguste, époque où Ludius, selon Pline, introduisit à Rome l'usage de décorer les intérieurs par des vues de scènes champêtres, qui étoient, à la rigueur du mot, tel qu'on l'entend aujourd'hui, des *paysages.* Les descriptions que Pline fait des peintures de Ludius, ne laissent aucun doute sur la réalité du genre qu'il cultiva, et qui embrassoit aussi celui de la marine; *maritimas urbes pingere instituit.* Au reste, il ne faudroit pas entendre par les mots *primus instituit,* que Ludius auroit été le premier qui eût imaginé de peindre des paysages. Ludius, d'après le sens évident de la phrase entière de l'écrivain, avoit seulement été le premier à introduire l'usage du paysage à Rome, comme objet de décoration, sur les enduits des murs, des portiques, des vestibules, et même des parties extérieures des bâtimens.

Beaucoup de peintures antiques, qu'on appelle *arabesques,* nous font voir le paysage employé dans les compartimens de ce genre d'ornement, et le goût des compositions de Ludius, telles que Pline les décrit, semble y avoir été reproduit et copié en petit.

Mais les Grecs, dans le bel âge de leur peinture, avoient-ils fait un genre à part du paysage! C'est une question à laquelle on ne peut répondre que par conjecture. Qu'ils aient pratiqué en détail et imité partiellement tous les objets dont se compose le paysage, on ne sauroit le révoquer en doute, puisque tous ces objets entroient comme parties nécessaires des fonds de leurs tableaux, ou comme accessoires égale-

ment indispensables dans leurs compositions. Toutefois, dans la liste assez étendue qu'il donne des grands peintres de la Grèce et de leurs ouvrages, Pline ne dit rien qui puisse faire soupçonner l'existence du genre dont il s'agit; et plus d'une raison porte à croire qu'aux plus beaux temps de l'art sur-tout, ce genre fut inconnu ou négligé.

Nous retrouvons, au reste, la même négligence dans les deux premiers siècles du renouvellement des arts chez les modernes; et même à l'époque la plus florissante de ces arts, c'est-à-dire, au XVIe siècle, on ne voit pas que le paysage ait été traité isolément.

C'est dans l'école vénitienne qu'il commença à partager, avec les sujets historiques, l'attention des peintres et l'espace de leurs tableaux. Le succès du paysage repose sur la science des deux genres de perspective, mais principalement sur la science de celle qu'on appelle *aérienne*, et celle-ci ne dut son développement qu'aux écoles coloristes: aussi trouve-t-on déjà les plus belles études de paysage dans les tableaux d'histoire de Titien, de Bassan, de Tintoret.

Peut-être est-ce dans les Pays-Bas qu'il convient de chercher les premiers peintres qui firent du paysage un genre détaché, et y consacrèrent exclusivement leur talent; et, à la tête de ces peintres, il faut mettre Mathieu et Paul Brill; ce dernier mourut à Rome en 1626. Ce fut réellement le XVIIe siècle qui fixa ce genre, et qui le vit briller du plus grand éclat. Claude Lorrain, les deux Poussin et Salvator Rosa, qui vécurent dans ce siècle, ont posé les bornes de la perfection dans les divers caractères que la nature offre au paysagiste.

Le paysage n'a pas cessé, depuis, d'exciter l'émulation des artistes et de flatter le goût des amateurs; et ce genre, depuis quelques années, a joui d'une faveur particulière. Lorsque les tableaux d'histoire manquent trop souvent de places qui puissent les recevoir, les tableaux de paysage se font facilement accueillir dans les moindres cabinets des curieux, et leurs dimensions s'accommodent mieux avec les emplacemens bornés des maisons particulières.

Ce genre vient encore de recevoir ici de la libéralité du Roi un encouragement précieux, dans la fondation d'un prix triennal qui procure la pension de Rome.

Cependant, lorsque beaucoup de parties de l'imitation dans les arts du dessin ont exercé la plume des écrivains, et obtenu de plus d'un artiste des théories ou des traités, le genre du paysage, toutefois si fécond en observations fines, en préceptes de la nature de ceux que l'art d'écrire peut revêtir des formes poétiques, n'avoit été le sujet d'aucun écrit propre à en développer les règles, à en faire sentir les

beautés, soit dans la nature, soit dans l'application qu'en ont faite les chefs-d'œuvre des grands maîtres.

M. Deperthes vient de concevoir ce projet, et il l'a exécuté avec autant de goût que de méthode.

Ce n'est pas un traité élémentaire qu'il a eu l'intention de composer; un ouvrage de ce genre, quelque méthodique qu'on le suppose, ne pourroit jamais suppléer aux leçons du maître. Il y a dans tous les arts du dessin un enseignement pratique, dont les livres ne sauroient transmettre l'objet, ni même indiquer l'esprit. Quiconque prétend donner par écrit des leçons et tracer des règles à l'artiste, doit le supposer déjà avancé dans son art, et parvenu à ce degré où il peut recevoir cet enseignement supérieur qui doit diriger son esprit et son goût plus que sa main.

C'est à ce point que M. Deperthes veut que soit parvenu l'élève auquel il destine sa théorie.

Il l'a divisée en deux parties, et chacune est subdivisée en deux sujets d'observations.

Dans la première partie, l'auteur fait faire à son élève deux cours d'étude de paysage. Le premier se rapporte sur-tout à l'étude du ciel, qui occupe une place si importante, et joue, pour ainsi dire, le premier rôle dans ce genre d'imitation, puisque dans le tableau, comme dans la nature, c'est du ciel que vient la lumière, et que cette lumière, qui est l'ame de la peinture, éprouve et fait éprouver aux objets, ainsi qu'à leurs effets, des variétés et des modifications sans nombre.

Mais ces variétés se réduisent à quatre principales, que désignent les quatre parties du jour. C'est d'abord au lever du soleil que l'auteur donne sa première leçon: il faut l'y suivre pour bien sentir les difficultés que ce moment du jour présente à l'imitateur; ces difficultés ont leur principe dans cette espèce de voile mystérieux dont la nature s'enveloppe alors, voile dont le tissu, dit l'auteur, est assez transparent pour laisser entrevoir tous ses charmes, et pas assez pour que l'on puisse distinguer facilement les linéamens de tous ses traits. Cet instant du jour est celui qui convient sur-tout aux études de la perspective aérienne.

Le milieu du jour est le moment où l'étude de la nature présente le moins de difficultés réelles; l'artiste doit en profiter pour saisir les objets tels qu'ils existent. Si effectivement chaque objet alors est visible sans aucune altération, c'est alors aussi qu'il est plus facile de remarquer d'abord les innombrables variétés de formes et de teintes répandues dans toutes les productions, ensuite cette harmonie qui lie toutes les parties entre elles, même les plus disparates. Cette magique union s'opère par

le moyen des reflets qui ont lieu d'un objet à l'autre. Le milieu du jour est l'heure de ces études d'harmonie qui sont une des plus importantes que puisse faire le paysagiste; c'est encore à cette heure qu'il faut étudier les nuages, leurs balancemens, leurs aggroupemens, leurs effets, et tous les accidens d'ombre et de lumière se succédant avec rapidité et formant à tout instant des compositions qui semblent les plus arbitraires, et cependant n'en sont pas moins soumises à des lois générales.

Les effets du soir et ceux du soleil couchant paroissent présenter moins de difficultés que ceux de l'aube du jour. On remarque qu'entre les tableaux de paysage, le nombre des soleils couchans l'emporte de beaucoup sur celui des soleils levans; c'est que les tons dans le premier sujet sont plus décidés, que la magnificence du spectacle frappe plus l'imagination, et s'y empreint en traits plus profonds. L'auteur croit en outre que le modèle de cet instant du jour est plus souvent sous les yeux de l'artiste, parce qu'effectivement les habitudes de la vie permettent moins souvent d'assister au lever du soleil.

La nuit entre dans ce qu'on appelle les quatre parties du jour, et est un des quatre sujets favoris du paysagiste; mais comment la nuit peut-elle être peinte, puisqu'elle éteint toutes les couleurs! C'est que la nuit a aussi son soleil. A l'apparition de la lune, une nouvelle lumière vient éclairer les objets; son éclat, quoique bien inférieur à celui du jour, suffit pour dissiper les ténèbres, et produit, au moyen d'ombres fortement prononcées, les effets les plus piquans: c'est sur-tout dans les bois que l'auteur conseille à son élève de s'enfoncer, pour voir se multiplier les accidens magiques de cette lumière argentine. Il remarque encore que de tous les phénomènes, celui du clair de lune peut être étudié avec le plus de précision. Tout est calme autour du peintre, tout paroît stationnaire, tout invite au recueillement, et favorise le travail de la mémoire: car c'est presque toujours de mémoire que le paysagiste doit travailler; et s'il peut, de jour, surprendre avec le pinceau quelques effets, malgré leur perpétuelle mobilité, il lui est interdit d'en faire autant la nuit; et quand la lune l'éclaireroit assez, elle lui prêteroit une lumière trompeuse, que celle du jour viendroit démentir.

Si le premier cours d'études de la première partie de l'ouvrage semble renfermé dans l'espace d'une journée, on sent bien que cela n'est dû qu'à l'analyse théorique du sujet: le second cours, par la même raison, comprendra l'espace d'une année.

L'auteur va montrer à son élève le modèle qu'il doit imiter, sous les quatre aspects que présentent les quatre saisons.

C'est par l'hiver que commence son cours, et il y a pour cela de bonnes

raisons. On sait que les arbres sont le principal ornement des paysages: mais l'étude des arbres, comme celle du corps humain, a aussi son anatomie; et comme la science des muscles ne sauroit s'acquérir sur les corps vivans, il faut de même étudier l'arbre dans cette sorte d'état de mort où l'hiver semble le réduire, après l'avoir dépouillé du feuillage qui, pour l'œil, lui donne la vie : car comment connoître la forme des grandes branches, et la véritable disposition des plus petits rameaux, lorsque toutes ces parties coordonnées les unes aux autres sont recouvertes des vêtemens dont la végétation les pare! Il faut donc étudier la structure de l'arbre dans la seule saison de l'année où l'œil peut la saisir, depuis la naissance du tronc jusqu'à la sommité des branches les plus élevées. Cette étude d'hiver s'étend aussi à celle des formes et des couleurs de l'écorce de chaque genre d'arbres; et c'est par une suite répétée d'observations recueillies dans cette saison, que le paysagiste apprendra à distinguer et à rendre le caractère propre à la constitution de chaque arbre, soit qu'il ait ses feuilles, soit qu'il en soit dépouillé.

Le printemps va rendre plus de charme à ses études et leur donner plus d'étendue. Aux yeux du vulgaire, la verdure, qui pare les champs, les coteaux, les vergers, les prairies, n'offre, pour ainsi dire, qu'une seule et même teinte. Ce qui paroît si agréable aux yeux dans la nature, seroit pourtant d'un effet très-fâcheux dans l'imitation; car rien ne déplaît plus dans un paysage que l'abus des teintes vertes: aussi rien de plus difficile que de réussir à exprimer en peinture le charme du printemps. L'art du paysagiste, en étudiant ces teintes d'un vert tendre, est d'y découvrir les variétés qu'elles renferment, et d'en faire ressortir les nuances.

L'été présente au paysagiste la nature sous les traits, si l'on peut dire, formés de l'âge viril. Chaque objet de l'imitation a acquis sa forme, sa couleur déterminée, son développement et un aspect durable: cette saison est celle où l'on doit mettre en pratique les leçons de l'hiver, dans la conformation des arbres; mais il faut en profiter aussi pour l'étude d'une multitude de plantes, qui n'ont pris qu'alors leur accroissement, qui ont acquis toute leur beauté, et qui doivent jouer un rôle important sur les premiers plans du tableau, dont elles sont destinées à être en quelque sorte l'avant-scène. Le temps de l'été est celui où la lumière la plus vive éclaire tous les objets circonscrits dans l'horizon, où la chaleur produit le plus de ces phénomènes qui semblent hors de la puissance de l'imitation, des cieux embrasés, des masses de nuages qui recèlent la foudre, de ces vents impétueux qui font ployer les forêts et soulèvent des tourbillons de poussière. C'est dans cette

saison que la nature offre au paysagiste les scènes les plus variées dans le ciel, sur la terre et sur l'empire des eaux.

Mais l'automne aura souvent la préférence sur l'été, pour la richesse des teintes qu'offrent les feuillages et la diversité de tons répandue sur toute la nature. Le paysagiste devra, pendant cette saison, hâter ses études; car, chaque jour apportant une altération remarquable dans les traits de son modèle, il doit craindre qu'il ne lui offre bientôt plus qu'une image froide et décolorée.

Notre auteur se trouve ainsi ramené au point d'où il est parti, à l'hiver, qu'il considère de nouveau sous le rapport des tableaux que présente cette saison de deuil, mais qui n'est pas encore aussi triste pour le paysagiste que pour l'habitant des villes. L'hiver a aussi ses charmes, ses arbres verts, ses effets variés, ses neiges dont l'éclat se rehausse par le contraste des feux allumés. La glace a aussi ses jeux, ses promenades, ses divertissemens, et le peintre ne manque en cette saison ni d'objets d'observation ni de sujets propres à faire briller son talent.

La seconde partie de la Théorie du paysage offre également deux sections; et cette division résulte de la distinction qui s'est introduite aussi, dans ce genre de peinture, entre les compositions qui semblent n'être que des portraits fidèles des sites existant en chaque pays, de leurs productions, de leurs bâtimens, de leurs habitans, et les compositions où l'artiste transporte la scène qu'il imagine dans un pays de sa création, et qu'il embellit de ce que la fable ou l'histoire présente de plus aimable ou de plus noble.

L'auteur traite aussi du paysage considéré dans ce qu'il appelle le *style champêtre*, et dans ce qu'il apelle le *style historique*.

Cette division classe naturellement en deux séries distinctes les observations de l'auteur sur les mérites et les beautés des deux écoles qui se sont distinguées dans l'un ou l'autre genre.

A la première appartiennent les paysages de l'école flamande ou hollandaise. Il faudroit ici accompagner l'auteur et recueillir ses remarques sur les différens degrés ou les variétés des talens d'une multitude de maîtres qui ont saisi chacun la nature sous des aspects divers, et qui ont fait de leurs tableaux des espèces de miroirs, dans lesquels la théorie parvient quelquefois à mieux faire saisir ses leçons et l'application de ses préceptes.

Dans la seconde division viennent se ranger les grands maîtres des écoles française et italienne, qui ont su faire de leurs paysages des tableaux historiques, soit en agrandissant les formes de la nature, soit en introduisant dans leurs sites, des traits d'histoire ou de mythologie,

soit en les ornant de monumens empruntés aux arts de l'antiquité, soit en y reproduisant des allégories tour-à-tour ingénieuses ou touchantes.

Autant il a été facile de suivre la marche didactique de l'auteur dans la première partie de son Traité, autant on auroit de peine, sur-tout dans un article de journal, à rendre compte d'une suite d'observations suggérées par la vue des chefs-d'œuvre des grands maîtres, observations dont il avoue lui-même, en plus d'un endroit, qu'on ne sauroit faire passer la valeur dans le discours : tant les beautés qui s'adressent aux yeux, ont de peine à trouver des équivalens qui les rendent sensibles à l'esprit !

Au fond, cette seconde partie n'est que l'application, démontrée par les ouvrages, des études dont la première partie a fait sentir l'importance et prescrit l'ordre.

On sent combien le sujet de cette théorie pouvoit prêter aux descriptions et aux abus de ce genre descriptif qui fatigue si promptement, surtout en prose. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir su en éviter l'affectation et l'excès. L'ouvrage se recommande par une juste mesure de raison et d'imagination, de goût et de sagesse, de préceptes mis en action, et d'exemples soumis à la critique. Il sera agréable à ceux qui ne demandent aux arts que du plaisir, utile à ceux qui veulent raisonner leurs jouissances, profitable aux amateurs pour éclairer leur goût, nécessaire aux artistes pour perfectionner leurs études, diriger leur jugement et féconder leur imagination.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

Voyage en Perse, fait dans les années 1807, 1808, 1809, en traversant la Natolie et la Mésopotamie, depuis Constantinople jusqu'à l'extrémité du golfe Persique, et de là à Iréwan; suivi de détails sur les mœurs, les usages et le commerce des Persans; sur la cour de Thèhrân; d'une notice des tribus de la Perse; d'une autre des poids, mesures et monnoies de ce royaume, et enfin de plusieurs itinéraires; accompagné d'une carte dressée par Lapie. Paris, Dentu, 1819, 2 vol. *in-8.°*

Le nombre des voyageurs européens qui ont visité la Perse depuis le temps de Chardin, est, dès à présent, assez considérable, et des hommages unanimes, rendus par des savans de toutes les nations à l'exactitude de l'observateur français, prouvent que la relation de ce dernier

est encore aujourd'hui le tableau le plus fidèle comme le plus complet de l'état moral de cette partie de l'Asie dans les temps modernes. C'est un témoignage qu'il est aussi rare qu'honorable d'obtenir après cent trente ans, quand tant de révolutions, tant de changemens survenus dans la police intérieure et l'administration auroient pu mettre en défaut les renseignemens les plus exacts et les remarques les plus judicieuses pour un voyageur comme Chardin. « Que de voyageurs comme Paul Lucas! » a dit un auteur célèbre. C'est une exclamation qu'on auroit souvent occasion de répéter de nos jours, si elle n'exprimoit implicitement un trop grand mépris pour Paul Lucas, qui n'étoit pas, à tout prendre, un voyageur sans mérite. On doit, avant tout, justice à ses devanciers; et c'est ce que Paul Lucas n'a pas toujours obtenu de ceux qui ont marché sur ses traces.

C'est donc la matière d'un préjugé favorable pour l'auteur du nouveau Voyage en Perse, que de le voir, dès la première page, proclamer hautement son estime pour celui de ses prédécesseurs qui a le plus contribué à nous faire connoître la Perse. « Les portraits tracés » par le voyageur du siècle de Louis XIV, dit le voyageur moderne, » sont encore ressemblans..... On ne peut, suivant lui, rien ajouter » aux remarques de Chardin sur les mœurs, le gouvernement et les » arts des Persans. » Si cela étoit rigoureusement vrai, la publication de tant de nouveaux voyages, depuis celui de Chardin, pourroit paroître superflue, et l'auteur lui-même auroit sujet de craindre, comme il le dit, d'avoir fait une entreprise téméraire, en donnant au public sa relation; mais c'est-là pousser trop loin la modestie. Il y a, et il y aura long-temps encore, beaucoup à apprendre sur la Perse, même sur les points qui ont été le mieux approfondis : c'est pour cela qu'il faut que les travaux de détail, les descriptions partielles, les observations minutieuses se multiplient et s'accumulent; et quoique la relation que nous avons sous les yeux ne soit peut-être pas de celles qui ajoutent un très-grand nombre de faits à nos connoissances, l'auteur n'en a pas moins bien mérité des sciences en la publiant.

La partie de ce Voyage qui se compose réellement d'observations faites dans le pays, et qui, par conséquent, appartient plus particulièrement à l'auteur, ne peut être pour nous l'objet d'aucune critique : nous n'avons rien à opposer à l'authenticité de cette espèce de détails, et le plus souvent nous ne saurions non plus en révoquer en doute l'exactitude. Il n'en est pas toujours de même des rapprochemens historiques ou géographiques proposés pour mettre en harmonie la relation nouvelle avec les descriptions des anciens. Cette partie de l'ouvrage, vraisemblablement

faite après coup, offre le produit de recherches que l'auteur doit avoir entreprises à son retour ; et c'est presque toujours sur des considérations de ce genre que portent les remarques critiques que nous avons faites en lisant cet ouvrage, et dont nous nous bornerons à indiquer un petit nombre dans le cours de notre analyse.

Ce fut le 8 septembre 1807 que l'auteur, à peine de retour d'un voyage sur la côte des Abkhas, partit de Constantinople pour se rendre à Bagdad, en traversant l'Anatolie, le pays de Roum et le Kurdistan. Après un mois et demi de séjour à Bagdad, le voyageur en repartit pour se rendre à Hamadan, en passant par Kirmanschah, puis à Ispahan et à Schiraz ; cette dernière ville fut pour lui un centre auquel il revint plusieurs fois, après diverses courses dans les contrées environnantes, à Bender Abbassi, Bender Bouschir, l'île d'Ormus, Yezd. Revenu à Ispahan, l'auteur en partit pour visiter les villes septentrionales de la Perse, Thehran, Kazwin, Soultanièh, Tauriz, Nakhschivan et Érivan. C'est dans cette dernière ville qu'il termine le journal de son voyage, le 1.er mai 1809. On voit, par ce court extrait de son itinéraire, qu'il a, dans l'espace de dix-huit mois, traversé les provinces les plus remarquables de l'empire persan dans différentes directions, visité un assez grand nombre de villes, et séjourné dans les plus célèbres. Les occasions ne lui ont pas manqué pour faire de bonnes et utiles observations ; et on lui doit la justice de dire qu'il n'a négligé aucune de celles qui, étant relatives aux détails de la route, ou aux productions du pays, ou aux objets de négoce, peuvent être de quelque avantage pour le commerce et la géographie.

En général, l'auteur s'est attaché avec beaucoup de soin à marquer les stations et les distances. Son journal offre ainsi les noms d'un grand nombre de villages, dont la suite non interrompue, dans les différentes routes qu'il a parcourues, n'est pas, pour la géographie de la Perse, une acquisition sans importance. Son attention à recueillir les particularités de son itinéraire ne s'est démentie que dans un petit nombre de cas. Au commencement de sa route, pourtant, il nous paroît avoir laissé échapper une légère omission, que nous releverons : en sortant de Mélitène, ce ne sauroit être le Mourad-tchaï, mais l'Euphrate lui-même, que le voyageur a passé sur un bac, et qui peut avoir en cet endroit soixante-dix mètres de largeur. Le premier nom est, comme le remarque plus bas l'auteur, la branche venue de Bayazid, laquelle se joint à l'Euphrate proprement dit, et en reçoit le nom avant d'arriver à Mélitène. Notre voyageur semble aussi avoir donné naissance à quelque confusion, quand il compte au nombre des *torrens* qui arrosent la Mésopotamie,

le Masius (1) et le Singare (2), qui sont des *montagnes*. Nous ne croyons pas non plus qu'il ait saisi le véritable sens de Pline, dans l'endroit où il lui fait dire que la partie de la ville d'Amid voisine du Tigre, vers l'est, se nommoit *Carthio-certa*, et la haute, *Tigranocerta*. C'est M. Sestini (3) qui a le premier traduit ainsi ce passage, et qui a entendu de différentes parties de la même ville ce que Pline dit en faisant l'énumération des villes situées dans la grande Arménie, la petite Arménie, dans la partie basse, voisine du Tigre, dans les lieux élevés, &c. (4). Diarbekir paroît, suivant l'auteur, devoir son origine aux colonies grecques de l'expédition d'Alexandre. Cette opinion est, sinon inadmissible, au moins tout-à-fait invraisemblable, puisque le nom de cette ville ne se trouve dans aucun des écrivains antérieurs au IVe siècle de notre ère. On peut croire même qu'elle étoit encore fort peu considérable, quand l'empereur Constance, n'étant encore que César, l'agrandit et l'environna d'une enceinte de murailles, pour en faire une place de guerre (5). Selon notre voyageur, elle fut restaurée sous le règne des empereurs Valens et Valentinien, comme on l'apprend par les inscriptions qui sont sur la porte *Yeni-Kapoussi*. Il est fâcheux que l'auteur ait négligé de recueillir ces inscriptions ; et c'est un soin qu'on ne sauroit trop recommander aux personnes qui parcourent des contrées classiques, et qui, trop souvent, laissent échapper l'occasion de procurer à la science historique de nouvelles et importantes acquisitions.

La description de Merdin nous a offert, dans la partie historique, quelques inexactitudes, sur lesquelles nous n'insisterons pas long-temps. « Cette ville, dit l'auteur, s'agrandit en servant de refuge aux habitans » de Nissibin, détruite l'année 1236 par Tcharmagan, général persan. » Tcharmagan n'étoit point Persan, mais Mongol de nation, et le principal des généraux tartares qui firent à cette époque une irruption dans la Géorgie et la grande Arménie. En parlant de la population de Merdin, que, d'après un calcul dont la précision peut sembler excessive, l'auteur porte à vingt-sept mille deux cent quarante habitans, il fait mention de huit cents idolâtres, appelés *Schemsi* ou adorateurs du soleil. Ces *Schemsi* sont sûrement les Arméniens qu'on nomme *Arevorti*, c'est-à-dire, enfans du soleil. Notre voyageur parle d'un grand village

(1) . . . Τὸ Μάσιον ὄρος τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ. . . Strab. *l. XI, ed. Casaub. p. 506.* — Ἡ Νίσιβις, ἣν καὶ αὐτὴν Ἀντιόχειαν τὴν ἐν τῇ Μυγδονίᾳ προσηγόρευσαν (Μακεδόνες), ὑπὸ τῷ Μασίῳ ὄρει κειμένην. *Id. l. XVI, p. 747.* — (2) Ptolem. *l. VI, c. 18.* — Amm. Marcell. *l. XX, c. 7, ed. Gronov. p. 191.* Voyez aussi la note sur cet endroit. — (3) Voyage de Constantinople, *trad. fr. p. 94.* — (4) Plin. *l. VI, c. 10, ed. Hard. t. I, p. 308.* — (5) Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie, t. I, p. 166.*

appelé *Talermen*, situé à trois lieues de Merdin : ce nom, qu'il n'explique pas, doit être lu تل ارمن, et signifie *colline des Arméniens.*

Si l'auteur a reporté à une époque qu'on peut juger trop reculée la fondation de Diarbekir, il a, en revanche, donné une origine trop moderne à Nissibin. Selon lui, elle fut bâtie au temps de Septime Sévère, pour arrêter les ravages des Parthes. Cette ville célèbre est certainement plus ancienne que les Parthes, puisque Strabon, dans un passage que l'auteur lui-même cite quelques lignes plus bas, dit que Nissibin fut nommée par les Macédoniens Antioche de Mygdonie (1). J'ignore ce qu'on doit entendre par ce que l'auteur ajoute : *qu'on ne sait pas d'une manière certaine si ce furent les empereurs grecs qui y établirent une colonie macédonienne.* Il y a de même une apparence d'anachronisme, au moins dans les termes, dans ce qu'il dit de l'origine des Curdes, qu'il fait descendre des Parthes. Personne n'ignore que les Curdes sont pour le moins contemporains des Parthes, et que Xénophon parle d'eux sous un nom qui diffère à peine de celui qu'ils ont conservé jusqu'à présent (2).

Deux autres villes de ces contrées ont encore été l'occasion de légères méprises : le nom de *Diarrabiah,* qui désigne une des quatre régions de la Mésopotamie (3), celle dont Nisibe est la capitale, s'est changé en *Rebbia;* ce fut jadis, dit l'auteur, une colonie romaine, dont on voit, suivant lui, les ruines au sud-est du mont Sindjar, entre Nisibe et Mosoul : mais jamais il n'y eut de ville du nom de *Rebbia* parmi les colonies romaines, et ce nom même est évidemment corrompu. Kerkouk, dans laquelle, sans motifs suffisans, à notre avis, le voyageur veut voir le *Corcura* de Ptolémée, n'étoit pas autrefois, comme il le dit, la capitale du Scheherzour ; car ce dernier nom désigne une ville du Kurdistan. Je prendrai ailleurs un dernier exemple des difficultés qu'on peut faire à l'auteur sur ses recherches relatives à la géographie ancienne. On voit, suivant lui, près du vieux Bassora, beaucoup de ruines anciennes qu'on croit appartenir à l'antique Teredon, autrement la Pallacopas d'Arrien : mais la Pallacopas d'Arrien étoit un canal dérivé de l'Euphrate (4), et non une ville ; les ruines dont il s'agit ne sauroient donc lui appartenir.

---

(1) *L. XVI, ubi suprà.* — (2) Καρδοῦχοι. *Vid.* Exped. Cyr. *l. III, c. 5; l. IV, c. 1, et alibi.* — (3) D'Herbelot, *Bibl. Or.* au mot *Diarbekr.*

(4) Ἐκπλεῖ (Ἀλέξανδρος) ἐκ Βαβυλῶνος κατὰ τὸν Εὐφράτην, ὡς ἐπὶ τὸν Παλλακόπαν καλούμενον ποταμόν.... καὶ ἔστι διῶρυξ αὕτη ὁ Παλλακόπας ἐκ τοῦ Εὐφράτου, οὐχὶ δὲ ἐκ πηγῶν τις ἀνίσχων ποταμός. Arr. *de Exp. Alex. l. VII, c. 21, ed. Gronov. p. 302.* — Arrien donne en cet endroit une description assez détaillée du canal nommé Pallacopas.

Après toutes ces observations, qui ne portent, ainsi que je l'avois annoncé, que sur des minuties géographiques, mais qu'il seroit aisé de multiplier encore, il y auroit de l'injustice à ne pas indiquer les parties de la relation qui offrent une véritable et solide instruction, et où le voyageur se montre observateur exact et attentif à rassembler des notions utiles. Nous citerons plus particulièrement les articles relatifs au commerce de Bagdad, de Bender Abbassi et de Bender. Bouschir L'auteur a pris soin de résumer dans un chapitre exprès ses observations sur cette matière. On remarquera sur-tout ce qu'il dit du commerce d'importation qui a lieu de la Boukharie et du pays des Kasaks en Perse, et dont les principaux objets sont l'indigo, l'acier, la rhubarbe, le lazulithe et les schals. L'indigo vient du Moultan, et de Djampour, dans le pays des Afghans, et il est transporté par Kandahar et Hérat dans la partie de la Perse qui forme les états de Feth-Ali-Schah. L'acier dont on fait les fameux sabres de la Perse, ne vient pas, comme l'ont dit quelques voyageurs, de certaines mines du Khorasan; mais il est tiré de Lahor, d'où on l'apporte sous la forme de disques. La rhubarbe, si l'on en croit l'auteur, vient du pays des Usbeks et de la province de Tangut : mais il seroit plus exact de dire que cette racine médicinale est apportée des frontières de la Chine, au travers de la Tartarie, car il n'en croît pas dans le pays des Usbeks; et, quant à la province de Tangut, dont le nom a pu se perpétuer par la tradition chez les géographes et les commerçans orientaux, il y a près de six cents ans que cette dénomination est inconnue dans les régions où elle avoit pris naissance.

La notice assez détaillée que l'auteur donne sur les schals de Kaschmire, mérite, sur-tout en ce moment, de fixer l'attention des lecteurs. Suivant notre voyageur, ces schals sont faits avec le poil des chèvres qu'on trouve dans le district de Lass Lasa, pays de Khotan, à un mois de distance du Tibet. On se sert, pour les schals les plus fins, du duvet mêlé parmi ce poil, qu'on arrache au moyen d'un peigne. Ce poil, qui coûte environ deux cents francs les trente-sept livres poids de marc, est porté dans des paniers à Kaschmire, où il paie un droit d'entrée. Il est naturellement d'un gris foncé; mais on le blanchit avec une préparation de farine de riz. On le donne ensuite aux femmes qui le filent. Quand il est filé, on le porte au bazar pour le vendre, et le propriétaire paie un nouveau droit. Les tisserands teignent les fils de la couleur dont ils veulent faire le schal. Quand le schal est tissu, on le lave, et on y attache la bordure après qu'il est sorti du métier. Cette dernière opération se fait avec tant d'art que la couture est imperceptible. Lorsque le schal est terminé, l'officier chargé de veiller sur les manu-

factures, accompagne le propriétaire à la douane, et c'est sur une estimation arbitraire et ordinairement outrée, que le percepteur fixe lui-même le nouveau droit à payer. De cette manière, la fabrication est plus onéreuse qu'utile à ceux qui s'en occupent; et ces étoffes, qui font la réputation du Kaschmire, et enrichissent les mains par lesquelles elles passent pour arriver jusqu'en Europe, assurent à peine la subsistance des tisserands qui les ont faites. On envoie les schals par ballots de cent cinquante, qu'on nomme *bedri*. Ces ballots sont portés de Kaschmire à Peïschawer, le plus souvent à dos d'homme; car la route, qui a vingt journées de caravane, n'est presque nulle part accessible aux mulets mêmes, à cause des montagnes à pic, qu'il faut gravir avec des échelles, et des précipices, qu'on passe avec des ponts suspendus. A chaque station, il y a un droit de péage qui n'est point fixe, de telle sorte qu'un schal rendu à Peïschawer a déjà payé quelquefois jusqu'à vingt roupies, ou cinquante francs, seulement pour les droits. De Peïschawer on transporte les schals à Kaboul, où ils sont assujettis à un droit de deux et demi pour cent. Ils passent ensuite à Tebès et à Mesch-hed, où ils paient le même droit. A ces frais il faut encore ajouter le prix du transport et les autres droits de péage et de douane dans l'intérieur de la Perse, les risques que les caravanes courent d'être pillées par les Kirgis et les Turkomans, dont il faut acheter la protection, à raison de quatre roupies par schal, les dangers que font aussi courir aux caravanes les troubles qui agitent le pays des Afghans, enfin le transport par la Géorgie et la Russie, ou par Bagdad, Arz-roum et Constantinople. On voit que l'opération qui dispensera de tant de frais et de risques dans le commerce des schals, offrira des avantages réels et immenses, et sera une véritable conquête pour l'industrie européenne. La race qu'on a introduite en France, en ces derniers temps, ne vient pas du Tibet, et peut n'être pas absolument identique à la race dont parle notre auteur dans cette partie de son ouvrage, et dont on va chercher la toison avec tant de peine dans les montagnes qui sont au-delà du Kaschmire : mais, si la laine est égale en beauté, le but essentiel sera atteint, et les points sur lesquels il pourra rester des doutes, seront uniquement du ressort des géographes et des naturalistes.

Après ce résumé sur le commerce qu'on peut faire en Perse, on trouve un chapitre consacré à la comparaison des mœurs des Persans et de celles des Turcs, et trois autres chapitres d'un intérêt plus réel encore, parce qu'ils sont exclusivement remplis de faits. L'un, composé en grande partie de détails communiqués à l'auteur par M. Jouannin, est un état des tribus militaires établies en Perse; l'autre

traite des poids, mesures et monnoies de ce pays. Le dernier est une collection d'itinéraires, non-seulement de ceux que l'auteur a pu dresser lui-même en parcourant la Perse, mais aussi de plusieurs autres qu'il a rassemblés dans son Voyage. *L'état des tribus militaires* est déjà connu par quelques extraits (1) : on y trouve ces tribus classées selon la langue qu'elles parlent, en quatre divisions ou *langues*, la langue turque, la kurde, l'arabe et la laure. La première division contient trente-neuf tribus principales, et un assez grand nombre de branches ; on indique, autant qu'il est possible, le lieu le plus habituel de la résidence de chacune d'elles, et le nombre d'individus dont elles se composent. On a suivi la même méthode à l'égard des dix tribus de la langue kurde, des huit tribus de la langue arabe, et des seize principales tribus de la langue laure. Cette liste, plus exacte et plus complète qu'aucune de celles du même genre qu'on trouve dans les autres livres imprimés, offre un tableau fort intéressant de la partie de la population de la Perse qui a conservé un genre de vie nomade. C'est encore un morceau fort important que la table des poids, des mesures et des monnoies, soit de compte, soit réelles, en usage dans différentes provinces de la Perse, avec leur évaluation rapportée aux dénominations européennes. Les règles et les usages relatifs au titre et au cours des monnoies sont l'objet de remarques d'une grande utilité.

Quant aux itinéraires, les uns offrent, comme je l'ai dit, le résumé de la route suivie par l'auteur : tels sont ceux de Constantinople à Bagdad, de Bagdad à Kerman-schah, de Kerman-schah à Hamadan, &c. ; les distances sont évaluées en heures de chemin ou en *farseng*, mesures qui passent l'une et l'autre, par approximation, pour valoir une lieue et demie de poste. Les autres, qui sont au nombre de trente-sept, contiennent les mêmes évaluations, et donnent par conséquent la distance d'un grand nombre de villes et de villages de la Perse, et même de quelques pays voisins; car il y en a qui sont poussés jusqu'à Hérat, Kandahar et Kaschmire. Le soin que l'auteur a pris de recueillir et de publier ces itinéraires, lui assure la reconnoissance des géographes. M. Lapie en a profité pour dresser une carte de la Perse, qui est jointe à cette relation, et qui se distingue, comme toutes les productions de cet estimable ingénieur, par un haut degré d'exactitude et d'élégance.

La relation que nous venons d'analyser est en général écrite avec une

(1) Voyez le *Précis de la Géographie universelle* de M. Maltebrun, *t. III, p. 286 et suiv.*; la notice sur la Perse, de M. Rousseau, &c.

assez grande simplicité, et n'offre que dans un petit nombre de passages, des traces de cette recherche dans les idées et dans le style qui a toujours l'air de l'affectation, et qui est sur-tout déplacée dans des ouvrages de cette nature. Par une autre dérogation à l'usage, l'auteur a rédigé une bonne table des matières contenues dans ses deux volumes; sorte d'accessoire qu'on néglige trop souvent de nos jours, quoiqu'il soit éminemment utile dans les livres où il y a tant de noms de lieux, de villes et de villages, de montagnes et de rivières.

En terminant cet extrait, nous croyons devoir apprendre à nos lecteurs que l'auteur, qui a gardé l'anonyme, est M. Adrien Dupré, l'une des personnes qui ont été attachées à la légation du général de Gardane. Plusieurs feuilles et journaux périodiques nous ont donné à cet égard l'exemple de l'indiscrétion; mais nous risquerons d'en commettre une nouvelle, en annonçant à nos lecteurs que M. Dupré s'occupe en ce moment d'un second ouvrage qui ne sauroit manquer d'être favorablement accueilli du public: c'est son *Voyage à la côte des Abkhas*, qui contiendra sans doute des renseignemens intéressans sur une contrée qui est encore fort peu connue.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Note sur quelques Épithètes descriptives de Bouddha.

Quoique ce soit en général une recherche assez futile que celle des dénominations par lesquelles les Hindous désignent leurs divinités, parce qu'on a souvent lieu de les croire arbitrairement forgées par les poëtes, il en est quelques-unes qui sont tellement consacrées par l'usage, qu'on y doit voir, non pas de simples ornemens du style, ou des moyens de remplir les hémistiches, mais l'énoncé d'une opinion bien arrêtée sur les attributs de l'être auquel on les applique. De cette nature sont les épithètes descriptives de Bouddha, dont le nombre est très-considérable, mais qui, étant toutes prises dans les livres regardés comme révélés, et faisant allusion, soit à des traits de la vie de ce personnage mythologique, soit aux attributs qui servent à le caractériser, n'ont pu changer depuis qu'elles ont été imaginées, et servent à le désigner, dans les litanies, les invocations et les légendes, d'une manière fixe et invariable. J'ai donné (1) une liste très-complète de ces épithètes, puisée

(1) Mines de l'Orient, *t. IV, p. 183-201.* — Voyez le Journal des Savans de novembre 1816, *p. 175.*

dans les sources les plus authentiques ; j'y reviens en ce moment pour y chercher la solution d'une question qui a occupé quelques systématiques européens, et qui, par un hasard singulier, se trouve liée au grand problème de l'origine des arts, de la civilisation et des religions orientales.

Le célèbre président de la société de Calcutta, W. Jones, auquel on ne sauroit refuser une grande autorité dans les sujets relatifs à la littérature de la Perse et de l'Hindoustan, mais dont les discours prononcés aux séances annuelles de la société me paroissent devoir être lus avec une extrême défiance, en ce qui a rapport aux antiquités de l'Asie, W. Jones est, je crois, un des auteurs qui ont parlé de la manière la plus expresse de statues de Bouddha avec les cheveux crépus, faites visiblement, dit-il, *à dessein de le représenter dans son état naturel* (1). C'est là une des particularités citées par cet ingénieux auteur au nombre des faits incontestables, c'est même, on peut le dire, le seul qu'il indique parmi ces faits, qui autorisent, suivant lui, à penser que l'Éthiopie et l'Hindoustan furent peuplés par la même race. « On peut ajouter à » l'appui de cette idée, continue-t-il, qu'il est difficile de distinguer les » montagnards du Behar et du Bengale, dans quelques-uns de leurs » traits, et sur-tout dans les lèvres et le nez des Abyssins modernes, et » que, suivant Strabon, les anciens Hindous ne différoient des Africains » qu'en ce qu'ils avoient la chevelure droite et unie, tandis que celle des » Africains étoit laineuse ou crépue, différence qui provenoit principalement, pour ne pas dire entièrement, de l'humidité ou de la » sécheresse respective de leurs atmosphères. » Je ne m'arrêterai pas à relever l'erreur matérielle contenue dans ces derniers mots, et qui, depuis les travaux des naturalistes modernes, n'a plus besoin d'être réfutée. Je ne prendrai même, dans ce qui précède, que l'assertion relative à Bouddha, laissant à d'autres le soin d'apprécier les conséquences qu'on veut en tirer, et le système entier auquel elle se rapporte. Cette manière de circonscrire la question me dispense de citer ici les passages d'autres écrivains qui ont adopté, modifié ou étendu les idées de W. Jones à cet égard. C'est cet auteur seul que je combats ; et je ne m'attache ici qu'à celle de ses opinions qui tendroit à faire considérer Bouddha comme ayant été, dans l'opinion de ses adorateurs, un Éthiopien, étranger à la race indienne, un véritable nègre d'Afrique, aux lèvres épaisses, au nez épaté, aux cheveux crépus.

Je puiserai exclusivement mes preuves dans les écrits des Bouddhistes eux-mêmes ; et je n'ai pas besoin de faire remarquer combien leur

(1) Rech. Asiat. *trad. franç. t. I, p. 515.*

témoignage est supérieur à celui des savans de l'Europe, et même à celui des auteurs attachés au culte de Brahma, les seuls que les auteurs anglais ont consultés, lesquels, en parlant de Bouddha, auroient pu céder aux préjugés de leur secte, ou corrompre involontairement les traditions que les premiers avoient le plus grand intérêt à garder intactes. Je ne fais même cette remarque que pour mieux classer les autorités, et je n'ai pas en vue d'éluder les témoignages des Brahmanes; car on n'en a invoqué aucun dans cette question, et je ne crois pas qu'il en existe qu'on eût pu invoquer. Mais les livres sacrés des Bouddhistes, attribués par eux au fondateur de leur religion, ont certainement été composés en samskrit, et, suivant toute apparence, à une époque très-rapprochée de celle où l'on a coutume de placer l'existence terrestre de Bouddha, c'est-à-dire, au moins neuf siècles avant notre ère. Ces livres existent en originaux, dans les pays où sa religion est devenue dominante : on s'est attaché à les conserver avec un soin scrupuleux; et les versions qu'on en a faites à des époques que nous connoissons, en chinois, en mongol ou en tibétain, rédigées avec cette fidélité presque servile qui caractérise les Orientaux, représentent si exactement les textes, qu'indépendamment des noms et des mots samskrits qu'on y a laissé subsister, on y reconnoît le génie indien, et jusqu'à la phraséologie primitive. Nous possédons ici le résumé complet et bon nombre d'extraits de ces ouvrages, qu'il est, j'ose le dire, indispensable de lire, avant de hasarder une opinion sur un point quelconque de la doctrine des Bouddhistes.

C'est dans ces livres qu'on trouve les différens noms donnés à Bouddha, rangés et distribués en sections : la première en contient cinquante-huit, beaucoup plus, par conséquent, que l'Amarasinha. Mais ces noms expriment presque tous les perfections morales et les puissances de Bouddha, considéré comme divinité : c'est *Devatideva*, le Dieu des Dieux; *Dharmmasouâmî*, l'honorable roi de la doctrine; *Mahâtmâ*, le grand saint; *Narottamah*, le plus élevé des hommes; *Gounasâgarah*, la mer de vertus, &c. Il n'y a rien à tirer de ces dénominations pour l'objet qui nous occupe.

Mais les Bouddhistes ne se sont pas bornés à faire l'énumération des qualités morales par lesquelles leur principale divinité l'emporte sur tous les autres êtres : ils ont aussi fait une description des qualités corporelles qui la distinguèrent dans sa forme humaine, et ils ont composé une série de phrases d'où il est possible de tirer un portrait complet de Bouddha, considéré comme être matériel et terrestre. Sous ce rapport, on lui assigne trente-deux qualités visibles (en mandchou, [illegible]

lakchan), et quatre-vingts sortes de beautés (en mandchou, *saïn naïrak*). C'est là, sans doute, qu'il est naturel d'aller chercher les traits qu'il seroit nécessaire de connoître pour déterminer celle des variétés de l'espèce humaine à laquelle a pu appartenir le personnage qu'on a, depuis sa mort, adoré sous le nom de Bouddha : or, loin de trouver dans cette réunion de cent douze phrases consacrées à la description de son corps humain, rien qui se rapproche de la figure des nègres, si aisée à caractériser, si difficile à méconnoître, nous observons dans ce nombre plusieurs traits qui appartiennent évidemment à la race indienne, et qu'il est impossible d'appliquer à celle des noirs de l'Afrique.

Bouddha est surnommé *Souvarnnatchavih*, au teint d'or (en mandchou, *Aïsin botchongo*); ce qui doit sans doute s'entendre du teint olivâtre des Hindous, et ne peut s'appliquer aux Africains. *Souvarna* [or] ne peut, dit-on, être pris qu'en bonne part, pour dire un teint éclatant et d'une belle couleur. En effet, les Hindous, suivant W. Jones lui-même (1), donnent à Bouddha un teint entre le blanc et le rouge : ce qui, ajoute-t-il, auroit peut-être convaincu M. Bailly, s'il avoit connu la tradition indienne, que le dernier grand législateur de l'Orient étoit un Tartare. Sans en tirer une conséquence aussi forcée, nous n'avons aucune raison de ne pas admettre la tradition indienne. Bouddha avoit de plus un beau corps, *prittagâtrah* (en mandchou, *beye ambalingô khotsikon*); un corps sans tache et tout brillant, *mrischtagâtrah* (en mandchou, *beye gou-i gese itsikhi akô*; littéralement, un corps sans tache, comme la pierre de *iu*) (2). Il n'avoit sur la surface de son corps aucune de ces marques qu'on nomme communément *taches de rousseur*, ni taches noires, *vyapagatalikâlagagâtrah* (en mandchou, *beye de samkha mersen akô*); ses ongles étoient de la couleur du cuivre rouge, *âdamrankhah* (en mandchou, *khitahkôn giouan ni botchongo*); ses lèvres étoient roses comme le fruit nommé *bimba*, c'est-à-dire, suivant les uns, comme le fruit du cornouiller; suivant d'autres, comme la bryone des Indes, *bimbapratibimoua* (en mandchou, *femen bimba toubikhe-i adali foulgiyan*).

Les cheveux de Bouddha étoient de la couleur du lapis lazuli, *sou-*

(1) Rech. Asiat. *trad. franç. t. II, p. 56.* — (2) C'est-à-dire, comme le jade, qui est ordinairement d'un blanc verdâtre, et qu'on a coutume de comparer à la graisse de porc. Voyez le Journal des Savans de décembre 1818.

paripoûrnottamangah (en mandchou, [illegible] *founiyekhe rasiwar wekheï gese sakhaliyan*). *Bleu* est sans doute ici dans le sens de *noir*, comme dans ce vers d'Ovide :

Regnaque cæruleis in sua portat equis (1).

Toutefois on pourroit aussi l'entendre de ces reflets azurés qu'on remarque dans les cheveux d'un noir foncé, mais qui ne se font pas voir dans la chevelure laineuse des Africains. Ses cheveux étoient en boucles arrondies, *pradakschinyavattâkecha* (en mandchou, [illegible] *chourdere idsiskhôn founiyekhe*) ; et voilà sans doute ce que, dans des figures de Bouddha exécutées par des artistes inhabiles, on aura pu prendre pour des cheveux crépus : mais, comme si l'on eût songé à prévenir cette manière d'interpréter le mot *boucles*, on trouve une autre épithète qui en fixe le sens. Les cheveux de Bouddha n'étoient point mêlés ni crépus, *apamloutitakechah* (en mandchou, [illegible] *oudchouï founiyekhe sirenekhekô*). Enfin, ce qui est décisif, il avoit le nez proéminent, *tounganâsah* (en mandchou, [illegible] *ovoro den*), expression qui seroit probablement bien rendue par celle de *nez aquilin*, mais qui, bien certainement, ne peut en aucune manière s'appliquer au nez épaté des nègres de l'Afrique.

Je ne puis qu'en appeler au témoignage des personnes à qui la langue samskrite est familière, pour l'exactitude de l'interprétation des phrases samskrites que j'ai traduites, non pas immédiatement, mais par le moyen du chinois, du mongol et du mandchou. Je n'ai choisi que celles qui m'ont paru les plus caractéristiques ; mais, en parcourant les autres dans la traduction que j'ai donnée de la partie du livre qui les contient (2), on en pourra remarquer d'autres qu'il seroit presque aussi difficile de concilier avec l'idée de W. Jones, et bien certainement on n'en trouvera pas une seule qui la favorise. Sans rien préjuger de la question qu'on pourroit élever sur la réalité de l'existence historique du personnage appelé *Bouddha*, il est bon de remarquer qu'on n'a admis dans cette description du corps de ce personnage que des traits qui peuvent s'appliquer à un homme, sans aucune de ces formes bizarres, ni de ces qualités merveilleuses, dont les Hindous sont si prodigues dans la représentation de leurs divinités.

Je ne voudrois pas tirer un grand avantage des nombreuses légendes où l'on fait jouer à Bouddha un rôle entièrement fabuleux, parce qu'il n'est pas aussi certain qu'on n'y ait admis arbitrairement aucun trait destiné à relever des perfections imaginaires, et qu'on pourroit supposer

(1) Fast. *l. IV, v. 446.* — (2) Mines de l'Orient, *t. IV, p. 183-200.*

que la pureté des traditions indiennes se seroit altérée par leur transport à la Chine ou en Tartarie. Il est pourtant digne de remarque qu'aucun trait de ces légendes n'a le moindre rapport à la physionomie étrangère qu'on voudroit attribuer à Bouddha, et que ce dieu y est toujours représenté au contraire avec un degré de beauté égal à sa puissance. Quand Bouddha se fut incarné dans le sein de la belle Maya, le ventre de cette femme privilégiée devint tout-à-coup comme un pur cristal, au travers duquel on voyoit l'enfant, beau comme une fleur, agenouillé et appuyé sur ses deux mains (1). Pour ne pas repéter ce qu'on lit à ce sujet dans divers ouvrages anglais, et dans le tome II des Mémoires de Pallas, voici quelques particularités tirées d'un livre mongol, qui a pour titre, [illegible] *Khamouk nomood-yin dourban ounan arkhagi oloksan orkhibaï* [les quatre vérités démontrées, choisies dans la doctrine universelle]. Après que Chakia-mouni, ou Bouddha, eut achevé le cours de ses pénitences, plusieurs dieux [Tenggeri] descendirent du ciel pour l'inviter à répandre sa doctrine. Il étoit alors entouré de ses cinq disciples, *Yang-chi-godiniya, Datol, Niangsen, Langba* et *Sangden*. Ces cinq personnages, conservant encore quelques doutes sur la véritable nature de leur maître, se demandoient entre eux s'il étoit bien réellement un [illegible] *Bourkhan-khoubilgan*, c'est-à-dire, un dieu du premier ordre, et ils disoient: Si Goodam est devenu Bourkhan, nous devons suivre sa doctrine: mais s'il ne l'est pas, pourquoi l'adorerions-nous ! Pendant qu'ils parloient ainsi, Godinya se sentit émouvoir intérieurement, en voyant que la couleur du corps de Bouddha devenoit tout-à-coup comme dorée, et qu'une auréole entouroit sa tête. Il reconnut alors la divinité du Bourkhan.

Dans la Vie de Bouddha, écrite en mongol sous le titre de *Mani-gombo*, on raconte que ce saint personnage, durant le temps de sa pénitence, vivoit dans un désert, où il ne se nourrissoit que de graines de chardon, de miel, de figues et d'autres fruits sauvages, et ne mettoit aucune interruption à ses méditations. Ce genre de vie épuisa promptement ses forces, et il maigrissoit de jour en jour. Une femme brahmane, qui étoit sa parente, lui apportoit souvent de l'herbe fraîche, appelée *goucha*, pour renouveler son lit de repos. Une fois, cette femme se mit à le prier de vouloir bien changer de manière de vivre. Chakia se rendit à ses prières, et permit qu'on amenât dans le voisinage un troupeau de cinq cents vaches, dont le lait serviroit à le nourrir. Dès ce moment

(1) Inscription d'Islamabad.

il devint si beau et si fort, qu'il ressembloit à une enclume dorée et bien polie.

Selon le même ouvrage, quatre jeunes filles, qui étoient sœurs, ayant entendu vanter la beauté de Bouddha, eurent envie de le séduire, et vinrent se présenter devant lui dans l'état le plus favorable à leur dessein. Le Bourkhan, les regardant d'un œil sévère, leur témoigna son indignation en faisant du bruit avec ses doigts. Mais ces femmes s'étant hasardées à lui dire : O Goodam, quel est le témoin menteur qui ose soutenir que tu es le saint par excellence ! Goodam courroucé frappa la terre de sa main, et s'écria : Voilà mon témoin ! A l'instant on vit paroître *Oki-yin tangri*, le génie de la terre, qui dit à haute voix : C'est moi qui suis le témoin de la vérité. Les quatre sœurs se jetèrent alors aux pieds de Goodam, et l'adorèrent en lui disant : Que l'adoration universelle te soit faite, visage pur et parfait, sagesse préférable à l'or, impénétrable majesté, source de la religion des trois périodes de l'éternité ! Pour conserver la mémoire de cette conversion, on bâtit en cet endroit un temple *à la séduction vaincue*.

Enfin, le même Mani-gombo dit que, dans sa jeunesse, Chakïa-mouni portoit le nom de *Arda-chidi*. Sa beauté étoit plus qu'humaine ; et souvent, quand il cherchoit l'ombre des figuiers pour s'y reposer, un peuple immense l'empêchoit de le faire, accourant de toutes parts pour contempler les trente-deux *lakchan* et les quatre-vingts *naïrak*, c'est-à-dire, comme je l'ai expliqué plus haut, les cent douze qualités visibles qui caractérisoient sa figure terrestre.

On peut croire que, si je ne n'avois pas voulu me borner à réfuter l'assertion de M. Jones seulement en ce qui concerne les traits de la race nègre attribués à Bouddha, il m'eût été facile d'accumuler un grand nombre de preuves d'un autre genre pour faire voir que ce personnage n'étoit pas, comme il l'a supposé, un Éthiopien venu d'Afrique dans l'Hindoustan, et que, sa naissance une fois admise comme un fait historique, toutes les traditions, sans exception, s'accordent à la placer dans un des royaumes de l'Inde centrale : c'est un fait établi par trop de témoignages, tous d'accord ensemble, quoiqu'indépendans les uns des autres, pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Mais, quand bien même quelques statues de Bouddha auroient offert des cheveux crépus, il y auroit bien des manières de rendre compte de ce fait, et un savant anglais nous en fournit une qui n'est peut-être pas la plus mauvaise. Dans une notice sur les *Djaïnas*, rédigée et traduite à Madjeri par le brahmane Cavelly-Boria, d'après des documens fournis par un prêtre de cette secte, on assure que les *Mahâvratas*, ou ascé-

tiques de la seconde classe, ne doivent pas faire usage de rasoirs, mais qu'ils emploient leurs disciples à leur arracher les cheveux par la racine. Sur quoi le major C. Mackenzie fait la remarque que ces sectaires attribuent aux effets de cette opération l'apparence qu'offre la tête de leurs Gourous, et que les Européens ont supposée représenter des cheveux bouclés ou crépus (1). Voilà une explication qui dispenseroit de faire de Bouddha un nègre à chevelure laineuse. Quand il seroit certain que ce dieu auroit reçu, dès l'antiquité, le surnom de *Mali*, qui est donné dans le Vyacarana (2), non pas au législateur Bouddha, mais au génie de la planète Mercure, qui ne signifie pas *noir*, comme l'a cru le P. Paulin de Saint-Barthélemi, mais seulement *tacheté*, et qui, dans tous les cas, pourroit fort bien avoir été appliqué à des habitans du Dakschin par les Indiens du nord, un fait de cette nature mériteroit-il d'être compté parmi les particularités qui peuvent faire connoître l'origine de la civilisation indienne, et autoriser à penser qu'elle a pu être portée d'Éthiopie dans l'Hindoustan, et qu'elle avoit pris naissance chez les Nègres ! Qu'il me soit permis de l'observer ici : des circonstances aussi minutieuses ne sont guère propres à jeter du jour sur des questions aussi étendues et aussi compliquées. Les rapports qu'on croit apercevoir entre plusieurs points des croyances et des institutions de l'Inde et de l'Égypte, donnent lieu à des problèmes importans et difficiles : mais ce n'est pas en alléguant quelques raisons spécieuses, en se livrant à des considérations qui ont toujours quelque chose de superficiel, qu'on parviendra à résoudre ces problèmes, à donner une base solide à ces rapprochemens. Quand les antiquités des deux pays ne seront plus enveloppées de ténèbres épaisses; quand on possédera des renseignemens plus précis sur les annales et la chronologie de l'Hindoustan; quand il sera moins difficile d'acquérir des notions exactes sur le fond des doctrines égyptiennes, sur la nature des hiéroglyphes et des autres emblèmes de l'Égypte; quand, enfin, les points essentiels, d'après lesquels seulement il est permis de porter un jugement dans des questions de cette nature, auront cessé d'être, de part et d'autre, des termes à peu près inconnus; alors il sera temps d'entreprendre une comparaison qui, ne pouvant, dans l'état actuel de nos connoissances, s'étendre ni à l'histoire, ni à la langue, ni à la religion,

---

(1) Asiat. Research. *t. XI, p. 249.* — (2) Pag. 240, au mot *malinam*, et dans l'Amarasinha, p. 10. Ce surnom s'applique uniquement à Bouddha, considéré comme le génie de la planète Mercure, et non comme être humain et corporel. C'est à M. Chézy que je dois l'explication de ce mot samskrit.

sembleroit être un essai prématuré, qui ne donneroit naissance qu'à des hypothèses vagues, et ne sauroit avoir aucun résultat véritablement historique.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 2 octobre 1819; elle a été présidée par M. Bervic. L'académie ayant décerné cette année deux grands prix de composition musicale, la séance s'est ouverte par l'exécution de la scène qui a mérité le premier grand prix, remporté par M. HALEVY. Des notices historiques sur la vie et les ouvrages de M. Roland et de M. Méhul ont été lues par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel. M. Cartellier a lu un rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'académie de France à Rome. La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en médaille, et de composition musicale, a eu lieu, comme il suit :

GRAND PRIX DE PEINTURE. Le sujet donné par l'académie est *Thémistocle chez Admète.* « Thémistocle, pour se soustraire à la haine des Athéniens, se » réfugia chez Admète, roi des Molossiens, et se fit suppliant de ce roi. Il prit » entre ses bras le fils du roi, encore enfant, et, se mettant à genoux près de » l'autel domestique, il se recommanda à la générosité du roi; ce qu'il fit par le » conseil de la reine, qui lui indiqua ce moyen de supplication en usage et le » plus puissant dans le pays. » (PLUTARQUE, *Vie de Thémistocle.*) Le premier grand prix a été remporté par M. François DUBOIS, de Paris, âgé de vingt-huit ans, élève de M. Regnault; et le second grand prix, par M. Charles-Philippe DELARIVIÈRE, natif de Paris, âgé de vingt ans et demi, élève de M. Girodet-Trioson.

GRAND PRIX DE SCULPTURE. L'académie a donné pour sujet du concours, *Énée blessé* à la cuisse par une flèche lancée par une main inconnue, et s'appuyant debout sur sa lance; au milieu de ses amis, Achate et Mnesthée gémissant; à côté, son fils Ascagne fondant en larmes. Le vieillard Iapis, son médecin, essaie de retirer le fer de la plaie. Cependant Vénus, touchée des souffrances de son fils, est descendue du ciel, et mêle du dictame dans le vase où Iapis a infusé d'autres simples. Le premier grand prix a été remporté par M. Abel DIMIER, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Cartellier; le second grand prix, par M. Justin-Marie LEQUIEN, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Bosio, et le deuxième second grand prix, par M. Philippe-Joseph-Henri LE MAIRE, natif de Valenciennes, âgé de vingt-un ans, élève de M. Cartellier. L'académie a décerné une mention honorable et une médaille d'argent à M. Maurice BEGUIN, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Lemot. *Tous les concurrens ayant fait, à différens degrés, preuve de talent, de zèle et de progrès, il a été arrêté qu'il leur seroit donné à tous un témoignage public de satisfaction.*

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet du concours donné par l'académie est un projet de *cimetière* ou *champ de repos.* L'étendue totale du terrain est de six cents mètres sur huit cents; et le cimetière est entouré de murs ou de fossés qui en garantissent l'approche. On trouve, près de l'entrée et en dehors de l'enceinte, l'habitation du concierge et des personnes attachées à l'établissement. Plus loin, dans l'intérieur, s'élève un édifice principal avec un amphithéâtre pour les cérémonies funèbres. Les sépultures sont de trois classes. La première est gratuite : les corps y sont déposés dans des fosses ouvertes successivement, et avec un ordre fixe, au milieu des plantations de l'enceinte. La seconde suppose la concession, pour chaque sépulture, d'un espace de six mètres carrés près des murs, et le droit d'élever des tombes, des bas-reliefs et autres monumens funéraires adossés ou isolés dans l'espace concédé. La troisième comprend les sépultures des familles qui auront acquis des caveaux séparés pour leurs morts : ces caveaux, de six mètres carrés, sont construits de manière à être réunis, au besoin. Tout ce qui entre dans la composition de cet établissement, doit avoir une grande solidité, et porter jusque dans les détails un caractère de simplicité solennelle. Les concurrens devoient faire, pour les esquisses, le plan général du cimetière avec une coupe générale, sur une échelle de huit millimètres pour dix mètres ; le plan, l'élévation et la coupe de l'édifice principal, sur une échelle de deux millimètres pour mètre : pour les dessins au net, le plan général du cimetière avec une coupe générale, sur une échelle de deux millimètres pour mètre ; le plan, l'élévation, sur une échelle de cinq millimètres pour mètre. Le premier grand prix a été remporté par M. Félix-Emmanuel CALLET, de Paris, âgé de vingt-huit ans, élève de M. Delespine; le deuxième premier grand prix, par M. Jean-Baptiste-Cicéron LESUEUR, natif de Clairfontaine, département de Seine-et-Oise, âgé de vingt-cinq ans, élève de MM. Famin et Percier; et le second grand prix, par M. François-Alexandre VILLAIN, de Paris, âgé de vingt-un ans, élève de M. Percier.

GRAND PRIX DE GRAVURE EN MÉDAILLE. L'académie a donné pour sujet du concours, *Milon de Crotone* ayant une main ou les deux mains prises dans un tronc d'arbre, et attaqué par un lion. Le premier grand prix a été remporté par M. Ursin-Jules VATINELLE, de Paris, âgé de vingt ans et demi, élève de M. Gatteaux; et le second grand prix, par M. Jacques-Augustin DIEUDONNÉ, de Paris, âgé de vingt-trois ans et demi, élève de MM. Gros et Bosio, membres de l'Institut et de l'ordre royal de la Légion-d'honneur. L'académie a décerné une mention honorable et une médaille d'argent à M. Antoine-Louis BARYE, de Paris, âgé de vingt-trois ans et demi, élève de M. Bosio.

GRAND PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux réglemens de l'académie royale des beaux-arts, 1.° un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties; 2.° un contre-point quadruple à l'octave; 3.° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile,* d'un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement. Les paroles de la cantate sont de M. J. A. VINATY.

HERMINIE. *CANTATE.*

RÉCITATIF.

Le jour frappe nos yeux de son dernier rayon.
Hâtons nos pas, Vafrin. Bientôt la nuit plus sombre

Couvrira de son ombre
Les tentes des chrétiens et les tours de Sion.
Le ciel prend pitié de mes larmes;
Herminie, après tant d'alarmes,
Va retrouver Tancrède. O généreux vainqueur!
Toi seul rendras le calme et la paix à mon cœur.

CANTABILE.

Long-temps, hélas! gémir fut mon partage:
Des jours plus beaux vont renaître pour moi.
O du bonheur douce et flatteuse image,
Console un cœur qui s'abandonne à toi.
Tout m'est ravi, patrie et diadème;
Mais, si Tancrède à mes vœux est rendu,
J'oublîrai tout: auprès de ce qu'on aime
Se souvient-on de ce qu'on a perdu!

Long-temps, hélas! gémir fut mon partage:
Des jours plus beaux vont renaître pour moi.
O du bonheur douce et flatteuse image,
Console un cœur qui s'abandonne à toi.

RÉCITATIF.

Mais, sur cette arène guerrière,
Quels débris tout sanglans affligent mes regards!
Deux boucliers, des casques, des poignards!
Un musulman, couché sur la poussière,
Dans la nuit du tombeau paroît enveloppé.
Que vois-je! Argant, que la mort a frappé!
Quel sang a-t-il versé? Grands dieux! je vous implore.
Ce chrétien, quel est-il! Je frémis malgré moi.
Si Tancrède..... Approchons..... Cher Tancrède, c'est toi!
Tu péris, et je vis encore!

AGITATO.

Il n'est plus..... Dieux cruels, êtes-vous satisfaits!
Tancrède, ô mon seul bien! je te perds pour jamais.
Le coup qui t'a frappé n'éteindra pas ma flamme;
Ton sort sera le mien; mon ame suit ton ame:
Dans la tombe avec toi je veux m'ensevelir.
Permets, ô mon amant, qu'Herminie éplorée
Dépose, en expirant, sur ta bouche adorée
Et ses derniers baisers et son dernier soupir.

RÉCITATIF.

Se peut-il! sur son front, que mes larmes inondent,
Un incarnat léger succède à la pâleur.
Je ne m'abuse pas: ses soupirs me répondent;
J'ai senti palpiter son cœur.
Il vivra, des héros la gloire et le modèle!
Employons, pour sauver des jours si précieux,
Ces magiques secrets, ces mots mystérieux,
Qui rendent aux guerriers une vigueur nouvelle.

CAVATINE.

Tancrède me devra le jour!
Doux espoir! ravissante ivresse!
Pourra-t-il par trop de tendresse

Payer mes soins et mon amour!
Déjà ses accens pleins de charmes
Ont retenti jusqu'à mon cœur.
Fuyez, fuyez, vaines alarmes:
Tout me répond de mon bonheur.

Doux transports! ravissante ivresse!
Tancrède me devra le jour.
Pourra-t-il par trop de tendresse
Payer mes soins et mon amour!

Le premier grand prix a été remporté par M. Jacques-Fromental HALEVY, natif de Paris, âgé de vingt ans, élève de M. Cherubini; le *deuxième premier grand prix*, par M. Pierre-Jean-Paul-Crépin MASSIN dit TURINA, natif d'Alexandrie, âgé de vingt-six ans, élève de M. Reicha; et le second grand prix, par M. Toussaint-René POISSON, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Berton. L'académie a décerné une mention honorable et une médaille d'argent à M. Benoît-Emmanuel DEFRANCE, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Reicha. L'académie ayant accepté, sur la demande qui lui en a été faite par le président du comité administratif de la galerie métallique des grands hommes français, d'être juge de la médaille qui mériteroit le prix annuel que cette société desire accorder au graveur qui se sera distingué par le meilleur ouvrage, et ayant décidé en outre que le résultat de son jugement seroit proclamé dans la séance publique, immédiatement après la distribution des grands prix, elle a arrêté de proclamer les noms de MM. GAYRARD et GATTEAUX, qui ont partagé le prix, le premier sur la médaille de Bossuet, le second sur la médaille de Rabelais. La séance a été terminée par l'exécution de la scène qui a obtenu le *deuxième premier grand prix*.

LA société académique de Nantes a tenu, le 29 juillet, sa séance publique annuelle; elle étoit présidée par M. le docteur Fréteau, qui l'a ouverte par un discours sur l'importance des études littéraires, qui, en éclairant l'homme, font de lui un être éminemment social. M. Boyer, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur les travaux de la société durant l'année qui vient de s'écouler; il a lu aussi des notices nécrologiques sur trois membres de la société, MM. Pelloutier, de la Serrie et Taillé. Au nom de la commission d'agriculture, M. Athenas a fait un rapport sur les mémoires qui ont concouru pour le prix proposé relativement au défrichement des landes de la Bretagne. Le prix a été partagé entre MM. de Lorgerie, maire de Pleider, et de Laguemerais, propriétaire près Derval. Une mention honorable a été décernée à M. Sépertière, propriétaire à Paimbœuf. L'assemblée a écouté ensuite avec intérêt une *Ode sur le génie*, par M. Bar; une scène de la tragédie de Bélisaire, par M. Dufay de Lyvois; une notice nécrologique sur M. Baçqua, par le docteur Fréteau; et une cantate de M. de Kérivalant.

L'académie de Copenhague propose pour cette année les sujets de prix suivans. CLASSE DE MATHÉMATIQUES: *Num inclinatio et vis acûs magneticæ iisdem, quibus declinatio, diurnis variationibus sunt subjectæ? num etiam longiores, ut declinatio, habent circuitus? num denique has variationes certis finibus circumscribere possumus?* CLASSE DE PHYSIQUE: *Quibus naturæ legibus regitur primaria evolutio corporum animalium, ut formam sive regularem, normalem, sive abnormem, adsciscant?* CLASSE DE PHILOSOPHIE: *Argumentis è dialogis Platonis aliorumque philosophorum egregiorum qui hocce*

scribendi genere usi sunt petitis ostendatur, quid commodi aut incommodi habeat dialogicè disserendi ratio. CLASSE D'HISTOIRE : *Historiæ Saxonis grammatici Danicæ accuratam solidamque crisim instituere.* Le prix, pour la meilleure réponse à chacune de ces questions, est une médaille d'or de la valeur de cinquante ducats. Les mémoires devront être adressés au secrétaire de la société, M. H. C. Oersted, à Copenhague.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue de la librairie grecque latine de H. Nicolle, rue de Seine, n.° 12; *in-8.°* de 132 pages. Paris, impr. d'Éberhart. Prix, 2 fr.

Progrès des écoles d'enseignement mutuel en France et dans l'étranger; par M. Jomard, l'un des secrétaires de la société pour l'enseignement élémentaire; brochure *in-8.°* Paris, chez L. Colas, imprimeur-libraire.

Éloge de C. M. de l'Épée, fondateur de l'institution des sourds et muets; discours qui a obtenu le prix proposé par la société royale académique des sciences; par A. Bébian. Paris, Dentu, 1819, *in-8.°* de 56 pages, avec le portrait lithographié de l'abbé de l'Épée.

La Jérusalem délivrée, traduite en vers français par P. J. M. Baour-Lormian. Paris, impr. de Didot le jeune; chez Delaunay; 3 vol. *in-8.°* avec figures. Prix, 24 fr. Cette traduction est précédée d'une *Notice sur la vie et les ouvrages de T. Tasso* par M. Buchon, et accompagnée de *notes* par M. Trognon. = Il sera rendu compte de ces trois volumes dans l'un de nos prochains cahiers.

L'Homme, ode, suivie d'une élégie, d'autres vers et de quelques notes, par Jean-Justin Aristippe (de Gallia). Bordeaux, imprimerie de Louis Faye, et à Paris, chez Pillet, &c., 1819, *in-8.°*

L'Institution du Jury, épître en vers à Montesquieu, par P. Lami. Paris, impr. de Fain, librairie d'Aimé Comte, 1819, *in-8.°*

Proverbes dramatiques, par Étienne Gosse. Paris, impr. de Fain, chez Ladvocat, 1819, 2 vol. *in-8.°*, ensemble 53 feuilles et demie.

Les dernières Lettres de Jacopo Ortis, imprimées sur les manuscrits autographes. A Paris, chez P. Fr. Delestre, rue Neuve de Seine, n.° 79, *in-8.°* 1819. Prix, 5 fr., et 6 fr. par la poste. (Roman dans le genre de Werther.)

Œuvres complètes de Thomas; tome I.er, contenant une Notice sur la vie de l'auteur; l'Essai sur les éloges, avec des morceaux inédits; les Éloges de Marc-Aurèle, du Dauphin, du comte de Saxe, de Duguay-Trouin, de Sully, de Daguesseau, de Descartes; l'Essai sur les femmes. Paris, Belin, 1819, *in-8.°* 41 feuilles 3/8, 8 fr.

Biographie universelle ancienne et moderne, tomes XXIII et XXIV (LAA-LON). Paris, L. G. Michaud, 1819, 2 vol. *in-8.°*, ensemble 83 feuilles 1/4, avec un cahier de portraits.

Histoire de Samuel, fragment d'un voyageur américain; traduit sur le manuscrit anglais. Paris, imprimerie de P. F. Dupont, 1819, chez Brissot-Thivars, *in-8.°*, 133 pages.

Leonis Diaconi Caloënsis Historia, scriptoresque alii ad res Byzantinas pertinentes: è Bibliotheca regia nunc primùm edidit, versione latinâ et notis illustravit Car. Bened. Hase. Parisiis, typis regiis, 1819, gr. *in-fol.* 360 pages. Dans l'un de nos prochains cahiers, nous rendrons compte de ce volume.

qui est à joindre à la collection byzantine, et qui se trouve chez MM. Debure et chez MM. Treuttel et Würtz. Prix, 40 fr.

Essai historique sur le règne de Charles II, par Jules Berthevin, pour faire suite à l'Histoire de Cromwell. Paris, Maradan, 1819, *in-8.º*: 6 fr., et 7 fr. 50 cent. par la poste.

Traité d'économie politique, par J. B. Say; quatrième édition, corrigée et augmentée, à laquelle se trouve joint un épitome des principes fondamentaux de l'économie politique. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Déterville, 1819, 2 vol *in-8.º* Prix, 15 fr. (*Voyez*, sur la troisième édition de cet ouvrage, Journal des Savans, juillet 1817, pag. 396-400.)

Table chronologique des règnes, prolongée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, apparition des fixes de Cl. Ptolémée, Théon, &c., et Introduction de Geminus aux phénomènes célestes; traduites pour la première fois du grec en français, sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi; suivies de Recherches historiques sur les observations astronomiques des anciens, traduites de l'allemand de M. Ideler, membre de l'académie royale de Prusse; précédées d'un discours préliminaire et de deux dissertations sur la réduction des années et des mois des anciens à la forme actuelle des nôtres; par M. l'abbé Halma, pour servir à l'intelligence de son édition grecque et française de l'Almageste. Paris, impr. et librairie de Bobée, *in-4.º* de 57 feuilles, plus des tableaux.

Remarques critiques sur l'Histoire de l'astronomie ancienne de M. Delambre; contenant une détermination rigoureuse des intervalles des observations astronomiques par lesquelles Ptolémée a conclu la durée de l'année, et la preuve des erreurs de la méthode employée par M. Delambre pour cette détermination; par M. Marcoz. Paris, impr. et librairie de M.me veuve Courcier, *in-4.º* de 20 pages.

Notice des estampes exposées à la Bibliothèque du Roi; contenant des recherches historiques et critiques sur ces estampes et sur leurs auteurs; précédée d'un Essai sur l'origine, l'accroissement et la disposition méthodique du cabinet des estampes. Paris, impr. et librairie de Leblanc, *in-8.º* de 96 pages. On trouve aussi, parmi les préliminaires de cette intéressante notice, le tableau de la disposition méthodique de toutes les estampes qui composent ce département de la Bibliothèque du Roi; tableau qui doit être utile à ceux qui fréquentent ce dépôt, et qui peut d'ailleurs servir de modèle pour ranger des collections moins nombreuses. On a réuni et classé à la Bibliothèque du Roi douze cent mille estampes, contenues dans 5500 portefeuilles.

L'Art de la lithographie, ou instruction pratique contenant la description claire et succincte des différens procédés à suivre pour dessiner, graver et imprimer sur pierre; précédée d'une histoire de la lithographie et de ses divers progrès; par M. Aloys Senefelder, inventeur de l'art lithographique; avec le portrait de l'auteur et un recueil de 20 planches, offrant un modèle des différens genres de gravure auxquels la lithographie est applicable; un volume *in-4.º* et atlas. Prix, 36 fr., avec atlas *in-fol.* papier vélin 48 fr., à Paris, chez Treuttel et Würtz.

Annales du Musée (salon de 1819); première livraison: par C. P. Landon. L'ouvrage aura 2 vol. *in-8.º* Prix, 30 fr. On souscrit au bureau des Annales du Musée, quai Conti, n.º 15.

Le Droit civil français, suivant l'ordre du Code; ouvrage dans lequel on a

tâché de réunir la théorie à la pratique; par M. Toullier, seconde édition. Paris, Warée; 4 vol. *in-8.°* Prix, 24 fr.

La Thémis constitutionnelle, ou les Fastes du barreau français et des facultés de droit du royaume; par une société d'avocats et d'hommes de lettres. La première livraison paroîtra en novembre 1819. On souscrit chez Barrois l'aîné, libraire, rue de Seine, n.° 10.

Une autre *Thémis, ou Bibliothèque du jurisconsulte*, par MM. Arnold, Cousin, Blondeau, &c., paroîtra chaque mois. Dix livraisons, formant deux vol. *in-8.°*, coûteront 24 fr. On souscrit rue Gît-le-Cœur, n.° 4.

Annales protestantes, recueil spécialement consacré à la défense de la religion réformée; par une société de protestans et de gens de lettres. Il paroîtra un cahier de 5 ou 6 feuilles par mois. Le prix de la souscription est de 20 fr. pour l'année. On souscrit chez Foulon et chez Treuttel et Würtz. — « Les » *Annales protestantes* présenteront quelques réflexions sur l'état de l'instruction » publique, dans ses rapports avec l'éducation des jeunes protestans. Quelques » pages seront employées à décrire la situation et les progrès du nouvel enseignement » mutuel, et du nombre considérable d'écoles que les protestans ont » fondées. La situation générale des églises protestantes de France sera exposée » avec exactitude. Une revue littéraire et politique sera particulièrement » consacrée aux questions législatives qui se rattachent à la liberté de con- » science. »

Recueil de mémoires et autres pièces de prose et de vers qui ont été lus dans les séances de la société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts. A Aix, impr. et libr. d'Augustin Pontier, *in-8.°* de 460 pages. On y distingue des mémoires de M. de Saint-Vincens sur quelques antiques découvertes auprès d'Aix en 1817, et sur un marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur et qui porte une inscription du X.e ou XI.e siècle.

Nalus, carmen sanscritum, è Mahabharato edidit, latinè vertit et adnotationibus illustravit Franciscus Bopp. Londini, 1819, *in-8.°*

Pend-namèh, ou le Livre des Conseils, de Férid-eddin Attar; traduit et publié par M. le baron Silvestre de Sacy. De l'imprimerie royale, chez Debure frères, libraires du Roi et de la Bibliothèque du Roi, rue Serpente, n.° 7, 1819, *in-8.°*

Hán tsù sý ỳ poù : supplément au Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glemona, publié en 1813 par M. Deguignes; composé et rédigé d'après un grand nombre de matériaux tirés des livres chinois, par M. Klaproth. Première livraison, 160 pages grand *in-folio*; imprimé à l'imprimerie royale.

Nouvelles Lettres édifiantes, ou *Mission de la Chine et des Indes orientales*, tomes III et IV. Paris, Le Clere, 2 vol. *in-12*. (Voyez l'extrait des deux premiers tomes; Journal des Savans, mars 1819, pag. 174-183.)

ITALIE.

Le libraire Giusti, à Milan, annonce une traduction italienne de l'Histoire de la littérature d'Italie par M. Ginguené, en 9 vol. *in-16*. Le prix de la souscription est restreint à 3 fr. 50 cent. pour les personnes qui auront souscrit avant la fin de l'année 1819.

Annali d'Italia, da Lodov. Muratori. Milano, *in-8.°* Les dix premiers volumes de cette nouvelle édition ont déjà paru. On trouve dans le tome I.er une Vie de Muratori, par M. Francesco Reina. L'ouvrage, qui embrasse l'histoire d'Italie

depuis le commencement de l'ère vulgaire jusqu'en 1749, a été revu sur les manuscrits de l'auteur.

Opere del cav. Carlo Castone, conte della Torre di Rezzonico, patrizio comasco, raccolte e pubblicate dal prof. Fr. Mochetti. Como, Ostinelli, 5 vol. gr. *in-8.°;* tome I, Notice sur la vie et les écrits de l'auteur, et ses Œuvres diverses en prose; tomes II et III, Poésies; tomes IV et V, Voyages en Angleterre, en Sicile et à Malte.

ALLEMAGNE.

Torquato Tasso's Leben &c.; Vie et caractère de T. Tasso, accompagnés d'une liste détaillée des éditions de ses ouvrages; par F. A. Ebert. Leipsic, Brockhaus, *in-8.°* de 320 pages. — C'est une traduction libre de la Vie du Tasse, insérée dans l'Histoire littéraire d'Italie de M. Ginguené.

Analecta poëmatum latinorum sæculi decimi noni. C'est le titre d'un recueil que M. Frid. T. Friedemann et le libraire Zimmermann se proposent de publier à Wittemberg, et qui contiendra, non tous les vers latins qui ont été composés en Allemagne et ailleurs depuis 1800, mais les plus dignes d'être lus, *quæ lectu digniora videntur;* en sorte qu'il n'y aura qu'un seul volume *in-8.°,* dont les dernières pages encore seront réservées à des vers grecs de la même époque. En conséquence, M. Friedemann prie les amateurs de la poésie latine de lui adresser leurs productions et celles dont ils ont connoissance; et M. Zimmermann avertit les personnes qui voudront acheter ce volume, qu'il fera la remise d'un tiers du prix à celles qui souscriront avant le 1.er janvier prochain.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

NOVEMBRE 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1819.

EXCURSION AGRONOMIQUE EN AUVERGNE, principalement aux environs des Monts-d'Or et du Puy-de-Dôme, suivie de recherches sur l'état et l'importance des irrigations en France, par J. A. Victor Yvart, *ancien cultivateur, membre de l'Institut, professeur d'économie rurale à l'École vétérinaire d'Alfort, de la Société royale et centrale d'agriculture, de l'Académie italienne, et d'un grand nombre d'autres sociétés de sciences, d'arts et de littérature, nationales et étrangères.* A Paris, de l'imprimerie royale, *in-8.°* de 218 pages, année 1819. Épigraphe : *Dirigeons maintenant nos conquêtes sur notre propre sol, et appliquons-les avant tout à l'agriculture.*

L'ATTENTION qu'on a mise à l'examen des végétaux capables de servir à la subsistance des hommes et des animaux ; le desir de procurer

la santé à l'aide des productions de la terre; le goût pour les fleurs, qui sont l'ornement de la nature, ont donné naissance à la botanique, qui, après avoir vu les individus sous toutes les faces, les a groupés, et a formé des espèces, des genres et des classes.

La chimie a eu des commencemens aussi foibles. Les remarques qu'on a faites sur la préparation des alimens et des remèdes, ont conduit à la décomposition des corps; on a soumis à l'analyse les substances animales, végétales et minérales. La chimie enfin a maintenant un domaine vaste, qui lui assigne un rang très-distingué dans les sciences.

L'agriculture, dont les prétentions ne sont pas si élevées, ne peut cependant, sans injustice, être exclue du sanctuaire des sciences. Les ouvrages publiés sur cette matière par les anciens attestent qu'elle étoit regardée comme ayant des principes, qui reçoivent chaque jour une nouvelle sanction et un accroissement graduel par l'étude approfondie de ce qu'il est possible d'obtenir en travaillant et modifiant le sol. M. Yvart est un des hommes qui savent le mieux la conduite à tenir pour tirer parti d'une exploitation entreprise dans des circonstances peu favorables. Il joint la pratique à la théorie, ou plutôt il s'est formé une théorie d'après sa pratique et ses observations. Sous ce rapport important, il doit inspirer de la confiance à ceux qui veulent être éclairés par lui. Parmi les mémoires et ouvrages qu'il a publiés, on remarque sur-tout son Traité des assolemens, espèce de code propre à servir de guide, et justement estimé.

Le livre que nous nous proposons de faire connoître, a deux objets qui ont entre eux de l'affinité : le premier est un rapport sur l'établissement rural de *Rendane*, appartenant à M. le comte de Montlosier, et situé en Auvergne ; le second est l'examen de tout ce qui concerne l'agriculture des Monts-d'Or et du Puy-de-Dôme. Quant au troisième, il est applicable à tous les pays; il s'agit des irrigations qu'on peut introduire dans différens départemens de la France où elles ne sont pas en usage.

M. Yvart, invité par le ministre de l'intérieur (M. Lainé) à donner des conseils à M. de Montlosier, relativement à son entreprise agricole, crut, pour mieux répondre à cette invitation, devoir se rendre sur les lieux; et il avoit raison : car, en semblable matière, on ne peut, d'après de simples récits et une correspondance par écrit, donner que des conseils insuffisans, qui souvent sont mal compris ou capables d'induire en erreur. M. Yvart expose l'étendue et la situation de la propriété : elle est à trois myriamètres cinq cents mètres de Clermont-Ferrand, à moitié chemin des Monts-d'Or, sur une élévation de près de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer, entre cinq *puys* ou

montagnes volcaniques, et près de celui qu'on appelle le *Puy-de-Dôme.* M. de Montlosier n'a pas choisi pour son établissement le local le plus favorisé pour l'agriculture, comme nous l'avons reconnu nous-mêmes en le visitant: il n'en aura que plus de mérite, s'il parvient à le rendre fertile et à donner aux habitans des exemples dont ils puissent profiter. M. Yvart a bien examiné le sol, dans sa nature, dans sa profondeur, et dans les espèces de végétaux qu'il produit spontanément; examen dont il devoit tirer des inductions. Les rapports du sol avec les montagnes environnantes ne lui ont pas échappé; les connoissances qu'il a acquises en parcourant les champs du propriétaire, l'ont mis en état de lui indiquer ce qu'il avoit à faire. Plusieurs sortes de charrues lui avoient été envoyées, et particulièrement celle qui porte le nom de *Brie* et celle de M. *Guillaume;* un concours entre ces divers instrumens a prouvé la supériorité, pour les défrichemens, de celle de M. Guillaume, qui a encore été perfectionnée par M. Mathieu de Dombale.

Profitant de son voyage à Rendane, M. Yvart s'est porté sur le pays montueux qui l'environne, et spécialement sur les Monts-d'Or, pour en prendre une connoissance exacte, sous le rapport de leur économie rurale. L'inégalité des lieux et l'âpreté des climats ne permettant que dans des places très-circonscrites les cultures de plaines, il s'est attaché à l'examen des prairies et des pacages, qui nourrissent et engraissent un grand nombre de bêtes à cornes; il a pris des notions étendues sur les produits qu'on retiroit de ces animaux; il donne des conseils relatifs aux plantes qu'il croit qu'on pourroit cultiver avec quelque profit, et qu'on n'y cultive pas.

Le troisième objet que traite M. Yvart, n'est pas un des moins intéressans. Il comprend des observations sur les irrigations faites en France, en Italie, en Suisse, en Angleterre, et qui tendent à prouver non-seulement l'importance de cette pratique, mais aussi la possibilité de l'introduire avec beaucoup d'avantage sur un très-grand nombre de points de notre territoire: il cite avec raison parmi les canaux d'arrosage ceux de Crapone, de Boisgelin, de Crillon, qui portent les noms des hommes auxquels on les doit: ces canaux ont converti d'anciens déserts en campagnes riantes et productives. On verra avec plaisir, dans la ci-devant Provence, ériger le monument qui se prépare pour M. Crapone, à Salon, lieu de sa naissance et de sa demeure. Nous ne suivrons pas M. Yvart dans l'énumération et la description qu'il fait de différens canaux existans; nous terminerons cette notice en citant ce qu'il dit après avoir conseillé les attérissemens: « On pourroit reculer les limites naturelles de » la France, *sans verser de sang,* en repoussant la mer loin des côtes, par

» des travaux d'art, comme on l'a fait avec succès en profitant des *laisses* » et en fixant *les dunes.* Que de grandes victoires à remporter ainsi sur » la nature! que de riches conquêtes à obtenir, sans sortir de notre » territoire et sans avoir besoin de ravager celui de nos voisins! » Le livre de M. Yvart doit intéresser les personnes qui s'occupent d'agriculture; elles y puiseront de bons conseils, dont les observations de cet habile professeur sont parsemées.

TESSIER.

Codex Nasaræus, Liber Adami appellatus, syriacè transcriptus, loco vocalium, ubi vicem litterarum gutturalium gerunt, his substitutis, latinèque redditus, à Matth. Norberg, *SS. Theol. doct. ling. orient. et græcæ ling. professore, &c.* Londini Gothorum; tom. I, 1815, 330 pag. *in-4.°;* tom. II, 1816, 320 pag.; tom. III, 1816, 320 pag.

Lexidion Codicis Nasaræi, cui Liber Adami nomen, edidit Matth. Norberg, *&c.* Lond. Goth., 1816, 274 pag. *in-4.°*

Onomasticon Codicis Nasaræi, cui Liber Adami nomen, edidit Matth. Norberg, *&c.* Lond. Goth., 1817, 164 pag. *in-4.°*

SECOND EXTRAIT.

Avant d'entreprendre l'examen du volumineux travail de M. Norberg, je dois prévenir les lecteurs que je désignerai indifféremment la secte ou, si l'on veut, la nation à laquelle appartient le Livre d'Adam, sous les noms de Nasaréens, Mandaïtes, Chrétiens de Saint-Jean, ou Sabéens. Le dernier nom, je l'ai déjà dit, ne leur convient qu'en tant qu'ils sont compris par les Musulmans sous une dénomination générique, qui s'applique à tout ce qui n'est ni mahométan, ni juif, ni chrétien, ni mage, ni adorateur des idoles. Le nom de Chrétiens de Saint-Jean est tout aussi peu fondé en raison, puisque leur doctrine n'a rien de commun avec le christianisme, qu'ils ont en horreur: il ne leur a été donné que par la méprise des missionnaires et des voyageurs, qui ont cru voir dans certaines pratiques de leur culte, des rapports avec quelques rites de la religion chrétienne. Je suis bien aise de pouvoir m'appuyer ici de l'autorité de Mosheim, qui, ayant conjecturé que cette secte tiroit son origine des Hémérobaptistes, a fort bien observé que les prétendus Chrétiens de Saint-Jean ne pouvoient être considérés comme une secte

du christianisme, et qu'on n'étoit pas plus fondé à les confondre avec les Sabéens ou Sabiens dont l'Alcoran fait mention, et dont le rabbin Maimonide a parlé fort au long. Il ajoute avec grande raison : *Ex Sabiorum nomine quo à Mahumedanis appellantur, nihil effici potest, quum notum sit Arabes vocabulum hoc omnibus imponere solere, qui à religione quam ipsi profitentur, alieni sunt.* (*De rebus Christian. ante Constant. magn. Commentarii*, p. 44.) Abraham Ecchellensis affirme, il est vrai (*Eutych. vindic.* p. 328), qu'ils se nomment eux-mêmes *Nasara Yahya*, ce qui signifie *Chrétiens de Jean-Baptiste*; mais je doute beaucoup de l'exactitude de cette assertion. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'ils sont nommés dans leur propres livres ܢܨܘܪܝܐ *Nasourayi*, sans que l'origine de cette dénomination nous soit connue, et que les chrétiens y sont appelés *Christiani* ܟܪܣܛܝܢܐ. Quant au nom de Mandaïtes, qu'ils écrivent ܡܢܕܝܐ et prononcent *Mandaï*, il vient de *manda* ܡܢܕܐ mot dans lequel l'*alef* ܐ a pris la place du *aïn* ܥ. Les Chaldéens écrivent מנדע pour מדע. Ce mot signifie *science, connoissance*; γνῶσις, *gnose*. *Mandaï* est donc l'équivalent exact de *Gnostiques*. Je ne veux pas dire pour cela que les Chrétiens de Saint-Jean soient une branche des anciens Gnostiques. Cette conséquence seroit du moins prématurée. Quant à l'altération du mot *manda*, où la gutturale *aïn* a disparu et le *noun* a pris la place d'une radicale supprimée, on observe la même chose dans le chaldéen מדעם, au lieu duquel on écrit מנדעם, dont les Talmudistes ont fait מידי, les Syriens ܡܕܡ et les Sabéens ܡܢܕܡ. J'aurai encore occasion de faire observer la ressemblance de l'idiome des Sabéens avec le chaldéen du Talmud (1).

Les renseignemens donnés jusqu'ici par les voyageurs, et les travaux faits par divers savans, relativement aux manuscrits sabéens qu'on possède en Europe, ne nous permettent point encore de déterminer avec certitude de combien de livres se compose la bibliothèque sacrée des Chrétiens de Saint-Jean. Ceux de ces livres que nous connoissons, et dont les noms ont été plus ou moins exactement indiqués dans les relations, peuvent être désignés sous les dénominations de *Livre d'Adam*, *Livre de Jean-Baptiste*, et *Kholastèh* ou *Rituel*. De ces trois ouvrages,

---

(1) Dans le langage chaldéen des Talmudistes, comme dans celui des Sabéens, on dit איקא au lieu de ארעא. On dit aussi, en retranchant la gutturale, שותא au lieu de שעותא et מברא pour מעברא.

le premier est le seul qu'ait copié M. Norberg; je dis le seul qu'il ait copié, parce qu'en parlant des autres manuscrits sabéens que possède la Bibliothèque du Roi, il s'exprime ainsi (*Cod. Nas.* tom. III, p. 316): *quorum potestas si concessa mihi fuerit, in illis etiam transferendis periculum meî facere, in voto est.* C'est au surplus le seul que M. Norberg ait publié, et par conséquent aussi le seul dont nous devions nous occuper.

Il existe à la Bibliothèque du Roi quatre manuscrits originaux du *Livre d'Adam*, qu'il ne sera pas inutile de faire connoître succinctement. Je les rangerai dans l'ordre de leurs dates.

1.° Un manuscrit coté *Codex Colbertinus 1715, regius 309 A*, acheté à Bassora par J. Fr. Lacroix fils, au mois de juillet 1674; il a été écrit en l'année de l'hégire 968, de J. C. 1560.

2.° Un manuscrit coté *Cod. Colbert. 382, regius 309 B*, daté de l'an 1042 de l'hégire, 1632 de J. C.

3.° Un manuscrit acheté par Otter et portant le n.° 22: il est daté de l'an de l'hégire 1091, de J. C. 1650. Ce manuscrit ayant été relié depuis peu, le nom d'Otter et le n.° 22 ont disparu, ainsi qu'une note qu'on lisoit sur un feuillet blanc: elle étoit conçue en ces termes: « La » loi écrite d'Adam. C'est ainsi que l'ont nommée plusieurs Sabéens des » moins ignorans que j'ai fait venir pour me dire de quoi traitoit ce » grand livre. » Otter étoit à Bassora en 1739.

4.° Un manuscrit qui n'est accompagné d'aucun renseignement, si ce n'est qu'en tête du premier feuillet de la seconde partie on lit *309 b.* Il est daté de l'an 1100 de l'hégire, 1688 de J. C.

La Bibliothèque du Roi possède encore une copie de ce même livre faite en 1683, pour l'usage du docteur Piques, d'après le manuscrit 309 A, et collationnée avec le manuscrit 309 B, ainsi qu'on le voit par une lettre de Piques qui est collée dans le volume intitulé *Sidra ladam, portio II.*

Le manuscrit sur lequel M. Norberg a copié le Livre d'Adam, est celui qui est coté *Colb. 382, reg. 309 B.* Il a aussi eu sous les yeux l'autre manuscrit *Colb. 1715, reg. 309 A*, dont il a publié quelques notes. Je ne vois pas qu'il paroisse avoir fait aucun usage des deux autres: rien n'indique même qu'il aït collationné les deux manuscrits *309 A* et *309 B*; peut-être le temps lui a-t-il manqué pour cela. Je dois cependant faire observer que la première partie du manuscrit *309 B* est chargée de corrections et d'additions placées entre les lignes, et qui semblent avoir été faites par une main peu exercée à cette sorte d'écriture: mais je soupçonne que c'est le docteur Piques, et non pas M. Norberg, qui a fait ces corrections. Toutefois M. Norberg a connu

le manuscrit apporté par Otter, puisqu'il dit avoir remarqué le nom de ce voyageur sur un des manuscrits sabéens de la Bibliothèque du Roi (*De relig. et ling. Sabæorum Comment.*, dans le troisième tome des Mémoires de la Société royale de Gottingue).

J'ai dit que M. Norberg a publié les notes ajoutées par les copistes des manuscrits *309 A* et *309 B*: la traduction qu'il en donne, ne me paroît pas exacte; mais je ne pourrois entrer dans une discussion à cet égard, sans m'écarter du but que je me propose ici. J'observerai seulement qu'il a eu raison de lire ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܩܕܡ ce que j'avois lu ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܩܪܡ, et de traduire *in metropoli* (ou mieux *in urbe primaria*), au lieu que j'avois traduit *dans la ville de Macram*, c'est-à-dire, à *Asker-mocarram.* (*Voyez* Stæudlin's *Beytræge zur Philos. und Gesch. tom. II, p. 297.*) On pourroit douter si l'an 1042, indiqué comme la date de la transcription du manuscrit *309 B*, doit être entendu de l'ère de l'hégire; mais la chose est mise hors de doute par les derniers mots de cette note, que M. Norberg a rendus peu exactement, et qui signifient : « Copié par moi dans la maison du chef de l'académie, » Saadan, fils de Bakhtiar, frère de Balboul (à qui Dieu pardonne ses » péchés), Ali pacha, fils d'Afrasiab (que ses péchés ne lui soient » point remis), étant sultan (ou gouverneur) de Bassora. » On trouvera dans le Voyage de Niebuhr (*tom. II, p. 174 et 175*), des détails historiques sur Afrasiab, Ali son fils et Hoseïn son petit-fils, qui ont successivement possédé le gouvernement de Bassora. Ce voyageur observe que Pietro della Valle et Tavernier ont connu Ali et Hoseïn. Il paroît, par le récit de Tavernier, que Bassora étoit gouvernée en 1651 par Hoseïn, petit-fils d'Afrasiab. Tavernier écrit *Efrasias bacha* et *Hussen bacha* (*Voyage de Tavernier, liv. II, chap. 8*).

Tous les manuscrits du Livre d'Adam sont divisés en deux parties fort distinctes : l'une, plus considérable, que je nomme la *première partie*; l'autre, beaucoup plus courte, que j'appelle la *seconde*. Elles sont disposées dans le volume de manière que, lorsqu'on tient l'une devant soi pour la lire, l'autre se trouve renversée, la tête en bas : il résulte de cette disposition, que chacune des deux parties commence avec le premier feuillet du volume, suivant le sens dans lequel on le tient, et qu'elles se rencontrent par leur fin dans le corps du volume. La première partie occupe, dans l'édition de M. Norberg, les tomes I et II, et le tome III jusqu'à la page 123; la seconde commence à la page 124, et va jusqu'à la page 315 : mais, comme je le dirai plus loin, elle est incomplète. J'ai comparé les quatre manuscrits de la Bibliotheque du Roi, quant à

la première partie seulement, et ils sont parfaitement d'accord. Il faut seulement observer que, dans le manuscrit *309 B*, daté de l'an 1100, il y a une lacune de deux ou trois feuillets, et que, dans celui d'Otter, entre le premier et le deuxième feuillet, il y a une lacune considérable qui commence à la page 5 et finit à la page 102 de l'édition de M. Norberg.

M. Tychsen de Gottingue a dit, d'après des renseignemens que je lui avois fournis (Stæudlin's *Beytræge zur Philos. und Gesch. tom. II, pag. 298*), que la première partie, suivant la note qui la termine, doit être désignée sous le nom de ܣܝܕܪܐ ܘܦܫܩܐ ܕܡܠܟܐ ܘܦܪܫ ܚܛܐ ܕܝ ܥܠܡܐ ܗܢܝ, ce qu'il a traduit ainsi : *Libri et scripta angelorum et mirabilia mundi hujus* ou *mundorum hæc sunt.* M. Norberg traduit d'une manière très-différente (*Cod. Nasar. tom. III, p. 121*): *Illa Sidra, scriptura, expositio de mundi hujus regibus* (1); mais il est impossible d'admettre cette traduction. Je dois observer que la note qui commence par ces mots, ne paroît pas s'appliquer à toutes les pièces dont se forme la première partie, et que, vraisemblablement, elle ne se rapporte qu'à la pièce qui la précède immédiatement, de pareilles notes se trouvant à la fin de plusieurs des pièces de ce recueil. Le titre général de cette première partie me paroît être simplement ܣܝܕܪܐ ; la seconde partie est désignée dans une note finale sous la dénomination de ܕܪܫܐ ܕܝ ܢܫܡܬܐ, ce que M. Tychsen traduit par *meditatio animarum*, et M. Norberg (*Cod. Nas. tom III, p. 275*) par *de anima inquisitio.* Quoi qu'il en soit au surplus du véritable titre de chacune de ces deux parties, je pense que c'est leur ensemble qui constitue ce que les Chrétiens de Saint-Jean appellent communément *Sidra ladam* ܣܕܪܐ ܠܐܕܡ, Livre d'Adam. M. Norberg a tort, je crois, de douter que la seconde partie appartienne à ce livre (*Cod. Nas. tom. I. præf. p. j*).

Quant au sens des mots ܣܕܪܐ *sidra*, ܦܪܫ ܚܛܐ *faras hata*, ܕܪܫܐ *drascha*, je dois répéter ici une observation que j'ai déjà faite, et qu'on a sans cesse occasion de faire en étudiant cette matière : c'est que le langage des Juifs, et sur-tout celui des Talmudistes, est presque tou-

---

(1) M. Norberg a traduit *regibus*, parce qu'il a lu *malki* ܡܠܟܐ ; M. Tychsen, au contraire, a dit *angelorum*, parce qu'il a écrit et prononcé *malaki* ܡܠܐܟܐ. Les quatre manuscrits portent la leçon adoptée par M. Norberg ; mais les copistes sabéens pèchent si souvent contre l'orthographe, que la critique peut ici se donner beaucoup de latitude.

jours le meilleur moyen qu'on puisse employer pour parvenir à l'intelligence du dialecte particulier des Chrétiens de Saint-Jean. Par exemple, les mots que je viens d'indiquer doivent être entendus dans le sens que les Juifs donnent aux mots סדר *seder*, פרשה *parascha*, דרשה *drascha*. Ainsi *sidra*, comme *seder*, signifiera traité ou recueil de prières; *faraschata*, comme *parascha*, section, περικοπὴ, et *drascha*, sermon, homélie. Abraham Ecchellensis, et d'autres après lui, ont donc eu tort de traduire ܕܪܫܐ *drascha* par *meditatio*, en partant du sens que ce mot a en syriaque, et M. Tychsen ne s'est pas moins trompé en rapprochant le mot ܦܪܫܬܐ *faraschata* du syriaque ܦܪܝܫܬܐ, et le rendant en conséquence par *mirabilia*. J'ajoute, pour confirmer l'observation générale que j'ai faite, que le mot *sidra*, qui signifie chez les Juifs, en outre du sens que j'ai déjà indiqué, *académie*, *collége*, semble aussi avoir la même acception chez les Sabéens, comme il paroît par une note que j'ai rapportée plus haut, et où Saadan, fils de Bakhtiar, est appelé ܪܫܐ ܕܣܝܕܪܐ (*Cod. Nas. tom. III, p. 97*), ce que j'ai cru devoir traduire par *chef de l'académie*; en langue des Talmudistes, cela s'exprimeroit par ריש סדרה.

A cette occasion, je ferai aussi remarquer que les copistes sabéens, en indiquant la ville où ils ont fait leur copie, ne manquent pas d'ajouter le nom du fleuve, de la rivière ou du canal sur lequel elle est située, précisément comme cela s'observe chez les Juifs dans les actes de mariage, de divorce, &c. Ils expriment aussi, comme les Juifs, le mot *ville* par *mata* ܡܬܐ. J'insiste fortement sur ce rapport intime du langage des Sabéens avec l'idiome des Juifs de la Chaldée, parce que M. Norberg a un peu trop légèrement assuré le contraire, en disant: *Meæ conjecturæ robur addit. . . . lingua eorum antiqua, quæ, utpote syriacæ quàm chaldaïcæ similior, commonstrat majores eorum indigenas fuisse, non Arameæ orientalis, sed occidentalis, et quidem, si placet, Galilææ, ubi non chaldaïcè sed syriacè loquebantur, unde jam semetipsi non Sabæos sed Galilæos appellant.* (De relig. et ling. Sabæor. Comment. *p. 5.*)

Une des premières questions qu'il est naturel de se faire, c'est à quelle époque remontent les livres des Chrétiens de Saint-Jean, et particulièrement le Livre d'Adam, dont il s'agit ici. Si l'on en croit Kæmpfer (*Amœnit. exot.* p. 441), ces sectaires pensent que le *Sidra ladam*, ou Livre d'Adam, a été envoyé de Dieu au premier homme par le ministère de l'ange Rasaël. Abraham Ecchellensis, qui paroît avoir eu des notions un peu plus exactes de ce livre, dit (*Eutych. vindic.* p. 328),

Nnnn 2

qu'il porte en chaldéen le nom de *Sidra ladam*, parce que les Chrétiens de Saint-Jean estiment, non pas que ce livre est l'ouvrage d'Adam, mais que Dieu l'a envoyé à Adam pour qu'il y apprît, ainsi que ses descendans, à bien régler sa vie et à se rendre heureux. Il est difficile, comme on le verra bientôt, de croire que telle ait jamais été l'opinion des Sabéens, de ceux du moins qui ont lu le Livre d'Adam.

M. Norberg, dans son Mémoire sur la religion et la langue des Sabéens, lu à la société royale de Gottingue, en 1780, avoit dit que les livres de cette nation lui paroissoient avoir été écrits vers les derniers temps du judaïsme : *Conjicerem eos sub exspirantis judaïsmi tempora in lucem erupisse* (De rel. et ling. Sab. Comment. *p. 4*). « En effet, ajoutoit-il, par ce que j'ai transcrit de ces livres, j'ai reconnu que les » Sabéens ne doivent être regardés, ni comme Chaldéens, puisqu'ils » ne rendent aucun culte au soleil et aux astres ; ni comme Juifs, puisqu'ils n'attendent pas le Messie ; ni comme Chrétiens, puisqu'ils font » profession d'envisager Jésus-Christ comme un faux Messie. Leur religion cependant semble être une sorte d'amalgame des doctrines et » des rites de ces diverses croyances. Ainsi que je l'ai déjà dit, lors » de la décrépitude du judaïsme, *sub senescentis judaïsmi tempora*, » chaque secte desirant s'attirer des prosélytes, personne ne respectoit » rien, et la manie de confondre tout étoit devenue générale. Ainsi » des Chaldéens d'abord, et ensuite des Chrétiens, se seront joints à » des Juifs, peut être à des disciples de S. Jean Baptiste, chacune de » ces sectes abandonnant une partie de ses dogmes et en conservant » une partie, et par là ils auront formé une nouvelle religion ; ils auront pris des Chaldéens la doctrine des astres, des anges et des démons ; le judaïsme leur aura fourni quelques noms des patriarches et » quelques récits de l'ancien Testament, et ils auront emprunté aux » Chrétiens un grand nombre de préceptes moraux des Évangiles. » Dans son édition du *Codex Nasaræus*, il s'exprime à cet égard d'une manière moins positive, et même un peu louche : car, après avoir parlé de l'âge du manuscrit, qui, dit-il, est certain, tandis que l'on ne peut savoir celui de la seconde partie, qui est incomplète (1), il ajoute, en confondant, ce semble, l'âge du livre avec celui du manuscrit : *Quantamcumque verò (ætatem) utriusque (partis) exemplum habuerit, supra eam quâ in monumenta Nasaræorum sævitum est, repetenda hæc videtur. Neque enim, ubi eorum ingenia ob metum cesserant, ficta hujusmodi opera fuisse,*

(1) *Quæ vicissim suæ minoris (partis ætas), utpote mutilæ, ea incerta.* On verra plus loin qu'il n'y a point de lacune dans cette seconde partie du manuscrit qu'a copié M. Norberg.

credibile est. Ipsaque argumenti sui ratio magnæ præterea antiquitatis fidem facit: Cui et fidem subscriptæ quædam liturgiæ addunt, videlicet, vetustissimis ex chirographis eas desumtas fuisse. (Cod. Nas. *tom. I, præf. p. j.*) M. Norberg, dans son premier Mémoire, fait mention d'une persécution exercée contre les Sabéens et leurs livres, par un pacha, cent cinquante ans auparavant, par conséquent vers 1730: mais je ne puis croire qu'il veuille parler ici de cette persécution, en disant, *Supra eam (ætatem) quâ in monumenta Nasaræorum sævitum est, &c.*, puisque le manuscrit qu'il a eu sous les yeux est antérieur à cette époque. Il est plus vraisemblable qu'il a entendu parler des vexations éprouvées par les prétendus Sabéens de la Galilée, suivant le récit du Maronite *Germano Conti*, vers le milieu du XVII.e siècle: mais j'ai déjà dit que l'identité de ces prétendus Sabéens avec les Chrétiens de Saint-Jean, pour ne pas dire leur existence, est fort problématique. En tout cas, leurs livres, pour être antérieurs à cette époque, ne pourroient être réputés fort anciens. Quant à ces liturgies ajoutées à la fin des manuscrits, *liturgiæ quædam subscriptæ*, et qui doivent avoir été copiées sur de très-anciens manuscrits, ce dont parle M. Norberg résulte de certaines notes mises par les copistes à la fin de quelques pièces de ce recueil, et qui indiquent, en remontant, les diverses transcriptions faites successivement de ces mêmes pièces. Il y en a qui comptent ainsi, en remontant, plus de vingt transcriptions successives, la première desquelles a été faite, ajoute-t-on, *d'après d'anciens manuscrits.* Il resteroit à savoir quelle confiance méritent ces notes.

Au lieu de se livrer ainsi à des conjectures pour établir l'époque à laquelle le Livre d'Adam a été composé, il vaut mieux consulter le livre lui-même; et il est surprenant que M. Norberg, qui l'a traduit, ait négligé les indications qu'il fournit.

La première partie du Livre d'Adam se compose de quarante-une pièces séparées, les unes plus longues, les autres plus courtes. Dans plusieurs de ces pièces, et notamment dans les deux premières du recueil, qui sont vraisemblablement les plus anciennes, si toutefois elles ne sont pas toutes de la même date, il est fait mention de Noé, d'Abraham, de Moïse, de Salomon, de Jean-Baptiste, de Jésus-Christ, de la construction et de la ruine de Jérusalem, des chrétiens, qui y sont même nommés *Christiani*, des Manichéens, et enfin de Mahomet. On trouve dans une autre, quoiqu'avec beaucoup d'altérations, la succession des rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et la conquête de la Perse par les Arabes. On y lit que les rois arabes succéderont aux rois de Perse, et auront le pouvoir pendant soixante-onze ans; ce qui

reporte cette pièce à la fin environ du premier siècle de l'hégire, dans le VIII.ᵉ siècle de l'ère chrétienne. Ces pièces sont donc postérieures au mahométisme ; et si l'on a égard à la parfaite identité des idées, de la langue et du style, qui se fait remarquer dans tout le recueil, on regardera presque comme démontré que rien de ce qu'il contient n'est antérieur à cette époque.

Il ne sera pas, je crois, beaucoup plus difficile de deviner la raison pour laquelle ce recueil est connu sous le nom de *Sidra ladam*, ou Livre d'Adam. Je crois pouvoir tirer cette dénomination de ce qu'il y est fréquemment question de la formation d'Adam, et de ses rapports avec les bons et les mauvais génies.

J'ai observé que sur la totalité des pièces qui composent la première partie du Livre d'Adam, il y en a treize, dans l'édition de M. Norberg, qui commencent par cette formule plus ou moins abrégée :

« Au nom de la Vie. . . . Que la santé, la pureté et la rémission des » péchés soient accordées à moi, Adam-Zouhroun, fils de Scharat ; à » mon père Yahya-Bakhtiar, fils d'Anhar-Yasmin ; à ma mère Scharat, » fille d'Anhar ; à ma femme Moudalal, fille de Scharat ; à ma seconde » femme Samra, fille de Scharat ; à mes enfans, Adam, Behram, » Simat-Adam-Zouhroun, Sam et Bayan, fils de Moudalal ; à mes frères, » Mehatam, fils de Scharat ; Ram, fils d'Anhar, et Adam-Youhanna, » fils d'Anhar-Yasmin. » On pourroit, au premier abord, être tenté de conclure de cette formule si souvent répétée, et par laquelle commence le recueil, que ce livre a été nommé *Sidra ladam* ou Livre d'Adam, parce qu'il est l'ouvrage d'Adam-Zouhroun : et je dois avouer que j'avois d'abord penché pour cette opinion : mais ce qui en démontre la fausseté, c'est que le manuscrit *309 B* est le seul où se trouve le nom d'Adam-Zouhroun. De semblables formules se lisent dans les autres manuscrits, mais avec des noms différens, comme Behram, fils de Simat ; Ram-Bakhtiar, fils de Hava, &c.

On peut demander si l'auteur de ces écrits, quel qu'il soit, se donne pour inspiré, et si les Sabéens regardent cet ouvrage comme le produit d'une révélation divine et surnaturelle. Je n'ai pas remarqué qu'en aucun endroit l'auteur des pièces qui composent ce recueil se donne le titre de prophète ou d'envoyé de Dieu. On pourroit même croire qu'il n'auroit pris qu'en mauvaise part le nom de prophète : car le *Manda di haï* ܡܢܕܐ ܕܚܝ̈ܐ, c'est-à-dire, je crois, *la Connoissance de la Vie*, *la Gnose*, le Λόγος, génie du premier rang, nommé aussi *Yavar*, ܝܘܪ, et qui porte une multitude d'autres noms (*Onomast. Cod. Nas.* p. 62),

adressant la parole à Adam, auteur du genre humain, et lui annonçant les destinées de sa race, lui dit : « Hommes parfaits et fidèles, voici » ce que je vous annonce. Après tous les prophètes, un prophète » s'élevera de la terre; il viendra un quatrième prophète (je crois que » les trois autres sont Abraham, Moïse et Jésus), et il régnera sur toutes » les nations. Par lui l'oppression se multipliera dans le monde. Après » cette domination, le monde sera dans le trouble. Après Mahomet, » fils de Bezbat, le quatrieme (prophète), il n'y aura plus personne » qui prophétise dans le monde, et la foi disparoîtra du monde *(Cod.* » *Nas. tom. I, p. 117).* » Ailleurs on lit : « Il sortira de la ville de » Jérusalem trois cents prophètes au nom du maître de la grandeur, » (trois cents) magiciens (ܡܫܝܚܐ. Je traduis ainsi ce mot d'après » l'arabe سحر *magie*)... Alors la ville de Jérusalem sera détruite; en sorte » que les Juifs sortiront pour aller en exil et se disperseront en divers » pays. Alors viendra Ahmed, fils de Bezbat, le magicien : il prêchera » une parole qui n'est point une parole (c'est-à-dire une doctrine vaine » et mensongère), et le mal s'augmentera dans le monde. » On voit que les mots *prophète* et *magicien* sont employés dans ces textes comme synonymes (1). Au surplus, quoique l'auteur du Livre d'Adam ne se dise pas positivement inspiré, comme il fait souvent parler les génies, et qu'il raconte des choses fort élevées au-dessus des connoissances de l'homme, et de beaucoup antérieures à la création d'Adam et même à celle du monde, on ne sauroit douter qu'il ne se soit attribué l'inspiration divine, ou qu'il n'ait du moins supposé qu'il puisoit sa doctrine dans des livres révélés.

Dans les pièces qui composent la seconde partie du Livre d'Adam, c'est presque toujours le *Mana* ܡܐܢܐ, c'est-à-dire, l'ame ou la substance spirituelle, venue par l'ordre de la Vie suprême pour vivifier et animer le corps d'Adam, en s'unissant à la matière inerte et inanimée, qui porte la parole. M. Norberg a rendu le mot *mana* le plus souvent par *æon.* Pour moi, je conjecture que c'est le mot arabe معنى *sens*, que les hommes spirituels opposent sans cesse à la *figure*, *l'extérieur*, صورة. Il signifie le principe actif qui ne tombe pas sous les sens, et se prend souvent pour Dieu lui même, le seul être réellement existant, tout le reste n'étant que des apparences illusoires.

(1) Abraham, adorateur du soleil, sous le nom d'*Adonaï*, *Kadousch* [saint] et *El* [Dieu], est aussi appelé *prophète;* et Moïse, qui a donné aux Juifs la loi sur le mont Sinaï, est nommé *prophète de l'esprit* ܢܒܝܐ ܕܪܘܚܐ, c'est-à-dire, du mauvais esprit et homme menteur. *(Cod. Nas. tom. I, p. 88.)*

L'abbé de Longuerue, qui s'est occupé des livres des Chrétiens de Saint-Jean, s'étoit, à ce qu'il paroît, attaché spécialement à cette seconde partie du Livre d'Adam. Voici ce qu'on lit à cet égard dans le *Longueruana :* « Les Chrétiens de Saint-Jean qui demeurent à Bassora » et aux environs, sont de vrais Manichéens ; leur nombre étoit autrefois » beaucoup plus grand. J'avois traduit, sur un manuscrit chaldéen et » fort ancien, des visions, des prières et autres pièces de religion, à » l'usage des Manichéens; j'avois, dis-je, traduit environ quatre-vingts » petits articles composant une litanie des attributs de leur grand *Mana.* » Thomas Blampain vouloit l'imprimer dans un des volumes du Saint-» Augustin : mais je ne voulus pas le permettre, parce qu'il y avoit trois » différens mots que je n'étois pas assez sûr d'avoir entendus ; car ce » chaldéen n'étoit pas pur, mais au contraire mêlé de dialectes inconnus ; » et je craignois d'avoir trop donné aux conjectures, et que quelqu'un » ne prît pour certain ce qui ne l'étoit pas. » (*Longuer.* p. 240.) Je ne veux point examiner ici les assertions de l'abbé de Longuerue : tout ce que je veux induire de ce passage, c'est que les quatre-vingts petits articles qu'il dit avoir traduits, étoient indubitablement tirés de la dernière partie du *Sidra ladam.* En choisissant ces morceaux de peu d'étendue pour faire un essai de traduction de ces livres, il avoit montré un juste discernement ; car ils présentent moins de graves difficultés que les morceaux qui composent la première partie : mais il faut avouer aussi qu'ils offrent moins d'intérêt sous le point de vue de la doctrine et du système religieux de cette secte. Je dois à M. Ét. Quatremère l'indication de ce passage important du *Longueruana.*

Cette seconde partie du Livre d'Adam n'est pas complète dans l'édition. Elle se termine *ex abrupto* (tom. III, p. 273) au milieu d'une phrase : *Quo facto, et cùm corpus fetidum excussissem, porrectâ dexterâ me prehendit, et canales aquæ...* M. Norberg ajoute, *cætera desunt;* ce qui semble indiquer que le manuscrit est incomplet, ou du moins qu'il a des lacunes. Et ce qui doit confirmer dans cette dernière idée, c'est que l'on trouve ensuite *(p. 274-279)* la note du copiste par laquelle se termine cette seconde partie : *clausula citati codicis, Colbertini scilicet, partis suæ minoris;* puis enfin, jusqu'à la page 315 et dernière, divers morceaux détachés de la seconde partie, sous ce titre général, *Fragmenta partis minoris.* Bien plus, dans la préface mise à la tête du premier volume, M. Norberg dit positivement que, dans le manuscrit dont il s'est servi, la seconde partie étoit imparfaite, en sorte qu'on ne peut savoir l'époque à laquelle elle a été écrite. Il ajoute que la lacune qui s'y trouve, sera en partie compensée par divers fragmens que M. Knös,

professeur des langues orientales à Upsal, a copiés à sa prière à Paris. Enfin il conjecture, mais il ne fait que conjecturer, que ces fragmens appartiennent à la seconde partie du *Sidra ladam*. Et cependant il est certain que la seconde partie de ce livre est complète dans nos quatre manuscrits, qu'il ne tenoit qu'à M. Norberg de ne pas s'arrêter aux mots ܘܡܫܩܝܬܐ ܕܡܝܐ, *et canales aquæ*, qui terminent une page, et de copier du moins quelques lignes qui restoient encore pour compléter la pièce commencée. Il se peut faire qu'une circonstance imprévue ait empêché, dans le temps, M. Norberg de pousser plus loin sa copie; mais alors il devoit en avertir le lecteur. La seule manière vraisemblable d'expliquer une pareille méprise, c'est de supposer que M. Norberg n'avoit pas conservé des notes exactes de ce qu'il avoit fait à Paris, et de l'état des manuscrits dont il s'étoit servi, et que sa mémoire, au bout de quarante ans, lui a mal représenté les choses.

Nous allons maintenant examiner comment il a rempli les devoirs d'éditeur et de traducteur. Pour faire comprendre nos observations à cet égard, nous serons obligés de faire connoître d'abord le système d'écriture des Sabéens, et toutes les difficultés qui naissent de ce système. Les lecteurs voudront bien nous pardonner ces digressions, qu'il ne dépend pas de nous d'éviter.

La langue dans laquelle sont écrits les livres des Chrétiens de Saint-Jean, est incontestablement un dialecte chaldaïque ou syriaque. Il ne seroit pas exact de dire avec M. Raymond, précédemment cité, que les Sabéens ne parlent ni n'entendent le syriaque, quoiqu'il y ait dans leur dialecte *plusieurs mots de cet idiome*. Abraham Ecchellensis a dit avec bien plus de raison, en comparant la langue syriaque, qu'il nomme *chaldaïque*, avec celle que parlent les Sabéens : *Lingua tametsi chaldaïca sit, habet tamen vocabula quædam nobis penitùs ignota, quemadmodum et nostrorum dictionariorum et lexicorum antiquis auctoribus* (Eutych. vindic. *p. 328*); seulement il auroit dû dire *plura vocabula*, au lieu de *vocabula quædam*. Il faut ajouter que beaucoup de mots, communs aux deux idiomes, paroissent avoir, dans celui des Sabéens, des acceptions inconnues aux Syriens et aux Chaldéens.

Le caractère dont les Sabéens font usage, diffère essentiellement de tous ceux dont se servent les autres nations qui parlent ou plutôt qui ont parlé autrefois la langue syriaque, et qui en conservent l'usage dans la liturgie. Il a cela de particulier, que toutes les voyelles y sont écrites, et qu'elles se bornent au nombre de trois, au lieu que, chez les autres peuples qui parlent le syriaque, elles sont au nombre de cinq; dans

l'usage le plus ordinaire, on les omet dans l'écriture, comme en hébreu et en arabe ; enfin, lorsqu'on les écrit, c'est au moyen de points-voyelles ou de figures surajoutées, qui ne prennent point place dans la série des lettres.

Outre ces caractères particuliers à la langue et à l'écriture des Chrétiens de Saint-Jean, il est, dans l'orthographe de ce dialecte, des singularités qui en rendent très-difficile la lecture et l'intelligence.

1.° Quoique les Mandaïtes aient, comme les Hébreux et les Syriens, vingt-deux lettres, ainsi qu'on le reconnoît évidemment par quatre psaumes ou morceaux acrostiches qui se trouvent dans le *Sidra ladam*, dans l'usage cependant ils n'en emploient que vingt-une, ne distinguant jamais le *hé* du *heth*. Dans ces pièces acrostiches, la figure du *heth*, qui, sans cette circonstance, nous seroit tout-à-fait inconnue, ressemble à-peu-près à un *o* italique fortement incliné, ou plutôt au *sad* arabe privé de sa dernière partie ﺻ. Quand les caractères alphabétiques sont employés comme signes de la numération, c'est cette même figure qui indique le nombre 8.

2.° Ils confondent sans cesse les figures de l'*alef* et du *aïn* (1), et sans doute ils ne distinguent point ces lettres dans la prononciation. Aussi ai-je remarqué que, dans les notes mises par les copistes à la fin des manuscrits, s'il se rencontre un nom propre arabe où il doive y avoir un *aïn*, comme *Saadan* ܣܥܕܐܢ, ils peignent à sa place, avant la lettre sabéenne, un ع arabe.

3.° Fréquemment ils élident tout-à-fait dans l'écriture les gutturales *heth* et *aïn* ; ce qui défigure les mots et en rend la racine et le sens également problématiques. Ainsi ils écrivent ܢܘ *nou* pour ܢܘܚ *nouh* ; ܡܫܒܝܢ *meschabin* pour ܡܫܒܚܝܢ *meschabehin* ; ܪܩܝܐ *rakia* pour ܪܩܝܥܐ *rakia'a* ; ܒܘܬܐ *bouta* pour ܒܥܘܬܐ *be'outa*. On a cru qu'ils confondoient aussi le *heth* et le *aïn* (*Lorsbach's Museum für bibl. und orient. Litteratur, p. 22*) ; ce qui me paroît douteux.

4.° Ils se permettent beaucoup de contractions, et font disparoître de l'écriture les lettres qui sont muettes dans la prononciation. Ils écrivent donc ܐܒ pour ܐܒܝ *mon père* ; ܐܡ pour ܐܡܝ *ma mère* : ils ne font aucune différence entre ܣܠܩ *il est monté*, ܣܠܩܘ *ils sont montés*, ܣܠܩܝ *elles sont montées*.

5.° Ils réunissent en un seul mot ce qui, dans tous les idiomes

(1) Je me sers des dénominations hébraïques des lettres, parce qu'elles sont plus connues que les dénominations syriaques.

dérivés de l'hébreu, s'écrit en plusieurs mots; comme ܐܡܪܠܗܘܢ pour ܐܡܪ ܠܗܘܢ *il leur a dit;* ܢܣܒܠܗ pour ܢܣܒ ܠܗ *il a augmenté par lui.*

6.° Ils intervertissent dans les mots l'ordre des lettres radicales, comme dans ܐܘܚܪܐ *ouhra* pour ܐܘܪܚܐ *ourha*, chemin; ܝܚܪܐ *yahra* pour ܝܪܚܐ *yarha*, mois; ܠܓܪܐ *ligra* pour ܪܓܠܐ *rigla*, pied.

7.° Ils substituent les unes aux autres les lettres du même organe, comme dans ܟܕܒ *kedab* pour ܟܬܒ *ketab*, il a écrit; ܠܓܛ *legath* pour ܠܩܛ *lekath*, il a rassemblé; ܓܛܠ *ghetal* pour ܩܛܠ *ketal*, il a tué.

Il faut avoir essayé soi-même de traduire les livres des Mandaïtes, pour se faire une idée des difficultés qui naissent de ces diverses causes, réunies souvent dans un seul mot.

Ces difficultés cependant, qu'on pourroit appeler matérielles, sont peu de chose encore, comparées à celles qui ont leur source dans les choses mêmes dont traite la plus grande partie de ce livre. C'est un sujet extrêmement obscur, qui se compose tout entier d'idées fantastiques, de rêves d'une imagination en délire, d'actes et de raisonnemens attribués à une infinité d'êtres d'une nature étrange, et qui n'ont aucune réalité; des détails de la plus absurde cosmogonie; de l'histoire enfin d'un monde imaginaire, peuplé par des milliers de génies, dont les noms mêmes sont autant d'énigmes, presque toujours insolubles. Pour tout dire en un mot, c'est un sujet sur lequel le raisonnement et le bon sens n'ont aucune prise. C'est à peu près ainsi que l'a dépeint M. Norberg, mais malheureusement dans un style presque aussi inintelligible que celui des livres qui l'ont si long-temps et si péniblement occupé. Après avoir parlé du dialecte corrompu des Sabéens et des obstacles qu'il a rencontrés dans la nature même du langage, il s'exprime ainsi: *Neque minor, quæ generis dicendi obscuritas. Hians compositione oratio est, ut sua rudis indigestaque moles: eaque turgescens, in quantum dissoluta, jam supra, jam infra cœlum et sidera tendit* (Cod. Nas. *tom. I, præf. p. iij*). Puis voulant développer cette idée, il ajoute en note: *Nec satis quòd voces dissimulatim aut simulatè quærentem, consilii ambiguum, longè latèque circumduxerunt. Ipsæ etiam res fucosæ et fallaces. Ideæ istæ personatæ: quæ vacuæ et inanes studium indagantis, ut umbra manum prensantis facilè effugerunt. Easque, summa, ima petentes, aut ea miscentes, consequi, supra æmulantis invidiam sæpius positum fuit.*

Dans une entreprise aussi difficile et semée d'autant d'écueils, que devoit faire un éditeur, pour que son travail inspirât la confiance, et

pût du moins offrir des matériaux aux recherches et aux efforts des critiques qui n'auroient point d'accès aux manuscrits originaux, et pour ne pas s'exposer au danger de les induire en erreur ! Son premier devoir étoit indubitablement de représenter fidèlement le texte des originaux, d'en recueillir, autant qu'il étoit possible, les variantes, et de ne s'y permettre aucune altération. M. Norberg, il est pénible, mais il est nécessaire de le dire, a fait précisément tout le contraire; il s'est fait à lui-même le texte qu'il vouloit traduire, et il l'a offert, ainsi déguisé et travesti, aux méditations des savans. C'est lui-même qui annonce une partie de ces altérations dans le titre même de l'ouvrage, en disant, *syriacè transcriptus, loco vocalium, ubi vicem litterarum gutturalium gerunt, his substitutis,* et ailleurs il avertit, en s'en faisant un titre à l'indulgence des savans, qu'il s'est imposé la double tâche de deviner ce qu'il falloit lire, et de traduire le texte ainsi retrouvé : *Inexorabilis certè non erit judex, quando duplici onere inveniendi legenda, lectaque transferendi pressus conciderim* (tom. I, præf. not. 2).

Ainsi, dans l'édition du texte, M. Norberg ne s'est pas contenté de substituer les cinq voyelles syriaques aux trois voyelles des Sabéens, de corriger une multitude de formes particulières au langage de ces derniers pour les ramener à l'analogie grammaticale de la langue des Syriens occidentaux; il a fait plus (et c'est sur-tout ici qu'est le vice capital de son édition) : toutes les fois qu'il a jugé qu'il y avoit omission ou permutation d'une lettre gutturale, il a restitué l'orthographe d'après sa conjecture. S'il a trouvé le mot ܦܝܪܐ, nom qui désigne le premier être, le principe existant par lui-même, il a conjecturé qu'il falloit écrire ܦܪܚܐ, qu'il traduit par *volucris, scilicet phœnix,* et il a écrit ainsi, sans même avertir, ni dans le dictionnaire, ni dans l'*Onomasticon*, de la licence qu'il avoit prise. D'autres pourroient croire cependant qu'il eût mieux valu écrire ܦܪܝܟܐ. Il est une classe d'êtres ou de génies que le texte original appelle ܬܝܪ̈ܐ; notre éditeur a par-tout écrit ܬܪ̈ܥܐ, et a traduit *portæ, metonym. principes, magistratus, synecd. aula, ut Porta Otom.* Cette conjecture pouvoit être proposée; mais pouvoit-il être permis de l'introduire ainsi dans le texte, sans en avertir les lecteurs ! Et qui sait si la leçon des manuscrits n'est pas la véritable, et si ce mot ne signifie pas comme עיר et עִיר, en langage rabbinique, *vigil, speculator, explorator!* Les signes du zodiaque sont nommés par les Sabéens comme par les Syriens ܡܘܙܠ̈ܬܐ; M. Norberg, qui n'a pas d'abord reconnu ce mot syriaque, a cru qu'il falloit le dériver de la racine ܡܙܠ, *user*

d'enchantemens, et en conséquence écrire ܡܚܫܢ̈ܐ. Il s'excuse même (*tom. III, p. 317*) de n'avoir pas toujours écrit ainsi. Ce n'est que dans l'*Onomasticon* qu'il reconnoît qu'il a eu tort d'adopter cette dérivation et de rendre ce mot par *incantatores*. Un des génies qui jouent le plus grand rôle dans la mythologie des Chrétiens de Saint-Jean, c'est *Hibil-ziva*, ou Hibil l'éclatant. Dans les manuscrits, ce nom est constamment écrit par un *hé* ou *heth* ܗܝܒܝܠ; cependant M. Norberg substitue toujours un *aïn* au *hé*, et écrit ܥܒܝܠ sans aucune autorité : j'ose même assurer que c'est à tort ; car ce nom est aussi celui d'un fils que les livres des Sabéens donnent à Adam. De cet *Hibil* naquit *Schitil*, et de Schitil, *Anouseh* (*Cod. Nas.* tom. II, p. 123). Or ces trois noms ne sont autres que ceux d'Abel, Seth et Enos ; en hébreu הבל · שת et אנוש. Le nom de Seth s'est changé en *Schitil*, parce que les Sabéens y ont ajouté la finale *il* ou *el* comme font les Juifs dans les noms des anges. Quant aux anachronismes et à la confusion des faits, rien ne doit surprendre de leur part.

Un autre inconvénient qui résulte de la licence prise par l'éditeur, c'est que quelquefois il n'a pas restitué une lettre gutturale omise par les Sabéens, et qu'alors le lecteur est en quelque sorte prévenu contre cette restitution. En suivant le système de restitution qu'il a adopté ailleurs, il auroit dû, je crois, écrire ܡܢܕܐ et non ܡܢܕܐ pour le nom du génie nommé aussi *Hibil-ziva*. Il nomme certains génies rebelles *Boura*, en conservant l'orthographe des manuscrits ܒܘܪ̈ܐ ; il est pourtant vraisemblable que ce nom vient de la racine ܒܥܪ et signifie ou *bête* comme בעירא en chaldéen, ou *torche, flambeau ardent*, comme בעורא et בוערא en la même langue.

Quelquefois, en ne voulant pas s'écarter de son système, M. Norberg a adopté une manière d'écrire défectueuse, quand celle des manuscrits étoit régulière. Par exemple, il écrit souvent ܥܠ quand les manuscrits portent ܥܠ *et super*. Une chose plus singulière encore, c'est qu'on trouve souvent dans son édition ܠܠ pour ܠܠ, tandis que jamais les manuscrits ne présentent cette faute.

Je ne me dissimule point que M. Norberg, voulant joindre une traduction aux textes qu'il se proposoit de publier, se trouvoit dans la nécessité de ramener chaque mot de l'original, altéré soit dans sa forme grammaticale, soit dans ses lettres radicales, aux formes régulières de la langue syriaque, ou à des racines connues, soit du syriaque, soit de l'hébreu, du chaldéen, de l'arabe ou même du persan ; et que, sans ce

travail préliminaire, il étoit impossible qu'il se déterminât sur le sens de l'original. Mais autre chose étoit de faire ce travail pour lui-même, afin de se rendre compte du sens qu'il adoptoit, autre chose d'en faire passer les résultats dans le texte. Comme, dans une multitude de cas, après avoir fait usage de tous les moyens d'analyse et de critique qui étoient en son pouvoir, il ne pouvoit arriver en définitive qu'à des conjectures plus ou moins probables, plus ou moins hasardées, la prudence et le respect pour la vérité lui prescrivoient une extrême réserve dans l'édition du texte. Il n'y avoit qu'une seule manière de procéder ; c'étoit de n'introduire aucune de ses conjectures dans le texte, et de justifier sa traduction dans des notes, toutes les fois qu'il l'auroit jugé nécessaire, en suivant l'exemple donné par M. Lorsbach. Je conviens qu'il eût été trop long et trop dispendieux de publier de la sorte tout le *Sidra ladam ;* mais je ne crains pas d'affirmer qu'une ou deux des principales pièces de ce recueil, publiées de la sorte, auroient jeté plus de jour sur la langue et les opinions des Mandaïtes, que les cinq volumes que nous devons à M. Norberg. Ce savant convient lui-même en plus d'un endroit, et à la fin du troisième volume et dans le cours de son dictionnaire, qu'il est loin d'être assuré d'avoir toujours bien restitué le texte, et d'en avoir saisi le vrai sens. On ne peut rien ajouter à la modestie avec laquelle il s'exprime : *Ambiguè scripta*, dit-il, *ambiguus animi interpretans, meum modò judicium, judicii mei judicem quemvis alium facturus, protuli* (Cod. Nas. *tom. III, p. 320*). N'eût-il pas mieux valu ne traduire que ce que l'on entendoit ! De quelle utilité, en effet, peut être une traduction qui très-souvent ne présente que des sens hasardés, des idées décousues et incohérentes, des mots latins substitués à ceux du texte, mais tout aussi obscurs, tout aussi insignifians pour nous que ceux de l'original ! Un lecteur est-il bien instruit, quand il a lu des phrases telles que celle-ci : *Corripiens tunc ille amplexu suo terram, amplexuque hoc terram deglutivit. Quam verò terram amplectens cùm deglutiisset, murus, munimentum caliginis corruit. Et concusso muro, caliginis munimento, omnis caligo inde conformata fuit. Augescebat tum caligo, caligo augescebat: prehenditque illius cor, illius cor prehendit caligo, sui naturam ab illo adepta. Ejus autem oculos præstrinxi, cor depressi, commissuras dissolvi, jecur compressi ventremque in intestinis quatuor in plicaturas inflexi et convolvi, reficiensque murum, nexuque firmans, ejus cordi ac visceribus venenum infudi* (Cod. Nas. *tom. I, p. 159*) ; ou la suivante : *Mysterium hoc, concio, et petitio secreta, spectans, quem Vita occultavit, sermonem, quem vero Nuntius Vitæ coram Mano, Demuto, et Vita clarè aperuit, scilicet quod unum Dæmonem ex Senderiaves, terra*

caliginis infima, observavit (ibid. *p. 251*)! Il est un assez grand nombre de passages où l'obscurité du sujet est encore augmentée par le style pénible du traducteur, les constructions insolites, les fautes même contre la langue qui lui sont échappées, telles que *filie* et *genie* au vocatif, pour *fili* et *geni*; l'adjectif pronominal *suus* employé au lieu du pronom *ejus*; *sarrago*, constamment mis dans la traduction et dans le dictionnaire pour *sartago*; *cordia*, pour *corda*; *fraudulentibus*, pour *fraudulentis*, &c. Peut-être l'original, dans quelques endroits, est-il moins difficile à entendre que la traduction. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir dire qu'il est beaucoup de passages qu'on ne sauroit comprendre dans l'état actuel de nos connoissances, et qu'il ne falloit pas essayer de traduire.

M. Norberg a joint à son travail un dictionnaire, *Lexidion Codicis Nasaræi*. Tout ce que j'ai dit de l'édition du texte et de la traduction, s'applique nécessairement au dictionnaire: il est d'ailleurs très-incomplet. Assez souvent l'auteur y corrige lui-même sa traduction.

Un travail plus important, c'est le dictionnaire des noms propres, *Onomasticon Codicis Nasaræi*. Tel qu'il est, on peut s'en servir avec avantage; mais il seroit d'une utilité plus grande et plus réelle, si beaucoup de noms propres n'y étoient pas omis, et si l'auteur se fût borné à rédiger une sorte de Concordance, où se trouvassent réunis ou du moins indiqués tous les passages de quelque importance, relatifs à l'un ou l'autre de ces êtres fantastiques qui peuplent les mondes imaginaires des Chrétiens de Saint-Jean. Rien ne conduiroit plus sûrement à la connoissance de la nature de ces personnages, de leurs attributs, des divers noms sous lesquels chacun d'eux paroît, de leurs rapports respectifs, soit avec l'Être suprême ou la Vie personnifiée, soit avec les autres génies de différens ordres, soit avec le monde matériel et le genre humain. La connoissance de ces êtres mythologiques, si l'on parvenoit à l'acquérir, seroit, je crois, comme la clef de ce système, et un fil pour se conduire dans ce labyrinthe. Mais je ne voudrois pas chercher, comme M. Norberg l'a fait si souvent, l'explication de ces énigmes, ou les traits de ces tableaux, dans ce que quelques écrivains juifs ou arabes ont écrit sur la doctrine des Sabéens, adorateurs des astres; car je crois avec Mosheim que ces Sabéens sont tout-à-fait étrangers aux Mandaïtes.

Cet article est déjà si long, que je ne puis entrer dans une discussion détaillée de la traduction de M. Norberg. Je me bornerai donc à deux ou trois observations, qui serviront d'exemples de toutes celles que l'on pourroit faire; et d'ailleurs les personnes qui voudront en prendre la peine, pourront comparer la traduction d'un fragment du

Sidra ladam faite par M. Lorsbach et publié dans son *Museum für bibl. und orient. Litteratur*, p. 1-7, avec celle du même morceau par M. Norberg, *Cod. Nas.* tom. II, p. 61-73.

La formule ܕܠܐ ܡܣܘܟܬܐ, ou, comme écrit M. Norberg, ܕܠܐ ܡܣܘܟܬܗ, formule qui revient fréquemment, est rendue dans sa traduction par *incomparabilis.* Cette traduction est arbitraire et sans autorité, et l'on ne sauroit en rendre une bonne raison. Je crois qu'il faut traduire *infinitus* ou *innumerus*, parce que סיים en chaldéen veut dire *finir*, et סיום *fin*, *achèvement.*

Par quelle singulière bizarrerie M. Norberg traduit-il le nom des Juifs ܝܗܘܛܝ̈ܐ par *abortivi !* Il est vrai que ܝܚܛܐ veut dire *avorton ;* mais le changement du *daleth* en *teth* pouvoit-il empêcher qu'on ne reconnût, avec M. Lorsbach (Stæudlin's *Beytræge, tom. V. p. 12*), le mot יהודאי ou ܝܗܘܕܝܐ dans ܝܗܘܛܝܐ !

La planète Vénus porte dans le *Sidra ladam*, entre autres dénominations, celle de ܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ *l'esprit de sainteté, l'esprit saint ;* et il est bon d'observer que ce mot ܪܘܚܐ *esprit*, est du genre féminin. Dans un fragment du Livre d'Adam, publié par M. Norberg, sous forme de programme, en 1811, et sous ce titre, *Stellæ Nasaræorum æones ex sacro gentis codice*, notre auteur avoit traduit ce nom par *spiritus sanctus*, et il avoit dit en note que cet æon étoit probablement le même que, dans le système de Valentin, *Achamot*, fille de *Sophie* le dernier des æons, et mère du *Démiurge.* Il paroît que quelques critiques allemands attaquèrent fortement cette traduction ; et, pour leur complaire, M. Norberg traduit aujourd'hui cette même dénomination par *spiritus venereus*, fondé sur le sens de *prostitution* que la racine קדש ou quelques-uns de ses dérivés ont en hébreu et en syriaque. Il semble cependant, par la manière dont il s'exprime dans la préface du *Codex Nasaræus* (note 6), qu'il n'est pas parfaitement convaincu que la critique à laquelle il a cédé, fût suffisamment fondée en raison. Pour moi, je la crois tout-à-fait erronée, et je n'hésite point à entendre ici le *Saint-Esprit.* Puisque les Chrétiens de Saint-Jean donnent à la planète de Mercure le nom de *Messie* ou *Christ* qu'ils ont en horreur, pourquoi n'appliqueroient-ils pas à la planète Vénus, ou à son génie, la dénomination d'Esprit-saint, c'est-à-dire, de ce génie ou æon auquel les Chrétiens, les Valentiniens et les Manichéens donnent, par suite de leurs erreurs, le nom d'*Esprit-saint !* Il est d'autant plus vraisemblable qu'il s'agit ici du Saint-Esprit des

Chrétiens et des Gnostiques, que la même planète porte aussi, dans les livres des Sabéens, d'autres noms qui paroissent signifier *flamme* et *chaleur*, symboles sous lesquels les Chrétiens désignent aussi la troisième personne de la Trinité.

Il est bon de dire, à cette occasion, que les Chrétiens de Saint-Jean ont certainement emprunté beaucoup d'idées des Gnostiques et des Manichéens, quoiqu'ils soient ennemis déclarés et des Manichéens, et du christianisme, auquel appartiennent plus ou moins toutes les sectes des Gnostiques. C'est ce que le lecteur verra dans un troisième article, où j'essaierai de donner une idée de la doctrine des Chrétiens de Saint-Jean d'après le Livre d'Adam.

SILVESTRE DE SACY.

HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE, par M. Karamsin, *traduite par* MM. Saint-Thomas et Jauffret. Paris, de l'imprimerie de Belin, 1819; tom. I et II, *in-8.°*, xlviij, 418 et 430 pages, avec une carte. A Paris, à Strasbourg et à Londres, chez MM. Treuttel et Würtz.

UNE histoire de la Russie manquoit à la littérature russe, beaucoup plus qu'à la littérature française. Sans parler du premier coup-d'œil que Voltaire a jeté sur cette matière, et de plusieurs autres essais qui en ont fait au moins sentir l'importance, l'ouvrage de M. Lévesque a pleinement satisfait la curiosité qu'ils avoient excitée. Aussi les traducteurs de M. Karamsin s'empressent-ils, dès les premières pages de leur préface, de rendre hommage à ce travail; et cette honorable impartialité semble donner plus de poids au magnifique éloge qu'ils font ensuite de l'ouvrage étranger dont ils se sont occupés. A vrai dire, c'est le soumettre à une épreuve assez redoutable que de commencer par le combler de tant de louanges, et que d'oser faire ainsi, presque au nom de l'auteur, des promesses qu'il est difficile de remplir, qu'il seroit impossible de surpasser. Mais ce qui doit prévenir en faveur de ces deux volumes et de ceux qui les suivront, c'est qu'ils ont été traduits sous les yeux de l'auteur, et que la fidélité de la version nous est garantie par le soin qu'il a pris de s'en assurer lui-même, par les explications immédiates qu'il a données à ses interprètes, toutes les fois qu'ils auroient pu se méprendre sur le sens des expressions relatives aux mœurs et aux localités.

M. Karamsin, dans sa propre préface, ne parle point de M. Lévesque; mais il offre, en général, le tribut de sa reconnoissance aux vivans et aux morts dont le génie, les lumières et les talens lui ont servi de guides. Il ne distingue, il ne nomme aucun des auteurs qui, depuis le renouvellement des lettres, ont travaillé à éclaircir les annales de la Russie, pas même Herberstein, qui s'est le premier livré à ces recherches, et dont l'ouvrage a conservé en Russie et en Allemagne beaucoup de réputation (1). M. Karamsin a considéré sa matière comme toute neuve encore : après des réflexions sur l'intérêt et l'utilité des études historiques, et particulièrement de l'histoire nationale, il indique les anciennes chroniques et les monumens originaux où il a puisé celle de son pays. Ces chroniques sont celles de Nestor et de Basile, qui vivoient à la fin du XIe siècle, et de cinq anonymes du XIIe et du XIIIe Les autres documens sont des extraits d'annales, soit moscovites, soit étrangères, des vies de saints, des épîtres d'évêques, des généalogies, des réglemens militaires, des mémoires contemporains, des médailles, des inscriptions, des chartes et autres pièces d'archives. L'auteur s'abstient de diviser d'avance l'histoire de Russie en époques distinctes; à cet égard, il s'en rapporte aux faits, qui poseront, dit-il, des séparations naturelles. Toutefois il pense qu'on pourroit partager ces annales en trois parties: l'ancienne, depuis Rurik jusqu'à Jean III; la moyenne, depuis Jean III jusqu'à Pierre-le-Grand; et la moderne, jusqu'à l'empereur Alexandre. Le système des apanages caractérise la première; la seconde fut celle de la monarchie, et la troisième a pour marque le changement des mœurs sociales. Cette application du mot *moderne* nous paroît digne d'attention : la Russie en effet n'est moderne que depuis la fin du XVIIe siècle; la France l'est depuis François Ier, et l'Italie depuis Dante. M. Schlözer compte cinq états successifs de la Russie : il la qualifie *naissante*, depuis 862 jusqu'en 1015; *divisée*, depuis Sviatopolk jusqu'aux Mongols; *opprimée*, depuis Bati jusqu'à Jean III; *victorieuse*, jusqu'à Pierre Ier, et depuis lors *florissante*. Mais, selon M. Karamsin, le siècle de S. Vladimir étoit déjà un âge de puissance et de gloire auquel le nom d'enfance ne convient pas; l'empire avoit été divisé avant 1015, et le temps des faux Dmitri fut signalé par des malheurs plutôt que par des succès militaires.

Les trois éditions de l'ouvrage de M. Lévesque ont trop répandu en France la connoissance de l'histoire de Russie, pour qu'il nous soit permis d'offrir ici à nos lecteurs une analyse suivie de celui de M. Karamsin.

---

(1) *Voyez* Journal des Savans, septembre 1818, pag. 522-523.

Les deux volumes qui viennent d'en être publiés en français, se terminent à l'année 1169, et nous laissent encore à plus de deux siècles de distance de l'époque que l'auteur vient d'appeler *moyenne;* ils ne comprennent pas complétement les deux premières époques de M. Schlözer. Nous devons observer toutefois que M. Lévesque avoit donné un peu moins de développemens à cette matière, et que par conséquent il reste un certain nombre de notions nouvelles à recueillir dans ces premiers tomes de M. Karamsin.

On a depuis long-temps recherché l'origine des Russes : c'est l'objet des deux premiers chapitres du nouvel ouvrage. Le point important, en de pareilles questions, est de distinguer les anciens habitans d'un pays d'avec ceux qui sont venus le conquérir, s'y établir, en modifier les lois et les usages, en changer le gouvernement et le nom. L'auteur ne néglige rien de ce qui peut aider à démêler dans l'antiquité les divers peuples Scythes, Sarmates, Huns et Slaves, qui ont occupé et ravagé l'est et le nord de l'Europe : mais il s'agit sur-tout de savoir qui étoient, d'où venoient ces Varègues qui, en 862, devinrent, dit M. Karamsin d'après Nestor, « les premiers souverains de notre patrie, à laquelle ils » donnèrent le nom de Russie. » C'étoient, répond-il avec le même chroniqueur, des Scandinaves partis des extrémités de la mer Baltique. Rurik est un nom normand : les annales des Francs parlent, sous l'année 850, d'un Rurik chef des Danois, d'un autre Rurik roi des Normands, d'un troisième Rurik qu'elles appellent Normand pour toute qualification. Luitprand dit que les Russes portoient ce même nom de *Normands.* Quant à celui de *Varègues*, M. Karamsin le rapproche du nom grec Βαραγγοι, du nom scandinave *Waringar*, que portoient, au XI.e siècle, des Normands admis dans la garde des empereurs de Constantinople. Il ajoute que *vaère, vara*, est un vieux mot gothique qui signifie *alliance*, en sorte que *Varègues* n'auroit signifié originairement qu'*alliés* ou *compagnons.* Peut-être ces étymologies ne sont-elles pas, en histoire, d'une très-grande autorité; mais ici du moins elles s'accordent avec des témoignages ou des indications positivement historiques. Pour déterminer d'une manière plus précise celle des côtes de la mer Baltique d'où les Varègues s'étoient élancés sur la Moscovie, l'auteur propose plus de conjectures qu'il ne peut alléguer de textes : il en cite néanmoins quelques-uns, par exemple, un passage fort connu des Annales de Saint-Bertin (monastère de Sithieu ou Saint-Omer), qui sont ici improprement appelées, par les traducteurs, *Annales de Bertin.*

Débarrassé de ces questions épineuses, l'auteur nous offre une intéressante description du *caractère physique et moral* des Slaves en

général, et en particulier des *Slaves-Russes.* Cette dernière expression, qui s'appliqueroit ici quelquefois à des temps antérieurs à Rurik, peut, sous ce rapport, sembler au moins obscure. Avant 862, y avoit-il des Russes ailleurs qu'autour de la mer Baltique! Quoi qu'il en soit, ce troisième chapitre contient des détails instructifs et peu connus sur la mythologie des anciens habitans de la Moscovie, sur leur calendrier, sur leur régime politique, sur leur écriture, sur les différens dialectes, tels que l'illyrien, le croate, le tchèque, le polonais, le russe, qui se sont introduits parmi les tribus slaves, à mesure qu'elles ont été subjuguées, dispersées, confondues avec d'autres peuples. Un trait assez remarquable de leur langage, c'est que le même mot *vek* signifioit à-la-fois *vie* et *siècle;* apparemment parce que cent années étoient la mesure ordinaire de la vie d'un homme.

L'histoire proprement dite, ou le récit chronologique des faits, à partir de 862, commence avec le chapitre IV. Toutefois l'auteur ne s'asservit pas strictement à l'ordre des temps. « Je ne décris pas, dit-il, » les faits séparément, par année et par jour, mais collectivement, » afin de les graver plus profondément dans la mémoire. » La distribution nous en a paru en effet très-heureuse et fort claire. Des textes de traités, de lois, et d'anciennes chroniques, entremêlés aux récits, y jettent de la variété, en tempèrent la sécheresse et la monotonie quelquefois inévitables. En 945, un traité entre les Russes et les Grecs contient quatorze articles, dont voici le sixième : « Lorsque les » Russes rameneront à Constantinople des prisonniers grecs, ils sont » autorisés à recevoir pour chacun d'eux, savoir, dix pièces d'or pour un » jeune homme ou une belle fille, huit pour un homme de moyen âge, » et cinq pour un vieillard ou un enfant. S'il se trouve des Russes en » esclavage chez les Grecs, les Russes donneront pour chaque pri- » sonnier une rançon de dix pièces d'or, et pour un esclave acheté, » ils rembourseront le prix d'achat que son maître déclarera par serment » sur la sainte croix. »

La princesse Olga mourut en 968; elle avoit été régente de l'empire. « La tradition, dit M. Karamsin, lui a donné le nom d'artificieuse, » l'église celui de sainte, et l'histoire celui de sage. Elle sut, en se » vengeant des Dreuliens, maintenir la tranquillité dans son pays, » et conserver la paix avec les princes voisins, jusqu'à la majorité de » Sviatoslaf; elle parvint, avec l'activité d'un grand homme, à rétablir » l'ordre dans ses vastes états d'origine encore nouvelle. Peut-être ne » donna-t-elle pas de code écrit; mais elle s'appliqua à faire exécuter » des lois simples et suffisantes pour des hommes encore dans l'enfance

» de la civilisation. Jusqu'au règne d'Olga, les princes russes ne s'étoient » occupés que de la guerre; elle gouverna l'empire; et Sviatoslaf lui-» même, dans un âge plus avancé, convaincu de toute la sagesse de » sa mère, plein de confiance en sa prudence, lui abandonna l'adminis-» tration intérieure de l'État, tandis que des guerres continuelles l'éloi-» gnoient de la capitale... Enfin, par son zèle pour le christianisme, » Olga, selon l'expression de Nestor, fut *l'aurore et l'astre de salut pour* » *la Russie.* Elle servit d'exemple à Vladimir, et prépara le triomphe » de la vraie religion dans notre patrie. » Les lecteurs pourront juger par ce morceau du ton de l'ouvrage, du caractère judicieux des observations, et de la diction correcte et précise des traducteurs.

Vladimir conquit le trône par un crime; il fit assassiner son frère aîné Yaropolk: mais le christianisme amortit ou éteignit en lui beaucoup de vices naturels, et son zèle religieux lui a mérité de grands hommages. Nestor le comble d'éloges; M. Karamsin n'en est pas tout-à-fait aussi prodigue. Il lui reproche d'avoir commis la plus grave des fautes politiques, en partageant ses états entre ses douze fils, en divisant la monarchie en apanages. D'ailleurs il ne veut pas examiner si Vladimir se fit chrétien par une conviction intime de la sainteté de la morale évangélique, ou bien, comme le pense un auteur arabe du XIIIe siècle, s'il n'y fut porté que par le desir ambitieux de devenir le parent et l'allié des empereurs grecs. Toujours est-il vrai que ce prince, naguère adorateur des idoles, qui, au sein des voluptés, savouroit le plaisir des vengeances, qui trouvoit des charmes dans les horreurs de la guerre, qui, *pour comble de scélératesse* (c'est l'expression de son nouvel historien), avoit plongé ses mains dans le sang de son frère, devint, après sa conversion, si compatissant et si débonnaire, qu'il trembloit de répandre celui des criminels et des ennemis de sa patrie.

Les extraits *du droit russe* ou du code d'Yaroslaf, qui mourut en 1054, intéresseront vivement ceux qui étudient l'histoire du régime social et des garanties données aux personnes et aux propriétés. On y retrouve les épreuves judiciaires; mais on lit aussi, dans une copie de ce code, un article portant que, dans tous les procès criminels, le demandeur doit comparoître avec l'accusé devant douze citoyens assermentés, qui, selon leur ame et conscience, doivent discuter, vérifier, déclarer les faits, laissant aux juges le droit de déterminer et d'appliquer la peine. M. Karamsin a joint à ces extraits, de courtes explications et des réflexions judicieuses. Peut-être s'exagère-t-il un peu la sagesse de quelques-unes de ces lois; mais il est vrai qu'à bien des égards on les pourroit comparer à ces anciennes lois germaniques dont Montes-

quieu a dit : « Elles expriment je ne sais quelle admirable candeur ; » laconiques, grossières, mais dignes d'hommes fermes et généreux, » qui redoutoient la servitude plus que la mort.

M. Lévesque avoit déjà fait entrer dans l'histoire du règne d'Ysiaslaf la correspondance de ce prince avec le pape Grégoire VII : on retrouve ici ces lettres, et particulièrement celle où le pontife, sous la date du 15 mai 1075, s'exprime en ces termes : « Votre fils nous a humblement » suppliés de le rétablir dans sa principauté, par l'autorité de S. Pierre, » et a juré d'être fidèle au chef des apôtres. Nous nous sommes rendus » à ses desirs, et nous lui avons confié le gouvernement des États russes. » Ysiaslaf avoit aboli, sans exception, la peine de mort, mais en la remplaçant par des confiscations ou des amendes exorbitantes, en sorte qu'on ne sait trop si cette idée lui étoit suggérée par le desir d'épargner le sang des hommes, ou par l'envie de grossir ses trésors.

C'est, jusqu'à l'année 1106, dans la chronique de Nestor, que M. Karamsin a principalement puisé le premier fonds de toute cette histoire. Guidé, pour le XII.e siècle, par d'autres annales contemporaines, il continue de choisir les faits avec sagacité, de les distribuer avec méthode, de les revêtir des couleurs dont ils sont susceptibles : si elles ne sont pas toujours très-vives, il ne faut s'en prendre qu'à la nature même de l'époque et de la matière. Les pièces transcrites dans cette partie de l'ouvrage ont moins d'intérêt que celles qui précèdent. Il n'y a pas un très-grand profit à savoir que le métropolitain Nicéphore écrivoit à un empereur : « Comme l'ame, pour rectifier ses jugemens, » doit *compulser* et vérifier les opérations du sens de la vue et de l'ouïe, » *comme d'instrumens* à sa disposition, ainsi le souverain doit examiner » avec la plus scrupuleuse attention les rapports de ses courtisans. » Cependant, si l'on continue de lire cette épître, on remarquera que Nicéphore, craignant qu'il n'y ait trop de hardiesse dans les lignes que nous venons de transcrire, se hâte d'ajouter : « Mon cher prince, que » ma sincérité ne vous offense pas ; n'allez pas croire qu'il me soit » parvenu quelque plainte de la part de ceux que vous avez condamnés, » et que je veuille ici intercéder pour eux. Je n'ai, en vous écrivant, » d'autre intention que de fixer votre attention sur l'avenir (1). » L'illustre métropolitain craint qu'on ne le soupçonne de s'intéresser à quelque victime. M. Karamsin assure que cette lettre est remplie de *pensées philosophiques* et *d'expressions vigoureuses*. Nous devons avouer que nous n'en sommes aucunement frappés.

---

(1) *Hist. de Russie*, t. II, pag. 212-214.

Si nous hasardons ces réflexions, c'est qu'à notre avis elles ne sauroient affoiblir les hommages qui sont dus au travail de M. Karamsin. Nous ne croyons pas que celui de M. Lévesque ait rien à perdre de son prix : mais le nouvel ouvrage éclaire déjà plus vivement, dans ces deux premiers tomes, quelques points de l'histoire russe; et il y a lieu de présumer que les volumes suivans seront encore plus riches d'aperçus neufs et de résultats instructifs. Un plan méthodique, des récits rapides et souvent animés, un ton simple et noble, un très-heureux enchaînement de faits exactement vérifiés et d'observations judicieuses, sont, dans le genre historique, les plus sûrs titres à l'estime publique; et M. Karamsin les a pleinement acquis. Les notes qui terminent chaque volume, attestent l'étendue des recherches auxquelles il s'est livré, ou, pour employer ses expressions, *les sacrifices qu'il a offerts à l'authenticité.* Nous regrettons que les traducteurs aient retranché un grand nombre de ces notes savantes; et nous oserions presque les inviter à réparer ce dommage, lorsqu'ils publieront la suite de leur traduction. Aujourd'hui que tous les genres de connoissances prennent de plus en plus un grand caractère d'exactitude et de précision, ceux qui étudient l'histoire, aiment à se rapprocher de ses sources; et comme, dans le cours de ces deux premiers volumes, les récits de l'historien ne sont jamais justifiés par aucune sorte d'indications ou de renvois, comme on n'y rencontre d'autres citations que celles qui entrent dans le texte même, et qui ne sauroient être assez nombreuses pour correspondre à tous les détails importans, c'est une raison de plus de laisser subsister, à la fin de chaque tome, les appuis que l'auteur lui-même a voulu donner à toutes les parties de son édifice. Au surplus, le regret que nous venons d'exprimer, est un éloge des notes qui ont été maintenues. Elles sont, en général, d'un grand intérêt, malgré les fautes typographiques qui s'y sont glissées (1). C'est à peu près la seule critique que nous aurions à faire du travail des traducteurs, qui ont su conserver au style de l'ouvrage une clarté parfaite, beaucoup d'élégance, de précision et de dignité. Ils ont porté la fidélité jusqu'à donner à tous les princes, l'un après l'autre, le titre de grand. C'est toujours le grand prince Slevolod, le grand prince Mstislaf, Rostislaf, &c. Rien n'avertit assez que cette expression, qui prend dans notre langue un sens moral, n'est ici que

---

(1) CHRISTOMATHED arabe de M. de Sacy, pour *Chrestomathie.* — BERJÉRON, pour *Bergeron.* — DEGUINES, pour *Deguignes.* — BANDOURI, pour *Banduri.* — SCHTRITLER, pour *Stritter*, &c. &c. — LE COMMENT. de l'académie, pour *les Mémoires* de l'acad. (de Pétersbourg), &c.

de simple étiquette, et qu'une formule commune qui ne tire point à conséquence (1).

DAUNOU.

PEND-NAMÈH, ou le Livre des Conseils de Férid-eddin Attar; traduit et publié par M. le B.on Silvestre de Sacy, *avec le texte persan et des notes; et dédié à S. A. R. M.gr le Duc d'Angoulême.* Paris, de l'imprimerie royale, 1819; se trouve chez Debure frères, libraires du Roi et de la Bibliothèque du Roi, rue Serpente, n.° 7; un fort volume *in-8.°*

LES gens de lettres, ceux sur-tout qui se livrent à l'étude des langues orientales, n'apprendront pas sans un vif intérêt qu'il paroît un nouvel ouvrage de M. le baron Silvestre de Sacy. La plume de ce savant produit toujours de si utiles et de si bonnes choses, qu'on doit s'attendre d'avance à trouver dans tous ses écrits l'instruction mêlée au plaisir; et peut-être, dans aucune de ses traductions précédentes, ce double avantage ne se laisse-t-il apercevoir d'une manière aussi frappante que dans celle-ci.

Sentant en effet, malgré qu'il en ait dit dans sa préface, que le sévère moraliste dont il traduit les excellens préceptes, les sages instructions, eût été trop froid pour son lecteur, s'il n'eût jeté quelque variété dans la forme sentencieuse de ses écrits, le savant traducteur a mis en pratique l'heureux conseil de Lucrèce, en masquant partout avec un sucre choisi et délicat la sauvage amertume des avis du moraliste persan; c'est-à-dire, pour quitter la métaphore, que d'un ouvrage extrêmement sec et aride, M. de Sacy, par l'addition d'un grand nombre de pièces toutes choisies avec goût, a su faire une composition charmante, une véritable anthologie persane, qui deviendra aussi utile pour les élèves qui desireroient se livrer à l'étude de cette langue gracieuse, que l'est depuis long-temps, pour ceux qui lui préfèrent la langue sévère du Coran, l'excellente Chrestomathie arabe dont le même savant a enrichi précédemment le domaine des lettres.

Voici comment s'exprime, au sujet de l'origine de cette nouvelle production, le traducteur, dans l'avertissement qui précède son ouvrage: transcrivons ses propres paroles; nous y verrons avec quelle modestie l'homme d'un vrai mérite sait parler de lui-même: ce sera comme un

---

(1) Le tome III de cette traduction vient de paroître; lorsque le IV.e aura été publié, nous rendrons compte de l'un et de l'autre.

avis de plus à ajouter à ceux d'Attar; s'il étoit suivi dans la république des lettres, il contribueroit à faire, de cet état où l'on est trop souvent en guerre, l'état le plus paisible et le plus attrayant.

Après avoir appris en peu de mots au lecteur que, d'un côté, une première traduction de cet ouvrage, faite par lui dès l'année 1787, et destinée à paroître dès-lors avec le texte, avoit été donnée simplement en français et d'une manière peu exacte dans *les Mines de l'Orient*, et que, d'un autre côté, le texte seul avoit été donné à Londres d'une manière très-fautive, il dit: « Depuis cette édition (l'édition de Londres), » ayant eu occasion de comparer de nouveau ma traduction avec le » texte, j'y reconnus un grand nombre d'inexactitudes, quelques contre-» sens assez graves, et, en général, une grande négligence. Je me » résolus d'autant plus volontiers à la revoir toute entière sur le texte, » que j'avois sous les yeux un assez grand nombre de manuscrits, et » qu'ayant acquis une connoissance plus approfondie de la langue per-» sane, je pouvois espérer de donner à ce travail une plus grande per-» fection..... Il étoit naturel que je desirasse faire tourner ce nouveau » travail à l'utilité des personnes qui cultivent les lettres orientales; et, » pour atteindre ce but, il convenoit de publier le texte avec la traduc-» tion : j'ai fait plus, et aux notes qui étoient nécessaires à l'intelligence » de l'auteur, j'ai joint une assez grande quantité d'extraits des œuvres » d'Attar, de Saadi, de Hafiz, de Djami, de Schahi et de Hosaïn Vaëz, » pour que ce petit volume puisse être considéré comme une sorte » d'anthologie persane ; enfin j'y ai ajouté la vie de Férid-eddin Attar, » tirée de l'histoire des poètes persans de Dauletschah Gazi Samarkandi, » et une préface écrite en persan, pour laquelle je réclame l'indulgence » des savans. On trouvera, immédiatement après cet avertissement, la » traduction de ces deux pièces. »

Quant à l'indulgence des savans, que réclame M. de Sacy pour sa préface, nous concevons que cette pièce pourra surprendre le lecteur français peu habitué aux figures orientales, et que son étonnement devra être d'autant plus grand, que l'auteur se sera montré plus éminemment Persan dans sa composition originale : mais, autant que nous en pouvons juger par la connoissance de cette langue, dont nous avons constamment fait nos délices, l'éloquent Mirkhond lui-même ne l'eût pas désavouée.

En effet, M. de Sacy, qui, par l'élégante préface arabe qu'il a placée en tête de son *Kalila et Dimna*, a prouvé qu'il savoit aussi bien composer dans ce riche idiome qu'en interpréter les productions les plus difficiles, nous convainc de plus ici, par la préface persane dont il a embelli l'ouvrage qui nous occupe, que le génie de cette dernière langue lui

est tout aussi familier. Il nous semble impossible de présenter rien de plus parfait, rien de plus véritablement persan, soit dans le choix des expressions, soit dans les figures, soit dans la disposition harmonieuse et cadencée des mots, où l'on voit régner par-tout ce parallélisme élégant, ces heureuses assonnances, qui jettent un si grand charme dans la prose élevée des écrivains orientaux, et la font presque marcher l'égale de la poésie. Mais une partie de ces beautés inhérentes au texte a nécessairement disparu dans la traduction, quoique faite par l'auteur lui-même, qui, j'en suis sûr, n'a pas été peu embarrassé dans certains cas, pour rendre avec ordre et logique en français ce qu'il avoit, dans son enthousiasme, imaginé, pensé même, si j'ose le dire, en persan.

Disons maintenant un mot de l'auteur de cet ouvrage, en extrayant de sa vie seulement quelques traits les plus intéressans pour le lecteur. Attar, nommé *Mohammed,* fils d'Ibrahim et surnommé *Nischabouri,* parce qu'il étoit originaire de Kerken, village du territoire de Nischabour, naquit, selon l'opinion la plus commune, l'an 513 de l'hégire, sous le règne du sultan Sandjar, fils de Mélic-schah, et mourut dans un âge où bien peu d'hommes parviennent (puisqu'il avoit plus d'un siècle), l'an 627 de la même ère.

Il commença d'abord par suivre la profession de son père, qui faisoit en grand le commerce d'épiceries, et qui y avoit gagné, à ce qu'il paroît, une fortune considérable: mais, bientôt dégoûté de cet état, il l'abandonna et tous les autres intérêts mondains, pour se livrer tout entier à la vie contemplative et religieuse. Écoutons son biographe nous raconter lui-même quelle fut l'occasion d'un changement aussi subit.

« Un jour, dit Dauletschah, que Attar étoit assis sur le devant de sa » boutique, avec l'apparence d'un homme important, et que des commis » fort lestes se tenoient debout devant lui en attendant ses ordres, un » maniaque, ou, pour mieux dire, un religieux très-avancé dans la vie » spirituelle, vint à la porte de la boutique, et jeta des regards curieux » et empressés dans le magasin: bien plus on vit ses yeux se remplir » de larmes, et des soupirs s'exhalèrent de sa poitrine. Le scheïkh, adressant la parole au derviche, lui dit: Pourquoi regarder ainsi avec des » yeux égarés! Tu ferois beaucoup mieux de passer ton chemin. — » Seigneur, repartit le derviche, quant à moi, mon paquet est bien léger, » car je n'ai rien que ce froc: mais vous, avec ces sacs pleins de drogues » précieuses, quand il faudra partir, comment vous y prendrez-vous! » Je puis sortir promptement de ce bazar: pour vous, vous feriez bien » de vous occuper d'avance à arranger vos paquets et votre bagage; il » seroit prudent de réfléchir un peu sur votre situation. — Le discours de

» cet illuminé répandit un profond chagrin dans l'ame du scheïkh : son » cœur, par un effet du délire où l'avoit jeté l'odeur du musc sophistiqué » des biens temporels, devint aussi froid que le camphre. Il abandonna » sa boutique au pillage, et renonça entièrement aux affaires de ce » monde. . . . Il se retira dans le monastère du vénérable scheïkh Rocn-» eddin Acaf, qui étoit alors l'un des chefs les plus distingués de l'ordre » des contemplatifs, et étoit parvenu au plus parfait degré de la » spiritualité. Sous sa conduite, Attar changea de vie, et se livra aux » exercices de la mortification et à la pratique des œuvres de dévotion. » Il passa quelques années parmi les derviches, disciples de ce saint » homme ; ensuite il fit le pélerinage de la Mecque ; et ayant fait » connoissance avec un grand nombre d'hommes de Dieu, et passé » quelque temps à leur service, il consacra soixante-dix ans de sa vie » à recueillir une multitude d'anecdotes de la vie des sofis et des » scheïkhs. Aucun des hommes qui ont appartenu à cet ordre, n'a » ramassé autant de traits historiques de ce genre que Férid-eddin ; » aucun aussi n'a pénétré plus profondément que lui dans le sens des » expressions énigmatiques et des allégories mystiques, et n'a saisi avec » autant de perfection les pensées les plus sublimes et les plus subtiles » de la doctrine spirituelle. »

Le nombre des ouvrages qu'il a composés sur ces matières, est très-considérable ; il se monte à dix-sept : ils existent à la Bibliothèque du Roi, réunis dans un seul manuscrit qui porte le titre de *Koullyât* ou totalité des œuvres d'Attar. M. de Sacy en a donné la liste et les titres en persan dans une des notes infiniment précieuses et destinées à éclaircir quelques points fondamentaux de la doctrine obscure des sofis, qui suivent la vie d'Attar : mais, comme il le dit fort bien à la fin de son avertissement, il y a tout lieu de douter qu'aucun autre qu'un sofi puisse se résoudre à lire cet énorme recueil d'écrits mystiques, où la même idée est sans cesse reproduite, et l'est sous des formes trop peu variées pour soutenir ou réveiller l'attention.

Le *Pend-namèh*, que ce savant a choisi, est à peu près le seul qui soit à la portée de lecteurs peu initiés dans les mystères de la doctrine spirituelle ; encore n'est-il pas exempt de la monotonie propre au style d'Attar. Voici comment Dauletschah raconte les circonstances de la mort de ce saint personnage.

« Le scheïkh Férid-eddin, dit-il, fut fait prisonnier par les Mogols, » lors des troubles qu'occasionna l'invasion de Genghiz-khan, et périt » dans le massacre général. . . . Un Mogol, dit-on, voulant le tuer, » un autre Mogol lui dit : Laisse vivre ce vieillard ; je te donnerai mille

» pièces d'argent pour prix de son sang. Le Mogol paroissant vouloir » l'épargner, Attar lui dit : Garde-toi bien de me vendre à si bon marché, » car tu trouveras des gens qui m'acheteront plus cher. A quelque » distance de là, le Mogol eut de nouveau la fantaisie de le tuer; mais » une autre personne l'arrêta, en lui disant : Ne tue pas cet homme ; » je te donnerai pour son rachat un sac de paille. Vends-moi, dit » aussitôt Attar; car c'est tout ce que je vaux. C'est ainsi que le » scheïkh avala la coupe du martyre et fut élevé au rang de ceux qui » meurent pour la foi. »

Mais il est temps d'en venir à l'ouvrage lui-même; et, pour en donner une idée succincte, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de transcrire la légère analyse que le savant traducteur en a faite lui-même dans son avertissement, sauf à rabattre un peu des louanges qu'il donne à l'auteur.

« Dans ce poème, dit-il, ou plutôt dans ce petit traité de morale mis » en vers, l'auteur commence par célébrer la grandeur de Dieu, les » merveilles qu'il a opérées dans les siècles anciens en faveur de ses » serviteurs, et la toute-puissance par laquelle il dirige tous les évé- » nemens, et distribue aux créatures, suivant sa volonté, les biens et » les maux. Il chante ensuite, suivant un ancien usage dont aucun » poète ne s'écarte, les louanges de Mahomet, puis celles des principaux » imans ou docteurs de sa religion. Après ces préliminaires, il traite, » successivement et sans ordre, des caractères de la vraie piété, de la » solide dévotion, de la perfection religieuse, du renoncement aux » biens de ce monde, des vertus et des vices, de leurs effets, et des » signes auxquels on les reconnoît. Il semble par-tout adresser la parole » à un disciple chéri et avide d'instruction; il l'appelle son ami, son frère, » et plus souvent son fils. Il n'est presque aucun des préceptes qu'il lui » donne, qui ne soit présenté plusieurs fois sous des formes différentes; » cette répétition, qui rend nécessairement la traduction monotone et » languissante, est moins choquante dans l'original, à cause de la » concision du style, de la coupe des vers, de la rime, du parallélisme » des idées et des expressions, des jeux de mots, enfin, dont les Orien- » taux sont très-curieux. La vertu n'est pas toujours l'unique objet des » conseils de notre poète philosophe; quelquefois il donne à son élève » des préceptes de politique, de propreté, d'hygiène, de décence et » d'urbanité. Pour renfermer en deux mots ce qu'on peut dire de ce » petit poème didactique, j'ajouterai que si, assez souvent, la supers- » tition et les leçons d'une spiritualité affectée y défigurent la morale » et la vraie philosophie, on y reconnoît cependant presque toujours

» un ami de la vertu et de l'humanité, et que les défauts du style » n'empêchent pas qu'on ne puisse le lire avec agrément. »

Oui, sans doute, on le lira avec agrément, mais ce sera grâces aux notes et aux charmans morceaux que le traducteur a joints à cet ouvrage; car, quant au poème isolé, nous tenons toujours à l'opinion que nous avons émise au commencement de cet article, lui préférant de beaucoup une seule *kassidèh* de Saadi, ce moraliste tout-à-la-fois profond et aimable, et si habile à faire disparoître la sécheresse de ses préceptes sous les fleurs de la plus riche poésie, ainsi qu'il le dit si bien, quoiqu'avec un peu d'orgueil peut-être, en parlant de lui-même dans ces jolis vers :

نصیحت داروی تلخست باید   که چون جلاب در حلقت چکانند
چنین سقمونیای شکر آلود   ز دارو خانه سعدی ستانند

« La morale est un remède amer : il faut savoir l'adoucir comme un » sirop parfumé qui trompe agréablement le palais; et c'est ainsi que » Saadi a l'art de masquer par le sucre l'amertume de la scammonée » qu'il présente à ses malades. »

L'ordre des chapitres du *Pend-namèh* variant beaucoup dans les manuscrits, leur division même n'étant pas uniforme, non plus que leur nombre ni leurs titres, le traducteur a cru ne devoir s'attacher pour rien de tout cela à un manuscrit exclusivement à tous les autres, et consulter plutôt le sens et l'ensemble des idées que le nombre ou le mérite des manuscrits; et nous sommes parfaitement de son avis, lorsqu'il dit que cette méthode est à peu près la seule qu'on doive suivre quand on publie des poèmes persans.

Dans l'édition de M. de Sacy, le nombre des chapitres, en général fort courts, se monte à soixante-dix-neuf; nous ne nous y arrêterons pas, aimant mieux nous occuper des nombreux morceaux ajoutés par le traducteur, et parmi lesquels nous choisirons d'abord, dût-on nous accuser d'un peu d'outrecuidance, ceux dont l'interprétation ne nous paroît pas tout-à-fait exacte. Cependant, si par hasard nous avions deux ou trois fois raison dans cette affaire, ce ne seroit pas le cas de chanter victoire comme le moucheron, car le lion resteroit encore bien plein de vigueur; et, en songeant à tous les passages difficiles que nous n'eussions pas entendus sans son secours, il y auroit bien de quoi rabattre de notre orgueil. Voici toutefois, à nos risques et périls, les points sur lesquels nous cherchons querelle à notre savant et redoutable adversaire.

D'abord, dans la note 1.re du chapitre XII, intitulé *des Caractères qui présagent le bonheur*, M. de Sacy cite ce quatrain, tiré du Gulistan de

Saadi, dans lequel l'intention du poète est de prouver que, malgré tous les soins possibles, on ne peut parvenir à changer l'essence des choses :

شمشیر نیك از آهن بد چون کند کسی   ناکس بتربیت نشود ای حکیم کس
باران که در لطافت طبعش خلاف نیست   در باغ لاله روید و در شور بوم خس

et qu'il traduit ainsi :

« Comment pourroit-on faire une bonne épée avec du fer de mau-» vaise qualité ! L'homme de rien ne sauroit devenir un homme par » l'éducation qu'on lui donneroit. *Personne assurément ne conteste la » pureté et la bonté naturelle de l'eau :* ne vois-tu pas cependant que » dans les jardins elle produit les tulipes, et dans les friches elle ne » donne la naissance qu'aux mauvaises herbes ! »

Il nous semble que le troisième vers, rendu dans la traduction par ces mots imprimés ici en lettres italiques, *Personne &c.* exprime autre chose, selon le poète. Ne seroit-ce pas ainsi qu'il faut l'entendre ! *L'eau, qui n'éprouve pas de différence dans la bonté de sa nature* (c'est-à-dire, *homogène, une dans ses principes constituans*), &c. &c. ; car, selon notre sentiment, خلاف se rapporte à لطافت, et non à un complément sous-entendu, tel que درمیان مردمان, ou autre semblable qu'il faudroit supposer dans la traduction de M. de Sacy.

Cette même pensée se trouve si naïvement exprimée par Regnier dans ces quatre vers, que je crois faire plaisir au lecteur en les lui rappelant ici :

De la douce liqueur rosoyante du ciel,
L'une en fait le venin, et l'autre en fait le miel.
Ainsi c'est la nature et l'humeur des personnes,
Et non la qualité, qui rend les choses bonnes. (Sat. V.)

M. de Sacy, au sujet de cette maxime, qui termine le cinquante-troisième chapitre, « Tarder à faire pénitence est une erreur ; car c'est » compter sur la vie, sur un espoir incertain et trompeur », cite ce distique persan :

بر لب بحر فنا منتظریم ای ساقی   فرصتی دان که ز لب تا بدهن این همه نیست

qu'il traduit : « Jeune échanson (objet de nos desirs), nous sommes, » en t'attendant, sur les lèvres (c'est-à-dire, sur le rivage) de l'océan » de la mort : saisis au plus vîte l'occasion, car de la lèvre jusqu'à la » bouche *il n'y a pas loin.* »

Or les mots persans این همه نیست, que M. de Sacy a rendus par *il n'y a pas loin*, et qui signifient à la lettre *ce tout* ou *tout ceci n'est pas*, lui

ont causé quelque embarras; et il n'étoit sûrement pas content du sens qu'il leur a donné, puisqu'il a ajouté cette note : « Cette expression, » اين همه, paroît supposer qu'en prononçant ces mots on montre une » petite distance, comme du pouce au doigt indicateur; car cela signifie, » *il n'y a pas tant que cela.* »

Excité par la difficulté que présentent ces vers, et peu satisfait de la traduction et de la note, j'ai fait usage de toute mon intelligence pour tâcher de rencontrer plus juste et de trouver mon maître en défaut: Dieu veuille que mon orgueil ne soit pas puni ! Voici donc comment j'entends ce passage. D'abord اين همه نيست, selon moi, signifie *tout ceci n'est plus*, c'est-à-dire, *le monde peut être détruit* (le présent mis pour le futur, afin d'indiquer la rapidité). Ensuite par ces mots زلب تا بدهن j'entends *de la lèvre* (de l'ami) *jusqu'à la bouche* (de l'aimé), en sorte que le sens complet sera : « Saisis au plus vîte l'occasion ; car, dans l'es- » pace du temps nécessaire pour joindre ta lèvre aux lèvres de l'objet » aimé, le monde peut cesser d'exister. » D'ailleurs je crois déjà avoir vu quelque part ces mots اين همه pris dans le sens d'*univers;* c'est au moins une façon fort ordinaire aux Indiens de s'exprimer par deux mots correspondans, *sarvam état* [ce tout] pour signifier l'univers.

Au sujet du mot فتنه qui, aux significations de *trouble, tapage, révolution, fléau public,* joint encore celle d'*une jeune beauté qui, en excitant les desirs des amans, devient une source de disputes et de rivalités*, M. de Sacy cite cette petite historiette infiniment jolie, tirée du *Bostan :*

یکی پنج بیتم خوش آمد بگوش   که می گفت گوینده ٔ خوب دوش
مرا راحت از زندگی دوش بود   که آن ماه رویم در آغوش بود
مر اورا چو دیدم سر از خواب مست   بدو گفتم ای سرو پیش تو پست
دمی نرگس از خواب مستی بشوی   چو گلبن بخند وچو بلبل بگوی
چه می خسپی ای فتنه ٔ روزگار   بیا و می لعل نوشین بیار
نگه کرد شوریده از خواب وگفت   مرا فتنه خوانی وگوئی مخفت
در ایام سلطان روشن نفس   نبیند دگر فتنه بیدار کس

« Avec quel plaisir j'ai entendu ces cinq distiques que chantoit, il y a » quelques jours, un homme d'esprit ! — Hier, disoit-il, je jouissois de » tout le plaisir de la vie, en serrant dans mes bras une beauté ravis- » sante. Lorsque je vis sa tête appesantie par l'ivresse du sommeil, je » lui dis : O beauté, devant laquelle le cyprès paroît petit et humble, » écarte un moment le sommeil qui engourdit tes yeux, semblables au » narcisse languissant ; ris avec la douceur du rosier dont les fleurs se

» développent; parle avec l'accent charmant du rossignol. Pourquoi » dors-tu, ô toi le *fléau* de notre âge! Viens, et apporte-moi le doux » nectar de tes lèvres, qui le disputent au rubis éclatant. Elle ouvrit les » yeux, et, jetant sur moi un regard que troubloit encore le sommeil, » elle me dit: *Tu m'appelles un* FLÉAU, *et tu m'exhortes à* M'ÉVEILLER! » — Aux jours où le trône est rempli par un sultan éclairé (tel que » celui qui nous gouverne), ce fléau est le seul qui ne dorme point. »

Séduit par la fraîcheur de l'image que présente cette petite pièce, j'ai, il y a déjà long-temps, traduit en vers ce même morceau, qui a été inséré dans quelque journal. Il est très-probable que M. de Sacy n'a pas lu ma traduction, ou que, s'il l'a lue, il a fort heureusement oublié mes méchans vers, dont je ne me souviens pas moi-même, mais qui, à coup sûr, ne valoient pas son élégante interprétation; cependant j'y rendois et je crois encore qu'il faut rendre autrement le distique qui termine la pièce, et que je mets dans la bouche de la jeune fille (1), en donnant au mot دگر qui s'y rencontre la signification de *plus, encore,* et non celle de *autre, seul:* ce qui est très-persan et répand beaucoup plus de sel sur cette pièce; je dirai plus, ce qui en fait tout le trait.

Au lieu de « Tu m'appelles un *fléau*, et tu m'exhortes à *m'éveiller!* » — Aux jours où le trône est rempli par un sultan éclairé (tel que » celui qui nous gouverne), ce fléau est le seul qui ne dorme point. » je dis: « Tu m'appelles un *fléau*, et tu m'exhortes à *m'éveiller!* (Mais » ne sais-tu donc pas que) sous la domination du prince éclairé qui nous » gouverne, il n'est plus possible de voir la *discorde éveillée!* »

Dans une fable charmante extraite du Boustan, intitulée *le Père avare et le Fils sans souci,* que M. de Sacy a jointe aux notes relatives au soixante-deuxième chapitre, nous trouvons ce distique,

عیال تو آنکه خورند ازتو سیر   که از بام پنجه گز افتی بزیر

ainsi traduit: « Ils (les tiens) ne profiteront à leur gré du bien que tu

(1) Nous croyons que ce qui a détourné M. de Sacy d'attribuer le dernier distique à la jeune fille, et l'a engagé à le mettre dans la bouche du poète, c'est qu'il a traduit plus haut یکی پنج بیت par *ces cinq distiques*, comme s'il y avoit این پنج بیت. Mais یکی پنج بیت indique seulement un nombre indéterminé, voisin de cinq; c'est-à-dire, environ cinq, cinq plus ou moins, quatre ou six distiques: comme quand nous disons une douzaine de vers, c'est-à-dire, douze plus ou moins, onze ou treize vers. Or ici tout le trait de la pièce, résultant évidemment de la réponse de la jeune fille, détermine sans aucun doute le nombre de distiques à six.

» possèdes, que quand tu seras dans la terre, cinquante coudées au » dessous du toit de ta maison. »

Le second vers ne dit-il pas tout simplement, « que quand tu auras » fait un saut de cinquante coudées du haut de ton toit en bas »!

Chapitre 71, note 3. Malgré l'autorité d'un commentateur, dont s'appuie M. de Sacy pour donner à ces deux mots پرده کرد la signification de غالب *supérieur, meilleur, préférable*, je crois que, vu l'allusion que fait le poète à la source de l'eau de l'immortalité, qui étoit cachée dans de profondes ténèbres, ces mots doivent être rendus par *enlever le voile de dessus, dévoiler, découvrir;* et, au lieu de traduire ce vers,

دهان شهد تو از آب خضر پرده کرد

de la manière dont l'a fait M. de Sacy, « Le miel qui distille de ta bouche, » *l'emporte sur la douceur de la fontaine de Khedhr* », j'aimerois mieux dire: « Ta bouche, qui renferme le miel le plus pur, *nous a (en s'en-* » *tr'ouvrant) dévoilé la source d'où découle l'eau de l'immortalité.* »

En terminant cette revue, nous ne ferons pas comme certains critiques qui ont soin de laisser entrevoir que, s'ils l'avoient voulu, leur pénétration auroit pu découvrir encore mille et mille choses à reprendre, mais qu'ils en font grâce à l'auteur. Quant à nous, nous avouerons bien franchement qu'il nous a été impossible de trouver rien de plus à reprocher au savant traducteur, et que, s'il y a de l'ingratitude à relever ce que l'on croit être des fautes dans son maître, il ne nous a pas été possible de la pousser plus loin. Après tout, à quoi cela a-t-il abouti? à découvrir avec bien de la peine trois ou quatre passages traduits avec quelque distraction peut-être, dans un si long ouvrage, où brille par-tout le mérite le plus éminent, et dont, si l'on vouloit indiquer aux lecteurs les morceaux intéressans, il faudroit marquer toutes les pages. Si toutefois il s'en trouvoit parmi eux, nous ne dirons pas de trop paresseux, mais malheureusement pour eux de trop occupés, pour pouvoir lire l'ouvrage entier, nous leur indiquerions de préférence les morceaux suivans, que nous avons choisis exprès de différens genres pour satisfaire tous les goûts.

Le lecteur se complaît-il aux recherches mystiques et épineuses, qu'il lise les notes qui accompagnent la préface et la vie d'Attar, et sur-tout les extraits précieux que M. de Sacy a mis à la suite du cinquante-deuxième chapitre, intitulé *De la Connoissance de Dieu;* extraits tirés du منطق الطير *[Colloque des Oiseaux]*, poème moral et mystique du même auteur que le Pend-nameh, mais d'une difficulté extrême, et qui n'exigeoit rien moins, pour être compris et éclairci, que toute la sagacité du savant

traducteur. Il résulte de son travail un aperçu de la doctrine des sofis, ou du moins de leur esprit, qui sera d'une grande utilité pour bien saisir et envisager sous leur véritable point de vue les odes mystiques de Saadi, Djami, Orfi, et sur-tout de Hafiz, et faire disparoître une grande partie des contradictions qu'elles semblent offrir quand on s'arrête seulement au *sens apparent*, صورت, sans soulever le voile qui couvre le *sens caché*, معنی: et, pour peu qu'on y réfléchisse, il nous semble qu'il est impossible de ne pas être frappé des étonnans rapports qui existent entre cette doctrine des *Sofis* et celle des *Bouddhistes*. Les notes 3, pag. 278, et 3, pag. 283 et suivantes, ne feront qu'ajouter à cette conviction. Quant à nous, nous ne doutons pas que le فنا des sofis ne soit absolument la même chose que le *nirvanam* des sectateurs de *Bouddha*.

Si aux épines de la mysticité le lecteur veut trouver joints les agrémens de la poésie, il ne sera qu'embarrassé du choix entre quelques odes de Hafiz, qu'il trouvera pag. 51, 92, 93, 153, 231, 233, 283; de Saadi, pag. 263; de Schâhi, pag. 307, 309, &c. &c.

Se plaît-il aux remarques grammaticales, qu'il consulte les notes 1, pag. 13; 7, pag. 47; 5, pag. 111: il y verra avec quelle finesse et quelle logique quelques points très-délicats de la syntaxe arabe sont traités.

Préfère-t-il, comme une lecture plus aisée, quelques rapprochemens curieux entre les moralistes hébreux, grecs, latins, arabes, persans, il trouvera un grand nombre de sentences données dans ces diverses langues et traduites avec grâce et fidélité aux pages 22, note 1; 97, n. 1; 105, n. 1; 115, n. 1; 219, n. 4; 255, n. 2; 299, n. 4; 310, n. 2, &c. &c.

Si les proverbes sont de son goût, les pages 73, note 9; 110, n. 3; 138, n. 6; 196, n. 1; 255, n. 3, lui en présenteront avec toute la perfection dont ce genre est susceptible.

Mais s'il préfère à tout le charme pur de la poésie une pensée forte ou délicate, un trait d'esprit, voilà que les plus beaux génies de la Perse lui présentent leur corbeille, où il peut puiser les fleurs à pleines mains. Qu'il nous soit permis d'en choisir nous-mêmes quelques-unes: en les effeuillant sur ce papier, nous en masquerons ainsi la sécheresse.

Quoi de plus gracieux que cette charmante ode de Djâmi sur les cheveux de sa maîtresse!

ای دل من صید دلم زلف تو   دام دلها کشته نام زلف تو
بنده شد در زلف تو دلها تمام   دام و بند امد تمام زلف تو

داد تشریف غلامی بنده را زلف تو ای من غلام زلف تو
لایق رخسار گلرنگ تو نیست جز نقاب مشکفام زلف تو
رم کنند از دام مرغان وی عجب جان بی آرام رام زلف تو
زلف تو بالای مه دارد مقام بس بلند آمد مقام زلف تو
صبح اقبالست طالع هر نفس بنده جامی را زشام زلف تو

« O toi, qui as enlacé mon cœur dans le filet de tes boucles, le seul » nom de ta chevelure bouclée est devenu un filet pour les cœurs. » Oui, tous les cœurs sont enchaînés dans les anneaux de ta chevelure : » chacune de tes boucles est un filet et des chaînes. O toi, dont les » boucles me retiennent captif, c'est un honneur pour ton esclave » d'être asservi sous les chaînes de tes anneaux. Quel autre voile » conviendroit mieux aux roses fraîches de ton teint, que celui de tes » boucles noires comme le musc! Les oiseaux fuient le filet; mais, » chose étonnante! mon ame, qui ne connoît point le repos, se plaît » dans les chaînes de ta chevelure. Tes boucles habitent une région » plus haute que celle de la lune. Ah! qu'il est élevé le lieu qu'occupe » ta chevelure! Pour Djâmi, pour ton esclave, c'est de la nuit obscure » de tes boucles que se lève à tout instant l'aurore de la félicité. » *(Voyez pag. 287-288.)*

Est-il rien de plus fort que cette pensée sur le destin!

قضا دستیست پنج انگشت دارد چه خواهد از کسی کامی بر آرد
دو بر چشمش نهد دیگر دو بر گوش یکی بر لب نهد گوید که خاموش

« Le Destin a une main divisée en cinq doigts : il soumet infailliblement » un homme à ses volontés; il lui pose deux doigts sur les yeux, deux » sur les oreilles; et, lui mettant le cinquième sur les lèvres, il lui dit: » Tais-toi. » *(Voyez pag. 116.)*

Que de philosophie dans ces réflexions sur l'inconstance de la fortune!

کدام باد بهاری وزید در آفاق که باز در عقبش نکبت خزانی نیست
دوام پرورش اندر کنار مادر دهر طمع مکن که در و بوی مهربانی نیست

« Quand le vent du printemps a-t-il ranimé le monde par son souffle, » sans qu'à sa suite soient venues les tristes influences de l'automne! » Ne te flatte pas que la Fortune, comme une tendre mère, te nourrisse » toujours sur son sein : l'amour lui est parfaitement étranger. » *(Voyez pag. 162-3.)*

Ces vers nous en rappellent d'autres de Djâmi sur le même sujet, qui ne seront peut-être pas déplacés ici : ils se trouvent dans son poème célèbre de *Medjnoun et Leïla*, dont nous avons autrefois donné une traduction à laquelle les gens de lettres ont bien voulu faire un accueil favorable; et, après tout ce que les moralistes, tant anciens que modernes, ont jamais dit sur la Fortune, nous pensons qu'ils pourront se lire encore avec quelque plaisir. Les voici :

اینست بلی زمانه را خوی آسودگی از زمانه کم جوی
صد سال بلا و رنج بینی کاسوده یکی نفس نشینی
نا کرده تو جای خویشتن گرم هیچش ناید ز روی تو شرم
دستت گیرد که زود بر خیز پایت کوبد بسر که بگریز

« Tel est le naturel inconstant de la Fortune; n'espère pas que la » perfide te laisse jouir d'un long repos : c'est par un siècle de tourmens » qu'elle nous fait acheter un instant de bonheur. Mollement bercés » par les songes les plus doux, commençons-nous à échauffer notre » couche paisible, la cruelle, de sa verge de fer, nous force inhu- » mainement à une fuite précipitée : elle nous saisit de sa main impi- » toyable, et nous jette de nouveau dans un abîme de douleurs. »

C'est ainsi que j'ai traduit autrefois ce morceau; mais je m'aperçois que j'ai rendu trop foiblement le distique qui le termine, et qui est d'une rapidité admirable dans l'original. Il signifie à la lettre :

« Elle te saisit la main : vîte, lève-toi.
» Elle te frappe au talon : fuis. »

Cette épigramme sur la femme n'a-t-elle pas bien de l'originalité ?

چه خوب آمد این یک سخن از دوتن که بودند سرگشته از دست زن
یکی گفت کس را زن بد مباد دگر گفت زن در جهان خود مباد
زن نو کن ای دوست هر نو بهار که تقویم پارین نیاید بکار

« J'aime beaucoup cette conversation de deux hommes que leurs » femmes avoient rendus presque fous. Plût à Dieu, disoit l'un, » qu'aucun homme n'eût une méchante femme! Ah! plutôt, reprit » l'autre, Dieu veuille qu'il n'y ait plus de femme dans le monde! » Mon ami, change de femme à chaque printemps, et contracte une » nouvelle union : l'almanach de l'année dernière ne sauroit être bon à » rien. » (*Voyez pag. 109-110.*)

Et que de naïveté dans cette petite fable, qui, si elle est éclipsée par

le soleil de notre incomparable la Fontaine, conservera au moins parmi nos autres fabulistes la douce lueur du ver qui en fait le sujet !

مكر ديده باشى كه در باغ وراغ   بتابد بشب كرمكى چون چراغ
يكى كفتش اى كرمك شب فروز   چه بودت كه ديكر نيائى بروز
ببين كآتشين كرمكى خاك زاد   جواب از سر روشنائى چه داد
كه من روز و شب جز بصحرا نيم   ولى پيش خورشيد پيدا نيم

« Peut-être as-tu vu quelquefois, dans les vergers et au pied des » collines, briller durant la nuit un petit ver avec tout l'éclat d'une » lampe. Quelqu'un lui dit un jour : Petit ver, flambeau de la nuit, » pourquoi ne viens-tu pas aussi durant le jour ! Écoutez la réponse » lumineuse de cet insecte né de la terre, et qui participe de la nature » du feu. Le jour comme la nuit, dit-il, je n'ai point d'autre demeure » que ces champs; mais, en présence du soleil, je ne saurois être » aperçu. » *(Voyez pag. 139-140.)*

Que de charmantes citations se présentent encore en foule sous notre plume ! Mais les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage. D'ailleurs ce que nous avons dit de cet ouvrage sera, nous l'espérons, suffisant pour éveiller la curiosité du lecteur, et sur-tout celle des jeunes élèves, qui trouveront enfin, dans cette anthologie persane, à se reposer du *Gulistan [Rosarium]*, le seul parterre, à peu près, où ils aient eu jusqu'à présent la facilité de se promener, et dont les roses ne laissent pas d'être un peu fanées. Le Gulistan sans contredit est un excellent livre; mais toujours du . . . . on sait le conte.

Il est presque superflu de parler de la beauté matérielle d'un livre qui, par sa valeur intrinsèque, pourroit se passer de tout ornement étranger : cependant un peu d'élégance ne nuit pas au mérite; et, sans parler de la correction, qui y est admirable (1), le luxe typographique a été porté si loin dans cet ouvrage, que son exécution fait le plus grand honneur aux presses de l'imprimerie royale.

---

(1) Voici les seules fautes d'impression que nous y ayons remarquées, et que l'on pourra joindre au très-petit nombre d'autres indiquées dans l'*errata*.

Page 140, ligne 2; دپكر, lisez ديكر.
Id. —— 6; پيس, lisez پيش.
204, vers 6; بده, lisez مده (correction très-essentielle).
210, —— 14; سرو پيش, lisez سرو پيش.
315, —— 11; ب ش ه ت, lisez ب ه ش ت.

Ainsi utilité, plaisir, variété, élégance, rien n'a été négligé pour en faire un ensemble parfait, et le rendre digne sous tous les rapports du prince auguste et ami des lettres auquel il est dédié.

CHÉZY.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ANDRÉ CHÉNIER. Paris, Foulon et compagnie, libraires, rue des Francs-Bourgeois, n.° 3; Baudoin frères, libraires, rue de Vaugirard, n.° 36: *in-8.°*, 396 pages; 1819.

ANDRÉ CHÉNIER, né en 1762, a péri malheureusement en 1794. Quelques vers qui lui étoient échappés pendant sa vie, ou qu'on avoit publiés depuis sa mort, avoient donné une idée très-avantageuse de son talent, et excité les plus vifs regrets de la perte de ce littérateur, mort à un âge où ce talent donnoit de belles espérances et promettoit un poète remarquable par une verve féconde et une originalité brillante.

La collection non-seulement de tous les ouvrages terminés, mais encore des essais, des fragmens, des esquisses qui se trouvoient dans le portefeuille d'André Chénier, lorsqu'il fut frappé par la hache révolutionnaire, n'est imprimée qu'aujourd'hui: l'éditeur, doué de l'esprit et du goût convenables pour faire avec succès un choix sévère des pièces qui assurent à ce littérateur un rang honorable parmi les écrivains français, s'est imposé le devoir religieux de tout publier. Je suis loin de blâmer le parti qu'il a préféré: il sera plus facile de réduire les ouvrages d'André Chénier, lorsque la critique et l'éloge auront désigné la partie qui a un droit spécial à l'estime publique.

Fils d'un père qui avoit cultivé les lettres avec succès, André Chénier naquit à Constantinople, de même que son frère puîné, Joseph-Marie. Je ne rappellerois pas ici ces circonstances connues, si elles ne me fournissoient l'occasion de parler de l'injustice cruelle et opiniâtre avec laquelle les ennemis de ce dernier lui reprochèrent de n'avoir pas sauvé son frère de l'échafaud. L'éditeur des écrits d'André Chénier ne laisse rien à desirer sur la justification de Joseph-Marie; justification qui étoit depuis long-temps dans l'opinion des personnes honnêtes qui avoient été à portée de juger la calomnie, et au suffrage desquelles je saisis volontiers l'occasion de joindre le mien: j'ajouterai même que si les ennemis de Joseph-Marie Chénier avoient prévu que leur fausse et atroce imputation, en affligeant le cœur de l'auteur de FÉNELON,

inspireroit le beau *Discours sur la calomnie*, qui figure si honorablement parmi ses autres titres littéraires, ils auroient renoncé à une accusation qui enfin a tourné à la gloire de l'homme de lettres qu'ils persécutoient.

En lisant attentivement les poésies d'André Chénier, il est aisé de reconnoître qu'il a visé à l'originalité, soit dans le choix des sujets et dans la manière de les envisager, soit dans les formes du style et dans les expressions, soit enfin dans la versification.

J'examinerai ses poésies sous ces trois rapports. Quant aux sujets et à la manière de les traiter, il avoit consigné ses principes dans le poème intitulé L'INVENTION.

Il appelle inventeur dans les arts, l'homme

> Qui peint ce que chacun peut sentir comme lui,
> Qui, par des nœuds certains, imprévus et nouveaux,
> Unissant des objets qui paroissoient rivaux,
> Montre et fait adopter à la nature mère
> Ce qu'elle n'a point fait, mais ce qu'elle a pu faire.

En parlant de Virgile et d'Homère, il s'écrie :

> Quoi ! faut-il, ne s'armant que de timides voiles,
> N'avoir que ces grands noms pour nord et pour étoiles !
> ....

Et plus bas :

> Changeons en notre miel leurs plus antiques fleurs ;
> Pour peindre notre idée, empruntons leurs couleurs ;
> Allumons nos flambeaux à leurs feux poétiques ;
> Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Après avoir indiqué les moyens de réussir, il ajoute :

> Qui que tu sois enfin, ô toi, jeune poète,
> Travaille ; ose achever cette illustre conquête :
> De preuves, de raisons qu'est-il encor besoin !
> Travaille ; un grand exemple est un puissant témoin ;
> Montre ce qu'on peut faire, en le faisant toi-même.

Et bientôt il anime ces préceptes par une comparaison très-poétique :

> Aux antres de Paros le bloc étincelant
> N'est, aux vulgaires yeux, qu'une pierre insensible :
> Mais le docte ciseau, dans son sein invisible,
> Voit, suit, trouve la vie et l'ame en tous ses traits.
> Tout l'Olympe respire en ses détours secrets.
> Là vivent de Vénus les beautés souveraines....
> Là.......... &c.

Aux volontés du fer leur enveloppe énorme
Cède, s'amollit, tombe, et de ce bloc informe
Jaillissent éclatans des dieux pour nos autels :
C'est Apollon lui-même, honneur des immortels;
C'est Alcide, vainqueur des monstres de Némée, &c.

Revenant encore à Homère et à Virgile, il indique la manière dont on doit aujourd'hui les imiter,

Et, sans suivre leurs pas, imiter leur exemple;
Faire, en s'éloignant d'eux, avec un soin jaloux,
Ce qu'eux-mêmes feroient, s'ils vivoient parmi nous. . . .
De la cour d'Apollon que l'erreur soit bannie;
Et qu'enfin Calliope, élève d'Uranie,
Montant sa lyre d'or sur un plus noble ton,
En langage des dieux fasse parler Newton.
Oh ! si je puis un jour. . . . . . .

Ces citations, où l'on distingue de très-beaux vers et un enthousiasme vrai, expliquent le système qui a dirigé l'auteur dans ses compositions poétiques.

Parmi les nombreux exemples que je pourrois choisir pour faire connoître de quelle manière il mettoit en usage les principes qu'il avoit annoncés, je citerai la personnification hardie qui termine l'idylle intitulée HYLAS, adressée au chevalier de Pange.

De Pange, c'est vers toi qu'à l'heure du réveil
Court cette jeune idylle, au teint frais et vermeil.
Va trouver mon ami; va, ma fille nouvelle,
Lui disois-je. Aussitôt, pour te paroître belle,
L'eau pure a ranimé son front, ses yeux brillans :
D'une étroite ceinture elle a pressé ses flancs;
Et des fleurs sur son sein, et des fleurs sur sa tête,
Et sa flûte à la main, &c. . . . . .

On remarque, dans la plupart des compositions de l'auteur, ce desir, je dirois ce besoin, de les animer de formes nouvelles ou heureusement rajeunies, qui les fassent distinguer autant par l'invention que par l'exécution.

André Chénier a composé des épîtres, des élégies, des odes, des idylles et autres pièces; mais il n'a pas également réussi dans ces divers genres. Dans le nombre des pièces qui donnent une haute idée du talent de l'auteur, je pourrois citer des odes, et sur-tout la onzième, intitulée LA JEUNE CAPTIVE, dont je ne transcrirai aucun passage, parce

que l'ode entière, connue depuis long-temps, est restée dans la mémoire de toutes les personnes qui aiment les bons vers.

Parmi les élégies, il en est que l'auteur auroit sans doute retranchées de son recueil, s'il l'avoit publié lui-même : mais, dans plusieurs, l'auteur rend avec élégance et avec noblesse les sentimens vifs, doux ou véhémens qui l'inspirent ; quelques-uns charment par l'abandon le plus aimable. . . . .

En tête de l'idylle intitulée LA JEUNE TARENTINE, l'auteur n'avoit pas besoin d'écrire, *Élégie dans le goût ancien ;* le lecteur instruit l'auroit dit lui-même. . . . .

Je pense que le genre où l'auteur a montré un talent plus distingué, une véritable originalité, c'est celui de l'idylle. Aux sentimens tendres ou passionnés qui le caractérisoient, aux formes dramatiques des anciens, l'auteur a joint quelquefois, et avec le plus grand succès, des vues philosophiques. Telle est sur-tout l'idylle intitulée LA LIBERTÉ, qu'il faudroit citer toute entière pour en faire apprécier le mérite. C'est un drame qui présente une morale profonde, qui peint le cœur humain à grands traits, et qui sur-tout a l'avantage de laisser des impressions de justice et de vérité. . . . .

Un chevrier heureux s'adresse à un berger dont l'extérieur n'annonce pas le bonheur, et l'invite à se rapprocher de lui, à jouir des beautés de la nature et à guider son troupeau dans de frais pâturages. . . . . .

Le Berger. Que m'importe ! Est-ce à moi qu'appartient ce troupeau !
Je suis esclave.

Le chevrier l'invite à calmer ses peines, à se consoler en jouant de la flûte et en écoutant le chant des oiseaux.

Le Berger. Non, garde tes présens. Les oiseaux des ténèbres,
La chouette et l'orfraie, et leurs accens funèbres,
Voilà les seuls chanteurs que je veuille écouter ;
Voilà quelles chansons je voudrois imiter.
La flûte sous mes pieds seroit bientôt brisée.
Je hais tous les plaisirs : les fleurs et la rosée,
Et de vos rossignols les soupirs caressans,
Rien ne plaît à mon cœur, rien ne flatte mes sens.
Je suis esclave.

Le chevrier parle de liberté, de patrie.

Le Berger. Comme moi, je voudrois que tu fusses esclave.
Le Chevrier. Et moi, je te voudrois libre, heureux comme moi.
Le Berger. . . . .
Mon sort est de servir ; il faut qu'il s'accomplisse :

Moi, j'ai ce chien aussi qui tremble à mon service;
C'est mon esclave aussi. Mon désespoir muet
Ne peut rendre qu'à lui tous les maux qu'on me fait.

L'auteur, après divers développemens, que fournissent les sentimens et les opinions des deux interlocuteurs, finit par ce trait remarquable.

Le chevrier offre au berger une chèvre et un chevreau.

Le Berger. Oui, donne, et sois maudit..............
Ces dons sont pour mon cœur d'un sinistre présage :
De mon despote avare ils choqueront les yeux;
Il ne croit pas qu'on donne.

En terminant cet article, j'aurai occasion de parler de l'idylle du MALADE, où l'auteur a développé un talent non moins remarquable dans un genre différent, idylle qui seule suffiroit à la réputation de l'auteur.

Je ne dirai qu'un mot sur les formes de style, sur les expressions par lesquelles André Chénier a cru donner à ses compositions un caractère plus poétique.

En général, il n'a pas été heureux, ou, pour mieux dire, quand il n'a pas réussi, on s'en aperçoit trop aisément : au contraire, lorsque ses tentatives ont le succès qu'il s'étoit promis, plus ce succès est grand, moins on s'aperçoit du bonheur de ses innovations; car alors ces formes, ces expressions, semblent appartenir naturellement au talent de l'auteur.

Dans la belle idylle du MALADE, on trouve ces deux vers :

Ton corps débile a vu trois retours du soleil
Sans connoître CÉRÈS, ni tes yeux le sommeil.

Je ne m'arrêterai pas sur l'inconvenance du corps *qui a vu*, tandis qu'au vers suivant il est question des *yeux ;* mais je dirai qu'en se servant brusquement du latinisme CONNOÎTRE CÉRÈS pour *manger du pain*, ou plutôt *prendre de la nourriture*, l'auteur s'est rendu inintelligible à plusieurs lecteurs : d'ailleurs, quand même l'expression de CÉRÈS pour *le pain* auroit été sagement employée, il auroit fallu donner le pendant de la figure en disant *ni tes yeux MORPHÉE.*

Je me borne à cet exemple; je pourrois en accumuler un très-grand nombre. C'est ici le cas d'appliquer à André Chénier ce qu'il dit ailleurs de lui-même :

Et ma main, dans mes vers de travail tourmentés,
Poursuit avec effort de pénibles beautés.

Je ne sais si c'est l'habitude du grec et du latin qui l'a porté à décliner les participes présens, dans plusieurs occasions où ils n'auroient pas dû être déclinés, comme en ces vers :

Et les douces vertus, et les grâces décentes,
Les bras entrelacés, autour d'elle *dansantES*,
Veilloient sur son sommeil. *(Élégie XXX.)*

D'autres fois il donne à des adjectifs des régimes inaccoutumés; ainsi il dit à la Fortune :

Qui saïs, de ton palais, *D'esclaves abondant*,
De diamans, d'azur, d'émeraudes ardent,
Aux gouffres du Potose, aux antres de Golconde,
Tenir les rênes d'or qui gouvernent le monde. *(Élégie XXVII.)*

Cette faute, *abondant D'esclaves*, est d'autant plus désagréable, qu'elle se trouve dans un passage dont le dernier vers est très-beau d'image et de pensée.

Cette ambition d'augmenter nos ressources poétiques est très-marquée dans les tentatives que l'auteur a hasardées pour varier les formes de la versification; il a souvent brisé la césure des vers d'une manière qui choque l'oreille et le goût. Sans doute il convient de tenter des efforts pour corriger l'uniformité, la monotonie de nos grands vers; ce travail exige un goût sûr, une oreille exercée : mais, si ces hardiesses, qui, dans les bons poètes, sont une exception heureuse, une sage variété, deviennent dans un novateur une habitude presque constante, alors le rhythme est détruit, il n'y a plus d'harmonie, et, les rimes cessant de se répondre dans leurs rapports accoutumés, l'oreille ne reconnoît plus la versification française.

Je dois avouer cependant qu'il y a parfois de très-beaux effets d'harmonie dans les compositions d'André Chénier, et qu'il les doit à la coupe hardie et savante de quelques vers; mais, dans cette partie de l'art, encore plus que dans les autres, l'abus est a côté de l'usage. En veut-on des exemples frappans! J'en choisis deux dans la pièce intitulée LE JEU DE PAUME.

Avant de rapporter les huit vers, je transcrirai les expressions de l'auteur comme si elles avoient été écrites en prose, et j'avertis que le premier et les deux derniers vers ne riment pas.

« La liberté, du génie et de l'art t'ouvre tous les trésors. Ta grâce, » auguste et fière, de nature et d'éternité fleurit. Tes pas sont grands. » Ton front ceint de lumière touche les cieux. Ta flamme agite, » éclaire, dompte les cœurs. La liberté, pour dissoudre en secret nos » entraves pesantes, arme ton fraternel secours. »

Je doute que dans ces phrases, dont je n'ai déplacé aucun mot, l'oreille la plus exercée eût pu reconnoître les vers suivans :

La liberté, du génie et de l'art

T'ouvre tous les trésors. Ta grâce, auguste et fière,
De nature et d'éternité
Fleurit. Tes pas sont grands. Ton front ceint de lumière
Touche les cieux. Ta flamme agite, éclaire,
Dompte les cœurs. La liberté,
Pour dissoudre en secret nos entraves pesantes,
Arme ton fraternel secours. *(Strophe II.)*

La strophe XI présente une innovation encore plus extraordinaire : pour compléter le sens des deux vers qui la terminent, il manque un mot, que l'auteur a rejeté au commencement de la strophe XII.

Et de ces grands tombeaux, la belle liberté,
Altière, étincelante, armée, *(Strophe XI.)*

SORT. Comme un triple foudre éclate au haut des cieux,
Trois couleurs, dans sa main agile,
Flottent en long drapeau...... *(Strophe XII.)*

Il est évident que le poète a cru que ce mot SORT, rejeté ainsi à l'autre strophe, produiroit un bel effet d'harmonie; et il n'est pas moins évident qu'il s'est étrangement trompé. En faisant connoître ces écarts, ces erreurs d'un poète qui a autant de mérite qu'André Chénier, je dirai qu'il est vraisemblable qu'éclairé par les conseils de ses amis, par les critiques de ses ennemis, et par son propre goût, il auroit facilement renoncé à de telles innovations; et si je les ai relevées, c'est que j'ai craint que de jeunes écrivains ne s'autorisassent de l'exemple d'un auteur dont quelques ouvrages méritent d'être comptés parmi nos richesses poétiques.

J'ai annoncé que, de toutes les compositions d'André Chénier, l'idylle intitulée LE MALADE, et celle qui est intitulée LA LIBERTÉ, me paroissent les meilleures. J'ai fait connoître celle-ci ; je terminerai cet article en donnant une idée de l'autre, et en citant des passages qui justifieront ce que j'ai dit de son talent poétique.

Une mère, désolée de la maladie de son fils, implore le secours d'Apollon.

Dieu jeune, viens aider sa jeunesse; assoupis,
Assoupis, dans son sein, cette fièvre brûlante
Qui dévore la fleur de sa vie innocente.

Elle interroge ensuite son fils, qui répond :

Ma mère, adieu; je meurs, et tu n'as plus de fils;
Non, tu n'as plus de fils, ma mère bien aimée.
Je te perds : une plaie ardente, envenimée

Me ronge; avec effort je respire, et je crois
Chaque fois respirer pour la dernière fois.
Je ne parlerai pas : adieu; ce lit me blesse;
Ce tapis qui me couvre accable ma foiblesse;
Tout me pèse et me lasse. Aide-moi; je me meurs :
Tourne-moi sur le flanc. Ah! j'expire : ô douleurs!

Sa mère l'interroge encore, et le malade l'interrompt :

O coteaux d'Érymanthe! ô vallons! ô bocage!
O vent sonore et frais, qui troublois le feuillage,
Et faisois frémir l'onde, et sur leur jeune sein
Agitois les replis de leur robe de lin!
De légères beautés, troupe agile et dansante....
Tu sais, tu sais, ma mère! Aux bords de l'Érymanthe,
Là, ni loups ravisseurs, ni serpens, ni poisons.
O visage divin! ô fêtes! ô chansons!
Des pas entrelacés, des fleurs, une onde pure;
Aucun lieu n'est si beau dans toute la nature.
Dieux! ces bras et ces fleurs, ces cheveux, ces pieds nus
Si blancs, si délicats! je ne les verrai plus.
O portez, portez-moi sur les bords d'Érymanthe,
Que je la voie encor cette vierge charmante!
Oh! que je voie au loin la fumée à longs flots
S'élever de ce toit, au bord de cet enclos.....
Assise à tes côtés, ses discours, sa tendresse,
Sa voix, trop heureux père! enchante ta vieillesse.
Dieux! par dessus la haie élevée en remparts,
Je la vois, à pas lents, en longs cheveux épars,
Seule, sur un tombeau, pensive, inanimée,
S'arrêter, et pleurer sa mère bien aimée.
Oh! que tes yeux sont doux! que ton visage est beau!
Viendras-tu point aussi pleurer sur mon tombeau!
Viendras-tu point aussi, la plus belle des belles,
Dire, sur mon tombeau, « LES PARQUES SONT CRUELLES!

Enfin il la nomme; sa mère va la demander pour lui au vieillard, et retourne :

Haletante, de loin : « Mon cher fils, tu vivras!
» Tu vivras! » Elle vient s'asseoir près de la couche;
Le vieillard la suivoit, le sourire à la bouche.
La jeune belle aussi, rouge, et le front baissé,
Vient, jette sur le lit un coup-d'œil : l'insensé

Tremble; sous ses tissus il veut cacher sa tête.
« Ami, depuis trois jours tu n'es d'aucune fête,
» Dit-elle; que fais-tu! Pourquoi veux-tu mourir!
» Tu souffres. L'on me dit que je peux te guérir:
» Vis, et formons ensemble une seule famille;
» Que mon père ait un fils, et ta mère une fille. »

De pareils vers n'ont pas besoin d'être loués; malheur aux personnes auxquelles il faudroit en expliquer les beautés!

Je ne parlerai des compositions en prose d'André Chénier que pour dire qu'elles n'offrent aucune trace des efforts laborieux que l'on remarque trop souvent dans ses vers; elles ont pour objet des matières politiques, et elles avoient été publiées du vivant de l'auteur.

RAYNOUARD.

補譯西字漢 *Hán tsú sȳ ỹ poù : Supplément au Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glemona (imprimé en 1813 par les soins de M.* Deguignes), *publié, d'après l'ordre de S. M. le Roi de Prusse Fréderic-Guillaume III, par* Jules Klaproth. A Paris, imprimerie royale; première livraison, 162 pages gr. *in-fol.*

PREMIER EXTRAIT.

LORSQU'EN 1808 M. Deguignes fils fut chargé de faire imprimer le Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glemona, il n'y avoit personne en Europe qui eût acquis, par une étude pratique de la langue chinoise et des travaux approfondis et rendus publics, le droit de juger cet ouvrage, et d'indiquer à l'éditeur les améliorations dont il étoit susceptible. La copie qu'on en possédoit alors, et qu'on destinoit à l'impression, connue sous le nom de *manuscrit du Vatican*, passoit, par une sorte de tradition, pour un ouvrage accompli dans son genre, et l'on fit à l'éditeur une loi de la reproduire sans y rien changer. On lui permit seulement d'y faire quelques additions, en les distinguant par un signe particulier, et de remplacer l'ordre alphabétique des mots chinois, que les missionnaires avoient presque toujours suivi, par le système analytique des caractères, ou l'ordre des clefs, plus

commode pour les Européens, parce qu'il n'exige pas la connoissance de la langue parlée.

Mais, depuis cette époque, l'étude du chinois a pris en Europe un nouvel essor, et est même devenue l'objet d'un enseignement public. Il ne s'est plus agi, comme autrefois, de ressasser des notions élémentaires, ou de traiter, à l'aide de mémoires fournis par les missionnaires, quelques questions relatives à l'antiquité des Chinois, ou à la nature de leur écriture. C'est le savant auteur de l'Histoire des Huns qu'on a dû prendre pour modèle ; ce sont des extraits et des traductions des livres chinois qu'il a fallu faire, sans avoir, comme Fourmont et Fréret, des Prémare et des Gaubil pour correspondans à la Chine. Avec des moyens nouveaux qui manquoient à ces hommes habiles, mais privé d'autres genres de secours qui étoient à leur disposition, on a dû entreprendre une nouvelle série de recherches, approfondir la littérature, examiner la langue elle-même sous de nouveaux points de vue, étudier l'histoire et la géographie dans de nouveaux détails, et aborder enfin les livres qui traitent des sciences et des arts. Bientôt on a pu s'apercevoir de l'insuffisance des dictionnaires composés par les missionnaires pour tous ces objets, et l'on a reconnu que celui du P. Basile en particulier, excellent sans doute pour traduire à la Chine, et avec le secours des maîtres du pays, quelques sermons du latin en chinois, ou des fragmens d'ouvrages moraux du chinois en latin, n'étoit pourtant qu'un vocabulaire très-imparfait, désormais insuffisant pour les besoins des étudians.

C'est cette vérité dont M. Klaproth a pu être plutôt et mieux convaincu qu'un autre, qui lui a fait entreprendre la composition d'un supplément dont il publie en ce moment la première livraison. Appelés, en rendant compte de ce travail d'un savant étranger, à émettre en même temps notre opinion sur celui d'un voyageur estimable, d'un compatriote dont le nom, si honorable et si cher pour tous les amis des lettres et de la saine érudition, a droit à des hommages plus particuliers de la part des membres de l'académie des inscriptions, et des collaborateurs de ce journal, nous nous reprocherions de commencer l'exposé des imperfections qu'on peut remarquer dans le Dictionnaire imprimé, et qui ont rendu la publication d'un supplément indispensable, sans avoir auparavant payé un juste tribut d'éloges au zèle, à la patience et même à l'exactitude dont l'éditeur a fait preuve dans cette publication importante. L'impression d'un volume grand *in-folio* de plus de 1100 pages, avec un grand nombre de caractères chinois et de numéros de renvoi, étoit sans doute une entreprise pénible et laborieuse. En l'achevant, M. Deguignes s'est

acquis un honneur qu'on ne sauroit lui enlever, celui d'avoir le premier fait paroître un dictionnaire chinois imprimé, ouvrage attendu depuis cent cinquante ans, que notre nation devoit à l'Europe, et qui, malgré les nombreux défauts et les lacunes qu'on peut y remarquer, n'en est pas moins un livre éminemment utile, et n'en assure pas moins à l'éditeur la reconnoissance des savans.

Nous aurions besoin de rappeler ces sentimens que nous consignons ici avec franchise, si nous voulions donner une analyse suivie d'un morceau que M. Klaproth a admis à la tête de son ouvrage, et qui a pour titre: *Examen critique de l'édition du Dictionnaire chinois du P. Basile de Glemona.* Ce morceau, qui occupe 29 pages *in-folio*, contient un relevé de toutes les fautes et de toutes les omissions qu'on remarque dans le Dictionnaire imprimé, exposées et commentées avec une sévérité qu'on pourra trouver excessive. Cette raison, et d'autres encore, nous engageroient à passer entièrement sous silence l'*Examen critique*, s'il ne contenoit quelques notions que nous croyons neuves et d'une utilité générale, et si nous ne devions en tirer les considérations propres à faire ressortir l'utilité des différentes additions que M. Klaproth a fait entrer dans son Supplément. Effectivement, il règne entre ces deux parties de l'ouvrage une correspondance exacte. Les erreurs ou les omissions indiquées dans l'une sont corrigées ou réparées dans l'autre. On voit qu'on ne pourroit que difficilement les séparer dans l'analyse, et qu'il faut de toute nécessité connoître l'étendue du mal, si l'on veut apprécier l'utilité du remède.

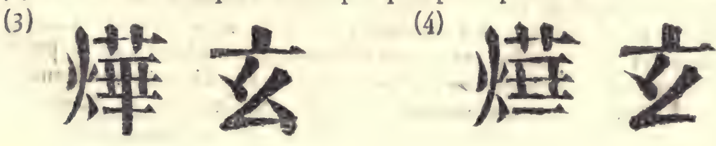
Parmi ces notions, que nous nous permettons d'indiquer aux commençans dans l'*Examen critique*, et que nous n'avons vues dans aucun autre ouvrage imprimé dans les langues de l'Europe, nous citerons les règles relatives aux noms d'hommes; elles sont rappelées à l'occasion d'une table des noms de familles, que le P. Basile avoit jointe à son Dictionnaire. On sait que le nombre des noms de cette espèce est déterminé à la Chine par un usage presque invariable: mais, comme il y en a plusieurs qui sont significatifs, on pourroit, si l'on n'y prenoit garde, les prendre, en traduisant, pour des mots ordinaires, et se voir entraîné par là dans les méprises les plus graves. La table du P. Basile ne sauroit faire entièrement éviter ce genre d'erreurs, parce que les noms des familles, les seuls qu'elle contienne, ne sont pas les seuls qui puissent causer de l'embarras, et que les noms individuels, les surnoms, les titres, presque toujours significatifs, n'y sont pas compris. M. Klaproth n'eût pu, sans entreprendre de rédiger un dictionnaire historique, songer à la compléter sous ce rapport; mais il a du moins

rétabli les noms de deux syllabes, omis par le P. Basile et par son éditeur, et parmi lesquels il s'en trouve de très-célèbres, tels que ceux de *Sse-ma* (1), *He-lian* (2), *'Weï-si*, *lu-wen*, *'Eou-yang*, et plusieurs autres. On désigne ces noms de deux syllabes par les mots de 姓復 *fou-sing* [noms doubles], et non pas 姓服 *fou-sing*, comme on le lit à la page 30 du Supplément ; c'est là une inadvertance causée par l'analogie des prononciations exprimées en lettres latines.

Le nom de famille se place toujours le premier, et quelquefois même, quand il s'agit de philosophes du premier rang ou d'écrivains supérieurs, on n'y ajoute que le mot *chi*, qui signifie *famille*, et l'on dit, par antonomase, *Hiu-chi*, la famille *Hiu*, pour *Hin-chin*, nom du premier et du plus illustre des lexicographes chinois ; *Tso-chi*, pour *Tso-khieou-ming*. Cet usage a aussi lieu pour les femmes. Le *ming*, nom propre, ou *petit nom*, est celui qu'on reçoit en naissant, qu'on se donne en parlant de soi, par lequel le fils se désigne lui-même en parlant à son père, le sujet en adressant la parole à son prince. La politesse ne permet pas d'employer le *ming* des personnes à qui l'on doit du respect, et les lois défendent de prononcer ou d'écrire celui des empereurs vivans. On cite à ce sujet un trait remarquable : l'empereur contemporain de Louis XIV, auquel l'usage européen a donné le nom de *Khang-hi*, avoit reçu en naissant le *petit nom* ou sobriquet de *Hiouan-ye* (3), *étincelle bleue ;* dès ce moment les caractères *hiouan* [bleu] et *ye* [étincelle] durent être évités dans l'écriture ; et, pour les écrire sans crime, il a fallu les tronquer dans tous les livres imprimés depuis cet empereur : c'est ce qu'on a fait en leur ôtant un trait (4), non-seulement dans le caractère simple, mais encore dans tous les groupes plus compliqués où ils entroient en composition. L'usage s'en est conservé jusqu'à présent, et, à chaque mutation de règne, le nombre de ces caractères ainsi tronqués doit nécessairement augmenter. La

(1) Nom de famille de deux historiens célèbres, Sse-ma-tsian et Sse-ma-kouang, et des princes de la puissante dynastie des *Tsin*.

(2) Famille tartare qui a fondé quelques principautés dans le nord de la Chine.



délicatesse et les scrupules des Chinois à cet égard se concevront mieux, si l'on songe que, sous le règne Khian-loung, un lettré fut décapité pour avoir osé, entre autres crimes, faire entrer dans un livre imprimé les petits noms des empereurs de la famille régnante.

Le *tseu* ou titre remplace le *ming*. C'est un nom qu'on reçoit à vingt ans, en prenant le bonnet viril; les filles le reçoivent quand elles sont fiancées. Ce titre est ordinairement pris, pour les lettrés, de quelque circonstance remarquable de leurs études ou relative à leurs examens. C'est le plus souvent un éloge de ce qu'ils ont offert de louable. Il en est de même du *hoeï*, ou titre posthume, qu'on donne à un homme après sa mort, et qui sert à le désigner dans les cérémonies funèbres que sa famille continue long-temps encore de faire en son honneur. Pour les empereurs, ce titre posthume se nomme *miao-hao*, nom de temple. On l'inscrit dans le temple des ancêtres sous ce nom qui lui est décerné quand il a cessé de vivre, et qui est destiné à exprimer l'opinion qu'on s'est faite de son caractère pendant son règne. Beaucoup de ces noms sont, en effet, l'expression anticipée du jugement de la postérité; d'autres marquent seulement les dispositions où s'est trouvé le nouveau prince à l'égard de son prédécesseur.

(La suite dans le cahier prochain.)

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

LA SOCIÉTÉ d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, a tenu sa séance publique à Châlons, le 30 août 1819. M. le baron Mergez, président annuel, a prononcé un discours sur les progrès de l'agriculture et des arts mécaniques. M. Caquot, vice-secrétaire, a rendu compte des travaux de la société et du résultat des concours. M. Chapron a lu un mémoire sur les effets comparés des cendres sulfureuses et du plâtre comme engrais; M. Vanzut, un discours sur l'imagination; et M. Brisson, ingénieur en chef, a fait un rapport sur le concours ouvert sur cette question: *Quels sont les meilleurs moyens de prévenir,* AVEC LES SEULES RESSOURCES DE LA FRANCE, *la disette des blés, et les trop grandes variations dans leur prix!* La société, qui avoit demandé aux concurrens de trouver ces moyens *dans les seules ressources de la France,* n'a pu décerner le prix, puisque les mémoires les plus remarquables admettoient l'importation, et par conséquent ne résolvoient pas entièrement le problème. Néanmoins trois de ces mémoires ont paru mériter des distinctions honorables, et la société a décerné, 1.° une médaille d'or de 200 francs à M. Pâris, ancien sous-préfet, auteur du mémoire n.° 9, portant pour épigraphe, *Libertas, ubertas;*

2.° une médaille d'or de 100 francs à M. le chevalier Chaillou des Barres, ancien préfet, auteur du mémoire n.° 12, ayant pour épigraphe, *Quand on étudie ces matières de bonne foi, l'on ne doit jamais suivre servilement aucunes traces ; et ce n'est pas comme à un guide impérieux qu'il faut avoir recours aux idées des autres, mais comme à un objet de comparaison utile après ses propres recherches* (Necker, *Sur la législation et le commerce des grains*) ; 3.° une mention honorable à M. Jean-Jacques Baude, de Valence, auteur du mémoire n.° 6, ayant pour épigraphe :

Nè, che poco io vi dia, da imputar sono,
Che quanto io posso dar, tutto vi dono. (Ariost. *Or. Fur. cant. 1, stanz. 3.*)

Concours sur les moyens de préserver les murs de craie des atteintes du salpêtre. En décernant une mention honorable à M. Mandel, doyen du collége de pharmacie, &c. à Nancy, auteur du mémoire ayant pour épigraphe, *Fortiora exturbant debiliora*, la société s'est réservé l'expérience du procédé indiqué ; et, si la pratique vient à l'appui de la théorie, il sera décerné, l'an prochain, à l'auteur, une médaille de première classe.

Concours sur la vaccine. 1.° Une médaille d'encouragement à M. Dufeux, chirurgien à Bouy, qui, dans l'année, a vacciné 445 sujets ; 2.° une première mention honorable à M. Delacroix, chirurgien à Châlons, qui en a vacciné 374 ; 3.° une seconde mention honorable à M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippes, qui en a vacciné 262.

Concours de statistique. 1.° Une médaille de première classe à M. Jolly, chirurgien à Châlons, auteur de la statistique de cette ville ; 2.° une médaille d'encouragement à M. Remy, chirurgien à Châtillon-sur-Marne, auteur de la statistique du canton de Châtillon-sur-Marne.

Enfin la société avoit demandé un discours sur ce sujet : *Les intérêts des Français de toutes les classes sont attachés au maintien de la Charte constitutionnelle.* Le prix, consistant en une médaille d'or de 500 francs, a été adjugé à M. Cyprien Anot, professeur au collége royal de Reims, auteur du mémoire n.° 6. Ce mémoire vient d'être imprimé à Châlons, chez Martin ; un vol. *in-8.°*

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composoient le cabinet de feu M. l'abbé Campion de Tersan, &c. dont la vente publique aura lieu, le lundi 8 novembre 1819 et jours suivans, à l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, n.° 16. Paris, impr. de Nouzou, chez Silvestre, *in-8.°* de 9 feuilles un quart. (Il se trouve dans cette collection un grand nombre d'éditions du XV.e siècle, beaucoup d'autres livres rares, et de curieux recueils d'opuscules difficiles à rassembler.)

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Courtois. Paris, impr. de M.me Huzard, chez Merlin, *in-8.°* de 28 feuilles. Prix, 4 fr. (La vente de cette bibliothèque commencera le 3 janvier 1820.)

Bibliotheca classica latina, sive Collectio auctorum classicorum latinorum, cum notis et indicibus ; deuxième livraison, imprimeries de P. Didot et de Panckouke, chez M. Laffitte, banquier, et chez M. Lemaire, éditeur, boulevart italien, n.° 11, 2 vol. *in-8.°* (Ce sont les tomes II du Virgile et du Tacite.)

L'Odyssée d'Homère, traduite du grec par l'auteur d'une traduction de

l'Iliade et de la Jérusalem délivrée (M. L. Br. d. de Pl.) Paris, impr. de Cosson, librairie de Bossange, 2 vol. *in-12.* Prix, 6 fr.

Solyme conquise, ou la Dispersion des Juifs; par Desquiron de Saint-Aignan, de l'académie d'Erfurt. Paris, impr. de Plassan, chez Rapet; 2 vol. *in-8.°* de 44 feuilles.

Cantate sur la restauration de la France, avec un préambule; suivie d'une ode sur le rétablissement de la statue de Henri IV, d'une élégie, d'une autre cantate, de stances et d'autres vers, par J. M. Aris. d'Gallia, auteur des opuscules intitulés: *l'Homme, ode, &c.; Tableau des malheurs et de la mort des illustres prisonniers du Temple, &c., &c.;* avec ces mots pour épigraphe: *Patriæ charitas. Utile dulci.* Cette brochure forme 24 pages *in-8.°* Prix, 75 cent.; par la poste, 85 cent. A Paris, chez Pillet, libraire, rue Christine, n.° 5.

Lao-seng-eul, comédie chinoise, suivie de *San-iu-leou,* ou les trois étages consacrés; traduite du chinois en anglais par F. Davis, et de l'anglais en français par Bruguière de Sorsum, avec additions du traducteur. Paris, chez Rey et Gravier: *in-8.°* de 15 feuilles. Prix, 4 fr.

Œuvres oratoires de Mirabeau, ou Recueil de ses discours, rapports, adresses, opinions, discussions, réparties, &c., à l'assemblée nationale; précédé d'une notice sur sa vie, et terminé par l'oraison funèbre que Cérutti prononça aux funérailles de l'orateur; orné de son portrait et d'un *fac simile* de son écriture, tome I. Paris, impr. d'Imbert, librairie de P. Blanchard, *in-8.°* Prix, 6 fr.

Le seizième Siècle en 1817, par l'auteur du Paysan et le Gentilhomme; seconde édition. Paris, Impr. de Dupont, librairie de Brissot-Thivars, *in-8.°* de 10 feuilles. Prix, 4 fr.

L'Hermite de Londres, ou Observations sur les mœurs et les usages des Anglais au commencement du XIX.e siècle. Le premier volume de cet ouvrage, qui doit en avoir quatre, paroîtra incessamment chez Pillet, imprimeur-libraire.

Voyage en Perse à la suite de l'ambassade russe en 1817, par Maurice de Kotzebue; traduit de l'allemand par Breton; orné de gravures coloriées. Paris, impr. de Le Normant, chez Nepveu, *in-8.°* de 18 feuilles. Prix, 6 fr.

Histoire de l'empire de Russie, par M. Karamsin; traduite du russe par MM. Saint-Thomas et Jauffret; tome III. Paris, impr. et librairie de Bélin, *in-8.°* de 410 pages. Voyez, sur les tomes I et II, ci-dessus, pag. 695-672.

Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe, depuis l'année 1783 jusqu'en 1814, par Jean Bigland: traduit de l'anglais, quant à la partie militaire, et continué jusqu'à l'année 1819, par J. Mac-Carthy. Paris, impr. de Fain, chez Mongie, 3 vol. *in-8.°,* ensemble de 96 feuilles. Prix, 21 fr.

De la Corse et des mœurs de ses habitans, par M. P. Agostini. Paris, impr. de Lefebvre, *in-8.°* de 15 feuilles. Prix, 3 fr.

Révolutions de Constantinople en 1807 et 1808; précédées d'observations générales sur l'état actuel de l'empire ottoman, par A. de Juchereau de Saint-Denys, de l'ordre de Saint-Louis et de celui du Croissant ottoman. Paris, impr. de Dupont, chez Brissot-Thivars, 2 vol. *in-8.°* Prix, 9 fr.

Réflexions d'un Français sur cette question: *Les inscriptions des monumens français doivent-elles être mises en latin ou en français?* Par A. R. Paris, impr. et librairie de Dondey-Dupré, *in-8.°* de 72 pages. L'auteur se décide pour la langue française; il reproduit la plupart des raisonnemens de Charpentier, et y joint des observations critiques sur quelques inscriptions latines.

Principes d'administration et d'économie politique des anciens peuples, appliqués aux peuples modernes, par Fr. Bilhon, ex-chef de bureau au ministère des finances, &c. Paris, imprimerie d'Égron, chez Louis, *in-8.°* de 25 feuilles. Prix, 6 fr.

Science du publiciste, ou Traité des principes élémentaires du droit, considéré dans ses principales divisions; ouvrage à l'usage de tous les peuples et de tous les temps, avec des notes (tom. I.er); par Alb. Fritot, avocat. Paris, imprim. de Feugueray, chez Arthus-Bertrand, *in-8.°* de 500 pages. Prix, 6 fr.

Discours qui a remporté le prix à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, en 1819, sur ce sujet: « Démontrer que » les intérêts des Français de toutes les classes sont attachés au maintien de la » Charte constitutionnelle »; par M. Cyprien Anot, professeur au collége royal de Reims. Châlons, chez Martin, imprimeur-libraire, *in-8.°* de 143 pages.

Traité théorique et pratique sur les lettres de change et autres effets de commerce; par M. A. Schübé. Strasbourg, chez Treuttel et Würtz, *in-8.°*

Mémoires de l'Académie royale des sciences, Institut de France, année 1817, tome II. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, *in-4.°* de 600 pages. Ce volume contient l'Analyse des travaux de l'académie en 1817, par MM. les secrétaires perpétuels; des notices historiques sur MM. Rochon et Messier, par M. Delambre; des Recherches sur la durée de la gestation et de l'incubation, par M. Tessier; un Mémoire de M. Biot sur les rotations que certaines substances impriment aux axes de polarisation des rayons lumineux; des Observations de M. Girard sur la vallée d'Égypte; un Mémoire sur la figure de la terre, par M. de la Place; un Mémoire sur le mouvement des fluides élastiques dans les tuyaux cylindriques, par M. Poisson; un Mémoire sur diverses mesures, par M. de Prony; un Mémoire de M. La Billardière sur le moyen employé par les rainettes pour s'élever le long des corps lisses.

M. le marquis de la Place vient de publier une quatrième édition de sa Théorie des probabilités. Paris, veuve Courcier, 1819, *in-8.°*: 4 fr.

Mémoire sur l'importation en France des chèvres à duvet de Cachemire, par M. Tessier. Paris, imprimerie et librairie de M.me Huzard, *in-8.°* de 2 feuilles.

Hermès classique, journal philologique, principalement consacré à l'explication claire et méthodique de la valeur des mots, en latin, en grec et en français; à l'examen et à la discussion des différentes leçons admises dans le texte des auteurs anciens; à l'interprétation des passages les plus difficiles des auteurs classiques, et contenant en même temps une annonce et une notice des livres nouveaux relatifs aux langues anciennes et à la philologie en général. Le prix de l'abonnement à l'*Hermès classique*, dont une livraison paroîtra chaque mois, est de 30 francs pour l'année. On souscrit chez Égron, imprimeur-libraire, rue des Noyers.

Annales françaises des arts, des sciences et des lettres, faisant suite aux Annales des bâtimens; par une société d'artistes et de gens de lettres: troisième année. On s'abonne au bureau des Annales, rue Saint-Martin, n.° 149. Le prix de l'abonnement, pour un an, est de 25 francs.

Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts, Salon de 1819; par Landon. Première et deuxième livraisons. L'ouvrage formera deux volumes. Prix, 30 fr. On souscrit au bureau des Annales, quai de Conti, n.° 15. Les deux premières livraisons contiennent 24 gravures au trait, représentant un égal

nombre de tableaux récemment exposés au Louvre; accompagnées de notices et d'observations critiques.

M. César Gardeton, rue Montorgueil, n.° 96, devant faire paroître, le 20 décembre prochain, la seconde année de ses *Annales de la musique*, ou *Almanach musical pour 1820*, prie MM. les musiciens, professeurs, marchands de musique, luthiers et amateurs, de lui faire parvenir, *franc de port*, l'indication précise de leurs demeures, ainsi que leurs observations, livres et musique. Cette seconde année offrira dans le chapitre *Variétés*, les articles suivans: *Mémoire sur le but de la musique et sur les qualités nécessaires à un bon compositeur; — sur les moyens de former de bons chanteurs au théâtre; — sur les compositions de L. A. Berthoven, et sur l'état présent de la musique à Vienne; — Notice sur l'état de la musique et des concerts à Saint-Pétersbourg et à Munich, &c. &c.*

Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe, par J. D. Meyer; tome III. A la Haye et à Paris, chez Foulon, *in-8.°* de 20 feuilles. Prix, 4 fr. 50 cent. Nous avons rendu compte des premiers volumes.

La république des lettres vient de perdre, le 7 octobre 1819, M. Philippe Loos, né à Bouxviller, département du Bas-Rhin, âgé de soixante-cinq ans. = Les principaux ouvrages qu'il a rédigés, sont: 1.° les *Archives des découvertes et inventions nouvelles*, faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, 11 vol. *in-8.°*, publiés depuis l'année 1808, et dont il paroît tous les ans un volume; 2.° le *Journal général de la littérature étrangère*, ou indication bibliographique des livres nouveaux en tout genre, cartes géographiques, &c., qui paroissent dans les divers pays étrangers, tous classés par ordre de matières; années 1801 à 1819, formant 19 vol. *in-8.°*: il en paroît un cahier tous les mois (les deux ouvrages périodiques ci-dessus seront continués); 3.° l'*Histoire des plus anciens solitaires chrétiens dans les déserts de l'Orient* (en langue allemande), 2 vol *in-8.°*, Leipsic, 1787; 4.° l'*Encyclopédie pour les artistes, &c.* (en langue allemande), 6 vol *in-8.°* Berlin, 1794 à 1798. = Il a fourni aussi beaucoup d'articles pour la grande Encyclopédie économique et technologique, publiée à Berlin par Krünitz et continuée par Florke.

ALLEMAGNE.

Hesiodi Opera et Dies: recensuit, variis lectionibus et scholiis ineditis instruxit Fr. Spohn; accedit epistola votiva ad Godofredum Hermannum et H. Schæferum. Lipsiæ, 1819, Weidmann, *in-8.°* Prix, 2 fl.

Hermanfried, &c.; Hermanfried, dernier roi de la Thuringe; tragédie en cinq actes; par le docteur G. Wetzel. Berlin, librairie de l'école, *in-8.°* de 123 pages.

Schauspiele &c.; Œuvres dramatiques de Meyer. Altona, Hammerich, *in-8.°* Prix, 1 rxd. 8 gr.

Reise &c., Voyage dans plusieurs gouvernemens russes, faits en 1782, 1801, 1807 et 1815; tome I.er Memmingue, Keyssner, *in-8.°*

Reise durch Skandinaven &c.; Voyage par la Scandinavie ou le Danemarck, la Suède et la Norvége, fait en 1817, par M. de Hallberg-Broig. Cologne, 1819, chez Prommerskirchern, *in-8.°* Prix, 3 fl.

Reise auf der Teufelsmauer, &c.; Voyage au Mur du Diable, ou Recherches sur les restes des moyens de défense employés par les Romains dans la Rhétie

située au-delà de Danube; par S. A. Büchner. Ratisbonne, 1819, *in-8.°*, avec une carte et un plan dessinés sur pierre.

Fr. Creutzer Meletemata ex disciplina antiquitatis: pars tertia; commentationes et commentarii in scriptores græcos. Lipsiæ, Hahn, *in-8.°*

Ejusdem Commentationes Herodoteæ. Ægyptiaca et Hellenica, pars prima. Subjiciuntur ad calcem summaria, scholia, variæque lectiones cod. Palatini. Lipsiæ, Hahn, 1819, *in-8.°*

Beitraege zur munzkunde &c.; Mémoires pour servir à la numismatique mahométane, ou Choix de monnoies rares et peu connues du cabinet de M. l'assesseur G. Sfluq, à Pétersbourg, décrites succinctement par C. M. Fraehn. Berlin, Reimer, *in-8.°*, avec une carte lithographiée.

Platonis quæ exstant Opera. Accedunt Platonis quæ feruntur scripta. Ad optimorum librorum fidem recensuit, in latinum convertit, annotationibus explanavit, indicemque rerum ac verborum accuratissimum adjecit Fr. Abtius; tomus primus. Lipsiæ, Weïdmann, *in-8.°*

Procli Diadochi et Olympiodori Commentarii in Platonis Alcibiadem priorem; nunc primùm edidit pluriumque codicum manuscriptorum varietatem lectionis adjecit Fred. Creutzer. Francfort, Broenner, *in-8.°*

Die Witterungskunde &c.; La Météorologie considérée dans ses principes; par le D.r Schoen. Wurzbourg, Kanze, *in-4.°* de 120 pages, avec une carte et douze tableaux lithographiés.

Einleitung &c.; Introduction à la physiologie de l'organisme humain; par le D.r Hempel. Gottingue, *in-8.°* Prix, 1 rxd.

Nutersuchungen &c.; Recherches sur les causes premières de la toux, sur la respiration et le croup; par le D.r Krimer. Leipsic, Cnobloch, 1819, *in-8.°* de 112 pages.

Geschichte &c.; Histoire de la médecine de Russie; par le D.r G. M. Richter. Leipsic, 1818 à 1819, Hartmann, 3 vol. gr. *in-4.°*

System thierheilkunde &c.; Système théorique et pratique de l'art vétérinaire; par le D.r D. Busch; tome I. Cassel, 1819, Krieger, gr. *in-8.°*

ANGLETERRE.

Litterary History &c.; Histoire littéraire du moyen âge; comprenant l'état des sciences, depuis la fin du règne d'Auguste jusqu'à leur renaissance dans le XV.e siècle; par J. Berington. Londres, Mawman, *in-4.°* de 727 pages.

Dana oisein mhic fhinn, air an cur amach airson maith coitcheannta muinntir nacgoeltachd (nouvelle édition des poèmes d'Ossian, publiée par John Mac-Gregor Murray, baronet). Dun-eidin [Édimbourg], 1818, *in-8.°*, 344 pages, avec une préface en gaélic.

Greenland, &c.; Le Groenland, et autres poèmes; par J. Montgomery. Londres, Longman, *in-8.°* Prix, 10 sh.

Iskander &c.; Iscandre ou le Héros de l'Épire, roman; par Arthus Spencer. Londres, Newman, 3 vol. *in-8.°* Prix, 16 sh.

L'Ape italiana a Londra, giornale per le colte persone della Gran Brettagna e d'Italia, *in-8.°* Le prix de chaque cahier de ce journal sera de 2 sh. Il paroîtra chaque mois.

The Tour of Africa, &c.; Voyage en Afrique, contenant une relation succincte de tous les pays de cette partie du monde visités jusqu'ici par les Anglais,

avec des remarques sur les mœurs et usages des habitans. Londres, Baldwin, *in-8.°*, avec une carte.

Journal of a visit in south Africa, &c.; Journal d'un voyage dans l'Afrique méridionale, fait en 1815 et 1816, par J. C. Latrobe. Londres, Lesley, *in-4.°* Prix, 2 guin.

A Voyage of the Persian gulf, &c.; Voyage sur le golfe Persique, et, par terre, de l'Inde en Angleterre, fait en 1817, par le lieutenant W. Hende. Londres, 1819, Longman, *in-8.°*

Le *Voyage de sir J. Oxley dans une partie jusqu'ici inconnue de la Nouvelle-Hollande* paroîtra incessamment, à Londres, chez Longman.

A Narrative &c.; Relation de l'expédition contre Alger en l'année 1816, sous le commandement de l'amiral Tamouth; par M. A. Jahnie, natif d'Alexandrie en Égypte. Londres, 1819, *in-8.°* Prix, 15 sh.

Samieson's Conversations on general history, &c.; Entretiens sur l'histoire générale, depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement de l'an 1819; par Alex. Samieson. Londres, Longman, *in-8.°*

Picquot's Sketch &c.; Esquisse de l'histoire moderne de l'empire d'Occident, depuis 476 jusqu'à la fin de 1818; par A. Picquot. Londres, *in-12*.

Memoirs of the Protector &c.; Mémoires du Protecteur et de ses deux fils Oliver et Henry, accompagnés de quelques lettres originales et d'autres papiers de famille; publiés par Olivier Cromwell, un des descendans de la famille du Protecteur.

Antiquities of Sicily, &c.; Antiquités de la Sicile, ou Recueil de vues, plans, &c. gravés par Pinelli de Rome. Londres, Murray, *in-fol.* Prix, 2 guin.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Asben
Barrabadi
Dongola
Bournou
Housa
Mallowa
Timbuctoo
Jolliba R.
Kallaghee
Daura
Oongoora
Kassina
Gau
Dibbie L.
Goobirree
Gambaroo R.
Chana
Sennaar
Fillani
Zamfarra
Sego
Bambarra
Doowarra
Garoo
Goorrooma
Yaoora
Mandingo
Koomba
Noofee
Wauwa
Kaybee
Callana
Fobee
Boussa
Barragoo
Kong
Mosee
Zoogoo
Yarriba
Desert
Apacca
Gamba
Dagwumba
Hio
Niger ou Quolla R.
Bayee
Caudee L.
Sharee R.
Bagarrimee
Kalafaradoo
Darfoor
Wadey
Bahooree
Gaman
Coranza
Inta
Booroom
Awissee
Pahmway
Shaybee
Rakkah
Quolla ou Kulla
Alagara
Mafegoodoo
Donga
Dahomey
Kosie
Kerrapay
Ashantee
Dankara
Aowin
Warsaw
Akim
Fantee
Ahanta
Amanahea
Benin
Waree
Bolaykee
Sappalah
Biafra
Badayhee
Okandee
Ancobra R.
Cape Coast Castle
Amina
Accra
Volta R.
Lagos R.
Moanda R.
Imbeekee
Kaylee
Sheckan
Gabon R.
Asheera
Ogoowai R.
Okota
Gaelwa
Oongobai
Encombe
Oorongoo
Tanyan
Zaire or Congo

Dessiné par Mr. Bowdich.
Gravé par Ambroise Tardieu rue du Jardinet No. 12.



JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1819.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1819.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1819.

Deux Lettres à Mylord Comte d'Aberdeen sur l'authenticité des Inscriptions de Fourmont; par M. Raoul-Rochette, *membre de l'Institut royal de France, Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque du Roi, l'un des Rédacteurs du Journal des Savans, &c.* Paris, 1819, imprimerie royale, *in-4.°* de 140 pages, avec figures.

M. Fourmont, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, avoit été chargé par Louis XV de parcourir la Grèce, afin d'y recueillir des inscriptions, des fragmens d'antiquité, des manuscrits. Cet académicien employa trois années dans ce voyage, et revint chargé d'une riche moisson de monumens en tout genre. Son retour fit une grande

sensation : on conçut même des espérances un peu exagérées des résultats de son voyage ; et lui-même, il faut en convenir, ne contribua pas peu à nourrir ces espérances, n'ayant pas une idée fort claire de la véritable valeur des objets qu'il rapportoit ; il alla jusqu'à se flatter de posséder une ancienne copie des *lois de Solon.* Quoi qu'il en soit, personne ne conçut aucun doute sur la véracité du voyageur et sur l'authenticité des inscriptions qui composoient sa collection. Des savans illustres, Fréret, Torremuzza, Barthélemy, les auteurs de la Nouvelle Diplomatique, Pacciaudi, Lanzi, citèrent, traduisirent et commentèrent avec confiance quelques-uns de ces monumens.

Cependant cet esprit de scepticisme qui avoit essayé de répandre des doutes sur des monumens maintenant placés hors de toute atteinte, tels que les inscriptions de Cyriaque d'Ancône, les fameuses tables eugubiennes, et jusqu'aux marbres de Paros, ne tarda pas à s'exercer sur les inscriptions de Fourmont. La forme, alors sans autorité, des lettres qu'on trouvoit dans plusieurs de ces inscriptions, les particularités de langage qu'elles présentoient et dont on avoit peine à se rendre compte, plusieurs faits nouveaux qu'on crut trouver en contradiction avec des faits connus, furent autant de motifs de soupçonner Fourmont d'avoir voulu en imposer au monde savant par des monumens forgés à plaisir. Ce qui contribua sur-tout à accréditer cette opinion, ce fut une lettre de Fourmont à M. de Maurepas, dans laquelle il convient *d'avoir fait briser, mutiler et enfouir les marbres, après avoir copié les caractères qui y étoient gravés* (1). Cette mesure barbare pourroit avoir été suggérée à Fourmont par un zèle mal entendu, afin d'assurer à sa patrie la gloire de publier la première des monumens si rares ; mais on aima mieux y voir une précaution pour cacher ses fraudes et faire disparoître les traces de son imposture.

Ces doutes étoient déjà fort répandus dans le monde savant ; et le

---

(1) M. Éd. Dodwell, dans son intéressant Voyage en Grèce, publié tout récemment, et dont nous rendrons compte, atteste que le souvenir de la conduite barbare de Fourmont subsiste encore aux environs de Sparte. Voici ses propres paroles *(tom. I, p. 406)* : « Après que j'eus copié quelques inscriptions, je vis » qu'on les retournoit et qu'on les cachoit sous des pierres et des buissons. » Comme je demandai les motifs de cette précaution inusitée, on me répondit » que c'étoit afin de les conserver, parce qu'un mylord français, qui avoit visité » Sparte, il y avoit bien long-temps, après avoir copié un grand nombre d'ins- » criptions, effaçoit les lettres avec un ciseau : on me montra même quelques » beaux fragmens de marbre dont les caractères avoient été barbarement effacés. » C'est un fait généralement reconnu à Misitrat, et il me fut rapporté par plu- » sieurs personnes comme une tradition reçue. »

préjugé, car on peut ainsi nommer une opinion dont les motifs n'avoient point été pesés mûrement, le préjugé, dis-je, contre l'authenticité des inscriptions de Fourmont commençoit à s'enraciner, lorsqu'un savant helléniste anglais, M. Richard Payne Knight, à la fin de son livre sur l'alphabet grec, attaqua en forme les inscriptions de Sparte et d'*Amyclæ*, qui sont les plus anciennes; il analysa et tâcha de faire ressortir les caractères de fausseté qu'il croyoit y avoir découverts. Comme, dans le cours de ce livre, il ne s'étoit nullement servi des inscriptions de Fourmont, il crut devoir exposer les motifs qu'il avoit eus de les négliger entièrement.

Jusqu'à présent les raisons de M. R. P. Knight étoient restées sans réponse; l'autorité d'un savant aussi distingué n'avoit pas peu contribué à consolider l'opinion déjà établie; et les inscriptions de Fourmont, au lieu d'enrichir le nombre des collections imprimées de ce genre, sont restées jusqu'à présent enfouies dans les cartons de la Bibliothèque du Roi.

Cependant, depuis un petit nombre d'années, l'opinion commençoit à devenir plus favorable aux monumens de Fourmont; les lettres qui avoient paru les plus étranges, les formes de langage qui avoient semblé les plus suspectes, se retrouvèrent sur des vases grecs, des médailles, des marbres qu'on découvrit peu à peu. Les inscriptions que Fourmont prenoit pour la copie des lois de Solon, se trouvèrent être des inscriptions extrêmement curieuses sur l'administration intérieure d'Athènes, et qui offrent les mêmes particularités de langage et d'orthographe que les marbres de Choiseul, découverts depuis la mort de Fourmont; leur authenticité ne pouvoit laisser le moindre doute. De même qu'on avoit conclu d'un petit nombre de traits douteux la fausseté du tout, on se trouva désormais assez disposé à croire à l'authenticité de la plupart des inscriptions d'après l'authenticité incontestable de quelques-unes, au point que l'académie de Berlin en fit prendre une copie exacte, qu'elle conserve dans ses archives et qu'elle se propose de publier.

Cependant les difficultés élevées par M. R. P. Knight n'étoient point encore levées : beaucoup de personnes, tout en convenant de l'authenticité d'un grand nombre de ces inscriptions, conservoient des doutes sur les plus anciennes; savoir, sur celles de Sparte et d'*Amyclæ*, et persistoient à croire que les objections de M. R. P. Knight étoient sans réplique. Lord Aberdeen, dans une lettre que M. Thomas Walpole a insérée parmi ses *mémoires relatifs à la Turquie*, en a tout récemment reproduit un certain nombre.

C'est à l'occasion de cette lettre que M. Raoul-Rochette a cru devoir

adresser à lord Aberdeen deux lettres, dans lesquelles il examine une à une et réfute les assertions de M. R. P. Knight, le plus souvent d'une manière qui laisse peu de prise à la réplique : c'est ce que nos lecteurs reconnoîtront dans l'analyse exacte que nous allons faire des discussions que contiennent ces deux lettres critiques. L'impression générale qui résulte de la lecture de ces lettres, c'est que M. R. P. Knight s'est laissé entraîner un peu trop loin par le desir d'enlever aux inscriptions de Fourmont toute autorité, et que ce desir ne l'a pas rendu très-sévère sur les moyens d'y parvenir ; cela seul peut expliquer comment il a pu échapper à un homme aussi ingénieux et aussi instruit des assertions inexactes et fausses.

Il commence par accuser Fourmont d'une exagération et d'un charlatanisme ridicules dans l'annonce des résultats de son voyage. « Il assura, dit » M. Knight, qu'il avoit fait les plus rares découvertes ; qu'il s'étoit procuré » une ancienne copie des lois de Solon ; et qu'après des fouilles opérées » sous sa direction par deux mille personnes dans les ruines d'*Amyclæ*, » il y avoit trouvé des monumens écrits, d'une antiquité supérieure à » tout ce qui avoit été produit jusqu'à ce jour. » Il est vrai, comme nous l'avons dit, que Fourmont se flatta d'avoir découvert une copie des lois de Solon : mais ce fut par précipitation et ignorance, et non dans le dessein d'en imposer; car il ne pouvoit douter, en ce cas, que sa fraude ne fût découverte au premier examen de ces inscriptions, qui contiennent toute autre chose. Quant aux *deux mille personnes employées à fouiller les ruines d'Amyclæ*, M. Raoul-Rochette atteste que, dans le journal de Fourmont, il n'en est fait mention nulle part; seulement, à propos de Sparte, et non d'*Amyclæ*, Fourmont dit : « QUINZE ouvriers travaillèrent, » et découvrirent plus de vingt inscriptions ; on augmenta le nombre des » ouvriers jusqu'à SOIXANTE. » M. R. P. Knight élève encore plusieurs doutes fondés sur des assertions que combat et réfute l'auteur des Lettres.

Mais venons aux objections de détail. 1.° « Les inscriptions de » Fourmont, dit-il, contiennent des modèles de l'art d'écrire, depuis » les plus anciennes époques de la tradition fabuleuse, jusqu'à la subversion des républiques grecques, c'est-à dire, depuis Eurotas, qui » est supposé avoir régné dans la septième génération avant la guerre » de Troie, jusqu'à Philippe de Macédoine. Dans des monumens gravés » à des époques si éloignées l'une de l'autre, on doit s'attendre à trouver » de grandes variations, soit dans la forme, soit dans l'emploi des » lettres ; et néanmoins les lettres de ces diverses inscriptions sont si » exactement semblables, qu'elles semblent toutes tracées par la même » main, et l'ouvrage d'une même personne. » Cette objection, qui seroit

très-forte si les faits qui l'appuient étoient exacts, tombe d'elle-même, quand on examine le tableau des lettres qu'offrent les inscriptions publiées par Fourmont, et que M. Raoul-Rochette a fait graver à la fin de son livre : ce tableau, qu'on trouve ci-joint, suffit pour montrer que la différence des formes s'accorde assez bien, en général, avec celle des temps.

2.° *Les terminaisons aux cas obliques sont, dans ces inscriptions, les mêmes que dans Pausanias.* M. Raoul-Rochette répond d'abord que, quand cela seroit, il n'en faudroit rien conclure; puis il montre, par des exemples tirés de deux inscriptions d'époques différentes, que les désinences sont loin d'être les mêmes.

3.° *On trouve dans ces inscriptions toutes les formes barbares des lettres, telles que le sigma* C *et l'epsilon* Ɛ, *employées seulement sous les derniers empereurs romains.* M. R. P. Knight est appuyé ici sur de graves autorités, Spanheim, Spon, Monfaucon, Corsini, Winckelmann, qui ont tous soutenu cette opinion sur la forme du *sigma* et de l'*epsilon ;* mais des monumens découverts depuis en démontrent la fausseté, et il est singulier que M. R. P. Knight n'en ait point eu connoissance. On retrouve en effet la forme de l'*epsilon* Ɛ sur des inscriptions antérieures à l'an 282 avant J. C., et le *sigma* C sur des médailles de Crotone et de Syris, qui sont peut-être du VIIe siècle avant J. C., mais qui ne sont certainement point postérieures au VIe, et sur d'autres monumens que M. Raoul Rochette rassemble et rapproche avec beaucoup de critique et d'érudition : il en termine l'énumération par un argument en faveur de la bonne foi du prétendu faussaire. Lorsque Fourmont rapporta ces inscriptions, l'opinion sur l'époque récente où cette forme de l'*epsilon* et du *sigma* s'étoit introduite, étoit générale parmi les savans : si donc il eût forgé ces inscriptions, il se fût bien gardé d'y introduire des lettres qui, par leur forme, auroient fait découvrir son imposture. Il n'a pas craint de produire ces lettres : c'est qu'il copioit naïvement, sans songer à tromper personne, et sans imaginer que le soupçon de fraude pût l'atteindre.

4.° M. R. P. Knight prétend que Fourmont, « pour donner à quelques-» unes de ses inscriptions un vernis d'authenticité, a été prendre sur des » médailles de Gortyne une forme singulière de *sigma* ϟ : mais malheu-» reusement, dit-il, ce prétendu *sigma* est un *iota ;* ce qui découvre à la » fois l'imposture et l'ignorance de Fourmont. » L'auteur des Lettres à lord Aberdeen s'élève encore victorieusement contre cette nouvelle imputation : il prouve que Fourmont n'a pas eu besoin de calquer son *sigma* sur l'*iota* des médailles de Gortyne; que cette forme de *sigma* se trouve

sur des médailles de *Siris*, de *Syracuses*, de *Fistulis*, des *Oresciens* en Macédoine, découvertes depuis, et sur d'autres monumens. L'exacte conformité de tous ces monumens avec ceux de Fourmont paroît à M. Raoul-Rochette, et nous paroît également, une preuve de l'authenticité de ces derniers.

M. Raoul-Rochette répond à d'autres objections de M. R. P. Knight, touchant la forme inusitée des boucliers dessinés par Fourmont, et la manière également insolite dont les titres des magistrats sont écrits en plus gros caractères que ceux qu'on a employés pour leurs noms, &c. « Pouvons-nous nous flatter, dit l'auteur avec raison, de connoître » assez bien tous les usages des Grecs, à des époques aussi reculées, pour » que nous soyons en droit d'assurer que tel monument est faux parce » qu'il nous offre une pratique nouvelle ! et cette observation n'a-t-elle » pas plus de force encore, lorsqu'il s'agit des habitans de la Laconie, » contrée de tout temps inhospitalière, dont les Grecs ne connurent » jamais bien les mœurs et les institutions, comme l'attestent les con- » tradictions nombreuses entre Hérodote, Thucydide et Xénophon, sur » les points les plus importans de l'administration de Sparte ! » Il cite pour exemple le dissentiment entre Hérodote et Thucydide, relativement au nombre des chevaliers formant la garde particulière des rois de Sparte (1) ; nous ajouterons l'exemple plus frappant encore de la cohorte *Pitanate* à Lacédémone, dont Hérodote parle en plusieurs occasions (2), et que Thucydide prétend n'avoir jamais existé (3).

J'arrive à l'objection la plus forte que M. R. P. Knight oppose à l'authenticité des inscriptions de Fourmont; elle se tire de l'inscription

ΟΓΑΙΙΚΕΤΕΡΚΕΡΑΤΕΕΣ

que le voyageur dit avoir copiée sur le fronton d'une chapelle dédiée par Eurotas à la déesse *Oga* ou *Onga*, ainsi qu'on l'induit de cette inscription même. Le critique anglais prétend que la chapelle et l'inscription sont également de l'invention du voyageur. « Comme la dédicace de » cette chapelle, dit-il, est supposée par Fourmont avoir été faite au temps » d'Eurotas, beau-père de Lacédémon, il étoit nécessaire de trouver » quelque autre titre pour les Lacédémoniens dans l'inscription du temple. » L'érudit Meursius fournit au voyageur ce qui pouvoit lui manquer; » car, dans ce texte d'Hésychius, tel qu'on le lisoit de son temps, Meur- » sius trouva ἰκτευκρατεῖς, Λάκωνες, d'où il conclut que ἰκτευκρατεῖς étoit » un ancien nom des habitans de la Laconie. Fourmont, en conséquence,

(1) Herodot. *VI, 56;* Thucyd. *V, 72.* — (2) Herodot. *III, 55; IX, 53.* — (3) Thucyd. *I, 20.*

» adopta ce nom avec une altération bizarre, et donna ces mots ΟΓΑΙ » ΙΚΕΤΕΡΚΕΡΑΤΕΕΣ pour l'inscription titulaire de la chapelle d'*Oga*: » mais depuis on a reconnu que ce nom est l'effet de la méprise d'un » copiste, qui transforma deux mots, dont l'un est explicatif de l'autre, » en un seul nom; en sorte qu'on lit aujourd'hui, dans le texte d'Hésy- » chius, Ἴκτευ, κραλέας, Λάκωνες, au lieu de Ἰκτευκραλέας. » Il s'ensuit que Fourmont auroit forgé pour un temple imaginaire une inscription puisée dans le texte corrompu d'un lexicographe.

Ce reproche est grave; et s'il étoit fondé, il suffiroit pour décréditer tous les monumens de Fourmont. Il se compose de deux assertions, dont l'une n'est point combattue par M. Raoul-Rochette aussi victorieusement que le reste; ce qui tient en partie au peu de renseignemens que les voyageurs ont recueillis sur les lieux. Reprenons les deux imputations, et examinons les l'une après l'autre: ce point en vaut la peine, puisque c'est l'argument principal des antagonistes de Fourmont. Lord Aberdeen vient à l'appui de la première, relative à la chapelle d'Oga, dont M. R. P. Knight nie absolument l'existence; bien qu'il ait parcouru tous les environs d'*Amyclæ*, ce voyageur assure que cet ancien édifice *a malheureusement disparu*. Il est vrai qu'il ajoute ensuite: *Le véritable édifice* (qui n'est pas celui que Fourmont a décrit) *existe encore sous la forme d'une chapelle grecque moderne, dans laquelle Fourmont, s'il a été lui-même réellement à Sparte, peut avoir vu les marbres que j'y ai trouvés en 1803.* Mais il ne résulte de ce passage autre chose, sinon qu'en admettant l'existence d'une chapelle d'Onga ou d'Oga, ce ne peut être celle dont parle Fourmont, mais un petit édifice dans le voisinage: ainsi l'édifice de Fourmont a disparu, ou tout au moins les voyageurs n'ont encore pu le voir. M. Dodwell, dans son intéressant Voyage, n'en dit pas un mot, en parlant d'*Amyclæ* (1): à la vérité, il ne dit point qu'il ait fait des recherches à cet égard. M. Raoul-Rochette cite un passage qui ne me semble point aussi formel qu'il le pense. M. Avramiotti, qui a publié en 1816 des observations critiques sur le Voyage en Grèce de M. de Châteaubriand (2), reproche à cet illustre écrivain d'avoir passé à *Amyclæ* sans voir cette chapelle d'*Oga*. Il s'exprime ainsi: « Mais (M. de Châteaubriand) ne mérite aucune » excuse pour n'avoir pas vu, à cinq cents pas du temple d'Apollon

(1) *A classical and topographical Tour through Greece*, tom. II, p. 412-414.

(2) *Alcuni cenni critici del dottore Avramiotti sul Viaggio in Grecia, che compone la prima parte dell' Itinerario da Parigi à Gierusalemme.* Padova, 1816, pag. 31.

» Amycléen, ce même magnifique édifice que décrit Fourmont » dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. » Il est long de seize pieds, large de dix; une pierre en forme le pavé, » une autre le couvre; quatre autres pierres formoient le derrière, le » devant et les côtés; toutes sont brutes et de couleur noire: la figure » de ce temple est celle d'une grotte. Après avoir monté trois gradins » formés d'une seule pierre, on y entre par une porte étroite qui n'ex- » cède pas quatre pieds. C'étoit un temple de l'antiquité la plus reculée, » consacré par le roi Eurotas à Minerve, dont le nom, qui étoit *Onga* » chez les Lacédémoniens, est sculpté sur le frontispice. » *M. Avramiotti*, dit M. Raoul-Rochette, *parle ici en témoin oculaire, en homme qui est sûr de son fait. Il décrit, comme existant et absolument conforme à la description de Fourmont, le temple de la déesse Onga: il atteste enfin que ce nom est gravé sur le fronton de l'édifice.* Je me permettrai d'observer que M. Avramiotti ne parle nullement en témoin oculaire; il ne dit nulle part *qu'il a vu:* il cite les Mémoires de l'Académie, et, en comparant le passage que je viens de traduire avec ce qui se lit pag. 402, tom. XV de ces Mémoires, on s'assure que ce que M. Raoul-Rochette croit être une description faite *de visu*, n'est autre chose que la copie mot pour mot de celle de Fourmont; il n'y manque aucune circonstance, pas même cette prétendue dédicace d'Eurotas, que M. Raoul-Rochette soupçonne lui-même, avec beaucoup de raison, être le résultat de quelque méprise de Fourmont. Ainsi le passage de M. Avramiotti ne prouve rien, ni pour Fourmont, ni contre M. de Châteaubriand, qui n'a pas si grand tort de n'avoir point vu ce que jusqu'ici personne n'a pu découvrir.

La première assertion de M. R. P. Knight reste donc sans réponse; et cela n'emporte pas du tout la conséquence qu'elle soit juste: car, selon toute apparence, la chapelle d'Oga aura été enveloppée par Fourmont dans la destruction qu'il se vante d'avoir exécutée des monumens d'*Amyclæ* et de Sparte (1). Venons à la seconde assertion. M. Raoul-Rochette cite fort à propos deux inscriptions copiées par Fourmont dans le même lieu, et que lord Aberdeen a retrouvées et citées exactement telles qu'on les lit dans le recueil de Caylus: ces inscriptions portent, entre autres, le mot *ὑποστάθεια*, tout-à-fait inconnu aux lexicographes, et qui atteste la fidélité de Fourmont dans la transcription des monumens. Cette coïncidence est une présomption en

(1) Voyez les passages de ses lettres, cités dans le Voyage de M. Dodwell, *tom. II, p. 407.*

faveur de l'autre inscription : on est donc naturellement porté à croire que celle du temple d'*Onga* doit être également authentique. De ce que des circonstances particulières ont pu la faire disparoître, ce n'est pas un motif suffisant pour la croire fausse. Mais, dira M. R. P. Knight, et la fausse leçon d'Hésychius ! J'avouerai, pour ma part, qu'il ne me semble nullement probable que Fourmont ait été chercher l'Ἰκτευκρατεῖς d'Hésychius pour en forger le mot ΙΚΕΤΕΡΚΕΡΑΤΕΕΣ : car, s'il faisoit tant que d'emprunter un mot à Hésychius, pourquoi le dénaturoit-il à ce point ! Dans la confiance où il étoit que la leçon de cet auteur étoit bonne, et désignoit bien réellement un nom des Lacédémoniens, selon l'opinion de Meursius, que gagnoit-il à ne le pas reproduire tel qu'il le lisoit dans Hésychius ! Il me paroît infiniment plus probable qu'il a donné ce mot comme il l'a lu. J'admets donc sans aucune difficulté, avec M. Raoul-Rochette, que Fourmont aura fait, en le lisant, quelqu'une de ces méprises qui lui sont familières, et qui d'ailleurs sont échappées à de plus habiles que lui. Ce qui me le persuade, c'est que ce même mot se retrouve avec quelque altération sur deux monumens : car, dans un autre endroit, Fourmont dit qu'il possède des inscriptions en boustrophédon, « où les magistrats *Pythii* » [Πύθιοι] sont nommés avec les officiers des tribunaux d'alors. Un » rond est au-dessous des noms des *Pythii*, et sur ce rond sont les » lettres ΙΚΤΕΟΚΡΑΤ, abréviation de ΙΚΤΕΟΚΡΑΤΕΕΣ, et au-dessous on » lit ΠΟΙΜΕΙΤΟΡΕΣ (1), &c. » Ces deux derniers noms désignent évidemment aussi des magistrats. Enfin on lit encore, sur une autre inscription tout-à-fait analogue à celle qui nous occupe, ΙΚΤΕΟΚΡΑΤΕΕΣ ΘΕΟ ΑΠΟΛΛΟΝΙ [les Ictéocrates au dieu Apollon] (2). Il est hors de doute que les deux noms ΙΚΤΕΟΚΡΑΤΕΕΣ et ΙΚΕΤΕΡΚΕΡΑΤΕΕΣ sont identiques et ne diffèrent que par une légère variété d'orthographe. Or, si Fourmont a inventé l'un, il a nécessairement forgé l'autre : mais alors pourquoi ce changement ! D'où vient cette différence qu'il a laissée entre les deux noms ! Pourquoi ne les point écrire tous deux de la même manière ! Cela ne peut s'expliquer que dans une hypothèse ; c'est que Fourmont copioit naïvement comme il lisoit ; et s'il les a écrits différemment l'un de l'autre, c'est qu'il a cru les lire ainsi. Ce rapprochement, que j'ajoute aux argumens de M. Raoul-Rochette, et qui corrobore son opinion, achève d'établir, avec un haut degré de probabilité, que Fourmont n'a point tiré son inscription d'Hésychius. Maintenant, que signifie le mot

(1) Fourmont, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr. tom. XV, p. 402.*
(2) Barthélemy, *ibid. tom. XXIII, p. 404.*

ΙΚΕΤΕΡΚΕΡΑΤΕΕΣ? M. Raoul-Rochette, partant de l'idée fort probable que Fourmont a mal lu, pense qu'il y avoit dans l'original ἘΤΕΟΚᾶΡΕΣ (mot analogue à ἘΤΕΟΚΡῆΤΕΣ ou ἘΤΕΟΒΟΥΤΆΔΑΙ), signifiant, *les vrais Cariens*, &c. Il s'attache à prouver qu'on retrouve des traces des Cariens dans l'Attique, à Mégares, à Epidaure; de celui des Lélèges dans la Laconie : or les Lélèges sont souvent unis aux Cariens (1); il en conclut que ceux qui ont consacré le temple d'*Onga*, ont pu se nommer ἐτεοκᾶρες, les *vrais Cariens.* Outre que cela me semble assez peu naturel, par des raisons qu'il seroit trop long de déduire ici, je trouve que, dans le mot ἐτεοκᾶρες, le trait principal, celui qui existe dans les trois leçons de Fourmont, savoir la finale κερατεες ou κρατεες, a totalement disparu. M. Malte-Brun, dans les nouvelles Annales des voyages (2), a proposé ingénieusement de séparer le mot, et de lire Ὄγα ἱκέτης Κράτης, c'est-à-dire, *à la déesse Oga, Cratès suppliant;* on pourroit lire dans un sens analogue, Ὄγα ἱκετησ(ία) Κράτης (3), *à la déesse Oga, protectrice des supplians, Cratès :* mais ces corrections et ces interprétations ne sauroient être que spécieuses. La place qu'occupe le mot ικτεοκρατεες dans les deux inscriptions que j'ai citées, prouve que le mot ne doit point être coupé en deux; et il résulte clairement de la première de ces inscriptions, que le mot ικτεοκρατεῖς ou ικτερκερατεῖς désigne des magistrats ou des officiers publics, dont la fonction nous est inconnue, peut-être parce que Fourmont a mal lu le mot : il est analoge à celui de ΑΝΙΟΚΑΡΑΤΗΡ [ἡνιοκράτης], qu'on lit dans une autre inscription de Laconie, et qui signifioit *maître de la cavalerie*, ou, selon Hésychius, *celui qui enseigne l'équitation à la jeunesse, chez les Lacons* (4). Ainsi, bien que mes idées sur le mot ΙΚΕΤΕΡΚΕΡΑΤΕΕΣ ou ΙΚΤΕΟΚΡΑΤΕΕΣ diffèrent un peu de celles de M. Raoul-Rochette, je me trouve tout-à-fait d'accord avec lui sur le fond de la question; savoir, sur le peu de probabilité qu'il y auroit de croire que Fourmont a forgé ce mot d'après Hésychius.

Je ne suivrai pas M. Raoul-Rochette dans l'examen de plusieurs autres difficultés élevées par M. R. P. Knight contre l'authenticité de l'inscription d'Oga, et je n'analyserai point quelques discussions savantes auxquelles il se livre; comme, par exemple, quand il prouve très-bien que le critique anglais a mal pris un passage de Denys le Périégète, pour établir

---

(1) *Cf.* l'ouvrage de M. Raoul-Rochette sur les Colonies grecques, *tom. I, p. 384.* — (2) Nouvelles Annales des Voyages, *tom. II, p. 187.* — (3) Ἱκετήσιος Ζεύς, τῶν ἱκετῶν ἐπόπτης. *Schol. Homer. ad Odyss. N. 213.* — (4) Je ne doute pas que ΗΝΙΟΧΑΡΑΤΕΡ ne soit une faute dans Hésychius, et qu'il ne faille lire ΑΝΙΟΚΑΡΑΤΕΡ, c'est-à-dire, Ἡνιοκράτης, et non pas Ἡνιοχάρτης, comme le pensent les éditeurs d'Hésychius et M. Raoul-Rochette, *p. 47.*

que les Pélasges sont venus en Italie après les Tyrrhéniens (1), ou lorsqu'il montre, par des exemples, que l'emploi de l'*omicron* de forme triangulaire se retrouve encore sur d'autres monumens que l'inscription d'Oga. Il se livre à une autre discussion importante sur l'existence d'un alphabet Pélasgique; mais j'en parlerai dans un second article, et je passe à la fameuse inscription d'*Amyclæ*, contenant un catalogue de prêtresses.

Cette inscription, que Barthélemy, Torremuzza, Eckhel et Lanzi ont regardée comme authentique, est vivement attaquée par M. R. P. Knight. Un des caractères de fausseté qu'il y trouve est dans le titre de ces prêtresses, ΜΑΤΕΡΕΣ ΚΑΙ ΚΟΥΡΑΙ ΤΟΥ ΑΠΟΛΛΟΝΟΣ, « titre, » ajoute-t-il, pour lequel l'abbé Barthélemy n'a pu produire aucune auto- » rité : d'Hancarville néanmoins a imaginé de rapprocher ce titre de celui » de *mères et de filles du bon Dieu*, en usage dans quelques couvens de » religieuses en France (2); ce qui montre d'où Fourmont a tiré ce » titre; car il n'a fait que traduire en grec un titre et des expressions » qui lui étoient familières. » M. Raoul-Rochette répond, en joignant aux deux autorités citées par Barthélemy (quoi qu'en dise M. R. P. Knight) pour justifier ce titre, d'autres autorités tirées des monumens grecs et latins, qui attestent que les ministres des dieux étoient fréquemment appelés πατὴρ, κόρος, κόρα, et en latin, *pater, mater sacrorum, filia.*

Dans cette même inscription, M. R. P. Knight s'étonne de trouver des particularités d'idiome tout-à-fait extraordinaires, telles que ΑΡΙΣΕΤΑΝΔΡΟΥ, ΑΡΙΣΕΤΟΜΑΧΟΥ, pour ΑΡΙΣΤΑΝΔΡΟΥ, ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ: il suppose que Fourmont a imaginé cette orthographe bizarre d'après les systèmes qui faisoient dériver le grec de l'hébreu. M. Raoul-Rochette observe que, sans aller chercher si loin la source d'une imposture prétendue, il eût été plus simple de se rappeler les exemples qui prouvent que les Lacédémoniens inséroient souvent une voyelle entre deux consonnes, soit par euphonie, soit pour toute autre raison; tels que παραχαλαθεις pour παρακληθεὶς, dans le décret contre Timothée, usage qui se retrouve même dans l'ancienne langue latine : ainsi *casteris* pour *castris*, dans l'inscription duilienne; *auceta, sinisterum, arbiterio, uragum*, pour *aucta, sinistrum, arbitrio, orcum, &c.* dans Festus.

---

(1) Τυῤῥηνοὶ μὲν ΠΡΩ͂Τ', 'ΕΠῚ δὲ σφισι φῦλα Πελασγῶν (v. 347): les mots πρῶτα et ἐπὶ ne se rapportent qu'à la position géographique des deux peuples; M. R. P. Knight a cru qu'elles indiquent des époques: le contre-sens est palpable.

(2) Ce titre de *mères et filles du bon Dieu* a été imaginé par M. R. P. Knight lui-même, car il n'y en a nulle trace dans l'ouvrage de d'Hancarville, où il assure l'avoir vu.

Une autre objection spécieuse de M. R. P. Knight contre l'inscription d'*Amyclæ* est relative aux génitifs, tels que ΚΑΛΛΙΚΕΡΑΤΟ pour ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΥΣ, qui sont contraires aux principes des déclinaisons grecques; il y voit une bévue de Fourmont, qui auroit confondu les deux déclinaisons des noms terminés en ΚΡΙΤΗΣ et en ΚΡΑΤΗΣ. M. Raoul-Rochette y répond par des raisons qui se réduisent à ce dilemme : « Ou » Fourmont étoit assez ignorant pour confondre les désinences de deux » déclinaisons grecques, et alors il est incapable d'avoir forgé l'inscrip- » tion d'*Amyclæ;* ou il connoissoit au moins les déclinaisons grecques, » et alors il se seroit bien donné de garde de laisser dans cette inscrip- » tion des irrégularités capables de faire douter de l'authenticité du mo- » nument. » Ce raisonnement me semble très-fort; il est assurément plus naturel de rejeter ces irrégularités sur un usage particulier au dialecte de Sparte, dont nous sommes si loin de connoître tous les idiotismes. D'ailleurs l'auteur rappelle que, dans les inscriptions anciennes, le Υ des génitifs en ΟΥ et en ΟΥΣ est souvent omis; ainsi ΠΡΟΚΟΝΝΗΣΙΟ pour ΠΡΟΚΟΝΝΗΣΙΟΥ, ΗΡΜΟΚΡΑΤΟΣ pour ΗΡΜΟΚΡΑΤΟΥΣ: on supprimoit également le *sigma;* ainsi ΙΠΠΟΤΑ pour ΙΠΠΟΤΑΣ : en sorte qu'après avoir écrit ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΣ pour ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΥΣ, on pouvoit fort bien écrire ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟ pour ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΣ. Je laisse de côté les autres citations tirées de monumens grecs et latins, par lesquelles M. Raoul-Rochette appuie cette supposition, qui, de quelque manière qu'on la considère, est infiniment plus probable que celle de M. R. P. Knight.

J'ai cru devoir parler avec détail des objets sur lesquels s'est exercée la critique du savant académicien ; cette analyse m'a entraîné un peu loin, et m'oblige à renvoyer pour un second article ce qu'il me reste à dire de ses lettres. Au reste, je me hâte de prévenir le lecteur que, dans le cours de cet ouvrage, l'auteur ne préjuge en aucune manière la question de l'authenticité des inscriptions de Fourmont. La forme de son ouvrage est purement négative; il combat les preuves qu'on a données contre cette authenticité : il veut seulement replacer la question au point où elle étoit avant qu'un préjugé défavorable se fût introduit et enraciné ; il veut qu'on en vienne à croire que Fourmont a pu être un homme fort peu habile, mais non un faussaire, sauf ensuite à administrer des preuves positives de la véracité de ce voyageur. Tout lecteur impartial conviendra qu'il a complétement atteint son but.

LETRONNE.

HISTOIRE DE JEANNE D'ALBRET, REINE DE NAVARRE, par M.[lle] Vauvilliers. Paris, L. Janet et Guitel, 3 vol. *in-8.°*; tom. I, lxx et 362 pages, avec un portrait de Jeanne d'Albret; tom. II, 450 pag.; tom. III, 490 pag.

EN rendant compte, il y a quelques mois (1), des Essais historiques sur le Béarn, de feu M. Faget de Baure, nous regrettions de ne trouver dans cet estimable ouvrage aucun détail sur la vie et l'administration de la mère de Henri IV. Cette princesse, recommandable par ses qualités personnelles, et à qui la France a dû le meilleur et le plus illustre de ses rois, n'avoit pas encore eu d'historien. Les récits qui la concernent, épars dans les histoires générales et dans quelques mémoires particuliers, n'avoient été rassemblés nulle part. Ce que Muret a écrit sur elle, se réduit à deux ou trois pages fort peu instructives (2). De deux notices (3) sur Jeanne d'Albret, publiées peu après sa mort, l'une est extrêmement succincte, l'autre n'est qu'une relation de sa dernière maladie, avec son testament et les épitaphes composées en son honneur. Il est vrai que le P. Mirasson, dans son Histoire des troubles de Béarn, imprimée en 1768, s'est un peu plus arrêté sur le règne de Jeanne; mais il n'a point entrepris d'offrir un tableau complet de sa vie publique ni de sa vie privée: l'auteur n'avait en vue que les dissensions en matières religieuses. Il restoit donc à faire une histoire proprement dite de Jeanne d'Albret; et c'est ce que M.[lle] Vauvilliers a entrepris, et ce qu'elle a, comme on va le voir, exécuté avec beaucoup de soin et de succès.

Plus d'une fois l'histoire d'une princesse écrite par une dame n'a été

---

(1) Journal des Savans, novembre 1818, pag. 666.

(2) *Marci Antonii Mureti pro Antonio rege Navarræ et Joanna ipsius uxore Oratio ad Pium IV, habita Romæ postridie id. dec. anno 1560.* Pag. 51-59 Operum Mureti, tom. I, edit. Lugd. Bat. 1789, *in-8.°* — La Bibliothèque historique de la France, n.° 25590, indique une « Oraison funèbre d'Antoine de » Bourbon et Jeanne d'Albret, roi et roine de Navarre, prononcée à Rome au pape » Pie IV, par M. Ant. Muret, en 1560. Paris, Le Megissier, *in-8.°* » Ce titre est extrêmement inexact: Antoine de Bourbon a vécu jusqu'en 1561, et Jeanne d'Albret jusqu'en 1572. Le discours prononcé par Muret, en 1560, n'est point une oraison funèbre, mais une sorte d'apologie.

(3) Brief Discours de Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, 1572, *in-8.°* — Discours au long du Portement de la Roine de Navarre, en sa maladie jusqu'à sa mort; dans le tome I des Mémoires sur le règne de Charles IX. Middelbourg, 1578, *in-8.°*

qu'une composition demi-romanesque, qu'un mélange de faits historiques et d'aventures fabuleuses. L'un des signes du progrès que le bon goût et les véritables lumières ont fait parmi nous, c'est le discrédit où ce genre bizarre et futile est enfin tombé. Il y a fort peu de chances pour qu'il se reproduise désormais avec quelque avantage : il faudroit du moins un rare talent pour lui attirer les suffrages ou même l'indulgence du public. Les limites des fictions et de l'histoire ont été posées ; et les productions qui tendroient à les confondre, ne sembleroient plus que monstrueuses. Aussi M.lle Vauvilliers n'a-t-elle point conçu un pareil projet ; et l'on prendroit une bien fausse idée de ces trois volumes, si l'on craignoit ou si l'on espéroit d'y trouver des teintes romanesques, et d'autres ornemens que ceux qui conviennent à la dignité du genre historique. Elle s'est prescrit au contraire les recherches laborieuses qui arrêtent les élans de l'imagination et commandent la plus sévère exactitude : elle indique d'année en année, depuis 1528 jusqu'en 1572, toutes les sources où elle a puisé les élémens de ses récits, les livres imprimés qu'elle a consultés, un grand nombre de manuscrits où elle a recueilli des renseignemens moins connus. Ses études et son travail ont embrassé toutes les parties et tous les détails du sujet qu'elle vouloit traiter.

Après un court *avant-propos*, où M.lle Vauvilliers expose le plan qu'elle s'est tracé à elle-même et les maximes morales qui l'ont dirigée, elle offre au lecteur, dans une introduction assez étendue, un abrégé de l'histoire du royaume de Navarre jusqu'en 1528. Cette analyse, malgré sa rapidité, n'est point aride, et c'est peut-être la partie la mieux écrite de l'ouvrage. L'auteur y jette d'avance beaucoup de lumière sur les événemens dont la vie de Jeanne d'Albret doit se composer. Cette vie n'est ici divisée ni en livres ni en chapitres ; un seul fil chronologique conduit le lecteur de 1528 à 1572 : ce sont, à proprement parler, des annales ; car il est assez rare que les événemens de deux années consécutives soient confondus ou rapprochés dans un même récit, et, pour l'ordinaire, l'auteur paroît craindre de revenir sur ses pas. Si une telle méthode ne contribue point à répandre plus d'intérêt dans l'histoire, elle peut au moins en garantir l'exactitude, en rendre les notions plus précises. Les faits ne prennent d'autre enchaînement que celui qu'établit leur succession même ; et les réflexions seules, ou de l'historien ou du lecteur, peuvent rapprocher ceux que l'intervalle des temps sépare.

M.lle Vauvilliers s'est particulièrement appliquée à rassembler tous les détails de l'éducation de Jeanne d'Albret. Nicolas Bourbon, poète latin alors célèbre, fut un de ses précepteurs. Jeanne, *naturellement véhémente*, apprit de lui à se commander à elle-même avant de songer à commander

aux autres, à se montrer au-dessus des hommes bien moins par le rang que par le mérite et l'habileté. Comme Nicolas, tous ceux qui entouroient la princesse, l'entretenoient sans cesse de résolutions et d'actions courageuses, capables d'agrandir et de fortifier son ame; on lui enseignoit de la vertu, d'abord ce qu'elle a d'aimable, ensuite ce qu'elle a de difficile. Mais, ajoute l'auteur, l'éducation de Jeanne se sentit de l'esprit du siècle; elle suça avec le lait les principes de la nouvelle doctrine. Il est certain que Marguerite de Valois sa mère la fit élever, sinon ouvertement dans la religion protestante, du moins suivant les maximes qui y conduisent; cette première direction a influé sur toute la destinée de Jeanne d'Albret.

Elle fut d'abord mariée, malgré elle, dès l'age de treize ans, au duc de Clèves, par ordre de François I.er: Paul III cassa ce mariage, et, en 1548, Jeanne épousa, sous d'assez tristes auspices, Antoine de Bourbon. Cette union déplaisoit à Marguerite de Valois, et ce fut l'un des chagrins qui la conduisirent au tombeau. Un premier fils de Jeanne mourut en très-bas âge; mais Henri IV naquit en 1553, et son éducation devint bientôt la principale occupation de sa mère. M.lle Vauvilliers a vivement senti l'importance de cette partie de son sujet; et quoique les détails de cette éducation se trouvent en plusieurs autres livres, ils se présentent ici sous un aspect qui leur donne un intérêt particulier. Cependant le progrès des dissensions religieuses, et la mésintelligence domestique qui ne tarda point d'éclore entre Jeanne et son époux, amènent dans cette histoire des faits à-la-fois plus éclatans et plus déplorables. Au milieu de tant d'événemens que nous ne pouvons entreprendre de parcourir, nous citerons, comme exemple du style de M.lle Vauvilliers et de l'esprit qui règne dans son ouvrage, l'article qui concerne les tentatives des Jésuites pour s'établir dans le royaume de Navarre.

« Ils étoient favorisés et appelés à Pamiers par Robert de Pellevé, » alors évêque de cette ville, homme dévoué aux Guises comme à » l'Espagne, et l'ennemi connu de la reine Jeanne. Pour mieux réussir » dans ses desseins, le prélat se déclaroit l'apôtre du savoir, en plaidoit » la cause avec éclat: le savoir, disoit-il, répand une lumière également douce et salutaire; il révèle à l'homme ses devoirs et ses droits, » *prépare* aux empires leur plus solide appui, assure le bonheur des » peuples. Mais personne, aucune institution n'est plus propre à le » propager, ni à *préparer* les heureuses destinées des générations futures, » que les Jésuites, vieux de savoir et d'expérience, d'un dévouement sans » bornes, et d'une pureté de mœurs capable de rassurer les cœurs les » plus scrupuleux. La ville de Pamiers et toute la province ne tarderoit

» pas à recueillir les fruits de leur sainte doctrine, si elle permettoit à » cette société d'établir dans ses murs un collége où la jeunesse iroit » s'instruire de leçons et d'exemples : tel étoit le langage du prélat. » Cependant la reine Jeanne avoit envoyé des commissaires à Pamiers. » Le conseil de la ville s'assembla ; il examina longuement et l'esprit » de l'institution des Jésuites, et les avantages que pourroit offrir un » jour leur établissement. Mais on reconnut que le collége de Pamiers, » soutenu et avivé par la reine Jeanne, n'avoit jamais été plus florissant ; » que, cette princesse, la plus éclairée de l'Europe, veillant particulière-» ment et à l'éducation de la jeunesse et au choix des professeurs, rien ne » motivoit un nouvel établissement de cette nature ; rien ne faisoit » présumer que l'on dût recourir à des secours étrangers, fussent-ils » estimables en soi, dans la culture d'un bien si heureusement défriché » par les naturels du pays ; que les nouveaux colléges des Jésuites » seroient autant de foyers de discorde qui ne manqueroient pas d'être » funestes aux états qui en souffriroient l'existence, puisqu'ils les » mettroient incessamment dans une dépendance toujours plus étroite, » quoique occulte, du pouvoir de Rome et de l'Espagne, qui se prêtoient » dans l'ombre un mutuel appui. Et comme dans la discussion on va » toujours trop loin, on passa rapidement de l'examen de la doctrine à » celui des mœurs, et l'on censura sans ménagement celles des Jésuites. . . » Les avis se réunissant, le conseil déclara qu'il regardoit les établisse-» mens des Jésuites comme pernicieux à l'État, à la cité, à tout ordre, » à la justice même, puisque ces religieux ne relevoient que de leur » général ; et il décida, malgré les intrigues réunies et de l'Espagne et de » la France, malgré les vives instances de Pellevé, que *la cité avoit prou » de moines nonains, qu'elle étoit remplie de telles gens oiseux qu'ils seroient » un jour pour se rendre maîtres des habitans, si on permettoit cette » fourmilière importune et fâcheuse*. . . L'évêque Pellevé, combattu de » tous côtés, mais irrité de sa défaite, persuada au roi de France que le » comté de Foix étoit infecté d'hérésie et conspiroit contre l'État. Le roi » et la reine de Navarre étouffèrent à l'instant même ces accusations » calomnieuses, et rendirent inutiles, pour cette fois encore, les » efforts du prélat. »

Parvenue à l'année 1563, M.lle Vauvilliers trouve dans les manuscrits du temps les preuves du projet d'un massacre général des Calvinistes. Dès-lors on n'attendoit qu'un moment favorable à l'exécution. Tous ceux qui n'étoient pas du parti des Guises, tous les hommes modérés dans leurs opinions religieuses, étoient qualifiés *suspects,* c'étoit le terme, et devoient être sacrifiés. Le chancelier de l'Hôpital et le connétable de

Montmorency étoient désignés comme les premières victimes; on avoit surnommé l'un *le traître chancelier*, et l'autre *le mauvais riche*. Des gens apostés devoient, à une heure indiquée, ameuter la populace; le parti qui ourdissoit ces trames, s'étoit donné le nom d'*association fraternelle*. Une lettre de Claude de Lorraine à Damville, qui fournit plusieurs de ces détails, étoit datée de 1563 : on a altéré cette date; mais la fraude est visible, puisqu'il est question, dans la lettre, de la maladie de la reine Catherine de Médicis: or ce fut en 1563 que cette princesse tomba dangereusement malade. D'ailleurs l'existence de ce projet est attestée par des lettres de Charles IX lui-même, écrites en 1563. Le complot fut découvert et déconcerté par Jeanne d'Albret, contre laquelle la cour de Rome fit éclater son courroux en 1564. Jeanne venoit d'essuyer de violens chagrins; après avoir gémi de la conduite pusillanime, des déréglemens et des injustices de son époux Antoine de Bourbon, après avoir été menacée par lui d'une répudiation honteuse, elle venoit de le voir mourir à peine âgé de quarante-quatre ans, et seule, dans toute la France, elle regrettoit ce foible et malheureux prince. Les troubles religieux, plus que jamais fomentés dans la Navarre et le Béarn, y prenoient un caractère alarmant. La cour de Rome saisit ce moment pour citer Jeanne devant le Saint-Office. On a plusieurs fois imprimé ce monitoire (1), et la protestation du roi de France (2), et le mémoire énergique et judicieux qui fut composé à cette occasion par Baptiste du Mesnil (3). M.lle Vauvilliers a inséré le texte latin et une version française du monitoire parmi les pièces justificatives annexées à cette histoire. Victorieuse, par sa fermeté, de ces entreprises déjà ridicules et impuissantes au XVI.e siècle, Jeanne eut ensuite à se défendre contre les parlemens de Bordeaux et de Toulouse, qui lui contestoient les pouvoirs qu'elle exerçoit dans ses états, et que lui avoient transmis ses ancêtres. Une conspiration se forma pour s'emparer de sa personne et la livrer à l'inquisition ; les doutes quelque-

---

(1) *Monitorium et citatio Officii sanctæ inquisitionis contra illustr. et seren. Johannam Albretiam reginam Navarræ.* Dans les Mémoires de Condé, 1743, *in-4.°*, &c. — (2) Protestation et remontrance du Roi de France au pape Pie IV sur la citation et monitoire fait à Rome contre la Royne de Navarre; 1564, *in-8.°* : insérée aussi dans les Mémoires de Condé. — (3) Mémoire dressé par Baptiste Dumesnil, avocat du Roi au parlement de Paris, sur les procédures faites à Rome contre la Royne de Navarre. . . pour être communiqué au pape Pie IV; avec le mémoire particulier du sieur d'Oisel, ambassadeur de S. *M.*, et la protestation et remontrances dudit seigneur Roi sur ladite citation. Dans la Bibliothèque du Droit français de Bouchel, pag. 549; — et chap. IV, n.° 27, des Preuves des libertés de l'Église gallicane.

fois élevés sur ce projet (1) sont ici dissipés par des témoignages positifs.

Dans un voyage qu'elle fit à Paris en 1566, elle a laissé des gages de son goût pour les lettres et les arts. Elle y a particulièrement recherché la société des hommes instruits. En visitant l'imprimerie de Robert Estienne, elle se mit tellement au fait des procédés de l'art typographique, qu'elle imprima elle-même un quatrain qu'elle improvisa tout exprès :

Art singulier, d'ici aux derniers ans,
Représentez aux enfans de ma race
Que j'ai suivi des craignans Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivans.

Mais les circonstances, qui devenoient de plus en plus orageuses, ne lui permettoient guère de se livrer à des goûts si paisibles. Les promesses et les lois de concorde étoient par-tout violées ; Jeanne s'épuisoit en vains efforts pour inspirer à Charles IX des résolutions sages et des sentimens d'humanité. Personne alors ne secondoit plus qu'elle le zèle de l'Hôpital, de Coligny et de tout ce qui restoit de sujets fidèles. Mais, en butte à la haine implacable de Catherine de Médicis, des Guises, de Philippe II et de la cour romaine, elle avoit besoin d'une extrême habileté pour se préserver, elle et son fils Henri, des attentats d'une faction si puissante et si effrénée. Elle conservoit quelque espoir d'éclairer enfin Charles IX. Ce n'est point à lui, écrivoit-elle à Élisabeth, qu'il faut s'en prendre, mais aux méchans qui l'environnent et qui ont fait *du prince le plus véritable du monde un faulseur de ses promesses.* Elle parvint à reconquérir ou plutôt à délivrer le Béarn, où l'on avoit introduit la rebellion et le désordre. Plusieurs historiens, et de Thou lui-même, lui reprochent l'infidélité commise à l'égard de quelques révoltés que Montgommery fit ou laissa massacrer indignement, quoiqu'ils eussent été compris dans la capitulation. M.lle Vauvilliers a soumis à un examen attentif cette imputation, qui suffiroit à flétrir la mémoire de Jeanne d'Albret. Ce n'est point assez peut-être, pour la disculper, que d'alléguer une lettre qu'elle écrivit au duc d'Anjou, et où elle désavoue cette exécution barbare ; le silence gardé par Catherine de Médicis sur cette affaire n'est qu'un argument négatif qui ne dissiperoit pas tous les soupçons : mais on a des billets autographes de Montgommery à la reine de Navarre, depuis le 27 juillet jusqu'au 15 septembre 1569, qui prouvent que, dans cet intervalle, il n'avoit reçu d'elle aucun ordre ni aucun avis ; or le massacre des rebelles eut lieu le 24 août, le jour même qui, peu d'années après, devoit être celui d'un plus épouvantable attentat. Jeanne étoit

(1) Voyez un mémoire de M. Garnier, tome L du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

à la Rochelle, d'où elle ne communiquoit avec Pau que fort difficilement. Tout porte à croire que cette horrible résolution fut dictée par la vengeance au nouveau conseil municipal de Pau, composé d'hommes qui venoient d'être proscrits eux-mêmes. Disons donc, avec le P. Mirasson, que « s'il y eut des catholiques injustement mis à mort, ce fut » à l'insu de Jeanne et contre son intention. »

Jeanne et Coligny ne voyoient la guerre civile qu'avec horreur; ils étoient disposés à tous les sacrifices pour l'éviter: mais le seul gage de paix qu'ils auroient trouvé digne de confiance, on s'obstinoit à le leur refuser; c'étoit le rappel du chancelier de l'Hôpital; la cour s'excusoit sur la vieillesse de ce magistrat (il n'avoit que soixante-quatre ans); ce grand âge, disoit-elle, ne permettoit plus qu'il soutînt le lourd fardeau de la justice. Il étoit plus vrai que les courtisans craignoient eux-mêmes le poids de ses vertus, et ne vouloient pas d'un tel homme entre eux et Charles IX. Un gage beaucoup moins sûr fut le mariage du jeune roi de Navarre avec la sœur du roi de France. Jeanne ne se fit point illusion sur cette alliance, et ne céda qu'après une longue résistance aux conseils de ses amis et à l'empire des conjonctures. Le contrat étoit signé, et les préparatifs de la noce fort avancés, lorsqu'elle mourut le 9 juin 1572, après trois jours de maladie, à l'âge de quarante-quatre ans. On sait à quels soupçons donna lieu cette mort soudaine. M.[lle] Vauvilliers paroît n'avoir découvert aucun renseignement nouveau qui tende à les confirmer ou à les dissiper. On trouveroit même sur cet article un peu plus de détails dans une note qui se lit à la suite de la Henriade et qui se rapporte à ces vers du second chant:

> Hymer *(dit Henri IV)*, qui de nos maux fus le premier signal,
> Ton flambeau, que du ciel alluma la colère,
> Éclairoit à mes yeux le trépas de ma mère!
> Je ne suis point injuste, et je ne prétends pas
> A Médicis encore imputer son trépas;
> J'écarte des soupçons peut-être légitimes,
> Et je n'ai pas besoin de lui chercher des crimes.

Les dernières pages de l'ouvrage de M.[lle] Vauvilliers concernent le mariage de Henri IV et le massacre de la Saint-Barthelemi, qui l'a suivi de si près; mais ces deux articles sont fort succincts, et servent seulement à compléter en quelque sorte le dénouement de cette histoire. On doit des éloges à tout ce travail, à l'exactitude des récits, à la sagesse des réflexions, à la morale pure et austère de l'auteur. Ce livre, destiné à l'instruction de la jeunesse, peut intéresser un bien plus grand nombre de lecteurs. Le style a peu d'éclat, et quelquefois peut-être il n'a pas toute l'élégance ni même toute la correction possible; mais il n'est point sans

mouvement, et il est toujours simple, facile et clair. Dans le troisième volume, les pièces justificatives, et la table indicative des sources, sont suivies d'une table alphabétique des matières, qui remplit près de deux cents pages.

DAUNOU.

THE KAMOOS OR THE OCEAN, an arabic Dictionary, by Mudjooddeen Moohummud-oobno Yacoob of Feerozabad; collated with many manuscript copies of the work, and corrected for the press, by Shyk Ahmud-oobno Moohummudin il Ansarey ool Yumunee-yoosh Shirwanee, *a native of Arabia, now employed in the arabic department of the College of Fort-William :* in two volumes. Calcutta, 1817 : 1978 pages petit *in-fol.*

EN annonçant la publication d'un ouvrage tel que le Kamous, dictionnaire arabe de Firouzabadi, nous ne saurions mieux faire que de transcrire ce qu'en dit feu M. Lumsden dans la courte préface qu'il a mise à la tête du premier volume : « Il n'est pas besoin d'offrir aucune » observation sur le mérite d'un ouvrage connu de réputation de tous » les hommes instruits en Europe, et tenu universellement, en Asie, » pour le meilleur dictionnaire arabe qui ait jamais paru à aucune époque » et dans quelque pays que ce soit. »

M. Lumsden expose ensuite, d'après la préface de Firouzabadi lui-même, les circonstances qui ont donné lieu à la composition de cet ouvrage. Firouzabadi, que sa vaste érudition, sa profonde connoissance de la langue arabe, ses voyages, le séjour qu'il avoit fait dans différentes contrées, et une riche bibliothèque, rendoient plus propre que personne à composer un dictionnaire de la langue arabe, plus riche que ceux qu'on avoit faits avant lui, entreprit ce travail et forma le plan d'un dictionnaire complet de cette langue, dans lequel il devoit réunir tout ce qu'on trouvoit dans les deux ouvrages de ce genre qu'il jugeoit les moins imparfaits; savoir, *le Mohkem* المحكم et *l'Obab* العباب. Le premier de ces dictionnaires est l'ouvrage d'Abou'lhasan Ali ben-Ismaël, surnommé *Ebn-Seïd*, mort en l'année 458 de l'hégire [1065-1066 de J. C.]; le second, qui se compose de vingt volumes, a pour auteur Hasan ben-Mohammed, de Sanaa, mort en 650 [1252-1253]. L'un et l'autre de ces ouvrages ne nous sont connus que de nom.

Firouzabadi devoit suppléer ce qui pouvoit manquer à ces deux ouvrages, et appuyer chacune de ses explications d'autorités et de citations. Le résultat de ce grand travail fut intitulé *le Lami* اللامع, ou plus exactement اللامع المعلم العجاب الجامع بين المحكم والعباب. M. Lumsden rapporte que le *Lami* formoit soixante volumes, et ajoute que, si l'on en croit la renommée, il existe encore dans la bibliothèque de l'un des princes du Yémen. Nous sommes plus portés à penser que Firouzabadi n'a jamais achevé le dictionnaire qu'il avoit entrepris sur ce vaste plan, pour lequel il avoit amassé de nombreux matériaux, et auquel il avoit donné le nom de *Lami*. Suivant Hadji-Khalfa, Firouzabadi ne termina que les cinq premiers volumes de cet immense dictionnaire; et lui-même, dans sa préface, ne dit point, comme semble l'avoir cru M. Lumsden, que cet ouvrage formoit soixante volumes: il dit seulement qu'il l'avoit évalué par conjecture à soixante volumes, dont l'acquisition seroit très-difficile à ceux qui voudroient se le procurer; et qu'en conséquence on l'avoit prié de s'occuper d'abord d'un ouvrage plus abrégé,

ففاق كلّ مولّف هذا الكتابُ غير انى خمّنته فى ستين سفرا يعجز تحصيلُه الطلاب
وسُئلتُ تقديمَ كتاب وجيز على ذلك النظـــــــــــــــــام

M. Lumsden se contente de donner sur l'auteur du Kamous quelques détails historiques, tirés de la Bibliothèque orientale. L'éditeur arabe M. Ahmed ben-Mohammed, qui a aussi mis à la tête de cette édition une courte préface écrite en arabe, s'est un peu plus étendu sur la vie de l'auteur. Mais, pour ne point alonger inutilement cette notice, nous renverrons nos lecteurs à l'article que nous avons consacré à Firouzabadi (Medjd-eddin Abou-Taher Mohammed ben-Yakoub) dans le tome XIV de la Biographie universelle, et nous nous contenterons de rappeler ici que ce savant mourut en l'an de l'hégire 817, le 20 du mois de schawal [2 janvier 1415], âgé de plus de quatre-vingts ans, dans la ville de Zébid, où il exerçoit depuis vingt ans les fonctions de kadhi suprême.

L'éditeur du Kamous, auquel la littérature arabe et le collége du Fort William ont de si grandes obligations, ne pouvoit entreprendre aucun travail plus digne de toute notre reconnoissance, qu'une édition de cet ouvrage. Il y a long-temps que nous avions exprimé le desir de voir les dictionnaires de Djawhéri et de Firouzabadi rendus accessibles à tous les amateurs des lettres orientales par la voie de l'impression; mais nous étions loin de nous flatter que ce vœu se réalisât de notre vivant. Non-seulement il est accompli, par rapport du moins au plus nécessaire de ces deux ouvrages, et l'on a vu paroître presque en même temps l'original du Kamous à Calcutta, et une traduction turque du

même livre, sortie des presses de Scutari; mais ce qui n'est pas moins heureux, c'est que l'édition arabe a été faite avec tout le soin que demandoit une entreprise aussi importante. L'éditeur a eu sous les yeux onze manuscrits du Kamous, beaucoup d'autres dictionnaires, traités de philologie et commentaires, entre autres *le Sihah* الصحاح de Djawhéri, *le Néhayet* النهاية d'Ebn-alathir Djézéri, *l'Asas albélagat* اساس البلاغة de Zamakhschari, divers commentaires sur le recueil des Séances de Hariri, &c. Un caractère nouveau, d'un usage commode, et très-facile à lire, quoiqu'il ne manque pas d'élégance, a été gravé exprès pour cette édition. Par-tout les voyelles ont été mises avec exactitude; ce qui, dans un dictionnaire, est d'une très-haute importance. M. Ahmed a été aidé, tant dans la collation des manuscrits que dans la correction des épreuves, par un autre savant, natif de l'Orient, M. Awhad-eddin Ahmed Bildjirami, et ils ont l'un et l'autre consacré tous leurs soins à cette édition. Ainsi rien n'a été négligé de ce qui pouvoit contribuer à sa perfection et augmenter le prix de ce magnifique présent fait à la littérature arabe.

S'il est vrai que, dans les grandes cheses, la seule intention de bien faire donne des droits à la reconnoissance, *in magnis voluisse sat est*, à quel tribut d'estime et de gratitude ne peuvent pas prétendre ceux qui exécutent avec un succès complet des entreprises aussi importantes que difficiles! Sans doute tous ceux qui cultivent la littérature arabe, partageront nos sentimens envers les éditeurs du Kamous, et envers le gouvernement qui met avec une sorte de profusion tous les moyens de succès entre les mains des hommes capables d'en faire un aussi bon usage. Avec de pareils moyens, quels progrès ne doit pas faire parmi nous la littérature orientale, et de quel courage ne doit pas se sentir animée la jeunesse studieuse que son goût porte vers cette carrière si difficile, et, jusqu'à ces derniers temps, si dépourvue de secours et d'encouragemens! Espérons qu'ils ne seront pas perdus pour le XIX.e siecle, et qu'il sera pour elle ce qu'ont été le XVII.e et le XVIII.e pour les lettres grecques et latines.

SILVESTRE DE SACY.

SAEMMTLICHE DRAMATISCHE WERKE, &c., c'est-à-dire, *Œuvres dramatiques complètes du docteur* George Reinbeck, *Conseiller du Roi de Wurtemberg et professeur &c.*; 3 vol. *in-8.o* Heidelberg, chez Joseph Engelman, 1817 et 1818.

CE recueil renferme sept pièces de théâtre, drames, comédies ou farces. De ce nombre, trois peuvent être regardées comme des ouvrages

originaux ; trois autres sont des imitations avouées de pièces françaises ou russes; la septième enfin, quoique donnée pour originale par l'auteur, est si pleine d'emprunts évidens, que nous hésitons à lui conserver ce caractère. Dans le compte que nous avons à rendre de ces trois volumes, nous commencerons par les pièces imitées, qui ne nous arrêteront pas long-temps.

Nous n'avons en effet presque rien à dire de *Lisinka*, drame en cinq actes, imité du russe; c'étoit le coup d'essai de l'auteur original, M. Ilgin. Il eut beaucoup de succès en Russie : mais l'imitation allemande n'a pas encore été représentée, et M. Reinbeck convient lui-même que les deux reconnoissances qui s'y trouvent, rendent cette pièce plus romanesque que romantique; observation qui, soit dit en passant, peut mettre sur la voie pour faire entrer ces deux mots dans un nouveau dictionnaire de synonymes, en cas que l'académie française accorde le droit de bourgeoisie au dernier.

La Créance, imitation du *Deuil* de Hauteroche, n'a pas plus d'intérêt pour nous. C'est une farce qui a réussi à Weimar et à Stuttgard; mais l'auteur croit qu'elle a été sifflée à Vienne. Pour en juger équitablement, M. Reinbeck desire qu'on la compare non-seulement avec l'original, mais avec une ou deux autres imitations allemandes; nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de les dispenser de cet examen.

Le Virginien, comédie en trois actes, n'est pas non plus la seule imitation qui ait paru en Allemagne de *l'Habitant de la Guadeloupe* de feu Mercier. M. Reinbeck n'a pas fait de grands frais d'imagination, en transportant la scène de France en Russie, en substituant au financier français un conseiller d'état russe, et en supposant que sa pauvre cousine est la veuve d'un officier supérieur : mais il faut lui tenir compte d'un changement plus heureux. L'agent de change, dont le rôle est assez insignifiant dans la pièce originale, est ici remplacé par un ancien valet-de-chambre français du millionnaire, qui, après avoir quitté en Amérique le service de son maître, cherche, comme tant d'autres Français le faisoient alors, à entrer en qualité d'instituteur chez quelque grand seigneur russe. M. Reinbeck nous dit que les abus de cette vogue où étoient alors les émigrés à Saint-Pétersbourg, et le dommage qui en résultoit pour les Allemands, lui avoient suggéré l'idée de ce rôle. Nous rendrons justice à son patriotisme, et, sans aucune espèce de rancune, nous avouerons qu'il a jeté par-là un peu de comique dans le drame qu'il imitoit.

La pièce dont l'originalité nous paroît douteuse, a pour titre le *Billet de logement*, comédie en trois actes. Une nouvelle de M. Langbein

en a fourni le sujet. Un jeune homme trouve moyen de s'introduire chez sa maîtresse par un billet de logement qu'il dérobe à un soldat français dont le régiment passe dans la ville. Ceci rappelle déjà, comme on voit, le second acte du *Barbier de Séville.* Mais ce n'est pas le seul emprunt que M. Reinbeck ait fait à Beaumarchais. Sa pupille est logée, comme Rosine, chez un tuteur vieux et avare, qui veut, comme Bartolo, éviter les comptes de tutelle en l'épousant, et on le détermine pareillement à sacrifier ses prétentions, en le dispensant de rendre ses comptes. Ce que M. Reinbeck a ajouté de plus important à cette légère intrigue, c'est le rôle d'un oncle du jeune homme, ennemi déclaré du mariage: pour le forcer à laisser faire celui de son neveu, on lui persuade que celui-ci va prendre décidément parti dans le corps français dont il a emprunté l'uniforme, et la menace produit tout son effet.

Venons maintenant aux pièces vraiment originales. La première qui se présente, est *le Comte Rasowsky*, drame en quatre actes, que l'auteur qualifie de *tableau de mœurs,* bien que ce soit plutôt un tableau d'*usages russes.* Deux traits de la vie du comte Rasoumowsky servent de fondement à cette pièce. Ce grand seigneur russe tenoit table ouverte : un ancien militaire venoit depuis long-temps s'y asseoir tous les jours, sans être connu de personne. Il disparut enfin, et le comte seul s'en inquiéta. Ce même seigneur avoit pour secrétaire un jeune homme plein de mérite, mais qui eut un jour le malheur de s'oublier au jeu et fit une perte considérable sur parole. Le comte paya la dette et se contenta de l'avertir de ne plus jouer pour son compte à l'avenir.

M. Reinbeck, pour construire son drame sur ces légers fondemens, fait de l'ancien militaire un colonel, et suppose qu'il perdit autrefois son honneur et son emploi sur un rapport du comte, alors son général, qui croyoit avoir perdu une bataille par sa faute; de plus, l'auteur a donné au comte un majordome passablement fripon, et à ce majordome une fille charmante dont son secrétaire est amoureux. On sent bien que le dénouement se compose d'abord d'une reconnoissance entre le général et le colonel, et de la pleine justification de celui-ci; secondement, du mariage de la fille du majordome avec le secrétaire ; et qu'enfin le comte, immensément riche, fait la fortune de tout le monde, sans même excepter son fripon d'intendant. Au lieu d'entrer plus avant dans les détails de cet ouvrage, où le caractère de la jeune fille, naïve jusqu'à la puérilité, est ce qu'on remarque de plus neuf, nous dirons seulement que le célèbre Iffland, à qui l'auteur l'envoya, ne le fit jouer qu'au bout de deux ans, après en avoir retranché un acte et deux

personnages; et que des quatre actes qui restent, on pourroit, à notre avis, en retrancher encore un.

Les deux Veuves, drame en cinq actes, est sans contredit le plus larmoyant de la collection : on pourroit même appliquer à cet ouvrage le jugement que l'auteur porte de Lisinka; car il n'est, à notre avis, ni moins romanesque, ni plus romantique. Le titre qu'il porte, n'est pas tout-à-fait exact. On voit bien dans la pièce la veuve d'un prince; mais l'autre veuve n'est qu'une femme que ce prince a trompée par un faux mariage, et dont il a eu un fils. Il seroit difficile d'expliquer comment cette seconde veuve se trouve habiter chez un ramoneur son frère, très-brave et très-honnête homme, qui enseigne son état au fils du prince; il suffira de dire que, dans l'exercice de ses fonctions, le ramoneur-prince descend par la cheminée dans la chambre de la princesse, et qu'il y voit de l'or et des diamans oubliés sur une table, sans être tenté d'y toucher. Mais, en revenant à la maison, il apprend que son oncle vient d'être ruiné par une banqueroute. Dans le dessein de remédier à sa détresse, il retourne de nuit à la chambre du trésor, et il y est surpris par la princesse au moment où il vient de surmonter la tentation un peu pressante de voler l'or et les bijoux. La princesse, loin de prendre quelque soupçon sur cette étrange visite, conçoit l'admiration la plus vive pour la retenue du jeune ramoneur; elle se charge de son sort, veut connoître ses parens, et retrouve ainsi les traces de sa mère, que tout le monde avoit perdue de vue, mais dont le prince s'étoit souvenu en mourant. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la princesse se charge du fils et de la mère, et que tout finit très-heureusement.

On peut maintenant juger du genre d'intérêt de cette pièce. L'auteur, qui a voulu y jeter du comique, l'a placé dans la boutique du maître ramoneur. Peut-être ne doit-on pas s'étonner après cela que l'Allemagne, dégoûtée, dit M. Reinbeck, du comique larmoyant, n'ait voulu ni de son larmoyant ni de son comique. Le théâtre de Breslau est le seul où cet ouvrage ait été reçu et représenté.

Nous avons gardé pour la dernière une comédie en cinq actes, intitulée *la Double Gageure,* ou bien *Il faut qu'il se fasse peindre,* parce que c'ést l'ouvrage auquel M. Reinbeck nous paroît avoir attaché le plus d'importance. En effet, cette pièce est toute d'invention, et la *comédie,* en général, est le genre que l'auteur voudroit sur-tout faire fleurir en Allemagne, où ses compatriotes mêmes prétendent qu'il ne peut se naturaliser, On va voir si cet essai de M. Reinbeck est propre à démentir leur opinion.

Mme de Brand, jeune et très-jolie veuve, vient d'hériter d'une grande

fortune, mais à condition d'épouser un jeune baron de Bunau : si elle y manque, une moitié de l'héritage doit retourner à ce jeune homme, et l'autre à une tante de la veuve qui porte le même nom. Le testateur laisse un an au jeune baron pour délibérer sur le double legs, et personne ne doute qu'il ne l'accepte. C'est sur-tout l'opinion du docteur Flimmer, exécuteur testamentaire. Mais, d'un côté, Bunau ne veut point devoir la main de la veuve à sa fortune; il veut l'obtenir par son mérite. En conséquence, il écrit à sa prétendue qu'il va profiter du délai d'une année pour voyager en Grèce, et vient cependant, sous un faux nom, se loger en face de la jeune veuve. Là il s'établit à sa fenêtre et lui lance des regards amoureux. Pour mieux dérouter M.me de Brand, il a même pris la précaution de lui envoyer comme sien le portrait d'un ami, d'une figure toute différente. D'un autre côté, le comte de Schœnberg, l'un des plus élégans et des plus riches seigneurs de la cour, s'est mis en tête de plaire à la jeune veuve, et de s'en faire aimer au point qu'elle sacrifie sa fortune pour l'épouser. Pendant qu'il intrigue pour arriver à ce but, l'identité de nom entre la tante et la nièce, et l'étourderie d'une suivante, produisent une méprise par laquelle Bunau se trouve introduit secrètement chez la tante. Là, tandis qu'il fait contre fortune bon cœur en feignant de ne pas repousser les avances de la vieille, on annonce tout-à-coup le comte de Schœnberg. La tante n'ose pas le renvoyer, et fait cacher Bunau dans son alcove. Le comte, qui se croit en tête-à-tête, se met à exposer le plan qu'il a conçu pour déterminer la jeune veuve à refuser le mari et l'héritage qu'on lui a légués : ce plan consiste à faire jouer le rôle du jeune Bunau par un personnage qui se montrera sous le jour le plus ridicule et même le plus odieux. La tante, qui doit y trouver son profit, approuve le projet du comte, et ils ne sont plus embarrassés que de trouver l'acteur nécessaire, lorsque Bunau sort tout-à-coup de l'alcove et offre ses services pour l'objet desiré. Cet étrange incident produit bien quelque surprise, mais on finit par accepter les offres de ce jeune homme, tout inconnu qu'il est; et quant à la difficulté du portrait que la jeune veuve a reçu et auquel il ne ressemble guère, le comte la lève en décidant que Bunau *se fera peindre* lui-même d'après ce portrait.

Le reste va de suite : notre jeune homme se présente comme le plus extravagant des antiquaires. L'héritière renonce à lui et au testament; Schœnberg se croit vainqueur, mais il est refusé de même. Alors Bunau reparoît sous sa forme naturelle; il se fait connoître, et la jeune veuve, dont il avoit déjà touché le cœur, tant de sa fenêtre que dans un ou deux entretiens, consent à lui donner la main, et conserve ainsi son

héritage. Pour la *double gageure* dont il est question dans le titre, c'est le docteur Flimmer qui l'avoit faite, en pariant avec Schœnberg et avec Bunau, caché encore sous son faux nom, que ni l'un ni l'autre n'épouseroient la veuve.

Tout ceci paroîtra encore plus bizarre lorsqu'on saura que le testateur n'étoit pas un oncle ou quelque parent éloigné de la veuve, mais son propre père.

On nous demandera peut-être à présent si du moins les détails de cette pièce, les caractères, les situations, le dialogue, ne dédommagent pas de la bizarrerie de l'intrigue et des invraisemblances dont elle est pleine. Nous répondrons qu'en général, dans cet ouvrage et dans les autres qui sont de l'invention de l'auteur, les détails sont souvent puérils et toujours trop abondans; que les caractères n'ont rien d'original, et sont pour ainsi dire factices : j'entends par-là que tous les personnages semblent être, non de la création de la nature, mais de celle de l'auteur; ils décèlent les combinaisons de l'esprit qui calcule, et non la fertilité du génie qui produit. Quant au dialogue, il est quelquefois assez vif et assez bien coupé; mais le plus souvent il se traîne avec lenteur, il ressemble aux conversations qu'on est tous les jours à portée d'entendre; on n'y remarque ni saillies ni traits. Les acteurs de Stuttgard se sont plaints que, dans cette pièce en particulier, le dialogue étoit *lourd* ou *difficile* (car le mot allemand *schwer* peut se prendre dans les deux acceptions); et leur jugement, qui paroît injuste à l'auteur, nous semble à nous assez équitable. Ajoutez que, dans les drames, il règne une sensibilité gauche qui va souvent jusqu'à la niaiserie; que jamais les comédies ne présentent ce qu'on appelle du comique de situation; et vous trouverez assez simple qu'aucune de ces pièces n'ait obtenu un succès général en Allemagne, malgré l'extrême indulgence du public.

Mais aussi (et c'est une justice que nous aimons à rendre à notre auteur) ce n'est pas du public qu'il se plaint; il a plutôt l'air de le plaindre. A la suite de chacune de ces pièces, M. Reinbeck nous en donne l'histoire très-circonstanciée, où il n'accuse jamais de leur mauvaise fortune que les directeurs et les acteurs. Tantôt c'est la direction de Breslau qui, au lieu de jouer *le Comte Rasowsky*, le vend au théâtre de Grætz; tantôt ce sont les directeurs de Hambourg, de Breslau, de Francfort, qui lui renvoient, à ses frais, le manuscrit d'un autre ouvrage; ailleurs, c'est la direction de Vienne qui lui fait passer des honoraires fort décens pour sa *Double Gageure*, mais qui ne prend pas la peine de la jouer: à Breslau, au contraire, un de ses drames produit beaucoup d'argent à la caisse, sans qu'on daigne lui en faire

part ; à Pétersbourg, des acteurs se coalisent pour faire tomber son *Virginien*, et une coalition pareille détruit à Stuttgard le succès que *la Double Gageure* avoit d'abord obtenu. Enfin, pour qu'aucun genre d'infortune dramatique ne manque à M. Reinbeck, en vain, nous dit-il, son *Billet de logement* eût-il du succès à Berlin ; car ce succès fut nié, et neutralisé par un journaliste. Qui pourroit donc savoir mauvais gré à notre auteur de s'écrier, dans un moment d'attendrissement, sur le sort du public et sur celui de ses pièces, « Maintenant, bon public allemand, » sois encore surpris de la disette d'ouvrages nouveaux que tes théâtres éprouvent ! »

Au reste, il ne faut pas juger définitivement notre auteur sur les trois volumes que nous venons de parcourir. Son recueil doit s'augmenter de deux ou trois autres : on y trouvera quelques *prologues* de circonstance joués à Saint-Pétersbourg ; un drame en cinq actes, intitulé *le Conseiller intime ;* une farce imitée de *Pourceaugnac ;* trois autres drames ou comédies qui ont réussi à Vienne, et même une tragédie, *Gordon et Montrose,* couverte à Prague d'applaudissemens, mais dont l'auteur attend encore les honoraires. Cependant, ces pièces n'étant pas entre nos mains, notre tâche seroit finie, si M. Reinbeck, pénétré de l'importance des beaux-arts, qu'il regarde comme le but le plus sublime de l'espèce humaine, persuadé que la poésie est le premier de tous, et que l'art dramatique est peut-être la branche la plus importante de la poésie, n'eût jugé à propos, dans l'intérêt de ce bel art et des ouvrages qu'il lui a fournis, de traiter, en trois morceaux différens, placés à la tête de ses trois volumes, d'abord, de *sa carrière dramatique ;* secondement, de *l'importance des théâtres pour l'humanité;* et enfin, de *l'état actuel des théâtres de l'Allemagne.* Il nous semble que M. Reinbeck n'a pas encore acquis assez d'autorité dans l'art qu'il professe, pour nous obliger à nous arrêter long-temps à ces trois morceaux. Le premier, qui a quatre-vingt-douze pages, peut être de quelque intérêt en Allemagne ; mais il n'en a aucun pour nous. M. Reinbeck y fait l'histoire de sa carrière dramatique depuis sa tendre enfance ; il y rend compte de ses succès et de ses revers : à cette histoire se rattachent des anecdotes de coulisses, des aventures d'acteurs et d'actrices, et quelques traits superstitieux ; car M. Reinbeck n'est pas éloigné de croire aux songes, aux pressentimens et aux présages. On le voit d'ailleurs toujours plein de zèle pour son art, un peu susceptible de caractère, très-ferme à défendre les droits de ses ouvrages et les siens, mais quelquefois un peu gauche à tirer parti de leur réussite. On nous pardonnera sans doute de juger ainsi, en quelque manière, la personne d'un auteur vivant : cela devient permis lorsqu'il écrit lui-même sa

biographie; et nous n'avons fait, pour ainsi dire, que copier ses propres aveux, ce qui seul nous serviroit d'excuse.

Dans sa dissertation sur *l'importance des théâtres pour l'humanité*, M. Reinbeck déplore l'ignorance, la négligence de ceux qui sont chargés du soin de les diriger; il remonte aux principes qui doivent en assigner le but, et il développe le plan qu'il croit le mieux combiné pour y atteindre. Les théâtres doivent être, selon lui, un supplément à l'éducation publique. Sous ce rapport, ils sont, comme la justice même, une dette des souverains envers leurs sujets. M. Reinbeck, en conséquence, voudroit que, dans chaque État, des spectacles fussent établis aux frais des gouvernemens, et que l'entrée en fût gratuite; il voudroit qu'aucune ville n'en fût privée; et, forcé de reconnoître qu'il seroit difficile d'avoir assez de troupes bien exercées pour en fournir à toutes ces villes en même temps, il proposeroit de faire voyager celles qu'on auroit formées dans toutes les villes du même état. Il en résulteroit qu'elles n'auroient point des spectacles toute l'année; mais quel mal y auroit-il de revenir à la coutume des Grecs, chez qui les représentations théâtrales n'avoient lieu qu'à des époques solennelles, telles que les fêtes principales, ou dans certaines occasions!

Nous laisserons à nos lecteurs le soin d'apprécier la sagesse de ce plan, et sur-tout la possibilité de son exécution, pour dire deux mots du dernier morceau préliminaire de notre auteur, où il traite de *l'état actuel des théâtres de l'Allemagne.* Il en est en général fort mécontent; il trouve que l'art théâtral a dégénéré depuis Iffland, Schroeder et autres acteurs célèbres: il examine le jeu des acteurs actuels dans tous les genres, depuis la tragédie jusqu'à la farce; mais la haute comédie a sur-tout fixé son attention, comme celui où l'Allemagne est restée le plus en arrière. M. Reinbeck ne trouve qu'un moyen de guérir les acteurs de tous leurs défauts, de les obliger à apprendre leur rôle, de les empêcher d'y ajouter, comme ils font, mille sottises de leur cru; c'est d'écrire désormais les comédies en vers, et non en prose. Ce moyen, quoiqu'il ne réussisse pas toujours, nous paroît pourtant fort bien imaginé; mais jusqu'ici l'Allemagne nous semble fort peu disposée à en faire usage.

Toutefois nous joindrons nos vœux à ceux de M. Reinbeck pour cet heureux changement. Nous lui proposerons même de tenter pour son compte un essai dans ce genre: ce seroit un moyen de donner à son dialogue plus de concision et de rapidité, de rendre son style plus agréable, et de faire ainsi pardonner, ou même oublier, les défauts de ses intrigues par les charmes du style et de la versification. Un bon ouvrage du haut comique, agréablement versifié, auroit plus d'influence

sur ses compatriotes que toutes ses leçons imprimées, et pourroit par la suite prêter quelque intérêt aux détails qu'il leur a donnés sur sa carrière dramatique. En France, il est vrai, l'importance qu'il y met, paroîtroit encore déplacée dans l'auteur le plus accrédité; mais l'expérience prouve que l'Allemagne n'est jamais rassasiée de détails biographiques et littéraires sur ses écrivains favoris.

VANDERBOURG.

補譯西字漢 *Hán tsú sȳ y̆ poù : Supplément au Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glemona (imprimé en 1813 par les soins de M.* Deguignes), *publié, d'après l'ordre de S. M. le Roi de Prusse Fréderic-Guillaume III, par* Jules Klaproth. A Paris, imprimerie royale; première livraison, x-168 pages gr. *in-fol.*

SECOND EXTRAIT.

Le système que M. Deguignes s'est formé sur l'antiquité chinoise, d'après les divagations du P. Cibot, le plus téméraire, et, s'il est permis de le dire, le moins éclairé des missionnaires français à la Chine, ce système, déjà exposé par l'auteur en différentes occasions, a été reproduit sans une nécessité absolue dans la préface du Dictionnaire chinois. On a fait dans l'*Examen critique* quelques remarques à ce sujet, sans entreprendre une réfutation suivie, qui n'eût pu être qu'une répétition de celle qu'a faite le P. Amiot (1). On s'est principalement attaché aux endroits où les textes chinois, ou bien le sens de certains caractères, étoient invoqués comme des preuves à l'appui de l'opinion de l'auteur, et on fait voir, en citant ces textes mêmes, ou en analysant les caractères et rapportant les interprétations qu'en donnent les meilleurs dictionnaires chinois, qu'il n'y a rien dans les originaux de ce qu'il a cru apercevoir dans certaines traductions. Ainsi, dans le dessein de prouver qu'au douzième siècle avant notre ère la Chine étoit encore un pays peu habité, et où les villes étoient fort rares, l'auteur cite un passage du Chou-king, sur lequel les meilleurs interprètes n'ont jamais varié: il s'agit d'un établissement fondé par Tcheou-koung sur les bords de la

---

(1) Mém. des Missionnaires, *tom. II.*

rivière Lo. M. Deguignes traduit ce passage à sa manière, et prétend qu'il ne sauroit être question d'une ville, mais d'un campement, parce que l'on ne mit que cinq jours à l'achever. « Est-il possible de se per- » suader, dit-il, qu'une ville, quelque petite qu'elle soit, puisse être » construite avec tant de promptitude! » Mais le mot qu'il traduit par *camp*, signifie *dresser un plan, tracer une enceinte sur le terrain* (en mandchou [illegible]); et c'est ce plan ou cette enceinte qui furent terminés en cinq jours, ce qui n'a rien d'invraisemblable. Plus loin, il se refuse à croire que les Chinois aient connu la sphère à une haute antiquité, et le mot de *kaï-thian* qu'on applique à cet instrument dans les livres anciens, lui paroît signifier *traité d'astronomie.* A la rigueur, que le mot de *kaï-thian* ait le sens de *sphère* ou de *traité d'astronomie*, cela paroît assez indifférent pour l'état des connoissances des Chinois; et l'on ne voit pas quelle conclusion on pourroit tirer de cette distinction: mais *kaï-thian* pour *traité d'astronomie,* ou, comme le veut M. Deguignes, pour *abrégé du ciel,* seroit une expression contraire à toutes les règles de la langue, et l'acception d'*abrégé* qu'il attribue au mot de *kaï*, n'est fondée que sur une méprise du P. Basile. Plusieurs autres exemples du même genre, cités dans l'*Examen critique,* sont destinés à faire voir que si l'on veut, dans les questions d'antiquité, s'appuyer de la composition des caractères et raisonner d'après les élémens primitifs dont ils ont été formés, on doit les chercher dans les monumens qui se sont conservés, ou dans les livres où les Chinois eux-mêmes en ont recueilli les débris. Il n'y a que ce moyen d'éviter une foule d'erreurs plus ou moins graves, dans lesquelles on tombera nécessairement, toutes les fois qu'on voudra rechercher les traditions anciennes dans les formes, comparativement très-modernes, des caractères, ou discourir sur les acceptions des mots d'après les vocabulaires très-imparfaits des Européens, sans recourir aux traités et aux dictionnaires originaux, où toutes ces acceptions sont chronologiquement arrangées et discutées avec une méthode et une profondeur admirables. Il y a à cet égard une distinction fondamentale, que nous indiquerons en répétant les termes mêmes de l'Examen critique, et en ne supprimant que les développemens qu'il seroit difficile d'analyser.

L'écriture chinoise a éprouvé, par l'effet du temps, deux sortes d'altérations. La première n'a porté que sur l'extérieur et la forme des traits qui composent les caractères. Ces traits, d'abord figurés par des mains inhabiles, et irrégulièrement sillonnés, représentoient, suivant les Chinois, les traces des oiseaux sur le sable, ou la figure du têtard. Ils devinrent ensuite plus réguliers, et successivement arrondis ou brisés,

ou épais et lourds, ou mêlés de pleins et de déliés. A travers tous ces travestissemens, la composition intime du caractère put rester et resta effectivement la même dans beaucoup de cas, et les mêmes combinaisons d'images et de symboles se perpétuèrent par des transcriptions successives. En effet, malgré ces changemens, on peut encore à présent reconnoître le même fond dans les quatre formes du même signe,

行 行 行 行

aussi facilement qu'on reconnoîtroit le mot français COURANT, écrit en lettres gothiques, capitales, romaines, italiques, &c.

L'autre genre d'altération a attaqué les caractères dans leur structure intime ; et c'est, pour le dire en passant, celle qui a le plus contribué à en multiplier le nombre apparent. On a pris l'un pour l'autre des radicaux synonymes, ou des radicaux un peu différens, souvent même des radicaux entièrement étrangers les uns aux autres. On a remplacé l'image des *plantes* par celle des *roseaux* ou par celle des *arbres*, la clef de la *bouche* par celle de la *parole*, ou *vice versâ ;* ou bien, on a déplacé la clef, et mis en bas du caractère celle qui étoit à côté du caractère ou au dessus. Tantôt on a retranché une clef, d'autres fois on en a ajouté une. Tous ces changemens ont eu lieu à différentes époques, et par des motifs divers: par nécessité, quand, en réunissant deux ou plusieurs groupes d'images déjà formés, le caractère nouveau eût été un groupe d'une complication excessive ; par choix et par délicatesse, quand on a préféré une combinaison nouvelle de symboles pour exprimer plus nettement et plus ingénieusement une idée complexe; par caprice enfin ou par ignorance, quand on a pris un groupe pour un autre auquel l'usage avoit assigné un sens ou un son à peu près semblable. C'est ainsi que s'est formée cette foule prodigieuse de caractères, qui, si l'on n'a égard qu'au sens ou à la prononciation, se réduisent réellement à un nombre assez borné, mais qui sont multipliés d'une manière effrayante, si l'on a égard à leur forme extérieure, la seule chose que nous puissions étudier pour les connoître et pour les chercher dans les dictionnaires.

La classification complète de tous ces caractères seroit un travail immense, qu'on ne peut attendre de celui qui entreprend seulement de rédiger un dictionnaire usuel. Mais ce qu'on est en droit d'exiger, c'est que tous les mots qu'on admet dans ce dictionnaire, s'y trouvent sous les différentes formes que l'usage a consacrées, et qui sont employées concurremment dans les mêmes livres. A cet égard, le Vocabulaire du P. Basile laissoit beaucoup à desirer, et, loin de le perfectionner sous ce rapport, l'éditeur, par suite du système qu'il a embrassé, s'est vu conduit à

faire des suppressions qui rendent plus sensibles et plus fâcheuses les imperfections de l'original. M. Klaproth a entrepris de remédier aux unes et aux autres, et son travail ne sera pas moins utile à ceux qui pourroient posséder des copies manuscrites plus ou moins parfaites du Dictionnaire du P. Basile, qu'aux personnes qui n'ont que ce même Dictionnaire imprimé par les soins de M. Deguignes.

Le principal désavantage qu'offre le Dictionnaire imprimé, si on le compare aux manuscrits qui en sont l'original, provient de la manière dont M. Deguignes à exécuté le renversement dans l'arrangement des caractères. Comme cet éditeur s'est attaché à suivre l'ordre des dictionnaires chinois imprimés, d'après lesquels Fourmont avoit fait calquer et graver ses types de bois, il en est résulté qu'il s'est vu dans la nécessité d'omettre un grand nombre de *variantes*, c'est-à-dire, de manières différentes de représenter le même mot. On a souvent répété qu'un trait de plus ou de moins changeoit le sens d'un caractère; qu'une requête où se trouvoit un seul caractère ainsi altéré, ne sauroit être mise sous les yeux de l'empereur, sans exposer son auteur à de sévères punitions. Cette assertion, prise dans sa généralité, n'est qu'une grave erreur. Il y a en chinois des incorrections qui ne sont pas admises par les gens instruits, et qui seroient aussi choquantes pour un lettré, qu'une faute d'orthographe l'est en Europe aux yeux des personnes qui savent leur langue : mais il en est d'autres, et en grand nombre, qui sont du bel usage, qu'il est ordinaire d'employer au lieu du caractère exact, et qui sont, non des fautes, mais des licences calligraphiques, que les plus grands lettrés et l'empereur lui-même emploient de préférence en écrivant. On ne peut, si l'on ne connoît ces abréviations, ces caractères vulgaires, ces *variantes*, lire un seul manuscrit, un seul acte public, un décret, une proclamation, une instruction, un passe-port, une lettre, un traité, un billet de visite : les romans, les poëmes, les préfaces, la plupart des livres imprimés sous la dernière dynastie, sont remplis de ces caractères non classiques, et présentent par conséquent des difficultés insurmontables à ceux qui n'auroient que le Dictionnaire imprimé, ou même que les dictionnaires classiques des Chinois, où beaucoup des formes les plus vulgaires ne sont pas admises.

Les Chinois ont très-grand soin de distinguer ces diverses classes de caractères qu'on n'emploie pas indifféremment, mais qui trouvent place dans chaque sorte de composition, suivant le sujet ou la forme adoptée par l'auteur. Il y en a onze principales, qu'on distingue avec soin par des noms particuliers, et dont on trouve pour la première

fois, dans l'Examen critique, une énumération complète, puisée dans les dictionnaires originaux. Au premier rang sont les caractères 正 *tching*, ou exacts, c'est-à-dire, tracés régulièrement avec tous les traits qui doivent les composer. On peut, à la place de ces caractères *exacts*, substituer ceux qui sont à leur égard 同 *thoûng*, c'est-à-dire, synonymes dans toutes leurs prononciations et acceptions, ou même ceux qui ne sont que 通 *thoûng*, c'est-à-dire, partiellement synonymes, n'ayant de commun que certaines significations, et différant du reste, soit pour le son, soit pour le sens. Il y a des formes *anciennes* (古 *koù*), ou même *primitives* (本 *pèn*), qui sont encore usitées à présent, concurremment avec les formes que l'usage a introduites dans les temps modernes (今 *kîn*). Il y a en outre deux classes de caractères qui ont été usitées anciennement, dont quelques signes détachés se retrouvent aussi dans l'écriture moderne; mais ceux qui sont les plus nécessaires à connoître sont les caractères 俗 *soû*, ou vulgaires. L'usage permet de faire à certains mots des retranchemens ou des additions d'un ou de plusieurs traits. Si, comme cela arrive souvent, l'altération va jusqu'à réduire à cinq ou six traits le caractère qui devroit en avoir seize ou dix-sept, cette sorte d'abréviation se nomme 省 *sèng :* si l'altération n'est que tolérée, on nomme le caractère 譌 *'ô*, fautif, corrompu. Enfin, si les bons auteurs ont réprouvé la forme nouvelle que l'usage a fait prendre à un caractère, on le nomme 非 *fëi*, mauvais, inexact. Les caractères qu'on désigne ainsi, ne doivent pas entrer dans une composition soignée; ce qui n'empêche pas qu'on n'en admette beaucoup dans les livres mal ou médiocrement bien imprimés. Ce sont des fautes, mais des fautes qu'il est essentiel de connoître, si l'on veut entendre les ouvrages chinois les plus répandus.

On jugera maintenant de l'importance des retranchemens que l'éditeur

a fait subir au texte du P. Basile de Glemona. De tous ces caractères vulgaires, abrégés, corrompus ou synonymes, connus sous le nom de *variantes*, et que les missionnaires plaçoient, dans leurs copies du *Han tseu si i*, à côté du caractère principal, M. Deguignes n'a conservé que le très-petit nombre de ceux qui se trouvoient parmi les types dessinés par Fourmont; les autres, qu'il eût fallu faire graver, ont été supprimés. Il est aisé de sentir qu'il en doit résulter un grand embarras pour les commençans, et même pour les personnes déjà versées dans la connoissance des caractères; car les Chinois eux-mêmes, tout habitués qu'ils sont dès l'enfance à ces manières d'écrire vulgaires et non classiques, ont souvent besoin de recourir à des tables où elles sont expliquées, et qu'ils mettent à la tête de quelques-uns de leurs dictionnaires. C'est dans ces livres que M. Klaproth a cherché les moyens de réparer cette importante omission. Outre beaucoup de mots qu'il a fait entrer dans son Supplément, en les caractérisant d'après les distinctions que je viens de rappeler, il nous donne dans cette livraison la table des caractères vulgaires, qui en contient cent soixante-cinq; deux autres tables de formes anciennes, qui s'emploient, parmi les formes modernes, dans les livres écrits avec une sorte d'affectation d'archaïsme; elles en contiennent en tout deux cent quarante-deux; et deux autres encore, contenant, l'une, des caractères qui se prennent habituellement les uns pour les autres, et la seconde, des caractères analogues dans leur forme, mais différant par leur prononciation et leur signification, et que, pour cette raison, il faut éviter très-soigneusement de confondre les uns avec les autres, si l'on ne veut s'exposer aux plus graves contre-sens.

Le P. Basile avoit rédigé une autre table intitulée, *Usus specialis particulæ* TA; l'éditeur du Dictionnaire imprimé la désigne, dans son introduction, en disant : *J'ai mis . . . les caractères que les Chinois joignent avec le mot* ta. Ces expressions ne font pas suffisamment entendre ce que c'est que le mot *ta.* Ce verbe, qui signifie littéralement *frapper,* est, dans l'usage ordinaire, une sorte de verbe auxiliaire, dont on se sert pour former des idiotismes, ou façons de parler irrégulières et difficiles à analyser. Comme il y a beaucoup d'autres verbes du même genre, aussi ou plus usités que le mot *ta,* on ne sait trop pourquoi le P. Basile l'a choisi pour donner une liste des expressions dans lesquelles il entre en composition : mais enfin, puisqu'il a rédigé cette table, il est bon qu'elle soit complète. M. Klaproth ajoute à celle qu'on trouve dans le Dictionnaire imprimé, soixante-un idiotismes formés avec le verbe *ta.* Il seroit à souhaiter qu'il complétât de même la table de ces

particules qu'on nomme numérales, parce qu'on les ajoute aux noms de nombre placés devant certains substantifs. Cette table, qui est du P. Basile, est très-improprement désignée, dans le Dictionnaire imprimé, par le titre de *Caractères numériques* (1), et la note qui est jointe à ce titre en indique l'usage d'une manière bien imparfaite. Ce genre de particules, dont on trouve peu d'analogues dans les autres langues, réclamoit une explication plus détaillée. On sait que les Chinois ne se contentent pas de mettre un nom de nombre avec un substantif, mais qu'ils y joignent une particule qui varie suivant la nature de la chose nombrée. Il y a des particules numérales différentes pour certaines classes d'objets; mais il est peu exact de dire que *chaque chose a la sienne.* La manière dont ces particules s'interposent dans les phrases, pourroit souvent embarrasser dans la lecture; il est donc essentiel de les connoître pour entendre les livres, et non pas seulement *pour parler avec élégance,* comme l'avance M. Deguignes. Enfin il n'est pas vrai que les *numérales* précèdent presque toujours le substantif; car elles le suivent dans les phrases de l'espèce de celles que nous citons en note; et c'est même là une construction très-ordinaire (2).

L'éditeur a tout-à-fait supprimé une table que le P. Basile avoit insérée dans son manuscrit sous le titre de *Index oppositarum litterarum* (3). M. Klaproth l'a rétablie, et avec grande raison; car ces mots opposés, qui font antithèse l'un par rapport à l'autre, sont très-nécessaires à connoître: il y a beaucoup de figures de rhétorique fondées sur l'emploi symétrique de ces sortes de mots, et de plus un assez grand nombre de mots composés de la réunion de deux mots d'acception contraire. *Toung* signifie *orient; si* veut dire *occident; toung-si* signifie *quelque chose.* De *tso*, gauche, et *yeou*, droite, on forme *tso-yeou*, les assistans, les domestiques, les courtisans. *Tchhang*, long, et *touan*, court, forment *tchhang-touan*, les vices, les imperfections, les péchés (par excès ou par défaut). M. Klaproth a enrichi d'additions considérables cette table analogue aux *Differentiæ vocum* de Corneille Fronton, de Nonius Marcellus, &c.; et elle sera, comme il en avertit, d'une utilité toute particulière pour l'intelligence des livres écrits par les lettrés de l'école de Confucius.

Mais l'addition la plus importante qu'il ait faite au Dictionnaire imprimé, c'est sans contredit la table des caractères qui sont réputés diffi-

---

(1) Dictionnaire imprimé, pag. 933. — (2) *Ma liang phi*, deux chevaux; *Tho i theou*, un chameau; *Yeou-ling thsi-chi jin*, soixante-dix chefs, &c. — (3) Voyez la Notice des ouvrages élémentaires sur la langue chinoise que possède la Bibliothèque nationale, par M. Langlès, *p. 5.*

ciles, parce que la clef, qui est le seul moyen de les retrouver dans le Dictionnaire, n'est pas, dans ces caractères, aisée à reconnoître, soit que plusieurs radicaux s'y trouvent réunis, entre lesquels on seroit embarrassé de choisir, soit que la clef se trouve altérée dans sa forme primitive, placée d'une manière insolite, ou enchevêtrée, pour ainsi dire, parmi des traits qui la rendent méconnoissable. On ne sait comment entendre ce que M. Deguignes avance au sujet de cette table, qu'il nomme *description* (1). « Cette description, dit-il, *plutôt utile à celui qui* » *sait le chinois qu'à celui qui l'ignore,* augmentant de beaucoup le » Dictionnaire, j'ai cru devoir la supprimer. . . » On ne peut concevoir qu'un secours utile à ceux qui savent, soit superflu pour ceux qui apprennent. Aussi la suppression de cette table ne sauroit être approuvée de ceux qui n'ont pour tout moyen d'étude que le Dictionnaire imprimé. C'est là, j'ose le dire, et j'en ai acquis la conviction, la difficulté qui met le plus d'obstacles aux premiers progrès des commençans: mais ils doivent d'autant moins en être rebutés, que les Chinois eux-mêmes n'en sont pas exempts, et n'ont, pour s'en garantir, que le secours de la table même que M. Deguignes a crue inutile, et que rétablit ici M. Klaproth. On trouve des tables de cette espèce à la tête des meilleurs dictionnaires par clefs, tels que le *Tseu-'weï*, le *Tching-tseu-thoung*, et le dictionnaire de Khang-hi. Les caractères difficiles y sont distribués en sections, selon le nombre de traits qui les composent, avec des renvois aux clefs auxquelles ils appartiennent. Celle que M. Klaproth en a tirée, renferme ainsi plus de deux mille caractères; et, son Supplément ne contînt-il que cette addition capitale, il n'en seroit pas moins un appendice absolument indispensable du Dictionnaire imprimé, dont l'usage, sans cette table, est presque entièrement impossible aux étudians.

Mais le corps même du Supplément, qui commence à la pag. 85, et dont la livraison que nous avons sous les yeux contient déjà vingt-une feuilles, ou quatre-vingt-quatre pages imprimées, offre bien d'autres additions d'une aussi grande utilité; et l'on en doit d'autant plus de reconnoissance à M. Klaproth, qu'il a fallu un travail assidu et prolongé et une patience à toute épreuve pour les recueillir, et plus encore pour leur donner la forme sous laquelle il s'est vu contraint de les publier.

Les idiotismes et les mots composés de deux ou trois syllabes, qui forment, comme on sait, la partie vraiment usuelle de la langue chinoise (2),

---

(1) Préface, *p. xlviij.* — (2) Voyez la Dissertation *Utrùm lingua sinica sit verè monosyllabica*, dans les *Mines de l'Orient*, tom. III, p. 279; et le Journal des Savans, août 1817, p. 463.

sont par la même raison ce qu'on a le plus besoin de trouver dans un dictionnaire. On peut en dire autant des exemples et des citations destinés à justifier les acceptions qu'on attribue à chaque mot. Le Dictionnaire du P. Basile est très-incomplet sous ce rapport, et l'éditeur n'a rien fait pour le compléter; il ne paroît pas même avoir songé à collationner les différentes copies qu'on en possède, pour faire entrer dans son édition tous les mots composés que quelques-unes de ces copies présentent de plus que les autres. C'est le soin qu'a pris M. Klaproth; il a de plus compulsé tous les autres dictionnaires chinois-latins manuscrits qu'il a pu se procurer, et en particulier celui qu'on nomme *Dictionnaire de la mission française:* non content de ce travail, il a puisé aux sources mêmes, aux dictionnaires, aux glossaires originaux, à ceux qui sont expliqués en mandchou; il a dépouillé un grand nombre de traités spéciaux, de bibliothèques, de listes de termes techniques et autres; enfin il a fait rentrer dans son Supplément un nombre très-considérable de termes scientifiques, d'expressions de tout genre, de dénominations d'êtres naturels. A l'égard de cette dernière classe de mots, il ne s'est pas borné, comme presque tous les missionnaires, à des énoncés vagues, tels que *nomen avis, piscis, arboris, herbæ, medicinæ:* mais, aidé du Traité d'histoire naturelle médicale, intitulé *Pen-thsao kang mou,* et de quelques autres ouvrages médicinaux, il a donné une description abrégée, ou, quand cela a été possible, des synonymies européennes; souvent ces dernières ont été vérifiées sur les objets eux-mêmes, dont l'auteur a possédé des collections étiquetées à la Chine et en chinois. L'authenticité de ces matériaux divers ne laisse rien à desirer; j'en dirai autant de l'exactitude avec laquelle le rédacteur les a mis en œuvre, et j'ajouterai que son Supplément n'offre pas seulement d'utiles secours aux étudians pour la traduction des livres, mais que la lecture même peut en être profitable à ceux qui voudront y chercher des notions scientifiques et littéraires qui y sont répandues en beaucoup d'endroits.

Le Dictionnaire imprimé offre encore un défaut grave, qui lui est, au reste, commun avec presque tous les manuscrits des missionnaires; c'est de ne donner qu'en lettres latines, et par conséquent d'une manière très-imparfaite, les expressions composées et les exemples ou citations rapportés dans l'explication de chaque caractère. Le docteur Morrison est jusqu'à présent le seul qui ait pu, grâce à la munificence inépuisable de la compagnie des Indes, faire graver un nombre suffisant de petits caractères, pour imprimer dans la forme originale cette partie essentielle de tout dictionnaire chinois. M. Klaproth, n'ayant pas les mêmes moyens à sa disposition, a imaginé, pour y suppléer, un expédient qui fait

honneur à sa patience et à son zèle. Après avoir rapporté, comme les missionnaires, en lettres ordinaires, les phrases de deux, trois et quelquefois dix ou quinze mots qu'il ajoute à un article du Dictionnaire, il met entre parenthèses le renvoi en chiffres de chacun de ces mots, aux caractères numérotés dans le Dictionnaire imprimé; de sorte qu'un étudiant qui voudra s'en donner la peine (et certainement cette peine ne seroit pas perdue pour ses progrès), pourra faire l'opération inverse, c'est-à-dire, chercher dans le Dictionnaire et écrire en chinois toutes les phrases qui ont trouvé place dans le Supplément. Comme ce secours manque dans le Dictionnaire imprimé, on est tenté de regretter qu'un plus grand nombre de mots n'y ait pas été omis: le Supplément, en ce cas, les eût offerts sous une forme plus favorable à l'exactitude et à la certitude de la traduction. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans les pages de ce Supplément prises l'une dans l'autre moins de quarante expressions ajoutées ainsi avec les renvois à la série des treize mille trois cent seize caractères du Dictionnaire imprimé. Si cette proportion s'observe dans la suite de l'ouvrage, on peut calculer qu'il n'y aura pas moins de dix mille expressions complexes ou phrases traduites, ajoutées par l'auteur du Supplément au *Han tseu si-i*, sans compter les mots simples nouvellement recueillis, les explications corrigées, les *variantes* et les formes vulgaires rapportées, les synonymies et les nuances indiquées. Nous ne pourrions, sans dépasser de beaucoup les bornes qui nous sont prescrites, entrer dans les détails qui seroient nécessaires pour faire apprécier cet immense travail: nous nous bornerons donc à présenter comme exemple de la manière dont le Dictionnaire du P. Basile est complété ou corrigé dans ce Supplément, l'article relatif au caractère 倒 *tao* (Dictionnaire imprimé, n.° 286), en rétablissant les caractères dans les phrases, à l'aide des numéros de renvoi, suivant la méthode que nous avons indiquée ci-dessus (1).

Je dois, avant de terminer, dire un mot de l'orthographe, ou de la manière d'exprimer les sons chinois avec les lettres de notre alphabet, telle qu'on l'a adoptée dans les deux ouvrages. Le P. Basile avoit, dans l'original, suivi le système orthographique portugais avec quelques modifications. C'étoit, au temps où il composa son Dictionnaire, la méthode la plus usitée, même en France et en Allemagne. M. Deguignes,

(1) Cet article même est rapporté par M. Klaproth, dans sa préface, comme un exemple de la manière de procéder pour écrire en chinois les phrases qu'il donne en lettres latines.

en tentant d'accommoder son orthographe aux règles de la prononciation française, a été conduit par un motif louable : mais ce changement exigeoit des précautions qui n'ont pas toujours été prises, et de l'oubli desquelles il est résulté beaucoup de confusion (1). M. Klaproth a rectifié beaucoup d'erreurs de ce genre qui se trouvent dans le Dictionnaire imprimé : mais, n'ayant pu s'écarter entièrement du système suivi par l'éditeur, il ne lui a pas été possible d'exprimer aussi exactement que cela eût été à desirer, les sons chinois d'après les principes de notre orthographe (2). Nous pensons que l'auteur du Supplément remédieroit à cet inconvénient en rédigeant une table comparative de tous les mots chinois (et le nombre, comme on sait, n'en est pas très-considérable), avec une triple transcription : celle des Mandchous, qui est une autorité incontestable pour la manière de prononcer le chinois; celle des Portugais, qui est en quelque sorte classique, puisqu'on l'a suivie dans tous les anciens ouvrages sur la Chine; et celle qui convient à la prononciation française, et qui n'est susceptible ni de moins de précision ni de moins d'exactitude qu'aucune autre.

Quoique l'ouvrage que nous avons examiné soit principalement destiné à compléter l'édition du Dictionnaire du P. Basile que M. Deguignes a donnée, il ne seroit pas moins nécessaire, quand on posséderoit en entier l'excellent Dictionnaire par clefs que publie à Canton M. Morrison. On a vu, quand nous avons annoncé ce dernier ouvrage (3), qu'un très-grand nombre de phrases et d'expressions composées paroissoient devoir y être omises, comme elles le sont dans le Dictionnaire de Khang-hi, que l'auteur anglais a pris pour base de son travail. D'ailleurs, quelque zèle que celui-ci mette à la rédaction, et quelque activité qu'il réussisse à donner à l'impression, il s'écoulera nécessairement plusieurs années avant que nous puissions jouir de son triple Dictionnaire. Depuis 1815, il n'a paru que trois livraisons ou environ un neuvième de la première partie. Un *prospectus* que M. Morrison a envoyé cette année en Europe, annonce que ce respectable auteur a interrompu l'impression de son

---

(1) L'emploi du point sur les voyelles *e* et *o*, lequel, dans l'orthographe portugaise, sert à marquer les syllabes *chi*, *chou*, *li*, *lou*, et beaucoup d'autres du quatrième ton; cet emploi a été méconnu, et des séries de syllabes distinctes se sont trouvées rapprochées, quoiqu'en réalité elles soient prononcées par les Chinois d'une manière différente.

(2) Il écrit *poey*, *goey*, *kiay*, *tchay*, *hay*, *ouay*, *tzu*, *tsu*, *poung*, *moung*, *&c.* Ces mots nous paroissent mieux exprimés pour une oreille française par *peï*, *weï*, *kiaï*, *tchaï*, *haï*, *waï*, *sse* [en mandchou [illegible]], *tseu* [en mandchou [illegible]], *peng*, *meng*, *&c.* — (3) Journal des Savans, août 1817.

Dictionnaire par clefs, pour faire paroître, en un seul volume *in-4.°* de mille pages, un Dictionnaire alphabétique, qui verra le jour au commencement de l'année prochaine. Voilà une nouvelle cause de retard, qui doit faire accueillir avec plus de plaisir le Supplément de M. Klaproth, dont l'impression peut être terminée dans quelques mois.

L'élégance typographique, et la correction, bien plus précieuse dans un ouvrage de ce genre, sont des avantages qu'il est presque superflu de remarquer dans un livre sorti des presses de l'imprimerie royale. A la vérité, des vues d'économie ont fait employer concurremment, et quelquefois dans la même page, des types chinois de grosseur inégale; le même motif, et le desir de renfermer plus de matière en moins de place, n'ont pas permis de conserver cette disposition typographique qui ajoute encore plus à la masse qu'à la beauté du volume publié par M. Deguignes. L'auteur du Supplément n'a pas cru non plus devoir donner de suite à la très-incomplète et très-inutile traduction française que l'éditeur avoit jointe au texte latin du P. Basile: mais ceux qui feront usage de l'ouvrage de M. Klaproth, ne se plaindront pas que l'espace ait été mieux mis à profit; et ces légères différences n'empêcheront pas les deux volumes d'être désormais inséparables; car on ne pourra considérer comme complets les exemplaires du Dictionnaire du P. Basile ou de M. Deguignes, qu'autant qu'on y aura joint l'indispensable Supplément que nous venons de faire connoître.

Article du Supplément de M. Klaproth, page 94, servant à compléter et à rectifier l'article (246) du Dictionnaire du P. Basile.

(286) 倒 *Taò.* In explic. lat. lin. 2, pro *lutum* lege *lectum.* — 倒景 *Taò kìng*, rubor cœli vespertinus. 倒掛鳥 *Taò kouá niaò,* species psittaci *[petite perruche verte].* 東倒西歪 *Toūng taò sȳ ouaȳ,* dicitur de veteri muro jam jam casuro, vel de ebrio titubanter gradiente.

Usurpatur pro 到 *taó;* v. g. 也倒字名 了忘 *Mîng tsú taó yè ouâng liaò*, oblitus sum illius nominis. 消不倒我 *Ngò taó poŭ siaō*, his ego non indigeo. — Sæpè significat *è contrà;* v. g. 欲本 趣没場一了討倒皮燥 去而 *Pèn yŭ saó phŷ, taò thaò liaò ў tchhâng moŭ thsú eûl khiú*, volebat se jactare nomenque sibi facere; at è contrà eum magno dedecore hinc rediit.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

RÉPONSE DE J. ANDRÉ DELUC, *auteur de l'Histoire du passage des Alpes par Annibal* (1), *à M.* Letronne, *auteur d'un article inséré dans le Journal des Savans* (2); *suivie de deux faits qui servent à indiquer d'une manière précise la route du général carthaginois.*

LE principal argument que m'oppose M. Letronne, et auquel il attache le plus d'importance, est tiré du passage suivant de Strabon (3) :

« Polybe, dit cet ancien géographe, ne nomme que quatre passages » des Alpes : l'un par les Liguriens; le second par les Tauriniens, » qu'Annibal traversa, le troisième par les *Salassi*, et le quatrième par les » Rhétiens » M. Letronne conclut de là que Polybe dit qu'Annibal avoit passé par la route des Tauriniens, c'est-à-dire, le mont Genèvre : mais

---

(1) Publiée à Genève et à Paris, en 1818, chez J. J. Paschoud, imprimeur-libraire. — (2) Cahier de janvier, 1819, pag. 24. Je n'ai pu m'en procurer un exemplaire que le 30 juillet, sans quoi ma réponse auroit été faite il y a long-temps. — (3) Livre IV, à la fin.

ici c'est Strabon qui parle, et non Polybe. Ce qui peut avoir trompé M. Letronne, c'est que M. Coray, dont il emprunte la traduction, a transposé les deux membres de la phrase grecque; au lieu de traduire littéralement comme je viens de le faire, il traduit, « un autre (passage) » qui est celui par lequel Annibal passa, et qui traverse le pays des » Tauriniens. » Par cette transposition, il semble que c'est Polybe qui parle (1), tandis que Strabon a sans doute saisi cette occasion pour exprimer son opinion sur le lieu du passage d'Annibal; opinion qui étoit erronée comme celle de Tite-Live, son contemporain. Nous ne pouvons pas avoir recours à Polybe pour nous éclairer, parce que le livre dans lequel il faisoit l'énumération des passages des Alpes connus de son temps, est du nombre de ceux qui sont malheureusement perdus.

M. Letronne croit que les 800 stades que l'armée marcha le long du fleuve, doivent se compter le long de l'Isère: mais il ne fait pas attention qu'ils faisoient partie de la distance totale de 1400 stades comptée par Polybe *le long du Rhône,* depuis le passage de ce fleuve jusqu'à la montée des Alpes; en sorte qu'il est évident que c'étoit encore du Rhône que vouloit parler Polybe. La distance totale parcourue par l'armée le long du fleuve se trouvoit divisée en deux parties inégales par l'Isère: l'une de 600 stades, et l'autre de 800. Polybe n'avoit parlé de l'Isère qu'une seule fois en la nommant par son nom, et cela occasionnellement, tandis qu'il avoit désigné le Rhône quatorze fois auparavant par le mot *le fleuve :* par conséquent, la quinzième fois, c'étoit encore du Rhône qu'il s'agissoit.

M. Letronne, en remontant la rive gauche de l'Isère et du Drac, et plaçant l'entrée des Alpes à *Saint-Bonnet* (2), n'entre nulle part dans le territoire des Allobroges. Cependant la distance de 800 stades fut parcourue dans leur pays, et ce furent encore des Allobroges qui attaquèrent l'armée à l'entrée des Alpes. D'ailleurs pourquoi Annibal seroit-il sorti de sa route pour se mêler de la querelle des deux princes allobroges, s'il n'avoit pas été obligé de traverser leur pays! Il est vrai que M. Letronne suppose qu'il n'y eut qu'un *détachement* envoyé à l'un des deux frères, et que le gros de l'armée resta sur la rive gauche de l'Isère. Mais sur quoi repose cette supposition! Polybe nous dit qu'Annibal se joignit à l'aîné des deux frères; que celui-ci fournit à *l'armée* des provisions,

---

(1) Xylander n'avoit pas fait cette transposition; il traduit, *per Taurinos, quo Annibal usus;* liv. IV, à la fin, p. 319, édition d'Amsterdam, 1707.

(2) Petite ville sur la rive droite du Drac, à dix-neuf lieues au sud-est de Grenoble, et à quatre lieues au nord de Gap.

des armes et des vêtemens pour la mettre en état de passer les Alpes, et qu'il forma avec ses troupes l'arrière-garde des Carthaginois, pour les protéger contre les chefs inférieurs des Allobroges. Nous voyons qu'il s'agit par-tout de l'armée entière, et non d'un simple détachement. Tite-Live copie presque tous les détails que je viens de rapporter.

M. Letronne trouve que la route que j'ai tracée par Yenne, le Bourget et Chambéry, est un *détour bien étrange :* ce seroit un détour, si les distances étoient plus grandes que celles données par Polybe ; les voici :

Du passage du Rhône jusqu'à la montée des Alpes, en remontant le fleuve.. 175 milles.

Passage des Alpes elles-mêmes, qu'Annibal accomplit en quinze jours, y compris la descente de ces montagnes en quatre jours.. 150 milles.

TOTAL.................... 325 milles.

J'ai fait voir d'après des mesures exactes, que, depuis le passage du Rhône jusqu'à la ville d'Aoste, au pied des Alpes du côté de l'Italie, en passant par Vienne, Chambéry et le petit Saint-Bernand, la distance totale étoit de 310 milles, c'est-à-dire, de 16 milles moindre que celle indiquée par Polybe. Il n'y a donc ici aucun détour, puisque je n'allonge point la route.

En admettant le passage des hautes Alpes par le mont Genèvre, tel que le donne Tite-Live, M. Letronne ne cherche point où se trouvoit, à la fin d'octobre, cette neige conservée depuis l'hiver précédent, sur laquelle les soldats carthaginois glissoient et tomboient, et que les bêtes de somme pénétroient de manière à être prises comme dans un piége.

Le sommet du passage du mont Genèvre est une belle plaine bien cultivée, où l'on moissonne du seigle et de l'avoine au commencement de septembre ; on y rencontre aussi un grand village. Par conséquent, ce passage n'est pas assez élevé pour qu'il y ait nulle part, dans la descente du côté de l'Italie, un endroit où la neige puisse se conserver toute l'année. Cette circonstance remarquable auroit dû suffire seule pour montrer que Tite-Live ne parloit pas du mont Genèvre, ou qu'il se trompoit en la rapportant à ce passage.

M. Letronne m'objecte, dans sa critique, qu'Annibal n'auroit eu nul besoin de prendre Turin, s'il avoit passé par la vallée d'Aoste. Quoi! cet habile général auroit été en avant avec une armée aussi réduite que la sienne, et auroit laissé sur ses derrières un peuple ami des Romains, un peuple qui, à l'arrivée d'Annibal en Italie, faisoit la guerre aux Insubriens, ses futurs alliés! Il sentoit d'ailleurs la nécessité de soumettre

ou de s'allier tous les peuples qui pouvoient recruter son armée. En traitant avec une extrême sévérité les Tauriniens, qui n'avoient pas voulu accepter son alliance, il vouloit répandre une telle terreur parmi les peuples du nord de l'Italie, qu'ils viendroient tous se rendre à discrétion, et c'est en effet ce qui arriva. Le territoire des Tauriniens s'étendoit sans doute au-delà de leur ville principale (1), et pouvoit s'approcher de très-près de la route d'Ivrée à Milan, qui étoit la route directe d'Annibal. Dans cette position, ils auroient pu facilement attaquer son arrière-garde.

M. Letronne et le comte de Fortia d'Urban (2) s'efforcent de concilier Tite-Live avec Polybe: mais comment concilier la route de l'auteur latin par le territoire des *Vocontii* et *Tricorii*, suivie du passage de la Durance au-dessous d'Embrun, avec la marche de Polybe de 175 milles en remontant le Rhône, la traversée par un pays de plaines et l'attaque des *Allobroges* à l'entrée des Alpes! Comment concilier le passage très-abaissé du mont Genèvre avec la neige conservée depuis l'hiver précédent et avec la peinture que les députés des Gaulois cisalpins faisoient de la hauteur extraordinaire des Alpes qu'Annibal devoit traverser! Comment expliquer l'inaction des Tauriniens à l'égard de l'armée carthaginoise, lors de son arrivée au pied des Alpes, si cette armée, dans son état de délabrement et dans le besoin absolu où elle étoit de se remettre pendant quelques jours de ses fatigues, s'étoit trouvée alors sous les murs de Turin, comme cela seroit arrivé si elle avoit traversé le mont Genèvre et qu'elle eût été quatre jours à descendre depuis ce passage! Au lieu qu'en descendant dans la vallée d'Aoste, l'armée eut tout le temps de reposer sans être inquiétée.

Je crois avoir prouvé, soit ici, soit dans mon ouvrage, qu'il étoit impossible de concilier Polybe avec Tite-Live, et que, pour tracer une route qui s'accorde avec les distances, les jours de marche, les localités et les incidens, il falloit suivre Polybe avec le plus grand scrupule et fermer Tite-Live.

Je terminerai cette réponse par deux faits qui sont venus à ma

---

(1) La route d'Ivrée à Milan passe à huit lieues de Turin. Annibal alloit dans le pays des Insubres (le Milanais), dit Polybe.

(2) Dissertation sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal; Paris, avril 1819. En examinant la route du comte, on trouve que l'armée auroit marché deux lieues le long du Rhône en quatre jours, et une lieue et quart en neuf jours, depuis Briançon jusqu'au sommet du mont Genèvre; car, depuis ce passage, la descente naturelle est par la vallée d'Oulx et d'Exilles, comme le pense aussi M. Letronne.

connoissance depuis la publication de mon ouvrage, et qui fortifient d'une manière bien remarquable mon opinion sur la route que suivit Annibal en passant de l'ancienne Gaule en Italie.

Le premier fait est ainsi exposé dans les Mémoires de l'académie des inscriptions: « En 1714, un fermier de la terre du *Passage* en Dauphiné, diocèse de Vienne (1), faisant ses labours..... au lever du soleil, eut sa charrue accrochée par une grosse pierre dont l'ébranlement rendit quelque son; il employa le reste de la journée à l'enlever, et, en étant enfin venu à bout, il trouva dessous un grand bouclier d'argent, de vingt-sept pouces de diamètre, du poids de quarante-trois marcs et d'une ciselure simple et noble.

» Au bout de quelques années, ce bouclier *votif* fut acheté pour le cabinet du Roi. M. de Boze l'ayant fait voir à l'académie, on ne balança pas à y reconnoître un ouvrage carthaginois : le rapport de la gravure du bouclier avec celle des médailles de Carthage l'auroit seul indiqué; mais le lion et le palmier (placés au centre dans un petit cercle), symboles ordinaires de cette ville fameuse, achevoient de le déterminer. De là, les conjectures prenant leur essor, on alla jusqu'à soupçonner que le bouclier pourroit bien avoir appartenu à Annibal, et être une offrande qu'il auroit faite... à quelque divinité des environs.... On observa que, suivant l'ancienne tradition du pays, la terre du Passage avoit retenu ce nom du passage d'Annibal avec son armée, lorsqu'il la menoit en Italie. On ajouta que, si les Grecs et les Romains avoient coutume d'offrir aux dieux des boucliers votifs pour leur demander des succès ou pour les en remercier, cet usage n'étoit pas moins ordinaire aux Carthaginois; on remarqua encore que, si le lion étoit un des symboles de Carthage, il étoit devenu par excellence celui d'Annibal, à qui on en avoit donné le surnom (2). »

Telles furent les remarques que firent les académiciens à la vue de ce bouclier; et il faut avouer qu'il fournit une preuve du premier rang du passage d'Annibal par le territoire de Vienne. Aucune armée carthaginoise, à l'exception de celles d'Annibal et d'Asdrubal son frère, ne traversa l'ancienne Gaule; et à laquelle des deux qu'on attribue ce bouclier, comme ces deux armées suivirent nécessairement la même route, il est une preuve irrécusable de leur passage par celle qui conduisoit de Vienne à Chambéry, et de là au petit Saint-Bernard. J'attribuerai plutôt ce bouclier à Annibal, qui en fit sans doute l'offrande

(1) *Le Passage* est un village situé entre la *Tour-du-Pin* et *les Abrets*, près la route de Vienne à Chambéry. — (2) Mémoires de l'Acad. des inscript. *tom. IX, Histoire, p. 155.*

à quelque divinité du pays pour lui demander le succès de son passage au travers des Alpes, qu'il étoit sur le point d'atteindre. Cette opinion est encore appuyée par l'ancienne tradition du pays, mentionnée par les académiciens, que la terre du *Passage* avoit retenu ce nom, du passage de ce général avec son armée, lorsqu'il la menoit en Italie.

Le second fait que je voulois rapporter, est une inscription latine que Luitprand, écrivain du Xe siècle, avoit trouvée entière sur le roc de *Donax*, entre Bard et Ivrée, à quelque distance du débouché de la vallée d'Aoste en Italie. Cette inscription portoit, *Transitus Annibalis.*

M. Chrétien de Loges, qui cite ce fait dans ses *Essais historiques sur le grand Saint-Bernard*, publiés en 1789, regarde cette inscription comme un *monument éternel* du passage d'Annibal par cette montagne, sans songer que le petit Saint-Bernard aboutit également dans la vallée d'Aoste, et que ces deux routes se rencontrent à la cité d'Aoste, située à plusieurs lieues au-dessus de Donax. Mais, comme j'ai prouvé que la première route étoit inadmissible, l'inscription reste dans toute sa force en faveur de la seconde.

Le premier des faits que je viens de rapporter, savoir, la découverte du bouclier, nous montre par où Annibal est entré dans les Alpes, et le second, par où il en est sorti; et le seul passage des hautes Alpes qui se trouve entre ces deux extrémités, est celui du *petit Saint-Bernard.*

On peut voir dans mon ouvrage avec quelle exactitude toutes les parties de cette dernière route s'accordent avec le récit de Polybe, le seul auteur qui soit conséquent avec lui-même.

DELUC.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

CEUX de nos lecteurs qui auront lu cette lettre, en la comparant avec l'article inséré dans notre cahier de janvier, ont pu s'assurer que l'auteur ne fait que reproduire les raisons développées dans son livre; qu'il suit les mêmes voies, et persiste dans le système d'après lequel il a composé cet ouvrage, de mettre de côté la moitié des faits, afin de se tirer plus facilement de ceux qui restent. Quant aux deux faits nouveaux qu'il rapporte, et sur lesquels il paroît compter beaucoup, on verra qu'ils sont comme non avenus, attendu que l'un des deux ne prouve rien du tout, et que l'autre repose sur une erreur matérielle. Avant d'en donner la démonstration, je dois examiner la défense de l'auteur, et reprendre une à une les objections contenues dans sa lettre.

La première difficulté que M. Deluc aborde, est celle qui résulte du

passage de Polybe cité par Strabon, et qui prouve que, selon Polybe lui-même, *Annibal passa le mont Genèvre.* Sentant toute la force de cette preuve, tirée d'un membre de phrase qu'il n'avoit point aperçu d'abord, M. Deluc cherche maintenant à l'affoiblir; il prétend que cette phrase est une addition faite au texte de Polybe. Je vais rapporter le texte, dont M. Coray, quoi qu'en dise M. Deluc, a reproduit le vrai sens : une traduction, pour être exacte, n'a pas besoin d'être servilement littérale. Le voici : Τέτταρας δ' ὑπερβάσεις ὀνομάζει μόνον. διὰ Λιγύων μὲν, τὴν ἔγγιστα τῷ Τυῤῥηνικῷ πελάγει· εἶτα τὴν διὰ Ταυρίνων, ἩΝ ἈΝΝΊΒΑΣ ΔΙΗ͂ΛΘΕΝ· εἶτα τὴν διὰ Σαλασσῶν· τετάρτην δὲ, τὴν διὰ Ῥαιτῶν· ἉΠΆΣΑΣ ΚΡΗΜΝΏΔΕΙΣ· c'est-à-dire, littéralement : « Polybe ne nomme que » quatre passages (des Alpes); l'un par les Liguriens, *le long de la » mer Tyrrhénienne;* un autre par le pays des Taurins, et *qu'Annibal tra- » versa;* un autre par celui des Salasses; le quatrième par les Rhétiens; » *tous quatre remplis de précipices.* » Il suffit d'être un peu familiarisé avec la manière dont Strabon cite les textes des auteurs qu'il consulte, pour avoir la conviction que ce passage contient non-seulement la pensée de Polybe, mais jusqu'à ses expressions. Personne n'a jamais douté que les trois circonstances qui accompagnent ici l'indication des passages des Alpes, ne soient toutes de Polybe. Il faut avoir un intérêt direct à rejeter un fait, pour prétendre, sans nulle preuve, que les mots, *qu'Annibal traversa,* ont été ajoutés par Strabon. On pourroit dire aussi, par la même raison, que ces deux autres circonstances, *qui suit la mer Tyrrhénienne,* et *tous quatre remplis de précipices,* n'appartiennent pas non plus à Polybe, en sorte que le texte de l'historien se trouveroit réduit à l'indication sèche des quatre cols des Alpes; supposition d'autant moins vraisemblable, que, comme Strabon extrait ce texte d'un ouvrage bien plus détaillé que le sien, il n'est pas à présumer qu'il y ait ajouté une circonstance nouvelle. On n'a donc aucun motif de retirer du texte de Polybe un des trois membres de phrase, de préférence aux autres. Ce retranchement gratuit ne peut inspirer que de la défiance, quand on songe qu'il est nécessité par l'intérêt d'un système que ce membre de phrase détruit de fond en comble : car il ne faut pas perdre de vue que M. Deluc, qui a cité le texte de Polybe dans son livre, a tout cité avec exactitude, *hors cette phrase si incommode, placée au milieu du texte;* il n'en a point dit un seul mot, bien qu'une pareille phrase, fût-elle même de Strabon, méritât qu'on en tînt quelque compte. De deux choses l'une : ou M. Deluc a connu la phrase (car comment auroit-elle pu lui échapper !), et il l'a passée sous silence, ne sachant comment l'expliquer dans son système; ou bien, par une distraction

qu'on ne sauroit comprendre, elle lui aura tout-à-fait échappé. Dans les deux cas, maintenant que son livre est fait et qu'elle lui est opposée, il doit chercher à en atténuer la force; or un intérêt aussi évident n'est pas propre à accréditer une supposition qui n'a point d'autre cause que cet intérêt même.

Mais, quand cette supposition seroit fondée, quand il seroit certain que la circonstance du passage d'Annibal est une addition faite par Strabon, qu'est-ce que cela prouveroit encore! Rien, absolument rien : car Strabon, qui n'a jamais vu les Alpes, qui n'a pu recueillir sur les lieux de ces traditions vagues que les peuples aiment à entretenir, n'a dû avoir à cet égard que les notions puisées dans les auteurs qu'il avoit sous les yeux. Or quels sont les auteurs qu'il cite sur les Alpes! Il n'y en a qu'un seul; et cet auteur, c'est Polybe : la géographie de cet historien, ou plutôt la partie de son histoire qui traite de la géographie, étoit donc la source unique où il puisoit ce qu'il rapporte des Alpes. Si c'est lui qui a ajouté la circonstance du passage d'Annibal, il n'a pu la prendre que dans l'ouvrage de Polybe, son unique guide; car le moyen de croire qu'il auroit prêté l'oreille à un bruit populaire, si Polybe eût fait passer Annibal par un autre chemin! Ainsi donc, que la phrase soit de Polybe, comme on l'a cru jusqu'ici, qu'elle soit de Strabon, comme le veut M. Deluc, parce qu'il croit que cela peut l'arranger, elle n'en exprime pas moins un fait qui appartient à Polybe, et il n'en résulte pas moins que Polybe, aussi-bien que Tite-Live, a fait passer Annibal par le mont Genèvre.

Venons aux autres objections; elles ont moins d'importance, mais elles n'ont pas plus de fondement.

« M. Letronne, dit M. Deluc, croit que les 800 stades doivent se » compter le long de l'Isère : mais il ne fait pas attention qu'ils faisoient » partie des 1400 stades comptés par Polybe le long du Rhône, jusqu'à » la montée des Alpes. » Si M. Deluc avoit fait attention lui-même à la phrase de Polybe à laquelle il renvoie, il y auroit vu que les 1400 stades n'y sont pas comptés le long du fleuve, et que son opinion à cet égard tient à ce qu'il ne saisit pas le sens de l'original, qui du reste a été fort mal entendu. Le texte porte : Ἀπὸ δὲ τῆς διαβάσεως τοῦ Ῥοδανοῦ πορευομένοις παρ' αὐτὸν τὸν ποταμὸν ὡς ἐπὶ τὰς πηγὰς, ἕως πρὸς τὴν ἀναβολὴν τῶν Ἄλπεων τὴν εἰς Ἰταλίαν, χίλιοι τετρακόσιοι (1). J'ai dit, dans mon article, que les mots ὡς ἐπὶ τὰς πηγάς ont présenté beaucoup d'embarras; ils servent même de preuve à ceux qui, comme Whitaker, veulent faire passer Annibal par le

(1) Polyb. *III, 39, 9.*

grand Saint-Bernard. Par les mots παρὰ αὐτὸν τὸν ποταμὸν ὡς ἐπὶ τὰς πηγάς, Annibal ne fait qu'indiquer en général la direction de la route, à partir du passage du Rhône; il veut dire simplement qu'au lieu de se diriger droit à l'est, vers les Alpes, on commence par remonter le fleuve, sans prétendre appliquer à la longueur de la route, *le long du fleuve,* la mesure de 1400 stades jusqu'à la montée des Alpes.

« En remontant la rive gauche de l'Isère et du Drac, on n'entre » nulle part sur le territoire des Allobroges; et cependant la distance de » 800 stades fut parcourue dans leur pays, et ce furent encore des » Allobroges qui attaquèrent l'armée à l'entrée des Alpes. » A cela je réponds que cette difficulté repose uniquement sur l'opinion qu'on a de l'étendue de pays habitée par les Allobroges à une époque fort postérieure au passage d'Annibal : mais on ignore absolument si les Allobroges, nation puissante, n'avoient point, à cette époque, étendu leur domination sur la plus grande partie du Dauphiné; en sorte que, bien qu'Annibal eût traversé le pays des *Tricastini,* des *Vocontii* et des *Tricorii*, nommés par Tite-Live, il a pu avoir toujours à combattre les armées allobroges. Ainsi s'explique pourquoi Polybe ne prononce que le nom des Allobroges, tandis que Tite-Live indique en outre les petits peuples dont Annibal traversa le territoire. La circonscription du territoire de la plupart des peuples de la Gaule, au temps de César et d'Auguste, est encore fort incertaine; mais on peut assurer que nous ignorons tout-à-fait l'état des choses au temps d'Annibal : comment se faire une objection de ce qu'il n'est pas possible de connoître!

« Pourquoi, dit M. Deluc, Annibal *se seroit-il détourné de sa route,* » *pour se mêler de la querelle des Allobroges,* s'il n'avoit pas été obligé » de traverser leur pays! » Je n'entends rien à cette objection; M. Deluc oublie donc que, si Annibal s'est mêlé de cette querelle, c'est qu'il y a trouvé son intérêt. « L'aîné des deux frères, dit Polybe, l'attira » vivement vers lui, et lui fit de vives instances pour qu'il l'aidât à » s'emparer du trône. Annibal *écouta ses propositions, sentant bien* » *quelle utilité il en retireroit* dans les circonstances présentes, &c. » L'auteur ajoute : « Mon critique *suppose* qu'Annibal ne fit point passer » l'Isère au gros de son armée. Mais sur quoi repose cette *supposi-* » *tion!* » Sur les textes mêmes de Polybe et de Tite-Live : non-seulement ils ne font nulle mention du passage de l'Isère, mais leurs expressions mêmes, comme je l'ai dit et prouvé, attestent qu'Annibal n'entra point dans l'île (ἧκε πρὸς τὴν νῆσον et πρὸς ἣν ἀφικόμενος, Pol.; *ad insulam pervenit,* Tit. Liv.) : ainsi toute la *supposition* consiste à vouloir, avec M. Deluc, qu'Annibal y soit entré.

M. Deluc montre ensuite, par la récapitulation des distances, qu'il n'a point fait faire de détour à Annibal. Il ne m'a point compris : je n'ai pas prétendu dire que la route qu'il fait suivre à Annibal soit *en général* plus longue qu'il ne faut; j'ai dit seulement que, dans la partie comprise entre le passage de l'Isère et Montmeillan, M. Deluc, en conduisant Annibal par Vienne, Saint-Genis, &c., alonge la route de l'armée d'un tiers environ de plus que s'il lui avoit fait remonter l'Isère par la vallée du Graisivaudan. Au reste, j'observe qu'à partir de l'Isère, la distance jusqu'aux plaines du Pô est à peu près la même, qu'on prenne soit par le mont Cenis, soit par le petit Saint-Bernard, soit par le mont Genèvre; de manière qu'en ayant égard à l'incertitude que laissent les nombreux détours dans un pays de montagnes, on peut être sûr de trouver à peu près le compte des distances mentionnées par Polybe, quelle que soit la route qu'on choisisse entre les trois que je viens d'indiquer. L'accord des distances n'est donc une preuve positive que quand il se joint aux preuves tirées du texte même de Polybe et de Tite-Live : or c'est ce qui manque sur-tout au système de M. Deluc.

La seule objection vraiment solide que fait l'auteur, c'est qu'il se trouvoit de la neige à la descente des Alpes, lors du passage d'Annibal, et que, selon Polybe, *c'étoit de la vieille neige*, *restée là depuis l'année précédente.* Il observe avec raison que le passage du mont Genèvre n'est point assez élevé pour que la neige y séjourne toute l'année; mais il n'a pas songé que cette objection s'applique aussi bien à son système. Le passage du petit Saint-Bernard n'est qu'à onze cent vingt-cinq toises au-dessus du niveau de la mer, conséquemment beaucoup au-dessous de la limite des neiges perpétuelles : aussi les neiges y fondent-elles entièrement, comme au Simplon et au Saint-Gothard, et même au grand Saint-Bernard (1), dans le courant des mois de juillet et d'août ; il n'en reste que dans des crevasses exposées au nord, ou près du lit très-encaissé de quelques torrens, comme M. de Saussure en vit, le 8 août 1792, qui formoient un pont naturel sur le torrent de la Tuile (2). Il est donc clair que, quelque hypothèse qu'on adopte sur la route d'Annibal, cette circonstance est inexplicable dans l'état actuel des choses. Ou Polybe a été égaré par une légère inexactitude dans le récit qui lui a été fait, ou bien le climat des Alpes a changé au moins autant que celui de la Gaule, où l'on sait que, du temps de Strabon, la vigne mûrissoit difficilement au-delà du parallèle des Cévennes (3). On peut donc

---

(1) De Saussure, *Voyages dans les Alpes*, §. 2233. — (2) Ebel, *Manuel du voyageur en Suisse*, tom. *II*, p. 241. — (3) Strab. *IV*, p. 178, *A*.

réduire à un fait très-naturel ce fait si difficile à expliquer *en toute hypothèse.* Il faut se souvenir qu'Annibal s'est trouvé au point culminant du Passage entre le 26 et le 30 octobre, et remarquer que, sur ces hauteurs, la neige commence à tomber dans la dernière quinzaine de septembre ou dans les premiers jours d'octobre. D'après cela, comme, à l'époque où s'est effectué le passage, la neige pouvoit être tombée plutôt encore, il est présumable que la première neige datoit de six semaines environ; elle avoit donc eu le temps de prendre beaucoup de consistance par les alternatives du temps doux de la journée et des gelées de la nuit. Nous savons en effet que les neiges tombées au commencement de l'automne, par un temps doux, se condensent plus promptement et se convertissent plus facilement en glace (1). Lorsque cette neige déja ancienne eut été recouverte par de la neige toute récente, ainsi que le dit Polybe, les Carthaginois purent la prendre pour de *la vieille neige, restée là depuis l'année précédente.*

M. Deluc cherche ensuite à affoiblir la preuve qui résulte de la prise de Turin par Annibal. J'avois dit : « M. Deluc, qui conduit Annibal par » le val d'Aoste, est obligé de lui faire traverser la *Doria Baltea* pour » aller au sud chercher Turin : mais comment croire qu'Annibal auroit » rebroussé chemin et perdu trois jours devant une ville qu'il n'avoit nul » besoin de prendre, au lieu de se hâter d'arriver en présence des Ro- » mains ! » L'auteur répond que « le général carthaginois, avec *une* » *armée aussi réduite* que la sienne, *étoit trop habile* pour laisser sur » ses derrières un peuple aussi redoutable. » Mais c'est justement parce que son armée étoit réduite à moitié et que les Taurins étoient un peuple puissant, qu'il devoit craindre de s'affoiblir encore avant de se mesurer avec les Romains. Un général aussi habile devoit sentir sa position; elle étoit critique : tout dépendoit de la première bataille avec Publius Scipion : victorieux, il voyoit tous les peuples de la plaine du Pô embrasser son parti; vaincu, il étoit abandonné de tous, et sur-tout de ceux qu'il auroit auparavant contraints par les armes d'entrer dans son alliance. La soumission des Taurins, la prise et le pillage de leur ville, dans l'hypothèse de M. Deluc, ne devoient donc offrir aucune utilité à Annibal; elles ne pouvoient être pour lui qu'une occasion de perdre du temps et des soldats. J'ai dit, et je répète encore, que le général carthaginois n'auroit point inutilement sacrifié des hommes à la conquête des Taurins, et perdu au siége de leur ville un

---

(1) Biselx, *Notice sur l'histoire naturelle du mont Saint-Bernard*, dans la *Bibliothèque universelle, septembre 1819, p. 40.*

temps précieux, pendant lequel temps le consul romain passoit le Pô (1) tout à loisir, si Annibal, en descendant les Alpes, n'eût trouvé les Taurins sur son passage, et si la ville de Turin, située au confluent du Pô et de la Doria, ne lui eût opposé une barrière qu'il falloit nécessairement renverser avant de passer outre.

Au reste, M. Deluc, comme se défiant de la force de ses preuves et de la solidité de ses objections, appelle à son secours deux faits qui lui avoient échappé en composant son livre.

En premier lieu, un *plat d'argent*, qualifié d'abord du nom de *bouclier d'Annibal*, lui paroît être une preuve démonstrative, parce qu'il fut découvert près d'un lieu appelé *le Passage*, non loin de la route où l'auteur fait passer Annibal. Ce plat, ou ce bouclier, n'est à ses yeux rien moins qu'un bouclier votif, *dédié par Annibal aux divinités du pays.*

On sait que cette qualification de *bouclier d'Annibal* fut d'abord donnée à ce monument, sur une simple conjecture des membres de l'académie des inscriptions, conjecture à laquelle ils n'attachèrent aucune importance, comme on en juge par les expressions mêmes du rapport (2) : elle avoit pour unique appui le lion et le palmier qu'on y voit gravés, types qui se retrouvent sur des médailles carthaginoises. Les antiquaires s'accordent maintenant à reconnoître dans ces prétendus boucliers votifs, sans portraits ni inscriptions, des plats, ou mieux des plateaux, qui, sous le nom de *pinakes*, *lances*, *disci* et *tympana*, ornoient les buffets des riches (3). Ils y faisoient graver des sujets souvent fort compliqués, témoin le prétendu bouclier de Scipion. Sur celui dont il s'agit, on a représenté un lion et un palmier, parce que telle a été la fantaisie de l'ouvrier et du propriétaire. Du reste, il seroit constaté que ce plateau est un bouclier votif carthaginois, qu'un semblable monument, pouvant, dans l'espace de deux mille ans, avoir été transporté là de fort loin, ne prouveroit pas plus aux yeux de la critique, que les médailles carthaginoises trouvées, selon M. Bourrit, sur le grand Saint-Bernard.

Quant au nom de *Passage* que porte le village près duquel fut trouvé le plat d'argent, je ne pense pas que personne puisse faire aucun fond sur un rapprochement pareil. Par quel étonnant hasard un seul village de France, situé en plaine et dont la position n'offre rien de remarquable, conserveroit-il dans sa dénomination, après deux mille ans, des vestiges d'une expédition qui n'en a laissé aucun de ce genre sur toute la route, depuis Sagonte jusqu'à Cannes! Qui ne pensera que ce lieu, comme

(1) Polyb. *III*, *61*, *1*. — (2) Académ. Inscr. *tom. IX*, *p. 155*. — (3) Millin, *Monum. inédits*, *tom. I*, *p. 94*, *95*.

d'autres du même nom en France, aura d'abord reçu le nom de *Passage*, d'une circonstance particulière ; et qu'ensuite un étymologiste de l'endroit aura imaginé de rapporter ce nom au passage d'Annibal, et aura ainsi donné naissance à la tradition, si toutefois la tradition existe dans le pays.

J'arrive au second fait, sur lequel M. Deluc compte de préférence : *c'est une inscription latine trouvée dans le val d'Aoste par Luitprand, entre Bard et Ivrée, sur le roc de Donax, et portant les mots TRANSITUS ANNIBALIS.*

Il est fâcheux que M. Deluc se soit contenté de citer Luitprand d'après M. Chrétien de Loges, sans prendre la peine de vérifier le passage de l'historien; il se seroit épargné une erreur matérielle, car le fait n'existe pas. Luitprand (que la citation si vague de M. Deluc m'a fait lire deux fois d'un bout à l'autre, ce qui m'a semblé un peu dur) *ne dit pas un mot de l'inscription latine.* Voici, en conséquence, à quoi se réduit le nouveau fait de M. Deluc.

Je dois rappeler que la tradition sur le passage d'Annibal par le grand Saint-Bernard, tout absurde qu'elle peut être, est fort ancienne, et a été la plus répandue, précisément parce qu'elle rendoit le passage d'Annibal plus merveilleux. Tite-Live la rapporte et la réfute (1). Après Jules-César, cette route devint assez fréquentée pour le commerce de l'Helvétie et de la Séquanaise avec l'Italie. Les habitans du val d'Aoste et du Valais avoient élevé sur cette montagne une statue de *Jupiter Penninus*. Les Romains, ne connoissant pas l'origine de cette dénomination, la rattachèrent au passage d'Annibal, et confondirent le mot *Penninus* avec *Pœninus* ou *Pœnus :* aussi voyons-nous que Pline (2) appelle le grand Saint-Bernard *Pœninæ Alpes*, nom dont il rapporte l'étymologie au passage d'Annibal. De là ces inscriptions, *Jovi Pœnino, Jovi Pœno*, trouvées sur le grand Saint-Bernard (3) ; de là ces nombreux *ex voto* portant la même dédicace, gravée sur des lames de bronze, et qu'on a déterrés dans les ruines du temple de Jupiter Pennin (4). C'est ce qui valut au grand Saint-Bernard le nom de *Mons Jovis* ou de *Mont-Joux* qu'il porta jusque dans le XV.e siècle. Ces *ex voto* attestent combien fut générale la tradition du passage d'Annibal par cette montagne.

Or c'est tout simplement à cette tradition que se rapporte le passage de Luitprand auquel a renvoyé M. Deluc sans le lire ; cet historien s'exprime ainsi, en parlant du passage d'Arnulfe en France. . . . *Quod*

---

(1) Tit. Liv. *XXI, c. 38.* — (2) Plin. *III, c. 17.* — (3) Ebel, *Manuel du voyageur, tom. II, p. 235.* — (4) De Saussure, *Voyages, §. 989 ;* Ebel, *Manuel, tom. II, p. 236.*

cernens Arnulfus, quoniam per Veronam non potuit, per Hannibalis viam, quam Bardum *dicunt et* Montem Jovis, *repedare voluit* (1); d'où l'on voit que Luitprand ne dit autre chose, sinon que *la route de Bard et du Mont-Joux est celle qu'a faite, dit-on, le général carthaginois :* quant à l'inscription *Transitus Annibalis,* Luitprand n'en parle point.

Comme je n'ai pu me procurer l'ouvrage de Chrétien de Loges, d'après lequel M. Deluc a cité Luitprand, je ne puis découvrir l'origine d'une aussi forte erreur. Je pense toutefois qu'il y a ici quelque confusion, et qu'on a mêlé les noms de Luitprand et de Paul Jove. En effet, ce dernier historien, en parlant des *Alpes summæ* du Saint-Bernard, dit, dans sa grande Histoire (2): *Has rupes ignibus acetoque Annibalem perfregisse multi opinantur, — ut apud Barrum, ejus itineris pagum, perpetuo tanti ducis gloriæ monumento, litteræ ipsis cautibus inscriptæ significant ;* c'est-à-dire, « Beaucoup de personnes pensent que ce sont ces rochers qu'Annibal a brisés par le feu et le vinaigre, ainsi que l'attestent des lettres gravées près de Bard, sur les rocs mêmes, monument éternel de la gloire d'un si grand capitaine. » C'est probablement de ce texte qu'on a conclu l'existence de l'inscription *Transitus Annibalis.* Mais on voit clairement que celle dont parle Jove ne peut être qu'une inscription faite par quelque ignorant qui a cherché à lier ensemble la circonstance merveilleuse *du feu et du vinaigre* prise dans Tite-Live, avec la tradition du passage d'Annibal par le grand Saint-Bernard, sans songer ou sans savoir que ces deux données sont inconciliables, puisque Tite-Live fait passer Annibal par le mont Genèvre. Je soupçonne, en conséquence, que cette inscription étoit assez moderne : d'ailleurs, si, à l'époque de Paul Jove, où elle étoit encore si distincte, elle avoit eu seulement sept à huit siècles d'existence, il en seroit resté quelques traits, lorsque Guichenon, environ un siècle après, recueillit les monumens d'antiquités qui existent dans les vallées des Alpes de Savoie et de Piémont, et en particulier ceux de la vallée d'Aoste, qu'il visita dans cette intention; il ne cite que deux monumens antiques à l'article de *Donas*, village où, selon M. Deluc, étoit la fameuse inscription. L'un est une inscription qui n'a nul rapport avec Annibal; l'autre, une colonne milliaire, marquée du chiffre XXXVIII: mais Guichenon ne dit pas un mot, ni de l'inscription *Transitus Annibalis*, ni des caractères gravés sur le roc, selon Paul Jove ; ainsi ces lettres avoient disparu entièrement dans l'intervalle de Paul Jove et de Guichenon.

Il résulte de tout cela que le second fait de M. Deluc peut être

(1) Luitprandi *Opp. omnia, p. 20.* — (2) P. Jovii *Histor. lib. XV, p. 297.*

regardé comme non avenu. Au reste, quand même l'inscription *Transitus Annibalis* eût existé, on sent qu'elle n'auroit rien prouvé, attendu que, d'après les rapprochemens qui précèdent, elle se rattacheroit à la même tradition qui a fait graver sur les *ex voto* du grand Saint-Bernard, *Jovi Pœnino*, ou *Pœno*.

Puisque M. Deluc recherchoit des faits en faveur de son opinion, je suis étonné qu'il en ait oublié deux autres qui sont à peu près aussi concluans que le plat d'argent du *Passage* et l'inscription de Luitprand. Ce sont d'abord des *os d'éléphant* qu'on a trouvés, *dit-on*, sur le petit Saint-Bernard (1); il est vrai qu'avant de s'en faire une preuve, il faudroit lire les observations de Fortis sur les restes d'éléphans déterrés en Italie et en Allemagne (2), et sur-tout celles de M. G. Cuvier (3): ensuite deux médailles puniques trouvées à la cité d'Aoste, dans le jardin du comte de Bard (4); toutefois il seroit bon de constater si elles sont carthaginoises ou celtiques.

Après avoir indiqué à M. Deluc ces deux faits, qui lui ont échappé, je terminerai cette réplique par une observation; c'est que, dans l'état actuel de la critique, ce n'est point sur de pareils faits, ou faux, ou mal interprétés, ou soumis à une foule de chances d'incertitude et d'erreur, qu'il convient de s'en reposer pour une question de la nature de celle qui nous a tous les deux occupés. En veut-il une preuve frappante ? C'est qu'à considérer la question comme il le fait, son opinion ni la mienne ne pourroient plus soutenir la comparaison avec celle qui fait passer Annibal par le grand Saint-Bernard. En effet, *cette neige de l'hiver précédent*, les médailles carthaginoises soi-disant trouvées sur cette montagne, les inscriptions *Jovi Pœnino*, l'opinion formelle de Pline, la tradition si répandue depuis Jules-César, voilà une somme de données probantes que nous ne pouvons ni l'un ni l'autre alléguer; et cependant les trois ou quatre partisans de ce système, avec tous leurs *petits faits*, n'en soutiennent pas moins une opinion insoutenable jusqu'au point d'être absurde.

LETRONNE.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Cornelii Schrevelii Lexicon manuale græco-latinum, batavicis, anglicanis parisinisque editionibus collatis, ab innumeris quibus scatebat mendis, ad

---

(1) Saint-Simon, *Guerre des Alpes, préface, p. XXII.* — (2) Fortis, *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle, &c. tom. II, p. 317, suiv.* — (3) Cuvier, *Recherches sur les ossemens fossiles, tom. II.* — (4) Ebel, *tom. I, p. 238.*

H. Stephani normam expurgavit; præmisso unicuique litteræ philologico proœmio, etymologicis, grammaticis, criticisque notis locupletavit; vocabularium latino-græcum, hortum græcarum radicum, necnon gnomologiam græco-latinam triplicis instar mantissæ addidit Floridus Lécluse. Paris, impr. et librairie de Delalain, *in-8.°* de 75 feuilles.

Méthode raisonnée pour étudier la langue latine, rédigée sur un nouveau plan et d'après les principes de nos meilleurs grammairiens; par P. J. A. Le Prince, professeur élémentaire au collége royal de Versailles. Paris, Leblanc, imprimeur-libraire, rue Saint-Germain-des-Prés, 1819, *in-8.°*

Dictionnaire universel de la langue française, dans lequel se trouvent, 1.° tous les mots consacrés par l'académie française; 2.° les mots et les locutions omis dans son dictionnaire et employés par de bons auteurs; 3.° les diverses acceptions de tous ces mots justifiées par des exemples empruntés aux meilleurs écrivains des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles; avec l'étymologie de chaque mot, et les termes techniques et scientifiques qui ont passé dans la langue usuelle; composé et publié par M. Raoul-Rochette, d'après des matériaux recueillis en grande partie par M. Boissonade. Le premier volume de cet ouvrage, dont il vient de paroître un *specimen* de 32 pages *in-4.°*, sera mis en vente au mois de décembre 1820, et le second un an après. On souscrit chez H. Nicolle, rue de Seine, n.° 12. Le prix des deux volumes sera de 36 francs pour les souscripteurs. Nous nous proposons de faire connoître plus particulièrement ce *specimen,* qui contient tous les premiers de l'ouvrage articles jusqu'au mot *accepter.*

Le tome III et dernier des *Épigrammes de Martial,* traduites par feu E. T. Simon, et publiées par son fils et M. Auguis, vient d'être mis en vente chez Guitel. Le prix des 3 vol. est de 21 fr.

TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du Journal des Savans, publiés en 1819. (On n'a point compris dans cette table les simples annonces bibliographiques qui ne sont accompagnées d'aucune notice.)

3.º *Philosophie;* Morale, Politique, Législation. — Sciences mathématiques et Physiques. — Agriculture. — Médecine.

Académie des sciences : sa séance publique; distribution des prix; comptes rendus de ses travaux; avril, 251-256. — Ses Mémoires, année 1817, tome II, *in-4.°*; novembre, 701.

Académie des beaux-arts; sa séance publique, distribution des prix; octobre, 633-636. — Élection de M. Poyet; janvier, 58. Mort de M. Gondouin : discours prononcé à ses funérailles; février, 121. Mort de M. Duvivier : discours prononcé à ses funérailles; août, 507.

Société académique de Nantes; octobre, 636.

Société d'agriculture, des sciences et des arts du département de la Marne; novembre, 698.

Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, établie à Aix : prix qu'elle propose.

Académie de Turin : prix proposé par la classe des sciences morales, historiques et philologiques; février, 123.

Société des sciences de Harlem; février, 123.

Société des sciences de Varsovie; février, 123.

Académie de Pétersbourg : prix qu'elle propose; février, 123.

Académie de Copenhague : prix qu'elle propose; octobre, 636.

Archives des découvertes pendant l'année 1818, *in-8.°*; avril, 256.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Novembre, page 703, ligne 15; *Abtius*, lisez *Astius*.

AS
161
J7
1819

Journal des savants

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

